BX
890
.B68
1842
SMRS

BIBLIOTHÈQUE
42, Rue de Grenelle
PARIS

OEUVRES

DE M. DE BOULOGNE

ÉVÊQUE DE TROYES.

MÉLANGES.

TOME PREMIER.

1796-1797

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^E.

MÉLANGES

DE RELIGION,

DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

PAR M. DE BOULOGNE,

ÉVÊQUE DE TROYES.

TOME PREMIER.

1736 - 1737

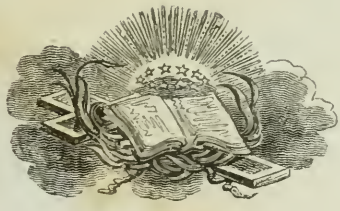

PARIS.

AD. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, No 35.

—

1827.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Ce volume, le premier des *Mélanges*, se compose principalement des morceaux qui avoient paru dans les *Annales catholiques* en 1796 et 1797. Le recueil des *Annales* est devenu fort rare, et cependant plusieurs des morceaux qu'il contenoit méritoient d'être conservés. C'est un dépôt précieux sous le rapport de la religion et de la littérature; on y voit quel étoit alors l'état de l'Église, quelles controverses l'agitoient, à quel système d'oppression elle étoit en butte; on y apprend à connoître les principaux écrits qui parurent à cette époque, et plusieurs s'y trouvent analysés ou critiqués. Mais ce recueil est surtout curieux en tout ce qui concerne l'église constitutionnelle, qui n'avoit jamais été attaquée avec plus de talent, de persévérance et de sagacité. L'auteur couvre de ridicule les chefs de ce parti, analyse leurs productions, signale leurs démarches, et renverse leurs honteuses apologies. Ses articles, pleins de raison et de sel, eurent un grand succès dans le temps, et doivent en obtenir encore aujourd'hui; ce sont des matériaux pour l'histoire, et des monumens d'une

longue et triste controverse qui a occupé longtemps les esprits, qui a laissé des traces parmi nous, et qui, sous beaucoup de rapports, ne peut manquer de nous intéresser encore.

Les extraits des *Annales catholiques* sont précédés de deux écrits du même auteur qui avoient paru au commencement de 1796, et qui, ayant rapport aux mêmes objets, ont dû être réunis dans ce volume; on en expliquera l'occasion dans un petit avis en tête de ces écrits.

Enfin le *Tableau politique et religieux* qui ouvre le volume, est un morceau entièrement neuf, qui a demandé beaucoup de recherches, et qui offrira peut-être quelque intérêt aux lecteurs. Ce *Tableau* et surtout le *Précis sur l'église constitutionnelle* rattachent entre eux les divers articles des volumes, en forment un ensemble, et sont encore, si on les considère à part, des fragmens historiques assez curieux sur une époque voisine de nous, sur des faits qui ont eu beaucoup d'éclat, et sur des personnages dont le nom a souvent frappé nos oreilles.

TABLE DES MATIÈRES

DE CE VOLUME.

Pages

TABLEAU politique et religieux de la France sous le Directoire. 1

PREMIERE PARTIE. — De la situation politique de la France sous le Directoire. *Ibid.*

SECONDE PARTIE. — De l'état de la religion en France sous le Directoire. XIII

Législation sur l'exercice de la religion et sur les prêtres. XIV

Précis historique sur l'église constitutionnelle. XXX

MÉLANGES.

1. Réflexions adressées aux soi-disant évêques signataires de la deuxième Encyclique. 1
2. Réponse à Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine. 1796. 49
3. Sur le Bref du Pape du 5 juillet 1796. 15 septembre 1796. 74
4. Compliment au citoyen Grégoire. 1er octobre. 86
5. Réponse à Le Coz. 15 octobre. 100
6. Réponse à une consultation sur le Bref du Pape. 1er novembre. 115
7. Sur une séance du Conseil des Cinq-Cents. Même date. 134
8. Sur un arrêté du département de la Nièvre. Même date. 136
9. Sur les demandes du Directoire au Pape. 15 novembre. 139
10. Sur la réclamation de l'officier Blignières. Même date. 156
11. Sur l'état de la religion à Paris. 1er décembre. 159
12. Sur l'abbé Clément et sur le synode de Versailles. 15 décembre. 163
13. Sur la persécution contre les religieuses. Même date. 166
14. Sur la morale publique et les leçons des philosophes. 1er janvier 1797. 173
15. Sur Aubert-Dubayet, et sur la conduite du Directoire avec le Pape. Même date. 185
16. Sur les religieux et religieuses de la Belgique. Même date. 189
17. Sur la liberté des cultes. 15 janvier. 195
18. Réponse à une lettre de l'abbé Clément. Même date. 200
19. Sur le *Compte rendu* de Grégoire. 1er février. 207
20. Sur les hospices nationaux. 15 février. 218

Pages

21. Sur les rétractations. Même date. 226
22. Sur l'élection de Clément à Versailles. Même date. 251
23. Sur l'esprit des prêtres. 1er mars. 256
24. Sur la conduite de Buonaparte en Italie et sur le Pape. 15 mars. 269
25. Sur une pastorale de Le Coz. Même date. 276
26. Sur Diot et sur Torné. Même date. 287
27. Sur La Harpe et son livre DU FANATISME. Avril. 292
28. Sur les prétextes pour continuer la persécution contre les prêtres. Avril. 314
29. Sur la quinzaine de Pâque. 1er mai. 329
30. Sur quelques prédictions. 15 mai (1). 337
31. Sur l'Italie et la Belgique. 1er juin. 345
32. Sur la *Réfutation du livre* DE L'ESPRIT, par La Harpe. 15 juin. 355
33. Sur la mort d'un vigneron philosophe. Même date. 373
34. Sur l'éducation publique, et sur le collège Louis-le-Grand. 15 juillet. 376
35. Sur le rapport de C. Jordan sur la police des cultes. Même date. 384
36. Sur un arrêté du département des Bouches-du-Rhône. 1er août. 404
37. Sur un discours de Réveillère-Lépaux. 15 août. 412
38. Sur la démission de Séguin. 1er septembre. 431
39. Bulletin du concile national. 437

(1) C'est par erreur qu'à la page 337, cet article est placé au 15 juin.

TABLEAU

POLITIQUE ET RELIGIEUX DE LA FRANCE

SOUS LE DIRECTOIRE.

Les articles de *Mélanges* qui remplissent ce volume appartenant tous aux années 1796 et 1797, il a paru nécessaire de rappeler sommairement l'état de la France à cette époque. La succession rapide des évènemens qui se sont passés depuis a pu faire perdre de vue la situation des choses dans les deux années dont il va être question; et peut-être n'entendroit-on pas toujours très-bien les allusions et les plaisanteries de l'habile critique, si nous ne présentions une sorte d'abrégé historique et de tableau succinct de ces deux années. Nous diviserons ce tableau en deux parties, l'une sur l'état politique de la France, l'autre sur l'état religieux.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA SITUATION POLITIQUE DE LA FRANCE SOUS LE DIRECTOIRE.

La Convention nationale avoit fini ses séances le 26 octobre 1795. Les derniers temps de son existence avoient été marqués par une espèce de réaction,

Contrariée dans quelques-unes de ses résolutions, l'assemblée s'aigrit de l'opposition qu'elle rencontra, suivit une marche rétrograde, et montra sur la fin de sa session autant de sévérité qu'elle avoit paru, six mois auparavant, vouloir mettre de modération dans ses procédés. Une nouvelle constitution fut décrétée, dite la constitution de l'an III : de plus, deux décrets réglèrent qu'il n'y auroit qu'un tiers de la Convention qui seroit renouvelé. Ces deux décrets rencontrèrent une opposition déclarée à Paris; les membres de la Convention, disoit-on, vouloient donc se perpétuer à la tête du gouvernement. N'étoit-ce pas assez qu'ils eussent opprimé la France pendant trois ans, versé tant de sang et amassé tant de ruines ? Les sections de la capitale se prononcèrent donc contre les deux décrets; on fit de part et d'autre des préparatifs : mais la Convention avoit pour elle les troupes, et le canon du 13 vendémiaire décida la victoire en sa faveur.

Depuis elle remit en vigueur les mesures révolutionnaires. La loi du 3 brumaire ou 25 octobre excluoit des fonctions publiques les parens et alliés des émigrés, et portoit que les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, seroient exécutées dans les vingt-quatre heures, sous peine de deux années de fers pour les fonctionnaires publics coupables de négligence à cet égard. Ce fut par ce décret que la Convention termina ses séances : comme si elle eût craint d'être regrettée, et qu'elle eût voulu que sa fin répondît à ses commencemens.

Le corps législatif fut divisé en deux conseils, les Cinq-Cents et les Anciens. Le premier se tenoit dans la salle du Manège, et le second dans celle de la Convention. Les Anciens nommèrent les membres du Directoire sur une liste de cinquante candidats présentés par les Cinq-Cents; les cinq élus furent Rewbell, Réveillère-Lépaux, Letourneur (de la Manche), Sieyes et Barras, tous appartenant au parti dominant. Barras avoit eu beaucoup de part à la victoire remportée sur les sections de Paris, et Réveillère-Lépaux étoit connu par son enthousiasme pour la république et par sa haine pour la religion. L'abbé Sieyes, qui avoit depuis long-temps abandonné son état, et donné des gages de son attachement à la révolution, refusa cependant la place de directeur, à cause, dit-on, de son antipathie pour Rewbell; il fut remplacé par Carnot, ancien membre du Comité de salut public, et par là même cher aux Jacobins. Telle fut la première composition du Directoire, dont le règne peut se diviser en deux époques à peu près égales en durée, l'une qui s'étend d'octobre 1795 au mois de septembre 1797 ou 18 fructidor, et l'autre de cette dernière date au mois de novembre 1799 ou 18 brumaire. C'est de la première de ces époques que nous devons surtout nous occuper.

Le 7 novembre 1795, le Directoire fit une proclamation remplie de belles promesses qui ne furent guère réalisées. Il nomma les ministres dans le même sens qui avoit présidé à sa formation. Le mauvais état des finances devenoit chaque jour plus

alarmant, la Convention avoit mis la fortune publique au pillage; les exactions, les confiscations, les réquisitions forcées avoient ruiné la confiance et anéanti le crédit. Il existoit au mois de décembre 1795 plus de trente milliards en assignats, et quelque temps après, il fut arrêté que l'on s'arrêteroit à quarante milliards. Mais cette monnoie de papier perdant chaque jour de sa valeur dans l'opinion, il fallut chercher les moyens d'y suppléer. On décréta le 10 décembre un emprunt forcé de 600 millions, valeur métallique; les assignats étoient reçus pour le centième de leur valeur nominale. Puis on créa des mandats qui perdirent le jour même de leur émission, et augmentèrent l'embarras et le désordre.

La Belgique, nouvellement conquise, conservoit encore quelque espérance d'échapper au système de bouleversement qui avoit prévalu en France. On se hâta d'y établir les lois de la révolution. Un décret du 24 novembre y mit tout sur le même pied qu'en France. La noblesse fut abolie, les églises et les couvens livrés au pillage, les biens du clergé vendus, et les institutions républicaines organisées. En vain ce peuple, tout catholique et fort attaché à sa religion, fit entendre des réclamations pressantes; elles furent étouffées avec les grands mots de liberté, d'égalité, et de progrès des lumières. L'exercice du culte fut proscrit au nom de la tolérance, et les prêtres astreints à des actes qui répugnoient à leur conscience, ou obligés de fuir et de se cacher.

La fille de Louis XVI avoit seule échappé au désastre de sa famille. Elle étoit seule au Temple depuis la mort de son frère. Le Comité de salut public avoit ouvert une négociation avec l'Autriche, pour échanger cette princesse contre des Français détenus dans des prisons étrangères. Ces Français étoient au nombre de huit, Camus, Quinette, Bancal, Lamarque, Beurnonville, Drouet, Maret et Sémonville. Les quatre premiers étoient membres de la Convention, et avoient été livrés, ainsi que le général Beurnonville, lors de la défection de Dumouriez. Drouet, aussi membre de la Convention, étoit ce maître de poste qui avoit arrêté Louis XVI à Varennes en 1791; il fut pris à Maubeuge par les Autrichiens, et expia, dans une longue captivité, celle où il avoit fait tomber son roi. Mais ce traitement ne corrigea point le farouche républicain, et il se jeta depuis dans des complots révolutionnaires. Maret et Sémonville étoient deux ambassadeurs arrêtés dans le pays des Grisons, lorsqu'ils se rendoient à leur destination. L'échange de ces prisonniers fut accepté. Le 18 décembre 1795, Madame quitta le Temple, et se rendit à Bâle, où l'échange eut lieu le 27 du même mois. Les prisonniers rentrèrent en France, et Madame partit pour Vienne, où elle trouva un accueil généreux dans la famille de la Reine sa mère.

Les royalistes et les républicains se félicitèrent également du départ de cette princesse. Les premiers voyoient avec joie pour elle le terme d'une si longue et si dure captivité; les seconds se flat-

toient que cette mesure cimenteroit encore le nouvel ordre de choses. On cherchoit alors, par toute sorte de moyens, à graver dans le cœur des peuples la haine de la royauté. Une résolution du 13 janvier ordonna de célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI; le 21 de ce mois, les membres des deux conseils prêtèrent le serment de haine à la royauté. Le 9 mars suivant, on décréta la déportation de tout fonctionnaire public qui n'auroit pas prêté le serment de haine. L'année suivante, le 21 janvier, le Directoire alla en pompe à Notre-Dame, et y prêta encore avec les autorités cet absurde serment. On espéroit par là en imposer à la multitude, et on s'efforçoit d'étouffer tous les souvenirs glorieux de l'ancienne monarchie, comme on travailloit avec ardeur à extirper du cœur des peuples les principes et les sentimens de la religion.

La Vendée avoit perdu son plus grand lustre, depuis les désastres qui avoient anéanti l'armée de de la Loire; et la catastrophe de Quiberon avoit achevé d'anéantir de ce côté l'espérance des royalistes. Cependant deux chefs continuoient à soutenir la guerre avec des succès divers. Charrette et Stofflet se défendoient encore, l'un dans la Vendée, l'autre en Anjou. Ils succombèrent enfin au commencement de 1796; pris l'un et l'autre, ils furent fusillés. La chouannerie, qui s'organisa dans quelques cantons de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, recueillit quelques débris de la Vendée; mais ce parti, resserré dans des limites étroites, n'eut jamais l'importance qu'avoient obtenue d'a-

bord les premiers succès de l'insurrection royaliste.

Le Directoire étoit à la fois en butte à l'animadversion des vieux révolutionnaires et des partisans de l'ancienne monarchie ; les premiers, ayant à leur tête Babeuf, Drouet et quelques autres enthousiastes, préparèrent une insurrection pour rétablir, disoient-ils, la constitution de 1793, et assurer la liberté et l'égalité. Ils furent arrêtés avec leurs complices. Drouet trouva moyen de s'échapper de sa prison. Babeuf, Chasles, Laignelot, Félix Lepelletier, Antonelle, Darthé et quelques autres furent traduits devant une haute cour qui siégeoit à Vendôme. Pendant que ce procès s'instruisoit lentement, une insurrection éclata au camp de Grenelle; d'anciens conventionnels et de vieux Jacobins tentèrent de séduire les soldats. On en arrêta cent trente-deux, entr'autres, Huguet, évêque constitutionnel de la Creuse et républicain forcené, Javogue et Cusset. Ces trois furent fusillés le 12 sepbre 1796. Le procès de Babeuf et de ses complices ne fut terminé que l'année suivante ; Babeuf seul et Darthé furent condamnés à mort.

Une autre conspiration d'un genre bien différent fut dénoncée par le Directoire en janvier 1797; c'étoit celle de quelques royalistes qui prétendoient rappeler les Bourbons en France. L'abbé Brottier, Duverne de Presle et La Villeheurnois furent dénoncés par deux militaires, Malo et Ramel, auxquels ils avoient confié leurs projets. Le baron de Poli fut aussi arrêté avec eux. Leur procès fut long, et semé de beaucoup d'incidens. Le public ne pa-

roissoit pas partager la haine du Directoire contre les prévenus ; le 9 avril, un conseil de guerre les condamna à quelques années de détention.

Les troubles et les divisions de l'intérieur étoient alors couverts par les prodigieux succès des armées françaises en Italie. Au mois de mars 1796, un jeune général, Buonaparte, fort lié avec le directeur Barras, alla prendre le commandement des troupes françaises situées dans le comté de Nice et dans l'Etat de Gênes. Au mois d'avril, il entra en campagne, repoussa les Autrichiens, entra en Piémont, et força le roi de Sardaigne à faire, le 19 mai, sa paix avec la république. Depuis, ce ne fut plus qu'une suite de victoires et de conquêtes qui livrèrent à l'heureux général toute l'Italie supérieure. Plaisance, Milan, Vérone, furent occupées par les Français. Les ducs de Parme et de Modène furent forcés de demander la paix ; le second s'enfuit à Venise, emportant, dit-on, de grands trésors. On créa en Italie un gouvernement républicain ; on mit le siège devant Mantoue. Le Pape et le roi de Naples furent contraints de signer des armistices, le premier surtout à des conditions très-dures que le Directoire jugea trop douces encore, et il refusa de ratifier le traité. L'hiver même n'arrêta point la marche triomphante de Buonaparte. Mantoue lui ouvrit ses portes le 2 février 1797. Les troupes françaises entrèrent dans la Romagne, et le 19 février, par le traité de Tolentino, le Pape abandonna les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, et consentit à recevoir garnison fran-

çaise dans Ancône. Libre de ce côté, Buonaparte se tourna du côté de l'Allemagne, entra dans le Tyrol ; il chassa devant lui les Autrichiens effrayés. Le 19 avril, les préliminaires de la paix furent signés à Léoben ; la paix définitive ne fut conclue que le 7 octobre à Campo-Formio. Dans l'intervalle, Buonaparte s'étoit emparé de Venise, et cette ancienne république fut renversée en pleine paix par une suite de perfidies et de violences qui ont laissé en Italie de douloureux souvenirs.

Le 12 septembre 1796, l'Espagne avoit fait sa paix avec la France, et c'est à cette occasion que le premier ministre, Godoy, duc d'Alcudia, reçut le titre de prince de la Paix. On eut même quelque espérance de mettre fin à la guerre d'Angleterre. Lord Malmesbury vint en France, et ouvrit des négociations ; l'issue en fut peu heureuse. L'Angleterre, qui n'avoit eu que des succès contre nous, et qui s'étoit emparée de nos vaisseaux et de nos colonies, vouloit établir une compensation entre ces pertes et celles qu'avoient éprouvées ses alliés ; mais le Directoire, tout fier de ses nouveaux triomphes, ne vouloit point admettre cette compensation, et les négociations furent rompues. Nous rentrâmes cependant vers ce temps en possession de la Corse, que les Anglais abandonnèrent. Pour punir le cabinet anglais des secours qu'il avoit donnés à la Vendée, on imagina de jeter sur les côtes d'Angleterre une troupe de brigands. Douze cents forçats furent armés et enrégimentés à Brest, où ils s'embarquèrent le 11 février ; ils arrivèrent sur les cô-

tes du pays de Galles ; mais à peine débarqués, ils se virent cernés et mirent bas les armes. Cette honteuse expédition n'eut d'autre issue que de rendre la liberté à ces forçats que l'Angleterre renvoya sur nos côtes.

Au milieu des succès de nos armes, la discorde régnoit dans l'intérieur. Une division ouverte avoit éclaté entre les conseils et le Directoire. De nouvelles élections avoient fait successivement arriver dans le corps législatif des hommes étrangers à la révolution, et qui vouloient en réparer les excès. Le Directoire au contraire vouloit perpétuer les lois et l'esprit de la Convention. La lutte devint plus animée que jamais en 1797, après l'élection d'un nouveau tiers. Pichegru, Camille Jordan, Willot, Portalis, Pastoret, Delarue, et plusieurs autres députés, se prononçoient pour un système de modération et de tolérance véritable. Mais le Directoire avoit pour lui les troupes ; il les fit approcher de la capitale, et pendant que les conseils s'endormoient imprudemment, et se reposoient sur de vaines espérances, les salles des séances des conseils sont investies, le 4 septembre, par les soldats. Deux des directeurs sont proscrits, Carnot, qui, malgré ses antécédens, se montroit alors opposé aux mesures violentes, et Barthélemi, qui avoit remplacé quelques mois auparavant Letourneur (de la Manche). Le premier trouva le moyen de s'échapper, et le second fut déporté à la Guiane avec plusieurs députés. Cinquante-un furent condamnés à la déportation, mais environ la moitié parvint à s'y

soustraire. Les élections faites dans quarante-huit départemens furent cassées; on bannit de la France tous les individus inscrits sur la liste des émigrés, et ceux mêmes qui avoient obtenu leur radiation provisoire ; s'ils restoient sur le territoire passé quinze jours, ils pouvoient être fusillés. Le Directoire fut autorisé à déporter, par des arrêtés individuels, les prêtres qui troubleroient la tranquillité publique; il usa depuis largement de ce pouvoir. La même loi, rendue le 5 septembre (19 fructidor), renvoyoit de France les membres de la famille des Bourbons qui s'y trouvoient encore. Le prince de Conti, la duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon (1) furent déportés en Espagne et dépouillés de leurs biens ; on leur promit une pension qu'on oublia bientôt de leur payer. Enfin la proscription s'étendit aussi sur les journaux; quarante-deux furent proscrits, et la déportation à la Guiane fut prononcée contre leurs rédacteurs, entrepreneurs, directeurs et propriétaires. Cette mesure violente enveloppa des hommes distingués, La Harpe, Fontanes, qui surent pourtant se soustraire à la persécution; l'abbé Sicard et l'abbé de Boulogne se trouvèrent atteints comme auteurs des *Annales catholiques*. Le premier n'y travailloit plus depuis long-temps, mais il donnoit encore son nom. Tous deux trouvèrent moyen d'échapper à la déportation.

Tel fut le résultat de la journée dite du 18 fruc-

(1) Les deux frères du duc d'Orléans, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, détenus depuis trois ans à Marseille, s'étoient embarqués le 28 octobre 1796 pour les Etats-Unis.

tidor. Là finit la première partie du règne du Directoire, là commence une nouvelle ère de proscriptions et de violences. Les visites nocturnes, les mesures inquisitoriales, les mandats d'arrêt furent remis en vigueur; on prescrivit un nouveau serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Enfin la terreur reparut, non plus avec le même appareil de supplices, mais avec des procédés plus lents, et qui n'en étoient pas moins barbares. On ne fusilloit que les émigrés qui n'avoient pu se décider à quitter encore une fois leur patrie; mais on emprisonnoit sur une simple dénonciation. Les députés, les nobles, les journalistes, les prêtres, tous ceux qui étoient soupçonnés de ne pas aimer la révolution, étoient arrêtés à la moindre plainte. Les prisons se remplirent de nouveau; la Guiane voyoit arriver de nouvelles victimes, jusqu'à ce que la crainte de les voir délivrées par les Anglais fit changer le lieu de la déportation. Ce fut l'île de Ré qui fut choisie pour garder les déportés, et leur nombre s'y éleva bientôt à douze cents. La loi des nobles, celle des otages, le despotisme et les vexations du Directoire accrurent partout le mécontentement; et cette magistrature tyrannique fut renversée par un coup d'Etat, dont elle avoit elle-même donné l'exemple au 18 fructidor. Son règne finit le 9 novembre 1799 (18 brumaire); l'histoire de cette époque n'appartient plus à notre plan, et ce que nous avons dit suffit pour l'intelligence des articles des *Mélanges* qui doivent suivre.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ÉTAT DE LA RELIGION EN FRANCE SOUS LE DIRECTOIRE.

Pour bien comprendre l'état de la religion en France sous le Directoire, il a été nécessaire de remonter un peu plus haut, et de rappeler des faits antérieurs qui ont des rapports directs avec ceux que nous avons à raconter. Cette seconde partie renferme donc deux sections, dont l'une présentera la législation révolutionnaire sur la religion et les prêtres, et l'autre offrira un précis historique de l'église constitutionnelle. Ces deux morceaux embrasseront ce qui, dans le tableau de la religion à l'époque qui nous occupe, rentre le plus dans l'objet des *Mélanges*, et peut le mieux en lier et en expliquer les divers articles.

1.

LÉGISLATION

SUR L'EXERCICE DE LA RELIGION

ET SUR LES PRÊTRES.

C'est un spectacle assez curieux pour un observateur impartial, que la succession des lois portées sur la religion et sur les prêtres à une époque où on proclamoit si haut les droits de l'homme, les douceurs de la liberté, et les progrès des lumières. Jamais on ne vit tant de décrets vexatoires, que dans un temps où le pouvoir se vantoit de suivre des maximes de tolérance et de philosophie, et le régime qui fut alors adopté en France étoit la réfutation la plus complète de ces beaux systèmes et de ces touchantes utopies que les philosophes du 18e siècle s'étoient plu à rêver. Je ne parle point ici des violences, des outrages, des massacres, résultat des fureurs populaires; on ne voudroit peut-être voir dans ces désordres que des accidens passagers, et des désordres que l'autorité ne pouvoit pas toujours empêcher. Ce qu'il est important et facile de constater ici, c'est l'état de la législation sur la religion et sur les prêtres. Toute cette législation porte l'empreinte d'une haine profonde et d'une injustice révoltante; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'ensemble des actes que nous allons rapporter.

Dès 1792, la persécution avoit commencé contre les prêtres. Dans plusieurs départemens, on arrêta et on réunit dans des prisons ceux qui n'avoient pas prêté le serment prescrit en 1791. Le 26 mai, l'Assemblée législative rendit un décret qui condamnoit à la déportation tous ceux qui avoient refusé ce serment; cette mesure n'eut point alors d'exécution, Louis XVI ayant apposé son *veto* à ce décret le 19 juin. Les ennemis de la religion s'efforcèrent bientôt de le faire repentir de cette démarche. La populace, excitée par les factieux, se porta le 20 juin au château des Tuileries, et menaça le Roi de ses piques et de ses cris; le courageux prince ne céda point à la crainte, et persévéra dans son refus de sanctionner le décret. De là les plaintes et les clameurs des journaux de la faction, et ce fut une des causes qui amenèrent la journée du 10 août. Un des premiers résultats de cette journée fatale, ce fut de donner le champ libre aux factieux. On ordonna un nouveau serment pour les prêtres; ils devoient jurer de maintenir la liberté et l'égalité. Ce serment fut pour eux une nouvelle source d'inquiétudes et de tourmens; ceux qui le refusoient perdoient leur pension et leur traitement. Le 26 août, un décret condamna à la déportation tous les prêtres qui n'avoient pas fait le serment de 1791; pour cette fois aucun obstacle n'arrêta l'exécution de la mesure. Les prêtres furent forcés de s'expatrier : mais d'autres dangers les attendoient sur la route. En plusieurs lieux, ils furent accablés d'injures, poursuivis, maltraités, mis

à mort. L'exemple de ce qui se passoit dans ce même temps à Paris échauffant une multitude aveugle, quelques villes virent des scènes déplorables de barbarie, sur lesquelles nous consentons à tirer le rideau.

Il restoit encore des prêtres que ce décret n'avoit pas atteints; la Convention se chargea de compléter la proscription à leur égard. Le 21 avril 1793, un nouveau décret de déportation fut rendu contre les prêtres qui n'avoient pas prêté le serment de liberté et d'égalité, ou qui seroient dénoncés par six citoyens. La déportation étoit commuée en réclusion pour les sexagénaires et les infirmes; la peine de mort étoit prononcée contre ceux qui, après leur déportation, rentreroient sur le territoire français, ou qui se cacheroient pour se soustraire à la déportation. Ce décret fut exécuté avec la barbarie qui présidoit alors à tous les actes du parti dominant. Les prêtres, arrêtés de toutes parts, étoient traînés de ville en ville, liés sur des charrettes, exposés aux insultes de la multitude, et déposés sur des bâtimens qui devoient les conduire à la Guiane ou en Afrique. La guerre ayant empêché ces bâtimens de sortir des ports, on entassa les prisonniers dans différens forts ou sur des pontons, où un grand nombre périrent par suite du mauvais air, ou par le manque de nourriture, ou à force de vexations et d'indignes traitemens. Sur sept cents qui se trouvèrent en même temps dans la rade de Rochefort, il en mourut près des deux tiers en onze mois; quand on eut débarqué ceux qui avoient résisté à la contagion, on les remplaça par une nou-

velle recrue de ces malheureux proscrits qui étoient entassés jusque-là dans le fort de Blaye. La chute même de Robespierre, en juillet 1794, ne mit pas fin à leur captivité, et la persécution ne cessa point pour les prêtres, quand elle se calmoit pour les autres classes. On continua de les tenir renfermés dans les pontons, et lorsqu'on les en débarqua au printemps de 1795, ce fut pour les reléguer dans un village marécageux, dont le séjour leur devint encore plus funeste que celui des vaisseaux.

De plus, il y avoit dans les départemens des prisons où l'on retenoit les prêtres âgés et infirmes qu'on estimoit trop dangereux de laisser en liberté. Cet état de choses dura plus de deux ans. Pendant ce temps, les prêtres cachés dans des maisons particulières étoient jour et nuit en proie à l'inquiétude; des visites domiciliaires étoient faites dans les maisons suspectes, et lorsqu'on trouvoit quelque prêtre, il étoit envoyé à l'échafaud sans autre formalité. Les prêtres étant hors la loi, il suffisoit, comme on disoit alors, de constater l'identité; et dès qu'il étoit reconnu que c'étoit un prêtre non assermenté, on le conduisoit au supplice, lui et ceux qui lui avoient donné asile. Telle étoit la législation du temps; et ce ne fut pas seulement une loi comminatoire : non, ce décret fut mis souvent à exécution, et il n'est peut-être pas de ville où, dans les visites nocturnes, on n'ait découvert quelque ecclésiastique caché, qui le jour même étoit mené à l'échafaud, ainsi que les pieux fidèles chez lesquels on l'avoit trouvé. Il sembloit

qu'un prêtre, par la même qu'il étoit prêtre, n'appartînt plus à l'humanité, et qu'il fût permis de lui courir sus ou de l'immoler. Voilà quel étoit l'esprit de cette révolution qu'aujourd'hui encore des écrivains impartiaux nous peignent sous de riantes couleurs, et qu'ils semblent appeler de tous leurs vœux.

Les lois et les mesures précédentes ne tomboient que sur ceux qui n'avoient pas fait les sermens prescrits, et jusqu'à la fin de 1793 le clergé assermenté pouvoit librement exercer ses fonctions. Mais alors de honteuses apostasies éclatèrent dans son sein, et la Convention les encouragea. On accueilloit les prêtres qui venoient abjurer, et les députations des communes qui apportoient les dépouilles des églises. On applaudissoit à des lettres et à des discours impies. En peu de temps, tout exercice de culte fut proscrit, sinon par des décrets de l'Assemblée, au moins de fait par l'effet du zèle des administrateurs, et par des arrêtés des *représentans du peuple* en mission dans les départemens. Fouché, envoyé en mission dans le département de la Nièvre, rendit un arrêté contre l'exercice de la religion; il donna le signal du dépouillement des églises et de la profanation des vases sacrés, il fut le premier à faire des envois de l'argenterie et des ornemens des églises à la Convention, et l'on trouve, sous la date du 1^er^ novembre, l'envoi à Paris de dix-sept malles remplies d'or et d'argent, de croix, de calices, etc. Cet exemple fut promptement imité par les autres représentans en mission dans les divers départe-

mens, et ce fut à qui se signaleroit par un plus grand empressement à poursuivre les prêtres, à dépouiller et à fermer les églises. Tel étoit même le zèle des fonctionnaires, que l'on voit l'arrêté rendu à Nevers par Fouché, cité et mis à exécution jusqu'au pied des Pyrénées : tant les persécuteurs saisissoient avidement tout ce qui au loin même favorisoit leurs vues. Pendant les deux derniers mois de 1793, la correspondance des représentans avec la Convention est remplie de détails sur les mesures qu'ils prenoient contre les prêtres, sur les discours impies qu'ils prononçoient, et sur leurs efforts pour faire abjurer les ecclésiastiques, pour s'emparer des églises et de tout ce qu'elles contenoient de précieux; et ce qui achève de montrer l'esprit du temps, c'est que ce fut au milieu même de cet élan révolutionnaire, de ces abjurations forcées, de ces proscriptions du culte, de ces mesures violentes et tyranniques, que la Convention rendit, le 8 décembre 1793, un décret portant que *toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes étoient défendues ;* c'étoit joindre une dérision insultante à une oppression barbare, et on ne pouvoit se jouer plus impudemment d'un peuple à qui on parloit de vertu, de philosophie et de liberté.

Après la terreur, et lorsque la Convention paroissoit revenir lentement à un système moins oppressif et moins cruel, les vœux des peuples pour l'exercice de la religion se manifestèrent de plus en plus. Alors la Convention rendit le décret du 21 février 1795. Le rapport fait ce jour-là par Boissy

d'Anglas étoit une insulte à toutes les croyances; néanmoins on y reconnoissoit le droit des citoyens d'exercer leur culte, et on leur permettoit d'user de ce droit, à condition qu'il ne se feroit aucune cérémonie extérieure, et que le gouvernement ne seroit obligé à rien, pas même à fournir le local. Cette dernière clause rendoit à peu près inutiles les concessions de ce décret; on s'étoit emparé des églises, et ne pas les rendre aux fidèles, c'étoit leur refuser d'un côté ce qu'on sembloit leur accorder de l'autre.

De nouvelles réclamations s'élevèrent, et le 30 mai un second décret fut rendu sur le rapport de Lanjuinais; il autorisoit à céder pour l'exercice du culte les églises non aliénées, et statuoit que les prêtres, pour avoir le droit de faire publiquement leurs fonctions, seroient obligés de faire une déclaration de soumission aux lois de la république. Un assez grand nombre de prêtres en divers diocèses se soumit à cet engagement : les prisons s'ouvrirent; les fidèles purent se réunir dans les églises si long-temps fermées ou profanées, et le culte divin recouvra, sinon toute sa liberté, au moins tout ce qu'il sembloit possible d'espérer après une si cruelle persécution.

Mais ce moment de calme dura peu; la Convention, sur la fin de sa session, revint à un système de rigueur qu'elle avoit trop long-temps suivi. Un nouveau décret fut rendu le 28 septembre 1795, *sur la police extérieure des cultes;* on exigea des prêtres un nouveau serment où l'on faisoit reconnoître la sou-

veraineté du peuple, et l'on prononça des peines sévères contre ceux qui exerceroient les fonctions du ministère sans avoir prêté ce serment. Le mois suivant, parut la loi déjà citée, du 3 brumaire ou 25 octobre 1795, portant que les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion seroient exécutées dans les vingt-quatre heures, sous peine de deux années de fers pour les fonctionnaires publics coupables de négligence à cet égard. Ainsi les prêtres ne venoient de sortir de l'exil ou des cachots que pour y être encore replongés, et ils furent obligés de se dérober de nouveau à la persécution.

Le Directoire, qui fut institué à cette époque, montra sur-le-champ l'esprit dont il étoit animé. Les agens dont il fit choix étoient presque tous d'ardens révolutionnaires, prêts à servir ses vues contre la religion. On a cité souvent ce passage d'une instruction qu'il envoya à ses commissaires dans les départemens; il y étoit dit, au sujet des prêtres : *Désolez leur patience, environnez-les de votre surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez pas un moment de relâche.* On retrouve dans ces expressions sinistres l'esprit tout entier de la révolution; *désolez leur patience,* peint admirablement le système suivi constamment par le Directoire. Il envoyoit sans cesse de nouveaux ordres contre les prêtres, il excitoit les administrations départementales à les poursuivre, il les dénonçoit au corps législatif: nous en verrons bientôt de fréquens exemples.

Ce fut par l'impulsion du Directoire que le Conseil des Cinq-Cents prit, le 6 mai 1796, une résolution pour une nouvelle déportation générale des prêtres qui n'avoient pas fait le serment; cette résolution ayant été envoyée au Conseil des Anciens pour y être approuvée, il y eut un rapport de Goupil de Préfeln à ce sujet; ce rapport contenoit plusieurs expressions et assertions fâcheuses, mais il concluoit à rejeter la résolution, comme contraire à la constitution, à la morale et à la politique. Le Conseil décida que ce rapport ne seroit pas imprimé. Le 26 août, Portalis, un des membres de ce Conseil, prononça un discours éloquent contre la résolution, qui fut rejetée. Ce discours, qui fut imprimé à part, est moins remarquable encore par le talent que par la sagesse et le courage.

Peu après il s'éleva une autre discussion au sujet des réclamations des prêtres détenus en prison. Quelques-uns avoient présenté des pétitions pour rentrer dans la jouissance de leurs biens; une loi du 5 septembre régla que leurs biens leur seroient rendus. Le 21 du même mois, un membre du Conseil des Cinq-Cents, M. Dubruel, fit un rapport sur les demandes de plusieurs prêtres reclus; il proposa de les mettre tous en liberté. La discussion s'étant ouverte le 17 octobre, plusieurs membres parlèrent dans le même sens que le rapporteur, entre autres Duprat, de La Haye, Favard, Penières, Madier, Henri Larivière, Guinot-Boismenu. La discussion ayant été ajournée, le Directoire, alarmé de la proposition faite dans le rapport, se hâta d'envoyer

deux messages successifs au Conseil des Cinq-Cents, pour exposer le danger que couroit la chose publique, si on mettoit tous les prêtres en liberté. Le ministre de la police écrivit dans le même sens, et Lanjuinais, qui étoit alors à Rennes, prit aussi la peine de réclamer contre la mesure proposée. Le Conseil n'osa résister à tant d'instances, et la proposition de M. Dubruel échoua pour le moment.

L'année suivante, le Directoire dénonça de nouveau les prêtres comme les ennemis les plus dangereux de la république. Un premier message du 12 février 1797 signaloit les prêtres non assermentés de deux départemens. Un second message du 17 février étoit relatif aux prêtres de tous les départemens, et étoit accompagné de soixante-six liasses de pièces; c'étoient des rapports de divers fonctionnaires contre les prêtres. Les moindres faits y étoient transformés en crimes, et un des griefs sur lesquels on insistoit le plus étoit que les prêtres favorisoient les émigrés; ce qui, aux yeux des révolutionnaires d'alors, étoit un attentat digne de mort. On avoit espéré sans doute que ce prodigieux amas d'écritures et cette masse de dénonciations écraseroient à jamais les prêtres. Toutefois cet énorme recueil de pièces fit peu d'impression sur le Conseil; on y vit le témoignage suspect d'un ennemi déclaré, plutôt que le rapport fidèle d'hommes sages et impartiaux. Boissy d'Anglas, Duprat, Dumolard, parlèrent dans ce sens. Le lendemain, M. Dubruel fit son rapport si long-temps attendu sur les prêtres; il proposa de mettre en liberté les

prêtres qui n'étoient renfermés que pour refus de serment. On ne devoit demander à ceux qui voudroient exercer leurs fonctions, qu'une déclaration de soumission purement civile, en ces termes : *Je déclare que je me soumets aux lois de la république française.* Cette proposition n'eut pas de suite. Le 12 mars, il s'éleva une discussion sur le précédent message du Directoire contre les prêtres ; Darracq prouva qu'un des faits allégués parmi les dénonciations étoit une imposture. Philippe Delville, un des membres de la commission, déclara que, dans les liasses envoyées par le Directoire, il n'y en avoit pas une qui ne contînt quelque imposture. Il demanda que le projet présenté par Dubruel fût mis au plus tôt en discussion, mais le Directoire fit encore ajourner la délibération.

Cependant le corps législatif se renforçoit successivement de nouveaux membrés qui aspiroient à fermer les plaies de la révolution. Le 17 juin 1797, Camille Jordan fit, au nom d'une commission, un rapport sur la révision des lois relatives au culte et à ses ministres. Il proposoit de ne plus exiger des prêtres ni serment ni déclaration, de permettre l'usage des cloches que le Directoire avoit sévèrement interdit, de rendre aux cimetières leur destination sacrée, d'accorder enfin à la religion plus de liberté qu'elle n'en avoit eu jusque-là : l'exercice du culte étoit pourtant encore soumis à différentes restrictions. On ne rendoit point les églises, et elles ne pouvoient être louées ou achetées par les communes, mais par les particuliers ; nulle céré-

monie ne pouvoit avoir lieu au dehors. Le rapport de Camille Jordan, semé d'ailleurs de quelques concessions faites à la philosophie, ne satisfit donc pas entièrement les amis de la religion; la discussion fut ajournée au 8 juillet. Dans l'intervalle, on reçut une pétition de cent vint-deux communes qui demandoient le rappel des prêtres; plusieurs autres pétitions furent présentées dans le même but. Le 8 juillet, la discussion s'étant ouverte, Fressenelle parla en faveur des prêtres, et le général Jourdan contre. Le 9, Lemierre, Boissy d'Anglas, Pavic, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Royer-Collard et Pastoret soutinrent, avec plus ou moins de force, le projet de la commission; mais quelques membres, et entr'autres Jard-Panvilliers, firent ajourner la discussion au 15. Ce jour-là, le Conseil des Cinq-Cents prit une résolution pour supprimer tout acte de déclaration de la part des prêtres; mais on fut fort étonné de voir le Conseil revenir le lendemain sur sa décision, et arrêter qu'on demanderoit une déclaration à tous ceux qui enseignoient la morale. C'étoit un biais imaginé pour atteindre, sous ce nom, les prêtres; la commission fut chargée de rédiger le mode de déclaration.

Dans le même temps, un député dont nous avons déjà remarqué le zèle, M. Dubruel, fut chargé de faire un rapport sur les lois pénales contre les prêtres dits insermentés. En rappelant toutes les anciennes lois, il en montra l'injustice et l'absurdité. Il proposa donc, le 26 juin, de révoquer la loi de déportation et les autres peines portées contre les

prêtres, et de les réintégrer dans tous leurs droits. Le Conseil des Cinq-Cents adopta une résolution conforme à ce rapport; elle fut portée au Conseil des Anciens qui la sanctionna le 24 août, sur le rapport de Muraire. A cette nouvelle, beaucoup de prêtres déportés se disposoient à revenir en France, quelques-uns étoient même déjà arrivés sur les frontières; mais le Directoire se hâta d'empêcher le retour de ces honorables proscrits. La lutte étoit devenue plus animée que jamais entre lui et les Conseils; les deux partis étoient en présence, et cherchoient mutuellement à se supplanter. Le Directoire fut le plus adroit ou le plus hardi; il fit approcher des troupes, et opéra la révolution dite du 18 fructidor, dont on a vu les suites plus haut. Les dernières résolutions des Conseils furent révoquées, et les décrets révolutionnaires remis en vigueur avec une nouvelle sévérité. Le Directoire fut autorisé à déporter les prêtres qui troubleroient la tranquillité; ce fut entre ses mains une arme puissante dont il usa sans retenue. Les moindres prétextes suffisoient pour faire déporter un prêtre; c'étoit assez d'un ennemi pour être dénoncé, et une seule dénonciation étoit suivie de la peine. Des administrateurs irréligieux, ou empressés de faire leur cour, étoient sûrs d'être applaudis quand ils tourmentoient les prêtres. On ramena pour cette classe malheureuse le régime de 1793, et les routes étoient couvertes de vénérables pasteurs enlevés à leurs troupeaux, et d'ecclésiastiques de tout âge entassés sur des charrettes. On les traînoit ainsi à travers la France vers les

ports de mer, où on les embarquoit pour Cayenne.

En novembre 1797, deux cent vingt déportés furent embarqués sur la frégate *la Charente;* mais cette frégate, ayant été chassée par les Anglais, fut obligée de rentrer dans un de nos ports, et les déportés furent transférés sur *la Décade* qui les porta à Cayenne. Ils y étoient au nombre de cent quatre-vingt-treize dont vingt-un seulement étoient laïques; les autres étoient tous prêtres ou religieux. Ces déportés furent assez mal traités pendant la traversée, et il n'en existoit plus que quarante au bout de trois mois. Il arrivoit incessamment à Rochefort de nouvelles victimes destinées pour la déportation; on les déposoit dans les prisons dites de Saint-Maurice et la Charente. Leur nombre croissant, et les maladies qui se déclarèrent parmi eux, engagèrent à les embarquer malgré la crainte des Anglais qui tenoient toujours la mer. Le 1^er^ août 1798, on en embarqua cent quatre-vingt-dix-sept sur la corvette *la Bayonnaise*: trente-six seulement étoient laïques, le reste étoient des prêtres ou des religieux, dont plusieurs des Pays-Bas et de la Savoie. Dans le nombre étoit M. l'abbé de Beauregard, aujourd'hui évêque d'Orléans. La traversée fut longue, et presque tous les déportés furent malades. Ils arrivèrent à Cayenne après cinquante-neuf jours de traversée, se trouvant pour la plupart dans le plus déplorable état.

Rochefort ne suffisant plus pour recevoir tous ceux qu'on envoyoit des divers points de la France, on en mit un assez grand nombre à la citadelle de

l'île de Rhé. Le 2 août, on en tira vingt-cinq prêtres que l'on embarqua avec autant de forçats sur la corvette *la Vaillante*. On les avoit entassés dans la partie plus étroite de la cale, et on s'étoit applaudi sans doute de l'heureuse idée de confondre ainsi des prêtres avec des criminels. Mais la corvette fut prise quelques jours après par les Anglais, et les vingt-cinq prêtres furent délivrés et envoyés en Angleterre, où on les traita avec beaucoup d'égards. Ils revinrent en France après la chute du Directoire.

La prise de *la Vaillante* fit renoncer à envoyer les déportés à Cayenne. On les entassa dans l'île de Rhé. Le 7 août 1798, ils y étoient au nombre de cent quarante-trois; depuis il y en eut jusqu'à douze cents. La citadelle ne pouvant les contenir, on les logeoit dans des greniers; on ne leur donnoit que des alimens de la plus mauvaise qualité, de la viande une fois seulement par décade, et on affectoit de choisir pour cela le vendredi. Parmi eux étoient quelques laïques, mais la plupart étoient des curés, des chanoines, des grands-vicaires, des religieux; M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, fut quelque temps au nombre des détenus; on obtint ensuite son élargissement. La citadelle de l'île de Rhé étant insuffisante, l'île d'Oléron fut désignée pour y suppléer. On y transféra cent vingt-sept déportés, dont quatre seulement étoient laïques. Tous les autres étoient prêtres ou religieux, la plupart des Pays-Bas.

Cette contrée, qui n'avoit pas essuyé la première

persécution en 1793 et 1794, n'échappa point à la seconde. On y avoit mis en vigueur toutes les lois révolutionnaires ; on détruisit les croix et les autres signes de religion ; on défendit l'observation du dimanche. Le 4 août 1796, tous les biens du clergé furent dévolus au gouvernement. Le 18 septembre, un décret supprima tous les monastères dans les neuf départemens réunis. Le décret du 9 mars de la même année, qui condamnoit à la déportation les fonctionnaires publics pour avoir refusé le serment de haine à la royauté, produisit une grande consternation en Belgique. Les principaux membres du clergé s'assemblèrent à ce sujet à Louvain, à Bruxelles et à Anvers, et le résultat de la délibération fut de refuser le serment. On envoya un jurisconsulte à Paris, pour plaider la cause du clergé belge ; le Directoire n'eut aucun égard à ses représentations. Une loi du 6 mai 1797, relative aux pensions des religieux et religieuses de ce pays, devint aussi une source de vexations et d'inquiétudes.

Ce fut bien pis après le 18 fructidor ; le clergé des Pays-Bas devint spécialement l'objet de l'attention des persécuteurs. Le cardinal de Frankemberg, archevêque de Malines, ayant refusé de prêter le serment de haine à la royauté, fut enlevé le 21 octobre 1797, et déporté au-delà du Rhin. Quatre jours après, un arrêté du département de la Dyle supprima l'Université de Louvain, école si ancienne, si célèbre, si chère à tout le pays. On renvoya les professeurs et les élèves, et on mit le séquestre sur

les biens. Le dernier recteur, l'abbé Havelange, fut conduit à Paris, puis déporté à Cayenne, où il mourut le 6 septembre 1798. Plusieurs autres membres de l'Université, des curés, des religieux furent également enlevés, déportés, et périrent par suite des mauvais traitemens et de la misère. On peut voir, sur cette persécution, la *Synopsis monumentorum*, par le docteur Van de Velde, 1821, 3 vol. in-8°; le *Recueil des victimes du 18 fructidor*, par Toupiolle; et le *Précis de ce qui s'est passé dans la Belgique relativement au serment*, 1800, in-8°.

2.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A SA CHUTE.

Ce seroit une chose très-piquante qu'une histoire complète de l'église constitutionnelle pendant les dix ou douze ans de son existence; ce sujet n'a pas encore été traité, et formeroit cependant une portion curieuse de l'histoire ecclésiastique du temps. Ne pouvant embrasser ici un tel tableau, nous essaierons au moins de tracer un précis historique qui puisse expliquer et lier entre eux beaucoup de faits

que l'auteur des *Mélanges* supposoit connus, et qui l'étoient alors en effet de la plupart des lecteurs, mais qui aujourd'hui ne seroient pas toujours suffisamment compris.

L'Assemblée nationale avoit formé dès le 20 août 1789, un comité dit ecclésiastique chargé de présenter des projets de lois sur les matières relatives à la religion et au clergé. Ce comité, où les ecclésiastiques étoient en minorité, comptoit, entre autres, quatre avocats dont les opinions étoient assez connues; c'étoient Lanjuinais, Martineau, Treilhard et Durand de Maillane. Le 10 octobre suivant, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, fit la motion de s'emparer des biens ecclésiastiques, et le 2 novembre l'Assemblée décréta que ces biens étoient à la disposition de la nation. Le 7 février 1790, le comité ecclésiastique se trouvant divisé, on y adjoignit un renfort de quinze nouveaux membres, choisis parmis les députés les plus dévoués au nouvel ordre de choses; dans ce nombre étoient plusieurs curés, Massieu, Expilly, Thibault, don Gerle, chartreux; Dupont de Nemours, l'avocat Chasset, etc. Dès-lors le système des innovations et des réformes prévalut dans le comité; les évêques de Clermont et de Luçon offrirent leur démission, ainsi que l'abbé de Montesquiou, les curés Vaneau, Grandin, La Lande, et même des laïques, le prince de Robecq, et le marquis de Bouthilier. Le 11 février, Treilhard fit la motion de supprimer les ordres religieux et d'abolir les vœux monastiques, motion qui fut adoptée deux jours après.

Le 13 avril 1790, l'Assemblée nationale refusa de déclarer la religion catholique, religion de l'Etat. Ce refus donna lieu à de nombreuses réclamations, tant au dedans qu'au dehors de l'Assemblée. Les cardinaux de la Rochefoucauld et de Rohan, trente archevêques, et évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques et de curés publièrent à ce sujet une déclaration courageuse à laquelle adhérèrent le chapitre métropolitain de Paris, plusieurs autres chapitres, et les catholiques de Nîmes, d'Uzès, de Toulouse, de Montauban, etc.

Cependant le comité ecclésiastique avançoit son travail sur les réformes projetées; il y eut quatre rapports sur ce sujet, faits par Chasset, Martineau, l'abbé Expilly et Durand de Maillane. Du 29 mai au 13 juillet 1790, on discuta la nouvelle constitution du clergé, et le 24 août le Roi y donna sa sanction. De nombreux discours et écrits montrèrent les vices et l'irrégularité de cette constitution. Nous nous bornerons ici à citer *l'Exposition des principes* par les évêques députés à l'Assemblée; cette *Exposition* étoit datée du 30 octobre, et signée de trente évêques, auxquels se joignirent cent dix autres évêques français, ou ayant des extensions de leurs diocèses en France. L'Assemblée n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets.

Par le nouveau code, qu'on appela constitution civile du clergé, l'Eglise de France se trouvoit toute bouleversée. Les cent trente-cinq évêchés existans étoient réduits à quatre-vingt-trois, nombre égal à celui des départemens. Leur territoire et

leurs limites se trouvoient totalement intervertis. Il étoit défendu de reconnoître l'autorité d'aucun évêque métropolitain étranger. Les chapitres étoient détruits : les nouveaux évêques ne pouvoient s'adresser au Pape pour en obtenir l'institution canonique ; elle leur étoit donnée par le métropolitain ou par le plus ancien évêque. Les évêques et les curés étoient élus par les mêmes corps électoraux qui nommoient à toutes les fonctions civiles, et le clergé n'y avoit aucune part plus spéciale. L'évêque étoit pasteur immédiat de la cathédrale, et devoit avoir des vicaires qui formoient son conseil, et sans lesquels il ne pouvoit faire aucun acte de juridiction. Pendant la vacance des sièges, toute l'autorité passoit au premier vicaire épiscopal. On donnoit aux curés le droit de choisir leurs vicaires parmi les prêtres ordonnés ou admis dans les diocèses, sans qu'ils eusssent besoin de l'approbation de l'évêque. Tels étoient les principaux articles de la constitution civile du clergé, où il est aisé de voir qu'on avoit cherché à réaliser les principes de quelques canonistes modernes, et surtout les vœux des appelans. L'autorité du saint siège y étoit méconnue, la juridiction de l'Eglise foulée aux pieds, et les prérogatives du deuxième ordre étendues outre mesure.

En dépit des réclamations des évêques et des chapitres, on presse l'exécution des nouveaux décrets. Les églises qui devoient être supprimées sont fermées. L'évêque de Quimper étant mort en septembre 1790, on élut, suivant les formes nouvelles,

pour le remplacer, l'abbé Expilly, curé de Morlaix, député à l'Assemblée et membre du comité ecclésiastique, qui recueillit ainsi le premier le prix de son zèle. Comme on s'attendoit bien que les évêques ne voudroient pas se prêter aux innovations, et que déjà un grand nombre d'entre eux s'étoient expliqués à cet égard dans l'*Exposition des principes,* ou dans des lettres et mandemens, un décret, rendu le 27 novembre sur le rapport de Voidel, statua que les évêques et curés seroient tenus, dans un délai fixé, de prêter serment à la nouvelle constitution, et qu'en cas de refus, ils seroient censés avoir renoncé à leurs places; manière de procéder fort peu canonique, mais commode pour se débarrasser des titulaires. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, Camus, avocat janséniste, et un de ceux qui passoient pour avoir eu le plus de part à la nouvelle constitution, prononça un discours pour la justifier; il prétendit réfuter l'*Exposition des principes* des évêques, et il assura, entre autres, que l'Assemblée avoit le droit de rejeter la religion catholique; vingt-sept ecclésiastiques de l'Assemblée adhérèrent à ce discours par un acte du 6 décembre (1). Camus mit beaucoup d'ardeur à faire exécuter le décret du 27 novembre; sur sa proposition, on députa deux fois au Roi pour le presser de sanctionner ce décret. Le prince, dans la position où il se trouvoit, ne crut pas pouvoir se refuser à ces instances; il donna enfin sa sanction le 26 décembre.

(1) Dans le nombre étoient Rigouard, Gouttes, Saurine, Aubry, Le Cesve, Joubert, Massieu, qui devinrent évêques peu après.

Dès le lendemain, l'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil, et député de la Lorraine, donne le signal; il prête le serment prescrit, son exemple est suivi par une cinquantaine de ses confrères. L'évêque d'Autun, et l'évêque de Lydda, suffragant de Bâle, prêtent aussi le serment. L'évêque de Clermont propose une formule explicative, on refuse de l'entendre. Le 4 janvier 1791 est assigné pour le dernier délai aux ecclésiastiques fonctionnaires publics et députés à l'Assemblée. M. de Bonnac, évêque d'Agen, est appelé le premier, et refuse le serment; un de ses curés, l'abbé Fournetz, se fait gloire de suivre l'exemple de son évêque. L'abbé Leclerc, curé du diocèse de Séez, et M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, sont appelés et refusent également. Chacun d'eux avoit motivé son refus par quelques paroles pleines de courage et d'à-propos; ces professions de foi publiques fatiguent le parti dominant. Un grand tumulte s'élève, les tribunes s'agitent, on veut effrayer les prêtres par des cris prolongés : enfin l'Assemblée décrète que les membres interpellés ne pourront répondre que par *oui* ou par *non*. Tous les évêques et les prêtres qui siégeoient de leur côté énoncent le refus le plus formel. On décide que ceux dont les places étoient conservées seroient remplacés, et que l'on n'admettra aucune rétractation ni restriction. De tous les ecclésiastiques de l'Assemblée (1), il y en eut environ soixante-dix qui firent le serment; environ

(1) Il y avoit dans l'Assemblée quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines, et deux cent huit curés.

vingt-cinq qui l'avoient prêté d'abord le rétractèrent ensuite (1).

Le dimanche suivant, 9 janvier, étoit marqué pour le serment du clergé des paroisses de la capitale. On n'omit rien pour intimider les prêtres dans les différentes églises, et cependant ceux qui refusèrent le serment formèrent le plus grand nombre. M. l'archevêque, ses sept grand-vicaires, tous les directeurs de séminaires, au nombre de cinquante-un (deux seulement firent le serment), tous les professeurs de Sorbonne et de Navarre, vingt-six curés, quatre-vingt-dix vicaires, cent soixante-seize ecclésiastiques employés dans le ministère, refusèrent le serment; vingt-trois curés, trente-quatre vicaires, et cent dix-huit autres fonctionnaires le prêtèrent, auxquels on joindra, si l'on veut, des religieux sortis de leurs cloîtres, des prêtres accourus de leurs provinces ou inconnus, et même de simples clercs. Or, même avec ce renfort, le nombre des refusans passa celui des autres.

Dans les provinces, les évêques suivirent l'exemple de leurs collègues de l'Assemblée. Sur cent trente-cinq évêques, quatre seulement s'enrôlèrent sous les étendards de la nouvelle constitution; ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun. La conduite subséquente de ces prélats n'a pas paru

(1) M. Méchain, curé de Brains, rétracta son serment dès le 5 janvier; MM. Pellegrin, Roussel, Simon et Breuvart, tous curés et députés à l'Assemblée, dès le 6; et les jours suivans, MM. Malartic, Bigot, Touret, Simon, Ruelle, Pons, Thirial, Quingan et Lordon de Keromen, tous curés et membres de l'Assemblée.

propre à justifier leur empressement à se conformer aux décrets. Le cardinal de Brienne, déjà connu par ses liaisons avec le parti philosophique, renvoya son chapeau, et suivit le torrent de la révolution. Nous parlerons plus tard des aberrations des autres prélats. Dans le clergé du deuxième ordre, la majeure et la plus saine partie refusa le serment.

On s'empressa bientôt de remplacer les évêques et les curés qui ne s'étoient point conformés aux décrets. Il étoit tout simple que dans les élections on n'oubliât point ceux qui avoient montré le plus de zèle pour la cause de la révolution. Vingt-un prêtres ou curés membres de l'Assemblée furent nommés à des évêchés. Gobel, évêque de Lydda et suffragant de Bâle, fut élu à la fois pour les évêchés de Paris, du Haut-Rhin et de la Haute-Marne ; il opta le premier siège, qui flattoit davantage son ambition. Il y eut plusieurs départemens où, par un abus contre lequel Camus lui-même s'étoit élevé, on nomma pour évêques des hommes qui y étoient entièrement inconnus. Des prêtres dont l'opinion avoit fait justice, des moines ardens à franchir les barrières de leurs cloîtres, des patriotes exaltés recueillirent les suffrages. Mais il s'agissoit de trouver des prélats qui imposassent les mains aux nouveaux élus. Expilly, nommé évêque du Finistère, s'adressa le 11 janvier par une sommation juridique à M. de Girac, évêque de Rennes, ville qui, suivant la nouvelle circonscription, étoit la métropole de Quimper; le prélat répondit par une déclara-

tion motivée, où il montroit à Expilly la nullité de son élection, et refusoit de prêter les mains à sa consécration.

Rebuté de ce côté, Expilly eut recours à l'évêque d'Autun, qui ne pouvoit avoir aucun droit de sacrer ou de confirmer un évêque d'une autre métropole. Cependant, sans demander le consentement de l'ordinaire, sans commission du Pape, sans le serment ordinaire au saint siège, sans examen ni profession de foi, quoique le chapitre de Quimper eût protesté, et que l'évêque de Soissons vécût et réclamât; malgré ces irrégularités, dis-je, l'évêque d'Autun sacra le 24 février dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, les curés Expilly et Marolles pour évêques du Finistère et de l'Aisne. On avoit trouvé deux prélats qui consentirent à l'assister dans cette cérémonie, Gobel, évêque de Lydda, et Miroudot, évêque de Babylone (1). L'évêque d'Autun donna sa démission vers le même temps, et abandonna les fonctions de son état. Expilly et Marolles sacrèrent ensuite leurs confrères, et ils trouvèrent les uns et les autres des prêtres qui se rangèrent sous leurs drapeaux. Les évêchés départementaux furent tous remplis du mois de février au mois de juin 1791, et le schisme fut consommé par la témérité d'hommes, qui, dépourvus

(1) Jean-Baptiste Miroudot, né à Vesoul en 1716, religieux de l'ordre de Citeaux, avoit été fait évêque de Babylone en 1776, et n'alla pas plus loin qu'Alep. Il revint à Paris, où il suppléoit quelquefois l'archevêque pour les fonctions épiscopales. Il fut mal récompensé de son zèle à servir les constitutionnels, perdit la pension que lui faisoit la Propagande, et mourut à l'hôpital des Incurables en 1798.

de toute juridiction, entreprirent de gouverner des églises dont les pasteurs étoient vivans, et n'avoient été expulsés que par la violence.

Nous croyons devoir donner ici le tableau de la circonscription des diocèses, telle qu'elle fut réglée en 1790, et les noms des évêques élus suivant les nouvelles formes.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MANCHE.

Seine-Inférieure, à Rouen, Louis Charrier de la Roche, prévôt d'Aînai à Lyon. *Calvados*, à Bayeux, Claude Fauchet, prédicateur. *Manche*, à Coutances, François Becherel, curé de Saint-Loup. *Orne*, à Séez, J. A. S. Lefessier, curé de Berus. *Eure*, à Evreux, R. T. Lindet, curé à Bernay. *Oise*, à Beauvais, J. B. Massieu, curé de Sergy. *Somme*, à Amiens, E. M. Desbois de Rochefort, curé de Saint-André des Arts à Paris. *Pas de Calais*, à Saint-Omer, P. J. Porion, curé à Arras.

MÉTROPOLE DU NORD-EST.

Marne, à Reims, Nicolas Diot, curé de Vanderesse. *Meuse*, à Verdun, J. B. Aubry, curé de Besle. *Meurthe*, à Nanci, Luc-François Lalande, de l'Oratoire. *Moselle*, à Metz, Nicolas Françin, curé de Freimacher. *Ardennes*, à Sédan, Nicolas Philbert, Lazariste, curé de Sédan. *Aisne*, à Soissons, C. E. F. Marolles, curé à Saint-Quentin. *Nord*, à Cambrai, C. F. M. Primat, de l'Oratoire, curé à Douai.

MÉTROPOLE DE L'EST.

Doubs, à Besançon, P. C. F. Séguin, chanoine

de la cathédrale. *Haut-Rhin*, à Colmar, Arbogast Martin, sous-principal du collège. *Bas-Rhin*, à Strasbourg, F. A. Brendel, professeur à l'Université. *Vosges*, à Saint-Dié, J. A. Maudru, curé d'Aidolles. *Haute-Saône*, à Vesoul, J. B. Flavigny, curé de Vesoul. *Côte-d'Or*, à Dijon, J. B. Volfius, professeur au collège. *Haute-Marne*, à Langres, A. H. Wandelaincourt, professeur à Verdun. *Jura*, à Saint-Claude, F. X. Moyse, professeur à Dôle.

MÉTROPOLE DU NORD-OUEST.

Ille-et-Vilaine, à Rennes, Claude Le Coz, principal du collège de Quimper. *Côtes du Nord*, à Saint-Brieuc, Jean-Marie Jacob, curé de Lannebert. *Finistère*, à Quimper, L. A. Expilly, recteur à Morlaix. *Loire-inférieure*, à Nantes, Julien Minée, curé à Saint-Denis. *Maine-et-Loire*, à Angers, Hugues Pelletier, Génovéfain, prieur de Beauport. *Morbihan*, à Vannes, Charles Lemasle, curé d'Herbignac. *Sarthe*, au Mans, J. G. R. F. Prudhomme, curé au Mans. *Mayenne*, à Laval, N. G. L. Villar, doctrinaire, principal à la Flèche.

MÉTROPOLE DE LA SEINE.

Seine, à Paris (1), J. B. Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle. *Seine-et-Oise*, à Versailles, J. J. Avoine, curé du Gomecourt. *Eure-et-Loir*, à Chartres, Nicolas Bonnet, curé à Chartres. *Loi-*

(1) C'étoit le seul siège qui portât le nom de la ville. On disoit *l'évêque de Paris*, mais partout ailleurs l'évêque prenoit le nom du département.

ret, à Orléans, L. F. A. de Jarente, ancien évêque. *Yonne*, à Sens, E. C. de Loménie, ancien archevêque. *Aube*, à Troyes, Augustin Sibille, curé à Troyes. *Seine-et-Marne*, à Meaux, Pierre Thuin, curé de Montereau.

MÉTROPOLE DU CENTRE.

Cher, à Bourges, P. A. Torné, doctrinaire. *Loir-et-Cher*, à Blois, Henri Grégoire, curé d'Embermesnil. *Indre*, à Châteauroux, René Héraudin, curé de Chaillac. *Indre-et-Loire*, à Tours, Pierre Suzor, curé d'Écueilly. *Vienne*, à Poitiers, René Lecesve, curé à Poitiers. *Creuse*, à Guéret, Antoine Huguet, curé de Bourganeuf. *Allier*, à Moulins, F. X. Laurent, curé d'Huilleaux. *Nièvre*, à Nevers, Guillaume Tollet, curé de Vandenesse.

MÉTROPOLE DU SUD-OUEST.

Gironde, à Bordeaux, Pierre Pacareau, chanoine de la cathédrale. *Vendée*, à Luçon, F. A. Rodrigue. *Charente-inférieure*, à Saintes, J. E. Robinet, curé de Saint-Juvinien. *Landes*, à Dax, Jean-Pierre Saurine, avocat. *Lot-et-Garonne*, à Agen, André Constant, Dominicain, professeur de théologie à Bordeaux. *Dordogne*, à Périgueux, Pierre Pontard, curé à Sarlat. *Corrèze*, à Tulle, J. J. Brival, ancien Jésuite, curé de Lapleau. *Haute-Vienne*, à Limoges, Léonard Gayvernon, curé de Compreignac. *Charente*, à Angoulême, P. M. Joubert, curé de Saint-Martin. *Deux-Sèvres*, à Saint-Maixent, J. J. Mestadier, curé de Breuil.

MÉTROPOLE DU SUD.

Haute-Garonne, à Toulouse, A. P. H. Sermet, Carme déchaussé. *Gers*, à Ausch, P. B. Barthe, professeur de théologie à Toulouse. *Aude*, à Narbonne, G. Besaucelle, doyen du chapitre de Carcassonne. *Tarn*, à Albi, J. J. Gausserand, curé de Rivière. *Basses-Pyrénées*, à Oléron, B. J. B. Sanadon, Bénédictin, professeur à Pau. *Hautes-Pyrénées*, à Tarbes, J. G. Molinier, doctrinaire, recteur du collège. *Aveyron*, à Rodez, Claude Debertier, curé de La Guiole, et supérieur du collège. *Lot*, à Cahors, Jean Danglars, curé de Cajarc. *Pyrénées-Orient.*, à Perpignan, Gabriel Deville, curé de Saint-Paul de Fenouillet. *Arriège*, Pamiers, Bernard Font, curé de Bénac.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MÉDITERRANNÉE.

Bouches-du-Rhône, à Aix, C. B. Roux, curé d'Ayragues. *Corse*, à Bastia, I. F. Guasco, grand-vicaire de Mariana, *Var*, à Fréjus, J. J. Rigouard, curé de Sollies. *Basses-Alpes*, à Digne, J. B. Romé de Villeneuve, curé de Vallensolle. *Hautes-Alpes*, à Embrun, Ignace Cazeneuve, chanoine de Gap. *Drome*, à Valence, François Marbos, curé près Valence. *Lozère*, à Mende, Etienne Nogaret. *Gard*, à Nîmes, J. B. Dumouchel, professeur au collège de la Marche, recteur de l'Université de Paris. *Hérault*, à Beziers, Dom. Pouderoux, curé de Saint-Pons.

MÉTROPOLE DU SUD-EST.

Rhone-et-Loire, à Lyon, Adrien Lamourette, Lazariste. *Cantal*, à Saint-Flour, A. M. Thibault,

curé de Souppes. *Puy-de-Dome*, à Clermont, F. S. Périer, de l'Oratoire, supérieur du collège d'Effiat. *Haute-Loire*, au Puy, Etienne Delcher, curé à Brioude. *Ardèche*, à Viviers, Charles Lafont de Savines, ancien évêque. *Isère*, à Grenoble, Joseph Pouchot, curé de Saint-Ferjus. *Ain*, à Belley, J. B. Royer, curé de Chavannes. *Saône-et-Loire*, à Autun, J. L. Gouttes, curé d'Argilliers.

Tous les sièges non compris dans cette liste furent regardés comme supprimés, ainsi que les chapitres des cathédrales et des collégiales. On ferma les églises non conservées, on s'empara de leur mobilier, et peu après on mit les édifices mêmes en vente. Les abbayes, les communautés étoient déjà supprimées, et les profanations et destructions d'églises annoncèrent assez l'esprit du nouveau code, et ce qui devoit en résulter pour le bien de la religion.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'organisation du clergé constitutionnel dans les départemens, et nous nous contenterons de marquer celle du nouveau clergé à Paris. Gobel ayant été élu évêque le 13 mars par les électeurs du département, forma son conseil épiscopal, où entroient de droit les curés des paroisses réunies à la cathédrale. Les membres de ce conseil, qui étoient en même temps les vicaires de l'évêque-curé pour l'administration de la paroisse-cathédrale, étoient, Denoux, curé de la Magdeleine en la Cité; Girard, curé de Saint-Landry; Voisard; Saint-Martin, ancien conseiller-clerc au Châtelet; Priqueler, neveu

de Gobel; Genais; Laborey; d'Herbès; Baudin; Lothringer, aumônier à l'Hôtel-Dieu; Mille, curé d'Évry, diocèse de Paris; Deslandes; Blondeau, curé des SS. Jean et Denis; Lacroix; Lambert.

Le séminaire fut confié aux oratoriens Tournaire, supérieur du séminaire de Saint-Magloire, Telmon, professeur dans la même maison; Daunou, depuis conventionnel et membre de l'Institut, et Mévolhon.

Les cinquante-deux paroisses de la capitale furent réduites à trente-trois. Les curés qui avoient refusé le serment furent immédiatement expulsés; ceux qui l'avoient prêté, et dont les églises étoient conservées, restèrent en place; il y en eut dix dans ce nombre, savoir, Poupart, curé de Saint-Eustache, précédemment de l'Oratoire, et confesseur de Louis XVI; Séjourné, curé du Roule; Benière, curé de Chaillot; Desforges, curé de Saint-Sauveur; Morel, curé de Saint-Jacques la Boucherie; Viennet, curé de Saint-Méry; Demoy, curé de Saint-Laurent; Dubois, curé de Saint-Médard, Génovéfain; Antheaume, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas; et Garat, curé du Gros-Caillou.

Ceux qui furent choisis par les électeurs pour occuper les autres cures, furent, à Saint-Sulpice, le P. Poiré, de l'Oratoire, supérieur de la maison Saint-Honoré; à Saint-Germain des Prés, Roussineau, curé de la Sainte-Chapelle; à Saint-Thomas d'Aquin, le P. Latyl, de l'Oratoire, membre de l'Assemblée; à Saint-Germain-l'Auxerrois, Corpet, premier vicaire de la paroisse; à Saint-Roch, Le-

grand, du clergé de la paroisse; à Saint-Augustin (les Petits-Pères), Morel, vicaire de Saint-Pierre des Arcis; à la Magdeleine, Picavez, du clergé de Saint-Philippe du Roule; à Notre-Dame de Lorette, Castelan; à Saint-Nicolas des Champs, Colombart, premier vicaire de Bonne-Nouvelle; à Saint-François d'Assise, Sibire, du clergé de Saint-Roch; à Saint-Gervais, Chevalier, premier vicaire de Saint-Laurent; à Saint-Paul, Brugières, ancien aumônier à Bicêtre, puis interdit pour son jansénisme; à Sainte-Marguerite, Lemaire, premier vicaire de la paroisse; à Saint-Antoine, Mahieu l'aîné, second vicaire de Sainte-Marguerite; à Saint-Ambroise de Popincourt, Varlet, prêtre aux Quinze-Vingts; à Saint-André des Arts, Clausse, premier vicaire; à Saint-Severin, Leblanc de Beaulieu, Génovéfain; à Saint-Nicolas du Chardonnet, Brongniart, premier vicaire de la Madeleine en la Cité; à Saint-Victor, Duchesne, vicaire de Saint-Martin du Cloître; à Saint-Marcel, Jacquot, curé de Saint-Martin du Cloître; à Sainte-Geneviève, Huot, curé de Saint-Jean de Latran (1).

Jusque-là, le chef de l'Eglise avoit gardé le silence; il avoit voulu consulter les évêques de France, et prendre le temps d'examiner avec maturité l'état des choses. Il donna enfin une décision longtemps attendue. Ses Brefs du 10 mars et du 13 avril

(1) On voit la différence de cette circonscription avec celle qui existe aujourd'hui. L'île Saint-Louis dépendoit alors de Notre-Dame. Plusieurs des églises nommées ici ont été abattues, telles sont l'abbaye Saint-Victor, l'abbaye Saint-Antoine, Saint-Paul, Saint-Marcel, Saint-Sauveur, Saint-André des Arts, Saint-Jacques, le Gros-Caillou et la Magdeleine.

1791 étoient adressés, le premier aux évêques de l'assemblée, et le second aux évêques, au clergé et aux fidèles de France. Dans le premier, Pie VI discutoit différens articles de la constitution civile du clergé, et montroit que plusieurs des nouveaux décrets s'écartoient de l'enseignement de la foi, blessoient la discipline, et ouvroient la porte à toutes les erreurs. Dans le second Bref, le Pape citoit avec éloge l'*Exposition* des évêques, déploroit la défection des quatre prélats, ordonnoit aux ecclésiastiques qui avoient fait le serment, de le rétracter, et déclaroit les élections des nouveaux évêques illégitimes et sacrilèges, et leurs consécrations criminelles, illicites et sacrilèges. Ce jugement du saint siège concourut avec un grand nombre d'instructions et de lettres pastorales publiées par les évêques de France. Presque tous donnèrent à ce sujet quelques écrits et actes de l'autorité épiscopale. Parmi ces prélats, nous nommerons M. de Boisgelin, archevêque d'Aix; M. Asseline, évêque de Boulogne; M. de La Luzerne, évêque de Langres; M. de La Fare, évêque de Nanci; M. de Bonal, évêque de Clermont, etc. (1). Un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre se signalèrent

(1) On a recueilli les noms des évêques qui ont adhéré aux Brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé; voyez l'ouvrage de M. l'abbé Hulot contre un religieux de Salzbourg. Il y compte cent vingt-huit évêques de France, vingt-quatre cardinaux, cinquante évêques de l'Etat pontifical, treize des autres parties de l'Italie, dix-neuf d'Allemagne et pays voisins, huit de Savoie et du Comtat, sept d'Espagne, quatre vicaires apostoliques en Angleterre, l'archevêque de Dublin, celui de la Plata, en Amérique, huit évêques *in part.*; en tout deux cent soixante-trois prélats.

aussi par leur zèle à combattre les faux principes de la constitution civile du clergé, et des écrits plus ou moins remarquables furent publiés par l'abbé Barruel, par l'abbé Berardier, par l'abbé Tinthoin, par le Lazariste François, par l'Eudiste Pottier, par MM. Jarry, Charlier, Guillon, etc. La constitution civile du clergé se trouva même attaquée du côté où on s'y seroit le moins attendu. Les Jansénistes se divisèrent, et tandis que les uns soutenoient cette constitution, qui étoit proprement leur ouvrage, d'autres la sapoient par de nombreux écrits. Jabineau, dans une consultation du 15 mars 1790, montra que la puissance temporelle n'avoit aucun droit sur la suppression et l'érection des sièges, et que les évêques ne pouvoient abandonner l'exercice de leur juridiction. Huit autres avocats et canonistes, attachés au même parti, signèrent cette consultation. Maultrot, Vauvilliers, le P. Lambert, Blonde, écrivirent dans le même sens, et le premier surtout est auteur d'un nombre prodigieux de brochures sur ce sujet dont on trouve la liste à son article dans la *Biographie universelle*.

De leur côté, les évêques constitutionnels (c'est le nom qu'on leur donna) et leurs adhérens essayèrent de répondre à tant d'attaques. La principale de leurs productions est l'*Accord des vrais principes sur la constitution civile du clergé, par les évêques des départemens membres de l'Assemblée nationale*, in-8°. Cet écrit fut signé de dix-huit d'entre eux (1). Il paroît qu'il avoit été rédigé par Joa-

(1) Gobel, Charrier, Expilly, Marolles, Saurine, Lindet, Laurent,

chim Lebreton, religieux théatin, qui se maria peu après, comme pour montrer, par ce dernier argument, ce qu'il falloit penser de ces précédens plaidoyers en faveur du parti qui avoit pris un tel avocat. Plusieurs évêques constitutionnels, Gobel, Saurine, Lalande, Desbois, Gouttes, Avoine, Lindet, Prudhomme, etc. publièrent des lettres pastorales. L'abbé Gratien, Tabourier, de Torcy, écrivirent dans le même sens, et parmi les laïques, Camus, Larrière, Durand de Maillane, défendirent la nouvelle constitution. Les *Nouvelles ecclésiastiques* des Jansénistes subsistoient encore, et étoient remplies d'éloges des constitutionnels; il n'y avoit pas jusqu'à Lindet, évêque de l'Eure, que l'on n'y appelât un *zélé prélat* et un *respectable évêque*. Il est vrai que Lindet n'étoit pas encore marié publiquement, et qu'il n'avoit pas encore voté la mort du Roi.

Le 30 septembre 1791, l'assemblée dite *constituante* termina ses séances. Elle subsistoit depuis près de deux ans et demi, et avoit su, pendant cet intervalle, bouleverser tout dans l'Eglise et dans l'Etat, et jeter des semences de désordres et de destruction. Elle fut remplacée immédiatement par une autre assemblée dite *législative*, et où se trouvoient, entre autres, vingt-sept membres du clergé constitutionnel, savoir, dix évêques et dix-sept prêtres. Les évêques étoient Desbois, Fauchet, Font, Gayvernon, Huguet, Lamourette, Le Coz, Lefessier,

Massieu, Grégoire, Aubry, Becherel, Royer, Thibault, Gouttes, Dumouchel, Rigouard, Joubert et Le Coz.

Pontard et Torné : les prêtres étoient Arbogast, recteur de l'Université de Strasbourg ; Audrein, vicaire épiscopal du Morbihan ; Bassal, curé de Saint-Louis à Versailles ; Cerutti, administrateur du département à Paris ; Chabot, vicaire épiscopal à Blois ; Champion, curé de Vobles ; Couppé, curé de Sermaize ; Duquesnoy, cultivateur ; Gaudin, vicaire épiscopal de la Vendée ; Gibergues, prêtre à Saint-Floret ; Ichon, supérieur de l'Oratoire de Condom ; Lacombe, doctrinaire, curé de Saint-Paul à Bordeaux ; Mulot, chanoine régulier de Saint-Victor ; Musset, curé de Falleron ; Paganel, curé de Noillac ; Rever, curé de Conteville et Vayron, procureur-syndic à Saint-Flour. Cette nouvelle assemblée laissa voir tout de suite l'esprit qui la dirigeoit ; un décret du 29 novembre 1791, rendu sur le rapport de François de Neufchâteau, portoit que tous les prêtres qui n'avoient pas fait le serment prescrit l'année précédente, perdroient leur traitement, à moins qu'ils ne prêtassent un nouveau serment. Le Roi apposa son *veto* à ce décret, conformément au droit que lui laissoit la nouvelle constitution, et sa fermeté à refuser sa sanction à une mesure si vexatoire fut un des plus grands griefs des agitateurs contre lui.

Le 19 mars 1792, Pie VI publia un nouveau Bref sur les affaires ecclésiastiques de France. Il donnoit des éloges au courage des prêtres qui avoient refusé le serment, s'affligeoit de la persévérance des quatre évêques dans le schisme, et de la témérité des autres évêques constitutionnels, et condamnoit

leurs écrits, entr'autres, l'*Accord des vrais principes*. Ce Bref et les deux précédens servirent à éclairer beaucoup de prêtres qui avoient fait le serment de bonne foi. Les uns avoient prêté le serment avec des explications et des restrictions qu'on ne voulut pas admettre; d'autres l'avoient prêté avant que la question fût bien éclaircie, et que l'autorité eût parlé. Ils se hâtèrent de se rétracter, quand le Pape et les évêques eurent porté leur jugement. On trouve un assez grand nombre de ces rétractations dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel (1).

Nous ne compterons pas encore au nombre des rétractans l'évêque de la Seine-inférieure, M. Charrier de la Roche, député à l'Assemblée constituante, qui, dès le 26 octobre 1791, donna sa démission de son siège. Toutefois cette démarche fit honneur à son amour pour la paix; il regardoit ce moyen comme le seul capable de faire cesser le schisme, et il engageoit ses confrères à l'imiter (2). Mais les constitutionnels n'avoient garde de suivre un tel exemple. On se hâta au contraire de donner à M. Charrier un successeur sur le siège de la Seine-inférieure; ce successeur fut l'abbé Gratien, Lazariste et supérieur du séminaire de Chartres. Il y eut aussi un autre évêque nommé à Poitiers à la place de Lecesve, qui étoit mort subitement le 18

(1) Nous citerons, entr'autres, Curt, principal du collège de Montaigu; Mouille, vicaire de Saint-Merry; Potier, ancien Eudiste. Ces deux derniers furent depuis massacrés à Saint-Firmin.

(2) Voyez ses lettres du 26 octobre à Gobel et aux administrateurs du département: Gobel lui répondit le 20 novembre; il n'approuvoit pas sa démarche, et s'efforçoit de montrer qu'elle pouvoit avoir de graves inconvéniens.

avril, au moment de prendre possession de son siège; ce nouvel évêque fut M. Montault, qui depuis se sépara entièrement des constitutionnels. Avant la terreur, il y eut encore trois nouveaux évêques élus, savoir : Raymond pour l'Isère à la place de Pouchot, qui mourut à Grenoble le 28 août 1792; Rovère, qui fut nommé évêque de Vaucluse, après qu'on se fut emparé du Comtat; et Panisset qui fut élu évêque du Mont-Blanc, lorsque les Français eurent occupé la Savoie. Il est remarquable qu'il n'y eut aucun décret pour créer un évêché dans le Mont-Blanc : ce fut un député en mission dans ce pays, l'abbé Grégoire, qui, de sa propre autorité, destitua les évêques de Savoie, et fit élire Panisset. Il s'efforça aussi, à ce qu'il paroît, d'établir l'église constitutionnelle à Nice, et y fit un voyage qui resta sans succès, les esprits étant mal disposés en sa faveur.

L'église constitutionnelle ne faisoit que de naître, et déjà l'esprit de licence et de vertige éclatoit par des motions audacieuses, par des écrits scandaleux et des actes déplorables. Dans l'Assemblée législative, l'évêque Torné proposa, et fit rendre un décret qui prohiboit tout costume ecclésiastique et religieux; c'étoit le 6 avril 1792, jour même du vendredi saint. Torné et Gayvernon, son confrère, s'empressèrent de déposer sur le bureau du président la croix, symbole de leur dignité; ils préludoient ainsi l'un et l'autre à leur future apostasie. Leur exemple fut imité par quelques-uns de leurs collègues, par l'évêque Fauchet, par le Victorin Mulot, etc. Torné voulut

faire abroger la constitution civile du clergé, et les députés Ramond, Jean de Bry et Lemontey parlèrent dans le même sens à l'Assemblée législative. C'étoit aussi le but de l'écrit publié en 1792 par Demoy, curé de Saint-Laurent de Paris, et député suppléant à l'Assemblée ; cet écrit, intitulé *Accord de la religion et des cultes chez une nation libre*, in-8°, soutenoit que la constitution civile du clergé étoit absurde, que c'étoit un enfant du jansénisme, que l'Etat ne devoit pas se mêler de religion, ni en professer aucune, etc. Mais l'auteur ne s'en tenoit pas là ; il parloit contre le célibat et les congrégations, se moquoit des pratiques et des cérémonies religieuses, et cependant il resta dans sa cure. En vain plusieurs ecclésiastiques et des fidèles réclamèrent contre ce scandale, en vain on publia des écrits contre Demoy; Gobel n'osa l'empêcher de continuer ses fonctions.

Une vive controverse s'agitoit alors entre les constitutionnels relativement au mariage des prêtres. Le signal en avoit été donné par l'abbé Cournand, professeur au collège de France, qui, dès la fin de 1789, fit, dans les assemblées d'un district de la capitale, une motion pour demander à l'Assemblée constituante le mariage des prêtres; cette motion, prononcée les 27 novembre, 4 et 11 décembre, dans le district de Saint-Etienne du Mont, fut ensuite imprimée, et donna lieu à quelques écrits en faveur de la discipline constante de l'Eglise latine. Au commencement de 1790, un autre ecclésiastique, Bernet de Baillorette, chapelain de Popin-

court, adressa une lettre à Rabaut Saint-Etienne, pour demander le mariage des prêtres. Sa lettre devint publique, et on l'interdit; ce qui l'irrita au point que, le lundi de Pâque, il monta en chaire et déclama contre l'interdit : on assure que les fidèles le firent descendre de chaire. Bientôt on ne se contenta plus d'écrire en faveur du mariage des prêtres, et quelques ecclésiastiques et religieux profitèrent de la licence générale pour rompre les liens qu'ils avoient contractés. Dubourg, curé de Saint-Benoît-sur-Seine, se maria, et chercha à se justifier par quelques brochures; c'est contre lui que l'abbé Herluison fit paroître, en 1792, *le Fanatisme du libertinage confondu*, en six lettres. Quelques-uns des évêques constitutionnels réclamèrent fortement, il faut le dire, en faveur du célibat ecclésiastique. M. Charrier de la Roche défendit cette discipline dans son *Examen du décret du 27 août* 1791. Gratien, son successeur à Rouen, publia une instruction pastorale du 24 juillet 1792, sur la continence des ministres de la religion; il y déclaroit qu'il procéderoit contre tout prêtre qui oseroit se marier, et il interdit en effet Lecorney, curé du Hâvre, pour une semblable démarche. Le 28 novembre suivant, Fauchet donna une lettre pastorale contre le divorce et le mariage des prêtres; il fut dénoncé pour ce sujet à la Convention par Lecointe. Le Coz adressa des représentations à un de ses suffragans qui avoit fait bénir, par un de ses vicaires, le mariage d'un prêtre. Mais ces réclamations ne pouvoient arrêter le torrent, et les exem-

ples de mariage des prêtres devinrent assez fréquens en 1792. A Paris, d'anciens religieux et des ecclésiastiques étrangers au ministère contractèrent des mariages ; à ces scandales s'en joignit un plus grand encore. Aubert, vicaire de Sainte-Marguerite, se maria publiquement et osa continuer ses fonctions ecclésiastiques. Les électeurs trouvèrent plaisant de nommer un tel homme à la cure de Saint-Augustin, et Gobel, que les Jacobins dominoient de plus en plus, n'osa lui refuser l'institution. Le jour de l'Ascension de 1793, il installa Aubert, qui dit la messe pendant que sa femme assistoit à la cérémonie.

Tant d'effronterie d'une part, et de foiblesse de l'autre, révoltèrent quatre curés constitutionnels de Paris, Lemaire, Leblanc de Beaulieu, Brugières et Mahieu. Ils adressèrent une plainte aux évêques constitutionnels. Ce mémoire, qui étoit motivé avec quelque étendue, finissoit par une protestation énergique ; il portoit les signatures des quatre curés, et fut rédigé en juin 1793, c'est-à-dire, à une époque où il y avoit quelque courage à défendre ainsi les règles de l'Église en présence d'une impiété farouche et oppressive. Gratien écrivit à Gobel le 9 juin 1793, pour lui reprocher sa lâcheté ; et Fauchet, dans son *Journal des Amis*, se plaignit aussi de l'asservissement de Gobel aux vues de la faction. Osselin, vicaire de Saint-Louis de Versailles, s'étant marié, fut nommé par les électeurs à la cure de Saint-Aubin : Avoine, évêque de Seine-et-Oise, lui refusa l'institution canonique

et l'interdit le 22 décembre 1792 ; mais Osselin en appela comme d'abus, et le tribunal de Versailles ordonna de le mettre en possession de la cure. D'autres évêques constitutionnels donnoient l'exemple du délire. Lindet, évêque de l'Eure et membre de la Convention, se fit marier par ce même Aubert que nous venons de signaler, et s'efforça de se justifier dans un écrit. Le 12 août 1793, Torné maria lui-même dans sa cathédrale un prêtre avec une religieuse, et prononça dans cette occasion un discours rempli de déclamations; cet évêque et son conseil avoient annoncé qu'ils recevroient et placeroient avantageusement les prêtres mariés qui seroient inquiétés dans d'autres diocèses. Diot, évêque de la Marne, maria aussi un de ses vicaires dans sa cathédrale, et Pontard prêchoit le mariage des prêtres dans son *Journal prophétique*. Nous verrons dans la suite ces sortes de scandales se multiplier d'une manière effrayante.

La persécution devenoit de jour en jour plus vive à Paris et dans les provinces. On fermoit les églises, on expulsoit les religieuses des monastères, on emprisonnoit les prêtres qui avoient refusé le serment; quatre cents d'entre eux, à la tête desquels étoit M. de Hercé, évêque de Dol, furent emprisonnés à Laval. On arrêta aussi des prêtres à Dijon, à Rennes, à Angers. Dans le Midi, les révolutionnaires commirent de plus grands excès encore. Dès le 13 juin 1790, cinq Capucins de Nîmes furent massacrés dans leur couvent ainsi que deux clercs. L'Assemblée législative ayant rendu, le 26 mai 1792,

un décret qui condamnoit à la déportation les ecclésiastiques *non assermentés*, Louis XVI refusa de sanctionner ce décret; ce qui amena l'insurrection des faubourgs le 20 juin. Mais dans quelques endroits du Midi, on n'attendit pas la sanction du Roi pour mettre le décret à exécution; plusieurs prêtres furent obligés de s'expatrier. L'abbé Raynard, grand-vicaire de Senez et supérieur du séminaire, fut jeté dans le Var le 6 juin 1792, après avoir essuyé les plus mauvais traitemens. Neuf prêtres, dont un grand-vicaire de Nîmes et deux directeurs de la congrégation de Saint-Sulpice, furent massacrés le 14 juillet 1792 aux Vans, petite ville du département de l'Ardèche. Beaucoup d'évêques furent insultés, maltraités, pillés, forcés de quitter leurs diocèses et même la France. M. l'évêque de Senez fut renfermé au fort de Seyne, et subit plusieurs condamnations. C'est ainsi que les ennemis de la religion suivoient leurs projets contre elle.

En 1792, Manuel, procureur de la commune de Paris, voulut empêcher les processions de la Fête-Dieu, et la commune défendit la même année les messes de minuit. Le 30 décembre 1792, sur la proposition de Chaumette, successeur de Manuel, la commune arrêta que la fête des Rois seroit appelée la fête des *sans-culottes*. Cambon proposa à la Convention de supprimer le traitement des ministres du culte; mais l'assemblée arrêta, le 30 décembre 1792, que le traitement seroit continué (1).

(1) Voyez un *Mémoire* d'Audrein *sur l'importance de maintenir les*

Le 28 janvier 1793, Réal, substitut du procureur de la commune, dénonça le principal du collège des Quatre-Nations pour avoir célébré la fête de saint Charlemagne, *qui étoit un despote*. Les processions de saint Marc et des Rogations n'eurent point lieu en 1793, sur une lettre de Chaumette, et une autre de Gobel. Celui-ci invita également à ne pas faire les processions de la Fête-Dieu.

Comme nous ne devons point entrer ici dans les détails politiques, nous ne parlerons point de la révolution du 10 août, et du système de terreur qui la suivit, et nous nous bornerons aux faits qui se lient plus étroitement à notre plan. Le 26 août, un nouveau décret condamna à la déportation les prêtres qui avoient refusé le serment en 1791; pour cette fois, aucun obstacle n'arrêta l'exécution de la mesure, Louis XVI étant lui-même dépouillé de son autorité et prisonnier au Temple. Les routes furent bientôt couvertes de prêtres qui fuyoient leur patrie. En plusieurs endroits, une populace aveugle et ameutée les accabloit d'outrages : temps déplorables où un esprit de vertige paroissoit répandu de toutes parts, et où les têtes, égarées par les suggestions de l'impiété, méditoient froidement d'horribles cruautés ! Paris donna le signal des massacres le 2 septembre et les jours suivans; les prêtres détenus à l'abbaye Saint-Germain, aux Carmes, à Saint-Firmin, à la Force, y furent indignement mis à mort par des brigands avec des circonstances atroces. Parmi ces

lois qui organisent le culte catholique en France, in-8°. Il y avoit eu une pétition de catholiques à l'assemblée sur le même sujet.

victimes étoient trois évêques, M. Dulau, archevêque d'Arles, MM. de La Rochefoucauld frères, évêques de Saintes et de Beauvais, auxquels on peut joindre M. de Castellane, évêque de Mende, tué à Versailles. Gros, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet; Royer, curé de Saint-Jean en Grève; dom Chevreux, général des Bénédictins; Hébert, général des Eudistes; de Turménies et de Kerenrun, docteurs de Navarre; Lenfant, Jésuite et prédicateur, plusieurs grands-vicaires, chanoines, curés et prêtres de différens diocèses, furent immolés dans ces affreuses journées. La commune de Paris écrivit dans les départemens pour encourager à prendre les mêmes mesures; on a encore sa lettre, monument d'opprobre, et elle fut un arrêt de mort pour les prêtres emprisonnés dans différentes villes, et pour plusieurs de ceux qui obéissoient alors à la loi de déportation. On vit en différens lieux des scènes déplorables, des exécutions atroces, des feux allumés où l'impiété précipitoit ses victimes, et des cortèges hideux où elle promenoit en triomphe leurs restes sanglans. Nous indiquons rapidement ces affreux détails, et nous renvoyons aux écrits qui en ont présenté le tableau; nous devons nous borner à ce qui regarde spécialement le clergé constitutionnel.

Le 21 septembre 1792, la Convention, convoquée après le 10 août, commença ses séances; le même jour, un comédien, Collot d'Herbois, proposa d'abolir la royauté. Mais la motion expresse en fut faite après lui par un évêque constitutionnel, l'abbé Grégoire, qui prononça un discours énergique, où il

assura que les rois étoient *des monstres, ne vivant que de chair humaine.* Sa proposition fut décrétée par acclamation, et un membre ayant proposé de la discuter, l'évêque s'y opposa et fit maintenir son décret. Ce n'étoit pas assez d'avoir aboli la royauté, on poursuivoit encore Louis XVI jusque dans son cachot, on l'insultoit avec fureur, on appeloit à grands cris son jugement et sa condamnation. La tribune de la Convention retentit, pendant trois mois, des plus violens discours contre le malheureux prince. Le 15 novembre, l'abbé Grégoire prononça un long discours pour prouver les crimes de Louis et la nécessité de le mettre en jugement. La Convention déféra à son vœu, et elle arrêta, le 3 décembre, que Louis XVI seroit jugé par elle. Grégoire, en mission en Savoie pendant le procès, envoya son vote *pour la condamnation de Louis Capet sans appel au peuple.* Parmi les dix-sept autres évêques constitutionnels qui étoient de l'assemblée, deux, Lalande et Wandelaincourt, votèrent le bannissement du Roi. Dix furent d'avis de la détention, savoir, Arbogast (1), Fauchet, Royer, Thibault, Séguin, Marbos, Saurine, Villar, Sanadon et Cazeneuve. Cinq condamnèrent Louis XVI à mort; ce sont Lindet, Massieu, Gayvernon et Huguet, auxquels il faut joindre Audrein, alors vicaire épiscopal du Morbihan, mais que son vote, en cette occasion, n'empêcha pas d'élire quelques années après évêque du Finistère. Quant aux prêtres cons-

(1) Dans les listes des constitutionnels, il est appelé *Arbogast Martin*; mais dans les listes de la Convention, il est appelé *Martin Arbogast*, ce qui semble plus vraisemblable.

titutionnels qui étoient membres de l'assemblée, dix-huit sur vingt-cinq opinèrent pour la mort; ce furent Bassal, Chabot, Chasles, Couppé, Duquesnoy, Gibergues, Ichon, Lakanal, Laplanche, Monestier, Monnel, Musset, Paganel, Poultier, Roux, Sieyes, Villers et Isabeau, presque tous vicaires épiscopaux ou curés; cinq autres prêtres, Bailly de Juilly, Colaud la Salcette, Daunou, Drulhe et Ruault votèrent la détention; les deux autres prêtres membres de la Convention, Haussmann, curé de Saint-Louis de Versailles, et Simond, vicaire épiscopal à Strasbourg, étoient absens.

Mais ce n'étoit point assez d'avoir créé une église schismatique et un clergé prévaricateur. Les ennemis de la religion avoient juré non-seulement de l'asservir, mais de la renverser, d'empêcher tout exercice du culte divin, et de montrer pour la première fois à la terre le spectacle d'un grand Etat faisant profession publique d'impiété. Gobel, évêque de Paris, à qui la peur avoit arraché déjà plus d'un acte de lâcheté, n'osa reculer devant la proposition qui lui fut faite de donner le signal des abjurations (1); lié avec Chaumette, Hébert et les autres révolution-

(1) Il y eut quelques abjurations avant Gobel, mais elles n'avoient pas eu autant d'éclat. Le 18 octobre, Dunand, prêtre demeurant à Paris, envoya à la commune ses lettres de prêtrise avec une lettre où le malheureux disoit qu'il vouloit prendre le nom d'un *damné* et s'appeler Tell. Michel, vicaire épiscopal à Coutances, écrivit à la Convention le 11 octobre pour annoncer le mariage qu'il venoit de contracter et transmettre le discours qu'il avoit prononcé en cette occasion; il fut depuis un ardent théophilanthrope. Le 4 novembre, Fiacre-Vincent Chemin, prêtre à Bérard, envoya ses lettres de prêtrise accompagnées d'une lettre remplie de plaisanteries irréligieuses. Spitallier, prêtre à Saint-Omer, renonça à ses fonctions, et déclara qu'il vouloit être canonnier

naires de cette époque, on triompha aisément de sa foiblesse. Le 7 novembre 1793, il vint à la barre de la Convention, accompagné de treize de ses vicaires épiscopaux (1); trois seulement s'en étoient dispensés. Il déclare qu'il renonce à ses fonctions de ministre du culte catholique, et le président le félicite d'avoir *sacrifié les hochets gothiques de la superstition*, et d'avoir *abjuré l'erreur*. L'évêque et ses vicaires sont couverts d'applaudissemens. Gobel dépose sur l'autel de la patrie sa croix et son anneau; on lui présente le bonnet rouge, il le met sur sa tête, et le président lui donne l'accolade fraternelle.

Un si triste exemple trouva des imitateurs au dedans et au dehors de l'assemblée; c'est à qui se signalera par de plus honteuses défections. Couppé, de l'Oise, dit qu'il se souvient qu'il a été curé; il a renoncé depuis long-temps à son titre et à ses fonctions. Lindet, évêque de l'Eure, annonce qu'il

républicain. Le 5 novembre, Cazalis, Génovéfain, vicaire à S.-Germain des Prés, envoya son abjuration. Savouré, administrateur du directoire du district de Dourdan, brûla ses lettres de prêtrise sur la place publique. Bernard, un des membres de la commune du 10 août, déclara au club des Jacobins le 6 novembre, qu'il n'étoit plus prêtre depuis quatre ans. Au commencement même de la séance du 7 novembre, on lut une lettre de Parens, curé de Boissise-la-Bertrand, district de Melun, qui écrit, en date du 4 novembre, qu'il a été jusqu'ici un charlatan, et qu'il ne faut plus de prêtres; sa lettre est toute entière dans le *Moniteur* du 9.

(1) Voici leurs noms tels qu'ils se trouvent marqués dans les procès-verbaux de la Convention : Pierre-Joseph Voisard, Louis Pierre de Saint-Martin, François-Joseph-Pierre Priquelet, Daniel-Pierre Denoux, Antoine-Daniel Delacroix, Ferdinand-Amable Lambert, Jean-Baptiste-Joseph Bouillot, Guillaume-Jean-Baptiste des Landes, André-Simon-Henri Genais, Jean-Joseph d'Herbès, Jean Laborey. Il paroît que les pères Telmon et Tournaire accompagnèrent aussi Gobel. Trois vicaires épiscopaux ne s'y trouvèrent point, c'étoient Girard, Mille et Lothinger.

n'a jamais prêché que la pure morale, qu'il a été le premier à se marier, et qu'il abdique. Julien de Toulouse, ministre protestant, se félicite *de voir le jour de la raison et la destruction du fanatisme.* L'évêque de Loir-et-Cher s'en tire par une déclaration assez équivoque: *J'arrive en ce moment dans l'assemblée, et on vient de m'apprendre que plusieurs évêques avoient abdiqué. S'agit-il de renoncer au fanatisme? cela ne peut me regarder, je l'ai toujours combattu... Parle-t-on des fonctions d'évêque? je les ai acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner quand on le voudra* (1). Depuis, cet évêque s'est vanté de ce discours comme d'un acte de courage; *en confessant Jésus-Christ*, dit-il, *il avoit cru prononcer son arrêt de mort.* Il faut l'avouer; M. Grégoire esquiva peut-être l'apostasie avec adresse, mais ce n'est pas tout-à-fait ainsi que s'exprimoient les martyrs, quand ils confessoient Jésus-Christ devant les juges. On lit à la Convention les lettres de deux évêques, Gayvernon et Lalande; le premier déclare qu'il a soupiré après le moment actuel, et qu'il *obéit à la voix de la raison, de la philosophie et de la liberté;* le deuxième abdiquoit pour toujours les fonctions ecclésiastiques, *ne voulant plus d'autre titre que ceux de citoyen et de républicain;* il déposoit sur l'autel de la patrie son anneau et sa croix. Villers, curé, membre de la Convention, annonça qu'il renonçoit à sa qualité de prêtre; Gomers, vicaire épiscopal, fit la même

(1) Ce discours est copié textuellement du *Moniteur* du 9 novembre 1793.

déclaration. Ainsi finit cette séance, monument déplorable d'impiété et de vertige.

L'impulsion étoit donnée; les séances qui suivirent furent dignes d'un tel début. Le 8 novembre, Séguin, évêque du Doubs, assura qu'il n'avoit accepté les fonctions épiscopales qu'avec répugnance, et qu'il ne vouloit plus prêcher que la morale, l'amour de la liberté et la soumission aux lois; Lombard-Lachaux, ministre protestant, renonça à ses fonctions. Nous parlerons plus tard de l'abjuration de Massieu et de Chabot. De Jarente, un des quatre anciens évêques qui avoient adhéré à la constitution civile du clergé, abdiqua également, se maria depuis, et prononça dans les clubs des discours scandaleux. L'abbé Sièyes, un des premiers auteurs de la révolution, fit une déclaration telle qu'on pouvoit l'attendre de lui. *Ses vœux,* dit-il, *appeloient depuis long-temps le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme; il se réjouissoit de voir ce jour arrivé.* Il avoit, ajouta-t-il, *déposé depuis long-temps tout caractère ecclésiastique, et à cet égard sa profession de foi étoit ancienne et bien connue;* mais il déclaroit *de nouveau qu'il ne reconnoissoit d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie.*

On voulut consacrer ces abjurations partielles par quelque grand spectacle. Le 10 novembre, on célébra dans l'église Notre-Dame la fête dite *de la Raison;* une actrice fut portée en triomphe comme un emblême de la nouvelle divinité, et la cathé-

drale de Paris fut nommée par un décret le temple *de la Raison*. Un cortège impie vint y exercer un culte sacrilège; on plaça sur l'autel consacré à nos mystères une femme effrontée, et des blasphèmes profanèrent la chaire de la vérité. La Convention en corps voulut participer à cette fête, à laquelle la plupart de ses membres, évêques et prêtres, n'osèrent se soustraire. Depuis ce jour, la tribune de la Convention ne retentissoit plus que de déclamations grossières et impies. Des hommes ivres de sang et de débauche venoient à chaque séance grotesquement affublés des ornemens du sanctuaire, proféroient de monstrueuses impiétés, et recevoient des éloges pour prix de leurs brigandages sacrilèges. Tout exercice du culte fut proscrit (1), toutes les églises livrées au pillage; l'or et l'argenterie, offrande de la piété de nos pères, enrichirent la cupidité des brigands. On traîna par dérision dans les rues les objets consacrés au service divin, on brisa les statues et les images des saints, on renversa les autels, on profana les vases

(1) Nous avons déjà remarqué qu'au milieu de ce délire et de ces profanations, un décret du 8 décembre 1793 prononça que *toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes étoient défendues;* ce qui n'empêcha point que les violences ne continuassent, et qu'on ne fermât toutes les églises à Paris et dans les départemens. Toutefois on se servit de ce décret pour ouvrir à Paris, en janvier 1794, l'église de l'Institution de l'Oratoire, rue d'Enfer; on y fit l'office pendant un mois environ, et on s'y rendoit de différens quartiers de la capitale; mais bientôt cette église fut fermée comme les autres. Clausse, curé constitutionnel de Saint-André des Arts, fit aussi pendant quelque temps l'office dans une chapelle voisine de son église. Toutes les autres églises ou chapelles étoient fermées, excepté pour les fêtes dites de la Raison et les autres folies de ce temps.

sacrés, on ferma les temples, et l'irréligion, triomphante sur des ruines et des échafauds, crut avoir effacé jusqu'à la trace du christianisme.

Les séances de la Convention qui suivirent continuèrent à présenter de nombreuses abjurations. Marolles, évêque de l'Aisne, envoya ses lettres de prêtrise, et renonça à ses fonctions; Ruault, curé d'Yvetot et député, écrit de la Force, qu'il abjure les fonctions sacerdotales, et fait passer ses lettres de prêtrise; Primat, évêque du Nord, et Pelletier, évêque de Maine-et-Loire, envoient leurs lettres de prêtrise; Thibaut, évêque du Cantal, renonce à ses fonctions et promet de défendre la liberté; Carrier, député en mission à Nantes, annonce que l'évêque Minée, qui étoit en même temps président du département, avoit abjuré son sacerdoce; Héraudin, évêque de l'Indre, renonça à son état; Molinier, évêque des Hautes-Pyrénées, ayant été invité dans le club de Tarbes à faire une instruction aux peuples de la campagne sur l'abolition des cérémonies du culte, répondit que *cette invitation étoit inutile*, que les *principes contenus dans l'arrêté étoient dans son cœur*, que *c'étoient ceux de la morale publique, de l'éternelle raison*. Diot, évêque de la Marne, prit le bonnet rouge, coopéra au culte de la Raison, et prononça, le 6 novembre 1793, au mariage d'un de ses prêtres, un discours où il le félicitoit d'avoir secoué les préjugés. De Savines, qui avoit pris le titre d'évêque de l'Ardèche (1), est fameux par ses aberrations; il

(1) Il avoit donné sa démission en 1791, entre les mains des électeurs

avoit déjà publié des écrits remplis d'erreurs. Le 24 juin 1792, il avoit osé donner le caractère épiscopal à deux curés de son diocèse, Chaussy et Perbost; ce dernier se maria depuis. Le 1^er^ décembre 1793, Savines vint prononcer devant l'administration du département un discours scandaleux, et là, se dépouillant de ses habits pontificaux, il livra sa crosse, ses mîtres, son calice, sa croix, tous ses ornemens ; peu après, il fut obligé de se retirer à Embrun, où il acheta, dit-on, sa tranquillité par une seconde abjuration. Lefessier, évêque de l'Orne, remit ses lettres d'ordre, son anneau et sa croix, et abdiqua toutes fonctions; Panisset, évêque du Mont-Blanc, renonça aussi à ses fonctions pendant la persécution d'Albitte ; Dumouchel, évêque du Gard, et ses vicaires épiscopaux donnèrent à Nîmes l'exemple de l'apostasie; Deville, évêque des Pyrénées-Orientales, est cité aussi comme ayant abdiqué, et les *Annales* des constitutionnels parlent de ses *scandales* et de son *apostasie*. (Tom. III, pag. 165.)

Il est surtout quelques constitutionnels dont l'apostasie porta un caractère plus odieux, soit par le désordre de leurs mœurs, soit par l'exagération de leur patriotisme, soit par les cruautés dont ils se souillèrent. Nous nommerons d'abord les évêques, puis les simples prêtres. Torné, évêque du Cher, étoit un ancien prédicateur qui avoit eu quel-

de son département, afin, sans doute, qu'ils réparassent les vices de son institution ; il fut élu par eux et soutint dans ses mandemens les maximes les plus étranges et les plus hardies. Ce fut lui qui sacra les évêques constitutionnels de Vaucluse et de l'Isère.

que réputation ; il avoit, comme nous l'avons dit, provoqué la suppression du costume ecclésiastique, et favorisé le mariage des prêtres. On vit avec étonnement cet homme, déjà d'un âge avancé, se marier, se traîner dans les clubs, et donner dans les derniers excès de l'impiété. Il prononça son abjuration dans une séance publique du département du Cher, le 12 novembre 1793 : *Et moi aussi,* disoit-il, *je suis philosophe, quoique évêque; si je ne disois pas autrefois mon secret, non plus que les prêtres du paganisme, c'est que le peuple étoit trop superstitieux et le gouvernement trop intolérant.* Cette abjuration fut envoyée à la Convention et lue en pleine séance. Les confrères de Torné avouent qu'*il épouvanta l'Eglise par une des plus horribles apostasies que l'on ait vues ;* on parle surtout d'un discours scandaleux qu'il prononça au club de Tarbes le 28 mars 1794. *Oui, nous l'avouons,* disent les *Annales*, tom. III, pag. 464, *ce satyre effronté a versé sur l'épiscopat l'infamie de ses mœurs et les blasphèmes de son impiété. Après avoir répandu secrètement, pas trop secrètement encore la corruption dans le troupeau de Jésus-Christ, il a, s'étant une fois démasqué, poussé les principes de persécution plus loin que n'ont fait les plus audacieux agens de la tyrannie décemvirale.* Il vivoit à Tarbes dans le mépris, lorsqu'il fut trouvé mort subitement dans son lit, le 12 janvier 1797, à l'âge de soixante-dix ans.

Massieu, évêque de l'Oise, avoit voté la mort de Louis XVI ; le 11 novembre 1793, il écrivit à la Convention qu'il renonçoit à ses fonctions, et qu'il

alloit se marier; en effet il épousa peu après la fille du maire de Givet. Il étoit alors en mission dans les Ardennes, et on lit dans les *Annales* des constitutionnels, que, le 17 novembre 1793, il se joignit aux Jacobins de Mézières et de Charleville pour promener dans les rues un mannequin représentant le Pape avec ses habits pontificaux, et porté sur un âne. Cette mascarade finie, on se rendit dans les églises, où tout fut mis au pillage. Un papier avec des inscriptions impies fut placé dans le soleil au lieu de l'hostie sainte, et l'église retentit de dérisions et de blasphèmes; une orgie succéda à ces scandales. (*Annales,* tom. I, pag. 166.) Les habitans de Reims, de Beauvais et de Vitry dénoncèrent depuis Massieu, comme ayant excité au meurtre et au pillage, et fait assassiner les meilleurs citoyens; mais il fut amnistié par la loi du 4 brumaire, sortit depuis de France, et mourut à Bruxelles le 6 juin 1818.

Antoine Huguet, curé de Bourganeuf, puis évêque de la Creuse, député à la Convention, vota la mort du Roi, abjura par une lettre à la Convention; il donna depuis dans le patriotisme le plus exalté, et se lia avec quelques vieux révolutionnaires pour ressusciter la terreur; arrêté lors du complot de Grenelle, il fut fusillé comme anarchiste le 12 octobre 1796, n'étant âgé que de trente-neuf ans.

Pierre Pontard, curé de Mussidan, puis évêque de la Dordogne, fut membre de la première Législature, et rédigeoit un *Journal prophétique* rempli

d'erreurs et d'extravagances. Voici le portrait que tracent de lui ses propres confrères : (*Annales*, tom. I, pag. 263.) « Des premiers il jeta le masque ; auteur du *Journal prophétique* en 1792 et 1793, il se montra aussi furieux que Luther contre le chef de l'Eglise. Dénaturant les prophéties d'Isaïe, il les interpréta suivant la perversité de ses désirs; il attribua à deux prétendues prophétesses, Labrousse et Broune, la prédiction des sacrilèges succès du parti philosophique, qui se fortifia des blasphèmes de ce lâche et criminel apostat. Servant tour à tour l'hérésie et le philosophisme, on le vit combattre l'éternité des peines, établir le martinisme, se faire l'apologiste du divorce, autoriser le mariage des prêtres. Il se vantoit de célébrer les saints mystères une pique à la main, le bonnet rouge sur la tête; faisoit placer sa femme près de l'autel, et annonçoit dans son journal cette conduite impie. Il paroît qu'il portoit depuis long-temps l'incrédulité dans l'esprit et la corruption dans le cœur... Il proposa au Comité de salut public d'écrire contre la confession. »

Léonard Gayvernon, curé de Compreignac, puis évêque de la Haute-Vienne, fut député à la Législature, puis à la Convention ; nous avons vu la conduite qu'il y tint. Ses collègues disent qu'il écrivit dans son département des lettres impies. En 1799, étant commissaire près l'administration de la Somme, il écrivit le 7 octobre à l'administration municipale d'Abbeville, pour se plaindre d'un service célébré dans cette ville pour Pie VI; cette lettre

est un monument d'insolence et d'impiété. On y appeloit le service pour le Pape, *l'acte le plus incroyable, le plus absurde, le plus contre-révolutionnaire et le plus immoral.* On y osoit dire que Pie VI étoit *un impie que Rome même avilie méprisoit, qu'entouroient tous les vices personnifiés, et qu'une crapule honteuse déshonoroit.* C'est au sujet de cette lettre grossière que les confrères de Gayvernon s'écrient dans leur journal : *Il faut avouer qu'un évêque apostat est un vil coquin.* (*Annales,* tom. IX, pag. 524.) Gayvernon mourut le 20 octobre 1822, dans une campagne près Limoges. Deux de ses frères, prêtres et curés comme lui, donnèrent aussi dans la révolution, et l'un d'eux se maria.

Le second ordre du clergé constitutionnel ne fournit pas des exemples moins honteux de la vérité de cet adage : *corruptio optimi pessima.* A la tête, il faut placer cet horrible Lebon, qui a laissé une si épouvantable renommée. Joseph Lebon, né à Arras en 1765, entra dans l'Oratoire, en sortit ensuite, devint curé constitutionnel de Neuville près Arras, puis maire de cette ville et procureur-syndic du Pas-de-Calais. Nommé député suppléant à la Convention, il n'y siégea qu'après le procès du Roi, et fut envoyé comme commissaire dans le Nord. Il avoit été un des plus empressés à se marier. Il établit à Arras un tribunal révolutionnaire, et ne se plaisoit que dans le sang et les supplices. Ses cruautés monstrueuses le firent dénoncer sous Robespierre. On le voyoit courir les rues en brigand, agitant un sabre, et tirant des coups de pistolet pour s'amuser.

Accusé de tous côtés après le 9 thermidor comme un homme abominable, il fut traduit devant le tribunal criminel de la Somme, et exécuté le 5 octobre 1795.

On doit lui associer E. D. F. J. Duquesnoy, religieux, on ne sait de quel ordre, et membre de la Législative, puis de la Convention. L'exaltation de son patriotisme tenoit du délire. Il vota la mort du Roi, et ayant été envoyé à l'armée du Nord, il s'y montra le digne rival de Lebon. Il excitoit celui-ci dans ses cruautés, et on raconte de lui des traits d'une révoltante férocité. Ayant pris part à l'insurrection jacobine du 20 mai 1795, il fut arrêté, livré à une commission, et condamné à mort le 16 juin; il se poignarda en entendant son arrêt.

François Chabot, né à Saint-Geniez en 1759, entra chez les Capucins, et fut, au moment de la révolution, un des premiers à quitter son monastère. L'évêque de Loir-et-Cher s'empressa d'accueillir un si chaud patriote et le nomma vicaire épiscopal. Chabot devint député à la Législature, puis à la Convention. Ses dénonciations, son exagération et ses fureurs lui donnèrent une sorte d'influence dans son parti. Il abjura, épousa une Allemande, et finit par encourir la disgrâce de Robespierre. Ayant été arrêté, il s'empoisonna, et périt sur l'échafaud le 5 avril 1794; il n'avoit que trente-cinq ans.

Les rangs de la Convention nous montrent encore d'autres prêtres fameux par leur zèle révolutionnaire. Joseph Lakanal, doctrinaire, puis vicaire épiscopal, vota la mort du Roi et se distingua

par ses missions et par ses dénonciations. Goyre-Laplanche, Bénédictin, vicaire épiscopal de la Nièvre, se maria, fut envoyé en mission dans plusieurs départemens, y mit la terreur à l'ordre du jour, dépouilla et fit fermer les églises, et fut dénoncé après le 9 thermidor et envoyé en prison. Poultier, aussi Bénédictin, se maria dès 1792, partit pour l'armée, fut nommé député à la Convention, fut envoyé en mission dans le Midi, et rédigea un journal fameux pendant la révolution, *l'Ami des lois;* il mourut dans les Pays-Bas en 1817, ayant d'avance refusé les secours de la religion. Ysabeau, de l'Oratoire, puis curé à Tours, vota la mort du Roi, abjura, et se montra le digne collègue de Tallien à Bordeaux; (voyez *les Missionnaires de* 1793, par Fabry, in-8°). Louis Chasles, secrétaire de M. de Conzié, archevêque de Tours, se jeta dans le parti révolutionnaire, prêcha l'athéisme à Chartres (1), et prononça son abjuration dans la cathédrale même; signalé en avril 1795 comme un des chefs de la conspiration jacobine, il fut arrêté, puis amnistié. Ichon, supérieur des Oratoriens à Condom, député à la Législature, puis à la Convention, fut un des membres les plus actifs du club des Jacobins, et écrivit le 7 décembre d'Auxerre, où il étoit sans doute en mission, qu'il avoit été fait prêtre malgré lui; que, nommé à une cure depuis la révolution, il n'en avoit jamais pris possession, et qu'il n'envoyoit point ses lettres de prêtrise, puis-

(1) Etant en mission à l'armée du Nord, il écrivit à la Convention qu'il *n'étoit plus prêtre depuis long-temps*, et qu'il *ne l'avoit jamais été de cœur ni d'esprit.*

qu'il ne les avoit plus. Claude Roberjot, curé à Mâcon, révolutionnaire ardent, marié, président du département de Saône-et-Loire, député à la Convention où il ne siégea qu'à la fin de 1793, ministre plénipotentiaire à Radstadt, fut assassiné par des soldats étrangers le 28 avril 1799. Louis Roux, vicaire épiscopal de la Haute-Marne, se maria et se signala par ses violences et son impiété dans une mission à Sédan et aux environs : il est mort repentant à Huy, près Namur, le 22 septembre 1818, comme quelques journaux l'ont rapporté dans le temps. Enfin Philibert Simond, vicaire épiscopal à Strasbourg, se fit aussi connoître dans ses missions et à la tribune par la violence de son patriotisme; il périt le 13 avril 1794, comme complice de Gobel, Chaumette et Chabot.

Hors de la Convention, les scandales furent moins éclatans peut-être, mais furent encore plus nombreux. Le clergé constitutionnel de Paris donna de tristes exemples de défection. Nous avons vu que les vicaires épiscopaux de Gobel avoient, pour la plupart, imité sa lâcheté; plusieurs de ceux qui l'avoient accompagné à la Convention se marièrent, entre autres, Denoux, quoique déjà âgé; Saint-Martin, qui épousa une femme divorcée, et divorça ensuite avec elle (1). Parmi les curés, on cite, comme s'étant mariés, Besson, curé de Saint-Leu, quoique fort âgé, et Demoy, curé de Saint-Laurent. Colombart, curé de Saint-Nicolas des

(1) Nous croyons que c'est le même qui est mort juge à Liège en 1819, après avoir demandé qu'on l'enterrât dans le jardin de la loge des Francs-Maçons, dont il étoit membre.

Champs, se rendit complice des profanations sacrilèges que l'on commit dans son église. Latyl, ancien Oratorien, et devenu curé de Saint-Thomas d'Aquin, alors prisonnier à Bicêtre, écrivit à la Convention qu'il se démettoit de sa cure et renonçoit à ses fonctions ; foiblesse qui ne l'empêcha pas d'être traduit au tribunal révolutionnaire, où il fut condamné à mort le 23 juillet 1794 (1). Desforges, curé de Saint-Sauveur, envoya à la Convention la démission de sa cure et ses lettres d'ordre, et renonça à ses fonctions. D'autres prêtres constitutionnels, Ravault, vicaire à Saint-Roch ; Darsin, à Saint-Merry; Fosserier, à Saint-Sauveur; Courbes, ancien Minime, vicaire à Saint-Leu ; Girault, Le Masson, Chassan, etc., sont cités dans les procès-verbaux de la Convention, comme ayant abdiqué ou même quelques-uns comme ayant abjuré. Parmi ceux qui n'étoient pas employés dans le ministère, un des plus fameux par son exaltation révolutionnaire est Jacques Roux, prêtre interdit avant la révolution ; il vint à Paris en 1791, prêta le serment à Saint-Sulpice, sans être attaché au clergé de la paroisse, figura dans les clubs, et devint membre de la commune de Paris. Chargé en cette qualité du soin de surveiller Louis XVI au Temple, il s'en acquitta avec une brutalité dont Cléry, dans ses *Mémoires*, a cité quelques traits. Depuis, on l'accusa d'avoir provoqué des pillages ; il se mit à la tête de

(1) Jean-Paul-Marie-Anne Latyl étoit de Marseille, et n'avoit que 47 ans. Ses confrères Benières, curé de Chaillot, et Bronguiart, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, furent aussi condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire le 10 et le 24 juillet 1794.

quelques sections, et parla en faveur des systèmes anarchiques des plus fougueux révolutionnaires. Traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 15 janvier 1794, il se frappa de cinq coups de couteau et mourut peu après. Peu d'hommes ont laissé une mémoire plus abjecte. Gaspard Michel, dit Leblond, conservateur de la bibliothèque Mazarine, et membre de l'Académie des inscriptions, abandonna tout-à-fait son état ; on ne cite point de lui d'acte d'abjuration, mais sa vie et ses discours en étoient une continuelle ; et la part qu'il prit à la publication du livre de Dupuis, *de l'Origine de tous les cultes*, le place au nombre de ceux qui ont le plus méconnu les devoirs du sacerdoce; il est mort en 1809.

Les procès-verbaux de la Convention citent un grand nombre d'abjurations et d'abdications des fonctions ecclésiastiques ; mais il est juste de remarquer que ce recueil rapporte rarement le texte précis des lettres et actes envoyés à l'assemblée, et on peut croire que le rédacteur a plus d'une fois forcé l'expression et donné le caractère d'une honteuse apostasie à des actes de foiblesse répréhensibles, mais moins odieux. Nous nous bornerons à un petit nombre de noms pris parmi ceux qui sont désignés dans les procès-verbaux de la Convention ou dans le *Moniteur*.

Le 9 novembre, on lut une lettre impie de Paul Rolland, curé de Binos de Luchon. Chacun des jours qui suivirent fut marqué par quelque scandale de ce genre. Basse, vicaire épiscopal du Gard,

obstacle au mariage des prêtres seroit déporté et remplacé. Le 17 septembre 1793, sur la dénonciation d'un prêtre qui venoit de se marier, l'assemblée décréta que tout prêtre inquiété pour cette cause, par sa commune, pourra se retirer où il voudra, et qu'il sera payé de son traitement par cette commune. Un décret postérieur portoit que tout prêtre marié ou sur le point de l'être ne seroit sujet ni à la déportation ni à la réclusion pour refus de serment. Déjà nous avons cité de tristes exemples d'évêques et de prêtres qui avoient contracté des mariages. Il y eut au moins dix évêques constitutionnels qui donnèrent ce scandale: Lindet, Massieu, Porion, Torné, de Jarente, Laurent, Pontard, Joubert et Dumouchel (1); auxquels il faut joindre le père de l'église constitutionnelle, celui que l'on peut regarder comme l'auteur du schisme, puisqu'il fut la source d'où les constitutionnels tirèrent le caractère épiscopal; il se maria sous le Directoire.

Dans le clergé du second ordre, les mariages devinrent malheureusement très-nombreux en 1793 et 1794. L'auteur de l'*Histoire du mariage des prêtres* les porte à 2000, d'après, dit-il, *des recherches soigneuses et des renseignemens acquis;* mais nous crai-

(1) Dans un tableau des évêques constitutionnels inséré aux *Annales*, tom. XI, pag. 155, Minée, évêque de la Loire-Inférieure, est cité comme s'étant marié. M. Grégoire, dans son *Histoire du mariage des prêtres*, compte encore parmi les évêques mariés le coadjuteur de Sens, Pierre-François-Marcel de Loménie de Brienne, neveu de l'archevêque. Si cela est, l'oubli de ses devoirs ne prospéra pas à ce jeune homme. Né en 1763, préconisé à Rome le 15 décembre 1788 sous le titre d'archevêque de Trajanople, Pierre-François-Marcel fut mis à mort sous la terreur; il périt le 10 mai 1794, le même jour que M^me^ Elisabeth.

gnons que cette évaluation ne soit trop foible. Nous nous bornerons à citer, d'après le même écrivain, quelques noms plus connus. L'abbé Cournand, ancien Oratorien, professeur au collège de France, mit en pratique ce qu'il avoit proclamé le premier, comme on l'a vu; il fut un des plus empressés à se marier, et mourut le 5 mai 1814. Fantin des Odoards, ancien grand-vicaire d'Embrun, auteur de mauvaises compilations historiques, se maria après le 10 août 1792, fréquenta les clubs et écrivit dans le sens de la révolution; c'étoit un homme sans talent comme sans mesure; il est mort le 25 septembre 1820. Gaudin, ancien grand-vicaire en Corse, vicaire épiscopal de la Vendée, député à l'Assemblée législative, depuis juge à La Rochelle, avoit publié, en 1781, les *Inconvéniens du célibat des prêtres*, in-8°; il se maria, et mourut à La Rochelle le 30 novembre 1810. Bruslon, curé de Faye-la-Vineuse, diocèse de Tours, ne nous est connu que par ce qu'en dit M. Grégoire; il osa, dit-on, continuer ses fonctions ecclésiastiques après s'être marié, et écrivit contre les évêques constitutionnels qui l'avoient censuré; on assure qu'il est mort repentant. Giraud-Soulavie, révolutionnaire ardent, puis résident à Genève, est auteur de mémoires et de compilations, où la vérité et le goût sont également blessés; il se maria, et mourut repentant le 11 mars 1813 (1). Mulot, chanoine régulier de Saint-Victor, membre de la commune en 1789, commissaire dans le Comtat, s'efforça, dit-on, d'y empê-

(1) Son article dans la *Biographie universelle* est assez curieux; mais on se trompe sans doute en disant que Fauchet bénit son mariage. Fauchet se montra au contraire fort opposé au mariage des prêtres.

cher les désordres; nommé à l'Assemblée législative, il appuya la motion de Torné pour la prohibition du costume ecclésiastique; il se maria, fut un des plus zélés prédicateurs de la théophilantropie, et mourut subitement le 9 juin 1804. Champagne, diacre, embrassa le parti de la révolution, et fut longtemps recteur du Prytanée; il est mort en 1813. Foulon, Bénédictin, rédacteur du *Bréviaire* de Saint-Maur, et Cotte, Oratorien, curé de Montmorency, épousèrent les deux sœurs; le premier devint messager du sénat: il étoit partisan des convulsions; le second mourut à Montmorency le 22 janvier 1810. Lebreton, religieux théatin, auteur de l'*Accord des vrais principes,* se maria comme nous l'avons vu, devint tribun, puis secrétaire de la classe des beaux-arts, et mourut dans un voyage au Brésil le 9 juin 1819. Siauve, vicaire dans le diocèse de Lyon, embrassa la révolution avec chaleur, renonça à son état, prit du service dans les armées, se maria, fut un ardent théophilantrope, et mourut dans la campagne de Russie en 1812. Ventenat, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, se livra à l'étude de l'histoire naturelle, se maria, et devint bibliothécaire de Sainte-Geneviève pendant la révolution; il mourut le 13 août 1808. Nouet, religieux bernardin, s'appliqua à l'étude de l'astronomie, devint professeur à l'Observatoire, puis ingénieur et colonel; il mourut subitement à Chambéri, le 24 avril 1811 (1).

(1) L'auteur de l'*Histoire du mariage des prêtres* nomme encore Pierre Trassart, du clergé de Saint-Eustache, prédicateur; Willemin,

Nous nous sommes arrêté sur ces détails, parce qu'ils sont peu connus, et que néanmoins ils montrent l'esprit qui régnoit parmi les chefs du clergé constitutionnel. Tels étoient les glorieux exemples que donnoient les évêques et beaucoup de prêtres de ce parti. C'est ainsi qu'ils soutenoient les intérêts de la religion et l'honneur de l'Eglise Gallicane; c'est ainsi qu'ils se montroient dignes d'occuper les sièges des pasteurs légitimes. Tandis que ceux-ci errans et proscrits languissoient dans l'exil ou les cachots, les chefs du clergé constitutionnel votoient avec la Convention, se traînoient dans les clubs, déclamoient contre le fanatisme et la superstition, profanoient les églises, contractoient des mariages, et alloient dans les départemens proscrire le culte, poursuivre les prêtres et tourmenter les fidèles. Les premiers étoient confesseurs ou martyrs, les autres trouvoient plus commode d'être persécuteurs ou bourreaux. La religion applaudissoit au courage des uns; l'impiété sourioit à la lâcheté des autres: elle voyoit en eux des appuis et des complices, et se félicitoit de trouver des instrumens si dociles pour l'exécution de ses desseins.

Nous ne prétendons pas raconter toutes les défec-

ancien missionnaire; Barbier, bibliographe, auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, mort en 1825. On pourroit y joindre Antoine Mongez, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, antiquaire et membre de l'Institut; Matthieu-Noël Rioust, ancien chanoine et prédicateur du Roi, qui a épousé la femme d'un émigré, et est aujourd'hui réfugié en Belgique à la suite d'une condamnation portée pour écrits politiques; François-Xavier Audouin, vicaire à Saint-Eustache en 1791, qui entra dans les emplois civils, épousa en janvier 1793 la fille de Pache, fut tour à tour commissaire des guerres, journaliste, juge, auteur d'écrits politiques, etc.

tions qui eurent lieu parmi le clergé des différentes provinces (1). Il y eut des diocèses où elles furent rares, il y en eut où de funestes circonstances les multiplièrent. L'exemple de l'évêque constitutionnel, les menaces des représentans en mission, les discours des clubs, la terreur et le délire qui régnoient alors, peut-être quelque passion secrète, contribuèrent à augmenter le nombre des prévaricateurs. Les partisans du schisme ont avoué eux-mêmes ces scandales dans leurs *Annales;* dans le district de Soissons, disent-ils, sur cent soixante-onze communes, trente-cinq prêtres seulement résistèrent au torrent, les autres firent tout ce que le parti dominant voulut. Dans le Gard, presque tous les prêtres constitutionnels abjurèrent leur caractère, ou abandonnèrent leurs fonctions. A Blois, sous les yeux d'un évêque qui parloit beaucoup de ses travaux, de son zèle et de son courage, et qui se vantoit même d'avoir confessé la foi avec une intrépidité généreuse; à Blois, dis-je, comme pour lui donner un démenti plus formel, de grands scandales éclatèrent. Outre cet horrible Chabot dont nous avons parlé, Tolin, prémontré, et depuis vicaire épiscopal, écrivit en faveur du mariage des prêtres et se maria ensuite; Rochejean, supérieur du séminaire, apostasia; les *Annales* nomment encore Prudhomme, Naudin, Plessiard, Rabau-

(1) Les temps de terreur qui suivirent, ont pu ensevelir bien des démarches honteuses, et on a pris beaucoup de soin pour dérober au grand jour des actes ignominieux. Un arrêté du Comité d'instruction publique du 6 juin 1795, ordonna de rendre les lettres de prêtrise déposées dans ses cartons à ceux qui les réclameroient; il y avoit dans ce Comité deux évêques constitutionnels, Massieu et Wandelaincourt.

teau, comme ayant donné des exemples de lâcheté. (*Voy.* tom. II, pag. 592.) Le même recueil raconte, tom. I^er^, p. 114, les exemples de foiblesse et de lâcheté donnés par le clergé constitutionnel à Tours.

Malgré tant de défections, le clergé constitutionnel ne put échapper entièrement à la persécution, qui alors étoit générale, et plusieurs de ses membres périrent même pour s'être jetés dans le parti révolutionnaire et pour en avoir partagé les excès. Outre ceux que nous avons nommés, les évêques Gobel, Fauchet, Lamourette, Expilly, Gouttes, Roux, furent exécutés à différentes époques pendant la terreur; mais ils ne furent point immolés pour la cause de la religion, ils furent sacrifiés à des vengeances particulières, ou enveloppés dans quelques-unes de ces conspirations prétendues qui servoient de prétexte à Robespierre pour augmenter le nombre de ses victimes.

Gobel fut mis en jugement avec Chaumette, le comédien Gramont et les femmes de Camille Desmoulins et d'Hébert, exécutés quelques jours auparavant; de telles gens ne ressembloient pas beaucoup à des martyrs. Dans le procès, on reprocha à Gobel sa mission à Porentrui, où il avoit pillé, dit-on. On assuroit que c'étoient Anacharsis Clootz et Pereira de Bayonne, qui l'avoient engagé à faire son abjuration. Ce malheureux évêque est un exemple des excès où peuvent entraîner la foiblesse et la peur. Il avoit fait, en 1791, le serment avec quelques restrictions qu'il rétracta bientôt. On assure, dans les *Éphémérides* de M. Noël, qu'en 1792

Gobel se présenta chez le marquis Spinola, ambassadeur de Gênes; il vouloit que le marquis lui obtînt du Pape 100,000 écus, et il promettoit à ce prix de rétracter son serment : mais l'ambassadeur déclina cette étrange commission. Nous savons de l'abbé Barruel, qu'il eut de nuit plusieurs entretiens avec Gobel, qui avoit souhaité cette entrevue, et qui marchanda son abjuration, et finit par rester engagé dans le schisme. Les Jacobins le dominoient et l'entraînèrent avec eux dans l'abîme. Pendant son procès, il affectoit encore le langage des patriotes de ce temps-là ; il fut condamné à mort le 13 avril 1794. Alors enfin la foi se réveilla en lui, et ne pouvant avoir un prêtre, il envoya sa confession par écrit à un de ses vicaires épiscopaux, l'abbé Lothringer, qui s'étoit dévoué à assister les mourans. Dans sa lettre, il demandoit pardon de ses crimes et de ses scandales, et prioit Lothringer de se trouver à sa sortie de la conciergerie et de lui donner l'absolution ; il signoit *évêque de Lydda* (1), ce qui est fort remarquable, et ce qui indique que le malheureux prélat renonçoit à son titre schismatique.

Fauchet, évêque du Calvados, qui s'étoit aussi rendu fameux par l'exagération de ses discours, donna également l'exemple du repentir. Au commencement de la révolution, il s'étoit montré dans les clubs, où on l'avoit entendu plus d'une fois travestir l'Evangile pour le ployer aux idées démago-

(1) Voyez les rétractations de l'abbé Lothringer et la lettre de Gobel dans les *Annales catholiques*, tome III, pag. 466.

giques. Le 6 avril 1792, il déposa aussi sa calotte et sa croix, à l'exemple de ses confrères. Cependant il paroît qu'après la chute du trône, ne pouvant plus se méprendre sur le but des factieux, il prit une marche rétrogade. Le 28 novembre 1792, il se déclara, dans une lettre pastorale, contre le divorce et contre le mariage des prêtres, et fut dénoncé à ce sujet par Lecointe. Son discours, lors du procès de Louis XVI, montre encore quelque courage pour le temps, et Fauchet y dit des vérités assez hardies qu'il entremêle pourtant des phrases alors reçues sur le *tyran* et la *tyrannie*. Il s'attacha au parti fédéraliste, et en partagea les disgrâces. Envoyé à la conciergerie, il y trouva le même abbé Lothringer, qui raconte ainsi ses derniers momens : « Pour Fauchet, je peux vous dire positivement qu'il a abjuré non-seulement ses erreurs sur la constitution civile, mais aussi ce qu'il a prêché dans le temps à Notre-Dame, ce qu'il a débité dans son club dit *la Bouche de fer,* sur la loi agraire, le sermon de Franklin, etc.; qu'il a fait abjuration de toutes ses erreurs; qu'il révoquoit son serment impie et son intrusion, ce qui occasionnoit des murmures entre les gendarmes présens. L'abbé Fauchet, après s'être confessé, a entendu lui-même Sillery en confession (1). » Fauchet, traduit au tribunal révolutionnaire avec vingt autres députés du parti fédéraliste, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Carra, Ducos, etc. fut condamné à mort et exécuté le 31 octobre 1793.

(1) Voyez la lettre de l'abbé Lothringer dans les *Annales catholiques*, tom. IV, pag. 169.

Lamourette, évêque de Rhône-et-Loire, avoit rédigé quelques écrits en faveur de la constitution civile du clergé, et Mirabeau, dit-on, se servoit de lui quand il avoit à parler sur des matières ecclésiastiques. On le récompensa de ses services en le faisant évêque, et il fut nommé député à l'Assemblée législative, où il se montra généralement du parti modéré. Après la session, il retourna à Lyon, fut envoyé à Paris après le siège de cette ville, et trouva dans les prisons de la conciergerie le vertueux abbé Emery, dont les conseils le ramenèrent à l'unité. Le 7 janvier 1794, il lui remit, signée de lui, une rétractation très-précise de ses erreurs, demandant pardon d'avoir occupé un siège non vacant, d'avoir reçu la consécration épiscopale, violé les lois de la discipline et méconnu l'autorité du saint siège. Cette rétractation fut depuis envoyée à Lyon par M. Emery, et elle a été publiée dans le diocèse et insérée dans quelques journaux. Le 11 janvier suivant, Lamourette fut traduit au tribunal révolutionnaire; après son jugement, disent les *Ephémérides* de Noël, il fit le signe de la croix et dit publiquement qu'il étoit l'auteur des discours prononcés par Mirabeau sur les matières ecclésiastiques; qu'il regardoit son supplice comme un juste châtiment de la Providence, et qu'il y marchoit avec la plus grande résignation et le plus vif repentir.

Trois des principaux évêques constitutionnels se sont donc rétractés au moment de la mort. On cite aussi, comme ayant fait la même démarche, Roux,

évêque des Bouches-du-Rhône, exécuté à Marseille le 27 avril 1795 ; mais nous ne connoisssons point de documens précis sur cette rétractation. L'abbé Expilly, évêque du Finistère, devint président de son département, et prit part au mouvement fédéraliste qui éclata dans cette contrée en 1793 ; mais ce parti ayant été vaincu, Expilly fut exécuté à Brest avec les autres administrateurs, le 21 juin 1794. On ne sait s'il reconnut ses erreurs à la mort. Gouttes, évêque de Saône-et-Loire, étoit aussi de l'Assemblée constituante, et fut membre des comités de liquidation et des recherches. Devenu évêque, il déplut, dit-on, aux Jacobins par son attachement à la religion, et fut dénoncé par un de ses vicaires épiscopaux, qui se maria. Envoyé à Paris et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut mis à mort le 26 mars 1794, pour une prétendue conspiration avec des gens qu'il ne connoissoit pas (1).

(1) Parmi les prélats constitutionnels qui ont péri d'une mort violente pendant la terreur, nous ne savons s'il faut compter l'archevêque de Sens, de Brienne, qui avoit pris le nom d'évêque de l'Yonne. Etienne-Charles de Loménie de Brienne, né en 1727, d'abord évêque de Condom, puis archevêque de Toulouse, étoit célèbre par ses relations avec les philosophes et par la part qu'il prit à la destruction des ordres religieux. Devenu ministre en 1787, il parut travailler à hâter la révolution. Il fut nommé cardinal l'année suivante, quitta le ministère, prêta le serment en 1791, et renvoya ce même chapeau qu'il avoit sollicité avec tant d'instance. On dit qu'il acheta une abbaye voisine de Sens, et qu'il en fit démolir l'église. On vint pour l'arrêter pendant la terreur ; la peur qu'il en eut, et les mauvais traitemens qu'il reçut, lui occasionnèrent dans la nuit une attaque d'apoplexie. On le trouva mort dans son lit le 16 février 1794. Telle fut la fin d'un prélat qui avoit de l'esprit et du talent, mais qui eut le malheur d'être jeté dans une carrière pour laquelle il n'étoit pas fait, et qui, après avoir joui quelque temps d'une assez brillante réputation, tomba dans l'obscurité et le mépris par une suite de démarches indignes de son caractère.

Tant de coups sembloient avoir renversé à jamais l'église constitutionnelle. L'autorité civile, qui l'avoit créée, la repoussoit elle-même; l'Etat ne reconnoissoit plus ni évêques, ni curés, ni culte quelconque. La journée du 7 novembre 1793, et les scandales dont elle avoit donné le signal, avoient jeté sur le clergé assermenté un vernis ineffaçable d'opprobre. Tant d'actes de lâcheté, d'abjurations, de mariages, des votes sanglans, une honteuse participation à un régime épouvantable et à d'horribles cruautés, des discours et des écrits pleins d'impiété, tout contribuoit à décréditer le parti du schisme. Qu'attendre d'un clergé dont les chefs avoient donné de tels exemples? quel bien pouvoit faire un épiscopat souillé de tant d'abjurations et de scandales? De plus, la mort avoit fait des ravages dans ce parti (1). Enfin plusieurs de ces évêques avoient pris des emplois civils, ou du moins ne vouloient plus exercer leurs fonctions. Tels étoient Aubry, de la Meuse; Brendel, du Bas-Rhin; Villar, de la Mayenne; Sibille, de l'Aube; Rodrigue, de la Vendée; Robinet, de la Charente-Inférieure; Mestadier, des Deux-Sèvres; Cazeneuve, des Hautes-Alpes; Marbos, de la Drôme; Nogaret, de la Lozère; Rovère, de Vaucluse; et Thibault, du Cantal. Ces évêques résistèrent à toutes les instances qu'on leur fit après la terreur pour reprendre leurs fonctions, et quelques-uns même avouoient naïvement

(1) Outre les évêques qui avoient péri de mort violente et que nous avons nommés tout à l'heure, quatre étoient morts en 1793 et 1794, savoir : Bonnet, Avoine, Marolles et Arbogast.

que personne ne vouloit les reconnoître et ne réclamoit leur ministère.

C'est dans cet état de choses, c'est lorsque plus de la moitié des sièges constitutionnels étoient vacans par mort, apostasie ou abandon, et lorsque le schisme par conséquent touchoit à sa fin; c'est alors, dis-je, que quelques esprits ardens entreprirent, après la terreur, de ressusciter et de perpétuer des divisions funestes. Créés évêques par la constitution de 1791, ils voulurent survivre à sa chute, et ne purent se décider à n'être plus rien, après avoir cru être quelque chose. Quatre d'entre eux formèrent à Paris une espèce de comité, et prirent le titre modeste d'*évêques réunis,* quoiqu'ils eussent pu, disoient-ils, donner à leur société le nom de concile. Ces *réunis* étoient Saurine, Desbois, Grégoire et Royer, dont trois étoient membres de la Convention, et y avoient siégé pendant les temps les plus fâcheux. Ils s'investirent eux-mêmes de la mission de maintenir le schisme, et profitèrent du calme qui suivit la mort de Robespierre pour essayer de réparer les désastres de leur parti. Tel fut l'objet d'une Encyclique qu'ils adressèrent, le 15 mars 1795, aux autres évêques et aux églises vacantes. Ils y donnoient une déclaration de leur foi, et abhorroient les scandales qui avoient eu lieu; mais ils dissimuloient que ces scandales avoient eu lieu exclusivement dans leur parti même. Ils recommandoient la formation des presbytères, c'est-à-dire d'un conseil de prêtres destinés à gouverner avec l'évêque ou pendant la vacance du siège. Ils tra-

çoient ensuite des règles de discipline, parmi lesquelles il y en a quelques-unes de fort singulières: celle-ci, par exemple, que l'on n'ordonnera aucun prêtre sans l'attacher à une église dont les fidèles auront été consultés.

Outre les quatre *réunis*, cette Encyclique fut signée par Gratien, évêque de la Seine-Inférieure. Trente-deux évêques envoyèrent leur adhésion; quelques-uns d'eux auroient bien dû être astreints à quelque réparation pour les actes de foiblesse qu'ils avoient commis pendant la persécution; mais on accepta leur signature sans autre formalité. Le premier des signataires est ce Diot, évêque de la Marne, dont nous avons cité un discours scandaleux, et qui avoit assisté aux fêtes dites *de la Raison*. On ne crut pas néanmoins nécessaire de lui demander aucune expiation, et il s'assit sans façon avec les pères de la nouvelle église (1). D'autres évêques, Primat, Lefessier, Molinier, que nous avons cités plus haut pour quelques traits de foiblesse, furent admis sans difficulté à signer l'Encyclique. Que seroit-ce, si on examinoit de près la conduite de ceux mêmes qui parloient de leur fidélité et de

(1) Si Diot étoit foible et lâche dans sa conduite, il faut convenir du moins qu'il étoit ferme et énergique dans ses écrits. On trouve dans les *Annales* des constitutionnels, tom. I, pag. 130, un extrait d'une pastorale de cet évêque, qui rappelle presque le style d'un évêque des premiers siècles: « Nous ferez-vous l'injustice de nous confondre avec ces lâches déserteurs du sanctuaire, nous à qui leurs égaremens arrachent encore tous les jours des larmes de sang, nous qui avons résisté à toutes les séductions et repoussé tous les assauts de l'impiété, nous qui avons opposé l'intrépidité de la religion aux menaces et aux vociférations du philosophisme, nous qui avons osé être chrétien et prêtre jusque sous la hache de la tyrannie? »

leur courage? Etoient-ils bien purs, ceux qui siégeoient depuis plus de deux ans dans une assemblée tyrannique et impie, qui avoit porté tant de coups à la religion, et versé tant de sang? étoient-ils innocens de tant de décrets atroces, de tant de proscriptions et de ruines? n'avoient-ils pas poursuivi Louis XVI avec acharnement, et provoqué son jugement et sa condamnation? Les uns et les autres convinrent apparemment de garder le silence sur leurs torts réciproques, de peur de s'attirer de fâcheuses récriminations.

Cependant les *réunis* écrivoient de tous côtés pour relever leurs églises abattues. Ils pressoient la formation des presbytères, et cherchoient par toute sorte de moyens à se donner quelque relief et à soutenir le courage de leurs adhérens. C'est alors qu'ils établirent une imprimerie destinée spécialement à des ouvrages en faveur de leur parti. Desbois, évêque de la Somme, qui résidoit constamment à Paris, se mit à la tête de l'entreprise, et forma, rue Saint-Jacques, puis rue des Bernardins, une imprimerie-librairie dite *chrétienne*, d'où sortirent des écrits et des pamphlets en faveur du schisme, ou contre le Pape et les évêques. C'est là que paroissoit aussi le journal intitulé *Annales de la Religion*, et qui n'étoient au fond que les annales de l'église constitutionnelle. Le premier numéro est du 2 mai 1795, et le journal paroissoit tous les samedis, en un cahier de vingt-quatre pages in-8°. Les principaux rédacteurs furent successivement Saint-Marc, ancien rédacteur des *Nouvelles ecclé-*

siastiques des Jansénistes, Servois, Pilat, Sauvigny, Larrière, Mauviel, Orange, etc. Plusieurs autres constitutionnels, comme l'évêque Le Coz, le Bénédictin Grappin, le doctrinaire Minard, Dufraisse, Moulland, et d'autres Jansénistes y inséroient des articles. L'abbé Grégoire surtout paroît y avoir pris une grande part. Le ton de ce recueil est curieux par la mauvaise foi et l'intolérance qui y règnent; là, la petite église constitutionnelle s'appeloit constamment l'Eglise Gallicane; comme si on eût compté pour rien tant d'évêques proscrits, tant de pasteurs errans dans les terres étrangères, tant de prêtres déportés, fugitifs, emprisonnés ou cachés! La haine des assermentés contre le clergé fidèle éclate dès leur premier numéro; ils dénoncent charitablement les prêtres déportés qui rentroient alors dans leur patrie, insultent aux évêques légitimes, et se moquent des victimes de la révolution. Ils appliquent à des hommes vertueux et vénérables les épithètes les plus grossières. Ce qui les irritoit surtout, c'étoit le grand nombre des rétractations qui eurent lieu en 1795 et 1796. A mesure que la liberté devenoit plus grande, et que les yeux se dessilloient, on voyoit des prêtres jusque-là trompés quitter à l'envi les drapeaux du schisme, et se rallier aux véritables pasteurs. Les scandales du clergé constitutionnel favorisoient singulièrement ce retour à l'unité, en montrant à quels excès pouvoit conduire une première erreur.

Le zèle des administrateurs légitimes du diocèse de Paris tendit à favoriser ce mouvement des es-

prits. Ce diocèse étoit gouverné, en l'absence de M. de Juigné, par ses grands vicaires, qui, en 1795, étoient principalement MM. de Dampierre, de Malaret, d'Espinasse : le premier, grand-vicaire avant la révolution ; le deuxième, archidiacre de Josas, et le troisième, chanoine de Notre-Dame. Mais l'ame du conseil étoit M. Emery, que son zèle, sa sagesse et son savoir environnoient de la confiance générale. Tous s'appliquèrent de concert à ramener à l'autorité légitime ceux que le malheur des temps en avoit éloignés; ils les accueillirent avec bonté, et leur firent souscrire une formule de rétractation. Cette formule, qui paroît avoir été dressée par feu M. Emery, étoit ample et précise. Un des premiers qui la signèrent fut l'abbé Girard, ancien curé de Saint-Landry, puis vicaire épiscopal en 1791 : l'abbé Dobbé, premier vicaire de Saint-Leu, trois vicaires épiscopaux de divers diocèses, et soixante-deux ecclésiastiques ou religieux, employés dans le ministère aux environs de Paris, furent les plus empressés à se rétracter. Quelques jours après, il y eut une réunion de plusieurs curés et ecclésiastiques de la capitale, à la suite de laquelle la formule de rétractation fut souscrite par eux. Les curés étoient Antheaume, de Saint-Jacques du Haut-Pas; Roussineau, de Saint-Germain des Prés; et Duchesne, de Saint-Victor. Dom Lièble, ancien Bénédictin et bibliothécaire de Saint-Germain des Prés, et dix-huit vicaires ou prêtres des paroisses de Saint-Germain des Prés, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Étienne, de

Saint-Thomas d'Aquin, de Saint-Sulpice, se rétractèrent dans cette conférence en présence des commissaires nommés par le conseil de M. l'archevêque, et promirent en outre de se soumettre à ce que le Pape exigeroit d'eux. Vers le même temps, l'abbé Coroller, ancien curé de Saint-Louis en l'Ile, remplit les mêmes conditions entre les mains de l'abbé d'Espinasse, ainsi que vingt autres ecclésiastiques ou religieux, tant de Paris que du reste du diocèse. Onze autres prêtres firent la même démarche dans les mois de juin ou de juillet 1795. Nous trouvons aussi qu'on avoit dressé une autre formule en français, qui n'énonçoit pas moins fortement la rétractation du serment de 1791, la renonciation au schisme et la soumission aux Brefs; cette formule fut signée une première fois par soixante-seize ecclésiastiques ou religieux, et la deuxième fois par quatre-vingt-sept. Dans ce dernier nombre se trouvoient l'abbé Mille, ancien curé d'Evry, puis un des vicaires épiscopaux; Garat, curé du Gros-Caillou; Chevalier, curé constitutionnel de Saint-Gervais, et plusieurs vicaires de Paris et autres ecclésiastiques de cette ville ou de la campagne. Plus tard, Desforges, curé de Saint-Sauveur, et Viennet, curé de Saint-Merry, se rétractèrent également. Enfin postérieurement, M. Corpet, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, reconnut l'autorité de M. de Juigné. Les prêtres de ces différentes paroisses suivirent, ou même quelquefois prévinrent l'exemple de leur curé. Le clergé constitutionnel, affoibli par ces rétractations successives, se vit réduit à un

très-petit nombre d'adhérens; il n'occupoit que Notre-Dame, Saint-Sulpice et trois ou quatre autres églises, tandis que les prêtres attachés à l'autorité légitime occupoient plus de trente églises ou chapelles. Aussi cet abandon et cette solitude excitoient le dépit des schismatiques; ils exhaloient leur chagrin à ce sujet dans les *Annales;* c'étoit le texte le plus ordinaire de leurs plaintes amères et de leurs plaisanteries pleines de fiel. Audrein publia une protestation contre les premières réunions des ecclésiastiques, et Grappin entreprit de les tourner en ridicule dans des articles exprès.

On avoit annoncé dans l'Encyclique du 15 mars un nouveau mode d'élection des évêques et des curés, suivant les règles de l'Eglise primitive; l'année entière fut employée à ce travail, et la deuxième Encyclique parut sous la date du 13 décembre 1795; c'étoit comme un nouveau code par lequel on vouloit remplacer la constitution civile du clergé, dont on ne se dissimuloit plus les défauts depuis qu'elle étoit anéantie (1). Ce long règlement traitoit successivement des conciles, des synodes, des diocèses, du presbytère, des élections, des frais du culte, des écoles chrétiennes, etc. A travers quelques principes sages et quelques réflexions judicieuses, on y trouvoit des idées bizarres, des maximes fausses, des projets inapplicables ou ridicules. On y disoit, page 44, que *la discipline intérieure*

(1) *La constitution civile du clergé n'existe plus*, lit-on dans les *Annales*, tom. III, *et plût à Dieu qu'elle n'eût jamais existé!* Nous sommes tout-à-fait de cet avis, mais alors que fussent devenus tous ces évêques de nouvelle fabrique?

de l'Eglise Gallicane lui appartient exclusivement; mais de quel droit donc l'Assemblée constituante avoit-elle prétendu régler seule cette discipline contre l'avis des évêques existans? L'Encyclique recommandoit surtout la formation des presbytères à la place des conseils épiscopaux établis en 1791; *cette dernière organisation étoit,* disoit-on, *mal assortie au gouvernement de l'Eglise; on l'abandonnoit au burin de l'histoire, et on vouloit bien oublier les excès par lesquels la plupart se signalèrent* (page 85.) Ainsi cette institution qu'on trouvoit merveilleuse en 1791, qui rappeloit, disoit-on, la primitive Eglise, cette même institution est détestable en 1795; les *réunis* veulent bien oublier les excès par lesquels beaucoup de vicaires épiscopaux se signalèrent, mais espèrent-ils qu'on oubliera aussi les excès de tant d'évêques constitutionnels?

L'Encyclique du 13 décembre fut signée des quatre *réunis,* et de plus de Primat, évêque du Nord, le même dont il a été parlé dans le compte rendu des séances de la Convention en novembre 1793. Trente-cinq évêques constitutionnels et dix presbytères y donnèrent leur adhésion. On remarque dans les signatures des évêques une singularité que nous ne devons pas omettre. Jusque-là ils avoient toujours pris le nom du département où ils étoient établis; ainsi ils s'intituloient évêques de la Somme, des Côtes de la Manche, des Hautes-Alpes, etc. On peut consulter tous leurs écrits en 1791, 1792 et 1793. Dans la première En-

cyclique même, ils suivoient encore cet usage, qui étoit plus conforme à l'esprit comme à la lettre de la constitution civile du clergé; mais dans la seconde ils changèrent tout à coup, et, quittant leurs montagnes et leurs rivières, ils prirent leur nom des villes où ils résidoient. Il est probable qu'ils espérèrent qu'on pourroit ainsi mieux les confondre avec les évêques qu'ils avoient voulu dépouiller; c'étoit un moyen de déguiser la nouveauté de leur origine. Quant à nous, pour éviter la confusion, et, si l'on veut, par respect pour la constitution civile du clergé, nous continuerons à les désigner par le nom de leurs départemens, d'autant mieux qu'on en voit quelques-uns revenir de temps en temps à cet usage.

En dépit de l'Encyclique et des *réunis*, les rétractations de prêtres constitutionnels se multiplièrent en 1796. Quelques-uns des évêques légitimes étoient restés en France (1); M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, résida presque constamment à Paris, et y rendit beaucoup de services. M. D'Aviau, archevêque de Vienne, rentra dès 1796 en France, et fut un véritable missionnaire dans le Languedoc et le Dauphiné. La plupart des évêques entretenoient des relations avec leurs diocèses, et les gouvernoient par leurs grands-vicaires. Les sièges vacans étoient régis, suivant l'usage, par des vicaires capitulaires. Ainsi partout l'au-

(1) Entr'autres ceux de Saint-Brieuc, d'Orange, d'Angers, de Troyes, d'Alais, de Senlis, de Mâcon.

torité véritable se montroit, et ne pouvoit être méconnue. On se rallia donc à elle en plusieurs diocèses, et le nombre des prêtres qui rentroient dans l'unité devenoit chaque jour plus considérable. Un grand exemple accrut cet heureux mouvement : Panisset, ancien curé d'Albigny, qui étoit devenu évêque du Mont-Blanc, et qui, pendant la terreur, avoit renoncé à ses fonctions et signé une formule favorable à l'impiété, étoit depuis ce temps tourmenté de remords; il avoit adressé à Albitte une foible rétractation, il avoit écrit au Pape pour rentrer en grâce avec le saint siège, et cependant il avoit souscrit à la première Encyclique. Enfin, après avoir long-temps lutté contre le cri de sa conscience, il signa, le 22 février 1796, la rétractation la plus humble, la plus ample et la plus précise; il y demandoit pardon de son serment, de son intrusion, de ses écrits schismatiques, de sa foiblesse pendant la terreur, enfin de tous les actes par lesquels il s'étoit lié à l'église constitutionnelle. Il renonçoit à son siège et même à sa cure, et déclaroit vouloir vivre dans l'état de pénitence. Cette rétractation, la première qu'on eût vue d'un évêque qui n'étoit point menacé de la mort, fut un grand coup porté au parti schismatique. Elle encouragea plusieurs constitutionnels à renoncer à cette église. M. Charrier de la Roche, évêque démissionnaire de la Seine-Inférieure, qui avoit encore eu la foiblesse d'adhérer à la deuxième Encyclique, rompit enfin avec ce parti, et se réconcilia avec le saint siège. M. Montaut, évêque de la

Vienne, résista à toutes les instances des constitutionnels pour reprendre ses fonctions. Ces démarches et les rétractations de Gobel, de Fauchet et de Lamourette, que nous avons déjà rapportées, dûrent faire beaucoup d'impression dans le clergé du deuxième ordre. Aussi c'est depuis ce temps qu'on en vit un plus grand nombre dans les divers diocèses. Lothringer, vicaire épiscopal de Paris, alors retiré en Alsace, se rétracta publiquement dès 1795, et fit depuis imprimer sa rétractation dans les *Annales* de M. de Boulogne, tom. III, pag. 466. Elle étoit forte et précise, et exprimoit sa douleur d'avoir coopéré au schisme. Cet ecclésiastique rendoit compte en même temps de ses soins pour assister les prisonniers et les condamnés à Paris pendant le temps de la terreur. On cite dans les mêmes *Annales*, des rétractations publiques et motivées, faites par des constitutionnels: Nusse, vicaire épiscopal de Loir-et-Cher; Gauzargues, curé près Versailles; La Porterie, curé de Limonac, député à l'Assemblée constituante; Gallois, Lazariste, vicaire épiscopal des Ardennes; Donzé, vicaire épiscopal de Seine-et-Oise; Guérin, vicaire épiscopal de la Nièvre, etc.

Les *réunis* s'efforcèrent d'affoiblir l'effet de ces rétractations et surtout de celle de Panisset. Ce fut le sujet d'une lettre de Le Coz adressée aux catholiques de son département, et qui fut insérée dans les *Annales;* on verra dans ce volume une réponse de M. de Boulogne à cet écrit. Le Coz prétendoit que les *réunis* avoient rejeté l'adhésion de Panisset

à l'Encyclique, dès qu'on sut la conduite qu'il avoit tenue pendant la terreur; mais pourquoi avoient-ils donc reçu sans difficulté les adhésions de Diot, de Lefessier, de Primat, de Molinier, qui n'avoient pas montré plus de constance que Panisset pendant la persécution, et qui n'avoient donné aucun témoignage public de repentir? Ils ne furent donc sévères pour Panisset, que parce qu'il abandonnoit leur cause. Dans leur journal, ils affectoient une profonde indignation de ses actes de foiblesse, tandis qu'ils siégeoient à côté d'apostats non rétractés. Le fait est qu'ils étoient piqués des désertions que chaque jour amenoit dans leurs rangs. Les aveux mêmes qu'ils font dans leurs *Annales* constatent ces désertions. A Soissons, ils firent tous leurs efforts pour donner un successeur à Marolles, mort en 1794, ou pour organiser un presbytère; mais ils étoient sans influence dans ce département. Dans le Gard, les assermentés étoient également nuls, et beaucoup de prêtres, qui avoient d'abord prêté le serment, s'étoient réunis à l'évêque légitime. (Voy. les *Annales*, tom. II, p. 66). Le département des Landes, lit-on plus bas, étoit livré aux *dissidens*, épithète qui eût bien mieux convenu sans doute à ceux qui s'étoient séparés des vrais pasteurs. Le diocèse de Beauvais, dit-on dans les *Actes du concile de* 1801, étoit tout entier au pouvoir des insermentés, et n'offroit aucun moyen d'y établir un évêque. On avoue aussi que le parti étoit nul à Langres, à Amiens, etc. A Orléans, on essaya depuis de former un clergé constitutionnel; mais ce diocèse étoit tranquille sous la conduite

de ses administrateurs légitimes, et on ne put y faire recevoir l'évêque qu'on y destinoit.

Outre leur imprimerie et leur journal, les *réunis* tentèrent encore un autre moyen d'en imposer au public, en formant une espèce d'académie sous le nom de *Société de Philosophie chrétienne*. Le but apparent de cette société étoit de défendre la religion contre les attaques des incrédules; mais le but véritable étoit de soutenir et de propager l'église constitutionnelle. On publia une liste d'ouvrages à traduire ou à composer : on se proposoit, disoit-on, de répondre aux écrits de Dupuis, de Thomas Payne, de Dupont de Nemours; tout cela resta en projet. L'essentiel, pour la plupart des membres de la société, étoit de soutenir la cause à laquelle ils étoient attachés; aussi c'est là l'objet de la plupart de leurs écrits. Les principaux membres de la société étoient Grégoire, Desbois, Moyse, Dufraisse, Detorcy, Grappin, Brugières, Servois; et parmi les laïques, Camus, Pasumot, Poan-Saint-Simon, Agier, Anquetil, etc. Ils déposèrent les fruits de leur zèle, soit dans les *Annales*, soit dans des publications séparées. On trouvera dans les *Annales* (t. IV, p. 566) le plan des travaux de cette société, qui n'aboutit à rien d'important ni d'utile. Elle publia quelques dissertations contre les papes et les évêques. Poan-Saint-Simon (1) traduisit le traité *de la Tolérance ecclésiastique et civile*, publié sous le nom de Trautmansdorf, mais qui a été désavoué par ce prélat, et que l'on croit du janséniste Tamburini.

(1) Il mourut à Paris, le 23 mars 1814, à 86 ans.

Grappin donna un abrégé du *Traité du pouvoir des évêques*, par le portugais Pereira; et Agier, son *Traité du Mariage*, où il consacre une longue dissertation à prouver que le concile de Trente n'est point œcuménique, et ne mérite aucun respect. La société fit encore imprimer les lettres de Leplat à Pie VI contre la bulle *Auctorem fidei;* ouvrage plein de l'esprit de schisme et d'amertume. C'est par de tels écrits qu'on travailloit à la paix de l'Église et au bien de la religion.

Dans la deuxième Encyclique, on avoit annoncé un concile national pour le 1^er^ mai 1796, mais il fut renvoyé à l'année suivante. Les *réunis* s'en dédommagèrent en pressant la formation des presbytères et la tenue des synodes. A Bayeux, seize prêtres se constituèrent eux-mêmes en presbytère le 20 juin 1796, et se nommèrent entre eux pour gouverner le diocèse. Dans d'autres départemens, des prêtres moins nombreux encore se firent les représentans de la majorité du clergé, et entreprirent d'élire des évêques. Une des premières assemblées de ce genre est l'espèce de synode tenu à Versailles le 18 janvier 1796, sous la présidence de l'abbé Clément.

Cet abbé Clément étoit un personnage fort ridicule, mais fort dévoué au parti. Né en 1717 d'une famille attachée au jansénisme, il étoit, avant la révolution, chanoine d'Auxerre, et avoit beaucoup voyagé pour les intérêts de la cause. On l'avoit vu aller quatre fois en Hollande pour y fomenter le schisme que les appelans étoient venus à bout d'é-

tablir dans ce pays. Il fit deux voyages en Italie et un en Espagne, et il nous en a laissé le *Journal,* qui montre plus d'esprit d'intrigue, que de jugement et de capacité véritable. Son penchant pour les nouveautés le poussa dans l'église constitutionnelle, et, à l'âge des infirmités et du repos, ce vieillard octogénaire aspira à devenir évêque. L'évêque constitutionnel de Versailles, Avoine, étoit mort le 3 décembre 1793; Clément se mit en tête de lui succéder. Il forma un presbytère, indiqua un synode, et prépara ses batteries pour être élu. Le synode se tint à Versailles le 18 janvier 1796 et les jours suivans; il paroît avoir été peu nombreux, surtout pour un diocèse qui comptoit plus de six cents paroisses. L'abbé Clément, qui étoit riche et le principal promoteur de l'assemblée, s'en fit aisément nommer président; on dressa de beaux règlemens. On s'y plaignit, entre autres, de beaucoup de prêtres, qui, disoit-on, avoient, depuis plusieurs années, abandonné la récitation du Bréviaire. La relation de ce synode se trouve dans les *Annales* des constitutionnels (tom. III, p. 217). On avoue d'ailleurs que la convocation avoit été faite avec quelque précipitation, et que le synode présentoit quelque défaut de forme. Ce synode ne devoit être qu'une préparation à une autre réunion où on éliroit un évêque, et qui fut assignée pour le 25 février suivant dans l'église Saint-Louis, où les constitutionnels s'étoient installés.

Dans l'intervalle, les agens du Directoire prirent l'alarme; l'abbé Clément, et l'abbé Gauzargues, se-

crétaire du synode (qui se rétracta depuis), furent mandés devant le juge de paix; le 18 février, ils comparurent devant le tribunal de police correctionnelle, et furent interrogés sur tout ce qui étoit relatif à leur réunion. Le tribunal se déclara incompétent; mais, le 20 février, un arrêté du Directoire défendit la tenue de la réunion indiquée pour le 25, et ordonna de nouvelles poursuites contre le président et le secrétaire du synode, et contre les prêtres constitutionnels de l'église Saint-Louis, qui avoient donné les mains à la tenue de cette assemblée. En conséquence, le 25 février, l'église Saint-Louis se trouva fermée, et il n'y eut point de synode. Clément et ses adhérens furent de nouveau interrogés par le directeur du jury du tribunal criminel; mais, le 17 avril, le jury spécial d'accusation prononça qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre les auteurs et signataires des écrits, circulaires et actes du synode de Versailles. Ces obstacles n'arrêtèrent point le zèle de l'abbé Clément. Depuis on convoqua de nouveau les prêtres et les fidèles attachés à ce parti; trois candidats étoient sur les rangs : Clément, Ozet et Desfossez. Clément l'emporta en février 1797, et fut sacré le 12 mars à l'âge de quatre-vingts ans. Si tous les ressorts qu'il avoit fait jouer pour arriver à l'épiscopat avoient jeté sur cet ambitieux vieillard un vernis de ridicule, sa joie enfantine d'être évêque, son empressement d'en étaler les insignes, et les bouffées de son zèle ne fournirent pas moins de sujets de s'amuser à ses dépens. Tantôt il vouloit, en

vertu, disoit-il, de la solidarité de l'épiscopat, nommer aux évêchés vacans dans son voisinage; tantôt il écrivoit en faveur du projet d'un sacramentaire français, et il mettoit cette innovation en pratique dans sa cathédrale. Un beau jour, comme pour gagner le Pape de vitesse, il annonça qu'il donneroit le jubilé à son diocèse; idée que ses collègues eux-mêmes trouvèrent si étrange, que l'on n'osa la réaliser. Enfin le pauvre évêque en fit tant, qu'amis et ennemis se moquoient presque également de lui. On trouvera dans les *Mélanges* qui suivent, plusieurs articles pleins de sel sur ce vieux novateur.

Les constitutionnels établirent, vers le même temps, deux autres évêques, Berdolet, pour le Haut-Rhin, et Asselin, pour le Pas-de-Calais. Le premier siége étoit vacant par la mort d'Arbogast, mort à Colmar le 11 juin 1794, et le second par le mariage de Porion. Berdolet, curé de Phaffans, fut élu, le 27 avril 1796, par quelques prêtres du Haut-Rhin, et sacré le 15 août suivant, par Maudru, assisté de Brendel et de Flavigny, évêques du Bas-Rhin et de la Haute-Saône. Ce fut le premier évêque élu après la terreur, non plus d'après les formes de la constitution civile du clergé, mais d'après les règles de la deuxième Encyclique. Dans le Pas-de-Calais, Matthieu Asselin, curé du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, se fit nommer d'abord président du presbytère, puis évêque, et il fut sacré pendant le concile le 1^er^ octobre 1797.

Le concile, dont il avoit été question déjà l'année

précédente, s'ouvrit le 15 août 1797; il ne s'y trouva que vingt-huit évêques élus suivant les formes prescrites par la constitution civile du clergé, et dix procureurs d'évêques absens. Un de ces procureurs étoit Audrein, vicaire épiscopal du Morbihan, qui avoit voté la mort de Louis XVI, et qu'on n'en admit pas moins comme un des pères du concile. Les autres députés du deuxième ordre étoient au nombre de cinquante-huit. Le Coz fut élu président, Royer promoteur, et six prêtres secrétaires. Dès les premières séances, on discuta les droits des deux ordres, et enfin il fut convenu que provisoirement les prêtres auroient les mêmes prérogatives dans les délibérations que les évêques; il étoit visible qu'on ne vouloit pas se brouiller avec le second ordre, dans un moment où les rangs du clergé constitutionnel étoient chaque jour éclaircis par de nombreuses rétractations. Le 8 septembre, tous les membres du concile prêtèrent le nouveau serment de haine à la royauté, et plus tard le concile adopta une instruction pour justifier ce serment; elle avoit été composée par l'évêque du Nord, Primat. On adressa une invitation aux dissidens pour se rendre au concile, et le 24 septembre on arrêta un plan de pacification avec les mêmes. Ce plan offre, entre autres, une disposition curieuse : il y étoit dit qu'on ne pouvoit traiter ni avec les évêques sortis de France, ni avec ceux qui, y étant restés, n'avoient pas prêté les sermens demandés; ce qui étoit dire à peu près qu'on ne vouloit traiter avec aucun d'eux. Après cela, ne pouvoit-on pas regarder comme une

dérision l'offre que faisoient les constitutionnels, de céder la place à l'évêque ancien, dans les lieux où il en existoit un? Le concile rendit un décret pour inviter les évêques des pays réunis, et notamment de la Belgique, à se joindre à l'église constitutionnelle. Le 5 novembre, on érigea onze évêchés pour les colonies, sans consulter ni les habitans, ni ceux qui y jouissoient de la juridiction. On créa aussi des évêchés à Porentrui et à Nice, quoique ces pays eussent des évêques existans. Il fut rendu plusieurs autres décrets sur la discipline, sur les écoles, sur les élections des évêques et des curés, et sur différentes matières. Nous ne parlerons pas du *Compte rendu* des travaux des *réunis*, par Grégoire, *Compte rendu* plein de jactance et de fiel, et plus digne d'un club que d'un concile : ce *réuni* étoit l'ame de l'assemblée, comme de tout son parti, par son infatigable activité, par l'étendue de sa correspondance, par la persévérance de ses démarches et par le nombre de ses écrits. Le concile se sépara le 12 novembre, après avoir écrit au Pape; les canons et décrets en ont été publiés en 1798, en un volume in-18.

Ce concile, auquel on donna le nom de concile national, quoiqu'il ne représentât que la moindre fraction de l'Église de France, avoit vivement exhorté à nommer des évêques partout où les sièges étoient vacans par mort, apostasie, mariage ou abandon des fonctions ecclésiastiques. Les constitutionnels se mirent donc en mouvement de tous côtés. Un diocèse étoit-il tranquille sous l'autorité

de ses pasteurs légitimes, il suffisoit de gagner quelques prêtres, et de faire avec eux un simulacre d'élection qui devenoit une source de division. Dans plusieurs villes on vit arriver ainsi des évêques qu'on n'y demandoit pas, et dont la présence n'avoit d'autre effet que d'introduire ou de fortifier le schisme. On élut dix évêques en 1798, savoir : Lacombe, Étienne, Aubert, Villa, Demandre, Monin, Audrein (1), Dufraisse, Butaux-Dupoux, et Blampoix, pour les départemens de la Gironde, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées orientales, du Doubs, des Ardennes, du Finistère, du Cher, de l'Allier et de l'Aube. Le concile avoit nommé quatre évêques pour les colonies, savoir : Jaquemin, pour Cayenne; Mauviel, Capelle et Lissoire, pour Saint-Domingue. Ces deux derniers ne furent point sacrés; Jaquemin fut sacré le 4 février 1798, mais il n'alla point à Cayenne, et devint curé de Mézières après le concordat. Nous parlerons plus tard de la mission de Mauviel.

(1) Yves Audrein fut assassiné le 19 novembre 1800, en voyageant dans le Finistère. On trouve son éloge dans les *Annales*, tom. XII, pag. 133; c'est là qu'on lit cette phrase étrange : *ceux qui ont osé l'accuser d'avoir voté la mort du Roi ont oublié qu'il s'honoroit du titre de défenseur de la maison de Bourbon*. Il faut convenir qu'il est difficile d'imaginer une plus grande impertinence; ceux qui ont osé accuser Audrein d'avoir voté la mort du Roi sont le *Moniteur*, les procès-verbaux de la Convention, tous les journaux et les listes du temps. Comment ose-t-on révoquer en doute un fait si notoire, si authentique, si incontestable?

(2) En 1798, Royer nomma, comme métropolitain, deux évêques, savoir, Grappin pour Eure-et-Loir, et Baillet pour le Loiret; le premier refusa, et le deuxième, ne trouvant pas les esprits disposés en sa faveur

En 1799, les constitutionnels continuèrent à se recruter d'évêques. Ainsi, tandis que le Directoire devenoit chaque jour plus intolérant et plus persécuteur pour les prêtres soumis aux pasteurs légitimes, tandis que la déportation, l'exil et les prisons étoient le partage des ecclésiastiques les plus vertueux; les constitutionnels, échappant glorieusement aux coups des ennemis de la religion, se fortifioient à leur aise. A mesure qu'ils perdoient des prêtres, ils faisoient des évêques, et combloient ainsi le vide de leur parti. Dans les six premiers jours de juin 1799, ils sacrèrent trois nouveaux évêques, Duchemin, Dorlodot et Champsaud, pour les départemens du Calvados, de la Mayenne et des Basses-Alpes. Il semble qu'on eût peur que le schisme ne finît trop tôt, et qu'on se hâtât de multiplier les obstacles à la paix de l'Eglise.

Outre ces promotions, il y eut quelques translations d'évêques constitutionnels à d'autres sièges. Ainsi Royer, évêque de l'Ain, fut transféré à Paris; Primat, évêque du Nord, fut transféré à Lyon, et Saurine, évêque des Landes, aux Basses-Pyrénées. Ces translations ne se firent pas sans quelques difficultés. A Paris, on avoit formé un presbytère qui ne paroissoit pas pressé de nommer un évêque; les avis étoient fort partagés sur le choix du sujet, les uns voulant un évêque déjà sacré, les autres un simple prêtre. Le presbytère publia une

à Orléans, renonça à sa nomination. On avoit nommé aussi pour l'Yonne, Ponsignon; et pour Indre-et-Loire, Tardiveaux, qui ne furent point sacrés.

lettre pastorale contre les translations. Au mois de février 1798, il y eut une première réunion du clergé constitutionnel, et sur soixante-sept votans, il se trouva cent treize suffrages. Ce singulier scrutin, qu'on ne peut expliquer que par une infidélité manifeste ou par une dérision concertée, n'eut point de résultat, les voix s'étant trouvées partagées entre des évêques constitutionnels et onze prêtres. Grégoire, qui avoit eu le plus de voix dans cette comédie, en sentit tout le ridicule, et déclara qu'il n'accepteroit pas. Le presbytère avoit annoncé une assemblée générale à Notre-Dame pour l'élection d'un évêque ; cette convocation fut empêchée par la police. Peu après cependant le presbytère présenta Royer, évêque de l'Ain, pour l'élever sur le siège de Paris ; ce choix fut agréé par les fractions de fidèles qui suivoient ce parti, et Royer déclara qu'il accepteroit provisoirement le siège de Paris (1). Les *Annales* des constitutionnels avouent qu'il y eut dans tout cela beaucoup d'irrégularités et d'intrigues (tom. VII, pag. 39 ; voyez aussi des *Observations adressées au citoyen Royer sur sa lettre pastorale,* an VII, 30 pages in-8°). Quoi qu'il en soit, Royer prit possession de l'église Notre-Dame le 15 août 1798. Peu après éclata une division entre Royer et les *réunis;* il n'assistoit plus à

(1) M. Corpet, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, déclara, dans un écrit publié en 1801, que Royer n'avoit point été élu évêque, mais seulement nommé pour gouverner temporairement l'église de Paris. Il invoquoit le procès-verbal et attestoit que Royer avoit promis de n'agir que comme suppléant, et de prendre tous les moyens d'opérer une réunion avec le clergé attaché à M. de Juigné.

leurs séances, et il s'opposa à la convocation du second concile, comme on le verra bientôt.

Plusieurs sujets de discorde s'élevèrent dans un parti déjà affoibli par tant de rétractations, comme aussi par tant d'effroyables scandales. Le concile de 1797, présenté par les uns comme une fidèle image du concile de Nicée, fut conspué par les autres. Dans le deuxième n° du tome VI des *Annales*, il parut un *Coup-d'œil sur le concile,* qui étoit une critique de ses opérations. Les *Réunis* désavouèrent cet écrit, ce qui n'empêcha pas d'insérer, dans le tome suivant des *Annales,* un autre article où l'on reprochoit au concile sa timidité et sa foiblesse, et où on regrettoit qu'il n'eût pas pris une détermination en faveur du mariage des prêtres, et de l'usage de la langue vulgaire dans les offices. (*Annales,* tom. VII, pag. 178 *bis*.) Cet article de l'usage de la langue vulgaire devint l'objet d'une longue et vive contestation parmi les constitutionnels. Le concile de 1797 avoit ordonné la rédaction d'un Rituel français, dont les paroles sacramentelles seulement devoient être en latin. L'abbé Ponsignon, vicaire épiscopal à Versailles, chargé de ce travail, mit tout en français, et commença même à administrer les sacremens de cette manière. A l'entendre, la religion devoit beaucoup gagner à cette innovation, dont il s'applaudit dans une lettre du 19 juillet 1799, insérée au tome IX des *Annales*. Clément seconda son vicaire de tout son pouvoir, et publia deux lettres pastorales du 29 septembre et du 3 octobre pour autoriser le nouveau

rituel. A Gentilly, près Paris, l'abbé Duplan faisoit chanter les vêpres en français, et Grégoire y assista. Les constitutionnels se divisèrent sur cette question. Grégoire, Brugières, Renaud, Duplan, le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* à Utrecht, se déclarèrent pour l'usage de la langue vulgaire dans les offices; mais Royer, Le Coz, Saurine, écrivirent contre. On peut consulter dans les *Annales* (t. IX, p. 461) une lettre dressée au nom du *presbytère* de Paris, et signée Royer et Bailliet (1); une déclaration de Le Coz, au tome suivant, page 121, et surtout un *Avis motivé* de Saurine, un des *réunis*, sur les lettres pastorales de Clément; cet *Avis* renferme beaucoup d'excellentes réflexions sur les innovations pratiquées à Versailles. Clément soutint ce qu'il avoit fait, et publia, en faveur de son système, un écrit qui fut attribué à Ponsignon. Saurine leur répondit dans une lettre du 5 décembre 1799; seize évêques et quelques presbytères adhérèrent à son *Avis motivé*. Au surplus, Ponsignon ne se tint point pour battu, et on trouve encore de lui dans les *Annales* (tome XI, page 553) des *Observations sur l'avis motivé* de Saurine (22 pag. in-8°).

Pendant toute la seconde partie du règne du Directoire, les *réunis* ne cessèrent point de publier des écrits pour le soutien de leur cause; tantôt ils faisoient des homélies en faveur des in-

(1) Augustin Bailliet, curé de Saint-Médard, avoit le titre de secrétaire du presbytère de Paris. Il ne faut pas le confondre avec Paul-Félix-Joseph Baillet, qui étoit alors curé de Saint-Etienne du Mont, et qui le fut depuis de Saint-Séverin.

stitutions républicaines; tantôt ils poursuivoient l'ultramontanisme. Ils se félicitoient de voir Rome envahie, et le gouvernement républicain remplaçant l'autorité du souverain pontife. Ils rendoient compte des malheurs du Pape avec une froideur et quelquefois une ironie insultantes. Ils autorisoient la persécution par leurs déclamations contre leurs adversaires. Ils flattoient bassement le Directoire : cependant, on doit le dire, ils s'opposèrent avec quelque courage aux efforts faits pour abolir l'observation du dimanche. Onze évêques décidèrent, le 3 décembre 1797, qu'on ne pouvoit transférer le dimanche au décadi; Saurine fit plusieurs réclamations à ce sujet, et adressa une pétition au Directoire, et Le Coz publia des observations sur la célébration du dimanche. Ces écrits déplurent sans doute au Directoire, qui, le 5 juillet 1798, supprima par un arrêté quelques journaux, entre autres les *Annales de la Religion*. On disoit que ce recueil, *destiné principalement à publier les actes et à propager les principes du prétendu concile national de France, opposoit les lois de l'Église et celles de l'Etat, prêchoit le fanatisme, etc.* Toutefois le journal ne cessa point de paroître, on le publioit par cahiers détachés, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire et à la philosophie;* ces cahiers ne paroissoient plus à jours fixes, on varioit de temps en temps la pagination. Le scellé fut mis sur les presses de l'établissement formé par Desbois sous le nom d'*imprimerie-librairie chrétienne*. Pendant ce temps, les archives

constitutionnelles furent transportées en différens lieux; il eût été trop fâcheux de perdre ces monumens de discorde, de schisme et de haine.

Cet état de choses dura jusqu'au mois de juin 1799; alors il y eut un changement dans le Directoire, qui amena un régime moins rigoureux. Les constitutionnels en profitèrent d'autant plus aisément, que le ministre de la police, Fouché, les favorisoit; leur journal reprit sa forme; leurs assemblées recommencèrent. Les *réunis* redoublèrent d'ardeur pour organiser des presbytères, créer des évêques, et perpétuer le schisme. Dans les six derniers mois de 1799, ils firent trois nouveaux évêques; Duchemin, qui avoit été sacré au mois de février pour le Calvados, étant mort au bout d'un mois, fut remplacé par Bisson; Lindet, évêque de l'Eure, qui s'étoit marié, eut pour successeur Lamy; et Rouanet fut élu, dans l'Hérault, à la place de Pouderoux. En 1800, on nomma cinq nouveaux évêques; Leblanc-Beaulieu, pour la Seine-Inférieure; Garnier, pour les Hautes-Alpes; Nicolas, pour la Meurthe; Schelles, pour le Nord, auxquels il faut ajouter M. Belmas, élu pour coadjuteur de l'évêque de l'Aude, et qui lui succéda quelques mois après. En 1801 même, et à la veille du moment où le schisme alloit finir, on élut encore quatre évêques; Lemercier, pour l'Arriège; Bouchier, pour la Dordogne; Bertin, pour le Cantal; et Poulard, pour Saône-et-Loire. Ce furent les derniers évêques constitutionnels : déjà on touchoit au moment de voir finir les négociations avec le saint siège.

En novembre 1800, M. Spina, archevêque de Corinthe, étoit venu à Paris avec le P. Caselli, Servite. Les constitutionnels travailloient de leur mieux à traverser ces négociations; ils déclamoient contre le Pape dans leur journal, et plaisantoient sur ses envoyés. Irrités de voir rentrer en France les prêtres qui n'avoient point fait les sermens, ils n'en parloient qu'avec l'accent de la haine et du mépris : c'est le texte le plus ordinaire des déclamations des *Annales*. En annonçant la mise en liberté des prêtres détenus à l'île de Rhé, ils ajoutent charitablement que *peut-être eût-ce été un grand bien de ne les rendre libres qu'à la paix*. (Tom. X, pag. 300.) En parlant de la rentrée des déportés, ils s'expriment ainsi (tom. XII, pag. 99) : *La rentrée d'une multitude de prêtres déportés continue de jeter le désordre dans beaucoup de paroisses de la France. Si la charité permettoit d'examiner à quel titre ces transfuges ont pu violer leur ban, il n'est pas de doute qu'une très-grande partie d'entre eux seroit dans le cas de repasser encore une fois nos frontières; car ni la constitution ni les lois n'ont transigé avec la véritable émigration, et on doit poser en principe que tous les prêtres qui sont sortis de France avant les lois sur la déportation, c'est-à-dire avant le mois de septembre* 1792, *sont réellement émigrés*. On admirera sans doute ici la charité et la tolérance de ces bons constitutionnels, qui auroient voulu condamner les prêtres à un second exil. Ils ajoutent que le premier consul *autorise expressément à publier que des quatre-vingts évêques sortis de France, il ne con-*

sentira jamais qu'un seul rentre dans sa patrie ; et ils reproduisent, même volume, pages 187 et 577, ce mensonge, qui devoit être bientôt démenti de la manière la plus éclatante, puisque plusieurs anciens évêques rentrèrent en France, et furent même nommés à de nouveaux sièges. Tel étoit l'esprit d'aigreur et de jactance qui dirigeoit ce journal. Dans le même tome XII, page 474, on lisoit : *Les évêques n'approuveront jamais aucun nouveau Concordat, s'il pouvoit avoir pour objet de dépouiller le peuple et le clergé du droit d'élection, et les métropolitains de celui d'institution canonïque.* Enfin, pour montrer l'esprit et le ton des *Annales*, il suffira de citer encore un écrit qui parut alors sous ce titre : *Adresse au gouvernement : la France en danger par l'ultramontanisme.* Cet écrit étoit de Morisse, ancien intendant des îles, et fut inséré tout entier dans les *Annales*, tome XIII. Assurément il falloit être bien clairvoyant pour découvrir les dangers de l'ultramontanisme, dans un temps où la religion étoit encore proscrite. Morisse ne veut point qu'on permette l'exercice du ministère aux prêtres rentrés. Il dit dans une de ses notes, page 216 : *Pourquoi ne condamneroit-on pas les Boulogne, les Malaret, les Dampierre, les Maillé, les Emery et autres sacrés embaucheurs pour le Pape, à être déportés dans les Etats du saint Père? Ce seroit, ce semble, une punition, non proportionnée à la gravité de leur conduite, car elle seroit trop douce, mais du moins assortie à sa nature.* Voilà ce que les *Annales* ne rougissoient pas de répéter. Ceux

qu'on osoit appeller *de sacrés embaucheurs*, étoient précisément les hommes les plus respectables; M. de Maillé, ancien évêque de Saint-Papoul, prélat distingué par son zèle, sa piété et ses traverses; M. de Dampierre et de Malaret, grands-vicaires de Paris: (le premier devint évêque peu après;) M. Emery, le sage et savant supérieur de Saint-Sulpice. Mais laissons ce journal et ses diatribes.

La politique des constitutionnels étoit alors de faire beaucoup de bruit, et de se présenter comme nécessaires. Ils vouloient qu'on crût qu'ils formoient la majeure partie du clergé, qu'ils occupoient presque toutes les églises, qu'ils avoient un épiscopat complet. Ils s'agitèrent beaucoup au commencement de 1801, tinrent des synodes et des conciles métropolitains. Enfin, pour achever d'en imposer par quelque démarche éclatante, ils convoquèrent un concile national. Quelques personnes s'étonnèrent, dans le temps, que Buonaparte eût laissé tenir cette assemblée, dans le moment précisément où il étoit en négociation avec le saint siège; mais Fouché, qui protégeoit les constitutionnels, lui avoit persuadé de les ménager, et de s'en servir comme d'un épouvantail pour amener le Pape à ce qu'on vouloit obtenir de lui.

Ce concile s'ouvrit à Paris le 29 juin 1801 : on eut à vaincre l'opposition du métropolitain de Paris, Royer, qui, regardant une pareille assemblée comme inutile et même dangereuse, fit tout ce qui étoit en lui pour en empêcher la tenue; mais les *réunis* l'emportèrent. Une autre dispute s'éleva dans le

concile, comme en 1797, sur les droits du second ordre; plusieurs évêques se déclarèrent contre le presbytérianisme, les prêtres se plaignirent à leur tour du despotisme épiscopal; on avoit besoin d'eux, ils continuèrent à avoir voix délibérative comme les évêques. Le 17 juillet, on fit un rapport sur la situation des métropoles constitutionnelles; vingt-cinq sièges étoient encore vacans par mort, apostasie ou abandon, et plus de douze évêques avoient négligé de venir, ou de députer au concile, comme s'ils ne se fussent pas beaucoup souciés de ce qui s'y passeroit. Le 28 juillet, l'évêque de l'Aude, dans un rapport sur le schisme et l'excommunication, posa des principes en faveur de tous les schismatiques, et Desbois, évêque de la Somme, demanda que le concile adoptât et proclamât cette fameuse proposition de Quesnel : *La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir*. Il y eut de grands débats à ce sujet; mais, malgré l'ardeur de Desbois à soutenir sa demande, elle n'eut pas de suite, et ne servit qu'à montrer l'attachement de ce *réuni* à la cause des Jansénistes. Le 3 et le 5 août, Grégoire fit un rapport sur la liturgie, qui parut plutôt une pasquinade qu'un discours sérieux. Le 13 août, on apprit la nouvelle convention entre le Pape et le premier consul, et le concile reçut en même temps l'ordre de se séparer. On voit dans les actes l'extrême embarras des pères; ils ne savoient quel parti prendre, et, voyant que leur église alloit crouler, ils auroient voulu du moins finir avec quelque éclat.

Chacun ouvroit des avis, et le temps se passoit en motions oiseuses. Ils s'étoient flattés qu'on leur soumettroit les articles du Concordat, et ils alloient être obligés de souscrire à un acte émané de l'autorité pontificale. Moyse, évêque du Jura, fit sur ce sujet un rapport où percent la haine du saint siège, le chagrin et le dépit de n'être plus rien. Le même jour, l'évêque de Loir-et-Cher débita un long rapport sur les travaux des *réunis;* il engagea ses confrères en finissant à continuer d'avoir à Paris une agence pour correspondre avec les églises étrangères, et pour se soutenir contre le *curialisme*. On le chargea lui-même de ce soin, et du dépôt des archives constitutionnelles. Le concile se sépara le 16 août : on en a publié les actes en 3 volumes in-8°.

Ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable dans ce concile, ce fut la présence de deux ecclésiastiques italiens que l'on y admit, on ne sait trop à quel titre; ces ecclésiastiques étoient Jean-François Bergancini, chanoine de Casal, et Eustache Degola, de Gênes. Depuis plusieurs années, les *réunis* s'étoient efforcés de nouer des liaisons dans les pays étrangers; un d'eux déploya beaucoup de zèle à cet égard. Il écrivoit de tous côtés, il envoyoit les encycliques depuis Quebec jusqu'à Trébisonde, il sollicitoit des appuis, et il ne pouvoit manquer d'en trouver parmi les partisans de l'appel et parmi les ennemis du saint siège. Les canonistes qui quelques années plus tôt avoient applaudi aux innovations de Joseph II et de Ricci, devoient prendre un vif intérêt à une

église formée dans le même esprit. A Utrecht, l'abbé Mouton, appelant français, réfugié dans ce pays, plaidoit la cause du clergé constitutionnel dans les *Nouvelles ecclésiastiques* qu'il publia jusqu'à sa mort en 1803; Le Plat, docteur de Louvain, fameux par son zèle pour les réformes de Joseph, se retira aussi à Utrecht, et seconda peut-être Mouton dans la rédaction des *Nouvelles;* les constitutionnels le citent souvent avec honneur, et recommandent ses *Lettres* contre la bulle *Auctorem fidei*. On ne dut pas être étonné de voir des professeurs de la faculté de théologie de Fribourg en Brisgaw donner une décision favorable aux constitutionnels. Consultés, disent-ils, sur la validité des sacremens conférés en Alsace par les constitutionnels, ils se prononcèrent entièrement pour eux. Cette décision, qui fut imprimée (1), blessa vivement le gouvernement autrichien, qui fit une forte réprimande aux professeurs; ils présentèrent des remontrances auxquelles on n'eut point d'égards. Au concile de 1797, Grégoire se vanta d'avoir beaucoup d'amis dans le clergé d'Espagne; il ne les nommoit point, disoit-il, par discrétion; il faisoit cependant l'éloge de Tavira, évêque d'Osma, et cita une lettre de l'évêque de Barbastro, Augustin Abad y la Sierra, qui paroissoit assez favorable à sa cause. Depuis, Grégoire publia sa lettre

(1) Elle est du 20 mars 1798, et signée de Ferdinand Wanker, de Charles Schwarzel, de Joseph-Léonard Hug, d'Engelbert Klupfel, de Jos. Schinzinger, et de Joseph Petzek. On trouve leur écrit dans les *Annales* des constitutionnels, tom. VII, pag. 150; cet écrit renferme d'ailleurs des choses très-inexactes, comme les constitutionnels eux-mêmes le remarquèrent.

au grand inquisiteur de Arce, archevêque de Burgos : il lui faisoit honte de présider un odieux tribunal ; mais l'archevêque n'auroit-il pas pu prendre sa revanche, et reprocher à Grégoire d'avoir siégé dans la Convention et d'avoir pris part à une législation impie et sanguinaire ? Le 13 février 1799, les *réunis* adressèrent aux évêques d'Espagne un autre écrit contre les *réserves* pontificales : c'est là qu'ils disoient que *la cour de Rome étoit heureusement détruite ;* ce qui dut singulièrement édifier les prélats espagnols. Mais c'est en Italie surtout que les constitutionnels trouvèrent le plus de partisans. Ricci, ancien évêque de Pistoie, avoit déjà applaudi aux premières innovations de l'Assemblée constituante ; il écrivit une lettre d'adhésion au concile de 1797. Michel Gautier, prêtre de l'Oratoire à Savigliano, dans le Piémont, traduisit en italien les canons et décrets du même concile, et publia plusieurs ouvrages pour la défense du clergé constitutionnel. Le Piémont ayant été occupé par les Français peu après, le gouvernement provisoire, présidé par Cavalli, envoya aux évêques du pays la collection des décrets du concile de 1797, et les engagea à la répandre dans leurs diocèses. Les *réunis* établirent des correspondances avec ce pays, où ils assurent qu'ils avoient des amis dévoués. La révolution qui eut lieu à Gênes en juin 1797 leur fut aussi favorable ; les chefs du nouveau gouvernement étoient dans les mêmes principes de républicanisme et d'opposition à la cour de Rome ; on envoyoit dans les campagnes des ecclésiastiques missionnaires pour prêcher la

démocratie. Eustache Degola, Étienne de Gregori et Paul Sconnio étoient au nombre de ces prédicans. Solari, évêque de Noli, donnoit des Mandemens patriotiques, et publioit des écrits en faveur des Jansénistes et contre la cour de Rome. De tels hommes devoient naturellement prendre parti pour une église schismatique. Le 23 octobre 1798, trois prêtres génois, Carrega, Calleri et Degola adressèrent aux constitutionnels une longue épître, où ils se montroient aussi ignorans des règles de l'Église, que de l'histoire du parti dont ils se faisoient les avocats. Solari, invité par les constitutionnels à venir au concile de 1801, s'en excusa par une lettre du 23 mai, remplie de témoignages d'intérêt et d'amitié (1). L'abbé Gautier fit aussi agréer ses excuses aux vénérables pères. Bergancini, chanoine de Casal, et six autres prêtres de la ville adressèrent aux *réunis* une lettre de communion en date du 9 mai 1801. Depuis, Bergancini vint en personne au concile, où il fut admis le 2 juillet; Degola le suivit de près, et tous deux siégèrent comme représentant, disoit-on, les églises d'Italie qui assurément ne les avoient pas envoyés. Le chanoine Veiluva vouloit aussi, à ce que l'on assure, se rendre au concile; mais il ne put obtenir de passeport. Enfin on prétend que l'évêque de Constance, M. de Dalberg, adressa au concile une lettre pleine de charité; comme on ne la cite point, il est à croire qu'elle

(1) Il avouoit que, depuis son opposition à la bulle *Auctorem fidei*, il s'etoit rendu odieux non-seulement aux Romains, mais aux autres Italiens et à ses propres compatriotes.

n'étoit pas aussi favorable qu'on l'auroit souhaité.

Nous avons réuni ces documens sur les rapports des constitutionnels avec les églises étrangères, pour mieux montrer combien ils trouvèrent peu d'appui dans le clergé des autres Etats. Voilà donc tout ce qu'ils peuvent opposer au jugement du saint siège, à celui des évêques de France, et aux adhésions des autres évêques de la catholicité. Nous avous vu ailleurs que deux cent soixante-trois prélats avoient adhéré aux Brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé. Que sont auprès d'une telle autorité les suffrages de trois ou quatre évêques renommés pour leur esprit d'opposition, et d'une vingtaine, si l'on veut, de prêtres inconnus, ou peut-être trop connus? Y a-t-il moyen d'hésiter pour quiconque connoît les règles établies dans l'Église, et les droits du corps des pasteurs?

Non contens de chercher du renfort et de l'appui dans les diverses contrées en Europe, les constitutionnels étendirent leur zèle jusqu'en Amérique. Nous avons remarqué plus haut que le concile de 1797 avoit élu quatre évêques pour les colonies; un d'eux étoit Guillaume Mauviel, prêtre du diocèse de Coutances, vicaire de Noisy-le-Sec, membre du concile, et un des rédacteurs des *Annales;* depuis, il devint secrétaire des *réunis,* et fut chargé de la correspondance. Son zèle pour cette cause lui mérita d'être élu évêque des Cayes, mais il ne fut sacré que le 3 août 1800. Nous avons sous les yeux une pièce singulière; c'est l'institution canonique qui lui fut donnée le 27 juillet par trois des *réunis,* Des-

bois, Grégoire et Wandelaincourt. Ils l'autorisent, en vertu de je ne sais quels pouvoirs, à se faire sacrer comme évêque de l'ancienne partie française de Saint-Domingue, à établir sa résidence où il lui plaira, à répandre les écrits des constitutionnels, et à étendre sa sollicitude dans la partie ci-devant espagnole, dans toutes les Antilles, et même sur le continent du Nouveau-Monde. Muni de ces pleins-pouvoirs, Mauviel partit à la fin de l'année pour Saint-Domingue avec quelques ecclésiastiques de son parti, et débarqua dans la partie espagnole. Toussaint-Louverture commandoit encore à Saint-Domingue, et ne parut pas faire beaucoup d'accueil à l'évêque constitutionnel. Les prêtres du pays se partagèrent; les uns le reçurent bien, soit qu'ils connussent mal le véritable état des choses, soit qu'ils n'eussent pas des principes bien sûrs. Mais les prêtres résidens au Cap refusèrent de le reconnoître, et adressèrent à Toussaint-Louverture une profession de foi où ils soutenoient les droits du saint siège, et témoignoient leur éloignement pour le schisme. Cette profession de foi, datée du 11 avril 1801, étoit signée de six prêtres, Brelle, Duburcq, B. Torelli, Placide Layer, Anthcaume et Colin. Mauviel essaya d'y répondre par des observations assez longues, et les prêtres de San-Yago, partie espagnole, signèrent une déclaration en sa faveur. Malgré cela, Toussaint-Louverture ne voulut point recevoir Mauviel, qui resta confiné dans la partie espagnole; et qui n'en sortit qu'après l'arrivée de l'expédition du général Leclerc en 1802. On sait

que cette expédition avoit pour but de reprendre Saint-Domingue; on flatta d'abord Toussaint (1), puis il fut arrêté et conduit en France. Mauviel se rendit au Port-au-Prince auprès du général Leclerc; là il apprit les démissions des évêques constitutionnels en France, et donna aussi la sienne. Mais Leclerc le chargea de gouverner l'église de San-Domingo, chef-lieu de l'ancienne partie espagnole. Ainsi investi de cette mission par un général, Mauviel publia à San-Domingo, le 20 mai 1802, une lettre pastorale dans le préambule de laquelle il dit formellement qu'il étoit *chargé, par le général en chef, de la surveillance générale sur tout ce qui concerne le culte et la partie catholique dans la partie espagnole* (2). Il fit des règlemens sur les mariages, et remplissoit en même temps les fonctions de curé à San-Domingo. Mais les troubles de la colonie, l'insurrection des noirs, la mort du général Leclerc le 2 novembre 1802, les embarras où se trouva le général Rochambeau, son successeur, les ravages de la fièvre jaune dans l'armée française, et enfin la capitulation conclue avec les noirs le 30 novembre 1803, rendirent la position de Mauviel de plus en plus précaire. Il paroît pourtant qu'il resta jusqu'en 1806, où une escadre anglaise

(1) On lui avoit mené ses enfans, qui étoient sous la conduite de Coesnon, ancien professeur. Ce Coesnon retourna ensuite en France avec le fils du général Clairvaux. Grégoire, dans son ouvrage, le compte au nombre des prêtres mariés, et lui donne le titre de directeur du collège des colonies en faveur des noirs et des mulâtres.

(2) Leclerc nomma également l'abbé Cibot vicaire apostolique pour la partie du nord, et Lecun pour l'ouest et le sud.

vint devant San-Domingo, et força la ville de capituler.

Ainsi échoua la tentative des constitutionnels pour s'établir à Saint-Domingue. Il est temps de reprendre la suite des évènemens qui les concernent en Europe. Le 15 juillet 1801, une convention avoit été signée entre le souverain pontife et le premier consul. Les négociateurs étoient, pour le Pape, le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, qui vint pour cela à Paris au mois de juin; M. Spina, archevêque de Corinthe, et le P. Caselli. Les négociateurs français étoient Joseph Buonaparte, le conseiller d'Etat Crétet, et Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. Le 15 août la convention fut ratifiée à Rome par Pie VII, qui donna pour ce sujet la bulle *Ecclesia Christi*, datée du même jour. En même temps, le Pape adressa aux évêques de France un Bref commençant ainsi : *Tam multa*, pour leur demander leur démission; ce Bref fut envoyé à tous les évêques légitimes, ou qui se trouvoient en France, ou qui étoient dispersés dans les pays étrangers. Il restoit alors quatre-vingt-un évêques de l'ancien clergé, sur lesquels quarante-cinq donnèrent leur démission; trente-six autres différèrent de la donner, mais, parmi ces derniers, plusieurs firent dans la suite cette démarche.

Un autre Bref fut aussi adressé à M. Spina, sous la même date du 15 août; il commençoit ainsi : *Post multos labores*, et étoit relatif aux évêques constitutionnels. Le Pape chargeoit ce prélat de les exhorter à revenir à l'unité, à se soumettre aux

jugemens du saint siège sur les affaires ecclésiastiques de France, et à renoncer aux sièges qu'ils avoient occupés sans l'institution apostolique. Ce Bref parut une insulte aux meneurs de ce parti ; ils se plaignirent au gouvernement : d'ailleurs le journal officiel annonça que presque tous avoient adressé au Pape la lettre suivante :

« Très-saint Père, il n'est ni sacrifice, ni démarche, ni privation qui coûtent au cœur d'un » évêque, quand le bien de la religion et l'amour » de la paix l'exigent. Pénétrés de ces religieux » sentimens, nous déclarons donner librement, purement et simplement la démission de nos sièges.

» Nous vouons à Votre Sainteté, comme successeur légitime de saint Pierre, obéissance et soumission, conformément aux canons et aux décrets » de l'Église. Nous adhérons à la convention relative aux affaires ecclésiastiques de France, et aux » principes que Votre Sainteté et le gouvernement » y ont consacrés.

» Notre foi est celle des apôtres; nous voulons » tous vivre dans le sein de l'Église catholique, » apostolique et romaine. Tels sont nos sentimens, » nos principes et nos vœux. Nous prions Votre » Sainteté d'en agréer le témoignage, et d'y joindre sa bénédiction apostolique. »

Cette lettre avoit été dressée sur un modèle concerté d'avance : mais, quoique le *Moniteur* assure que presque tous les constitutionnels l'ont signée, les *réunis*, dans un *avis* daté du 26 octobre, et inséré dans les *Annales*, tom. XIII, pag. 567, préten-

dent qu'un très-petit nombre a souscrit cette formule, et que le plus grand nombre ne l'a signée qu'en mettant le mot d'*Eglise* au lieu de *Sa Sainteté*, et en ajoutant : *Tels sont et ont toujours été*, etc. Cet avis des *réunis* est signé Grégoire, Demandre, Moyse, Desbois et Wandelaincourt. Tous les constitutionnels donnèrent leur démission; Savines seul, évêque de l'Ardêche, s'y refusa. Cet évêque avoit donné tant de preuves de folie, que ce nouveau trait n'étonna personne. Les constitutionnels firent leur acte de démission entre les mains du gouvernement. Ils étoient alors au nombre de cinquante-neuf, dont trente élus d'après la constitution civile du clergé, et vingt-neuf d'après des formes arbitraires. Quelques-uns publièrent des actes particuliers à cette occasion. Grégoire et Moyse adressèrent au Pape une lettre datée du 12 octobre, et qui contenoit quelques additions à la formule précédente. Ils donnoient, disoient-ils, la démission des sièges sur lesquels ils étoient montés, il y a plus de dix ans, *sans aucune opposition canonique*. Il faut convenir que cette addition étoit un peu impertinente. Ainsi ces deux constitutionnels croyoient ou vouloient faire croire que les Brefs du Pape en 1791 et 1792, que les réclamations des évêques dépouillés, que celles des chapitres et du clergé, que tant d'écrits décisifs contre les innovations, que tout cela n'étoit pas *canonique*, et pouvoit être regardé comme nul. Cette prétention hautaine étoit un démenti donné à l'évidence. Dans une lettre pastorale envoyée à Blois pour

annoncer sa démission, Grégoire disoit encore qu'il étoit monté *sur le siège de Blois vacant de droit et de fait.* L'un n'étoit pas plus vrai que l'autre ; M. de Thémines étoit encore à Blois quand le constitutionnel fut élu et sacré, et on força le prélat de partir pour que l'intrus pût occuper la cathédrale. La violence peut-elle faire vaquer un siège de droit et de fait? Le même esprit dicta une lettre adressée le 8 octobre par Grégoire à M. Spina ; des observations sur le Bref *Post multos labores,* qui sont datées du 3 octobre, et qui paroissent l'ouvrage des *réunis,* et une lettre de Le Coz à M. l'archevêque de Corinthe, en date du 6 octobre. Toutes ces pièces sont insérées dans les *Annales,* tomes XIII et XIV.

L'exaltation et le dépit étoient alors portés au plus haut point parmi les chefs des constitutionnels; cependant ils étoient tellement comprimés par la crainte qu'inspiroit Buonaparte, qu'ils n'osèrent s'élever contre le Concordat, ni refuser leur démission. Ils se contentèrent d'écrire en secret dans les provinces pour échauffer les esprits, et empêcher leurs adhérens de se rétracter. Clément, ancien évêque de Seine-et-Oise, fut presque le seul qui osa discuter la Bulle du Concordat; il critiqua, dans un Mémoire, la Bulle *Qui Christi Domini,* en date du 29 novembre 1801, Bulle qui régloit la circonscription des sièges. Il prétendoit que cette Bulle étoit subreptice, que c'étoit une entreprise et un attentat qu'il falloit réprimer. Le fait est que cette Bulle n'étoit autre chose que l'exécution de la Convention du 15 juillet; mais les constitutionnels

étoient piqués de ce qu'en rappelant l'ancienne circonscription des diocèses, le Pape ne faisoit aucune mention de la circonscription établie en 1790. Voilà au fond ce qui irritoit Clément; ses collègues n'osèrent épouser sa querelle, et en citant son *Mémoire* dans leurs *Annales*, ils louent son courage, mais déclarent qu'ils *n'admettent pas ses idées*, tant ils craignoient d'encourir la disgrâce d'un homme qu'on ne contrarioit pas en vain.

En 1802, le nouveau Concordat fut mis à exécution au mois d'avril. On s'étoit flatté que les évêques constitutionnels ne seroient point appelés à de nouveaux sièges; c'étoit l'avis de Portalis, conseiller d'État, chargé des cultes, et on ne devoit d'abord nommer que MM. Charrier de la Roche et Montault, qui, tous les deux, s'étoient déjà réconciliés avec le saint siège : mais Fouché, ministre de la police, et lié avec les constitutionnels, prétendit que le meilleur moyen d'éteindre les divisions étoit de fondre ensemble les divers partis. Il fit choisir dix constitutionnels, outre les deux que nous venons de nommer, savoir : Le Coz, Primat, Beaulieu, Lacombe, Périer, Bécherel, Saurine, Reymond, Berdolet et Belmas (1). Les instructions du cardinal légat portoient de n'admettre les constitutionnels qu'avec des témoignages de leur soumission aux jugemens du saint siège. Ceux-ci n'y étoient guère disposés (2), et s'animant et s'échauf-

(1) Cinq prêtres constitutionnels furent, dit-on, proposés pour l'épiscopat, Reynaud, Maignen, Abrial, Gardon et Filonière; aucun ne fut nommé.

(2) On croit que M. Berdolet fit dès-lors quelque acte de satisfaction; pour M. Becherel, il ne fut nommé qu'un peu plus tard.

fant mutuellement, ils résolurent de ne pas céder. Ils avoient parmi eux quelques hommes plus ardens et plus opiniâtres : Le Coz, un des coryphées du parti ; Saurine, un des *réunis;* Reymond et Lacombe, etc. Ils se sentoient d'ailleurs appuyés par Fouché, et comptoient sur la foiblesse connue du cardinal Caprara. Ils refusèrent donc de signer la lettre que le légat leur présenta, lui parlèrent avec beaucoup d'arrogance, et se hâtèrent d'aller le dénoncer au gouvernement. Il paroît que Lacombe fut celui qui mit dans cette occasion le plus de ténacité et de hauteur, et il s'en vanta dans une lettre imprimée. L'abbé Bernier, un des négociateurs du Concordat, et qui venoit d'être nommé à l'évêché d'Orléans, intervint pour un projet de conciliation ; il fit signer aux huit évêques une formule conçue en termes généraux, et certifia qu'ils avoient reçu le décret d'absolution du légat avec le respect convenable. Ce fut sur cette attestation qu'ils obtinrent leurs bulles d'institution canonique. Ils prêtèrent leur serment le 18 avril, et toutes les pièces relatives à cette affaire furent envoyées à Rome. Elles firent croire au Pape que tout s'étoit passé ainsi qu'il le souhaitoit, et il le témoigna formellement dans son allocution du 24 mai 1802.

Mais bientôt le secret se divulgua ; Le Coz, Lacombe, Reymond, se vantèrent publiquement de ne s'être point rétractés. Lacombe publia une lettre à l'abbé Binos où il racontoit les faits tout à son avantage. Cet exemple ne fut pas perdu pour les prêtres constitutionnels dispersés dans les départemens, et

on les encouragea à résister à leurs évêques qui leur demanderoient quelque acte de soumission. Fouché, toujours à l'instigation d'un des *réunis*, écrivit une circulaire aux préfets contre les demandes de rétractation; et le légat, par une lettre du 10 juin, adressée aux évêques, leur envoya une formule qui ne demandoit qu'*adhésion au Concordat et soumission à l'évêque*. Toutefois il y eut dans plusieurs diocèses de grands exemples de retour à l'unité. Des évêques, en dépit de la circulaire, exigèrent des déclarations diversement rédigées; à Bordeaux, M. d'Aviau refusa d'employer les constitutionnels non rétractés; à Carcassonne et dans plusieurs autres diocèses, les prêtres employés dans le ministère furent obligés de souscrire un acte d'adhésion aux décisions du saint siège, et une déclaration équivalente à la reconnoissance de leurs erreurs (1). A Versailles, M. Charrier de la Roche se prononça de la manière la plus éclatante dans son mandement d'entrée: il y prit le titre de *premier évêque de Versailles*, ce qui lui attira une lettre de l'abbé Clément; le prélat demanda aux prêtres constitutionnels une formule de rétractation. Depuis, dans un service qui fut célébré le 12 septembre 1804 dans sa cathédrale pour le cardinal de Boisgelin, il prononça un discours où il célébra le courage du prélat à combattre les innovations de l'Assemblée constituante. Aussi, depuis ce temps, les consti-

(1) C'est ce qui résulte d'une lettre écrite en 1816 par M. de Laporte, évêque de Carcassonne, à l'auteur de *l'Ami de la Religion et du Roi*, et mentionnée dans ce journal, tom. VIII, pag. 169.

tutionnels regardèrent-ils M. Charrier de la Roche comme un déserteur de leur cause. Quelques-uns de ses collègues se détachèrent successivement de ce même parti. M. Primat, qui avoit été fait archevêque de Toulouse, écrivit de son propre mouvement au Pape en 1804; M. Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, écrivit aussi à Rome le jour même de la fête de saint Pierre de cette année. Ce prélat, qui avoit été lié avec les Jansénistes, renonça en même temps à leurs erreurs, ainsi qu'à tout attachement au schisme, et par la suite il saisit toutes les occasions de manifester la vivacité de son repentir et la pureté de ses sentimens; c'est ce que peuvent attester tous ceux qui l'ont connu.

Il ne restoit donc qu'un petit nombre d'évêques qui persévérassent dans leur opposition aux jugemens du saint siège. Pie VII, qui s'étoit plaint plusieurs fois de leur désobéissance, lorsqu'il en eut acquis les preuves trop certaines, voulut profiter de son voyage en France en 1804, pour obtenir d'eux quelque satisfaction. Les évêques constitutionnels furent convoqués chez lui le 28 décembre; S. S. leur parla avec cette bonté qui lui étoit naturelle, ensuite on leur présenta à souscrire la déclaration qui suit:

« Très-saint Père, je n'hésite point à déclarer à » Votre Sainteté que, depuis l'institution canonique » donnée par le cardinal légat, j'ai constamment » été attaché de cœur et d'esprit au grand prin- » cipe de l'unité catholique, et que tout ce que » l'on m'auroit supposé, ou qui auroit pu m'être

» échappé de contraire à ce principe, n'a jamais été » dans mes intentions; ayant eu toujours pour » maxime de vivre et de mourir catholique, et par » là de professer les principes de cette sainte reli- » gion. J'atteste que je donnerois ma vie pour l'en- » seigner et l'inspirer à tous les catholiques. Ainsi » je déclare devant Dieu que je professe adhésion » et soumission aux jugemens du saint siège sur les » affaires ecclésiastiques de France. Paris, 28 dé- » cembre 1804.»

Les évêques constitutionnels avoient reçu des ordres très-précis de déférer aux désirs du saint Père; deux d'entre eux seulement, dit-on, firent quelques difficultés : Le Coz, archevêque de Besançon, qui ensuite revint le lendemain, et protesta de sa soumission aux pieds du Pape; et Saurine, que quelques-uns même assurent avoir refusé de souscrire, mais nous croyons le fait peu exact. Saurine n'auroit pas osé encourir la disgrâce d'un homme peu endurant, et qui avoit fait dire aux constitutionnels, par le ministre de la police, qu'ils eussent à satisfaire le Pape. A ces rétractations il faut joindre celles de plusieurs évêques constitutionnels qui n'avoient point été promus à de nouveaux sièges depuis le Concordat. On en compte un assez grand nombre qui réparèrent avec plus ou moins d'éclat leur conduite passée : M. de Savines, évêque de Viviers, qui avoit affligé son diocèse par les égaremens les plus déplorables, et M. de Jarente, évêque d'Orléans, qui s'étoit marié, témoignèrent leur repentir de ces scandales. On cite encore parmi

les constitutionnels rétractés : Sermet, évêque de la Haute-Garonne; Lalande, évêque de la Meurthe (1), Royer, évêque de l'Ain, puis de Paris; Cazeneuve, évêque des Hautes-Alpes; Garnier, son successeur dans le même siège; Butaud-Dupoux, évêque de l'Allier; Champsaud, évêque des Basses-Alpes; Flavigny, évêque de la Haute-Saône; Volfius, évêque de la Côte-d'Or, et Marbos, évêque de la Drôme. Leurs rétractations sont consignées en différens recueils, entre autres dans *l'Ami de la Religion*. Enfin nous ne devons pas oublier de nommer ici Becherel, ancien évêque de la Manche, puis évêque de Valence au Concordat; dans une circulaire adressée à ses curés en 1814, il annonça formellement qu'il s'étoit réconcilié avec le saint siège, et exhorta ceux qui avoient été attachés au même parti que lui, à renoncer à leurs erreurs, et à se soumettre aux jugemens portés à cet égard.

On peut donc compter en tout vingt-quatre évêques constitutionnels qui ont abandonné le parti. Si Le Coz et les autres qui avoient signé la déclaration du 28 décembre 1804, ont paru depuis revenir sur cette démarche, ces variations n'accuseroient que leur opiniâtreté, et ne peuvent être considérées que comme des actes isolés. Il resta encore, à la vérité, dans différens diocèses, des prêtres attachés aux principes sur lesquels avoit été établie la constitu-

(1) Luc-François Lalande s'étoit jeté dans les emplois civils, et occupa une place au ministère de la police; il fut ramené par les conseils et les exhortations de M. Emery, lui ouvrit sa conscience, lui remit sa rétractation, et mourut entre ses bras le 27 février 1805.

tion civile du clergé ; mais ils ne formoient point corps, et ils étoient soumis extérieurement à leurs évêques. Nous avons vu qu'un grand nombre s'étoit rétracté à l'époque du Concordat ; ceux qui ne l'avoient point fait se rendirent enfin après la restauration. Il y eut alors de nombreux exemples de retour à l'unité. Des prêtres constitutionnels qui avoient trouvé moyen de se maintenir en place, se soumirent aux décisions du saint siège ; d'autres, qui étoient interdits pour leur opposition, reconnurent leurs erreurs. Dans le diocèse de Strasbourg, où l'exemple et l'autorité de Saurine avoient accrédité ce parti, les constitutionnels se rétractèrent après sa mort. Cette démarche se fit publiquement au prône entre les mains d'un commissaire ecclésiastique. La liste des rétractans fut imprimée à la fin du *Directoire* ou *Ordo* de 1817 ; ils étoient au nombre de quatre-vingt-quatre, presque tous de diocèses étrangers ou même d'Allemagne, d'où ils avoient été attirés par le dernier évêque. Leur rétractation, qui fut rendue publique, est dans les termes les plus précis. Dans le diocèse de Besançon, qui s'étoit ressenti aussi de l'influence de Le Coz, il y eut également un grand nombre de rétractations. La plus éclatante fut celle de M. Vernerey, curé de Luhier, qui avoit assisté au concile de 1801, et qui avoit écrit en faveur de ce parti. Il exposa les motifs de sa démarche dans une lettre aux prêtres constitutionnels, datée de Besançon le 21 novembre 1822, et qui fut rendue publique. Dans le diocèse de Saint-Claude, qui fut détaché vers le même

temps de celui de Besançon, M. de Chamon, nouvel évêque de ce siège obtint des rétractations de tous les constitutionnels; les uns adressèrent cet acte à leur évêque, les autres le lurent en chaire, et le mur de séparation qui existoit entre eux et leurs collègues tomba entièrement.

Les retraites ecclésiastiques qui se donnent en plusieurs diocèses, ont été souvent l'occasion de rétractations édifiantes; et les évêques qui trouvoient encore des constitutionnels à leur arrivée dans les diocèses, s'empressoient de tirer d'eux des actes de renoncement au schisme. C'est ce qui arriva, entre autres, à Albi et à Orléans. A Nanci, quarante-quatre prêtres signèrent, dans la retraite de 1824, une rétractation très-précise; la même chose eut lieu la même année à Angoulême, où feu Lacombe avoit maintenu long-temps un déplorable esprit d'opposition. Son successeur obtint de tous ses prêtres, lors de la retraite pastorale de 1824, un acte par lequel ils anathématisoient et rétractoient au besoin le serment de 1791; plus de quatre-vingts prêtres signèrent cette profession de foi, et la ratifièrent par un serment sur les Evangiles au pied de l'autel et en présence de leur évêque. On peut voir dans *l'Ami de la Religion* le compte qu'on y rend de semblables démarches, ainsi qu'un grand nombre de rétractations particulières. (Voyez, dans la table de ce journal, *Constitutionnels* et *Rétractations*.)

On devoit croire l'église constitutionnelle condamnée à un oubli profond, quand, plus de quinze ans après sa chute, on essaya d'en faire revivre l'es-

prit et d'en propager de nouveau les doctrines. En 1818, parut, sous le titre de *Chronique religieuse*, un recueil qui, pour la forme comme pour le fond, n'étoit que la continuation et la copie des *Annales* dont nous avons parlé. Le principal rédacteur de cette *Chronique* étoit un des *réunis*, et un des coopérateurs des *Annales*, homme fameux par l'infatigable activité de son zèle, par son opiniâtreté révolutionnaire, et par l'intarissable fécondité de sa plume. Il avoit pour collaborateurs un de ses anciens collègues, Debertier, évêque de l'Aveyron, et deux laïques, Lanjuinais et Agier. De plus, quelques vieux constitutionnels de province y envoyoient de temps en temps des articles. Ce recueil s'annonça, dès l'origine, comme un dépôt d'opposition politique et religieuse. On y faisoit sans cesse de grands éloges de l'église constitutionnelle, et on y soutenoit directement les principes du jansénisme. En même temps, on y blâmoit avec aigreur tout ce qui se faisoit à la même époque dans le clergé; on critiquoit amèrement les mandemens des évêques; on dénonçoit les prêtres, on tournoit en ridicule les actes de l'autorité. Vous eussiez dit qu'aux yeux des rédacteurs il n'y avoit rien de beau et de bon en religion, que le jansénisme et l'église constitutionnelle; et en politique, que la révolution, la souveraineté du peuple, la république et la Convention. Le ton et les principes de ce journal étoient parfaitement en harmonie avec ceux des autres feuilles libérales, qui en conséquence le recommandoient souvent à leurs lecteurs. Cependant

telles étoient l'exagération et l'impertinence de ce recueil, qu'il ne put subsister ; il cessa de paroître en 1821, et cette tentative pour ressusciter l'esprit de schisme et de discorde n'aboutit qu'à la honte de ses auteurs.

Enfin, ce qui acheva d'anéantir ce parti, ce fut la mort successive de ses principaux chefs ou adhérens. Ils disparurent tous les uns après les autres dans l'espace de quelques années. Nous en nommerons ici plusieurs, et c'est par là que nous terminerons ce *Précis*.

Noël Castéra-Larrière, né près Bazas en 1733, fit ses études chez les Oratoriens de Condom, fut envoyé en Hollande, et y travailla sous la direction de l'abbé de Bellegarde. Il composa la *Vie d'Arnauld*, et, depuis la révolution, le *Préservatif contre le schisme*, et autres écrits pour soutenir les innovations dans l'Eglise. Il coopéra aux *Nouvelles ecclésiastiques* en 1792, et depuis aux *Annales* de Desbois. Il fut emporté par une apoplexie foudroyante le 3 janvier 1803 à Aillas, près Bazas.

Pierre Brugière, né à Thiers, fut chapelain à Bicêtre et à l'Hôtel-Dieu, et interdit pour ses opinions avant la révolution. On l'élut curé de Saint-Paul en 1791 ; c'étoit un homme ardent, opiniâtre, qui professoit des opinions hardies sur le culte de la sainte Vierge, sur le concile de Trente, sur les droits du second ordre, sur le mariage, etc. Parmi ses écrits, on cite une *Lettre au curé émigré de Saint-Paul*, pleine de fiel ; des *Observations sur l'indulgence du Jubilé* en 1803, dictées par la haine

du saint siège. Il mourut le 7 novembre 1803, à soixante-treize ans; les *Annales* conviennent qu'il étoit exagéré.

Augustin-Jean-Charles Clément, né en 1717, non moins attaché au jansénisme que les précédens, mourut le 15 mai 1804; nous avons parlé assez au long, dans le *Précis*, de cet évêque de Seine-et-Oise.

Armand-Gaston Camus, avocat, membre de l'Assemblée constituante, puis de la Convention, affichoit le jansénisme, et eut part à la rédaction de la constitution civile du clergé, pour la défense de laquelle il publia quelques écrits. C'étoit un républicain ardent; il mourut le 2 novembre 1804, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

Marc-Claude Guénin, dit l'abbé de Saint-Marc, né à Tarbes en 1730, fut long-temps rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, et les continua jusqu'à la fin de 1793. Après la terreur, il fut un des premiers qui travaillèrent aux *Annales* de Desbois; il mourut à Paris le 12 avril 1807. Depuis 1794, les *Nouvelles* furent continuées à Utrecht par Jean-Baptiste-Sylvain Mouton, prêtre, né à la Charité-sur-Loire, retiré en Hollande avec l'abbé de Bellegarde, et mort à Utrecht le 13 juin 1803; ce qui fit cesser entièrement les *Nouvelles*.

Éléonore-Marie Desbois de Rochefort, né à Paris en 1749, curé de Saint-André des Arts, puis évêque de la Somme et un des *réunis*, mourut le 5 septembre 1807. C'étoit une tête ardente et un républicain zélé; nous l'avons fait assez connoître dans le *Précis*.

Edme-Louis Sauvigny, né à Coignac, frère d'un

littérateur de ce nom, publia aussi, avant la révolution, quelques ouvrages indiqués dans la *France littéraire*. Il rédigea, dans les *Annales*, le tome V et le commencement du tome VI; il assista au concile de 1797, comme procureur de Pacareau. Au Concordat, Lacombe le fit curé de Jarnac, où il mourut en 1809.

André Constant, évêque de Lot-et-Garonne, étoit, avant la révolution, religieux dominicain et professeur de théologie à l'Université de Bordeaux; il adhéra aux encycliques, assita aux conciles, et mourut à Paris le 7 juin 1811. Mauviel prononça son éloge qui fut imprimé, et à la suite duquel on trouve le testament dudit Constant par lequel il se déclaroit nettement Janséniste, et adhéroit à l'appel des quatre évêques en 1717 et en 1719. Ce trait d'opiniâtreté nous a paru curieux; qui se seroit attendu à voir renouveler encore de nos jours la manie de l'appel?

François-Xavier Moyse, né en Franche-Comté en 1742, évêque du Jura, prit part à quelques démarches des *réunis*. On trouve de lui, dans les *Annales*, des *Considérations sur le saint siège* et un morceau sur le vote de Grégoire dans le procès du Roi. Les actes du concile de 1801 renferment encore de Moyse un rapport plein de jactance et d'aigreur sur les démissions. Il devint chanoine honoraire de Besançon après le Concordat, et mourut à Morteau le 7 février 1813. Il étoit instruit, avoit étudié les langues orientales, et a donné une suite aux *Réponses critiques* de Bullet.

Jean-Pierre Saurine, né en 1733, membre de la Constituante, de la Convention et du Corps législatif qui la suivit, fut évêque des Landes, puis des Basses-Pyrénées, et un des *réunis*. Il y a plusieurs morceaux de lui dans les *Annales*. Devenu évêque de Strasbourg en 1802, il y attira des constitutionnels de tous côtés, et força d'excellens prêtres de quitter le diocèse. Dans le Mandement du Carême de 1803, il ordonnoit d'observer l'abstinence des vendredi et samedi de l'année, *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*. En 1810, il fut mandé à Paris, comme accusé de taxes arbitraires pour les dispenses, et d'une sorte de concussion ; on l'admonesta, et on l'obligea de retirer sa confiance à deux individus. Il faisoit une visite pastorale dans le Haut-Rhin, lorsqu'il fut trouvé mort dans son lit le 9 mai 1813. Ses déclamations contre Rome, ses brusqueries et son excessive économie lui avoient aliéné tout son clergé.

Guillaume Mauviel, né à Fervaques, diocèse de Coutances, en 1757, a été mentionné plus haut; il est auteur, entre autres, d'un *Précis dogmatique, historique et critique sur les indulgences*, et coopéra à la rédaction des *Annales*. Depuis son retour de Saint-Domingue, on ne connoît de lui que son éloge de Constant, cité ci-dessus, où il plaidoit la cause des Jansénistes et des constitutionnels. Il mourut en mars 1814, dans une campagne du côté de Sens.

Claude Le Coz, né au diocèse de Quimper en 1740, devint évêque d'Ille-et-Vilaine, et fut un des plus zélés défenseurs de ce parti. La liste de ses

écrits est considérable ; la plupart sont assez courts. Quelques-uns sont dirigés contre les incrédules et les protestans, mais le plus grand nombre respire l'esprit de schisme. Devenu archevêque de Besançon en 1802, il s'entoura d'évêques et de prêtres constitutionnels, et empêcha les rétractations. Son opiniâtreté mit le trouble dans un diocèse où le clergé avoit montré long-temps un excellent esprit. En faisant la visite de son diocèse pendant les cent jours, il fut surpris à Villevieux d'une fluxion de poitrine qui l'emporta le 3 mai 1815. Au total, Le Coz étoit peut-être l'homme le plus capable de ce parti. Il avoit des connoissances très-variées, mais une fois engagé dans une fausse route, il se signala par une invincible opiniâtreté, et ses amis mêmes lui ont reproché de manquer de jugement et de prudence.

Jean-François Pilat, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, né en 1752, à Sault, diocèse de Carpentras, rédigea les tomes III et IV des *Annales* de Desbois, où il y a généralement un peu plus de modération que dans les autres. Il mourut le 10 février 1816, à soixante-trois ans.

Antoine-Hubert Wandelaincourt, né en 1731, évêque de la Haute-Marne, est auteur de plusieurs ouvrages d'éducation. Il prit part aux travaux des *réunis*, et aidoit Grégoire dans sa correspondance, comme celui-ci lui en rend témoignage dans son *Compte rendu* au concile de 1797. Il mourut à Belleville près Verdun le 30 décembre 1819, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Henri Reymond, né à Vienne en 1737, fut curé de Saint-Georges de cette ville, et devint évêque de l'Isère en 1793. C'est lui qui publia les actes du concile de 1797. Nommé au siège de Dijon en 1802, il refusa de se rétracter, et favorisa constamment les constitutionnels. En 1815, il publia une lettre pastorale pour célébrer le retour de Buonaparte, vint au Champ-de-Mai, et signa l'Acte additionnel. Après le second retour du Roi, on le manda à Paris où il resta un an. Une circulaire de cet évêque, en date du 14 septembre 1817, permettoit de faire gras le samedi chaque semaine jusqu'à la récolte des légumes de l'année suivante, et de faire gras le vendredi pendant la vendange. Reymond mourut subitement le 20 février 1820, au moment où il alloit se mettre au lit.

Jean-Antoine Maudru, évêque des Vosges, né en 1748, tint des synodes, assista aux conciles, et contribua à perpétuer le schisme. Nommé curé de Stenai après le Concordat, il occupa peu cette place, ayant obtenu une pension comme évêque démissionnaire. Depuis le retour du Roi, sur des plaintes élevées contre lui, il fut exilé à Tours; mais il vint ensuite habiter à Paris, puis à Belleville, où il mourut le 13 septembre 1820.

Dominique Lacombe, né en 1749, entra chez les Doctrinaires, et devint, en 1788, recteur du collège de Guienne à Bordeaux, et peu après curé constitutionnel de Saint-Paul de cette ville. Député au concile de 1797, on l'élut métropolitain à la place de Pacareau. Ce fut lui qui en 1802 montra le plus d'opposition aux rétractations, et il publia

à ce sujet une lettre adressée à l'abbé Binos et pleine de jactance. Nommé à l'évêché d'Angoulême, il indisposa tout son diocèse par son administration, accueillit les constitutionnels des pays voisins, et reçut même des prêtres diffamés. Il applaudit à la persécution du Pape, et publia des mandemens qui révoltèrent tous les gens sages. Dans les derniers temps, livré à une influence domestique, et affoibli par des attaques successives, il ne se mêloit presque plus de son diocèse, qu'il laissa dans un état déplorable. Il mourut presque subitement le 7 avril 1823.

Jean-Pierre Agier, président de la cour royale de Paris, étoit un magistrat fort attaché au jansénisme et à l'église constitutionnelle. En 1790, il signa une consultation en faveur des innovations de l'Assemblée constituante. Son *Traité du Mariage,* publié en 1801, est remarquable par une longue dissertation, pour montrer que le concile de Trente n'est point œcuménique et n'est pas reçu en France, même pour la doctrine. Ses commentaires sur diverses parties de l'Ecriture sont pleines d'allusions malignes contre les prêtres, les évêques, les Jésuites, et contre l'esprit du clergé. Il eut part à la rédaction de la *Chronique,* et on y reconnoît ses articles à la rudesse de ses déclamations, et à la profession ouverte qu'il y fait du jansénisme. Il se chargeoit, entre autres, de critiquer les mandemens de son archevêque, et de dénoncer les prêtres les plus attachés aux règles de l'Église. Ce Janséniste opiniâtre mourut le 23 septembre 1823, à l'âge de soixante-seize ans.

Enfin nous pouvons placer dans la même catégorie Jean-Denis Lanjuinais, né à Rennes en 1753, et ancien avocat en cette ville, député aux États-généraux, puis à la Convention, sénateur, et en dernier lieu pair de France. Attaché de tout temps au jansénisme, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la constitution civile du clergé. Il attaqua en 1817 le Concordat avec beaucoup d'aigreur, et fut un des rédacteurs de la *Chronique*. Nul ne s'est élevé avec plus de chaleur contre les Jésuites et contre l'influence prétendue du clergé. (Voyez, entre autres, ses *Mémoires sur la religion*, 1819, in-8°.) Cet écrivain mourut le 14 janvier 1827.

Telle est l'histoire abrégée d'une église qui, dans sa courte durée, a su réunir tant d'erreurs, provoquer tant de troubles, donner tant de scandales. Créée par l'esprit de schisme, favorisée par l'impiété, abandonnée ensuite par ses protecteurs, elle ne put se soutenir qu'à force d'audace, d'intrigues et d'impostures, et dut rentrer dans le néant à mesure que l'ordre et le calme se rétablissoient parmi nous. Elle a aujourd'hui perdu tous ses appuis; le seul qui lui reste est un homme heureusement décrédité par l'exagération de ses discours, par son horreur pour la royauté, par ses injures et ses calomnies contre Louis XVI, et par ses constans efforts pour perpétuer de déplorables discordes, que Dieu nous préserve de voir renaître.

1.

RÉFLEXIONS

ADRESSÉES AUX SOI-DISANS ÉVÊQUES

SIGNATAIRES DE LA SECONDE LETTRE ENCYCLIQUE.

CET écrit parut dans les premiers mois de 1796, et fut le premier début de M. de Boulogne dans la carrière de la critique et de la controverse; c'est là ce qui suggéra l'idée de lui confier la rédaction des *Annales*.

On a vu, par ce qui précède, ce que c'étoit que la deuxième Encyclique, et on a pu se faire une idée de l'état de l'église constitutionnelle que l'habile critique immole ici sous les traits du raisonnement et du ridicule.

ENCORE une encyclique, mes chers évêques, et après celle-ci nous en promettre une troisième, c'est vraiment une grande entreprise. Elle est d'autant plus merveilleuse, que plusieurs d'entre vous, occupés à consolider l'édifice de l'État qui ne s'occupe guère de l'édifice de la religion, ont besoin d'un bien rare talent pour se livrer à des travaux si disparates. On ne conçoit pas en effet comment on peut allier tant de zèle à tant de politique; et il faut avouer qu'au temps qui court, c'est un personnage bien étrange à jouer, que celui d'un évêque théologien et législateur, père de la république et père de l'Église. Aussi ne croit-on qu'avec peine à cet apostolat philosophico-

évangélique. Chacun en parle à sa manière. Les uns disent que, ne pouvant plus être évêques français, vous voulez être chefs de secte; les autres, que vous ne feignez d'entretenir avec tant de bruit les fidèles, que pour que les fidèles s'entretiennent de vous; et tous s'obstinent à ne voir dans vos encycliques, que les dernières convulsions d'une église perdue qui s'agite dans son néant, et qui s'efforce du moins de prolonger son agonie, ne pouvant éviter sa mort.

Quoi qu'il en soit, la première encyclique étoit froide et mesquine; elle se ressentoit de je ne sais quels embarras : ce n'étoit pas de la modestie, mais de la honte. Peu à peu vous vous êtes aguerris. Celle-ci a plus d'embonpoint, du moins plus de volume. Vous la traitez d'une manière plus large, vous y prenez un vol plus haut. Votre sollicitude n'a négligé aucun détail. On est tout étonné de ce zèle immense qui embrasse tout, qui, du faîte de vos augustes métropoles, descend par degré jusqu'aux paroisses les plus obscures, donne des lois pour toutes les assemblées, depuis le concile œcuménique jusqu'aux synodes ruraux, et des leçons à tous les ordres de l'Eglise, depuis le Pape jusqu'au dernier des sacristains. Mais bientôt la réflexion fait place à cet étonnement, et on ne voit dans tout ce grand échafaudage de morale et de discipline, qu'une parade misérable pour éblouir les sots, qu'une compilation indigeste et lourde, qui embarrasse votre marche et ne l'éclaire pas; qu'un véritable amphigouri, mélange informe de matières hétérogènes où l'on mâche à vide depuis le commencement jusqu'à la fin, et où, à force de trouver tout, on finit par ne trouver rien. Vous avez voulu prendre les airs de nous donner un corps de doctrine; mais c'est un corps sans ame, où ce qu'il y a de vrai ne dit rien de nouveau, où ce qu'il y a de bon est avoué des deux côtés, et ne fait rien au point

de la question; où l'on voit des *déclarations* très-claires sur les objets que personne ne vous conteste, et des *déclarations* très-entortillées sur les erreurs qui vous sont reprochées. C'est un tour de force manqué, qui ne peut contenter personne, quelque peine que vous preniez pour faire votre cour à tout le monde. En vain vous vous tournez dans tous les sens pour soutenir votre triste gageure, les fidèles en sont révoltés, et les incrédules en rient. Malgré toutes vos simagrées, le bout de l'oreille perce toujours. Vous parlez le langage de la piété, et ce langage *jure* évidemment dans votre bouche. Vous parlez le langage de la *charité*, et l'on voit que vous portez encore les livrées de la *bienfaisance*. Vous vous plaignez qu'on n'a pas *écouté les sages de l'Évangile*, et dans le même temps vous regrettez le règne *des Marc-Aurèle et des Antonin* (1). On aperçoit, dans certains mouvemens qui vous entraînent vers la philosophie, un reste d'habitude, et dans vos petites sorties contre les philosophes, un reste de votre humeur. Ainsi les premiers scandalisent, et les secondes n'édifient pas : vos singeries elles-mêmes vous trahissent à chaque instant, et le lecteur sent aisément que ce qu'il y a chez vous de philosophique coule de source, que ce qu'il y a de dévotion n'est qu'un placage.

Ce n'est pas qu'on ne trouve un certain talent dans cette petite encyclopédie pastorale. Ceux qui préfèrent le charme de la variété au mérite de l'ensemble, vous pardonnent aisément son incohérence en faveur de sa bigarrure. Ils y admirent cette souplesse pour vous plier à tous les tons, comme vous avez su vous plier à tous les principes; cette heureuse facilité de passer du grave au doux, de la simplicité de l'homélie à la dignité du code doctrinal, et du nerf de Pascal à la moelle d'Abelly; cet adroit mélange de mysticité et de républicanisme, qui

(1) Pag. 16.

peut vous concilier à la fois certaines ames patriotes, et les dévotes de Saint-Médard; et enfin cet art inimitable, qui n'appartient qu'à vous, de piquer par les contrastes, en citant à côté de saint Paul *le philosophe de Ferney* (1), et déroulant à nos yeux la chaîne des martyrs qui commence par saint Irénée, et se termine par *Gouttes* le dragon (2).

(1) *La raison, ce rayon de l'essence suprême, comme l'appelle le philosophe de Ferney*, p. 65. Ce n'est pas Voltaire seul qui appelle ainsi la raison. Ce n'est ici qu'une maxime commune, rebattue et connue, avant lui, de toute la terre. Pourquoi donc le citer? et n'est-il pas évident que le patriarche des impies n'est ici produit par le patriarche des apostats, que pour lui donner une place d'honneur dans l'encyclique?

(2) C'est une chose bien étrange que le martyrologe de nos faiseurs d'encycliques; et sans parler de l'indécence sacrilège de faire un rapprochement des martyrs de Lyon et des premiers témoins de la vérité dans les Gaules, avec les premiers suppôts de l'église constitutionnelle, y a-t-il donc rien de si bizarre, que de confondre dans la même catégorie *l'archevêque d'Arles, l'abbé de Fénelon, Gros, curé de Paris, et les Carmélites de Compiègne*, avec le *courageux Fréteau, Gouttes, Expilli, Roux*, et bien entendu aussi avec le saint évêque du Calvados (*), qui, n'ayant pas été nommé, en vaut bien cependant un autre. Mais qu'ont de commun des hommes d'une espèce si différente? Les premiers sont morts parce que leurs assassins les appeloient réfractaires; les seconds peuvent-ils se flatter d'avoir le même honneur? Gouttes, s'il est martyr, l'a été de la constitution de 1791, qui lui assuroit douze mille livres de rente; Expilli n'est pas mort pour une cause plus respectable; Roux a péri, comme tant d'autres, sans trop savoir pourquoi. Personne, je pense, n'ira rechercher les reliques du courageux Fréteau (**).

(*) Claude Fauchet, mis à mort le 31 octobre 1793.

(**) Emmanuel-Marie-Michel-Philippe Fréteau de Saint-Just, conseiller au Parlement de Paris, fut un des plus ardens contre la cour en 1787 et 1788, et se jeta dans le parti de la révolution. Député aux Etats-généraux, il espéroit y jouer un rôle; mais Mirabeau le tourna en ridicule, et lui donna le sobriquet de *la commère* Fréteau. Celui-ci, pour échapper aux plaisanteries, attaqua vivement la cour et le clergé; le 2 janvier 1790, il demanda l'abolition des ordres religieux et la vente des biens ecclésiastiques. Après la session, il fut nommé juge d'un des tribunaux de Paris. Arrêté comme suspect en 1793, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 14 juin 1794, étant alors âgé de 49 ans. Ce magistrat passoit pour janséniste, ou du moins étoit imbu des opinions qui dominoient au Parlement contre la cour de Rome et le clergé. *(Notes de l'éditeur.)*

Mais laissons les plaisanteries, et parlons plus sérieusement sur des objets liés à tant de crimes et de calamités. Vous paroissez vous-mêmes les sentir, du moins vous avez été tentés de les peindre. Vous déplorez d'abord le sort de l'église de France, qui n'*aperçoit dans toute son étendue que des ruines, et au milieu de ces ruines, le vide immense creusé par l'impiété* (1) : il falloit dire *par vous-mêmes.* Auriez-vous donc cru que, parce que vous auriez la hardiesse d'en parler, vous en feriez oublier la véritable cause, et qu'on pourroit cesser de vous en regarder comme les principaux auteurs, parce que vous en seriez les peintres? Oui, c'est vous qui avez secondé l'impiété dans son fatal dessein, vous qui l'avez servie merveilleusement en appelant ses destructions des réformes salutaires, en décorant ses attentats du nom de bien public, et en couvrant du voile de la religion les entreprises criminelles qui devoient la détruire. Anéantir tout à coup l'ancien culte, et passer brusquement de la profession solennelle du christianisme à l'athéisme national, eût été un projet insensé et même chimérique. Il falloit donc un intermédiaire, un passage imposteur, qui, ménageant l'esprit du peuple, ne le précipitât que par degrés dans l'abîme de l'irréligion, et cachât ce projet exécrable sous le vain simulacre de je ne sais quelle église municipale et séculière qui pût tromper les yeux; qui, façonnée au gré de l'opinion, seroit brisée au moindre souffle, et qui, sans force au dedans, ne pourroit opposer aucune résistance aux atta-

qui n'a eu de courage que son fanatisme. Nos signataires outragent donc à la fois la religion et la justice. Ils profanent donc le martyre, comme ils ont profané l'épiscopat, en amalgamant, d'une manière aussi burlesque, des noms immondes avec des noms si révérés. Il ne leur en coûte pas davantage de faire des martyrologes que des constitutions, et il est donc vrai qu'ils prostituent les palmes de la foi avec autant de légèreté qu'ils distribuent les couronnes civiques.

(1) Pag. 7.

ques du dehors. Ainsi l'avoient arrangé les impies. Pouviez-vous l'ignorer? pouviez-vous croire un seul instant qu'ils ne voulussent s'en tenir qu'à la réforme des abus? N'étoit-il pas visible à tous ceux qui avoient des yeux, que leur dessein n'étoit pas de s'arrêter; que des innovations, ils passeroient aux entreprises, des entreprises *aux ruines*, et des ruines au *vide immense* qui a tout englouti? En vain nous diriez-vous qu'ils ne vous avoient pas tous mis dans leur horrible confidence. Mais vous avez donc cru au zèle des libertins et à la piété des impies; vous avez donc pensé que des hommes sans religion s'occupoient sérieusement du rétablissement de la religion. Qui d'entre vous pouvoit s'aveugler au point de ne pas voir qu'en renversant toute l'ancienne discipline, on ouvroit la porte à la licence, et qu'*on ne laisse plus rien à respecter au peuple, dès qu'on l'a rendu maître de sa religion* (1)? Or, n'est-on pas maître de la religion, dès qu'on est maître absolu de son gouvernement? Inconcevables hypocrites! et vous osez parler de l'*abîme creusé par l'impiété*, quand vous avez été les premiers instrumens dont elle s'est servie! et vous versez des larmes sur les débris du sanctuaire dont vous lui avez ouvert les portes! C'est votre éternelle infamie; c'est le reproche dont vous accable l'univers, et dont vous flétrira la plus lointaine postérité. Vous avez livré l'encensoir aux impies, et les impies l'ont brisé; vous avez mis la cognée à la racine de l'arbre, et l'arbre a été abattu.

Mais combien faites-vous encore plus d'horreur, lorsque vous déplorez ces profanations inouies dont nous avons été témoins, et qui sont encore votre propre ouvrage! Oui, c'est encore vous qui, les premiers, avez renversé les barrières sacrées qui séparoient le peuple

(1) Bossuet.

du Saint des saints; vous qui l'avez accoutumé à se familiariser avec ce qu'il avoit le plus respecté jusqu'alors; vous qui avez abaissé les autels de la religion devant l'autel de la patrie, et le culte de l'Évangile devant le culte de la raison. Or, dans cette disposition fatale où vous aviez mis les esprits, que pouviez-vous attendre, sinon des sacrilèges et des profanations? Eh quoi! vous aviez appris au peuple à adorer la statue de la liberté, vous l'aviez placée dans les temples, et vous êtes surpris qu'il ait fini par mettre sur l'autel cette effigie hideuse du monstre le plus exécrable qui ait déshonoré l'espèce humaine! Et voyez ici comment tout s'enchaîne; comment, dès le jour même de votre violente intrusion, on vous couvrit d'opprobre; comment de mandataires du peuple, vous en devîntes bientôt la fable et le jouet; comment, livrés d'abord à ses caprices, vous ne tardâtes pas de l'être à ses témérités; comment il se hâta d'exiger de vous, non des instructions, mais des complaisances; comment des complaisances il vous poussa à des bassesses; comment il vous força de mêler de profanes emblêmes aux objets les plus sacrés, pour attester publiquement la source impure de votre mission et le néant de votre autorité; comment, envahissant lui-même la chaire sainte pour y lire ses volontés, vous ne pûtes y annoncer que sous son bon plaisir les volontés du ciel; et c'est ainsi qu'un abîme a appelé un autre abîme. Vous aviez d'abord applaudi aux Héliodores qui avoient pillé les temples, vous avez dû vous attendre à voir des Balthasars, profanateurs des vases saints; vous aviez placé sur les marches de l'autel le Juif, le Protestant, l'athée public, pour recevoir votre serment, il falloit vous attendre qu'ils iroient jusqu'au tabernacle; vous aviez introduit dans les temples un mélange adultère de religion et de philosophisme, cette audace a dû préparer ces mouvemens d'ex-

travagance et d'impiété, appelés les temples de la raison. C'est ainsi que par vous s'est ouvert le chemin des plus horribles profanations, et que s'est consommé ce fatal dénouement, où le peuple, ne mettant plus de frein à ses opinions, n'en a plus mis à ses excès.

Et que seroit-ce si ces excès avoient été justifiés directement par vos exemples mêmes! Nous voulons bien jeter un voile sur les horribles turpitudes dont se sont souillés tous ces ministres régénérateurs, qui devoient, selon vous, ramener la pureté des mœurs et la simplicité apostolique. Mais si la religion a été si tôt bafouée, à qui faut-il s'en prendre, qu'au mépris que l'on avoit pour vos personnes? Pensez-vous que le peuple eût passé si rapidement de son ancien respect pour la religion à l'extinction de tout culte public, s'il n'y eût été poussé par la conduite infâme du plus grand nombre d'entre vous? Est-il bien surprenant qu'il ait changé les églises en théâtres, quand les évêques qu'il venoit de créer n'étoient que des baladins, et qu'il ait fait des objets les plus sacrés des scènes dérisoires, quand votre existence elle-même n'étoit plus qu'une dérision?

Ne déplorez donc plus ces tristes catastrophes qui déposeront dans tous les siècles contre vous. Rougissez-en, mais n'en parlez pas; ou plutôt, parlez-en, mais que ce soit pour votre honte, et plus encore pour votre repentir; et cessez de pousser des lamentations, quand on devroit n'entendre de vous que des amendes honorables.

Cependant vous n'en faites pas moins bonne contenance. Vous dites que *la réunion de ceux de ses enfans* (de l'Eglise) *qui lui sont restés fidèles, et le zèle des ministres échappés au glaive des persécuteurs, offrent encore un spectacle digne d'attirer l'attention de toutes les parties du monde catholique* (1). Mais de quel front supposez-

(1) Pag. 7.

vous que cette réunion de ceux qui *sont restés fidèles* vous appartient? et à quel nombre réduisez-vous donc les fidèles, s'il n'y a que ceux qui pensent comme vous qui méritent ce nom? Ce ne sont pas vos prêtres et vos affidés qui la forment cette belle réunion; ce sont tous les vrais catholiques qui, restés fidèles à l'ancienne foi, ont repoussé avec horreur toute profane nouveauté, tout ministre parjure. L'univers chrétien a sans doute les yeux fixés sur ce grand spectacle, mais ce n'est pas vous qui le donnez; ce n'est pas vous qui attirez son attention et qu'il contemple avec respect : ce sont ces magnanimes athlètes, qui seuls, au péril de leur vie, ont résisté aux fureurs des tyrans vos premiers fondateurs, et des athées vos premiers apôtres; ce sont tous ces généreux confesseurs, qui seuls, en plein sénat et sous la hache populaire, ont fait entendre ce grand cri de leur foi : *Nous ne le pouvons pas.* Voilà ces hommes qu'il regarde comme les restes vénérables de l'épiscopat français; voilà ceux qui ont attiré l'attention du monde catholique, et non ces lâches apostats qui ont profité de leurs dépouilles, et non ces criminels envahisseurs qui ont eu la foiblesse de tout céder et le courage de tout prendre, et qui, après avoir été la honte et le scandale de l'Église, osent s'en dire encore la gloire et les martyrs.

Mais qui peut lire de sang-froid ces étranges lignes : *Tous les genres de persécutions sont venus fondre sur les ministres fidèles à la religion et à la patrie; malgré les engagemens les plus solennels, on les a livrés à la merci de leurs ennemis, aux fureurs des intolérans, aux dérisions de l'impiété, aux angoisses de la misère? Sans le courage et le zèle de quelques-uns, la religion seroit sans défenseurs, les fidèles sans instructions et sans culte; il y auroit une lacune dans l'église de France* (1)! Quelle impu-

(1) Pag. 37.

dence imperturbable! C'est-à-dire que, pour qu'il n'y eût pas de *lacune*, il falloit une scission; c'est-à-dire qu'il n'y auroit pas eu des *défenseurs* de la religion, s'il n'y avoit pas eu des déserteurs de la religion, et que, pour ne pas laisser les fidèles *sans instructions*, il falloit leur ôter leurs pasteurs légitimes; c'est-à-dire que, pour ne pas laisser de *lacune* dans l'église de France, il ne falloit rien laisser à sa place, et qu'il faut ainsi regarder vos usurpations comme des services, et vos violences comme des bienfaits; c'est-à-dire que, pour ôter la plus légère idée de *lacune* dans la succession pastorale, il falloit que, sans démission, sans préalable jugement, l'évêque du *Cher*, de par le peuple, chassât bien vite l'évêque de *Blois*, de par l'Église; c'est-à-dire enfin que les infâmes complaisans d'Henri VIII, qui se prostituèrent à ses innovations, durent encore se glorifier, comme vous, de ne point laisser de *lacune* dans l'église anglicane!

Mais enfin, qui sont donc une bonne fois ces *ministres fidèles sur lesquels sont venus fondre tous les genres de persécutions?* Contre qui a été fait ce code de sang, indigne, je ne dis pas d'un peuple inhumain, mais de la nation la plus barbare? Toutes les lois atroces de mort, de déportation, de spoliation, de dénonciation, de réclusion, pour qui sont-elles? Quels prêtres ont péri dans ces effroyables massacres de septembre? quels prêtres ont été forcés de quitter leur famille, leur pays, leur fortune, leurs plus chères habitudes? quels prêtres étoient obligés d'habiter les déserts de la France, pour n'être pas transportés dans les déserts de la Guiane ou dans les sables brûlans de l'Afrique? quels prêtres remplissoient les vaisseaux à soupape? quels prêtres sont encore poursuivis, emprisonnés, et pourrissent encore tout vivans dans les bâtimens en rade sous Rochefort? Sur quels prêtres enfin a pesé cette série épouvantable de décrets fu-

ribonds, sans aucun mélange d'adoucissement, sans aucun intervalle de repos, depuis le 27 novembre 1790 jusqu'aux derniers décrets par lesquels la Convention a cru devoir terminer son testament politique? Quelle est donc votre erreur, si vous avez jamais pu croire que l'on prendroit ici le change, et que vous parviendriez à détourner sur vous l'intérêt et la compassion qu'ont inspiré les autres! De quel front parlez-vous d'une persécution dont vous avez été les premiers instrumens, dont vous avez retiré les premiers avantages, qui n'a été commencée que par vous et pour vous, que vous avez alimentée par vos accusations mensongères, qui sans vous n'eût peut-être pas existé, sans laquelle certainement vous n'existeriez pas vous-mêmes, et que peut-être il ne tient pas à vous de ressusciter encore? Quelques-uns d'entre vous ont pu être persécutés; ils n'étoient pas pour cela plus fidèles. Pensez-vous donc que l'on puisse jamais confondre les victimes de leurs devoirs et les victimes des factions, les martyrs de leur foi et les martyrs des circonstances? et quand il seroit vrai que la persécution, devenue momentanément générale, eût atteint tous les fonctionnaires nouveaux, et que, trompés dans leur espoir, ils se soient vus, comme les autres, livrés à *la merci de leurs ennemis, aux fureurs des intolérans et aux angoisses de la misère*, que verriez-vous dans tout cela de surprenant et d'extraordinaire? Tant qu'il n'a été question que d'emprisonner, de dépouiller, de massacrer les anciens pasteurs, vous avez appelé cette violation de toutes les lois, justice, châtiment mérité, mesure nécessaire; ce n'est donc que quand cette violence s'est étendue jusqu'à vous, que vous l'appelez fureur, atrocité, intolérance : mais de quel droit prétendez-vous qu'on a dû plus respecter votre caractère que celui des anciens ministres? Ainsi l'a voulu la justice

du ciel : vous avez commencé par être persécuteurs, et vous avez fini par être persécutés; installés par des soldats, des soldats vous ont chassés; vous aviez envahi la maison d'autrui, on a fini par vous mettre à la porte : il falloit vous attendre à cette triste et humiliante parodie. On a persécuté d'abord les anciens évêques pour anéantir la religion catholique, et on vous a ensuite persécutés pour détruire toute espèce de religion; on a chassé les anciens pasteurs pour envahir leurs biens, et on a chassé les nouveaux pour profiter de leur salaire : tout cela n'est-il pas dans l'ordre? et avez-vous à vous plaindre?

Il n'y a pas même jusqu'à votre machiavélisme religieux, qui ne vous ait été parfaitement rendu. Vous aviez supposé, contre toute évidence, que les évêques légitimes *s'étoient démis*, et on a supposé aussi que vous renonciez tous à votre ministère. Vous aviez supposé que le peuple ne vouloit plus de ses anciens pasteurs, et on a supposé ensuite que le peuple n'en vouloit plus d'aucune espèce. Vous traitiez de fanatisme leur respect pour les anciennes règles, et l'intérêt que vous aviez d'être attachés aux nouvelles a été aussi traité de fanatisme. Vous aviez concouru à la profanation des vœux religieux, et on a voulu vous forcer de vous marier; vous insultiez à la délicatesse de ceux qui refusoient de prêter le serment, et on a ri des vains scrupules de ceux qui, parmi vous, refusoient de se *déprêtriser*. Je vous le demande, évêques-citoyens, si les impies ont eu une logique si pressante et si vigoureuse, à qui la faute?

Mais on a manqué *aux engagemens les plus solennels*. Vous deviez vous y attendre. Quel fond pouviez-vous faire sur des hommes sans religion et sans morale? Vouliez-vous donc qu'ils fussent fidèles à leurs *engagemens*, dans le temps même qu'ils violoient leurs sermens? D'ailleurs est-il bien vrai qu'ils n'aient pas tenu envers vous leurs

promesses? Tous les curés fanatiques de la Constituante n'ont-ils donc pas été évêques, ainsi qu'on le leur avoit promis? Toutes les grandes scènes qu'on vous a fait jouer pour la destruction du clergé n'ont-elles pas été payées, comme on en étoit convenu? Périgord, votre père, n'a-t-il donc pas été payé? Gobel et ses pareils n'ont-ils donc pas reçu le prix de leur infamie? Sans doute que ce ne sont pas là les *engagemens solennels* qui maintenant vous tiennent tant à cœur; mais c'est précisément sur ceux-là que vous deviez le moins compter. Les philosophes vous avoient promis secours et protection, tant que vous leur seriez nécessaires; ils vous l'ont retiré quand leur but a été rempli: ils n'ont pas été parfaitement reconnoissans, mais ils ont été parfaitement conséquens. Vous voudriez peut-être qu'ils eussent conservé l'instrument dont ils n'avoient plus que faire; qu'ils reconnussent votre existence, quand ils cessoient d'avoir besoin de vous, et qu'ils payassent éternellement des fonctionnaires qui ne devoient plus être qu'une contradiction dans l'État, ainsi qu'ils ne sont plus qu'une monstruosité dans l'Église.

On peut maintenant apprécier ces douces paroles: *Nous pardonnons, nous oublions les mauvais traitemens, les inculpations atroces, les dénominations odieuses* (1). Quelle générosité! Je crois entendre ici ces *patriotes opprimés*, qui, après avoir été bourreaux, ont encore l'audace de se donner pour victimes. Vous pardonnez, et à qui? aux hommes dont vous avez pris les places. Vous oubliez les mauvais traitemens: c'est fort chrétien; mais ces mauvais traitemens, qui les a essuyés? Vous osez nous parler d'inculpations atroces et de dénominations odieuses, vous qui n'avez cessé d'outrager, de calomnier tous ceux qui ne pensoient pas comme vous; vous qui avez été les échos éternels de l'impiété, en les appelant fana-

(1) Pag. 212.

tiques; vous qui ne rougissez pas de nous les présenter dans vos encycliques comme des *prédicateurs d'anarchie et de révolte*, tandis qu'il n'y en a pas un seul qui ait été légalement jugé coupable de cette atroce inculpation; vous qui, dans vos rapports à la Convention (1), n'avez rien oublié pour soulever contre eux l'opinion publique, et sans respect pour leur malheur, les avez outragés avec d'autant plus de bassesse qu'il y avoit moins de nécessité; vous qui ne craignez pas d'oser les appeler, contre le cri de votre propre conscience, *ministres dissidens d'une religion pacifique*, et auxquels vous osez demander, avec un ton cruellement moqueur, *ce qu'ils font* dans leur exil (2); vous surtout, apôtre tolérant, qui, aux jours de votre puissance, tourmentiez ces vierges chrétiennes qui repoussoient vos prétendues ordonnances, et au nom de la paix, les poursuiviez jusque dans leurs retraites, sans songer que, s'il vous étoit alors permis de protéger les Juifs, il ne vous l'étoit pas pour cela de persécuter les religieuses, et d'opprimer ces filles respectables qui ne vouloient pas plus de votre épiscopat que de votre philantropie; vous enfin qui poussez le fanatisme jusqu'à vouloir *exclure des assemblées religieuses ceux qui voudroient faire regretter le régime exécrable de la royauté* (3), sans songer que vous n'êtes évêque que par ce *régime exécrable*, que vous avez juré de maintenir de tout votre pouvoir *ce régime exécrable*, et que, si ce serment a été sincère, vous méritez à plus forte raison cette étrange excommunication lancée par vous jusque sur *les regrets*, et que, si ce serment n'a été qu'un jeu, ainsi que vous nous l'avez dit vous-même, vous n'êtes plus qu'un *exécrable*, digne de toutes les foudres du ciel et de la terre.

Cependant si nous en jugeons par certains traits de

(1) Voyez le rapport de Grégoire sur la liberté des cultes. — (2) Pag. 37. — (3) Lettre pastorale de Grégoire, du 12 mars 1794, p. 15.

votre encyclique, nous pouvons croire, sans trop de présomption, que nous ne sommes pas éloignés de ce magnanime pardon dont vous voulez bien nous flatter, et que vous êtes tout disposés à nous faire miséricorde; car, dans les diverses *condamnations* que vous avez prononcées d'un ton si magistral, il n'en est point de positive sur cette église que vous appelez réfractaire. Mais il nous reste toujours une question assez importante à vous faire : c'est de savoir pourquoi vous gardez ici le silence, quand votre propre honneur, autant que notre propre salut, vous font une loi de vous expliquer? Il n'y a point de milieu : ou cette église est schismatique, ou elle ne l'est pas; et dans tous les cas, il faut nécessairement que vous preniez une détermination. Vous vous doutez bien, chers évêques, que nous sentons ici les raisons de votre embarras. L'excommunier ce seroit trop risible. Outre que ce seroit le petit nombre qui retrancheroit le plus grand, il faudroit encore envelopper dans le même anathème le Pape et tous les évêques du monde, avec lesquels elle est incontestablement en communion. La reconnoître formellement pour catholique, autre inconvénient : ce seroit dire qu'elle est catholique sans vous; et d'ailleurs ayant d'autres ministres, une autre hiérarchie, une autre discipline, et, quoi que vous en disiez, une autre doctrine, il s'ensuivroit que vous ne l'êtes pas, puisqu'il ne peut y avoir dans l'Église deux ministères et deux enseignemens. Dans cette perplexité, vous vous agitez en tous sens, pour ne prendre pas un parti décisif. Vous vous perdez dans des déclarations insignifiantes ; vous vous exhalez en plaintes vagues et en propos larmoyans; vous affectez je ne sais quelle modération, qui, dans tout autre temps, pourroit être une vertu, mais qui n'est plus qu'un ridicule quand on n'en a que faire ; vous nous parlez de *réunion*, sans nous dire ce que c'est que cette réu-

nion ; *vous conjurez vos frères dissidens* (1), sans expliquer comment ils sont *dissidens ;* vous nous parlez des *sacrifices auxquels vous êtes disposés*, et il est évident que vous excèptez le seul qu'on vous demande, et le seul qui puisse vous coûter quelque chose; enfin, vous ouvrez à toute la terre votre cœur paternel. Tantôt vous vous adressez *aux églises nationales catholiques*, que vous savez bien ne vous connoître pas, et vous leur parlez *de votre sincère affection*, qui ne les touche guère; tantôt aux évêques que vous avez chassés, et que vous consentez encore à regarder comme frères, pourvu qu'ils vous laissent les maîtres; tantôt au souverain pontife, le suppliant de *prévenir le schisme* que vous avez consommé, et de *conserver l'union* que vous avez rompue (2); tantôt, enfin, au Père des miséricordes, pour qu'il daigne recevoir et le vœu de vos cœurs et l'*hommage de votre encyclique* (3): et de tout ce patelinage, il ne résulte rien de clair, sinon que vous ne savez ni ce que vous voulez dire, ni ce que vous voulez qu'on entende, et que vous voulez de tout le monde, quand personne ne veut de vous.

Mais comme vous êtes si avares d'excommunication pour les autres, vous exigez, comme de raison, qu'on n'en soit pas trop prodigue envers vous; et puisque vous consentez à laisser tout le monde dedans, vous ne voulez pas aussi que l'on vous mette dehors. D'après ce grand principe de justice distributive, vous avancez qu'*il n'est au pouvoir d'aucune église, pas même de celle de Rome, de séparer de la communion universelle, ni de déclarer schismatique une autre église, à moins qu'elle n'ait déclaré se séparer elle-même, ou qu'elle n'ait été citée, entendue et jugée suivant les formes canoniques; et que toute autre voie de jugement est une usurpation qui blesse les droits et la majesté de l'Eglise universelle* (4). Singulière juris-

(1) Pag. 212. — (2) Pag. 213. — (3) Pag. 214. — (4) Pag 24.

prudence, qui n'appartient qu'à vous, parce que vous seuls avez intérêt de l'établir ; c'est-à-dire que, pour excommunier quelqu'un, il faut attendre qu'il s'excommunie lui-même, ou que, pour frapper la rébellion, il faut toujours consulter les rebelles ; c'est-à-dire encore que la présomption est toujours en faveur de ceux qui envahissent, et que, jusqu'à ce qu'ils aient été *cités, entendus et jugés,* on ne peut sans injustice les inquiéter dans leur possession provisoire. Morale étrange, avec laquelle on peut justifier tous les brigands présens, passés et futurs ; et pour en faire l'application à l'état actuel de l'église de France, vous l'avez plongée dans le deuil ; vous avez fait cause commune avec ses plus furieux ennemis ; vous avez renversé toute sa hiérarchie : les pierres mêmes crient contre vous, et les débris des cathédrales renversées vous accusent. La tige impure dont vous sortez est connue de toute la terre. Il est notoire à tout l'univers qu'un évêque qui a rejeté l'épiscopat, comme l'épiscopat le rejette, a imposé ses mains sacrilèges sur les premiers d'entre vous, contre toutes les formes reçues, et sans autre mission pour cette ordination furtive, que le *mandat* de ses propres complices (1). Et quand on

(1) Gobel, évêque de Lydda, dont la mémoire restera flétrie, et Miroudot, évêque de Babylone, maniaque illuminé et aventurier dans l'épiscopat, comme Mesmer, son maître, étoit aventurier dans la médecine, assistèrent, dans cette farce impie, le déplorable Périgord, qui déjà avoit mis bas sa mitre, et foulé aux pieds son *pallium*. Pour colorer cette inouie voie de fait, on sollicita vivement l'archevêque de Sens et l'évêque d'Orléans d'y prêter leur ministère, ou du moins leur approbation. Ces deux prélats, enfans perdus de la philosophie, aguerris à tous les genres d'opprobres, se refusèrent à celui-ci. La providence le permit ainsi. Elle voulut ôter toute ombre de prétexte à ces nouveaux usurpateurs, qui, créés par deux indignes qui n'étoient pas de l'église de France, et par un indigne qui n'en étoit plus, ne prétendoient pas moins *retenir en eux seuls le nom, les droits, les coutumes et les maximes de l'église de France,* (p. 39). Tout le monde sait cela, mais tout le

vous écrase de cette invincible lumière, vous vous plaignez de n'avoir point été *cités et entendus;* et quand on vous répond qu'on n'éclaircit pas le soleil, et qu'il ne faut point de témoin là où le monde entier est témoin, vous prétendez qu'il faut vous écouter pour faire taire le monde entier; et quand on vous oppose cet épouvantable flagrant délit, vous voulez qu'on le traite comme un simple délit, ou comme un délit contesté; et quand le protecteur suprême des saintes règles frappe à l'instant les indignes profanateurs qui les foulent aux pieds à la face des cieux, vous regardez *son jugement comme une usurpation!* Vous le blâmez d'avoir précipité l'affaire, dans le temps même que le but de l'affaire étoit de vous tirer du fond du précipice, et d'apporter un prompt secours pour que les autres n'y fussent point entraînés. Ainsi, par une audace sans exemple, vous prétendez que, pour éteindre un incendie, il faut attendre prudemment qu'il ait tout consumé; ainsi, copistes insensés de tous les schismatiques, vous invoquez pour votre invasion les mêmes formes protectrices qu'a établies l'Eglise pour défendre la possession. Que dis-je? ce sera même pure condescendance, si vous daignez ici permettre un examen; de sorte, par exemple, que si Grégoire persécute et dépouille violemment Athanase, paisible, incontestable possesseur, et frère légitime de tous les évêques du monde; ce sera à Grégoire un héroïsme plus qu'humain, s'il n'attaque pas Athanase; et de *larron* qu'il est évidemment lui-même, suivant le mot de l'Evangile, de ne pas crier

monde ne le sait pas assez. Il faut le redire sans cesse. Il faut sans cesse tourmenter tous nos pantins épiscopaux, par ce honteux triumvirat dont ils tiennent leur existence scandaleuse; il faut sans cesse les tourner et retourner dans cette fange, afin que, s'ils résistent à la lumière des raisonnemens, ils ne puissent pas du moins échapper à l'éternelle ignominie des faits.

au voleur. Et si quelques autres mutins obscurs, ramassés au hasard dans la dernière lie du clergé, se coalisent avec Grégoire et usurpent le nom d'*église nationale*, on ne pourra pas les frapper, *sans blesser la majesté de l'Eglise universelle :* et s'ils ont procuré un si horrible renversement de choses, qu'il rende même impossibles les formes qu'ils feignent de réclamer, ils pourront se sauver à la faveur de ce renversement : ils invoqueront le droit canonique, quand ils auront brisé le droit canonique; les usages reçus, quand ils auront renversé les usages reçus; et nos antiques libertés, quand ils auront anéanti ces saintes et augustes franchises. Quelle est donc cette espèce d'hommes si faciles et si lestes pour envahir, et si formalistes pour restituer; qui, n'ayant eu que des violences pour les autres, ne demandent pour eux que des ménagemens; et qui, après avoir commis des crimes pour détruire les privilèges, font ensuite des privilèges pour l'impunité de leurs crimes ?

L'Europe connoît et Dieu jugera dans sa justice les motifs qui ont fait intervenir le Pape dans les troubles de l'église de France, et les procédés que le père commun des fidèles a employés jusqu'ici pour soutenir sa cause personnelle et celle des évêques fugitifs (1).

L'Europe connoît : ah sans doute, et plus encore que vous ne voudriez. Et voilà pourquoi toutes les informations ultérieures sont inutiles, et que le jugement est fini. Voilà pourquoi vos réclamations sont aussi absurdes qu'injustes, puisque vous êtes jugés au tribunal de l'Europe et du monde chrétien. *Dieu jugera dans sa justice les motifs qui ont fait intervenir le Pape :* il est donc intervenu. Nous sommes enfin charmés de l'apprendre par votre propre bouche; mais ce mot *intervenir* est un

(1) Pag. 27.

peu équivoque : seroit-il donc vrai, par hasard, qu'il s'est mêlé d'une cause qui ne le regardoit pas, et qu'il a dû rester témoin passif de ces destructions lamentables, que si doucement vous appelez *des troubles? Pour soutenir sa cause personnelle :* quelle insigne mauvaise foi ! Mais a-t-il donc ici réclamé quelque privilège abusif? Nous a-t-il dit que la constitution, dite civile du clergé, attaquoit sa souveraineté temporelle, ou qu'elle violoit les premiers droits de l'épiscopat; qu'elle blessoit les intérêts de la cour romaine, ou qu'elle renversoit la sainte hiérarchie sans laquelle l'Eglise ne sauroit subsister; qu'elle diminuoit les revenus de la tiare pontificale, ou qu'elle livroit l'arche sainte à la discrétion des impies, et tout l'ordre sacerdotal à un gouvernement monstrueux qui n'a rien de commun avec aucune église, ni avec aucun siècle? *Et celle des évêques fugitifs :* oui, fugitifs comme les apôtres, qui, persécutés dans une ville, fuyoient dans une autre; fugitifs comme Jésus lui-même, qui prit aussi la fuite pour échapper à une populace effrénée qui vouloit attenter à sa vie; car vous savez que le peuple est le même partout, et qu'il lapidoit les prophètes à Jérusalem, comme il a lapidé l'archevêque de Paris à Versailles. Mais ces évêques que vous insultiez en face, que vous attaquiez corps à corps dans le temps qu'une poignée d'impies brisoient leurs chaires; et supprimoient leurs sièges, n'étoient pas fugitifs; mais ces évêques qui vous opposoient leurs réclamations, leurs instructions, leurs protestations, n'étoient pas fugitifs ; mais l'évêque de Sénez, chargé de fers dans son propre diocèse, n'étoit pas fugitif; mais l'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais, massacrés à Paris, n'étoient pas fugitifs; mais ces évêques qui ont resté en France, et que la Providence a sauvés miraculeusement pour être un titre de plus à votre condamnation, ne sont pas fu-

gitifs. Il est donc solennellement avéré que vous avez confisqué les places d'hommes qui ne fuyoient point, ou d'hommes qui ne peuvent pas fuir, d'hommes qui n'ont jamais fui, oú d'hommes qui n'ont été martyrs que parce qu'ils n'ont pas fui : tant étoit fort en vous le goût du brigandage ! tant votre ame étoit morte aux premiers sentimens d'honneur et de délicatesse !

Ah ! Dieu *jugera sans doute les motifs du Pape*, ainsi que ses vertus ; il jugera ces *fugitifs*, ainsi que leur résistance héroïque et leurs honorables malheurs ; mais il jugera aussi vos excès et vos hypocrisies. Il jugera ces imposteurs qui demandent d'être *entendus*, quand ils ne peuvent pas, quand ils ne veulent pas être entendus ; il jugera ces ambitieux qui suscitent des divisions pour exiger ensuite qu'on les apaise à leur profit ; qui se prévalent des circonstances inouies qu'ils ont eux-mêmes préparées pour embarrasser l'autorité, en empoisonnent les *motifs* pour avoir le prétexte d'en éluder la justice, lui opposent sa *cause personnelle*, dans le temps même qu'ils se font juges de leur propre cause ; et, après avoir envahi des places qui ont été forcément *abandonnées*, décident eux-mêmes ensuite, sans appel, comme sans pudeur, que, de plein droit, *les offices ecclésiastiques vaquent par abandon et par émigration* (1).

Par *abandon* et par *émigration :* grand Dieu ! quelle morale et quelle discipline ! Ainsi, l'émigré saint Jean cessa d'être évêque d'Ephèse dans l'île de Patmos. Ainsi, l'émigré saint Clément, l'émigré saint Martin, abandonnèrent le souverain pontificat, et laissèrent l'Eglise sans chef par le seul fait de leur absence ! Ainsi, l'émigré Athanase, l'émigré Chrysostôme, l'émigré Hilaire de Poitiers, l'émigré Thomas de Cantorbéry, laissèrent leurs

(1) Pag. 91.

églises vacantes dans les divers exils dont fut récompensé leur zèle. Ainsi, toutes ces illustres victimes, honneur de la nature humaine, honneur de leur état, qui, de siècle en siècle, ont bravé la fureur des tyrans, ariens, iconoclastes, ou philosophes, qui se mêloient aussi de faire des constitutions civiles du clergé, n'auront donc été, selon vous, que des transfuges misérables, justement remplacés par le premier venu qui flattoit les persécuteurs et cajoloit la populace. Ainsi, tout se dénature sous votre plume cauteleuse. Ainsi, n'osant pas parler ouvertement de la *déportation*, qui mettroit trop à nu votre usurpation odieuse, cachez-vous cet affreux titre de vacance sous le nom d'*abandon*, qui ne peut signifier autre chose qu'un abandon spontané et canonique: tant vos propres principes énoncés sans déguisement indignent l'univers et vous font horreur à vous-mêmes!

Demandez-nous donc maintenant *ce qui seroit arrivé, si les évêques de France, moins attachés aux véritables règles du gouvernement de l'Eglise, se fussent laissés effrayer ou décourager par les menaces, les séductions et les intrigues* (1). Vous croyez donc que notre réponse sera plus difficile, parce que votre question est plus impudente? N'est-il pas bien étrange que vous nous demandiez *ce qui seroit arrivé*, si vous n'aviez pas fait ce que les impies ont désiré que vous fissiez, ce qu'ils vous ont commandé de faire, et ce qui a mis le comble à leur joie, lorsque vous l'avez fait? *Que seroit-il arrivé?* Interrogez votre conscience, elle vous le dira. Vous auriez prévenu la perte de l'Eglise; vous l'auriez autant consolée par votre fermeté, que vous l'avez déshonorée par votre lâcheté. Vous lui auriez épargné ce schisme déplorable, *que nul excès, nulle raison ne peut justifier* (2). Vous au-

(1) Pag. 27. — (2) Pag. 210, S. Cyprien cité.

riez du moins allégé le poids de ses calamités, si vous n'aviez pas pu les prévenir toutes. Peut-être qu'elle n'eût pas conservé son ancien lustre, mais elle eût conservé son ancienne unité; elle auroit pu pleurer sur les débris de ses sanctuaires, mais elle n'eût pas vu élever autel contre autel : elle eût pu voir ses temples dépouillés, mais non ses ministres souillés; et si vous n'aviez pas eu le bonheur d'éteindre tous ces troubles qui *vous affligent*, dites-vous, *au-dessus de toute expression*, vous n'auriez pas eu la honte d'avoir enfanté ces maux, qui sont au-dessus de tout remède, et ces scandales au-dessus de toute expiation.

Si les évêques de France moins attachés aux véritables règles du gouvernement : dites plutôt moins attachés à la faction des philosophes, à l'appât de l'intérêt, aux suggestions de la vanité, et à l'éclat d'une croix d'or, qui bientôt devoit être changée en une croix de boue. *Si les évêques de France* (plaisans évêques de France qui ont chassé tous les évêques de France!) *se fussent laissés effrayer ou décourager par les menaces, les séductions et les intrigues :* admirable courage, en effet, que de résister à des monitions miséricordieuses que vous appelez des *menaces;* aux *intrigues* de je ne sais qui, et aux terribles *séductions* de quelques bulles dont vous avouez ou contestez l'existence, que vous appelez *vraies ou prétendues* (1), suivant que vous avez besoin ou du mensonge ou de la vérité.

Après avoir tenté en vain de nous faire admirer votre fidélité, vous voulez au moins travailler à nous faire admirer votre zèle. Vous ne nous parlez plus que de vos ressources; vous ne rêvez plus qu'espérances flatteuses; vous n'aimez plus à nous entretenir que de consolations, et ces

(1) Pag. 27.

ressources et ces espérances et ces consolations vont toutes se réunir et se perdre dans un concile national. Vous n'avez pas sans doute oublié la proposition solennelle qu'en firent les évêques de l'assemblée constituante, organes en cela de tous les évêques de France. Ils formoient bien alors incontestablement l'église gallicane; ils en avoient évidemment toute l'autorité. C'étoit le vœu de nos cahiers, c'étoit le vœu du peuple catholique. Rappelez-vous cependant avec quelle fureur vous vous joignîtes au parti des impies, avec quel fanatisme vous appuyâtes leurs efforts contre ce dessein salutaire, qui pouvoit seul prévenir les malheurs dont la religion étoit alors si visiblement menacée ; et aujourd'hui que cette religion n'existe plus que par ses ruines, vous regardez comme le seul moyen capable de les réparer, je ne sais quel misérable *rassemblement* (1) de je ne sais quels apostats, non

(1) C'est le nom que se donne lui-même très-ingénuement le synode de Versailles. *Nous nous trouvons aujourd'hui réunis dans le rassemblement composant le synode général.* (Actes du synode, p. 14). On voit que, s'il ignore les premiers principes de la théologie, il se connoît très-bien en mots propres. C'est avec le même esprit de justesse que ledit *rassemblement* a reconnu dans l'*excellente lettre encyclique l'inspiration de l'Esprit-saint* (*Ibid.* 49). Il parle avec la même précision du *civisme de Bossuet* (p. 10), que nous savions tous être très-bon patriote, quoique furieusement entiché de monarchisme. L'objet principal de ce rassemblement étoit de remarier l'église veuve de Seine et Oise, ennuyée d'être *acéphale*, et de remplacer le révérendissime Avoine, *enlevé*, disent les synodistes, *par le trouble et le saisissement que lui causa, dans le physique, la grandeur et la fermeté même de sa foi.* (p. 1.) On s'y est encore occupé de l'affaire contentieuse d'un citoyen membre, dans laquelle on *n'a accordé qu'un jugement par forclusion sur la simple demande de la partie, selon l'usage des sentences et arrêts sur requêtes, et même des brefs* Fiat ut petitur, *qui ne sont jamais refusés à Rome.* Tout le monde a été surpris de voir Rome dans cette affaire, qui n'a pas moins été terminée, comme on devoit s'y attendre, à la plus grande satisfaction des parties. On y a en outre statué que la fête de l'Assomption seroit consacrée à prier *plus particulièrement pour la république*, en mémoire du vœu de Louis XIII. L'as-

échappés, comme vous le dites, *au glaive de la mort* (1), mais échappés de la fange des clubs, et tout couverts des anathèmes de l'Eglise. Vous nous la proposez comme *le seul remède que la Providence réserve peut-être à nos calamités, comme la seule qui aura cette plénitude d'autorité, et cette étendue de sagesse et de science qui consolera l'église de France* (2). Fut-il jamais une manière plus affreuse d'insulter à nos misères, et de se jouer de nos maux? Cependant vous vous armez d'intrépidité, et ne craignant pas plus le ridicule des mauvais plaisans que l'indignation de tous les gens de bien, dont un pareil spectacle souleveroit le cœur, vous aviez pris, pour le grand jour de la comédie, *le premier dimanche de mai, l'an de grâce* 1796. On le voit bien; vous ne voulez pas que les philosophes en aient le démenti : ils vous ont faits évêques, vous voulez malgré eux rester évêques; c'est vraiment une pièce à leur jouer, mais malheureusement c'est une pièce de carnaval. Quel spectacle, en effet, n'offrira pas ce magnifique conventicule, si jamais vous avez la permission ou le courage de le tenir? Représentons-nous tous les évêques-patriotes s'ébranlant à la fois des quatre points cardinaux de la France pour se rendre à Paris; y arrivant modestement à pied, à l'exemple des apôtres, pour prouver sans réplique qu'ils en sont les légitimes successeurs. Peignons-nous le rassemblement imposant de tous ces pontifes augustes, por-

semblée, composée de cinq à six prêtres représentant *sept cents paroisses*, n'en a pas moins jugé qu'elle étoit *assez solennelle et complètement formée;* en conséquence elle n'a pas manqué de se comparer à *une armée rangée en bataille et sûre de sa victoire* (p. 13). Elle a écrit une lettre officielle à Pie VI, qui est trop poli pour ne pas répondre. et après le *Te Deum chanté au ton des annuels*, le synode, en attendant la réponse du Pape, s'est séparé, c'est-à-dire que l'armée rangée en bataille a été mise en déroute.

(1) Pag. 73. — (2) *Ibid.*

tant la crosse pastorale des mêmes mains qui naguère manioient si bien la pique jacobine et le sabre républicain; décorant de la mître sacrée ces mêmes têtes qu'on a vues si long-temps affublées du bonnet de l'infamie, et ces mêmes hommes, qui ne rougissoient pas de s'appeler évêques sans-culottes, se pavanant majestueusement sous la pourpre et le rochet. Mais que sont ces légers inconvéniens pour un zèle comme le vôtre? Cependant vous ne daignez pas nous apprendre qui le convoquera, qui le présidera ce concile fameux, sans doute parce que Grégoire, en qualité d'ex-primat du comité d'instruction publique, se trouve naturellement désigné. Vous ne nous dites pas si vous y appellerez vos camarades mariés, et si leurs femmes y auront voix délibérative ou consultative. Vous ne nous dites pas si vos camarades renégats auront la faculté d'y assister, en cas qu'ils en eussent la fantaisie, comme ils en ont certainement le droit, en vertu de leur consécration. Prenez-y garde, chers évêques, ceci est plus sérieux que vous ne pensez; car ils sont capables de réclamer ce droit incontestable et aussi sacré que le vôtre, ne fût-ce uniquement que pour vous jouer un mauvais tour. Au lieu de ces explications positives et indispensables, vous perdez votre temps en préliminaires dérisoires et en invitations futiles; vous y appelez les évêques des pays conquis, ces *évêques fugitifs* comme les autres, qui ne peuvent ni ne veulent avoir rien de commun avec vous. Vous paroissez même regretter de ne pouvoir y inviter le *clergé régulier*, tant vos principes sont variables! Vous y appelez les *savans étrangers*, et peut-être les géomètres et les chimistes, au défaut de théologiens; et vous ne voyez pas que les philosophes qui vous connoissent, et les catholiques qui vous jugent, se moquent de tant de momeries, et croient entendre ces jongleurs de la foire qui crient aux passans : Entrez, entrez,

Messieurs, la toile est levée ; si vous n'êtes pas contens, on vous rendra votre argent.

Pour préparer ce grand œuvre, ce grand opéra du concile national, et sonder à cet égard l'opinion publique et celle du gouvernement, vous aviez eu la précaution de le faire précéder par ce petit embryon de synode de Versailles. Le gouvernement que vous encensez toujours, et qui toujours est insensible à vos flagorneries, en a disposé autrement ; et voilà tout cet édifice brillant de discipline et de morale, qui alloit s'élever bientôt à la voix imposante des Grégoire et des Desbois, brisé soudain par un simple arrêté du Directoire (1). Nous sommes bien loin d'approuver cet arrêté inconstitutionnel. Vous avez certainement le droit de convoquer, sous les yeux de la loi, une assemblée religieuse, quelque nom que vous lui donniez ; et s'il vous plaît de l'appeler concile, le Directoire n'a pas plus le droit de vous en empêcher, qu'il n'a celui de nous défendre d'en rire. Mais nous tirons cependant de cette vexation une conséquence contre vous : c'est que vous avez donc eu tort de tant vanter l'indépendance dont alloit jouir votre église ; car, pour qu'elle soit libre, ce n'est pas tout d'être indépendante du Pape, de lui donner des leçons à tort et à travers, et de se fabriquer à soi une discipline nouvelle ; il faut encore calculer si, par le fait, elle sera soustraite au despotisme séculier. Ecoutons néanmoins ce passage. *Débarrassé de toute entrave, de toute servitude..., le gouvernement de l'Eglise peut encore, tel qu'il est, suivant les desseins de Dieu, réparer abondamment les pertes de la religion. Nous représentant devant Dieu les œuvres de votre charité, les travaux de votre foi, et la fermeté de*

(1) Un arrêté du Directoire du 23 février 1796 avoit fait fermer l'église Saint-Louis, de Versailles, et défendu la réunion du synode annoncé.

l'espérance que nous avons en Jésus-Christ, nous bénissons le ciel d'un évènement qui a rendu à l'Eglise son indépendance, et qui lui offre l'occasion la plus favorable de remettre en vigueur les saintes lois de son ancienne discipline. Bas et lâches flatteurs, soyez donc une fois d'accord avec vous-mêmes. Bénissez donc le ciel des contradictions que vous éprouvez, et des mesures rigoureuses qui empêchent votre concile. Bénissez-le de ce que les lois sur la liberté des cultes sont autant de problêmes avec lesquels la religion sera toujours, quand on voudra, légalement persécutée, mais aussi cessez de vous plaindre. Contentez-vous de vous renfermer *dans les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité et la fermeté de votre espérance;* mais laissez là votre concile, et ne nous parlez plus de votre liberté.

Etrange conduite que la vôtre! Vous bénissez le ciel des choses même les plus opposées. Une assemblée séculière s'empare-t-elle de l'autorité ecclésiastique, proclame-t-elle en son nom un nouveau code de discipline, et donne-t-elle au clergé une constitution nouvelle, à laquelle il sera contraint de se soumettre par serment; tout cela est dans l'ordre, et vous en bénissez le ciel. Les nouveaux gouvernans vous abandonnent-ils, déclarent-ils être étrangers en tout à votre église, et poussent-ils l'indifférence au point de ne pas même soupçonner que vous existez; vous bénissez encore le ciel. C'est sans doute fort beau d'être ainsi résigné à tout, mais il faut encore être conséquent et s'entendre soi-même. Quoi donc? la discipline n'en devoit être que plus pure quand le corps politique s'en mêloit, et maintenant la discipline n'en sera que plus pure, parce qu'il ne s'en mêle pas! Quoi? quand les philosophes se déclaroient ouvertement contre l'ancien clergé, c'étoit l'occasion la plus favorable pour réparer tous les maux de

l'Eglise, et maintenant qu'ils conspuent le nouveau, c'est encore l'*occasion la plus favorable de remettre en vigueur les saintes lois de la discipline!* Sous le joug de la première assemblée, vous célébriez votre liberté, et dans l'oubli total où vous laisse celle-ci, vous vantez votre indépendance. Mais si l'Eglise est indépendante maintenant, elle n'étoit donc pas libre alors. On avoit donc raison de dire que vous la mettiez sous les pieds des impies, que vous l'asservissiez aux caprices des peuples, et que vous lui ôtiez le plus essentiel de ses droits, celui de faire des lois et de s'administrer elle-même. *Bénissez donc le ciel,* tant qu'il vous plaira, d'un évènement qui vous a rendu votre indépendance, nous prenons acte contre vous de votre propre aveu. La religion est donc maîtresse dans ses temples, comme le sénat dans ses palais; elle peut donc se gouverner sans l'intervention d'aucun pouvoir étranger; vous mentiez donc à votre propre cœur, quand vous souteniez le contraire. Ce n'étoit donc de votre part qu'une adulation criminelle pour un gouvernement qui vous favorisoit alors, et dont vous aviez autant besoin qu'il avoit besoin de vous-mêmes; et il est donc évident que, tournant sans cesse à tout vent de doctrine, vous n'avez jamais eu d'autres principes que ceux des circonstances, d'autre morale que celle du plus fort.

Allons encore plus avant. Lorsque nous vous disions qu'un changement total de discipline ne pouvoit s'opérer sans le concours de la puissance de l'Eglise, vous nous opposiez la souveraineté nationale, vous ne sortiez pas de cette forteresse, dans laquelle vous vous retranchiez contre les conciles, l'autorité des Pères, la tradition universelle; et vous aviez répondu à tout, quand vous disiez: Ainsi l'a dit, ainsi le veut le peuple. Maintenant que ce peuple se trouve ne plus vouloir ce que vous prétendiez qu'il vouloit alors, vous vous substituez tout à coup à sa

place. A cette volonté soi-disant générale, vous faites succéder votre volonté particulière. Au commencement, vous faisiez tout au nom de ce peuple, et maintenant vous faites tout sans lui; et, secouant tout à la fois la double indépendance de l'Eglise et des fidèles, vous concentrez en vous toute l'autorité. Que dis-je? cette constitution, qui vous a créés et mis au monde, vous l'attaquez de haute lutte, vous la bouleversez à votre gré. C'étoit auparavant l'arche sainte qu'on ne pouvoit toucher sans crime, maintenant vous commencez à y trouver des vices essentiels. Il en est même dont vous réservez la critique *au burin de l'histoire* (1). Idée plaisante! comme si l'histoire avoit quelque chose à *buriner* sur une constitution éphémère, ouvrage informe et précipité des circonstances, décrétée hier, et bafouée aujourd'hui par ceux mêmes dont elle est l'ouvrage. Tout pleins d'un sentiment nouveau de dignité, vous relevez fièrement la tête, vous faites tout à coup disparoître ce titre de *constitutionnels*, dont vous vous targuiez il y a deux jours, ce titre fondamental de votre existence, et sans lequel vous êtes indéfinissables; et quand on vous demande quel est donc votre nom, d'où vous venez, ce que vous êtes, vous répondez majestueusement, l'*église gallicane*.

L'église gallicane! grand Dieu! vit-on jamais autant d'audace réunie à tant de folie? Quoi! une poignée de je ne sais quels évêques, par la grâce des Juifs, des Protestans et des athées, isolés par leurs principes comme par leur conduite, ne tenant plus à rien qu'à leur propre opinion, abandonnés du plus grand nombre de leurs complices, désavoués par la presque totalité de la nation; des hommes qui, de leur propre aveu, n'ont que *des règles provisoires;* des vagabonds qui se disent évêques partout, parce qu'ils n'ont

(1) Pag. 83.

mission nulle part, et qui, se rencontrant par hasard sur le pavé de Paris, concertent clandestinement un pamphlet encyclique; ces hommes, dis-je, osent s'intituler l'*église gallicane!* Eglise auguste et vénérable, belle encore au milieu de tes tristes débris, toi que l'impie a bien pu opprimer, mais qu'il n'a pu déshonorer ni vaincre, fille aînée des églises, tu étois donc encore réservée à cet excès d'outrage, que des hommes d'un jour, sortis de dessous terre, s'associent à ton grand nom, pour mieux cacher leur honte et leur bassesse. Cependant, dans l'incroyable prétention que vous faites la suite de cette église magnifique, vous vous plaisez à nous en rappeler et *les idées pleines de majesté et les immortels souvenirs* (1). Vous retracez les évènemens glorieux qui ont signalé son zèle, les docteurs illustres qui ont perpétué sa doctrine, et cette foule non interrompue de grands évêques, qui, de siècle en siècle, l'ont embellie par leur génie ou honorée par leurs vertus; et à la vue de cette liste glorieuse, bien loin de baisser vos fronts dans la poussière, et de rentrer bien vite dans l'abjection de votre église, pour ne plus oser reparoître, vous avez presque l'air de dire: Et voilà donc les hommes dont nous sommes les successeurs!

Nous vous passons encore ce petit mouvement de vanité; mais ce que nous ne vous passons pas, ce sont les inductions toutes naturelles que l'on peut tirer contre vous. C'est qu'il n'est donc pas vrai que, pour fleurir avec honneur, une église ait toujours besoin d'être ramenée à l'état primitif de la discipline, puisque l'église gallicane, quelles qu'aient été les variations successives de son gouvernement, n'a jamais cessé de se distinguer avec gloire, et d'effacer toutes les églises du monde par ses lumières et par ses vertus. C'est que, pour

(1) Page 29

rétablir son antique splendeur, il ne falloit que rétablir ses règles avouées, et presser l'exécution de sa discipline existante. C'est que vous l'avez donc horriblement calomniée, en nous la présentant comme incapable, par son gouvernement, de ne jamais produire ni des vertus dignes de Dieu, ni des fruits dignes de l'Eglise, et prétendant que, pour la réformer et parvenir à sa restauration plénière, il falloit l'écraser sous ses propres ruines, et l'abîmer dans la destruction de tout. C'est enfin que l'on pouvoit donc honorer l'Eglise par le zèle ou par la vertu, sans être évêque par la grâce du peuple, qu'on pouvoit se montrer pasteurs humains, sensibles et populaires, sans être adulateurs de la multitude; que de grands revenus n'empêchoient pas qu'on ne pût être charitable; qu'au milieu des grandeurs, pouvoient se rencontrer la modestie et la simplicité; et qu'ainsi vous n'avez pas été moins absurdes, en prétendant que l'éclat des vertus étoit incompatible avec l'éclat des dignités anciennes, qu'en vous disant modestes, quand vous n'étiez que vils; désintéressés, quand vous avez été forcés à être pauvres; et les amis du peuple, quand vous n'avez été que ses valets.

Que vos idées sont donc changées! et comment, après avoir tant poursuivi avec acharnement cette église de France, quand vous aviez intérêt de le faire, et oubliant si tôt vos scandaleuses diatribes et vos virulentes déclamations, vous complaisez-vous maintenant à rappeler ses droits à nos respects et ses titres à nos regrets? Que n'opposiez-vous, il y a six ans, ce tableau intéressant aux outrages de Mirabeau, aux invectives des Protestans, et à l'impudence de je ne sais quel histrion, qui vint, au nom de la religion, nous annoncer que vous alliez la ramener à ses vertus premières? J'en crois à peine mes yeux, quand je vous vois citer cette foule de grands évêques

du siècle de Louis XIV, de ce despote que vous haïssez tant, et qui, peu jaloux de rendre sa nation la plus illustre du monde, vouloit encore que son clergé fût le plus savant et le plus vertueux de l'Europe. *Qui ne s'étonneroit*, vous écriez-vous, *de voir ce siècle finir par une des plus horribles catastrophes que le christianisme ait jamais éprouvées* (1)? Mais ce qui nous étonne, c'est que, d'après votre conduite, vous en soyez étonnés. Ce qui nous étonne, c'est que vous rapprochiez votre honteuse nudité de cette auguste nomenclature de savans immortels et de pasteurs illustres. Comment n'avez-vous donc pas craint de compromettre votre patriotisme, en rappelant ces établissemens sans nombre qu'ils élevèrent à grands frais, et que vous avez renversés; ces écoles savantes qui sont tombées par votre apostasie; cette Sorbonne célèbre qui a flétri votre intrusion, et ces vénérables congrégations dont vous avez provoqué ou facilité la ruine? Croyez-vous donc que nous oublierons les maux que vous nous avez faits, parce que vous nous rappelez tous les biens que nous avons perdus? ou pensez-vous accroître notre intérêt pour vous, en augmentant le sentiment de nos douleurs et l'amertume de nos souvenirs?

Mais si nous sommes surpris de votre enthousiasme pour tous ces grands et saints évêques du siècle dernier, nous ne le sommes pas moins de vos boutades contre les philosophes du temps présent. Tantôt vous nous parlez de leur *fanatisme*, tantôt de leur *intolérance*. Ici ce sont des lâches, de *prétendus esprits forts qui se sont tu devant les oppresseurs de l'humanité* (2); là, *des brigands qui se couvroient du manteau de la philosophie* (3). Mais comment a donc pu s'opérer chez vous ce changement subit de sentiment et de langage? Croyez-vous donc

(1) Pag. 36. — (2) Pag. 31. — (3) Pag. 160.

que nous avons déjà oublié et les éloges qu'ils vous ont si souvent prodigués, et les éloges que vous leur avez si bien rendus? N'étiez-vous pas, selon eux, les seuls évêques philosophes, destinés à régénérer le culte et à le réconcilier avec la raison? N'étoient-ils pas, selon vous, les amis de l'humanité, les régénérateurs de la morale universelle? Que signifient donc maintenant toutes ces incartades? Est-ce dépit d'avoir donné dans leurs pièges? est-ce vengeance de ce qu'après vous avoir brouillés avec tout le monde, ils ont fini par vous abandonner? est-ce regret de ce qu'ils vous ont enlevé cette chère constitution, sur laquelle reposoit quelque chose de plus cher encore, je veux dire, votre salaire? est-ce chagrin de voir vos encycliques turlupinées par eux, si toutefois elles parviennent jusqu'à eux? Vous les appelez des *brigands qui se couvrent du manteau de la philosophie*, et peut-être que vous avez raison. Et, à leur tour, ils vous appellent des brigands qui se couvrent du manteau de la religion, et peut-être qu'ils n'ont pas tort. Et comment pourroient-ils penser autrement? Peuvent-ils ne pas se moquer de vos grimaces apostoliques, quand ils vous ont vus partager si long-temps leurs sentimens et leurs principes? peuvent-ils ne pas trouver étrange que des hommes qui ont figuré avec eux dans des écoles d'athéisme veuillent figurer maintenant dans un concile national? peuvent-ils contenir leur indignation, quand ils voient ces évêques encyclopédiques se donner maintenant pour des *hommes de pénitence et de prières*, et les mêmes champions qui ont fait avec eux leurs premières campagnes, n'avoir pas honte d'affecter maintenant et le zèle des Borromée et l'onction des François de Sales?

Pour nous, qui ne sommes pas philosophes, nous ne sommes pas moins frappés de ce contraste ridicule que l'on voit entre votre rigorisme d'aujourd'hui et votre mo-

rale d'hier. Comment osez-vous, par exemple, condamner si ouvertement le mariage des prêtres, après avoir juré de maintenir une constitution dont il a été le premier fruit, et dans laquelle les prêtres ne trouvoient ni une règle qui le leur défendît, ni une autorité qui les en empêchât? De tous les ministres de la nouvelle église, ceux qui se sont mariés ont été les plus conséquens. Toute la différence qu'il y a entre eux et vous, c'est qu'ils ont mis en pratique ce que vous aviez établi en maximes; car enfin le mariage des prêtres ne touche point au dogme, et vous nous avez dit si souvent que la religion restoit intacte, tant que l'on ne touchoit point au dogme. Ce n'est qu'un point de discipline, de cette *discipline extérieure* que vous avez si subtilement inventée; et celle-là, de votre propre aveu, les lois civiles peuvent la changer: ils n'ont donc rien fait d'essentiel contre la religion, ils n'ont pas plus violé que vous la discipline générale; vous l'aviez tant changée et tant bouleversée pour votre propre compte, qu'ils ont bien pu aussi s'évertuer à leur manière. Ils ont autant de droit de prendre une femme, que vous de prendre un évêché; et on ne conçoit pas que vous montriez tant de sévérité pour leur incontinence, quand vous êtes si indulgens et si peu scrupuleux sur votre usurpation.

Qui pourroit aussi s'empêcher de voir le même charlatanisme dans ces fabrications de règlemens sans fin, d'ordonnances multipliées, et de lois organiques, pour ranimer, s'il est possible, le cadavre de votre église? Vous avez cru d'abord que l'on admireroit cette profonde sagacité avec laquelle vous distribuez les offices et tracez toutes les fonctions, depuis le trésor spirituel jusqu'à la *corbone* temporelle, depuis les devoirs les plus hauts et les plus étendus de l'*épiscopat solidaire* jusqu'au traitement des ministres, *évalué en myriagrames;* cette fécondité

de ressources, qui, du sein du chaos où vous êtes plongés, va bientôt établir des compagnies pour tous les genres de besoin, créer des pasteurs pour toutes les campagnes, des aumôniers même *pour les armées de terre et d'outremer;* et, à l'exemple de cet ancien fameux, qui n'avoit qu'à frapper la terre pour en faire sortir des légions de soldats, peupler la France, d'un seul coup de baguette, de saints instituteurs et de prêtres brûlans de zèle. Vous sentez qu'il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps, pour ne voir dans tout cet appareil qu'un étalage dérisoire auquel vous ne croyez pas vous-mêmes; car vous savez bien en votre conscience, que vous bâtissez dans le vide, que tout ce corps de discipline n'a aucun principe de vie, que vous organisez des séminaires qui n'auront point de directeurs, des écoles qui n'auront point de maîtres, des administrations qui n'auront point d'administrateurs, des missions qui n'auront point de missionnaires, et qu'enfin tout ce fatras règlementaire n'existera jamais que dans vos encycliques. Cependant vous ne vous extasiez pas moins sur le bel ordre qui va sortir du sein de ces chimères, vous ne semblez pas moins annoncer que vous allez faire une nouvelle édition de l'église gallicane, comme Grégoire a dit, dans son Institut, qu'on alloit faire *une nouvelle édition de l'esprit humain.* Mais en attendant que nous admirions ces deux phénomènes, qui ont en effet un très-grand rapport ensemble, et dont nous goûtons déjà les très-heureuses prémices, n'est-ce pas une chose curieuse, de voir le *grand écolâtre* des écoles philosophiques s'appliquer presque sérieusement à l'organisation des écoles chrétiennes, *et citer avec intérêt les disciples du généreux de la Salle et du vertueux Tabourin* (1)? N'est-il pas bien plaisant d'entendre ce

(1) Pag. 176.

premier souffleur de tous ces fourneaux d'alchimie morale où s'élaborent ces nouveaux catéchismes qui empoisonnent la jeunesse, s'élever (quoique pas trop fort) contre *ces enseignemens emphatiques et arides qu'on a voulu substituer aux élémens de la religion* (1), et de la même main présenter à ses jeunes disciples l'*Imitation de Jésus-Christ* et l'imitation d'Helvétius? Que de choses en ce genre n'aurions-nous pas encore à dire! Quelle source intarissable de ridicules, s'il s'agissoit ici de suivre pièce à pièce vos travaux organiques, plutôt que d'en faire connoître le véritable esprit! Qui peut ne pas sourire de pitié en voyant cet article où, *pour se rapprocher, autant qu'il est possible, des beaux jours de l'Eglise naissante, les paroissiens choisissent sept d'entre eux pleins de sagesse et de l'esprit de Dieu, pour leur confier l'administration temporelle de la paroisse* (2)? Y eut-il jamais une imitation plus parfaite des sept premiers diacres? N'est-ce pas aussi sur un modèle aussi touchant que sera formée la vénérable *diaconie* qui entourera chaque évêque? et n'y a-t-il pas là de quoi nous rappeler les *beaux jours de l'Eglise naissante?* Cette critique vous paroîtra d'abord un peu minutieuse, mais elle peint parfaitement le génie qui vous anime; elle donne la clef des autres objets règlementaires, elle en fait saisir le but général, celui d'éblouir les simples par d'hypocrites rapprochemens, et de nous endormir, tant que faire se peut, sur le présent, pour nous faire oublier le passé. Hommes astucieux! il est vraiment bien temps de recrépir quelques masures ignobles et mesquines, après avoir démoli de vos propres mains le plus bel édifice de la catholicité! Accumulez, tant qu'il vous plaira, plan sur plan, code sur code; entourez-vous de tous ces consulteurs anonymes *versés dans*

(1) Pag. 179. — (2) Pag. 145.

la science ecclésiastique (1), et pris je ne sais où, pour rassembler *vos règles provisoires*, vous n'en ferez jamais qu'un misérable jeu d'enfans : frêle édifice, vous le munirez d'un côté, il tombera de l'autre. Sans défense au dehors, sans autorité au dedans, que pouvez-vous? Rien n'est fort que dans l'unité; rien n'est durable, s'il n'est fondé sur la pierre angulaire, et c'est la pierre qui vous manque. Vous ne tenez à rien dans le passé, vous ne tiendrez à rien dans l'avenir : vous n'avez point de pères légitimes, vous n'aurez aucun héritier; et comme vous n'avez succédé à personne, personne aussi ne vous succèdera.

Certains esprits malins, qui ne vous perdent pas de vue, ont soupçonné, dans la nouvelle reconstruction de votre église, et dans ce luxe hiérarchique, je dirai presque aristocratique, de curés, d'archidiacres, d'archiprêtres, d'évêques et de métropolitains, l'arrière pensée d'un de vos signataires, qui, joignant à un petit grain de modestie une assez forte dose d'ambition, voudroit que cette échelle de dignités plus éminentes les unes que les autres, se terminât enfin par le suprême patriarchat. Cependant nous croyons trouver dans le morceau suivant la réfutation de cette conjecture. *L'ambition des patriarches grecs profita de ces discussions pour secouer le joug, souvent trop appesanti, du pontife de Rome. L'orgueil de ces hommes ne tarda pas à être confondu; l'éclat de leur siège disparut, et le patriarche de Constantinople, que la surveillance des papes incommodoit alors, reçoit maintenant l'investiture d'un visir. Le successeur des Flavien et des Chrysostôme est à peine connu dans l'Eglise* (2). Or, comment croire, après cela, que celui d'entre vous qui a signé et peut-être écrit ce passage, plein d'ailleurs, à

(1) Pag. 4. — (2) Pag. 25.

certains égards, de sagesse et de vérité, ne soit pas radicalement guéri de l'ambition du patriarchat? Quoi qu'il en soit, vous avez fait ici, sans le vouloir, votre propre histoire, et vous nous rappelez, contre votre intention, votre situation présente. C'est précisément ce qui vous est arrivé. *Votre ambition a profité*, non pas des *discussions* théologiques, mais des tempêtes politiques et révolutionnaires, *pour secouer le joug* très-doux et très-léger *du pontife de Rome. Votre orgueil n'a pas tardé à être confondu;* vos sièges ont bientôt *disparu*, et avec eux, non leur *éclat*, mais leurs revenus. Séparés de celui qui en est le centre, ils se sont à l'instant écroulés, comme des branches détachées du tronc deviennent le jouet des vents et des orages. Ce n'est plus, il est vrai, *la surveillance des papes qui vous incommode*, mais la tyrannie des impies, qui ne voient qu'avec peine jusqu'aux foibles restes de l'existence qu'ils vous ont procurée. Après avoir reçu l'*investiture*, non d'un visir, mais de quelques profanes officiers, qui ont rendu témoignage de votre foi, vous la recevez maintenant de je ne sais qui; et les *successeurs* prétendus des Irénée et des Denis, *connus à peine dans l'Eglise*, rayés tout à la fois de l'état de la France et du catalogue des évêques catholiques, ne sont plus qu'une chimère honteuse, également désavouée du ciel et de la terre.

Mais votre zèle philantropique ne se borne pas cependant à la nouvelle organisation de l'église de France, vous l'étendez encore aux églises étrangères. Vous embrassez dans vos entrailles paternelles tout le globe chrétien, et dans le fait, il ne vous en coûte pas davantage de régir tout l'univers qu'un simple diocèse, puisqu'il ne s'agit pour cela que de quelques phrases de plus ou de moins sur le papier. Il fait beau voir, en effet, cette église éphémère, qui vit au jour le jour et s'écroule de toutes

parts, saluer de loin les églises *d'Orient, d'Afrique et d'Angleterre* (1), leur promettre assistance et fraternité, et croire, par ce coup de théâtre, agrandir son apostolat, lorsqu'elle n'agrandit que sa jactance et son hypocrisie. Tantôt *vous vous occupez à Paris des moyens d'étendre l'œuvre de l'Evangile dans les pays infidèles* (2), et ce n'est là qu'une risible forfanterie; tantôt des moyens de *procurer des secours spirituels dans les colonies*, et c'est ici une atroce plaisanterie. Comment ce tendre ami des noirs, qui a bouleversé ces contrées déplorables, a-t-il donc le triste courage de prononcer leurs noms? comment ose-t-il s'occuper de leurs secours spirituels, quand il les a plongés dans un abîme d'infortunes? comment a-t-il le front de s'en donner pour le consolateur, après en avoir été le bourreau? Croit-il donc, ce bénin philosophe, que quelques phrases emmiellées seront un baume suffisant pour fermer tant d'horribles plaies, et qu'il restera quitte envers l'humanité, en compensant, par son encyclique chiffon, tant de massacres, d'incendies et de ruines? Mais ce qui porte l'indignation au comble, c'est d'entendre vos invitations factieuses aux catholiques étrangers, de *reconstituer leurs églises sur les formes antiques* (3), c'est-à-dire, de se révolutionner à la moderne. *Vous concevez l'espérance de voir un jour les catholiques répandus sur toute la terre, réorganiser enfin leurs églises nationales* (4). Destructeurs fanatiques, ce n'est donc pas assez des ruines qui nous environnent, il faut encore à votre rage révolutionnaire de plus vastes décombres et de nouvelles calamités! C'est donc là l'affreuse communion que vous voulez avoir avec les églises étrangères, ne pouvant pas en avoir d'autre, la communion des sacrilèges, des profanations, des scandales et des brigan-

(1) Pag. 28. — (2) Pag. 44. — (3) Pag. 28. — (4) Pag. 27.

dages, qui ont été et la cause et l'effet tout ensemble de votre régénération fatale! Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce n'est pas aux évêques, que vous proposez de *réorganiser* leurs églises, mais *aux catholiques répandus par toute la terre*, c'est-à-dire, au peuple de tous les pays. Ainsi vous l'invitez à s'insurger contre ses pasteurs légitimes, à les placer et déplacer à son gré, à leur défendre tout rapport avec le saint siège, autrement que par des mots; à les dépouiller, à torturer leur conscience par de nouveaux sermens, et à punir, s'il le faut, par un cruel exil, leur honorable résistance. Mais non, ce vœu impie ne sera pas rempli. La Providence, qui a permis tous nos malheurs pour la leçon éternelle du monde, ne souffrira pas qu'elle lui soit inutile. Si votre propre expérience ne vous a pas guéris, elle sauvera du moins les autres églises du monde de la fureur des innovations. Nous n'en verrons aucune s'associer à votre honte. Vous resterez seuls de votre parti. Comme Caïn, vous porterez toujours sur le front la marque ineffaçable de votre rupture, et, délaissés par tout ce qu'il y a de catholiques sur la terre, vous pourrirez ignominieusement dans votre triste solitude.

En vain vous efforceriez-vous de vous donner, par vos *déclarations*, une existence catholique; fussent-elles aussi inattaquables qu'elles sont répréhensibles et incomplètes, vous n'en seriez pas plus forts. Toutes les *déclarations* du monde ne peuvent pas légitimer votre épiscopat, et consacrer dans son exercice un ministère vicié dans sa source. D'ailleurs une déclaration de foi ne vous rend pas catholiques, parce que vous la faites, mais parce que l'Eglise la reçoit. Vous n'êtes pas catholiques parce que vous le dites, mais parce que quelque autre que vous, et supérieur à vous, nous l'assure; et comme vous n'avez pu vous faire un titre à vous-mêmes pour envahir vos

places, vous ne pouvez non plus vous en faire un pour établir votre doctrine. Or, il est un fait constant, terrible contre vous, c'est que l'Eglise ne vous connoît pas; c'est que vous êtes les seuls dans l'Eglise qui vous disiez catholiques ; c'est que vous n'avez dans l'épiscopat d'autres collègues que vos propres complices. Or, qu'importent à l'Eglise vos *déclarations*, si vous les faites hors de son sein? Vous enseignez sans son aveu et contre son aveu; nous n'en voulons pas savoir davantage. Quel que soit l'exposé de vos sentimens, l'Eglise n'a nul intérêt de le connoître, et les fidèles nulle obligation de vous écouter.

Vous ne nous en imposez pas davantage par votre adhésion à l'*Exposition de la foi catholique*, par Bossuet. C'est sans doute fort beau d'admettre cette *Exposition*, mais il faut encore quelque chose de plus; car elle ne dit pas tout, et en y souscrivant même sans restriction, on n'accomplit pas pour cela toute justice. On peut admettre la doctrine de Bossuet, et rester intrus; être attaché à la foi *dans l'exposition*, et au schisme dans la pratique; raisonner en théologien, et agir en rebelle, en pasteur sans mission, et par conséquent sans autorité. A quel propos nous parlez-vous donc si souvent de Bossuet? Qu'a de commun avec vous ce grand homme? C'est un évêque de l'ancien régime, qui ne vous ressemble en rien, ni par sa nomination ni par son installation; c'est un évêque par la grâce du saint siège apostolique, un de ces évêques *simoniaques établis par le concordat* (1), un de ces évêques que sacrilègement Grégoire appelle *sacrilèges*, pour avoir dit, à l'exemple de Jésus-Christ : *Dieu et César* (2). Croiriez-vous donc en être moins petits, en vous rapprochant de ce majestueux colosse d'éloquence et de doctrine? Croyez-vous que celui qui a passé sa vie à

(1) Pag. 91. — (2) Lettre pastorale du 12 mars 1791, pag. 15.

combattre les Cranmer de tous les temps, respecteroit davantage les Cranmer de ce temps-ci? Laissez donc Bossuet, dont l'exemple vous confond, dont le nom vous écrase; et n'oubliez jamais que vous n'êtes pas plus catholiques, en admettant son *Exposition*, que vous ne l'êtes encore en admettant les *quatre Articles* et les quatre Evangiles.

Quelle est donc votre illusion, et que prétendez-vous? Prendriez-vous donc votre obstination pour de la fermeté? Voulez-vous faire bande à part? ou faut-il par hasard que le Pape et tous les évêques du monde demandent à genoux à rentrer dans votre giron? Auriez-vous donc la folle audace de vous donner en spectacle de réforme et de discipline exclusive, et de nous faire croire que, du fond de cet amas de boue et de sang dans lequel vous avez pris naissance, va sortir une Jérusalem nouvelle, toute brillante de clarté? Non, vous ne le croyez pas. Et qui peut donc vous retenir encore? quel est le prétexte qui peut vous rassurer? Est-ce *la pureté de vos intentions* (1)? Mais le schisme n'est pas une intention, mais la légitimité du ministère n'est pas une intention; mais reste toujours à vous demander pourquoi votre intention n'est pas celle de l'Eglise. Est-ce le bien de la religion? Mais elle ne sera jamais plus utile ni plus respectable que quand elle sera une; et à qui tient-il qu'elle ne le soit, puisque vous n'oseriez nier que nous sommes pasteurs légitimes? Sont-ce *les besoins extraordinaires de l'Eglise* (2)? Mais ce qu'il y a ici de vraiment extraordinaire, c'est que, de votre autorité privée, vous vous soyez constitués seuls juges naturels de ces besoins; ce qu'il y a d'intolérable, c'est que vous vouliez servir l'Eglise, quand l'Eglise repousse vos services; ce qu'il y a d'extravagant, c'est que, pour subvenir à ces besoins extraordinaires, vous vous

(1) Pag. 214 — (2) Pag. 221.

donniez pour *ne succéder qu'à regret* (1) à de vrais titulaires qui sont encore vivans : de sorte que, par une bizarre singularité, vous vous trouvez *évêques* et malgré eux et malgré vous, et malgré le Pape et malgré tout le monde. Ah ! votre grande folie est de vous croire nécessaires. Rentrez dans cette obscurité dont vous n'auriez jamais dû sortir ; renoncez à jouer un rôle, et à faire parler de vous en répandant vos encycliques : l'Eglise se passera de vous ; vous n'y laisserez aucun vide. Vous la verrez partout ce qu'elle est encore dans tous les départemens où l'affreux jacobinisme ne vous protège pas exclusivement, gouvernée canoniquement par des ministres dont on révère la personne, dont on admire le courage. Comme on s'aperçoit fort peu maintenant si vous existez, on s'apercevra encore moins de votre absence, et vous cesserez de tromper une partie de ce peuple, qui ne va pas à vous par choix, mais par indifférence; de ce peuple grossier, qui, toujours dupe de ses yeux, ne juge de vos principes que par l'extérieur, et ne voit point de différence entre un évêque et un évêque, parce qu'il n'y en a point entre une mitre et une mitre; enfin de ce peuple ignorant et crédule, qui vous suppose aussi fidèles que ses véritables pasteurs, parce que vous en avez conservé les livrées, et qui, par une contradiction dont il n'est pas complice, rend ainsi un hommage perpétuel aux ministres anciens, par l'erreur même qui l'entraîne à vous.

Est-ce le défaut d'évêques et la nécessité de l'épiscopat, essentiellement lié à l'existence du culte catholique? Mais ce défaut ne décide pas la question, car il faut toujours savoir avant tout d'où vous venez, et si vous gouvernez dans l'ordre où Dieu vous veut. L'épiscopat est

(1) Pag. 37.

sans doute essentiel à l'existence de la religion; mais ce n'est pas ce fantôme d'épiscopat, entre les mains duquel les choses les plus saintes sont frappées de stérilité. Ignorez-vous d'ailleurs que nous tenons à la source du ministère apostolique, et que, toujours unis à ce centre commun, nous y puiserons ces pasteurs fidèles, qui, *ne venant pas d'ailleurs*, vaudront bien sans doute ces évêques civiques faits et défaits par la révolution, et qui, plus sages que l'Eglise, plus prévoyans que la Providence, veulent obstinément sauver les autres, en se perdant eux-mêmes?

Est-ce la nécessité de vous conformer au nouvel ordre politique des choses? C'est le grand argument que jusqu'ici vous avez fait le plus valoir, et dans lequel venoient se fondre tous les autres; oserez-vous donc bien nous l'opposer maintenant? Est-ce votre respect pour les lois? Et nous aussi nous les respectons : mais les lois n'ont plus rien de commun avec votre serment, et loin de vous faire un crime de votre rétractation, elles pourroient plutôt vous défendre de conserver le titre qu'elles vous ont ôté, et de vous appeler encore l'évêque du Nord, l'évêque de l'Ain, l'évêque des Landes. Est-ce le zèle que vous avez pour la révolution? Il est sans doute très-respectable, et surtout très-épiscopal : mais n'oubliez jamais que votre premier titre, pour être reçus favorablement auprès du souverain juge, sera la légitimité de votre ministère, et qu'ensuite viendra, comme de raison, le zèle que vous avez pour la révolution. Est-ce enfin la honte d'une rétractation? Vous imiterez un très-grand nombre de prêtres vos collègues; vous imiterez Lamourette et Panisset, qui n'étoient pas sans doute les moins instruits d'entre vous, et si ces noms ne sonnent pas assez haut à vos oreilles, vous imiterez Fénelon. Il est vrai que ce grand homme n'avoit pas envahi la place d'autrui à main armée,

et qu'aucun excès n'avoit déshonoré sa personne. On sent parfaitement qu'il doit vous en coûter bien plus de déclarer que vous avez été *profanes, loups ravissans,* suivant les expressions des Pères, qu'il n'en a coûté à Fénelon de s'avouer mystique exagéré; et que, sans contredit, c'est un bien plus grand crime d'avoir bouleversé l'Eglise, que d'avoir été quiétiste. Mais que sont tous ces vains calculs d'amour-propre? Ne sommes-nous donc pas dans le temps des expiations? Est-il donc une seule classe de citoyens sur qui la main de Dieu ne se soit pas appesantie? N'a-t-il donc pas tiré vengeance et des crimes des uns et du relâchement des autres? Et quand jusqu'aux rois de la terre subissent la loi de l'humiliation et de la punition commune, ne seroit-ce donc pas un orgueil bien étrange que le curé Grég. et le curé Desbois, et le père Primat crussent leur dignité compromise par l'abjuration de leurs erreurs et par l'expiation de leurs scandales? Hâtez-vous donc de profiter de nos leçons. Elles ont été un peu rudes. Mais oseriez-vous bien vous en plaindre? La franche indignation nous seroit-elle donc moins permise, qu'à vous les détours hypocrites et la feinte douceur? et si votre parti a paru *téméraire* (1) à ceux mêmes qui l'ont

(1) Ayant pris le parti qui paroît le PLUS SINGULIER LE PLUS TEMERAIRE, j'ai dû rendre compte des raisons qui m'y ont déterminé. (*Examen des principes de la constitution civile du clergé*, par l'évêque de Viviers. Avertissement, pag. 2.)

Nous ne faisons pas sans doute aux signataires et à leurs pareils l'honneur de les mettre sur la même ligne que l'évêque de Viviers. Celui-ci n'a fait que déshonorer sa place, il ne l'a pas envahie. Mais s'il avoue cependant avoir pris le parti *qui paroît le plus singulier et le plus téméraire*, quel nom doit-il donner à ceux qui n'ont de titre à leur épiscopat qu'une ordination sacrilège et une installation violente? et s'il parle ainsi, malgré les ménagemens que doit lui inspirer sa faute, quelles qualifications avons-nous dû employer, nous qui n'avons à cet égard aucune faute à nous reprocher? Mais écoutons un autre aveu que lui arrache la force de la vérité. « Il faut en convenir : elles étoient telle-» ment autorisées (les difficultés contre la constitution civile du clergé);

embrassé, comment devons-nous l'appeler, nous qui le détestons? Invoquez donc, tant qu'il vous plaira, les lois de la charité, qui n'est ici qu'à votre profit; nous avons invoqué les lois de la vérité; qui est utile à tout le monde. Vous avez dit des injures aux opprimés, est-il bien surprenant que nous n'ayons pas ménagé les oppresseurs? Vous avez parlé avec irrévérence de vos supérieurs; qui pourroit nous défendre de parler un peu durement à nos égaux? Vous avez blasphémé contre le souverain pontife; qui oseroit nous faire un crime de manquer un peu de respect au patriarche *de la lune* (1)? Et si l'impudence

» elles étoient tellement fondées sur l'enseignement public et presque » général; elles étoient tellement amalgamées avec l'exercice constant du » ministère, que les ecclésiastiques qui les ont prises pour règle de leur » conduite dans les circonstances difficiles où nous sommes, m'ont paru » *plus dignes d'estime et d'approbation* que ceux qui les ont franchies, » parce que j'ai peine à croire que la plupart de ces derniers y aient » porté un examen assez sévère et assez exact *pour n'avoir pas eu quel-* » *que violence à faire à leur conscience*, en s'écartant si subitement des » principes qu'ils n'auroient peut-être pas cessé de professer et de défen- » dre, si l'état actuel des choses politiques ne leur avoit fait envisager » quelque intérêt ou quelque honneur dans le parti qu'ils ont adopté. » (Pag. 83.)

Quel terrible arrêt, quand on pense surtout qu'il est porté par un coupable! Que pouvoit-il dire de plus et contre ceux qui l'ont imité et en faveur de ceux qui le condamnent? Mais comment réunir à la fois tant de franchise avec tant de contradiction? Si un seul doute bien fondé rend coupable un serment, que doit-il être quand ceux qui n'ont pas voulu s'y soumettre *sont plus dignes d'estime et d'approbation?* Quelle est donc cette étrange sagesse qui se met ainsi au-dessus de l'*enseignement public*, et ne compte pour rien l'*exercice constant du ministère?* et que penser d'un homme, qui, dans une affaire aussi capitale, ne prend pour règle de sa conscience que sa propre opinion, se rassure par son propre exemple, se passe de l'*estime et de l'approbation* des autres par l'estime qu'il a de lui-même, et par une logique inconnue jusqu'à nos jours, nous donne *sa singularité* pour preuve de sa conviction, et *sa témérité* pour garant de sa bonne foi?

(1) Voyez la Constitution du cousin Jacques.

de Vigilance a quelquefois poussé à bout la patience de saint Jérôme, que doit-ce être de nous, qui, n'étant pas saints, avons néanmoins à combattre des hommes plus dangereux et de bien plus mauvaise foi que n'étoit Vigilance?

2.

RÉPONSE

AU CITOYEN LE COZ, ÉVÊQUE,

S'IL LE VEUT,

D'ILLE-ET-VILAINE.

Cet écrit fut composé à l'occasion de la rétractation de M. Panisset, évêque du Mont-Blanc, qui, le 22 février 1796, souscrivit un acte authentique où il renonçoit à son titre d'évêque, se soumettoit aux jugemens du saint siège, et annonçoit sa résolution de vivre dans la retraite et dans la pénitence. Les constitutionnels n'omirent rien pour dénaturer cette démarche si édifiante. Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, publia une lettre *à tous les catholiques de son diocèse* pour atténuer l'effet de la rétractation; lettre insérée dans les *Annales de la religion*, (journal des constitutionnels) tome III, pages 529 et 569. C'est à cette lettre que répond M. de Boulogne dans le présent écrit, qui est de la fin de l'été de 1796. Il y a une réplique de Le Coz à cet écrit; voyez les *Annales*, tome IV, n^os^ 1, 14 et 16.

Je viens de lire, citoyen Le Coz, la lettre que vous venez de publier sur la rétractation de M. Panisset. *Vous élevez la voix pour avertir qu'on menace votre troupeau;*

vrai troupeau, en effet, s'il est vrai qu'il vous écoute. Vous lui faites part de *votre vive inquiétude ;* vous ne lui parlez que *de pièges, de nouveaux précipices* dont il est entouré. *Soyez sur vos gardes,* vous écriez-vous en digne sentinelle, *le démon de l'erreur et de la discorde rode encore autour de vous.* Mais pourquoi tout ce tintamarre et ces grands cris d'alarme? Sommes-nous donc à la veille d'une nouvelle persécution? De nouvelles tempêtes, plus horribles encore que les premières, menaceroient-elles l'église de France? De nouveaux apostats auroient-ils donc encore renouvelé ces scènes abominables qui ont si souvent déshonoré votre nouveau clergé? Non, tout au contraire : c'est un apostat qui vient d'abjurer ses erreurs ; c'est un persécuteur acharné de ses frères qui vient leur demander pardon ; c'est un prétendu évêque *du Mont-Blanc* qui, après avoir détruit la religion dans ces malheureuses contrées, veut que son repentir soit aussi public, que sa conduite a été scandaleuse. Mais y pensez-vous, citoyen Le Coz? et quelle idée voulez-vous donc que nous ayons de votre foi et de vos principes? Quoi! vous ne nous avez rien dit quand le grand nombre de vos confrères abjuroient leur état, et maintenant vous criez que tout est perdu, parce que M. Panisset se repent de cette abjuration! Vous n'avez pas daigné avertir votre troupeau des dangers qui le menaçoient, quand vos misérables associés se traînoient publiquement dans la boue, et vous sonnez l'alarme parce que M. Panisset en sort! Mais qu'a donc cet exemple, de si dangereux et de si inquiétant? Où est donc *ce démon de discorde et d'erreur qui rode autour de nous?* et s'il y a ici un *démon,* n'est-ce donc pas cet évêque profanateur, qui ose transformer en sujet de scandale un évènement si consolant, et qui voudroit faire de ce triomphe de la grâce un triomphe de plus pour l'impiété ?

Vous ne l'avez pas dit, citoyen Le Coz, mais il n'y a

personne qui ne vous ait parfaitement entendu. Ce n'est pas la réparation de M. Panisset qui vous touche beaucoup, c'est uniquement l'abandon qu'il a fait de votre cause ; et l'on sent que vous êtes plus alarmé maintenant d'un seul de vos évêques qui déserte vos drapeaux, que vous n'avez été scandalisé de tous les scélérats qui les ont déshonorés par l'apostasie. On voit que vous lui auriez très-volontiers pardonné ses sacrilèges, pourvu qu'il n'eût pas renoncé à son épiscopat. Se déclarer apostat n'étoit qu'une petite affaire entre Dieu et lui : mais se déclarer schismatique et intrus, c'est une affaire majeure entre lui et vous. Et voilà donc la véritable cause de la terrible humeur que vous donne ce M. Panisset, vrai *démon d'erreur et de discorde*. C'est que le cri de sa conscience a retenti jusqu'au fond de la vôtre; c'est qu'au défaut du repentir, il y a porté les remords; c'est que sa rétractation est mot à mot l'histoire de votre conduite, et qu'elle vous peint trait pour trait ; c'est qu'elle humilie votre amour-propre, qu'elle perce tous les replis dont s'enveloppe votre orgueil, et que, plus forte que tous les raisonnemens, plus piquante que toutes les censures, elle vous pousse à bout par la voie la plus simple et la plus décisive, celle de l'exemple.

Et quel exemple, en effet, plus propre à discréditer votre cause, et à diminuer le nombre des aveugles que vous trompez? D'abord nous y voyons un homme qui jouissoit depuis long-temps de la considération publique; ses mœurs étoient décentes, si elles n'étoient pas saintes, et sa conduite lui attiroit au moins l'estime des hommes, si elle n'étoit pas toujours irréprochable aux yeux de Dieu. Ce n'est donc pas ici un de ces prêtres déhontés, triste rebut de leur état, qui, pour le plus grand nombre, ont peuplé la nouvelle église ; et sa rétractation, aux yeux même des gens du monde, pourra bien paroître une suite

..

de ses anciens sentimens d'honneur qui se sont réveillés en lui. En second lieu, ce M. Panisset n'est pas certainement si bête; il avoit même composé des ouvrages philosophiques, dès le moment qu'il se vit sacré évêque philosophe : il sera donc difficile de regarder sa rétractation comme l'ouvrage de l'ignorance. Troisièmement, elle porte un certain caractère de droiture et de candeur; on y trouve je ne sais quelle simplicité touchante qui intéresse non-seulement tout catholique, mais toute ame honnête et sensible. Il se fait, malgré lui, des amis de tous ses lecteurs. En vain il emploie tous ses efforts pour que l'horreur de ses égaremens ne retombe que sur lui-même, tel est l'ascendant d'une sincère humilité, qu'on est tenté de n'en accuser que les séducteurs misérables qui ont pu l'égarer. Il est donc vrai que tout ici justifie *vos vives inquiétudes*. Vous avez beau prétendre qu'il n'en est pas l'auteur, vous l'avancez sans preuves; vous nous citez des témoins anonymes, et vous savez, d'après les vers dont vous avez si majestueusement embelli votre pastorale, qu'*un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme*. Vous nous parlez d'un grand-vicaire d'Annecy, mais que fait-il au fond de cette affaire? Il n'en est pas moins vrai que M. Panisset a mis son nom à sa rétractation, pas moins constant qu'il l'a hautement avouée. Qu'importe, si vous le voulez, qu'elle ne soit pas l'ouvrage de sa plume, si elle est incontestablement l'ouvrage de son cœur? Il n'a point aspiré à la gloriole d'auteur, mais au bonheur pur d'une pénitence sincère. Il vous abandonnera volontiers son mérite littéraire, pourvu que vous lui laissiez celui de sa repentance; et s'il n'est pas fort jaloux de passer pour le compositeur de ce que vous appelez sa brochure, il l'est infiniment d'avoir réparé ses erreurs et expié ses scandales. Vous n'avez donc fait ici, passez-moi le terme; citoyen révérendissime, qu'une chicane

de procureur; passe pour des chicanes de théologien, mais les autres ne sont pas dignes d'un homme qui se dit évêque, pas même d'un évêque de Vilaine. Mon cher Le Coz, que vous êtes mal adroit! Vous n'aviez qu'à nier tout simplement le fait, et vous débarrasser tout à coup de ce témoignage incommode, en le reléguant sans façon dans le pays des chimères. Et pourquoi pas? Vous avez bien nié les brefs du Pape; vous avez bien menti à l'univers chrétien qui les adopte, à votre encyclique qui les avoue, et à vous-même qui les reconnoissez par les efforts mêmes que vous faites pour les combattre. Vous avez bien dit qu'il y avoit *presque impossibilité physique* que ces brefs fussent du souverain pontife, qu'il ne vous en coûtoit pas davantage d'en dire autant de la rétractation de M. Panisset; une folie de plus, en abrégeant beaucoup l'affaire, ne vous auroit pas nui davantage. Mais la Providence ne l'a pas permis; elle a voulu que l'arrêt même qui vous condamne, reçût de vous un nouveau degré d'authenticité, et que tous vos efforts fussent aussi puissans pour le publier, qu'ils sont inutiles pour le combattre.

Dans le désespoir où vous êtes de nous donner pour fantastique cette rétractation, vous voulez au moins nous rendre odieux son auteur, et par une fiction aussi dépourvue de logique que de pudeur, vous affectez de lui opposer les fautes mêmes qu'il déplore. Vous faites le tableau de ses égaremens, et paroissant oublier tout à coup que c'est lui-même qui vous le trace dans sa vive douleur, vous vous écriez avec un ton bêtement sérieux : *Et voilà l'homme qu'on nous propose pour modèle.* Mais la tête vous tourne, citoyen Le Coz : je sais fort bien que vous ne vous y méprenez pas : mais auriez-vous donc cru que vos lecteurs seroient assez stupides pour qu'ils prissent le change? Quoi! M. Panisset se confesse d'avoir employé *les armes de la calomnie* contre les pasteurs fidèles, et,

après cet aveu, vous nous parlez de lui comme d'un calomniateur. Il se repent d'avoir élevé au sacerdoce des hommes *ignorans et décriés*, et vous lui opposez ensuite ces ordinations sacrilèges. Il ne parle qu'avec horreur de la lâcheté qu'il a eue *de signer, sans la lire, une formule infâme que lui présente un proconsul impie*, et vous lui reprochez ensuite la honte de cette apostasie. Il s'indigne contre lui-même d'avoir *publiquement voyagé avec Albite, l'effroi de la Savoie, et l'ennemi mortel de la religion;* et après vous nous dites qu'il *a poussé l'oubli de lui-même jusqu'à parler de ce voyage :* en vérité, mon cher Le Coz, c'est trop fort, et je doute qu'on ait jamais poussé plus loin l'oubli de toute raison et de toute décence. Ecoutez-moi donc. Si je vous disois que saint Paul est un blasphémateur, parce qu'il s'est avoué lui-même coupable de blasphème, que me répondriez-vous? Si je vous défendois de lire ses Epîtres, parce qu'il dit avoir persécuté l'Eglise de Dieu, que me diriez-vous encore? Si je vous proposois de jeter au feu les Confessions de saint Augustin, parce qu'il y révèle humblement les vices de sa jeunesse, quel jugement porteriez-vous de moi? Cependant ce qui vous paroîtroit si absurde à l'égard de saint Paul et de saint Augustin, est précisément ce que vous faites au sujet de M. Panisset. Ce n'est donc pas lui qui s'*oublie lui-même*, c'est vous qui êtes en démence. Ce n'est pas lui qu'il faut mépriser, c'est vous qui méritez qu'on vous bafoue, en osant tourner contre lui l'héroïsme de ses aveux, et en lui opposant comme objet de censure les crimes mêmes qui font l'objet de sa pénitence.

Ah! sans doute nous vous le proposons pour modèle. Mais c'est son repentir, c'est sa honte, ce sont ses éternels gémissemens, ce sont ses larmes à la vue de ses égaremens, que nous offrons à votre imitation. C'est lui, tel qu'il est maintenant, et non tel qu'il a été. Et comment vous le

présenteroit-on autrement, puisque votre grand crime est de lui avoir trop ressemblé? Comme lui vous avez employé les *armes de la calomnie* contre les fidèles pasteurs que vous avez supplantés; comme lui vous avez été promu à l'épiscopat par *la vanité, l'ambition et l'intrigue;* comme lui vous avez élevé au sacerdoce des sujets *ignorans et décriés.* Il est vrai qu'il avoit envahi quatre sièges, et que peut-être vous n'en avez pris que deux. Il est vrai qu'il a été élu par les jacobins *allobroges*, et que vous ne l'avez été que par les jacobins bretons : vous voyez, citoyen Le Coz, que nous rendons justice à tout le monde; mais aussi que tout le monde a ses raisons d'être modeste. Vous devez sentir que le rôle d'accusateur ne vous convient pas trop, que si vous n'avez pas signé, sans la lire, *une formule infâme présentée par un proconsul impie*, vous avez signé, peut être sans la lire aussi, une constitution schismatique que vous a présentée la cohue des impies; que si vous n'avez pas *voyagé publiquement avec Albite, l'effroi de la Savoie et l'ennemi de la religion,* vous avez été un autre Albite, l'effroi de votre département, et le coupable associé de tous les ennemis mortels de la religion; et qu'enfin si l'on rapproche le repentir touchant de l'intrus du Mont-Blanc, de la risible arrogance de l'intrus de Vilaine, il pourroit bien se faire que tout l'intérêt soit pour l'un, comme tout le mépris et toute l'horreur est pour l'autre.

Vous dites que M. Panisset, *en révélant ces faits à toute la France, a lui-même levé le voile de la charité sous lequel ils eussent dû rester éternellement ensevelis.* Je ne vous entends pas. Voulez-vous dire qu'il a manqué de charité envers lui-même, en révélant sa propre honte? ce seroit trop absurde : qu'il devoit faire une confession secrète? même absurdité : qu'il a manqué de charité envers ses complices? mais est-ce sa faute, s'il n'a pu révéler ses égaremens qu'en manifestant les leurs? Quoi donc! pré-

tendriez-vous qu'en se déclarant coupable il a dû vous dire innocent? En parlant de ses crimes vouliez-vous qu'il célébrât vos vertus? En se regardant comme intrus falloit-il qu'il vous proclamât évêque légitime? et pour sortir du fond de l'abîme où l'avoit entraîné son faux épiscopat, devoit-il exalter le vôtre, vous porter au troisième ciel, et vous mettre au rang des apôtres?

Dès le 15 *mars* 1795, *les évêques de France restés fidèles à leurs devoirs avoient, par une lettre encyclique, déclaré indignes de leur état et de la confiance des fidèles en matière de religion, tous les ecclésiastiques et surtout les évêques qui avoient apostasié par quelque motif que ce fût. M. Panisset écrivit aux évêques réunis à Paris, et leur fit l'aveu de ses égaremens. Ces évêques l'exhortèrent à réparer le scandale qu'il avoit donné, à se soumettre aux canons de l'Eglise et à la pénitence que ces canons prescrivent en pareil cas.*

Hé bien! c'est précisément ce qu'a fait M. Panisset. Il a réparé le scandale qu'il avoit donné, il s'est soumis aux canons de l'Eglise et à la pénitence que ces canons prescrivent; de quoi vous plaignez-vous? Il est vrai qu'il ne s'est pas soumis aux nouveaux canons qu'a faits un certain archiviste, mais qu'il est revenu aux anciens; il est vrai qu'il n'a pas envoyé sa réparation aux évêques qui sont, je ne sais pas trop ni pourquoi ni comment, *réunis à Paris*, mais qu'il en a fait part au souverain pontife. J'avoue que c'est ici un grand défaut de forme, et qu'un apostat pénitent qui va se jeter aux pieds du Pape, au lieu d'aller baiser ceux de Grégoire, et même les vôtres, ne connoît pas les premiers élemens de la discipline. Mais enfin, il faut savoir pardonner quelque chose. Vous auriez sans doute voulu qu'il eût séparé dans sa rétractation son intrusion et son apostasie, sa déclaration impie et son serment schismatique; mais

comment pouvoit-il séparer deux crimes qui se sont engendrés l'un par l'autre, et qu'il avoit par conséquent même raison de détester. Il ne s'étoit point arrêté dans la carrière des profanations et des scandales, il ne s'est point arrêté dans la voie du repentir. Il n'a pas voulu marchander avec aucun de ses remords; et, sans trop songer à vous plaire, il s'est hâté de balayer toutes les immondices, et de retourner, par le plus court chemin, à cette unité sainte d'où il étoit sorti.

Permettez-moi, citoyen Le Coz, de vous dire en passant un petit mot au sujet de ce grand anathème lancé par l'encyclique contre les apostats. Elle *les avoit déclarés*, dites-vous, *indignes de leur état et de la confiance des fidèles en matière de religion*. Admirable vigueur, en effet, et digne des premiers siècles de l'Eglise! N'est-il pas bien plaisant de déclarer *indignes de leur état* des hommes qui ont bafoué leur état, et de *la confiance des fidèles* des hommes qui renoncent publiquement à la confiance des fidèles? *En matière de religion :* quoi donc! seroient-ils donc encore dignes de la confiance des fidèles en toute autre matière? Seroit-il donc vrai, par hasard, que l'on peut être évêque blasphémateur, athée public, ennemi déclaré de toute religion, et mériter encore l'estime de ses concitoyens? Seroit-il vrai que l'on peut être encore administrateur respectable, père, époux honoré, et législateur digne de gouverner le monde, quoiqu'on ait renversé les autels, et foulé aux pieds, à la face des cieux, les choses les plus saintes? Je ne décide pas ici la question qu'à votre honte vous m'avez forcé de faire; mais ce que j'affirme hautement, c'est que cette manière de parler vous rend vous-même indigne *de la confiance des fidèles;* c'est qu'il n'appartient qu'à des évêques créés par les impies, de ménager ainsi les impies, et que, puisque vous êtes si mielleux et si doux envers les apostats

impénitens, vous pourriez bien avoir quelque charité pour ceux qui reviennent à Dieu et qui implorent sa miséricorde.

Il est vraisemblable que la réparation publique, exigée par les évêques, aura contribué à cette prétendue conversion. Très-vraisemblable certainement que, pour ne pas faire une réparation publique, M. Panisset se soit déterminé à une rétractation publique; très-vraisemblable que, pour éviter une réparation que ses confrères exigeoient de lui, il ait fait ensuite une réparation que personne ne le forçoit de faire. Vigoureuse et profonde logique! Ainsi il nous auroit appris tout ce que nous ne savions pas, précisément parce qu'il auroit d'abord refusé de nous apprendre ce que nous savions. Ainsi ce seroit pour n'avoir pas voulu faire une action humiliante, qu'il en auroit fait une bien plus humiliante encore; car il a bien plus fait qu'une réparation publique de son apostasie, puisqu'il nous a dévoilé son ame toute entière, et qu'il nous fait la confession de mille fautes qu'il auroit pu se dispenser de révéler. Je sais fort bien que son grand crime à vos yeux, c'est d'avoir été si loin : mais ceci démontre au moins sa sincérité, et met au jour tout l'héroïsme de sa démarche. Ceci confond l'audacieux, qui, bien loin d'admirer une confession d'autant moins suspecte qu'elle est plus libre, d'autant moins équivoque qu'elle est entière et générale, affecte de n'y voir qu'une *conversion prétendue*. Une conversion prétendue! Mais quel intérêt a pu le conduire à une démarche aussi pénible à la nature, si elle n'eût pas été dans son cœur? Qu'avoit-il à gagner dans ce changement, que le repos de sa conscience? Ne voilà-t-il pas un hypocrite bien singulier, qui, sans nécessité, se condamne lui-même, se résigne aux sacrifices les plus coûteux à l'amour-propre, tremble toujours qu'on ne l'excuse, et peu content de nous dé-

noncer la honte de ses actions, veut encore nous rendre confidens de la honte de ses motifs? Encore une fois, voilà un imposteur d'un genre bien étrange; mais, en même temps, voici un calomniateur d'une espèce bien méprisable. Voici un homme qui fait violence à toutes les règles du cœur humain, pour avoir le triste plaisir de fabriquer un imposteur, et qui, ne pouvant avilir la générosité d'une démarche à laquelle il est forcé de croire, entasse de sang-froid de stupides suppositions auxquelles il ne croit pas.

Croyez-vous, par exemple, ce que vous avancez avec tant d'impudence, que M. Panisset avoit *balancé les chances de la guerre*, et fondé ses espérances sur *le succès des armées ennemies?* Que ne pourra-t-on pas rendre suspect, si de pareilles absurdités peuvent servir de raisons? Mais que me répondriez-vous, si je disois que vous avez aussi *balancé les chances de la guerre* dans le parti que vous avez pris; que, si M. Panisset a fondé sa conversion sur le succès des armées ennemies, vous fondez maintenant votre endurcissement sur le succès des armées françaises; et qu'enfin, s'il s'est repenti, parce qu'il a cru y gagner quelque chose, vous pensez plus que jamais qu'il n'y a rien à perdre pour vous à rester tel que vous êtes? Il est sans doute au moins téméraire d'avancer que M. Panisset a calculé les chances de la guerre, pour rétracter son serment; mais ce qui ne l'est pas, c'est que, pour faire le vôtre, vous avez bien mal calculé les chances de la révolution. Mettez la main sur la conscience, mon cher Le Coz. Vous aviez cru d'abord qu'elle vous assureroit un revenu assez honnête, aussi inébranlable que la *loyauté française*, et ne voilà-t-il pas que vous tendez la main comme tout le monde. Vous aviez cru qu'elle alloit vous placer sur un trône épiscopal, et vous voilà tout honteux de ne vous voir assis que sur la sellette. Vous espériez

peut-être qu'elle vous porteroit au suprême patriarchat, et vous voudriez avoir maintenant la dernière cure de l'ancien régime. Mais laissons et les motifs, et les intentions, et les espérances, pour ne nous occuper que des actions, seule règle sage pour juger les hommes. Or, en quoi la conduite de M. Panisset seroit-elle répréhensible? En quoi sort-elle des règles de la prudence, de la vérité et de la bonne foi? Il étoit parfaitement catholique il y a sept ans, pourquoi ne le seroit-il pas encore en revenant précisément au même état qu'il a quitté? Il étoit certainement en sûreté de conscience avant la révolution, pourquoi cesseroit-il de l'être, en se plaçant précisément au même point d'où il est parti? Et comment celui qui étoit alors soumis aux lois de l'Eglise et de la vérité, ne seroit-il plus qu'un *démon d'erreur et de discorde*, en adoptant ces mêmes lois? *Il est évident*, dites-vous, *pour tous ceux qui l'ont lu avec attention, que ce n'est ici qu'un cadre imaginé pour remettre sous les yeux du public les déclamations faites depuis* 1790 *contre les prêtres soumis aux lois.* Cette rétractation sera, tant que vous voudrez, un *cadre;* mais elle n'en est pas moins un fidèle tableau de faits incontestables et des évènemens qui se sont passés sous nos yeux. Il a vu le *crime, l'intrigue et l'impiété* présider à son élection, et il en a conclu qu'il n'étoit donc pas canoniquement élu : est-ce là une déclamation? Il a vu *la plupart des électeurs se retirer* au moment qu'on procédoit à sa nomination, et il en a conclu qu'il avoit donc menti en disant, comme vous, qu'il étoit élu par tous, *ab omnibus.* Est-ce là une déclamation? Il a vu *les habitans d'Annecy fuir à son aspect, et par leur morne silence lui reprocher son crime*, et il en a conclu qu'il n'avoit jamais donc été appelé par leur confiance : est-ce là une déclamation? Enfin il n'a vu que des ruines, des profanations, des abominations inouies depuis sa scandaleuse

installation, et il en a conclu que, promu sous de tels auspices, il n'avoit donc qu'un ministère de destruction et non d'édification : est-ce donc là encore une déclamation? Tout cela n'est-il pas dans l'ordre? Falloit-il, pour ne pas être un déclamateur, qu'assis sur les débris du sanctuaire, il se crût, comme vous, créé et mis au monde pour le régénérer, et qu'installé *sous les yeux mêmes de son évêque*, il dît, comme vous, qu'il remplaçoit un fugitif? On ne voit donc ici qu'un homme dirigé par le calme de la raison, prélude heureux de ce calme de l'ame dont sa rétractation est le fruit, et il n'y a ici de *cadre* que votre lettre follement imaginée *pour remettre sous les yeux du public les déclamations faites depuis* 1790 *contre les prêtres soumis aux lois*, et qui plus est, aux lois de l'Eglise.

M. Panisset semble mettre au nombre de ses erreurs et de ses regrets d'avoir annoncé à ses paroissiens les avantages du règne de la fraternité. Permettez-moi d'abord de vous demander pourquoi ici le mot *semble*. Il me semble que ce petit adoucissement pourroit bien être le passeport de quelque nouvelle imposture. Si M. Panisset a avancé l'erreur que vous lui imputez, votre *semble* est parfaitement inutile; et s'il a dit précisément le contraire de ce que vous avancez, votre *semble* n'est qu'un mensonge. Ce mot ne ressemble donc à rien, à moins qu'il ne vous semble qu'il pourra peut-être vous mettre à l'abri de passer pour un calomniateur. Or, écoutons parler M. Panisset. *Épris des charmes du régime qu'on alloit établir*, ceci n'a rien qui puisse vous déplaire, *je tâchai de communiquer mon enthousiasme à mes paroissiens;* ceci encore ne peut pas non plus vous choquer, car certainement vous avez souvent communiqué votre enthousiasme à vos paroissiens : *je leur annonçai les avantages du règne de la fraternité;* voilà donc les *regrets* qui, à ce qu'il vous semble, sont cachés dans cette phrase. Mais moi, qui me sers encore

de mes yeux, j'ai remarqué que M. Panisset a souligné le mot *fraternité ;* ce qui veut dire, quand toute la contexture de son écrit ne le diroit pas, qu'il parle de la fraternité patriotique et non de la fraternité évangélique, ce qui fait une terrible différence. Si vous ne l'avez pas compris, vous n'êtes pas digne qu'on vous réfute ; et si vous avez fait *semblant* de ne pas l'entendre, vous n'êtes pas digne qu'on vous ménage. Mettons donc la fraternité à part, et répondez-moi : Auriez-vous donc été membre de quelque comité révolutionnaire? Ma demande n'est pas indiscrète, on y a vu siéger tant d'augustes pontifes de votre trempe. Auriez-vous quelquefois prêché les frères dans certaines sociétés? Auriez-vous répété avec enthousiasme ce refrain enchanteur : Fraternité ou la mort? auriez-vous donc dénoncé vos frères, incarcéré vos frères, noyé et fusillé vos frères ; car c'étoit là cette fraternité du temps dont veut parler M. Panisset ; et c'est ce temps que vous ne voulez pas qu'il *regrette!* Frère Le Coz, nous savons, comme vous le dites très-savamment, qu'*il n'y a pas de précepte répété plus souvent dans l'Evangile que celui de cette sainte fraternité ;* mais nous savons aussi que, par l'abus le plus effroyable de ce saint nom, des hommes s'en sont servi pour devenir tigres. Nous savons que l'on nous a dit : Sois mon frère, ou je te tue ; et que tel évêque qui parle maintenant dans ses lettres de la sainte fraternité, a bien pu parler, dans le temps, de la sainte guillotine. Frère Le Coz, il ne s'agit pas d'écrire aussi éloquemment que vous faites, il faut encore savoir lire, et, avant tout, il faut être honnête homme ; or, où est donc l'honnêteté de faire dire à M. Panisset le contraire de ce qu'il avance? Où est votre pudeur, de supposer qu'il *regrette* d'avoir annoncé les avantages du règne de la fraternité, quand il n'a regretté que d'avoir annoncé le règne des charlatans qui nous ont trompés par de belles paroles.

comme vous trompez vos lecteurs par des assertions mensongères ?

C'est encore pour colorer cette fiction aussi absurde que criminelle, que vous citez, toujours fort savamment, ce passage de l'Evangile : *Ne vous faites point appeler maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, et vous êtes tous frères.* Mais est-ce que l'humble Panisset, qui demande pardon à tout le monde, a l'air de faire le *maître ?* A-t-on bien le ton magistral, quand on fait amende honorable? Est-ce que vous voudriez faire revivre ces principes démagogiques qui ont fait le malheur de l'Eglise et la honte de la nation? Est-ce que la supériorité seroit incompatible avec la fraternité? Est-ce que le Pape, supérieur des évêques, ne les appelle pas ses vénérables frères, quoiqu'il ne vous ait jamais fait cet honneur? Est-ce que Jésus-Christ lui-même n'a pas dit que le serviteur n'est pas plus grand que le seigneur, et le disciple plus grand que le maître? Nous savons bien sans doute que vous n'êtes pas maître en Israël, puisque vous ignorez toutes ces choses : nous savons bien que vous n'êtes pas maître dans votre église, ni maître dans votre sanhédrin républicain presbytéral, et que si jamais vous vous avisiez de prendre un certain ton, vous seriez bientôt averti que la souveraineté épiscopale réside toute entière dans l'universalité des citoyens membres du presbytère; ni maître en théologie, car vous n'auriez pas imprimé cette bévue que M. Panisset est un *vaudois* et un *viclefiste*, pour avoir dit qu'il avoit reçu un ministère stérile, ce qui ne veut pas dire une ordination nulle, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait dit en toutes lettres qu'il a reçu *une ordination sacrilège;* ni maître en droit canonique, car vous n'auriez pas cité les ordonnances de nos rois, pour prouver que, puisque les fils aînés de l'Eglise pouvoient appuyer de leur autorité les lois qu'elle se donnoit ou les privilèges

qu'elle tenoit d'eux, les ennemis de l'Eglise ont donc pu aussi lui donner des lois malgré elle, et renverser impudemment toute sa discipline; ni maître en matière bénéficiale, quand vous dites, d'après Héricourt, que *la mort civile d'un bénéficier par la condamnation au bannissement perpétuel fait vaquer tous ses bénéfices*, ce qui ne prouve nullement que l'on a pu bannir à perpétuité l'église gallicane toute entière, et la remplacer lestement par une autre qui s'est elle-même créée; ni maître en histoire, quand vous citez Théodoric, roi des Goths ariens, nommant de sa propre autorité le pape Félix IV, ce qui prouveroit tout au plus que Théodorie fut un tyran en cette occasion, et que d'ailleurs les élections n'étoient pas populaires; ni enfin maître en grammaire, car vous n'auriez pas écrit cette phrase velche : *Les anciens évêques et nous, nous devons être ou n'être pas ce que nous ne sommes pas pour nous, mais pour les autres.* Vous allez peut-être me répondre que vous n'êtes pas obligé d'être maître en grammaire, attendu que vous n'êtes pas membre de l'Institut, et que d'ailleurs nous devenons barbares; d'accord; ni maître en théologie, puisque vous n'êtes pas professeur, et que d'ailleurs la Sorbonne est détruite: fort bien; ni maître en droit canonique, puisqu'on ne connoît plus en France que les droits de l'homme: à merveille! ni maître en matière bénéficiale, puisqu'on vous a volé traîtreusement tous vos bénéfices: hélas! oui; ni maître en histoire, puisque tout est refait à neuf, et que conséquemment le souvenir du passé nous est tout-à-fait inutile: cela est sans réplique; ni même maître en morale, à moins que ce ne soit en morale républicaine; *bravissimo*, mon cher Le Coz. Mais au moins il ne faut pas être maître en absurdités, en contradictions et en extravagances. Il ne faut pas au moins prendre tous vos lecteurs pour des écoliers, citer à tort et à travers des livres

que vous n'avez pas lus, et des auteurs que vous n'entendez pas, et vous donner les airs de nous endoctriner, quand tout vous fait un devoir de vous cacher, et une obligation de vous taire.

Ne croyez pas que nous insistions davantage pour réfuter des difficultés que vous affectez de reproduire, comme si elles n'avoient pas été cent fois réfutées. En vain avez-vous voulu noyer dans un fatras de citations la rétractation de M. Panisset, pour nous la faire perdre de vue, nous ne vous dirons rien qui puisse vous en distraire. Nous ne vous suivrons point dans cette nuit des temps antiques, où vous aimez tant à vous perdre, pour mieux illuminer le nôtre. Nous vous laisserons dans cette espèce de chaos, où vous vous enfoncez, vous et vos pareils, avec tant de délices, parce que les ignorans ne peuvent pas vous y suivre. Citez donc, tronquez, falsifiez tout à votre aise; il ne s'agit ici que de la pénitence de M. Panisset. Ni Justinien, ni Théodoric, ni Clotaire II, ni Charlemagne, ne font rien à ses larmes; et nous consentons volontiers à vous céder la palme de l'érudition, pourvu que nous voyions couler les vôtres. Nous croyons cependant devoir insister un moment sur un raisonnement très-familier à votre secte, et que le peuple, qui ne remonte jamais aux principes, est peut-être le plus enclin à écouter. *Quand nous abandonnerions nos sièges, les anciens évêques reviendroient-ils les occuper?... La paix s'en rétabliroit-elle plus tôt?... Le catholicisme deviendroit-il plus respectable? La liberté de notre culte seroit-elle plus tôt et plus facilement ressuscitée?* Je crois entendre ici des consolateurs importuns, disant sans cesse à des enfans inconsolables d'avoir perdu leur père : Eh! quand vous pleurerez toujours, votre père reviendra-t-il? ou Grégoire disant au peuple d'Alexandrie, qui lui demande son évêque : Et quand je m'en irai, Athanase reviendra-t-il? Je ne sais

pas sans doute si les anciens évêques reviendroient, quoique cela ne soit pas *physiquement impossible*, comme les Brefs du Pape: ce que je sais, c'est que si nous n'avons point, par l'abandon de vos prétendus sièges, nos légitimes évêques, nous n'aurons plus du moins les mauvais, et que, privés de ceux que la violence nous a ravis, nous ne serons plus du moins affligés par la vue de ceux que la violence nous a donnés. Ainsi, partez toujours, nous aurons gagné quelque chose. N'avoir pas nos pasteurs véritables, c'est un malheur; mais vous avoir devant les yeux, c'est un scandale. Ecoutez, cher Le Coz, je ne puis vous parler une théologie bien transcendante, je vais donc me mettre à votre portée. Je suppose que, sur le rapport de Drulhe, votre confrère assermenté et marié, le conseil rende un décret qui ordonne que, pour exercer ses fonctions, tout évêque sera tenu de se marier, ou de permettre aux curés de se marier. Ma supposition n'est pas impossible (1); ce dé-

(1) La supposition que nous faisons ici est d'autant moins chimérique, qu'elle commençoit déjà à se réaliser, même sans décret, dès le commencement de la nouvelle église. A peine les anciens pasteurs furent-ils dépossédés, que la plupart des nouveaux voulurent jouir du bienfait de la liberté, et leurs mariages furent les premiers fruits de la réforme constitutionnelle. Plusieurs d'entre eux furent assez impudens, ou plutôt assez conséquens pour se pourvoir auprès des tribunaux contre certains évêques, qui, voulant faire usage d'une autorité qu'ils avoient perdue, se permirent de leur défendre d'exercer leur ministère. Aussi l'exerçoient-ils, comme de raison, sous les yeux de leurs prétendus supérieurs. Peu à peu le nombre s'augmenta. L'épidémie gagna même jusqu'à l'épiscopat, et Lindet, évêque de l'Eure, voulut avoir aussi une compagne qui partageât son lit et sa crosse. Nous ne voyons pas qu'aucun supérieur dans la hiérarchie constitutionnelle ait fait à cet égard le moindre acte d'autorité, pas même la moindre réclamation, pas même la plus petite encyclique, et il n'y eut pas même jusqu'à notre Le Coz, qui se gendarme si fort aujourd'hui contre son confrère le nouveau converti, qui ne fût très-doux et très-charitable envers son confrère le nouveau marié. A Paris, le curé constitutionnel de Saint-Augustin se maria dans l'église métropolitaine, et il voulut que la fête de sa paroisse fût en quelque sorte la fête de ses noces. En conséquence, il fit afficher dans Paris que le citoyen-curé célébreroit solennellement sa fête patronale,

cret ne seroit pas plus tyrannique que celui qui a exigé le serment, ni plus atroce que la dernière résolution qu'on a lancée comme la foudre sur les malheureux prêtres fidèles (1). Ce décret peut donc exister demain ; et je vous garantis que, si jamais il avoit lieu, on ne manqueroit pas de le justifier par des raisons politiques, philosophiques, théologiques et patriotiques. Je suppose donc qu'en conséquence de cette loi, les évêques mariés se rendent maî-

que la citoyenne sa femme feroit la quête, que le citoyen Lindet feroit le sermon, et que le citoyen métropolitain mettroit le comble à la solennité en officiant pontificalement. Le concours fut nombreux. Les uns y furent par impiété, les autres par curiosité ; plusieurs y assistèrent de bonne foi et en esprit de religion. Le discours de l'évêque marié fut trouvé très-théologique, la conduite du métropolitain mariant très-patriotique, le zèle de la quêteuse très-édifiant. On y pria, comme de droit, pour les autorités constituées, la propagation de la foi, et surtout de l'espèce humaine. Tout enfin s'y passa avec tant de décence et de régularité, qu'on croyoit être à Saint-Médard aux jours de la plus grande ferveur, ou tout au moins à Notre-Dame, quand le patriarche officie. Les paroissiens continuèrent de fréquenter l'église, comme auparavant ; et l'office s'y fit toujours exactement, suivant la rubrique, jusqu'à l'apostasie solennelle de Gobel et de son presbytère. Aujourd'hui même, il est encore des curés jureurs mariés, exerçant leurs fonctions, ayant aussi leurs affidés qui les suivent, les écoutent, disent, comme tant d'autres, que c'est toujours le même Dieu qu'ils adorent, la même messe qu'ils entendent, et croient, après ce beau raisonnement, avoir tout dit comme tout fait pour l'acquit de leur conscience.

(1) Cette résolution, qui renouveloit toutes les lois abominables de la Convention contre les prêtres fidèles, et qui enchérissoit encore sur la barbarie de celles de Robespierre, vient d'être rejetée par le Conseil des Anciens, grâce à l'éloquence de Portalis, et malgré les calomnies blasphématoires de Creuzé-Latouche, ministre protestant. En donnant au conseil ce foible éloge, d'avoir respecté dans cette occasion les premiers élémens de la justice, qui peut cependant ne pas se livrer à des réflexions douloureuses, quand on pense que les droits les plus sacrés d'une foule de citoyens vertueux ont pu être compromis par la volonté arbitraire de quelques législateurs ; qu'une voix de plus ou de moins pouvoit encore faire revivre ces lois honteuses qui ont souillé la France, et que si ce nouvel outrage n'a pas été été fait à l'humanité, on ne le doit peut-être qu'aux talens réunis aux vertus du législateur respectable que nous avons cité?

tres du terrain, et que vous, zélateur ardent de la discipline, et plus encore ami des bonnes mœurs, soyez forcé de dire adieu à vos chères ouailles. Je vous le demande, que diriez-vous à ces évêques alors sur pied, qui, poussés par vos reproches sur l'irrégularité de leur conduite, vous répondroient qu'il vaut mieux avoir des évêques mariés que de n'en avoir point; que, quand les évêques mariés abandonneroient leurs sièges, les évêques célibataires ne reviendroient pas pour cela; qu'ils se sont ainsi dévoués pour le bien de la paix et pour la plus grande gloire de la catholicité; qu'ils ont sauvé la religion; qu'ils eussent tout perdu par un excès de rigorisme, et que, s'il existe encore quelque trace de culte en France, c'est à leurs femmes qu'on le doit?..... Ici, mon cher Le Coz, je vous vois entrer en fureur contre un pareil raisonnement. Cependant ce raisonnement est exactement celui que vous venez de faire. Mais si nos nouveaux mariés, choqués de votre humeur, se mettoient aussi en colère; s'ils vous traitoient de mauvais citoyen, qui ne comptez pour rien la sainte population; de réfractaire infâme, qui ne voulez pas vous soumettre à la toute-puissance de la nation; de partisan de la guerre civile, qui aimeriez mieux voir votre patrie en feu, plutôt que de prendre une femme; de fanatique, qui ne voulez pas voir qu'un sacrement de plus ne peut pas déshonorer un évêque; de schismatique, qui vous séparez de vos frères et de leurs vertueux ménages; d'hérétique au premier chef, qui prenez pour intrus des hommes qui ont reçu l'*ordre*, qui ont donc même titre que vous, même mission, même juridiction, mêmes privilèges que vous, même droit de se donner des diocèses et de prendre leur bien partout où ils le trouvent; même autorité pour enseigner, assembler des synodes, lier, délier, briser, raccommoder tout à leur aise et tout comme ils l'entendent, le tout pour le plus grand bien de nos ames

et le plus grand honneur de la *solidarité*..... Je crois qu'alors, mon cher Le Coz, bien loin d'exhaler votre bile, vous ne tarderiez pas à être radouci, et que peut-être vous finiriez par épouser leurs principes, et puis après, tant l'homme est foible ! par épouser une femme.

Je vois ici, mon cher Le Coz, une pudeur presque virginale vous monter au front. Rassurez-vous cependant, nous sommes bien éloignés de soupçonner votre continence. Mais marié ou non, notre supposition, et les conséquences qui en résultent ne restent pas moins dans toute leur force. Que vous ayez fait quelques pas de plus ou de moins dans le schisme, il n'en est pas moins vrai qu'il faut toujours savoir si vous êtes évêque légitime, avant de savoir si vous êtes évêque nécessaire ; car l'impossibilité où nous serions d'avoir des évêques sans vous, ne peut jamais nous empêcher de demander comment, pourquoi, et de par qui vous êtes évêque; et quand vous démontreriez *physiquement* que nos anciens évêques ne pourront jamais revenir, vous n'en êtes pas pour cela plus autorisé à rester.

Mais poussons plus loin encore notre supposition. Voilà donc nos évêques mariés, et par conséquent *soumis aux lois;* peut-être divorcés, et alors plus soumis aux lois encore ; peut-être remariés, et alors soumis aux lois dans toute la force du terme. Imaginons maintenant qu'il leur passe par la tête de s'organiser en *église nationale*, qu'ils établissent des métropoles, qu'ils les sabrent, les agrandissent, les rapetissent à leur gré sans vous demander permission, comme vous faites maintenant, sans demander permission à personne; que, pour se rapprocher autant qu'il est possible de l'état primitif, ils établissent des *diaconies autour de chaque évêque*, ce qu'ils feront avec d'autant plus de facilité et d'à-propos, qu'ils ont des diaconesses sous la main et toutes trouvées ; que cependant,

pour se mettre en règle et passer l'éponge sur l'irrégularité de leur mariage, ils proposent de convoquer un concile national ; qu'ils aient grand soin de s'intituler, comme vous, évêques dans la communion du saint siège, sans s'embarrasser, comme vous, si le saint siège est en communion avec eux ; qu'anathématisés, comme vous, par le Pape, ils répandent une encyclique dans laquelle ils prouveront bien mieux que vous encore que le Pape *est juge en sa propre cause*, attendu qu'il n'est pas marié ; que comme, pour votre justification, vous citez un évêque de Coutances qui ne prit pas de bulles (1), ils citent aussi, pour leur triomphe, un évêque de Beauvais qui prit une

(1) « Je citerai, entre autres, Nicolas de Briroy, qui, le 7 décembre » 1597, fut sacré évêque de Coutances, et qui ne prit des bulles à Rome » que plusieurs années après ; encore n'en prit-il que *par une pure con-* » *descendance*, étant, disoit-il, bien persuadé qu'il n'avoit nul besoin » des bulles du Pape pour prendre possession de son évêché, et pour le » gouverner canoniquement. » (*Gall. Christ.*) Ainsi parle le sieur Le Coz, mais il y a ici autant de mensonges que de mots. Lisons donc cette *Gallia Christiana*, art. COUTANCES : *Sedatis demum bellorum civilium tempestatibus, reformatâque cum summo pontifice pace, Nicolaus jampridem nominatus (29 octobris 1588) bullis donatur XVII calend. oct.* 1597, *consecraturque dominicâ 7 decembris.... Possessionem die 18 mensis ejusdem absque apparatu apprehendit.* Ce qui veut dire en français, puisque le sieur Le Coz n'entend pas le latin : Les tempêtes des guerres civiles étant apaisées, et la paix enfin rétablie avec le souverain pontife, Nicolas, nommé déjà évêque le 29 octobre 1588, reçut ses bulles le 17 des calendes d'octobre 1597. Il fut sacré le dimanche 7 décembre, et prit possession sans aucun éclat le 18 du même mois. Il est donc constant, 1° que Nicolas de Briroy, sacré en 1597, avoit été nommé neuf ans auparavant, circonstance majeure que M. Le Coz a frauduleusement omise ; 2° que les guerres civiles furent la cause de ce long intervalle entre sa nomination et sa consécration ; 3° que ces guerres, et les démêlés qui existoient alors entre le Pape et le roi de France, ne lui permirent pas de s'adresser à Rome ; 4° que, privé de ses bulles, non-seulement Nicolas ne crut pas *pouvoir gouverner canoniquement son évêché*, comme l'assure effrontément le sieur Le Coz, mais qu'il crut au contraire ne pouvoir ni se faire sacrer ni prendre possession ; 5° que *cette pure condescendance* qui lit prendre des bulles à Nicolas, est une *pure* invention de notre évêque-citoyen, et qu'il faut bien se mépriser soi-

femme(1) : et pour couronner l'œuvre, imaginez un certain nombre de personnes fort accommodantes, les écoutant, les lisant, louant leur zèle, assistant dévotement à leurs messes servies par leurs enfans, les exaltant d'avoir sacrifié la forme pour emporter le fond, les trouvant aussi légitimes que vous, puisqu'ils n'ont rien touché au dogme; et plus légitimes que vous, puisqu'ils sont plus républicains.... Et voilà tout à coup de nouveaux évêques de France, une nouvelle Église Gallicane ; de nouveaux évêques de France mariés qui chassent les évêques de France vierges, une nouvelle Église Gallicane constitutionnelle mariée qui chasse sa sœur aînée constitutionnelle non mariée, comme celle-ci a chassé l'Église antique, la succession apostolique et véritable.

Voyez donc maintenant à quoi tient votre église, combien frêles sont ses appuis, et à quel fil imperceptible vous attachez sa destinée. Voyez où aboutissent vos principes d'utilité, de nécessité, et les terribles conséquences qu'on en peut tirer contre vous. Demandez-nous maintenant si nous aurons plus de paix, plus de liberté, plus de catholicité quand vous abandonneriez vos sièges : sachez qu'il n'y a point de nécessité contre les principes, ni point d'utilité à composer avec l'apostasie; sachez que la religion n'est pas la politique, et que sa grande raison d'état c'est la vérité. C'est par là qu'elle a survécu à toutes les révolutions et triomphé de tous les siècles. C'est cette admirable vigueur, cette majesté de gouvernement qui lui assure une éternelle prééminence sur tous les ouvrages humains : gouvernement tout divin, qui, tandis que tous

même pour oser fabriquer de sang-froid une fable aussi impudente.

C'est encore avec autant de maladresse que de mauvaise foi, qu'il ose dire que le cardinal de Richelieu ne prit pas de bulles, lui qui fut sacré à Rome même en 1606, par Paul V, et dispensé sur le défaut d'âge par le même souverain pontife.

(1) Odet de Chatillon, frère de l'amiral de Coligni, se fit Calviniste, et puis se maria en 1564.

les autres se disent *impérissables*, lui seul ne périt point. En vain nous parleriez-vous de ses pertes, ce n'est pas par des instrumens tels que vous qu'elle peut les réparer. La croiriez-vous donc assez abandonnée de Dieu pour qu'elle eût besoin de vos services? Celui qui a su l'éprouver saura aussi la maintenir. Elle est tombée avec grandeur, elle se relevera avec gloire; elle a vaincu l'impie, elle vaincra l'impie encore. Songez donc à la consoler par votre repentir, et non à lui offrir votre profane ministère; et n'oubliez jamais que, si elle vous tend les bras comme à des transfuges, elle vous repousse comme ses appuis, qu'elle peut bien condescendre, mais qu'elle ne sauroit s'abaisser, et que si votre schisme fait son malheur, votre association feroit sa honte.

Vous voyez, citoyen Le Coz, que j'ai oublié un moment que je vous parlois, puisque j'ai parlé sérieusement. Je voudrois bien vous quitter là-dessus; mais je ne puis vous passer votre dureté méprisante pour notre respectable pénitent. Vous osez lui faire un reproche *du réduit obscur et inconnu d'où il répand son écrit mensonger et incendiaire.* Mais ou il se cache par humilité, ou il se cache par crainte. Si c'est par humilité, quoi de plus digne d'égards et de ménagemens? s'il se cache par crainte, c'est la honte de son pays et non pas la sienne. C'est l'opprobre de cette liberté tant promise par les philosophes, et par eux tant horriblement violée. Vous nous parlez de son réduit obscur et inconnu : parlez-nous donc aussi de ce *réduit* trop connu d'où vous êtes sorti; parlez-nous de ces repaires malheureusement trop célèbres, où nos évêques révolutionnaires alloient recevoir leur mission, et d'où ils répandoient leurs écrits vraiment incendiaires et vraiment mensongers. D'ailleurs où voulez-vous donc que soit un véritable pénitent, si ce n'est dans un réduit? La solitude ne convient-elle pas à celui qui pleure ses péchés, et

l'obscurité ne doit-elle pas être le partage de celui qui a tant scandalisé ses frères? Il n'est pas donné à tout le monde d'être *larron*, usurpateur, et de lever la tête : tout le monde ne porte pas sur le front ce triple airain qui fait braver et l'indignation du public et les anathèmes de l'Eglise. Targuez-vous donc, tant qu'il vous plaira, de votre apostasie, mais laissez-lui pleurer la sienne. N'ayez pas la bassesse de l'outrager, si vous n'avez pas le courage de l'imiter; et au lieu de lui reprocher le réduit où il vit en paix, songez plutôt au *réduit* que vous mériteriez, si jamais l'on faisoit justice de ceux qui, après avoir insulté la raison, ont encore l'audace d'insulter à la vertu.

Vous ne manquerez pas de dire, cher Le Coz, que nous blessons la charité. Mais sachez que le premier caractère d'une ame honnête et vertueuse, c'est une haine vigoureuse contre le vice insolent et hardi. Si nous avons quelque chose à nous reprocher, c'est d'avoir pris le fouet de la satire, quand il auroit fallu s'armer de la massue de l'indignation. Nous savons bien que vous avez besoin de charité, et plus encore de miséricorde : mais le moyen de l'obtenir, ce n'est pas d'en manquer envers les autres; ce n'est pas d'invoquer la paix quand vous allez troubler la vertu pénitente jusque dans sa retraite. *Vous pardonnez les injures que l'on vous dit*, et peut-être aussi, pour comble de générosité, les injures que l'on ne vous dit pas : et nous aussi nous pardonnons; mais en faisant grâce à votre ineptie, faut-il aussi vous pardonner votre mauvaise foi, et pour ne pas vous faire un crime de votre ignorance, faut-il donc ménager votre endurcissement? Nous aurions bien voulu insister un peu sur ce dernier article; mais des ames plus charitables que nous se chargeront probablement de cette bonne œuvre : quant à nous, notre tâche est remplie, et nous laissons à votre confesseur le soin de faire le reste.

3.

SUR LE BREF DU PAPE

DU 5 JUILLET 1796 (1).

(15 septembre 1796.)

Ce Bref excita de vives contestations, et son authenticité fut révoquée en doute, ou même formellement niée. Parmi les écrits publiés contre, nous ne citerons que les *Réflexions* de M. Bovet, évêque de Sistéron ; c'est une brochure de 33 pages, sous la date du 4 janvier 1797. Le prélat paroît croire que ce Bref fut réellement rédigé à Rome, mais qu'il n'étoit pas destiné à voir le jour, et qu'il ne fut rendu public que par des voies détournées et insolites. M. de Bovet combat avec force l'opinion émise dans les *Annales;* nous avons cru toutefois reproduire le morceau suivant, comme un monument d'une discussion agitée alors avec chaleur.

Nous pouvons garantir l'authenticité de ce Bref, adressé officiellement au Directoire exécutif, et rendu public de

(1) Nous donnons en note la traduction de ce Bref:

A tous les fidèles catholiques résidens en France, qui sont en communion avec le saint siège apostolique.

PIE VI PAPE,

Salut et bénédiction apostolique :

La sollicitude pastorale, nos chers fils, dont notre Seigneur Jésus-Christ, dans l'abondance de sa miséricorde, a remis le dépôt en nos foi-

son aveu. Dans la position critique des choses, et l'état déplorable où est en France la religion, le Pape n'a pas trouvé de moyen plus simple, plus propre à opérer l'effet qu'il en attend, et plus fait pour lui imprimer le sceau

bles mains, nous fait un devoir de chercher à éclairer tous les fidèles, et particulièrement ceux qui sont exposés à de plus fortes tentations, et à empêcher qu'ils ne se laissent égarer par les fausses lumières d'une sagesse mondaine; car il nous a été dit, comme au prophète Isaïe: *Criez, ne cessez; élevez votre voix comme une trompette; annoncez à mon peuple ses iniquités.* C'est pourquoi nous croirions manquer à nous-mêmes, si nous ne saisissions pas avec empressement toutes les occasions de vous exhorter à la paix, et de vous faire sentir la nécessité d'être soumis aux autorités établies. En effet, c'est un dogme reçu dans la religion catholique, que l'établissement des gouvernemens est l'ouvrage de la sagesse divine, pour prévenir l'anarchie et la confusion, et pour empêcher que les peuples ne soient ballottés çà et là, comme les flots de la mer. Aussi saint Paul, en parlant non d'aucun prince isolément, mais de la chose en elle-même, affirme-t-il qu'il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et que résister à cette puissance, c'est résister aux décrets de Dieu même. Ainsi, nos chers fils, ne vous laissez pas égarer; n'allez pas, par une piété mal entendue, fournir aux novateurs l'occasion de décrier la religion catholique: votre désobéissance seroit un crime qui seroit puni sévèrement, non-seulement par les puissances de la terre, mais, qui pis est, par Dieu même, qui menace de la damnation éternelle ceux qui résistent à la puissance. Ainsi, nos chers fils, nous vous exhortons, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, à vous appliquer de tout votre cœur, de toutes vos forces, à prouver votre soumission à ceux qui vous commandent. Par là vous rendrez à Dieu l'hommage d'obéissance qui lui est dû, et vous convaincrez vos gouvernans, que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles; votre conduite les convaincra tous les jours de plus en plus de cette vérité; elle les portera à chérir et à protéger votre culte, en faisant observer les préceptes de l'Evangile et les règles de la discipline ecclésiastique. Enfin, nous vous avertissons de ne point ajouter foi à quiconque avanceroit une autre doctrine que celle-ci, comme la véritable doctrine du saint siège apostolique; et nous vous donnons, avec une tendresse vraiment paternelle, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 juillet 1796, et le vingt-deuxième de notre pontificat.

Signé R. Card. BRASCHI-ONESTI.

de la notoriété publique, que l'envoi qu'il en a fait aux autorités constituées, qui sont, pour ainsi dire, l'objet même du bref. Nul doute raisonnable ne peut donc s'élever sur son authenticité, et nous invitons ici les fidèles, au nom de la religion et de la patrie, de le recevoir avec tout le respect qu'ils doivent à tout ce qui émane du siège apostolique.

La suscription de ce bref n'aura pas sans doute échappé à leur attention. A tous les fidèles catholiques résidens en France, *qui sont en communion avec le saint siège apostolique*. Il en est donc qui résident en France, et qui ne sont pas dans cette communion. Or, qui sont-ils? Certainement le Pape n'entend pas faire ici l'exception des impies ou des Protestans. Cette exception nouvelle a donc un autre objet; et de quels dissidens le souverain pontife veut-il donc parler, si ce n'est évidemment de ces catholiques égarés, qui auroient abjuré leurs anciens et légitimes pasteurs, pour se livrer aveuglément à ces nouveaux venus qui se sont eux-mêmes créés, et auxquels la loi de l'Etat vient d'ôter cette existence même qu'ils ne tenoient que de l'Etat?

Il est d'usage que le Pape adresse ses Brefs aux évêques, ses premiers coopérateurs dans le saint ministère, et canaux naturels de sa correspondance avec le reste des fidèles. Celui-ci n'a pu être adressé aux évêques de France que la violence a dispersés hors de son territoire; il n'a pu non plus être adressé au petit nombre d'évêques légitimes, restes précieux de l'épiscopat français, échappés à la persécution, le Pape ayant sans doute craint de les compromettre, d'après surtout la dernière résolution des Cinq-Cents, dont il avoit certainement connoissance. Il s'est donc borné à l'adresser simplement aux fidèles. Mais nous tirons de là des inductions fâcheuses contre les ci-devant constitutionnels, c'est que leur communion

avec le saint siège est donc une imposture, puisque le Bref du Pape ne leur est pas adressé, quoiqu'il pût le faire sans danger pour eux; c'est qu'ils ne sont donc pas les évêques de France, ainsi qu'ils osent s'appeler, puisque le Pape ne fait pas plus mention d'eux que s'ils n'existoient pas. Nous les défions de répondre à cette nouvelle preuve de fait que la Providence fournit encore pour leur fermer la bouche. Ainsi les voilà engagés dans un défilé dont il ne leur sera pas facile de se tirer. S'ils rejettent ce Bref, parce qu'il ne leur est pas adressé, ils rompent alors de leur propre aveu toute communication avec le saint siège, puisqu'il est évident que le Pape ne leur adressera pas à l'avenir ses autres Brefs, pas plus que celui-ci; s'ils l'admettent, que devient alors ce défaut de formes dont ils font si grand bruit, pour affoiblir l'autorité des Brefs du 19 avril et du 10 mars (1), qui les ont foudroyés? De quelque côté qu'ils se rangent, quelque parti qu'ils embrassent, ils seront pris dans leurs propres pièges et confondus par leur propre conduite.

Mais quelle que soit la manière dont l'intrusion constitutionnelle recevra ce Bref, il n'en sera pas moins l'objet de la vénération de tous les vrais fidèles. Ils y retrouveront ces principes de paix et ces motifs de soumission aux lois civiles, qui étoient déjà dans leur cœur comme dans leur croyance; ils y puiseront un nouveau degré d'attachement et de respect pour ce pontife immortel, dont les vertus sont aussi éminentes que la dignité, et auquel le ciel a daigné départir un courage égal à ces grandes tribulations qui lui étoient réservées. Quelle est donc cette voix auguste qui vient au loin se faire entendre pour calmer tant d'orages et anéantir tant de haines?

(1) Ce sont les Brefs contre la constitution civile du clergé.

C'est celle de ce pontife-roi, qui, comme prince temporel, n'a jamais voulu prendre part à aucune coalition contre ceux mêmes qui ne cachoient pas leur dessein de renverser son trône; c'est celle de ce *chef étranger*, pour me servir des expressions des impies, auquel les Français ne seront jamais étrangers; c'est la voix de ce vieillard sacré que certains philosophes ne rougissoient pas d'appeler le chef des fanatiques, quand ils n'étoient eux-mêmes que les chefs des assassins. On s'attend bien encore qu'ils ne manqueront pas de le calomnier. Ils ont accusé son silence, ils accuseront son Bref; s'ils n'osent blâmer sa conduite, ils empoisonneront ses intentions: tant ces hommes, tout humains et tolérans qu'ils se disent, sont cependant difficiles à contenter. Déjà plusieurs journaux en ont fait l'objet de leurs indécentes critiques : l'un épilogue sur sa date; l'autre nous le présente comme le fruit de la crainte ou de la politique; il en est même qui sont assez absurdes de faire un crime à Pie VI de n'être pas républicain. On s'en doute bien en effet; on sent bien effectivement qu'il doit être encore attaché aux vieilles traditions, et qu'à tout prendre, il croit encore plus à l'existence de ce bel édifice qui a dix-huit siècles d'épreuve bien comptés, qu'à ces chefs-d'œuvre du jour, nés aujourd'hui et peut-être ensevelis demain. Nous pouvons même assurer qu'il n'a pas un tendre penchant pour le calendrier où saint Grégoire et saint Léon sont remplacés ingénieusement par le fumier et la citrouille; qu'il préfère la fête de saint Pierre à celle de l'agriculture, la canonisation des saints à celle de Voltaire et même de Marat, et les hymnes de saint Thomas aux odes enchanteresses de Chénier. Nous pouvons encore donner pour certain, sans crainte d'être démentis, que venant à la suite de plus de deux cent cinquante pontifes, tous saints pendant près de mille ans, et depuis presque tous respec-

tables par leurs vertus, et illustres par leurs lumières; il est encore plus flatté de tenir à cette succession magnifique, dont il n'y a point d'exemple depuis l'existence du monde, que de se mettre modestement à la suite de tous nos écoliers en morale, de nos professeurs polytechniques et de nos présidens de lycée. Mais qu'importent au fond et la date du Bref et les sentimens personnels du Pape? S'il est vrai qu'il ne se soit pas encore élevé à toute la hauteur des mystères philosophiques, ce dont nous sommes très-convaincus, et que son ardeur révolutionnaire n'ait pas le même degré d'énergie que celle de nos évêques patriotes, ce dont nous sommes très-assurés, il n'en est que plus respectable et plus digne d'égards, en sacrifiant ainsi ses opinions particulières aux principes pacifiques de cette religion dont il est le chef et l'organe. Il n'en est pas moins vrai que son langage est parfaitement conforme à la foi catholique. Il ne prouve pas moins que cette foi n'est point incompatible avec le nouvel ordre de choses, et les novateurs n'en seront pas moins confondus, en apprenant, de sa propre bouche, que *la vraie religion*, c'est-à-dire la nôtre, *n'est nullement faite pour renverser les lois civiles.*

C'est un dogme reçu, dit le Pape, *dans la religion catholique, que l'établissement des gouvernemens est l'ouvrage de la sagesse divine, pour prévenir l'anarchie et la confusion, et pour empêcher que les peuples ne soient ballottés çà et là comme les flots de la mer.* Ainsi la paix et la tranquillité des peuples sont donc aux yeux de Dieu le premier but de l'association humaine. Jean-Jacques a dit que la liberté étoit le premier bien après la paix. Nous nous embarrassons fort peu de l'autorité de Jean-Jacques, qui, à chaque ligne, est en contradiction avec lui-même; mais si sa proposition est vraie, c'est surtout dans l'esprit de la religion, qui, ne se mêlant point des théories politiques ni

des combinaisons constitutionnelles, voit la paix avant tout, ne cherche uniquement qu'*à prévenir l'anarchie et la confusion, et empêcher que les peuples ne soient ballottés çà et là comme les flots de la mer.* Elle peut bien ne pas approuver les causes ou les motifs d'une révolution, en condamner les excès et en déplorer les horreurs ; elle peut même désirer et demander au ciel une amélioration successive dans l'ordre politique des choses : mais toujours attentive au salut du peuple et au bien général de la société, qui ne sauroit subsister sans la soumission aux lois, elle fait de *la désobéissance un crime, qui est puni, non-seulement par les puissances de la terre, mais, qui plus est, par Dieu même.* C'est véritablement pour elle que le salut du peuple est la suprême loi. Des jongleurs politiques peuvent bien abuser de cette maxime, et ne la faire servir trop souvent qu'au salut de leurs factions; mais la religion, descendue du ciel pour le bonheur du genre humain, ne voit que lui dans ses divins enseignemens. Mère tendre, elle ne vit que pour les intérêts de la grande famille; et comme l'anarchie est pour le peuple le plus grand des malheurs, tout ce qui peut l'entretenir est à ses yeux le plus grand des crimes.

Aussi saint Paul, ajoute le Bref, *en parlant, non d'aucun prince isolément, mais de la chose en elle-même, affirme-t-il qu'il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et que résister à cette puissance, c'est résister aux décrets de Dieu même;* principe admirable, sans lequel le monde tomberoit bientôt dans l'abîme. Qu'il est sublime ce système de la religion, qui rattache tous les anneaux de la chaîne sociale au premier anneau qui est Dieu! Combien cette majestueuse simplicité abrège les opérations du gouvernement et tous les calculs de la politique! Quel autre que celui qui a créé la société elle-même, a pu trouver cette superbe législation, qui, d'un seul trait,

cimente tous les Etats, et lie entre eux tous les peuples? C'est donc ainsi que Dieu parle et agit : d'un mot il crée la lumière; d'un mot il nous présente toute la loi et les prophètes; d'un mot il fonde tous les gouvernemens humains. Cependant avec quelle risible fierté nos petits faiseurs de morale, ou nos grands alchimistes en politique, ont traité cette belle maxime! avec quelle mauvaise foi ils nous l'ont peinte comme l'égide du despotisme! Ils ne savoient donc pas qu'elle s'applique à tous les genres d'autorité, et que, si elle est bonne pour défendre les monarchies, elle l'est également pour protéger les républiques, et tous les autres gouvernemens sous quelque forme qu'ils paroissent. Ils ne savoient donc pas que *saint Paul ne parle pas ici d'un prince isolément, mais de la chose en elle-même*. Mais ils ont beau faire, tous leurs vains songes et leurs folles visions disparoîtront devant ce principe fécond et vaste, comme une sauvegarde des gouvernans et des gouvernés. Ils ont beau sourire en pitié, il faudra bien y revenir, si l'on veut que le corps social ne périsse pas. Il faudra bien que, malgré leur orgueil, ils s'agenouillent tôt ou tard devant cette politique céleste, sans laquelle les constitutions humaines ne seroient que des jeux d'enfans. Ainsi donc la religion, tant calomniée, sert même ses propres ennemis; ainsi se venge-t-elle des outrages qu'elle reçoit, par tout le bien qu'elle fait aux impies en dépit des impies mêmes. Oui, si jamais l'ordre se rétablit, comme nous aimons à le croire; si jamais nous voyons se fermer tant de plaies si douloureuses et si profondes, nous devrons ces nouveaux bienfaits, non aux maximes quintessenciées de nos penseurs sublimes, non à ce patriotisme vain que l'on affecte de confondre avec la vertu, parce qu'il s'arrange fort bien avec tous les vices; mais à cette morale sensible de la religion, à ces principes conservateurs de toute société, qui font des liens même politiques

autant de liens sacrés, et à cette doctrine tutélaire qui nous apprend que *résister à la puissance, c'est résister aux décrets de Dieu même.*

Nous avouons sans peine que dans les grands orages politiques, dans ces mutations extraordinaires qui semblent ébranler les fondemens du monde, l'application des principes dont nous parlons n'est pas facile à faire. Eh ! qui pourroit donc dans cette lutte sanglante de tous les partis, où le droit se confond si souvent avec la force ; dans ces fluctuations tumultueuses d'une multitude inconstante et capricieuse qui regarde comme légitime le matin ce qui est coupable le soir, et prend souvent pour sa volonté la chose même qu'elle ne veut pas ; dans ce chaos de toutes les passions se soulevant, se combattant, se détruisant les unes par les autres, qui peut, dis-je, fixer alors l'instant précis, et, pour ainsi dire, le point mathématique où doit finir la résistance et où commence la soumission? De là ces variations nécessaires, qui ont lieu suivant les temps, les lieux et la nature des révolutions, dans la démarcation qui sépare les attentats de l'usurpation de l'exercice légitime de la puissance ; mais le principe déjà cité n'en est pas moins certain. Il n'est pas moins constant que la soumission devient un devoir et la rébellion un crime, dès que la puissance publique, quelle qu'elle soit, prend une telle consistance, que lui résister seroit évidemment compromettre le salut du peuple et le bien général de la société ; telle est la grande règle des chrétiens, celle qu'ils ont respectée même sous la tyrannie des empereurs païens, et telle est celle qui est de nouveau consacrée par le Bref du souverain pontife.

Et voilà donc les correspondances que les fidèles catholiques entretiennent avec le saint siège ; voilà ces correspondances qu'on nous a présentées comme si dangereuses, si alarmantes pour la république ; voilà donc

comme la religion répond aux déclamations d'une philosophie atroce et fanatique qui voudroit faire retomber sur cette religion tout le mal qu'elle seule nous a fait. Catholiques français, nous n'en aurons jamais d'autres. Oui, nous correspondrons avec le Pape, parce qu'il est le centre de notre foi et le chef de notre hiérarchie. Nous correspondrons avec lui, non par des mots ou par des lettres dérisoires, mais par ces communications sincères et respectueuses des enfans avec leur père; nous correspondrons avec lui, parce que nous en empêcher seroit violer la liberté de notre culte et l'asile de notre conscience. Mais toujours notre correspondance sera sans danger, parce que notre soumission aux lois sera sans réserve. Eh! quels dangers pourroient donc avoir des rapports toujours ouverts, toujours publics, toujours entretenus à la face de l'univers chrétien; des rapports qui n'ont pour objet que la pureté de notre morale, la vigueur de notre discipline, et la légitimité de nos premiers pasteurs? Si ces rapports n'ont rien d'alarmant en Irlande et en Angleterre, et dans tous les autres pays d'une domination hétérodoxe; si Catherine II, quoique chef d'une religion ennemie par principe de la primauté du Pape, ne prend aucun ombrage de ces mêmes relations qui existent toujours dans les pays catholiques soumis à sa puissance, comment la république française pourroit-elle y mettre aucun obstacle, quand elle a pour principe la tolérance de toutes les religions? A n'envisager même que ces maximes de fraternité universelle dont elle veut faire la base de sa morale, quoi de plus propre à l'entretenir que ce lien religieux qui, sous l'autorité d'un père commun, unit tous les catholiques français à tous les catholiques du monde? Nous serons donc ultramontains, puisque la chaire de saint Pierre est au-delà des monts; mais nous le serons pour en être meilleurs citoyens et meilleurs français. Nous le serons comme Bossuet et Fénelon,

..

comme tous ces grands hommes de l'Eglise Gallicane, qui tenoient, disoient-ils, *à honneur leur soumission et leur dépendance du saint siège*, et qui certainement ne songeoient pas alors à reconquérir leurs privilèges et leurs propriétés. Et vous, dépositaires du pouvoir que la nation a mis entre vos mains, méfiez-vous de plus en plus des perfides conseils d'une philosophie intolérante. S'il est démontré qu'il faut au peuple une religion, parce que sans elle il n'aura jamais de morale, quelle autre lui convient mieux que celle qu'il veut, qu'il désire, qui a été celle de nos pères, et qui est encore par le fait la religion de presque tous les Français? Noubliez point que, s'il est des prêtres qui soient dignes de la confiance publique, ce sont sans doute ces prétendus réfractaires, qui puisent dans l'injustice même de ce nom, la preuve incontestable de leur intégrité. Comment seroient-ils infidèles à la patrie, ces hommes qui ont tout sacrifié plutôt que d'être infidèles à leur conscience? Ah! s'il est des hommes dont le gouvernement ait à se méfier, c'est de ceux qui sont si soumis, et puis encore si soumis, qu'ils prendront toutes les religions qu'on voudra leur donner, et qui tromperont, s'il le faut, le gouvernement actuel avec aussi peu de scrupule qu'ils trompoient le gouvernement ancien. Songez que le républicanisme le plus fougueux n'est pas le plus sincère. Vous n'avez jamais trouvé un seul conspirateur parmi ces prêtres que l'on affecte d'appeler ultramontains; en peut-on dire autant de ces ministres infidèles qui se targuoient d'un chaleureux patriotisme (1)? Abjurez donc

(1) Huguet, ex-conventionnel et évêque ci-devant constitutionnel de la Creuse, a été pris parmi les 132 brigands qui ont attaqué le camp de Grenelle avec Javogue, ex-conventionnel. On a trouvé dans la poche de l'un d'eux, dit le message du Directoire, l'écharpe de son ancien costume, des poignards, des pistolets et des munitions. Si c'est Huguet qui étoit ainsi muni, il falloit que ce pauvre évêque eût une terrible poche.

toutes les préventions injustes ; protégez une religion qui peut seule vous procurer ce repos après lequel vous soupirez, et au lieu de ces persécutions qui déshonorent encore le sol de la république, de ces réclusions illégales que rien ne peut justifier, rendez à leur famille comme à leur culte ces prêtres vertueux, qui, aussi respectueux pour les chefs de l'Etat que pour le chef de l'Eglise, feront de leur soumission religieuse le garant même de leur soumission politique.

Puisse ce nouveau monument de la sollicitude de Pie VI pour la prospérité de la France et le maintien de la religion catholique, calmer de plus en plus tant de scrupules *d'une impiété mal entendue!* Puisse-t-il ramener ces esprits, qui, justement alarmés de tant d'innovations irréligieuses, seroient trop tentés d'oublier que la première des lois est d'obéir aux lois ! Qu'ils sachent que ce n'est point ici ni une approbation de ce qui est injuste, ni moins encore une adhésion à ce qui est impie, mais une soumission bornée aux règles purement civiles; soumission devenue d'autant moins alarmante pour les consciences, que l'acte constitutionnel s'est purgé de cette constitution dite civile du clergé, hors-d'œuvre impur, qui devoit servir de préface à ce système d'impiété qui cessera bientôt de prévaloir parmi nous.

4.

COMPLIMENT

AU CITOYEN GRÉGOIRE.

(1er octobre 1796.)

Henri Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, avoit publié, sous la date du 29 juin 1796, une Lettre pastorale où il s'annonçoit comme *exerçant provisoirement les fonctions métropolitaines*, et traitoit de *la réorganisation du culte* dans les diocèses de Bourges, Guéret et Moulins. Cette Lettre pastorale est citée avec de grands éloges dans les *Annales de la Religion* (des constitutionnels), n° 17, 27 août 1796. M. de Boulogne dissèque cette pièce dans la lettre suivante qu'il feignit lui avoir été adressée, mais où on reconnoît aisément sa manière vive et piquante.

Que vous êtes heureux, mon cher Grégoire, et comme votre étoile vous sert! Il a fallu que *Torné*, le métropolitain du Centre, ait jeté le manche après la cognée, pour laisser vaquer, tout exprès pour vous, un siège de cette importance; il a fallu encore que le citoyen Héraudin, votre ancien dans la suffragance, n'ait pas voulu se baisser pour le ramasser, et qu'assez modeste pour

vous céder le pas, il ait consenti volontiers à voir dans son cadet en prélature son supérieur en hiérarchie; circonstance unique, à laquelle je ne croirois pas, si je ne la tenois de votre propre lettre. Ce n'est pas tout : outre le diocèse métropolitain de Bourges, deux autres évêchés, comme vous nous l'apprenez encore, ceux *de la Creuse* et *de l'Allier*, sont *vacans de fait ou de droit;* ce qui veut dire, à ce que je crois, qu'il y a encore là-dessous quelque petite apostasie. Grâce donc à toutes ces vacances ainsi heureusement opérées, vous voilà exerçant votre juridiction immédiate sur trois diocèses, outre la juridiction médiate sur huit : nouvelle circonstance, qui n'agrandit le domaine de votre sollicitude, que pour étendre l'horizon de votre gloire. Ce n'est pas tout encore.

Le titre seul de votre métropole va donner lieu à des rapprochemens et à des applications qui peuvent vous mener bien plus loin que vous ne pensez. C'est la métropole du Centre; ce qui pourra peut-être vous faire regarder comme le point central, le centre d'unité, l'autorité centrale de l'église de France. Or, de cette dénomination à celle de patriarche, il n'y a visiblement qu'un pas. Vous n'êtes pas encore au bout. J'ai fait une heureuse découverte en feuilletant ma *Gallia Christiana*, et qui peut-être vous aura échappé, c'est que l'archevêque de Bourges, car dans tout ce gros livre il n'y a pas un seul mot du métropolitain du Centre, s'intitule, depuis un temps immémorial, *patriarche d'Aquitaine*. Vous voilà donc saisi incontestablement, et de fait et de droit, du patriarchat d'une des plus grandes provinces des Gaules. Or, je demande s'il est possible que le prochain concile national, qui probablement se tiendra l'an cinquième, à la première sans-culotide, ne nomme pas, après avoir décrété l'urgence, au patriarchat de la nation, le remplaçant *par interim* du patriarche d'Aqui-

taine. Je sens bien que je fais souffrir votre modestie ; mais il faut cependant que vous m'écoutiez jusqu'au bout. Il est établi d'après les saints canons, ou, ce qui est la même chose, d'après les *règles provisoires* de la seconde Encyclique, que chaque métropolitain enverra, tous les ans, au Pape le journal de sa métropole, et l'instruira, dans le plus grand détail, de tous les faits y relatifs. J'ai lu moi-même cet article avec la plus grande satisfaction. Vous ne manquerez donc pas de le suivre avec d'autant plus de ponctualité, que c'est vous-même qui l'avez rédigé. Vous voilà donc tout de suite en correspondance active avec le Pape, et vous avez à lui rendre compte de tout ce qui s'est passé dans l'arrondissement du Centre, depuis 1791 inclusivement. Je vois déjà vos lettres lues en plein consistoire, et dévorées par tout le sacré collège ; des copies sans nombre courant toutes les rues de Rome, et l'original déposé dans la bibliothèque du Vatican. Dans un autre temps, j'aurois pu vous faire entrevoir le chapeau de cardinal ; mais, outre que ce seroit une étrange bigarrure que d'y mettre une cocarde tricolore, il n'est pas digne de la fierté républicaine de se coiffer comme Richelieu, et à tout prendre, un évêque de France qui a porté le bonnet rouge, ne doit pas compter pour grand chose ce qu'on appelle la barrette. Cependant, n'en doutez pas, le Pape vous le proposera, ne fût-ce que pour vous laisser la gloire de le refuser, et de donner à toute l'Europe une preuve sans réplique de votre fierté républicaine. Dans ces entrefaites, il est impossible qu'il ne soit pas question de la pacification de l'Église, à laquelle vous êtes prêt, ainsi que vous nous l'avez notifié, de faire tous les sacrifices. N'allez pas croire, mon très-cher, que je vous soupçonne capable de faire aucune bassesse, aucune excuse, aucune avance : c'est le Pape qui s'est séparé de votre communion, et non vous qui vous êtes séparé

de la sienne ; c'est donc à lui à revenir, et c'est à vous à l'attendre de pied ferme. Cela est clair, et d'ailleurs les presbytères de Paris, Versailles, Lyon et Perpignan, qui, dites-vous, sont déjà organisés, l'ont ainsi décidé à la presque unanimité : voilà donc les négociations de paix entamées. Or, ou elles réussiront, ou elles ne réussiront pas : si elles réussissent, vous êtes élevé au comble de la gloire, et le Pape ne peut pas faire moins, que de vous nommer au patriarchat d'Antioche, parce qu'il sait que vous savez le grec : si elles échouent, vous tombez toujours sur vos pieds, et vous restez patriarche *in petto* des quatre-vingt-huit départemens. Ainsi, de quelque manière que les choses tournent, je ne vois pour vous que grandeurs, flatteuses distinctions, ample moisson pour votre zèle. Ajoutez à cela le lauréat philosophique, la vétérance de président du comité d'instruction, et ce que la postérité croira à peine, la triple députation où vous avez eu la gloire de jurer trois constitutions l'une après l'autre, n'ayant pu les jurer toutes les trois ensemble; et dites-moi ensuite si jamais mortel a parcouru une plus vaste et plus brillante carrière.

Ce qu'il y a dans tout ceci de plus étonnant, c'est que du haut de ce pinacle, la tête ne vous tourne pas. En vain le démon de l'orgueil vous transporte quelquefois sur le mont Jura ou le mont Terrible, pour vous faire apercevoir de là toute l'étendue de votre futur domaine apostolique, traversé par quatre grands fleuves, comme le paradis terrestre, s'étendant depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, sans y comprendre toutes les îles sous le vent; en vain, dis-je, vous met-il sous les yeux cette perspective enivrante : toujours simple, toujours populaire, on ne voit jamais en vous que l'ancien, le bon curé d'Embermenil, aigle à la vérité dans ses mandemens, mais le plus doux des agneaux dans sa conduite ; ne parlant jamais de

ses droits, toujours de ses devoirs; déposant humblement sa houlette archiprimatiale devant le dernier membre du presbytère, et se gardant bien de prendre jamais autre chose dans le conseil que l'initiative. Voilà, mon cher Grégoire, ce que l'on dit partout. Je certifie du moins l'avoir entendu dire plus d'une fois dans la sacristie de Saint-Etienne, et, qui plus est, dans celle de Notre-Dame.

Mais, comme toutes les choses humaines ont un revers de médaille, je ne puis vous cacher qu'on pense bien différemment dans d'autres sacristies; car votre archevêché provisoire, qui vous conduit en droite ligne au patriarchat permanent, vous a fait beaucoup d'envieux, même parmi vos confrères. La plupart même s'emportent contre vous. Ils osent dire que vous renversez toutes les règles de l'église constitutionnelle, et que, si cela dure, elle ne sera bientôt plus qu'un chaos auquel personne n'entendra plus rien : de sorte que, par une bizarrerie bien singulière, tandis que les réfractaires vous accusent d'être intrus à Blois, une partie de vos concitoyens-évêques vous reprochent d'être intrus à Bourges; et voici comment ils raisonnent. D'après les canons constitutionnels et les décrétales grégoriennes, il faut, pour qu'un évêque puisse être remplacé pendant sa vie, qu'il soit, 1° réfractaire, 2° fugitif, 3° mort civilement, 4° démissionnaire. Du moins ce sont là les raisons que vous alléguez pour justifier la confiscation des anciens sièges. Or, certainement Torné, tout coupable qu'il est, n'a encouru aucune de ces quatre irrégularités. Il n'est pas réfractaire, car il a juré tout ce qu'on a voulu, et d'ailleurs je vous défie de me montrer un républicain qui ait jamais moins dévié de la ligne révolutionnaire. Il n'est pas fugitif, et vous ne direz pas qu'il étoit émigré quand il a fait son apostasie. Il n'est pas mort civilement, car s'il est un évêque qui ait le droit de cité, c'est sans doute celui qui

a le droit de donner des citoyens à l'Etat. Enfin il n'est pas démissionnaire, car où est sa démission? où est l'acte qui l'a reçue? où est le jugement qui la constate? Vous regardez sans doute son apostasie comme une vraie abdication; mais on soutient que, même dans ce cas, il faut toujours un jugement canonique, ne fût-ce que pour l'honneur de l'épiscopat et le maintien de la hiérarchie. Vous répondez, il est vrai, qu'il n'y a eu ni jugement ni information, ni aucune forme canonique pour la destitution des anciens évêques; personne ne l'ignore : mais il ne s'agissoit alors que de chasser des cardinaux, des primats et des archevêques; et vous m'avouerez qu'il faut un peu plus de façon pour débusquer le métropolitain du Centre, fondateur, comme vous, de la réforme constitutionnelle. Je sais fort bien que vous n'avez usé d'aucune violence envers lui, comme on vous reproche de l'avoir fait à l'égard des anciens évêques, et que l'abandon de sa métropole a été parfaitement spontané. Je sais encore que vous n'avez pas omis toute espèce de forme, puisque vous nous parlez de la lettre de refus du citoyen Héraudin, laquelle, pour n'être pas connue, n'en est pas moins authentique, puisqu'elle est datée du 5 mai, et timbrée à la poste; mais tout cela est insuffisant pour votre sûreté et le maintien des saintes règles; car enfin notre apostat peut se convertir, et il ne lui faut qu'un *bon peccavi* pour réclamer sa métropole. Sans même supposer en lui une conversion bien sincère, il peut, un beau matin, ne fût-ce que par humeur et par inconstance, vous faire déguerpir. Comme vous avez pris sa place sans jugement, il peut s'y remettre sans jugement; et comme vous êtes venu dire tout simplement au peuple de Bourges : *Me voilà*, il viendra peut-être dire à ce même peuple : *Me voici*. Que ferez-vous alors? Vous ferez valoir vos droits, il fera valoir les siens. Vous parlerez de votre zèle, il parlera de son

patriotisme. Vous lui direz que vous êtes venu au secours d'une église veuve, et il vous répondra que son église est mariée. Vous prétendrez qu'il est toujours impénitent, et il vous soutiendra qu'il est meilleur chrétien que vous. Vous lui direz qu'il est un apostat, et il vous répondra que cela ne fait rien contre son certificat de vie, de résidence et de civisme. Vous lui prouverez qu'il est un athée, et il vous dira : *Ecclesia non judicat de internis.* Vous lui opposerez ses blasphèmes publics, et il vous répondra que *verba volant*, et qu'il a dans sa poche la pièce probante de sa catholicité que lui ont délivrée les deux puissances, je veux dire la départementale et la municipale. Enfin vous lui direz qu'il est un démon d'enfer, et il vous dira qu'il est sacré de par le peuple. Ne pouvant vous débarrasser de ses argumens, vous voudrez au moins vous débarrasser de sa personne; autre embarras. Vous le menacerez du séminaire, et il vous menacera de la prison. Vous invoquerez l'autorité du citoyen Héraudin, votre aîné en prélature, et il vous répondra qu'il a sagement refusé la métropole, qu'il savoit bien ce qui en arriveroit, et il vous laissera tout seul démêler la fusée. Vous voudrez assembler le synode métropolitain, et on vous dira que, dans tout l'arrondissement du Centre, il n'y a pas même de quoi assembler un synode rural. Vous aurez recours au département, et il vous signifiera que sa juridiction a cessé, et que, puisque ce n'est plus à lui à instituer les évêques, ce n'est plus conséquemment à lui à les destituer. Enfin vous en appellerez au futur concile national, et Torné vous dira que c'est là où il vous attend. Encore une fois, mon cher Grégoire, devant qui se plaidera la cause, et qui jugera les contendans? Je sais bien que, si jamais vous êtes réduit à ces extrémités, il vous reste toujours un moyen simple d'être vainqueur, et de rester tranquillement possesseur provisoire : c'est

de vous disputer la métropole à coups de crosse; mais alors la violence sera prouvée, l'invasion sera constatée, et vous perdrez à jamais cette réputation de bonhomie qui vous fait tant d'honneur. Ainsi, tout bien considéré, je suis au désespoir que vous ayez été si vite, que l'ardeur de la solidarité vous ait emporté si loin, et je crains bien que vous n'ayez consulté le zèle plutôt que la prudence, quand vous nous dites dans votre pastorale que, *si vous aviez pu présumer que l'exercice de l'autorité métropolitaine pût momentanément arriver jusqu'à vous, vous vous reprocheriez d'avoir tardé si long-temps à la mettre en activité.*

Cependant laissons-la *en activité*, puisqu'elle y est. Quand vous quitteriez votre métropole, les choses n'en iroient pas mieux. Les besoins de l'Eglise, comme vous dites très-bien, justifient tout, et fussiez-vous encore mille fois plus intrus tant à Bourges qu'à Blois, rien n'est plus canonique que la nécessité. Mais j'ai sur le cœur certains passages de votre lettre pastorale qui méritent d'être relevés. Comment avez-vous pu, par exemple, traiter avec tant de légèreté l'apostasie criminelle et les attentats scandaleux de votre prédécesseur métropolitain? Je m'attendois à vous voir tomber à bras raccourcis sur ses infamies, ne fût-ce que pour l'instruction de votre peuple, l'honneur des bons principes, et la justification de votre conduite. Or, écoutons comment vous en parlez : *Ici j'exhale un sentiment qui pèse douloureusement sur mon ame.* On croit d'abord, à ce beau mouvement, que vous allez *exhaler* tout ce que vous ont inspiré d'horreur les sacrilèges et les profanations dont s'est publiquement souillé ce Torné déplorable. Point du tout; *ce sentiment si douloureux qui pèse sur votre ame*, c'est que ce misérable n'est pas un saint. *Si l'église de Bourges*, dites-vous, *plus heureuse, avoit eu pour évêque un digne successeur des Simplice, des*

Austregisile, des Renaud de Beaune, l'ascendant de ses discours, de ses écrits, de son exemple, eût peut-être réuni tout le troupeau sous la houlette pastorale; ce département eût été inaccessible aux trames des contre-révolutionnaires, aux insinuations des fanatiques, et le sang humain n'eût pas coulé à Sancerre.

Ainsi donc tout le crime de cet infortuné Torné est de n'être pas un digne successeur des Simplice et des Austregisile. Ce ne sont pas les abominations dont il s'est couvert que vous déplorez; vous regrettez seulement qu'il n'ait pas brillé *par l'ascendant de ses discours, de ses écrits, de son exemple,* et au lieu de nous parler de ses crimes, vous nous parlez *de sa houlette.* Quelle dérision! quelle étrange charité! quel bouleversement de toutes les règles comme de tout langage! Ah! si, au lieu de tout ce miel philantropique, qui n'est pas plus la charité que la philosophie n'est la sagesse, vous aviez tonné contre ce malheureux vieillard, déshonorant ses cheveux blancs; si, au lieu de flagorner vos prétendues ouailles, vous les aviez atterrées par le spectacle des jugemens de Dieu, se manifestant d'une manière si terrible sur ce prêtre endurci, apostat impudique à l'âge de quatre-vingts ans, et roulant d'abîme en abîme jusqu'au bord de sa tombe; si, à cette occasion, vous leur aviez parlé des dangers des élections populaires, si sagement supprimées par l'Eglise; si, à la suite de ces choix monstrueux qui ont peuplé la France de sacrilèges et de profanateurs, vous les aviez épouvantées à la vue de cette corruption effroyable et universelle qui en est le triste fruit..... pensez-vous que cette morale n'eût pas valu votre pathos amphigourique, et que vous ne nous eussiez pas édifiés davantage, qu'en nous parlant *des trames contre-révolutionnaires, des insinuations des fanatiques, et du sang humain qui a coulé à Sancerre?*

Je sais bien qu'il vous faudroit avoir une autre autorité

pour parler de la sorte. Je sais bien que cette morale, qui conviendroit si bien dans la bouche d'un véritable évêque, seroit déplacée dans la vôtre; mais il falloit au moins sauver les apparences. Il ne falloit pas faire dire à tout le monde, que vous avez tous des raisons de vous ménager entre vous; que, puisque vous avez une maison de verre, vous ne voulez pas jeter des pierres dans celle de votre voisin, et qu'enfin vous craignez qu'en trop soulevant cette boue, il n'en rejaillît quelque chose sur votre épiscopat.

Pardonnez, mon cher archevêque, si je parois manquer un peu de respect à votre dignité nouvelle. C'est mon amitié qui m'emporte; c'est mon zèle pour votre gloire. Si la flatterie perd les princes, elle perd aussi les évêques. Aussi, puisque j'ai commencé de vous donner des preuves de ma sincérité, permettez-moi de continuer en citant un nouveau passage.

Voyez quel spectacle sublime présente à l'univers chrétien le clergé actuel de la France. Après avoir traversé les orages d'une persécution la plus féroce... ceux qui restent, réduits à la misère,... frappés de tous les maux, donnent l'exemple de toutes les vertus. Et pourquoi nous seroit-il défendu de citer spécialement ces évêques, restés fidèles au nombre d'environ cinquante?.... La plupart ont eu le courage d'arracher au fanatisme et à l'athéisme leurs brebis errantes; ils ont même conçu le projet d'un concile national; ils l'exécuteront sous la garantie de la loi républicaine dont ils sont les amis.

Je reprends très-succinctement. *Voyez quel spectacle sublime présente à l'univers chrétien le clergé actuel de la France.* Très-sublime en effet, et plus que sublime. Jamais le clergé de Milan, sous le grand Borroméc, ne brilla de plus de vertus; jamais le clergé du siècle de

Louis XIV, au plus beau moment de sa gloire, ne brilla de plus de lumières.

Après avoir traversé les orages d'une persécution. Oui, d'une persécution que vous avez commencée, et qui vous paroissoit fort douce quand elle ne vous regardoit pas; mais qui ne vous paroît maintenant si *féroce*, que parce qu'enfin, contre toute votre attente, vous en avez reçu les éclaboussures.

Ceux qui restent, réduits à la misère. Eh! tant mieux pour le bien de leur ame. Il a été si juste, comme vous savez, de dépouiller le clergé de ses richesses corruptrices, au risque même de dépouiller les pauvres, qu'il n'y a pas si grand mal qu'ils le soient devenus eux-mêmes. Au reste, mon cher philosophe, vous avez si bien arrangé vos affaires, que ce petit article ne vous regarde pas.

Frappés de tous les maux, ils donnent l'exemple de toutes les vertus. Toutes les vertus! c'est bien fort. Apparemment que vous prenez aussi quelque part à l'éloge, pour la peine que vous avez eue de le faire, et certainement, quand vous en prendriez la meilleure, à qui est-elle donc plus acquise, qu'à celui qui, comme vous nous dites très-bien, *dès que le devoir parle, ne sait plus qu'obéir?*

Pourquoi nous seroit-il défendu de citer spécialement ces évêques, restés fidèles au nombre d'environ cinquante? On ne vous le défend pas assurément; car on auroit voulu tout au contraire que vous les eussiez réellement cités. On eût été très-satisfait que, puisque vous vouliez citer *spécialement*, vous n'eussiez pas cité en masse. On se plaint même de ce que, pour leur propre honneur et l'instruction de vos ouailles, vous n'ayez pas donné à cet égard des renseignemens positifs. Ce n'est pas qu'on n'avoue que, dans la position des choses, vous ne pou-

vez pas savoir *au juste* le nombre des évêques apostats, ou des évêques mariés, ou des évêques restés fidèles; ce qui n'empêche pas cependant que *votre clergé actuel ne donne un spectacle sublime à l'univers chrétien.* Mais que font au reste dix à quinze apostats de plus ou de moins? il n'en est pas moins vrai que vous pouvez compter sur *environ* cinquante, peut-être sur *environ* vingt, peut-être sur *environ* douze; ce qui alors vous assimile complètement au collège des douze apôtres.

Ils ont arraché au fanatisme et à l'athéisme leurs brebis errantes. C'est à merveille; mais cependant ce langage me choque. Il a je ne sais quoi de profane et de philosophique, qui ne convient point dans la bouche d'un homme se disant évêque. C'est une de ces phrases que vous avez prise dans le comité d'instruction publique, je n'ose dire ailleurs. Je me rappelle avoir lu sur le sarcophage de Voltaire : *Il combattit les fanatiques et les athées;* ce qui veut dire bien clairement, il combattit la religion. Les Jacobins n'avoient pas d'autre langage, ils n'étoient, selon eux, ni fanatiques ni athées. Les plus déterminés impies d'aujourd'hui n'ont pas d'autres prétentions; et je n'ai pas oublié un rapport de Chénier lui-même, où il nous dit, en toutes lettres, qu'il n'est ni *fanatique* ni *athée.* Tenez, mon cher Grégroire, abjurez ce vilain langage, que les Simplice, dont vous êtes, plus que Torné, le *digne successeur*, ne connurent jamais. Conseillez à vos *saints* coopérateurs de n'arracher personne ni au *fanatisme*, ni à l'*athéisme*, mais d'aller par le plus court chemin, et de faire tout simplement de bons chrétiens de leurs brebis errantes. Allons, du courage, mon ami, point de tergiversations; c'est du christianisme tout pur qu'il nous faut, et non de cette morale amphibie, qui, placée entre le fanatisme et l'athéisme, peut encore être une impiété, et non de cet évangile bicolore dont preu-

nent également leur part les antifanatiques et les anti-athées.

Ils ont même conçu le projet d'un concile national. Mais ce qui leur fait le plus d'honneur, c'est qu'ils y ont pensé avant vous, et que vous ne leur avez pas même suggéré ce projet magnifique et cette *idée-mère*.

Ils l'exécuteront sous la garantie de la loi républicaine dont ils sont les amis. Les amis ! c'est bien tendre. Mais vous savez que la loi républicaine est un peu ombrageuse. Je désire bien cependant qu'elle se laisse enfin toucher à toutes vos tendresses. O le beau jour pour vous ! Vous n'y verrez pas, il est vrai, comme au concile de Nicée, un empereur Constantin venir au-devant de tous ces nouveaux confesseurs de la foi, et baiser avec respect leurs cicatrices vénérables ; mais vous y verrez le grand-maître des cérémonies, qui, enchanté de votre modestie et du spectacle ravissant que vous aurez donné, vous pressera contre son cœur et vous étouffera de caresses.

En attendant cette époque à jamais mémorable, qui doit amener infailliblement la paix de l'Eglise, je vois avec une indicible satisfaction que vous travaillez sans relâche à nous y préparer. Je vois que vous commencez à vous familiariser avec certains mots de l'ancienne discipline de France, qui vous effarouchoient tant; que vous aimez encore mieux parler de votre diocèse que de votre département, et de votre évêché de Blois que de votre évêché du Cher. On dit même qu'on ne vous fait nulle peine quand on vous appelle provisoirement archevêque, ne fût-ce que pour vous rapprocher de Fénelon et lui ressembler par le titre, comme vous lui ressemblez par l'éloquence. Déjà même vous nous annoncez, pour les prochaines élections, *le concours du clergé et du peuple ;* du clergé même qui aura la prépondérance, puisqu'il est nommé le premier : changement qui, entre nous, fait

grand plaisir à vos ennemis, qui ont tant jeté les hauts cris contre cette constitution incivile qui ne disoit pas un seul mot de ce malheureux clergé. C'est donc ainsi qu'insensiblement tout s'achemine vers le rapprochement des esprits. Au reste, j'apprends que vous ayez demandé un congé pour faire à Blois une nouvelle caravane. Il n'y a qu'un cri après vous, et tout languit depuis que vous n'y êtes pas. On est seulement embarrassé comment vous recevoir d'après votre nouvelle dignité, et on dispute beaucoup sur le cérémonial. Il paroît cependant à peu près décidé que vos seuls grands-vicaires iront au-devant de vous, et que, pour éviter les frais, vous garderez, à votre entrée, le plus parfait incognito. On dit encore que vous devez y arriver chargé de deux gros sacs sur le dos : l'un bourré de *mandemens pour le carême*, d'*actes du synode de Versailles*, de *lettres pacifiques*, et surtout de *lettres encycliques, première et seconde;* l'autre plus bourré encore de *catéchismes républicains*, d'œuvres morales du directeur en chef de l'instruction publique, de *rapports sur les fêtes décadaires*, de *rapports sur les costumes*, où le vôtre, par modestie, n'est pas compris, et surtout de rapports très-édifians sur la canonisation de Jean-Jacques, *signés Lakanal.* Ainsi muni de cette double pacotille de lumières philosophiques et de lumières théologiques, il est impossible que l'œuvre de Dieu ne prospère pas. Ainsi soit-il.

5.

RÉPONSE A LE COZ.

(15 octobre 1796.)

Claude Le Coz étoit évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et un des écrivains les plus féconds de ce parti; il est mort archevêque de Besançon en 1815.

C'est sans doute d'après le zèle si connu du citoyen Le Coz pour la circulation de ses idées, qu'il nous a adressé une fort longue lettre au sujet d'une exhortation aux prêtres constitutionnels, insérée dans le n° 16 de nos *Annales*. Nous prions nos lecteurs de relire cette exhortation aussi chrétienne que touchante, où, laissant de côté les argumens théologiques que l'on a épuisés, nous insistons principalement sur les malheurs que le schisme a produits, et sur les déplorables excès auxquels se sont livrés les schismatiques. M. Le Coz prétend qu'en les relevant, nous manquons à la vérité et à la charité; et comme si nous l'avions personnellement attaqué, il s'efforce de nous prouver que, bien loin d'avoir jamais autorisé ces excès, il les a hautement combattus et constamment désavoués. Nous le félicitons de son courage; mais nous le supplions de croire qu'eût-il été aussi zélé qu'il le dit, et aussi pur qu'il s'en vante, nous pourrions alors tout au plus avoir quelque estime pour sa personne, sans avoir plus de respect pour son faux ministère, et nous lui répondrions simplement ce que saint Augustin disoit de certains Do-

natistes dont on lui vantoit les bonnes mœurs : *Je ne cherche pas ce qu'ils font, mais ce qu'ils disent, et où ils le disent.* Il ne trouvera donc pas mauvais que nous ne transcrivions pas ici sa très-longue et très-diffuse apologie, 1° parce que nous n'avons ni le temps de l'approfondir, ni l'envie de la réfuter, ni aucun intérêt d'y croire; 2° parce que les détails où nous serions forcés d'entrer donneroient lieu à des récriminations qui pourroient être offensantes, et à une lutte, pour ainsi dire, corps à corps, qu'il n'est ni décent de soutenir, ni nécessaire d'engager; 3° parce que nous désirons encore plus de le voir en communion avec nous qu'en correspondance, le suppliant d'enrichir de ses réflexions d'autres *Annales* plus dignes de lui. Nous croyons devoir cependant, ne fût-ce que pour l'instruction de nos lecteurs, réfuter sommairement certains principes erronés de sa lettre, et lui prouver par là que, si nous redoutons les personnalités, nous n'avons pas peur des sophismes.

Il prétend d'abord que *si, de la conduite lâche et impie de quelques prêtres ou évêques, nous concluons contre la légitimité du serment, par la même raison la conduite ferme, intrépide et religieuse d'une multitude d'autres prêtres et d'autres évêques devroit nous porter à prononcer en faveur de ce même serment.*

Passons condamnation sur cette opposition incroyable de la conduite lâche et impie de *quelques* prêtres ou évêques, et la conduite intrépide et religieuse *d'une multitude* d'autres prêtres ou évêques; opposition contraire à la vérité, à l'évidence, au cri universel de tous les catholiques, qui ont vu, d'un bout de la France à l'autre, le crime, l'apostasie, les profanations, non du côté de *quelques-uns*, mais *de la multitude* de ces prêtres ou évêques; et je ne sais quelles foibles vertus, quelle modération insignifiante du côté, non *de la multitude*, mais de *quelques-*

uns : pardonnons, dis-je, au citoyen Le Coz cette étrange assertion, démentie par toute l'histoire de la révolution. Mais à qui fera-t-il croire que c'est du nombre même de ces évêques apostats et de ces prêtres indignes, que nous concluons l'illégitimité de son serment? Avons-nous donc attendu que ces évêques fussent apostats, pour dire qu'ils étoient intrus? avons-nous attendu que ces prêtres se soient mariés, pour dire qu'ils étoient des parjures? N'avons-nous pas condamné ce serment dès l'instant même qu'ils l'ont fait, et avant même qu'ils l'eussent fait? n'avons-nous pas annoncé hautement, sans être prophète, que ce serment entraîneroit la perte de la religion, avant même qu'ils eussent accéléré, par leur conduite scandaleuse, un aussi grand malheur? Ce n'est donc ni par les crimes *de la multitude*, ni par les vertus *de quelques-uns* de ceux qui ont fait le serment, que nous le jugeons, mais par ce qu'il est en lui-même. Quand tous les scandales que nous déplorons ne seroient pas arrivés, l'église constitutionnelle n'en seroit pas plus respectable; et quand le citoyen Le Coz auroit été cent fois plus courageux envers les impies, et cent fois plus zélé pour la religion, ce que nous sommes peu obligés de croire sur sa parole, il n'en seroit pas moins un pasteur désavoué par l'Eglise, et l'usurpateur d'une place qu'occupe encore un évêque légitime. Que voulons-nous donc conclure, quand nous cessons d'opposer au nouveau clergé ses flétrissantes turpitudes? Le voici, et nous prions M. l'évêque de Vilaine de le bien écouter une bonne fois, ainsi que ses confrères, qui feignent de ne pas l'entendre. Nous concluons qu'ils mentoient donc à l'univers et à leur propre conscience, quand ils nous annonçoient le retour des saintes règles, et la restauration de l'église de France; nous concluons que nous avions donc raison de leur prédire ces suites désastreuses que devoit entraîner une fu-

neste complaisance pour les innovations que leur proposoient des impies ; nous concluons que, puisque ces nouveaux pasteurs formoient le clergé RÉFORMÉ, il ne falloit donc pas qu'ils fussent le clergé le plus déplorable qui ait jamais paru depuis dix-huit siècles ; nous concluons qu'ils n'étoient donc pas les instrumens dont se servoit la Providence pour la gloire de Dieu et le salut des peuples, puisqu'ils n'ont opéré que le triomphe de l'impiété et une plus grande corruption des mœurs. C'est ainsi que Jésus-Christ dit qu'il faut juger de l'arbre par les fruits ; c'est ainsi que les Pères réfutoient les schismatiques de leur temps ; et c'est ainsi que le grand Bossuet a combattu victorieusement les novateurs du dix-septième siècle. En vain prétendoient-ils que la *conduite lâche et impie* de Luther et de Calvin, de Zuingle et d'OEcolampade, ne prouvoit rien contre la légitimité de la réforme ; il ne leur opposoit pas moins et les emportemens furieux et les impudiques amours de ces réformateurs impudens, qui venoient nous donner leur ambition pour leur zèle, et leur libertinage pour l'amour de la liberté. Eh quoi ! nous aurons confondu la prétendue réforme protestante en lui opposant les excès et les écarts de ses premiers fondateurs, et nous ne pourrons pas combattre avec les mêmes armes la prétendue réforme constitutionnelle ! *Gardons-nous,* écrit le sieur Le Coz, *de faire dépendre la vérité de la religion, de la conduite trop chancelante de l'homme.* A Dieu ne plaise que nous ayons jamais eu cette idée ! Certes, ses enseignemens n'en sont pas moins sublimes, parce qu'ils nous sont transmis quelquefois par des organes impurs. Les apôtres n'en sont pas moins les fondemens de notre foi, parce qu'il y a eu parmi eux un parjure. Le siège de Rome n'en est pas moins le centre d'unité, parce qu'il a été occupé par Alexandre VI ; et la tribune sainte n'en est pas moins la chaire de vérité,

parce qu'elle a été souillée par un Torné et par le Luther du Calvados Fauchet). Mais quand il se fait une grande innovation dans l'Eglise ; quand elle entraîne dans toute une nation le bouleversement de la discipline religieuse, et la destruction de toutes les règles existantes; quand un nouvel ordre de ministres remplace violemment l'ancien ; quand cet affreux renversement s'opère malgré le chef de l'Eglise, contre le vœu de l'Eglise universelle, et la constante réclamation de tout ce qu'il y a de respectable par les vertus et d'illustre par les lumières ; et que, joignant l'audace à la mauvaise foi, on colore ces inouies nouveautés du prétexte du bien public et de réforme salutaire, alors nous opposons avec raison les novateurs à l'innovation, les réformateurs à la réforme; alors, sans entrer même dans le fond de la question, nous repoussons une nouvelle église qui s'épure par le sacrilège, et se régénère par le crime. C'est ce que les plus illustres défenseurs de la foi ont appelé des *préjugés légitimes*. Oui, c'est un préjugé légitime, que la nouvelle constitution n'ait été jurée que par la lie de l'ancien clergé. C'est un préjugé légitime, que les quatre évêques qui, les premiers, l'ont adoptée, se soient trouvés précisément ceux qui étoient les plus décriés par leurs mœurs et par leurs principes ; car si cette constitution étoit si sage, si faite pour rétablir l'ancienne discipline, c'étoient sans doute les mauvais évêques qui auroient dû refuser d'y souscrire ; et c'est tout le contraire qui est arrivé. Chose admirable ! ce sont précisément ces évêques irréligieux qui ont tout voulu faire pour le triomphe de la religion ; ce sont les plus indifférens pour la gloire de Dieu qui ont tout surmonté pour la gloire de Dieu ; et tandis que les plus vertueux trahissoient lâchement les intérêts de l'Eglise, les plus fameux par leur immoralité sacrifioient tout généreusement au succès d'une si belle cause. Qui nous expliquera ce prodige ?

Mais voilà le prodige que Claude Le Coz ne veut pas qu'on explique. Plus cet argument le serre de près, plus il redoute qu'on en parle, et plus il frappe singulièrement les yeux, plus il demande ici que tout le monde les ferme. *Convient-il à des ecclésiastiques*, dit cet homme prudent et sage, *de renouveler des souvenirs si douloureux pour l'Eglise, et déshonorans pour le sacerdoce?* Oui, il convient à des ecclésiastiques de venger la religion en montrant dans quels abîmes on se plonge quand on abandonne la religion. Il convient à des ecclésiastiques de montrer que, si l'Eglise déplore le schisme, elle triomphe des excès même des schismatiques. Eh! que font à l'Eglise les crimes de ceux qui ont quitté l'Eglise? qu'importent à l'épiscopat français les lâches apostasies de l'épiscopat constitutionnel? qu'ont de commun les sales mariages et les honteux écarts des prêtres de la révolution, et l'inviolable fidélité des prêtres catholiques? Ah! plus ces scandales sont publics, affreux, multipliés, plus il faut les flétrir à la face des cieux; plus il faut publier l'horreur qu'ils nous inspirent; plus il faut écarter jusqu'au moindre soupçon de connivence; plus il importe de verser l'opprobre sur tous ces prêtres philosophes qui ont cru dégrader la religion par leurs excès, et qui n'ont avili qu'eux-mêmes. Ces excès peuvent sans doute être *déshonorans pour le sacerdoce;* mais c'est pour le nouveau : c'est pour ce sacerdoce qui seul a donné au monde un spectacle aussi humiliant; c'est pour ce sacerdoce qui se recrute encore tous les jours dans cette tourbe de *déprêtrisés*, qui maintenant *se reprêtrisent:* voilà les hommes pour qui ces *souvenirs sont déshonorans;* voilà ceux qui ont intérêt de les faire oublier, et non ces ministres fidèles qui ont fait par leur fermeté le désespoir des impies, et qui font encore par leurs vertus la consolation de l'Eglise.

En vain le citoyen Le Coz voudroit-il affoiblir au moins

le *déshonneur* de ces souvenirs, en avançant que, *dans les deux partis, nous avons également à gémir des erreurs et des crimes de nos frères.* C'est une assertion mensongère qui ne *déshonore* que celui qui l'avance; c'est une calomnie désavouée par l'univers chrétien; c'est une extravagance qui ne mérite pas qu'on la réfute sérieusement. Eh! où sont donc les *erreurs* de ceux qui ne suivent ici que l'autorité? où sont donc les *crimes* de ceux qu'on a persécutés pour leurs vertus? où sont les lâches complaisances de ceux dont les impies n'ont jamais pu rien obtenir? où sont les sacrifices qu'ils ont faits à la pudeur sacerdotale, ceux qui n'ont jamais voulu en faire aucun à leur conscience? où sont enfin les apostasies de ces prêtres que l'on appeloit réfractaires, et que maintenant on appelle catholiques? Si nous avons été *également* coupables, pourquoi les impies nous donnent-ils une préférence honorable, je ne dis pas dans leur mépris, car ils nous respectent, mais dans leur haine? Quelle confiance mérite donc un homme qui brave ainsi ouvertement le premier cri de la vérité? Quel droit a-t-il maintenant d'être cru, quand il nous parle des excès des prêtres de la Vendée? et quel tort lui faisons-nous en repoussant à cet égard sa périlleuse garantie? Et quand il seroit vrai que dans un pays où les haines ont été plus exaltées, parce que la persécution a été plus violente, les prêtres restés fidèles n'auroient pas toujours consulté et l'esprit de la religion et les règles de leur état, qu'y auroit-il dans tout cela de si extraordinaire? et comment ces torts effaceroient-ils ce grand spectacle de magnanimité et de résignation qu'ils ont donné dans tout le reste de la France? Quand, à ce qu'il prétend, quelques prêtres de la Vendée se seroient portés à des violences envers lui, à qui faudroit-il s'en prendre qu'à lui-même, qui, après avoir outragé leur évêque, vouloit encore être évêque malgré

eux; à lui qu'ils regardoient comme le premier auteur de leurs maux, puisqu'il étoit la première cause du schisme? En vain nous cite-t-il la conduite de l'évêque de Dol, que nous n'avons ni envie, ni intérêt de justifier. Il y a encore loin de cet exemple particulier à cette *égalité* de crimes dont il a la témérité de nous gratifier. Il y a encore un terrible chemin à faire pour balancer *également* cette foule d'évêques sacrilèges et de prêtres indignes qui ont souillé la secte constitutionnelle. Quel est donc ce rapprochement impie qu'il ose faire de cet évêque de mœurs pures et de vie exemplaire, avec ce Gobel exécrable dont le nom seul fait frissonner d'horreur? Qu'a de commun la mort de cet infâme, périssant sur un échafaud, accompagné de tous les coryphées de l'athéisme, et celle de l'évêque de Dol, qui, pressé de se rembarquer, s'y refuse généreusement, s'écriant que sa *place est auprès des mourans?* Mais ne pressons pas davantage des réflexions trop délicates, que nous n'avons ni le temps d'approfondir, ni peut-être la liberté de discuter. La guerre de la Vendée est finie, et nous avons cette consolation, d'après le témoignage du général Hoche, que c'est en partie aux prêtres mêmes, tant inculpés par le citoyen Le Coz, que nous devons cette heureuse pacification. C'est à l'histoire maintenant qu'il appartient de la juger; c'est elle qui exposera les véritables causes de cette guerre déplorable; c'est elle qui nous apprendra de quel côté étoit le fanatisme; c'est elle qui dira sur qui doivent retomber tous ces torrens de sang qui ont rougi la Loire, et jusqu'aux rivières dont M. Le Coz est évêque; c'est elle qui fera justice de ces philosophes intolérans, qui ont voulu arracher, par la violence, à un peuple chrétien, jusqu'aux derniers restes de la foi de ses pères; et la postérité jugera si c'est aux ministres de la religion ancienne ou aux sycophantes de l'impiété moderne, aux disciples de l'Evangile

ou aux élèves de Voltaire et de Jean-Jacques, qu'il faut attribuer la ruine de ce beau pays et le déluge de ces désastres.

Quant aux persécutions que le citoyen Le Coz se vante d'avoir éprouvées de la part des impies, qui cependant n'ont pas peu contribué à l'élire, nous le renverrons à ce passage de l'auteur des *Réflexions* (1) : « Plusieurs » d'entre vous ont été persécutés, ils n'étoient pas pour » cela plus fidèles. Pensez-vous donc que l'on puisse ja» mais confondre les victimes des factions, les martyrs » de leur foi et les martyrs des circonstances? »

Et à propos de martyrs, comment a-t-il donc profané dans sa lettre ce nom sacré, en le prostituant à cet évêque (Fauchet) qu'il appelle *célèbre, mort généreusement pour la religion et pour la patrie;* à ce président fanatique *du cercle social* ou antisocial, où se réunissoient tous les athées et les bandits de la capitale; à cet orateur délirant de la *bouche de fer*, qui, passant successivement de la chaire à la tribune des Jacobins, blasphémoit également, soit qu'il parlât en philosophe, soit qu'il parlât en théologien; à ce prédicateur des *sans-culottes*, condamné légalement pour avoir prêché la loi agraire; à ce dévergondé inconséquent, qui faisoit des mandemens contre le mariage des prêtres, et qui, dans une lettre rendue publique (2), faisoit trophée d'une passion honteuse et criminelle? Ah! nous aimons à croire qu'il est mort dans cette religion qu'il avoit tant déshonorée; nous aimons à penser que, peut-être alarmé à la vue des jugemens de Dieu, qui se manifestoient sur lui d'une manière si terrible, il a donné au repentir ses derniers

(1) Voyez ci-dessus, pag. 11.

(2) Cette lettre, adressée au général La Fayette, fut imprimée dans le Journal de Paris. La sensation scandaleuse qu'elle fit, nous dispense de chercher sa date précise.

momens, et à Dieu ses derniers soupirs. Mais en faisant ce vœu chrétien pour son salut, nous sommes bien loin de nous prosterner devant ses reliques; mais à Dieu ne plaise que nous regardions comme un martyr un homme qui n'est mort que pour ses folies! Et voilà donc les saints de la nouvelle église! et cet homme qui les propose ainsi à notre vénération est encore un saint, ou peu s'en faut, ainsi que nous l'écrit un de ses partisans! Et on dira que nous manquons de charité, quand nous reculerons d'horreur à la vue de cet affreux renversement de toutes les idées morales et religieuses! et on aura l'audace d'accuser notre indignation, quand nous n'hésiterons pas de dire qu'on ne sait plus ici qui des deux est le plus méprisable, ou du canonisé ou du canonisant!

Vous nous exhortez, dit-il dans la lettre, *à passer de votre côté et à nous réunir à vous : voudriez-vous donc refermer tous nos temples, livrer derechef nos concitoyens aux prédications de l'impiété et aux horreurs de l'athéisme?* D'abord quand il seroit vrai que, dans cette supposition, nos temples fussent refermés, il faudroit encore s'y résoudre, parce qu'il vaut mieux encore être privé de temples, que d'en avoir de souillés par la présence de faux pasteurs; parce que les catacombes sont encore plus honorables à la religion, que des temples publics profanés par le schisme; parce que la persécution est encore plus utile à l'Eglise, et plus salutaire aux fidèles, qu'une fausse paix, qu'un repos perfide qui, laissant en place des ministres sans aveu, finiroit par ne laisser en France qu'un simulacre de religion, qu'une religion extérieure, piège le plus dangereux auquel les peuples puissent être exposés. Mais où a-t-il donc pris qu'en se réunissant à nous, les temples seroient refermés? Les églises catholiques ouvertes partout ne sont donc pas des temples? les prédications qu'on y fait sont donc des prédications de l'impiété? le saint concours

que l'on y voit, ne présente donc plus que les horreurs de l'athéisme? Où a-t-il pris, par exemple, que la cathédrale de Rennes seroit à jamais fermée, parce qu'il n'auroit plus le plaisir d'y promener sa mitre, d'y débiter ses prônes éloquens, et d'y lire ses pastorales versifiées? où a-t-il pris qu'il n'y auroit plus de culte, quand il n'y auroit plus de Le Coz? où a-t-il pris que la liberté des cultes ne signifie plus autre chose que la liberté d'aller à lui? Les temples sont-ils refermés dans la capitale, et sommes-nous *livrés derechef aux horreurs de l'athéisme*, parce que le plus grand nombre des églises et des oratoires, et incontestablement les plus fréquentés, appartiennent aux catholiques qui renient son épiscopat? A qui fera-t-il entendre que, surtout dans ces contrées de l'Ouest, où la répugnance pour la nouvelle église est d'autant plus invincible, que l'esprit du catholicisme y est plus répandu; où la douleur d'être privés de leurs ministres légitimes a été la première cause de l'insurrection presque générale, il n'y aura plus de culte, plus de temples ouverts, quand cette cause de mécontentement et ce germe de division cesseront par l'abandon de son prétendu ministère? Et moi je lui soutiens, à la face de toute la France, que toute la France catholique demande l'exercice de son culte sous son ancienne forme, c'est-à-dire, sous l'autorité de ses anciens pasteurs; et moi je le défie hautement de nier que le respect, la confiance publique ne soit pas toute entière pour tous ces ministres fidèles qui se sont honorés par leur fermeté héroïque, et auxquels seuls nous devons le bonheur d'avoir sauvé les derniers restes de la foi. Claude Le Coz insulte donc manifestement à l'expérience, à l'évidence, à la notoriété publique, à la voix unanime de tous les gens de bien qui lui crient de se retirer, ainsi qu'à ses pareils, quand il avance que tout seroit perdu, et que la France redeviendroit athée,

parce que nous n'aurions plus ces ministres qui ont tout perdu, et ces évêques de nouvelle fabrique que les athées nous ont donnés.

Au reste, nous n'avons jamais exhorté M. Le Coz et ses concitoyens-évêques à *passer de notre côté*. Cette expression impropre, indigne de la majesté de la cause que nous soutenons, n'appartient qu'à lui. Ceux qui sont, comme nous, réunis au centre commun, *n'ont point de côté;* ou, s'il veut absolument que cette expression reste, nous lui dirons de passer non *de notre côté*, mais *du côté* de l'Eglise, du côté du souverain pontife, du côté de tous les évêques du monde catholique qui nous avouent pour leurs enfans et pour leurs frères. Nous lui dirons que des hommes d'habitude, des ignorans séduits par l'extérieur, des catholiques indifférens, dont toute la religion est d'entendre la messe, peuvent bien *passer de son côté;* mais que nous restons tout uniment ce que nous avons toujours été, reconnoissant les évêques que nous avons toujours reconnus, soumis à la discipline à laquelle nous avons été toujours soumis, et ne voulant d'autres guides dans la foi que ceux qui nous ont élevés dans la foi. Cette marche n'est pas savante à la vérité, mais elle est simple et catholique. On ne fait pas avec elle briller son esprit, mais on est tout au moins en sûreté de conscience; on court bien le danger de passer pour esclave, mais au moins on ne cesse pas d'être fidèle; et si on n'a pas la gloire de réformer philosophiquement l'Eglise, on a du moins la consolation de ne pas la détruire.

Enfin sa lettre est terminée par une exclamation qui, dit-on, est son refrain ordinaire : *Réunissons-nous, réunissons-nous dans la charité évangélique; là il est impossible que nous nous égarions.* Hélas! c'est tout ce que nous désirons. Mais ceci demande une certaine explication. Réunissons-nous dans la charité : rien de mieux;

mais il faut encore ajouter : et dans la même foi; car si la foi est vaine sans la charité, la charité n'est d'aucun prix séparée de la foi. *Réunissons-nous :* cela veut dire, si je l'entends bien, réunissez-vous à moi, à moi Claude Le Coz, et non à Pie VI; à moi, qui ne demande pas mieux de vous donner à tous bien cordialement ma bénédiction épiscopale, et non au souverain pontife, qui me refuse inhumainement sa bénédiction apostolique ; à moi, évêque d'Ille-et-Vilaine, et non à M. de Girac, évêque de Rennes, que la loi ne repousse plus, et que l'Eglise certainement appelle ; à moi, qui n'ai pris cet évêché que par désintéressement, et non aux cent trente évêques de France, qui n'ont quitté les leurs que par ambition; à moi, partisan d'une constitution civile qui ne pouvoit pas être mauvaise, puisque je l'ai jurée, et non à mes rivaux, qui sont juges en leur propre cause, puisqu'ils n'ont pas juré. Je crois que c'est là le sens de cette invitation, et je ne vois pas trop qu'il puisse lui en donner un autre. En attendant donc une plus ample explication de sa part, que cependant nous le prions de garder pour son prône, nous lui demandons pourquoi il ne compte pour rien son évêque légitime, son évêque qui n'a jamais quitté la France; son évêque, qui gouverne encore de fait par ses grands-vicaires, en attendant qu'il le fasse en personne; son évêque, qui est tout à la fois et l'enfant de l'Eglise et l'enfant de l'Etat; son évêque, qui est le frère de tous les évêques du monde : pourquoi, ne pouvant pas y avoir deux pasteurs dans un même troupeau, il faut que ce soit à celui qui n'a d'autre titre que sa nouveauté, que doit rester le gouvernement des ames, et non à l'ancien que tout le monde veut, et qu'aucun catholique n'a droit de ne pas vouloir; pourquoi, malgré son amour si ardent pour la réunion, il n'a pas même fait la dé-

marche de l'inviter à remonter dans sa chaire, dont la violence l'a éloigné, et où la loi ne l'empêche plus de paroître ; pourquoi, au lieu de cette invitation dont l'honneur et la religion lui font un devoir sacré, il sème encore contre lui des propos offensans et des pamphlets injurieux (1). Enfin nous lui demandons ce qu'il faut donc penser de ces promesses tant de fois réitérées, de se démettre entre les mains des anciens évêques ; quel sens clair et précis il faut donner à ces sacrifices que lui et ses pareils sont prêts à faire à l'amour de la paix ; et si les noms de charité, de réunion ne seroient plus que de vains mots, et d'hypocrites subterfuges pour colorer une invincible obstination, et éluder un désistement qui humilie leur amour-propre.

Nous disons donc à notre tour au prétendu évêque de Vilaine, *Réunissons-nous, réunissons-nous ;* car rien n'est

(1) Il paroit à Rennes une petite feuille imprimée, dans laquelle le citoyen Le Coz, après avoir cité des faussetés qui sont, selon lui, *les plus propres à alarmer les citoyens*, ajoute : On dit *ailleurs que M. de Girac est rentré avec l'agrément du général Hoche, et que j'ai déjà quitté mon diocèse ; plût à Dieu qu'il lui fût permis d'être ici, et qu'il y fût avec l'intention de tout sacrifier à la paix, au bonheur de ses concitoyens, et au maintien d'une religion à laquelle, sans doute, il gémit bien aujourd'hui de n'avoir point accordé les sacrifices qu'elle lui demandoit en* 1791.

Il est donc bien évident, pour tout homme impartial, que dans ce doucereux libelle, le citoyen Le Coz met au nombre des *faussetés les plus propres à alarmer les citoyens*, le retour de M. de Girac ; que, tout en faisant semblant de le désirer, il s'efforce de l'éloigner, en nous le présentant comme un évènement invraisemblable et ridicule auquel il est impossible de croire ; qu'il y met de la mauvaise foi, en l'appelant *rentré*, pour faire entendre, contre la vérité, qu'il est émigré ; qu'il est bien disposé à ne faire aucun sacrifice, puisqu'il accuse l'homme dont il se dit le successeur, de n'avoir pas voulu faire à la religion ceux qu'elle lui demandoit en 1791 ; et que joignant ici, selon son style ordinaire, une feinte modération à une dureté réelle, il parle de paix, de réunion et de charité, comme les philosophes nous parlent d'humanité et de tolérance.

bon, rien n'est sûr que l'unité : et voilà pourquoi nous y restons ; voilà pourquoi nous n'en sommes jamais sortis ; voilà pourquoi, unis invariablement au centre de la foi, nous attendons que tous les faux pasteurs viennent s'y rendre. *Réunissons-nous* à ces ministres qui, de l'aveu même de leurs propres rivaux, ont une mission canonique, et non à ceux qui, dans la position la plus favorable où il soit possible de les placer, n'auroient encore qu'un ministère équivoque et une mission douteuse. *Réunissons-nous* à ces pasteurs auxquels personne n'a répugnance de s'adresser, et non à ceux qui, réunissant contre eux tous tant de préventions de tout genre, n'ont aucun droit d'exiger que nous les surmontions. C'est ainsi qu'*il est impossible que nous nous égarions*. Alors cesseront toutes les divisions· alors s'éclairciront des difficultés que Claude Le Coz n'a nulle autorité de décider par lui-même ; alors il redeviendra ce qu'il étoit avant son intrusion, et ce que nous n'avons jamais cessé d'être, vrai enfant de l'Eglise, n'ayant qu'un seul pasteur et un même bercail ; alors il réparera ses scandales, il nous édifiera par sa pénitence, et commençant par être en paix avec lui-même, il finira par laisser en paix tout le monde.

6.

RÉPONSE

A UNE CONSULTATION

SUR LE BREF DU PAPE.

(1er novembre 1796.)

Un abonné aux *Annales*, M. Fosset, avoit adressé au rédacteur une lettre datée de Dunkerque le 21 septembre 1796, pour lui exposer quelques difficultés sur le Bref du 5 juillet; c'est à cette lettre que répond M. de Boulogne dans l'article qui suit.

Il y a des Brefs signés du Pape, et d'autres qui ne le sont pas. Ceux des 10 mars et 13 avril (1791), par exemple, portent cette signature; mais celui du 10 mai suivant, *sur les différens pouvoirs accordés aux archevêques et évêques de France, à raison du schisme*, ne porte que la signature du cardinal *Braschi*. Nous avons encore sous la main les Brefs adressés aux évêques de Corse et du Comtat depuis la révolution, et qui ne portent que la signature du secrétaire des Brefs. Nous ne sommes pas assez au fait des règles de la chancellerie, pour montrer la raison de cette différence; mais nous savons avec toute certitude, que dans l'un et dans l'autre cas, les Brefs sont également authentiques.

Vous auriez désiré, et nous le sentons parfaitement, que le Pape eût adressé ce Bref aux évêques légitimes de France. Qui nous dit d'abord qu'il ne l'a pas fait? Mais outre les raisons que nous avons déjà alléguées dans nos précédentes feuilles, il ne faut jamais perdre de vue que cette voie, toute canonique qu'elle est, n'auroit pas non plus levé toutes les difficultés, et n'auroit point empêché les commentaires de la malveillance et de la mauvaise foi. Que de doutes n'auroit-on pas aussi répandus sur la signature de ces évêques, qui d'ailleurs n'auroient pu, dans leur dispersion, parler qu'isolément et partiellement! L'envoi du Bref au Directoire étoit donc, dans la position où nous sommes, le moyen le plus simple et le plus raisonnable. Ici nul intérêt de nous tromper, nulle fraude possible, puisqu'elle seroit tout à la fois et indigne du caractère public dont sont revêtus ceux qui nous l'ont transmis, et gratuite, puisqu'ils n'ont pas besoin de ce rescrit de Rome pour se faire obéir, et imprudente, puisqu'il ne seroit pas possible qu'elle restât long-temps sans être découverte : cette dernière raison surtout nous paroît décisive.

Au reste, de quoi s'agit-il dans ce Bref? Ce n'est ici ni un jugement doctrinal, ni une sentence pénale : c'est une invitation paternelle à la soumission qui est due aux puissances établies; c'est un exposé pur et simple de la foi catholique à cet égard, qui n'opère aucun changement dans la discipline, et qui, dans aucun cas, ne peut compromettre ni les droits, ni les intérêts de personne. Nous pensons donc qu'il faut être plus que difficile pour exiger ici, vu la position où nous sommes, d'autres formes et d'autres précautions que celles qu'a prises le Pape.

Nous sentons encore la peine que peuvent avoir les ames religieuses de recevoir les instructions du chef de l'Église, des mains mêmes de ceux pour qui la religion

est tout au moins indifférente ; mais c'est ici une raison de gémir, et non de douter. Nous ne pouvons penser qu'il faille apprendre à personne que le Directoire est le dépositaire, et non l'interprète de ces instructions, et que nous recevons de lui, non la sanction du Bref, mais sa publicité. Quant à la persécution que vous mettez sur son compte, elle nous paroît d'autant plus surprenante, que nous jouissons sous ses yeux, et en présence du corps législatif de la liberté que nous pouvons désirer, et que l'état de la capitale, à cet égard, est très-satisfaisant pour les vrais catholiques ; c'est un hommage que nous sommes obligés de rendre à la vérité, et qu'il est nécessaire de répandre dans toute la France, pour que l'on puisse partir de ce grand exemple, contre ces hommes criminels, qui, abusant du pouvoir qui leur est confié dans les départemens, ont l'audace de faire plier les lois au gré de leurs caprices ou de leur impiété.

Quant au passage où il est dit que notre soumission aux lois *portera ceux qui nous gouvernent à protéger notre culte, en faisant observer les préceptes de l'Évangile, et les règles de la discipline ecclésiastique*, qui ne voit pas que c'est ici un encouragement donné tout à la fois par le Pape, et aux fidèles pour se soumettre, et au gouvernement pour protéger? Or, en quoi cette protection contrarie-t-elle la constitution française? C'est sans doute par son mépris pour la religion, qu'elle manque essentiellement, et qu'elle se distingue ainsi d'une manière si déplorable de toutes les constitutions du monde; mais c'est une raison de plus pour en parler : c'étoit un motif de plus pour le Pape de donner une leçon indirecte aux autorités, non de se mêler de la discipline ecclésiastique, mais de sentir enfin le besoin qu'a tout gouvernement de prêter son appui à la religion, seul et unique appui de tout gouvernement.

Mais il paroît par votre lettre, Monsieur, que les principales raisons qui vous porteroient à douter de l'authenticité du Bref, sont les inductions favorables que les faux pasteurs prétendent en tirer. Nous répondrons d'abord que ce n'est pas sur les assertions ridicules des partisans d'une mauvaise cause, que nous devons juger ce Bref. Le chef de l'Eglise ne peut pas être responsable de toutes les folies qui passent par la tête de tous les novateurs. Si, avant de donner une bulle ou un bref, il s'arrêtoit à tous les abus que les impies ou les schismatiques peuvent en faire, et à toutes les inductions absurdes ou contradictoires que la mauvaise foi peut en tirer, il ne parleroit jamais, il n'enseigneroit jamais; et sa suprématie, établie par Jésus-Christ même pour le plus grand bien des fidèles, ne seroit plus qu'un ministère vain dont l'activité seroit perpétuellement enchaînée; il s'ensuivroit qu'il n'auroit pas dû non plus lancer ses deux Brefs des 10 mars et 15 avril, contre les évêques profanateurs et les prêtres parjures, parce qu'il pouvoit bien prévoir qu'au lieu d'éteindre le schisme, il ne faisoit peut-être que lui prêter un nouvel aliment. Mais ce n'est pas ainsi que doit penser le souverain pontife. Il instruit, il exhorte, il menace, il corrige d'après les saints canons et les règles de la discipline dont il est le suprême gardien, et il s'abandonne ensuite à la Providence, remettant la destinée de l'Eglise entre les mains du Dieu qui l'a fondée, et qui fait entrer dans la grandeur de ses desseins et l'éternité de ses vues jusqu'aux folles erreurs dont les hommes sont le jouet.

Votre lettre, Monsieur, est celle d'un esprit bien fait. Or, comment avez-vous pu attacher un instant quelque espèce d'importance à la prétention insensée de ces jureurs, qui disent que ce nouveau Bref justifie leur conduite, et va même jusqu'à les soustraire aux peines cano-

niques qui leur ont été infligées? Qu'a de commun cette dernière instruction adressée aux fidèles, et ces sentences comminatoires lancées contre des parjures? Quel rapprochement peut-on faire entre un Bref qui recommande la soumission aux lois dans l'ordre civil, et ceux qui ont défendu la soumission à de prétendues lois dans l'ordre religieux? Qui peut donc être assez extravagant pour conclure que, puisque le Pape nous inculque la soumission que nous devons au gouvernement établi, il veut aussi par là même qu'on se soumette à la république-presbytérale-démocratique du nouveau clergé? — Mais ils avoient annoncé ce Bref depuis plus de quatre mois. — Ils font bien plus, car depuis plus de quatre ans, ils annoncent que le Pape se rétractera. — Eh! s'ils étoient dans la confidence de ce dernier Bref, ils auroient dû au moins faire en sorte qu'il leur fût adressé. — Ne voyez-vous donc pas que toutes ces prophéties ne sont qu'une ruse pour gagner du temps, comme on dit; pour relever une existence qui s'écroule de toutes parts, et amuser le peuple par de fausses attentes de Bref, comme ils le séduisent par de fausses déclarations de foi? Cependant qu'ont-ils gagné à ce nouveau Bref? quel changement plus favorable met-il à leur position? En resteront-ils moins sous le glaive des censures, parce que nous serons soumis à l'autorité des lois? cesserons-nous de les regarder comme intrus et parjures, parce que nous serons amis de l'ordre et de la paix? et en seront-ils moins rebelles à l'Eglise, parce que nous serons fidèles à la patrie?

Cependant, dites-vous, *ils sont tout radieux, ils croient leur triomphe complet; le Bref est lu au prône, expliqué et commenté avec enthousiasme.* Eh! qu'importe? leur enthousiasme ne peut pas plus contrarier l'authenticité du Bref, que l'authenticité du Bref ne peut servir à leur triomphe. D'ailleurs ils ne savent donc pas ce qui se passe

à Paris; ils ne savent donc pas que les fondateurs de la réforme constitutionnelle pensent bien différemment; ils ignorent donc que les *immortels auteurs des Encycliques*, qui, après avoir embaumé le sénat de leur éloquence, embaument dans ce moment les églises veuves de l'odeur de leurs vertus, traitent ce Bref fort cavalièrement, et qu'au lieu de le commenter dans leurs chaires, ils le font dénigrer dans leur journal. Il faut donc que nous vous mettions au courant, afin qu'étant une fois bien au fait, vous puissiez en instruire les catholiques de votre canton, pour modérer leurs inquiétudes, et vos frères errans, pour attiédir leur jubilation.

Or, c'est dans ce journal, où, comme de raison, on ne laisse jamais passer aucune occasion de censurer le chef de l'Eglise et le siège de Rome, que se trouve une critique plus que libre et très-irrévérente de ce même Bref, que l'église départementale du Pas-de-Calais traite avec tant de respect, commente en chaire avec tant d'intérêt, et publie partout avec tant d'enthousiasme. Ce n'est pas que les critiques ne reconnoissent *qu'ils ont plus d'une raison pour le croire, sinon officiel, du moins authentique;* ce qui devroit suffire, ce nous semble, pour s'interdire au moins et les sarcasmes indécens et les commentaires impies; car, de l'aveu de tous les moralistes, le doute seul, en pareille matière, est plus que suffisant pour commander le silence, peut-être même le respect : mais que sont tous ces scrupules vains pour des prêtres philosophes? il faut les renvoyer à tous ces prêtres théologiens, qui n'ont jamais senti la dignité de leur être. Combien nous sommes fâchés, Monsieur, que vous ne soyez pas à Paris pour lire cette jolie critique! Comme on s'y plaint, et de ce que le Pape a dit, et de ce qu'il n'a pas dit, mais qu'il auroit dû dire! comme on le tance vertement, et de ce qu'il a parlé si mal, et de ce

qu'il a parlé si tard, et de ce qu'il a parlé si peu! comme on y épluche toutes les expressions du Bref! comme on en fait ensuite des rapprochemens superfins avec les *carmagnoles* de Barrère! O si vous saviez tous les traits d'esprit dont elle pétille; si vous lisiez le beau canevas qu'on donne au Pape pour un nouveau Bref, adressé à toutes les puissances belligérantes, et toutes les idées sublimes qu'on lui suggère pour en faire un poème épique, et tous les mouvemens oratoires qu'on lui fournit pour haranguer un si vaste auditoire; si vous entendiez tous les reproches qu'on lui fait de s'être borné dans son Bref à un petit cercle d'idées, d'avoir cité brièvement saint Paul quand il pouvoit y faire entrer Voltaire et Montesquieu, et d'avoir étranglé sa matière quand il auroit dû approfondir bien avant son sujet, comme le font, dans tous leurs mandemens, les métropolitains *des Côtes* et *du Centre*; si vous connoissiez tous les sages conseils qu'on lui donne en passant : celui de déposer sa tiare pour prendre une couronne d'épines, et celui de descendre de son trône pour se mettre à la besace; si, disons-nous, vous saviez tout cela, vous conviendriez sans peine que vos messieurs constitutionnels du Pas-de-Calais ont bien peu de raison d'être si *radieux*, et que s'ils le savoient eux-mêmes, au lieu de commenter le Bref en chaire, ils se dépêcheroient bien vite de le jeter au feu, ou tout au moins de le cacher soigneusement dans les archives du presbytère.

Or, savez-vous maintenant de quel beau nom on décore toutes ces gentillesses? on les appelle *franchises respectueuses*. Cela, sans doute, vous paroît un peu fort; cependant il ne s'agit que de s'entendre. *Respect* signifie affectation d'accumuler sur le Bref les doutes et les nuages; et *franchise*, c'est se servir de ces mêmes nuages pour le censurer tout à son aise. *Respect*, c'est de faire

semblant de n'adresser qu'au traducteur les remarques irrévérentes; et *franchise*, c'est de faire si bien que toutes les injures retombent par ricochet sur le chef de l'Eglise. Nous allons vous en donner un exemple.

Le Pape a dit qu'il *croiroit se manquer à soi-même, s'il ne saisissoit pas toutes les occasions* (quamcumque occasionem) *de nous exhorter à la paix*. Or, dit l'église régénérée de Paris, *à qui persuadera-t-on qu'au moins depuis un an, que nous commençons à jouir de quelque liberté, il ne se soit pas présenté une seule occasion d'exhorter les Français à la paix? donc il y a certainement dans la rédaction, ou ignorance, ou légèreté, ou malice.*

C'est avec ces déplorables facéties, que des hommes qui se plaignent tant *d'être injustement disgraciés* par le père commun des fidèles, expriment leur piété filiale; c'est avec de pareils argumens qu'ils croient mettre leur honneur à couvert, et leur conscience en sûreté. Mais ne pourrions-nous donc pas montrer aussi de quel côté se trouvent l'*ignorance*, la *légèreté* et la *malice?* Les *ignorans*, ou plutôt ceux qui feignent de l'être, sont ceux qui ne savent point que, depuis même que nous jouissons *de quelque liberté*, le Pape n'a jamais pu faire entendre sa voix, sans craindre de se compromettre; que, même depuis le 9 thermidor, les prêtres fidèles n'ont jamais cessé d'être persécutés; que même un des prétextes de cette persécution étoit leur correspondance avec le saint siège, qu'on affectoit de regarder comme suspecte; que c'est encore depuis cette époque que s'est rendue contre eux une effroyable résolution qui surpassoit en barbarie les lois de Robespierre; qu'il a fallu user de toute sorte de ménagemens et de précautions dilatoires, pour en préparer le rejet au Conseil des Anciens; et qu'ainsi, la première occasion, le seul et unique moment où le Pape a pu se croire raisonnablement dans le cas de parler, c'est

le moment où il l'a fait, c'est-à-dire, celui d'un armistice, où, rapproché, comme prince, du gouvernement français, il a pu, sans crainte et sans danger, se faire entendre comme chef de l'Eglise.

Les hommes *léyers* (et le terme est bien doux), ce sont ceux qui mettent le *oui* et le *non* sur la même ligne, qui admettent et rejettent la même chose dans le même moment, qui trouvent que le Bref est à la fois certain et incertain; de sorte que, quand on leur oppose les plus fortes raisons qu'on a d'y croire, ils nous disent alors qu'il est *authentique;* et que, quand on leur reproche les expressions injurieuses qu'ils lui prodiguent, ils disent qu'il n'est pas *officiel :* escobarderie indigne d'un clergé philosophico-chrétien, entortillage mesquin qui s'accorde aussi peu avec la *franchise,* que le *respect* s'arrange peu avec les outrages.

Les *malins,* ou plutôt les méchans, ce sont ceux qui se servent de l'occasion où paroît un Bref pacifique du Pape, pour calomnier ses intentions pacifiques; qui, bien loin d'employer leur zèle pour anéantir toutes les préventions que les impies accumulent contre le saint siège, saisissent ce moment même pour les fortifier; qui font *chorus* avec tous les journaux antichrétiens pour avilir la religion dans son auguste chef; qui se plaignent sans cesse *de la confusion qui règne dans la maison du père de famille,* et qui n'oublient rien pour entretenir cette confusion et aggraver leurs torts envers ce père de famille; et qui font tout cela au détriment visible de l'Eglise pour le triomphe de l'incrédulité, et sans autre intérêt que celui de se venger d'une *disgrâce* qui les humilie; tant la vanité est la plus intraitable de toutes les passions! tant l'amour-propre blessé est le plus grand fléau qui désole le monde!

Mais faut-il vous donner un autre exemple de cette *franchise respectueuse?* Le Pape s'adresse à ceux *qui se*

laissent égarer par les fausses lumières d'une sagesse mondaine. Or, disent encore les critiques, *ce n'est pas cette sagesse mondaine, c'est-à-dire philosophique, qui égare les faux dévots et les théologiens superstitieux qui refusent de se soumettre aux lois, mais bien une sagesse hypocrite, puérile et minutieuse: donc c'est peut-être encore ici la faute du traducteur.*

Si nous voulions avoir aussi notre *franchise respectueuse*, nous pourrions dire, à notre tour, que ce n'est pas ici la faute du traducteur, mais la licence du journaliste. Cependant, comme il s'agit ici, non de récriminer, mais de s'instruire, remarquons d'abord qu'il résulte de ce subtil argument, qu'en général nous ne sommes pas trop accusés par les gens du monde d'avoir une sagesse philosophique, c'est-à-dire, d'être incrédules et impies, ce qui est toujours quelque chose; et que, par la raison contraire, ce n'est guère parmi nos adversaires qu'on va chercher les *faux dévots et les théologiens superstitieux*, mais bien les *dévots* à conscience large et les *théologiens* à grands principes. Nous prenons donc acte de cet aveu, et nous consentons volontiers qu'on nous raie, dès ce moment, du catalogue des philosophes. Nous avouons hautement, au risque de faire rire de pitié tous les *sages mondains*, ces astres flamboyans, qui, pour notre bonheur, ont régénéré les lumières, que notre sagesse est un peu minutieuse et puérile, si l'on veut, quand il s'agit de faire des sermens. Nous convenons qu'en général nous ne les aimons pas; que ceux qui nous les imposent sans nécessité sont injustes, et que ceux qui les font sans autre raison que leur respect pour l'autorité, sont irréligieux; qu'il n'y a aucun risque de ne pas faire des sermens, et qu'il y en a beaucoup de s'en moquer; qu'ici l'hésitation et la délicatesse sont la marque la plus certaine de l'honnête homme et la plus sûre garantie du citoyen fidèle, et

qu'enfin ces hommes *si minutieux*, qui font passer leur conscience avant tout, valent bien sans doute ces prêtres *à sagesse mondaine*, qui jurent depuis le matin jusqu'au soir, qui jureront tant qu'on voudra, et par le ciel et par la terre, et par Jupiter, et par le sénat et par les empereurs, sans jamais s'informer s'il y a une morale, et si Dieu les entend.

Personne n'est donc moins disposé que nous à s'en laisser imposer par ce grand mot de *soumission aux lois.* Nous nous en faisons sans doute un devoir, et soit que nous soyons soumis sans serment ou avec serment, notre conduite est toujours la même, et les lois nous sont toujours, dans la pratique, également respectables. Mais nous nous gardons bien de regarder la soumission aux lois comme le *maximum* de la morale. Nous n'oublions jamais qu'elle laisse parfaitement subsister les passions les plus féroces et les vices les plus honteux; qu'elle n'ôte ni la bassesse d'ame, ni la lâcheté, ni l'égoïsme, ni l'esprit de parti, d'ambition, d'intérêt, de haine et de vengeance; que les plus grands bandits de la révolution l'ont disputé souvent en soumission aux citoyens les plus irréprochables; que l'on peut être ainsi prêtre soumis aux lois et parjure, soumis aux lois et apostat, soumis aux lois et sacrilège; que tels qui se vantent d'être *des citoyens robustes* (1), pourroient bien être aussi très-maigres en doctrine, et très-débiles en morale; et nous n'hésitons pas à dire que, lorsque nous prenons la mesure d'un homme, nous commençons d'abord par demander quelle est sa religion, et nous venons ensuite à son patriotisme.

Après avoir indiqué *les taches et surtout les lacunes qui*

(1) C'est le nom propre que se donnent les journalistes dont nous parlons, et ce n'est point du tout une plaisanterie de notre part. Quant à la *maigreur* dont il s'agit ici, nous ne parlons qu'en général, et nous nous gardons bien d'en faire aucune application particulière.

défigurent cette production, car ce sont encore les expressions de leur *franchise respectueuse*, les critiques se plaignent vivement de ce que ces actes émanés du saint siège leur sont transmis par des organes ineptes et infidèles. Quoi! s'écrient-ils, *toujours entre le saint siège et nous, des pédans pour interprètes, et des colporteurs pour agens!* Voilà certes un beau mouvement de noblesse et de dignité, et on ne pourra pas les accuser de ne pas sentir ce qui est dû à la majesté d'*une église nationale*. Nous conviendrons peut-être que cette plainte peut avoir quelque fondement pour le Bref du 10 mars, qui ne fut adressé qu'au monarque et à tous les évêques de France, assis encore dans leurs sièges; passe encore pour les Brefs subséquens adressés dans les mêmes formes, mais qui, imprimés par l'abbé Royou, pouvoient conséquemment ne pas venir du Pape; ce qui faisoit dire fort plaisamment aux Gorsas, aux Marat, et aux autres journalistes de ce temps-là, que les intrus n'étoient suspens et interdits que par l'abbé Royou (1). Mais pour celui-ci, qui est adressé au Directoire, et dont copie authentique nous est délivrée par le ministre des relations extérieures, on conviendra que c'est parler avec bien peu de respect, que de nous mettre ici des colporteurs et des pédans, et que, pour *des citoyens aussi robustes*, c'est traiter bien lestement les autorités constituées.

Il est vrai qu'il est aussi imprimé par *Guerbart*, ce qui le rapproche beaucoup des autres, imprimés par Royou. Mais comment faire? il faut bien que des imprimeurs s'en mêlent, si on veut que nous le lisions. Il faut bien que des pédans le traduisent, si on veut que nous l'entendions. Nous n'en croyons pas moins à l'Evangile, quoiqu'il nous

(1) Ce beau raisonnement, digne du père Duchesne, et qui ne laissoit pas que de faire fortune parmi la populace des faubourgs, vient d'être répété dans le journal dont nous parlons.

ait été transmis par des copistes, qui même y ont laissé des fautes. Les écrits des Pères ne nous sont pas autrement parvenus que par des scoliastes, des commentateurs et des pédans. Les ouvrages immortels qui font en ce moment gémir les presses de l'église Grégorienne, et qui vont être traduits dans toutes les langues, ne le seront pas autrement que par des pédans; et les immortelles Encycliques elles-mêmes ne nous sont parvenues que par des colporteurs et des pédans, quoiqu'elles fussent dignes de nous être remises à tous et à chacun, des mains propres des anges.

Ah! sans doute nous désirons que les instructions du père commun des fidèles nous soient transmises désormais d'une manière plus analogue aux saintes règles de l'Eglise. Nous regrettons ces temps où, arrivant par les divers degrés de la hiérarchie jusqu'au dernier des fidèles, elles recevoient sans aucune espèce de nuage le sceau de l'authenticité. Mais est-ce la faute du Pape, si dans ce renversement extraordinaire des choses, il est forcé de prendre des formes extraordinaires? est-ce sa faute, si les canaux sacrés qui nous transmettoient les eaux salutaires de la doctrine ont été brisés par des mains sacrilèges? Faut-il s'en prendre à lui, s'il ne s'adresse point à des évêques schismatiques, qui n'ont plus parmi eux d'autre hiérarchie que celle qu'ils se donnent, et d'autre discipline que celle qu'ils se font? Viendra le temps sans doute, nous l'espérons du moins de la bonté du ciel, où cette sainte communication, qui fait partie essentielle de notre culte, pourra reprendre toutes ses formes canoniques, et où, protégés même en ce point par les lois, nous pourrons puiser sans crainte comme sans obstacle *aux fontaines du Sauveur*. Mais en attendant cette heureuse époque, serons-nous donc privés de toute espèce de con-

solations, pour plaire à ces simulacres d'évêques qui voudroient bien jouer un rôle?

Veut-on que nous soyons punis du schisme même que nous détestons? Vivrons-nous tristement comme des orphelins, parce qu'il y a des enfans rebelles? fermerons-nous entièrement les oreilles à la voix de Pierre, jusqu'à ce que Grégoire nous fasse signe de les ouvrir? attendrons-nous respectueusement qu'il lève l'interdit? et, pour capter sa paternelle bienveillance, faudra-t-il donc que nous nous résignions à n'avoir pour tout bien, que les sublimes *opéra* de nos nouveaux apôtres?

Vous avez déjà senti, Monsieur, la vraie cause de leur humeur; c'est que le Bref ne leur est pas adressé, et que cette impolitesse est une nouvelle confirmation de ce déni de communion, qu'ils appellent un déni de justice. Si le Bref eût commencé par ces mots : *A tous les évêques constitutionnels de la république française*, vous les auriez vus tremper de leurs larmes de joie ces sacrés caractères, baiser avec transport l'écriture du Pape, regrettant de ne pouvoir baiser ses pieds, et au lieu de se plaindre de ne voir autour d'eux que des *colporteurs et des pédans*, descendre de leurs chaires augustes pour en être les colporteurs, et le traduire scrupuleusement, sans crainte de passer pour pédans. Mais il a fallu se soulager un instant par le plaisir de la critique, et punir ainsi le Pape d'un oubli d'autant plus téméraire, que malheureusement il ne peut être censé un défaut de mémoire. Vous avouerez cependant qu'il faut être bien difficile à vivre, pour avoir tant à cœur un simple silence, et que c'est une étrange manière d'agir que celle d'injurier le monde, par la raison qu'il ne vous parle pas.

Toujours de mauvaise humeur, les critiques demandent ce qu'on veut dire quand on parle *des fidèles en communication* avec le saint siège. Cela veut dire simplement,

pour nous autres idiots, *en communion avec le saint siège.* Mais maintenant qu'ils ont le texte latin sous les yeux, et qu'ils ont pu rectifier la très-petite faute grammaticale du premier traducteur, nous leur demandons à notre tour ce que signifient ces mots, ayant communion avec le saint siège, *communionem habentes.* Cela veut-il dire ceux qui ont réellement la communion, *habentes*, ou ceux qui se disent en communion? ceux qui l'ont effectivement reçue par le canal de leurs évêques légitimes, *habentes*, ou ceux qui prétendent l'avoir sans le Pape et malgré le Pape? ceux qui la possèdent par le fait et sans être frappés d'aucune disgrâce, *habentes*, ou ceux qui ne la possèdent que par des mots, et qui s'avouent disgraciés? En attendant cette explication, nous croyons, nous, que cet *habentes* nous regarde exclusivement, et que ce mot bien clair et bien précis, sur lequel ne peut se méprendre aucun traducteur ni aucun pédant, est une preuve sans réplique, qu'il y a en France des catholiques prétendus qui se vantent de cette communion, mais qui diffèrent cependant de ceux qui l'ont réellement, *habentes.*

Vous m'annoncez, disent-ils encore, *des Bulles et des Brefs, mais l'univers chrétien a été si long-temps inondé de fausses décrétales.* Plaisante manière de raisonner! expédient décisif pour se débarrasser de tous les brefs passés, présens et futurs. Où ne va-t-on pas avec cette belle logique? Comme s'il n'y avoit plus de vrais Evangiles, parce qu'il y en eut d'apocryphes; comme si nous ne pouvions plus connoître les vrais écrits des Pères, parce qu'il y en a de supposés; ou qu'il nous fût permis de douter des conciles légitimes, parce qu'il y a eu le brigandage d'Ephèse, le brigandage de Versailles, et que l'on puisse encore voir le brigandage de Paris. Vous voyez sûrement, Monsieur, tout le but de ces subterfuges. Les critiques ne

je disent pas; mais qui peut s'y méprendre? qui ne sent pas qu'il ne s'agit ici de rassembler tant de nuages sur tous les Brefs en général, que pour rendre suspects ceux qui les regardent en particulier, et faire conclure à tous les sots, que, puisque des faussaires ont pu faire parler Rome il y a près de neuf cents ans, il n'est pas sûr qu'elle ait parlé le 10 mars et le 13 avril 1791? Et comment en effet en être sûr? Elle a bien parlé alors à l'univers chrétien, mais elle n'a pas parlé au presbytère; elle a bien parlé à tous les vrais évêques qui alors existoient encore, mais elle n'a point parlé à tous les faux évêques, qui alors n'existoient qu'en petit nombre; ou si elle leur a parlé, c'est pour leur adresser des anathèmes, quand elle leur devoit des complimens. Encore une fois, comment en être sûr? Telle a été la bonne foi des schismatiques de tous les temps. Et certes si nous attendons que tous ceux qui ont intérêt d'embrouiller les choses, les éclaircissent; intérêt d'augmenter les difficultés, les diminuent; de décliner une sentence, la ratifient; de nier un Bref, le proclament, nous attendrons long-temps.

Je ne puis résister, Monsieur, à la tentation de vous montrer encore la profondeur de leur logique et la droiture de leur conduite, par une anecdote qui se présente ici tout naturellement. Il a paru, il y a quelque temps, un écrit intitulé : *La vraie Bulle du Pape, littéralement traduite, concernant la constitution civile du clergé;* et un autre Bref apocryphe, dont nous avons un exemplaire, portant la même suscription que celle des Brefs du 10 mars et du 13 avril. Or, ces deux ouvrages de faussaires, qui justifient tous les deux la constitution civile du clergé, ont été condamnés par l'Inquisition d'Espagne, pour ce qu'ils sont en effet, c'est-à-dire, comme supposés, et en outre la doctrine qu'ils contiennent est qualifiée de *fausse, schismatique, énormément injurieuse au saint siège, et*

propre aux faux réformateurs Calvin, Luther, etc. La conséquence toute naturelle, et qui se présente la première à l'esprit, c'est que l'Inquisition, en condamnant ces deux Brefs apocryphes, justificatifs de la constitution civile, a donc aussi condamné cette même constitution. Point du tout. La conséquence qu'ils en tirent, c'est qu'il *est donc bien difficile de s'assurer si Rome a parlé,* puisqu'on a fabriqué ces Brefs (1). A quels égaremens ne conduit pas l'esprit de parti! Quoi! l'Inquisition condamne comme supposés deux Brefs supposés, donc nous aurons plus de peine à connoître les véritables! Elle les condamne comme justifiant une constitution civile *injurieuse au saint siège, schismatique;* donc c'est une raison de plus pour douter si le saint siège a condamné cette même constitution! Comment peut-on se respecter assez peu soi-même pour avancer de pareilles absurdités? *Nous ne prétendons pas,* disent-ils, *nous targuer des suffrages des R. P. inquisiteurs.* C'est assurément très-modeste, surtout quand ces *suffrages* ne sont autre chose que des qualifications infamantes. Grâce donc à la bonhomie ou à la mauvaise foi de nos adversaires, nous savons maintenant ce que nous ignorions, que l'Inquisition a condamné, dans les deux Brefs supposés, leur *schismatique* constitution. Mais puisqu'ils sont en correspondance avec le grand inquisiteur, qu'ils savent si bien ce qui se passe en Espagne, et qu'ils ont de si vastes relations au-delà des Pyrénées, pour se distinguer de nous qui en avons au-delà des Alpes, ils

(1) On nous écrit de Colmar, qu'un certain nombre de prêtres assermentés se sont réunis en synode de leur autorité privée, et que le premier acte de souveraineté qu'a fait ce conciliabule, c'est de fabriquer un Bref du Pape dans lequel se trouvent les plus grossières erreurs, et bien entendu, l'apologie de tous les principes constitutionnels. Ils font circuler, tant qu'ils peuvent, cette production criminelle que l'on vient de nous envoyer. Nous demandons si cette nouvelle imposture sera aussi un obstacle de plus *pour s'assurer si Rome a parlé.*

devroient au moins nous donner des nouvelles du patriarche des Indes, de l'archevêque de Tolède et de l'université de Salamanque. Ils devroient au moins obtenir un petit bout de lettre de communion, ne fût-ce que d'un évêque d'Espagne. Cette pièce leur feroit autant d'honneur qu'elle nous feroit de plaisir; elle signifieroit au moins quelque chose, et elle vaudroit bien sans doute ce décret du Saint-Office, qui ou ne prouve rien, ou prouve contre eux.

Nous passons sous silence plusieurs autres fanfaronnades que nous pourrions relever ici; mais en voilà suffisamment pour faire connoître l'esprit des novateurs. Vous verrez par là que, s'ils diffèrent dans leurs moyens, ils se réunissent tous dans le même but, celui d'en imposer aux simples, les uns par une fausse joie, les autres par une fausse réserve; et tous par un parti pris d'une manière ou d'une autre, d'avilir l'autorité qui les condamne, et de combattre la vérité qui les poursuit.

Au reste, quelques lettres que nous recevions, nous ne reviendrons plus sur ce Bref, et nous renonçons à répondre à tous les *pourquoi*, parce que les *pourquoi* ne finiroient jamais. Nous avons toute la certitude morale qu'il est authentique. Nous croyons non-seulement qu'il est très-catholique dans les principes, ce dont aussi personne ne doute, mais encore qu'il est très-utile dans les circonstances présentes, et que, s'il n'existoit pas, nous devrions désirer qu'il en arrivât bientôt un semblable, tant pour sauver les derniers débris de la religion catholique, dont l'exercice est attaché à l'acte de soumission, que pour sauver en même temps notre patrie, dont le bonheur est attaché à l'exercice même de cette religion. Nous désirons de plus en plus qu'il rassure ces ames timides, dont la délicatesse, peut-être respectable dans le motif, seroit horriblement funeste dans les résultats. Nous les

supplions de nouveau d'être bien convaincues qu'une soumission n'est pas un suffrage ; que par là nous n'approuvons ni le divorce, ni l'usure, ni les écarts de la licence, ni les chimères de l'égalité, ni les spoliations iniques, ni la compétence d'aucune autorité civile pour nous donner des règles dans la discipline, ni moins encore l'indifférence des religions, cette mort de toute morale, comme elle est la mort de tous les Etats; et qu'enfin le grand principe du chrétien sera toujours d'aimer les lois justes, de respecter les lois raisonnables, de supporter les lois iniques, et d'abhorrer, sans aucune exception, toutes celles qui sont irréligieuses.

7.

SUR LA SÉANCE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

DU 30 VENDÉMIAIRE.

(1er novembre 1796.)

Plusieurs prêtres détenus dans les prisons en vertu des lois révolutionnaires ayant réclamé devant le corps législatif, une commission fut nommée par le Conseil des cinq-cents pour examiner leur demande. M. Dubruel, député de l'Aveyron, fit, le 5e jour complémentaire (21 septembre 1796), un rapport sur leur pétition, et proposa de mettre en liberté tous les prêtres; dans la discussion qui s'éleva à ce sujet, les députés Duprat, Delahaye, Favart, Pénières, Madier, Henri La Rivière, Guinot-Boismenu, parlèrent en faveur des prêtres. Mais on fit renvoyer la discussion à un autre jour, et dans l'intervalle les ennemis des prêtres s'agitèrent, et le Directoire envoya les messages dont il est parlé dans l'article qui suit.

On alloit ouvrir la discussion pour prononcer définitivement sur cet important objet, quand deux messages du Directoire on été lus, tous deux exposant le danger qu'il y auroit à rendre à la société ces mêmes hommes qu'il avoit déclaré auparavant ne pouvoir pas nourrir. Il y a joint une lettre du ministre de la police annonçant

les mêmes inquiétudes, motivées sur différentes dénonciations. Elles portent toutes en substance que les prêtres fanatisent le peuple, ce qui veut dire que le peuple demande partout l'exercice de son culte, et que partout cet exercice est enchaîné contre les dispositions de la loi. On a lu encore une lettre de Lanjuinais, actuellement à Rennes, dont le congé, comme on voit, n'est pas inutile à l'État. Cette lettre est dans le même sens que la précédente, et Lanjuinais ne veut pas qu'on délivre les prêtres, parce que ce seroit réveiller l'espoir de la chouanerie. Toutes ces pièces sont donc d'un sinistre présage, et nous craignons bien de nous être trop flattés, quand nous avons avancé qu'il ne s'agit que de quelques jours de plus de souffrance pour ces malheureux prêtres, auxquels on ne peut rien opposer que leur résignation et leurs vertus. Mais qu'importe? Nous avons bien décrété les droits de l'homme, mais nous n'avons pas décrété les droits du prêtre. Que fait tout cela à la chose publique? Les philosophes n'en dîneront pas moins bien; le fournisseur de la république n'en boira pas moins à la santé de la liberté; l'agioteur n'ira pas moins s'épanouir au spectacle, et Lanjuinais, malgré toute sa vertu, n'en dormira pas moins sur les deux oreilles.

8.

SUR UN ARRÊTÉ
DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

(1er novembre 1796.)

Rien ne montre mieux l'esprit du temps que cet arrêté, qui défendoit dans les écoles *toute espèce de culte religieux*.

De tous les départemens de la France, le plus vexé par le jacobinisme, le plus livré au fanatisme de l'impiété, c'est sans doute celui de la Nièvre; nul temple n'y est encore ouvert, et on n'y voit nulle trace de culte. Les prêtres constitutionnels y ont presque tous abandonné leur état, et les prêtres catholiques n'osent pas s'y montrer. Ce n'est pas que les habitans soient moins attachés qu'ailleurs à l'exercice de leur culte; c'est au contraire parce qu'ils soupirent plus ardemment après son rétablissement, que l'impiété redouble d'efforts pour le leur ravir. Après avoir long-temps gémi sous la verge infernale du trop fameux Fouché, ils ont encore à lutter contre des administrateurs dignes émules pour la plupart de ce prêtre infâme. La pièce suivante ne servira pas peu à nous en convaincre.

Extrait des registres de l'administration centrale du département de la Nièvre, séance du 9 fructidor an IV.

CHAP. III. — *Police des écoles centrales.*

Les instituteurs et institutrices, fidèles aux principes

républicains, éloigneront scrupuleusement leurs élèves de tout ce qui tient à l'ancienne féodalité, à la superstition et à *toute espèce de culte religieux*.

Signé GALLOIS, président.

On nous apprend que ce Gallois étoit vicaire épiscopal; ce n'est pas là ce qui nous surprend. Chabot étoit bien vicaire de Grégoire. Mais comment des administrateurs se permettent-ils un pareil attentat à la morale publique? Comment concilient-ils ce fanatisme irréligieux avec la liberté des opinions religieuses? N'est-ce donc pas un assez grand mal, que la constitution prescrive le silence à cet égard, et qu'elle ait détaché de l'éducation publique l'exercice de la religion, première base de la morale, première institution sociale chez tous les peuples policés? Faut-il encore y ajouter, en affichant ouvertement l'impiété, et en nous montrant bien clairement que la liberté des cultes n'est autre chose que la liberté de les mépriser tous? La république a-t-elle donc quelque intérêt à ce qu'on outrage publiquement la Divinité? et quel plus grand outrage peut-on lui faire, que de mettre sur la même ligne la superstition et toute espèce de culte religieux, c'est-à-dire, toute manière de l'adorer? Quoi! un athée, un *Gallois*, un libertin, un ex-vicaire épiscopal, un apostat sera à la tête d'une administration, et par là il se croira en droit de faire aux instituteurs une loi de la dépravation de ses principes; il croira avoir *policé* les écoles centrales, quand il les aura éloignées *scrupuleusement* de tout ce qui tient à *toute espèce de culte religieux!* Voilà certes des *scrupules* d'un nouveau genre, et une étrange manière de rendre les consciences *scrupuleuses* et délicates. Nous savons bien sans doute que toutes les administrations centrales ne sont pas travaillées des mêmes

scrupules que celle de la Nièvre; mais qui peut cependant ne pas gémir, quand on pense que la manière d'enseigner la morale dépendra désormais, non-seulement de chaque département, mais de chaque district, de chaque canton, de chaque commune; que le fondement même de l'ordre social sera ainsi livré à l'arbitraire, et que chaque administrateur croira avoir *organisé* la morale, quand il n'aura organisé que la folie de ses idées et la désorganisation de ses principes?

9.

SUR LES DEMANDES DU DIRECTOIRE AU PAPE.

(15 novembre 1796.)

Les succès des armées françaises en Italie ayant forcé Pie VI à négocier avec le Directoire, il y eut d'abord un armistice conclu avec Buonaparte par l'intermédiaire du chevalier Azara, ministre d'Espagne à Rome; mais le Directoire refusa de confirmer l'armistice, à moins que le Pape ne rétractât ses Brefs contre la constitution civile du clergé. Ce n'étoit pas sans doute que le Directoire se souciât beaucoup de cette constitution, qui étoit abolie; mais c'étoit un prétexte pour ne pas faire la paix. Le 3 septembre, Garreau et Salicetti, commissaires du Directoire, envoyèrent au prélat Galeppi un projet de traité en 64 articles: on ne lui donnoit que six jours pour répondre, et les articles devoient être acceptés ou refusés dans leur entier. On soupçonna avec assez de fondement, que c'étoient les constitutionnels qui avoient suggéré la demande de la révocation des Brefs, pour humilier le Pape. Pie VI répondit le 14 septembre que ni la religion ni la bonne foi ne lui permettoient d'accepter ces conditions.

De toutes les nouvelles qui se succèdent les unes aux autres, et qui occupent en ce moment notre curiosité, il

en est peu qui nous aient autant surpris que celle qui nous apprend le nouveau différend qui existe entre le Pape et le gouvernement français. Il ne s'agit de rien moins que de le forcer à retirer ses Brefs, et de le faire rétracter dans la forme suivante : *Comme quelques ennemis connus ont surpris à ma religion des Brefs, qui, par leurs principes et leurs effets, sont contraires aux droits des nations, je les désapprouve et les révoque.* Cette nouvelle ne nous a paru d'abord qu'une pure facétie, inventée uniquement par les ennemis du Directoire. Ensuite nous sont venus des détails ultérieurs qui nous ont fait douter; et telle est maintenant la position des choses et le concours des circonstances, que nous avons fini par être pleinement convaincus. Les lettres même de Rome sont positives à cet égard. Nous y avons vu les détails d'une congrégation extraordinaire tenue à ce sujet, composée de douze cardinaux, ainsi que la décision unanime, portant que *la demande étoit inadmissible; que c'étoit attaquer la religion dans ses fondemens, et qu'il falloit que le Pape souffrît le martyre, plutôt que de violer les principes de l'Eglise.* De nouveaux détails nous ont appris l'assemblée d'un congrès à Florence, sous la médiation du chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne, pour tâcher de renouer les négociations avec le commissaire Salicetti et les deux commissaires du Pape, le prélat Galeppi et le Père Soldati, Dominicain, un des plus fameux théologiens d'Italie.

Des lettres plus récentes nous apprennent que les conférences à ce sujet sont absolument rompues, et que le Pape a adressé un manifeste à toutes les cours catholiques, pour leur faire part des articles exigés par les Français, et du refus formel qu'il a fait d'y acquiescer. Il n'y a donc plus maintenant de doute à cet égard. Nous avons donc cru, en conséquence, devoir ici exposer quelques réflexions sur un évènement qui tient si

essentiellement à la religion, et qui occupera une des pages les plus marquantes de l'histoire ecclésiastique.

Et d'abord, de quoi s'agit-il? De la révocation des Brefs, c'est-à-dire, de choses purement spirituelles, et qui n'ont aucun rapport avec le gouvernement civil. Or, quelle contradiction plus frappante que la demande impérieuse de cette révocation? Quel spectacle plus bizarre que de voir le diplomate Azara, poussant des argumens au prélat Galeppi, et le philosophe Salicetti, disputant de théologie avec le père Soldati, pour prouver que le Pape n'a pas pu condamner la constitution civile du clergé, il y a six ans, sans insulter à la constitution républicaine d'aujourd'hui. Certes, voilà un congrès d'une étrange espèce. Il n'y a pas de milieu; ou le Pape est ici regardé comme chef de la religion, et alors on n'a rien à démêler avec lui dans l'ordre de la religion; ou on ne le considère que comme souverain, et alors on ne peut traiter avec lui que de puissance à puissance, et se borner par conséquent aux objets purement temporels. Le gouvernement français peut bien sans doute se servir du droit de la victoire, pour imposer les conditions qu'il lui plaira, à la foiblesse politique du Pape; il ne peut en imposer aucune à sa conscience.

Il seroit trop inconséquent que les représentans d'une république, qui s'est distinguée de tous les Etats du monde en détachant de sa constitution tous les principes religieux, et qui ne reconnoît aucun culte, vinssent après coup s'occuper de culte et de principes religieux, et que ceux qui se font gloire de protéger la liberté des opinions dans le dernier des individus, vinssent la disputer philosophiquement au chef même de la religion.

En vain voudroit-on sauver cette contradiction, en supposant que ces Brefs violent *le droit des gens*. A moins que le droit canonique n'ait été transformé tout à coup en

droit des gens; à moins que l'on n'entende par le droit des gens les droits de ces évêques prétendus, qui ont violé eux-mêmes tous les droits; à moins que le droit des gens ne se trouve tout entier dans les prétentions extravagantes de Grégoire, et que toute la diplomatie de l'Europe ne soit compromise, parce que le Pape refuse à des évêques sacrilèges un diplome de communion. Mais, dit le journal de Grégoire, si par ces Brefs les droits des empires ne sont pas lésés, comment se fait-il qu'une puissance qui ne veut rien connoître hors de ses limites politiques, en demande le sacrifice? Nous ne sommes pas assez savans pour répondre à une pareille question. Nous n'avons pas assez d'esprit pour réfuter un argument de cette force; mais heureusement pour nous, nous en avons assez pour savoir lire. Pour répondre à tous ces *comment*, il faudroit que nous eussions assisté au conseil du Directoire; mais, pour connoître évidemment la vérité, nous n'avons besoin que d'ouvrir les Brefs. Nous disons donc à tous les hommes de bonne foi, qui n'ont nul intérêt d'obscurcir la lumière : Prenez, et lisez; *tolle, et lege*. Voyez s'il s'y trouve un seul mot qui lèse les droits des empires, une seule citation dont puisse s'alarmer la république la plus ombrageuse, un seul passage qui ait un rapport même indirect avec ces prétentions tant reprochées à la cour de Rome sur le temporel des rois; voyez si le Pape ne se renferme pas ici strictement dans les devoirs de sa place, s'il sort du cercle de ses fonctions, et s'il prend un autre langage que celui qui convient au chef de l'Eglise; voyez si sa réponse est autre chose qu'un jugement purement doctrinal, demandé par le chef même de la nation, et par tous les évêques de France : voyez si jamais pape a parlé avec plus de modération, et agi avec plus de désintéressement; s'il n'a pas été le premier à faire le sacrifice de ces redevances temporelles consacrées par le concor-

dat; si, loin de se mêler *du droit des gens*, il n'a pas déclaré lui-même n'avoir jamais eu l'intention d'entrer dans des discussions politiques, et encore moins de provoquer *le rétablissement de l'ancien ordre de choses* (1). O vous qui aimez tant les *comment*, parce qu'ils vous sont nécessaires, et qu'il vous est bien plus commode d'entasser des difficultés chimériques, que de répondre à des faits évidens, dites-nous donc *comment* il se fait que vous n'ayez pas cité un seul passage qui blesse le droit des gens, ou quelque mot qui compromette la tranquillité des empires; *comment*, tout intéressés que vous êtes à faire les frais de cette recherche, vous en laissez le soin aux autres; et comment vous préférez ici d'opposer des questions vagues au témoignage de vos yeux, plutôt que de vous servir du témoignage de vos yeux pour repousser toute vaine question?

Il y a plus. Le Pape eût-il attaqué dans les Brefs les abus et les excès où l'on peut tomber en adoptant les

(1) « Nous devons cependant avertir, dit le Pape, qu'en parlant ainsi de l'obéissance due aux puissances légitimes, notre intention n'est pas d'attaquer les nouvelles lois civiles auxquelles le Roi a pu donner sa sanction, comme n'ayant de rapport qu'au gouvernement temporel dont il est chargé: nous n'avons point pour but, en rappelant ces maximes, de provoquer le rétablissement de l'ancien ordre de choses: le supposer seroit renouveler une calomnie qu'on n'a affecté jusqu'ici de répandre, que pour rendre la religion odieuse. Nous ne cherchons, vous et moi, nous ne travaillons qu'à préserver de toute atteinte les droits sacrés de l'Eglise et du saint siège apostolique. »

Verumtamen quæ de obedientia legitimis potestatibus debita asseruimus, nolumus eo accipi sensu, ut à nobis dicta fuerint animo oppugnandi novas civiles leges, quibus Rex ipse præstare potuit assensum, utpote ad illius profanum regimen pertinentes, ac si per nos eo consilio allata sint, ut omnia ad pristinum civilem statum redintegrentur, juxta quorumdam calumniatorum evulgatas interpretationes, ad conflandam religioni invidiam: cum re verâ nos, vosque ipsi id unum quæramus, atque urgeamus, ut sacra jura Ecclesiæ, et apostolicæ sedis illæsa serventur. (Premier Bref du Pape, du 10 mars 1791.)

nouveaux principes dans l'ordre politique, il n'eût rien fait en cela de contraire aux droits de sa place, ni aux droits des nations. Fort libre à lui, comme à tout autre, de penser et de dire ce qu'il lui plaît sur les dangers ou les fausses interprétations des droits de l'homme; fort libre à lui, comme à tant d'autres, de nous prouver que la liberté a ses écarts, et l'égalité ses chimères: il n'y auroit rien, dans ce cas même, qui blessât ni la sûreté ni la dignité de la république. On peut, sans être son ennemi, ne pas admirer exclusivement ses principes; on peut faire avec elle des traités, sans faire alliance avec sa morale; et les puissances de l'Europe qui jusqu'ici l'ont reconnue, n'ont sans doute pas cru encenser par là même l'esprit de son gouvernement, ni s'ôter le droit d'improuver sa philosophie. Ainsi le mot *contraire aux droits des gens*, loin d'ôter la contradiction où il nous paroît que s'est jeté le gouvernement français, ne fait ici que la rendre plus palpable. Il ne fait que donner un nouvel éclat à la sagesse et à la modération des Brefs; il n'est lui-même qu'une contradiction de plus.

2° La demande de leur révocation est inexpliquable dans ses motifs; car quel but raisonnable pourroit-on lui supposer? Seroit-ce d'humilier le Pape? ce motif seroit trop peu digne de la magnanimité française. Seroit-ce d'avoir un prétexte pour aller à Rome? mais est-ce que la France n'est pas assez puissante pour prendre un moyen plus noble? Est-ce bien au vainqueur de l'Italie qu'il appartient de se servir d'un expédient aussi mesquin, aussi contraire à sa véritable gloire? S'y seroit-on déterminé à l'instigation de certains évêques constitutionnels? C'est bien effectivement ce que nous avons d'abord pensé; mais d'où tiendroient-ils une telle influence? quel seroit donc ce mérite caché qui leur assureroit une si grande considération? Au défaut de leurs vertus, auroient-ils cité leurs

services? Ah! les Chabot, les Fouché, les Joseph Lebon et tant d'autres ont aussi rendu leurs services! Toute la tourbe des apostats et des profanateurs ont aussi rendu leurs services : mais ils ont fait cause commune avec les vrais ennemis de la révolution, les ennemis de l'ordre, de l'humanité et de la justice; mais ils ont corrompu les mœurs; mais ils ont préparé la décadence universelle de tous les principes religieux, décadence plus funeste à la nation que les armées ennemies : et la patrie, bien loin de leur devoir de la reconnoissance, ne peut que leur attribuer la vraie source de ses malheurs.

D'ailleurs ce seroit une bien chétive récompense de leurs services, que cette révocation des Brefs, obtenue de cette manière. De quoi pourroit donc leur servir une complaisance évidemment arrachée par la force? On pourroit bien plaindre le Pape de n'avoir pas eu le courage qu'on devoit attendre de ses principes et de ses vertus; on n'en respecteroit pas davantage ceux qui auroient abusé de sa position critique pour le forcer à trahir son devoir. Le Pape enverroit, dans les circonstances présentes, un légat *à latere* à Grégoire, pour le complimenter sur son exaltation à la métropole du Centre, que son exaltation n'en seroit pas moins une arlequinade; et toute l'église constitutionnelle en corps enverroit des ambassadeurs à Rome, pour répondre à ce compliment, qu'elle n'en seroit pas moins une église profane et séculière, qui ne tient ses pleins pouvoirs que d'elle-même. Que dis-je? la réhabilitation de ces faux évêques, opérée ainsi à coups de canon, ne feroit que rendre plus odieuse leur première installation opérée à coups de baïonnettes. On les fuiroit encore plus qu'on ne les fuit maintenant; on seroit encore plus convaincu de leur mauvaise foi, plus pénétré de leur injustice; et au lieu d'avoir ramené les fidèles à leur giron, ils ne feroient que donner à leur schisme une plus grande

solennité, et imprimer sur leur secte un nouveau degré d'infamie.

Et ce qu'il y a ici de plus révoltant, c'est que ces prétendus évêques proposeroient au Pape un acte d'autorité qui surpasse évidemment tout son pouvoir, et dont il n'y a nul exemple dans les annales de l'Église. Le souverain pontife n'est ni le dominateur des saints canons, ni le créateur des principes. Il protège les premiers, et il applique les seconds; il explique les dogmes, mais il ne les fait pas; il est le gardien suprême des saintes règles, il n'en est pas le dissipateur arbitraire. Or, en supposant même qu'il pût légitimer les intrus, que fera-t-il des évêques légitimes? Les déclarera-t-il morts, quand ils sont encore vivans? dira-t-il qu'ils sont déchus de leur place, quand ils la conservent encore? usera-t-il de cette tournure hypocrite et dérisoire, qui ne pouvoit appartenir qu'à des hommes pour qui la morale n'est qu'un jeu, en les appelant *démissionnaires?* les paiera-t-il avec des mots, comme les intrus s'efforcent de payer tout le monde? les forcera-t-il de se désister au nom de la liberté? ne comptera-t-il pour rien leur conduite héroïque et leurs honorables malheurs? stipulera-t-il seul leurs propres intérêts? transigera-t-il de plein droit avec leurs propres persécuteurs? et cette autorité papale, tant dédaignée par les rebelles, ne sera-t-elle donc toute-puissante que contre la fidélité, la vertu et l'infortune?

Nous répondrons par là à ceux qui pourroient croire que la révocation des Brefs ramèneroit la paix et détruiroit le schisme. Outre que nous ne pensons pas que la philosophie ait un si grand intérêt à le détruire, puisque c'est elle-même qui l'a provoqué, n'est-il pas évident que ce seroit ici un moyen illusoire? N'est-il pas démontré que tout ce que feroit le Pape, dans la position actuelle des choses, seroit nul de plein droit? Il se décla-

reroit libre, qu'on ne le croiroit pas; il le seroit en effet, qu'on ne lui obéiroit pas davantage, par le respect même qui lui est dû, parce qu'il ne peut rien faire ni contre lui-même, ni contre l'Eglise, et que, par cet acte de foiblesse que lui arracheroit la crainte, il manqueroit tout à la fois et à ce qu'il se doit à lui-même, et à ce qu'il doit à la religion. Le schisme ne seroit donc pas détruit, ni les divisions éteintes. Le Pape, en changeant de conduite, ne feroit tout au plus que changer nos alarmes; et les consciences, bien loin de se calmer, seroient livrées à de nouvelles inquiétudes : les intrus pourroient bien devenir plus tracassiers et plus hautains, les fidèles n'en seroient que plus inflexibles. Bien loin de se rapprocher, les esprits s'aigriroient davantage; et au lieu de la paix qu'on auroit voulu ramener, nous n'aurions qu'une guerre nouvelle, plus triste encore que celle qui nous divise.

Guerre fondée encore sur la protection spéciale que, dans cette supposition, le gouvernement accorderoit, du moins en apparence, à ces nouveaux ministres que désavoue la presque totalité des catholiques. Si, dans la tolérance des cultes adoptée par la constitution, il pouvoit y avoir quelque exception favorable, ce devroit être sans doute pour le culte du plus grand nombre. Or, le plus grand nombre tient incontestablement à l'ancien culte, et par conséquent aux anciens ministres. Le peuple, en général, a mieux jugé ici que certaines personnes instruites; il s'en est tenu à l'ancienne Eglise, par la raison que c'étoit l'ancienne; il voit ici plus encore qu'il ne raisonne; il connoît encore son vieux calendrier, et il compte par ses doigts que la religion qui a dix-neuf cents ans de durée, vaut mieux que celle qui date du 27 novembre 1790. En vain lui diroit-on que c'est la même église; il sait encore assez son catéchisme, pour conclure que ce n'est pas la même église, puisqu'elle a

d'autres pasteurs que l'Eglise désavoue. La répugnance pour ceux-ci est invincible, et il y a cette différence très-remarquable entre les anciens ministres et les nouveaux, que les partisans de ceux-ci les suivent par routine bien plus que par attachement; mais ils n'ont aucun éloignement pour les anciens, dans lesquels ils n'ont cessé de reconnoître les pasteurs légitimes. Ce seroit donc heurter le vœu général des catholiques, que de solliciter cette révocation des Brefs. Elle augmenteroit les divisions, bien loin de les éteindre; on la regarderoit non-seulement comme une violation faite à la liberté des cultes, mais encore comme une insulte au sentiment de l'immense majorité; et qui sait si des esprits plus difficiles, ou peut-être plus clairvoyans, ne croiroient pas y démêler un dessein secret de détruire par là plus efficacement, en France, la religion toute entière?

Mais, dit-on, s'il n'y avoit pas eu de Brefs, il n'y eût pas eu de schisme. Autant vaudroit dire que, s'il n'y avoit jamais eu de religion catholique en France, on n'eût pas vu de schisme non plus; autant vaudroit dire que, si l'Eglise autorisoit ce qui est mal, il n'y auroit jamais aucune résistance de la part des méchans; et que, si elle approuvoit toutes les innovations, même les plus funestes, il n'y auroit jamais d'opposition de la part des novateurs. Mais en supposant, pour un moment, que le Pape eût pu se dispenser de donner ses Brefs, est-on de bonne foi quand on dit que le schisme n'eût pas existé? Ne naquit-il pas avec la constitution prétendue civile? n'exista-t-il pas dès l'instant qu'il y eut un nouvel ordre de ministres, une nouvelle discipline, et un renversement total de toutes les règles existantes? Attendit-on l'arrivée des Brefs, pour refuser presque unanimement le serment dans l'Assemblée Constituante? Les attendit-on pour savoir que des évêques encore vivans ne pouvoient pas avoir

des successeurs? Connoissoit-on assez peu les règles les plus sacrées de l'Eglise, pour ignorer qu'une poignée d'avocats ne pouvoient pas donner de leur propre autorité, un nouveau gouvernement à l'Eglise, et qu'une nation même, fût-elle composée de trente millions d'hommes, ne le pouvoit pas davantage qu'une poignée d'avocats? avoit-on besoin encore d'attendre la décision du Pape, pour savoir que le sacre de l'Oratoire n'étoit qu'un brigandage et une scène sacrilège? Le schisme fut donc par le fait dans le serment. Il fut dans le crime de ceux qui le consommèrent par l'invasion de tous les sièges existans; il fut dans la séparation violente des nouveaux pasteurs d'avec les anciens, qui réclamoient par toutes les voies canoniques contre cet attentat. Le Pape, sans doute, fut consulté, comme on le devoit, et son autorité fut invoquée, suivant le droit sacré, et l'usage immémorial dans les grandes causes; mais c'étoit bien moins encore pour éclairer les évêques sur la marche qu'ils devoient suivre, et sur les devoirs qu'ils avoient à remplir, que pour arrêter les progrès du schisme et prévenir de nouveaux malheurs. Le Pape, par ses Brefs, n'a donc pas prononcé le schisme, puisque le schisme est un crime, et qu'un crime se commet, et ne se prononce pas; mais il l'a déclaré, mais il l'a dénoncé à l'Eglise universelle. Il n'a pas été cause du schisme, mais il a puni les schismatiques; ses censures ont suivi, et non précédé le délit; et il seroit aussi absurde de lui imputer la séparation, que de lui faire un crime de tous les attentats par lesquels on s'est séparé.

Il ne seroit pas moins injuste de faire retomber sur les Brefs les troubles religieux qui ont tant désolé, et qui peut-être désoleront encore notre malheureuse patrie. Les vrais auteurs de ces tristes divisions, ce sont ceux qui ont tyrannisé les consciences par un nouveau serment;

ceux qui d'abord l'ont décrété comme facultatif (1), et qui ensuite l'ont exigé comme impératif; ceux qui, ne voulant plus de religion dans l'État, ont mis par ce serment deux religions dans l'État; qui ont par là établi deux clergés, l'un persécuteur et l'autre persécuté; et qui, dans le temps même qu'ils proclamoient la liberté des opinions religieuses, les écrasoient ainsi par un acte de despotisme aussi barbare qu'inconséquent. Il est, sans doute, fort commode aux philosophes d'imputer au Pape et les mauvais succès de leurs fausses combinaisons, et les écarts de leur impéritie, et les tristes effets de leur cruelle intolérance; mais tôt ou tard justice se fera de ces imputations calomnieuses. Déjà tous les vrais sages le reconnoissent, et il n'est pas un seul ami éclairé de la république, qui ne déplore ce fatal décret de la Constituante, qui commença de rompre l'unité politique en brisant l'unité religieuse. Ce n'est donc pas à la conduite du chef de l'Eglise, qu'on doit attribuer ces divisions fatales dont elle gémit elle-même; mais à ses ennemis, qui ont voulu la renverser avec violence; mais à ces politiques insensés qui ne savoient qu'abattre sans jamais rien prévoir; mais à ces démolisseurs fanatiques, qui battoient des mains comme des enfans au bruit du craquement de l'édifice

(1) Félix Faulcon, n'ayant pu obtenir la parole dans la discussion sur la loi du 3 brumaire, a pris le parti de faire imprimer son opinion. On y remarque surtout cette déclaration solennelle qui termine la question relative aux prêtres : « Je déclare dans cette enceinte, » où la loi du serment fut rendue, et où moi-même je contribuai à » la rendre; je déclare, dis-je, hautement, et je ne crains pas d'être » démenti par mes anciens collègues, que jamais les premiers repré- » sentans du peuple français n'auroient fait mention du serment, s'ils » avoient pu prévoir que ce serment, dont ils avoient fait une obli- » gation *purement facultative*, serviroit un jour de prétexte pour pro- » scrire en masse et tourmenter outre mesure une classe entière de ci- » toyens, *parmi lesquels tous les hommes probes s'honorent de compter* » *des amis.* »

religieux, sans calculer quelles seroient les suites de cet ébranlement, et où retentiroit le dernier contre-coup d'une aussi grande et aussi lamentable ruine.

Ce n'est donc pas la révocation des Brefs qui peut faire cesser le schisme, mais la résipiscence des schismatiques. Ce n'est pas le désistement du Pape qui amènera la paix, mais le repentir des invaseurs qui l'ont troublée : c'est en abandonnant le ministère qu'ils profanent, et les fidèles qu'ils abusent; c'est en invoquant l'indulgence de l'Eglise; c'est en imitant la conduite de ceux qui, chaque jour, la consolent par leur retour, et l'édifient par leur repentir. Voilà la seule négociation utile, la seule qui puisse être et honorable devant les hommes, et juste devant Dieu. Ce sont des pénitens, et non des conquérans que l'Eglise demande; elle a toujours son cœur ouvert, mais c'est pour ceux qui cherchent à la fléchir, et non pour ceux qui voudroient la dompter; pour ceux qui n'attendent ici des lumières que de la grâce, des armes que de la prière, et non pour ceux qui répondent aux *monitions* par des menaces, et aux censures par des fanfaronnades; enfin pour ceux qui lèvent sans cesse les mains au ciel d'où leur vient leur secours, et non pour ceux qui ne craindroient pas de traiter une réconciliation à l'Eglise comme un armistice, et qui, aussi peu jaloux de la gloire du saint siège que peu délicats sur leur propre honneur, prendroient ici, sans balancer, l'artillerie française pour médiateur, et Buonaparte pour plénipotentiaire.

Certains papiers publics nous avoient annoncé que, sur la réponse catégorique du Pape, et son inflexible détermination à ne point faire céder les principes de la foi à des considérations humaines, le Directoire s'étoit désisté de sa demande, et consentoit à ne plus l'inquiéter sur cet objet; mais l'armement que le Pape vient d'ordonner dans ses Etats, pour mettre sa personne en sûreté, et ses peu-

ples à l'abri d'une invasion, démentent cette nouvelle à laquelle il nous étoit si doux de croire. Il ne nous appartient pas de discuter ici la conduite politique du gouvernement français; mais qui pourra nous faire un crime d'admirer la grandeur d'ame et la contenance héroïque de Pie VI? Qui nous défendra le respect à la vue de ce vieillard auguste, qui, courbé sous le poids des années et des tribulations, a rassemblé toutes ses forces dans son ame, et n'a connu qu'une crainte, celle de Dieu, comme il n'a refusé qu'un sacrifice, celui de sa conscience? Les philosophes n'ont pas manqué d'insulter à sa fermeté, pour se venger de n'avoir point à lui reprocher sa foiblesse, et, ne pouvant crier à la lâcheté, ils ont crié au fanatisme. Car tel étoit leur calcul machiavélique : ou le Pape persistera dans son refus, ou il cédera. Dans le premier cas, nous dirons qu'il sacrifie tout à sa propre opinion, et nous le rendrons responsable des évènemens; dans le second, nous publierons partout qu'il y a donc des accommodemens avec le ciel, et nous le livrerons au mépris de l'Europe. Mais que nous importe l'injustice de ces hommes versatiles qui n'ont jamais eu que la morale du moment? il n'y a ici de méprisable que ces fanatiques nouveaux qui prétendent maintenant assujettir l'univers à leur impie scepticisme, qui veulent nous forcer à prendre leurs opinions surtout, quand ils n'ont plus de principes sur rien, et qui, dans le temps même qu'on opprime le Pape, pour cause de sa religion, osent encore, dans leurs journaux, l'accuser sans pudeur *de nous faire une guerre de religion*. D'ailleurs, il leur sied bien d'insulter au courage du Pape, eux qui ont été si lâches aux jours de la terreur. Ils se sont tous bassement prosternés devant le plus vil des tyrans; le chef de la religion n'a point tremblé devant une armée victorieuse. Ils ont toujours sacrifié la vérité à la faction dominante; le chef de la religion a compté pour

rien les factions, et la vérité pour tout. Tandis que toute l'Italie subissoit le joug de l'humiliation, lui seul n'a point fléchi; il s'est rappelé l'exemple du grand saint Léon, qui marcha devant Attila, et sut se faire respecter *de ce fléau de Dieu.* Il n'a point oublié ce qu'ont fait les évêques de France; il a pensé que, leur supérieur en dignité, il devoit aussi les surpasser en constance, et, couronnant ainsi la séance immortelle du 4 janvier 1791, il s'est écrié avec eux : *Nous ne le pouvons pas.*

Et maintenant que Rome soit pillée, que tous ces anciens demi-dieux, voleurs et assassins, soient replacés au Capitole; que l'auguste basilique de Saint-Pierre soit changée en un vil temple de la Raison; qu'avec cette divinité nouvelle, tous les vices y soient adorés, et toutes les horreurs consacrées; les peuples en souffriront, la religion en gémira: mais le pontife aura fait son devoir; la Providence fera le reste. Le Vatican sera peut-être démoli, mais le saint siège restera debout. N'est-il pas fondé sur le roc? n'a-t-il pas essuyé de plus violens orages? n'est-il pas comparé à une barque battue par la tempête? n'a-t-il pas été attaqué pendant dix-huit siècles, et par les tyrans et par les Barbares, et par les impies et par les sectaires? Le trône des Césars s'est écroulé, les plus puissantes monarchies et les plus fières républiques sont tombées les unes sur les autres; le siège du pauvre pêcheur a tenu ferme au milieu de tant de ruines. On pourra le déplacer, on ne pourra pas le détruire: on pourra lui enlever sa grandeur temporelle qui ne lui est pas essentielle, mais qu'on ne peut lui disputer sans injustice (1); on ne pourra

(1) C'est bien ici qu'il est question *du droit des gens*, bien plus que dans les Brefs. Il seroit très-injuste, dit Fleury, de disputer à l'Eglise Romaine la souveraineté dont elle est en possession depuis tant de siècles, puisque la plupart des souverains n'ont pas de meilleur titre que la longue possession.... Je ne vois que l'Eglise Romaine où l'on

pas lui ôter sa grandeur réelle, celle d'être le siège de la vérité, le centre de la communion, et la chaire par excellence. Partout où ce centre sera, là les catholiques le suivront; partout où cette chaire auguste se transportera, là toutes les autres s'y réuniront, parce que partout où elle se fixera, partout sera la tige de la succession et le dépôt sacré des traditions apostoliques.

Que diront maintenant les constitutionnels? Amuseront-ils encore les simples par de vains mensonges? pré-

peut trouver une raison singulière d'unir les deux puissances. Tant que l'Empire Romain a subsisté, il renfermoit dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté : mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendans les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnoître pour père commun, et que les schismes n'eussent été fréquens. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence, que le Pape s'est trouvé indépendant, et maître d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leurs devoirs. C'est la pensée d'un grand évêque de notre temps. *(Quatrième Discours sur l'Hist. Eccles.* n. IX, 10.*)*

Ce grand évêque, c'est Bossuet, qui, dans son discours *sur l'Unité de l'Église*, prononcé à l'ouverture de la fameuse assemblée de 1682, s'exprime ainsi : « Dieu, qui vouloit que cette Eglise, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où tous les fidèles devoient garder l'unité, à la fin fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'état pourroient causer, jeta les fondemens de ce grand dessein par Pépin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leurs libéralités, que l'Eglise, independante, dans son chef, de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les ames; et que, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéramens. »

Nous pourrions citer ici d'autres autorités en faveur de la puissance temporelle du saint siège; mais nous nous bornons à ces deux témoignages illustres, d'autant plus imposans, que personne ne les accusera d'être suspects de flatterie envers la cour de Rome.

tendront-ils encore que les Brefs n'existent pas, qu'ils sont impossibles, que le Pape n'a pas parlé, que le Pape s'est rétracté, ou que bientôt il se rétractera? Diront-ils encore qu'il est juge en sa propre cause; qu'il ne se cherche que lui-même, et qu'il n'a défendu que ses intérêts personnels? En appelleront-ils au Pape mieux instruit? Soutiendront-ils encore que la cause n'est pas assez discutée, ou que ce n'est ici qu'une affaire de mots, et qu'une dispute d'école? Mais laissons ce qu'ils disent, et admirons la Providence, qui n'a permis ce mémorable évènement que pour mieux les confondre, pour leur ouvrir une nouvelle source de lumière, une nouvelle porte au repentir, et laisser à jamais leur schisme sans prétexte, et leur obstination sans excuse.

10.

SUR LA RÉCLAMATION D'UN OFFICIER, NOMMÉ BLIGNIÈRES.

(15 novembre 1796.)

Un ancien commandant de bataillon, Blignières, retiré aux Invalides, présenta au nom de ses frères d'armes une réclamation au Directoire pour demander qu'on leur rouvrît l'église des Invalides, fermée depuis long-temps, et qu'on leur permît de pratiquer une religion qui consoleroit leur vieillesse et adouciroit leurs souffrances. C'est sur cette demande que M. de Boulogne fait les réflexions suivantes (1).

De toutes les réclamations qui s'élèvent de toutes parts sur le même objet, il en est peu d'aussi intéressantes que celle-ci, et d'aussi propres à fixer l'attention du gouvernement. Qui pourroit donc être insensible aux sentimens religieux de ces militaires respectables? qui ne s'est senti ému en voyant la franchise de leur piété, qui ressemble si bien à la franchise de leur valeur? O touchant souvenir! ô spectacle vraiment sublime! quel moment que celui où, après avoir admiré ce dôme majestueux tout éclatant de la magnificence des arts et de celle de la gloire,

(1) Il en sera parlé encore plus bas au n° XXX.

on laissoit reposer ses regards éblouis sur ces vieux guerriers mutilés, humblement prosternés sur le pavé du sanctuaire! Combien ce monument auguste ennoblissoit leur asile! combien leur touchante piété relevoit ce monument auguste! Hélas! il ne s'agit plus maintenant de magnificence et de gloire; mais il s'agit au moins de relever ce même autel au pied duquel ils passoient leurs plus délicieuses journées. Il est temps de leur rendre cet exercice de la religion, dont leur cœur a besoin, et qu'on ne pourroit leur disputer sans la plus énorme injustice. En vain leur donnera-t-on pour réponse le décret sur la liberté des cultes. Ce n'est point avec ce décret à la main qu'ils pourront l'exercer. Ce ne sont pas des mots qui leur en donneront la possibilité. Il ne s'agit pas de la loi, mais des moyens de la mettre en pratique. Or, où seront ces moyens, si on ne leur rend pas leur église; ou si, en la leur rendant, on les laisse, par défaut de ressources, dans l'impuissance d'en faire usage? En vain nous diroit-on que l'Etat n'est pas obligé de leur procurer ces moyens. Autant vaut dire que l'Etat ne regarde ces respectables victimes de leur dévoûment à la patrie que comme de vils animaux, auxquels il ne doit que la grossière nourriture du corps; comme si les premiers besoins, pour des vieillards et des infirmes, n'étoient pas les besoins de l'ame. Cependant nous ne cessons de répéter, et nous voyons écrit partout : *Respect au malheur!* respect à la vieillesse! respect aux morts! partout respect, c'est-à-dire, partout des mots, partout des abstractions à la place de la réalité. Jamais la métaphysique n'a été à si bon marché, ou plutôt jamais elle n'a été plus chère, puisqu'on nous la donne pour le supplément de tout. C'est la grande folie de ce siècle de lumières, de croire que l'on s'acquitte envers l'humanité avec de stériles adages, et que de vieux lambeaux de morale païenne doivent nous tenir

lieu de nos besoins les plus urgens ou de nos affections les plus chères. *Respect au malheur!* et les malheureux sont abandonnés ; *respect à la vieillesse!* et les vieillards languissent sans consolation; *respect aux morts!* et les mourans, en attendant d'être ensevelis sans honneur, descendent au tombeau sans assistance; *respect à la valeur!* et on ne daignera pas s'informer si, dans l'asile destiné à ses anciens services, elle pourra trouver un ministre de paix qui reçoive ses derniers soupirs. Quelle législation! quelle philosophie! Ce que nous disons de la maison des Invalides, et qui s'applique naturellement à tous les hospices nationaux, nous le disons aussi des armées. Là est aussi décrétée la liberté des cultes, et là l'exercice des cultes est aussi une chimère. Quel est l'article du code militaire qui offre la possibilité de pratiquer sa religion? et cependant qui a plus besoin des exercices de la religion, que cette multitude de soldats, entre les mains desquels repose le salut ou le bouleversement des empires? Qu'est-ce qu'une armée sans foi, sans religion, sans aucun exercice de culte, qu'une troupe de bêtes féroces que l'on dresse au carnage? Une cruelle expérience ne nous a-t-elle pas déjà démontré cette vérité? Et d'où sont donc venus ces excès inouis, ce brigandage sans exemple, ces monstrueuses atrocités dont nos légions se sont souillées, et qui les ont déshonorées à la face de l'Europe? atrocités, excès si incroyables, que l'on a craint de les révéler en plein conseil, et qu'on n'a osé les confier qu'à un comité secret. Qui peut douter que tant de crimes et de licence, sans aucune espèce de frein, ne soient l'effet de cet esprit d'impiété qui se propage de plus en plus dans nos armées, par le défaut total d'exercices de religion? Puisse un exemple aussi effrayant ouvrir enfin les yeux à nos législateurs! Puisse-t-il les ramener une bonne fois à la nécessité de la religion, et les con-

vaincre de plus en plus de l'insuffisance de cette liberté prétendue des cultes, qui est tout à la fois précaire *par le droit*, et impossible *par le fait!*

11.

SUR L'ÉTAT DE LA RELIGION

A PARIS.

(1er décembre 1796.)

Cet article représente l'état des choses au mois de novembre 1796.

L'ÉTAT de l'église catholique de Paris est toujours très-consolant pour ceux qui s'intéressent aux progrès de la religion. Chaque jour s'ouvrent de nouveaux temples, et l'affluence des fidèles, bien loin de diminuer, s'accroît d'une manière très-sensible. Jusqu'ici nous n'avions vu que les dimanches publiquement observés : il n'en étoit pas de même des fêtes. Celle de la Toussaint a été célébrée d'une manière remarquable. Toutes les boutiques ont été fermées, et ce changement a été d'autant plus édifiant, qu'il n'a pu être attribué qu'à un renouvellement de respect pour la religion de nos pères. Les temples, il est vrai, sont tous dépouillés de leur ancienne décoration, et il n'en est aucun qui ne porte l'empreinte de la hache philosophique et sacrilège qui les a dégradés;

mais ils tirent un nouvel éclat de la solennité du concours et de la piété des fidèles. Leur délabrement même ajoute encore au respect qu'on leur porte. C'est au pied de ces autels indignement renversés, qu'on va prier avec plus de ferveur, gémir avec plus de componction, et méditer avec plus de fruit. C'est en contemplant ces ruines sur lesquelles chacun lit l'histoire de ses propres malheurs, que l'on se sent davantage porté à ce recueillement austère qui convient si bien dans la maison du Seigneur. Jusqu'à présent le zèle a suppléé à tout; chacun apporte son obole, la piété survit à la misère générale, et il n'est pas rare de voir la même veuve, qui recevoit jadis de son curé des aumônes si abondantes, lui apporter l'offrande qu'elle a prise sur son nécessaire. La paroisse de Saint-Eustache, une des plus vastes de la capitale, vient d'être rendue à la catholicité, par la rétractation des prêtres assermentés qui la desservoient, au nombre de douze. Ces prêtres, qui d'ailleurs n'avoient à se reprocher aucune de ces flétrissures qui ont déshonoré le plus grand nombre des membres de la réforme constitutionnelle, ont donné publiquement les marques les moins équivoques de la sincérité de leur retour; et avec la confiance de l'Eglise, ils ont reconquis l'estime et le respect de leurs concitoyens. La paroisse aussi constitutionnelle de Saint-Thomas-d'Aquin a imité le même exemple; et nous ne cessons d'espérer que les vaines hésitations de l'amour-propre, qui seules ont pu jusqu'ici retenir les autres sociétés schismatiques, tomberont enfin devant le grand intérêt des peuples et de la religion.

M. de Barral, évêque de Troyes, a officié pontificalement, ces jours derniers, dans l'église ci-devant appartenant aux Minimes, et a administré la confirmation à près de quatre cents personnes de tout sexe et de tout âge. C'étoit un spectacle d'autant plus intéressant, qu'on ne

l'avoit pas vu depuis plusieurs années. Chacun vouloit jouir de la présence de ce pontife vénérable; chacun croyoit voir renaître en lui tout l'épiscopat français. C'étoit à qui lui rendroit plus d'honneurs et lui témoigneroit plus de joie. Pourquoi les trois évêques, ses anciens collègues, qui sont actuellement à Paris, ces transfuges de leur corps, qui ont déshonoré leur place et trahi leurs devoirs, en prêtant les premiers ce coupable serment, source de tant de maux, n'ont-ils pas été les témoins de cette scène attendrissante? Quelle honte et quels remords, s'ils en sont encore susceptibles, ne leur eût-elle pas inspirés! Quelle différence, grand Dieu! entre ce prélat, auquel s'adressoient tous les respects, et qui sembloit couvert de toute la majesté de la religion, et l'évêque d'Orléans, garçon d'un bureau de police, et l'évêque de Viviers, garçon de bibliothèque, et l'évêque d'Autun, garçon de l'Institut! Comment aussi l'épiscopat nouveau, dont Grégoire veut se faire le chef, ne meurt-il pas de honte en se voyant enté sur ces trois garçons philosophes qui le conspuent eux-mêmes, après l'avoir créé? Notre dessein n'est pas sans doute de faire ici des remarques injurieuses; mais qui nous défendra de dire la vérité? et qui peut trouver mauvais que nous fassions sentir toute la distance que mettent la religion et le devoir entre un homme et un homme, entre un évêque et un évêque? Ainsi la religion triomphe seule d'une révolution qui a tout englouti; ainsi sa conservation, dans ce naufrage universel, devient pour tous les hommes de bonne foi un miracle perpétuel; ainsi tous les efforts que l'on a faits pour détourner le peuple des institutions catholiques, ne font que tourner à la honte de l'impiété. Ainsi, tandis que les philosophes n'ont pu encore donner à leurs fêtes décadaires ni le moindre intérêt, ni la moindre consistance, les fêtes religieuses conservent invinciblement et ce

charme qui attire, et cet ascendant qui entraîne. D'où vient donc cette différence? Que tous nos grands penseurs nous expliquent ce phénomène; qu'ils nous disent donc, s'ils le peuvent, comment, depuis qu'ils ont tant de fêtes philosophiques sur le métier, ils n'ont pu inventer que d'insipides jeux et des spectacles soporifiques; comment, dans leurs savantes veilles, ils n'ont rien pu trouver qui parle au cœur et qui élève l'ame. Pourquoi Chénier et autres cerveaux creux, qui ont tant ruminé sur ces objets, ne demandent-ils pas aux ministres de la religion quel est donc ce secret qui rend les saintes solennités si attachantes à la fois et pour l'homme ignorant et pour l'homme éclairé? Mais en attendant qu'ils fassent cette découverte, admirons le pouvoir de la religion; reconnoissons ce sublime besoin que nous avons tous d'elle, besoin d'autant plus fort qu'il est fondé sur nos misères, et sur la nécessité où est la foible créature d'aimer, d'espérer et de croire.

12.

SUR L'ABBÉ CLÉMENT

ET SUR LE SYNODE DE VERSAILLES.

(15 décembre 1796.)

Le janséniste Clément travailloit alors à se faire nommer évêque constitutionnel à Versailles; on le plaisante sur son ambition et ses démarches. Voyez ce qui est dit de lui dans le *Tableau*, au commencement de ce volume.

Tout le monde connoît ou ne connoît pas le prétendu synode de Versailles, composé de huit ou dix prêtres, qui s'est tenu cette année sous la protection de Grégoire, et sous la présidence du citoyen Clément. Jamais synode plus petit n'eut de plus grands objets en vue, comme aussi jamais synode plus ridicule n'a eu une plus triste fin. Il ne s'agissoit de rien moins que de préparer les esprits au grand concile national, de servir de modèle à toutes les églises veuves de leurs apostats, pour l'élection de nouveaux évêques; de mettre en activité la discipline apostolique et primitive dans tout le département de Seine-et-Oise, et enfin de couronner l'œuvre, en fabriquant pour second évêque de Versailles le sagace M. Clément, déjà tout radieux de pouvoir escamoter ainsi une partie du diocèse de l'archevêque de Paris, pour le punir de s'être enfui quand on le lapidoit. Mais voilà qu'un arrêté du Directoire, dont nous sommes

..

bien loin de justifier l'illégalité, met en fuite tout le tripot, et fait ainsi évanouir tant de si belles et si glorieuses entreprises. Plus de nouvelle discipline dans l'église de Seine-et-Oise, plus de concile national, plus de patriarcat pour Grégoire, plus d'épiscopat pour Clément. A peine celui-ci se consoloit de tant de disgrâces, qu'il apprend que M. Gauzargues, ex-secrétaire du synode, vient de se rétracter avec un autre de ses collègues, et que, faisant usage de leur raison autant que de leur théologie, ils ont très-sagement conclu qu'il est tout à la fois plus sûr et plus honorable d'être unis au chef de l'Eglise, qu'à un ci-devant président de je ne sais quel synode, et maintenant se disant président de je ne sais quel presbytère. M. le président n'a pas manqué d'écrire à M. Gauzargues pour lui prouver, avec cette logique qui lui est familière, qu'il ne peut pas, sans compromettre son salut, signer sa rétractation, après avoir signé les actes du synode. Il est difficile, en effet, de voir une plus grande contradiction et un plus grand oubli des convenances de la part de M. Gauzargues. Nous regrettons de ne pas connoître cette lettre en entier, qui certainement doit être aussi forte que la tête dont elle émane.

Et après avoir cité un fragment de la lettre de l'abbé Gauzargues, l'auteur continue ainsi :

Il paroît que M. Gauzargues n'a pas voulu réfuter sérieusement M. Clément, qui est assez absurde pour croire ou du moins pour dire qu'en se séparant de lui, on est *hors de la voie du salut*. A quelle foule de réflexions ne donnoit pas lieu une assertion aussi extravagante! Jusqu'ici les intrus, même les plus déterminés, se sont bien gardés de nous damner, pour rester attachés à nos anciens pasteurs. Ils nous engagent bien, par des raisons

de convenance qui ne nous touchent guère, par je ne sais quelles considérations de paix, d'intérêt public et de nécessité, de nous réunir *à eux*, ce qui encore ne nous paroît ni si intéressant ni si nécessaire; mais ils sont trop prudens pour aller plus loin, et nous n'en connoissons point encore qui se soient avisés de dire : Hors l'Encyclique point de salut. Il étoit réservé au seul M. Clément de nous dire avec assurance : Point de salut hors du presbytère. O combien le presbytère de Lyon est plus modeste et plus conciliant dans son instruction pastorale! combien tous les membres qui le composent craignent de nous laisser apercevoir, soit de près, soit de loin, la moindre idée de damnation! Avec quelle ardeur ils désirent *de pouvoir mettre aux pieds de l'archevêque de Lyon leur hommage et leur obéissance canonique!* comme ils souhaitent encore qu'*on leur ménage les moyens d'aller à Rome, pour rendre compte de leur conduite au chef de l'Eglise!* comme *ils jurent qu'à la paix, ils correspondront avec lui, et lui rendront tout ce qui est dû à sa primauté d'honneur et de juridiction!* ce qui veut dire simplement qu'il n'y a ici d'une part qu'une primauté suspendue, et de l'autre qu'une désobéissance momentanée. Voilà du moins un accommodement, voilà ce qui s'appelle du doux et du conciliant; mais pour ce M. Clément, c'est une barre de fer, un intraitable, qui veut écraser tout le monde. Il nous dira sans doute que le presbytère de Lyon n'est qu'*anonyme*, et que lui Clément se signe et se nomme : cela est vrai. Il nous dira encore que ce presbytère n'est que *provisoire*, et que le sien est permanent : cela est incontestable. Peut-être pourra-t-il ajouter que les presbytériens de Lyon ne sont que des subalternes sans dignité comme sans renommée, tandis que lui court la carrière des honneurs, et que, sans le mandat d'arrêt du Directoire, il eût été évêque, sans même avoir besoin du man-

dat apostolique. Nous ne disons pas le contraire ; mais encore faut-il toujours garder quelque mesure, et ne pas croire que, parce qu'on se passe de la communion du saint siège, il faille renoncer à toute espèce de sens commun. Au reste, il paroît que M. Gauzargues n'a pas été fort alarmé de l'anathème que lui a lancé ce robuste théologien, et que, tout compte fait, il a mieux aimé être *hors la voie du salut* avec l'Eglise catholique, que de se sauver seul avec M. Clément.

13.

SUR LA PERSÉCUTION

CONTRE LES RELIGIEUSES.

(15 décembre 1796.

Cet article fut rédigé à l'occasion d'une anecdote racontée par les journaux du temps, et qui étoit apocryphe, comme on le verra plus bas.

La plupart des journaux ont répété avec affectation l'anecdote de cette religieuse de la Belgique, qu'on a trouvée renfermée dans un cachot où elle étoit, par ordre de l'abbesse de la Ramée, depuis dix-huit ans, enveloppée, dit-on, dans un sac, parce qu'elle étoit folle. Il semble qu'on auroit dû faire remarquer cette dernière circonstance, mentionnée dans le procès-verbal

qui a été envoyé au tribunal de la Dyle; car enfin, d'après toutes les règles de la justice et surtout de la prudence, il a été permis, dans tous les temps et dans tous les lieux, d'enfermer une folle. On auroit dû aussi suspendre au moins son jugement; car ici toute la présomption est en faveur de l'abbesse, et certainement nous en croyons bien plus à l'humanité d'une supérieure, dont l'état et l'éducation lui en font un devoir autant qu'une habitude, qu'à la véracité de ceux qui la chassent avec violence de son couvent, et qui conséquemment ont intérêt de la rendre odieuse. Et voilà aussi quel a été le but des philosophes-journalistes, qui ont fait si grand bruit d'un évènement invraisemblable par lui-même, et qui ne prouveroit rien, quand même il seroit vrai : c'est d'avilir les religieuses; c'est de nous distraire des rigueurs inouies que l'on a exercées et qu'on exerce encore contre elles; c'est de diminuer le tendre intérêt qu'inspirent leurs malheurs; c'est de leur enlever jusqu'à la consolation d'être plaintes; c'est de colorer, par les plus vains prétextes, les traitemens horribles dont elles sont victimes, et de pouvoir dire à chacune d'elles qui oseroit en montrer l'injustice : Si ce n'est pas toi, c'est l'abbesse de la Ramée.

Mais vous, tolérans philosophes, qui prenez un si vif intérêt à une religieuse folle, dites-nous donc ce que vous avez fait de ces cinquante mille religieuses qui ont conservé leur bon sens. Parlez-nous donc de celles qui ont péri dans la misère, dans les prisons et sur les échafauds. Parlez-nous des Carmélites de Compiègne, des religieuses de Nîmes, et des trente-deux religieuses d'Orange. Parlez-nous de la vertueuse abbesse de Montmartre, traînée au supplice à l'âge de quatre-vingts ans.

Je vous entends déjà; vous nous parlez du règne de la terreur, et Robespierre est là tout prêt pour justifier

tous ces excès épouvantables que les générations futures ne croiront pas, puisqu'ils sont à peine crus par la génération présente. Mais ce n'est pas Robespierre qui a commencé ces persécutions atroces contre les religieuses. Ce n'est pas lui qui, dès l'année 1790, après la capture de leurs biens, les laissa sans traitement jusqu'à l'année 1792. Ce n'est pas lui qui, à cette époque, commença de lancer sur elles ces tigres furieux, qui, les armes à la main et le blasphème à la bouche, les arrachèrent du pied des saints autels qu'elles arrosoient de leurs larmes, pour les traîner dans les rues, où elles erroient sans asile, sans parens, sans amis, et ne sachant où porter leur existence déplorable. C'est aux beaux jours de la philosophie naissante, c'est à l'aurore de la nouvelle tolérance, c'est sous les yeux de l'Assemblée Constituante où Robespierre n'étoit rien, de l'Assemblée Législative où Robespierre n'étoit pas, et de la Convention où Robespierre ne dominoit pas encore, que se passoient ces affreuses scènes, dignes d'un peuple de sauvages.

Et pour ne parler que de celles dont nous avons été témoins, c'est sous le règne du philosophe Bailli et du philosophe La Fayette, que les religieuses de la capitale reçurent les plus violens outrages, les plus barbares traitemens. C'est alors que l'on vit ces flagellations impudentes des Miramiones et des Filles de la Charité; alors que, traitant de fanatisme l'horreur qu'elles avoient pour les nouveaux pasteurs, on les forçoit, les verges à la main, d'assister à leurs messes; alors qu'on fit dépendre de la prestation d'un serment qui répugnoit à leur conscience, le droit qu'elles avoient de vivre; alors enfin que ces mères, ces servantes, ces tendres et fidèles amies des pauvres, des infirmes et des enfans abandonnés, furent livrées à la brutalité des uns, à la fausse pitié des autres, à l'indifférence de tous.

Et qui exerçoit donc ces atrocités révoltantes? C'étoient ces mêmes pauvres qui faisoient l'objet de leur infatigable sollicitude. Et qui poussoit ces malheureux à étouffer ainsi les premiers sentimens d'humanité, le premier cri de la reconnoissance? Les philosophes, qui, par leurs calomnies et leurs écrits perfides, étoient parvenus à les dénaturer et à leur fasciner tellement les yeux, qu'ils croyoient voir leurs propres ennemis et leurs propres tyrans dans les seules amies, les seules protectrices qu'ils eussent sur la terre.

Et que faisoient ces filles respectables parmi tant de violences, de vexations et d'injustices? Elles donnoient l'exemple de toutes les vertus; elles pardonnoient, elles prioient pour leurs persécuteurs; elles s'applaudissoient d'avoir été dignes de souffrir pour Jésus-Christ, et elles ne se vengeoient des pauvres que par de nouveaux soins pour les pauvres. Autant elles montroient de résignation et de patience parmi ces barbares traitemens, autant opposoient-elles une invincible fermeté aux tyrans de leur conscience, et la postérité saura que de quatre mille filles de Vincent de Paul, il n'en est pas une seule que la violence ou la misère ait pu déterminer à se déshonorer par un parjure. Voilà des faits notoires, authentiques, incontestables. Ce n'est pas ici un évènement isolé qui se passe dans un coin de la Belgique, et dont un commissaire fait passer le procès-verbal à un tribunal de la Dyle. Ce sont des évènemens répétés aux quatre coins de la France, et qui seront traduits par toutes les bouches au tribunal de l'Europe.

Mais que font maintenant ces philosophes qui croient se disculper de tout avec le règne de la terreur? Quelle a donc été leur conduite, depuis qu'ils ont été forcés de prendre des principes plus modérés? Quels moyens ont-ils pris depuis, pour soulager, pour consoler ces in-

fortunées religieuses ? Ils les ont fait sortir de prison après le 9 thermidor ; mais il faudroit apprendre à l'univers entier, que c'est au moment même où étoient proclamés si fastueusement les grands principes, où les grands mots de justice et d'humanité étoient dans toutes les bouches, qu'on supprima sans pudeur une partie de leur traitement, déjà insuffisant pour vivre (1). Aujourd'hui même ce traitement n'est plus qu'une dérision, un vain mot comme tout le reste ; et tandis que leurs saintes retraites sont changées en des lieux de prostitution, et leurs églises en cavernes de voleurs, elles n'ont pas où reposer leur tête. Peu contens de les livrer à toutes les horreurs de la misère, on veut encore les livrer à la risée publique ; on les joue sur le théâtre ; pour insulter à leur vertu, on insulte à la vérité, et pour tromper sur leur état présent, on calomnie leur état ancien. Ses abus, on les dénature ; ses vices, on les invente ; ses rigueurs, on les exagère ; ses douceurs, on les dissimule ; et, comme s'il pouvoit y avoir une règle plus dure que les lois auxquelles on les soumet, d'autorité plus insupportable que celle qui les opprime, de clôture plus triste que l'abandon où elles vivent, il n'y a pas jusqu'à leurs bourreaux qui n'aient encore l'affreuse hypocrisie de se donner pour leurs libérateurs, et de s'offrir à leur reconnoissance. Ainsi les philosophes ne sont pas moins barbares, soit qu'ils plaignent, soit qu'ils écrasent leurs victimes ; ainsi ils n'ont fait que changer avec le temps leurs moyens d'oppression ; ils n'ont rien changé dans leur but. Les premiers persécuteurs n'ont pas dressé les échafauds,

(1) Ce fut cinq semaines après le 9 thermidor, c'est-à-dire, dans la plus grande exaltation de l'humanité philosophique, que fut porté le décret qui diminuoit le traitement des religieuses, dont le *maximum* étoit de 700 liv., et celui des prêtres, dont le *maximum* étoit de 1000 liv. On ne sait ce qu'il faut ici admirer le plus, ou de l'humanité ou de l'économie des philosophes.

mais ils les ont préparés. Ensuite sont venus les philosophes égorgeurs, qui, ne voulant pas nourrir les religieuses, cherchoient au moins à s'en débarrasser par le plus court chemin; et à ceux-là ont succédé les philosophes modérés, ces cafards de leur secte, qui, n'osant ou ne pouvant plus les condamner à la mort, ne font de l'existence de ces infortunées qu'une longue et pénible agonie.

Mais si la philosophie est affreuse, combien la religion est grande! Quel spectacle plus beau que celui qu'ont donné au monde les religieuses de France, et à leur imitation les religieuses de la Belgique (1)? Quel attachement inviolable à leur état! quelle douleur au sortir de leur doux asile! quelle fermeté à repousser le bienfait dérisoire de leur liberté, opéré enfin par la force (*)! quelle pureté de vie au milieu de la corruption du siècle où elles

(1) Les religieux de la Belgique ont donné le même exemple de fermeté, de courage, d'amour pour leur état, ainsi qu'on peut le voir dans la protestation solennelle qu'ils ont adressée au corps législatif, et que nous avons insérée dans nos Annales.

(*) Le décret du 13 février 1790, qui supprimoit les ordres religieux et abolissoit les vœux monastiques, conservoit en même temps aux religieuses le droit de vivre dans leurs saints asiles, en donnant toutefois, à celles qui voudroient rentrer dans le monde, la liberté de le faire. La plupart restèrent dans leurs couvens; mais elles furent bientôt exposées à une foule de vexations, qui les forcèrent de quitter ces pieuses retraites. Nous trouvons à ce sujet des détails aussi curieux qu'édifians, dans une lettre des religieuses de la Visitation de Lyon, transférées en 1793, à travers mille dangers, à Mantoue, où l'Impératrice leur avoit fondé une maison. Nous n'en citerons qu'un trait. Les municipaux de Lyon, dans les visites qu'ils faisoient de temps en temps au couvent de Lyon, ne manquoient pas de publier le décret qui donnoit aux religieuses la liberté d'en sortir. Parmi elles étoit une Sœur âgée d'environ quatre-vingts ans, aveugle, sourde et fort infirme : on lui avoit laissé ignorer tous les évènemens de la révolution. Dans une de ces visites, à laquelle présidoit le fameux Rolland, depuis ministre, cette Sœur ne se présenta point: « J'avouai au sieur Rolland, dit la supérieure dans » sa relation, que nous lui avions caché tout ce qui se passoit au su» jet de l'état religieux. Ce fut un crime épouvantable aux yeux de » cet officier municipal. En vain je lui représentai le motif de ma con» duite, en lui peignant le triste état de cette Sœur, la sensibilité de

sont rentrées! quel admirable abandon à la Providence! Combien il en est peu qui aient manqué à la sainteté de leurs vœux! combien qui ajoutent encore toutes les austérités de leur règle à toutes les privations amères auxquelles un monde injuste les condamne! Filles respectables, victimes doublement sacrées, puisque vous l'êtes et par la vertu et par le malheur, recevez ici l'hommage de toutes les ames pures et sensibles; honorez-vous de plus en plus par votre héroïque résignation et votre invincible

» son ame, la crainte fondée que j'avois de lui donner la mort, en » lui annonçant l'abolition d'un état qu'elle regardoit comme le seul » où on pût vivre heureux. Le sieur Rolland persistoit à vouloir lui » faire lecture du décret, et savoir de sa propre bouche si elle vouloit » rester ou sortir. Plusieurs de nos Sœurs s'unirent à moi pour le fléchir, » et toutes élevoient intérieurement leurs cœurs vers notre Seigneur, » pour rendre efficaces nos instances, quand tout à coup notre Sœur in- » firmière vient se jeter aux genoux de Rolland, et, fondant en larmes, » lui dit : *De grâce, Monsieur, sauvez-nous notre bonne ancienne; sa* » *vie est entre vos mains : vous serez son bourreau, si vous ne cédez* » *à notre demande.* A ce trait, le philosophe fut vaincu; il consentit de » la voir avec nous, comme avoient fait les premiers municipaux dans » la précédente visite. Je le conduisis auprès de notre bonne Sœur avec » les autres officiers municipaux, et, en présence de quelques-unes de » nos Sœurs, je pris la parole, et je dis : *Voilà, ma Sœur, Monsieur* » *qui vient vous faire visite, et qui est curieux de savoir si vous êtes* » *contente. Oui*, répondit-elle, *il n'y a qu'une seule personne dont je* » *suis mécontente.* A ce mot, le sieur Rolland crut tenir une déposition » conforme à ses désirs. Je répliquai : *Est-ce de votre supérieure?* Elle » m'embrassa, et dit : *Oh! non, certainement — Et de qui donc*, lui » dis-je, *il faut le déclarer à Monsieur? — Ah! Monsieur*, dit-elle, » *c'est de moi-même. Il y a déjà soixante-deux ans que je suis dans* » *la religion, et je n'ai pas encore aimé Dieu comme je le voudrois.* » *Ah! si l'on connoissoit le bonheur de la vie religieuse, personne ne* » *demeureroit dans le monde; c'est le plus grand de tous les biens.* Le » sieur Rolland tourne le dos, lève les mains et s'écrie : *Ah! que de* » *vertus! que de vertus!* et dès cet instant il devint plus traitable. » Cette lettre, datée du *monastère de Mantoue, le* 15 *mai* 1794, et signée *Sœur Marie-Jeronime Verot*, est dans la forme des circulaires de l'ordre de la Visitation. Elle contient 230 pages in-4°. La netteté de l'exécution typographique, et l'œil du caractère, indiquent qu'elle fut imprimée à Parme, chez Bodoni. *(Note de l'éditeur.)*

patience. C'est la seule vengeance qui soit digne de vous, c'est la plus belle réponse que vous puissiez faire à vos perfides détracteurs qui ont bien pu vous dépouiller, vous opprimer, mais non vous enlever ces biens précieux, inaccessibles à toutes les violences, la paix du cœur qui console de tout, et Dieu qui vous tient lieu de tout.

14.

SUR LA MORALE PUBLIQUE

ET LES LEÇONS DES PHILOSOPHES.

(1er janvier 1797.)

L'auteur a pour but de faire voir qu'il n'est pas étonnant que la morale dépérisse chez un peuple qui met la religion en oubli, et chez qui on répand de désolantes doctrines.

La France se régénère de plus en plus, et la morale publique se perfectionne tous les jours. Sous l'empire de la religion, on voyoit se former des associations de bienfaisance, ou, ce qui vaut encore mieux, des compagnies de charité pour porter dans les hôpitaux, dans les prisons et les familles indigentes, tous les secours et les consolations de l'humanité. Aujourd'hui, sous l'empire de la philosophie, s'organisent des confréries de cartouches et des compagnies d'assassins, qui portent dans les villes et dans les campagnes l'effroi et la désolation. Nous avons entendu les plaintes alarmantes qui ont retenti, sur ce triste sujet, au sein du corps législatif. Les rapports de la police sont encore plus effrayans, et l'on peut dire que la

société dans laquelle nous vivons est encore plus affreuse dans ses mystères que dans ses scandales. La multitude de ces brigands fait leur sûreté; leur sûreté fait leur audace. Chacun tremble chez soi et hors de chez soi; et s'il est permis à quelqu'un d'être un peu rassuré, ce n'est guère qu'au malheureux rentier qui n'a pas de pain, au pauvre prêtre auquel on a tout pris, et à l'infortunée religieuse à laquelle il ne reste plus rien à prendre.

Nous ne donnerons pas ici la déplorable nomenclature de tous ces brigandages, qui est bien plus du ressort des gazettes que de nos Annales. Mais il nous sera permis de remonter à la source du mal, de parler pour l'instruction de nos lecteurs, si nous ne disons rien pour leur curiosité, et de nous demander ici, pourquoi donc tant de crimes avec tant de lumières, tant de vols avec tant de *respect pour les propriétés*, et tant d'assassinats avec tant de *respect pour les personnes?* Qui nous expliquera ce phénomène? et à quoi donc attribuer cette incroyable dépravation, qui ne fait plus de la vie des hommes qu'un jeu, et du larcin qu'un passe-temps? Ce n'est pas la faute des droits de l'homme, car ils sont décrétés. Ce n'est pas la faute de la constitution, car elle est républicaine; et qui ne sait que république et vertu n'est qu'une seule et même chose? Ce n'est pas la faute de la police, car elle est vigilante; et on ne peut lui faire un crime de ce que les voleurs sont plus adroits que ses espions. Ce n'est pas la faute des gouvernans, car ils sont philosophes, c'est-à-dire, hommes sans préjugés, ainsi que sans passions. Ce n'est pas la faute des lois, car on en fait des milliers par mois; et, s'il est nécessaire, on en fera des milliers par jour. Ce n'est pas la faute des écoles centrales, des écoles primaires, des écoles spéciales, des écoles polytechniques; car si elles ne forment plus que des hommes probes et purs, elles ne peuvent pas réformer les coquins qui

sont déjà faits. Ce n'est pas la faute des spectacles, car les rieurs y sont bien quelquefois pour les fripons, mais jamais pour les voleurs de grand chemin. Ce n'est pas la faute des lycées et des gymnases, car on y prêche la plus saine morale, et on y dit, en toutes lettres, qu'il faut être honnête homme pour n'avoir pas le cou coupé. Ce n'est pas la faute de l'Institut, car on n'y voit ni fanatiques, ni superstitieux; et qui ne sait que les brigands qui nous assiègent sont tous superstitieux ou fanatiques? Enfin ce n'est pas la faute des fêtes décadaires, car ce sont autant d'écoles de bonnes mœurs; et on y a poussé si loin la prévoyance contre les malfaiteurs, qu'il y en a une consacrée à la *bonne foi* et une autre au *désintéressement.* O grands politiques! ô sublimes penseurs! vastes génies qui avez la clef de tous les mystères, et qui, peut-être, aimeriez mieux encore avoir la clef de tous les coffres forts, dites-nous donc, de grâce, de qui est-ce la faute?

Il nous semble ici les entendre tous, s'accusant réciproquement, et chacun protestant que ce n'est pas sa faute. C'est la faute de Mercier, dit Boissy-d'Anglas, car il prétend qu'on peut voler, pourvu que ce soit en faisant une loterie. C'est la faute de Boissy, dit Mercier, car il prétend qu'on peut voler la femme de son prochain, pourvu que ce soit en faisant divorce (1). C'est la faute des Mon-

(1) Mercier, dans la séance du 26 brumaire, fit la motion de rétablir la loterie nationale de France. Boissy-d'Anglas se récria contre ce projet et le combattit comme contraire à la morale publique. Mercier demanda froidement *ce que c'étoit que la morale publique, car pour lui il ne le savoit pas.* Il est bon d'observer que, dans la séance précédente, ce même Boissy, si scrupuleux sur la loterie et si zélé pour la morale publique, avoit réfuté la motion d'un député qui demandoit la suspension de ce divorce scandaleux, qui peut se faire par la seule incompatibilité d'humeur, et avoit prétendu qu'un tel divorce étoit la *sauvegarde des bonnes mœurs.* On demande lequel de ces deux législateurs philosophes est le plus moral? Nous pensons que c'est celui qui a dit tout franchement qu'il ne savoit pas ce que c'étoit que la morale publique

tagnards, disent les Brissotins, car ils ont payé, préconisé, amnistié tous les brigands. C'est la faute des Brissotins, disent les Montagnards, car Brissot, leur patron, a fait *la théorie du vol* qui conduit droit à la pratique. C'est la faute du *Contrat Social*, dit l'un, car notre Jean-Jacques étoit un peu fripon, comme il l'avoue lui-même. C'est la faute du Panthéon, dit l'autre, car on y a placé Mercure-Mirabeau, le plus vil des escrocs. C'est la faute de Voltaire, dit celui-ci, car tout le monde sait qu'il voloit ses libraires (1). C'est la faute de Lycurgue, dit celui-là, car il a donné l'exemple d'une république voleuse, et nous a fait conclure que, puisque le vol étoit permis à Lacédémone, où on étoit très-philosophe, il peut au moins être tenté en France, où on est plus philosophe encore.

Mais parlons plus sérieusement dans une matière aussi grave, et disons, sans détour : C'est la faute des philosophes, c'est la faute d'eux tous. Oui, ce sont eux qui, par leurs théories extravagantes, ont renversé toutes les têtes, confondu tous les principes, et pour nous servir d'un mot qu'ils ont créé, en même temps qu'ils ont créé la chose, *démoralisé le peuple*. Ce sont eux qui, changeant mille fois, suivant leur intérêt, de maximes et de définitions sur la propriété, n'en ont plus fait qu'un vain problème, dont a cru pouvoir se jouer tout homme qui n'a

(1) Il est notoire que le patriarche des philosophes faisoit un trafic honteux de sa plume comme de ses talens. Il trompoit et voloit le public par des éditions frauduleuses; il vendoit le même manuscrit à différens libraires. Jore, libraire de Rouen, devint célèbre par le procès qu'il lui intenta en 1735, pour avoir causé sa ruine et la perte de sa maîtrise. Le mémoire que Jore publia fit grand bruit. Il y peignoit notre philosophe comme un homme que ne désavoueroient point les escrocs d'aujourd'hui. Cependant tout s'arrangea avec une pension que Voltaire lui assura en dédommagement. On peut encore consulter le *Mémoire des libraires d'Amsterdam*, que Voltaire voloit aussi, et qui mérite de figurer dans les annales de la philosophie.

rien. Ce sont eux qui d'abord dressèrent les mendians à supprimer toutes les formules de la supplication, à mettre dans leur rôle je ne sais quelle morgue philosophique, et à demander arrogamment, non qu'on leur fît la charité, mais qu'*on leur rendît service.* Or, tout homme à qui on a appris à demander l'aumône avec insolence, est bien près de demander la bourse avec autorité. Ce seroit un recueil très-curieux que le relevé de tout ce qu'ont dit, imprimé, affiché là-dessus nos philosophes depuis la révolution. Mais sans parler même ici des feuilles d'Hébert et de Marat, quoiqu'après tout ces philosophes en valussent bien d'autres; tenons-nous en aux écrits de nos philosophes du bon ton, qui sont maintenant nos instituteurs, nos flambeaux, les maîtres de nos destinées et les chefs de notre morale. C'est là que nous verrions ces fougueuses déclamations qui ont aigri, armé les pauvres contre les riches; c'est là qu'on nous peint ceux-ci comme les ennemis de l'ordre social, dont chaque jouissance est un larcin, chaque propriété un brigandage; c'est là où l'on dit aux malheureux, que le temps est venu de faire fraternellement un partage commun. Or, nous le demandons encore : comment le peuple auroit-il résisté à l'appât de cette morale? comment n'auroit-il pas conclu que, puisque vivre est le premier droit, voler doit être le second? Ajoutons à cela l'exemple de tant de brigandages légaux, de tant d'injustices commises au nom de la justice, de tant de spoliations iniques, de tant d'acquisitions impudemment frauduleuses, de tant de fortunes subitement accrues, et qui ne peuvent être que des vols, des rapines infâmes; ajoutez encore l'exemple de nos philosophes, qui se sont presque tous enrichis, et qui, naguère barbouillant dans leurs galetas leurs phrases et leurs vers, tiennent aujourd'hui leurs écoles de morale dans de magnifiques sallons: et qu'on nous dise, après cela,

s'il est fort surprenant que tant d'autres veuillent aussi avoir leur part des jouissances de la vie, et parviennent à se persuader que, puisque les faiseurs de morale ont su si bien mettre à profit leurs talens et leur adresse, ils puissent aussi, faute d'autres moyens, mettre en activité et leur adresse et leurs talens.

Mais la grande, la véritable cause de cette inouie dépravation, dont on ne peut ni calculer les suites, ni prévoir la fin, c'est l'irréligion. C'est cette affreuse politique qui a proscrit partout le nom saint et redoutable de Dieu; c'est cette doctrine funeste qui soustrait le méchant à l'œil suprême de la Providence et aux foudres vengeresses du ciel; qui nous apprend à ne voir dans l'avenir que l'épouvantail des enfans, dans la concience qu'un préjugé vulgaire; qui brise d'un même coup et le frein des passions et le frein des remords, et fait tirer à tous les cœurs pervers cette fatale conséquence, que, puisque Dieu n'est pas, il n'y a de sage que le méchant, et d'insensé que l'homme juste. Voilà ce qui corrompt et empoisonne dans sa source la morale publique. Malheureux novateurs! cessez donc de vous plaindre, ou plaignez-vous de votre ouvrage. Vous avez voulu l'athéisme, vous l'avez, c'est-à-dire, l'égoïsme en principe et tous les crimes en action. Eh! que voulez-vous que craignent des hommes qui se moquent de Dieu? que voulez-vous que respectent des hommes à qui on a appris à bafouer leur propre religion? eh! qui sera sacré pour eux, quand ils n'ont plus à adorer qu'eux-mêmes? Vous avez ôté Dieu aux brigands, ils ont mis l'or à la place; vous les avez débarrassés des terreurs de l'avenir, ils veulent se hâter de jouir du présent; vous avez déshérité le pauvre dans l'autre monde, il cherche à s'en dédommager dans celui-ci; que trouvez-vous donc là de si extraordinaire? Et maintenant, venez leur parler de l'amour de l'ordre,

ils vous parlent de l'amour de soi. Vantez-leur tout le prix de leurs droits politiques, ils vous vantent l'excellence de leurs droits naturels; prêchez-leur l'amour de la patrie, ils vous diront que cette patrie est toute là où ils dînent bien; montrez-leur la nécessité de se coordonner avec l'harmonie sociale, ils vous montrent la douceur de se coordonner avec l'harmonie animale. Tout cela n'est-il pas dans l'ordre? n'y a-t-il pas là autant d'esprit que dans tous vos systèmes? Et qu'ont-ils donc affaire de vos maximes générales, de toutes vos combinaisons savantes sur la balance des intérêts et sur la morale raisonnée? Vous voulez qu'ils calculent! ils calculent aussi; vous voulez qu'ils soient philosophes! ils le sont en effet; et vaut-il bien la peine de le devenir, si ce n'est pas pour s'enrichir, *faire son bien*, et tenter de se mettre à l'aise à quelque prix que ce soit? Vous aimeriez mieux qu'ils fussent dupes, ils aiment mieux être fripons. Plus pénétrés de vos exemples que de vos principes, ils font tout comme vous; ils laissent la métaphysique pour aller au solide; ils donneroient pour moins d'un écu toutes vos rapsodies politiques et tous vos chiffons de morale. Fatigués depuis si long-temps de mots et de paroles, ils veulent enfin voir ce que c'est que la chose; et c'est pour eux un parti pris, de préférer à vos abstractions creuses le plaisir qui se sent, la monnoie qui se compte, et le vol qui se palpe.

Misérables sophistes! cessez donc de philosopher, et allez au remède. C'est la religion que vous détruisez; c'est sa morale sainte, c'est l'ascendant suprême de ses promesses et de ses menaces; c'est l'idée pénétrante d'un souverain juge entre les mains duquel il est horrible de tomber; c'est cet enfer qui vous fait rire, parce que vous en avez peur, qui peut seul réprimer le méchant, contenir les passions, et inspirer l'horreur de l'injustice; et non toutes vos lois futiles, ou vos systèmes plus futiles

encore; et non cette morale versatile et arbitraire qui ne porte sur rien; et non tous ces vieux haillons de métaphysique dont vous rapetassez vos nouveaux catéchismes où se forment tous nos brigands.

Nos catéchistes du jour ne manqueront pas de dire que nous sommes des fanatiques qui calomnions leur morale. Nous leur répondrons en ouvrant leurs livres : nous prenons le premier qui nous est tombé sous la main, c'est le *Catéchisme du citoyen français, par Volney*. Ce n'est pas ici un de ces philosophes outrés et ultra-révolutionnaires que la sagesse dominante puisse récuser; c'est un philosophe modéré, bien éloigné d'avoir jamais approuvé les excès du philosophe Carrier, ni ceux du philosophe Joseph Lebon; et si on a quelque reproche à lui faire, ce n'est pas sans doute d'aimer le sang, mais seulement les *ruines*. Or, quels sont donc les documens que donne aux citoyens français notre catéchiste à la mode? « Que toutes les » vertus se rapportent à l'objet physique de la conser- » vation de l'homme; que la nature ayant *implanté* en » nous le besoin de cette conservation, elle fait une loi » de toutes ses conséquences, et un crime de tout ce » qui s'en écarte; et que toute sagesse, toute perfection, » toute philosophie consistent dans la pratique de ces » axiomes fondés sur notre propre organisation : Con- » serve-toi, instruis-toi, modère-toi, vis pour tes sem- » blables, afin qu'ils vivent pour toi. »

Maintenant quelles conséquences nécessaires et immédiates doit tirer de cette doctrine l'homme physique et *l'homme-plante?* sinon que la santé est tout le secret de la vertu; que le plus sage est celui qui se porte le mieux; que tant qu'on est frais et dispos, on est parfaitement dans l'ordre, et qu'enfin n'aimer que soi, ou les autres pour soi, c'est la loi et les prophètes.

Voilà d'abord une morale dont peuvent fort bien s'ac-

commoder tous les fripons et les libertins de bonne compagnie. En voici une autre du même catéchiste qui ne déplaira pas aux brigands de la forêt de Bondi.

Demande. La loi naturelle défend-elle le vol?

Réponse. Oui, car l'homme qui vole autrui, lui donne le droit de le voler : dès-lors plus de sûreté dans sa propriété, ni dans ses moyens de conservation, etc.

Or, nous demandons à tout homme de bonne foi, si ce n'est pas se jouer de la morale que de parler ainsi. Nous demandons s'il y a au monde un seul *voleur* de grand chemin, qui ne s'arrange fort bien d'un pareil catéchisme. Eh! qu'importe au voleur que la victime de son larcin acquière aussi le droit de voler à son tour, si par le fait ce droit ne peut se réaliser? Quel est donc cet étrange droit que donne le voleur, de le voler aussi? quel est l'honnête homme qui voudra user de cette infâme représaille? Mais si le vol est défendu, par la seule raison qu'il n'y a plus de sûreté dans la propriété du voleur, il peut donc être permis quand on a pris toutes ses mesures, ou que le vol n'est pas connu? S'il est défendu de voler parce qu'il n'y a plus de sûreté dans les moyens de sa conservation, il est donc permis de le faire quand le voleur ne s'en porte que mieux, et qu'il a su mettre à couvert et sa personne et son butin. Ce n'est donc pas le mal qui est un mal, mais le danger; ce n'est donc pas le vol qui est un crime, mais la maladresse. Si notre citoyen français avoit voulu faire un catéchisme pour les citoyens des bois, auroit-il pu mieux s'y prendre?

Autre demande. Comment la loi naturelle défend-elle le meurtre?

Réponse. Par les motifs les plus puissans de la conservation de soi-même, car 1° l'homme qui attaque s'expose au risque d'être tué par droit de défense; 2° s'il tue, il donne aux parens, aux amis du mort, et à la société, le

droit de le tuer lui-même, et il ne vit plus en sûreté.

Nouvel avis à tous les assassins, que ce n'est pas le mal, mais l'échafaud qui fait le crime; nouvelle recommandation de prendre si bien leurs précautions dans l'attaque, qu'ils n'aient rien à redouter du droit de défense; nouvelle preuve qu'il n'y a ici pour eux de faute que de manquer leur coup, et que, pourvu que leurs personnes soient bien en sûreté, leur conscience doit l'être aussi. Il y a plus, le voleur de grand chemin fera même une action vertueuse en ajoutant le meurtre au brigandage, puisqu'il pourvoira par là même à sa conservation d'une manière bien plus sûre et plus efficace. Quelle abominable doctrine! Sauve qui peut, et malheur à qui est pris; c'est la morale des brigands, c'est aussi celle du citoyen Volney.

Veut-on un autre échantillon de la morale publique, physique, économique et encyclopédique qui nous régénère? ouvrons le *Journal d'économie publique, morale et politique*, n° 8, page 360.

Tout le monde connoît ces deux vers, opprobre éternel de Diderot, dont nous souillons à regret cette feuille :

> Et des boyaux du dernier prêtre
> Serrer le cou du dernier roi.

On pouvoit encore douter s'ils appartenoient à ce chef des philosophes, ou au chef des bourreaux. Eh bien! ces deux vers exécrables, qui non-seulement font frissonner toute ame honnête, mais que n'oseroit avouer tout homme un peu jaloux de sa réputation, viennent d'être *excusés, justifiés* dans le journal dont nous parlons. On s'y fait gloire de les rétablir dans leur première pureté, de les restituer à leur véritable place. On cite tout au long la pièce où ils sont pris : bien loin d'en rougir pour l'auteur, on lui en fait un solennel hommage, et on ose prétendre qu'on ne sauroit les lui imputer à crime, puisqu'il ne les

a mis que dans un dithyrambe. « L'objet, dit-on, que » l'auteur s'est proposé en le composant, le *ton de fu-* » *reur* qu'il s'est cru autorisé à prendre dans ce genre » de poésie, expliquent, *excusent, justifient* ces deux » vers qui ont révolté un grand nombre d'esprits. » Grand Dieu! où en sommes-nous donc? Faire ces vers, c'est sans doute une infamie; mais quel nom faudra-t-il donner à celui qui les justifie? Ainsi ce qui seroit horrible en prose, peut être bon en vers; ainsi ce que l'humanité réprouveroit dans une ode, elle peut l'accueillir dans un dithyrambe; et il suffira de se commander un *ton de fureur* poétique, pour avoir droit d'inspirer aux autres une fureur atroce et homicide! Ah! sans doute c'est un *furieux* qui a fait ces vers, mais c'est un monstre; c'est un *furieux*, mais c'est un scélérat; scélérat d'autant plus vil, que, s'enveloppant d'un emportement hypocrite, il feint de nous donner pour l'ouvrage de son délire, ce qui est effectivement l'ouvrage de son cœur.

Que veut-on dire encore quand on justifie Diderot par *l'objet qu'il s'est proposé en composant son ouvrage?* Est-ce donc que, pour chanter la liberté qui étoit son objet (1), il faut chanter le crime? est-ce qu'on ne peut être libre qu'en devenant des assassins? est-ce que, pour s'affranchir de tous les préjugés, il est permis de s'affranchir de toutes les lois divines et humaines? Nous n'oserions le dire. Mais voici que deux philosophes nous l'apprennent, l'un en vers et l'autre en prose. Voici qu'il est bien décidé que, pour détruire la religion, il falloit éventrer le dernier prêtre. Nous n'en pouvons plus douter, et les philosophes septembriseurs n'en doutoient pas non plus.

(1) Ce dithyrambe, rempli d'un bout à l'autre de principes ou impies ou atroces, et parfaitement dans le sens des deux vers, est intitulé: *les Eleutéromanes* (les furieux de la liberté).

C'étoient ces deux vers qu'ils chantoient en allant massacrer nos frères; c'étoit le refrain qu'ils mêloient avec la Marseillaise, et nous savons donc maintenant que ces cannibales, *ces furieux de la liberté*, n'étoient que les exécuteurs testamentaires du rédacteur en chef de l'Encyclopédie.

Qu'attendre maintenant d'une nation qui écoute de tels oracles, et qu'endoctrinent de tels maîtres? quel remède à ses maux? quelle digue opposer à ce torrent de dépravation qui l'emporte? De quoi faut-il donc être le plus surpris, ou de l'audace de nos brigands, ou de celle de nos moralistes? et quels malheurs avons-nous le plus à craindre, ou de ceux que nous éprouvons, ou de ceux qui nous menacent?

15.

SUR AUBERT-DUBAYET,

ET SUR LA CONDUITE DU DIRECTOIRE AVEC LE PAPE.

(1er janvier 1797.)

Aubert-Dubayet, général, puis ministre de la guerre, fut envoyé en 1796 comme ambassadeur à Constantinople, et débuta par la mesure qui fait le sujet de cet article. Il n'eut pas le temps au surplus d'inquiéter beaucoup les catholiques d'Orient, car il mourut à Constantinople le 17 septembre 1797 ; il étoit né à la Louisiane en 1759.

Des lettres étrangères nous ont annoncé l'arrivée d'Aubert-Dubayet à Constantinople, en qualité d'ambassadeur de la république française. Elles mandent que, dans la conférence qu'il a eue avec le réis-effendi, il a demandé, entre autres choses, d'être réintégré dans les droits des ambassadeurs de France, et surtout dans celui de protéger les églises catholiques qui se trouvent à Constantinople et dans les échelles du Levant; que la Porte, fort indifférente sur ce point, n'a fait nulle difficulté de consentir à cette demande ; mais que, tandis qu'Aubert-Dubayet paroît se rendre le protecteur des catholiques, il se montre en quelque façon l'ennemi de leur culte, puisqu'il vient

de déclarer qu'une partie des églises seroient converties en casernes pour les soldats français qui arrivent en cette ville en assez grand nombre.

Ainsi donc, des rives de l'Escaut aux rives du Bosphore, la religion catholique est persécutée au nom de la tolérance; ainsi, sous le prétexte dérisoire de la protection de tous les cultes, qui ne sont ceux de personne, on opprime le seul qui est celui de tout le monde.

Qu'Aubert-Dubayet ait demandé d'être réintégré dans le droit qu'avoient les anciens ambassadeurs de France, de protéger les églises du Levant, c'est déjà une assez grande contradiction; et on n'expliquera pas sans peine comment le représentant d'une république qui ne connoît aucune religion, qui ne connoît pas même de Dieu sous le rapport de république, demande néanmoins de remplacer à cet égard les anciens représentans du fils aîné de l'Eglise. Mais ce qu'on ne conçoit pas du tout, c'est qu'on demande la protection de ces églises pour les changer en casernes; et n'en déplaise à son Excellence, c'est abuser cruellement des mots, que de changer ainsi un protectorat en une perfidie. Quelle étrange idée doivent donc avoir de la loyauté et de la morale française, ces bons Musulmans qui, ne connoissant pas les droits de l'homme, connoîtroient au moins ceux de l'humanité, qui, sans être philantropes, seroient du moins tolérans! Dès 1791, les missionnaires desservant les églises françaises dans les échelles du Levant, avoient été persécutés; ils eurent comme nous l'honneur d'être réfractaires; aucun d'eux ne voulut s'abaisser à prêter un serment que leur proposoient les impies, et c'est pour les punir d'une aussi grande témérité, qu'à cette époque les fonds destinés à leur entretien furent supprimés. Ils savoient depuis, que l'Eglise catholique étoit aussi protégée en France, dans le style de M. l'ambassadeur; ils savoient que nos

temples étoient changés en casernes, en théâtres, en magasins, en écuries, en lieux de prostitution; mais ils se consoloient au moins de tant de crimes et de scandales, en voyant leurs autels debout et leurs églises respectées. Il falloit donc, pour leur ravir cette consolation, que la philosophie se mêlât de les protéger. Heureux encore, dans ce surcroît de malheurs et d'outrages, de ne connoître point la loi du 3 brumaire, de ne pas pourrir dans les cachots, comme nos prêtres octogénaires et infirmes, et de s'être sauvés, sur la terre de l'esclavage, des traitemens affreux qu'ont éprouvés leurs frères sur le sol de la liberté!

Mais comment pouvons-nous être surpris de l'injustice et de la contradiction d'Aubert-Dubayet, quand nous voyons le gouvernement français montrer tant de respect et d'égards pour le Grand-Turc, et tant d'acharnement à poursuivre le Pape? On enrichit le turban de nos pierreries, et on voudroit enlever celles de la tiare. On envoie à Sa Hautesse des présens magnifiques, prix lamentable de notre sang et de nos larmes, et on enlève au souverain pontife les statues et les tableaux qui sont les ressources de ses Etats et les richesses de son peuple; et tandis que l'ennemi des lettres et des arts, le fléau de la liberté, le seul despote de l'Europe, qui n'a pour règles que ses caprices, et pour sanction des lois que le fatal cordon, épuise toutes les faveurs et les caresses de la république, Pie VI, protecteur des arts, bienfaiteur de l'humanité, adoré de ses sujets, respecté de l'Europe entière, un des pontifes les plus sages et les plus modérés qui aient rempli la chaire de saint Pierre, est en butte à tous les outrages, à toutes les persécutions. Quoi donc! la morale crapuleuse et fataliste de Mahomet plairoit-elle davantage aux philosophes, que la doctrine sublime et pure de Jésus-Christ? L'Alcoran a-t-il donc fait plus de bien à

l'humanité que l'Evangile? ou bien y auroit-il quelque analogie entre le prophète de la Mecque, qui établit l'empire du croissant à coups de sabre, et les philosophes de Paris qui ont établi le règne de la raison à coups de bayonnettes?

Quoi qu'il en soit, le Pape continue toujours de se montrer de plus en plus digne de son caractère et de la place qu'il occupe. On connoît sa dernière réponse au congrès de Florence, portée par M. Galeppi, et conçue en ces termes : « Sa Sainteté, avec les conditions proposées » par le Directoire, ne peut nullement entrer en négo- » ciation. » On connoît encore la lettre de Buonaparte au cardinal Mattei, légat de Ferrare, où l'on remarque cette étrange phrase : *Sauvez le Pape des plus grands malheurs*. Des plus grands malheurs! Et pourquoi? pour avoir osé dire qu'il a une conscience? Des plus grands malheurs! Et par quels crimes les a-t-il donc mérités? quel dommage a-t-il causé à la république? quel obstacle a-t-il mis à sa prospérité? quelle guerre lui a-t-il déclarée? à moins que l'on n'appelle guerre, ses efforts légitimes pour repousser la première agression; à moins que l'on n'appelle crimes, les impôts qu'il a été forcé de créer pour subvenir à des réquisitions injustes; à moins que l'on n'appelle perfidie de sa part, les républiques que l'on organise chez lui; à moins qu'on ne regarde comme des insultes qu'il fait, tous les outrages qu'il reçoit. Au reste, nous apprenons depuis peu, que les philosophes commencent à s'humaniser, que de nouvelles négociations se forment sur de nouvelles bases, et qu'il n'est plus question des articles proposés au congrès de Florence : ce qui veut dire assez clairement qu'on ne propose plus au Pape des conditions qui blessent ses principes, qu'au moins sa religion y sera respectée, qu'il s'agit bien plus maintenant de territoire que de révocation de Brefs, et que les commissaires français ont consenti enfin à

renoncer à la théologie pour s'occuper uniquement de politique. Déjà le général Buonaparte lui-même est descendu du style d'Alexandre à celui de Titus; et le même qui écrivoit au cardinal Mattei que, *pour détruire la puissance du Pape, il n'avoit besoin que de la volonté de le faire,* dit dans une dernière lettre envoyée à Rome, en date du 28 novembre, qu'il *aime mieux être le sauveur du chef de l'Eglise et de ses belles contrées, que leur destructeur.* Les Français auroient-ils donc reçu du Pape l'exemple de la modération et de la sagesse? Auroient-ils été désarmés par sa noble contenance, ou déconcertés par son inflexible refus? Est-ce la crainte du sort des armes, ou l'amour de la justice, qui dicte ce nouveau traité? L'événement nous l'apprendra. En attendant, livrons-nous à l'espoir de voir bientôt cesser une guerre aussi alarmante pour l'Eglise, que déshonorante pour la philosophie.

16.

SUR LES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE LA BELGIQUE.

(1er janvier 1797.)

Cet article peut faire suite à l'art. 15 plus haut. p. 158, et dément l'anecdote dont il y étoit question.

L'anecdote de la religieuse folle, enfermée dans un cachot par l'abbesse de la Ramée, est reconnue maintenant

pour une imposture à laquelle nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir cru un seul instant; mais l'expulsion des religieux et des religieuses de la Belgique n'en continue pas moins de se faire à l'ordinaire, c'est-à-dire, par la violence. Un grand nombre de couvens ont été évacués depuis peu de jours dans le département de la Dyle. Les individus qui les composoient ont généralement refusé les bons territoriaux qu'on leur a présentés au nom de la république, et tous ont protesté contre la violence qu'on leur fait. Partout il a fallu déployer la force militaire pour les forcer à sortir de chez eux. Les Capucins de Louvain se sont surtout distingués par leur fermeté. Un détachement de troupes a été les prendre dans l'intérieur du couvent et les a conduits jusqu'à la rue. Là le gardien s'est écrié : *Je proteste devant le ciel que nous ne sortons que par la force, que moi et mes confrères restons Capucins, que nous souffrons pour la religion, et sommes prêts, s'il le faut, à en devenir les martyrs.* Après ce discours, tous les religieux s'agenouillèrent et reçurent la bénédiction de leur gardien. Cette scène s'est passée devant la troupe assemblée, et en présence d'une foule de citoyens.

Les philosophes souriront sans doute de pitié à cette *capucinade*, mais il est plus aisé d'en rire que de l'expliquer. Quelle est donc cette force inconnue, quel est ce lien invincible qui, plus puissant que le plaisir, l'intérêt et toutes les passions, attache ainsi des hommes à un état de pauvreté, d'humilité et de dépendance? On ne manquera pas sans doute de nous dire que c'est là du fanatisme. Certes, voilà un fanatisme bien étrange, ainsi qu'une manière fort commode de répondre à toutes les difficultés. Mais si ce prétendu fanatisme confond toutes les règles du cœur humain, et ne peut s'expliquer que par quelque chose de surnaturel, nous concevons parfai-

tement le fanatisme des philosophes, et nous voyons bien clairement qu'il est dans toutes les règles de la perversité humaine d'avilir ceux que l'on hait, de haïr ceux qu'on persécute, de persécuter ceux qu'on calomnie, et de calomnier ceux qu'on dépouille.

Les maisons religieuses de la Belgique donnent de jour en jour des preuves si frappantes de fidélité à leur institut, et de courage dans la persécution, qu'il n'est pas étonnant que nous revenions souvent à elles. Eh! que deviendrions-nous, si, au milieu de tant d'horreurs, de brigandages et d'abominations de toute espèce dont nous sommes témoins, nous n'avions pas quelquefois la consolation de reposer nos yeux sur ces exemples si touchans d'héroïsme et de sainteté que nous donne la religion? Quelques-unes de ces maisons religieuses n'ont point encore été frappées de la faux révolutionnaire. Elles présentent chaque jour des pétitions et des réclamations au gouvernement pour obtenir leur conservation. Elles connoissent si peu l'esprit républicain, elles sont tellement préoccupées de l'esprit de leur état, et, par une conséquence nécessaire, si peu mûres pour la liberté, qu'elles réclament des exceptions et demandent des privilèges. Des exceptions dans une république! des privilèges avec l'égalité des droits! quelle hérésie politique! Mais quels sont donc ces privilèges si convoités, ces exceptions tant mendiées? Chose incroyable! l'une demande le privilège d'assister les prisonniers; l'autre, le privilège d'assiter les malades : celle-ci, le privilège d'avoir soin des insensés; celle-là, le privilège de se consacrer à l'instruction de la jeunesse; enfin, on n'a jamais vu tant d'attrait pour les exceptions, tant de goût pour les privilèges. Ce ne sont pas seulement certaines communautés, mais des villes entières, qui, au grand scandale de la constitution, manifestent le même attrait pour ces exceptions intéressées,

le même goût pour ces privilèges inconvenans. Tant de réclamations ont nécessité un rapport qu'a fait, le 5 nivose dernier, Perès, de la Haute-Garonne. Conservera-t-on ces maisons dévouées par leur institut au soulagement de l'humanité, ou ces maisons réclamantes sont-elles comprises dans l'exception qu'a prononcée la loi en faveur des établissemens utiles? Tel étoit l'état de la question; et nous ne savons ce qui nous a ici le plus frappés, ou la légèreté avec laquelle le rapporteur a discuté ces importans objets, ou l'indifférence avec laquelle il a été écouté. La seule pétition des Alexiens, chargés du soin des insensés, a excité un moment l'attention; ils sont d'autant plus nécessaires, que personne ne voudra prendre leur place. Vaine difficulté! car, dit le rapporteur, ils ont fait des vœux et ils portent le froc. Or, faire des vœux de secourir des insensés, c'est une folie, et assister les malades avec un froc, c'est du fanatisme. La pétition des Alexiens a donc été mise au rebut.

Cependant ces Alexiens ont eu un défenseur dans le conseil. Qui le croiroit? et c'est Boissy-d'Anglas. Il s'oppose à la destruction d'un établissement aussi respectable. « Nous ne savons que trop, a-t-il dit, quelle calamité » ce fut pour la France, que la suppression de ces congré» gations de filles si utiles, connues sous le nom de *Sœurs* » *du pôt*. Eh bien! c'est de même des Alexiens de la Bel» gique. Il n'y a qu'un cri en leur faveur; et si vous ne » voulez point que le trouble s'y porte, ne heurtez pas » des idées qui sont nées de la religion et de l'humanité. »

Ce Boissy-d'Anglas, devenu depuis quelque temps si moelleux et si modéré, a oublié son rapport impie, blasphématoire et même un peu persécuteur sur la liberté des cultes. Il a oublié qu'il nous y a peint la religion elle-même comme une calamité qui pesoit sur l'espèce humaine. Il a oublié que ces respectables *Sœurs du pôt*,

dont la destruction est, selon lui, une *calamité*, ont été cependant fustigées par les philosophes. Il a oublié qu'en publiant la nécessité de détruire la religion, il supposoit par là même la nécessité de détruire ces *filles si utiles*, qui n'existoient et qui ne peuvent exister que par la religion. Il a oublié qu'il demandoit dans son rapport la religion de Socrate, et que la religion de Socrate, fertile en discoureurs, en beaux esprits et en faiseurs de phrases, ne formera pas plus des Alexiens que des *Sœurs du pot*. Il a oublié ce que Necker, son confrère en religion socratique, a dit dans ses *Opinions religieuses*, que ces belles associations de serviteurs et de servantes des pauvres appartenoient exclusivement à la religion catholique ; et qu'ainsi demander la destruction de celle-ci, et la conservation des héros de la charité qu'elle seule produit, c'est vouloir l'effet sans la cause, la conséquence sans le principe.

Bentabole (1) a été beaucoup plus conséquent que Boissy-d'Anglas. Impassible comme la loi, il demande l'exécution de la constitution. « Elle supprime les cor-» porations, dit-il, il faut donc que vous mainteniez la » suppression des Alexiens. Sans doute si vous aviez à » conserver des frocs et des moines, vous donneriez la » préférence à ceux dont l'établissement avoit pour but » l'instruction et l'hospitalité ; mais la constitution s'y » oppose. »

(1) C'est le même qui, dans la séance du 14 nivôse, a appelé les chanoines dépouillés des *spoliateurs*. Certains épilogueurs ont trouvé qu'il y avoit contradiction dans les termes; mais ils se trompent, car il faut bien ici que quelqu'un le soit. C'est dans cette séance que Bourdon (de l'Oise) a présenté, au nom d'une commission, un article ainsi conçu : « Les maisons ci-devant canoniales ne pourront être vendues que sous la réserve de l'usufruit conservé aux anciens titulaires par les lois des 24 juillet 1790 et 3 juillet 1791. » Le renvoi à la commission a été ordonné, pour faire droit à diverses observations.

Voilà de la philosophie toute pure, et c'est ainsi qu'il faut être philosophe, ou ne pas s'en mêler. On auroit pu dire peut-être à notre impassible, qu'il s'agit bien moins de *conserver des moines et des frocs*, que de sauver des pauvres et de secourir des malheureux. Mais qu'importe que les pauvres soient secourus, pourvu que la loi s'exécute? qu'importe que les malheureux languissent sans consolateurs, pourvu que le gouvernement marche? Qu'y a-t-il à répondre à un argument aussi péremptoire? Et ne faudroit-il pas être bien fanatique, pour ne pas applaudir à un principe aussi incontestable? Il n'appartient qu'à de petits esprits de compter les pauvres un à un, et de peser les larmes des malheureux, pour ainsi dire, goutte à goutte. C'est l'ensemble qu'il faut voir, et non tous ces détails minutieux qui rétrécissent les idées. Le grand secret de la philosophie est de s'occuper de l'espèce, sans parler des individus, et de ne songer qu'à la masse, dussent périr tous les particuliers. D'après ces considérations puissantes, qui même, comme on voit, sont de rigueur métaphysique, tous les pétitionnaires privilégiés ont été éconduits, et il a été arrêté que l'humanité seroit constituée dans la Belgique, comme dans tout le reste de la France. En conséquence, le mot d'*humanité* sera gravé en grosses lettres sur les murs des hospices nationaux; et si elle n'est pas dedans, elle sera au moins dehors. Les fous iront loger aux lycées, les malades aux gymnases; et au défaut des Alexiens et des *Sœurs du pot*, Arlequin fera pour eux la quête à l'opéra.

17.

SUR LA LIBERTÉ DES CULTES.

(15 janvier 1797).

L'auteur montre ce qu'étoit cette liberté sous une constitution qui la proclamoit, et il commente ce mot fameux du Directoire en parlant des prêtres : *Désolez leur patience.*

Si nous voulons connoître quelle est en général la liberté des cultes dont on jouit en France sous l'égide de la constitution, nous pouvons en juger par le trait suivant :

Dans la commune de Guéblange, département de la Moselle, un prêtre, qui n'avoit point prêté le serment de la constitution dite civile du clergé, officioit dans l'église vers les huit heures du matin.

Le commissaire du Directoire exécutif près le canton de Saralbe, instruit de ce fait, se transporte avec huit hommes armés à Guéblange, y arrête au pied de l'autel le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, au milieu du peuple réuni pour exercer son culte, et le fait conduire à Saralbe où il est déposé en prison.

Sur la demande du même commissaire du Directoire, le commandant de Sarguemines envoie à Sarelbe une force armée commandée par un lieutenant, à l'effet de conduire le prêtre arrêté dans les prisons de Sarguemines.

Mais en arrivant sur la place de Saralbe, la force armée trouva un grand rassemblement de citoyens de tout état, indignés de ce mépris affecté pour leur religion, et de la violation manifeste de la loi qui défend de troubler les assemblées religieuses.

Cependant l'officier commandant la troupe parvient à s'emparer du prêtre, nommé Beckarick; mais en arrivant à Willervah, sur le chemin de Sarguemines, la troupe est entourée d'un rassemblement de citoyens armés de pierres et de bâtons, et se voit forcée, après quelque résistance, de remettre le prêtre en liberté.

Ainsi voilà deux ou trois communes mises en combustion par le seul fait du commissaire fanatique, qui ne manquera pas, dans son rapport, de crier au fanatisme, et de mettre sur le compte des prêtres une rébellion qui est son propre ouvrage. C'est la tactique ordinaire des agens du pouvoir, pris, pour le plus grand nombre, dans les bandes du jacobinisme. Ils sont indulgens pour les jureurs, leurs anciens camarades; il y en a même qui les protègent ouvertement en faveur de leurs bons et loyaux services : mais il n'est point de vexations qu'ils n'exercent contre les prêtres qu'ils s'obstinent toujours à appeler réfractaires. Il n'y a pas long-temps qu'on nous mandoit de Normandie que l'on faisoit courir sur eux comme sur des bêtes fauves. Nous recevons dans le moment de Saint-Sever une lettre, d'un de nos abonnés, qui nous écrit que le nommé Divez, commissaire auprès du département des Landes, poursuit les prêtres catholiques avec tant de fureur, qu'ils sont obligés de se cacher comme sous Robespierre. Moi-même, nous dit-il, je vous écris du fond d'une chaumière, pour me dérober aux espions du commissaire jacobin.

Quoique la persécution ne soit pas aussi violente dans les autres départemens, il n'en existe pas moins géné-

ralement un système d'oppression où se combine très-savamment la violence avec la ruse. En vain oppose-t-on aux administrateurs l'anéantissement de la constitution dite civile du clergé, et par conséquent du serment; les uns sont si ignorans qu'ils ne le savent pas, et les autres si impudens qu'ils feignent de ne pas le savoir. En vain leur met-on sous les yeux la loi du 7 vendémiaire an IV, qui met tous les ministres du culte, quels qu'ils soient, sous une protection commune; ils en connoissent bien la lettre, mais ils en connoissent encore mieux l'esprit. Or, il y a cette différence entre les lois de la république et celles de la religion, que dans celles-ci, c'est la lettre qui tue et l'esprit qui vivifie, et que dans les autres, c'est la lettre qui vivifie et l'esprit qui tue. C'est la lettre qui promet protection, et c'est l'esprit qui promet persécution; c'est la lettre qui proclame la liberté du culte, et c'est l'esprit qui enchaîne les ministres du culte; c'est la lettre qui ouvre les temples, et c'est l'esprit qui les ferme; c'est la lettre qui met solennellement la liberté des opinions religieuses au rang des droits de l'homme, et c'est l'esprit qui met ces opinions au rang du fanatisme; enfin c'est la lettre qui soustrait les prêtres à la violence des législateurs, et c'est l'esprit qui soumet les prêtres au couteau des commentateurs. Aussi les instructions données aux administrateurs sont positives à cet égard, pour qu'ils ne puissent pas s'y méprendre. DÉSOLEZ LEUR PATIENCE(1), leur a dit le gouvernement en leur parlant des prêtres; *enveloppez-les de votre surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit. Ne leur donnez pas un moment de relâ-*

(1) Instruction donnée par le Directoire exécutif aux commissaires nationaux, insérée dans le Moniteur, en date des 18, 19, 20 et 21 frimaire, an IV.

che ; que, sans vous voir, il vous sentent partout à chaque instant. Ces mots sont précieux, ils sont très-remarquables, et il n'y a au monde que des philosophes modérés qui aient pu les inventer. Non, ce n'est pas Néron, ce n'est pas Caligula, ce n'est pas Robespierre, ce n'est pas le Comité infernal de salut public qui a fait cette trouvaille, c'est la douce philosophie. On disoit sous l'Assemblée Constituante : *Osez tout contre le clergé, vous serez soutenus.* On dit sous le règne actuel : *Désolez leur patience.* Mais ils sont donc patiens, de votre propre aveu. Belle question! et qui ne le sait pas? Mais c'est précisément par cette raison même qu'il faut les *désoler, les inquiéter le jour, et les troubler la nuit.* S'ils étoient révoltés, justice seroit bientôt faite, et nous serions une bonne fois débarrassés d'eux pour toujours. Le grand mal, c'est que partout ils sont soumis. *Désolez donc leur patience*, afin qu'ils se révoltent; et s'ils ne se révoltent pas, désolez-les davantage, parce que nous n'en voulons pas plus de patiens que de révoltés. Tel est le sens précis et littéral des instructions philosophiques, que partout ont reçues les autorités constituées. Voilà la clef de toute leur conduite; voilà ce qui explique les quatre mille pièces que le gouvernement a reçues, dit-on, contre les prêtres. Législateurs, qui devez bientôt vous occuper d'eux, n'oubliez pas que ce sont les *désolateurs* de leur patience qui vous ont envoyé ces pièces; que ce sont les provocateurs qui se donnent ici pour les accusateurs, et que vous vous exposeriez à manquer tout à la fois à l'humanité et à la justice, en dirigeant vos discussions sur des preuves aussi trompeuses et sur des témoignages aussi perfides. Et vous, qui êtes spécialement chargés de dépouiller ces liasses énormes de mensonges, ces quatre mille calomnies, mettez à la tête de votre rapport ces mémorables paroles : *Désolez leur patience;* au milieu de

votre rapport, *désolez leur patience*, et à la fin de votre rapport, *désolez leur patience* (1).

(1) A l'appui de ce que nous venons de dire sur la persécution qu'exercent les commissaires du pouvoir exécutif, très-pénétrés toujours de l'esprit de leur mission, nous pouvons citer l'extrait d'une lettre de Bolbec, insérée dans les papiers publics.

« La constitution autorise l'exercice de tous les cultes; quelques commissaires du pouvoir exécutif se croient sans doute au-dessus de la constitution. Plusieurs commissaires des environs de Bolbec, Yvetot, Caudebec et autres communes, où il y a beaucoup de Protestans, se sont réunis et ont résolu de faire battre les campagnes pour ramasser les prêtres qui oseroient celébrer la messe de minuit. De là, réquisition à la garde nationale, ordre de se mettre en marche, et d'appréhender au corps tout officiant.

» Les patrouilles se mettent en action; mais ce qui prouve que le Français sera toujours catholique, c'est que la patrouille d'un canton voisin, composée de 16 à 18 hommes, informée qu'un prêtre devoit dire la messe dans une maison qui lui étoit indiquée, s'y transporta sur les onze heures du soir, frappa à la porte, et demanda à l'hôte s'il ne se proposoit pas de faire dire chez lui une messe à minuit. L'hôte dit que non. *Tant pis*, dit l'officier qui commandoit la patrouille, *nous en aurions profité*. Alors l'hôte avoue qu'un prêtre va dire la messe. La troupe y assiste, chante avec joie le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, et se retire.

» Ainsi les commissaires du pouvoir exécutif n'ont pu tracasser de bons chrétiens qui ont le goût de la foi; chacun a satisfait à sa religion, sans que l'Etat ait été troublé. »

18.

RÉPONSE A UNE LETTRE

DE L'ABBÉ CLÉMENT.

(15 janvier 1797.)

L'abbé Clément, qui prenoit le titre de président du consistoire de Seine-et-Oise, fut mécontent de l'article ci-dessus (n. 12) qui le concernoit, et écrivit au rédacteur des *Annales* pour s'en plaindre; M. de Boulogne, dans sa réponse, continue à plaisanter le vieillard remuant, dont au surplus on se moquoit dans son propre parti.

Nous sommes bien fâché, citoyen président, que vous ayez pris au sérieux l'article du n° 25 de nos Annales, qui vous concerne. Vous avez dû voir cependant, par le ton qui y règne, que nous n'avions mis aucune importance à votre décision; que nous n'avions pas même pris la peine de la réfuter, et que nous étions aussi éloigné d'avoir de l'humeur contre votre personne, que d'être alarmé de vos anathèmes. Nous n'avons pas trop pu saisir le sens précis de votre explication, relativement au salut de M. Gauzargues, dissident au premier chef, puisqu'il a déserté le bureau du synode où il étoit principal officier. Est-ce défaut de limpidité dans votre style? est-ce manque d'intelligence de notre part? La politesse

nous défend de décider nous-même la question. Nous avons seulement compris d'une manière générale, que le salut de M. Gauzargues n'est pas aussi désespéré que vous aviez d'abord paru le faire entendre ; que sa rétractation est plus de sa part une inconvenance qu'une hérésie, plus une atteinte à la charité qu'une insurrection contre la doctrine, plus une irrévérence envers le synode qu'un attentat mortifère contre l'Église; et qu'enfin, en le mettant hors de la voie du salut, c'étoit moins de votre part une décision formelle et rigoureuse, qu'un *conseil judicieux*.

D'après ces explications mutuelles et amicales, il sera très-aisé de vous faire les réparations que vous exigez. Nous nous doutons bien en effet que vous n'avez jamais voulu *damner* personne, et ce n'est de notre part qu'une pure espièglerie, si nous avons feint de le croire. Nous convenons donc que nous vous avons fait plus méchant que vous n'êtes, et, qui pis est, plus méchant que nous ne pensions; que vous n'êtes point une *barre de fer*, ni un homme *intraitable*, mais le plus doux et le plus tolérant des hommes, et qu'il n'y a ici d'intraitable et de barre de fer que nous, qui persistons invariablement à regarder tous les évêques de nouvelle fabrique comme des étrangers *qui sont dehors*; nous qui ne voulons de la constitution dite civile du clergé, ni dans ses principes, ni dans ses effets, et qui, après l'avoir condamnée quand elle étoit vivante, poussons la conséquence jusqu'à la condamner encore après sa mort, dans tous les profanes ministres qui existent par elle.

Après avoir rendu un hommage aussi authentique à votre modération, permettez-nous, citoyen président, de tirer de votre explication trois inductions que nous soumettons à votre judiciaire. La première, c'est que si notre rétractant a manqué à la charité en se séparant de vous,

vous avez donc aussi manqué à la charité en vous séparant de lui; et que, si pour l'un il y a quelque risque d'avoir fait schisme avec le secrétariat, il n'y en a pas moins pour l'autre de faire schisme avec le secrétaire.

La seconde, c'est que, puisque, selon vous, M. Gauzargues a violé la charité en abandonnant le presbytère, il avoit donc manqué à la charité en abandonnant son évêque légitime, et qu'il a donc agi avec autant de charité que de prudence, en réparant ce schisme partiel par le retour à son chef véritable.

La troisième, c'est que nous, qui n'avons jamais été d'aucun synode constitutionnel, et qui n'avons pas plus communiqué avec le presbytère de Paris qu'avec le presbytère de Versailles, nous sommes donc parfaitement en sûreté de conscience et nous marchons dans le bon chemin, par la raison bien claire que nous ne faisons aucun *schisme partiel*, et qu'on ne se sépare pas de ceux avec lesquels on n'a jamais été unis.

Vous vous plaignez, citoyen président, de ce que nous avons *composé d'imagination* le tableau du synode : nous ne l'avons fait cependant ni plus long ni plus court qu'il n'étoit; de n'avoir pas consulté l'*imprimerie chrétienne:* mais nous ne connoissons que l'imprimerie catholique; de nous être servi du mot de *tête forte :* mais où avez-vous pris que cela signifie tête foible? du mot de *théologien robuste;* mais qui vous a dit que cela veut dire théologien infirme? du mot de *sagace :* il est vrai que ce terme a un peu vieilli; mais c'est sa vieillesse même qui le rend le mot propre. Nous avons cru qu'il convenoit mieux par là même à un *primitif,* à une vénérable colonne de la discipline antique, à un président de presbytère; et qu'il valoit encore mieux sacrifier la pureté du style, qu'affoiblir l'énergie de notre idée et le portrait avantageux que nous voulions faire de votre mérite.

Quant au titre d'*ambitieux*, nous ne nous sommes jamais permis une pareille licence. Nous avons dit seulement que vous couriez la *carrière des honneurs*, ce qui s'entend bien clairement des honneurs constitutionnels. Nous aurions pu sans doute nous expliquer avec plus de franchise, et ne pas mettre de l'honneur là où il n'y en a pas; mais il faut au moins nous savoir gré de notre réserve. C'est un peu trop dur de votre part de nous imputer à crime les égards mêmes que nous avons eus pour vous; car vous avouerez qu'il est bien doux et bien honnête de notre part, d'avoir appelé *honneur* ce qui n'est à nos yeux qu'un abaissement honteux, et aux yeux de l'Eglise qu'une vraie flétrissure.

Vous ne voyez, dites-vous, *à votre âge, qu'impuissance et danger à ce qu'on pourroit exiger de vous*, c'est-à-dire, à être évêque de Versailles. Nous convenons avec vous de l'impuissance et du danger. Mais c'est encore plus votre danger que votre impuissance qui nous alarme. Il ne faut pas être bien puissant pour ravir la place d'un homme qui ne se défend pas, ni pour s'attribuer un titre que tout honnête homme conspue, ni pour se faire élire d'après les voix que l'on compte soi-même. Mais il y a un très-grand danger de profaner les choses saintes, de recevoir une consécration par des mains sacrilèges, et de se faire évêque contre toutes les règles du monde catholique. Mais puisque vous sentez si bien votre impuissance, que n'abandonnez-vous la partie? et puisque vous connoissez si bien votre danger, que ne l'évitez-vous? Quoi! vous allez, vous venez, vous êtes l'agent, le machiniste en chef, le courrier, le postillon, le bureau d'adresse de l'église de Seine-et-Oise : le synode, vous le convoquez; le presbytère, vous l'organisez; les lettres circulaires, vous les colportez; et vous nous parlez ensuite de votre impuissance! Vous vous jetez à corps perdu au-devant du dan-

ger, et vous nous parlez du danger; vous cabalez avec toute l'ardeur et l'effervescence d'un jeune homme, et vous nous parlez de votre âge! En vérité, M. Clément, c'est abuser étrangement de la permission d'être modeste. Passe encore pour cette fausse modestie; mais ce qui nous alarme véritablement, ce qui surtout fait dresser les cheveux aux dévotes de Saint-Médard, c'est la simonie évidente qui est dans votre fait. C'est de voir que vous faites le presbytère, et que le presbytère vous fait évêque. C'est le scandale de ce pacte vraiment simoniaque, dans lequel vous donnez afin que l'on vous donne; scandale d'autant plus fâcheux, que vous n'avez pas même ici l'excuse de dire qu'il n'y a pas de simonie devant le Pape, puisque le Pape n'entre pour rien dans cette affaire. Fut-il jamais un plus étrange renversement du droit civil et canonique? De quel nom l'appelleroient donc les Van-Espen, les Veron, les Wallembourg et les Nicole, s'ils revenoient sur la terre? à moins qu'ils ne pensassent que toutes les règles anciennes étant détruites, on ne peut plus argumenter par les règles ordinaires; qu'aucun livre de droit ne faisant mention des évêchés constitutionnels, on ne peut établir entre eux et les anciens aucune parité; et que la simonie n'étant autre chose qu'un commerce d'argent et de dons du Saint-Esprit, il ne peut exister de simonie, là où il n'y a ni argent à toucher, ni Saint-Esprit à recevoir.

Il faut avouer cependant, citoyen Clément, qu'humainement parlant, rien n'est plus tentant pour vous que l'évêché de Seine-et-Oise, autrement dit, de Versailles, et que les avantages qu'il vous offre seroient capables d'ébranler une tête plus forte encore que la vôtre.

1° Le nom de Versailles a quelque chose d'imposant et de sonore, qui parle encore à l'imagination; et on reproche un peu à la vôtre de s'enflammer trop aisément.

2° En acceptant l'évêché de Seine-et-Oise, vous remplacez le citoyen Avoine, qui étoit un bon homme, et qui est mort dans son lit après avoir reçu ses sacremens; chose bien belle pour un évêque constitutionnel; au lieu que, dans un autre évêché, vous couriez grand risque de succéder à un bonnet rouge, à un sans-culotte, à un apostat et autre *primitif* de ce genre; ce qui seroit toujours fort désagréable pour un homme d'honneur comme vous.

3° L'évêché de Seine-et-Oise est votre propre ouvrage; c'est votre enfant chéri; vous l'avez divisé et subdivisé; vous lui avez donné neuf archiprêtrés et cinquante-neuf doyennés, le tout faisant sept cents paroisses, dont vous avez fait imprimer le catalogue. Il est vrai qu'elles ne sont encore que sur le papier; mais il en résultera toujours cet avantage, que vous aurez le plaisir de les lire, sans avoir la peine de les gouverner.

4° L'évêché des deux rivières de Seine-et-Oise est un composé d'une douzaine de diocèses, dont trois métropoles, Paris, Sens et Rouen, en tout ou en partie; ce qui d'abord vous rend bien supérieur à votre métropolitain, dont l'évêché n'est qu'une rognure de l'archevêché de Paris, et vous distingue en outre bien honorablement du primat des Gaules, qui n'a que deux métropoles dans sa juridiction. Or, quoi de plus enivrant pour l'amour-propre, que de représenter à vous seul trois métropoles, et de porter sur le corps douze évêchés qui ne vous auront pas coûté une seule bulle?

Nous sentons tout cela, citoyen Clément, car nous sommes homme comme vous : mais enfin il faut apprendre un peu à se vaincre; ce n'est pas à votre âge qu'on doit se laisser engouer comme un enfant, et puisque vous savez si bien *garder votre cœur des illusions de l'estime*, que ne le gardez-vous aussi des illusions de la

vanité? L'un est-il donc plus difficile que l'autre? n'êtes-vous donc pas assez mûr pour sentir que ce qui est si beau et si flatteur dans la spéculation, est souvent très-dur et très-fâcheux dans la réalité? Faut-il que ce soit nous qui vous apprenions que vous vous préparez, à la fin de votre carrière, à vos derniers jours, un cruel repentir; et que vous n'aurez pas porté une seule décade la mitre tricolore, que vous mourrez de honte d'avoir déshonoré vos cheveux blancs?

Pardon, citoyen président, de vous avoir parlé avec trop d'épanchement; mais c'est uniquement l'intérêt de votre gloire et de votre salut qui nous a fait passer par-dessus toutes les considérations humaines : peut-être aurions-nous pu traiter moins cavalièrement un citoyen élu à l'évêché de Seine-et-Oise; nous ne croyons pas cependant nous être trop écarté de l'esprit de la constitution civile, dans laquelle, comme vous savez, de prêtre à évêque, il n'y a que la main. Recevez donc sans façon notre accolade fraternelle, en attendant que nous vous fassions un compliment plus ample sur votre promotion.

19.

SUR LE COMPTE RENDU

DE H. GRÉGOIRE.

(1er février 1797.)

M. Grégoire avoit publié, sous la date du 8 décembre 1796, un compte rendu de sa visite dans le département de Loir-et-Cher. Ce compte rendu, qui forme 40 pages in-8°, est plein de digressions et de déclamations; l'évêque avoit employé soixante-douze jours à faire sa visite.

On nous a souvent reproché de nous trop occuper des constitutionnels, de leur donner par là plus d'importance qu'ils ne méritent, et de relever ainsi leur existence qui s'écroule, au lieu de les laisser mourir tranquillement de leur belle mort. Ceux qui nous font ce reproche ne savent pas que nous vivons ici au milieu de leurs plus actives intrigues; qu'ici s'agitent tous les chefs du parti, d'autant plus empressés à mettre en œuvre leur crédit, qu'il est prêt à leur échapper, et qu'il importe d'autant plus de les faire connoître, qu'ils redoublent en ce moment d'efforts pour séduire les simples, arrêter les foibles, s'opposer à ce torrent de rétractations qui grossit chaque jour, et pour organiser enfin le schisme en France, comme les *illuminés* s'efforcent d'organiser leur secte, les Jacobins d'organiser leurs brigandages, les nouveaux institu-

teurs d'organiser la morale, et les impies d'organiser l'athéisme.

Serions-nous d'ailleurs assez incivil pour ne pas leur répondre, quand ils ont la bonté eux-mêmes de nous envoyer leurs ouvrages? C'est ce que vient de faire le citoyen Grégoire, en nous faisant passer son *Compte rendu* du voyage qu'il a fait à Blois, et des brillans succès de ses missions philantropiques. Nous nous occuperons donc encore un moment de lui, si nos lecteurs veulent bien nous le permettre, en rendant ici un compte très-succint de son compte très-prolixe. Nous voudrions bien parler toujours sérieusement, et nous conformer en tout point au ton de gravité qui convient à nos Annales. Mais s'il est démontré qu'il est très-souvent nécessaire de nous occuper des constitutionnels, il ne l'est pas moins qu'on ne sauroit le faire sans se livrer un peu au ton de l'ironie. Comment en effet traiter sérieusement le ridicule? comment prouver froidement à Grégoire, qu'il n'est qu'un évêque postiche et un absurde raisonneur? et comment répondre, sans rire, à un homme dont l'existence apostolique n'est qu'une dérision?

La brochure est intitulée : *Compte rendu aux évêques réunis à Paris, par le citoyen Grégoire, évêque de Blois, de la visite de son diocèse* (1).

(1) Il y a joint une petite dissertation sur le *tutiorisme*, c'est-à-dire, sur la question de savoir ce qui est plus sûr, ou de s'attacher à Grégoire condamnant le Pape, ou au Pape condamnant Grégoire. Comme c'est lui qui fait tout à la fois et la demande et la réponse, on sent tout de suite quelle est la décision ; et voici l'argument irrésistible. *Le parti le plus sûr est celui de la vérité et de la charité. Or, la vérité et la charité ne sont pas dans les* BREFS SÉDITIEUX *qui prêchent la révolte contre l'Etat, mais dans l'Evangile qui prêche la soumission aux puissances; donc il est plus sûr de s'attacher à Grégoire soumis, qu'à Pie VI révolté.* Quel est le dissident qui peut ne pas trembler pour son salut, après des raisons de cette force? Toutes les autres portent l'empreinte de la même folie.

Nous pourrions d'abord lui demander ce qu'il a fait de son évêché de *Loir-et-Cher,* et ce qu'est devenue l'église départementale dont la nation l'avoit gratifié. Nous cherchons son département, et nous ne trouvons que son diocèse; nous cherchons les deux rivières que la Constituante lui a données à gouverner, et nous les voyons remplacées par la ville de Blois. Peut-on traiter plus lestement un présent constitutionnel? et convient-il à un évêque patriote d'abandonner ainsi les noms primordiaux de sa prélature civique, pour courir après un titre qui rappelle l'ancien régime, et qu'a créé le *Concordat?*

Il nous répondra sans doute, que, n'étant plus évêque de la nation, il est le maître de s'arranger comme il l'entend; qu'il n'est pas patriarche *in petto* pour rien; que, s'il n'est plus constitué par le peuple, il est constitué par l'Encyclique, et libre en conséquence de s'intituler à son gré; qu'il n'a changé de titre que pour masquer encore mieux le point de la rupture, et pour faciliter le rapprochement des esprits, qui, jugeant toujours des choses par les mots, le croiront d'autant plus évêque légitime, qu'il portera le titre d'un évêque ancien; que tout se fait ainsi pour l'amour de la paix, et que demain, s'il le juge à propos, il peut de même s'appeler évêque du Monomotapa, si la gloire de Dieu et le plus grand bien des fidèles l'exigent.

Nous sentons, il est vrai, qu'il y a bien peu de chose à répondre à un argument de cette force. Passons donc condamnation sur le titre, et ne le chicanons pas sur des misères quand nous avons à lui parler de choses bien plus graves.

Mais comment suivre notre visiteur dans ses divagations? comment vous peindre un voyageur qui vous échappe à chaque instant, qui saute tout à coup de Blois à la Vendée, de la Vendée à Albi, et d'Albi à Bruxelles; qui

suit toujours les routes détournées, et qu'on ne voit jamais dans le grand chemin; qui ne met pas plus d'ordre dans ses idées que dans ses caravanes; dont les narrations sont aussi insignifiantes que ses journées ont été vides; et qui enfin, soit qu'il coure, soit qu'il écrive, bat toujours la campagne?

Nous aurions cru d'abord qu'il nous auroit rendu compte de ce qu'il a fait, surtout dans sa cathédrale; du concours que ses sermons sur le vandalisme ont attiré; de l'empressement qu'ont eu ses ouailles pour aller au-devant de lui; des travaux de son presbytère; du nombre des paroisses qui se rangent sous sa houlette, et du nombre aussi des paroisses qui, dit-il, l'appellent *loup*. Mais rien de tout cela. Au lieu de voir un évêque qui met la main à l'œuvre, nous ne trouvons qu'un postillon qui va et vient sans savoir pourquoi; qui veut être partout, et qui n'est nulle part; qui cherche à dépayser ses lecteurs, comme il a cherché à dérouter ses diocésains; qui, à la place de ces détails que tout le monde attend, nous donne des historiettes auxquelles personne ne s'intéresse; et qui, toujours embarrassé de sa personne, ne dit jamais ce qu'il doit dire, et ne fait jamais ce qu'il veut faire.

Otons en effet de son *Compte rendu* les déclamations étrangères, les dissertations de commande, les accessoires parasites, qu'en restera-t-il? Rien, moins que rien. Retranchons de sa visite tout ce qui n'est pas sa visite, et il sera forcé d'avouer qu'il auroit tout aussi bien fait de siéger à l'Institut, que d'aller siéger au presbytère, et qu'il n'a pas plus fait à Blois que s'il fût resté à Paris, comme il ne fait pas plus à Paris que s'il restoit à Blois.

Mais s'il n'a rien fait dans ce qu'il appelle son diocèse, il y a beaucoup vu; car tout le monde sait qu'il a la vue longue, et, qui plus est, la vue droite. Il a vu dans la cathédrale de Blois un bas-relief de Lerambert, et dans

l'église de Saint-Amand un tableau du Poussin ; il a vu qu'on ne lui ôte pas son chapeau, quoiqu'il ne cesse *de prêcher la politesse à ses ouailles ;* il a vu un prêtre de son bord *tombant d'apoplexie au milieu d'une rue remplie de dissidens des deux sexes, sans qu'aucun ait daigné le secourir;* ce qui prouve que toute la rue a eu tort, mais qu'il n'en est pas pour cela évêque plus légitime ; enfin il y a vu plus de trente prêtres mariés, parmi lesquels Tollin, son grand-vicaire.

Mais ce qu'il nous apprend vaut encore mieux que ce qu'il a vu. Il nous apprend d'abord que *la Convention a été la boîte de Pandore,* ce qu'il doit lui avoir coûté beaucoup d'avouer; que le vandalisme *a détruit, non pour des millions, mais pour des milliards,* ce que nous ne savions que trop ; que *le club de Blois prêchoit ouvertement l'athéisme,* ce qui est sûr, car il y étoit, ou quand il n'y étoit pas, son presbytère le représentoit ; que toutes les autorités *constituées ne sont pas patriotes et chrétiennes,* ce qui est un peu difficile ; qu'un *dissident a marié la déesse de la Raison à Blois,* ce qui rappelle naturellement que l'évêque Diot a marié son vicaire à Reims (1); que le curé de Saumur a été fusillé, *quoiqu'il eût dans sa poche son certificat de civisme,* ce qui sans doute ne fera pas oublier les vingt mille prêtres qui ont été mis à mort, parce qu'ils avoient dans leur poche leur certificat de catholicité ; que *les prêtres acéphales sont à peu près incorrigibles, et que chez eux le calus est formé,* ce qui n'est ignoré de personne ; qu'ils ont *pour adhérens les ci-devant religieuses, qui ont toutes le caquet des cloîtres et le ridicule de l'esclavage,* ce qui est fort peu respectueux pour l'état religieux, mais ce qui est très-honorable pour

(1) Voyez le n° 26 des Annales, *Mémoires historiques sur l'Église de Reims.*

ces prêtres autour desquels se réunit tout ce qu'il y a de plus pur et de plus respectable dans l'Eglise; que *la presque totalité des apostats ont été ordonnés avant la révolution*, ce qui prouve bien clairement que le clergé nouveau s'est recruté de toutes les immondices de l'ancien; qu'*il y a beaucoup plus de rétractations dans la fertile Beauce que dans la stérile Sologne*, ce qui est fort naturel, car il y a beaucoup plus de monde dans les contrées fertiles que dans les pays inféconds; enfin il nous apprend que *certaines gens communient, non par amour de la religion, mais par amour de la contre-révolution*, ce qui prouve qu'il ne faut aller qu'à la messe de Grégoire, qui la dit dans le sens de la révolution, et uniquement dans la foi, l'espérance et l'amour de la république.

Mais ce que nous n'aurions jamais cru qu'il pût nous apprendre, *c'est qu'il est une classe d'impies, qui, ne pouvant plus torturer, sont réduits à menacer, et que ceux-là font cause commune avec les dissidens.* Ainsi ce sont les Jacobins qui sont amis des prêtres réfractaires, et les terroristes qui se sont pris d'une belle passion pour les ultramontains. Nous ne nous abaisserons pas à réfuter mille autres découvertes de ce genre. Nous remarquerons seulement que Grégoire nous les présente dans les accès de sa charité; que tout cela se dit dans l'effusion d'un cœur tendre et vraiment paternel; qu'il ne rappelle que pour le plus grand bien, toutes les invectives que les impies se plaisent à accumuler contre les prêtres fidèles; qu'il appelle toujours sur eux la méfiance du gouvernement, la hache des persécuteurs, et cela dans le temps même que dix mille d'entre eux gémissent encore dans les liens d'une injuste oppression, pourrissent encore dans les cachots, sans autre crime que leur propre vertu; et par une cruauté inouie, qui n'a point d'exemple chez aucun peuple civilisé, sont condamnés à toutes les hor-

reurs d'un emprisonnement, au titre seul de *vieillards et d'infirmes.*

Il faut avouer cependant que notre pélerin n'a pas été absolument oisif, car il a prêché *environ cinquante fois, jamais moins de trois quarts d'heure:* tant ce grand homme met de prix à ses momens et d'importance à ses paroles! Il a fait plus, car il doit instituer la *commémoration du rétablissement du culte;* et tout le monde voit, par la manière dont le culte est rétabli, qu'il y a de quoi remercier Dieu par une fête commémorative. Mais ce qui, selon lui, doit *produire des effets salutaires,* c'est qu'elle coïncidera l'année prochaine avec le jour de l'entrée solennelle du premier évêque de Blois; entrée qui, comme on sait, a beaucoup d'analogie avec celle qu'a faite Grégoire. C'est donc devant *des effets salutaires* et ces heureux rapprochemens qu'il s'extasie et se prosterne en admirateur, et qu'étonné lui-même à la vue de ses succès, il s'écrie dans la plus vive dilatation d'une modestie touchante : *Le ciel, qui emploie quelquefois les plus foibles instrumens pour exécuter ses desseins, a béni mes efforts, et après avoir consigné ici les expressions de ma tendresse pour mon clergé et pour les fidèles confiés à mes soins, je dirai avec effusion de cœur, d'après l'apôtre : J'ai planté... mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.*

Nous ne sommes pas surpris que Grégoire ait planté dans son diocèse; car il aime beaucoup les plantations, témoin celles de Saint-Domingue. Mais qu'a-t-il donc planté? Il n'a pas voulu nous le dire. Est-ce raison de modestie? est-ce raison de prudence? Il a planté.... quoi donc? Il a planté.... des arbres de la liberté.

Mais après avoir apprécié le *Compte rendu,* il importe de faire connoître ceux qui l'ont reçu; car ici l'auditoire est tout aussi intéressant que l'orateur. Il n'est sans doute aucun de nos lecteurs qui ne se soit demandé quel

est donc le lieu et l'assemblée où s'est prononcé le discours? Est-ce un club? est-ce une société populaire? est-ce un lycée? est-ce un gymnase? est-ce le concile national que nous promet Grégoire? Ce n'est rien de tout cela; ou, si l'on veut, c'est tout cela ensemble. Il nous importe donc de mettre au fait nos lecteurs, et de leur donner à cet égard des notions exactes qui écartent toute équivoque.

Or, il faut donc savoir qu'il existe à Paris une Eglise Gallicane organisée, ou, si vous aimez mieux, constituée, qui tient ses assises rue Saint-Jacques (1). Là sont réunis tout ce que la révolution a produit de saints évêques et de prêtres édifians. C'est le foyer où entrent et d'où sortent tous les rayons de lumière pour inonder tous les points de la république; c'est le concile permanent des Gaules. Vous savez qu'autrefois on donnoit ce titre à la Sorbonne; mais vous savez aussi que ce n'étoit là qu'un simple compliment, et un pur mot de politesse; ici le terme est de rigueur. Il y a plus; nous pouvons dire même, sans être suspects de flatterie, que c'est l'Eglise-mère et maîtresse, l'Eglise centrale; tranchons le mot, le centre d'unité de Paris, au défaut du centre de Rome. Non-seulement vous trouvez là toutes les sciences, mais encore toutes les ressources. Voulez-vous des préfets apostoliques pour les colonies? allez à la rue Saint-Jacques; des aumôniers pour les armées de terre et d'outre-mer? allez à la rue Saint-Jacques; des missionnaires pour la rédemption des captifs? allez à la rue Saint-Jacques; voulez-vous savoir des nouvelles des églises de la Cochinchine et du Tonkin? allez à la rue Saint-Jacques; enfin, voulez-vous acheter de l'huile et du baume (2)? allez en-

(1) Ceci a rapport au comité des *évêques réunis*, qui dirigeoit les affaires de l'église constitutionnelle.

(2) On vend, dans cette société, de l'encens, de l'huile, du baume, et des cartons sous verre pour les autels.

core à la rue Saint-Jacques. Ne vous embarrassez pas du n°, demandez seulement où est *l'Eglise Gallicane*; tout le monde vous l'enseignera, et il n'y a pas jusqu'à la bonne femme du coin qui ne vous mène tout droit à *l'Eglise Gallicane*.

Cependant, comme la société des fidèles doit avoir ses notes distinctives, ainsi que parlent les théologiens, l'Eglise Gallicane de la rue Saint-Jacques veut aussi avoir les siennes. En conséquence, et pour se mettre en règle, elle s'en est donné quatre, toutes couchées sur un imprimé, pour que personne n'en prétende cause d'ignorance. Elle est *libre, littéraire, philosophique et chrétienne* (1). Vous voyez seulement qu'il ne lui manque que le titre de catholique; mais il est évidemment sous-entendu, puisque la religion catholique se trouve dans la religion chrétienne : ne chicanons donc pas là-dessus. Elle est donc, 1° *libre*, c'est-à-dire, y va qui veut; et en général, on n'abuse pas de la permission. Le *compelle intrare* de l'Evangile y est absolument proscrit, d'après l'avis des sages maîtres Voltaire et Jean-Jacques, et autres philosophes tolérans qui ont tant reproché ce mot à l'Evangile, parce qu'ils ne l'entendoient pas : ici donc nulle violence, nul mésaccord avec les droits de l'homme.

2° Elle est *littéraire* et divisée en quatre sections, les traducteurs, les continuateurs, les réfutateurs et les compositeurs. Cette dernière est sans contredit la plus nombreuse et la plus brillante. Elle va nous donner incessamment, ainsi qu'on nous l'annonce, l'*Histoire de l'Eglise Gallicane, depuis la révolution*, qui, comme on doit le pressentir, va être bien édifiante. On est seulement embarrassé de savoir par où commencer cette Eglise Gallicane. Les uns veulent que ce soit par Mirabeau,

(1) Voyez l'annonce intitulée : *Plan des travaux de la société libre et littéraire de philosophie chrétienne.*

d'autres par Camus, ceux-ci par Fréteau, ceux-là par Rabaut, un petit nombre par M^lle^ Labrousse, et un plus grand par le premier consécrateur, attendu qu'il a eu mission du tribunal séant à Sainte-Geneviève. Nous n'avons pas pu savoir, malgré toutes nos recherches, quel est l'intrépide qui s'est chargé de *continuer* Bossuet; nous ne connoissons pas davantage le continuateur du *Gallia Christiana:* mais on prétend qu'il est si savant et si habile, qu'il fera tellement la jonction des deux églises avant et après la révolution, qu'il les coudra si finement ensemble, que l'œil le plus subtil n'apercevra pas la moindre rupture : de sorte qu'à l'article *Blois,* par exemple, Grégoire se présentera de si bonne grâce, les choses seront tellement amenées, qu'en lisant sa nomination en 1791, le lecteur, par je ne sais quelle magie, ne s'avisera pas de demander en quelle année et à quel jour est donc mort M. de Thémines. On dit encore qu'il y aura cinquante-quatre sièges, ou environ, tellement escamotés, que personne ne songera pas même à demander ce qu'ils sont devenus. Vous voyez par là que les savans Bénédictins qui ont commencé ce bel ouvrage n'étoient que des novices, des compilateurs indigestes qui ne savoient faire que des catalogues d'évêques se suivant l'un après l'autre, comme des grains de chapelet, tandis que nos modernes continuateurs joindront au même degré, pour le moins, d'érudition, l'art admirable de plâtrer toutes les lacunes, et de donner des successeurs à ceux qui n'en ont pas.

3° Elle est *philosophique*. N'allez pas croire que nous voulions dire *impie*. Ce mot signifie seulement élevée au-dessus des préjugés, opposée aux vieilles routines, capable de voler de ses propres ailes, dégagée de toute espèce de servitude de corps comme d'esprit, ennemie jurée des athées, mais encore plus ennemie jurée des fanatiques; du reste assez coulante sur les opinions, point

tracassière sur la manière de penser, dont Dieu seul est juge; faisant passer, bien entendu, l'agriculture avant la théologie; préférant hautement l'académicien au docteur, l'évêque philosophe à l'évêque ultramontain; et tellement accommodante, que, si on avoit suivi ses principes, on n'eût pas vu tant de débats scolastiques, tant de schismes scandaleux, tant de funestes hérésies.

4° Elle est *chrétienne* enfin, car la liberté et la littérature doivent passer avant tout. Cette dernière note, comme vous voyez, lui donne une certaine latitude, d'autant mieux qu'il ne faut jamais la séparer de la précédente, et que, pour être exact, on doit toujours dire philosophique-chrétienne. C'est surtout à cette belle réunion que vous la reconnoîtrez. A Dieu ne plaise qu'elle abjure le christianisme pour la philosophie! nous lui rendons cet hommage; mais à Dieu ne plaise aussi qu'elle abjure la philosophie pour le christianisme! ces deux choses sont inséparables. Partout où vous trouverez donc du christianisme sans philosophie, l'Eglise Gallicane n'est pas là. Que si vous nous demandez si les Quakers, qui sont aussi philosophes chrétiens; les Sociniens, plus philosophes chrétiens encore; le consistoire de Genève, qui a aussi sa philosophie chrétienne, peuvent faire partie de cette église, et se mettre au rang des frères et amis, nous vous répondrons simplement qu'elle est philosophique-chrétienne, et que ce mot dit tout.

Résumons donc brièvement ces quatre notes lumineuses, pour les rendre encore plus saillantes. Elle est *libre*, pour se distinguer de l'Eglise Gallicane ancienne, *esclave; littéraire*, pour se distinguer de l'Eglise Gallicane ancienne, *ignorante; philosophique*, pour se distinguer de l'Eglise Gallicane ancienne, *fausse dévote;* et *chrétienne*, pour se distinguer de l'Eglise Gallicane ancienne, *ultramontaine*.

C'est donc devant cette auguste assemblée que Grégoire a prononcé sa sublime harangue, qui, d'une voix unanime, a été proclamée digne de l'impression. L'enthousiasme a été si vif, qu'on en a décrété sur-le-champ l'envoi à toutes les églises veuves et mariées; et sur la motion d'un membre, un courrier extraordinaire a été expédié à l'évêque de Pistoie (1), avec prière de la traduire en italien, à l'usage des républiques Transpadane et Cispadane.

(1) Scipion Ricci, qui étoit lié avec les constitutionnels, et qui se rétracta depuis.

20.

SUR LES HOSPICES NATIONAUX.

(15 février 1797.)

L'auteur déplore l'abandon des malades dans ces asiles confiés autrefois à la piété, et d'où on l'avoit exilée.

Un défenseur de la patrie, écrit-on de Strasbourg en date du 19 janvier, étant tombé malade, est conduit à l'hôpital militaire. Son père inquiet vient le voir, lui remet une somme assez considérable pour se faire soigner, et donne, en partant, un louis à deux infirmiers, en leur

recommandant d'avoir soin de son enfant. Ce tendre père revient dans l'après-midi et veut jouir, avant de partir, de la satisfaction de l'embrasser. Les deux infirmiers, d'un air pénétré, lui annoncent que son fils venoit de mourir, les remèdes ayant produit un effet bien opposé à ce qu'on attendoit. Le père éperdu demande où est son fils : on le conduit dans le lieu où l'on dépose les morts avant d'être enterrés. Le père se jette sur le cadavre de son enfant, qu'il embrasse en sanglottant : il s'efforce de le ranimer; il sent encore de la chaleur; son fils ouvre les yeux; il revient à la vie. Son premier cri fut un cri d'effroi : voilà mes assassins, dit-il, en montrant les deux infirmiers. Il apprend à son père que ces deux malheureux, ayant remarqué qu'il avoit caché de l'argent sous son chevet, l'avoient étranglé; ils l'avoient cru mort et l'avoient porté dans le réduit d'où il ne devoit sortir que pour être enterré. Ces deux monstres sont arrêtés. On dit que ce crime n'est pas leur coup d'essai, et que plusieurs infortunés ont péri par leurs mains, de la même manière (1).

Tous les papiers publics ont rendu compte de cet horrible crime : mais aucun ne l'a envisagé sous son véritable point de vue; aucun ne nous l'a présenté comme une suite du nouvel ordre de choses; aucun n'a remarqué qu'il faut l'attribuer à la tenue actuelle de nos hospices nationaux, et à la suppression insensée de nos institutions religieuses. Qui peut douter en effet que ce crime ne se fût pas commis, s'il y avoit eu auprès de ce malade ces ministres consolateurs ou ces vertueuses hospitalières

(1) Ce fait vient d'être démenti par le *Rédacteur* (journal officiel du Directoire), au moment même où cette feuille alloit être livrée à l'impression. Mais, vrai ou faux, ce que nous disons ici n'en reste pas moins dans toute sa force, et les principes que nous établissons n'en sont pas moins évidens et incontestables. Nous avons donc cru ne devoir rien changer absolument à cet article.

dévouées par état au service de l'humanité souffrante? Qui pourroit ne pas s'attrister en voyant l'état déplorable des hospices nationaux, depuis qu'on en a chassé Dieu pour y substituer l'humanité? Quel abandon! quelle solitude! quelle absence totale de consolations et de secours! Et sans parler ici des tristes conséquences et des affreux désordres qui résultent, pour les mœurs, de l'abus de placer auprès des malades des femmes dont la vertu n'est pas éprouvée, quelle confiance peuvent inspirer ces infirmiers à gages pris au hasard dans la lie du peuple? quelle sûreté peuvent trouver les malades auprès de ces ames vénales qui n'ont de religion que l'intérêt, et qui, ne se croyant jamais assez payées de leurs soins mercenaires, cherchent sans cesse à s'en dédommager dans les plus vils calculs de l'intérêt, et souvent même dans les plus criminels? N'est-il donc pas à craindre que l'attentat commis à Strasbourg ne se renouvelle souvent, et que les malheureux, livrés à la merci de leurs rapaces surveillans, n'y trouvent que leurs assassins ou leurs spoliateurs? O combien mon ame étoit doucement affectée quand j'entrois autrefois dans ces asiles des infirmités humaines! quand je voyois cette multitude de vierges chrétiennes préparant elles-mêmes, avec autant de zèle que de dextérité, des remèdes à la souffrance; mêlant heureusement tous les secours de l'art à tous les ménagemens de la sensibilité; changeant, remuant de leurs mains pures et saintes la paille du malade, et n'attendant de tant de soins, si pénibles à la nature, d'autre encouragement que les regards de Dieu, et d'autre récompense que celle du ciel même! Mais combien mon cœur se resserre lorsque j'entre aujourd'hui dans ces *hospices d'humanité* qu'a dévastés l'inhumaine philosophie, et qu'errant dans ces salles de la douleur, je n'y rencontre plus que des êtres cupides et insoucians, qui se disent infirmiers

et qui ne sont que des valets! Philosophes! qu'avez-vous fait de ces mères des malheureux, de ces servantes généreuses de nos pauvres malades? que sont donc devenues ces héroïnes de ma religion? L'humanité, la nature entière vous les redemandent. Hommes inconséquens, quand vous n'êtes pas barbares, vous avez élevé une statue à saint Vincent de Paul, et vous en avez détruit le plus bel ouvrage. Mais vous aviez donc cru que vous mettriez à la place quelque chose de mieux! vous aviez donc compté que vous n'aviez qu'un mot à dire pour commander les plus hautes vertus, et que l'on se dévoueroit généreusement pour l'honneur seul de vos nouveaux principes! Vous aviez donc pensé que vos disciples d'Helvétius et de Jean-Jacques égaleroient en zèle ces filles de Vincent; que tous vos philantropes payés argent comptant vaudroient autant que ces martyres de la charité, qui ne vouloient être payées que des mains de Dieu même; et que la perte de ces ames sublimes qui faisoient des plus saints devoirs, non leur métier, mais leur religion, seroit amplement compensée par ces nouveaux hospitaliers qui vivent de leur industrie, et qui ont appris, dans *l'Elève de la Nature*, à se payer de leurs propres mains.

Mais ce n'est pas seulement les moribonds et les infirmes qui se ressentent du vide immense que la religion a laissé dans les hôpitaux; ce sont encore ces enfans abandonnés auxquels nos vierges chrétiennes prodiguoient les plus tendres soins. Entre les mains de qui sont donc livrées aujourd'hui ces innocentes créatures? A des bourreaux qui trafiquent de leur vie. L'imagination se soulève et la nature recule épouvantée, quand on lit le rapport que l'on a fait à ce sujet dans la séance du 27 brumaire dernier. Nous y voyons « qu'il faut évaluer aux sept-» huitièmes la perte chaque année des enfans abandon-

» nés; qu'il faut, entre autres causes, attribuer un aussi » grand malheur à l'état des mœurs, à l'inhumaine in- » curie, au défaut d'intelligence des administrateurs, » à la férocité de ceux qui se font un état de les trans- » porter dans les hospices éloignés, et qui, après avoir » volé les langes dont ils sont enveloppés, les exposent en » cet état de nudité. » Nous y voyons encore que le nombre des orphelins qui sont dans les hospices est d'environ cinquante-cinq mille, et qu'en 1790 il étoit de moitié moins; nous y voyons que cet accroissement effrayant est attribué à la misère, à l'insuffisance des lois contre l'abandon des enfans, et à la facilité laissée aux administrateurs de surcharger la liste des enfans légitimes. Dans quel pays civilisé a-t-on vu un pareil état de choses? L'entendez-vous, moralistes, économistes, publicistes, encyclopédistes du jour? *le nombre des orphelins est doublé depuis six ans, et les sept huitièmes des enfans abandonnés périssent.* Oui, il en périt les sept huitièmes. Quelle est donc cette effroyable corruption, et qui pourra sonder la profondeur de cet abîme? Ainsi c'est la philosophie qui met au monde ces enfans, et, par une réaction épouvantable, c'est la philosophie qui les tue : c'est la philosophie qui les multiplie par le divorce, par les mauvaises mœurs, par l'irréligion devenue populaire; et c'est la philosophie qui les fait périr *jusqu'aux sept huitièmes,* par l'insuffisance de ses moyens, par l'inanité de ses calculs, et par la violente soustraction de ce régime salutaire, où ils étoient soignés par la piété, et par la plus tendre, la plus active miséricorde. Et l'on n'ouvre point les yeux, et on n'est point encore guéri de la fureur de détruire, et on ne veut pas sentir toute la faute qu'on a faite, en se persuadant que tout seroit gagné pour nous, quand nous serions devenus philosophes! Mais enfin quel remède a-t-on proposé pour fermer une plaie si profonde faite à l'État, aux

mœurs, à la population française? L'un nous a dit qu'il falloit confier la tutelle de ces enfans infortunés aux administrations municipales; l'autre, qu'il en falloit laisser le soin aux comités de charité maternelle; un troisième nous a renvoyés *à la théorie des secours publics et à l'avancement qu'ont fait à cet égard les sciences morales et politiques :* comme s'il n'étoit pas absurde de nous parler encore des administrations, au moment même où l'on accuse l'*incurie des administrateurs*, et de nous proposer des comités de charité maternelle qui ne peuvent exister que par les bonnes mœurs, dans le temps même qu'on se plaint de la corruption des mœurs. Ainsi ce sont donc les systèmes qui vont remplacer les systèmes. Voilà donc ces pauvres enfans abandonnés *à la théorie des secours publics*, et aux progrès que vont faire les sciences morales et politiques. Mais tandis que nos tacticiens de bienfaisance et nos métaphysiciens en secours supputent et systématisent, ces victimes infortunées sont livrées à des mains cupides et meurtrières, et les sept huitièmes périssent. Nos métaphysiciens le savent. Ils savent que rien ne pourra jamais remplacer ces mères adoptives de l'innocence et du malheur; ils savent que leur suppression est le plus grand outrage qu'ils aient fait à l'humanité. Mais que fait tout cela quand il s'agit de la raison et de la loi? En vain leur dira-t-on que la loi a bien son prix, mais que la charité a aussi le sien; que la raison est une belle chose, mais que la vertu est encore plus belle; ils ne cessent de nous dire : *La loi et la raison.* Et si nous insistons pour leur faire entendre les cris plaintifs de ces enfans dépouillés, mis à nu, assassinés par leurs gardiens, ils répètent encore plus haut : *La loi et la raison.* Quelle est donc cette étrange maladie qui ne fait plus de nos prétendus sages que des équarisseurs de l'espèce humaine, que de barbares ergoteurs qui travaillent l'homme

comme l'anatomiste travaille son cadavre; qui ne nous parlent que de leurs calculs, quand nous leur parlons de nos maux, et qui, au lieu de remèdes et des calmans que nous leur demandons, ne nous présentent froidement que des règles d'arithmétique et des figures de géométrie?

Nous apprenons cependant que, dans différentes communes, les administrateurs, effrayés de l'état où sont les hôpitaux par l'absence des Sœurs de la Charité ou autres hospitalières, non moins utiles et précieuses, s'efforcent de les rappeler. Mais pense-t-on bien qu'on ne rétablit pas de pareilles institutions comme on fait des académies; qu'on ne créera pas ces nouvelles légions d'héroïnes chrétiennes, comme on lève des régimens; et qu'on ne met pas des réquisitions sur les vertus et les sublimes dévoûmens, comme on en met sur les denrées? Pense-t-on que jamais on puisse rétablir utilement et véritablement ces respectables associations, si on ne rétablit en même temps la religion qui les soutient, ce pieux institut où elles puisoient leur esprit, et cette admirable police qui les unissoit toutes sous le lien commun d'une même règle et d'une même autorité; enfin, pense-t-on que l'on puisse jamais atteindre ces biens immenses que produisoit l'œuvre de Dieu, si ce n'est pas l'œuvre de Dieu qu'on se propose de nous rendre? Mais quoi! ressusciter le fanatisme! Oui, le fanatisme de la charité, le fanatisme de faire le bien, qui vaudra bien, sans doute, le fanatisme de tout renverser, le fanatisme de nous faire vivre de mots, et de remplacer les vertus par les livres, et les bonnes œuvres par des équations algébriques. Quoi! leur permettre de faire des vœux contraires à la nature! elles n'ont que faire de la permission de personne pour promettre à Dieu d'aimer le pauvre, et de secourir les malheureux aux dépens de leur propre vie. Quoi! nous donner des *béates* qui voudront rétablir le dimanche dans les hospices de la nation! C'est en effet un grand incon-

vénient pour la nation ; mais cependant, tout compte fait, il vaut encore mieux laisser aux pauvres ces *béates*, qui leur feront entendre la messe le dimanche, après les avoir soignés, que ces infirmiers républicains qui leur feront chômer le décadi après les avoir volés. Quoi ! rétablir les corporations ! Nous avouons que la difficulté est grande, et nous laissons le soin de la résoudre à la corporation de l'Institut. Quoi ! leur donner encore cette terrible coiffe, si contraire à l'égalité ! difficulté en effet beaucoup plus grande encore, et que peuvent seuls éclaircir ces grands génies, qui ont donné des plumets aux magistrats et des écharpes aux municipaux. Quoi ! nous les verrions encore porter à leur côté ces gros chapelets, emblême du bigotisme ! Nous ne savons pas trop le mal que faisoient ces chapelets : nous savons encore moins si celui qu'elles porteroient seroit contraire au pacte social ; nous savons seulement qu'elles porteroient bien proprement le bouillon aux malades, et à nos pauvres petits enfans le lait et la farine. Nous savons que les uns et les autres seroient soignés par des mains pures et désintéressées. Nous savons que ni leur grande coiffe, ni leur gros chapelet, ni leur habit de bure ne coûtoient rien à l'Etat, tandis que ces *frères* et *sœurs* placés par la philosophie ne font rien pour rien, ou plutôt ne font rien, et demandent beaucoup. Nous savons qu'il faut de toute nécessité, pour se livrer aux fonctions rebutantes du service des hôpitaux, ou les ames les plus élevées par la noblesse de leurs vues, ou des ames flétries par la plus basse cupidité. Nous savons que la religion seule peut nous donner les premières ; que nous n'aurons sans elle que des bandits pour infirmiers, que *des voleurs de langes* pour gardes des enfans trouvés ; et que, du train dont va la nouvelle morale, il faut bien moins encore être surpris des sept huitièmes qui périssent, que du huitième qui nous reste.

21.

SUR LES RÉTRACTATIONS.

(15 février 1797.)

C'est une réponse aux plaintes des constitutionnels, qui, dans leur journal et dans leurs autres écrits, supposoient que les rétractations du serment de 1791 par les prêtres, étoient le fruit de la peur, de l'intrigue ou de calculs intéressés; tandis que, dans l'état où étoit alors l'Église, ces démarches ne pouvoient être dictées que par des motifs de conscience.

L'Église catholique se console de plus en plus des malheurs du schisme, par les rétractations multipliées qui se font chaque jour. Des quatre coins de la France s'opère un mouvement général vers l'unité; de toutes parts des prêtres trop long-temps égarés tournent les yeux vers ces évêques catholiques que l'Eglise nous a donnés, et que nous appelons anciens uniquement pour les distinguer des intrus modernes. En vain ceux-ci s'agitent en tout sens pour arrêter cette impulsion heureuse; en vain ils se hâtent de fabriquer, à Paris et à Versailles, ces fantômes d'évêques qui ne leur coûtent rien à faire; puisque cela ne dépend que de leur bon plaisir; tous les esprits de bonne foi les abandonnent. Leur origine est si honteuse, qu'on aimeroit encore mieux ne tenir à rien que de tenir à eux. On cherche à se réunir au véritable épiscopat, comme à la jointure, comme au seul

lien capable de réunir au corps ces membres disloqués, qui, dans la douleur de leur situation, cherchent à se remettre à leur véritable place. Ceux mêmes qui ne se sont point encore décidés éprouvent des inquiétudes, manifestent des doutes, font des propositions, méditent des démarches, et offrent partout une agitation qui ne peut être que la force de la vérité, le cri de la foi, et l'ascendant secret de la conscience.

Nous avons cessé de donner dans nos Annales la nomenclature de ces rétractations, à mesure qu'elles sont devenues plus nombreuses. Leur annonce devenoit d'autant plus inutile, que la notoriété publique ne laisse plus aucun doute à cet égard, et que nos ennemis ne les contestent pas. Nous n'avons pas voulu fatiguer nos lecteurs, en leur mettant sans cesse sous les yeux ces formules qui se répètent, et ces déclarations qui se ressemblent toutes par le fond; et si quelquefois nous avons fait des exceptions, ce n'est uniquement que pour céder à des instances particulières. Nous n'avons pas même parlé (et c'est peut-être un reproche à nous faire) de cette espèce de révolution religieuse, qui se faisoit à cet égard dans plusieurs diocèses, où les rétractations ont été presque générales. Nous n'avons pas dit qu'on en a vu près de six cents l'année dernière dans le diocèse de Rouen; qu'on en a vu à Marseille plus de quarante en un seul jour et dans une même église; que, dans d'autres diocèses, on ne voit presque plus de prêtres constitutionnels, et qu'il en seroit de même d'un grand nombre d'autres églises, si leurs évêques, plus affectés sans doute des grands maux qu'ont faits les prêtres par leur défection, que des grands biens qu'ils peuvent encore opérer par leur retour, n'attachoient à leur réconciliation des conditions qui paroissent à plusieurs trop dures et trop humiliantes. Nous nous sommes presque contentés de

citer les rétractations qui ont eu lieu dans la capitale, parce qu'ayant pour théâtre le lieu le plus éminent de la France, et le plus exposé aux intrigues et aux efforts des chefs du parti schismatique, elles deviennent par là même plus intéressantes, et sont faites pour frapper davantage. Nous ajouterons donc aux paroisses qui se sont déjà réunies à l'autorité légitime du diocèse de Paris, celles de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, du Gros-Caillou, et de Bonne-Nouvelle. Ainsi la très-grande majorité des temples n'y est plus desservie que par des ministres catholiques; et les esprits paroissent même tellement disposés, que bientôt, nous l'espérons du moins de la bonté du ciel, nous pourrons applaudir, dans une joie commune, à la réunion totale de nos frères.

Nous n'avions pas besoin sans doute de ce grand nombre de rétractations, pour nous affermir dans nos principes. Il y en auroit eu beaucoup moins, il n'y en auroit pas même eu une seule, que nous n'aurions pas été moins attachés à nos anciens pasteurs, moins éloignés de reconnoître ces aventuriers sans mission, qui les appellent sérieusement leurs *devanciers*. Mais quand un grand nombre de partisans du schisme, intéressés à le soutenir, finissent cependant par l'abjurer entièrement; lorsqu'engagés par tous les motifs humains à soutenir leurs opinions, ils les abandonnent tout-à-fait, malgré les réluctations de l'amour-propre, les suggestions de l'esprit de parti, et la répugnance si naturelle à l'homme de revenir sur ses pas, alors cet heureux concours d'exemples et de retours est un nouveau poids dans la balance de la vérité, un nouveau motif d'encouragement pour les foibles, un nouveau degré de conviction pour les forts, un nouveau triomphe pour l'Eglise.

Et voilà pourquoi le retour d'un seul disciple de l'erreur prouve bien plus contre elle, que l'obstination d'un

grand nombre ne prouve en sa faveur. Augustin, composant ses *Rétractations* et combattant ses premières erreurs, leur porta un plus grand coup, que son aveuglement n'avoit pu les accréditer. Fénelon, condamnant la mysticité erronée, l'a confondue mille fois davantage que ses écrits ne l'ont servie. Chaque conquête que Bossuet faisoit au protestantisme, étoit un argument plus concluant contre cette secte, que la multitude de ses adhérens ne lui étoit favorable. Aujourd'hui même, le retour de certains incrédules nuit bien plus au parti philosophique, que les blasphèmes de ce qui reste impie ne nuisent à la vérité de la religion; parce qu'il n'y a point d'efforts à faire, ni d'obstacles à surmonter, pour persister dans l'erreur où l'on est né, ou dans le faux parti qu'on a embrassé, tandis qu'il faut toujours se vaincre soi-même, pour avouer qu'on s'est trompé, et que l'on a fermé l'oreille au cri de sa conscience ou abusé de ses propres lumières.

La nouvelle notoriété qu'ont reçue les deux Brefs du Pape, par la guerre qui vient de lui être déclarée, n'a pas peu contribué à ramener les esprits. Plusieurs avoient pu s'aveugler au point d'en contester l'authenticité, parce que les passions aiment toujours à douter de ce qui les humilie; mais depuis que la révocation en a été exigée à la face de toute l'Europe par le Directoire, les armes à la main; depuis que le souverain pontife a dit solennellement qu'*il se rappeloit l'exemple des martyrs;* depuis qu'il a notifié à l'univers chrétien et la violence que l'on faisoit à ses principes, et son invincible détermination à ne faire aucun sacrifice qui compromît sa dignité ainsi que son devoir, il a fallu céder à ce nouveau surcroît de témoignages et de lumières. On a senti évidemment que ces Brefs n'étoient donc pas si indifférens ni si étrangers au fond même de la religion, puisque le Pape, pour

les soutenir, exposoit sa propre personne ; et telle a été l'admirable disposition de la Providence, qu'elle a fait servir aux progrès de la vérité les efforts mêmes des impies pour la combattre, et à la gloire de l'Eglise les moyens mêmes qu'on employoit pour susciter de nouveaux troubles, et pour préparer au schisme un nouvel aliment, en paroissant vouloir l'éteindre.

Et voilà ce qui en même temps a donné aux rétractations un nouvel éclat, une nouvelle preuve de leur sincérité : c'est que, bien loin de diminuer à cette époque, elles ont pris même un nouveau degré d'accroissement. Il est à remarquer, pour ne parler que d'accroissement, que nos adversaires n'ont pas manqué de les calomnier, en supposant que les plans des rétractations s'arrangent sur les plans des campagnes, en les faisant varier suivant les chances de la guerre, en leur prêtant de perfides combinaisons sur le plus ou le moins de probabilité des succès de la république : or, c'est au moment même où les armées françaises étoient au comble de leur gloire, et étonnoient l'Europe par leurs succès inattendus ; au moment où l'Italie étoit envahie, où tous ses princes courboient la tête sous le joug, où Buonaparte dirigeoit vers Rome sa marche triomphante, et menaçoit l'Eglise catholique d'un bouleversement affreux, par la captivité, la fuite ou le martyre de son auguste chef; c'est alors, dis-je, qu'un grand nombre de prêtres ont abjuré le schisme, et qu'étrangers à tout calcul humain, supérieurs à toutes les considérations politiques, ils ont pensé que plus la religion couroit de dangers, plus ses ministres devoient avoir de force et de courage.

Ce seul trait bien notoire et bien authentique suffiroit pour démontrer la mauvaise foi de nos adversaires, qui, voulant toujours alimenter contre nous la rage des persécuteurs, supposent que les rétractations ne se font que

dans l'espoir d'une contre-révolution : supposition atroce autant qu'extravagante, et à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes : comme si les rétractations n'avoient pas toujours eu lieu dans les époques les plus opposées, quand Valenciennes fut pris, et quand Luxembourg est tombé au pouvoir des Français; après la bataille brillante de Fleurus, et après les fameuses déroutes de Jourdan et de Moreau : comme s'il n'étoit pas évident qu'il n'y auroit jamais eu de rétractations, si elles n'avoient porté que sur les chances et les probabilités des évènemens, puisque les chances et les évènemens ont toujours été en faveur de la république.

Mais leur mauvaise foi n'est pas moins révoltante, quand ils supposent aux rétractans des motifs d'intérêt, ou des vues d'ambition; car c'est toujours par des motifs et des intentions qu'ils répondent à tout. Certes, voilà des ambitieux bien singuliers, et des calculateurs bien étranges! Eh! qu'ont-ils donc à gagner en revenant à nous? Quels avantages humains pouvons-nous leur procurer? Qu'ont-ils à attendre de ces évêques proscrits qu'ils reconnoissent néanmoins pour leurs légitimes pasteurs? Quels dédommagemens trouveront-ils auprès de ces prêtres persécutés? Quel charme inconcevable les attire donc vers les déportations, les réclusions, les oppressions de toute espèce? Quelles vues d'intérêt ont-ils donc eues, quand ils se sont rétractés au moment même où la Convention faisoit son testament par des lois qui surpassoient encore celles de Robespierre? Quel esprit d'ambition les a poussés à braver la loi du 3 brumaire (1), qui punissoit les rétractans comme les prêtres prétendus réfractaires? Quelles richesses leur a-t-on pro-

(1) Il est à remarquer, pour ne parler que de Paris, que le plus grand nombre des rétractations qui s'y sont faites, ont eu lieu précisément à cette époque.

mises en dédommagement des dangers qu'ils couroient? Quelles offres séduisantes leur avons-nous donc faites, pour qu'ils vinssent alors partager nos périls et s'associer à nos malheurs? Calculs pour calculs, ne valoit-il donc pas mieux rester dans un parti contre lequel il n'y a jamais eu aucune loi persécutrice, dans lequel il ne peut y avoir aucun risque à courir, que les impies ont souvent caressé, et pour lequel ils ont encore non de l'estime, mais des ménagemens, que de se réunir à des hommes toujours en butte aux traits de l'impiété, et sur lesquels elle verse de préférence le poison de sa haine et le venin de ses calomnies?

Ils nous demandent encore *quelles nouvelles découvertes ont faites les rétractans depuis cinq ans, et quelles illuminations soudaines leur ont dessillé les yeux?* Mais ils supposent toujours ce qui est en question; ils supposent que tous ceux qui ont fait le serment, s'y sont déterminés par le cri de leur conscience et l'ascendant de leurs lumières; ils supposent que ces prêtres avoient sérieusement et mûrement réfléchi sur le parti qu'ils alloient prendre; ils supposent qu'il ne s'est rien mêlé d'humain et de répréhensible dans l'abandon qu'ils firent alors de leurs anciens principes; ils supposent enfin qu'il n'y eut ni passion, ni prévention, ni précipitation, ni participation quelconque à cet esprit d'étourdissement et de vertige qui emportoit alors les esprits les plus raisonnables. Quelles nouvelles découvertes ils ont faites depuis cinq ans! Eh! mon Dieu, ils seroient bien fâchés d'avoir fait de nouvelles découvertes, puisqu'ils se repentent des nouvelles découvertes qu'ils croyoient avoir faites; puisqu'ils ne veulent suivre que le chemin battu, croire ce qu'ils ont toujours cru, faire ce qu'ils ont toujours fait, et se retrouver précisément au même point d'où ils sont partis.

Quelles illuminations soudaines leur ont dessillé les yeux?

Les mêmes que celles d'un homme qui voit clair après avoir été aveugle, les mêmes qui déterminèrent saint Augustin à rétracter le manichéisme, après l'avoir cru vrai ; Fénelon à rétracter le quiétisme, après l'avoir opiniatrément défendu ; tant d'incrédules de nos jours à rétracter leur fausse philosophie, après en avoir défendu les principes. *Quelles illuminations?* les illuminations du temps et de l'expérience, les illuminations du calme et de la réflexion, les illuminations des crimes et des scandales qui ont été le résultat de la réforme constitutionnelle, les illuminations de l'autorité qui ne laisse plus aucun doute ; enfin les illuminations de la grâce qui change, comme il lui plaît, les cœurs et les esprits, et d'un persécuteur fait un apôtre.

Les constitutionnels affectent de nous opposer les vices et les scandales de ceux qui se rétractent. A les entendre, ils *sont l'opprobre du clergé, des hommes que l'Eglise ne doit pas regretter, parce qu'ils ne sont pas dignes de figurer parmi les prêtres républicains.*

1° Nous leur demandons d'où sortent donc ces ministres si méprisables et si scandaleux. S'ils sont l'opprobre du clergé, il ne falloit donc pas souffrir qu'ils exerçassent leurs fonctions, et il falloit que ce clergé renvoyât cet opprobre, avant que cet opprobre ne renvoyât ce clergé. Cependant que l'on nous montre un seul prêtre qui ait été expulsé pour ses mauvaises mœurs ou ses apostasies; et comment des gens, qui sont si complaisans pour l'opprobre qui reste, deviennent-ils si difficiles pour l'opprobre qui sort?

2° S'il est vrai que les rétractans soient tels que nos adversaires nous le disent, ils ont certainement un opprobre de moins après leur rétractation qu'auparavant ; car des hommes qui font réparation de leurs scandales, valent certainement mieux que des hommes qui y per-

sistent, et sous ce rapport, les rétractations sont donc encore toutes à l'avantage de notre cause.

3° Quand il seroit constant que les rétractans eussent mérité toutes les douces épithètes que leur prodigue le patriarche, ce ne seroit sans doute pas une raison pour ne pas les admettre à la rétractation : c'est au contraire une raison de plus, puisque plus leurs crimes sont grands, plus l'aveu qu'ils en font doit être sincère; plus leur retour prouve leur bonne foi, plus il est dans l'esprit de l'Eglise de venir à leur secours, et plus il importe de leur ménager les moyens de sortir de l'abîme.

4° Nous ne faisons donc pas difficulté, d'après ces principes, de reconnoître que, parmi ceux qui reviennent à nous, quelques-uns ne se soient déshonorés par une conduite scandaleuse; mais il y a cette différence remarquable entre les jureurs et les prêtres catholiques, que ceux qui ont flétri leur sacerdoce par le mariage ou par l'apostasie publique, ne sont pas admis à l'exercice du saint ministère. Ainsi M. Panisset, par exemple, pleure ses péchés dans la retraite; et malgré la magnanimité avec laquelle il a fait sa rétractation, il n'exerce point et n'exercera jamais les fonctions épiscopales. Ses confrères en intrusion nous disent qu'ils lui avoient proposé de faire une réparation publique. Mais, après cette réparation, il seroit donc resté évêque constitutionnel? Et sans doute, il auroit fait encore beaucoup d'honneur à tous ces pseudo-pontifes qui, pour la plupart, ont été plus apostats que lui, et qui, sans réparation, sans rétractation, montent encore à l'autel, après avoir sacrifié dans le temple de la Raison.

5° Mais est-il bien vrai que ceux qui reviennent à l'Eglise catholique soient l'opprobre du clergé, comme l'avancent certaines gens qui ne devroient jamais parler d'opprobre? Est-il vrai qu'ils ne soient pas au contraire

ceux qui ont le moins de reproches à se faire, le moins de fautes à expier; ceux qui se sont laissé séduire par des prétextes spécieux, par la droiture même des intentions, qui n'excuse pas cependant les erreurs de l'esprit? Nous ne savons pas, à la vérité, s'ils *sont dignes de figurer parmi les prêtres républicains;* nous savons seulement que la figure de ce monde passe, ainsi que parle l'apôtre, et qu'un prêtre ne doit *figurer* que dans les choses de son ministère; encore ne faut-il pas même ici qu'il *figure*. Nous savons que, depuis leur retour, ils jouissent de la confiance et de l'estime de leurs concitoyens; nous savons que leur zèle ne s'est point encore démenti, que leur conduite prouve de plus en plus leur bonne foi et leur sincérité, et qu'ils s'efforcent chaque jour de consoler autant l'Eglise par leurs services, qu'ils ont pu l'attrister par leur chute.

Faudra-t-il réfuter sérieusement le nouveau reproche qu'ils font aux rétractans d'être des hommes versatiles, des gens à circonstances, des Protées qui prennent toutes les formes, et tournent à tout vent? Faudra-t-il leur prouver qu'on peut changer, et n'être pas un homme versatile; se convertir, et n'être pas un Protée; se rendre au cri de sa conscience, et ne pas tourner à tout vent? O vous qui mettez en avant des pauvretés si misérables, dites-nous donc si, une fois qu'on a pris un mauvais chemin, il n'est plus permis de choisir une autre route; s'il ne faut plus revenir à la religion parce qu'on a été incrédule, ou à la vertu parce qu'on a été pécheur, ou à l'orthodoxie parce qu'on a été hérétique? *Les principes,* dites-vous, *ne changent pas.* Assurément, si jamais vérité a été démontrée, c'est celle-là. Mais il faut toujours savoir si les principes sont de votre côté, si ce n'est pas vous qui avez changé, si votre constitution inouie dans l'Eglise n'est pas un changement. C'est donc vous-mêmes qui décidez ce qui est en

question. Vous ne résolvez donc pas la difficulté, vous l'éludez ; vous nous dites que vous avez raison parce que vous avez raison. Les principes ne changent pas! Mais vous ne voyez pas que vous parlez ici le langage des novateurs de tous les pays et de tous les siècles ; vous ne voyez donc pas qu'avec cet argument on peut répondre à tout. Ceux qui ont juré la constitution de 91 ont dit que les principes ne changeoient pas; ceux qui ont juré celle de 93 ont dit que les principes ne changeoient pas; ceux qui ont juré la constitution de 95 ont dit que les principes ne changeoient pas, et ceux qui les ont jurées toutes trois ont dit que les principes ne changeoient pas. Il n'y a pas même jusqu'aux droits de l'homme, décrétés en présence de l'Etre suprême ou de la nature, qui n'aient été trois fois changés et trois fois reconnus pour principes immuables, éternels, imprescriptibles, impérissables. S'il nous vient une quatrième déclaration de droits, ce qui peut très-bien arriver sans miracle, on nous dira encore que les principes ne changent pas. C'est ainsi que Robespierre, devenu grand-prêtre de la Raison, nous enseignoit que les factions passent, mais que les principes restent; c'est ainsi que tant d'autres scélérats, qui ont passé comme l'impie dont parle l'Ecriture, motivoient leur insurrection sur les principes, et vouloient que toutes les têtes tombassent, pourvu que les principes restassent debout; et c'est ainsi que, de principes en principes, d'immutabilité en immutabilité, on a été de destruction en destruction, et de ruines en ruines.

Les principes ne changent pas! Et voilà précisément pourquoi les rétractans changent, pourquoi ils quittent tous ceux qui ont changé. C'est aussi pour cette raison qu'ils ne veulent plus de ces pasteurs d'un jour qui ont changé toute la hiérarchie, de ces nouveaux réformateurs qui ont changé toute la discipline, de ces dévastateurs

de l'Eglise de France, qui, au nom de je ne sais qui, ont changé les évêques en curés, les métropolitains en simples évêques, les cathédrales en presbytères, et qui, ne sachant plus maintenant à qui ils tiennent, ne savent plus à qui entendre.

Les principes ne changent pas! C'est ce qu'il falloit répondre à Camus et à Mirabeau en 1790, quand ils vous proposoient de changer; c'est ce que vous deviez dire à tous ces brouillons révolutionnaires qui vouloient changer pour régner; c'est ce qu'ont dit précisément tous les évêques de France, et le Pape à leur tête, quand, sous le vain prétexte de je ne sais quelle réforme, dont ni vous, ni Camus, ni Grégoire, ni Mirabeau, ni les curés, ni les ministres protestans, ne deviez être les juges, vous avez néanmoins mis toute l'Eglise en combustion, pour la manipuler tout à votre aise; c'est aussi ce que nous avons tous dit avec nos véritables chefs, quand on nous a proposé de changer; c'est ce qui a fondé notre résistance, et nous a fait repousser avec indignation ces innovations désastreuses, dont alors nous vous prédisions les déplorables suites.

Non-seulement nous n'avons pas changé alors, mais nous n'avons pas changé depuis, et c'est ce qu'il importe infiniment de remarquer. C'est la différence frappante qui existe entre nous et les partisans du schisme. Un grand nombre d'entre eux reviennent à nous; aucun de nous ne va à eux. Un grand nombre d'entre eux songe encore à quitter ce parti; aucun de nous ne pense à abandonner ses principes. Ils ont bien pu pervertir quelques simples, en leur persuadant qu'ils ont dû prêter le serment; ils n'ont pu convertir un seul des prêtres qui ont refusé ce serment. Aucun de nous qui ne soit resté inébranlable; aucun de nous qui ait balancé un instant d'accorder les honneurs de la légitimité à des pasteurs si

visiblement hors de toutes les règles, et qui, bien loin de songer à se rétracter, ne se confirme pas chaque jour dans son obéissance au chef de l'Eglise. D'où vient donc cette différence? sinon de la force de la vérité, et de l'évidence des principes; sinon que de leur côté est le schisme, et du nôtre l'Eglise; sinon que nous n'avons aucune raison de changer, et qu'en tout état de cause, nous ne courons aucun danger de rester ce que nous sommes.

Cette réflexion acquerra un nouveau degré de force, si l'on fait attention que, pour abandonner les pasteurs auxquels nous tenons invariablement, et nous réunir au presbytère, il ne nous faudroit point de rétractation, point de réparation, point d'absolution à demander, point de censure à expier, point de pénitence à faire, et qu'on peut tout aussi lestement se réunir à ces nouveaux venus, que ceux-ci se sont mis sans façon à la place de nos véritables pontifes. Ce ne sont donc ni les dures formalités, ni les préalables coûteux, ni la honte et les embarras d'un changement qui nous arrêtent. D'où vient donc cependant que nul de nous n'est tenté d'abuser de la facilité et de profiter de l'indulgence plénière? sinon la honte de la chose elle-même, et la contradiction qu'il y auroit entre se rétracter, et n'avoir point commis de fautes; satisfaire à l'Eglise, et n'avoir pas offensé l'Eglise; revenir à l'unité, et n'avoir pas quitté l'unité.

Aussi le patriarche reconnoît-il lui-même que c'est de notre part un parti pris, qu'il n'y a pour nous aucun moyen de nous tenter, et qu'enfin notre conversion est désespérée. *Nous n'avons pas cessé*, dit-il, *de leur tendre les bras; mais après mille tentatives sans succès, je ne conçois pas qu'il y ait des gens assez crédules pour se promettre de dompter leur pertinacité. C'est du temps plus que perdu..... La charité ne doit jamais dégénérer en pusillanimité, et je vois qu'enfin on compromet la dignité du*

clergé de France, en traitant d'égal à égal, sans espoir de réussir, avec des hommes acrimonieux dont le but est de bouleverser l'Église et l'Etat.

Nous prenons donc acte de cet aveu : *c'est du temps plus que perdu.* Nous sommes donc tous *pertinaces,* c'est-à-dire qu'aucun de nous n'a varié. Il est donc vrai que nous sommes inébranlables, comme la pierre ferme sur laquelle nous nous appuyons; il est donc vrai qu'aucun de nous n'a voulu cesser d'être ce qu'il étoit avant la révolution, c'est-à-dire, incontestablement fidèle, incontestablement uni avec les pasteurs canoniques; et que jamais il n'a pu nous entrer dans l'esprit de reconnoître cette église éphémère, bâtie sur le sable, qui porte avec elle le germe de sa destruction, se mine insensblement par son défaut d'ensemble, et doit périr par elle-même.

Mais que dirons-nous de cette risible menace que nous fait le patriarche, de nous abandonner à notre malheureux sort, et *de ne plus nous tendre les bras?* Que dirons-nous de cette *dignité du clergé de France,* qui, par trop de bonté, craint de se compromettre? La dignité des usurpateurs! la diguité!... grand Dieu! où la dignité va-t-elle se loger? Que dirons-nous de la fierté burlesque de *cet évêque patriote,* qui craint de traiter avec nous *d'égal à égal :* avec nous, c'est-à-dire, avec le souverain pontife, avec tous les évêques de France, avec tous les évêques du monde catholique, avec l'Eglise catholique elle-même? Que dirons-nous de cette inculpation absurde de vouloir *bouleverser l'Eglise et l'Etat :* comme si la paix n'étoit pas dans l'unité; comme si la paix avoit été troublée un seul instant par ce grand nombre de rétractations; comme si l'exemple de la capitale ne prouvoit pas qu'on peut se rétracter et ne rien bouleverser; comme si ces rétractations n'étoient pas le seul moyen de fonder l'unité de l'Etat sur l'unité de l'Eglise, ou que le sort de

l'Eglise dût dépendre de l'existence des faux pasteurs qu'elle réprouve, et qui, méprisés aujourd'hui, doivent mourir demain?

Après avoir attaqué la prétendue versatilité des rétractans, qui ne changent précisément que pour ne pas changer, nos adversaires attaquent la variété des rétractations elles-mêmes. Ils supposent qu'elles sont toutes différentes les unes des autres; que ce que l'une dit, l'autre ne le dit pas; que celles d'aujourd'hui ne ressemblent point à celles d'hier, et que ce qui est exigé dans un lieu, ne l'est pas dans un autre. Mais qu'importe que ces rétractations varient par la forme, si elles se ressemblent toutes par le fond? Qu'importe qu'il y ait des différences dans la manière de les recevoir, si ces diversités n'en altèrent point la substance? N'ont-elles donc pas toutes pour objet la rétractation du serment, la reconnoissance des Brefs du souverain pontife, l'accomplissement des conditions qu'il oblige de remplir, l'abjuration des faux pasteurs, et la reconnoissance solennelle de nos évêques légitimes? Mais où ont-ils vu que la conduite des supérieurs ne doive pas être ici subordonnée aux temps, aux lieux, aux circonstances? où ont-ils appris que l'Eglise n'a pas toujours dirigé sa conduite d'après le plus grand bien des peuples dont les besoins sont toujours variables? Pourquoi n'y auroit-il pas une facilité plus ou moins grande de recevoir les rétractations suivant que la conduite a été plus ou moins répréhensible, et pourquoi n'y auroit-il pas variété dans la peine, quand il y en a eu dans la faute? Toutes les règles établies par l'Eglise pour la réconciliation des pécheurs, ne sont-elles pas des règles de charité et de prudence? Nos adversaires voudroient-ils donc qu'on exigeât autant de celui qui est tombé simplement dans le schisme, que de celui qui est tombé dans l'apostasie; de celui qui n'a jamais cessé d'être respectable par ses

mœurs, que de celui qui a scandalisé par de grands écarts; enfin de celui qui a été entraîné par foiblesse, par ignorance, et peut-être par de bonnes intentions, que de celui qui n'a pas les mêmes excuses, ni par conséquent les mêmes droits à l'indulgence de l'Eglise?

Ce qu'il y a ici de bien étrange, c'est que ceux qui font si amèrement le procès à cette foule de rétractations dont le témoignage les importune, ont cependant l'audace de proposer au Pape de se rétracter. Ce qui seroit humiliant pour eux, ne l'est point pour le chef de l'Eglise; ce qui doit déshonorer le dernier vicaire de paroisse, ne pourroit que faire honneur au vicaire de Jésus-Christ; ce qui compromettroit la dignité du presbytère, ne pourroit que tourner à la gloire du saint siège. Le Pape s'est trompé; eux seuls n'ont pu se tromper. Le Pape s'est décidé sans connoissance de cause; il n'y a qu'eux qui aient pris leur parti dans la hauteur de leur sagesse. Enfin le Pape n'est pas infaillible; il n'y a qu'eux qui le soient: ô esprit de parti! ô aveuglement de l'orgueil! ô misères humaines!

Et comment en effet pourroient-ils donc se tromper? *Ils ne comptent pour rien*, disent-ils, *les exemples et les autorités, et ne se laissent imposer que par le raisonnement et les principes*. On le voit en effet; car s'ils s'étoient conduits par les exemples et les autorités, ils n'auroient jamais fait le serment schismatique, puisque les exemples de presque tous les évêques et l'autorité du souverain pontife leur faisoient une loi de le refuser. On voit très-clairement qu'ils ont compté pour tout leurs seuls exemples et leur seule autorité, et qu'ils ne se laissent imposer que par leurs propres principes et leurs propres raisonnemens. Mais cependant les exemples d'autrui peuvent aussi valoir quelque chose; mais l'exemple n'en est pas moins un des plus sûrs moyens qu'a établis la Providence pour ramener les esprits: ce n'en est pas moins la

voie la plus simple, la plus sensible, la plus à la portée de tout le monde pour connoître la vérité. Mais cependant l'autorité n'en est pas moins la seule règle dans l'Eglise catholique; mais les Protestans ne disent pas autre chose, sinon que l'autorité n'est rien pour eux, et que le raisonnement est tout. Mais il faut toujours savoir si leurs raisonnemens et les principes sont une même chose, et s'ils n'abandonnent pas les principes pour suivre leurs raisonnemens.

A quoi tient-il donc maintenant que les rétractations ne soient encore plus communes, et pourquoi un retour aussi nécessaire n'est-il pas général? Il vaudroit autant demander pourquoi il y a encore dans le monde tant d'hommes qui se font illusion, et qui croient juger de tout par les principes, quand ils ne se décident sur tout que par les passions. Ceux qui nous font cette question ne savent donc pas que, si les chutes sont faciles, les réparations ne le sont pas; que l'homme a bien plus de penchant pour tomber, que de force pour se relever; qu'il en coûte bien plus de vaincre son opiniâtreté que de suivre ses préventions; qu'il y a mille moyens pour s'attacher à l'erreur, et qu'il n'y a qu'une voie pour parvenir à la vérité; et que sur ce principe on a bien plus raison de s'étonner qu'il y ait un si grand nombre de prêtres qui reviennent à eux-mêmes, que l'on n'a lieu d'être surpris de voir encore tant d'hommes que retient l'amour-propre et qu'entraîne un faux point d'honneur.

Car c'est là, puisqu'il faut le dire, l'unique motif qui s'oppose aux dispositions favorables où nous voyons tant de prêtres égarés que pressent les remords et qu'entraîne la force de la vérité. Ils veulent bien se réunir, ils ne veulent pas se rétracter; ils veulent bien reconnoître leurs anciens pasteurs, mais ils refusent d'avouer qu'ils ont eu tort de s'en séparer. Ils ne désirent rien tant que d'être

au nombre des catholiques, mais ils craignent de reconnoître qu'ils ont été schismatiques ; ils avouent sans peine la nécessité d'abandonner ces évêques d'un jour, qui ne tiennent plus à rien, qui seuls, dans l'univers, n'ont pour confrères que leurs propres complices : mais ils ne peuvent se résoudre à confesser qu'ils ont eu tort de s'attacher à eux, et de leur demander des pouvoirs illusoires. Nous aurions peine à croire une pareille contradiction, si nous n'étions dans le cas d'en avoir pu juger par nous-mêmes, et d'assurer ainsi que la presque entière réunion des églises de Paris tient à ce misérable subterfuge. Oui, c'est cette dernière difficulté qui jusqu'ici a suspendu l'heureux effet qu'on avoit droit d'attendre des conférences sollicitées, que les pasteurs séparés avoient eux-mêmes demandées aux supérieurs ecclésiastiques. Nulle difficulté de reconnoître l'authenticité des Brefs, nulle de reconnoître pour seul et véritable pasteur M. de Juigné, archevêque de Paris. Mais s'agit-il ensuite de se soumettre au désaveu qu'exige le souverain pontife, faut-il rétracter publiquement ce que l'on a publiquement enseigné, c'est là qu'échoue le courage, là que s'arrête l'amour-propre, là que recule la vanité ; c'est-à-dire qu'ils veulent avoir tous les avantages du retour sans en avoir les peines, et toutes les douceurs de la réconciliation sans les marques du repentir. Mais ce qui n'est pas moins incroyable, c'est qu'en reconnoissant l'existence des Brefs par lesquels ils sont certainement suspendus de leurs fonctions, ils ne les exercent pas moins provisoirement; c'est qu'en reconnoissant, d'après les règles les plus sacrées de l'Eglise, que M. de Juigné n'a pu cesser d'être notre légitime archevêque, ils n'en suivent pas moins provisoirement les drapeaux de Grégoire : comme s'il ne falloit pas également une autorité légitime pour exercer un ministère, même provisoire, qu'un ministère

permanent; comme si l'Eglise avoit jamais reconnu ces ministères provisoires dont elle n'étoit pas la source; comme si le premier venu pouvoit s'installer lui-même provisoirement, et jugeant lui seul des besoins des fidèles, s'en déclarer, en son propre et privé nom, le pasteur provisoire; comme si, semblable à l'ouvrage des hommes que le même jour voit s'élever et s'abattre, l'Eglise elle-même n'étoit que provisoire! Mais comment ne voient-ils donc pas qu'en se disant pasteurs provisoires, ils proclament eux-mêmes leur propre intrusion, qu'ils se condamnent par leur propre bouche, et qu'en proposant aux fidèles de ne rester unis à eux que pour un temps, ils les invitent par là même à les fuir et à rester de plus en plus unis à leurs anciens pasteurs, dont le ministère est indépendant des circonstances, et qui, dans tous les cas, ne sont destituables que par les formes saintes établies par l'Eglise?

Mais, disent-ils, la constitution civile n'existe plus: donc nous ne sommes plus constitutionnels; donc nous sommes catholiques tout comme vous; donc nous nous trouvons par ce seul fait réunis à vous; donc nous n'avons pas besoin de rétractation. Voilà le grand argument, ou plutôt le sophisme perpétuel, qui a fait presque tout le fond des conférences, et dont, jusqu'à présent, ils ne sont jamais sortis.

La constitution civile n'existe plus. Mais d'abord qu'ils s'accordent donc entre eux; car si les uns disent qu'elle n'existe plus, les autres disent qu'elle existe toujours. Les uns soutiennent qu'elle n'existe plus dans son corps, les autres qu'elle existe toujours dans son esprit; ceux-là qu'elle n'existe plus dans les décrets, ceux-ci qu'elle existe toujours dans les principes. Mais, enfin, si cette constitution n'existe plus, pourquoi donc ceux qui se retranchent dans cet argument existent-ils eux-mêmes?

pourquoi exercent-ils en son nom des fonctions pastorales? pourquoi voyons-nous encore des évêques de Seine-et-Oise, de Loir-et-Cher? Qui leur donne encore ces rivières pour diocèses? par quelle autorité existent donc ces nouvelles démarcations? pourquoi voyons-nous des faiseurs d'encycliques, et au nom de qui parlent-ils? Sans doute que la constitution n'existe plus; et c'est pour cela qu'ils n'ont plus le pouvoir de persécuter les prêtres qui ne vouloient pas s'y soumettre, qu'ils n'ont plus droit de percevoir des revenus, qu'ils n'ont plus droit de parler au nom de la nation, et de prétendre nous fermer la bouche, en nous disant : *Ainsi le veut le peuple.* Mais c'est précisément ce qui les rend encore moins excusables, ce qui leur enlève jusqu'au dernier prétexte, ce qui ne leur laisse pas même une ombre de titre coloré, ce qui prouve invinciblement qu'eux seuls sont à eux-mêmes leur propre titre, leur propre sanction, leurs propres approbateurs. Ils pouvoient au moins auparavant s'étayer de quelque prétexte en établissant cette fausse maxime, qu'une nation avoit le droit de changer toute sa discipline religieuse avec autant d'autorité que la forme de son gouvernement; et c'est aussi sur ce fondement ruineux que portoit toute leur défense : mais aujourd'hui qu'elle est descendue dans la tombe de Mirabeau qui l'avoit créée, ou qu'elle ne vit plus que dans les archives de Camus, qui heureusement s'occupe plus de décrets que de canons, et plus de faire des plans de finances que des plans de religion, il ne leur reste plus aucun échappatoire. Il y a plus; c'est précisément parce qu'elle a cessé d'exister, que son abjuration devient nécessairement un devoir, puisqu'il n'y a plus ni la crainte de choquer les lois de l'Etat, ni celle de troubler la paix, ni celle d'irriter des hommes puissans, qui sont maintenant les premiers à bafouer leur propre ouvrage.

Ils ne sont plus constitutionnels, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas qu'on les appelle ainsi. Mais qu'importe le nom, s'ils le sont toujours par le fait? Tant qu'ils auront d'autres pasteurs que ceux que l'Eglise nous a donnés, des pasteurs auxquels le souverain pontife refuse formellement et constamment sa communion, des pasteurs qui osent appeler leurs *devanciers*, des hommes pleins de vie et d'autorité, ils seront constitutionnels, ou, s'ils ne veulent plus de ce nom, ils seront schismatiques : ils n'ont qu'à choisir, car ici le mot n'y fait rien.

Ils ne sont plus constitutionnels; mais cependant, de quelque côté qu'ils se tournent, ce nom leur appartient, jusqu'à ce qu'ils soient *constitués* par l'Eglise, c'est-à-dire, réunis à elle par la rétractation. Ils ne seront plus constitutionnels par Camus et par Rabaut, mais ils le seront par Grégoire; ils ne le seront plus par les décrets, mais ils le seront par les encycliques; ils ne le seront plus par le comité ecclésiastique ou anti-ecclésiastique de 1791, mais ils le seront par la *société libre et littéraire* de 1797; ils le seront enfin par je ne sais qui : mais tant y a, qu'ils resteront toujours constitutionnels, tant qu'ils se feront à eux-mêmes une constitution.

Mais pourquoi se rétracter, puisque la seule réunion suffit?

Pourquoi? 1° parce que le souverain pontife l'exige formellement, et qu'il a droit de l'exiger : *Nisi priùs scripto juramentum civicum ejuraverit;*

2° Parce qu'il faut une rétractation là où il y a eu faute et erreur : or, il y a eu certainement faute et erreur de leur part;

3° Parce que, quand la faute a été publique, la réparation doit l'être; parce qu'il n'y a jamais eu de réconciliation dans l'Eglise, qu'après un désaveu préalable, à commencer par l'exemple des Donatistes, dont nos évêques

intrus voudroient bien se prévaloir, lesquels ne se réunirent à l'Eglise, et n'obtinrent sa communion, qu'après la reconnoissance formelle et authentique de leurs erreurs;

4° Parce que, si se réunir est, selon eux, un devoir, se rétracter est, par une conséquence nécessaire, une véritable obligation ; car s'ils n'ont pas fait de faute, pourquoi se réunir? et s'ils en ont fait une, pourquoi en refuser l'aveu? si leur parti est légitime, pourquoi le quitter? et s'il est condamnable, pourquoi refusent-ils de l'abjurer?

Pourquoi se rétracter? Parce qu'il existe un registre public où ils ont consigné un serment; parce qu'il existe d'eux une signature par laquelle ils prennent des titres spirituels qui ne leur appartiennent point, et qui n'ont jamais pu leur appartenir; parce qu'il existe un acte de serment qui a été reçu dans les temples et au pied des autels, non par leurs supérieurs hiérarchiques, mais par des officiers profanes auxquels ils n'avoient rien à promettre dans l'ordre de la religion. Or c'est ce registre qui dépose contre eux; c'est cette signature qui atteste leur défection; c'est cet acte qui sert de preuve matérielle et toujours subsistante qu'ils ont prévariqué : c'est donc cet acte qu'il faut révoquer; c'est cette signature qu'il faut effacer; c'est ce registre qu'il faut enlever, autant qu'il est en eux; et comment y parvenir que par une rétractation?

Pourquoi se rétracter? Mais ce n'est donc encore que le mot qui les choque. Eh! que fait le mot s'ils consentent à la chose? car qu'est-ce autre chose qu'une rétractation formelle, que l'abandon des faux pasteurs, et la reconnoissance authentique des légitimes qu'ils proposent eux-mêmes? Et quel est donc ce ridicule point d'honneur, qui les empêche d'avouer formellement ce qu'ils reconnoissent dans le fond de leur conscience? Quoi! il seroit donc vrai qu'une pure formalité, unique marque de déférence qu'ils puissent donner à l'Eglise,

pourroit les retenir! mais ils croient donc traiter avec l'Eglise de puissance à puissance! Ils ne savent donc pas que ce n'est point ici une négociation ni un traité de paix qu'ils font avec elle, mais une soumission qu'elle leur demande, mais des ordres qu'elle leur donne, mais un pardon qu'elle leur accorde.

Le pardon! Ici leur amour-propre s'alarme encore; car ils ne veulent pas de pardon, et ils auroient raison si jamais nous avions le fol orgueil de prétendre le leur accorder nous-mêmes. Eh! qui sommes-nous donc pour accorder le pardon? nous, hommes comme eux; nous, foibles comme eux, et plus coupables qu'eux peut-être aux yeux de Dieu, si nous ne le sommes pas autant aux yeux de l'Eglise? O combien ils seroient peu dignes de la réunion qu'ils sollicitent, et pour laquelle nous faisons des vœux si ardens, s'ils n'envisageoient ici qu'une affaire de parti et une discussion d'homme à homme! Non, ce n'est pas notre cause que nous défendons, c'est celle de l'Eglise; ce n'est pas à notre opinion qu'ils reviendront en abandonnant la leur, c'est aux principes de l'Eglise; c'est cette mère commune qui les appelle; c'est elle qui leur tend les bras; et quel est l'enfant assez vain et assez difficile pour rougir de recevoir le pardon de sa mère?

Ah! Fénelon ne fut pas si présomptueux; nous l'avons dit cent fois, mais il y a des choses qu'il faut toujours redire. Cependant que de répugnance eut à vaincre son amour-propre! que d'humiliations eut-il à dévorer! Mais il étoit éclairé; mais il avoit une ame droite; mais c'étoit un grand homme; mais il sentit qu'il y avoit plus de véritable élévation et de magnanimité à abaisser la profondeur de son génie devant l'autorité, qu'à se faire un faux point d'honneur de la braver, ou une vaine ostentation de disputer avec elle.

O vous qui, après avoir montré d'aussi heureuses dis-

positions, êtes encore flottans ; vous qui opposez encore à ce retour que vous paroissez désirer, non des principes et des autorités, mais des convenances et des considérations, ouvrez enfin les yeux. Vous nous parlez de honte ; ah ! la vraie honte est d'avoir failli ; se rétracter, c'est de la gloire. Demandez à tous ceux qui sont rentrés au sein de l'unité, s'ils se sont aperçus que ce fût une honte d'être redevenus ce qu'ils étoient avant le schisme ; s'ils n'ont pas acquis parmi leurs concitoyens un nouveau degré de confiance ; s'ils n'éprouvent pas parmi nous tous les égards de la fraternité, tous les témoignages de joie que nous cause leur retour, et d'estime que nous inspire leur démarche : demandez-leur si depuis lors ils n'éprouvent pas ce sentiment de dignité qu'ils puisent continuellement dans l'honorable association de tout ce que le clergé a de plus respectable par les vertus, et de distingué par les lumières. Mais quelle honte d'ailleurs d'avouer à tout le monde ce que tout le monde sait? Que nous apprendrez-vous de plus par votre rétractation, que ce que nous savons par votre serment? et comment, après avoir tout bravé pour sortir de l'unité avec tant d'éclat, vous feriez-vous une triste gloire d'y rentrer furtivement? Laissez donc ces considérations futiles, et revenez sincèrement à vos anciens pasteurs, à ces pasteurs qui vous ont élevés, qui vous ont nourris du lait de la doctrine, qui vous ont imposé les mains, et auxquels vous avez promis l'obéissance canonique. A qui donc tenez-vous? quelles lumières, quels secours, quelles consolations pouvez-vous donc trouver dans une poignée d'évêques profanes, inconnus de toute la terre, et qui ne tiennent qu'à eux seuls? Suivez leur propre conduite ; écoutez leur langage ; lisez leurs propres écrits ; voyez comme ils blasphèment contre le souverain pontife, sans respect même pour ses malheurs ; voyez comme ils se liguent contre lui avec les

impies, et disputent ensemble d'emportement et de fureur. C'est Dieu qui le permet ainsi, afin qu'ils soient marqués du sceau visible et distinctif des sectaires de tous les temps, et que vos yeux puissent ainsi plus aisément s'ouvrir à la lumière. Ah! si l'amour-propre pouvoit être de quelque poids dans une détermination dont dépend votre salut, nous vous dirions encore que c'est par amour-propre qu'il faut vous rétracter, que c'est par amour-propre qu'il faut abandonner ces chefs de parti, qui, ne cherchant ici qu'à soutenir leur triste gageure, vous font les instrumens de leur vanité, et se soucient fort peu que vous vous perdiez, pourvu qu'ils aient raison contre toute l'Eglise. Élevez plus haut vos pensées et vos regards; voyez ces nuages qui s'accumulent, cette affreuse tempête qui nous menace encore. C'est dans les grands malheurs que la foi doit se réveiller; c'est le moment de nous prouver si vous êtes les vrais enfans de l'Eglise Romaine. Hâtez-vous donc de vous réunir à nous, pour lui faire un rempart commun de notre zèle et de notre fidélité, pour la consoler du moins par votre déférence, et lui montrer que toutes les considérations mondaines ne sont rien, quand il s'agit de sauver à la fois et la religion et vous-mêmes.

22.

SUR L'ÉLECTION DE CLÉMENT, A VERSAILLES.

(15 février 1797.)

L'abbé Clément, à l'âge de 80 ans, se fit élire évêque de Seine-et-Oise. On trouve ici une relation plaisante de cette élection qui fut fort irrégulière. Il y en eut depuis une autre, et Clément fut sacré évêque le 12 mars 1797.

M. Clément, ainsi que nous l'avions prédit, a été nommé évêque départemental de Seine-et-Oise. La cérémonie de la consécration, ou si l'on veut, de la profanation, étoit en conséquence annoncée pour le dimanche 29 janvier, et affichée en toutes lettres à la porte de l'église constitutionnelle. Le citoyen élu attendoit ce grand jour avec une extrême impatience. Son trousseau étoit prêt, il avoit déjà essayé dans la joie de son ame les gants et la ceinture tricolore : il avoit même déjà reçu l'accolade *du clergé de France*, qui étoit venu en corps le féliciter dans la rue Saint-Jacques ; ce que nous pouvons assurer, ayant vu passer le cortège. Par surcroît d'honneur, Pierre Thuin, se disant et se faisant métropolitain de droit, parce que le métropolitain d'Orléans, Jarente, est marié de fait, logeoit chez le candidat. Tout étoit disposé dès la veille pour la plus grande solennité. L'organiste étoit

commandé et devoit toucher au *Domine, salvam fac gentem;* les deux autels étoient dressés (car il faut aussi deux autels pour les évêques constitutionnels comme pour les évêques légitimes), quand tout à coup les deux autels sont enlevés, et l'organiste est contremandé. Plus de métropolitain, plus de clergé de France, plus de M. Clément. Chacun se demande avec inquiétude ce qui est donc arrivé, et ce qu'est devenu le héros de la fête. C'est un ordre qu'on vient de recevoir. Mais de qui? est-ce du Directoire? est-ce du patriarche? est-ce du comité central? est-ce de Pierre Thuin? est-ce des officiers municipaux? est-ce du presbytère? On n'en sait rien. Les uns disent que M. Clément est tombé mort d'une attaque d'apoplexie, vu sa caducité; les autres, que le courrier de Rome qu'on attendoit n'étoit pas encore arrivé; et presque tous, que le métropolitain Jarente étoit venu en hâte se présenter, et mettre un embargo sur la cérémonie. C'étoient enfin des gloses et des conjectures interminables, lorsque le sacristain, après avoir été aux enquêtes, apprend aux assistans tout le nœud de l'affaire, et déclare sans détour que l'élection du citoyen Clément vient d'être jugée irrégulière et nulle; mais par qui? Est-ce par ceux qui l'ont faite? est-ce par ceux qui ne l'ont pas faite? est-ce par ceux qui y étoient? est-ce par ceux qui n'y étoient pas? est-ce par le peuple qui ne veut pas du choix du clergé? est-ce par le clergé qui ne veut pas du choix du peuple? Tout cela n'est pas encore bien clair. Bien des gens prétendent que la voix du peuple, qui est incontestablement la voix de Dieu, ainsi qu'il l'a prouvé jusqu'à présent par le choix de ses évêques, est divisée en deux; l'une qui rejette M. Clément parce qu'elle ne le connoît pas, et l'autre qui n'en veut point parce qu'elle le connoît. Le presbytère de Paris prétend que le vœu du peuple n'a pas été parfaitement consulté, et que le droit impres-

criptible de celui-ci étant d'élire ses représentans à l'autel, comme à la législature, l'élection de M. Clément est anti-républicaine, et partant anti-catholique. Le presbytère de Versailles assure au contraire que tous les scrutins sont en règle, et que rien ne manque aux procès-verbaux, signés *Pierre Thuin, avec croix et paraphe*. Aussi il y a tout à croire que l'élection auroit sorti son plein et entier effet, si l'étoile de M. Clément ne lui étoit pas ici évidemment contraire : car voici bien un autre embarras, auquel certainement il ne devoit pas s'attendre. Tout le monde est d'accord que son personnel est intact; tout le monde convient qu'il est bon patriote, et que, d'après sa lettre circulaire, *il travaille toujours dans le sens de la loi*. Pas la moindre difficulté sur son respect profond pour la constitution civile, au point d'avoir rompu en visière avec ses amis les plus respectables, qui lui ont démontré que son épiscopat n'étoit qu'un scandale, ainsi que son synode n'avoit été qu'une folie. Que peut-on donc lui reprocher? L'aurions-nous jamais cru, si on ne nous en avoit pas administré la preuve! C'est que sa doctrine est terriblement suspecte, et par trop fort sentant le jansénisme. En vain M. Clément a voulu se justifier; en vain il a promis qu'il répondroit à cet égard d'une manière satisfaisante, quand il seroit interrogé par Pierre Thuin : rien n'a été capable d'amollir le clergé de France, qui ne veut pas qu'on passe outre, avant de s'être assuré de l'orthodoxie de l'élu. C'étoit assurément prendre M. Clément par l'endroit le plus sensible; et nous pouvons dire à sa louange, que, fort de sa conscience, il a supporté cette humiliation avec une résignation vraiment chrétienne. Mais la plupart de ses dévotes, moins endurantes, l'ont défendu avec chaleur; et allant plus droit à l'affaire que M. Clément lui-même, elles ont prouvé au presbytère, qu'ayant été si indulgent pour les apostats, il étoit bien

étrange qu'il se donnât les airs de s'élever contre les Jansénistes. Une d'entre elles a fait même un argument sans réplique, que nous n'aurions pas mieux présenté nous-mêmes, savoir que les constitutionnels, ayant tous été faits évêques sous la simple et vague déclaration qu'ils professoient la religion catholique, apostolique et romaine, M. Clément avoit le même droit de l'être, d'après la même déclaration; que, si celle-ci avoit suffi pour garantir l'orthodoxie en 1791, elle devoit donc servir également en 1797; et que, puisqu'on ne s'est pas alors permis d'autres questions à leur égard, il étoit injuste, contradictoire, inconstitutionnel, de fatiguer aujourd'hui M. Clément par de nouvelles scrutations de sa conscience. Le presbytère a senti le coup; il a rendu hommage à la force de l'argument : mais il a répondu que, sans entrer dans le fond de cette question, il étoit temps enfin de fermer la bouche aux malveillans, en n'allant plus si vite en besogne, et de réparer par quelque grand exemple, ne fût-ce que pour cette fois, l'honneur du clergé de France, trop compromis par ces ordinations scandaleuses et par ces choix qui ont fait horreur. En conséquence, M. Clément va être furieusement épluché dans sa doctrine, et il pourra bien succomber, s'il n'est pas ferré jusqu'aux dents. Depuis cette époque, il ne rêve plus que théologie; il couche avec Van-Espen, parce qu'il sait que l'examen doit être solennel, et qu'à toute force il veut s'en tirer avec honneur. Mais nous savons bien ce que nous ferions à la place de M. Clément, au lieu d'étudier Van-Espen. D'abord nous avertirions le métropolitain Jarente de tout ce qui se passe; car il ne se doute pas que Pierre Thuin est venu de son propre chef lui enlever sa métropole, sans forme de procès et sans aucun jugement préalable. Ensuite nous sommerions le métropolitain Thuin par devant le presbytère, à l'effet de déclarer s'il est vrai qu'il

ait béni de ses propres mains le mariage d'un prêtre (lequel fait est malheureusement trop avéré), et nous demanderions que le presbytère statuât sur-le-champ lequel vaut le mieux ou du métropolitain mariant, ou du métropolitain marié. Enfin nous interjetterions appel au futur concile national de tous ces interrogatoires illégaux, qui ne peuvent être faits qu'au détriment de la liberté de conscience, et que le presbytère a supprimés fort sagement du Pontifical Romain. On prétend que M. Clément prendra ce dernier parti, comme plus conforme à ses principes; mais nous, qui sommes très-instruits, sommes d'avis que tout s'arrangera à l'amiable, que cette affaire n'aura aucune suite, et qu'elle troublera d'autant moins l'Eglise catholique, que l'Eglise catholique ne s'en mêlera pas.

23.

SUR L'ESPRIT DES PRÊTRES.

(1er mars 1797.)

Cet article fut composé à l'occasion d'un complot découvert en mars 1797, et qui avoit, dit-on, pour objet de ramener les Bourbons en France. La Villeheurnois, Duverne de Presle, et l'abbé Brottier furent arrêtés le 14 mars à l'école militaire où ils s'étoient rendus sur l'invitation du colonel Malo; ils furent condamnés à mort, puis déportés. L'abbé Brottier mourut à Synamary le 13 septembre 1798, il n'exercoit point les fonctions de son état.

Il n'est sans doute ni de notre devoir, ni du plan de nos Annales de parler de conspirations : la religion est absolument étrangère à tous ces objets politiques; trop souvent les passions humaines y ont mêlé son nom auguste; jamais elles n'ont pu y transporter ni son esprit, ni ses principes. Quelquefois les conspirateurs ont bien pu prendre ses livrées pour parvenir plus sûrement à leurs fins; mais trop grande pour s'abaisser à des complots, elle les a toujours désavoués et repoussés comme indignes d'elle. Elle sait se soumettre, elle ne sait pas se révolter; elle sait se résigner, elle ne sait pas conspirer. Mais c'est précisément parce qu'elle condamne toute conspiration, et qu'elle n'est

pour rien dans celle qui occupe en ce moment tous les esprits, que nous pouvons en dire quelque chose. Et sans rien préjuger ici sur sa *couleur*, encore moins sur sa réalité, n'est-il pas très-remarquable que, parmi les vingt-neuf articles qui en forment le plan, on n'y trouve pas un seul mot qui nous indique qu'on voulût se servir des prêtres, de l'influence de leur ministère, et de l'ascendant que peut avoir la religion sur l'esprit du peuple? On y disoit qu'on pouvoit s'adresser à certains ministres, à certains magistrats, à certains députés, à certains généraux, à certaines légions; mais rien, dans tous les détails du projet, qui nous indique que l'on dût se servir des prêtres, et les mettre en avant pour en accélérer la réussite. Ces prêtres contre-révolutionnaires, dont on fait peur aux petits enfans, ces prêtres si dangereux et si redoutables devant lesquels font semblant de trembler ceux même qui font trembler l'Europe, ont tellement paru peu propres au projet de conspiration, qu'il n'en a pas été plus question que s'ils n'existoient pas; et ces mêmes hommes que la calomnie nous peint sans cesse comme propres à tout, n'ont ici paru bons à rien. Il y a un des trois prévenus qui, à la vérité, est prêtre; mais cette circonstance, bien loin d'affoiblir nos observations, leur donne un nouveau poids, car ce prêtre n'agit jamais ici comme tel; jamais il ne se propose de compter la religion comme un de ses moyens; et si dans les pièces qui ont paru, le nom de Dieu y est rappelé une fois, ce n'est que pour nous ramener à cette volonté suprême qui commande à toutes les haines de se taire, et à toutes les vengeances de s'éteindre.

Nous n'avions pas besoin de ce dernier exemple pour prouver que la religion et le ministère sacerdotal ne sont donc pas aussi dangereux que les impies voudroient le faire craindre. Toute la conduite des prêtres fidèles, de-

puis la révolution, prouve invinciblement la vérité de ce principe dont ils sont pénétrés, que leur ministère, indépendant des vicissitudes humaines, et plus fort que toutes les révolutions, doit être par conséquent étranger à toutes les révolutions. Et quand ce ministère saint auroit été quelquefois compromis dans ces terribles crises, puisque ce sont des hommes qui l'exercent, que pourroit-on en conclure? En seroit-il moins vrai que la religion se fond heureusement avec tous les gouvernemens, quels qu'ils soient, et n'en ébranle jamais aucun; que, dans tous les temps, elle a fait un devoir à ses enfans de subir le joug des nouvelles lois, plutôt que de perpétuer les guerres intestines; qu'essentiellement amie de l'ordre et de la paix, elle met l'ordre avant tout, et demande la paix par-dessus tout; et que le prêtre qui s'en sert pour une autre fin, trahit sa religion, mais ne la suit pas; profane son ministère, mais ne l'exerce pas?

Fidèles à ces principes, ministres des autels, nous laissons donc les politiques s'agiter : nous nous renfermons dans le sanctuaire, et du fond de son obscurité sacrée, nous contemplons dans une frayeur religieuse tous les empires, se choquant, se froissant, s'écroulant sous la main de Dieu. Souvent, il est vrai, nous nous écrions avec le Roi-prophète : *Pourquoi les peuples se sont-ils donc mis en fureur, et méditent-ils des choses vaines?* car pour l'homme religieux tout est vain, excepté Dieu et la vertu qui ne périt point. Souvent nous regardons en pitié ces insensés qui conspirent contre le Seigneur et contre son Christ. Nous savons que toutes les conjurations contre la religion, contre la morale, contre la justice, doivent retomber tôt ou tard sur leurs auteurs coupables; mais nous laissons à Dieu le soin de rompre leurs complots : nous ne nous confions qu'en celui qui tient les destinées des empires dans ses mains immortelles. En nous plaignant quelque-

fois des hommes qui gouvernent, nous ne cessons jamais de respecter le gouvernement une fois établi; et n'oubliant jamais que notre devoir est de nous y soumettre, quelque injuste qu'il puisse nous paroître, nous ne croyons jamais devoir lui opposer que nos prières et nos exemples.

Voilà nos sentimens invariables; et combien il y a loin des conspirations à cette haute et divine politique! Cependant on n'en a pas moins saisi cette occasion d'une conspiration où les prêtres ne sont pour rien, pour demander le rapport que l'on doit faire sur les prêtres. On n'en a pas moins pris ce moment où les esprits peuvent être moins calmes, pour solliciter une délibération qui demande le plus mûr examen et la plus froide discussion. On n'en a pas moins fait apparoître ce FANTÔME RÉFRACTAIRE, qui sert d'épouvantail à un peuple toujours trompé et jamais guéri. On n'en a pas moins trouvé toutes prêtes ces absurdes dénonciations, où l'on n'a pas même pris la peine de conserver la pudeur de la vraisemblance, tant le mépris pour la justice est devenu une habitude. On n'en a pas moins compté ces milliers de Vendées qui existent, comme tout le monde voit, aux quatre coins de la France, et qui, si elles existoient, ne prouveroient encore rien contre les prêtres. On n'en a pas moins transformé en manœuvres des prêtres, les propres vexations des commissaires, qui, la plupart athées publics et irréligieux fanatiques, sont ici tout à la fois juges, accusateurs et bourreaux. On n'en a pas moins fait arriver tout exprès cette dénonciation de l'administration du Bas-Rhin, où les prêtres font sonner les cloches, et forcent les fidèles, sans doute avec leurs canons, à se rendre à l'office. On n'en a pas moins produit ces adresses mendiées, où des hommes couverts du sang des prêtres osent encore parler des *prêtres qui font couler le sang*. C'est sans doute une tactique usée, mais c'est une

tactique qui réussit toujours; et telle est ici la magie de la prévention, que ces atroces calomnies, répétées jusqu'au dégoût, n'en sont pas moins accueillies avec transport.

Quoi donc! nos tourmens ne seroient pas encore finis! et il seroit donc vrai que nous n'avons pas assez souffert! Quoi! huit ans de persécutions, d'outrages, de prisons, de tortures, de mort, ne suffisent donc pas pour désarmer la haine de nos ennemis! Quoi! toujours des inquisitions et des violations de conscience, les droits de l'homme à la main! toujours la tyrannie au nom de la justice! toujours des malheureux écrasés sous la protection commune de la loi! L'espèce humaine a-t-elle donc changé d'essence? Dans quel pays et dans quel siècle a-t-on vu une persécution plus constamment soutenue, plus froidement raisonnée, et plus horriblement savante? Et que faut-il donc ici admirer le plus, ou la flegmatique fureur de ceux qui la filent avec tant d'art, ou la vertu de ceux qui la supportent avec tant de résignation et de courage?

Que disent cependant, que font en ce moment les écrivains sentimentaux, tous nos professeurs de morale, tous nos amis de la constitution, tous nos orateurs à la mode? Quel est celui d'entre eux qui ait fait entendre sa voix en faveur de vingt mille prêtres dont on menace encore la liberté et l'existence? Le Directoire vient encore de faire entendre le mot terrible de *déportation*. On a vu des législateurs solliciter le rapport avec tous les signes de la passion et tout l'emportement de la haine. Cependant toutes les plumes sont paralysées et toutes les langues se taisent; sans doute qu'ils gardent pour une meilleure occasion leurs tirades d'humanité et leurs appels à la justice: comme si la constitution n'étoit pas ici visiblement compromise; comme si les prêtres n'étoient pas des hommes; comme si la persécution de vingt mille prêtres n'intéressoit en rien la sûreté, la liberté des autres ci-

toyens. Quelques-uns, il est vrai, ont jeté sur nous, en passant, un regard de pitié; car un regard coûte bien peu de chose. D'autres ont prouvé, avec assez de sensibilité, à nos persécuteurs, qu'il ne faut ici rien outrer; que la persécution fait naître les martyrs; qu'il faut craindre de nous rendre trop intéressans à force d'injustices, et que vouloir d'ailleurs nous donner trop promptement la mort, c'est vouloir maladroitement prolonger notre vie. Il faut cependant leur savoir quelque gré de ce premier pas vers l'humanité; car enfin ce n'est pas un effort peu commun pour ces cœurs d'acier, trempés par la philosophie, de consentir encore à ce que nos ennemis aillent moins durement, s'ils veulent aller plus sûrement. Grâces donc soient rendues à leur modération; peut-être en vivrons-nous quelques jours de plus.

Mais que faisons-nous? qu'avons-nous besoin du secours des hommes? N'avons-nous donc pas un bras plus puissant pour nous protéger? ne sommes nous donc pas destinés à servir d'exemple à la terre? ne faut-il pas que nous prouvions que nous tenons à quelque chose de plus haut? et nous abaisserions-nous donc à réclamer ces vains et fragiles appuis, quand nous avons, pour nous soutenir, Dieu et notre conscience?

Les ennemis de la religion ont voulu lui ravir la gloire de ses premiers martyrs. Voltaire a prétendu que les persécutions qui assaillirent le berceau de l'Eglise n'ont jamais existé. Il a voulu du moins en affoiblir la vérité, tantôt en supposant que des empereurs philosophes, tels que Trajan et Julien, ne pouvoient pas persécuter, tantôt en citant certains édits de tolérance rendus en faveur des chrétiens. Mais que diront maintenant les admirateurs de Voltaire, d'après ce qui se passe sous nos yeux? Que penseront de ses décisions ceux qui se sont toujours décidés sur sa périlleuse parole? Que diroit-il lui-même

s'il revenoit sur la terre? Hélas! et nous aussi nous vivons sous le règne des philosophes, et nous aussi nous lisons, depuis le matin jusqu'au soir, des *édits* sur la tolérance et sur la liberté des cultes. Tous les jours nous admirons sur le papier les admirables chefs-d'œuvre qu'ont produits les lumières sociales : mais le sang de nos frères n'en a pas moins coulé; mais nos malheureux vieillards n'en pourrissent pas moins sur la paille des cachots; mais nous n'en sommes pas moins réduits à regarder comme une grâce le jour où l'on nous permet de jouir de la circulation de l'air et de la lumière du soleil. Ainsi nos malheurs mêmes sont au moins utiles à l'Eglise; ils servent au moins à confirmer l'histoire de ses martyrs; ils prouvent que, dans tous les temps, ses ennemis ont été les mêmes; et que, comme elle a su triompher des anciens, elle ne retirera pas moins de gloire des injustices et des persécutions que lui font souffrir les nouveaux.

Il ne sera pas inutile de remarquer que c'est presque au moment où nos législateurs viennent de signaler leur bienfaisance en faveur des religionnaires fugitifs, en les rappelant dans leur patrie, et en les réintégrant dans leurs droits, qu'ils méditent contre les prêtres de nouvelles mesures d'intolérance et de rigueur. Nous avons entendu, au sujet de ce rappel, les imprécations de la philosophie contre ce roi célèbre dont Voltaire et Jean-Jacques ne prononçoient le nom qu'avec enthousiasme, ainsi que tous les blasphèmes contre ce siècle de la gloire, dont l'éclat offusque nôtre petitesse, et nous reproche notre néant. Nous ne prétendons pas sans doute ici justifier toutes les fautes qu'a pu faire à cet égard la politique de nos pères. Cependant quelle différence entre la persécution qu'essuyèrent alors les Protestans, et celle dont sont écrasés aujourd'hui les prêtres catholiques! Quelle comparaison à faire entre cette révocation de l'édit de Nantes, dont on fait si grand

bruit, et cette révocation absolue de toute humanité et de toute justice envers les prêtres, laquelle encore est chaque jour justifiée? Dans la première, on supprimoit un édit qui avoit été arraché évidemment par la force; dans la persécution actuelle, on a révoqué tous les édits de quinze siècles en faveur des prêtres, et tout ce que leur garantissoit le pacte social. Par la loi de Louis XIV, on ne punissoit que les attroupemens séditieux: par la loi des philosophes d'aujourd'hui, on punit en masse, on punit jusqu'au nom de prêtre, on punit jusqu'à *la vieillesse*, on punit jusqu'à *l'infirmité*. Dans la première, on ne sévissoit que contre le ministre qui prêchoit, ou qui vouloit faire d'autres fonctions publiques; dans celle-ci, on sévit contre le prêtre même qui n'exerce pas son ministère, contre l'individu qui veut vivre isolé. Sous Louis XIV, on tentoit quelquefois d'opérer des conversions par des promesses, par des récompenses, par des encouragemens flatteurs; et si ce moyen n'étoit pas bien noble, il n'étoit pas au moins barbare: sous la constitution libre qui nous régit, on a voulu forcer les prêtres au parjure, et on torture sans cesse leur conscience par de nouveaux sermens. Enfin, par la révocation de l'édit de Nantes, on n'enlevoit qu'à la très-petite partie de la nation l'exercice public de son culte; par les lois pénales d'aujourd'hui contre les prêtres, on le ravit à la presque totalité de la nation qui le réclame de toutes parts; car sans la liberté des prêtres, la liberté du culte n'est qu'une dérision. Et maintenant n'a-t-on pas bonne grâce de faire avec tant de hauteur le procès à Louis XIV, et de nous vanter si fièrement la supériorité du dix-huitième siècle sur le siècle dernier? A Dieu ne plaise sans doute que nous blâmions le décret qui rappelle les descendans de nos réfugiés! mais s'il est doux pour eux de revenir dans leur patrie, l'est-il aux prêtres d'en être chassés? Mériteroit-on tous les égards,

tout l'intérêt des ames sensibles, parce qu'on est protestant, et ne mériteroit-on rien parce qu'on est prêtre? Faudra-t-il donc avoir tant de pitié pour les bannis du dernier siècle, qu'il n'en reste plus pour les persécutés de celui-ci? Philosophes, il est sans doute très-permis de déplorer le sort des familles fugitives il y a plus de cent ans; mais le seroit-il moins de jeter quelques regards de compassion sur ces malheureux prêtres expulsés par vos ordres, quand ils n'ont pas été massacrés sous vos yeux? Il faut sans doute que vous ayez un fonds de sensibilité exquise, pour faire des lamentations sur des rigueurs qui n'existent plus; mais ne conviendroit-il pas de sentir quelque chose pour ces rigueurs bien plus grandes encore qui pèsent chaque jour sur vos propres victimes? et s'il est beau de s'apitoyer sur les morts, n'y auroit-il pas aussi quelque mérite à vous attendrir un peu sur les vivans?

Mais les prêtres, dit-on, n'aiment pas la république. C'est précisément ce que Louis XIV disoit des Protestans: Ils n'aiment pas la monarchie. Ainsi, ne pouvant pas attaquer nos actions, on s'en prend à nos sentimens; moyen infaillible d'avoir toujours raison contre nous. O vous qui venez ici scruter jusqu'à nos pensées, et commander jusqu'à nos affections, dites-nous donc quel moyen vous avez pris pour la faire aimer? Quel est le tyran qui ait jamais parlé du charme ineffable des réclusions, des spoliations, des déportations? Où a-t-on jamais vu qu'il faille aimer une égalité qui n'est pas *égale* pour tous, et une liberté mille fois plus insupportable que le plus dur de tous les esclavages? Certes nous pouvons bien être résignés et soumis, il ne nous est pas encore donné d'être stupides; et pour avoir renoncé à tout sentiment de haine et de vengeance, il ne nous est pas pour cela plus aisé de renoncer au sens commun. La république seroit-elle par hasard si aimable, qu'elle fût digne de l'*amour pur*,

sans aucun mélange de consolation et d'espérance? et cet héroïsme surhumain d'une totale abnégation, que la religion même a condamné, seroit-il un devoir sacré envers la république, quand Dieu lui-même ne le demande pas pour lui? Heureux sans doute ceux qui peuvent aimer la constitution pour elle-même, et par la seule contemplation de ses invincibles attraits : pour nous, que la nature n'a pas doués de tant de sensibilité pour la métaphysique, nous gardons notre cœur pour les objets réels. Ce n'est pas la division géométrique des pouvoirs qui nous enchante; nous avons la foiblesse de n'aimer que la loi vivante, et la justice mise en action. Législateurs, il est donc un sûr moyen de captiver nos affections, c'est de nous protéger comme hommes, et puis encore comme prêtres; c'est de respecter la plus sacrée et la plus inviolable de nos propriétés, celle de notre culte et de notre conscience; c'est de bien vous convaincre que ce n'est pas de vous que nous tenons cette propriété, mais de la morale, mais de la justice éternelle; c'est de faire cesser ces lois insidieuses qui semblent autant de pièges qu'on nous tend, ces lois versatiles qui rendent toujours notre existence incertaine et précaire, ces lois si heureusement inhumaines, que de votre aveu elles sont inexécutables par leur propre atrocité; c'est enfin d'être humains et justes. Faites-en l'essai une bonne fois, et vous verrez si nous n'aimons pas tout ce qui est bon, tout ce qui est utile, tout ce qui nous prouvera que la tolérance n'est pas un vain nom, ni la liberté une chimère.

Mais non, ce ne sont pas les prêtres qui n'aiment pas la république; c'est peut-être la république qui n'aime pas les prêtres. Ce sont peut-être les philosophes qui veulent anéantir la religion pour se mettre à sa place, et qui travaillent à l'arracher au peuple pour le rendre plus souple à leur domination. Régner exclusivement, voilà

toute leur politique ; n'inspirer d'autre crainte que la leur, voilà toute leur religion. C'est Nabuchodonosor qui veut briser toutes les statues des dieux, pour qu'on n'adore plus que la sienne.

Joignons à cet orgueil incurable chez les philosophes, la haine qu'ils ont pour Dieu même. Après l'avoir chassé de la constitution, ils voudroient encore, s'il étoit possible, l'expulser de l'univers. Impuissans pour l'anéantir au fond de leur cœur, ils s'efforcent au moins d'effacer de dessus la terre tous ces prêtres importuns dont la présence le leur rappelle sans cesse. Trop foibles pour détrôner le soleil qui règne au firmament et les investit de sa lumière, ils croient au moins qu'ils pourront l'obscurcir à leurs propres yeux, en jetant vers le ciel quelque peu de poussière. Ne pouvant se venger de l'auteur de leur existence, dont la pensée les épouvante, ils veulent le dégrader, autant qu'il est en eux, dans ses propres ministres, et repousser bien loin ces témoins incommodes d'une morale publique et d'une vengeance céleste. Oui, ils poursuivent les prêtres, parce que leur conscience les poursuit. Ils ont peur des prêtres, parce qu'ils ont peur d'un avenir. C'est foiblesse chez eux, autant qu'atrocité. Pauvres esprits ! ils font les dédaigneux et les superbes, et ils ne sont que des lâches et des poltrons.

Une autre cause peut encore nous expliquer cet acharnement sans exemple, et cette inépuisable animosité contre les prêtres, dont la persécution réjouit chaque jour le cœur des philosophes, et leur fait passer de si doux momens. C'est le mal même qu'ils leur ont fait ; c'est la conscience de leurs propres injustices qui les tourmente ; c'est le besoin malheureusement trop réel qui existe dans l'homme, de persécuter parce qu'il a persécuté, et de haïr parce qu'il a haï ; c'est ce cri intérieur qui sans cesse leur dit que si jamais justice se faisoit... Mais qu'ils

se rassurent ; la religion qu'ils persécutent fait elle-même leur propre sûreté. Si les prêtres d'un Dieu clément ont montré qu'ils savoient souffrir, ils prouveront toujours qu'ils savent pardonner ; et c'est ici, sans doute, qu'ils adressent à leurs ennemis ces paroles célèbres, qui ont cessé d'être profanes par la sublimité des sentimens qu'elles inspirent :

> Des dieux que nous servons connois la différence :
> Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance,
> Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
> M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

O mystère des destinées humaines ! Ce sont les prêtres qui nous ont élevés, qui nous ont instruits, qui nous ont enseigné la plus pure morale, qui nous ont inspiré cette douceur de mœurs qui distinguoit jadis le peuple français de tous les peuples de l'Europe. Notre littérature, ils l'ont enrichie ; notre langue, ils l'ont créée ; nos établissemens utiles, ils les ont tous élevés par leurs mains ou soutenus par leur zèle. Tout ce que la vertu a de plus grand et le génie de plus auguste, ce sont eux qui l'ont produit. Qui nourrissoit les pauvres ? qui réconcilioit les familles ? qui consoloit les infirmes ? qui assistoit les mourans ? Il y avoit sans doute parmi eux des hommes qui déshonoroient leur état par le scandale de leurs mœurs ; mais c'étoient des philosophes qu'on voyoit dans les académies. C'étoient des prêtres qui n'étoient pas prêtres ; et tous les autres, attachés à leurs saintes fonctions, n'en formoient pas moins la classe la plus utile, la plus éclairée, la plus incontestablement vertueuse, la plus portée vers cette heureuse tolérance qui concilie tout à la fois les intérêts de l'humanité et ceux de la religion. Hélas ! vertus, talens, bienfaits, exemples, tout a été oublié. C'est sur eux que sont venu fondre toutes les calamités ; c'est sur ces hommes de

consolation et de paix qu'on a couru comme sur des bêtes féroces ; et par une inconséquence dont les Français sont seuls capables de donner l'exemple, tandis qu'ils élevoient une statue au prêtre Fénelon, ils aiguisoient de l'autre le poignard qui devoit égorger les prêtres. Fénelon! quel touchant souvenir! quel nom doux à notre ame! Ah! il nous semble en ce moment voir son ombre pacifique et aimante s'indigner dans son tombeau. Il nous semble l'entendre ici, s'adressant aux Français, et leur dire : « Eh quoi! vous philosophes, vous admirateurs de mes écrits, vous panégyristes de ma douceur et de ma tolérance, auriez-vous donc oublié que moi aussi j'ai été prêtre de cette religion contre laquelle vous vous élevez aujourd'hui? Si j'ai rempli quelques devoirs et pratiqué quelques vertus, c'est l'esprit de mon état qui me les a inspirés. En vain voudriez-vous me séparer de mon saint caractère ; tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai dit, je l'ai dit, je l'ai fait comme prêtre. Ce n'est pas comme philosophe, c'est comme prêtre que je visitai les chaumières ; ce n'est pas comme philosophe, c'est comme prêtre que j'assistai la veuve et consolai l'orphelin. Eh! qui de vous pourroit donc me faire l'outrage de supposer que j'ai prêché une religion à laquelle je ne croyois pas, et exercé un sacerdoce dont les principes n'étoient pas dans mon cœur? La cause des prêtres est donc inséparable de la mienne. Ils pensent comme moi, et j'ai pensé comme eux. J'ai été élevé comme eux, j'ai prêché la même morale qu'eux ; le serment qu'ils ont refusé, je l'aurois refusé comme eux : et cependant vous me traitez de sage, et eux de fanatiques : vous m'élevez des statues, et vous les accablez d'outrages. Ah! brisez ma statue, ou cessez de persécuter mes frères ; et songez que, s'ils sont dignes de votre haine, je le suis de votre mépris. »

24.

SUR LA CONDUITE DE BUONAPARTE EN ITALIE, ET SUR LE PAPE.

(15 mars 1797.)

Buonaparte venoit de conclure le traité de Tolentino, qui sauva Rome pour bien peu de temps. Ce traité est du 19 février 1797 ; il portoit que le Pape paieroit 31 millions, et perdroit les trois légations.

La conduite du général Buonaparte envers les prêtres français, en Italie, a réveillé l'attention publique. On n'a pas vu, sans quelque surprise, cette proclamation qu'il a rendue en leur faveur, dans laquelle il s'occupe de leur sort, assure leur subsistance, et leur donne des preuves non-seulement de son humanité, mais encore de son estime. Veut-il ici réparer, autant qu'il est en lui, les oppressions inouies qu'ont essuyées de leur propre patrie ces victimes de leurs devoirs? Veut-il donner au gouvernement, qui les persécute en France, une leçon de modération et de justice? Croit-il devoir venger l'honneur d'une philosophie intolérante, qui s'est si fort dégradée par ses propres excès, ou faire oublier en Italie les horreurs de la révolution française? Quoi qu'il en soit, nous prenons acte de cette proclamation, contre les imputations odieuses qu'on n'a cessé de répandre sur les prêtres déportés, pour autoriser les persécutions que l'on exerce

en France contre les prêtres domiciliés. Il est donc vrai que les prêtres ne sont pas plus les ennemis de leur patrie au dedans qu'au dehors. Il faut donc tôt ou tard que l'on rende justice à la vertu et au malheur. Le temps est peut-être arrivé où, honteux de crier contre le fanatisme, les philosophes vont rougir du leur. Nous ne désespérons pas même de voir bientôt le gouvernement imiter Buonaparte, pour ne pas lui laisser les honneurs exclusifs de la justice et de l'humanité, et proclamer aussi de son côté, comme ce général, qu'*il est satisfait de la conduite des prêtres réfractaires*, et qu'au moins tout autant que l'armée, ils ont bien mérité de la patrie.

Mais si la proclamation de Buonaparte en faveur des prêtres français fait l'éloge de sa conduite, il s'en faut bien que nous puissions en dire autant de son expédition à Notre-Dame de Lorette. Comment celui qui a promis si solennellement de *respecter la religion de ses pères*, qui si souvent a garanti aux peuples la liberté de leur culte, a-t-il pu profaner cette même religion et violer indécemment cette même liberté, en enlevant au peuple les objets les plus respectables de sa dévotion et de son culte? Nous n'examinerons pas ici le degré d'authenticité que peut avoir le miracle de la *sainte maison*, bien moins encore nous permettrons-nous de le fronder. Nous dirons seulement que ce lieu célèbre, respectable par sa seule antiquité, par la vénération de tant de peuples, par les hommages de la religion elle-même qui le couvroit de sa sainteté, méritoit toujours le respect même d'un philosophe, quelle que soit son origine, quelque croyance qu'on doive avoir sur son histoire, ne fût-ce que parce qu'il étoit sacré, ne fût-ce que parce que le pauvre alloit y porter sa prière et y chercher sa consolation. Que Buonaparte ait été faire une visite à Notre-Dame de Lorette pour s'emparer du trésor, rien de plus simple et de plus

philosophique : car enfin il faut que tout le monde vive, même les philosophes; et comment vivroient-ils, s'ils ne prenoient pas l'argent où il est? Comment *la raison* feroit-elle fortune, et ses principes se propageroient-ils, si elle n'avoit pas de quoi habiller ses soldats et engraisser ses prédicateurs? Cela est clair, et même sans réplique. Passe donc pour le million qu'on y a trouvé, et dont *la raison* avoit besoin ; passe encore pour l'enlèvement de la statue, si sa matière avoit été de quelque poids aux yeux de *la raison :* mais dégrader à pure perte ce lieu saint, en ordonner militairement la clôture, faire entreprendre un voyage de quatre cents lieues à une statue de bois, sans aucun avantage pour nos finances, sans aucune utilité pour les arts, pour l'unique plaisir de la profanation, et pour prouver que les Français sont vainqueurs de tout, même de Notre-Dame de Lorette, c'est insulter non pas à *la raison*, mais à la justice, mais à la religion, mais à la morale.

Certain journaliste a cru justifier Buonaparte de cette profanation, parce qu'il a fait écrire au Directoire, en lui envoyant la statue de Lorette, *vous en ferez ce que vous jugerez convenable.* Mais que peut-on en faire de *convenable*, puisqu'elle ne peut enrichir ni notre *Museum* ni notre trésor? Les impies ne manqueront pas d'en faire ce qu'ils jugeront convenable, c'est-à-dire, d'en faire des plaisanteries indécentes : ils se sont même déjà permis à cet égard les réflexions les plus dérisoires. Mais il leur sied bien de faire les plaisans, eux qui ont élevé sur le Carrousel une chapelle à Marat, pour y adorer sa baignoire immonde, son écritoire pleine de sang, et sa sale et hideuse figure. Ils nous diront sans doute que ce ne sont pas les philosophes d'aujourd'hui qui ont vénéré ces exécrables reliques, mais les philosophes d'alors : d'accord ; que ce ne sont pas les philosophes de 95, mais ceux de 93 : d'ac-

cord encore ; que ceux qu ont bâti cette infernale chapelle n'étoient pas des philosophes. Entendons-nous, Messieurs les beaux esprits : ce n'étoient pas des philosophes dans votre sens, mais c'étoient des philosophes dans le leur. Mais est-ce donc que ceux qui ont mis Marat au Panthéon n'étoient pas des philosophes? n'étoient-ils pas même des philosophes thermidoriens (*)? Est-ce que le tragédiste de Charles IX(**), qui a fait la motion de cette apothéose, n'est pas un philosophe, et même plus philosophe qu'un autre? Et de quelle couleur sont donc les philosophes, si ceux que nous citons ne méritent pas ce nom? Mais passons condamnation sur la chapelle de Marat, et sur la philosophie de 93. Ne faites-vous pas encore la chapelle de Brutus, et Brutus n'est-il donc pas le Marat de son temps? N'avez-vous donc pas élevé des autels à Voltaire et à Jean-Jacques? et que sont-ils aux yeux de la vertu, que deux misérables jongleurs? Ce sont, dites-vous, les créateurs des nouvelles lumières : tant pis pour les nouvelles lumières; les plus grands écrivains du siècle : tant pis pour le siècle où ils ont écrit; les deux premiers patrons de la révolution : tant pis pour la révolution; la gloire et l'honneur de leur pays : tant pis pour leur pays. Vous nous parlez arrogamment des hochets de la superstition. Mais que sont donc vos arbres de la liberté et vos autels de la patrie? que sont toutes ces momeries philosophiques devant lesquelles il faut se prosterner sous peine de mort? Vous dites que c'est pour rappeler en nous les sentimens républicains. Mais nos saintes images ne sont aussi que pour nous rappeler nos sentimens religieux? Penseurs sublimes! il est donc vrai que vous avez besoin comme nous d'objets sensibles pour fixer vos idées; que vous avez aussi vos *hochets;* que vous

(*) C'est-à-dire ceux qui avoient eu part à la révolution du 9 thermidor. — (**) Chenier.

n'êtes pas tant esprit, que vous ne donniez aussi un peu dans la matière; que vous n'êtes ici que des imitateurs mesquins de cette même religion que vous affectez tant de mépriser, avec cette différence que les objets de notre culte portent dans l'ame la paix et la consolation, et que tous vos emblêmes puérils ne laissent dans le cœur que du vide, et dans l'esprit que des chimères.

Ah! le grand Descartes ne fut pas si dédaigneux ni si difficile; car il étoit dévôt à la Vierge, et il alla aussi à Notre-Dame de Lorette. Quoi! ce père de la philosophie pensante! cet homme qui le premier porta, dit-on, la cognée à l'arbre des préjugés! Oui, lui-même. Grand Dieu! qui l'auroit cru? Descartes fanatique!... Mais ce fut sans doute pour y faire un voyage de curiosité? non certes, mais pour y faire un vrai pélerinage. Peut-être n'y fut-il que pour y voir quelques savans? point du tout, mais pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à la sainte Vierge; enfin peut-être n'y fit-il que quelques recherches philosophiques? non très-certainement, car il y fit ses dévotions. Quel dommage que Mercier n'ait pas su ce fait, quand il s'opposa à la canonisation de ce grand homme, que les philosophes vouloient mettre honorablement à la place de Marat! Mais le fait n'en est pas moins constant; il n'en est pas moins attesté par ses historiens et ses panégyristes; il n'en prouve pas moins que ce n'est donc pas une chose si déshonorante pour l'espèce humaine, de dire son chapelet; qu'on peut être dévôt à Notre-Dame de Lorette, et être un immortel génie; tout comme il peut se faire aussi que les mauvais plaisans qui font ici les esprits forts, ne soient au fond que des esprits frivoles, des bandits en principes, des charlatans en raison, et des arlequins en morale.

Nous avons appris depuis quelques jours que le Pape a conclu un traité de paix avec la république française,

et qu'il vient de payer le tribut que la foiblesse doit à la force, la raison à la nécessité, et le malheur à la fortune. On a rendu publiques les conditions de ce traité; mais quelque dures que nous les croyions, quelque onéreuses qu'elles soient pour les peuples, elles n'auront rien au moins qui soit indigne du chef de l'Eglise : et c'est ce qui doit encore consoler ses vrais enfans dans ces temps déplorables; c'est que si le Pape a sacrifié quelques provinces, il n'a sacrifié aucun principe, et que si le patrimoine de la tiare a été entamé, sa véritable gloire n'en a souffert aucune atteinte. Telle est la dignité de la vertu, on peut bien l'opprimer, on ne peut pas l'humilier; et Buonaparte auroit foulé aux pieds le diadème pontifical, que Pie VI n'en porteroit pas moins la *triple couronne* de la foi, de l'honneur et de la conscience. Ce traité conclu à Foligno est le second que fait la république avec un souverain qui ne lui a jamais déclaré la guerre, ni fait contre elle aucun acte d'hostilité. Sera-t-il plus respecté que le premier? Est-il conclu du côté du vainqueur par la modération ou par la politique? Buonaparte se croit-il destiné à des victoires plus dignes de lui, et lui faut-il des lauriers plus hasardeux? Préfère-t-il la conquête du Tyrol à celle de Rome, et lui semble-t-il plus glorieux de détrôner l'Empereur que le Pape? C'est ce que nous ignorons; mais nous savons que si Buonaparte pense en homme, Dieu a aussi ses pensées, qui ne sont pas celles des hommes. Nous savons que le triomphateur peut bien ne songer qu'à sa gloire et à sa sûreté; mais que la Providence songe aussi à ses desseins. Eh! qui peut donc ici ne pas admirer cette Providence? Quel autre bras que celui de Dieu a pu arrêter ce torrent vainqueur auquel rien ne résiste? quel autre que celui qui conduit, comme il lui plaît, les Cyrus et les Alexandre par la main, a donc pu inspirer à ce jeune héros ces paroles de respect et de véné-

ration, et cet hommage solennel qu'il rend aux *intentions pacifiques et aux vertus conciliatrices* du souverain pontife? de sorte que c'est Buonaparte lui-même qui répond aux calomniateurs de Pie VI; de sorte que c'est celui sur qui les philosophes comptoient le plus, qui déconcerte tout à coup leurs projets et trompe leur attente. Car ils avoient triomphé d'avance; déjà ils fabriquoient des prédictions dévastatrices; déjà les poètes en titre de la liberté marteloient leurs odes, et chantoient la chute de Rome; déjà ils plaçoient au Capitole la statue des Brutus et des Scævola et autres dieux brigands, horreur de la nature humaine. Mais celui qui règne au haut des cieux, et qui se rit des desseins des impies, en a disposé autrement. La ville sainte, la ville par excellence, règne encore par la religion, comme jadis elle dominoit par les armes. La chaire éternelle reste toujours assise sur les ruines du trône des Césars. L'étendard de la croix flotte encore avec majesté sur le dôme de Saint-Pierre, et semble rallier, de cette cîme auguste, tous les catholiques du monde. Nous entendrons encore la voix de notre chef retentissant du haut des sept collines, et c'est de là encore qu'il parlera à la ville et à l'univers, *urbi et orbi*.

Ce n'est pas sans doute que le sort de la religion dépende de celui de Rome : gardons-nous de le croire. Notre foi a d'autres fondemens que ceux du Capitole, et ce n'est pas sur cette pierre que sont établies les promesses. Mais nous aimons à voir comment Dieu se plaît ici à confondre les sages; et comment, suivant l'expression de l'Ecriture, il se joue dans l'univers, en ramenant tout à la religion, alors que tout paroît s'armer pour sa ruine. C'est la grande consolation de la foi, de contempler le spectacle des choses divines dans le spectacle des choses humaines.

25.

SUR UNE PASTORALE DE LE COZ.

(15 mars 1797.)

Cette lettre prétendue pastorale respiroit toute la haine des constitutionnels pour le saint siège; leurs autres écrits de ce temps annonçoient assez combien ils étoient irrités du traité de Tolentino; voyez, entr'autres, leurs *Annales de la Religion*, tome IV, page 475.

On nous a envoyé de Rennes une prétendue lettre pastorale d'un nommé Claude Le Coz, se disant évêque d'Ille-et-Vilaine, qui *ordonne*, je ne sais à qui, *un Te Deum, en actions de grâces des victoires de la république*. Il a voulu imiter en cela le presbytère de Paris, qui a fait aussi la même *ordonnance*, en vertu de je ne sais qui, et signé de je ne sais qui. Le presbytère de Paris n'a été au moins que ridicule; il n'a pas été impie. Il étoit réservé à Claude Le Coz de réunir les deux qualités à la fois. Sa soi-disant pastorale est tellement scandaleuse, qu'elle enchérit sur tout ce que nos fanatiques irréligieux ont vomi d'outrages jusqu'à présent contre le souverain pontife. Cependant une pareille audace nous a causé encore plus d'indignation que de surprise. C'est le ton, depuis quelque temps, des évêques *patriotes*. Depuis surtout que Rome étoit mena-

cée, ils ne se possédoient plus de joie. On dit même que la nouvelle de la paix conclue avec le Pape les a fort attristés. Aveuglés par l'esprit de parti, ils ne voient point qu'ils n'eussent rien gagné dans ces nouveaux dangers que couroit le saint siège; qu'en l'outrageant, ils ne s'en montrent pas plus dignes d'obtenir sa communion; que, quelle que soit l'issue de cette guerre d'Italie, leur cause n'en peut pas devenir meilleure; que le Pape pourroit bien être martyr, sans qu'ils en fussent plus reconnus pour les successeurs des apôtres; que Rome pourroit bien être détruite, sans que leurs sièges prétendus en fussent mieux affermis; qu'on pourroit bien manquer de respect au chef de l'Eglise, sans qu'ils en fussent pour cela plus respectés et plus respectables; et que, quand même Pie VI eût été forcé d'aller à Vienne, on n'en eût pas moins ri du patriarche qui se trouve à Paris. Ils ne consultent ici que l'impulsion de leur haine, et le ressentiment de leur orgueil humilié. Déjà ils nous ont parlé des *Brefs séditieux;* déjà leurs *Annales* jureuses ont déchiré sans pudeur cette belle lettre du cardinal Mattei, chef-d'œuvre de modération et de force, de piété et de grandeur d'ame; déjà ils nous ont parlé des *pieuses fureurs* de Pie VI; déjà ils ont trouvé étrange que le Pape prît le titre de *Sainteté*, et ont poussé l'audace jusqu'à lui disputer la qualité *fastueuse et dominatrice de souverain pontife*. Mais aucun n'a montré plus d'emportement ni distillé plus de fiel que M. de Vilaine. Sa pièce même nous a paru si impudente, que nous avons hésité de croire qu'elle lui appartînt, non sans doute qu'elle ne soit digne de lui, mais parce qu'elle est contre lui-même, et qu'il n'est pas à supposer que Claude Le Coz, tout Claude qu'il est, ait voulu se déshonorer au point de s'aliéner de plus en plus l'esprit des vrais fidèles, en blasphémant contre le souverain pontife, toujours digne du plus profond respect quand il a raison.

et même de beaucoup de ménagement, dans la supposition qu'il auroit tort.

« Enfin, dit-il, des lettres de la cour de Rome ont été » interceptées, et ces lettres découvrent, aux yeux de » l'Europe indignée, les coupables fabricateurs de ces » Brefs mensongers avec lesquels, depuis six ans, on a » égaré tant de citoyens honnêtes, mais simples et cré- » dules; de ces Brefs homicides qui ont répandu la divi- » sion dans les familles, la discorde dans la société, qui » ont causé tant de malheurs, provoqué tant de crimes, » fait couler tant de sang... »

Quel *coupable fabricateur* de calomnies et d'insolences! Mais si ces Brefs sont mensongers, ils ne sont donc pas du Pape; ou s'ils sont du Pape, ils ne sont donc pas mensongers. Ou le Pape est le *fabricateur* de ces Brefs, ou il ne l'est pas. Dans le premier cas, il est absurde d'en nier l'existence; dans le second, il est criminel de les appeler homicides. S'il n'a jamais existé de Brefs du Pape qui aient condamné l'intrusion de Le Coz, comment Le Coz oseroit-il s'en servir pour insulter au Pape? et quel est donc cet insensé, qui veut tout à la fois que ces Brefs existent et qu'ils n'existent pas, qui les nie quand on les lui oppose comme sa condamnation, et qui ensuite les suppose pour y trouver la condamnation du Pape; qui les trouve *physiquement impossibles* dans son libelle inepte contre M. Panisset, et qui maintenant nous les donne pour physiquement existans dans son libelle impie contre le souverain pontife; qui enfin, par la plus grossière contradiction, les nie comme faux, et les outrage comme vrais?

Ces Brefs homicides qui ont causé tant de malheurs, provoqué tant de crimes, fait couler tant de sang. Et ces *malheurs* apparemment sont d'avoir foudroyé ces évêques profanateurs qui recevoient leur mission des impies, et d'avoir empêché que Le Coz ne jouît tranquillement de

son invasion sacrilège. Et ces *crimes* sont peut-être d'avoir défendu la discipline de l'Eglise, d'avoir voulu la soustraire à la tyrannie séculière, et empêcher cette déplorable scission, dont les *crimes et les malheurs* seront éternellement imputés à ceux qui l'ont faite.

Ces Brefs homicides qui ont fait couler le sang.

Eh quoi, Mathan! d'un prêtre est-ce là le langage?

Mais ce sont peut-être ces Brefs qui ont créé la guillotine, ces comités révolutionnaires, ces sociétés homicides appelées populaires, ces clubs qu'a présidés Claude Le Coz (1). Ce sont peut-être ces Brefs que l'on lisoit quand on noyoit, fusilloit et mitrailloit au nom de la raison, des droits de l'homme et de la régénération patriotique.

Qui ont fait couler tant de sang. Ainsi se sont exprimés jusqu'à présent tous les impies, tous les adorateurs de la Raison, tous les bandits révolutionnaires qui font semblant d'imputer à la religion toutes les horreurs dont ils se sont souillés. C'est le langage de tous les scélérats qui transforment encore les persécutés en tyrans et les victimes en bourreaux, et qui, tout couverts du sang des prêtres, disent encore que ce sont les prêtres qui ont fait couler le sang. Ah! sans doute que ces Brefs ont pu faire couler le sang; mais c'est celui de nos martyrs qui les ont défendus, c'est celui de nos vierges chrétiennes, de nos généreux confesseurs de la foi, qui ont préféré de mourir plutôt que de la sacrifier à des intérêts humains, et qui, après avoir fait le triomphe de l'Eglise par l'héroïsme de leur mort, lui font maintenant dans le ciel un bouclier de leur protection et de leurs prières.

Ce n'est pas tout, ajoute Le Coz, et il a raison, car

(1) Il faut être exact et juste: M. de Vilaine n'a jamais présidé aucun club homicide; il présidoit seulement à Rennes celui des femmes.

voici bien de sa part de nouvelles horreurs. *Ces mêmes lettres manifestent le projet d'une guerre de religion, conçu par qui? Par des hommes qui se disent ministres de Jésus-Christ! Et au nom de qui? Pourrez-vous l'entendre sans une profonde douleur? C'est sous le nom d'un pontife vénérable âgé de quatre-vingts ans; c'est sous le nom du père commun des fidèles, qu'une politique exécrable se propose d'armer les chrétiens contre les chrétiens, de faire couler dans toute l'Europe de nouveaux flots de sang. Une guerre de religion! quel blasphème, grand Dieu!*.

Nous demandons d'abord à ce blasphémateur comment il ose, sur des lettres interceptées, imputer au Pape les intentions les plus criminelles; pourquoi il en croit davantage à des lettres interceptées qu'à des lettres très-authentiques, qui n'expriment de sa part que l'intention la plus formelle d'acheter la paix, pourvu que ce ne soit pas au détriment de son honneur et de sa conscience; et comment ce prétendu évêque a plus de confiance à la véracité des ennemis de l'Eglise, qu'à la sagesse et à la vertu du chef même de l'Eglise?

Ces lettres manifestent le projet d'une guerre de religion. Il n'y a ici de manifeste que la mauvaise foi et l'intention perfide de notre intrus; car, en supposant qu'il faille croire aveuglément à ces lettres interceptées, ce que nous sommes bien éloignés de penser, que pourroit-il en conclure, si jamais il a conclu de sa vie, sinon qu'on regardoit à Rome la guerre présente comme une guerre de religion, puisqu'elle étoit dirigée contre Rome, chef-lieu de la religion; puisqu'on la déclaroit au Pape, en violentant sa religion par des conditions odieuses, et inconciliables avec ses principes? Mais que la cour de Rome ait voulu faire *une guerre de religion*, dans le sens que l'on doit donner à ce mot, ou dans celui que veut lui donner Le Coz; mais que le Pape ait manifesté le projet d'une

guerre de religion, pour armer les chrétiens contre les chrétiens, et faire couler dans toute l'Europe de nouveaux flots de sang, sous le seul prétexte de la religion, et uniquement pour verser le sang de ceux qu'il regarde comme les ennemis de la religion, c'est très-certainement ce qui n'est point manifesté dans les lettres interceptées; c'est ce qui n'existe manifestement que dans les journaux des impies et dans les pamphlets scandaleux de M. de Vilaine.

Une guerre de religion, quel blasphème! Oui, certes, c'est un blasphème; mais c'est dans la bouche de celui qui la nomme ainsi, quand il devroit lui donner un autre nom. C'est un blasphème dans l'homme de mauvaise foi, qui appelle guerre de religion, la guerre même que l'on fait à la religion, et qui ensuite rejette tout l'odieux de cette guerre, non sur ceux qui la font, mais sur le souverain pontife qui a tout mis en œuvre pour l'éviter.

C'est un blasphème dans ceux qui, pour faire leur cour aux philosophes aux dépens du chef de l'Eglise, affectent toujours de parler de guerre de religion, quand on ne voit ici qu'une guerre de philosophie; car est-elle autre chose la guerre actuelle, qu'une guerre de philosophie? Se fait-elle donc pour défendre l'Evangile ou pour propager les nouveaux principes? s'agit-il ici de disputes théologiques ou de disputes politiques? le sang coule-t-il pour les argumens de l'école ou pour les argumens de la tribune? Est-il question, dans tous ces grands débats, de la trinité des personnes ou de la trinité des pouvoirs, de la constitution *Unigenitus* ou des constitutions Transpadane et Cispadane, d'une croisade pour délivrer les lieux saints ou d'une croisade pour les piller? Enfin se bat-on pour le symbole de Nicée, ou pour le *credo* de la république une et indivisible?

Projet de guerre de religion, conçu par qui? Par des hommes qui se disent ministres de Jésus-Christ. Non, mais

par des hommes qui se disent ministres de la nature et *pontifes de la Raison* (1); car enfin est-ce Rome qui a déclaré la guerre aux philosophes, ou les philosophes qui ont déclaré la guerre à Rome? Est-ce le Pape qui est venu, les armes à la main, dire aux philosophes de croire à ses rescrits; ou sont-ce les philosophes qui sont venus lui dire de la part du canon de croire à leurs décrets? est-il venu royaliser nos départemens, ou avons-nous été républicaniser ses provinces? nous a-t-il envoyé ses généraux pour enlever notre *muséum*, ou lui avons-nous envoyé des artistes armés pour voir ce qu'il avoit à notre convenance? Voilà ce qu'il falloit que Claude examinât, si toutefois il est capable d'examiner quelque chose, avant de tomber comme un furieux *sur les ministres de Jésus-Christ*. Nous ne savons sans doute pas ce que la politique a forcé le gouvernement de faire, et il ne nous appartient pas de l'examiner; mais nous parlons ici morale et non politique, religion et non gouvernement. Nous respectons le canon, qui est la dernière raison des républiques, comme elle est celle des rois; mais nous défendons les intérêts de la vérité, l'honneur de notre ministère indignement calomnié par un homme dont l'affreuse manie, comme celle de tous ses pareils, est de flatter servilement les impies au préjudice même de la religion, sans songer que les impies sont les premiers à se moquer de sa bassesse, et que, bien loin de lui en savoir gré, ils ne font que l'en mépriser davantage.

C'est sous le nom d'un pontife vénérable âgé de quatre-vingts ans. Il n'est personne qui ne sente la dérision de cette phrase criminelle. C'est ainsi que la Synagogue saluoit le roi des Juifs. Mais s'il est *vénérable*, malheureux, pourquoi l'insultes-tu? Ah! sans doute, il est vénéra-

(1) C'est le nom que se donnent eux-mêmes les philosophes; c'est celui que Dupont de Nemours a donné à ses collègues en pleine séance.

ble, mais c'est par ses vertus, bien plus encore que par sa vieillesse : c'est par ses vingt-deux ans de travaux et d'une sainte sollicitude sur toutes les églises, bien plus que par ses quatre-vingts ans qu'il mérite notre reconnoissance et toute notre vénération; c'est par son courage héroïque à supporter les plus grandes tribulations qu'ait jamais éprouvées un successeur de saint Pierre; c'est par le respect qu'a pour lui toute l'Europe, étonnée qu'il ait résisté à tant d'épreuves, survécu à tant d'orages, et qui le met au rang des princes les plus bienfaisans, comme l'Eglise le comptera parmi ses pontifes les plus illustres.

Et l'objet de cette guerre sacrilège, quel est-il? Le sacrilège est celui qui fait une pareille question; le sacrilège, c'est Le Coz, qui, peu content d'avoir profané son sacerdoce, profane encore la vérité et se joue de la religion, en se servant de son saint nom pour la rendre odieuse; les sacrilèges, ce sont ceux qui font la guerre en dépouillant les temples, en profanant les autels, en foulant aux pieds les objets les plus saints de la vénération publique. Or, est-ce le Pape qui donne l'exemple de ces spoliations, qui commet ces profanations, et qui insulte ainsi à la religion des peuples? Répondez, M. de Vilaine.

De maintenir quelques abus, de conserver quelques privilèges temporels, de reconquérir quelques possessions territoriales.

Notre intrus ment ici à sa conscience, il ment à toute l'Europe; car il sait qu'il a été d'abord question, non de possessions territoriales, mais de Brefs; ce qui n'est nullement *temporel*. Il sait que les premières conditions que l'on imposoit au Pape, quand on eut commencé d'envahir ses Etats, étoient, pour la plupart, si étrangères au *temporel*, et en même temps si dures, que les vainqueurs eux-mêmes avoient fini par les trouver telles, et s'étoient enfin beaucoup radoucis. Mais quand il seroit

vrai qu'il ne fût ici question que de *privilèges temporels* et de *possessions territoriales*, quel est donc l'homme assez injuste, assez ennemi de l'ordre public, pour faire un crime au Pape de les défendre? Quel est celui qui a le droit de violer ses possessions et ses privilèges? N'y eût-il que la possession incontestable et incontestée de près de huit cents ans, n'est-ce pas là un assez beau droit parmi les hommes? et ce droit n'est-il donc pas aussi sacré et aussi ancien que les droits de l'homme décrétés en 1791, épurés en 93, perfectionnés en 95, en attendant peut-être une nouvelle réformation en 97?

Eh! depuis quand, poursuit le profond raisonneur, *le royaume de Jésus-Christ est-il de ce monde?* Eh! depuis quand ne sera-t-il plus permis de conserver son bien, son temporel, ses possessions? depuis quand faut-il se laisser opprimer par le premier venu? depuis quand n'est-il plus permis de repousser la force par la force? depuis quand un souverain, fût-il pape ou empereur, n'a-t il pas le droit de protéger un peuple qui l'aime, qui se trouve bien de son gouvernement, et qui n'en veut pas d'autre? Sans doute que *le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde*, c'est-à-dire que nous ne devons pas mettre notre espérance dans ce monde, et qu'il nous faut porter plus haut nos affections et notre cœur. Mais pousser plus loin cette maxime; mais en conclure que la souveraineté du Pape n'est qu'une usurpation, ou une contradiction avec sa souveraineté spirituelle; mais croire qu'il est contraire à l'Evangile de réunir les deux autorités pour le plus grand bien de l'une et de l'autre; mais prétendre que, parce que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, le vicaire de Jésus-Christ ne puisse pas avoir un royaume pour y faire fleurir la foi, la religion, la morale, et tous les avantages d'un gouvernement pacifique et d'une royauté vraiment paternelle, c'est confondre toutes

les idées; c'est vouloir établir un *puritanisme* religieux aussi funeste à l'Eglise, que le puritanisme politique peut l'être dans l'Etat; c'est condamner ouvertement les plus grands personnages de l'Eglise Gallicane (1), et les moins suspects, qui ont justifié, préconisé ces *privilèges temporels* et ces *possessions territoriales;* c'est vouloir être plus sage que l'Eglise elle-même, qui, bien loin de regarder la souveraineté temporelle de son chef comme contraire à l'Evangile, n'y a vu qu'un moyen de plus, ménagé par la Providence, pour rendre le père commun des fidèles plus à portée de communiquer avec ses enfans, plus en état de satisfaire aux différens besoins de la catholicité, plus libre dans ses décisions, et plus indépendant dans l'exercice de son autorité; c'est enfin parler le langage des impies, qui ne demandent pas mieux que *le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde,* et qui méditent depuis long-temps de détrôner le Pape pour *s'introniser* à sa place.

Après s'être emporté encore avec fureur contre le fantôme qu'il a créé lui-même, en supposant dans le Pape une politique digne *des sanguinaires sectateurs de Mahomet, ou des adorateurs furibonds de la déesse de la Raison,* il finit par faire un peu le bon apôtre. Mais, à l'exemple de tous les manouvriers de sa secte, il n'enduit le trait d'un peu de miel, que pour le rendre plus perçant.

O vous, que de douloureux préjugés tiennent encore éloignés de nous, (voici une pastorale qui est bien faite pour nous rapprocher) *venez aussi mêler vos accens religieux avec les nôtres.* (Nous ne mêlerons jamais nos accens religieux avec les accens d'un *furibond* blasphémateur.) *Venez du moins conjurer avec nous le Seigneur de donner au*

(1) Voyez ce que dit à ce sujet Fleury, dans son IV^e *Discours sur l'Hist. eccles.* et Bossuet, dans son discours d'ouverture à l'assemblée de 1682, cités ci-dessus, pag. 153.

père commun des fidèles assez de prudence, (nous le conjurons de lui donner assez de force) *et aux généraux de nos armées assez de modération,* (et aux généraux de nos armées assez de justice) *pour que le premier siège de la catholicité ne soit point frappé des foudres que semble appeler sur lui une politique fausse et antichrétienne :* (pour qu'il ne soit point frappé des foudres qu'il ne mérite point, et que semble appeler sur lui une politique fausse et antichrétienne.)

C'est ainsi que ce Chrysostôme plein d'éloquence et de douceur (car c'est le nom que lui donnent les Chrysostômes de son parti) appelle la foudre sur le saint siège, en même temps qu'il fait semblant de la détourner; c'est ainsi que, cachant son atrocité sous une feinte modération, il implore la clémence du vainqueur afin de pouvoir supposer que le vaincu en a besoin, et que si la foudre ne tombe pas sur lui, il ne devra son salut qu'au pardon qu'on voudra bien lui accorder. Grand Dieu, quel Chrysostôme!

Il nous en a coûté sans doute de mettre sous les yeux de nos lecteurs ces dégoûtantes absurdités dignes d'un soldat ivre de l'armée révolutionnaire; mais il importe de faire connoître ce que c'est que l'esprit de schisme, jusqu'à quels excès il s'abandonne, jusqu'à quel point il abuse de ce qu'il y a de plus sacré pour justifier sa cause. Il importe de montrer de plus en plus aux constitutionnels qui méditent leur retour, quels sont donc ces évêques auxquels ils tiennent, et ces docteurs qui les endoctrinent; et de les ramener au moins à force de scandales, si les raisons et les autorités ont été jusqu'à présent infructueuses.

26.

SUR UN DISCOURS DE DIOT,

ÉVÊQUE DE LA MARNE,

ET SUR TORNÉ.

(15 mars 1797.)

Nicolas Diot, évêque de la Marne, prononça le 6 novembre 1793, dans la cathédrale de Reims, un discours pour le mariage de son vicaire Drastier. Il y disoit que l'Eglise n'a pu imposer le joug du célibat sans le concours de l'autorité civile, et il félicitoit Drastier de réunir les titres de prêtre et d'époux. Ce Diot porta depuis le bonnet rouge, et coopéra au culte de la Raison. C'est après avoir rapporté son discours que M. de Boulogne fait les réflexions suivantes.

Nous ne croyons pas nécessaire de venger ici le célibat sacerdotal, qui fait la gloire de l'Eglise catholique et le véritable honneur de ses ministres. Nous ne réfuterons pas les scandaleuses absurdités et les misérables sophismes de ce discours. Nous ne prendrons pas la peine de relever cette mauvaise foi qui appelle usage, une loi dont l'Eglise elle-même ne connoît pas l'origine, ou, pour mieux dire, qu'elle fait remonter jusqu'aux temps des apôtres; une

loi si sacrée qu'elle n'a jamais souffert d'exception : de sorte qu'il n'y a point d'exemple, pendant dix-huit siècles, d'un prêtre marié après son ordination. Nous croyons superflu d'insister sur l'impudence de ce ministre sacrilège, qui vante *l'excellence de la continence*, dans le temps même qu'il l'outrage au pied des autels; et sur la recommandation qu'il fait au marié, de veiller sur *son église domestique:* ce qui démontre combien est sage et nécessaire le célibat des prêtres, qui fait que le pasteur, débarrassé des soins de *son église domestique*, se livre tout entier à sa famille religieuse. Nous ne qualifierons point la folle maxime, que l'on peut faire tout *ce que Jésus-Christ n'a pas défendu*, ce qui supposeroit que l'on peut se jouer des commandemens de l'Eglise : ni le rapprochement qu'il fait du sacerdoce judaïque avec le sacerdoce chrétien, ce qui nous rappelle que, même chez les prêtres juifs, l'usage du mariage n'étoit pas permis dans tous les temps, et que, même chez les prêtres païens, la continence étoit en honneur : ni cette assertion tant répétée par les impies, que le mariage est *un hommage rendu aux lois de la nature;* ce qui ne prouve en aucune manière que le célibat ecclésiastique soit un attentat à ces mêmes lois : ni enfin ce principe captieux, que la *vertu de la continence est au-dessus des forces communes de l'homme;* ce qui prouveroit seulement que la continence n'est pas la destinée commune de l'homme; ce qui veut dire seulement qu'il faut la demander à Dieu, et que Dieu l'accorde à ceux qui la lui demandent; ce qui ne peut que nous rendre très-suspecte celle de notre saint évêque en activité, puisqu'il faut donc qu'il ait reçu du ciel une force plus que commune, ce dont, d'après son discours, il nous est permis de douter sans manquer à la charité. Mais il est ici une observation dont nos lecteurs pourront encore plus profiter : c'est que, si le discours est très-scandaleux, le discoureur

est très-conséquent; c'est qu'il n'a fait que rendre ici un solennel hommage à la constitution civile, puisque son principe fondamental est que la puissance séculière est la maîtresse de la discipline ecclésiastique, et que le célibat des prêtres n'étant qu'un point de discipline, il peut donc être abrogé par cette même autorité; c'est que Diot est donc ici un *franc républicain* tout comme son vicaire, et même plus *franc* que Le Coz, plus *franc* que Grégoire, qui font ici les rigoristes, je ne sais trop pourquoi; et qu'il n'auroit rien manqué à *sa franchise*, et à sa déférence *aux sages décrets de nos représentans*, si, après avoir marié son vicaire, son vicaire l'eût marié; c'est qu'enfin tous les évêques de nouvelle fabrique, marians ou mariés, sont les seuls constitutionnels purs, les seuls qui connoissent l'esprit de la nouvelle église, parce qu'eux seuls ont le courage de mettre en pratique ce que les autres ne mettent qu'en principes.

Puisque nous en sommes à remuer la boue épiscopale de l'église constitutionnelle, disons un mot de Pierre Torné, évêque constitutionnel, et appelé, de par Camus, métropolitain du Centre, qu'on a trouvé mort dans son lit il y a quelques mois. De tous les phénomènes de scélératesse que nous offre la révolution, Torné est un des plus inconcevables. On vit un homme qui avoit reçu une éducation douce, devenir un homme de sang; un prêtre qui avoit vécu long-temps dans une congrégation honorée, se traîner ignominieusement dans tous les égoûts du sansculotisme; un homme qui avoit si solennellement annoncé l'Evangile, devenir un prédicateur d'assassinats et d'athéisme; un vieillard presque octogénaire se prostituer aux plus honteuses turpitudes de la débauche, et se jouer avec le crime sur le bord de sa tombe. Dès que la constitution civile parut, il crut si peu qu'elle alloit régénérer l'Eglise, qu'il se hâta d'en prendre la défense, n'y voyant qu'un

moyen de plus de signaler son irréligion jusqu'alors contenue par la pudeur et par la crainte. Il maria aussi des prêtres, il fit des prêtres mariés. Il fut le premier, dans l'Assemblée législative, à se dépouiller de son costume; et nouveau Caïphe, à déchirer les vêtemens dont il étoit indigne : il fut le plus zélé à profaner les temples, le plus audacieux à abjurer publiquement son sacerdoce, le plus ardent à poursuivre les prêtres et à leur servir au moins de geôlier, quand il ne pouvoit pas leur servir de bourreau. Il est humiliant sans doute de voir ici jusqu'à quel point la nature humaine peut s'abaisser, et de penser que nous faisons partie de cette malheureuse espèce. Mais il faut cependant le dire pour l'instruction des siècles; il faut le dire pour que son nom soit attaché au poteau de l'infamie, et que sa mémoire passe en exécration à la dernière postérité. On nous objecteroit en vain la gloire de l'Eglise, et l'honneur de la religion. Que peuvent donc contre la gloire de l'Eglise les abominations d'un homme qui avoit quitté l'Eglise? et comment l'honneur de la religion seroit-il compromis par l'opprobre d'un sacrilège, qui avoit abandonné la religion en même temps qu'il s'étoit abandonné lui-même? Ah ! c'est la philosophie qui est ici compromise, puisque ce misérable n'a été tel, que pour avoir été philosophe, et pour s'être enrôlé sous les drapeaux *de la Raison;* puisque jamais il ne se fût livré à cet excès d'horreur, s'il n'avoit été corrompu par la morale dominante et par les principes monstrueux de la philantropie du jour.

Prodige de perversité, Pierre Torné a été aussi un prodige frappant de la vengeance céleste. Et qui peut ne pas voir dans le genre de sa mort la main de Dieu qui, par un jugement terrible, ne lui a pas donné le temps de se reconnoître? On a souvent remarqué que les principaux auteurs de la révolution, dans l'ordre politique, ont

presque tous péri misérablement. Nous pouvons en dire autant de ceux qui ont figuré particulièrement dans l'histoire du schisme. Loménie, le premier des anciens évêques qui ait sacrifié le clergé à sa politique, et trahi son corps par le serment, est mort dans les angoisses de la terreur et les convulsions du désespoir; Saives, évêque intrus à Poitiers, fut frappé de mort dans son conseil, au moment même où il signoit un prétendu interdit contre les prêtres fidèles; Manjard, curé de Barjols, un des premiers jureurs dans la Constituante, se précipita, à Paris, du haut d'une fenêtre; Jales, curé dans le Poitou, autre constituant et un des plus ardens à provoquer le serment, périt aussi d'une mort déplorable et soudaine; Gouttes, le premier des curés fanatiques qui passèrent au tiers, a péri sur l'échafaud révolutionnaire; Expilli, le premier qui ait reçu, à Paris, la sacrilège imposition des mains de l'évêque d'Autun, a péri sur l'échafaud révolutionnaire; Fauchet, le premier prédicateur de la loi agraire, le premier qui ait profané la chaire sainte par des blasphèmes démagogiques et des provocations sanguinaires, a péri sur l'échafaud révolutionnaire; Gobel, le premier qui ait donné le signal de l'apostasie, a péri sur l'échafaud révolutionnaire, et il y a péri pour son apostasie même. Il est sans doute encore de grands coupables constitutionnels que Dieu n'a point frappés; mais qu'ils tremblent! la foudre qui ne tombe pas aujourd'hui peut éclater demain. Qu'ils tremblent! ou plutôt qu'ils rentrent en eux-mêmes, et qu'ils méditent sérieusement sur le malheur qui les attend, s'ils ne profitent pas de ces grands et terribles exemples.

27.

SUR LA CONVERSION DE LA HARPE,

ET SUR SON OUVRAGE:

DU FANATISME DANS LA LANGUE RÉVOLUTIONNAIRE.

(avril 1797.)

Cet ouvrage fit beaucoup de bruit en 1797; de plus, l'auteur attaquoit encore les révolutionnaires et les philosophes, soit dans son cours de littérature au Lycée, soit dans son journal, le *Mémorial*, qu'il rédigeoit avec MM. de Fontanes et de Vauxcelles. Le Directoire s'en vengea peu après en le mettant au nombre des proscrits du 18 fructidor. La Harpe mourut à Paris le 11 février 1803 dans sa 64e année.

Nous avions déjà eu occasion de signaler le fanatisme de ces barbares du dix-huitième siècle. Nous nous étions déjà élevés contre cette philosophie intolérante, qui, depuis cinquante ans, ne prêchoit qu'humanité pour préparer son règne, et qui n'a plus prêché que persécution, dès qu'elle a cru que son trône étoit affermi. Nous avions déjà dévoué à l'indignation universelle cette *instruction* épouvantable, ce mot terrible qui devoit servir de règle aux organes de la loi et aux administrateurs de la justice : DÉSOLEZ LEUR PATIENCE; mais nous n'élevions la voix

qu'avec cette retenue et ces ménagemens qui conviennent à des victimes. Nous nous rappellions toujours que, puisqu'à peine nous avons le droit de vivre, encore moins avons-nous celui de nous plaindre ; que des prêtres outragés, dépouillés, incarcérés, torturés de toutes les manières, ne pouvoient être que suspects dans leurs réclamations; qu'ils ne pouvoient guère se défendre que par intérêt, s'élever contre leurs persécuteurs que par vengeance, et qu'il n'est guère possible que des hommes auxquels on a tout ôté, absolument tout, pussent encore conserver leur raison et avoir pour eux la justice.

Nous ne faisions donc entendre nos plaintes qu'à demi, et l'intérêt de notre cause s'affoiblissoit dans notre propre bouche, lorsque la Providence nous a suscité un défenseur digne de la faire valoir ; un homme qui, n'étant pas prêtre, n'en parût, aux yeux du monde, que plus désintéressé, et qui, ayant moins de ménagemens à garder, pût parler avec plus de force ; un homme que les ennemis de la religion dussent d'autant plus redouter, qu'il les avoit vus de plus près, et qu'il venoit plus hautement d'abjurer leurs principes ; un homme enfin qui, réunissant le plus grand talent au plus grand courage, les accablât tout à la fois de la double massue de sa raison et de son éloquence.

C'est ce que vient de faire M. de La Harpe dans le nouvel ouvrage que nous annonçons. Il y avoit déjà préludé, dans son Discours au Lycée, sur l'état des lettres en Europe, où il étoit passablement irrévérent envers l'esprit philosophique et le génie révolutionnaire. Ici une nouvelle force s'est emparée de lui : son génie s'élève, il se pénètre de la sainteté de sa cause. La conviction qu'il porte dans l'ame est d'autant plus irrésistible, qu'il est impossible de ne pas voir et de ne pas sentir la sienne. Jamais la raison ne parla un langage plus passionné, jamais le sentiment ne parla un langage plus raisonnable :

c'est le tonnerre qui tombe en éclats, et dont aucun coup ne porte à faux. Ainsi que son enthousiasme est sans écart, sa chaleur est sans emportement ; à moins que l'on n'appelle de ce nom le cri profond de la sensibilité à la vue du malheur, la haine vigoureuse de la vertu contre le vice insolent et hardi, et la profonde indignation d'une ame noble et fière contre les plus exécrables tyrans qui aient jamais souillé la terre et déshonoré l'espèce humaine.

Comme ouvrage, ce livre est un modèle de bon goût, de pureté de style ; comme apologétique, c'est un modèle de discussion et de logique ; comme morceau d'histoire, c'est un des plus précieux monumens de la révolution, ainsi qu'il en sera le plus durable. C'est la colonne d'airain où resteront gravés la gloire de nos martyrs et l'opprobre de nos bourreaux.

C'est sans doute le changement de M. de La Harpe qui a produit ce livre : mais en même temps c'est ce livre qui justifie son changement. L'écrivain n'est si fort, que parce que le chrétien est sincère. C'est la preuve la plus péremptoire qu'il pût donner de sa bonne foi ; c'est la réfutation la plus complète qu'il pût faire de ses détracteurs. C'est la plus belle réponse qu'il pût donner à tous ces garçons philosophes, à tous ces petits professeurs d'entendement et d'analyse, à tous ces petits *hommes-plantes*, qui, ne pouvant combattre son livre par des raisons, ont attaqué sa conversion par des injures. Avec quelle fureur ils se sont déchaînés contre cet *apostat de la raison, cet enfant ingrat de la philosophie, ce charlatan de dévotion, ce lâche déserteur de ses anciens principes !* Comme si on étoit apostat de la raison pour chercher un guide qui la dirige, et une lumière qui la perfectionne; comme si on pouvoit être ingrat envers une philosophie qui n'est bonne à rien, et qui n'a jamais produit une seule vertu, ni essuyé une seule larme; comme s'il y avoit de la lâcheté à

faire l'aveu de ses fautes, ou qu'il y eût du courage à faire le brave contre Dieu ; comme si on étoit charlatan de dévotion, quand on l'a embrassée contre tous les intérêts humains, et en dépit de toutes les considérations mondaines. Telle est cependant l'effronterie et l'injustice de ces apostats, non de la *raison*, mais de la religion dont ils ont secoué le joug, pour être vicieux à leur aise ; de ces charlatans, non de dévotion, mais de vertu, d'honneur, de sentiment et de patriotisme ; de ces lâches déserteurs, non de leurs anciens principes puisqu'ils n'en ont point, mais de leur ame qu'ils voudroient ne pas avoir ; enfin, de ces enfans, non *ingrats*, mais perdus de la philosophie, qui ne l'affichent que par ton, par intérêt, par imitation, par fanfaronnade, et qui devroient connoître ce mot célèbre de Bacon, que *peu de philosophie rend incrédule, et* que *beaucoup de philosophie ramène à la religion.*

Oui, c'est *beaucoup de philosophie* qui a ramené M. de La Harpe à la religion. C'est sans doute cette voix ineffable, maîtresse souveraine des cœurs et des esprits, qui lui a dit : *Prends et lis.* Mais en mettant à part ce don céleste que M. La Harpe doit éternellement bénir, qu'y a-t-il de plus simple et de plus naturel aux yeux de la raison, que ce changement qui paroît si étrange à nos prétendus esprits forts? Qu'on se le représente, au fond de sa prison, seul avec Dieu, avec sa conscience, avec le sentiment de ses fautes ; lisant chaque jour la liste fatale, chaque jour attendant son arrêt de mort ; et dans cette cruelle position, n'ayant pour tout secours et pour toute consolation, que les droits de l'homme, en vertu desquels il étoit enchaîné. Qu'on se le représente jetant de là ses tristes regards sur la désolation de sa malheureuse patrie, et à la vue de cette mer de sang sur laquelle les philosophes faisoient voguer le vaisseau de la révolution, s'écriant douloureusement : Voilà donc ce qu'ont fait nos livres ! voilà donc ce qu'ont

produit les nouvelles lumières ! N'est-il pas, dis-je, naturel que, dans cette supposition, il ait cherché une autre source de consolation, un autre principe de bonheur pour lequel l'homme est fait, que l'homme ne sauroit trouver en lui-même, et qu'il ait fini par conclure que la vérité étant essentiellement bienfaisante, cette philosophie, créatrice de tant de maux, ne peut être qu'un horrible mensonge? Ajoutons à cela les instructions du zèle, les conseils de l'amitié, les exemples touchans de ses vertueux compagnons d'infortune, qui seuls étoient tranquilles, parce que seuls ils étoient résignés, et dont la douce sérénité contrastoit si visiblement avec le désespoir farouche des adeptes de Jean-Jacques, et des bandits élevés par Diderot; et qu'on nous dise ensuite si le changement de notre philosophe n'est pas la conséquence la plus simple d'un esprit bien fait, et l'invincible détermination d'une ame droite.

Nos modernes faiseurs d'analyse ont si bien analysé le changement de M. La Harpe, qu'ils l'ont tout uniment comparé à l'apostasie de ces prêtres impies, c'est-à-dire philosophes, de ces imposteurs misérables, si dignes, par leur turpitude, de grossir le nombre des mécréans, et d'être encore, pour la plupart, les docteurs de morale du jour et les premiers casuistes de la république. Mais quel rapprochement peut-on faire, lorsque l'on a quelque pudeur, entre ces scélérats s'accusant de mensonge, et celui qui s'accuse de repentir; entre ceux qui n'ont pas honte de publier qu'ils ont trompé les autres, et celui qui reconnoît s'être trompé lui-même; entre ceux qui prêchoient contre leur conscience, et celui qui gémit de n'avoir pas assez éclairé la sienne? Autant l'aveu des uns est vil et bas, autant l'aveu de l'autre est noble et magnanime; et la comparaison qu'osent en faire nos bateleurs philosophiques, seroit toujours le comble de l'injustice, quand elle ne seroit pas le comble de l'absurdité.

Mais où ont-ils donc pris qu'on ne pouvoit pas changer, sans être de mauvaise foi avec soi-même et avec les autres? Où ont-ils vu que, revenir de l'erreur à la vérité, ce soit une contradiction? Comment prouveront-ils que parce qu'on a été incrédule, faute de réflexion, on ne peut plus devenir fidèle, en y songeant sérieusement? Quelle est donc cette terrible certitude aux yeux de laquelle les horreurs de l'impiété et la désolation du néant sont des vérités si démontrées, qu'on ne puisse s'y refuser, sans encourir la tache d'hypocrisie et de bassesse? *Votre certitude m'effraie*, disoit Fontenelle aux philosophes de son temps; et ce mot est profond. Oui, elle est vraiment effrayante cette certitude qui ne doute de rien, et qui cependant doute de tout; qui n'a aucun principe fixe, et qui se fixe invariablement dans son indécision; qui compte ses propres sentimens pour tout, et ceux de l'univers pour rien; qui méprise l'autorité des plus grands hommes, et se décide arrogamment sur son autorité privée, et aux yeux de laquelle un grand littérateur converti ne peut que mériter un brevet d'imposture ou un certificat de démence.

Car c'est ce que les philosophes ont déjà notifié à ce transfuge de leurs drapeaux, et il n'a qu'à choisir entre ces deux brevets. En vain il leur a humblement remontré qu'il faut donc faire le même honneur à tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, et déclarer qu'ils ont tous été dignes des Petites-Maisons, puisque tous ont été religieux; ils lui ont répondu qu'à cela ne tienne, et que cette conséquence ne les effrayoit pas. Il a au moins demandé grâce pour Corneille, pour Boileau, et surtout pour Racine, dont il fait le commentaire : on lui a répondu que ceux-là méritoient encore moins que les autres d'être exceptés de l'anathème, puisque Corneille avoit traduit l'*Imitation*, que Boileau s'étoit déshonoré par son Epître sur l'amour de Dieu, et que Racine ne rougissoit

pas d'aller tous les jours à la messe. Il a insisté en faveur de Newton ; même réponse, puisqu'il a traduit l'Apocalypse. Il a voulu parler pour Descartes ; même réponse, puisqu'il a fait un traité sur la transsubstantiation. Il a dit un mot de Pascal : on lui a répliqué qu'il n'y avoit pas moyen d'en faire quelque chose, parce que Voltaire avoit pulvérisé ses *Pensées*. Il n'a pas cru devoir passer sous silence Bossuet, Bourdaloue et Fénelon : on lui a dit que ces gens-là faisoient leur métier, et qu'ils n'avoient de la religion que par esprit de corps. Il a représenté qu'il ne croiroit jamais que Fénelon, dont il avoit fait l'éloge, fût un vil hypocrite : on lui a répondu qu'il valoit encore mieux que Fénelon passât pour hypocrite, que de passer pour un bon prêtre. Il leur a cité le grand Turenne et le grand Condé, dont la dévotion n'étoit pas le métier; et on lui a fermé la bouche, en lui disant que Turenne et Condé étoient deux vils esclaves. Toujours tenant en mains ses deux brevets, il a tâché de leur persuader que le nom de tant de grands hommes pouvoit être de quelque poids auprès des esprits raisonnables : on lui a répondu que l'autorité de ces génies, tout sublimes qu'ils sont, ne prouve rien, parce qu'ils eussent tous été incrédules, s'ils eussent vécu dans le siècle des lumières. Ne se tenant pas pour battu, il a mis sous leurs yeux l'exemple de Louis Racine, de d'Aguesseau, de Pompignan, tous profondément religieux, quoique venus à l'aurore de la philosophie : on lui a répondu qu'ils se fussent également convertis à la raison, s'ils avoient vu le midi de la philosophie et la gloire splendide dont elle brille aujourd'hui, ainsi que tout le monde voit.

Mais parlons plus sérieusement dans une affaire où les philosophes mettent tant d'humeur et de colère. Que prétendent-ils donc? Ils citent avec un air de triomphe certaines phrases irréligieuses consignées dans le Mercure

par M. de La Harpe. Mais que prouvent-elles, sinon qu'il a été un temps où il étoit aveugle, et que maintenant il voit clair? Plus ils accumuleront de passages dont il ait à rougir, plus son changement nous paroîtra sincère, et plus le triomphe de la religion sera complet. Que signifie encore cette affectation de pitié pour ce qu'ils appellent un *converti?* Est-ce le nom qu'ils veulent tourner en ridicule? Alors quelle pitié pour ces *pervertis!* Est-ce la chose qu'ils croient impossible? Mais alors ils sont confondus par l'expérience. Est-ce que par hasard une conversion de ce genre seroit un phénomène? Faudra-t-il leur citer la conversion du poète Rousseau, qui l'a consignée dans ces vers si touchans :

> Quelle vertu! quels charmes tout-puissans
> A son empire asservissent mes sens!
> Et quelle voix céleste et triomphante
> Parle à mon cœur, le pénètre, l'enchante!
> C'est Dieu, c'est lui dont les traits glorieux
> De leur éclat frappent enfin mes yeux :
> Je vois, j'entends, je crois; ma raison même
> N'écoute plus que l'oracle suprême.
>
> *Épître de Rousseau à Louis Racine.*

Faudra-t-il leur citer la conversion de Boulanger, auteur du *Christianisme dévoilé*, qui assura, dans sa dernière maladie, qu'il *n'avoit jamais eu que des doutes, et que le seul regret qu'il ressentoit, c'étoit de ne pouvoir pas assez réparer le mal qu'il avoit fait?*

Qui ne connoît pas la conversion de Gresset, qui, ramené par les exemples et les discours du saint évêque d'Amiens, La Mothe d'Orléans, passa le reste de sa vie dans les exercices de la piété? Qui ne sait pas que Thomas ne fut philosophe un instant, que pour être de l'Académie, et qu'il est mort très-religieusement dans les bras de l'archevêque de Lyon? Qui ne sait pas que Montesquieu satisfit d'une manière édifiante à tous les devoirs de chrétien dans sa

dernière maladie, et qu'il laissa pour testament à l'univers cette belle parole, que *la révélation est le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes?* Et pour nous rapprocher davantage de ce temps de révolution, combien d'incrédules sont revenus sincèrement à Dieu! combien de ces esprits hautains, dans les prisons, ont déposé aux pieds d'un prêtre les marques de leur repentir! combien est frappante surtout cette conversion de Lavoisier, un des plus intrépides *pervertis*, un des plus ardens révolutionnaires! Avec quelle morgue il insultoit aux exercices de piété que faisoient dans la prison les trente fermiers-généraux dont il partageoit l'infortune! avec quelle fierté il repoussoit les pressantes invitations que ses collègues lui faisoient d'imiter leur exemple, quand tout à coup il se rendit, et, devenant un des plus humbles enfans de la foi, il ne songea plus qu'à mourir en chrétien! Mais une conversion qui n'a point été assez citée, parce que sans doute elle n'est point assez connue, c'est celle de M. de Malesherbes; de cet homme que l'on peut regarder comme le grand-prêtre et le précurseur de la révolution; de ce célèbre magistrat que la philosophie a tant vanté, et qui, à son tour, a tant servi la philosophie. Le rédacteur du *Tableau de Paris*, dans son n° 350, nous atteste lui avoir entendu dire, en gémissant, qu'*il avoit aussi détaché quelques pierres du bâtiment et accéléré sa ruine;* mais ce que cet auteur auroit dû nous dire, et ce que sans doute il ne sait pas, c'est que, pendant sa captivité, il a publiquement abjuré ses principes philosophiques, et manifesté son repentir des faveurs ministérielles qu'il avoit trop long-temps accordées à la secte académique. C'est ce que peuvent attester ceux qui vivoient alors dans sa familiarité, et ce qui nous est garanti par des témoins oculaires. Son petit-fils Rosambo logeoit avec lui dans la même chambre. Ce jeune homme, plein de vertu faisoit habituellement sa prière du soir.

Son grand-père lui dit un jour : *Continue, mon enfant, fais ta prière ; tu as raison, car il n'y a que cela de bon.* Voilà donc encore un des principaux promoteurs de la philosophie révolutionnaire, tombant aux pieds de la religion (1). Nous citerons encore M. Larcher, ci-devant de l'Académie des Inscriptions, qui seroit devenu fameux par les outrages que Voltaire a vomis contre lui, si déjà il n'eût été justement célèbre par sa profonde érudition. Il avoit mis quelques impiétés dans ses notes sur Hérodote, et c'est pour faire réparation à la religion, qu'il entreprend une nouvelle édition de son ouvrage. Nous connoissons les dépositaires de son repentir, qu'il manifeste de plus en plus par une vie exemplaire et véritablement chrétienne.

Qu'opposeront maintenant à ces exemples, dont nous pourrions encore grossir le nombre, tous nos catéchistes républicains, tous nos faiseurs de morale algébrico-chimique? Donneront-ils à tous ces convertis le nom de charlatan? nous diront-ils que ce sont là des conversions tardives, fruits de la foiblesse de l'âge ou de la terreur de la mort (2)? Mais alors nous n'en devrions que mieux sentir le mérite de celles qui se font dans la force de l'âge, et au milieu de toutes les illusions de la vie. Nous n'en louerons que mieux M. de La Harpe, qui a su prendre son parti dans la force de sa raison. C'est ainsi qu'il aura le temps de démontrer de plus en plus sa sincérité, de consacrer à la religion les grands talens que Dieu lui a don-

(1) Nous sommes bien éloignés de vouloir, par ces expressions, affoiblir le mérite de M. de Malesherbes, et surtout le respect dû à sa mémoire, par son héroïque dévoûment à défendre l'infortuné Louis XVI.

(2) Quand ces conversions tardives seroient toujours, ce qui n'est pas, le fruit de la foiblesse ou de la crainte de la mort, elles nous prouveroient au moins combien est vaine cette philosophie, qui se dément ainsi à l'époque où l'homme a le plus besoin de consolations et d'assistance, et qui ne peut nous soutenir contre les horreurs de la mort.

nés, et de prouver que, s'il est l'*enfant ingrat de la philosophie*, il n'est pas l'enfant ingrat de la grâce. C'est par là qu'il réfutera victorieusement le reproche de versatilité et d'inconstance que lui fait la cohue des impies... Ah ! quand il reviendra à ses erreurs premières; quand nous le verrons de nouveau se prosterner devant l'autel de la philosophie; quand il abandonnera le dimanche pour célébrer les insipides et extravagantes décadaires; quand il fera comme Bayle, que Voltaire appelle l'*éternel honneur de l'esprit humain*, qui de protestant se fit catholique, et de catholique protestant; quand il fera comme ce fou de Jean-Jacques, comme cet *homme de la nature*, tour à tour catholique et protestant, puis grec schismatique, puis socinien, puis superstitieux, puis libertin, puis sorcier, puis impie, puis dévôt, et puis impie encore; quand il fera comme les philosophes d'aujourd'hui, qui désavouent à chaque instant leurs propres principes, qui se donnent à eux seuls les honneurs de la révolution, et qui rougissent de la révolution; qui veulent avoir tout fait, et qui ne veulent avoir rien fait; qui établissent les principes et abandonnent les conséquences; qui ne savent jamais à quel point fixe ils doivent s'arrêter; qui le matin sont en-deçà de la raison, et le soir au-delà; qui successivement, et toujours avec la même morgue et la même assurance, ont été patriotes de 89, et puis de 91, et puis de 93, et puis de 95, et puis tout ce qu'on veut, et puis tout ce qu'on voudra : alors, dis-je, nous pourrons l'accuser de versatilité et d'inconstance. Mais tant qu'il restera fidèle à la lumière souveraine qui l'a changé; que sa conduite s'accordera avec ses principes; qu'il se fera honneur publiquement du chemin qu'il a pris; que, peu content de défendre la religion par ses écrits, il s'efforcera au moins de la prouver par ses œuvres: alors son inconstance ne sera plus qu'une imputation sans objet, qui retombera

toute entière sur ces Protées aussi frivoles qu'arrogans, dont la philosophie versatile et précaire vit au jour le jour, et pour lesquels le parti le plus fort est toujours le plus raisonnable.

Mais le favori de Voltaire!... Hé bien! qu'ont de commun les anciennes faveurs de Voltaire et les principes actuels de M. de La Harpe? De ce que le maître faisoit grand cas des talens de son élève, s'ensuit-il que l'élève n'ait pas pu abjurer les principes de son maître? Faut-il de toute nécessité que, parce qu'il l'admire toujours comme grand esprit et comme grand poète, il doive l'admirer encore comme blasphémateur et comme impie? Bien loin que l'amitié du patriarche de Ferney nuise ici à M. de La Harpe et puisse lui être opposée, elle ne fait au contraire que rendre son changement plus respectable et le supposer plus motivé. Elle nous prouve seulement qu'il a été l'enfant gâté et non l'enfant perdu de la philosophie. Elle nous montre en lui une plus grande élévation d'ame, une plus grande indépendance de principes, qui ne lui permet pas de sacrifier sa conscience à aucune considération, et ses lumières à l'autorité d'aucun nom, quelque brillant qu'on le suppose.

D'ailleurs, est-il donc vrai que le changement de l'élève fasse une si grande dissonance avec les principes du maître? Qui nous a dit que Voltaire n'eût pas changé, comme La Harpe, s'il eût vécu dans ces temps malheureux? qui nous a dit qu'en voyant tous ces phénomènes d'atrocité et de démence enfantés par les apôtres de la raison, il n'eût pas été aussi un apostat de la raison? qui nous a dit qu'il ne fût pas mort de honte d'avoir écrit ces étranges folies, que « les philosophes ne pouvoient » jamais faire de mal, parce qu'ils ne pouvoient être mus » par aucun autre intérêt que par celui du bien public; » qu'ils étoient essentiellement ennemis de tout fana-

» tisme; que le monde ne seroit jamais heureux que » quand il seroit devenu philosophe, ou tout au moins » qu'il seroit gouverné par des philosophes?» Qui nous a dit qu'après avoir été si trompé ou si trompeur dans ses prophéties, il n'auroit pas fini par en rougir? qui nous a dit que l'admirateur du grand siècle, et l'enthousiaste du grand roi n'eût pas baissé son front dans la poussière, en voyant succéder au siècle de la gloire le siècle de la boue? qui nous a dit que l'homme qui avoit le goût si pur et l'esprit si juste, toutes les fois qu'il n'écrivoit pas avec sa passion, n'eût pas eu horreur d'une révolution qui n'a eu du goût que pour le sang, et de l'esprit que pour nous plonger dans la barbarie? qui nous a dit que ce contempteur du peuple, qu'il appelle si souvent la canaille, eût consenti de tout son cœur à l'avoir pour maître? Ou plutôt n'est-il pas démontré, pour quiconque l'a connu, et sait encore apprécier ses écrits, que, s'il revenoit sur la terre, il désavoueroit les ouvrages impies qui ont produit de si grands maux; que, plus courageux que Raynal, il les brûleroit de ses propres mains, et que, honteux de se voir proclamé le dieu de la révolution, il se hâteroit bien vite de rentrer dans son tombeau?

Mais au moins, dira-t-on, Voltaire ne se fût pas fait chrétien. Cela peut être, comme aussi il n'y a nulle contradiction à le supposer. Et pourquoi, après être devenu apostat de la raison, à la vue de ses folies, ne fût-il pas ensuite devenu apostat de l'impiété à la vue de ses excès? Pourquoi ne diroit-il pas aujourd'hui comme La Harpe aux philosophes révolutionnaires : « Je suis chrétien, parce » que vous ne l'êtes pas : j'aime la religion, parce que » vous la haïssez?» D'ailleurs combien de fois n'a-t-il pas changé dans sa vie! qui ne connoît pas ses rétractations, ses abjurations, ses confessions, ses communions pascales? Toutes les gazettes n'ont-elles pas retenti dans le

temps de ses professions de foi, de ses déclarations de catholicité par-devant notaire? Tout Paris n'a-t-il pas connu sa rétractation dans sa dernière maladie, ses lettres à l'abbé Gauthier et au curé de Saint-Sulpice? Il ne faut donc pas que les philosophes fassent tant les fiers, et jurent ici par leur Voltaire. Si ces abjurations et ces rétractations n'étoient pas sincères, Voltaire n'étoit donc qu'un fourbe, qui se jouoit également et de Dieu et des hommes; et alors que penser d'une philosophie qui se vante d'un tel chef? Si elles étoient le fruit de ses remords et de ses doutes, il est donc vrai qu'un philosophe peut avoir des doutes et des remords, et alors ces doutes il faut les éclaircir; ces remords; il faut chercher à les apaiser, et c'est précisément ce qu'a fait M. de La Harpe.

Mais il a porté le bonnet rouge. Hélas! on le dit. Et devant qui? Devant des philosophes. Et à quelle époque? Quand il portoit le manteau de philosophe. Et dans quelles fonctions? En donnant ses leçons aux philosophes. Et dans quel lieu? Dans un lycée de philosophes. Et qui applaudissoient? Des philosophes. Et qui avoit fait cette trouvaille du bonnet rouge? Des philosophes.

Et maintenant qui sont ceux qui se donnent aujourd'hui pour nos instituteurs, et pour les chefs de notre morale? Des ci-devant bonnets rouges. Qui sont encore aujourd'hui les coryphées de la philosophie dominante? Des hommes qui ont été les ministres, les secrétaires, les courtisans, les journalistes du roi du bonnet rouge; des hommes qui ont porté, non par terreur et à regret comme La Harpe, mais par principes et par honneur, le bonnet rouge; des hommes qui, peut-être par défaut d'occasion, n'ont pas porté sur la tête, mais portent encore dans leur cœur, le bonnet rouge; des hommes qui défendent encore ces mêmes théories, qui ont mis en action le bonnet rouge; des hommes dont le vil matérialisme

est fait pour nous donner des mœurs aussi sales et aussi honteuses que le bonnet rouge; des hommes enfin qui arborent encore le bonnet rouge au haut du Panthéon. Ah! voilà ceux qui doivent rougir de cet emblême du sang et du brigandage, et qui ne devroient jamais en parler pour l'honneur de leurs principes; et non celui qui l'a si publiquement abjuré, qui en a fait une si haute et si éclatante justice, qui en gémit devant Dieu et devant les hommes, et qui, après l'avoir attaché au poteau de la vindicte publique, se propose encore de le jeter ignominieusement dans les égoûts de l'histoire.

Au reste, en faisant ici l'apologie de M. de La Harpe, nous ne pensons pas que ni sa conversion, ni son autorité soient nécessaires à la gloire de la religion. Qu'est-ce donc pour la religion qu'un grand écrivain de plus ou de moins, qu'un apologiste de plus ou de moins? Qu'est-ce que sa conversion devant cette force divine qui a changé le monde? Qu'est-il lui-même auprès de cette foule de personnages immortels, qui, tous plus grands, plus saints, plus étonnans les uns que les autres, ont abaissé devant la majesté de la foi la profondeur de leur vie? Qu'est-ce que son talent, qu'une foible étincelle qui se perd dans ces flots de lumière que jette, depuis dix-huit siècles, le soleil de la révélation? Mais si la religion n'a pas besoin de ce nouvel appui, nous avons besoin de dire la vérité; mais la justice est pour nous un devoir, et il nous est doux, quand même il ne seroit pas nécessaire, de le venger de ces impies fanatiques, que son exemple confond et que sa plume désespère.

Retracer les motifs, les moyens et les tristes effets de la persécution qu'ont éprouvée les ministres de la religion; pousser jusqu'à la plus rigoureuse démonstration la preuve de leur innocence; montrer que cette persécution est l'ouvrage des philosophes, qu'ils ont dénaturé les mots pour mieux confondre les choses, et confondu les

choses, pour mieux opprimer les personnes; foudroyer surtout l'abus cruel qu'ils ont fait du mot de *fanatisme*, qui a servi de point de ralliement aux assassins et aux bourreaux; prouver à ces *barbares* qu'ils sont donc les premiers coupables, puisqu'ils sont les premiers trompeurs; les suivre dans leurs actions, après avoir analysé leur perfide grammaire, et les convaincre que tous leurs crimes ont été des folies, ainsi que toutes leurs folies ont été des crimes : enfin nous présenter la Providence donnant au monde la plus terrible des leçons, le punissant par les philosophes, et les philosophes par eux-mêmes; se jouant de leurs vains desseins, et ne souffrant que leur orgueil montât si haut, que pour les précipiter au dernier degré d'abjection où pût descendre la nature humaine : tels sont les principaux objets qui forment le fond de cet ouvrage. Souvent toutes ces idées se mêlent ensemble et rentrent l'une dans l'autre; ce qui d'abord donne à l'ouvrage une apparence de confusion, ce qui d'abord peut faire croire qu'il manque de suite et d'ensemble : mais la division des objets, pour n'être pas toujours sensible, n'en est pas moins réelle. Souvent le sentiment dont l'auteur est plein se déborde et l'entraîne comme malgré lui, mais il se retrouve bientôt; il emporte souvent le lecteur, mais il l'emporte vers le but. Quelquefois, si l'on veut, c'est le désordre de la tempête; et alors on s'écrie, comme Vernet contemplant sur le port de Marseille la mer battue par les vagues : O que cela est beau! Mais ces grands mouvemens ne nuisent point à l'ensemble des preuves ni à la série des raisonnemens. C'est la manière des anciens, qui, sans s'assujettir à une marche didactique et sévère, revenoient toujours à l'idée dominante à laquelle ils subordonnoient toutes les idées accessoires. M. de La Harpe semble n'en avoir qu'une dans laquelle viennent se confondre toutes

les autres : la subversion du langage pour subvertir tous les principes et sanctifier tous les crimes ; et les philosophes qui ont dit que son ouvrage n'avoit point de résultat, ou ont voulu tromper les autres, ou ne se sont pas entendus eux-mêmes.

Tous ceux qui s'intéressent à la gloire de la religion et au talent de M. de La Harpe, ont remarqué avec une vive satisfaction qu'il n'avoit jamais pris un ton plus élevé, et en même temps plus simple que dans l'écrit dont il s'agit. N'en soyons pas surpris : on peut bien être froid, apprêté, sentencieux et emphatique, quand on écrit sur des sujets d'académie, et que l'on combat pour sa vanité, pour sa réputation, seul but que puisse se proposer un philosophe ; mais quand on est mu par les grands intérêts de la foi, quand on combat pour sa religion, quand on lie ses propres ouvrages à ses destinées éternelles, quand on écrit non sur un tréteau ni pour faire parler de soi, mais sous les yeux de Dieu, pour parler de sa providence et de sa justice : alors tout doit prendre, sous la plume de l'écrivain, un nouveau caractère de dignité, de force et de grandeur. Il a donc dû nécessairement s'opérer une révolution dans le talent de M. de La Harpe, comme il s'en est opéré une dans ses principes. Il a dû puiser dans la religion cette chaleur divine dont elle est le foyer. C'est l'impiété qui dessèche l'ame, c'est l'athéisme qui tue le talent : que peuvent donc offrir aux élans du génie les abîmes du doute et les objets morts du néant? Quelle grandeur de sentiment, et par conséquent de pensées, peut donc puiser le vil matérialiste dans son ame de boue? Mais la religion a par elle-même quelque chose de sublime et d'auguste qui élève les sentimens, qui vivifie les pensées, et donne de la vigueur au génie. C'est sa gloire suprême d'imprimer le sceau du prodige aux talens comme aux vertus, et de produire les grands hommes comme elle

fait les grands saints. A dispositions d'esprit égales, l'auteur religieux doit l'emporter sur l'auteur impie ou profane. Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, doit être nécessairement plus grand que Voltaire dans son *Essai sur l'histoire générale*, ou que Montesquieu dans celle de la *Décadence de l'empire romain*. Celui qui s'élève au sein de la Divinité pour y chercher la cause de toutes les révolutions, et transporte toutes les ruines du temps sur le rivage de l'éternité, doit par là même l'emporter sur le profane historien, qui ne voit dans les évènemens humains que les tristes jeux des passions ou le résultat nécessaire d'un aveugle hasard. Autant celui-ci doit être renfermé dans une sphère étroite, autant celui-là doit s'élancer au-delà des limites prescrites à l'esprit humain. Ainsi Racine s'est surpassé dans *Athalie*, le grand Rousseau dans ses *odes*, Pascal dans ses *Pensées*. Ainsi pouvons-nous dire que M. de La Harpe s'est surpassé dans son dernier écrit. Nous n'entreprendrons pas de l'analyser, il n'est pas de nature à l'être.

Ici M. de Boulogne cite plusieurs morceaux de l'ouvrage de La Harpe, et finit ainsi :

Courage donc, M. de La Harpe! encore un peu de cette *démence* que les philosophes font semblant de vous reprocher, et la raison est sauvée; encore un peu de ce fanatisme qu'ils font semblant de craindre, et la morale reprend ses droits. Quel pas rétrograde n'a pas fait l'impiété depuis quelque temps! que d'aveux mémorables ne lui ont-ils pas été arrachés! comme elle commence à rabattre de sa fierté et de la pompe de ses promesses! La voilà bientôt réduite à ne plus faire qu'une guerre défensive, et à ne plus jouer d'autre rôle que celui de la justification. Auroient-ils jamais dit ces philosophes, sans vous, sans la

force écrasante de vos raisons, sans la foudre de votre éloquence, que ceux qui ont écrit aux magistrats inférieurs : *Désolez la patience des prêtres, sont des agens de tyrannie et des artisans de cruauté raffinée?* auroient-ils jamais dit que *ceux qui confondent la religion avec le fanatisme sont des coquins ou des fous?* auroient-ils jamais dit que *ceux qui prétendent que l'Evangile a fait la Saint-Barthélemi sont des fous ou des pervers?* auroient-ils jamais avoué que *quiconque parle de la morale évangélique sans ménagement et même sans respect,* est à coup sûr un fanatique odieux à la philosophie (1)? Non, sans doute; mais quelles terribles conséquences ne peut-on pas tirer contre eux de ces aveux si extraordinaires! car si ceux qui ont dit : *Désolez leur patience, sont des agens de tyrannie et des artisans de cruauté raffinée,* on se demandera sans doute sous quel gouvernement vivons-nous donc? Nous ne l'aurions pas osé demander : et s'il est possible que l'on soit si cruellement opprimé sous une constitution philosophique, étoit-ce donc la peine d'acheter à si haut prix le bonheur d'être gouverné par des philosophes? Mais si ceux qui confondent toujours la religion avec le fanatisme, *sont des coquins ou des fous* (expressions qui auroient alarmé notre délicatesse), il est donc vrai que tous les philosophes, depuis cinquante ans, *sont des coquins ou des fous;* car il n'y en a pas un seul depuis cette époque jusqu'au 2 mars 1797, où cet aveu a été fait par un philosophe, qui n'ait confondu la religion avec le fanatisme, et n'ait rejeté sur l'une tous les crimes de l'autre. Mais si ceux qui disent *que l'Evangile a fait la Saint-Barthélemi sont des fous ou des pervers,* il est donc vrai que, depuis cinquante ans, tous les philosophes sont des *fous ou des pervers;* car il n'y en a pas un seul depuis cette époque,

(1) Voyez le très-philosophique *Journal de Paris,* 2 mars 1797, où l'on fait tous ces aveux.

qui ne se soit plu à faire retomber sur l'Evangile, ou ce qui est la même chose, sur la religion, cette horrible journée; pas un seul qui ne se soit plu à dissimuler qu'elle a été le fruit d'un gouvernement philosophe et non religieux, d'un calcul politique et non d'un zèle chrétien; pas un seul qui ne s'en soit servi, dans ces temps de vertige, pour tromper le peuple, égarer sa fureur, lui rendre les prêtres odieux et préparer ainsi leur philosophique massacre (1). Mais si quiconque ne parle pas avec ménagement et même avec respect de la morale évangélique, *est un fanatique odieux à la philosophie*, il est donc vrai que, depuis cinquante ans, tous les philosophes sont des *fanatiques odieux;* car il n'y en a pas un seul qui, depuis cette époque, n'ait cherché à avilir cette morale sainte (2). Il est donc vrai que ceux qui prêchent à l'Institut et aux écoles centrales l'athéisme, ou, ce qui est la même chose, le matérialisme, sont donc des *fanatiques odieux*, non pas à *la philosophie*, mais à la raison et à tous les gens de bien, qui ne peuvent que détester cette morale hideuse et antisociale.

Quelle reconnoissance ne devons-nous donc pas à l'athlète vigoureux qui nous prépare ainsi, par son talent comme par son courage, cet heureux triomphe de la

(1) Les philosophes sont si peu d'accord avec eux-mêmes, et il faut si peu compter sur ce qu'ils nient ou sur ce qu'ils avouent, que dans le *Journal d'économie politique* déjà cité, et dont l'auteur est le même que celui du *Journal de Paris*, on y dit encore que l'*abbé de Caveirac a justifié la Saint-Barthélemi*, d'après l'assertion atroce et mensongère de Voltaire : et cette calomnie est uniquement fondée sur ce que Caveirac prouve évidemment dans son ouvrage, que la Saint-Barthélemi fut le crime du gouvernement, *et non de l'Evangile*. Voilà donc que nos philosophes veulent encore que l'Evangile ait fait la Saint-Barthélemi, au risque même de passer, d'après leurs propres aveux, pour *des fous ou des pervers*.

(2) Sans en excepter même Jean-Jacques, qui, accoutumé à mettre dans la même page l'erreur et la vérité, le oui et le non, Llasphème l'Evangile, après lui avoir rendu le plus bel hommage.

vertu sur le crime, de la religion sur l'impiété! Les philosophes feignent de redouter ici une *réaction* de haine et de vengeance; ils donnent à entendre qu'on veut ressusciter le fanatisme; ils font semblant de craindre qu'on ne veuille *nous ramener au quatorzième siècle*, eux qui nous ont ramenés à l'état de bêtes et de sauvages: et c'est ainsi qu'ils se trahissent, et laissent percer, malgré eux, leur penchant à la tyrannie. Ils sont honteux, ils ne sont pas changés; ils sont aigris, ils ne sont pas corrigés; ils sont importunés par d'affreux souvenirs, ils ne sont pas effrayés de leurs affreux principes; ils ont des regrets pour les reproches qu'ils méritent, ils n'ont aucun remords des maux qu'ils ont causés: et l'on voit clairement qu'après avoir *appuyé la révolution sur leur philosophie, ils sont encore bien aises d'appuyer leur philosophie sur la révolution*. Ils craignent qu'on ne ressuscite le fanatisme! c'est-à-dire qu'on ne leur enlève leur crédit et leur toute-puissance. Mais où ont-ils pris que, parce que le crime a persécuté la vertu, il est à craindre par là même que la vertu ne persécute le crime? Où ont-ils vu que, parce que les philosophes, en suivant leurs principes, ont versé le sang des prêtres, il s'ensuit nécessairement que les prêtres abandonneront leurs principes et violeront leur religion pour verser le sang des philosophes? Mais les prêtres étoient-ils donc persécuteurs, avant d'être persécutés? étoient-ils des tyrans, quand Raynal écrivoit qu'il falloit les égorger? étoient-ils des bourreaux, quand Diderot écrivoit qu'il falloit les *étrangler*? Quels étoient les fanatiques avant la révolution? Etoient-ce les prêtres, pères des malheureux et prédicateurs de charité, de bienveillance universelle; ou les philosophes qui, ennemis de toutes les lois et prédicateurs d'anarchie, donnoient ainsi la mesure de ce qu'ils seroient un jour, si jamais la justice du ciel, pour punir le monde, les déchaînoit contre

le monde? Ils craignent qu'on ne réveille les haines et les ressentimens! Dieu, sans doute, nous est témoin si ces coupables sentimens sont dans notre cœur. Mais doit-on appeler haine, l'horreur si légitime qu'inspirent les crimes révolutionnaires, et ressentiment, le cri de la vérité en faveur de l'innocence? Nous savons fort bien qu'ils ont grand intérêt à ce que tout le monde se taise, et qu'*ils ne peuvent plus souffrir qu'on retrace les forfaits pour les détester, parce qu'ils ne les ont observés que pour en profiter.* Mais s'il importe de ne pas réveiller les haines et les ressentimens, est-il moins nécessaire de rendre justice à qui il appartient? Est-il moins important de prévenir encore le retour de la violence et les nouvelles oppressions? Et dans le temps même que les philosophes font encore des martyrs, peuvent-ils donc être reçus à faire ici les bons apôtres? Mais non, le fanatisme ne ressuscitera point, à moins que leur toute-puissance ne ressuscite encore. Il n'y aura plus de sang répandu, à moins qu'on ne les laisse encore faire. C'est la morale qui ressuscitera; c'est la justice, l'amour de l'ordre et de la paix, et surtout le respect pour la religion, sans laquelle il n'y aura jamais ni paix, ni ordre, ni morale, ni justice sur la terre.

28.

SUR LES PRÉTEXTES

DONT ON SE SERT

POUR CONTINUER LA PERSÉCUTION

CONTRE LES PRÊTRES.

(avril 1797.)

Nous n'oserions assurer que ce morceau soit de M. de Boulogne; mais les réflexions qu'on y fait peignent si bien l'esprit du temps, que nous avons cru devoir joindre cet article à ceux de l'habile et judicieux critique. Nous pensons d'ailleurs que, si l'illustre écrivain n'a pas tracé lui-même ces réflexions, il les a vues et retouchées.

Il en est de l'esprit de persécution, comme de ces volcans mal éteints, qui ne suspendent quelque temps leurs ravages que pour se rallumer avec plus de fureur, et par des éruptions subites, porter au loin la dévastation et la mort. Tel a été parmi nous ce fanatisme irréligieux, qui, depuis plusieurs années, poursuit avec tant d'acharnement la religion et ses ministres. Dans son origine, il ne parut en vouloir d'abord qu'aux propriétés temporelles du clergé; et par une suite de cette imprévoyance si naturelle aux Français, ce projet de spoliation, tout injuste qu'il étoit,

fut presque universellement applaudi. On ne voulut y voir que l'abolition prudente d'un pouvoir et d'une richesse devenus excessifs dans le premier ordre de l'Etat ; qu'un acte de justice envers les autres classes du peuple qu'on soulageroit d'un impôt onéreux ; qu'une mesure d'utilité générale qui feroit couler des sources d'or dans le trésor épuisé de l'Etat.

Bientôt cet esprit persécuteur attaqua les ministres eux-mêmes, et par des écrits insidieux, il les plaça dans l'alternative de trahir leur conscience, ou de sacrifier leur état ou leur dignité. En paroissant conserver tout l'extérieur du culte et toutes les pratiques de la religion, il en sapa les fondemens, il en ruina l'esprit, et parvint à détruire dans l'opinion des peuples cet antique respect pour la foi de leurs pères, qui faisoit depuis tant de siècles leur bonheur et leur gloire. Encouragé par ces premiers succès, le fanatisme porta des coups plus funestes. Ce clergé vénérable, dont l'origine avoit précédé celle de la monarchie elle-même, qui avoit si long-temps illustré la France par ses lumières et par ses vertus, et qui en faisoit encore le plus bel ornement ; ce clergé devint l'objet du mépris et de l'insolence de la plus vile populace, qui méconnut ses bienfaiteurs, et se fit un cruel plaisir de leur prodiguer les outrages. La plupart de ses membres, proscrits et dispersés, furent contraints d'aller chercher dans des terres étrangères un asile et une sûreté qu'ils ne trouvoient plus dans une patrie ingrate qui les rejetoit.

Le règne de la terreur qui vint peser sur la France entière, et qui la plongea dans la consternation et le deuil, signala surtout ses fureurs contre les ministres de la religion qui étoient restés fidèles à leurs devoirs. Partout ils furent poursuivis, tourmentés, massacrés, livrés aux bourreaux et aux supplices. L'impiété ne ménagea plus rien. Les lieux les plus saints indignement souillés : les mystè-

res les plus augustes horriblement profanés ; les objets de notre adoration devenus le jouet des impies, et exposés dans des pompes dérisoires aux insultes d'une populace furieuse : tels furent les excès qui signalèrent ce règne de sang et d'horreur que nous voudrions pouvoir effacer de nos annales, et dont l'opprobre, étendu pour long-temps sur la France, pourra à peine être effacé par des siècles de remords et de vertus.

La révolution du 9 thermidor fit cesser, au moins dans la capitale, ces profanations et ces scandales. Elle parut même d'abord vouloir arrêter ce fanatisme persécuteur, qui s'étoit porté partout aux excès les plus révoltans; mais ce ne fut qu'un calme passager et trompeur, à la faveur duquel se préparoient sourdement de nouveaux orages, comme sur la mer la bonace est souvent le prélude de la tempête. On a déjà fait une remarque qu'il est bon de répéter; c'est depuis le 9 thermidor qu'on a diminué aux prêtres et aux religieuses une pension modique, qui déjà leur donnoit à peine le plus étroit nécessaire, et par cette économie barbare, on les a réduits à toutes les horreurs de l'indigence. C'est dans ce même temps qu'un grand nombre de prêtres, condamnés depuis long-temps à la déportation, ont été entassés dans des vaisseaux à la rade d'Aix, près de La Rochelle, et livrés à tout ce que peuvent faire éprouver de plus rigoureux la faim et la soif, le froid et le chaud, et surtout la cruauté raffinée de leurs féroces geôliers, leur talent à tourmenter ces innocentes victimes, à prolonger leur douloureux supplice, à les conduire lentement à la mort, à leur refuser enfin jusqu'à la triste consolation de mourir sur la paille. C'étoit lorsque des décrets fastueux étaloient avec ostentation les maximes les plus imposantes de justice et d'humanité, que des traitemens barbares, dont le tableau soulève le cœur d'indignation, exercés sur des hommes innocens, ou-

trageoient ouvertement la justice, et déshonoroient l'humanité.

Enfin la loi pour la liberté des cultes, long-temps sollicitée par la raison et l'équité, fut solennellement proclamée ; et quoique la paix qu'elle accordoit aux véritables ministres de l'Eglise ne fût qu'un état précaire et incertain, du moins elle les laissa respirer ; elle leur permit de reprendre publiquement les fonctions de leur ministère, et de satisfaire le saint empressement des fidèles, en rouvrant pour eux ces sources de consolations et de grâces qui leur avoient été si long-temps fermées. Mais combien cette faveur, toute bornée qu'elle étoit, se sentoit encore de la peine qu'on avoit eue à l'accorder ! De combien de liens cette prétendue liberté étoit entravée ! De quelles imputations calomnieuses, de quels blasphèmes horribles contre la religion, de quels torrens d'injures contre ses ministres étoit rempli le rapport qui précéda cette résolution ! Tout disoit que ce n'étoit pas un acte de justice inspiré par le respect pour la religion, mais une mesure politique arrachée par les circonstances et par la crainte de l'opinion publique. Aussi combien de fois a-t-on dérogé à cette loi par des mesures partielles ! combien de fois a-t-on vu, sur une simple dénonciation des hommes les plus vils, et sans le moindre prétexte, des prêtres arrachés à leurs fonctions, jetés au fond des cachots, livrés aux mêmes rigueurs que sous le règne de la terreur, gémir dans une dure captivité qui dure encore pour plusieurs, et où ils traînent, dans un entier dénuement des choses les plus nécessaires, des jours tristes et misérables !

La résolution du 3 brumaire vint encore aggraver ce joug de fer, qui n'avoit jamais cessé d'être étendu sur les prêtres fidèles à leurs devoirs. Aucun juste motif, aucun prétexte plausible n'avoit pu les faire comprendre dans les dispositions de ce décret. Cependant cette résolu-

tion existoit à peine ; elle n'avoit pas encore reçu le caractère de loi, par l'approbation du Conseil des Anciens, à qui même elle n'avoit pas été envoyée, et déjà, dans un grand nombre de départemens, on avoit pris contre les prêtres insermentés les mesures les plus rigoureuses. La haine injuste des autorités constituées s'est déchaînée sur eux avec fureur ; un pouvoir anarchique s'est élevé au-dessus des lois ; l'autorité suprême a été sans force pour les faire respecter, et encore aujourd'hui, contre la teneur formelle des décrets, ces hommes de sang exercent sur ces victimes de leur haine le despotisme le plus arbitraire et le plus odieux.

Telle est la peinture affligeante des variations continuelles qu'a éprouvées le sort des prêtres, depuis que la conjuration formée contre la religion a fait déclarer une guerre impie à ceux de ses ministres qui lui sont restés fidèles. On voit dans ce tableau, qu'on ne peut soupçonner d'exagération, que quelques momens de paix y ont toujours été achetés par de longues et de cruelles souffrances ; que la haine implacable de leurs persécuteurs, loin d'avoir été assouvie par tant de milliers de victimes qu'elle avoit sacrifiées, sembloit y trouver un nouvel aliment, et se ranimer sans cesse pour en exterminer partout les malheureux restes.

Le refus fait par le Conseil des Anciens de rapporter la loi du 3 brumaire, sembloit promettre aux prêtres qui exercent publiquement les fonctions de leur ministère, une paix solide et durable, et à ceux qui gémissent encore dans les fers, le moment heureux de leur liberté. La sagesse de leur conduite, leur attention à se renfermer dans l'exercice de leur culte, à donner les premiers l'exemple de la soumission aux lois, en tout ce qui n'intéresse pas leur conscience, devoit leur garantir, de la part du gouvernement, une protection qu'ils méritent à

tant de titres ; mais il s'en faut bien que la haine de leurs ennemis se repose. Sous le calme apparent dont ils jouissent, il se forme de nouveaux orages. Une commission de onze membres du Conseil des Cinq-cents a fait un rapport qu'on peut regarder comme le signal d'une nouvelle persécution. On prononcera la peine de la déportation contre ceux qui auront refusé de se soumettre à cette formalité. Le seul adoucissement qu'on mette à cette peine rigoureuse, c'est la liberté de choisir le lieu où ils iront chercher un asile contre le fanatisme qui les poursuit dans leur patrie avec tant de fureur.

Les motifs sur lesquels on se fonde pour prendre cette nouvelle résolution, sont, dit-on, que le nombre des prêtres insermentés s'accroît tous les jours dans une progression effrayante; que la religion catholique, dont ils font profession, ne sauroit s'accorder avec le nouveau gouvernement qu'on a établi en France, et que, par une conséquence nécessaire, on ne doit pas souffrir dans le sein de la république les ministres d'une religion dont les principes sont incompatibles avec les maximes dominantes dans l'Etat. Mais combien ces motifs sont frivoles!

I. Il est très-vrai que, depuis quelque temps, le nombre des prêtres insermentés s'accroît sensiblement de jour en jour. Plusieurs de ceux qui avoient paru les plus obstinés dans le schisme, de ceux mêmes qui avoient eu la criminelle lâcheté d'abjurer le caractère indélébile du sacerdoce, dociles à la voix de la grâce qui s'est fait entendre au fond de leur cœur, renoncent à l'erreur, réparent le scandale qu'ils avoient donné, et réjouissent par leur pénitence l'Eglise du ciel et de la terre. Grâces en soient rendues à l'auteur de tout bien, qui ne manifeste jamais plus sensiblement sa toute-puissance sur les cœurs, que par ces conversions éclatantes, qui sont de vrais miracles de sa grâce!

Mais qu'a donc de si effrayant pour ceux qui gouvernent, le grand nombre de prêtres qui rétractent leur serment? Quels sont les motifs de cette prétendue frayeur? Leur multitude inspireroit-elle plus de confiance et plus d'audace? Depuis que leur nombre est sensiblement accru, les voit-on moins soumis, moins amis de l'ordre et de la paix, qu'ils ne l'étoient pendant leur schisme? Quoi! rentrant dans le sein de l'unité qu'ils avoient abandonnée, ils y porteroient un esprit de division et de trouble! En se rattachant plus que jamais à une religion qui ne prêche que soumission, que douceur et charité, ils chercheroient à semer la discorde, à détruire cette union, cette paix divine que l'Evangile recommande si fort, et qui, selon l'apôtre, surpasse toute intelligence! Les exemples qu'ont donnés jusqu'à présent les prêtres insermentés, autorisent-ils cette terreur affectée? et le passé n'est-il pas ici un garant sûr de l'avenir? C'est au témoignage de toutes les personnes équitables et impartiales, que nous osons en appeler pour leur justification, et non pas à ces accusations mendiées, à ces imputations calomnieuses, tant de fois confondues et toujours reproduites, dont les autorités constituées de quelques départemens font sans cesse retentir les journaux qui partagent leur animosité contre la religion et ses ministres.

Ah! l'on peut s'en rapporter à ces implacables ennemis de tous les prêtres fidèles à leurs devoirs. S'ils avoient des faits bien prouvés à alléguer contre eux, avec quel empressement ils auroient traîné les coupables devant les tribunaux! avec quelle chaleur ils auroient poursuivi leur condamnation! avec quelle profusion ils auroient répandu partout l'arrêt qui les auroit flétris! Qu'on nous cite une seule procédure juridique, faite dans les formes par un tribunal régulier, et d'où il résulte que des prêtres insermentés se sont rendus coupables de troubles,

de séditions et de violences; et nous conviendrons sans peine que le gouvernement peut avoir à craindre, en voyant leur nombre se multiplier de jour en jour. Mais le silence des tribunaux est la justification la plus complète de ces prêtres si persécutés, et dépose hautement contre l'acharnement de leurs ennemis.

Nous savons avec certitude que des membres du corps législatif ont rendu justice aux prêtres insermentés de la capitale; qu'ils sont convenus que, si tous les ministres de la religion qui vivent dans les départemens avoient une conduite aussi sage que ceux de Paris, on n'auroit rien à craindre d'eux. Mais pourquoi, équitables et justes envers les prêtres de Paris, adoptent-ils sans examen des préventions injustes contre ceux des départemens? Sur quel fondement doutent-ils que la conduite de ceux-ci ne soit aussi sage, aussi réservée que celle des premiers? Est-ce sur les rapports que leur en font parvenir les autorités constituées? Mais ignorent-ils comment elles sont, pour la plupart, composées? Est-ce sur le témoignage de leurs persécuteurs qu'ils doivent les juger? N'ont-ils pas vu ces hommes injustes et violens provoquer sans cesse, contre les ministres du culte catholique, les mesures les plus rigoureuses? Que dis-je? Ne les ont-ils pas vus prévenir les décrets du corps législatif, ou même les méconnoître; et contre la volonté des législateurs, contre les dispositions expresses des lois, exercer sur ces innocentes victimes les traitemens les plus barbares? Pourquoi l'exemple des prêtres qu'ils ont sous les yeux, ne forme-t-il pas auprès d'eux un préjugé favorable pour ceux qui en sont éloignés? Pourquoi leur sagesse et leur modération reconnues ne prévalent-elles pas dans leur esprit sur des délations obscures, sur des inculpations vagues, destituées de toute preuve, faites par des hommes que tant de motifs doivent leur rendre suspects, par des

hommes trop intéressés à justifier l'acharnement de leur persécution, pour ne pas recourir, faute de crimes véritables, à des accusations calomnieuses et presque toujours absurdes?

Une seconde conséquence que le Conseil doit tirer de cette facilité des autorités constituées à charger les prêtres des imputations les plus calomnieuses, c'est la nécessité d'apporter à la discussion du rapport qui les concerne l'attention la plus sérieuse, l'examen le plus réfléchi, et surtout la plus exacte impartialité. Ces dispositions, toujours nécessaires dans des juges qui ont à prononcer sur la liberté, peut-être même sur la vie de plusieurs milliers d'individus, deviennent bien plus indispensables encore, quand les accusés sont depuis longtemps l'objet de la haine la plus injuste et de la persécution la plus cruelle. C'est alors qu'ils doivent porter un œil sévère sur ces volumes énormes d'accusations qu'on fait pleuvoir de tous côtés, et dont le nombre seul atteste d'avance la fausseté. A qui donc se flatte-t-on de persuader que des hommes, la plupart enfermés dans des maisons d'arrêt, ou obligés d'errer de village en village, de se cacher dans les bois pour se dérober à la recherche de leurs persécuteurs, ont pu fournir matière à ces quatre mille pièces d'accusations qu'on a laborieusement ramassées contre eux? Ceux mêmes d'entre eux qui jouissent de leur liberté, ne sont-ils pas sans cesse sous la surveillance sévère des autorités? et quand le plus grand nombre ne seroit pas forcé par leur âge et leurs infirmités, autant qu'ils y sont portés par devoir et par goût, à une vie paisible, éloignée de tout esprit de trouble et de division, la haine implacable des ennemis qui les entourent, et qui épient, qui dénoncent même jusqu'à leurs actions les plus innocentes, ne leur en feroit-elle pas la plus impérieuse nécessité? Qu'on ne se flatte donc pas

d'en imposer à personne ; on cherche à suppléer à la vérité par le nombre et par la masse des accusations ; on s'imagine qu'on ne pourra pas croire qu'il n'y en ait au moins une partie de vraies, et que cette opinion suffira pour justifier, aux yeux de la multitude qui n'examine rien, les mesures de rigueur que l'on prendra contre les prêtres. Mais, encore une fois, l'immensité de ces pièces en détruit non-seulement la vérité, mais même la vraisemblance : car enfin ce n'est pas dans les places publiques, au milieu des sociétés et des assemblées qu'on a recueilli ces accusations ; ce n'est pas là que les prêtres vont répandre ces prétendus discours fanatiques qu'on leur impute. Quelles laborieuses recherches n'auroit-il donc pas fallu faire, pour parvenir à former ce dépôt si volumineux, si c'étoient des faits réels qu'on eût eu à déterrer de l'obscurité et du secret dans lesquels ils ont dû se passer! Mais un recueil de calomnies se forme facilement et à peu de frais, et l'on sait que partout les ennemis des prêtres trouvent des hommes disposés à le grossir.

D'après ces réflexions, que tout esprit impartial peut faire si aisément, n'a-t-on pas droit de s'étonner de l'importance que le Conseil semble donner à des accusations qui se réfutent d'elles-mêmes? Ne devroit-il pas rejeter ces dénonciations vagues et informes, ces déclamations insignifiantes, et déclarer qu'il ne statuera que sur des faits bien précis, prouvés par des informations juridiques faites dans des tribunaux réguliers? Ce seroit le moyen de réduire au silence ces lâches délateurs qui ne sont si hardis à calomnier, que parce qu'ils sont assurés de le faire impunément. Ah! ne seroit-il pas temps enfin d'arrêter les effets de cette haine implacable qui s'acharne avec tant de fureur sur des innocens à qui l'on n'a pu reprocher d'autre crime que d'avoir été fidèles à ce que leur dictoient l'honneur, la conscience, le zèle de la religion,

dont ils sont les ministres? Ce n'est pas eux que l'on déshonore par les calomnies dont on prétend les noircir, par les décrets qui les proscrivent comme des criminels. Cette persécution fait leur gloire, et elle est la honte de ceux qui s'y livrent avec autant d'injustice que d'opiniâtreté.

II. Un second motif, ou plutôt un second prétexte de ce nouveau projet de résolution, c'est, dit-on, que la religion catholique est inconciliable avec la république, et que, par une conséquence nécessaire, on ne doit pas souffrir dans l'Etat les ministres d'une religion dont les principes ne sauroient s'accorder avec les lois. Cette assertion donne lieu à deux questions différentes qu'il faut discuter séparément. Veut-on dire que la religion catholique est incompatible avec toute espèce de gouvernement républicain, ou seulement que les principes dont les ministres de la religion catholique font profession, ne sauroient s'allier avec la forme particulière de gouvernement qui constitue la république établie actuellement en France?

La première question est facile à résoudre et par le raisonnement et par l'expérience. La religion chrétienne n'a dans ses dogmes, dans sa morale et dans sa discipline, rien d'inconciliable avec aucune espèce de gouvernement, quelles qu'en soient la nature et la forme. En effet, quelle incompatibilité pourroient avoir avec la constitution politique des Etats, les mystères et les dogmes sur lesquels repose toute la religion? Tous les hommes sans doute sont obligés de les reconnoître et de les adorer; les souverains eux-mêmes en doivent donner l'exemple à leurs sujets. Mais n'est-il pas évident que ces dogmes sublimes sont d'un ordre trop relevé pour pouvoir contrarier en rien la puissance temporelle des souverains, lorsqu'ils gouvernent d'après les principes de la raison et de l'équité, qui sont des émanations de la loi éternelle que la religion a consacrées? Et lors même qu'un souverain s'en écarte, la

seule opposition qu'il éprouve de la part de la religion, c'est de l'avertir qu'il s'égare, de lui montrer la voie dans laquelle il doit rentrer, de menacer sa persévérance dans l'erreur des peines qui l'attendent dans une autre vie; mais elle ne va jamais jusqu'à troubler, jusqu'à suspendre, jusqu'à méconnoître les droits de sa puissance temporelle; et la religion au contraire fait toujours sa sauvegarde, dans le temps même qu'il la rejette et qu'il la persécute. Jamais les souverains n'ont à craindre d'elle aucun obstacle au droit incontestable et imprescriptible qu'ils ont de régler et d'ordonner comme ils veulent, tout ce qu'ils jugent nécessaire pour faire observer les lois, pour veiller à la défense de leurs Etats, pour maintenir la paix au dehors, et assurer au dedans la tranquillité et la sûreté publique. L'oracle si connu du divin législateur : *Rendez à César ce qui est à César*, est la garantie de l'autorité, lors même que de leur côté ils ne rendent pas à Dieu ce qui est à Dieu.

Il en est, à cet égard, du gouvernement républicain comme de tous les autres. Qu'y auroit-il dans cette constitution particulière d'un Etat qui fût inalliable avec la foi des dogmes de la religion chrétienne? Le grand nombre de dépositaires de l'autorité dans le gouvernement, peut bien entraîner des inconvéniens politiques; mais la religion, loin de les augmenter, en est au contraire le remède, ou peut au moins les diminuer. La multitude des gouvernans fait d'une république comme une mer orageuse qui expose le vaisseau de l'Etat à tous les caprices d'une foule agitée de mille passions, et le menace de continuels naufrages. Les dogmes de la religion, qui tous rappellent l'homme aux biens d'une vie future, à ce royaume éternel qui n'est pas de ce monde, tendent à le détacher de toutes vues d'ambition, de tout esprit de faction et de trouble, le ramènent à l'ordre et à l'unité, et ne lui conseillent que l'ordre, la soumission et l'obéissance. Une

république donc, par cela même que sa constitution l'expose à de plus grands dangers, et qu'elle fait fermenter dans son sein plus de germes de troubles et de divisions, a besoin d'une religion toute céleste, toute ennemie des factions et des discordes, plus encore qu'une monarchie où l'unité des pouvoirs attache naturellement les sujets au souverain, et les rappelle sans cesse à la dépendance.

Mais c'est surtout par sa morale que la religion est l'ame, la protectrice et la sauve garde des empires. Que pourroient-ils craindre d'une doctrine toute céleste, qui donne pour première règle à ses ministres, que leur royaume n'est pas de ce monde; qu'ils ne sont pas faits pour dominer sur les peuples, comme les rois de la terre; et qu'ils ne doivent se regarder, à l'exemple de leur divin maître, que comme les serviteurs de ceux qu'ils conduisent; que leur plus beau privilège est de pouvoir, comme le souverain pasteur, donner leur vie pour leurs brebis? Quel besoin, au contraire, n'ont pas tous les Etats de cette morale qui condamne et proscrit toutes les passions, qui réprime jusqu'aux désirs illicites! Mais combien est-elle encore plus nécessaire dans les républiques, dans ces gouvernemens orageux où s'élèvent sans cesse des intrigans ambitieux, qui, en flattant un peuple toujours si facile à séduire et à égarer, se servent de la liberté même qu'ils prêchent, pour s'emparer seuls de l'autorité et donner des fers à leur patrie! N'est-ce pas la morale chrétienne qui peut seule arrêter cette ambition funeste, par les sentimens de modération qu'elle inspire, par le détachement des biens du monde dont elle fait une obligation, par cet esprit de douceur et d'union qu'elle recommande et qui ramène tous les hommes à cette égalité, qui, partout ailleurs une chimère, n'a de réalité que dans la morale chrétienne, qui, devant un Dieu seul

infini en grandeur et en puissance, anéantit toute distinction de rang, d'honneur et de fortune?

La discipline de l'Eglise n'est pas plus effrayante pour les républiques, ni plus incompatible avec leur gouvernement, que ses dogmes et sa morale. C'est surtout pour régler la conduite de ses ministres, pour prescrire les cérémonies de son culte, qu'elle fait des lois de discipline. Parmi ces lois, il en est sans doute qui s'étendent à tous les fidèles, et qui contiennent des préceptes et des pratiques qu'ils doivent suivre. Elle a reçu ce droit de son divin chef, et loin que les souverains aient vu dans l'exercice de ce pouvoir une atteinte portée à leur autorité, ils ont au contraire secondé celle de l'Eglise, et lui ont prêté leur force pour faire exécuter ses ordonnances de discipline.

L'expérience vient ici à l'appui du raisonnement. L'Eglise catholique, reçue dans les Etats qui subsistoient avant elle, a montré, dès son origine, qu'elle ne venoit pas exercer sur la terre une puissance temporelle; qu'elle ne vouloit avoir d'influence sur les empires, que pour leur procurer la connoissance de la vérité, et leur ouvrir la voie du salut. Pendant long-temps elle a été en butte à leur persécution, et les rois ont déployé contre elle toute leur fureur; ils ont employé tout ce qu'ils avoient de force pour la détruire et l'anéantir. Elle n'a opposé à tant de cruauté et de barbarie, que la soumission et la patience. Lors même que la multiplication prodigieuse des fidèles, qui faisoient déjà la moitié de l'Empire, lui auroit rendu la résistance si facile, elle a toujours donné l'exemple de la résignation; elle n'a triomphé de ses persécuteurs que par la mort de ses enfans, par la douceur et par la charité. Quand la paix lui a été rendue, elle s'est incorporée avec les divers Etats dans lesquels elle a été reconnue, sans employer d'autres moyens que la persua-

sion et la confiance; elle s'est prêtée à toutes les espèces de gouvernemens au milieu desquels elle s'est établie, et n'a eu d'autre ambition que celle d'étendre les conquêtes de la vérité, et de gagner des ames à Dieu.

Voilà du moins quelle a toujours été la conduite des ministres de la religion qui ont conservé son véritable esprit, qui sont restés fidèles aux maximes et aux préceptes de son divin instituteur. Sans doute (car pourquoi craindrions-nous de l'avouer?) il a été des temps de ténèbres et d'erreurs, où des pontifes, souvent plus ignorans encore qu'ambitieux, égarés par de fausses interprétations de quelques paroles de l'Evangile, ont passé les bornes que Jésus-Christ avoit posées à leur autorité, et ont cru que les royaumes de ce monde étoient aussi dans leur partage. Mais le remède de ces scandales étoit dans l'Eglise même, et il a été employé avec sagesse dans les conciles, pour réprimer des entreprises indirectes, et renfermer l'autorité spirituelle dans les objets qui seuls étoient de son ressort. Quelle injustice donc de se prévaloir de ces erreurs passées, tant de fois désavouées, proscrites et réparées, pour calomnier encore l'Eglise, pour représenter sa doctrine et son gouvernement comme dangereux aux puissances de la terre, pour s'en faire un motif de renouveler contre ses ministres des imputations odieuses qu'on a mille fois réfutées! Mais combien cette injustice est-elle encore plus révoltante, aujourd'hui que l'autorité de l'Eglise s'est depuis long-temps renfermée dans ses justes bornes; qu'une longue expérience du passé doit rassurer sur l'avenir; que le digne pontife qui occupe avec tant d'édification la chaire de saint Pierre, a donné des exemples si soutenus de modération, de sagesse et de patience; qu'enfin sa conduite et celle des ministres qui lui sont attachés, ôte tout fondement à la crainte, tout prétexte à la persécution!

29.

SUR LA QUINZAINE DE PAQUE.

(1er mai 1797.)

L'auteur se propose de faire voir que, malgré la persécution, le peuple revenoit à la religion; on remarquera une liste assez curieuse qu'il donne des oratoires qui existoient alors dans la capitale; plusieurs des églises qu'il cite sont aujourd'hui abattues. Les constitutionnels occupoient Notre-Dame et quelques autres grandes églises.

L'état de l'église de Paris nous prouve de plus en plus une chose consolante; comme c'est celle qui jouit d'une plus grande liberté, ou celle dont la liberté est la moins enchaînée, parce que le sanctuaire des lois est placé au milieu d'elle, c'est aussi celle qui donne le plus d'essor aux sentimens religieux dont elle est animée. Quel spectacle édifiant nous ont donné les jours saints! quelle affluence, quel concours! quelle piété dans nos églises! quoique très-vastes pour la plupart, et au nombre de plus de cinquante, elles étoient insuffisantes pour contenir la foule. Tandis que les mondains alloient se dissiper dans les lieux publics, et y étaler le spectacle d'un luxe d'autant plus révoltant qu'il est le fruit du brigandage, le peuple fidèle accouroit au pied des autels pour y chanter ces touchantes et sublimes lamentations, qui sont bien moins les prophéties que l'histoire de nos malheurs. Quelle so-

lennité surtout que celle du jour de Pâque (1)! Excepté deux ou trois boutiques ouvertes, qui sembloient porter pour enseigne : *Athéisme et Jacobinisme*, et qui ressembloient moins à des ateliers qu'à des antres de bêtes sauvages, toutes les autres étoient religieusement fermées et annonçoient partout le grand dimanche et la fête par excellence. Cependant l'airain sacré n'avoit pas annoncé par sa majestueuse harmonie, que la pâque des chrétiens étoit arrivée : hélas! elles étoient muettes ces flèches superbes, d'où jadis partoient les sons de la solennité, et qui, se perdant dans les nues, sembloient porter jusqu'au trône de Dieu les prières de l'homme. Mais si elles ne disoient rien aux oreilles, un cri universel, parti du fond des cœurs, avoit averti de ce grand jour toute la capitale. C'étoit vraiment une fête nationale, la seule même qui jusqu'ici ait mérité ce nom, puisque c'est la seule que tout le peuple ait faite. Ainsi, malgré le soin qu'ont eu les législateurs de la Convention, (et que pouvoit-on attendre

(1) Les principales de ces églises sont : l'Instruction chrétienne, chef-lieu actuel de Saint-Sulpice, où l'on remarque toujours cet esprit de décence et de piété qui a caractérisé dans tous les temps le clergé de cette paroisse ; la Conception, chef-lieu de la paroisse de Saint-Roch, jusqu'à ce que cette église soit rouverte ; les Minimes, chef-lieu actuel de la paroisse Saint-Paul; Saint-Eustache, Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Jacques du Haut-Pas, l'abbaye Saint-Germain, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Benoît, Saint-Louis, les Missions-Etrangères, Saint-Leu, Saint-Marcel, la Sainte-Chapelle, l'Abbaye-aux-Bois, les Blancs-Manteaux, les Filles-Dieu, Bonne-Nouvelle, les Capucins de la Chaussée d'Antin, la Magdeleine, les Eudistes, le Saint-Esprit, les Dames de la Croix, les Orphelines, la Visitation, la Congrégation, Saint-Chaumont, le Gros-Caillou, et autres dont les noms ne nous sont pas présens. Nous ne parlons pas d'un grand nombre d'oratoires très-considérables et très-fréquentés, qui sont comme les succursales des grandes paroisses.

A Versailles, même affluence dans les églises. M. l'évêque de Saint-Papoul a officié pontificalement le jour de Pâque dans l'église paroissiale de Notre-Dame, et il y a donné la communion à près de huit cents personnes.

des législateurs de la Convention?) malgré le soin qu'ils ont eu de reléguer obscurément la religion dans les temples, et de lui donner cet air de clandestinité et d'embarras, qui semble presque la confondre avec les choses honteuses, ou tout au plus tolérées par pitié ou par indulgence, elle éclatoit au dehors, elle brilloit sur tous les fronts, et l'on voyoit, malgré les lois, que l'Etat, que la nation est catholique. Tous sans doute ne l'ont pas célébrée d'une manière digne d'elle; mais tous au moins ont montré qu'ils se souvenoient d'elle. C'étoit la fête de l'espérance, tous les pauvres et tous les malheureux ont donc voulu y prendre part. Il n'y avoit ici ni feux d'artifice, ni opéra pour attirer la foule et dissiper l'ennui. L'intérêt étoit tout dans la chose même; rien n'y frappoit les yeux, mais tout y parloit au cœur. C'étoit la joie du sentiment, c'étoit le spectacle de l'ame. Quel chagrin pour le grand Lama des fêtes décadaires! quelle douleur pour le journaliste de Paris qui avoit prédit que le décadi mangeroit le dimanche! Les insensés! ils avoient donc cru qu'on n'avoit qu'à décréter le dixième jour, pour qu'on oubliât le septième; ils s'étoient donc persuadé qu'ils n'avoient qu'à dire : Ecoutez-nous, et croyez; écoutez-nous, et pratiquez; écoutez-nous, et prosternez-vous! Nous les avons effectivement écoutés, et nous n'avons entendu que des rapsodies. Tant qu'ils ont voulu flatter les vices et exalter les passions de la multitude, ils y ont complètement réussi, et on les a parfaitement compris; mais quand il a fallu intéresser le sentiment, parler à l'ame, faire aimer les devoirs; quand, après avoir mis en vogue tous les crimes, ils ont voulu nous parler de vertus, on les a repoussés comme des baladins, et la risée publique a fait justice des sermons et des sermoneurs. Eh! qu'importent en effet toutes ces fêtes *pensées* aux trois quarts et demi du peuple qui ne *pense* point? Que veulent-ils donc

que fassent les vieillards de la fête de la jeunesse, et les jeunes gens de la fête des vieillards, et les ignorans de la fête du génie, et les riches de la fête du malheur, et les malheureux d'aucune espèce de fêtes? Voilà donc ce qui distingue éminemment nos augustes solennités de toutes ces civiques pantalonades? C'est qu'elles conviennent à tout le monde, à l'ignorant comme à l'homme instruit, à l'enfant comme au vieillard, au rustique campagnard comme au citadin poli, aux pauvres comme aux riches, aux misérables comme aux heureux, et plus encore aux misérables qu'aux heureux, et aux pauvres qu'aux riches. C'est ici que tous les hommes, réunis au pied des autels sous les regards du même Dieu, et partageant également les mêmes consolations et les mêmes espérances, sont véritablement *frères et amis*. C'est ici que sans décorations de théâtre et sans machines d'opéra, on apprend, non à raisonner sur les vertus, mais à les aimer; non à discuter les devoirs, mais à les pratiquer. Et voilà aussi ce que le peuple demande à grands cris des quatre coins de la France. Il veut célébrer le *jour du Seigneur*, et non le jour qu'ont inventé les philosophes; il veut le calendrier des saints, et non le calendrier des plantes et des bêtes; il veut servir la patrie, et ne rien sacrifier *sur l'autel de la patrie;* il veut respecter la loi, et ne rien jurer sur le *livre de la loi;* il veut suivre la constitution, et ne rien vénérer dans l'*arche de la constitution;* il veut adorer le bon Dieu que seul il peut aimer et craindre, et non l'*Etre suprême* qui n'est rien pour l'homme, ainsi que l'homme n'est rien pour lui; il veut enfin la religion catholique, et non la religion métaphysique ou la religion politique; il veut la religion de Jésus-Christ, et non ces misérables pantomimes, ces mascarades philosophiques, qui, malgré les tambours, n'ont pas pu même réussir à amuser les bonnes et les enfans.

Ici l'auteur cite une lettre de M. D. qui raconte sa conversion, opérée à la suite d'un sermon de l'abbé Dubois, dans l'église des Minimes, près la place Royale. M. Dubois desservoit alors cet oratoire; il devint depuis curé de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, et mourut dans l'été de 1817, à Bar-sur-Aube, en se rendant aux eaux de Bourbonne. Il étoit de la congrégation des prêtres de Saint-Lazare. M. de Boulogne, après avoir rapporté la lettre de M. D. ajoute :

Nous citons cette lettre avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est une récompense bien douce du zèle vraiment respectable de M. Dubois. Ses succès même sont tels, que les Jacobins s'en alarment, et qu'ils n'ont rien oublié pour le tracasser auprès du gouvernement, qui n'en a pas moins rendu justice à la sagesse et aux vertus de cet excellent prêtre. Nous trouvons même à cet égard les lamentations que fait un journal qui est à la plus grande hauteur de *la Montagne*, intitulé *l'Ami de la Patrie*. Il jette les hauts cris dans le n° 352, 12 février. Nous ne souillerons pas sans doute nos *Annales* de toutes les sales et ineptes déclamations de ce libelle, nous nous contenterons simplement, puisque l'occasion s'en présente ici naturellement, de citer le passage suivant :

Dans l'église des Minimes, l'abbé Dubois, prêtre insermenté et réfractaire de la première classe, (si M. Dubois n'étoit pas infiniment modeste, il y auroit ici de quoi lui donner de l'orgueil) *prêche publiquement la doctrine la plus dangereuse et les maximes les plus perfides;* (celles, par exemple, d'aimer Dieu et le prochain, et d'être attaché aux pasteurs légitimes.) *Tous les dimanches et fêtes, son église est remplie de deux mille personnes.* (Comme le

Jacobin est parfaitement instruit!) *On y vient des quatre coins de Paris, et même de la campagne.* (Ce qui prouve qu'on est encore catholique à la campagne comme à Paris. (*Tout les ci-devant, les parlementaires et les privilégiés de la place Royale et du Marais y font leur résidence.* (C'est bien dommage qu'on ne les ait pas tous tués à la place de la Révolution; les Jacobins n'auroient pas la douleur de les voir aller aux Minimes.) *On y fait la quête comme dans l'ancien régime.* (Cela est affreux; mais il y a plus, car on y exerce le ministère avec tous les pouvoirs de l'ancien régime, et la religion y est exactement la même qu'elle y étoit il y a dix ans.) *Tandis que le respectable député Grégoire* (c'est toujours le respectable Jacobin qui parle) *officie dans l'église Saint-Paul, rue Antoine, avec toute la décence et la simplicité possible;* (excellent juge de simplicité et de décence qu'un Jacobin!) *que ses discours respirent l'amour de la patrie* (tout comme le journal intitulé *l'Ami de la Patrie*) *et le plus pur républicanisme;* (il n'y manque en effet que le plus pur catholicisme) *aussi l'église est déserte,* (tant mieux pour ceux qui n'y vont pas) *et l'auditoire ne se monte pas à plus de cinq cents personnes.* (Pour le coup le montagnard a mal compté, car il n'y avoit pas cinq cents personnes.)

Mais quel est donc ce tendre intérêt que des journaux aussi impies peuvent prendre à Grégoire? Qu'y a-t-il de commun entre les Jacobins et lui? pourquoi le protègent-ils donc de préférence? Y auroit-il ici, par hasard, quelques points de rapprochement? les impies craindroient-ils que le vrai catholicisme ne reprenne son premier éclat? et seroit-il vrai que, dans l'impuissance où ils sont d'abolir toute espèce de culte, ils aiment encore mieux, religion pour religion, ce simulacre constitutionnel, bâti sur le sable mouvant, qui tôt ou tard doit se dissoudre et périr par lui-même, que cette religion véritablement

catholique, qui, par l'indépendance de ses principes, et par la vigueur de son gouvernement, est la seule qui leur soit redoutable, parce que c'est la seule qui puisse se maintenir?

Nous avons inséré dans nos *Annales (ci-dessus, p.* 156) la pétition que nous firent passer les militaires de la maison des Invalides, relativement à l'exercice de leur culte et à l'ouverture de leur église. Cette pétition, aussi noble que touchante, rédigée par M. Blignières, commandant de bataillon, avoit eu le plus heureux succès, et l'administration avoit obtenu du ministre de l'intérieur, qui ne se refuse à aucune bonne œuvre, toutes les facilités nécessaires pour rétablir dans cette maison l'exercice du culte catholique. Déjà les préparatifs étoient faits pour que le service divin commençât le jour de Pâque, lorsque quelques jeunes invalides, quelques jambes de bois de la première réquisition, que le malheur n'a pas rendus plus sages, ont manifesté par des cris la plus violente opposition, se sont permis des insultes et des menaces; et, après avoir fait une contre-pétition au ministre, ont affiché dans la maison, que *le Dieu de la pensée n'avoit besoin ni de prêtres, ni d'autels* Ces jeunes licencieux ont dit plus vrai qu'ils ne pensoient, car certainement Dieu n'a besoin ni d'autels ni de prêtres; mais ils ne savent sans doute pas que c'est nous qui en avons besoin. On voit ici combien la philosophie moderne prospère parmi les mauvais sujets et les libertins. Tout ce qu'il y a d'honnête et de vertueux dans cette maison demande l'ouverture de l'église; il n'y a que quelques petits bandits, élevés par Raynal et par Diderot, qui se refusent à un vœu si respectable, et qui ne veulent adorer que le *Dieu de la pensée*. Rien en effet n'est plus commode que le Dieu de la pensée. Et les temples de la Raison n'avoient-ils pas aussi le Dieu de la pensée? et l'Etre suprême de Robespierre n'étoit-il pas aussi

le Dieu de la pensée? Combien tous ces petits penseurs seroient plaisans s'ils n'étoient pas horribles! Que peuvent-ils donc avoir de bon dans le cœur, ou dans la tête? Que seroit une armée composée de pareils métaphysiciens, qu'un assemblage misérable de déprédateurs sanguinaires et d'escrocs sans honneur, vrai fléau de l'humanité? Que deviendroit-elle même, dans la privation de tout culte, cette maison des Invalides, jadis si illustre et si respectable, toute couverte des rayons de la piété et de la gloire? Que seroit-elle, qu'une habitation immonde de vils animaux, entassés les uns sur les autres, vivant sans règle, et mourant sans consolation? Au reste, on espère que l'opposition de nos philosophes réquisitionnaires n'aura pas de suite; qu'on les laissera *penser* à leur aise, sans leur permettre d'inquiéter ceux qui ne pensent pas comme eux, et que nos vertueux militaires auront bientôt la faculté de rouvrir leur église, pour y adorer, non le Dieu de la pensée, mais le Dieu de nos pères et le Dieu de nos ames.

30.

SUR QUELQUES PRÉDICTIONS.

(15 juin 1797.)

On venoit de publier à Paris une prédiction tirée du *Mirabilis Liber*, avec une introduction pour montrer la concordance des faits et des dates avec les circonstances où on se trouvoit alors. C'est cette prédiction et quelques autres, que l'auteur recueille dans le présent article. Il est naturel, dans les temps d'orage, de se réfugier dans l'avenir, et de chercher dans l'espérance une consolation aux maux que l'on souffre.

On a déjà vu, dans les *Annales*, les vers latins faits en 1781 sur l'église de Sainte-Geneviève (1), annonçant

(1) Ces vers ont été imprimés en 1784, dans le *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller, dont la première édition parut à Liége de 1781 à 1784. (Tom. VI, art. *Soufflot*). On aimera à les retrouver ici.

Templum augustum, ingens, regina assurgit in urbe;
Urbe, et patronâ virgine digna domus.
Tarda nimis pietas, vanos moliris honores;
Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis.
Ante Deo in summa quàm templum erexeris urbe,
Impietas templis tollet et urbe Deum.

De plusieurs traductions qu'on en a données, celle-ci nous a paru la plus fidèle.

Au sein de la cité qui règne sur la France,
S'élève à Geneviève un édifice immense;

qu'avant son entier achèvement, ce temple magnifique seroit profané par l'impiété, devenue le seul dieu de la France. On a beaucoup parlé, il y a quelques années, du livre intitulé *Mirabilis Liber*, que beaucoup de curieux ont été voir à la bibliothèque nationale. Ce livre, attribué à saint Césaire par les uns, ou à saint Sever par les autres, parfaitement authentique, et imprimé évidemment dès les premiers temps de l'imprimerie, renferme des prédictions sur ce qui devoit arriver en France vers la fin du dix-huitième siècle. Il annonce à cette époque la destruction des temples, le massacre des prêtres, des nobles, des gens de bien ; la destruction de tous les états, le sac et le renversement des plus grandes villes, le supplice du roi des Français, mis à mort par ses propres sujets, et autres catastrophes funestes où l'on croit lire notre propre histoire. On n'a pas moins parlé des *Annales d'Irlande*, faites en l'année 558, par Varrens, archevêque de Dublin, où l'on trouve ces paroles remarquables : *Il y aura une grande fraternité qui s'élevera dans un grand empire... Ils deviendront semblables à l'insensé qui dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu, et il n'y aura point ainsi de loi sur la terre. Ils prendront le prétexte de travailler à la liberté et au bonheur des peuples, bonheur dont les peuples ne jouiront point, pour avoir abandonné la loi de Dieu, méprisé son culte, et chassé les plus fidèles ministres de ses autels; liberté que ces peuples perdront sans s'en apercevoir, pour s'être livrés à une société qui ne cherche qu'à s'élever sur les ruines de ceux qu'ils diront favoriser, et pour avoir aveuglément prêté les mains à l'abaissement de leurs sou-*

> Piété trop tardive, inutiles honneurs;
> Avant qu'il soit fini, dans ce siècle d'horreurs,
> L'athéisme, ennemi de tout pouvoir suprême,
> De la ville et du temple aura chassé Dieu même.

verains : de sorte que cette société deviendra odieuse à toutes les nations, et il sera accordé plus de faveurs aux Juifs et aux sauvages, qu'à ceux qui auront été membres de cette fraternité destructive (1).

Mais il vient de nous tomber entre les mains un livre, qui, pour être beaucoup plus rapproché de notre temps, n'en est pas moins, dans sa prédiction, d'une précision très-singulière et très-piquante. Il est intitulé : *Variétés d'un philosophe provincial, par M. Ch.... le jeune. A Paris, chez H. C. Dehansy, libraire, rue Saint-Jacques*, 1767 (*).

La voici mot pour mot, telle qu'elle se trouve pag. 237.

« Toutes les idées sont si renversées aujourd'hui ; on

(1) Copié dans lesdites *Annales*, à la bibliotheque nationale, le 20 mai 1792.

(*) Cet auteur est François Champion de Pontallier, né à Rennes en 1731, et mort dans cette ville le 10 septembre 1812. L'abbé Champion avoit été Jésuite, et est encore auteur du *Trésor du Chrétien*, 1778, 2 vol. in-12; de la *Retraite d'après les exercices de saint Ignace*, in-12; des *Théologiens philosophes*, 1786, 2 vol. in-8°; des *Nouvelles Lectures de piété*, 1802, 4 vol. in-12. C'étoit un homme pieux et zélé; il avoit été inquiété sous les parlemens, et s'étoit réfugié quelque temps à Orléans: mais ensuite il se retira dans sa patrie, et y vivoit toujours occupé de travaux littéraires ou de pratiques de piété. L'abbé Champion de Pontallier étoit fort attaché à son corps, il prenoit le nom de Champion le jeune, parce qu'il avoit un frère aîné, Charles-François Champion de Nilon, né à Rennes en 1724, et mort à Orléans en 1794, pendant le temps de la terreur. Celui-ci avoit été aussi Jésuite, et demeura assez long-temps à Orléans, où il exerçoit le ministère sur la paroisse de Saint-Vincent. Il s'étoit livré à la chaire, et est auteur des *Morceaux choisis des Prophètes*, mis en français, 1777, 2 vol. in-12; des *Amusemens lyriques d'un amateur*, 1778, in-8° de 72 pages; du *Catéchisme pratique*, 1783, in-12; de la *Critique posthume d'un ouvrage de Voltaire*, 1772, in-8° de 27 pages (contre les Commentaires sur Corneille); des *Nouvelles Histoires et Paraboles*, 1786, in-12, et des *Réflexions impartiales sur les Observations de Clément*, deux lettres, 1772, in-12.

Nous avons saisi cette occasion de nommer deux écrivains omis dans les dictionnaires historiques.

est si loin des notions les plus claires; les vérités qu'on a toujours regardées comme le rudiment des mœurs et la source de l'honnêteté publique, ont tellement dégénéré en problèmes et en paradoxes; on a tellement oublié les maximes fondamentales du patriotisme même et de la saine politique, qu'avant trente ans, supposé que cela continue, on n'entendra raison sur rien. Le brouillard gagne, et s'étend sur toute l'Europe, au point qu'on n'y verra plus en plein midi.

» Je conseillerois donc à tous ceux qui espèrent vivre, et à qui le délire épidémique n'a pas encore fait tourner la tête, de recueillir bien précisément les lumières de leur bon sens, et d'écrire, comme quelque chose de fort rare, ce que, du premier coup-d'œil, leur esprit décidera juste et convenable. Surtout qu'ils prennent garde de se rebuter par la raison que cela leur paroîtroit trop évident. *En* 1797 *ou* 98 *au plus tard*, il sera temps de faire imprimer le recueil. Alors on trouvera neuf ce qu'il a de plus simple; et je craindrois même, vu les progrès de la déraison, que ce livre ne parût encore trop extraordinaire. Cependant je pense que peu à peu on s'y accoutumera. Ainsi un malheureux, tout à coup sorti d'un noir cachot, où il languissoit depuis bien des années, souffre de la première vue du soleil; mais il ne tarde pas à s'y faire. »

Et dans le paragraphe suivant :

« Il est facile d'en imposer à un peuple d'esprits subalternes par le titre pompeux de philosophe, titre que l'Egypte et Rome révéroient, il est vrai, plus que tout autre; mais titre frivole quand on ne le reçoit pas, et qu'on se l'attribue sans avoir une ame qui fasse le bonheur de la société, ou du moins un génie qui l'éclaire; titre odieux dès qu'on en abuse pour briser les liens les plus sacrés,

celui du sang, en bannissant de l'usage les doux noms de fils et de père; celui du mariage, en substituant les formules civiles à la qualité d'époux, la politique au sacrement, la débauche à la vertu; celui de la patrie, en l'étendant d'un pôle à l'autre, sous l'ombre favorable de l'humanité; celui du vrai culte, en le confondant avec toutes les erreurs. O France! l'épée des Goths et des anciens barbares te fit-elle des plaies aussi profondes que la plume et la langue de quelques philosophes polis? »

Il étoit difficile, comme on voit, de frapper plus juste il y a trente ans. On se doute bien cependant que notre intention n'est pas de donner à cette prédiction, ainsi qu'aux autres, plus de crédit qu'elles ne méritent, que nous les laissons pour ce qu'elles sont, et que nous ne leur attachons d'autre importance que celle qui se trouve dans tout ce qui pique la curiosité, ou intéresse l'amour si naturel de l'homme pour le merveilleux. Mais si ces sortes de prédictions ne méritent aucune autorité comme oracles, elles n'en sont pas moins remarquables comme la suite d'une judicieuse prévoyance et d'un calcul très-bien fondé sur la nature même des choses. Il y a, sous l'empire de la Providence, une espèce de nécessité; c'est celle qui existe entre les effets et les causes, entre les conséquences et les principes; c'est cette liaison secrète qui enchaîne tout dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, et qui fait que chaque chose existante a la raison suffisante de son existence. De là ces paroles de Salomon, que *ce qui est arrivé arrivera, et que rien n'est nouveau sous le soleil;* de là ce mot de Leibniz, que *le présent est gros de l'avenir,* ainsi que le passé a été gros du présent. On a aussi cité les paroles prophétiques de ce grand homme sur la révolution actuelle. « Je trouve, » dit-il, que ces opinions (des impies), s'insinuant peu à » peu dans l'esprit des hommes du grand monde, qui rè-

» glent les autres et dont dépendent les affaires, et se » glissant dans les livres à la mode, disposent toutes » choses à la révolution générale dont l'Europe est me- » nacée (1). » Mais il ne falloit pas être un aussi grand homme que Leibniz, pour tirer une pareille conséquence; il ne falloit que consulter l'expérience de tous les âges et de toutes les nations. On auroit pu aussi, sans avoir la longueur de sa vue et la profondeur de son génie, prédire comme lui, « que ces hommes qui se déchargent de l'im- » portune crainte d'une Providence surveillante et d'un » avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions bru- » tales, et tournent leur esprit à corrompre les autres, » seront capables, pour leur plaisir ou pour leur avan- » cement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre. » Parler ainsi, ce n'est pas prédire, c'est bien voir; ce n'est pas présager, c'est connoître le cœur humain et raisonner juste. C'est aussi dans ce sens que Bayle faisoit le prophète. « Si vous prophétisez, dit-il, qu'un Etat est » à la veille d'une fâcheuse révolution, à cause des vices » énormes qui y règnent, de l'athéisme, de l'impiété, » des blasphèmes, du luxe, des impudicités et des injus- » tices qui y dominent, vous avez raison. Une prédiction » bâtie sur ce fondement sera de mise (2). » Eh! quel est parmi nous l'homme sensible et prévoyant qui n'ait pas aussi prophétisé? Quel est l'orateur sacré qui, depuis trente ans, n'ait pas annoncé les jours de deuil et de désolation, et ne se soit pas écrié avec Jérémie : Malheur à Samarie, malheur à Babylone, malheur à Jérusalem, malheur et malheur? Mais il ne falloit pas avoir

(1) *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, ouvrage peu connu en France, composé au commencement de ce siècle, et qui ne se trouve point dans la collection des OEuvres de Leibniz.

(2) *Com. des Pensées diverses*, t. IV, pag. 200.

le don de lire dans l'avenir, pour prévoir, par l'état des choses et le renversement des principes, la destinée de la France. Il ne falloit pas une vue bien transcendante, pour prédire qu'un gouvernement qui se vendoit aux philosophes, c'est-à-dire, aux ennemis de tout gouvernement, excepté du leur, devoit s'écrouler tôt ou tard; que l'oubli de la religion préparoit l'oubli de tous les devoirs, et que des progrès de l'impiété naissant la décadence totale des mœurs, de la décadence des mœurs devoit naître infailliblement la ruine de l'Etat. Tous les sages le prédisoient; mais *les sages*, dit Bossuet, *sont-ils crus dans ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties?* On ne croyoit donc pas aux sages; on se moquoit surtout des prêtres; et, ne pouvant pas alors les traiter d'*alarmistes*, on les traitoit de fanatiques et d'intolérans. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que maintenant même que nos prophéties ont été si littéralement et si horriblement accomplies, on feint de s'en moquer encore. Accablés par l'évènement, les impies se relèvent par l'impudence. Ils nous disent encore que tant de crimes et de malheurs sont l'ouvrage de nos préjugés et non de leurs maximes, de nos passions et non de leurs principes. Pressés de s'expliquer sur notre état présent, ils se sauvent dans l'avenir. Ils nous disent encore, avec autant d'orgueil que de folie, qu'ils vont *reconstituer la nature et recréer l'entendement humain*, et que, du fond de ce chaos où ils nous ont plongés, va sortir un monde nouveau tout rayonnant de gloire et de lumière : tant les hommes sont incorrigibles! tant il est vrai que l'expérience n'est rien pour eux! Mais si d'un côté les philosophes ont perdu le droit d'être crus, puisqu'ils nous ont si cruellement trompés, de l'autre nous avons toujours celui de prédire, puisque l'évènement nous a si fort justifiés. Or, nous leur prédisons encore que cette même

philosophie qui a fait tous nos malheurs présens, ne produira jamais notre prospérité future, et que des crimes de nos enfans ne pourront jamais naître les vertus de nos neveux. Nous leur prédisons qu'en voulant faire des Français un peuple de penseurs, ils n'en feront qu'un peuple dur, atroce et égoïste; qu'il pourra bien devenir l'effroi des nations par ses armes, mais que bientôt il en sera l'horreur par ses vices; que la paix ne lui sera pas moins funeste que la guerre, et que, n'ayant plus rien à dévorer, il finira par se dévorer lui-même. Nous leur prédisons qu'un Etat qui a placé l'Etre suprême à la tête de sa constitution, comme un être sans conséquence, et qui ne tolère la religion que comme un mal nécessaire ou un bien indifférent, ne peut pas subsister; et que, semblable à la statue aux pieds d'argile, eût-elle la tête d'or, une seule pierre suffira pour la renverser: ou plutôt nous leur prédisons que la nécessité les rendra à la raison; qu'à force de malheurs, ils deviendront plus sages; que, honteux d'avoir exclus de leur gouvernement la source de toute morale, ils la rappelleront enfin comme la base du bonheur public, et nous finirons par leur citer encore cette autre prédiction du même Leibniz, que, « si l'on » se corrige de cette maladie d'esprit épidémique dont » les mauvais effets commencent à être visibles, ces » maux seront peut-être prévenus; mais que, si elle va » en croissant, la Providence corrigera les hommes par » la révolution même qui en doit naître; car, quoi qu'il » puisse arriver, tout tournera toujours pour le mieux en » général, au bout du compte, quoique cela ne doive et » ne puisse pas arriver sans le châtiment de ceux qui » ont contribué même au bien par leurs actions mau- » vaises. »

31.

SUR L'ITALIE ET LA BELGIQUE.

(1er juin 1797.)

L'auteur déplore l'état de la religion dans l'un et dans l'autre pays; il cite une pièce relative aux *bons* usités alors en Belgique, et sur lesquels les esprits étoient divisés.

La santé du Pape, sur laquelle on avoit de vives inquiétudes, commence à se rétablir, et on espère que, malgré son grand âge, la Providence conservera des jours aussi précieux et aussi nécessaires, dans la crise inouie où se trouve toujours l'Italie. Mais si Rome paroît être rassurée à cet égard, elle n'est point sans alarmes sur les menées des propagandistes, qui n'oublient rien pour le succès de leur doctrine antisociale. Le Pape a donné ordre depuis quelque temps aux différens évêques qui avoient quitté leurs diocèses, aux approches des armées françaises, d'y retourner, pour contenir les peuples dans le devoir et s'opposer aux progrès des nouveaux travailleurs en espèce humaine et en *bonheur commun*. Mais que peuvent les exhortations de la sagesse dans ces momens d'ivresse où tous les droits sont méconnus, et où toutes les bornes de la morale, comme celles des Etats, sont déplacées? On peut bien garantir les peuples du fléau de la peste; mais qui les défendra du fléau de *la liberté*, des flagorneries des philosophes,

de la plume des avocats, et de la pique des bandits? Ce n'est pas que le peuple de l'Etat ecclésiastique ne soit attaché au gouvernement pontifical, le plus doux et le plus paternel de tous les gouvernemens de l'Europe. Le zèle qu'il a mis pour le défendre, l'éloignement bien prononcé qu'il a montré pour les ennemis de sa religion; les villages qu'on a brûlés pour les punir de leur fidélité; les paysans qu'on a fait fusiller, parce que le devoir leur avoit mis les armes à la main, tout prouve assez que ce peuple a en horreur les nouvelles maximes de civilisation, et que si jamais il vient à changer, il fera comme les autres, c'est-à-dire qu'il agira autant contre son propre vœu, que contre son propre intérêt. Mais il n'est pas moins à craindre que le séjour trop prolongé des armées françaises ne lui devienne bientôt funeste, et que les nouvelles républiques, intéressées à tout bouleverser, ne lui inoculent, soit par force, soit par artifice, le poison de l'insurrection. Ce qui vient d'arriver à Ancône ne confirme que trop nos conjectures. Les Français, qui l'occupent provisoirement en vertu du traité de paix avec le Pape, n'y ont rien oublié pour républicaniser les esprits et y former des *patriotes*, ce qui certainement n'a été stipulé dans aucun article de ce traité. Impatiens d'élever sur les débris de la tiare auguste le sale bonnet des brigands, les frères et amis ont commencé par renverser les statues des papes qui servoient d'ornemens à cette ville. La première opération fut de les mutiler, ne pouvant pas les abattre à cause de leur grandeur énorme. La municipalité fit démolir entièrement, le lendemain, ces colosses déformés, en employant à ce travail une trentaine de forçats; car rien n'est plus utile que les forçats pour faire les révolutions. On voit qu'ils sont en Italie comme en France les premiers metteurs en œuvre. C'est à eux que les philosophes ont les premières obligations. Point de

liberté sans forçats, point de philosophie sans galères.

Mais ces actes de vandalisme seroient encore peu de chose, s'ils ne présageoient des actes d'impiété : car ces deux choses marchent presque toujours ensemble. Déjà l'irréligion lève la tête dans les républiques Cispadane et Transpadane. La première, il est vrai, a déclaré conserver la religion catholique, apostolique et romaine; la seconde a fait un pas de plus, car elle l'*a reconnue pour la religion dominante;* mais qui ne sait que, dans le dictionnaire des républicaniseurs, *conserver la religion*, c'est la détruire; et *reconnoître la religion*, c'est la chasser? Déjà Mantoue, Ferrare, Milan, ont leurs Héberts et leurs Chaumettes, qui s'aguerrissent peu à peu. On a commencé par défendre l'émission des vœux monastiques, puis par supprimer l'habit religieux, puis par enlever à l'extérieur tout signe de culte, puis par concentrer dans l'enceinte des temples toutes les cérémonies religieuses, puis par corrompre la morale publique, en faisant jouer les choses saintes sur les théâtres. Il ne manque plus rien qu'un calendrier républicain pour compléter la régénération. Nous sommes bien surpris que les avocats transpadans n'aient pas d'abord songé à fabriquer une constitution civile du clergé, à l'exemple de Camus leur confrère, ainsi qu'une formule de serment; car ils auroient bientôt vu, à la place des vertueux archevêques de Milan, de Ferrare et de Bologne qui les incommodent, des moines apostats et des curés Grégoire; et moyennant cette tactique française, ils auroient été bien plus vite en besogne : mais la Providence ne l'a pas permis; ce qui nous fait croire qu'elle veille particulièrement sur cette partie de l'Église catholique, dont tous les évêques donnent l'exemple d'une conduite aussi sage que courageuse. Parmi ces divers attentats contre la religion *dominante* et la religion *conservée*, ils se sont toujours montrés zélés

dépositaires de la saine doctrine, prêchant l'amour de l'ordre et de la paix par leurs discours comme par leurs exemples, amis de la patrie sans être patriotes, supportant ce qu'ils ne peuvent empêcher, et refusant ce qu'ils ne peuvent accorder. La société d'instruction, dit une lettre de Milan, avoit envoyé à l'archevêque de cette ville le plan d'un sermon civique sur la conformité de l'Evangile avec le système républicain démocratique, en l'invitant à enjoindre à tous les curés de suivre ce plan dans leurs prônes. L'archevêque, par une lettre qu'il a fait imprimer, a refusé de se prêter aux caprices de la société, et a montré que l'Evangile n'a rien de commun avec la démocratie, qu'il est l'ami de tous les gouvernemens, et que sa morale est favorable aux riches comme aux pauvres, aux grands comme aux petits. La société d'instruction, indignée de ce qu'un archevêque ne sentoit pas toute la sublimité de la démocratie, a rayé de la liste de ses membres ce prélat incivique, assez osé pour préférer les anciennes routines de l'enseignement aux modernes pasquinades des moralistes transpadans.

Nous avons dit, dans le n° 34 de nos *Annales*, que la congrégation établie à Rome pour les affaires ecclésiastiques de France, avoit donné une déclaration relativement aux *bons* offerts au clergé de la Belgique et du pays de Liège; mais elle ne nous étoit pas encore connue. Nous croyons devoir la transcrire ici, en remarquant auparavant, pour son intelligence, que la position des ecclésiastiques de la Belgique, eu égard à l'emploi de ces *bons* et à leur nature, leur est particulière. La loi du 15 fructidor an IV (1^er^ septembre 1796), qui les leur accorde en *représentation de leurs pensions de retraite, porte qu'ils ne pourront les employer qu'en acquisition de biens nationaux situés dans la Belgique, ni les aliéner ou céder à toutes autres personnes* laïques.

Or, le seul emploi qu'ils pussent faire de ces *bons* dans un pays où les biens ecclésiastiques sont à peu près les seuls domaines nationaux, c'étoit d'acquérir quelques-uns de ces biens. Le clergé y étoit d'autant plus porté, qu'il regardoit cette acquisition comme un moyen d'en sauver une partie. Il crut cependant qu'il étoit de la sagesse de consulter auparavant le souverain pontife, qui ne tarda pas à donner sa réponse. La voici telle que le nonce apostolique de Cologne, résidant actuellement à Munster, l'a remise officiellement au doyen de la collégiale de Tongres :

« La congrégation spécialement instituée pour traiter des affaires ecclésiastiques de France, après avoir mûrement examiné les lettres que vous nous avez écrites le 11 décembre de l'année dernière, et le 21 janvier de celle-ci, a décidé de vous faire savoir, de l'aveu du souverain pontife lui-même, qu'il est permis aux ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, de recevoir tous les bons qui leur seront offerts, et de s'en servir pour acheter des biens ecclésiastiques, afin d'en retirer leur honnête subsistance : non cependant dans la vue d'acquérir le domaine de propriété sur eux, mais de les réserver pour les églises auxquelles ils appartiennent, et auxquelles ils seront tenus de les rendre avec tous les fruits dont ils n'auront pas eu besoin pour leur subsistance; et cela, à condition que, dans l'acquisition de ces biens, ils déclareront qu'ils ne veulent les acquérir que pour les conserver aux églises, et les leur rendre dans le temps convenable. Mais surtout que les religieux aient soin de ne faire aucune acquisition de ce genre, sans la permission et le consentement de leurs supérieurs, s'ils peuvent facilement les consulter.

» Enfin que les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, prennent garde de n'omettre aucun des moyens prescrits par la loi, (du moins tous ceux que les vicissitudes actuelles peuvent laisser prévoir) afin qu'en cas de mort, ces biens acquis par eux ne soient point perdus pour l'Église, mais restent toujours dans son domaine. Que si les chefs du clergé craignent que cette manière d'agir ne scandalise les fidèles, il faudra qu'ils s'efforcent de faire comprendre aux foibles que les malheureuses conjonctures où nous sommes,

et auxquelles les ecclésiastiques sont subordonnés, permettent ces sortes d'arrangemens ; et qu'il vaut mieux, lorsque tous les biens de l'Église périclitent, les conserver ainsi partiellement, que de les abandonner à la dilapidation. Ils pourront ajouter à cette raison toutes celles que leur sagesse pourra leur suggérer.

» Donné à Rome le 4 février 1797.

» *Signé* Ign. cardinal Busca.

Pour copie conforme,

» *Signé* A. B. Poly, secrét. du Nonce. *ad Tractus Rheni* (1). »

Mais tandis que le père commun des fidèles fait tous ses efforts pour calmer les consciences et préparer à la paix tous les esprits dans la Belgique, un nouvel orage vient de s'y élever ; des ordres y ont été donnés pour exiger des prêtres l'acte de soumission aux lois de la république. On

(1) Congregatio ad ecclesiastica negotia Galliarum pertractanda peculiariter instituta, perpensis litteris tuis, ad nos 11 decemb. proximè elapsi, et die 16 janv. anni currentis, ipso summo pontifice annuente, tibi notum facere statuit,

Licere ecclesiasticis tam secularibus quàm regularibus, *bona* quotquot exhibentur, recipere, et bona ecclesiastica cum iis emere, ut eorum sustentationi honestæ consulatur; non tamen animo dominium in bona empta acquirendi, sed ea reservandi ad quas pertinent ecclesias, quibus unà cum fructibus ad vitam non necessariis, opportunè reddere tenebuntur, et id eà lege, ut in ipsa bonorum emptione declarent se empta ecclesiis servaturos, et accommodatiori tempore reddituros. Caveant præsertim regulares, ne bona sibi comparent citra licentiam et consensum eorum superiorum, si facilis sit ad eos recursus.

Curent denique ecclesiastici, tum seculares, tum regulares, ne ulla omittant media a lege præscripta (quæ tamen pro temporum vicissitudine, locum habere poterunt) ut dicta bona etiam post mortem eorum in dominio Ecclesiæ permaneant, et nullatenus dispergantur. Quod si cleri præsides animadvertant ecclesiasticorum hunc agendi modum fidelium animis scandalo esse, eorum erit pro viribus pusillos docere id dura, quibus ecclesiastici subsunt, ferre tempora, et melius esse, dum omnia bona Ecclesiæ periclitantur, ea partim tueri; atque plures addi poterunt rationes quas æqua mens suggeret.

Datum Romæ, die 4 februarii 1797.

Signatum Ign. cardinalis Busca.

Pro copia conformi,

Signatum A. B. Poly, a secretis Nuntii ad Tractus Rheni.

avoit cru à propos jusqu'à présent de différer cette demande. Apparemment que la politique l'exigeoit; apparemment aussi que le temps des ménagemens est passé, et qu'anjourd'hui la politique n'a rien à craindre. Ceux des prêtres qui n'ont pas cru pouvoir faire dans leur conscience la déclaration exigée, ont adressé à cet égard de fortes réclamations au gouvernement. Ils ont prouvé que, n'étant pas fonctionnaires publics, ils n'étoient pas obligés à cette déclaration; qu'on ne pouvoit pas plus l'exiger d'eux que des autres citoyens; qu'elle étoit opposée à la liberté du culte, et qu'il y avoit enfin contradiction à ne reconnoître aucun prêtre, et d'exiger cette déclaration des prêtres, considérés comme tels. Les baïonnettes ont répondu à ces raisons. On a incarcéré les prêtres qui ont cru pouvoir continuer leurs fonctions, sans avoir fait la déclaration préalable. On en a fait arrêter sept ou huit à Bruxelles, et beaucoup d'églises ont été fermées. Le peuple se porte en foule dans celles qui restent ouvertes, et les rues sont pleines de ce grand nombre de fidèles que les temples ne peuvent plus contenir. Bientôt on lui fera un crime de ce qu'il ose se mettre à genoux dans la rue, au grand scandale de la constitution, qui ne permet d'adorer Dieu publiquement qu'entre quatre murailles. Ainsi le peuple se voit enlever toutes les facilités de son culte, par une loi qui le fait dépendre d'une déclaration qui tient à la conscience bien ou mal éclairée de ses ministres. Ainsi ce peuple toujours souverain en idée est toujours esclave dans le fait; car y a-t-il pour lui une plus grande servitude, que celle de ne pouvoir exercer sa religion qu'avec des conditions aussi éventuelles, et d'une manière aussi précaire? Qui peut avoir conseillé au gouvernement une démarche aussi rigoureuse? quelle nécessité la commandoit? Les prêtres de la Belgique n'étoient-ils pas soumis? n'exerçoient-ils pas publiquement

les fonctions de leur ministère? et doivent-ils donc à la république d'autre compte que celui de leurs actions? Pourquoi, dans un moment où doit se faire le nouveau rapport sur les prêtres, ne pas en attendre le résultat? pourquoi presser l'exécution de ces lois dont on attend, à chaque instant, l'abrogation ou la modification? Nous dira-t-on que l'on doit ordonner pour la Belgique ce qui l'est pour les autres départemens, et qu'il est nécessaire qu'il y ait ici uniformité? Sans doute, et nous aussi nous voudrions l'uniformité, puisque nous demandons au moins qu'elle existe entre les prêtres et les autres citoyens. Mais d'abord il n'est pas vrai que cette déclaration soit exigée de tous les prêtres de la France, puisqu'elle ne l'est point dans les départemens pacifiés, et que le ministre de la police, dans ses différentes lettres adressées aux administrateurs de ces contrées, lettres que Lanjuinais n'a combattues que par des calomnies et des absurdités, recommande expressément de ne pas vexer les prêtres à cet égard. Ensuite n'y a-t-il pas beaucoup de lois relatives au clergé belge, qui n'ont nulle application dans le reste de la France? Ce n'est donc pas l'uniformité qui a commandé cette nouvelle mesure; c'est le besoin de persécuter, qui fait toujours la base du système actuel. On n'a point encore oublié ce mot que la postérité n'oubliera pas non plus : *Désolez leur patience*. Nous ne doutons pas que cette vexation n'excite parmi les Belges du mécontentement; mais nous doutons encore moins que l'on ne rende responsables les opprimés des troubles qu'aura occasionnés l'oppression, que les déclamations contre les prêtres ne redoublent, et que, malgré les injustices qu'ils éprouvent à chaque instant, on ne paroisse encore étonné de ce qu'ils ne se prosternent pas d'admiration et d'amour devant les charmes de la république.

Et qu'on ne dise pas que nous sommes ici en contradic-

tion avec les sentimens que nous avons manifestés en faveur de la déclaration. Sans doute que nous avons pensé et nous pensons encore qu'elle n'a rien d'illégitime en elle-même, qu'elle n'oblige à aucun acte anti-catholique, et que la seule et unique différence qui existe entre ceux qui s'y prêtent et ceux qui la refusent, c'est que les uns promettent de faire ce que les autres font réellement. Sans doute que nous avons pensé et nous pensons encore qu'il ne peut résulter aucun mal pour la religion de l'acte de soumission, et qu'au contraire il en résulte un grand bien, tandis que du refus de la déclaration, il n'en peut résulter aucun bien, et qu'il en naît un très-grand mal. Mais en pensant ainsi, nous ne croyons pas pour cela qu'on ait eu droit de l'exiger, et nous avons toujours regardé la nécessité de cet acte de soumission, qui doit être très-distingué de la soumission elle-même, comme une entrave à la liberté des cultes, et une atteinte portée à la constitution. Nous avons blâmé, il est vrai, et nous blâmons encore ces esprits ardens et présomptueux, qui, sans attendre le jugement du saint siège, nous donnent leur autorité comme une règle irréfragable, s'érigent d'eux-mêmes en censeurs dogmatiques, violent tout à la fois, par leur précipitation téméraire, les principes de la religion et ceux de la charité, et font peut-être autant de mal à l'Église par leur faux zèle, que les intrus et les jureurs en ont fait par leur lâcheté; mais nous respectons la conduite de ceux qui, sans blâmer leurs frères, ne croient pas pouvoir encore imiter leur exemple. Nous félicitons, il est vrai, les prêtres qui, effrayés des conséquences du refus de déclaration, ont cru pouvoir s'y prêter pour l'intérêt de la religion, et la plus grande utilité des peuples; mais nous sommes bien éloignés de regarder comme de mauvais citoyens, bien moins encore comme des contre-révolutionnaires ceux qui disent dans leur conscience: Nous ne

le pouvons pas (1): et nous ne cesserons de répéter à ceux qui nous gouvernent, que personne n'a droit d'interroger nos opinions; que, quelles qu'elles soient, ce n'est l'affaire de personne; qu'on peut très-bien ne pas se croire *souverains* et être fidèles aux lois, de même qu'on peut n'avoir pas un grain de patriotisme et se dire *souverains;* que la république n'a aucun symbole à nous proposer, et qu'en tout état de cause, c'est à la constitution à se faire aimer, et non à se faire croire. Enfin nous aurions désiré que tous les prêtres de la Belgique eussent cru pouvoir faire cette déclaration à l'exemple de M. l'archevêque de Malines, ainsi que nous le souhaitons pour tout le reste de la France; mais nous n'avons pas pour cela perdu le droit de nous élever ici contre la vexation nouvelle qui, sans aucune nécessité, compromet le repos de la Belgique,

(1) Quoique nous ayons rendu au député Dubruel la justice qui lui est due, en louant la sagesse et la modération de son rapport sur les prêtres insermentés, nous n'avons pas cru cependant approuver, et il n'a jamais cru lui-même que nous approuverions toutes les assertions et les raisonnemens qui y sont contenus. Il y en a certainement qui ne sont pas exacts, et plusieurs même qui répugnent à la justice, autant qu'ils doivent répugner à ses propres sentimens, et à l'honnêteté de son cœur: celui-ci, par exemple, où il présente comme des *ennemis de l'État*, ceux qui refuseroient la déclaration, parce qu'il *n'y a point de milieu entre la soumission et la révolte*. Il y a ici certainement un milieu, celui d'être soumis, et de ne pas faire un acte de déclaration. Nous n'approuverons pas davantage son assertion, que le gouvernement a droit d'exiger des prêtres ce qu'il n'exige pas des autres citoyens; mais nous sentons en même temps, d'après la connoissance acquise des principes respectables et du caractère moral de ce député, que ce n'étoient ici de sa part que des précautions oratoires pour le besoin même de sa cause, et des ménagemens que demandoient le caractère et les mauvaises dispositions des auditeurs devant lesquels il parloit. Il avoit en général des hommes prévenus à ramener, et, puisqu'il faut le dire, des hommes féroces à adoucir: de sorte qu'il faut presque lui savoir gré d'avoir quelquefois parlé dans leur sens, et de leur avoir souvent accordé plus qu'il ne vouloit, pour parvenir plus sûrement à son but, celui d'obtenir d'eux des sentimens plus modérés, s'il ne pouvoit pas en attendre une entière justice.

contredit bien ouvertement le vœu de tout un peuple, expose l'exercice de sa religion au hasard des évènemens, et ne donne par là que trop gain de cause à tous ceux qui prétendent que notre liberté n'est qu'un nom, et cette charte de nos droits tant vantée, qu'un papier misérable où l'on a barbouillé de la métaphysique.

32.

SUR LA RÉFUTATION DU LIVRE *DE L'ESPRIT*,

PAR LA HARPE.

(15 juin 1797.)

Cette réfutation fait partie du tome XV du *Cours de littérature*, et fut ensuite imprimée à part; elle venoit de paroître en 1797, quand M. de Boulogne en rendit compte. On sait quel bruit avoit fait le livre *de l'Esprit*, quand il fut mis au jour en 1758. L'auteur, Helvétius, en donna dans le temps deux rétractations, mais sans changer de sentiment; il mourut le 26 décembre 1771.

Le livre *de l'Esprit* est un de ceux qui ont fait le plus de fortune dans le monde, du moins dans le monde français. Son titre seul devoit lui donner de la vogue. Il pa-

rut dans un temps où la France étoit possédée du démon de l'esprit, comme elle est possédée aujourd'hui du démon des révolutions. On trouva fort piquant un livre sur *l'esprit*, dont tout le résultat est que l'homme n'est que matière. Tous les amateurs du bon sens dédaignèrent cet *esprit*, toutes les ames honnêtes repoussèrent cette *matière;* mais l'amour de la nouveauté l'emporta, et la légèreté nationale prévalut sur l'honnêteté et le bon sens. Toutes les espèces d'esprits, excepté les esprits solides, y trouvèrent leur compte. Un livre qui, au lieu de lier des principes, ne fait que coudre des anecdotes, dut séduire les esprits frivoles; un livre où l'on établit que tous les hommes ont essentiellement l'esprit juste, devoit faire tourner la tête à tous les esprits faux; un livre où l'on avance que l'ennui est une des sources de la perfectibilité de l'homme, ne dut ennuyer aucun esprit bizarre; un livre où l'on nous soutient que l'on est stupide, si l'on n'est point passionné, devoit faire les délices des illuminés et des enthousiastes; un livre qui met la pudeur au rang des préjugés, dut enchanter toutes les femmes perdues et sentimentales; un livre qui n'admet pour principe de nos actions que l'intérêt personnel, dut être fort du goût des égoïstes et des ingrats; un livre qui nous conduit à la vertu par les plaisirs des sens, dut mettre dans ses intérêts tous les libertins et les impudiques; un livre où l'on établit en maxime que *les hommes ne sont point méchans, mais qu'ils sont nécessairement soumis à leurs intérêts*, et qu'aucun de nous n'est coupable, puisqu'aucun de nous n'est libre, dut être l'Evangile des scélérats et des Cartouches; un livre qui renverse toutes les bases des gouvernemens établis, dut être regardé comme la raison même par tous ces faiseurs de constitutions métaphysiques, qui dès-lors préparoient tous leurs matériaux pour détruire; enfin un livre qui dit en toutes lettres que

la seule différence qui existe entre l'homme et l'animal, c'est que le premier a des mains, et que l'autre n'a que des pattes, dut être parfaitement entendu de la canaille qui sait lire. Ce livre monstrueux fut donc du goût de presque tout le monde. Helvétius l'avoit prévu; et, tirant pour la première fois de sa vie une conséquence juste d'un principe vrai, il avoit conclu que son ouvrage ne pouvoit que réussir, puisqu'il intéressoit également tous les genres de passions et tous les genres de travers.

Mais comment une production aussi criminelle sortit-elle de sa plume? Ce fut une espèce de phénomène que le contraste de l'homme et de l'auteur dans Helvétius. L'homme avoit été religieux (1), et l'auteur est athée; l'homme étoit, à ce qu'on dit, bon père et bon époux, et l'auteur dégrade la piété filiale, ainsi que la dignité paternelle; l'homme étoit doux et ennemi de toute injustice, et l'auteur se fit le moraliste de tous les brigands et le patron de la loi agraire. Mais cette étrange opposition cesse bientôt d'être un problème, quand on sait que l'orgueil fut le grand ressort de sa vie. Depuis Lucifer, d'où descendent en droite ligne tous les philosophes du monde, aucun peut-être ne fut plus dévoré de l'ambition de faire du bruit, que ce bonhomme d'Helvétius. Honteux de n'avoir pu mettre que de la prose dans sa poésie, il voulut faire un livre où il mettroit de la poésie dans sa prose; et, humilié de n'être qu'un fermier-général, il voulut être un philo-

(1) Non-seulement, dit Feller dans son *Dictionnaire historique*, Helvétius faisoit profession d'être sincèrement attaché au christianisme, mais il en pratiquoit les devoirs avec une piété extraordinaire.... J'ai été témoin, écrivoit le 17 novembre 1775, une personne très-digne de foi, et qui étoit à la cour lors de l'événement qu'elle raconte, j'ai été témoin de la perversion du pauvre Helvétius. Ce fut l'ouvrage de sa liaison avec Voltaire, qui de pieux qu'étoit M. Helvétius, au point d'inquiéter sa famille, quoique les plus gens de bien, en fit un athée en un an de temps. (Article *Helvétius.*)

sophe. Il le fut en effet, si, par ce mot, il faut entendre l'art de se distinguer par le piquant des paradoxes, d'avilir tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, d'être en contradiction avec la sagesse de tous les siècles, de jeter de l'obscurité sur les notions les plus claires, et de réduire en problême les premiers principes des choses. Jamais personne ne posséda ce talent plus qu'Helvétius. Pour s'en convaincre pleinement, il n'y a qu'à lire sa réfutation par M. de La Harpe. Il lui prouve invinciblement qu'il ne définit jamais rien, ou qu'il définit mal; qu'il parle sans cesse une langue qu'il n'entend pas; qu'il abuse perpétuellement des termes; que son vice éternel est d'employer les mêmes mots dont on s'est toujours servi, sans conserver les mêmes idées qu'on leur a toujours attachées; qu'ainsi chez lui l'esprit n'est pas l'esprit, l'ame n'est pas l'ame, la nature n'est pas la nature, la conscience n'est pas la conscience; que, toujours hors de la question, il part de je ne sais où pour aller nulle part; qu'il rejette et admet tour à tour le même principe, suivant le besoin qu'il en a; que tantôt il détruit ce qu'il veut supposer, et tantôt suppose ce qu'il veut détruire; qu'au lieu d'avoir appuyé, comme il le prétend, sa science sur les faits, il substitue aux faits sa fausse science; que son système n'est donc qu'un grand échafaudage qui ne porte sur rien; et qu'enfin en croyant faire un livre, il n'a fait qu'un rêve.

Si du moins ce rêve étoit agréable. Mais quoi de plus abject et de plus triste que la doctrine d'Helvétius? Qu'est-ce donc que cette *sensibilité physique* qui est le principe de toutes nos idées comme de toutes nos actions, qui ne donne à la morale d'autre source que le plaisir et la douleur, à nos vertus d'autre mobile que celui de l'intérêt, à la justice et à la probité d'autre base que l'utilité générale, aux lois humaines d'autre sanction que des con-

ventions arbitraires, à l'homme d'autre bonheur qu'un appétit grossier et sensuel, et à l'ame d'autre ressort qu'un mécanisme aveugle qui ne diffère pas de l'instinct? doctrine cruellement absurde qui dessèche l'ame, tue le sentiment, dégrade nos actions les plus nobles et les plus généreuses, rompt les charmes les plus doux de la vie, les liens les plus aimables de la société; qui brise d'un même coup et tout droit naturel et toute règle primitive, et qui, par une conséquence nécessaire qu'Helvétius laisse tirer, mais qu'il n'avoue pas, livre le monde au hasard, nos destinées à la nécessité, et nos espérances au néant.

C'est ce rêve monstrueux, dont Helvétius n'a pas même la triste gloire d'être l'inventeur, que M. de La Harpe réfute victorieusement. On ne trouve point dans ce nouvel ouvrage cette éloquence impétueuse et cette chaleur de mouvement qui distinguent son livre sur le *fanatisme;* mais il y porte cette sagesse de discussion et cette vigueur de dialectique, qui prouve qu'il est tout aussi fait pour renverser les paradoxes des sophistes, que pour foudroyer les crimes des *monstres*. Il démontre donc, contre Helvétius, que l'ame possède en elle-même une faculté indépendante des sens, un principe d'action qui lui est inhérent, et que penser n'est point sentir; que, sans savoir quel est ce principe, nous n'en avons pas moins la conscience, ainsi que nous avons celle de l'existence de Dieu sans pouvoir la comprendre, et celle de notre liberté sans pouvoir l'expliquer; que si nos idées ne sont pas des sensations, nos actions ne le sont pas davantage; que leur moralité ne tient point au plaisir et à la douleur, mais au sentiment irrésistible du juste et de l'injuste; et qu'enfin cet intérêt personnel, qui fait tout l'esprit du livre *de l'Esprit*, n'est qu'un outrage à la nature humaine, que désavouent à la fois l'expérience et notre propre cœur.

Nous ne suivrons pas M. de La Harpe dans les détails de ses discussions métaphysiques; nous dirons seulement qu'autant Helvétius a mis de talent à tout confondre, autant son réfutateur en met à tout éclaircir; qu'il n'est guère possible de réfuter avec plus de méthode un livre sans méthode, et d'analyser avec plus de précision les *ambages*, ou pour parler avec M. de La Harpe, les *arcanes* de la doctrine de *l'Esprit :* de sorte que tout lecteur qui n'aura aucun intérêt de s'aveugler, ni un penchant secret à se laisser corrompre, sentira bientôt sa droiture révoltée, et, pour peu qu'il ait de la pénétration, s'indignera contre ces pièges dressés par l'incrédulité pour séduire les simples, et leur rendre suspectes les vérités premières.

Nous croyons cependant que M. de La Harpe n'a pas peut-être assez tiré parti de tous les avantages que lui laissoit son adversaire. Tout ce qu'il a dit est juste et parfaitement discuté, mais il nous semble qu'il n'a pas assez dit; qu'il auroit pu pousser plus loin notre faiseur d'esprit dans le pays chimérique de ses abstractions et de ses hypothèses; qu'il lui étoit possible de nous faire encore mieux sentir l'extravagante contradiction d'un homme qui met toujours à l'écart les choses mêmes d'où dépendent le plus la vérité ou l'absurdité de ses principes; qui laisse de côté l'existence de Dieu, et ne voit pas que, si cependant Dieu existe, il perd son temps à nous parler de ses conventions arbitraires; qui fait abstraction de la Providence, et qui ne voit pas que, si on lui prouve la Providence, il ne peut plus être reçu à nous parler de la nécessité; qui met à part la spiritualité et l'immortalité de l'ame, et qui ne voit pas que ces deux vérités une fois démontrées, toutes ses combinaisons organiques ne sont que des folies; qui ne compte pour rien le sens intime, et qui ne voit pas que, ce sens intime

existant, tout son système n'a plus de sens; qui croit enfin louer sans conséquence la sainteté et la sublimité de la morale évangélique, et qui ne voit pas que, si la morale de l'Evangile est démontrée auguste et sainte, la sienne est par là même convaincue de corruption et de bassesse.

Il est encore d'autres erreurs que M. de La Harpe a réfutées, mais sur lesquelles il auroit dû insister davantage : cette folie, par exemple, qui fait dire à Helvétius « qu'on n'a peut-être pas assez scrupuleusement cherché » dans la différence du physique de l'homme et de l'ani- » mal, la cause de l'infériorité de ce qu'on appelle l'ame » des animaux. » Cette folie, disons-nous, n'a pas été assez *scrupuleusement recherchée*, et nous regrettons d'autant plus que M. de La Harpe n'ait pas pris cette peine, que personne ne pouvoit mieux que lui montrer à cet égard toute l'absurdité des *scrupules* d'Helvétius.

Locke avoit établi, en principe fondamental de sa métaphysique, que toutes nos idées viennent des sens, principe qu'il avoit pris des anciens. Helvétius partit de là pour fabriquer son système de la *sensibilité physique*. Il est malheureux pour Locke, que l'auteur du livre *de l'Esprit*, et avant lui comme après lui, bien d'autres faiseurs de livres aient pu abuser à ce point de son principe, qu'il ait été comme le point de ralliement de tous les matérialistes. C'est d'autant plus malheureux, qu'il auroit pu prévenir cet inconvénient, s'il s'étoit expliqué avec plus de précision, et s'il s'étoit restreint à dire comme Condillac, que nos sens ne sont qu'*occasionnellement* la cause de nos idées. M. de La Harpe l'a si bien senti, qu'il a fait remarquer lui-même cette restriction si sage et si nécessaire. Il ne nous paroît donc pas parfaitement exact de dire crument, que *tout le monde s'est rendu aux preuves du philosophe anglais, quand il fait voir que toutes nos idées*

n'ont pu nous venir primitivement que par les sens. N'ont pu est certainement trop fort. L'union de l'ame et du corps est un mystère qui nous confond. Dans l'existence séparée de ces deux êtres, que la raison conçoit aisément, l'activité de l'ame *pourroit* produire des idées sans le secours des sens, et rien ne nous dit que, dans la dépendance mutuelle de l'ame et du corps, l'ame ne *puisse* exercer aucune de ses facultés sans l'entremise des organes. Son essence nous est si inconnue, sa manière d'opérer si cachée, les premières idées de notre enfance sont si loin de nous, qu'aucune explication sur ce sujet ne peut être démontrée. On peut croire sans doute que les facultés de notre ame se développent avec les organes du corps, mais on peut croire aussi que le sentiment, par exemple, de notre propre existence, de l'*individualité* de notre ame, ne vient point des sens, et que même nos sensations ne pourroient pas produire ce dernier sentiment. Nous ne prétendons pas ressusciter les idées innées; mais nous pensons que ce système est susceptible de sages modifications, et que l'on peut trouver ici un milieu très-plausible qui satisfasse les esprits raisonnables, et qui n'ait point les inconvéniens de la généralité du principe de Locke. Bien loin que *tout le monde se soit rendu aux preuves du philosophe anglais,* bien des philosophes prétendent encore que la conscience, que l'évidence des premiers axiomes, à laquelle se rendent tous les esprits, la première fois qu'ils leur sont proposés, ne viennent pas des sens. Bien des philosophes prétendent, avec Fénelon, que surtout l'idée de Dieu est gravée dans notre esprit par la main de Dieu même, et que cette idée, qui est telle par sa nature, que ceux mêmes qui pourroient l'ignorer, soit qu'ils n'y eussent jamais pensé, soit qu'ils eussent été élevés dans des préjugés contraires, s'y rendroient néanmoins aussitôt qu'elle leur seroit nettement exposée, est cer-

tainement l'équivalent de ces idées innées dont on dispute. Tout le monde s'est si peu rendu aux preuves du philosophe anglais, que bien des gens ne sont pas satisfaits de la manière dont il explique comment certaines idées abstraites viennent des sens; et ils prouvent, contre son avis, que celle de l'infini, par exemple, est très-positive, puisque les géomètres en déduisent immédiatement des propriétés réelles. Tout le monde ne sera donc pas d'avis d'accorder exclusivement à Locke le titre de *premier de tous les logiciens du monde, de premier des métaphysiciens;* et sans refuser à ce profond méditatif tout le tribut d'admiration et de respect qui lui est dû, bien des personnes penseront que Leibniz, par exemple, a plus de droit que lui à cette suprématie, surtout si l'on fait attention qu'il l'a eue dans tous les genres; qu'il n'a jamais rien avancé dont l'impiété pût abuser, et que les encyclopédistes n'ont jamais seulement songé à le tourner dans leur sens, comme ils ont fait de Locke, et à se le rendre favorable (1).

Le caractère particulier des philosophes, c'est la mauvaise foi. Personne ne l'a poussée plus loin qu'Helvétius, et il faut avouer qu'à cet égard M. de La Harpe en fait bonne justice. Il le prend sur le fait, citant Locke et le tronquant; citant Quintilien et le dénaturant avec con-

(1) Locke a encore avancé qu'il doute s'il est hors de la puissance de Dieu de douer la matière du don de l'intelligence; ce qui semble dire qu'il est douteux si Dieu peut changer la nature des choses, et faire que l'homme ne soit pas l'homme. Helvétius partit encore de là pour établir son matérialisme. Tous les autres encyclopédistes en firent autant, et Voltaire a même été si content de cette erreur, qu'il a été jusqu'à prétendre que c'est une impiété de dire le contraire. « Sans doute, dit M. de » La Harpe, que Locke ne se doutoit pas que les matérialistes et les » athées se feroient une arme contre Dieu même de cette réserve trop » peu réfléchie dans un de ses plus fervens adorateurs, » et il a raison. Mais il nous semble cependant que le premier logicien du monde auroit dû s'en douter, et qu'il n'est guère excusable de n'avoir pas eu cette prévoyance.

noissance de cause, de sorte que ce ne sont point ici des erreurs, mais des mensonges. « Il a donc trompé, dit-il, » et voulu tromper. Et voilà le premier qui se présente » à nous parmi ces soi-disant philosophes qui seront dé- » sormais rangés dans la classe des plus dangereux so- » phistes, le voilà pris en flagrant délit; et qui osera dire » que ce mensonge n'est pas vil, et cet artifice coupable? » Quoi ! vous, professeur de vérité, puisque vous vous » appelez philosophe, vous en imposez à ce point au pu- » blic; et parce que vous présumez que peu de lecteurs » iront vérifier le passage de Quintilien, vous vous per- » mettez de citer en votre faveur ce qui est formellement » contre vous ! Ne sentez-vous pas que dès-lors vous vous » avouez vous-même indigne de toute confiance? Dès que » la mauvaise foi est prouvée, n'est-il pas reconnu que » vous n'écrivez pas pour éclairer les hommes, mais pour » les égarer; que pour vous l'intérêt de la vérité n'est rien, » et que celui de votre opinion est tout? Et que s'en- » suit-il pour tout homme sensé? Que votre opinion est » fausse, de votre aveu; car jamais la vérité n'a eu besoin » d'être soutenue par le mensonge..... Souvenez-vous » tous de ce principe, quand j'aurai occasion de l'appli- » quer à tous les autres sophistes de la même classe; et » vous en conclurez que toute cette *philosophie* n'étoit » qu'un pur charlatanisme, aussi méprisable dans son in- » tention que dans ses moyens, et que ceux qui ont fait » métier de débiter des paradoxes dans leurs livres, n'é- » toient pas plus scrupuleux que ceux qui débitent leurs » drogues sur des tréteaux. »

Nous abrégeons cette sortie, si on peut lui donner ce nom, aussi bien écrite que bien méritée, sur la droiture et la véracité philosophiques. Mais il nous semble que M. de La Harpe ne devoit pas s'arrêter en si beau chemin, et qu'il pouvoit prendre bien plus souvent son fripon sur

le fait. Ce qu'il en dit au sujet de Locke et de Quintilien, il auroit pu le dire aussi de beaucoup d'autres passages non moins importans, et tronqués avec une égale impudence, notamment celui de Sénèque, dont il cite une lettre sans la désigner, et dans laquelle il lui fait dire sur l'immortalité de l'ame précisément le contraire de ce qu'il y dit. Mais ce qui offroit surtout une ample carrière à l'éloquente indignation de M. de La Harpe, c'est de voir cet artisan bien avéré de fraudes et de mensonges, prendre à témoin le ciel qu'*il n'a cherché que la vérité;* raisonnant la débauche d'un bout de son livre à l'autre, et protestant qu'*il ne veut pas faire l'apologie de la débauche ;* parlant de Dieu, et n'empruntant ce nom auguste, que pour donner le change à ses lecteurs; de conscience, que pour mieux se passer de conscience ; de l'ame, que pour mieux se passer de l'ame ; de religion, que pour déguiser plus habilement ses blasphèmes ; de partie morale de nous-mêmes, que pour mieux détruire la partie morale de nous-mêmes ; et qui, joignant ainsi aux plus foibles raisonnemens les plus vils artifices, ne fait de tout son livre qu'une longue hypocrisie, et un mensonge perpétuel aux autres et à lui-même.

C'est surtout dans sa morale publique et sociale qu'Helvétius est abominable. On pourroit d'abord ne regarder que comme une erreur de spéculation, comme un paradoxe sans conséquence dans la pratique, un système qui ne donne à la vertu d'autre base que l'intérêt personnel. Mais que penser d'un homme qui ose dire sans déguisement, que *la probité des particuliers n'est rien ;* qu'il n'y a de probité que celle qui se rapporte au bien public et à l'utilité générale ; que rien n'est bien ou mal que ce qui est conforme ou contraire à la loi; que, selon les divers gouvernemens, la même passion *nécessite* au vice ou à la vertu ; qu'ainsi l'amour de la patrie sanctifie tout ; que

tout crime est permis pour le bonheur de son pays; et que par là tout homme qui croit avoir reçu du ciel ou de l'enfer le génie législatif et la mission révolutionnaire, peut immoler ses souverains et ses magistrats en toute sûreté de conscience? Fut-il jamais un plus horrible fanatisme? Et voilà l'évangile des scélérats de tous les pays, qui ne demandent qu'une occasion pour signaler leur patriotisme; voilà les principes affreux qui, parmi nous, ont créé l'affreuse Convention, l'affreux Comité de salut public, et l'affreux tribunal révolutionnaire. *Qu'importe*, disoit avec Helvétius, un tigre à bonnet rouge, *la probité des particuliers?* Je sais fort bien que je suis un scélérat, mais je n'en suis pas moins un honnête homme, car je suis un bon citoyen, et, qui plus est, un patriote pur; et la preuve que je suis un patriote pur et un bon citoyen, c'est que je mets hors la loi ceux qui ne veulent pas obéir à la loi; que j'assassine ceux qui veulent assassiner la patrie, et que je bois le sang de ceux qui ne veulent pas être libres. Pauvre et malheureux Helvétius! il ne se doutoit pas qu'un jour viendroit où les bandits auroient encore plus d'esprit que lui, et tireroient si savamment de son système ces effroyables conséquences, que son cœur eût désavouées, et auxquelles sans doute son imprévoyance ne pouvoit atteindre.

M. de La Harpe fait très-bien sentir dans sa *Réfutation*, l'influence désastreuse qu'a eue cette doctrine dans les crimes révolutionnaires et le vertige épidémique.

« Si vous voulez vous convaincre de tout le mal que peuvent faire par leurs conséquences ces sophismes qui ne semblent d'abord que des erreurs de spéculation, et qu'à ce titre on a voulu disculper, rappelez-vous que la foule des *révolutionnaires*, si facilement endoctrinée par quelques phrases que leur débitoient *les maîtres*, non-seulement justifioit, mais consacroit tous les attentats in-

dividuels contre la nature, contre l'humanité, contre la justice, contre la propriété, par ce grand mot d'*intérêt général*, qui, dans son application, n'étoit là qu'un grand contre-sens, mais un contre-sens fort à la portée de la plupart de ceux qui en avoient besoin, ou qui même y croyoient de bonne foi. Songez de quoi sont capables des hommes grossiers ou pervers, à qui l'on a persuadé en principe, que tous les devoirs de père, de fils, de frère, de mère, de fille, de sœur, de femme, d'élève, de domestique; toutes les obligations sociales et commerciales; tous les liens de l'amitié, de la reconnoissance, de la bonne foi, ne sont point *la probité*, ne sont point *la vertu*, ne font point l'*honnête homme*; qu'il n'y a de *probité* et de *vertu* que dans le *civisme*, mot qui, dans leur langue, revient à ce *bien public*, dans lequel Helvétius renferme uniquement *la vertu et la probité*. Je ne devrois pas avoir besoin d'observer encore que sans doute *le philosophe* n'en tiroit pas les mêmes conséquences que les *révolutionnaires* (1); mais je suis obligé de l'articuler encore expressé-

(1) Si le philosophe n'en tiroit pas les mêmes conséquences, il étoit donc bien inconséquent, et il prouvoit alors qu'il ne connoissoit pas plus les hommes que les choses. Nous voulons croire qu'Helvétius n'y a pas entendu malice, et qu'il ne se doutoit pas que jamais ses disciples le prendroient au mot. Mais que sont donc ces cerveaux creux, qui, s'ils n'ont pas de crimes à nous faire commettre, n'ont que des théories chimériques à nous proposer? car enfin, quand on veut la fin, il faut aussi vouloir le moyen: or, certainement il n'y avoit pas de meilleur moyen de faire prévaloir les *principes*, que les moyens révolutionnaires. De tous les philosophes du monde, je n'en connois pas de plus conséquent, de plus serré ni de plus méthodique, que celui qui le premier a dit: *Fraternité ou la mort*. C'est aussi un profond dialecticien, que l'inventeur de l'*épuration* de l'espèce humaine et du rajeunissement de la société par la guillotine: c'est ainsi qu'il faut être philosophe, ou ne pas s'en mêler. Que si, à cette vaste conception, on ajoute le courage de l'exécuter, alors je ne vois rien dans toute la *philosophie* ancienne et moderne, que l'on puisse lui comparer. La preuve que les révolutionnaires ont puissamment raisonné, et que les disciples ont été plus consé-

ment, de le répéter jusqu'à satiété, puisque jusqu'ici je n'ai eu affaire qu'à des hommes qui, réduits à la honteuse impuissance de répondre jamais à ce qu'on a dit, ont toujours la honteuse impudence de supposer ce qu'on n'a pas dit. J'ajoute que, si les conséquences n'étoient pas les mêmes, c'étoit toujours la même erreur dans le principe, le même sophisme, qui consistoit tout simplement à oublier que la généralité se composoit des individus, et qu'une doctrine qui autorisoit dans chacun la violation de tous les devoirs particuliers, sous prétexte d'un devoir général, une doctrine qui comptoit pour rien tous les maux particuliers, sous prétexte de bien général, étoit la contradiction la plus absurde et la plus monstrueuse; et ce sophisme a été bien formellement en théorie *philosophique*, avant d'être en pratique *révolutionnaire*. Tout s'y est rapporté dans la révolution; mais il en faut l'exposé tout entier, avec l'application exacte et continuelle de chaque genre de sophisme à chaque genre de crime, pour développer l'inévitable connexion de l'un et de l'autre, et l'énergie destructive que devoient avoir ces affreux systèmes, que notre siècle a osé nommer *philosophie.* »

Nous aurions cependant bien desiré que M. de La Harpe nous eût donné ce développement, et qu'il n'eût pas manqué une si belle occasion de confondre ces philosophes qui demandent encore effrontément quel mal ont fait leurs livres. Il étoit digne de son talent de tonner contre ce *civisme* exécrable, prêché si clairement

quens que les maîtres, c'est que sans cette force active de raisonnement, jamais les droits de l'homme n'auroient triomphé, et que nous ne serions jamais devenus libres, comme nous avons le bonheur de l'être; et il est si vrai que c'est ici la seule logique en révolution, qu'elle est aujourd'hui celle de l'Italie, et que les philosophes transpadans ou cisalpins, de quelque nom qu'on les appelle, ont tout autant besoin de crimes pour raisonner juste, qu'il en a fallu aux philosophes français pour être conséquens.

dans Helvétius, et si parfaitement exécuté par les Couthon, les Robespierre et les Carrier. C'étoit vraiment le lieu et le moment de démontrer que « les charlatans de » philosophie ont été les premiers professeurs de sans-» culotisme. » Et qui pouvoit le faire avec plus de succès que M. de La Harpe? Nous sentons bien qu'il ne pouvoit pas, comme il le dit lui-même, faire le rapprochement complet de cette philosophie et de notre histoire; mais aussi il a trop oublié qu'il parloit d'un homme dont la morale, mise en action, est la révolution elle-même dans toutes ses horreurs; d'un philosophe qui, plus que tout autre, a mérité d'être le patron des brigands, et auquel ceux-ci ont fait la plus grande injustice, quand, au lieu de lui dresser un autel, ils ne lui ont accordé qu'une rue (1).

Mais si le civisme d'Helvétius est affreux, son cynisme ne l'est pas moins. Peu content d'avoir établi en principe que le libertinage n'est politiquement dangereux, que quand il est en opposition avec la loi; d'avoir traité de pédans et de déclamateurs les moralistes qui recommandent la modération dans les désirs; d'avoir préconisé la communauté des femmes, et l'avantage qu'il y auroit de regarder tous les enfans comme étrangers à leurs parens et n'appartenant qu'à la patrie, Helvétius ne rougit pas de semer encore son livre d'images corruptrices et d'histoires obscènes. M. de La Harpe ne nous dit rien sur cet article. C'est cependant une chose assez digne de remarque, que ce goût décidé de tous les coryphées de la philosophie moderne pour la lubricité. Bayle se roule honteusement dans les dernières saletés; Voltaire fait un poème infâme; Rousseau, pour être plus décent, n'en

(1) Rue Helvétius à Paris. Marat a été plus heureux; pendant un temps, il a eu rue et autel.

est que plus corrupteur; Diderot n'est riche que par ses ordures; Raynal fait aussi sa cour aux libertins. Il n'est pas jusqu'à Dupuis, qui, pour se donner les airs d'un philosophe, n'ait voulu relever l'insipidité de son livre, en ramassant dans tous les égouts de l'antiquité les plus horribles immondices. Quels hommes que ces philosophes! et aussi bien, plus ils sont obscènes, plus ils sont conséquens; car quelle autre divinité peut donc exister pour des athées, que la vile débauche et les sales plaisirs? et quels hommages peut-on offrir au dieu-matière, que ceux qu'on prend dans la boue et dans la matière?

Mais si M. de La Harpe a jugé à propos de ne pas mettre sous les yeux du Lycée toutes les horreurs du livre d'Helvétius, il auroit peut-être pu l'égayer un peu plus des inepties de ce *sage maître;* car chez lui les inepties le disputent aux horreurs. Beaucoup de critiques abusent de la permission de rire; M. de La Harpe n'en a pas assez profité. *On ne nous permet pas*, dit-il, *de rire d'un philosophe, c'est beaucoup qu'on nous permette de raisonner;* ce qui est bien charitable de sa part, car on ne lui permet pas plus de raisonner que de rire, quoiqu'il s'entende aussi bien à faire l'un que l'autre. Nous lui reprochons donc d'avoir poussé la charité trop loin. Les seuls chapitres de l'*esprit juste et du bon sens*, dans le livre *de l'Esprit*, sont un trésor de sophismes et de ridicules. C'est le code parfait des Petites-Maisons. La peine que prend Helvétius pour décrier de son mieux la justesse d'esprit, le profond mépris qu'il voue cordialement au bon sens, l'ingénuité avec laquelle il nous dit que *là où l'esprit finit, le bon sens commence;* ce qui signifie que, chez les philosophes, l'esprit commence où le bon sens finit, et mille autres choses de ce genre dont abonde son livre, fournissoient une ample matière de plaisanteries à M. de La Harpe, dont l'esprit ne va pas sans le bon sens. Mais

peut-être a-t-il cru que ce genre ne convenoit pas à l'importance de ses discussions; peut-être aussi que chez lui l'indignation l'a emporté sur tout autre sentiment. Comment, au bout du compte, s'égayer à la vue de ce rhéteur métaphysicien, qui, pour l'unique plaisir de faire de l'esprit, se détermine froidement à flétrir toutes les vertus, à ravaler la nature humaine, et à renverser de gaîté de cœur tous les fondemens de l'ordre social?

Helvétius fit deux rétractations de son ouvrage, la première n'ayant pas été jugée suffisante. Ici nous n'examinerons pas si le gouvernement excéda, dans cette occasion, les bornes de son pouvoir, et si l'autorité civile n'a pas le droit d'exiger une rétractation de l'écrivain audacieux qui insulte publiquement aux mœurs et aux premiers principes de l'ordre social. Jean-Jacques auroit bientôt décidé la question contre M. de la Harpe, puisqu'il veut même que, dans ce cas, l'écrivain soit puni de mort. Mais quelque opinion qu'on ait à cet égard, nous ne tirerons pas moins de ce double désaveu d'Helvétius, des inductions peu favorables aux philosophes; car, ou ces deux rétractations sont sincères, ou elles ne le sont pas. Dans le premier cas, il faut donc qu'ils avouent qu'Helvétius a pu se convertir tout comme un autre, qu'un philosophe n'est donc pas si sûr de lui-même, et que l'on peut enfin revenir de ses erreurs, sans être pour cela ni un *fou*, ni un *capucin*, ni un *fanatique*. Dans le second cas, ils reconnoissent donc qu'un mensonge aussi solennel ne doit rien coûter à un philosophe; qu'il peut bien avoir la hardiesse d'être l'apôtre de sa doctrine, mais qu'il ne doit jamais être assez dupe pour s'en faire le martyr; que chez lui l'intérêt est encore plus fort que l'orgueil; qu'un impie qui se parjure pour son bien-être et sa tranquillité, ne fait qu'une bonne œuvre, et que,

..

dans ses principes, souffrir pour la vérité est tout à la fois un ridicule et une inconséquence.

On nous assure que M. de La Harpe s'occupe de réfuter successivement tous les philosophes du temps. Du moins il tient dans ce moment le philosophe Diderot, ami et corrupteur d'Helvétius. Il n'a pas cessé, dit-il, *de révérer les vieilles statues quand on les a renversées.* Il doit faire plus, c'est de renverser les statues modernes, alors même qu'on les révère : et nous ne doutons pas que, s'il se pénètre bien de cette idée, qu'un homme comme lui est fait pour s'occuper davantage de la postérité que du Lycée, il ne parvienne à détrôner tous ces demi-dieux, qui n'ont été grands jusqu'ici que par notre erreur, comme ils ne seront immortels que par notre ruine.

33.

SUR LA MORT D'UN VIGNERON

QUI FAISOIT LE PHILOSOPHE.

(15 juin 1797.)

Claude Ancelin, riche vigneron de Clamart près Paris, âgé de 64 ans, ne juroit que par Jean-Jacques et par Voltaire, et prêchoit l'irréligion avec un zèle infatigable. Il menaça son fils de le déshériter, parce que celui-ci, contre sa défense, s'étoit marié à l'église; il commença à réaliser ce projet en vendant à rente viagère quelque portion de son bien. Le 18 mai 1797, assistant à un convoi, il refusa d'entrer à l'église, et resta sur la place publique, insultant à la crédulité des ames pieuses. *Moi*, dit-il, *je veux mourir dans ma vigne, et y être enterré*. Le lendemain, il sort de grand matin pour aller travailler à sa vigne, où on le trouva mort environ une heure après. C'est sur cette fin si triste, que M. de Boulogne fait les réflexions suivantes.

Qui peut en effet ne pas reconnoître dans la mort d'Ancelin un de ces traits frappans de la main de Dieu, qui a voulu d'un même coup punir le mort et instruire les vivans? Mais qui n'aura pas en même temps horreur du

fanatisme de ce vigneron philosophe? Combien l'impiété dégrade l'homme! Claude Ancelin ne connoît rien de plus honorable que d'être enterré dans sa vigne, loin de la cendre de ses pères, et sans se mettre en peine où sera celle de ses enfans. Infortuné, tu as raison, et tu te rends justice; car quand on vit comme la brute, il faut être enterré avec la brute et comme la brute. Non-seulement l'impiété dégrade l'homme, mais, par une suite nécessaire, elle le dénature et l'endurcit. Claude Ancelin déshéritant son fils, parce qu'il ne veut pas être impie comme lui, est une frénésie monstrueuse. Il falloit un siècle comme le nôtre pour donner l'exemple d'un père sans religion, qui veut forcer son fils à n'avoir pas de religion, et ce fanatisme nouveau est bien moins rare qu'on ne pense. Rien de plus commun aujourd'hui que de voir des enfans qui sont obligés de cacher leurs exercices de religion, pour ne pas encourir l'indignation paternelle. On voit encore tous les jours des femmes vertueuses tyrannisées à cet égard par leurs époux, et menacées du divorce, si elles ne font pas divorce avec la religion. On a vu des hommes barbares se tenir auprès du lit de leurs femmes mourantes, pour écarter le ministre consolateur qu'elles réclamoient, et pour empêcher, disoient-ils, qu'elles ne mourussent dans le fanatisme. Et, au fond, cela doit être : il est dans l'ordre des passions, que l'homme qui regarde tous ceux qui ne sont pas impies, comme superstitieux et fanatiques, devienne fanatique lui-même. Rousseau a dit que, *si l'athéisme ne fait pas couler le sang, ce n'est pas par amour de la paix, mais par indifférence pour le bien;* et il a raison : car quel zèle, quel amour pour le bien peut avoir un athée, si ce n'est pour son bien-être? Mais il n'est pas dit pour cela, qu'il n'ait nul zèle pour son impiété, et nul fanatisme pour son opinion. Il n'est pas dit que le philosophe ne puisse trouver son plaisir dans la

triste gloire de faire triompher son opinion et son orgueil. L'expérience ne nous prouve que trop cette vérité. Nous savons ce qu'a fait la philosophie sous le règne persécuteur des Trajan et des Marc-Aurèle. Nous avons vu ce qu'elle a fait de nos jours, dès-lors qu'elle n'a plus trouvé d'obstacle, et qu'elle s'est saisie de la toute-puissance. Laissez-la reprendre son sceptre de fer; et ce qu'elle a fait, elle le fera encore. Aujourd'hui même ne se donne-t-elle pas, tant qu'elle peut, le doux plaisir de la persécution? L'impiété a donc son fanatisme, ainsi que la religion peut avoir le sien, avec cette grande différence néanmoins, que le fanatisme de la religion peut être dirigé vers le bien et trouve son remède dans la religion même, tandis que le fanatisme de l'impiété ne peut trouver en lui aucun germe de bien, aucune direction dont la vertu puisse tirer parti. On peut sans doute faire entendre raison au fanatique qui persécute au nom de Dieu; mais le furieux impie qui persécute au nom du néant, qui le guérira?

34.

SUR L'ÉTAT

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE A PARIS,

ET PRINCIPALEMENT

SUR LE COLLEGE LOUIS-LE-GRAND.

(15 juillet 1797.)

Le collège Louis-le-Grand échappa pendant la révolution aux coups qui renversèrent les établissemens de ce genre à Paris; il dut cet avantage au crédit du sieur Champagne, sous-diacre, un des professeurs, qui donna pleinement dans la révolution, se maria, et mérita ainsi d'être mis à la tête du collège. Le nom de collège Louis-le-Grand fut changé en celui de *Collège Égalité,* puis en celui d'*Institut central des boursiers;* dans la suite, on l'appela le *Prytanée,* puis le *Lycée impérial.* Sous ces diverses formes, Champagne en fut toujours le chef. Fabry, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique,* tome I, page 351, fait un portrait hideux de cet établissement: *maîtres et élèves,* dit-il, *sembloient se disputer à qui l'emporteroit en impiété brutale, en dépravation crapuleuse.*

C'est au moment qu'une commission est nommée par le corps législatif pour s'occuper de la restitution des biens

des différens collèges des boursiers de Paris, qu'il importe de dénoncer aux gens de bien un des plus grands scandales qu'ait donnés jusqu'ici l'instruction publique; c'est celui d'un collège d'athées. Nous ignorons s'il y en a beaucoup dans la république; nous ne parlons que de celui dont nous sommes témoins dans la capitale: c'est le collège de Louis-le-Grand (1), cette illustre et ancienne pépinière d'où sont sortis jadis tant de talens et de vertus. Il étoit tombé, comme tous les autres, sous la hache révolutionnaire, et il commence à reparoître de dessous ses ruines; mais par une fatalité attachée à tout ce qu'entreprend la philosophie, soit qu'elle élève, soit qu'elle détruise, le rétablissement de ce collège est devenu une nouvelle calamité. Il s'y trouve dans ce moment plus de trois cents écoliers, représentant les anciens boursiers, que nomme actuellement le ministre de l'intérieur. Là, non-seulement tout exercice de religion est rigoureusement proscrit; mais le nom de Dieu n'y est pas même prononcé, et ces déplorables enfans se couchent et se lèvent comme de vils animaux. Il y a cependant quelques écoliers, qui, fidèles observateurs des conseils de leurs parens, font leurs prières le matin et soir; mais ce n'est qu'en secret, c'est-à-dire en s'habillant ou lorsqu'ils sont dans leur lit, pour éviter les railleries de leurs camarades, et surtout des mathématiciens, qui, déjà adorateurs zélés du dieu-nature, affectent hautement le plus profond mépris *pour le bon Dieu*, et se moquent déjà de *la religion de leurs pères*.

On nous a parlé d'un enfant de douze à treize ans, que

(1) Maintenant *Collège Egalité*. Titre bizarre et contradictoire : on auroit dû l'appeler plutôt collège des *privilégiés*, rien ne ressemblant mieux à des privilèges que des bourses qu'on ne peut obtenir que par le crédit et la faveur. On pourra bien restituer ces bourses au nom de la justice, mais il sera difficile de les distribuer au nom de l'égalité

nous voudrions pouvoir nommer ici pour sa gloire et la consolation de ses parens, qui n'a jamais cessé de se mettre publiquement à genoux pour faire chaque jour sa prière, le matin et le soir; et qui, supérieur à tout respect humain, lit les prières de la messe, les dimanches et les fêtes, pour suppléer à celles qu'il ne peut entendre. Digne et précieux enfant, puissent toutes les bénédictions du ciel descendre sur lui! Ainsi, quoiqu'on ne prêche pas formellement l'athéisme dans ce collège, (car nous ne voulons dire ici que la vérité) il n'en est pas moins vrai que l'athéisme pratique, l'athéisme de fait, c'est-à-dire, l'absence de toute religion, y règne dans toute sa plénitude et dans toute son horreur.

Comment se trouve-t-il des hommes qui ont pu se charger d'une pareille éducation? Nous savons que quelques-uns de ceux qui y sont préposés, gémissent de l'affreuse nécessité où ils se trouvent, et en rougissent autant pour eux-mêmes, qu'ils en craignent les tristes suites pour les enfans. Nous savons qu'ils ont même tenté de faire quelquefois des représentations : mais on a répondu qu'en vertu des droits de l'homme, les étudians doivent se choisir librement un Dieu et une religion; qu'il n'est pas de la dignité du peuple français de parler de ces fadaises à des écoliers nourris à ses frais; et que, puisque la nation, comme nation, ne connoît point de Dieu, il n'est pas dans l'ordre que les enfans soient plus dévots que la mère. Ainsi à l'athéisme de fait succède encore l'athéisme de droit, et la doctrine elle-même que la nation abhorre, devient, par je ne sais quelle fiction, la doctrine nationale. Il n'est plus permis à un fonctionnaire public d'annoncer Dieu *officiellement*, et tout individu élevé au nom du peuple souverain est censé par là même politiquement athée. Qui jamais a ouï parler d'une politique semblable? dans quel pays et dans quel siècle a-t-on jamais vu un collège d'athées? Juste

ciel! et que peut donc être un collège d'athées, qu'un repaire de petits monstres, et qu'un cloaque infect d'où ne peut sortir que barbarie, corruption et perversité? Malheureux enfans! malheureux parens! qui des uns ou des autres sont le plus à plaindre? Ah! si nos anciennes maisons d'éducation étoient encore sujettes à tant de désordres; si la plus austère surveillance suffisoit à peine pour contenir une jeunesse indocile et fougueuse, malgré le frein puissant de la religion, malgré le respect qu'on portoit aux instituteurs, obligés par état d'enseigner la morale par leurs leçons comme par leurs exemples: de quelle horrible dépravation de mœurs, de quelle exécrable licence ne sont donc pas menacés nos collèges nationaux d'où Dieu sera chassé, qui pourront être présidés par des impies, des prêtres apostats; où les passions naissantes n'auront pour frein que quelques lignes de mathématiques, et où de petits philosophes, devenus bientôt de grands raisonneurs, se constitueront juges suprêmes de leurs premiers devoirs!

Et un cri général d'horreur et d'indignation ne s'élève pas de toutes parts! et on n'a point encore dénoncé ces chefs de l'instruction publique, comme les corrupteurs de la nation, et les empoisonneurs des générations naissantes! et le corps législatif ne s'est point encore soulevé contre cette monstruosité inouie qui se passe sous ses yeux! Et quand l'estimable Gilbert-Demolières s'est élevé dans le Conseil (1), contre ce projet insensé de vouloir faire

(1) Les frais d'enseignement, a-t-il dit dans la séance du 26 prairial, sont énormes, et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils sont absolument inutiles et perdus. Quand on ne devoit que réformer, on a tout détruit; il ne reste plus rien des anciennes institutions. On a extirpé des études de la jeunesse la morale pratique, on a étouffé jusqu'au moindre germe des idées religieuses. Au lieu de ces liens sacrés qui servent de force aux bons, de frein aux méchans, de consolation aux infortunés, on a substitué de vaines déclamations, des paradoxes gigantesques,

un peuple de philosophes, et cette horrible dépravation d'idées qui constitue toute une nation en état permanent d'irréligion et d'athéisme, on lui a répondu par des murmures ou par des éclats de rire ; et Bailleul a osé soutenir alors à la face de la nation, que, même dans l'ancienne éducation, il n'étoit pas question de religion et de morale ! et cet écolier en morale comme en politique a osé demander si on vouloit faire de nos étudians *des soldats du Pape!*... Des soldats du Pape! Ah ! ce ne sont pas les soldats du Pape qui pillent, qui incendient, qui massacrent, qui violent depuis six ans; ce sont les soldats de la philosophie, les soldats de l'enfer. Mais soldats du Pape ou non, il faut au moins en faire des hommes. Or, deviendront-ils des hommes tous ces petits athées, tous ces philosophes imberbes qu'on apprivoise ainsi avec l'impiété? et l'Etat lui-même, qui n'aura pour *soldats* que de tels hommes ou de telles bêtes féroces, que deviendra-t-il?

Nous n'avons pu entendre sans frémir le discours sur les hôpitaux qu'a prononcé Dussieux, membre du Conseil des Anciens 1); et notre cœur s'est flétri à la vue de

un fatras qu'on appelle philosophique. Avec tout cela on veut faire de chaque enfant un docteur, de chaque citoyen un philosophe. Risible échafaudage! Nos apprentis docteurs ne prouvent que trop combien un peuple de philosophes seroit difficile à gouverner.

(1) « Apprenez, a dit ce député en pleine séance, apprenez que, depuis » deux mois surtout, il règne ici à Paris, à l'hospice des Enfans-Trou- » vés, une épidémie dévastatrice. Epidémie! que dis-je ? c'est un fléau » peut-être plus terrible encore : c'est l'horrible faim qui consume et qui » dévore chaque jour la moitié des innocentes victimes qu'y déposent le » crime audacieux ou la vertu malheureuse. Ces infortunés enfans ar- » rivent là. Le lait est le seul aliment que la nature ait prescrit à la » foiblesse de leurs organes; et il n'y a point de lait à leur donner, parce » qu'on se refuse à de nouvelles avances. Aux mouvemens du désespoir » succèdent les pleurs tranquilles de l'affaissement; viennent l'angoisse » de l'agonie, et la mort enfin termine ce comble d'inhumanité. O mes

ces tendres victimes que moissonne une cruelle épidémie, de ces *enfans trouvés* et aussitôt perdus, qu'on met, dit-on, dans des hospices et qu'on jette dans des tombeaux. C'est l'affreux résultat de cette humanité philosophique qui a banni la charité, et qui, sacrifiant à son génie dévastateur ces innocentes créatures, les livre sans pitié à des marâtres mercenaires, au lieu de ces pieuses et tendres mères que leur donnoit la religion. Enfans infortunés ! nous gémissons sur votre sort, mais nous avons vu nos collèges, et nous n'avons plus la force de pleurer votre mort. A quels malheurs vous échappez! En devenant aussi enfans de la nation, comme les élèves de l'*Égalité*, vous deviendriez comme eux enfans de l'athéisme. Les philosophes, en écartant la religion de vos berceaux, ne font de vous que leurs victimes; en l'empêchant un jour de pénétrer dans vos cœurs, ils feroient de vous leurs complices. Ah ! mourez donc vite dans leurs hospices, plutôt que de vivre dans leurs collèges. Il vaut bien mieux recevoir d'eux la mort que des leçons. Comme vos instituteurs, ils vous perdroient; comme vos bourreaux, ils vous sauvent.

Jusques à quand souffrira-t-on un pareil ordre de choses, ou un pareil renversement de tout ordre, de toute civilisation et de toute morale ? O vous qui venez de reven-

« collègues, vous frémissez d'horreur : hé bien! dans ce récit, tout est » vrai, rien n'est exagéré. Je ne joue point ici le rôle d'un mensonger » dramaturge; j'y remplis les augustes fonctions d'un législateur.

» Vincent de Paul, vrai sage, philosophe par tes actions, grand » homme, toi le père de tous les orphelins, toi le créateur de cet asile » de l'innocence et de la foiblesse; qui l'édifias, pour ainsi dire, de tes » propres mains; qui le dotas par tes vertus actives; qui le recommandas, en mourant, à la pieuse générosité de tous les gens de bien, ton » cœur, ton cœur se seroit brisé mille fois à l'idée seule d'un pareil » fléau. »

Sur 1860 enfans trouvés depuis janvier dernier, dit le Directoire lui-même dans un message, 1500 sont morts faute de nourriture.

diquer, au nom de la justice, les respectables dotations de nos collèges, n'oubliez pas qu'elles sont doublement sacrées, et par le droit de propriété et par l'intention des fondateurs, et que ce seroit tromper indignement leur destination, en les prostituant à des écoles d'impiété, quand elles n'ont été données que pour former des écoles de vertu. Et vous que la confiance publique a désignés pour la réformation de ce code barbare que l'on appelle code d'éducation, et qui n'est autre chose qu'un code de corruption, pénétrez-vous profondément de la nécessité de lui donner une base sacrée. Pourquoi lutter plus long-temps contre la force et la nécessité des choses? pourquoi vouloir obstinément donner un démenti à l'univers, à la voix de tous les peuples, à l'expérience de tous les siècles? Ouvrez enfin les yeux, il en est encore temps. Assez de crimes et de malheurs ont attesté l'inanité de nos rêveries et la folie de nos calculs. Bannissez de nos écoles cette morale raisonnée qui n'est bonne à rien, pour y substituer cette morale pratique qui est bonne à tout. Donnez-nous des écoliers qui étudient leurs devoirs, et qui ne sachent pas leurs droits. Rappelez-les à l'autorité de leurs parens par l'autorité de Dieu. Rendez-nous les études du bon Rollin; et à la place de ces théories amphigouriques, de ces chimères paradoxales, donnez-nous le catéchisme que Fénelon a appris étant enfant, et qu'il a enseigné étant homme. Débarrassez-nous au plus tôt de ces professeurs d'analyse, qui ne savent analyser que leur intérêt, et de tous ces chétifs professeurs d'entendement humain, qui ne sont bons qu'à renverser l'entendement humain. Revenez enfin aux anciens principes, à l'ancienne éducation (1), la seule bonne

(1) La plupart des parens, qui n'osent pas envoyer leurs enfans à ces écoles, que la république paie si cher, et que l'on voit heureusement désertes, sont fort embarrassés de leur éducation. Nous croyons donc

malgré quelques abus, comme la vôtre est la seule mauvaise malgré ses réformes. Revenez-y, et au plus tôt, si vous ne voulez pas que le corps social s'écroule, et finisse par vous ensevelir sous ses propres ruines.

leur rendre service en les prévenant qu'il s'élève à Paris plusieurs pensions très-sûres, dont le but n'est pas de faire des philosophes, mais des chrétiens, et qui suivent dans les études l'ancienne marche des collèges de l'Université. Nous connoissons, entr'autres, celle de M. Rolin, rue de Vaugirard, près la barrière; celle que M. Lefèvre, ancien agrégé de l'Université, vient d'établir rue des Vieilles-Tuileries, hôtel ci-devant de Clermont-Tonnerre, et celle de M. Jondot, homme de lettres. On ne reçoit dans ces trois pensions que des maîtres connus par la pureté de leurs principes religieux.

35.

SUR LE RAPPORT

DE CAMILLE JORDAN,

TOUCHANT LA POLICE DES CULTES.

(15 juillet 1797.)

Le 17 juin (29 prairial an V), Camille Jordan, membre du Conseil des Cinq-cents, avoit fait un rapport sur la police des cultes ; c'est ce rapport dont l'auteur des *Annales* fait ici l'analyse. La discussion sur le projet présenté par le rapporteur s'ouvrit le 8 juillet. Fressenel, Lemerer, Boissy d'Anglas, Pavie, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Royer-Collard et Pastoret parlèrent en faveur des prêtres ; mais la discussion fut renvoyée au 15 juillet. Il y eut à cette occasion deux séances fort orageuses dont M. de Boulogne rendit compte dans un petit article que nous mettons à la suite du rapport.

Le rapport de Camille Jordan, attendu avec impatience, a été entendu avec tout l'intérêt qu'inspiroient la grandeur de la cause, et la réputation de celui qui la plaidoit. On ne peut s'empêcher de reconnoître dans l'orateur une maturité de pensées au-dessus de son âge, le talent d'un

homme exercé dans l'art d'écrire, un fonds précieux de sensibilité qui décèle toujours l'honnêteté de l'ame, une grande dextérité pour se tirer de certaines difficultés de sa position, un grand désir de servir la religion par ses ménagemens mêmes, et enfin une intention bien ouverte et très-décidée d'aller au bien. Ceux mêmes qui ne sont pas portés à lui pardonner certaines inexactitudes, ne lui refusent pas ce tribut de louanges; et il est peu de personnes, dans le grand nombre de celles qui n'ont pas été satisfaites du résultat de ce rapport, qui n'applaudissent aux estimables qualités du rapporteur.

Camille Jordan commence par un aveu bien propre à lui concilier la confiance.

« Cette impartialité qui vous dirige, mes collègues, me » répond que la jeunesse et l'inexpérience de celui qui » vous parle ne seront point à vos yeux un préjugé » contre le projet qu'il doit vous soumettre. Non, vous » m'oublierez au milieu de si grands intérêts, ou vous » vous souviendrez que je ne suis ici que l'organe de votre » commission; ce projet lui appartient tout entier. Que » si, contre le vœu de mon cœur, il m'échappoit, en le » proposant, quelque expression imprudente, elle n'ap- » partient qu'à moi et ne doit nuire qu'à moi. »

Rien de plus noble que ce début, rien de plus respectable que cette droiture. Nous le suivrons donc ici avec la franchise que nous inspire sa loyauté, et avec les égards qui sont dus à tant de talens relevés par tant de modestie.

Il part d'abord du *fait* de la volonté du peuple pour rétablir la liberté des cultes.

« Il n'est pas ici question de maximes abstraites; il ne » s'agit pas de nous livrer à nos spéculations, pour dé- » couvrir le meilleur des systèmes. Non, une puissance » supérieure s'est expliquée, le peuple a voulu; sa vo-

» lonté est déposée dans la constitution. Il faut l'y cher-
» cher pour la suivre : tous les principes ne sont ici que
» des faits. »

C'est sans doute fort bien fait de consulter ici la volonté du peuple : mais c'est sa volonté réelle, et non sa volonté supposée; sa volonté telle qu'elle est dans son cœur, et non sa volonté telle qu'elle est sur le papier, que l'on doit prendre ici pour règle. Le peuple a voulu la constitution, soit; mais veut-il la liberté prétendue du culte telle qu'elle est donnée par la constitution? veut-il que la constitution soit étrangère au culte même de la nation? Voilà la question que l'on met toujours de côté; voilà ce qu'on ne prouvera jamais, ou plutôt ce qui est évidemment contraire à sa volonté. Le rapporteur ne veut ici, dit-il, consulter que les faits; c'est effectivement de toutes les preuves la plus concluante. Mais malheureusement les *principes ne sont pas ici des faits*, puisque les faits sont ici en contradiction avec les principes. C'est un fait que la religion catholique est celle de l'immense majorité du peuple français, et c'est un principe de la constitution qu'il faut ignorer cette vérité de fait; c'est un fait qu'elle est depuis quinze siècles la religion de la France, et c'est un principe qu'elle ne peut pas être plus estimée et plus considérée que celle d'une poignée de fous et de charlatans qui n'existent que depuis hier; c'est un fait que le peuple veut sa religion avec toutes les facilités qu'elle a toujours eues, et c'est un principe qu'il ne peut pas le vouloir; c'est un fait que le peuple n'a jamais cru qu'on lui ôteroit ses ministres, qu'on lui feroit de sa religion un impôt, et qu'on l'opprimeroit indignement jusqu'à lui disputer la propriété de ses temples et de ses presbytères, et c'est un principe que tout cela se fait par lui, avec lui et pour lui. Le rapporteur *ne veut ici parler que des faits*, et il ne voit pas qu'il ne parle ici que

des principes modernes. Mais ces principes sont-ils justes? sont-ils conformes aux principes de la raison, de la morale, aux vérités adoptées par tout le genre humain? mais ces principes sont-ils une garantie suffisante pour la liberté pleine et entière de notre culte, telle qu'une *puissance supérieure* le demande? C'est là toujours qu'il en faut revenir.

« La première déclaration qui s'offre à moi, conti-» nue-t-il, comme le fondement de la législation sur les » cultes, c'est qu'ils jouiront d'une entière liberté; que » nul ne peut être empêché, en se conformant aux lois, » de professer le culte qu'il a choisi. »

Voilà donc la liberté de notre culte établie sur un *principe;* mais cependant ce grand principe, qui est le fondement de notre liberté, ne peut-il pas en être aussi le tombeau? Rien de plus équivoque que ce mot : *en se conformant aux lois;* car si ces lois sont injustes, si elles sont faites par des impies qui ne veulent pas la liberté du culte, quoique fort soigneux d'en conserver le simulacre; si elles sont si machiavéliquement arrangées, qu'en dernier résultat elles détruisent entièrement la chose, tout en conservant scrupuleusement le mot, que devient alors la garantie de notre culte? et combien son principe *fondamental* n'est-il pas illusoire! Ce que nous disons est si vrai, que ce principe existoit sous Robespierre; que l'on a toujours persécuté au nom de ce principe; que ceux mêmes qui l'ont mis en *déclaration* savoient fort bien qu'il se réduiroit à rien dans la pratique; « qu'il fut long-temps invoqué, comme le remarque fort bien Camille, par ceux qui le violoient avec le plus d'audace; que long-temps il ne fut parmi nous qu'une amère dérision, jointe à une cruelle tyrannie; qu'aujourd'hui même il reste tant de dispositions dans nos lois qui en contrarient le véritable esprit, qu'il est juste de le proclamer avec solennité, et de nous pénétrer tous de sa vive lumière. »

..

Et voilà précisément ce qui nous alarme : c'est que cette *vive lumière* n'a rien de *pénétrant;* c'est qu'il n'y a ici qu'un principe, qui, pour être *proclamé avec solennité,* n'en pourra pas moins être violé, quand on voudra, avec impunité; c'est que ce principe peut toujours devenir une arme entre les mains des législateurs mal intentionnés; c'est que ce principe, tout solennel qu'il peut être, porte sur un principe dangereux, qui est que la liberté du culte *proclamée* est une liberté de culte effective, et que cette liberté consiste dans *la conformité aux lois,* tandis que ces mêmes lois peuvent être très-peu *conformes* à cette liberté.

Mais voulons-nous donc une liberté sans règle et indépendante des lois? à Dieu ne plaise! Nous voudrions seulement que ces lois portassent sur des réalités, et non sur des suppositions; sur l'existence reconnue de la religion catholique, et non sur l'hypothèse absurde qu'elle n'existe pas comme religion du peuple : car tant que nous vivrons d'hypothèses et de suppositions, nous ne vivrons que de chimères, et nous n'aurons qu'une ombre vaine de liberté. Nous serons perpétuellement froissés entre les *principes* et les *faits,* entre le but et les moyens, entre nos lois et nos consciences, entre les prohibitions et nos affections, entre les déclarations abstraites et nos habitudes morales; de sorte que la législation, n'ayant jamais à cet égard de point fixe ni de marche assurée, n'offrira qu'une éternelle contradiction, qu'une perpétuelle pétition de principes avec laquelle nous serons libres, parce que nous serons libres, et enfin qu'une misérable fiction de droit, dont le peuple catholique sera toujours et le jouet et la victime.

Après avoir montré que la volonté du peuple, qui a changé sur d'autres points de la législation, n'a jamais varié sur celui-ci, le rapporteur nous rend raison de cette vo-

lonté manifestée de toutes parts d'une manière si éclatante.

« Eh! ne vous étonnez pas de l'intérêt singulier qu'at-
» tachent aux idées religieuses tous ces hommes habitués
» à s'en nourrir. Ce sont elles qui leur assurent des jouis-
» sances indépendantes du pouvoir des hommes et des
» coups du sort; ce sont elles qui tempèrent à leurs yeux
» cette inégalité des conditions nécessaire à l'existence
» des sociétés humaines. Leur besoin est senti surtout
» par les peuples en révolution. Alors il faut aux mal-
» heureux l'espérance : elles en font luire les rayons
» dans l'asile de la douleur; elles éclairent la nuit même
» du tombeau; elles ouvrent devant l'homme mortel et
» fini d'immenses et magnifiques perspectives. Législa-
» teurs! que sont vos autres bienfaits auprès de ce grand
» bien? Vous plaignez l'indigent, les religions le conso-
» lent; vous réclamez ses droits, elles assurent ses jouis-
» sances. Ah! nous avons parlé souvent de notre amour
» pour le peuple, de notre respect pour ses volontés; si ce
» langage ne fut pas vain dans nos bouches, respectons
» avant tout des institutions si chères à la multitude. De
» quelque nom que notre haute philosophie se plaise à
» les désigner, quelles que soient les jouissances plus
» exquises auxquelles nous pensons qu'elle nous admet,
» c'est là que le peuple a arrêté ses volontés, c'est là
» qu'il a fixé ses affections; il nous suffit, et tous nos sys-
» tèmes doivent s'abaisser devant sa volonté souveraine. »

Il y a ici autant d'esprit que de sensibilité. Mais laisserons-nous passer ce petit compliment à la philosophie? Nous le ferons d'autant moins, que les sentimens vertueux et chrétiens de Camille Jordan ne sont point un problême, et que jamais il n'a été admis à ces jouissances *plus exquises de la haute philosophie*. Ou plutôt qui ne voit pas que ce qui paroît d'abord un compliment, n'est au fond qu'une ironie adroitement ménagée; qu'il se mo-

que de la philosophie, en paroissant lui donner quelque éloge ; qu'en l'appelant *haute*, il a voulu dire hautaine, orgueilleuse, tyrannique, insolente ; qu'en parlant de ses jouissances exquises, il n'a voulu parler que de ses chimères exquises, de sa métaphysique exquise, de ses rêveries exquises, et nous faire sentir que tout l'exquis de ses calculs subtils et de ses abstractions quintessenciées n'est rien auprès de *ces grands biens, de ces consolations, de ces immenses et magnifiques perspectives que nous offre la religion?*

« Que la liberté, continue le rapporteur, que vous accordez à tous les cultes ne soit donc point en vous » l'effet d'une égale indifférence, encore moins d'un égal » mépris, comme cette tolérance dont se parèrent long- » temps de dangereux sophistes; mais qu'elle soit le fruit » d'une sincère affection. »

Ce conseil, sage à certains égards, nous paroît contradictoire sous bien d'autres. Comment n'avoir pas une égale indifférence et même un égal mépris pour tous les cultes, quand la loi en proclame la promiscuité dans un même temple; quand elle les y concentre comme une chose qu'elle ne fait que *tolérer;* quand on ne les regarde tous ensemble que comme des institutions chères uniquement à la multitude; quand on n'en fait plus qu'un objet d'inquisition, de surveillance, et non de respect; quand la religion même du peuple souverain est tenue dans un état d'avilissement politique, et que son existence obscure, précaire, mendiée, annonce perpétuellement qu'on veut bien la souffrir, mais que les fers et les galères sont là, si elle ose sortir de ses quatre murailles?

Mais ce qui nous paroît surtout fort difficile, c'est d'avoir pour tous les cultes *une sincère affection ;* car si je les aime tous, je les méprise tous ; et si je les méprise tous, je ne puis en aimer aucun. Bien des gens même

pourroient trouver ici une véritable impiété; car, pour les aimer tous *sincèrement*, il faudroit les croire tous vrais; et pour les croire tous vrais, il faudroit les croire tous faux : ce qui est assez embarrassant. Ce n'est donc pas une *sincère affection* qu'il faut demander à nos législateurs, mais de sincères intentions, mais une volonté sincère de protéger efficacement la liberté du culte, en consultant ici non les paroles, mais les effets; et c'est sans doute tout ce qu'a voulu dire Camille Jordan.

On verra peut-être avec quelque peine la généralité de cette proposition, que *tous les cultes entretiennent la morale, que tous sont utiles aux hommes.* Si on entend par là qu'une religion, même fausse, vaut mieux encore que l'impiété et l'absence de toute religion, cela est vrai, Montesquieu même l'a dit. Mais il peut y avoir des cultes barbares, insensés, superstitieux, fanatiques, qui, bien loin d'entretenir la morale, la pervertissent, et qui, bien loin d'être utiles aux hommes, pourroient leur nuire; et c'est précisément la honte de notre prétendue liberté des cultes, avec laquelle on peut faire revivre tous ces cultes abominables que le paganisme enfanta avant la révélation, et qui, tout cultes qu'ils étoient, n'en plongèrent pas moins l'univers dans un abîme de désordres et d'abominations.

« Il y eut des législateurs qui, touchés de cette salu-
» taire influence des idées religieuses, crurent devoir lier
» le culte aux lois. »

Il auroit fallu dire *tous :* oui, tous sans exception ont voulu s'assurer d'un pouvoir sacré qui sanctifiât l'autorité humaine. Tous ont lié le culte aux lois, tous ont cherché à imprimer sur leurs décrets une sanction céleste, tous ont mis l'État sous la protection des dieux; il n'y a, dans les fastes du monde, que la Convention seule qui ait voulu former une société, en mettant à part le fon-

dement de toute société; il n'y a, dans tous les siècles, que la seule république française qui fasse constitutionnellement divorce avec le ciel: et c'est bien ici qu'on peut dire non-seulement qu'elle est une, mais unique; non-seulement qu'elle est *indivisible*, mais indéfinissable.

Le rapporteur s'élève ensuite contre les sermens. Il dénonce l'abus sacrilège qu'on en a fait, il en montre l'inutilité et pour les impies qui s'en moquent, et pour les hommes religieux qui n'en ont pas besoin. Il fait remarquer combien la garantie du serment est nulle dans un Etat corrompu; il le montre contraire à l'égalité politique, puisqu'il exige beaucoup des hommes qui ont une religion, et qu'il n'impose rien aux hommes qui n'en ont aucune; et, s'étayant enfin de la loi même sur la liberté des cultes, il en conclut que *le législateur ne peut plus exiger des sermens.*

La conséquence n'est pas tout-à-fait juste; car le législateur peut très-bien exiger des sermens dans un pays où tous les cultes sont libres, et cela peut très-bien s'arranger avec la différence des religions, chacun pouvant jurer par la religion qu'il professe : c'est seulement dans une république qui ne reconnoît légalement aucune espèce de culte, que l'exigence des sermens est illégale. Mais alors quelle conséquence à tirer, honteuse et dégradante! qu'il est triste de s'avouer à soi-même qu'on vit parmi des hommes où la religion du serment, en honneur chez tous les peuples de la terre, est une contradiction! et qui n'entrera pas dans une espèce d'effroi, quand il réfléchira qu'il habite un pays où nul n'est recevable à jurer sur sa conscience et sur sa foi, parce que tous sont censés, aux yeux de la loi, n'avoir besoin ni de foi ni de conscience?

De ce que le législateur ne peut pas exiger des sermens, Camille en conclut qu'il ne peut pas même exiger une simple promesse, telle que l'acte de déclaration. Cet

article est traité d'une manière supérieure, et ne laisse rien à désirer. On y voit combien cette déclaration est dangereuse, opposée à la tranquillité publique, inconstitutionnelle, inquisitoriale, violatrice tout à la fois de l'égalité politique et de la liberté religieuse; et les divers motifs qu'ont eus les prêtres pour et contre la soumission y sont développés avec autant de précision que de sagesse. On en jugera par ces traits :

« Nous avons commencé par reconnoître tous qu'il n'a» voit assurément jamais été dans l'intention du législa» teur, en demandant la promesse de soumission, d'at» tenter à la liberté des cultes; que cette déclaration, » bien entendue, fidèlement interprétée, n'exigeant point » des citoyens l'approbation des lois, ne les engageant » point à faire toutes les actions qu'autorisent les lois, se » bornant à exprimer l'obéissance au gouvernement ac» tuellement établi, ne frappoit en effet sur aucune opi» nion religieuse, ne renfermoit rien qui ne fût l'étroite » obligation de tous les Français, et que ne prescrivissent » toutes les religions qu'ils professent. Nous aurions ar» demment désiré que tous les ministres des cultes, s'ar» rêtant à un sens si naturel et si pur, n'eussent point » attaché à nos paroles une fausse interprétation, d'où » sont nées toutes leurs préventions; qu'ils se fussent ral» liés à ces ecclésiastiques respectables de Paris et de » quelques départemens, qu'une religion non moins sin» cère, mais plus éclairée, a préservés de ces excessives » frayeurs; que comme eux, sans examiner si nous avions » le droit politique d'exiger d'eux des déclarations parti» culières, ils se fussent empressés de donner à la patrie » ce gage touchant de leur obéissance, et qu'ainsi au mal » d'une demande imprudente, ne se fût pas joint celui » d'un opiniâtre refus. Mais après être convenus de toutes » ces vérités, nous n'avons pu nous dissimuler que cette

» déclaration, parce qu'elle étoit exigée des prêtres seuls, » portoit atteinte à l'égalité qui doit règner entre eux et » les autres citoyens; parce qu'elle étoit généralement » mal interprétée, violoit l'innocente liberté des con- » sciences; que, surtout destinée à garantir l'ordre, elle » étoit devenue inutile, même dangereuse à la tranquil- » lité publique.

» Voici, en effet, l'histoire simple de cette répugnance : » elle naît, chez plusieurs, moins de la nature même de » l'acte, que d'une prévention générale contre toute es- » pèce de serment et de promesse. Depuis quelques an- » nées, on leur a présenté de si insidieuses formules, on » a tourmenté leur conscience en tant de manières, qu'elle » se refuse violemment aujourd'hui à toute interrogation » nouvelle; ils craignent de trouver un piège dans les » paroles les plus innocentes; ils craignent d'encourager » le législateur à de plus dangereuses tentatives sur leur » liberté; il faut le dire, après ce qu'ils ont souffert, une » telle prévention, si elle est exagérée, est au moins » excusable.

» Elle se confirme, chez d'autres, par une déplorable » équivoque; ils remarquent dans votre code plusieurs » lois injustes; vous-mêmes le reconnoissez tous les jours, » vous le proclamez à cette tribune, vous en opérez la » réforme. Ils y voient quelques lois qui autorisent des ac- » tions contraires à des dogmes particuliers de leur reli- » gion, telle la loi du divorce pour les catholiques. Sans » doute ils ne voudroient pas, parce qu'une loi leur sem- » ble blâmable, se révolter contre elle; parce qu'il existe » des abus, attaquer le gouvernement; mais ils crain- » droient de paroître approuver les lois qu'ils blâment, » ou s'engager à faire les actions qu'ils condamnent : or, » ils ont cru trouver dans la promesse et cet acte d'ap- » probation et cet engagement. Grossière méprise sans

» doute! elle n'exprimoit qu'une simple obéissance dont ils » reconnoissent l'obligation; elle n'a jamais prétendu leur » enlever ce droit imprescriptible du citoyen de tout Etat » libre, de censurer la loi en lui obéissant; elle n'a ja- » mais prétendu les engager à faire toutes les actions » qu'autorisent les lois. Il est très-clair qu'on peut obéir » à la loi du divorce sans divorcer; mais enfin, c'est ainsi » qu'ils l'ont entendue, tous leurs discours vous l'attestent, » tous leurs écrits en font foi; il n'est pas un de leurs ar- » gumens bien analysé, qui ne revienne à cette même » équivoque. Il n'y a pas là de la logique sans doute; » mais au moins il n'y a pas de la révolte.

» Enfin, il en est un grand nombre chez qui le refus de » la promesse n'a été qu'une simple hésitation; ils dou- » toient du sens de la formule; ils attendoient d'être di- » rigés par les exemples, et éclairés par les avis de ceux » dont leur religion leur apprend à respecter l'autorité. » Dans ce doute et cette attente, ils prenoient le parti » le plus sûr pour leur conscience timorée, ils s'abs- » tenoient : qu'il y a loin encore d'un pareil scrupule à » la rébellion ! »

Le rapporteur passe ensuite à l'article des cloches, vivement sollicitées de toutes parts, et dont il demande l'autorisation. Il répond victorieusement aux différens prétextes dont s'arment l'impiété et la mauvaise foi pour les proscrire, et surtout aux frayeurs qu'il appelle excessives, et que nous appelons hypocrites, de ceux qui les regardent comme un moyen d'insurrection.

« Législateurs, dit-il, poursuivez avec fermeté votre » glorieuse carrière. Soyez humains et justes, et ne crai- » gnez pas que les cloches du peuple sonnent son insur- » rection contre vous et vos lois. »

Il observe fort bien que l'autorisation des cloches est *une conséquence presque inévitable de la liberté des cultes.*

Mais ne pouvons-nous pas observer aussi que, si leur autorisation est presque inévitable, on ne conçoit donc pas comment l'article V du projet les restreint aux temples seuls, dont la loi du 11 prairial laisse la jouissance aux communes, parce que ces temples pourront fort bien n'être pas suffisans, et qu'il y en a beaucoup d'où le mélange des cultes chassera les catholiques?

L'article des sépultures annonce le plus grand talent. Il sollicite, au nom de l'humanité, au nom de la morale publique, la restauration des cimetières et leur destination sacrée.

« C'est au milieu des tombeaux, s'écrie-t-il, qu'elles » viennent (*les religions*) donner leurs plus graves leçons, » et offrir leurs plus sublimes espérances. Gardons-nous » d'envier à l'homme mourant cette inestimable douceur » de léguer sa dépouille mortelle à la terre où reposent » ses pères; à ses amis la consolation de consacrer sa » tombe par des cérémonies religieuses, et d'y venir ré- » pandre des prières avec des larmes; à la religion elle- » même le touchant privilège de recevoir l'homme au » sortir de la vie, d'envelopper de son manteau sacré cette » effroyable catastrophe de la nature humaine, et de » planter encore les signaux de la vie au milieu des images » de la destruction et du domaine de la mort. »

Les lecteurs se seront aperçus sans doute que, dans tout le cours de ce rapport, Camille Jordan ne parle jamais que des religions en général, et prises, pour ainsi dire, *en masse*. Ce sont *toutes les religions qui sont chères au peuple;* ce sont *les religions dont l'existence est précieuse aux législateurs,* etc. Ces sortes de ménagemens ont dû sans doute coûter beaucoup à son cœur. Peut-être aussi n'a-t-il pas assez vu que, pour servir sa cause, il l'affoiblissoit; et que par là, sans plaire davantage aux impies qui connoissent fort bien ses intentions et ne sont

pas la dupe de ses ménagemens, il attriste les vrais catholiques, qui ne s'accoutumeront jamais à voir la religion antique, la religion nationale, la seule que le peuple professe, la seule qu'il chérit, disparoître sous le nom collectif de toutes les religions passées, présentes et futures.

Le peuple catholique s'accoutumera encore moins à voir que presque toutes les mesures prises pour lui assurer la liberté de son culte, sont de véritables chaînes qu'on lui impose dans l'exercice de ce culte.

« Vous confirmerez, dit le rapporteur, les anciennes » lois qui défendent de pratiquer les cérémonies d'aucun » culte, d'en exposer les signes, d'en porter les costumes, » d'en publier les instructions hors de l'enceinte des lieux » qui leur sont expressément consacrés. Cette interdic- » tion est rigoureuse; sans doute il paroîtra pénible aux » partisans d'une religion qui a long-temps couvert nos » places publiques de la pompe de ses cérémonies, de se » renfermer dans une obscure et étroite enceinte. Les » bons habitans des campagnes se plaindront à nous que » nous leur ravissons la portion la plus chère de leur » culte : ces plaintes retentissent à nos cœurs; mais le » sacrifice vous paroît exigé par l'ordre public. Vous leur » répondrez que la séparation absolue des cultes divers, » leur concentration dans des temples distincts vous a » paru nécessaire pour prévenir les rixes qui naîtroient » de leur rencontre, etc. »

Fort bien; mais sans entrer dans l'examen si toutes ces mesures, bien loin de *prévenir les rixes*, ne sont pas propres au contraire à les faire naître, nous demanderons toujours pourquoi l'*ordre public* se trouve ici en contradiction avec la volonté du peuple, qui est elle-même, dans le sens de la constitution, l'ordre public; pourquoi l'*ordre public* consiste dans ce *sacrifice* et cette *interdiction rigoureuse;* pourquoi il faut de toute nécessité que *les*

bons habitans des campagnes soient traités *rigoureusement* par la soustraction de *la plus chère portion de leur culte?* Nous doutons que ce compliment sur leur bonté les console; nous doutons qu'ils soient assez savans et assez métaphysicieus, pour comprendre que ce qui les gêne, ce qui les contrarie *péniblement*, et les garrotte en tout sens dans ce qu'ils ont de plus cher, soit précisément l'ordre public. Il faut en effet être bien *bon* pour se résigner à ce sacrifice. Heureusement que ce bon peuple ne fait pas des raisonnemens, et qu'il met sa *bonté* en pratique et non en calcul; car il est douteux que, s'il calculoit, il trouvât fort *bon* d'être souverain à ce compte.

On va nous demander sans doute si nous voulons une religion dominante. Cette domination n'est qu'un mot que les impies font semblant de ne pas entendre, et que cependant ils entendent fort bien. Ils savent à merveille que cette religion dominante ne peut signifier autre chose, dans l'état actuel, que la religion de presque tout le monde, et qu'ainsi la religion catholique doit dominer, comme l'immense majorité domine tout le reste. Que tous ces niveleurs, qui voudroient égaliser les religions, comme ils ont voulu égaliser les fortunes, abaissent donc le ciel jusqu'à eux, afin qu'il ne *domine* plus sur leurs têtes! Nous ne demandons donc pas une religion dominante, mais que la volonté du peuple soit dominante, mais que l'impiété ne soit pas dominante, et qu'on ne nous domine pas injustement en nous présentant, comme des *lois tutélaires* et des *dispositions bienfaisantes*, une police sur les cultes, dont les faveurs sont presque toutes dérisoires, et dont les prohibitions sont presque toutes funestes et destructives.

Comment, par exemple, peut-on mettre au rang des *bienfaits* la faculté de louer ou d'acheter des temples, quand ces temples n'auront aucune existence assurée, quand le

culte lui-même ne peut en être propriétaire, quand ces temples n'appartiendront qu'à des particuliers qui pourront les changer, quand bon leur semblera, en salles de spectacles; le *bienfait* d'avoir des temples en commun, source infaillible de tracasseries et de désordres; le *bienfait* de pouvoir (clandestinement) *exercer dans son propre domicile les pratiques de son culte, et d'en conserver les signes :* ce qui veut dire que l'on permet de faire ce qu'aucune puissance humaine ne peut empêcher, ce qu'aucune constitution ne peut défendre; le *bienfait* de *fixer le jour des fêtes religieuses*, et de se reposer ces jours-là, *si on le veut :* comme si on avoit besoin de quelque décret pour cela; le *bienfait d'être libre dans le choix des ministres de son culte :* article que l'on n'entend pas; car si le peuple a par lui-même ce droit de choisir ses ministres, la loi n'a que faire de les lui donner; et s'il ne l'a pas, la loi ne peut pas le lui donner (1)?

Mais si ces *bienfaits et ces lois tutélaires* sont presque toutes illusoires, les mesures prohibitives et répressives, qui font la plus grande partie de ce code de liberté, ne le sont pas.

Que dirons-nous de la défense *de rassembler dans les maisons, à l'occasion du culte, plus de dix personnes au-delà du nombre des individus habitant le même domicile?* de sorte que, pour baptiser un enfant, faire un mariage, recevoir le viatique, il faudra compter bien exactement, tandis qu'on peut se rassembler en foule à l'occasion d'un repas, d'un bal et d'une fête domestique.

Que dirons-nous de la défense de *publier les instruc-*

(1) On n'entend sans doute ici par ce *choix* que la liberté d'embrasser la religion qu'on voudra; mais l'article est très-incorrect, parce qu'il semble d'abord rappeler le prétendu droit des élections populaires, dont le rapporteur n'a pas certainement voulu parler, et que l'Assemblée Constituante ne décréta que pour asservir les pasteurs d'une part, et flagorner le peuple de l'autre.

tions hors des temples? article qui, pris à la lettre, peut offrir un vaste champ à des vexations arbitraires, et n'iroit à rien moins qu'à défendre l'impression des prônes d'un curé ou les mandemens d'un évêque; ce qui alors contrediroit ouvertement la liberté du culte.

Que dirons-nous de la défense de *faire des achats ou locations des lieux destinés aux exercices du culte en noms collectifs par les communes ou sections des communes?* c'est-à-dire que l'on défend la seule et unique manière de faire des acquisitions sûres, sans être onéreuses; la seule qui puisse garantir réellement l'existence du culte. Mais c'est surtout l'*interdiction des donations perpétuelles* qui est perfide; c'est vouloir que la religion ne vive que d'aumônes, et qu'elle soit *perpétuellement* étrangère; c'est la priver du droit essentiel de propriété, qui n'est autre chose que le droit d'exister; c'est la rendre à charge au peuple, afin qu'il s'en dégoûte, et aux pauvres surtout, afin qu'ils soient forcés de s'en passer. Les apôtres recevoient le prix des champs vendus par les fidèles; au milieu des persécutions, l'Eglise avoit des possessions; des empereurs païens ont jugé les différends survenus entre les églises sur des immeubles. Parmi nous, on ne dispute pas aux Juifs la propriété de leurs synagogues; les biens de l'église luthérienne d'Alsace lui sont assurés par nos lois: mais la religion catholique doit vivre au jour le jour, pour la punir d'être la religion du peuple, et pour se venger des *donations perpétuelles* qu'elle avoit faites à tous les malheureux.

Et voilà sans doute ce qui a fait que ce rapport n'a pas pleinement satisfait les vrais amis de la religion. Peut-être est-ce la faute de ceux qui nous avoient trop promis; peut-être est-ce la nôtre de nous être livrés trop facilement à de douces espérances. Quoi qu'il en soit, nous n'en serons pas moins justes envers le rapporteur, et nous

distinguerons toujours le bien qui est dans son cœur du bien qui est en son pouvoir. A Dieu ne plaise que nous confondions jamais son discours avec ses sentimens, sa condescendance avec ses principes! Nous savons trop, et tout ce que ses vertus méritent d'égard, et tout ce que les circonstances exigent de ménagemens (1). Mais nous avons cru de notre devoir de relever certaines expressions dont il est facile d'abuser, et surtout de ne pas regarder comme *le développement de l'exercice du culte*, une législation qui, à quelques modifications près, le laisse encore sous le joug où le tenoit asservi la Convention elle-même.

Les deux séances des 28 et 29 messidor, où a été discuté l'article de la soumission, seront mémorables dans l'histoire de la législation française, et par les contradictions qu'elles renferment, et par les tristes conséquences qui peuvent en résulter. La résolution du 28, en supprimant tout acte de déclaration, avoit répandu la joie parmi les amis de la paix et de la tranquillité publique. Les Jacobins, il est vrai, ces restes impurs de la Convention, frémissoient de rage de se voir enlever tout prétexte de persécution, de n'avoir plus de formules à nous opposer pour nous vexer avec des formes, et de ne pouvoir plus désoler nos consciences, après avoir tenté vainement de *désoler notre patience*. Mais les amis de la constitution s'applaudissoient du rapport d'une loi qui la contrarie dans un point essentiel. Les amis de la religion se félicitoient de voir cesser parmi les prêtres catholiques

(1) Camille Jordan, député du département du Rhône au Conseil des Cinq-Cents, en 1797, y vota constamment avec ceux qui vouloient fermer les plaies de la révolution. Condamné à la déportation après le 18 fructidor, il parvint à s'y soustraire, et se retira en Allemagne, d'où il ne revint qu'après la chute du Directoire. Il se tint à l'écart sous Buonaparte, et ne reparut que sous la restauration. Nommé député en 1815, il parut suivre une direction contraire, et vota, en plusieurs rencontres, avec le parti libéral. Il mourut à Paris, le 19 mai 1821.

une division, qui, sans violer l'unité, peut altérer au moins la charité. Les fidèles, impatiens de jouir de l'exercice entier de leur religion, voyoient déjà tous les temples ouverts, et se précipitoient vers nos saintes solennités. Ils bénissoient le ciel de ce qu'une partie des ministres, débarrassés de ces scrupules qui peuvent être respectables, mais qui ne sont nullement faits pour servir de règle à ceux qui ne les ont pas, alloient enfin rendre à la religion cette publicité si nécessaire, dont ses ministres n'ont pas droit de la priver. Ceux mêmes qui pour cette raison s'étoient soumis à la déclaration, et n'avoient compté pour rien les dangers auxquels cet acte pouvoit les exposer, n'attendoient plus que le moment de voir leurs frères partager leurs travaux et porter avec eux le poids du ministère, lorsqu'on apprend le lendemain que le conseil est revenu sur la résolution, et que la même assemblée qui l'avoit rendue la veille à une majorité des deux tiers, par assis et par levé, l'avoit rejetée vingt-quatre heures après au scrutin, et à une majorité de quatre voix. Chacun cherchoit à expliquer d'où venoit cette différence, cette incertitude dans les résolutions, cette vacillation dans les principes. Chacun s'est demandé s'il y avoit deux opinions dans les mêmes personnes; une opinion publique, et une opinion secrète; une opinion par assis et par levé, et une opinion par scrutin; une opinion conforme au vœu du peuple, et une opinion conforme aux passions des législateurs. On a cru voir d'abord les jours affreux de la Convention reparoître, les tactiques révolutionnaires ressusciter, le fantôme de la peur, qui a commandé tant de crimes, planer encore sur le sanctuaire des lois, et les destinées de la France livrées encore à la merci des cabales et des factions. On n'a pu voir sans indignation Chollet reprendre en sous-œuvre la résolution de la veille, et, s'armant d'un sophisme

machiavélique, proposer une déclaration à tous les professeurs de morale, afin, dit-il, que les prêtres qui enseignent aussi la morale, ne puissent plus se plaindre de ce qu'on ne l'exige que d'eux seuls. Misérable équivoque, dont la mauvaise foi égale l'impudence! comme si l'Etat pouvoit reconnoître d'autres professeurs de morale que ceux qu'elle paie; comme si on pouvoit méconnoître le prêtre comme prêtre, et le reconnoître comme professeur de morale; comme si le prêtre étoit autre chose qu'un professeur de morale religieuse et dogmatique, méconnue par la constitution! Mais quoi qu'il en soit et du sophisme et du sophiste, et de la peur des législateurs et de l'incertitude de la législation, nous pouvons encore espérer que la victoire des opposans ne sera pas au moins complète. Le principe d'une déclaration est arrêté, mais le mode ne l'est pas encore. La commission à laquelle il est renvoyé s'en occupe, et le zèle qu'elle a mis pour supprimer l'ancienne déclaration, nous porte à croire que la nouvelle sera tellement claire et tellement précise, qu'elle satisfera les esprits les plus ombrageux et les consciences les plus scrupuleuses. Ainsi le schisme disparoîtra, et par là seront confondus tous ces partisans des formulaires politiques, qui, ne pouvant plus juger les prêtres militairement, voudroient au moins les torturer grammaticalement, et qui, après avoir proscrit tous les *credo* religieux, viennent toujours nous fatiguer de leurs *credo* républicains.

36.

SUR UN ARRÊTÉ

DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

(1er août 1797.)

On verra, par le commencement même de l'article, quelle en fut l'occasion, et on jugera sans doute que l'auteur fait bien ressortir l'injustice et le ridicule de l'arrêté.

M. Esmenard, prêtre très-respectable par son âge et par le dévoûment généreux avec lequel il s'est consacré aux secours spirituels des fidèles sous le règne de la terreur, ainsi qu'à la conversion des prêtres constitutionnels, dont il a ramené un si grand nombre, faisoit le prône, dimanche dernier, 2 juillet, dans l'église paroissiale de la Magdeleine d'Aix. Il ne manqua pas de suivre l'Evangile de point en point; et en conséquence il établit ce principe, que ceux qui n'étoient point unis au successeur de saint Pierre ne faisoient point partie de l'édifice sacré dont Jésus-Christ est la pierre angulaire; qu'il n'y avoit que ceux qui, pouvant remonter jusqu'aux apôtres par une succession non interrompue, étoient en droit de se dire la véritable Eglise; et, faisant l'application de ces principes, il ajouta que nos frères récemment séparés de nous étoient précisement dans ce cas; qu'ils avoient

beau se vanter de faire les mêmes prières, d'observer les mêmes cérémonies, d'avoir les mêmes sacremens, le nom seul qui les distinguoit de nous suffisoit pour montrer aux fidèles qu'ils n'étoient point la véritable Eglise. *Et en effet*, dit-il, *avant la révolution parloit-on d'une église constitutionnelle? parloit-on d'un évêque du département des Bouches-du-Rhône, du département de Seine-et-Oise?* Ce sont ses propres expressions, et c'est sur ces mêmes expressions, que l'administration centrale du département, dans son arrêté du 16 messidor, vient *de lui interdire le droit de prêcher dans aucune assemblée de culte, sous peine d'être regardé comme perturbateur du repos public;* et cet arrêté est motivé sur ce que M. Esmenard a, *dans un prône, décrédité des ministres d'un autre culte, et sur ce que, d'après les lois, les administrations devant favoriser la tolérance de toutes les religions, il est défendu à tout ministre de faire prévaloir une opinion religieuse sur d'autres, dans l'enceinte destinée à l'exercice de son ministère.*

Voilà certainement un étrange arrêté, qui prouve jusqu'où va le despotisme et l'arbitraire des administrations modernes. Nous n'insisterons pas pour démontrer l'évidente absurdité de la peine infligée à M. Esmenard. Où ces administrateurs ont-ils pris ce droit d'interdire indéfiniment *le droit de prêcher dans aucune assemblée de culte, sous peine d'être regardé comme un perturbateur du repos public?* Dans quel article de la loi ce droit étrange se trouve-t-il? Pourquoi, s'il s'y trouve, n'est-il pas cité? et qu'est-ce donc que cette peine capricieuse qui n'est déterminée par aucune loi? Nous voyons bien, dans ce long code de délits et de peines que l'on dit être sur la liberté des cultes, qu'ils peuvent condamner à telle ou telle amende, à tel ou tel temps de prison, suivant l'exigence des cas; mais nous n'y voyons nullement que le droit

d'interdire indéfiniment le droit de prêcher leur soit déféré, et il n'y a de droit ici que celui qu'ils s'adjugent de leur autorité privée. M. Esmenard fût-il coupable, il ne pourroit jamais être puni que par une *interdiction* limitée, avec défense de récidiver à l'avenir. Mais lui défendre de prêcher à l'avenir dans aucune assemblée, sous peine d'être regardé comme perturbateur du repos public, c'est être perturbateur de la justice, c'est se moquer du public.

Le motivé de l'arrêté n'est qu'un sophisme misérable, qui nous montre jusqu'à quel point on est forcé de déraisonner, quand on veut raisonner l'injustice. M. Esmenard, disent les administrateurs, a, *dans un prône, décrédité les ministres d'un autre culte.*

D'abord les ministres de cet *autre culte* ne leur sauront pas gré de cette expression, et nous ne doutons pas que le patriarche Grégoire n'en ait été fort scandalisé. Il seroit bien plaisant que les ministres de cet autre culte prissent à partie les administrateurs pour avoir *décrédité* leur culte, et qu'ils vinssent leur dire : Nous sommes ministres catholiques; or, vous venez d'assurer dans votre arrêté que nous sommes ministres d'un autre culte; donc vous nous *décréditez*, donc vous êtes perturbateurs du repos public, donc vous devez être interdits de vos fonctions. Cet argument est ridicule sans doute; mais cependant il est tout aussi fort que celui qu'ont fait les administrateurs au vicaire de la Magdeleine.

2° Si c'est avoir *décrédité* les prêtres constitutionnels que de les appeler par leur nom, ce n'est pas la faute du prédicateur. Tant pis pour eux si leur nom est un *discrédit;* tant pis si les administrateurs regardent comme un discrédit d'être appelé évêque des Bouches-du-Rhône et évêque de Seine-et-Oise. Il est vrai que ces évêques prétendus donnent eux-mêmes lieu de croire que leur titre est un discrédit, puisqu'ils en rougissent eux-

mêmes, et qu'ils s'en débarrassent peu à peu en se donnant les airs de s'intituler comme nos vrais évêques, ce qui est très-incivique de leur part. Mais enfin toujours est-il vrai que le discrédit ne vient pas du prédicateur, mais de la chose *décréditée*.

3° Qu'est-ce que *décréditer*, aux yeux de la loi, les ministres d'un autre culte? Ce ne peut être que les attaquer dans leur honneur, leur probité, leur réputation, leur civisme; c'est employer contre eux des personnalités outrageantes. Certainement le prédicateur seroit punissable, s'il étoit dans ce cas, et alors il faudroit le poursuivre, non pour avoir *décrédité* les ministres d'un autre culte, mais pour avoir *décrédité* des citoyens et des membres de la république. Or, M. Esmenard s'est-il permis ces personnalités? a-t-il donné aux constitutionnels des qualifications anti-républicaines? leur a-t-il contesté d'être des patriotes purs? ne s'est-il pas renfermé dans une discussion purement théologique? Qu'ont donc à faire ici les administrateurs? et n'est-ce donc pas eux qui se *déréditent* et qui compromettent leur jugement, en transformant si ridiculement une question purement religieuse, en un délit civil et politique?

4° Quand même il seroit vrai (ce qui certainement n'est pas) que la loi défendît de *décréditer* même *théologiquement* les ministres d'un autre culte, elle ne pourroit pas être appliquée aux constitutionnels, par une raison bien simple, c'est qu'ils se prétendent catholiques, et que tout catholique a droit de disputer ce nom à celui qui s'en empare injustement; c'est qu'ils se donnent pour vrais pasteurs, et qu'il faut donc prouver qu'ils ne le sont pas. Quoi! un homme prend ma place, et je ne pourrai pas dire qu'il est un intrus! il entre dans ma maison par je ne sais où, et je ne pourrai pas dire qu'il n'est point entré par la porte! il prétend être en communion avec

notre père commun, et je ne pourrai pas lui montrer que notre père commun ne le connoît pas ! Autant vaudroit me défendre de prêcher l'Evangile et d'enseigner le Catéchisme ; et certes on en viendroit bientôt là, si jamais les principes des administrateurs des Bouches-du-Rhône pouvoient prendre quelque faveur.

5° Si regarder comme de faux pasteurs les constitutionnels, c'est les *décréditer*, et mériter en conséquence d'être puni comme perturbateur, il faudroit aussi condamner comme tels tous ceux qui se rétractent publiquement dans les temples ; car rien n'est plus irrévérent pour la constitution civile, ni plus propre à la *décréditer*, qu'une rétractation publique, où celui qui la fait reconnoît sans détour qu'il a foulé aux pieds les règles les plus saintes de la discipline et de la hiérarchie. Nous ne voyons pas cependant que les administrateurs des Bouches-du-Rhône, quelque amoureux qu'ils puissent être du despotisme, se soient jamais avisés de sévir contre les rétractans, qui sont en si grand nombre dans ce département. Leur arrêté est donc ici tout à la fois une injustice et une inconséquence.

D'après les lois, les administrations devant favoriser la tolérance de toutes les religions... On voit d'abord que ces administrations ne connoissent pas même les termes de la loi ; car elle ne parle pas de *tolérance*, mais de *liberté*, ce qui est un peu différent. Or, la liberté des cultes n'est pas l'indifférence de tous les cultes, la confusion de tous les cultes, la même affection pour tous les cultes. Ils peuvent donc favoriser, tant qu'ils voudront, la tolérance de toutes les religions, si cette faveur s'arrange avec leur conscience ; mais nous n'en sommes pas moins les maîtres d'observer dans son entier le culte de notre religion. Ils doivent savoir qu'ils sont les surveillans de nos actions, et non les juges de nos prônes ; les gardiens

de l'ordre public, et non les inquisiteurs de notre doctrine; que l'instruction religieuse n'est nullement de leur ressort; que tant qu'on ne parle ni contre les lois ni contre le gouvernement, ils n'ont rien à dire; que tant qu'on est tranquille dans les temples, ils n'ont rien à faire, et qu'en entendant autrement la prétention qu'ils ont de *favoriser la tolérance de toutes les religions*, ils ne parviendroient à la longue qu'à *favoriser* la destruction de toute religion, et à nous mettre sous le joug d'un despotisme *intolérable*.

Il est défendu à tout ministre de faire prévaloir une opinion religieuse sur d'autres, dans l'enceinte destinée à l'exercice de son ministère. Singulière jurisprudence! *Il est défendu*, et par qui? Ces administrateurs auroient dû nous l'apprendre. Il est défendu, oui, par eux et par eux seuls; car nous les défions de nous montrer dans la loi rien qui annonce ni de près ni de loin une *défense* aussi absurde.

De faire prévaloir une opinion religieuse sur d'autres. Que veulent donc dire ici les administrateurs, et se sont-ils entendus eux-mêmes? Quoi! un prédicateur ne pourra pas faire *prévaloir* le culte catholique par les armes de la raison, de la persuasion, de l'éloquence! Il ne pourra pas faire prévaloir la religion sur l'incrédulité, la piété sur la philosophie, la morale sur l'athéisme! Quoi! il s'élevera un culte abominable, tel que celui du paganisme qui consacroit même les vices, et un pasteur ne pourra pas en chaire inspirer à son troupeau toute l'horreur que ce culte mérite! On renouvellera la religion de Robespierre sous le nom de culte théophilantropique, et on ne pourra pas dire que cette religion n'est qu'une impiété, et ce culte qu'une hypocrisie, et cette théophilantropie qu'un jacobinisme! Mais pourquoi donc un prédicateur est-il en chaire, et un pasteur dans *l'enceinte destinée à*

l'exercice de son ministère, sinon pour faire *prévaloir* son opinion religieuse, et empêcher qu'aucune opinion contraire ne *prévale?* Pourquoi est-il pasteur, si ce n'est pour préserver ses ouailles du danger des doctrines empoisonnées? N'est-ce pas là son premier devoir, ainsi que le premier principe de sa croyance? Peut-il y être sincèrement attaché, sans désirer que tous les autres en goûtent le bonheur et en partagent les avantages? Peut-il avoir une religion, sans croire qu'elle est vraie? peut-il la croire vraie, sans croire toutes les autres fausses? et peut-il croire toutes les autres fausses, sans avoir par là même la liberté de le dire? Que des administrateurs n'entendent pas la théologie, cela est tout simple; qu'ils n'entendent pas leur métier, cela est simple encore au temps qui court; mais qu'ils n'entendent pas les premiers principes du sens commun, c'est un peu trop fort. Or, ces premiers principes sont que, quand j'ai la liberté de me dire catholique, j'ai celle par là même de prouver que je ne suis pas protestant; et que, pour prouver la divinité de ma religion, il faut aussi prouver en même temps que toutes les autres ne sont que des impostures. Il n'est donc pas vrai qu'un pasteur ne puisse pas faire *prévaloir son opinion religieuse sur les autres.* Il n'est pas vrai qu'en se renfermant dans les bornes de sagesse et de modération que lui prescrit son ministère, il ne puisse pas séparer la lumière des ténèbres ni la vérité du mensonge. Quelle idée bizarre ces administrateurs se forment-ils donc de la religion et de l'enseignement public? Quelle seroit cette monstrueuse tolérance, qui ne permettroit pas que l'on *fît prévaloir* publiquement la sagesse sur la folie, et la parole de Dieu sur la parole des impies?

L'arrêté de l'administration centrale est donc arbitraire dans sa peine, absurde dans ses motifs, illégal dans son principe, et dangereux dans ses conséquences. Et voilà

donc la prétendue liberté dont on nous berce depuis six ans; voilà quelle est cette législation sur la police des cultes, incertaine, obscure, contradictoire, qui ne fait de cette *police* qu'un esclavage perpétuel, qui livre le ministère saint à la merci du premier venu, et peut fournir à chaque instant autant de prétextes de vexations, qu'il y a d'administrateurs mal intentionnés, ineptes ou impies!

37.

SUR UN DISCOURS

DE RÉVEILLÈRE-LÉPAUX.

(15 août 1797.)

Louis-Marie Réveillère-Lépaux, alors membre du Directoire, venoit de publier des *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles, et sur les fêtes nationales, lues à l'Institut,* dont il étoit membre, *dans la séance de la classe des sciences morales et politiques,* le 2 mai 1797. Cet écrit n'étoit qu'une longue et outrageante déclamation contre la religion catholique. M. de Boulogne eut le courage d'y répondre dans ses *Annales,* ce qui lui valut peu après d'être compris dans la proscription du 18 fructidor. Réveillère est fameux par son zèle pour la théophilantropie, dont on le regarde comme le principal fondateur. Il sortit du Directoire en juin 1799, ne voulut point fléchir sous Buonaparte et se retira dans la commune d'Ardon, près Orléans. Il est mort à Paris, le 7 mars 1824, avec la réputation d'un républicain inflexible.

Ces *Réflexions* sont un libelle scandaleux contre la religion et ses ministres. Elles ont été lues, comme on voit,

dans la classe *morale et politique* de l'Institut; ce qui nous a paru très-impolitique et très-immoral, rien n'étant plus immoral ni plus impolitique qu'un discours impie dans la bouche d'un homme public, devant un établissement public, et dont on ose rendre confident le public. En vain Louis-Marie a cru sauver cet inconvénient, en se bornant au titre modeste de membre de l'Institut, et en supprimant le nom de sa suprême magistrature. Cette précaution, bien loin de rendre le scandale moins grand, n'a fait que rendre l'inconvenance plus frappante. On s'est demandé si c'étoit le membre du Directoire qui rougissoit du membre de l'Institut, ou le membre de l'Institut qui craignoit de se compromettre avec le membre du Directoire. Aussi nous n'aurions pas songé à tirer cette chétive production de l'oubli où il paroît qu'elle est tombée, malgré les applaudissemens *officiels* des écrivains du Directoire, si l'écrivain qui *réfléchit* n'étoit en même temps le magistrat qui *exécute*.

Peu importe, en effet, que tout en soit mesquin, le fond comme la forme : mais quand on pense que ce pamphlet est l'ouvrage d'un homme puissant; quand cet homme puissant prend le style de la *Montagne* et le ton de persécuteur; quand ce persécuteur est un mandataire du peuple; quand ce mandataire du peuple insulte publiquement à la religion du peuple qui le paie pour la protéger; quand, peu content de lui insulter, il annonce le parti pris de la détruire; et qu'au mépris de la liberté des cultes, au mépris des lois dont il est dépositaire, il ose dire qu'il n'y a pas de temps à perdre pour la renverser : alors le pamphlet, tout méprisable qu'il est, devient important par ses suites, et mérite de fixer l'attention publique. Il est donc de notre devoir de le dénoncer à tous les gens de bien dont il provoque l'indignation; à la patrie dont il peut compromettre la tranquillité; aux amis de la constitution dont il viole les droits; et à la na-

tion entière dont il outrage la souveraineté, et contredit la volonté suprême.

Le discours de Louis-Marie, quant à la partie religieuse, se réduit à ce raisonnement : Il faut au peuple une religion quelconque, et il est trop bête pour pouvoir s'en passer. Or, la religion catholique n'est pas celle qui lui convient; donc il faut au plus tôt lui en donner une autre. Voilà un syllogisme clair et net. Ajoutez à ce syllogisme que nous faisons pour lui, car il n'y a pas un seul syllogisme dans tout son discours; ajoutez, dis-je, quelques vieux lambeaux de morale mal cousus, quelques déclamations usées, quelques idées communes, délayées dans des mots plus communs encore, et vous aurez une idée complète du savoir faire de Louis-Marie.

Rien n'est plus remarquable que son début.

« Je distingue trois sortes d'institutions principales, » le culte religieux, les cérémonies civiles, et les fêtes » nationales. TOUTES DOIVENT ÊTRE LIÉES ENTRE ELLES, » et, pour ainsi dire, modelées sur le même type, afin » que rien ne porte à faux, et que tout marche avec une » force irrésistible au but commun, la conservation des » mœurs et le maintien de la république. »

Il est donc bien constant, d'après La Réveillère lui-même, que le culte religieux doit être *lié* avec les institutions civiles et nationales; il est donc vrai, selon lui, que cette liaison est nécessaire, afin que *rien ne porte à faux*, et que *tout marche au but commun avec une force irrésistible*. C'est effectivement ce qu'ont fait les politiques de tous les temps; c'est ce qu'on a vu chez tous les peuples de la terre qui n'étoient pas sauvages, ou qui craignoient de le devenir. Or, dans la constitution actuelle, non-seulement ces institutions principales ne sont pas *liées entre elles*, puisqu'au contraire elles sont disjointes, puisqu'elles s'excluent mutuellement; puisque, dans son délire, la répu-

blique ne connoît point de religion : donc *tout porte à faux* dans la constitution ; donc *rien ne marche ici avec une force irrésistible ;* donc rien ne tend *au but commun ;* donc il faut nous attendre, non à la *conservation*, mais à l'entière dissolution des mœurs ; non au *maintien*, mais au renversement de la république. Nous défions La Réveillère de répondre à cet argument, et d'échapper à ces conséquences qu'il nous fournit lui-même.

D'après ce début de l'auteur, on croiroit d'abord que toutes ses réflexions vont développer ce principe fondamental de l'union du culte avec les institutions sociales. Point du tout. C'est précisément pour détruire ce principe fondamental, que toutes ses *réflexions* sont faites ; c'est, au contraire, pour *délier entre celles* les institutions sociales et religieuses, qu'il va épuiser sa profonde logique et toutes les brillantes ressources de son imaginative : de sorte que le point d'où il part est exactement l'opposé du but où il veut atteindre.

« Ici peut-être, dit-il (page 56), on demandera pour-
» quoi ne pas *lier* les institutions religieuses aux deux
» dernières sortes d'institutions ; elles se donneroient une
» force respective dont il résulteroit un effet plus assuré.
» RIEN DE PLUS PERNICIEUX QU'UNE PAREILLE ENTRE-
» PRISE. »

Quelle grossière et dégoûtante contradiction ! Quoi ! *tout porte à faux*, si ces institutions ne sont pas *liées entre elles*, et maintenant *rien n'est si pernicieux* si on *les lie !* Quoi ! tout est perdu, si ces institutions ne sont pas *modelées sur le même type*, et maintenant rien n'est plus pernicieux que de leur donner le même type ! Mais sur quel type La Réveillère se modèle-t-il donc ? Qu'est-ce donc qu'un homme qui se mêle d'écrire, et qui ne sait pas *lier* deux idées ensemble ; qui renverse d'une main ce qu'il a établi de l'autre, et qui dans une brochure, tout au plus

d'une demi-heure, oubliant à la fin ce qu'il a dit au commencement, met le *oui* et le *non* sur la même ligne, sur le même objet et dans le même sens ?

Après un exemple aussi frappant d'inconséquence et de légèreté, la brochure est jugée, et on seroit tenté de la fermer ; mais c'est moins la brochure qu'il faut juger, que le peuple qu'il faut éclairer. Il faut bien lui faire comprendre quels sont donc ces docteurs qui s'avisent de vouloir lui donner une nouvelle religion, et qui, sans avoir un principe à eux, prétendent renverser les principes de tout le monde.

« Faut-il des dogmes et un culte religieux? Je crois » qu'il est impossible qu'un peuple puisse s'en passer ; » autrement il se jetera dans les superstitions les plus » grossières, parce qu'il trouvera toujours des charlatans » pour effaroucher son imagination et vivre à ses dépens. » Il y a plus, sans quelque dogme et sans aucune appa- » rence de culte extérieur, vous ne pouvez ni inculquer » dans l'esprit du peuple des principes de morale, ni la » lui faire pratiquer. »

Voilà d'abord un aveu bien important, c'est un pas rétrograde que les philosophes ont fait ; c'est un triomphe tout nouveau qu'a remporté sur eux la force de la vérité. C'est déjà un grand point que la religion a gagné, et un grand avantage que ses ennemis nous donnent. Il y a quelques années que cet aveu auroit passé pour une folie ; et le même directeur qui siégeoit alors au haut de la Montagne se seroit cru déshonoré, et auroit cru déshonorer le peuple, en avançant de telles maximes. Mais ne leur en sachons aucun gré. Si les philosophes reviennent tous maintenant à cette vérité, dont ils se sont moqués jusqu'ici, ce n'est pas l'amour du bien, ce n'est pas le bonheur du peuple qui les y engage ; c'est l'amour d'eux-mêmes ; c'est leur intérêt ; c'est leur propre sûreté ; c'est la crainte

religion, romproit bientôt le frein des lois, et tourneroit contre eux leurs propres principes : voilà toute leur politique comme toute leur religion.

Jusqu'ici les philosophes nous avoient dit que religion et superstition étoient la même chose; et voilà que le directeur La Réveillère veut qu'on ait une religion pour n'être pas superstitieux. Jusqu'ici, selon eux, le peuple n'avoit besoin que de lumières et de raison; et maintenant il a besoin *de dogmes et d'un culte :* grands philosophes, arrangez-vous donc! Ce n'est pas qu'au fond nous ne vous entendions fort bien; nous comprenons à merveille que, pour n'être plus *grossièrement superstitieux*, il ne faut plus être chrétien, et que, pour n'avoir plus de charlatans, il ne faut plus de prêtres. Mais n'est-ce pas ici le vrai langage d'un *charlatan?* car qu'y a-t-il de plus charlatan, que de vouloir donner au peuple une religion à laquelle on ne croit pas soi-même; que de la lui donner uniquement parce que l'*on croit impossible qu'il puisse s'en passer*, parce qu'il a besoin d'erreur, parce qu'on ne peut point inculquer dans son esprit les principes de morale, *sans aucune apparence de culte*, c'est-à-dire sans aucun tréteau, sans aucune parade d'opéra. S'il y a au monde une jonglerie méprisable, n'est-ce pas celle-là? N'est-ce pas évidemment mettre l'imposture en principe? n'est-ce pas, non *effaroucher l'imagination* du peuple, mais se jouer de sa crédulité? n'est-ce pas dire ouvertement que tout culte est bon pour lui, pourvu qu'il le tienne de vous; qu'il est temps de vous en rendre maître, et que puisque, dans l'état des choses, il faut toujours que quelqu'un *vive à ses dépens*, il vaut encore mieux que ce soient les philosophes que les prêtres?

« Je conçois qu'un homme qui a reçu une éducation » soignée, qui s'est accoutumé à la réflexion, qui a puisé » dans ses études et dans toutes les circonstances de sa

» vie, certaines idées de convenance et un amour rai-
» sonné de l'ordre, peut, sans croyance et sans culte,
» exercer toutes les vertus sociales; mais cela n'est pas
» vrai d'un peuple. »

Nous pourrions d'abord demander au citoyen La Réveillère ce que c'est qu'une *éducation soignée*, et jusqu'à quel point il faut qu'elle soit soignée pour servir de supplément à tout culte et à toute croyance. Nous pourrions lui demander encore si son éducation a été *soignée*, si on a pris plus de soin de lui, qu'il n'a pris soin de son livre, et si, en conséquence des peines que s'est données son instituteur, nous pouvons assurer de lui qu'il vit *sans croyance et sans culte*. Nous n'examinerons pas ici s'il est bien vrai que, parce qu'on a reçu une éducation soignée, on peut se passer de croyance et de culte, et si, au contraire, le culte et la croyance ne sont pas les premières bases d'une éducation soignée; nous ne lui prouverons pas qu'une éducation qui seroit faite sans culte et sans croyance, seroit une éducation de vauriens et de bandits, telle qu'est celle de nos petits philosophes *soignés* à la moderne; et que c'est pour avoir ainsi *soigné* l'éducation de son premier élève, que Jean-Jacques en fit un sujet détestable, la honte de son maître et le désespoir de sa famille. Nous nous contenterons de remarquer ici l'inconséquence et la maladresse de notre auteur; car ne voilà-t-il pas un beau préambule pour rendre respectable au peuple la religion qu'on veut lui donner? N'est-ce pas une chose bien adroite, que de commencer par l'en faire rougir, en lui apprenant qu'elle est la morale des gueux, et que les gens bien élevés peuvent aisément s'en passer? N'est-ce donc pas lui dire que, s'il avoit eu les moyens de se donner une *éducation soignée*, il pourroit se mettre à son aise, et se moquer de Dieu en toute sûreté de conscience? Et quoiqu'il n'ait pas fait *ses études* et

qu'il soit mal élevé, comment pourra-t-il ne pas conclure qu'il est donc nécessaire, pour sa tranquillité, de se débarrasser bien vite de sa pauvreté, à quelque prix que ce soit, et que, puisque les riches seuls ont le moyen de se passer de Dieu, il faut donc au plus tôt se passer de Dieu pour devenir riche?

« La multitude ne peut s'élever à ces idées d'ordre et » de convenance, qui supposent un esprit exercé à la » méditation et un goût délicat. Il faut lui donner un » point d'appui positif, un dogme ou deux qui servent de » base à sa morale, et un culte qui en dirige l'applica- » tion, ou du moins qui l'y rappelle. »

Peuple, entends-le bien, et ne le perds jamais de vue. Ils veulent te donner une religion, parce qu'ils te méprisent. Les prêtres te prêchent une religion pour t'élever jusqu'à Dieu, et les philosophes vont te prêcher la leur pour t'abaisser au-dessous d'eux. Ces avocats trouvent que tu n'as pas l'*esprit assez exercé* et le *goût assez délicat* pour te conduire par toi-même, et qu'il faut ainsi te *donner un point d'appui positif, un ou deux dogmes, et un culte qui te dirige*. Quand il s'agit de te faire choisir une constitution, tu es tout ordre et tout lumière; rien n'est, selon eux, plus admirable que ton discernement : alors tout ce que tu demandes est bon, et tout ce que tu veux est juste. Mais dès qu'il est question de morale, tu as besoin qu'on te régente; et tu n'es plus qu'un imbécille qu'il faut mener par la lisière, et un vil automate qu'on fait mouvoir par des ressorts. Peuple français, voilà tes maîtres et tes docteurs, tour à tour te flagornant et te méprisant suivant leurs intérêts, et se moquant également de toi, soit qu'ils te traitent en souverain, soit qu'ils te traitent en écolier.

Il faut lui donner un ou deux dogmes. Certes, c'est bientôt dit. Mais s'il affirme qu'il ne *le faut pas;* mais s'il ne

veut pas admettre ces dogmes; mais s'il prétend qu'il n'a besoin de rien, et que ceux qui veulent lui *donner* quelque chose sont des impertinens qui méconnoissent sa dignité, et qui insultent à sa toute-puissance; mais si, plein de lui-même, et enivré de tous les complimens dont on l'a bercé jusqu'ici, il est persuadé qu'il est bien fait pour se diriger tout seul, et que s'il a assez d'esprit pour être souverain, il en a trois fois plus qu'il ne lui en faut pour savoir sa morale: que lui répondra-t-on? et que deviendra le *donneur* de dogmes? Supposons néanmoins qu'il veuille bien les prendre. De qui donc les recevra-t-il? Est-ce du citoyen La Réveillère? est-ce du jury d'instruction publique? est-ce de l'Institut national? est-ce du Directoire en grand costume? est-ce du corps législatif qui le décrètera par assis et par levé? Voilà qui est embarrassant. C'est bien dommage que Robespierre soit mort, car il s'étoit aussi chargé de *nous donner deux dogmes*; et nous défions La Réveillère de nous en donner deux meilleurs. Mais n'est-ce pas là *un point d'appui bien positif*, qu'un ou deux dogmes donnés par je ne sais qui, et de la part de je ne sais qui? N'est-ce pas là un frein bien réprimant pour imposer à la multitude, un véhicule bien puissant pour l'*amener à la pratique fixe de ses devoirs*, et une digue bien redoutable pour l'opposer à la fougue de ses penchans pervers et au débordement de ses passions injustes?

Il faut lui donner un ou deux dogmes. Mais ou ces dogmes sont dans son cœur, et alors pourquoi les lui *donner*? ou ils n'y sont pas, et qui alors a droit de les lui *donner*? Ou le peuple croit à ces deux dogmes, et alors nos avocats n'ont qu'à se tenir tranquilles, et la religion est toute trouvée; ou il n'y croit pas, et alors quel sera le philosophe qui lui en commandera la croyance et lui en inspirera la foi? Si on prétend les lui faire croire par le

raisonnement, voilà le peuple raisonneur, disputeur, ergoteur, et flottant éternellement *dans le vague de ses idées;* si on prétend qu'il doit croire sans raisonner, voilà les philosophes décidant, tranchant, dogmatisant, proposant des symboles, ne fût-ce que pour les deux dogmes. Ainsi, de quelque côté qu'on l'envisage, ces deux dogmes, ou pour emprunter une autre expression heureuse dont La Réveillère se sert, ce *couple de dogmes* ne seroit donc qu'un couple de sottises : sottise pour le peuple qui croiroit, et sottise pour le philosophe qui enseigneroit; sottise pour le peuple qui se soumettroit sans motif, et sottise pour le philosophe qui enseigneroit sans autorité; enfin sottise pour le peuple qui prendroit des chaînes qu'on lui *donneroit,* et sottise pour le philosophe, qui, méprisant toutes les religions, n'auroit pas moins la prétention de lui donner une religion.

Mais écoutons encore notre faiseur de religions : « Ce » seroit donc une folie de croire qu'il ne faut pas un autre » guide que celui des froids calculs de la raison, pour » retenir l'homme en société dans les sentiers de la » vertu. » Nouvel avis bien extraordinaire, si l'on pense surtout qu'il a été fait devant les plus grands *calculateurs* de la république. Et que va donc devenir cette pauvre philosophie, s'il faut un autre guide que *ses froids calculs?* Quel blasphème! quel scandale, surtout pour les géomètres! Mais que vient-il nous proposer, ce discoureur? Qu'est-ce que ce vain naturalisme auquel il veut nous ramener, que les *froids calculs de la raison?* Et sa religion peut-elle nous offrir autre chose que de stériles raisonnemens et des calculs inanimés? Que demande-t-il donc? est-ce la raison sans calculs ou des calculs sans raison? S'il ne veut pas de ses calculs, il veut donc de ses illusions; s'il ne veut pas de la froideur de la raison, il veut donc de la chaleur de l'imagination. Mais

comment ne voit-il pas que l'une ne vaut pas plus que l'autre, et que si la première ne pousse pas assez, la seconde mène toujours trop loin? Vraiment nous le savons, et c'est aussi ce que nous disons. C'est sur l'impuissance des *froids calculs de la raison*, que nous fondons la nécessité d'une révélation divine, qui, supérieure à nos foibles lumières, supplée à leur insuffisance, et nous soutienne, par ses sublimes consolations et ses magnifiques espérances, *dans les sentiers de la vertu;* et en cela nous sommes très-conséquens. Mais qu'un philosophe qui ne reconnoît rien au-dessus de la raison, qui ne peut chercher d'autre guide que la raison, qui ne doit rien voir au-delà de la raison, nous parle avec mépris des froids calculs de la raison, et nous dise que *c'est folie de ne pas chercher un autre guide*, c'est bien ici qu'est la folie; et celui qui prendroit pour *guide* un pareil raisonneur pourroit fort bien être conduit aux Petites-Maisons.

Cependant cet homme si ennemi des *froids calculs de la raison* veut que « les dogmes de cette religion et ses » rites soient d'une extrême simplicité. » Mais c'est toujours même embarras; car il faut toujours à ces dogmes et à ces rites, quelque simples qu'ils soient, une sanction qui les consacre. Vous me *donnez* des dogmes, je vous en demande les preuves; vous me *donnez* des rites, de qui les tenez-vous, et qui me dit qu'ils sont pour moi obligatoires? Il ne s'agit pas de faire une religion *simple*, car rien n'est plus facile qu'une telle besogne, quand on l'entend comme La Réveillère, et c'est l'affaire d'une matinée; mais il s'agit de la rendre sainte. *Philosophe*, disoit Jean-Jacques, *tes lois morales sont fort belles, mais de grâce montre-m'en la sanction.* Le Génevois attendit long-temps la réponse, et il est mort sans que personne la lui ait faite. Nous proposons la même question à Louis-Marie. Citoyen directeur, vos lois religieuses sont fort *simples;*

mais on s'en moque : de grâce, montrez-nous qu'on a tort.

« Il faut, dit l'auteur, que le prêtre ou le ministre ne » soit revêtu d'aucun caractère ni de fait ni d'opinion; » il est très-important qu'il ne soit considéré que comme » le ministre de l'association religieuse, et que jamais il » ne puisse se croire ou se dire celui de Dieu même; ce » qui est tout à la fois un blasphème, et le véritable prin- » cipe de la tyrannie sacerdotale. Autrement la superstі- » tion étouffe le génie, et altère les sources de la morale. » Le sacerdoce achève de la corrompre; la superstition » prend la place de la religion; le prêtre usurpe celle de » Dieu même. »

Ici autant d'absurdités que de mots. Sans doute que dans la religion nouvelle, digne des farces de Nicolet, le philosophe qui la préside doit n'avoir aucune autorité *ni de fait ni d'opinion;* car où trouver aucune espèce d'autorité quand tout est livré à l'arbitraire, quand chacun est à soi-même son prêtre, son guide et sa religion; quand tour à tour l'enseignant devient l'enseigné, et l'enseigné l'enseignant; quand chacun raisonne ou déraisonne à son gré suivant ses passions ou ses intérêts; quand chacun prend ou laisse de sa croyance ce qui lui plaît; quand cette croyance n'est plus qu'une affaire de forme; quand il n'y a plus qu'une *apparence de culte*, qu'une *association* de circonstance, où des *adorateurs de Dieu et amis des hommes* se moquent également des hommes et de Dieu? On conçoit alors que, dans une pareille religion, le ministre n'est rien et ne peut rien, et qu'il n'est plus que le *ministre de l'association*, comme il est l'orateur d'un café, le président d'un club, ou le dissertateur d'un salon. Mais dans une religion auguste et sainte, telle que le christianisme, dans un culte divin où tout se tient par un enchaînement admirable, où les dogmes et la morale,

où la morale et les rites, où les rites et les prêtres forment un ensemble sublime dont on ne peut rien détacher; dans cette Eglise catholique, investie d'un dépôt sacré de doctrines que ses ministres doivent transmettre de siècle en siècle dans toute sa pureté, il faut sans doute que ces ministres aient une autorité non *d'opinion*, parce que ce n'est pas leur opinion qu'ils nous donnent; mais de *fait*, parce que la révélation dont ils sont les interprètes est un *fait*. Il n'y a donc ici ni *domination* ni *usurpation*. Ils ne se mettent pas *à la place de Dieu*, mais ils parlent au nom du Dieu qui les envoie. Ce n'est pas leur autorité qu'ils exercent, comme ce n'est pas leur parole qu'ils annoncent. Ce qu'ils enseignent, ils sont obligés de le croire; ce qu'ils recommandent, ils sont obligés de le faire. Il n'y a donc ici ni *blasphème* ni *tyrannie*. Le blasphème n'est que dans le philosophe qui veut faire une religion, non pour se mettre *à la place de Dieu*, mais pour que l'on se passe de Dieu. La tyrannie est dans ces arrogans dominateurs, qui viennent nous endoctriner en leur nom, qui fondent leur autorité sur leur autorité, leur parole sur leur parole, et qui n'ont jamais à nous donner d'autre raison, sinon qu'ils ont raison.

« Ce n'est pas tout encore : pour maintenir sa puissance, » le ministre d'un tel culte a grand soin, dans ses instruc- » tions, de ne vous occuper que de la foi, c'est-à-dire » de vous garnir le cerveau, bon gré malgré, d'une foule » d'absurdités, et de vous recommander avec le plus » grand soin de ne négliger aucune des pratiques exté- » rieures de dévotion... Dans un culte très-simple, au » contraire, au moins ce ministre n'ayant qu'un couple » de dogmes, et point ou très-peu de pratiques extérieures » à vous prescrire, est obligé, pour ne pas paroître in- » utile, de vous entretenir de vos véritables devoirs. »

C'est bien dommage que les *cerveaux* de Newton et de

Bossuet aient été *garnis de pareilles absurdités*. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir le cerveau garni d'idées riches et de conceptions vastes comme La Réveillère : mais il faut cependant être bien *dégarni* de bonne foi, pour accuser les ministres catholiques de ne s'occuper dans leurs instructions que de la foi ; il faut être bien *dégarni* de pudeur, pour ne compter pour rien dans ces instructions l'espérance et la charité, d'où découlent les plus grands devoirs ; il faut être bien sûr de la stupidité de ceux qui nous écoutent, pour oser dire que les touchantes homélies des Pères, que les sublimes instructions de Bourdaloue et de Massillon, modèles de toutes les instructions chrétiennes, ne recommandent que l'extérieur, et n'ont pour but que des pratiques de dévotion.

Mais que penser de ce *culte simple*, où tous les devoirs vont tout seuls, parce que *le ministre n'a qu'un couple de dogmes à proposer, et point de pratiques à prescrire?* Comme si on étoit plus porté à respecter ses devoirs, par la raison qu'on ne connoît point de pratiques ; comme si ces pratiques n'étoient pas un véhicule de plus pour les devoirs ; comme si le premier pas, pour se mettre à l'aise sur les devoirs, n'étoit pas de se débarrasser des pratiques ; comme si ce n'étoit pas insulter au sens commun, que de nous donner *un couple de dogmes* comme le supplément à toutes les pratiques, et la perfection de tous les devoirs. Que penser de ces nouveaux ministres, qui, *pour ne pas paroître inutiles, sont obligés de nous entretenir de nos véritables devoirs?* N'est-ce pas une belle mission, que celle de parler *pour ne pas paroître inutile?* n'est-ce pas un beau *ministère*, que celui qu'on exerce pour avoir l'air de faire quelque chose? Plaisante religion, que celle où les *entretiens* et les dissertations sont tout; plaisans curés, qui n'ont qu'à dire, et rien à faire! Ah! ce n'est point *pour ne pas paroître inutiles*, que les pasteurs catholiques visitent

les chaumières, parcourent les hôpitaux, et s'enfoncent dans les prisons; ce n'est point pour ne pas paroître inutiles, qu'ils ont fait à eux seuls plus de bonnes œuvres et fondé plus d'établissemens utiles, que tous les écrivains n'ont pu inventer de projets. Nous avons dit que les philosophes étoient des charlatans; mais ce n'est plus nous, ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Ils vont prêcher *pour ne pas paroître inutiles;* prenons acte de cet aveu : il importe de ne pas l'oublier.

« Lorsqu'on a abattu un culte, quelque déraisonnable » et quelque anti-social qu'il fût, il a toujours fallu le » remplacer par d'autres; sans quoi, il s'est, pour ainsi » dire, remplacé lui-même, en renaissant de ses propres » ruines. »

Il n'est pas vrai que le culte soit *abattu :* c'est la tête de ses ministres que les philosophes ont *abattue*, ce sont les temples et les autels qu'ils ont abattus; mais ils n'ont pas abattu le culte, il est encore debout. Proscrit dans ses emblêmes, il s'est réfugié dans les cœurs. C'est là qu'il vit, c'est là qu'il est inattaquable. Tout a péri, tout est tombé autour de lui, arts, sciences, monumens, institutions, cités superbes; lui seul est resté ferme parmi tant de ruines. Voilà le miracle qui *abat* les impies. Ils peuvent donc le persécuter, ils ne le *remplaceront pas;* ils pourront *remplacer* le bonheur par la misère, l'éducation par la barbarie : ils ne *remplaceront* pas le culte catholique. Ils pourront l'appeler *anti-social*, eux qui ont brisé tous les liens sociaux; *déraisonnable*, eux dont les crimes égalent les folies : mais il n'en sera pas moins vrai que, si la société se reconnoît encore elle-même, c'est qu'elle est restée catholique, et que le peuple n'est devenu *raisonnable et social*, que depuis que la religion a repris sur lui son ascendant et son empire.

« Telle est précisément la position où se trouve la

» France, et c'est la cause la plus puissante et la plus » active des tiraillemens que nous éprouvons, malgré la » force de la constitution et l'éclat de nos victoires. »

La véritable cause de ces *tiraillemens* est dans l'intolérance des philosophes, qui veulent *tirailler* en tout sens nos consciences, après avoir, tant qu'ils ont pu, tiraillé nos personnes. Elle est dans la constante opposition de la volonté des gouvernans;, elle est dans le contre-sens perpétuel que forment les nouvelles lois avec nos mœurs et nos usages, nos penchans et nos habitudes; elle est dans la fiction intolérable par laquelle nous sommes censés être tout ce que nous ne sommes pas, avec laquelle on traite comme neuf un peuple qui est vieux, comme philosophe un peuple qui est religieux, comme apostat un peuple qui est catholique. Il est bien fâcheux en effet que toutes les volontés ne s'inclinent pas respectueusement devant la majesté du grand Lama philantropique, et que le peuple ne troque pas à l'instant ses plus douces consolations pour les plus tristes momeries. Mais que le vœu de la nation soit respecté, que sa religion soit comptée pour quelque chose, et tout se fera sans *tiraillement*, et tout marchera par la seule force de la justice, qui vaut encore mieux que *la force de la constitution et l'éclat de nos victoires.*

« Il est donc pressant d'arrêter des efforts aussi fu- » nestes dans leurs conséquences; car, indépendamment » de ce que le culte romain est, par son essence, fauteur » du despotisme,.... qu'on se représente les fureurs du » sacerdoce, lorsqu'il seroit dirigé par l'esprit de domi- » nation, d'exclusion et de cruauté qui l'a toujours carac- » térisé dans toutes ses querelles, mais encore par le dé- » sir le plus effréné de la vengeance et de la rage d'avoir » été humilié et dissous. »

Il n'y a que la rage la plus effrénée qui puisse s'expri-

mer ainsi. Nous avons cent fois démontré, contre les philosophes despotes *par essence* et persécuteurs par principe, que le culte romain n'étoit pas *par essence* fauteur du despotisme; qu'il étoit au contraire l'ami de tous les gouvernemens, excepté du gouvernement despotique et révolutionnaire. Ce n'est donc ici qu'une impudente calomnie, mise en avant pour sonner le tocsin de la persécution, et pour mieux faire entendre qu'*il est pressant* de lui faire une guerre à mort. *Il est pressant:* prêtres infortunés, l'entendez-vous? c'est un des premiers magistrats de la république qui le dit. *Il est pressant*, vous ne pouvez plus en douter: rien de plus clair et de plus facile à entendre. Ne demandez pas quels sont donc *ces efforts* que vous faites, et qu'*il faut arrêter*. Que voulez-vous répondre à des hommes qui sont *pressés*, et qui n'ont pas le temps de vous entendre? *Il est pressant:* c'est-à-dire qu'il faut donc opprimer et *tirailler* encore; car comment se *presser* ici, si ce n'est en se débarrassant au plus vite, et par le plus court chemin, de la religion et de ses ministres? C'est ainsi que Robespierre se *pressoit*, que Carrier se *pressoit*, que la Convention se *pressoit*, et que tous les mitrailleurs et fusilleurs philosophiques se *pressoient*. Et quand on a épuisé toutes les fureurs contre le sacerdoce, on ose encore nous parler des *fureurs du sacerdoce!* et quand on a exercé contre les prêtres toutes les cruautés, on ose nous les peindre comme *cruels et exclusifs!* et quand on s'est couvert d'une humiliation ineffaçable, on ne rougit pas de nous dire que nous avons été *humiliés!* O opprobre éternel! *humiliés!* Mais est-ce donc le crime qui peut humilier la vertu, ou la vertu qui doit faire baisser les yeux au crime? Sont-ce les bourreaux ou les victimes, les égorgeurs ou les égorgés, les brigands qui dépouillent ou les dépouillés qu'on insulte, qui doivent être *humiliés?* Et

depuis quand le malheur fait-il donc la mesure de l'humiliation? Néron sous la pourpre en étoit-il moins vil, et saint Paul dans les chaînes en étoit-il moins grand? Non, ce ne sont pas les prêtres, mais les impies qui sont *humiliés* du mal même qu'ils ont fait aux prêtres, et des exemples de courage et de grandeur d'ame que les prêtres seuls ont montrés dans cette révolution abjecte, qui est la grande *humiliation* de la nature humaine.

Nous ne releverons pas tous les outrages que notre auteur fait à la religion et à ses ministres; nous ne nous abaisserons pas à venger ce clergé qu'il appelle *sanguinaire*, et qu'il accuse d'avoir *fait verser en France tant de fleuves de sang*. Il seroit trop aisé de confondre cette atrocité *sanguinaire*, et de montrer que ces fleuves de sang ont été versés par la politique, par l'impiété, par la philosophie couverte du masque de la religion. Mais comment donc appeler ces hommes qui parlent de sang, et qui ont fait des lois de sang; qui non-seulement les ont faites, mais qui font aujourd'hui tous leurs efforts pour les ressusciter, de sorte qu'il ne tient pas à eux que le sang ne coule encore? Certes, il ne suffit pas d'avoir pour religion *un couple de dogmes* (1), et d'être *adorateur de Dieu et ami des hommes;* il faut encore n'être pas barbare et se respecter soi-même : or n'y a-t-il pas de la barbarie, et n'est-ce pas indignement se manquer à soi-même, que d'insulter à des cadavres, et de déchirer sans pitié leurs déplorables restes?

Pour nous, ministres d'une religion toute céleste, montrons de plus en plus que nous sommes dignes d'elle. Laissons aux philosophes l'*attitude imposante*, prenons l'attitude modeste. A eux l'empire des baïonnettes, à

(1) Nous transcrirons fidèlement jusqu'aux fautes du membre de l'Institut, qui ne sait pas que *couple* est féminin quand il se dit des choses.

nous l'empire de la douceur et de la résignation. Ils veulent *désoler notre patience ;* désolons-les par une invincible patience; désolons-les par la pureté de nos mœurs et la sainteté de notre vie; désolons-les par le bien que nous faisons, et par celui que nous voulons faire. Ils nous parlent de nos regrets, renvoyons-les à leurs remords; ils nous reprochent nos anciennes richesses, ne leur reprochons point leurs nouveaux trésors; ils feignent de craindre notre *vengeance*, vengeons-nous, en faisant des heureux, après avoir fait des ingrats. C'est la seule vengeance qui soit digne de nous, et la seule aussi que nos ennemis redoutent. C'est la seule manière de prouver à tout l'univers que, parmi les victimes de la révolution, les prêtres sont encore ceux qui ont le moins perdu, puisqu'il leur reste toujours la gloire de supporter le malheur avec constance, et de souffrir pour la vérité.

38.

SUR LA DÉMISSION DE SÉGUIN,

ÉVÊQUE DU DOUBS.

(1er septembre 1797.)

Philippe-Charles-François Séguin, évêque du Doubs, métropolitain de l'Est, et ancien membre de la Convention, renonça à ses fonctions épiscopales pour le bien de la paix, mais sans se rétracter. Il étoit né à Besançon en 1741, et étoit avant la révolution chanoine de la métropole. Au Concordat, Le Coz le nomma chanoine honoraire de Besançon. Il vivoit encore en 1811.

Il a paru, il y a quelques mois, une brochure intitulée: *Plus d'obstacles à une réunion des prêtres assermentés et insermentés dans le diocèse de Besançon.* C'est une lettre dudit soi-disant métropolitain, adressée à quelques-uns de ses co-intrus habitans de Paris, dans laquelle il leur fait part, ainsi qu'aux prétendus évêques de sa métropole *de l'Est,* de la résolution qu'il a prise de *se démettre de ses fonctions épiscopales,* pour opérer cette *réunion,* et il répond aux représentations que ceux-ci lui ont faites pour le dissuader d'une pareille démarche. Les évêques parisiens lui avoient donné à cet effet *les raisons les plus touchantes et les plus pressantes,* et il leur avoue que ces raisons n'ont pu ni le presser, ni le toucher, et qu'il n'en persiste que mieux dans sa résolution. Ils l'avoient

prié, pour le bien de la paix, de rester; et il leur dit que c'est précisément pour le bien de la paix qu'il s'en va. Ils l'avoient engagé, pour l'amour de ses diocésains, à ne pas les abandonner; et il leur démontre que c'est pour l'amour de ses diocésains, qu'il les quitte. Ils lui avoient fait sentir combien il étoit nécessaire, et il leur fait sentir combien il est inutile. Ils lui avoient exposé tous les dangers que courroit la religion, s'il se désistoit; et il leur prouve que la religion n'a qu'à gagner à ce désistement, et que, vu l'état des choses et la disposition des esprits, il ne voit rien de mieux à faire que de céder la place à un autre, qui, élu par tous, sera écouté de tous. Enfin, ils avoient principalement insisté sur le tort qu'une pareille abdication pouvoit faire à l'épiscopat constitutionnel, et il les rassure, en leur disant que l'honneur du corps n'est ici nullement compromis; que, s'il renonce à ses fonctions, il ne renonce pas à ses principes, et que s'il a été tendrement attaché à la constitution civile, tant qu'elle vivoit, il n'en est pas moins son très-humble et très-dévoué serviteur, depuis même qu'elle n'est plus.

Ce n'est donc point ici, de la part du métropolitain *de l'Est*, une rétractation proprement dite, mais une renonciation à ses fonctions épiscopales. On conçoit, en effet, que cette dernière démarche coûte bien moins que la première. Il se désiste sans se rétracter, c'est-à-dire qu'il rend ce qui ne lui rend plus rien, et qu'il garde tout ce à quoi son amour-propre s'intéresse; c'est-à-dire qu'il abdique des fonctions où le *prélat* ne trouve plus ni honneur ni profit, et qu'il conserve des sentimens dans lesquels l'homme peut encore trouver son compte; c'est-à-dire qu'il veut avoir l'air d'être généreux, quand il n'est qu'adroit; se ménager la gloire de quitter la partie sans se tenir pour battu; et, par je ne sais quel moyen terme,

concilier, autant qu'il est en lui, les intérêts de son repos avec ceux de sa vanité.

Si vous le pressez cependant, il vous dira pourquoi il ne se rétracte pas : c'est qu'il *est incapable de mentir à sa conscience*. Mentir à l'honneur, en prenant la place d'un homme vivant, qu'aucun jugement canonique ne dépossède; mentir à la vérité, en soutenant que des évêques sont censés abandonner leur siège, quand on les chasse avec des baïonnettes; mentir à l'unité de l'Eglise, en divisant l'épiscopat, en mettant deux chefs dans une même église ; mentir à la pudeur, en nous donnant comme un ouvrage digne des premiers siècles, la production impertinente de quelques avocats impies ou fanatiques; mentir à la hiérarchie, en se faisant soi-même curé métropolitain; mentir au souverain pontife, en affectant de croire qu'il est resté témoin passif du plus grand bouleversement qu'ait éprouvé l'Eglise de France; mentir à tous les évêque du monde catholique, en soutenant qu'on est uni à eux, quand on n'a rien de commun avec eux; enfin, mentir à la nation entière, en prétendant qu'on a été choisi par elle, quand on ne l'a été que par la révolution : tout cela n'est rien, et bagatelle que ces mensonges. Mais mentir à sa conscience, c'est-à-dire à son opinion personnelle, à son autorité privée, aux principes que l'on se fait et aux scrupules que l'on se donne, c'est ce qui est impossible à tout homme de cœur, et plutôt périr qu'une pareille bassesse.

Et ce qu'il y a ici de plus plaisant ou de plus triste, c'est que ces mêmes hommes qui ont une si grande peine de mentir à leur conscience, proposent sans façon ce mensonge au souverain pontife lui-même, et n'ont pas honte de lui faire un devoir de la rétractation de ses Brefs. « La surprise, dit Philippe Séguin, est un malheur » dont l'autorité la plus respectable n'est pas toujours à

» l'abri ; l'expérience de tous les temps ne l'a que trop » prouvé : d'ailleurs, il suffit d'être homme pour y être » sujet. Ce n'est pas aussi une honte pour les hommes, » même revêtus du caractère le plus saint et le plus au- » guste, si quelquefois ils sont surpris; ils s'honorent » même, lorsqu'ils savent avouer qu'ils l'ont été ; et loin » que cet aveu affoiblisse leur autorité, il n'est propre » qu'à l'affermir. Savoir revenir sur ses pas, quand on a » été trompé, ce n'est pas montrer de l'inconstance, mais » plutôt de l'équité et de la droiture ; c'est prouver qu'on » ne dépend de personne, mais de la vérité seule ; et il » appartient particulièrement au chef de l'Eglise de don- » ner cet exemple. ».

Ainsi, c'est au Pape *particulièrement* qu'il appartient de se rétracter. Le métropolitain de je ne sais quel vent de l'est, ne peut pas, sans se dégrader, faire une pareille démarche : mais le métropolitain suprême de l'Eglise catholique *doit savoir revenir sur ses pas.* Philippe Séguin seroit déshonoré, s'il avouoit qu'il a été surpris; mais Pie VI *s'honorera en faisant cet aveu :* pour un curé-évêque, se rétracter, c'est *inconstance ;* mais pour le chef de tous les curés et de tous les évêques, *c'est équité et droiture, c'est prouver qu'il ne dépend de personne, mais de la vérité seule.* O vanité des vanités ! ô abîme de l'amour-propre humain ! qui jamais expliquera tes paradoxes et tes contradictions?

Si on veut maintenant savoir par lui-même pourquoi il *se démet de ses fonctions,* ou pourquoi *il y renonce,* il vous dira « qu'il n'avoit jamais accepté sa place qu'avec » la résolution de la remettre à M. Durfort, archevêque » de Besançon, dès que de nouvelles circonstances le » rendroient au diocèse, ou qu'il n'y auroit plus la même » nécessité de conserver ses fonctions; que c'est à la né- » cessité seule qu'il a cédé, en les acceptant; que le dan-

» ger de deux chefs dans une même église l'a effrayé, ainsi » que les divisions qui existent dans toutes les parties du » diocèse ; qu'il n'a pu être témoin indifférent de ce spec- » tacle affligeant, et que, voyant, dans la démission de » ses fonctions, l'unique moyen d'y mettre un terme, il » n'a pas hésité de la donner. »

On voit par là que Philippe Séguin est un terrible partisan de la nécessité, et un ami chaud des circonstances : nécessité pour prendre la place d'autrui, et nécessité pour la rendre ; nécessité de chasser M. de Durfort pour avoir la paix, et nécessité de se réunir à lui, ou à ses représentans, pour n'avoir pas la guerre; circonstances où il faut fouler aux pieds les lois les plus sacrées de l'Eglise, et circonstances où il importe de leur rendre hommage. Tel doit être en effet le raisonnement de tous ces métropolitains *de l'est ou du sud-est, du nord-ouest ou du sud-ouest,* qui sont toujours au variable et qui tournent sans cesse comme le vent les pousse. Mais un homme fixe dans ses principes n'en auroit pas agi ainsi ; il auroit senti que ces divisions, qui lui paroissent maintenant si affligeantes, devoient suivre nécessairement son intrusion. Il auroit prévu qu'en acceptant l'épiscopat révolutionnaire, il mettoit deux chefs dans une même église; il auroit reconnu que la nécessité à laquelle il cédoit étoit son propre ouvrage, et que tous ces évêques *nécessaires* n'étoient autre chose que des prêtres bassement complaisans ou tristement ambitieux ; et au lieu de pallier aujourd'hui tous les maux qu'il a faits, en nous donnant une démission dérisoire, il chercheroit à les réparer, autant qu'il est en lui, par une conversion sincère et par une entière abdication de ses erreurs.

Soyons justes cependant. Cette retraite de Philippe Séguin a quelque chose d'estimable. Elle porte un cer-

tain caractère de modération qui n'est pas indigne d'éloges. Il y a toujours de la bonne foi à reconnoître que l'on *cède à la nécessité*. L'aveu toujours coûteux qu'il n'est plus propre à faire aucun bien, que sa présence même ne peut produire que du mal, et qu'il vaut mieux pour lui se retirer que d'être pour ses frères une source de divisions, et une pierre de scandale, mérite des égards. Si l'erreur dans laquelle il persiste, lui est nuisible, l'abandon qu'il fait de ses fonctions peut devenir utile aux autres. Le moyen qu'il prend pour ôter *tout obstacle à une réunion* est sans doute très-insuffisant, mais il peut au moins la préparer. La démission qu'il donne est sans doute très-illusoire, puisque l'on ne se démet pas d'une place que l'on n'a jamais eue: mais elle n'en ôte pas moins au schisme son principal appui, elle n'en donne pas moins une forte leçon à tous les schismatiques; elle n'en est pas moins une censure amère de la coupable obstination de tous ses co-associés, qui veulent rester évêques envers et contre tous, se disent nécessaires quand tout leur dit que personne n'a besoin d'eux, et se soucient fort peu du mal qu'ils font, pourvu qu'ils n'en aient pas le démenti et ne perdent pas leur gageure.

39.

BULLETIN DU CONCILIABULE

DE PARIS.

(1er septembre 1797.)

Les constitutionnels avoient ouvert un concile le 15 août 1797 dans la cathédrale de Paris; il étoit composé de soixante-douze membres dont vingt-six évêques. (Voyez l'histoire de ce concile dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* 18e *siècle*, tome III, page 313.) L'article suivant parut peu de jours après l'ouverture de cette assemblée.

Ce bulletin imprimé a paru par ordre des pères. Nous le transcrivons mot à mot, en nous permettant seulement quelques notes explicatives. Les pères nous apprennent donc :

Que le concile s'est tenu au jour de l'indiction, 15 *août;* ce qui prouve que les pères ont fidèlement obéi à leurs propres arrangemens.

Que l'affluence étoit prodigieuse : il y en avoit bien davantage, quand on y vint célébrer la fête de la Raison, après l'apostasie de Gobel.

Que le concours des curieux étoit immense : des curieux nous ont dit que le concours n'étoit rien moins qu'immense, mais qu'effectivement il y avoit des curieux.

Qu'aucun apprêt extraordinaire n'attiroit les regards,

ce qui a fait que l'attente des curieux a été trompée.

Qu'on ne voyoit point à la porte ce grand nombre d'équipages brillans: c'est bien dommage qu'on ait détruit cette brillante constitution civile, car elle donnoit encore de quoi avoir un équipage.

Que l'orgue a fait entendre sa mélodie religieuse; plus religieuse peut-être que le refrain de *ça ira*, qu'on faisoit retentir en 1791 aux installations des nouveaux prélats.

Que deux longues files de prêtres et de pontifes s'avançoient précédés de la croix; ce qui arrive toutes les fois qu'on va en procession : mais ce qui ne prouve pas que ces files fussent longues.

Qu'une sainte joie faisoit éclater de modestes transports: ces transports étoient si modestes, que personne ne les a vus.

Qu'on a béni surtout ces dignes prélats, dont le zèle brûlant a donné à leurs frères le signal du courage et de la réunion; si brûlant, qu'il a souvent emporté la pièce, et que souvent il a donné aux frères et amis le signal de la persécution et de la violence.

Qu'on les a vus arriver par petits pelotons confondus dans la foule; très-petits en effet, et plus petits qu'ils n'auroient voulu.

Qu'ils se sont fait remarquer par la gravité de leur maintien : nous savons, en effet, qu'ils se composoient à merveille, et se tenoient à quatre pour ne pas rire.

Et par la modestie de leur vêtement; ce qui est très-croyable pour des évêques sans-culottes.

Qu'on croyoit les voir encore sortir des cachots de la persécution : non, mais des cavernes des sociétés populaires et des autres des Jacobins.

Couverts des cicatrices glorieuses de leurs fers; ils ont effectivement rêvé qu'ils sont martyrs : ceci ressemble comme deux gouttes d'eau aux patriotes opprimés.

Que l'assentiment des pères du concile a été exprimé de vive voix, selon l'usage; ce qui prouve le grand respect que les pères du concile ont pour les usages.

Mais que cependant on a cru devoir employer la langue nationale: oh! pour le coup, adieu l'usage : mais ceci prouve au moins, sans réplique, que le concile est national.

Afin que les fidèles pussent comprendre ce qu'on leur disoit: complaisance vraiment civique; en même temps, bonne leçon que donne l'église française à l'église latine, qui n'a jamais parlé dans les conciles que la langue latine.

Que le président ayant demandé aux pères du concile s'il leur plaisoit de se constituer, ils ont répondu : Il nous plaît; ce qui nous a paru bien despotique; ce qui a fort scandalisé les patriotes, qui ont cru entendre : *Tel est notre plaisir;* ce qui ne seroit point arrivé, si les pères avoient parlé latin, et qu'ils eussent dit : *Placet;* ce qui d'ailleurs nous a prouvé ce que nous savions déjà, que ces messieurs se sont constitués, parce qu'il leur plaît, et comme il leur plaît.

Qu'il y a eu un second décret, qui ordonne qu'il sera adressé une lettre à tous les évêques et prêtres résidans en France, pour les inviter à se rendre au concile; ce qui nous fait beaucoup d'honneur; ce qui va donner une terrible peine aux huissiers et aux postillons du concile, et ce qui prouve en même temps que le concile a bien du temps à perdre.

Qu'il y a eu un troisième décret, pour ordonner chaque année des prières solennelles, le jour de l'Assomption, dans toute la France; ce qui se faisoit dans toute la France avant le concile, et ce qui se fera encore dans toute la France, sans la permission du concile.

Qu'un quatrième décret a été rendu pour faire part au

Pape de l'ouverture du concile : c'est-à-dire, pour lui notifier qu'on n'a pas plus besoin de lui pour l'ouvrir que pour le fermer, pour l'approuver que pour le défendre; que s'il répond, tant mieux, et que s'il ne répond pas, tant mieux encore. Aussi le Pape se le tiendra pour dit.

Qu'ils ont ensuite lu la profession de foi publiée à la suite du concile de Trente; ce qui prouve qu'ils ont menti dans ce moment, car dans cette profession de foi, on promet *une vraie obéissance au Pape*, tandis que la constitution civile défend d'avoir aucun rapport avec l'évêque de Rome, si ce n'est comme centre d'unité; ce qui est *une vraie désobéissance.*

Qu'ils en ont juré l'observation sur les saints Evangiles; ce qui sans doute n'a rien coûté à des jureurs.

Que le président a prononcé un excellent discours. Nous connoissons le président de réputation; c'est en effet un orateur de la première force, et qui a été quelquefois, dit-on, président du club des femmes à Rennes.

Que le citoyen Royer, évêque de l'Ain, a prêché sur le mystère du jour. C'est le même qui, prêchant un jour à Notre-Dame, disoit que *la religion et la république étoient sœurs;* et qui, sur ce que l'auditoire manifestoit quelque surprise de cette étrange fraternité, insista plus fortement encore, et reprit en élevant la voix : Oui, mes frères, la religion et la république sont sœurs.

Que la séance a été terminée à huit heures, après la bénédiction solennelle du très-saint sacrement. Ici nous avons peu de choses à dire : l'heure n'étoit point certainement indue. Il est bien triste seulement qu'une séance aussi scandaleusement schismatique ait été terminée par une action aussi sainte.

Tel est le texte littéral, à quelques phrases de remplissage près, du bulletin des pères, et ils nous rendront la justice que nous l'avons fidèlement transcrit.

Du reste, nul détail sur le nombre et le nom de ces illustres pères. Mais des curieux nous ont appris qu'il y avoit un terrible *déficit* dans la représentation nationale, et qu'il s'en falloit de plus de soixante évêques pour compléter cette représentation, sans y comprendre les départemens réunis; qu'ils en avoient manifesté leur peine aux citoyens représentans, mais que ceux-ci leur avoient répondu que ce *déficit* ne faisoit rien à la chose; qu'il étoit bien moins embarrassant que le *déficit* de nos finances; que l'église nationale étoit tout aussi bien représentée par vingt-cinq que par quatre-vingt-dix évêques; que des prélats constitutionnels ne se nombroient pas, mais se pesoient, suivant l'adage reçu, *non numerantur, sed ponderantur;* et que partant, quand il n'y auroit que le président, le secrétaire et l'archiviste, la représentation n'en seroit pas moins intègre. Les curieux ont aussi cherché ces évêques étrangers qu'on avoit promis aux dévotes du parti, et les dévotes ont répondu qu'ils n'étoient pas arrivés à temps, et que la voiture de l'évêque de Pistoie avoit cassé en route. Ils ont surtout cherché cet *ancien évêque, qui,* au dire du journal du concile, *avoit annoncé qu'il s'y rendroit, et qu'il engageroit ses anciens confrères à suivre son exemple.* Mais malheureusement point d'ancien évêque, et il n'est resté au journal que la honte d'avoir *annoncé* une imposture maladroite. Pour nous, *nous pouvons annoncer* que l'évêque de Viviers, ancien évêque, et qui, par son serment, méritoit les honneurs de la séance, a refusé de se rendre au concile, quoiqu'il soit à Paris, et qu'il a dit à des personnes dont nous le tenons, qu'il n'assisteroit point à un concile qui n'est autre chose qu'un club. C'est effectivement le mot, et la réponse lui fait honneur. Cet honneur, si c'en est un, a été encore partagé par l'évêque intrus à Laval, Villar, actuelle-

ment à Paris, malgré les touchantes instances du président Le Coz. Un autre évêque intrus, nommé Lalande, a repoussé très-incivilement l'invitation du saint concile. Quelle est donc cette comédie qui est ainsi méprisée par ceux mêmes qui naturellement devroient en être les acteurs? Mais en voilà bien assez, et peut-être trop, pour l'ouverture du concile. Nous promettons à nos lecteurs de leur faire part de la clôture.

FIN DU TOME PREMIER.

OEUVRES
DE M. DE BOULOGNE
ÉVÊQUE DE TROYES.

MÉLANGES.

TOME SECOND.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C^e^.

MÉLANGES

DE RELIGION,

DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

PAR M. DE BOULOGNE,

ÉVÊQUE DE TROYES.

TOME SECOND.

1800-1801

PARIS.
AD. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, No 35.

1827.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Les articles qui remplissent ce volume parurent en 1800 et 1801. On sait que le Directoire exécutif, établi en 1795, et qui gouverna la France après la Convention, fut renversé en 1799 par Buonaparte, qui montra d'abord l'intention de fermer les plaies qu'un système inepte et tyrannique avoit faites à l'Etat. Il commença par des mesures propres à lui concilier les esprits, fit cesser les déportations, calma le feu de la guerre civile qui s'étoit rallumée dans la Vendée, et abolit des lois odieuses et vexatoires. Les journaux, qui avoient été proscrits après le 18 fructidor, purent reparoître, et leurs auteurs recouvrèrent leur liberté. M. de Boulogne reprit ses *Annales* sous un titre un peu différent. Il s'étoit tenu caché depuis deux ans, et n'avoit publié dans cet intervalle que la *Lettre d'un paroissien de Saint-Roch à Royer,* laquelle ouvre ce volume. Il commença en janvier 1800 à faire paroître ses livraisons sous la même forme et dans le même esprit que les *Annales catholiques,* rendant compte des ouvrages nouveaux, signalant les productions de l'impiété et traitant les différens sujets relatifs à la situation de l'Église

et à tout ce qui pouvoit intéresser la religion, la société et la morale. Tantôt il rappeloit des traits de la nouvelle persécution qui venoit de finir, tantôt il sollicitoit pour la religion des mesures plus favorables, et pour les prêtres un régime plus doux. On remarque qu'il parloit du nouveau gouvernement avec réserve, mais en même temps avec une honorable liberté, et les éloges qu'il lui accordoit quelquefois n'étoient que des manières indirectes de lui donner des avis utiles.

Ce second volume des *Mélanges* offre d'ailleurs au moins autant de variété que le précédent. L'auteur continue à poursuivre les Constitutionnels et à tourner en ridicule leurs pastorales et leurs conciles. Il venge la mémoire de Pie VI et célèbre l'avènement de son successeur; il réfute Volney, Bourgoing, Lalande, Maréchal, Necker, Lasalle, et d'autres écrivains de cette époque; il flétrit le système oppresseur suivi si long-temps à l'égard de la religion, et la fausse tolérance de ses ennemis; enfin, il fait connoître parfaitement l'esprit qui régnoit alors, et cette suite d'articles méritoit d'être recueillis, non-seulement par leur forme piquante, par la verve et le sel qui y règnent, mais encore comme un monument de l'état de la religion et de la littérature à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

DE CE VOLUME.

		Pages
1.	Lettre d'un paroissien de Saint-Roch à Royer, publiée à part en 1798.	1
2.	Sur la constitution de l'an VIII. (*Dans les ANNALES PHILOSOPHIQUES, Janvier* 1800.)	24
3.	Sur les leçons d'histoire de Volney. (*Même recueil, ainsi que les articles suivans :*)	29
4.	Sur les *Mémoires de Pie VI,* par Bourgoing.	35
5.	Sur l'enlèvement et la captivité de Pie VI.	64
6.	Sur divers arrêtés du gouvernement consulaire.	70
7.	Sur le suicide.	87
8.	Sur les hospices.	91
9.	Lettre d'un athée à un théophilantrope.	97
10.	Sur une lettre de Royer à Buonaparte.	105
11.	Sur un écrit de Moyse, du Jura.	113
12.	Sur Lalande.	117
13.	Des efforts des philosophes pour relever le temple de Jérusalem.	134
14.	Sur un nouvel écrit des *réunis,* et sur une pastorale d'Étienne.	139
15.	Sur le conclave.	156
16.	Sur le *Christianisme de Bacon.*	159
17.	Sur les *Mémoires* de Bourgoing (second article.)	169
18.	Sur l'élection de Pie VII.	185
19.	Sur un prix de morale à l'Institut.	193
20.	Sur les sépultures.	208
21.	Sur la morale républicaine.	214
22.	Sur l'église d'Espagne.	219
23.	De l'*Influence de la philosophie sur les forfaits de la révolution,* par Bernardi.	225
24.	Sur le *Dictionnaire des athées.*	238
25.	Sur les religieux du mont Saint-Bernard.	261
26.	Sur le retour de Pie VII à Rome.	266
27.	D'une notice sur madame Helvétius.	275
28.	Sur l'église d'Espagne.	286

de votre parti, vous aviez aussi prétendu que les catholiques vous entendissent, et, qu'oubliant ainsi vos propres principes, vous vouliez obliger, en conscience, à vous *publier*, ceux qui, en conscience, n'ont pu, ni voulu, ni dû vous élire. Il m'est encore revenu qu'après avoir tenté de glisser votre pièce dans nos chaires, vous guêtiez le moment de vous impatroniser dans nos églises; que, profitant de votre faveur temporaire et de la situation critique où se trouvent les prêtres, vous tâchiez d'intimider les foibles par des terreurs ou fausses ou réelles, et de séduire les simples par de petites ruses théologiques; et qu'enfin, sous des dehors mielleux, vous n'en étiez pas moins ardent pour faire reconnoître ce métropolitain tombé des nues, dont nous ne connoissons l'élection et l'installation que par une brochure.

Frappé de tant d'inconséquences, j'ai voulu lire cette brochure, dépositaire de vos raisons et de vos titres; car s'il n'est pas permis de la publier en chaire, il n'y a pas un grand mal à la lire en particulier, surtout quand c'est pour la combattre. Mais quelle a été ma surprise, quand j'ai vu que vos raisons étoient aussi caduques que vos titres; que vous n'étiez fort que de votre conscience, pour me servir du nouveau style; que, voulant être évêque envers et contre tous, vous aviez sacrifié jusqu'à vos propres règles; qu'en faveur des circonstances, vous aviez cru devoir passer par-dessus les principes; et que, donnant toujours vos révélations pour preuves, pour dernier mot *votre persuasion*, vous vous jouiez, d'un bout à l'autre, et du clergé, et des fidèles, et de l'Eglise et de vous-même!

Je ne suis qu'un simple fidèle, mais j'ai fait ma philosophie et même un peu de théologie; et si je lui ai préféré long-temps la culture des lettres, maintenant je lui préfère tout. Je puis donc, sans trop de présomption,

lutter un instant avec vous. Vous êtes ami énergique de la liberté et de l'égalité; en vertu de la première, je vous parlerai franchement; en vertu de la seconde, je vous parlerai amicalement; et j'espère qu'en vertu de mes bonnes intentions, vous prendrez le tout chrétiennement.

Venons d'abord à votre élection. Vous nous apprenez que votre clergé, toujours arrêté par des obstacles sans cesse renaissans, avoit différé jusqu'ici de nommer un évêque du département de la Seine; que s'étant enfin déterminé à en nommer un, de fâcheuses divisions avoient éclaté dans le presbytère; qu'après avoir *temporisé avec sagesse*, et ayant épuisé tous les moyens de rapprochemens, il avoit eu le courage *d'aller en avant;* que *tout à coup un ordre supérieur avoit empêché et dissous l'assemblée;* que le presbytère se soumit, et adora la conduite de Dieu; qu'après s'être soumis, il résolut de nouveau *d'aller en avant*, mais que, vu *les circonstances difficiles et vraiment extraordinaires*, il avoit *reconnu impraticable le mode d'élection prescrit par votre concile*, et jugé qu'il falloit aller en avant d'une autre manière; qu'en conséquence, il arrêta, par des raisons majeures, que la nomination seroit faite par le clergé en scrutin secret, et que celui qui auroit les deux tiers des suffrages seroit présenté, avec le mode d'élection, à l'acceptation ou au rejet des fidèles: qu'ainsi dit, ainsi a été fait; que votre clergé vous a nommé, comme on s'y attendoit; *que les fidèles, régulièrement convoqués, ont tout sanctionné*, ainsi qu'il avoit été prévu: de sorte que, grâce à ce nouvel arrangement, tout s'est passé sans explosion et sans secousses, à la plus grande satisfaction du presbytère, et par conséquent de la vôtre.

Tel est le précis historique de votre élection, comme vous l'assurez vous-même; et vous voyez que nous l'avons rendu avec la plus scrupuleuse fidélité. Mais mal-

heureusement il est si *précis* et si succinct, que personne n'y voit goutte. Vous nous parlez de *circonstances difficiles et extraordinaires*, sans nous dire ce que sont ces circonstances; *de raisons majeures*, sans nous expliquer ces raisons majeures ; de nécessité, sans nous faire sentir cette nécessité; de *fidèles régulièrement convoqués*, et vous gardez un silence absolu sur le mode *régulier* de cette convocation : de sorte que votre *historique* est aussi secret que votre scrutin, et que la seule chose claire qu'on y voit, c'est qu'après avoir été nommé, il y a sept ans, évêque de l'Ain par nécessité, vous êtes encore évêque de la Seine par nécessité ; et que, par une destinée bien singulière, il faut toujours, de toute nécessité, que vous soyez quelque chose.

Car comment se fait-il que ces *fidèles régulièrement convoqués* pour vous confirmer, n'aient pas pu être aussi régulièrement convoqués pour vous élire? comment vous ayant confirmé *librement*, n'ont-ils pas pu aussi vous élire librement? comment ces fidèles, auxquels vous *avez laissé la faculté de sanctionner ou d'annuller*, n'ont-ils pas eu la faculté de choisir et de nommer? L'un est-il donc plus difficile que l'autre? Quoi! les circonstances extraordinaires n'ont pas permis que ces fidèles procédassent, sans le plus grand inconvénient, à votre élection, et elles ont permis qu'ils procédassent, dans un *parfait concert* et la plus grande *régularité*, à votre confirmation! elles ont permis qu'ils sanctionnassent votre élection à la presque unanimité, et elles n'ont pas permis qu'ils usassent du droit dont votre concile les a gratifiés, de concourir à votre élection même! Voilà en effet des circonstances par trop *extraordinaires;* et s'il y a quelque chose de plus extraordinaire encore, n'est-ce pas ce presbytère qui se constitue juge suprême de ces circonstances, et leur sacrifie ses propres règles d'après

sa seule décision? n'est-ce pas cet évêque qui se prévaut, en sa faveur, de pareilles circonstances, et se croit avec elles à l'abri, non-seulement de tout reproche, mais encore de tout scrupule? n'est-ce pas ce troupeau bénévole, auquel on fait entendre tout ce qu'on veut, qui nomme quand on veut, qui sanctionne comme on veut, qui parle toujours de son suffrage, quand on se moque de son suffrage; qui se croit toujours autorité, quand il n'est qu'instrument, et s'applaudit toujours d'être le régulateur des élections, quand il n'est que le jouet de l'intrigue et le mannequin d'un parti?

Vous nous apprenez que plusieurs de vos fidèles ont réclamé contre ce mode d'élection, et ce qui est plus grave encore, que des personnes *dont vous considérez les lumières et la piété*, l'ont jugée nulle et illégitime, *parce que le clergé y a eu la plus grande influence et la principale part*. Il est fâcheux pour vous que votre élection trouve des réfractaires et des renitans, parmi les gens mêmes de votre parti dont vous considérez la piété et les lumières. Mais comment voulez-vous que la *piété* qu'ils ont pour votre concile ne soit pas blessée de vous voir le mettre si lestement de côté? Comment voulez-vous que leurs lumières ne soient pas choquées, quand vous faites une aussi large part au clergé, après l'avoir chassé sans miséricorde de vos élections constitutionnelles? Plus ces personnes ont de lumières et de piété dans votre sens, moins elles doivent digérer de vous voir passer ainsi d'une extrémité à l'autre, et qu'après avoir été élu en 1791 uniquement par le peuple, sans la plus légère apparence de clergé, vous soyez aujourd'hui élu principalement par votre clergé, avec un fantôme de peuple.

Pour vous tirer d'affaire avec eux, vous citez Van-Espen, qui observe que, « quoique pendant plusieurs siè-» cles, surtout dans l'Eglise latine, le peuple ait con-

» couru conjointement avec le clergé à l'élection de » l'évêque, il est cependant certain que le clergé a TOU- » JOURS eu la principale part à cette élection. »

Vous avez certes raison, mais c'est contre vous. Nous prenons acte de cet aveu; et voilà précisément ce que nous vous disions, non avec Van-Espen, mais avec toute l'antiquité et toute l'histoire ecclésiastique. Voilà ce que vous avez d'abord nié constamment et opiniâtrément, quand nous réclamions les droits de ce clergé, si scandaleusement éliminé de vos assemblées électorales. Mais comment se fait-il que cette observation de Van-Espen, dont vous vous prévalez aujourd'hui, ne fût pas vraie alors; ou si elle étoit vraie alors, comment ne la trouvez-vous bonne qu'aujourd'hui? Il est donc vrai que vous changez de principes au besoin, et qu'il n'y a que l'intérêt seul qui vous ouvre ou vous ferme les yeux.

Un autre aveu non moins remarquable, et qui tourne encore contre vous, c'est que les formes d'élections ont varié suivant les différens besoins, mais *que l'Eglise a toujours approuvé ces changemens*. Et voilà encore ce que nous n'avons cessé de vous dire : voilà cette *approbation* que nous n'avons jamais cessé de vous demander pour tous les *changemens* ou tous les bouleversemens que vous avez faits. Mais où, quand, et comment l'Eglise leur a-t-elle donné son *approbation*? Nous direz-vous que vous n'avez rien *changé* dans les élections, mais que vous avez rappelé seulement l'ancienne forme? Mais de quel droit rappelez-vous, de votre autorité privée, des formes d'élection que la sagesse de l'Eglise a abrogées? Nous direz-vous que ces formes n'étoient pas abrogées formellement, puisque le Concordat *n'étoit que toléré*? Mais outre que c'est une absurdité intolérable de soutenir que l'Eglise a toléré, pendant plus de trois siècles, l'abrogation des véritables élections; outre que c'est un mensonge intolérable de

prétendre que ce que le cinquième concile de Latran a approuvé, n'a été que *toléré*, n'est-ce pas encore à vous une témérité intolérable de croire que vous avez pu, vous et votre concile, rétablir de plein droit ces formes anciennes, quand même il seroit vrai que l'Eglise n'en eût fait que tolérer l'abrogation?

Mais la Pragmatique-sanction, qui a précédé le Concordat, n'étoit-elle aussi que *tolérée?* Les cathédrales, qui alors nommoient seules aux évêchés, n'étoient-elles aussi que *tolérées?* les élections, qui, plusieurs siècles même avant la Pragmatique, se faisoient sans le concours des fidèles, n'étoient-elles aussi que tolérées? et n'est-ce pas un singulier honneur que vous faites à l'Eglise, de penser qu'elle a toléré, pendant près de mille ans, des élections plus qu'abusives, puisqu'on n'y auroit pas vu ce concours populaire qu'il vous plaît d'appeler l'*essentiel*, et dont conséquemment l'Eglise n'auroit pas pu s'écarter?

Et pour dire quelque chose de l'institution canonique, dont vous ne dites pas un seul mot, cette institution qui vous manque, et qui est en vigueur dans l'univers chrétien, n'est-elle aussi que *tolérée?* Tous les évêques du monde catholique, qui sont institués d'une autre manière que vous, ne sont-ils que tolérés? le chef de l'Eglise, qui seul les institue tous au nom de l'Eglise, n'est-il lui-même que *toléré?* n'y auroit-il au monde que J. B. Royer qui ne soit pas *toléré*? seriez-vous par hasard celui auquel il faut que tous les évêques soient tenus de se conformer, sous peine de n'être que *tolérés?* et faudroit-il que des quatre coins de la terre, ils vinssent à Paris déterrer votre adresse, pour contempler en vous le type resplendissant de toutes les légitimes élections, confirmations et institutions, passées, présentes et futures?

Après vous être justifié comme vous avez pu sur votre

élection, vous êtes encore obligé de vous justifier sur votre translation, car elle est aussi un sujet de scandale pour certaines personnes *pieuses et lumineuses;* et voici votre grand argument : L'Eglise ne condamne que les translations qu'elle juge ambitieuses, or il est clair que je ne suis point ambitieux; donc ma translation n'est pas condamnable.

On peut d'abord contester la majeure, car l'Eglise ne juge pas des choses intérieures; c'est un principe de droit. Or l'ambition est une chose interne, et comme vous savez, malheureusement trop cachée; donc l'Eglise ne peut pas en juger.

La mineure est encore plus foible, puisqu'elle n'a que vous pour caution; et vous savez encore qu'en bonne logique, on ne s'en rapporte jamais à la conscience de celui qui argumente. Nous vous laissons donc maintenant apprécier la conséquence.

Vous nous direz sans doute que le fait de votre non-ambition est très-facile à juger, puisqu'il est évident qu'il ne peut pas y avoir d'ambition et de concupiscence, là où il n'y a ni honneurs à prétendre, ni richesses à convoiter. Nous savons en effet que le curé métropolitain de Paris n'a point d'honneurs à prétendre, pas même celui du *pallium,* ni de richesses à convoiter, puisqu'il n'a plus ses cinquante mille francs de rentes constitutionnelles; ce qui étoit beaucoup trop pour un curé. Mais nous savons aussi que l'amour propre vit de tout, et vit de rien; que l'orgueil se mêle souvent dans les choses les moins faites pour l'inspirer; qu'on peut très-bien ne pas tenir aux richesses, surtout quand on peut, comme vous, s'en passer, et tenir beaucoup à son parti; médire des honneurs, surtout quand il n'y a plus moyen d'en obtenir, et chérir beaucoup ses prétentions et ses opinions erronées; et que comme on pouvoit anciennement être très-mo-

deste, très-vertueux et très-charitable, avec de grandes richesses, on peut être aujourd'hui très-vain, très-opiniâtre et très-peu scrupuleux, à travers une modestie apparente et une pauvreté forcée.

Vous nous apprenez, il est vrai, que la métropole de Lyon a jugé qu'effectivement vous n'étiez pas ambitieux, et que partant, votre transport a pu se faire canoniquement. Nous n'avons rien à répliquer à l'autorité de la métropole de Lyon; mais vous auriez dû nous apprendre au moins comment elle s'y est prise pour juger la pureté et l'héroïsme de votre désintéressement; et si c'est en concile, comme vos règles le veulent, ou seulement en presbytère, comme peut-être les circonstances l'ont voulu, que s'est faite la procédure. Au lieu de cette explication franche que nous avions droit d'attendre de votre loyauté, vous vous enveloppez dans votre laconisme ordinaire, et la seule chose qu'on puisse démêler à travers vos réticences, c'est que vous vous êtes tous parfaitement entendus dans cette affaire; que vous n'avez pas plus éprouvé de difficultés de la métropole lyonnaise, que de la métropole parisienne; qu'il n'y a pas eu plus d'embarras pour vous transporter que pour vous élire, et que grâce à cette heureuse collusion, il ne vous en a pas plus coûté pour répudier l'église de l'Ain, que pour épouser celle de la Seine.

Il résulte donc de tout ceci, citoyen Royer, que vous n'êtes élu, 1° ni suivant les règles de la feue constitution civile que vous avez juré de maintenir de tout votre pouvoir; 2° ni selon les prétendus décrets de votre prétendu concile; 3° ni d'après les règles actuellement observées dans l'Eglise catholique: d'où il résulte encore que vous êtes évêque par vous-même, par un arrangement qui vous est particulier, par une coterie qui s'est faite à elle-même ses propres règles, par un véritable escamo-

tage de l'épiscopat, et par une poignée d'affidés qui, ne pouvant pas vous faire entrer par la porte, a tâché du moins de vous introduire par la cheminée.

Et vous voudriez que nous reconnussions cet évêque furtif qui se glisse et descend au milieu de nous par un canal aussi étroit et aussi obscur; cet évêque claudestin qui se dit *choisi par le vœu réuni du clergé et des fidèles*, et qui n'est véritablement *choisi* que par la forme d'élection qu'il a *choisie;* qui a non-seulement contre lui l'incontestable majorité du clergé et du peuple catholique de Paris, mais qui trouve encore dans son propre parti des dissidens et des désapprobateurs; un évêque qui ne ressemble à aucun évêque du monde, ni par son élection, ni par sa mission, ni par sa juridiction; et qui, au défaut de règles, de titres et de formes, ne nous parle que d'inspirations du ciel et d'illuminations de la grâce!

Car il est curieux de lire, dans votre pastorale, par quels motifs sublimes et véritablement angéliques, vous vous êtes déterminé. C'est le *ciel qui a décidé; c'est le ciel qui vous a inspiré; ce sont les ordres divins auxquels vous avez obéi; c'est Dieu qui vous a fait connoître sa volonté; c'est lui qui a mis dans votre cœur la prudence et l'humilité que prescrivoient les circonstances; c'est sa voix qui vous a frappé comme un coup de foudre; enfin, ce sont ses mains toutes-puissantes qui vous ont tourné et incliné, et ont décidé l'élection contre vous.* Contre vous! grand Dieu! que vous avez raison! mais que prouve tout ce jargon mystique à ceux qui vous demandent des formes canoniques et une mission véritable? Quel est l'illuminé qui n'en puisse pas dire autant que vous? Quel est l'évêque schismatique, et même hérétique, qui ne puisse pas se croire *inspiré* comme vous, et comme vous *frappé d'un coup de foudre?* Il est beau sans doute d'être inspiré du ciel, mais il est bien plus sûr d'être inspiré

par l'Eglise ; parce que le ciel ne décide rien que par elle, qu'elle seule n'est point sujette à l'illusion, et que sans elle il arrive toujours qu'avec *la décision du ciel* on va droit aux enfers.

Nous ne releverons point encore les autres belles choses que vous nous dites sur votre retraite préparatoire avant votre élection; *sur votre fuite dans la solitude*, c'est à-dire, à la campagne ; sur les colloques que vous avez eus avec votre Dieu ; *sur vos prosternations au pied de ses autels*, et autres formules de piété dont vous avez sanctifié votre pastorale. Tous ces détails sont très-édifians, mais n'en sont pas plus concluans. Ils nous ont même plus surpris qu'édifiés. Comment en effet avez-vous pu conserver cet esprit de componction, de recueillement et de prière, après dix ans d'orages politiques et de secousses révolutionnaires auxquels vous avez pris une part aussi active? Comment avez-vous pu tenir tant de conseils, *seul avec votre Dieu*, après avoir tenu tant de conseils où vous n'étiez pas seul, et où très-certainement votre Dieu n'étoit pas? Par quel prodige de mémoire vous êtes-vous donc rappelé votre oraison jaculatoire, à la suite de tant d'évènemens si étrangers à l'oraison, qui ont absorbé votre temps, vos soins, votre sollicitude législative? Quel autre saint que vous auroit pu y tenir, fût-ce même saint Charles, si toutefois saint Charles eût pu se trouver là? et quel double miracle n'a-t-il donc pas fallu pour que votre zèle patriotique n'amortît pas le feu de votre dévotion, et que le feu de votre dévotion n'ait jamais affoibli votre zèle patriotique?

Vous vous dites *le successeur des Denis, des Marcel, des Germain*, et malheureusement vous n'êtes le successeur que de Gobel, qui n'a succédé à personne. Vous vous dites *assis sur ce siège vénérable de tant de*

saints évêques, et vous n'êtes assis que sur le siège déplorable de cet indigne évêque. C'est lui seul qui a commencé la tige dont vous êtes un foible rameau, qui bientôt doit mourir, faute de suc et de nourriture; et votre nom, accolé au sien, forme tous les dyptiques de votre église. Vous savez ce qu'il a pensé, avant de mourir, de la canonicité de son titre. Nous vous exhortons à y réfléchir sérieusement, et à ne jamais perdre de vue que votre seul et unique prédécesseur n'a pas jugé à propos d'aller en l'autre monde *évêque de Paris*.

Afin que nous mettions un nouveau prix à votre zèle, et que nous vous sachions gré de votre intrusion même, vous nous parlez dévotement de votre *perspective, où vous ne voyez que veilles, travaux, afflictions, peut-être même des chaînes*. Hélas! combien de prêtres, qui, à la vérité, ne sont pas prêtres comme vous, portent en ce moment des chaînes! Nous désirons sincèrement que vous n'en portiez jamais. Nous avons même tout lieu de croire que vous vous alarmez légèrement, et que votre crédit vous mettra à l'abri de toute malencontre. Cependant, comme il est bon de tout prévoir, et que la faveur des hommes est une chose bien chancelante et bien incertaine, nous ne pouvons nous empêcher de vous faire observer que, si jamais vous étiez *enchaîné*, vous seriez doublement à plaindre, puisqu'il n'y a point de chaînes méritoires hors de l'unité; que c'est la cause, comme disent les Pères, et non la peine, qui fait le martyre; et que souffrant alors, non pour la cause de l'Eglise, mais pour celle de votre parti, vous souffririez sans consolation comme sans mérite.

Après nous avoir parlé fort au long de *votre vocation divine*, au lieu de nous prouver, même brièvement, votre vocation ecclésiastique, vous nous demandez, avec un sang-froid qui nous glace, pourquoi *il faut qu'il y ait*

deux troupeaux et deux pasteurs. Pourquoi? parce qu'il y a un petit troupeau qui vous suit, et un grand qui ne vous suit pas; parce qu'il y a une minorité qui ne sait trop ce qu'elle veut, et une majorité imperturbable qui sait fort bien ce qu'elle ne veut pas; parce que, d'un côté, il y a des gens simples et crédules qui voient toujours un évêque où ils voient une mître, comme ils voient une paroisse partout où il y a un clocher, et que de l'autre il y a des fidèles qui, sachant leur catéchisme, jugent de leurs pasteurs, non par les yeux, mais par les règles; non par l'habit, mais par le titre.

Pourquoi il faut qu'il y ait deux pasteurs? Parce qu'il y a un invaseur, et qu'il faut bien qu'il y ait deux pasteurs, quand il y en a un véritable qui est vivant, et un supposé qui n'est pas mort: un qui est légitime, et un autre qui se dit nécessaire; un que l'Eglise n'a pas cessé de reconnoître, et un autre qui ne reconnoît pas l'Eglise, ou qui ne la reconnoît que pour insulter à son chef et briser sa hiérarchie.

Pourquoi il y a deux pasteurs! Mais il ne tient qu'à vous qu'il n'y en ait qu'un. Il n'y en avoit qu'un avant que vous vinssiez de Belley à Paris : allez encore de Paris à Belley, et vous verrez qu'il n'y en aura qu'un. Mais ne voyez-vous pas que c'est vous-même qui nous dites qu'il y en a deux, puisque vous avouez que vous n'êtes qu'un suppléant conditionnel et provisoire du véritable titulaire; puisque vous n'avez entraîné, à ce qu'on dit, quelques prêtres dans votre parti, qu'en les assurant de votre disposition à disparoître en sa présence? tant son titre est sacré, que pour l'usurper vous avez besoin de vous décorer de sa représentation, et pour violer ses droits, de conserver avec respect son nom!

Toujours fort en questions, quoique vous connoissiez parfaitement les réponses, vous nous demandez encore

ce qui peut empêcher la réunion, puisque nous sommes, comme vous, soumis aux lois de la république.

Soumis aux lois de la république, cela est très-vrai. Nous faisons profession de croire que nous devons obéissance aux lois, c'est toute la politique de notre religion. Soumis *comme vous*, c'est peut-être autre chose. Mais comme vous, ou non comme vous, qu'ont de commun les opinions politiques avec les questions dont il s'agit? tout n'est-il pas ici purement spirituel, et uniquement concentré dans l'ordre religieux? s'agit-il ici des droits de l'homme, ou des droits de l'Eglise? vous a-t-on jamais opposé votre patriotisme comme un défaut de mission? et nous sommes-nous jamais permis de dire qu'un évêque est intrus, parce qu'il est républicain? N'est-ce pas vous, au contraire, qui confondez des choses si disparates, pour donner le change à vos lecteurs, pour rendre charitablement nos sentimens suspects; pour faire croire que tous vos adversaires sont les ennemis de l'Etat, que l'on ne peut, sans incivisme, vous manquer de respect, et que même aujourd'hui, toute réponse à votre pastorale est une conspiration?

Voulez-vous donc savoir *ce qui peut empêcher la réunion?* C'est l'Eglise elle-même, qui nous défend de rien faire sans elle. C'est son autorisation qui nous manque; c'est l'incompétence absolue où nous sommes pour prononcer dans une affaire où le chef de l'Eglise a déjà prononcé lui-même. Qui nous a donné le droit de stipuler pour les parties intéressées? Où aurions-nous donc pris l'étrange pouvoir, nous, simples particuliers, de juger cette cause majeure, si jamais cause l'a été? Croyez-vous donc que l'on puisse conclure une paix séparée dans l'Eglise, comme dans les Etats? croyez-vous qu'il n'est ici question que de se prendre par la main, et que comme vous n'avez fait qu'un jeu d'enfant de votre installation, nous puissions faire d'une décision aussi capitale une pure plaisanterie?

Ce qui empêche la réunion! C'est votre concile, qui a scellé le schisme, en scellant ce qu'il appelle *son décret de pacification*, qui a poussé, il est vrai, la complaisance pour nous, jusqu'à se contredire, en admettant des principes *anti-constitutionnels*, mais qui a gardé la chose, en se relâchant sur les mots; qui a fait la loi pour faire la paix; qui s'est constitué juge suprême dans une affaire où à peine il est partie; qui s'est arrogé les honneurs *de la modération et de l'héroïsme*, en permettant aux envahis de recevoir leur part des envahisseurs, et qui, voulant parodier les conférences de Carthage, a feint de ne pas voir que ce ne furent pas les évêques donatistes qui firent des sacrifices, mais les évêques catholiques; que si les catholiques se montrèrent charitables et généreux, c'est que les Donatistes se montrèrent repentans; tandis qu'ici ce sont les nouveaux Donatistes qui se targuent de leurs sacrifices, et proposent je ne sais quelle amnistie à ceux mêmes dont ils doivent la recevoir.

Ce qui empêche la réunion! C'est vous-même qui, comme votre concile, consommez le schisme en paroissant vouloir l'éteindre : c'est votre installation précipitée, inattendue et clandestine. N'est-il pas bien étrange que ce soit la pierre même d'achoppement et de scandale qui s'interpose comme moyen de conciliation; que celui même qui rend la paix impossible, vienne nous demander ce qui peut empêcher la paix; et que le même qui ne laisse au mal aucun espoir de remède, ose se présenter comme le médecin seul capable de le guérir?

Rappelez-vous ce que disoit l'année dernière, dans un écrit imprimé, *une des plus fermes colonnes de votre église* (1), à l'occasion d'un projet d'élection qui se tra-

(1) L'auteur de l'*Avis aux fidèles*, Louis-Guillaume Minard, doctrinaire, janséniste, membre du presbytère de Paris, mort le 22 avril 1798.

moit alors. « Je conviens avec vous, disoit au presbytère « cette lumière du presbytère, je conviens avec vous de » l'urgence des circonstances. Nommons donc un évêque » de Paris; mais avant de le nommer, faites-moi concevoir, » je vous prie, comment il sera possible que cet évêque, » quelque mérite qu'il ait, *soit vraiment utile et fasse le* » *bien, s'il est presque universellement rejeté et non re-* » *connu?* Faites-moi concevoir comment, dans ce cas, *sa* » *nomination ne sera pas un nouveau mal?* Jusqu'à ce que » ces deux questions soient clairement résolues, quelque » affligés que nous soyons de tant de délais, il me semble » que la sagesse demande que nous temporisions encore, » et que nous attendions avec foi et patience les momens » de Dieu. Souvenons-nous de Lucifer de Cagliari. »

Or, nous vous le demandons, les circonstances ont-elles donc changé? sont elles plus urgentes aujourd'hui qu'elles ne l'étoient alors? n'êtes-vous pas toujours *presque universellement rejeté et méconnu?* La majorité de l'église de Paris, qui, suivant l'aveu que faisoit encore cette lumière du presbytère, étoit soumise l'année dernière à l'obéissance de celui dont vous vous dites le suppléant provisoire, ne l'est-elle pas encore aujourd'hui? Mais si vous n'auriez fait, par cette raison, aucun bien l'année dernière, comment en ferez-vous maintenant? si votre nomination eût été alors *un nouveau mal*, comment est-elle devenue un nouveau bien? et si alors on devoit craindre de perpétuer le schisme et de renouveler celui qu'occasionna Lucifer de Cagliari, comment avez-vous cru que votre élection seroit moins funeste aujourd'hui, et plus propre à ramener la concorde? « Jusqu'à ce que » vous répondiez à ces questions, quelque affligés que nous » soyons de ces délais, il nous semble que la sagesse de- » mande que nous temporisions encore, et que nous » attendions avec foi et patience les momens de Dieu. »

Vous nous direz sans doute que les momens de Dieu sont arrivés ; que c'est lui-même *qui vous l'a inspiré ;* et qu'après cette *décision du ciel*, si la sagesse a demandé dans un temps de temporiser, elle a demandé dans un autre de tout brusquer. Mais nous, à qui Dieu n'a pas fait la grâce de parler, serons-nous donc coupables de croire que son moment n'est pas venu, et pourra-t-il nous faire un crime de penser que c'est vous seul qui avez pris votre heure, et choisi votre moment?

« Vous êtes disposé, dites-vous, par la grâce de Dieu, » à faire, pour le grand bien de la réunion, tous les sacri- » fices compatibles avec la justice et la vérité. » Toute votre vie, en effet, n'est pleine que de sacrifices. Vous avez d'abord fait le sacrifice d'un petit canonicat pour une cure, ensuite le sacrifice de la cure pour le salut de l'église de l'Ain, ensuite le sacrifice de l'église de l'Ain pour le salut de la métropole de la Seine ; et maintenant vous êtes encore disposé, pour le salut de votre personne, à faire tous les sacrifices qui seront compatibles avec la justice et la vérité, c'est-à-dire, avec vos opinions et vos principes. Car qu'est-ce que la vérité, et qu'est-ce que la justice, sinon ce que le *concile* a décrété, et ce que le presbytère a voulu? Mais puisque vous avez fait, et êtes disposé encore à faire de si grands sacrifices, il est juste que nous en fassions à notre tour. Nous vous déclarons donc que, comme vous, nous sommes disposés, par la grâce de Dieu, à faire tous les sacrifices qui seront compatibles avec notre honneur et notre salut : le sacrifice de notre mémoire, en oubliant le passé ; le sacrifice de notre amour propre, et, puisqu'il faut le dire, le sacrifice de la répugnance invincible que nous aurions à reconnoître des pasteurs qui ont joué des rôles si disparates avec la sainteté de leur état, en n'exigeant pour toute condition

de tant de sacrifices, que l'exhibition pure et simple de vos lettres de communion.

Cependant, malgré l'heureuse disposition que vous avez pour les sacrifices, vous nous parlez comme un homme qui est très-disposé à tenir ferme. Ne pouvant nous convaincre, vous voulez au moins nous toucher, et au défaut de raisonnemens, vous vous livrez au pathétique des mouvemens.

O vous, mes collègues, mes très-chers frères, serez-vous toujours insensibles à nos tendres, à nos pressantes sollicitations?

O vous, citoyen Royer, qui êtes notre frère, mais non notre collègue, serez-vous toujours insensible aux tendres et pressantes sollicitations de l'Eglise, qui, depuis si long-temps, vous presse et vous sollicite par son chef?

Voyez comme le sanglier de la forêt ravage la vigne du Seigneur.

Mais si le sanglier de la forêt ravage la vigne du Seigneur, faut-il ajouter plaies sur plaies, et malheurs sur malheurs, en mettant encore dans la bergerie le *loup* de la forêt?

Voyez comme l'ennemi de tout bien profite de nos funestes dissensions, pour anéantir, s'il le pouvoit, notre église jusque dans ses fondemens!

Nous ne savons que trop que l'ennemi de tout bien profite de nos dissensions, puisque c'est lui qui les a suscitées; qu'il profite de tout, et même de vous. Mais à qui s'en prendre, qu'à ceux qui se sont ligués avec l'ennemi de tout bien, et ont brisé toutes les digues qui pouvoient l'arrêter? Il est vraiment bien temps de faire des lamentations, et elles siéent à merveille dans votre bouche!

Le feu est à la maison de notre père commun.

Hélas! oui : mais qui l'y a mis? Voilà cependant cette

maison que vous prétendiez régénérer, et rendre à sa beauté primitive.

Et au lieu de nous réunir pour l'éteindre.

Ce n'est pas en nous réunissant à votre manière, qu'on pourra éteindre ce feu : c'est en nous serrant tous par les liens d'une même foi et d'une même charité, autour du centre dont vous êtes sorti.

Nous nous querellons pour des choses de néant, en comparaison du trésor de notre foi.

Il ne faut pas se quereller, pour nous servir de votre expression, mais nous en rapporter, comme nous avons fait jusqu'à présent, à celui que l'Eglise a établi pour être le juge de nos *querelles*. Ce n'est point pour des choses de néant, que nous sommes divisés; c'est pour la conservation des règles les plus inviolables, c'est pour le trésor même de notre foi, pour le dogme sacré de la juridiction que vous avez enfin reconnu en principe, mais dont vous avez eu soin de vous réserver l'application; c'est pour le dogme sacré de la primauté du saint siège, que vous avez aussi reconnu pleinement dans la spéculation, pour en faire ce qu'il vous semble bon dans la pratique; c'est pour l'honneur de l'auguste hiérarchie, dont vous reconnoissez actuellement l'indépendance, après l'avoir livrée toute entière au bras séculier. C'est bien vous qui vous *querellez pour des choses de néant :* pour l'honneur de cette constitution civile, qui vous a créé, et qui, à peine éclose, est tombée, comme de raison, dans le néant; pour ce conciliabule, qui, n'ayant pas plus d'autorité que ceux qui le composoient, doit nécessairement tomber dans le néant; pour ce ministère usurpateur que Dieu ne sauroit bénir, et qui, stérile et nul dans ses grâces et dans ses effets sanctificateurs, peut bien à juste titre être appelé un ministère de néant.

Notre mère commune est plongée dans l'affliction la plus.

profonde; et au lieu de la consoler, insensés que nous sommes, nous lui déchirons cruellement le sein.

Effectivement, il n'y a eu que des insensés qui ont pu croire que notre mère commune se trouveroit bien des premières atteintes portées à son autorité, et il n'y a maintenant que des insensés qui puissent croire encore qu'on peut la consoler par un simulacre de paix et d'accommodement, qui, tel qu'il nous est proposé, seroit un scandale de plus, et un nouvel outrage fait à son affliction. Etrange manière de tarir ses larmes, que de les renouveler, en introduisant au milieu d'elle un épiscopat sans dignité et sans vigueur, qui, vicié dans sa source, n'est propre qu'à la déshonorer, et qu'à lui *déchirer cruellement le sein!* Sans doute que son affliction est grande, et plus grande qu'on ne l'ait vue dans aucun siècle : mais la même main qui la lui envoie, saura bien la finir. Qui peut nous dire tout ce que Dieu en tirera pour le salut de ses enfans, et pour sa propre gloire? Qui a sondé les trésors de la Providence? qui peut connoître cet ineffable plan de miséricorde et de justice qui s'exécute en ce moment au milieu de nous? Mais en attendant que tout ce grand et mystérieux dessein se développe, gardons-nous de croire que notre mère a besoin d'indignes consolations, aussi contraires à son esprit qu'à nos vrais intérêts. Il n'y a qu'un seul moyen de la consoler véritablement, c'est d'attendre, avec patience et résignation, que le ciel la console; c'est de l'édifier par nos vertus, et de confondre ses ennemis par nos bons exemples; c'est de nous efforcer de conserver religieusement les derniers restes de sa discipline, et de lui donner les dernières marques de notre respect, en repoussant tous les pasteurs qu'elle n'avoue pas; c'est, enfin, de la consoler, vous, par votre repentir, nous, par notre fidélité, et tous par un surcroît d'amour, de pénitence et de prières.

Vous voyez que vous n'êtes pas plus heureux dans vos effusions que dans vos conclusions, et que vous ne parlez guère plus au cœur en pleurant, qu'à l'esprit en raisonnant. Cependant, pour l'entier acquit de votre conscience, vous faites un dernier effort, et c'est un vrai coup de théâtre. « Si d'après un mûr examen, j'étois » le seul et dernier obstacle à la réunion ; si vous ne pou» viez consentir à me voir assis sur le siège de Paris, » parlez, mes frères, et déclarez-le avec franchise ; bien» tôt la réunion sera consommée. Je ne suis ni plus saint » que Jonas, ni plus nécessaire à l'Eglise que l'illustre » Grégoire de Nazianze ; je suis prêt à descendre de mon » siège, à être précipité dans la mer, pour apaiser cette » horrible tempête. »

Est-ce donc bien *avec franchise* que vous faites cette *déclaration?* est-ce donc bien sérieusement que vous établissez parité entre saint Grégoire, qui abandonnoit si généreusement sa propre place, et vous qui avez envahi celle d'un autre? Comment ne voyez-vous donc pas qu'il y a aude distance entre les deux positions, qu'entre les deux saintetés? Comment feignez-vous de croire que la réunion tient à ce que *vous descendiez de votre siège*, ce qui supposeroit que vous avez pu y monter? Comment réclamez-vous notre consentement pour *vous y voir assis*, quand vous ne l'avez pas demandé avant de vous y asseoir? Comment faites-vous semblant de penser que c'est votre personne, et non votre intrusion, qui est ici le *seul et dernier obstacle?* Comment enfin n'avez-vous pas vu qu'*avec tant de franchise*, vous ne pouviez que nous faire rire, après avoir tenté en vain de nous faire pleurer?

Mais puisque vous voulez à toute force que nous vous parlions avec franchise, nous vous déclarons donc sans détour, et du plus profond de nos cœurs et de nos consciences :

1° Que nous ne consentons point, ni ne pouvons consentir à *vous voir assis*, ni même debout *sur votre siège*, et que vous n'êtes pas plus évêque de Paris, que votre concile n'est l'Église Gallicane;

2° Que ce ne sont point les *petites irrégularités* que vous reconnoissez être dans votre élection, qui empêchent ce consentement, mais la grande, la terrible irrégularité qui résulte de la violation de votre suspense;

3° Que nous reconnoissons en vous certaines qualités qui peuvent vous distinguer avec quelque avantage de la plupart de vos confrères, et que, si nous pouvions nous contenter du premier venu, peut-être aimerions-nous mieux que ce fût vous qu'un autre; mais qu'eussiez-vous toutes les vertus épiscopales, ce qui est beaucoup dire, même pour un évêque élu par scrutin en presbytère, toutes ces vertus ne couvriroient point le vice radical de votre titre, parce que c'est le titre, et non le mérite qui fait l'autorité; et que conséquemment, votre éloquence égalât-elle votre zèle, et prêchassiez-vous dix fois par jour, au lieu de trois, si vous n'êtes pas porteur de *votre mandat*, vous n'êtes rien qu'un étranger et un profane;

4° Que d'après ce principe, au lieu du *tremblement qui vous a pris à la vue de vos devoirs*, il falloit réserver ce tremblement pour l'examen de votre titre, parce que votre titre seul est la source de vos devoirs: que si votre titre est nul, vous n'avez point de devoirs à remplir, et que si vous n'avez point de devoirs à remplir, tous ceux que vous vous imposez vous-même ne peuvent être que des profanations et des sacrilèges;

5° Que vous avez plus raison que vous ne pensez, en ne vous croyant pas plus *nécessaire que saint Grégoire;* que rien n'est en effet moins nécessaire que vous; que comme les fidèles n'ont point encore manqué de secours sans vous, ils n'en manqueront pas davantage par la suite; et que,

quand même ils seroient réduits à cette extrémité, ni la Providence, ni l'Église ne vous ont chargé d'y remédier;

6° Que, puisque, selon votre aveu, la confiance des fidèles vous est tellement nécessaire, que *sans elle votre ministère seroit frappé de stérilité*, il est donc évident que le vôtre est non-seulement frappé de stérilité, mais ne peut être que fécond en ravages et en scandales, notre confiance ne vous étant pas plus donnée que notre consentement; qu'ainsi, et ces ravages et ces scandales retomberont sur votre tête; et qu'ayant vous-même prononcé votre arrêt, vous restez sans prétexte devant Dieu comme devant les hommes;

7° Enfin, qu'il est encore temps pour vous de prévenir ces malheurs, *en descendant* de ce que vous appelez *votre siège;* et que s'il est bien vrai qu'à l'exemple de Jonas, vous *êtes disposé à vous jeter dans la mer*, pour apaiser la tempête, vous n'avez rien de mieux à faire que de prendre ce parti.

Mais laissez les métaphores, et ne vous jetez pas dans la mer. Jetez-vous dans le sein de Dieu. Priez-le d'être mieux *inspiré* une seconde fois, et de *mettre en votre cœur* le courage d'avouer votre faute, bien mieux *qu'il n'y a mis l'humilité et la prudence. Fuyez* encore une fois *dans la solitude*, mais n'allez pas dans la première, où l'on vous a si mal conseillé, et méritez par vos ferventes méditations, qu'après avoir reçu *un coup de foudre* qui vous a endormi, vous en receviez un second qui vous réveille et vous éclaire.

2.

SUR LA CONSTITUTION

DE L'AN VIII.

Ce sera sans doute une grande époque pour l'histoire, que ce période critique de l'espèce humaine, où, travaillée par des empiriques, elle ne vit plus dans l'expérience universelle que le cri des préjugés, dans la pratique de tous les peuples que la tyrannie de l'habitude; où, ennuyée de la raison et même du bonheur, elle jugea que la raison avoit vieilli, et que le bonheur, pour être bien senti, avoit besoin d'agitations et de secousses; et où enfin, méprisant tout ce qui étoit, pour ne plus s'occuper que de ce qui devoit être, elle ne fit plus de sa propre existence qu'une supposition, et du monde entier qu'une triste hypothèse.

Il faudroit sans doute une plume plus exercée que la nôtre pour peindre cette nuée de manipulateurs politiques qui devoient tout refaire à neuf, jusqu'à la pensée; tous ces nouveaux cyclopes qui ont forgé, depuis dix ans, des pactes sociaux, et martelé notre bonheur sur l'enclume de la métaphysique; tous ces griffonneurs de *principes*, cherchant sans cesse, la lanterne à la main, une bonne constitution, comme Diogène cherchoit un homme, et criant à toute la terre que, pour sauver les hommes et les choses, il étoit instant de retrouver tous ces principes sociaux que la nature, depuis six mille ans, avoit grand soin de tenir renfermés au fond de quelque puits : sans se douter un seul instant que ces principes

sociaux sont tout trouvés, qu'ils ne sont autre chose que le sens commun, et que la nature se trahiroit elle-même, si elle n'avoit fait de ces principes conservateurs qu'un misérable logogriphe, vaine pâture de quelques barbouilleurs de papier.

La Providence, d'où découlent tous les principes, nous a punis de cette folle présomption, en nous rendant le jouet de nos propres principes et de nos vaines conceptions, en soufflant l'esprit de vertige sur cet amas de visions mensongères, qui se combattent et se détruisent les unes par les autres; en confondant dans un même chaos et les disciples et les maîtres, et les ouvriers et les ouvrages, jusqu'à ce qu'éclairés enfin par nos propres malheurs, nous ayons été forcés de reconnoître qu'il n'y a de véritable sociabilité que dans les idées de tous les temps et dans les principes de tous les peuples, et contraints de revenir par le plus court chemin à ces deux grands principes constitutionnels, sans lesquels il n'y a ni constitution ni principes, l'expérience et la nécessité.

C'est donc à ces deux grandes maîtresses du monde que vient de rendre hommage la nouvelle constitution, qui fixe en ce moment tous les regards, ainsi qu'elle ranime toutes les espérances, en reportant tous les esprits vers des idées plus saines de liberté et d'égalité, en écartant toutes les exagérations, et tempérant l'aveugle enthousiasme qu'enfantoient trop souvent ces deux magiques mots; en nous débarrassant de cette déclaration des droits, véritable superfétation philosophique, source féconde de tant d'erreurs qui ont enfanté tant de maux; en nous retirant, pour ainsi dire, des ornières de la métaphysique, pour nous faire entrer dans la grande route de l'organisation sociale, route d'autant plus sûre qu'elle est plus fréquentée; en enchaînant ces imaginations vagabondes, qui, pour recréer l'état social, se transportoient

dans l'état sauvage, et, par une conséquence nécessaire, transportoient l'état sauvage dans l'état social; en nous rapprochant davantage de la grande famille européenne, par un gouvernement plus stable et moins systématique; en se montrant enfin, non comme pacte social, terme technique et froid qui sembloit supposer que nous sortions tout nus de l'état de nature, mais comme *une charte française* plus appropriée au caractère, aux mœurs, aux goûts, aux habitudes de ceux qui doivent en recueillir les fruits et en aimer les lois.

Grâce donc à cette révolution vraiment régénératrice, nous voilà dégoûtés de toutes ces expériences médicinales et chirurgicales qu'ont faites, aux dépens de notre santé politique et même physique, tant d'alchimistes fabricateurs de décrets, tant de rêve-creux légifères. Nous voilà convaincus que les hommes ne se gouvernent point, comme nous avons fait jusqu'a présent, par des abstractions et des combinaisons analytiques; qu'il faut les prendre tels qu'ils sont; que de vouloir les *refaire* en dépit de leurs sentimens, de leurs habitudes, de leurs préjugés mêmes, c'est le comble de l'extravagance, quand ce ne seroit pas le comble de l'inhumanité; qu'un peuple ne se sauve pas par sa représentation, mais par de bonnes institutions et une bonne éducation; qu'on est libre partout où on est bien gouverné; qu'on ne fait pas des constitutions comme on fait des livres, mais que les constitutions se font avec le temps et l'opinion, et que, comme tous les ouvrages de la nature, elles se filtrent lentement à travers les siècles; qu'une constitution, quelque magnifique qu'elle soit, n'est jamais que du papier contre nos passions et nos vices; et qu'il faut donc encore à l'ordre social, ce qu'aucune constitution ne sauroit nous donner, des hommes vertueux pour bien commander, et des hommes non moins vertueux pour bien obéir.

Il n'entre pas dans notre plan de discuter ici cette nouvelle constitution. Nous n'examinerons pas si elle est plus ou moins hachée, plus ou moins brusquée; si le péristyle répond plus ou moins à la magnificence de l'édifice; et enfin, si c'est par les détails ou par l'ensemble qu'elle frappe davantage. D'ailleurs, pour porter ici un jugement sain, il faudroit pouvoir assister à ce conseil où se sont combinés tous ces élémens politiques, et savoir au juste si telle ou telle lacune qu'on y remarque n'a pas quelque intention, si tel ou tel article n'est pas une pierre d'attente, et si la constitution elle-même n'est pas peut-être le prélude d'une nouvelle constitution plus robuste et plus compacte encore, suivant que les circonstances, l'opinion publique et le temps l'ordonneront.

Nous nous abstiendrons donc de scruter ses défauts, pour admirer ses avantages. Si elle n'est pas un chef-d'œuvre, elle est très-certainement un bienfait; elle balaie, jusqu'au dernier vestige, toutes ces immondices démagogiques de la constitution de 93; elle éteint tous ces fermens de discorde et d'anarchie que celle de l'an III recelòit dans son sein; elle nous sauve des factions; elle prévient ces tempêtes périodiques, fruits nécessaires de trop fréquentes élections; elle ramène enfin le pouvoir du gouvernement à l'unité, ce grand principe de tout ordre civil comme de tout ordre physique; et si elle ne va pas aussi vite que nos désirs, elle est du moins, pour le moment, au niveau de nos besoins.

Bien des personnes ont été alarmées de n'y pas rencontrer la liberté des cultes, et cette crainte est d'abord naturelle. Nous avons cependant éprouvé un sentiment contraire. Convaincus que cette liberté ne nous vient pas de la constitution, et qu'elle est même antérieure à toute constitution; qu'elle doit être la plus sacrée et la plus inviolable de nos propriétés, puisqu'elle en est la plus

précieuse; et que l'homme est tout aussi naturellement religieux qu'il est naturellement raisonnable, nous sommes très-portés à croire que ces mêmes principes ont dirigé les auteurs de la constitution, et qu'ainsi ils ont cru inutile d'en faire une mention expresse. Nous pensons même que, par son silence à cet égard, elle rend la liberté des cultes plus indépendante et moins sujette à ces chaînes légales ou illégales dont on l'a surchargée depuis dix ans; car n'étoit-elle pas décrétée dans les autres constitutions? n'étoit-elle pas mise au rang des droits de l'homme? n'avoit-elle pas été portée processionnellement dans l'arche, et jurée ensuite sur la foi de nos augustes législateurs? Cependant a-t-elle jamais existé? ne l'a-t-on pas constamment et impudemment bafouée? ne l'a-t-on même pas d'autant plus bafouée, qu'on la disoit plus protégée par la constitution? n'est-ce pas le décret de la liberté des cultes à la main qu'on a chassé les prêtres, fermé les temples (1), et que, dans les trois quarts de la France, on est forcé de cacher sa religion, comme si on cachoit des crimes? Ce ne sera donc pas la charte nationale qui nous donnera cette liberté, mais la justice; mais le besoin qu'auront les gouvernans de la faire respecter pour se faire respecter eux-mêmes; mais le repos de la nation et le maintien de la morale publique; mais la crainte d'être en opposition éternelle avec tous les peuples civilisés, et de donner le spectacle inoui d'une grande nation, qui, sans autels, sans garant ostensible de la religion des sermens et de la foi de ses traités, seroit tout à la fois l'épouvantail de ses voisins et le scandale de l'univers.

(1) Dans le département de l'Aisne, non-seulement on a fait fermer les églises, mais on a poussé le fanatisme jusqu'à couvrir les serrures de plaques de fer, pour ôter tout moyen et même jusqu'à l'idée d'y pénétrer.

D'autres personnes ont aussi témoigné leur surprise de ne point voir en tête de la charte française le nom de l'Etre suprême. Quant à *l'Etre suprême*, nous en sommes tout consolés, depuis que l'on s'en sert pour déguiser l'athéisme, et que, pour échapper à cette honte, certains géomètres ne font pas scrupule d'entendre par ce mot l'agent universel, le grand tout, et le mouvement nécessaire. Quant au grand nom de Dieu, souverain protecteur des empires et arbitre suprême des destinées humaines, nous regrettons qu'il n'ait pas été rappelé à cette époque solennelle. Il eût réveillé, non les idées appelées libérales, mais les idées morales, mais l'image touchante de la prospérité publique et tous les sentimens de l'espérance. Il auroit consacré, pour ainsi dire, cette nouvelle législation, et imprimé sur elle ce caractère auguste et respectable qui peut seul en assurer l'autorité et en garantir la durée.

5.

SUR LES LEÇONS D'HISTOIRE

DONNÉES A L'ÉCOLE NORMALE,

PAR VOLNEY, 1799, IN-8°.

L'ÉCOLE normale est un de ces établissemens, aussitôt détruits que formés, dont l'expérience nous a démontré l'absurdité. Le citoyen Volney, en perdant son école, n'a

pas voulu perdre ses leçons ; et il a eu quelque raison, car le public y auroit perdu des traits saillans, des pensées fines et quelquefois profondes, et des maximes de morale qui font honneur à son humanité. Nous doutons cependant qu'elles soient, à beaucoup près, aussi utiles qu'elles sont agréables. En étudiant l'histoire avec lui, nous ne pouvons que la désapprendre, ou apprendre à la mépriser, à lui attribuer *neuf cents quatre-vingts de nos erreurs sur mille*, à la regarder comme *un tableau fantastique de faits évanouis, dont il ne reste que l'ombre*, comme *un art systématique de calculs qui ne sont que probables;* et nous saurons en outre que *les deux premiers degrés de notre certitude sont la sensation physique, et le souvenir de cette sensation*, que *les faits historiques ne peuvent y atteindre*, et que par conséquent *ils ne peuvent arriver qu'à la vraisemblance et à la probabilité.*

En vain la critique croyoit pouvoir distinguer les faits certains des faits faux et douteux, en vain des savans se sont imaginé établir des règles de certitude historique ; un mot renverse tout leur ouvrage ; Volney prononce qu'ils l'ont fait avec *partialité et préjugés.*

En vain s'est-on obstiné jusqu'ici à se convaincre de la réalité des faits, en combinant les dépositions ; à s'assurer de la véracité des historiens, non par leur exemption souvent équivoque de préjugés et de passions, mais par l'opposition même, la variété, le choc de ces intérêts privés, qui ne laissent aux hommes qu'ils affectent d'autre point de ralliement que l'intérêt de la vérité toujours une ; à regarder certains écrivains, non comme des témoins uniques, mais comme les organes de leur siècle, de tout un peuple, lorsque leurs ouvrages, munis du sceau de la croyance générale, nous sont transmis par leurs contemporains, qui y déposent leur témoignage sur des faits publics et intéressans : notre auteur nous apprend à ne con-

sidérer les témoins qu'isolés, à n'appuyer notre confiance que sur leurs qualités personnelles, à sonder leur cœur pour apprécier leurs récits, à n'être sûr de ce qu'ils disent qu'autant qu'on est sûr de ce qu'ils pensent, et à force de nous rendre méfians, à nous méfier de lui-même.

En vain le genre humain, entraîné par un instinct irrésistible, éprouvoit une conviction profonde, invincible, générale de certains faits; croyoit à l'existence d'Alexandre, de César, de Henri IV, de Rome et de Pétersbourg, avec autant de certitude que s'il les eût vus : *ce sont là des sentimens vagues de conscience intime et de persuasion, raisons de ceux qui ne raisonnent point, et qui, s'appliquant à l'erreur comme à la vérité, ne sont que l'expression de l'amour propre.*

Avec l'histoire s'écroule la religion, qui a eu *l'imprudence de fonder sur des faits des questions de dogme.* Mais elle ne tombe pas sans honneur, si, pour la détruire, il faut tout ébranler, si elle ne cesse d'être certaine que par l'anéantissement de toute certitude, si elle ne périt que sous les débris de toutes nos connoissances; si avec elle s'évanouissent les règles de la prudence humaine, les fondemens de la société, également appuyés sur des faits; si ses ennemis se percent de leurs propres mains, et se contredisent pour la combattre, comme lorsqu'ils disent que, quoique *tout ce que nous connoissons de véritablement historique, ne remonte qu'à environ trois mille ans,* le déluge, si antérieur à cette époque, est cependant *contraire à la concordance des meilleurs monumens de l'antiquité.*

Avec l'histoire s'écroule la morale, dont *les principes sont des faits sommaires et généraux résultant de l'addition des faits particuliers, et devenant par là, non pas des règles tyranniques de conduite, mais des bases de calculs approximatifs de vraisemblance et de probabilité.* Il n'y a pas grand mal qu'une telle morale périsse, et il n'est pas

à regretter que le petit nombre de faits dont nous pouvons nous assurer de nos propres yeux, la rende aussi décharnée qu'elle est incertaine.

Encore si l'histoire n'eût fait que nous tromper ; mais elle est *une cause des maux qui ont désolé les nations*, et sa maligne influence nous a infectés. Par un effet de *ce désir d'imitation qui est un attribut physique de notre nature, par un mécanisme physique, le spectacle du désordre et du vice* qu'elle nous offre, *laisse toujours de dangereuses impressions*. L'étude *des poètes, des orateurs, des historiens*, nous a séduits et corrompus, quoique *la cause générale et première de nos erreurs et de nos calamités soit l'ignorance. Ces Grecs et ces Romains si célèbres, ces républiques vantées, amas de brigands ennemis du genre humain, comparables aux Mamelouks d'Egypte, au dey d'Alger, aux Huns, aux Vandales, aux Iroquois*, gorgés de rapines, dégoûtans de sang, n'ont pas encore assez de leurs crimes ; ils sont coupables de ceux de notre révolution ; nous sommes, par notre admiration, complices de leurs forfaits, ils sont complices des nôtres par notre émulation.

Cependant cette histoire, qui *a causé plus de mal que de bien, soit aux nations, soit aux particuliers, ne convient à la jeunesse et à la plupart des classes de la société, que sous le rapport de la morale*. Il est vrai que *le roman lui est peut-être supérieur en utilité, que les romans bien faits lui sont préférables*. En revanche, *sous le grand point de vue de la politique, l'utilité qui en peut résulter est du genre le plus vaste, l'art qui la procure est du genre le plus élevé ; c'est la partie transcendante et les hautes mathématiques de l'histoire*. Mais, *sous ce rapport, elle ne convient qu'à très-peu de personnes :* mais *un de ses inconvéniens est de n'être utile que par des résultats, dont les élémens sont si compliqués, si mobiles, si capables d'induire en erreur,*

que l'on n'a presque jamais une certitude complète de s'en trouver exempt; mais ces beaux éloges ne sauroient convenir aux histoires existantes, à *ces prétendues histoires universelles, qui seront des livres à refaire, dont il ne restera pas même les réflexions.*

Et ne nous plaignons pas qu'on veuille nous dépouiller. On nous ôte nos haillons, pour nous mieux vêtir; on détruit tout, pour tout reconstruire; l'histoire va se refaire à neuf; la marche en est tracée. Pour écrire l'histoire moderne, on examinera *l'état physique du sol considéré dans toutes ses circonstances de froid ou de chaud, de sec ou d'humide, de plaine ou de montagne, de fertile ou de stérile, et dans la qualité de ses productions.* On consultera *les vents, les pluies, les météores, le climat, etc.* C'est là où l'on apprendra *la science de gouverner, d'organiser un corps social,* de faire des constitutions; *car la législation politique n'est autre chose que l'application des lois de la nature: les lois factices et conventionnelles ne doivent être que l'expression des lois physiques et naturelles, et non l'expression d'une volonté capricieuse d'individu, de corps ou de nation; volonté qui, étendue même à l'universalité du genre humain, peut être en erreur.*

Quant à l'histoire ancienne, le soin en sera confié *aux diverses académies de l'Europe,* qui se garderont du *ridicule de la remplir de faits égyptiens, syriens, chaldéens, grecs, indiens et chinois,* de ces peuples instruits et policés; mais elles la composeront des hauts faits des hordes sauvages et des peuplades inconnues. Elles ne rejeteront pas avec moins d'empressement tous les livres historiques; *leurs meilleurs monumens seront les dictionnaires des langues et leurs grammaires. Par cette voie, on remontera le plus haut dans la généalogie des nations. La construction seule des langues est une histoire complète de chaque peuple.*

Alors cette histoire toute neuve et vraiment philosophique, calquée sur le baromètre et sur l'alphabet, nous deviendra aussi utile que certaine, si toutefois quelque chose peut l'être, pour *une machine*, pour *un mécanisme d'organisation persistant*, sans agir immédiatement sur *le jeu de la machine corporelle*, *le grand régulateur de l'organe pensant*. Quoi donc! si l'étude de l'histoire n'engendre pas *des habitudes physiques, cause de bien des vices et de bien des vertus;* si elle n'influe pas sur *le genre nerveux obtus ou usé, qui produit physiquement le pyrrhonisme;* si elle ne guérit pas *la maladie chronique du genre des fièvres ardentes qui conduit à la crédulité*, faudra-t-il, après avoir perdu tout ce que nous avions appris, ne rien espérer de ce qu'on doit nous apprendre? Consolons-nous; il nous reste une ressource, la médecine, qui, quoique *un art très-conjectural*, suppléera à tout, et fera le bonheur du monde, en réglant les fonctions *des entrailles et de l'estomac, sièges immuables de toute gaîté et de tout chagrin;* en nous apprenant *les lois de la physiologie et de la diététique, sciences fondamentales de nos affections;* en nous débarrassant des méchans, *des acariâtres, des intolérans*, qu'elle enverra et corrigera *aux eaux minérales*.

Avouons au reste que l'auteur est une machine très-subtilement organisée, qui emploie bien des connoissances pour rendre les hommes ignorans, bien des lumières pour accumuler les ténèbres, bien des recherches pour augmenter nos doutes, et beaucoup d'esprit pour nous prouver que nous, et même lui, sommes des bêtes.

4.

DES MÉMOIRES
HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES
SUR PIE VI ET SON PONTIFICAT,

PUBLIÉS EN 1799 PAR BOURGOING (1).

Ces *Mémoires*, comme on le voit, sont *philosophiques*, et l'auteur même s'annonce pour philosophe et républicain, deux titres qui s'arrangent fort bien ensemble. On sent d'abord dans quel esprit ils doivent être composés, et quels principes y doivent être répandus. On s'attend d'avance qu'ils ne sont pas favorables au pape Pie VI, bien moins encore à la papauté; et on n'a pas besoin de parcourir l'ouvrage, pour être convaincu que l'historien et le héros ne marcheront jamais ensemble; que le zèle apostolique de l'un sera toujours en opposition avec le zèle philantropique de l'autre, et que la piété du pontife plaira difficilement à la morale du philosophe. Cependant tout ce qui tient à Pie VI et à son mémorable pontificat est si intéressant, que ces *Mémoires*, quoique écrits par une plume fort prévenue, ne peuvent être indifférens à aucun genre de lecteurs; et nous pensons qu'en attendant que d'autres écrivains plus sages que philosophes s'emparent de ce sujet, nous pourrons encore tirer de ces *Mé-*

(1) Jean-François Bourgoing, né à Nevers en 1748, diplomate, ministre en différens états, mort aux eaux de Carlsbad, le 20 juillet 1811. Il étoit lié avec les philosophes, et a publié d'autres ouvrages, entr'autres un *Nouveau Voyage en Espagne*, réimprimé plusieurs fois et qui n'en est pas pour cela plus digne de foi.

moires quelques éclaircissemens utiles, et même quelques vérités d'autant plus honorables à Pie VI, qu'elles nous viennent d'une main moins suspecte.

D'ailleurs, l'auteur est loin de ces emportemens grossiers et fanatiques, auxquels se livrent aujourd'hui les esprits même les plus cultivés de la littérature, quand il s'agit de certains objets, et qui déshonorent surtout le livre sur les *Crimes des papes*. Il nous prévient même, dans son avant-propos, « qu'il s'abstiendra de ces déclama-» tions qu'il faut abandonner à l'intolérance, qui ne prou-» vent que l'animosité, et rendent tous les récits suspects; » croyant, ajoute-t-il, que la saine raison ne doit se per-» mettre envers un ennemi abattu et malheureux, ni les » injures, ni même l'insultant mépris. » Il est vrai qu'il a manqué souvent à sa parole, et qu'il commence, dans cet endroit même, à montrer fort peu de respect pour le malheur, et pour cet *ennemi abattu*, qui ne fut jamais son ennemi. Mais tel est le ton du siècle, qu'il ne faut pas être si difficile, et qu'on peut même savoir gré à un auteur, surtout quand il s'annonce pour *tolérant*, de n'être pas frénétique.

Quoique ces *Mémoires* aient moins pour objet l'histoire de la personne que du pontificat de Pie VI, ils n'en renferment pas moins tout ce qui peut faire connoître son caractère, ses mœurs, et les diverses qualités de son cœur et de son esprit. On aime d'abord à voir le jeune abbé Braschi distingué par Benoît XIV, qui en fait son élève et ensuite son secrétaire; qui le dirige en maître et le chérit en père, et qui, pour prix de ses talens, lui donne un canonicat dans l'église de Saint-Pierre : et c'est déjà un grand titre à sa gloire d'avoir ainsi fixé, dès les premiers pas de sa carrière, l'estime et les bienfaits d'un des plus grands pontifes qu'ait eus l'Eglise.

On le voit ensuite, sous le pontificat de Clément XIII, élevé, sans autre intrigue que son mérite, à la place de

trésorier de la Chambre apostolique, une des plus importantes de la cour de Rome, et qui revient à celle de notre ministre des finances. L'auteur des *Mémoires* rend ici une justice éclatante à la sévère intégrité, à l'économie, au désintéressement, aux utiles réformes qu'il porta dans toutes les branches de son administration, et qui bientôt élevèrent les revenus publics à un état de prospérité qu'ils n'avoient point eu depuis long-temps.

Élevé au cardinalat par Clément XIV, Braschi y soutient sa double réputation d'homme d'esprit et de vertu. Le pontife meurt, et le conclave s'ouvre le 8 octobre 1774. L'auteur des *Mémoires* en fait l'histoire abrégée; il fait connoître les différens partis; il peint les divers candidats portés par les couronnes; et la seule chose remarquable qu'on y trouve, c'est que le cardinal de Bernis, un des plus influens dans le sacré collège, ne soupçonnoit pas, en entrant au conclave, que l'élection du cardinal Braschi pût jamais avoir lieu; qu'il commençoit à la désirer, quand il ne l'espéroit pas encore; et qu'enfin celui-ci, auquel personne n'avoit jamais songé, parce qu'il n'y avoit jamais songé lui-même, finit par être élu à l'unanimité des suffrages.

Nos lecteurs verront avec plaisir de quelle manière le cardinal de Bernis annonça cette élection à la cour de France.

« On croit que le cardinal Braschi remplira dignement cette place; du moins le public en a toujours eu une idée favorable, et personne ne lui refuse des lumières, de la piété et une honnêteté rigide qui ne s'est jamais démentie. Jeune encore, il mérita l'estime de Benoît XIV, et ce pontife éclairé lui ouvrit le chemin des honneurs.

» Sous le pontificat de Clément XIII, quoiqu'il ait joui d'une grande faveur, on ne lui a jamais imputé des démarches qui l'aient fait soupçonner de fanatisme. Créé

cardinal par Clément XIV, que quelques personnes mal intentionnées avoient prévenu contre lui, il a supporté sa disgrâce en silence, et n'a paru se souvenir que des bienfaits qu'il en avoit reçus. Dans le commencement du conclave, il a vu avec indifférence le projet de son élection presque aussitôt détruit que formé. En somme, toute sa conduite ne présente que l'idée d'un honnête homme, plein de courage, de fermeté, de prudence et de modération. On n'ose cependant pas répondre des évènemens qui peuvent être le résultat de certaines circonstances, ni des variations qu'opère sur le caractère et l'esprit de la plupart des hommes une trop grande élévation. Dieu seul connoît le fond des cœurs, et les hommes ne peuvent juger que sur les apparences. Le règne du nouveau pape fera connoître si, avant son élection, on avoit vu son visage ou son masque. »

Sur quoi l'auteur des *Mémoires* remarque que Pie VI ne déposa pas après son exaltation, un *masque* qu'il n'avoit pas porté auparavant ; que l'hypocrisie ne tient pas sa place parmi les défauts qu'on lui a reprochés ; et que, s'il n'a pas rempli l'horoscope du cardinal de Bernis, il faut attribuer aux circonstances la plus grande partie de ses malheurs et de ses fautes : aveu bien fort, dont il faut lui savoir gré, et qu'il paroît cependant avoir trop oublié durant le cours de son ouvrage.

« Le nouveau pape, dit l'historien, n'épargna rien d'abord pour donner de lui l'opinion la plus favorable. Au moment où son élection fut proclamée dans la chapelle, il se jeta à genoux, et prononça une prière si touchante, que tous les assistans fondirent en larmes ; puis s'adressant aux cardinaux : *Vénérables frères*, leur dit-il, *votre assemblée est terminée, mais que son résultat est malheureux pour moi !* Il fit distribuer de l'argent aux pauvres ; il recueillit dans Rome une femme peu fortunée

qui avoit eu soin de son enfance. Dans la première distribution qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il préféra les prélats les plus honnêtes et les moins riches; à ces actes de bienfaisance, il joignit quelques actes de fermeté..... Il annonça qu'il dépouilleroit de leurs emplois tous ceux qui les avoient acquis par des moyens illégitimes. En supprimant plusieurs pensions, il économisa à la chambre apostolique une dépense annuelle de quarante mille écus romains. Il promit aux cardinaux de les consulter dans toutes les affaires : c'étoit se faire valoir aux dépens de son prédécesseur, qui avoit été singulièrement avare de sa confiance. Il se montra humain, accessible, laborieux, tempérant; en un mot, son début concilia presque tous les suffrages, mais quel est le souverain qui n'a pas débuté ainsi ? »

On pourroit répondre à l'auteur qu'il n'y en a pas beaucoup, et que d'ailleurs sa question est d'autant plus déplacée, que nous ne voyons pas, même dans ses *Mémoires*, et malgré toute l'autorité de Pasquin, dont il s'appuie souvent, que Pie VI se soit vraiment démenti.

Un des principaux torts que notre historien se hâte de reprocher à Pie VI, c'est cette majesté et cette piété même qu'il mettoit dans toutes ses fonctions, et ce n'est nullement pour faire son éloge qu'il remarque que ce pontife *avoit réuni plus qu'aucun pape, tout ce qu'il falloit pour leur concilier le respect.* « Rien, dit-il, n'étoit plus imposant que de le voir, dans les jours d'appareil, la tête ceinte du triple diadème, paré de vêtemens d'une blancheur éblouissante que relevoit encore l'éclat de la pourpre romaine, planant, pour ainsi dire, sur une foule d'ecclésiastiques de tout grade, et semblant annoncer par là sa domination sur l'Eglise universelle. »

« C'étoit surtout, ajoute-t-il, dans l'exercice de ses fonctions pontificales, que brilloit son goût pour l'os-

tentation, et que son amour propre trouvoit de fréquentes jouissances ; et il faut convenir qu'à cet égard la nature l'avoit servi aussi bien que la pompe des cérémonies de l'Eglise romaine. Il étoit à tous égards un des plus beaux hommes de son temps; il joignoit à une très-haute stature, des traits nobles et gracieux, un teint fleuri dont l'âge n'avoit pas terni l'éclat; il savoit tirer un tel parti de ses habits pontificaux, qu'ils ne lui faisoient rien perdre de ses avantages extérieurs. En tout, il mettoit à les faire valoir une recherche de coquetterie qui prêtoit beaucoup au ridicule. »

Voilà ce qu'on appelle, non une *recherche de coquetterie*, mais une *recherche* de malignité qui pourroit bien aussi prêter au ridicule; comme si la piété que Pie VI manifestoit dans ces circonstances d'une manière si éclatante, avoit quelque rapport avec l'ostentation et l'amour propre; comme si on pouvoit lui faire un tort *de ses avantages extérieurs;* comme si, pour plaire au dégoût de notre philosophe pour ces cérémonies qu'il appelle des *momeries pompeuses*, il eût fallu qu'il négligeât *ses avantages exterieurs*, et ces formes imposantes dont il n'étoit pas plus possible à Pie VI de se débarrasser qu'il n'est permis à notre auteur de lui en faire un ridicule.

L'auteur ne voit pas qu'il *relève* ici, sans le vouloir, la personne de Pie VI, et qu'il *rabaisse* beaucoup celui dont il veut faire l'éloge; et il ne songe pas que, si c'est le dernier des mérites pour un pape d'avoir des formes nobles et une imposante représentation, ce n'en est pas un bien grand d'avoir un extérieur commun et une négligence affectée.

Au reste, cette prédilection pour Ganganelli, qu'il suppose bien plus recommandable à certains égards que Pie VI, s'entend parfaitement; il lui prête, je ne sais trop pourquoi, *des idées philosophiques*. Il le croit auteur de ces

Lettres publiées sous son nom, et dont la fausseté a été démontrée. Il lui sait gré d'avoir détruit les Jésuites qu'il n'aime pas, et il ne craint pas de flétrir la mémoire de ce pontife, en assurant que les cours de la maison de Bourbon espérèrent obtenir de lui la destruction des Jésuites, et qu'elles en firent une condition tacite de son élévation au pontificat : tant un philosophe est peu scrupuleux sur les conditions tacites. Il pousse même la prévention jusqu'à nous dire que l'empoisonnement de Ganganelli *paroît avéré*, et il nous laisse fort bien entendre quels en sont les auteurs. Il soutient un fait aussi grave, sans autre preuve que son autorité, contre le témoignage authentique des médecins, contre le témoignage de Gorani lui-même, un des plus ardens ennemis des Jésuites comme des papes (1), contre le témoignage de l'opinion publique, qui, depuis vingt-cinq ans, n'a fait que prendre, à cet égard, un nouveau degré de force ; et il croit affoiblir tous ces garans par *la révélation*, dit-il, que firent les chirurgiens, qu'à peine privé de la vie, son corps étoit tombé en lambeaux ; comme si cet exemple d'une putréfaction soudaine étoit unique, et qu'il ne pût pas s'expliquer sans un empoisonnement. Mais puisqu'il ne veut ni du témoignage des médecins, ni de celui de Gorani, il ne refusera peut-être pas celui du roi de Prusse, qui ne peut être soupçonné de prévention en faveur des Jésuites. Eh bien ! ce roi philosophe écrivoit à d'Alembert, le 6 janvier 1775 : « Vous » voulez donc que le Pape ait été empoisonné? Je sais de » science certaine que toutes les lettres d'Italie qui ar- » rivent chez nous se récrient contre le poison, et ne » trouvent rien d'extraordinaire dans la mort de Gan- » ganelli (2). »

(1) Voyez ses *Mémoires secrets et critiques sur les cours d'Italie*, 1793, 3 vol. in-8°.

(2) OEuvres posthumes du roi de Prusse, tom. XI, pag. 204.

Mais notre historien fait à Pie VI un reproche beaucoup plus grave que celui de mettre trop de majesté dans ses fonctions pontificales ; il l'accuse encore d'avoir eu, par-dessus tout, un amour excessif de la gloire, qui fut la principale source de ses fautes et de ses erreurs ; d'avoir voulu illustrer son pontificat de toutes les manières, et attacher son nom à toutes les entreprises d'éclat ; d'avoir été protecteur des arts, plus encore par ostentation que par goût ; d'avoir eu plus de zèle pour les choses brillantes qu'utiles ; et enfin de n'avoir élevé que par vanité ces monumens divers qui transmettront son nom à la postérité. Ainsi c'est par vanité que Pie VI fit bâtir la magnifique sacristie de Saint-Pierre, sans doute parce que c'est là qu'il devoit s'habiller ; par vanité qu'il enrichit de tant d'antiquités précieuses le *Museum Clementinum*, dont il avoit lui-même donné l'idée à Clément XIV, de sorte que la gloire de ce monument lui appartient presque toute entière (1) ; par vanité qu'il fit ajouter au port d'Ancône plusieurs utiles améliorations ; par vanité qu'il aimoit les grosses cloches, et fit refondre celle de Saint-Pierre, à laquelle on ajouta quatre cents quintaux de métal (2) ; par vanité qu'il fit relever l'obélisque qui étoit renversé près *la Scala santa;* par vanité qu'il fit donner au public les gravures et les explications des divers monumens relevés par ses soins, et dirigea lui-même les artistes et les savans dans cette grande entreprise (3) ; enfin, par vanité qu'aux dépens de son repos et de sa santé même il fit dessécher les marais Pontins, et construire cette superbe route qui les traverse ; magnifique entreprise qui seule suffiroit pour immortaliser son règne.

Il nous est assez difficile de savoir jusqu'à quel point

(1) Aussi l'a-t-on surnommé *Pio-Clementinum*.

(2) Elle pesoit auparavant 21,244 livres.

(3) Il y en avoit eu déjà six vol. in-fol.

nous devons justifier Pie VI sur ce nouveau grief. Il faudroit, pour cela, que nous eussions pu scruter ses intentions et deviner ses sentimens intimes avec la même facilité que l'a fait notre historien. Nous dirons seulement que ce reproche nous paroît bien sévère dans la bouche d'un philosophe; que Voltaire lui-même, en célébrant Léon X et Sixte V, restaurateurs de Rome et protecteurs des arts, ne nous a jamais parlé de leur vanité, et qu'il s'est bien gardé de leur reprocher cette *peccadille;* beaucoup plus philosophe en cela que l'auteur des *Mémoires*.

Croiroit-on aussi que c'est par vanité que Pie VI aimoit les discours fleuris, pour lesquels, dit l'auteur, il avoit du talent; par vanité qu'il cherchoit à faire briller son esprit dans ses allocutions au consistoire; par vanité qu'il étaloit dans toutes les occasions ses connoissances littéraires; par vanité qu'*il déploya surtout son érudition en matières ecclésiastiques dans la bibliothèque d'Augsbourg;* enfin par vanité que, pendant les trois jours qu'il resta dans cette ville, *il laissa une idée si favorable de son affabilité, de son éloquence et de ses lumières, que les mémoires du temps n'en parlent qu'avec enthousiasme?* tant un philosophe est porté à croire à la vanité, voit partout la vanité, et ne peut se débarrasser de la vanité (1).

Nous ne parlerons pas des autres défauts que l'auteur reproche à Pie VI, et sur lesquels nous pourrions montrer qu'il le juge au moins bien rigoureusement. Nous aimons mieux nous arrêter sur la justice qu'il rend lui-même à la pureté de ses mœurs, et qui seule suffiroit pour effacer

(1) Les talens et les connoissances de Pie VI ne restoient point oisifs. Non-seulement il composoit plusieurs de ses allocutions au consistoire, mais même plusieurs de ses brefs, entr'autres sa longue réponse à la lettre des évêques de France, en date du 10 mars 1791. Nous en avons vu l'original tout écrit de sa propre main, et il est encore à Paris chez celui auquel l'avoit confié le cardinal de La Rochefoucauld, à qui le Pape l'adressa.

bien des défauts, dont au reste nous ne prétendons pas que ce pontife fût entièrement exempt.

« Ses ennemis mêmes, dit-il, à moins d'être tout-à-fait injustes, conviennent que, quant à la pureté des mœurs, il a toujours été irréprochable... Tant qu'il a été trésorier de la chambre apostolique, c'est-à-dire, depuis 1766 jusqu'en 1773, on l'a vu constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et méritant l'estime générale par la régularité de sa conduite. Il ne s'est point démenti pendant son cardinalat, qui n'a pas duré deux ans; et lorsqu'il fut porté sur la chaire de saint Pierre, à la duplicité près qu'on *soupçonnoit* en lui, et que sembloit rendre excusable l'embarras des circonstances, on ne lui faisoit aucun reproche grave. Depuis qu'il a été promu à la papauté, les défauts qu'il avoit cachés, ou qu'il n'avoit pas eu occasion de développer, ont éveillé bien des haines; mais la médisance, qui ne l'a pas ménagé, ne s'est presque jamais attaquée à ses mœurs. Gorani est peut-être le seul qui le traite aussi mal à cet égard qu'à tous les autres (1)... Nous devons à la vérité, d'assurer que ceux qui l'ont connu, n'ont rien remarqué qui pût élever le plus léger doute sur la pureté de ses mœurs, du moins depuis l'époque où il fut porté à la place de trésorier, jusqu'à la fin de son pontificat. Si les liaisons galantes d'un souverain temporel ne peuvent échapper à la surveillance de ses nombreux entours, comment un pape, dont tous les pas, tous les momens sont comptés, pourroit-il se soustraire à l'œil sévère du scrupule, à l'œil clairvoyant de la malignité, et couvrir ses intrigues se-

(1) Ce Gorani, déjà cité, a écrit au commencement de la révolution, dont il étoit chaud partisan. Il est depuis bien revenu de ses préventions en tout genre, et on nous a assuré qu'il faisoit actuellement amende honorable sur la partialité avec laquelle il avoit écrit ses *Mémoires sur l'Italie*.

crètes d'un voile impénétrable? Pie VI partageoit tout son temps entre ses devoirs religieux (1), son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican. Il sortoit très-rarement, et toujours accompagné; il n'avoit aucun goût pour le séjour de la campagne, ni même pour aucune de ces récréations honnêtes que les hommes les plus graves se permettent pour se délasser de leurs travaux. Il passoit la belle saison au palais Quirinal, et le reste de l'année au Vatican. La seule dissipation qu'il se donnât, étoit d'aller, presque tous les ans, faire un voyage aux marais Pontins. Partout, livré à des occupations sérieuses, ou aux fonctions de son état, il dédaignoit les entretiens frivoles, et fuyoit plutôt qu'il ne cherchoit le commerce des femmes. »

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que l'auteur, si difficile et si scrupuleux sur l'article de la vanité, du moins pour Pie VI, auroit été beaucoup plus complaisant sur l'article des mœurs; car, dit-il, *il importe beaucoup pour le salut, mais fort peu pour la gloire de Pie VI, qu'il ait fidèlement observé une des premières vertus chrétiennes,* la pureté des mœurs : morale très-commode, pour ne rien dire de plus, où nous croyons que l'auteur ne trouvera pas plus *de salut* que *de gloire*.

Les démêlés de Pie VI avec les puissances catholiques forment la plus grande partie de ces *Mémoires*, comme ils tiennent la plus grande place dans son pontificat. Jamais le saint siège ne fut assailli de plus violens orages; jamais pape ne fut en butte à plus de tribulations. C'est ici qu'il faut le voir luttant avec tous les souverains de l'Europe, *qui*, dit assez naïvement l'auteur des *Mémoires*, *s'étoient*

(1) Un de ses devoirs religieux auquel il n'a jamais manqué pendant son pontificat, c'est la prière journalière qu'il faisoit devant le maître-autel de l'église de Saint-Pierre, après laquelle il en faisoit une seconde à l'entrée du tombeau des saints apôtres.

donné le mot pour le tourmenter. C'étoit une véritable épidémie qui avoit gagné toutes les cours, même les plus pieuses, sans qu'aucune d'elles se doutât qu'elles préparoient en Europe ces secousses violentes dont elles devoient tôt ou tard éprouver le contre-coup, et que rien n'est plus voisin des révolutions politiques que les innovations religieuses. Il n'y avoit pas jusqu'au plus petit prince d'Allemagne ou d'Italie qui ne voulût aussi trancher du philosophe, et avoir l'honneur de porter son coup de hache au trône pontifical; et telle étoit alors la situation critique de Pie VI, qu'il ne pouvoit presque jamais plaire à l'un sans manquer à l'autre, toujours sûr de faire des ingrats s'il accordoit, ou des mécontens s'il refusoit; et ne pouvant presque jamais sortir de cette triste alternative, ou de craindre un schisme par trop de fermeté, ou de déshonorer son pontificat par trop de foiblesse.

A la tête de cette coalition encyclopédique contre le saint siège, paroît surtout Joseph II, homme bizarre, hautain et tracassier, qui prenoit son inquiétude pour de l'activité; tête violente et sulfureuse; minutieux et puéril dans ses taquineries; d'une hypocrite simplicité et d'un orgueil insupportable; cachant sous des dehors de popularité son goût pour la domination; opprimant les grands pour mieux opprimer les petits, et voulant gouverner militairement l'Église pour gouverner plus despotiquement l'Etat; mettant à l'aise les consciences des luthériens, et tourmentant les consciences des catholiques; prenant le titre de protecteur suprême des canons pour mieux les détruire, de défenseur respectueux du dogme pour mieux renverser la discipline; et, sous le nom de caisse de religion, établissant une caisse d'escamotage et de rapines.

C'est avec cet aventurier en politique comme en mo-

rale que Pie VI eut à combattre depuis la mort de Marie-Thérèse. L'auteur des *Mémoires* détaille fort au long cette lutte de la foiblesse contre la force, de la douceur contre la violence, de la candeur contre l'astuce; et, comme on s'en doute bien, Pie VI a toujours le tort d'être pape, et Joseph a toujours l'honneur d'être philosophe. Tout en avouant que ce prince *manquoit de mesure et de prévoyance, et qu'il jouissoit, suivant ses grands principes philosophiques, des inquiétudes qu'il donnoit au Pape*, l'auteur ne se plaint pas moins de ce que le Pape n'alloit pas au-devant des *jouissances* impériales, et ne se faisoit pas un devoir de concourir *à ces grands principes philosophiques*. Dans le temps même qu'il reconnoît à l'empereur les intentions les plus perfides, il ne veut pas que Pie VI contrarie ses intentions, qui ne pouvoient échapper à la pénétration du Pape. Il ne sait gré au souverain pontife ni de sa douceur, ni de ses prières, ni de ses moyens conciliatoires, ni de ses représentations paternelles; il ne veut ni de ses oppositions ni de ses condescendances. Résiste-t-il, c'est un entêté; temporise-t-il, c'est un homme pusillanime. Ainsi l'auteur fait à peu près comme Joseph; il rit des défilés embarrassans et des positions épineuses où se trouve engagé à chaque pas le malheureux pontife : bien différent en cela de Frédéric lui-même, qui ne pouvoit s'empêcher de le plaindre, et qui écrivoit à d'Alembert : « Ce qui me fâche, c'est que tant de bien (c'est » un prince athée qui parle) ne se soit pas opéré sous » les papes qui méritoient d'être humiliés, et que cela » atteigne précisément l'honnête Braschi, qui a desséché » les marais Pontins. »

C'étoit un parti pris : plus *l'honnête* Braschi alloit de concessions en concessions, plus Joseph alloit d'entreprises en entreprises; et c'est après avoir épuisé tous les moyens de rapprochement, que le pontife se détermina

à faire une dernière tentative. Tous nos lecteurs se rappellent ici ce fameux voyage de Vienne, et l'auteur des *Mémoires* ne l'a pas oublié. On prévoit déjà qu'il ne l'a pas présenté sous un jour favorable; mais ce que très-certainement on ne prévoit pas, c'est l'assurance avec laquelle il nous dit que cette détermination fut encore l'ouvrage de l'amour propre et de la vanité. C'étoit, en effet, une vanité bien entendue et qui ressemble assez à la grandeur d'ame, que celle qui le faisoit ainsi descendre de son trône, et se mettre au-dessus de toutes les règles de l'étiquette qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit franchies, pour fléchir la rigueur d'un homme altier qui se faisoit un vain honneur de ne pas reculer. C'étoit un amour propre qui ressembloit assez à une véritable abnégation, que celle qui lui faisoit dire : *Je vais à Vienne comme je vais au martyre; mais pour l'intérêt de la religion, nous devons exposer la vie même*, et à ceux qui lui faisoient craindre les railleries auxquelles il s'exposoit : *Peu m'importe que les ministres impériaux me ridiculisent, leurs sentimens sont connus. Ne savons-nous pas que nous devons être insensés pour Jésus-Christ?*

On a dit assez généralement que Pie VI n'avoit ici consulté personne, et qu'il s'étoit même décidé à ce voyage contre l'avis du sacré collège. Mais l'auteur même des *Mémoires* nous apprend qu'avant de prendre cette courageuse détermination, il consulta sept cardinaux qui devoient donner séparément leur avis par écrit, et discuter la question à l'insu les uns des autres. Ils opinèrent unanimement pour le voyage, dans lequel ils ne trouvèrent ni imprudence ni légèreté, ni même *vanité* et *amour propre*. Cette démarche n'eut pas sans doute tout le succès qu'on devoit en attendre, mais elle ne fut pas entièrement perdue. Pie VI n'obtint pas sans doute tout le bien qu'il désiroit, mais il empêcha de nouveaux maux. Il ré-

veilla la foi des peuples d'Allemagne qui se pressèrent sur son passage; il se fit respecter des Protestans mêmes, qui applaudirent à ses vertus, et qui eurent occasion d'admirer ses lumières. Il donna un grand exemple de modération et de charité vraiment pastorale qui honora son ministère. Si son attente fut, à bien des égards, trompée, son devoir fut rempli; si *sa vanité* ne fut pas contente, sa conscience fut satisfaite; et, n'en déplaise à l'auteur des *Mémoires*, ce voyage sera toujours un des plus beaux traits de la vie de Pie VI, à moins qu'on ne trouve plus glorieux et plus honorable pour lui, celui qu'il fit de Parme à Briançon, et de Briançon à Valence.

L'auteur prétend que l'issue de ce voyage fit à Rome beaucoup de mécontens, qui se répandoient en reproches et même en invectives contre le Pape. « Il trouva, dit-il, » dans sa chapelle, sur son prie-dieu, un écrit virulent » qui, entre autres injures, contenoit la phrase suivante : » *Ce que Grégoire VII, le plus grand des prêtres, avoit* » *établi, Pie VI, le dernier des prêtres, l'a détruit.* Le » Pape fut très-sensible à cette injure; mais il la reçut » avec une résignation qui l'honore; il écrivit avec son » crayon la réponse suivante : *Le royaume du Christ n'est* » *pas de ce monde; celui qui distribue les couronnes cé-* » *lestes, ne ravit point des couronnes périssables. Rendons* » *à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui ap-* » *partient à Dieu.* »

Les ministres d'Espagne et de France lui représentoient qu'il compromettroit sa dignité, en écrivant si familièrement à l'Empereur sans rien obtenir. *Si l'Empereur*, leur répondit-il, *veut se moquer de nous, tant pis pour lui, comme il est arrivé à tant d'autres; mais nous ne devons pas pour cela négliger notre devoir.*

Et voilà l'homme qu'on n'a cessé de nous peindre comme un fanatique. Il poussa même la modération et

la générosité envers cet empereur si dédaigneux et si hautain, jusqu'à interposer son autorité pour calmer les peuples des Pays-Bas, soulevés par les innovations de cet homme *sans mesure comme sans prévoyance;* ce qu'il fit par son Bref du 8 mars 1790, adressé aux évêques de ces contrées, et ce qui n'a pas empêché l'auteur des *Mémoires* de nous dire que les troubles des Pays-Bas furent surtout excités par le saint siège : calomnie qui suffit seule pour donner la juste mesure de la confiance et du crédit que mérite sa compilation.

Les *Mémoires* nous peignent ensuite les différentes hostilités des autres puissances catholiques contre les prérogatives pontificales. C'étoit ce grand-duc Léopold, dont la philosophie, dit l'auteur, étoit devenue une sorte de passion, poursuivant à Florence les mêmes *réformes et innovations philosophiques* dont Vienne lui donnoit l'exemple; aussi hautain, quoiqu'un peu moins ardent que son frère; aussi entier, quoiqu'un peu plus doux dans ses formes; et se faisant dans ses Etats grand sacristain de toutes les églises, comme Joseph se faisoit, dans les siens, grand directeur de tous les séminaires.

C'étoit le sénat de Venise qui se laissoit diriger, de l'aveu même de l'auteur, *par la foule des jeunes sénateurs*, et qui, dans ses diverses entreprises, modélées sur celles de Léopold, *goûtoit le plaisir de chagriner le Pape.*

C'étoit le roi d'Espagne, moins entreprenant à la vérité que les autres, mais qui, acharné dans *son cœur royal* contre les Jésuites, tracassoit le Pape au plus léger soupçon de partialité en leur faveur.

C'étoit le roi de Portugal, Joseph, dominé par le marquis de Pombal, *ministre impérieux, qui, pénétré*, dit l'auteur, *de l'esprit de son siècle, osa tenter plusieurs innovations philosophiques;* et il auroit pu ajouter, ministre inhumain, qui éleva les prisons d'Etat sur les débris

des prisons de l'Inquisition, et fit périr plus de victimes de sa cruelle politique, en dix ans, que jamais le Saint-Office de Lisbonne n'avoit fait périr d'hérétiques.

C'étoit enfin le roi de Naples, encore plus dominé par le marquis Tanucci et le marquis Carracciolo; car jamais on ne vit tant de marquis soulevés contre le saint siège.

L'auteur des *Mémoires* s'étend fort au long sur cette insurrection de la cour de Naples contre la cour de Rome, parce qu'elle a été la plus longue et la plus opiniâtre de toutes. Il nous peint ce Tanucci, devenu ministre après avoir été professeur en droit à l'Université de Pavie; cet homme *tenace, dont le caractère tracassier appeloit les querelles, plus encore que sa philosophie n'aimoit les réformes;* et ce Caracciolo, qui n'avoit pas été professeur en droit à Pavie, mais professeur d'encyclopédie à Paris; le même qui disoit à ses amis les académiciens : *Si jamais je deviens ministre du roi de Naples, je saurai bien le rendre indépendant du grand mufti de Rome.* Il nous peint *cette cour inconséquente et quinteuse, où tout se faisoit par des accès d'humeur,* et qui mettoit plus de malignité que de fermeté dans les assauts qu'elle livroit au saint siège. Il nous peint ce roi de Naples, qui, pour être pieux, n'en étoit pas moins *foible et borné,* et qui, craignant par-dessus tout d'être *le vassal du saint siège,* ne rougissoit pas d'être le valet de ses ministres. Il nous raconte comment une première agression devenoit la raison d'une seconde; comment ces deux ministres philosophes étoient résolus de ne pas s'arrêter si le Pape mollissoit, et de s'arrêter encore moins si le Pape ne mollissoit pas; comment ils s'aigrissoient de sa fermeté, et comment sa condescendance ne les apaisoit pas davantage : et ce qu'il y a de plus plaisant, c'est le sérieux avec lequel l'auteur, après tous ces aveux, nous présente Pie VI dans une position toujours hostile, manquant d'égards à cette cour *humo-*

reuse et quinteuse, et assez prévenu, pour ne pas vouloir reconnoître que ces innovations et destructions, suscitées pendant quinze ans par des ministres penseurs, ne pouvoient avoir pour objet que la plus grande gloire de la religion et la prospérité du saint siège.

L'auteur des *Mémoires* ne manque pas de nous parler de la suppression de la haquenée; hommage consacré par un concordat de trois cents ans, et propre titre de la souveraineté du roi de Naples. Il applaudit, comme de raison, à cette nouvelle entreprise, aussi contraire à la morale qu'à la saine politique, et il jouit de la douleur profonde dont il nous dit que Pie VI fut pénétré à cette occasion. Cependant il remarque que le peu d'hommes modérés qui l'écoutoient parler le jour de saint Pierre, où il fit sa protestation solennelle, l'admirèrent en voyant comment il avoit su contenir les expressions de son chagrin, et que la foule des fanatiques qualifia sa retenue de lâche pusillanimité; et puis s'élevant à une grande hauteur de pensées, il s'écrie : « Quand, en s'éloignant » du lieu de la scène, on se représente un vieillard, un » souverain qui gémit, parce qu'un cheval a manqué de » lui faire sa révérence périodique, on n'éprouve plus » ni l'admiration des uns ni l'indignation des autres : on » regarde en pitié la foiblesse et la vanité des hommes. »

Ne pourroit-on pas aussi regarder avec un peu de pitié, un philosophe qui ne veut pas voir que le Pape ne gémissoit pas de ce qu'un cheval ne lui faisoit pas la révérence, mais de ce qu'un roi lui marquoit son irrévérence? Il n'y a là ni foiblesse ni vanité, parce qu'outre la révérence, il y avoit encore une redevance; qu'un politique, même ordinaire, doit savoir que presque tous les droits de souverains à souverains, comme de particuliers à particuliers, ne sont pas autre chose que des révérences plus ou moins grandes, des redevances plus ou

moins fortes; et que, par je ne sais quel arrangement secret des choses humaines, l'ordre social est intéressé à ce que chacun fasse ou reçoive des révérences, acquitte ou perçoive ses redevances.

Il est vrai que la cour de Naples proposa et envoya même la redevance. Mais qui ne sent pas que, dépouillée alors de sa révérence, elle n'étoit presque plus qu'une aumône indigne du saint siège; que ces deux choses étoient indivisibles, et que, bien loin de montrer de la foiblesse et de la vanité, le Pape s'honora lui-même, en refusant un tribut, qui, dépouillé de sa solennité, devenoit une insulte de plus?

L'auteur fait observer que le roi de Naples ne cessa de harceler le Pape jusqu'à l'époque de la révolution française. Il commença dès-lors à pressentir qu'il falloit s'arrêter; qu'au lieu de travailler à dépouiller la tiare, il étoit plus prudent de songer à ne pas perdre sa couronne; et que les mêmes avocats qui avoient tant plaidé contre les usurpations pontificales, pourroient bien plaider encore contre les usurpations royales : car il faut toujours que les avocats plaident, n'importe pourquoi et pour qui. C'est au lecteur à voir si l'expérience a justifié ses pressentimens, comme c'est au prince à nous dire aujourd'hui s'il se trouve bien du marquis Tanucci, ainsi que des avocats; si tous les professeurs de Pavie ensemble pourront lui rendre son repos, et le retirer de l'abîme où l'ont jeté les principes des novateurs; et s'il n'aimeroit pas mieux présenter encore aujourd'hui la haquenée, même en personne, que d'être remonté sur sa mule au prix épouvantable de tant d'or et de sang.

Ce n'étoit pas seulement les princes séculiers qui s'insurgeoient, comme de concert, contre le saint siège; on voyoit encore des souverains ecclésiastiques, et des évêques qui n'étoient pas souverains, briguer l'honneur de

participer aux réformes philosophiques. C'étoient les trois électeurs et l'archevêque de Salzbourg, assemblés en congrès à Ems, espèce de concile provoqué par Joseph II, pour s'opposer à l'établissement des nouvelles nonciatures et affoiblir l'autorité des anciennes. C'étoit l'évêque Hontheim, auteur d'un livre hardi contre le saint siège, sous le nom de *Febronius*, et dont le Pape obtint enfin la rétractation qu'il publia le jour de Noël dans l'église de saint Pierre. C'étoit, en Bohême, Thadée de Trautmansdorf, évêque de Konigsgratz, créature de Joseph II, dont il propageoit les principes, et faisant des livres sur *la tolérance*, dans lesquels il ne tolère que ceux qui pensent comme lui (1). C'étoit, dans le royaume de Naples, l'archevêque de la capitale, prédécesseur de celui d'aujourd'hui; un évêque de Motula, un évêque de Potenza, chefs d'un parti devenu trop souvent, je ne sais trop pourquoi, l'auxiliaire de la philosophie. C'étoit, dans la Toscane, un évêque de Pistoie, Scipion Ricci, enfant-perdu de Léopold, plus avide d'innovations que de réformes, grand ennemi des moines non moins que des images, grand ami de la paix, pourvu qu'on le laissât faire; ne craignant pas de soulever jusqu'à ses propres diocésains par ses suppressions scandaleuses; finissant par donner forcément sa démission, tant pour son repos que pour celui des autres, et terminant aujourd'hui dans l'obscurité les restes d'une vie que nous lui conseillons de consacrer au repentir.

Une chose très-remarquable, dit l'auteur, c'est que, tandis que les puissances catholiques donnoient à Pie VI tant de sujets de mécontentement et d'inquiétude, les puissances séparées de l'Eglise Romaine ne lui donnoient

(1) M. de Trautmansdorf désavoua depuis le traité auquel il n'avoit fait que prêter son nom, lorsqu'il étoit étudiant au collège de Pavie, l'ouvrage étoit de son professeur, le janséniste Tamburini.

que des consolations. Le grand Frédéric avoit pour lui toute sorte d'égards. Le roi de Suède rendit un édit de tolérance en faveur des catholiques, et l'assura que son intention étoit d'en faire davantage. Catherine II eut recours à son autorité pour ériger un archevêché à Mohilow, et fit bâtir une très-belle église catholique à Pétersbourg. Les Etats-Unis lui demandèrent un évêque pour les catholiques de l'Amérique septentrionale, dont il fixa le siège à Baltimore, avec la qualité de légat du saint siège. Ce n'est pas qu'il n'ait eu avec deux des dernières cours des relations embarrassantes. Les puissances catholiques avoient chassé les Jésuites par esprit de *philosophie*, et c'étoit aussi par une autre philosophie que Frédéric et Catherine, les jugeant très-utiles, vouloient les conserver dans la partie catholique de leurs Etats. De là ce rôle difficile et même périlleux que Pie VI eut à soutenir, pour ne pas déplaire aux ennemis comme aux protecteurs de la société. L'auteur des *Mémoires* nous le peint toujours froissé, pour ainsi dire, entre les uns et les autres, et à son ordinaire il jouit de son embarras. Mais, malgré la peine qu'il laisse toujours entrevoir de rendre justice à Pie VI, on ne peut s'empêcher de reconnoître, même sous sa plume, que ce pontife parvint à tout concilier par de sages ménagemens; qu'il sut favoriser les Jésuites en Prusse et en Russie, sans compromettre le Bref de leur extinction; et qu'il rendit tout ce qu'il devoit et à Catherine et à Frédéric, sans oublier ce qu'il se devoit à lui-même.

L'auteur paroît fort mal instruit de l'affaire de Mohilow. Il voudroit nous faire entendre que le Pape sacrifia ici les propres règles de l'Eglise Romaine. Il prétend que l'archevêque de Mohilow ne prêta pas le serment ordinaire des évêques catholiques, tel qu'il est dans le Pontifical Romain. Le fait est que cet archevêque fut établi

avec toutes les formalités usitées dans l'érection d'un siège; que le nonce Archetti, envoyé à Pétersbourg, préconisa le nouvel archevêque, et sacra son coadjuteur Benilawski; qu'ils prêtèrent l'un et l'autre le serment d'usage; que les statuts du chapitre métropolitain furent rédigés par le même nonce et approuvés par le saint siège: et que rien enfin ne manqua à la canonicité de cette cérémonie, comme on peut s'en convaincre par la relation imprimée, où se trouvent toutes les pièces du procès-verbal relatives à cet évènement.

Pendant cette longue lutte des adversaires du saint siège, la France étoit celle de toutes les puissances qui l'avoit le plus ménagé; et c'est une chose mémorable, dit l'auteur des *Mémoires*, de voir que la nation qui a opéré sa destruction, au moins temporelle, a été précisément celle de tous les peuples de l'Europe dont jusque-là il avoit eu le moins à se plaindre. Mais, dès l'année 1787, le goût des nouveautés prévalut dans le conseil philosophique de Louis XVI. Parut alors l'édit en faveur des Protestans; et l'auteur fait remarquer à ce sujet la sagesse et la modération de Pie VI. « Pourquoi, dit-il, » ne lui rendrions-nous pas la justice qu'il mérite en cette » occasion?... Nous le dirons donc, au risque de provo- » quer l'indignation des fanatiques modernes, qui veulent » que leur ennemi n'ait commis, ne puisse commettre que » des crimes: Pie VI se conduisit en cette occasion aussi » sagement que pouvoit le faire un pape. Pas une expres- » sion amère ne sortit de sa plume, pas un écrit intolérant » ne sortit des presses de Rome. Le Pape se borna à écrire » à l'archevêque de Sens, qui venoit d'être porté au prin- » cipal ministère, et ce fut pour lui recommander la reli- » gion catholique. »

Arrive enfin la révolution française, et à sa suite toutes ses destructions, dont celles de Joseph, de Léopold et

de Ferdinand n'avoient été que le prélude et une ébauche très-imparfaite. Les avocats deviennent des théologiens, et les théologiens des avocats. Déjà le Concordat est attaqué, et Pie VI, pour preuve de son désintéressement, consent à la suppression des annates. Les biens du clergé sont nationalisés, et Pie VI se contente de dire : *Je prévois les plus grands malheurs, mais je persisterai dans mon silence.* La constitution civile du clergé paroît; mais Pie VI, voyant qu'il n'est plus question de pertes pécuniaires, mais des fondemens mêmes de la hiérarchie qu'on ébranle, rompt enfin le silence. C'est ici que commence, dans les *Mémoires*, l'histoire des griefs de la France contre Pie VI, et des torts de Pie VI contre la France. Notre auteur lui reproche donc d'avoir anathématisé cette constitution civile, quoique l'ouvrage des avocats et même des marquis; d'avoir nommé *infâmes* les évêques ainsi constitués, et même Gobel; d'avoir provoqué Louis XVI à ne pas communier des mains des schismatiques, ordre auquel celui-ci eut la foiblesse d'obtempérer; d'avoir ôté le chapeau à Lomènie pour en gratifier à l'abbé Maury; d'avoir accordé l'hospitalité à Mesdames; d'avoir fait des vœux secrets pour la coalition, et parlé avec trop d'amertume contre les principes français; d'avoir été tellement entiché des préjugés de son état, que jamais il ne montra la moindre tendresse pour les droits de l'homme; d'avoir intrigué pour conserver le Comtat, malgré la motion de M. Bouche; d'avoir conspiré contre la volonté des Avignonais; d'avoir prévu qu'après lui avoir pris Avignon, on pourroit bien encore lui prendre Rome; d'avoir pris des mesures en conséquence; d'avoir fait emprisonner ceux qui crioient chez lui, sans aucune mauvaise intention, *Vive la liberté!* d'avoir passé en revue ses troupes, et de leur avoir cherché un général étranger, faute d'autres; d'avoir pourvu à la sûreté de ses

côtes ; d'avoir enfin fait succéder aux mesures militaires les mesures politiques, en fanatisant le peuple par des prédications, des jubilés, et, qui plus est, par des processions.

C'est à l'histoire qu'il appartient d'apprécier ces griefs; c'est à la postérité à prononcer s'ils déshonorent celui qui en est accusé ou celui qui l'en accuse. Nous sommes trop près des objets pour en juger sainement, et trop près des passions pour les combattre librement.

Cependant les armées françaises pénètrent en Italie comme un torrent, et sont déjà dans les Etats du Pape. On s'attend bien encore qu'aux yeux de l'auteur, les torts de Pie VI vont augmenter avec ses dangers; que chaque mesure qu'il prendra pour s'opposer à ce torrent, sera une nouvelle preuve de sa malveillance; que chaque moyen de défense va être une *rébellion ;* chaque levée de troupes, une perfidie; et chaque effort que fait le peuple pour garantir ses foyers, un acte d'hostilité. Il est assez curieux de voir comment il lui fait un crime de chaque extrémité où il est réduit; comment il lui reproche encore de *remplir ici de son mieux le double rôle de prince temporel et de pontife ;* comment il se moque des mauvaises troupes du Pape, sans nous dire comment il devoit faire pour en avoir de bonnes; de son entêtement à suivre de mauvais conseils, sans nous dire quels conseils il devoit suivre; comment enfin il veut que Pie VI s'alarme sans raison, et comment il nous parle ensuite de *sa juste frayeur ;* comment enfin c'est ce timide pontife qui ose alors faire le brave, et par une hardiesse sans exemple, menace de son artillerie volante cette république formidable qui faisoit alors trembler toute l'Europe.

Mais parmi tous ces griefs, le plus impardonnable, aux yeux de l'auteur, c'est que le Pape ait osé refuser de rétracter ses Brefs au premier commandement que lui en fit le Directoire; c'est qu'il se soit obstiné à repousser

une proposition où il ne s'agissoit rien moins que de se déshonorer à la face de l'univers, en déclarant *qu'il révoquoit et désapprouvoit, comme surpris à sa religion, des Brefs qui, par leurs principes et leurs effets, étoient contraires aux droits des nations.* Il ne conçoit pas comment un pape a pu, devant l'armée française, être fidèle à ses principes; et ce qu'il ne conçoit pas davantage, c'est que la commission des cardinaux et des théologiens nommée à cet effet ait eu l'audace de décider que cette proposition étoit inadmissible, malgré les argumens que leur poussoit le subtil Azzara, qui défendoit *le droit des gens*, et malgré l'autorité des commissaires français, plus subtils encore, qui défendoient le droit canon.

Le traité de Tolentino est conclu. Le Pape envoie un ministre à Paris; les trente-cinq millions (1) et les autres réquisitions immenses exigées par le traité sont rigoureusement payés; et ce qu'il faut toujours remarquer, l'auteur reproche à Pie VI d'avoir, pour subvenir à ces réquisitions, ruiné les finances, appauvri le peuple, et mis le trésor public à sec. Rien ne paroissoit donc devoir troubler la paix, quand un évènement imprévu, et que personne ne pouvoit prévoir, arrive, l'assassinat de Duphot. L'auteur fait ici beaucoup d'efforts sur lui-même pour reconnoître que ni le Pape, ni le cardinal Doria, secrétaire d'Etat, ni le prélat Crivelli, gouverneur de Rome, n'y eurent aucune part; et quand il ne le diroit pas, les premières lueurs du sens commun suffisent pour sentir qu'un crime aussi atroce qu'inutile devoit partir

(1) L'auteur des *Mémoires* nous dit que « si on ajoutoit à cette somme les réquisitions en nature, le produit des pillages, la spoliation des églises, les taxes imposées aux principales maisons, etc. etc., on n'exagérera rien en assurant qu'on a tiré, par ces divers moyens, près de *deux cents millions* des Etats du Pape. » Grand Dieu! que la philosophie est chère, et qu'il en coûte pour la nourrir!

d'une autre source. Cependant il n'en accuse pas moins le gouvernement romain, qui avoit le plus grand intérêt de le prévenir, *de l'avoir laissé commettre*, quoique l'on entende assez peu ce que c'est que le gouvernement romain, quand on n'entend par là ni le souverain pontife, ni son ministre, ni le gouverneur de Rome; quoique laisser commettre ce crime ou le faire, fût également absurde et dût être également funeste; et quoique nous ne voyions pas, même dans les *Mémoires*, que, lors de l'invasion de Rome, aucun membre de ce gouvernement ait été puni, ni même accusé soit d'avoir fait, soit d'avoir laissé faire.

Mais qui donc a commis ce crime? Est-ce ceux qui n'avoient nul intérêt de le commettre, qui avoient même le plus grand intérêt de ne le commettre pas, ou ceux qui auroient pu peut-être le provoquer, parce qu'ils en avoient besoin? C'est encore une question que nous abandonnons à la décision de l'histoire, seul juge compétent dans ces sortes d'affaires. Mais en attendant que l'histoire prononce, nous pouvons demander à l'auteur, pourquoi il nous parle toujours ici du gouvernement romain, et jamais du Directoire français et des hommes affreux qui le composoient alors; pourquoi il ne nous dit pas comment ces hommes aussi atroces qu'insensés, qui ont toujours eu des prétextes pour porter la guerre partout, n'auroient pas voulu en avoir un pour la porter à Rome; pourquoi ces hommes injustes et tyrans envers tout le monde, de l'aveu de tout le monde, n'ont jamais voulu l'être envers le Pape; et pourquoi, enfin, ce Pape auroit toujours été inconséquent, perfide et *assassin*, tandis que ce Directoire, aujourd'hui exécré, auroit toujours été modéré, et même scrupuleux, et presque infaillible. Jusqu'à ce que l'auteur nous ait expliqué ce problème, nous regarderons tout ce qu'il nous raconte et sur les griefs du Pape, et sur l'as-

sassinat, et sur *cette cause immédiate de la chute de Rome*, comme autant de déclamations, dont le ridicule égale l'injustice.

On pourroit encore demander à l'auteur comment il n'a pas cité, dans ses *Mémoires*, cette lettre respectueuse de Buonaparte à Pie VI, et qu'au lieu de mettre sous nos yeux ce monument de modération et de sagesse, il a mieux aimé salir son livre de ces atroces vociférations des démagogues de la Cisalpine : *Mort au pontife assassin*, et autres gentillesses dignes des Caraïbes, dont leur manifeste étoit accompagné, sans songer que ces cris sauvages ne prouvent rien que la frénésie de ceux qui les poussent : comment encore il s'est abaissé jusqu'à nous donner pour *un monument curieux de l'atroce fanatisme*, un prétendu Bref du Pape, dans lequel il auroit dit que *tous ceux qui tueroient un Français feroient un sacrifice agréable à Dieu;* ce qui est vraiment *atroce*, mais pour ceux qui l'ont inventé; et vraiment *fanatique*, mais pour ceux qui le répètent, et qui se respectent eux-mêmes assez peu pour faire semblant de le croire sur la parole du premier venu.

Enfin, on touche à la grande catastrophe, préparée de longue main. Les Français sont maîtres de Rome. Un gouvernement provisoire est établi, et ce sont encore des avocats qui le composent. Les mânes de Brutus, de Caton et de Pompée sont invoqués au Capitole. Après les fleurs de rhétorique, viennent les emprisonnemens, les spoliations et les proscriptions, dont l'auteur fait les détails : les cardinaux surtout ne sont pas épargnés, et comme de raison, sont moins épargnés que les autres. *Après avoir été*, disent les *Mémoires*, *injuriés, emprisonnés, spoliés pour la plupart, ils se hâtèrent de chercher loin de Rome quelque asile.* Le bon et vertueux cardinal Mattei est arrêté, banni, et ses

bien confisqués ; et si le cardinal Gerdil est épargné, *c'est qu'il étoit pauvre et hors d'état de payer sa rançon.* Le cardinal Maury, toujours heureux, s'échappe à la barbe des trois commissaires français, Daunou, Monge et Florent, qui le reconnurent à l'instant même où sa voiture passoit, et qui ne purent l'arrêter, parce qu'ils n'avoient point alors la force armée à leur disposition.

Pendant cette crise, poursuivent les *Mémoires*, Pie VI *se cachoit à tous les yeux.* L'auteur se trompe, car nous ne voulons pas dire qu'il a voulu tromper. Il est de toute notoriété que le Pape officia pontificalement ce jour-là même où se fit l'entrée des Français, parce que c'étoit l'anniversaire de son couronnement, et qu'il le fit avec autant de calme, de décence et de majesté, que s'il se fût trouvé dans un temps ordinaire. L'auteur lui-même nous dit qu'*il étonnoit par son apparente sérénité*, et il se demande si *c'est par philosophie, ou par résignation aux volontés divines ;* ce qui ne s'arrange nullement avec un homme qui se cache. Cependant on a pour lui des égards qu'on n'ose pas lui refuser. On lui donne une garde d'honneur pour sa personne, et on lui promet un traitement convenable à son rang. Tout cela n'est que pour la forme. Bientôt la garde d'honneur est pour le déporter, et le traitement pour le réduire à l'aumône. On éloigne le pontife, *parce que, devenu intéressant depuis qu'il étoit devenu malheureux, il pouvoit donner lieu à des complots.* L'auteur ne dissimule même pas que sa présence pouvoit exciter des *regrets.* Il est conduit à Sienne, mais on craint qu'il ne soit encore trop près de Rome, à cause *des regrets ;* enfin il est transféré à Florence, et de là à une chartreuse voisine, où on le voit *jouir avec sérénité de sa retraite*, mais toujours surveillé à cause encore *des regrets.*

Ici finissent ces *Mémoires*, que l'auteur, nous dit-il, a

coordonnés suivant un plan philosophique. Ce plan est effectivement philosophique, puisqu'il s'agit de prouver que la révolution romaine a eu pour cause et les fautes de Pie VI et les vices du gouvernement pontifical. Mais malheureusement il est coordonné avec deux principes qui le détruisent de fond en comble, et qui nous dispensent en même temps d'une bien longue discussion. Le premier, c'est que la destruction de ce gouvernement étoit depuis long-temps l'objet des ennemis du saint siège, non parce qu'il étoit mauvais, mais parce qu'il étoit papal; et qu'ainsi, eût-il été cent fois meilleur et cent fois plus aimé qu'il ne l'étoit par le peuple, il n'en eût pas moins été renversé, parce qu'il n'y a point de constitution, quelle qu'elle soit, qui puisse tenir contre les baïonnettes. Le second, c'est que, de l'aveu même de l'auteur, « la » fermeté de Sixte V et la sagesse de Benoît XIV n'eus- » sent pas suffi pour sauver la barque de saint Pierre des » orages dont elle a été le jouet pendant ce long ponti- » ficat, et qui ont fini par la submerger; » et qu'ainsi, eût-il été cent fois plus ferme et plus sage, Pie VI n'en eût pas moins subi son sort, parce qu'il n'y a ni talens ni vertus qui puissent tenir contre le canon : d'où il résulte que l'auteur ne fait que battre la campagne, malgré son plan philosophique, et que la seule conséquence que sa philosophie nous laisse tirer, c'est que ce pontife a succombé, parce qu'il étoit le plus foible, et que ses ennemis ont triomphé, parce qu'ils étoient les plus forts.

Le style de ces *Mémoires* est assez pur, sans être ferme. On y reconnoît la plume, non d'un bon écrivain, mais d'un homme de bonne compagnie; ce qui est toujours quelque chose. Nulle suite dans les faits, nulle profondeur dans la discussion des objets : les plus indifférens y sont noyés dans de trop longs détails, et les plus importans sont à peine effleurés. Les sources où il a puisé sont

pour le moins suspectes : tout ce qu'il dit, principalement sur la révolution de Rome, n'est qu'une sèche compilation des gazettes démagogiques et des pamphlets révolutionnaires de ce temps-là. On n'y trouve pas une idée vraiment philosophique, pas une seule réflexion attachante sur cette mémorable catastrophe, le plus grand des évènemens de l'histoire moderne, et dont le souvenir retentira bien avant dans les siècles; ni sur cette ville auguste, dont la destinée est liée à celle du monde, et qui est faite pour commander ou par ses Césars ou par ses pontifes, sous peine de retomber dans le néant. Nous y apprenons cependant que cette chute du trône pontifical *s'est opérée sans violentes secousses, et presque sans effusion de sang :* ce qui prouve que l'auteur, impassible comme un philosophe, ne compte pour rien ni le sac des villes ni la dévastation des campagnes; et en outre que, *quoi qu'il arrive, l'Etat Romain ne ressuscitera jamais:* ce qui prouve que, s'il n'est pas un bon historien, il est encore moins bon prophète.

5.

SUR L'ENLÈVEMENT

ET LA CAPTIVITÉ DE PIE VI.

De tous les actes tyranniques de l'ancien Directoire, il n'en est point d'aussi barbare et à la fois d'aussi absurde que l'enlèvement du Pape, et la triste captivité qui a pré-

cipité ses jours, et attristé si durement la fin de sa carrière. Quelques sentimens politiques que l'on ait, quelque religion qu'on professe ou qu'on ne professe pas, il suffit du premier cri de la justice et de l'humanité, pour réclamer contre un attentat qui a outragé l'une et l'autre avec tant d'éclat et de dureté.

Ce seroient sans doute d'étranges politiques, et ils connoîtroient bien mal les intérêts de la nation, ceux qui croiroient qu'il est dangereux de réveiller le souvenir d'un évènement de cette nature; comme si la nation étoit intéressée à taire un crime qui ne lui appartient pas, ou que plutôt elle n'eût pas un intérêt manifeste de prouver à toute la terre que la turpitude du Directoire n'est pas celle de la nation, et qu'il seroit injuste de regarder comme son ouvrage le délire impie de cinq hommes qui se jouoient impunément des droits les plus sacrés de la nation.

Fut-il jamais, en effet, un évènement plus propre à la compromettre aux yeux de l'Europe et de la postérité? Les esprits frivoles et superficiels n'y ont vu qu'un abus de pouvoir sans conséquence, et qu'une immolation de plus ou de moins au triomphe de la république. Mais les hommes sages et vraiment éclairés ont porté leurs vues plus loin; ils y ont vu une démarche aussi funeste qu'impolitique, qui a aigri de nouveau les souverains par cette insulte solennelle faite au pontife, que l'opinion, plus forte encore que la puissance, plaçoit à la tête de tous les souverains. Ils y ont vu une violation manifeste du droit des gens, qui a donné un nouvel éveil aux nations étrangères, qui a répandu parmi elles de nouvelles alarmes, et qui peut-être a resserré les liens de la coalition convaincue alors, ou feignant de l'être, qu'en attaquant ainsi la religion jusque dans son centre, nous avions le double projet d'*athéiser* les peuples pour les *républica-*

niser, et puis de les *républicaniser* pour les *athéiser*. Ils y ont vu un outrage sanglant fait à la religion de tous les peuples catholiques, de toutes les nations même protestantes, qui, quoique séparées du Pape, ne le regardent pas moins encore comme le chef de la république chrétienne (1) : outrage qui a fortifié peut-être les cantons catholiques de l'Helvétie, si fidèles à leur religion, dans leur haine contre la France; qui peut-être a détaché les catholiques irlandais des Irlandais-unis, convaincus dès-lors que, même sous le rapport religieux, ils avoient plus à gagner de rester ce qu'ils sont, que de devenir une colonie française; et qui peut-être enfin n'a pas peu augmenté le ressentiment des peuples d'Italie, qui n'attendoient que le signal de la victoire, pour nous en donner de si tristes et si cruelles preuves : tant tout est lié dans l'ordre de la politique comme dans l'ordre de la nature! tant la folie de quelques hommes puissans peut influer sur la destinée d'un grand peuple!

C'est donc une chose infiniment patriotique que de réclamer avec force contre cette violence aussi barbare qu'insensée; c'est rendre hommage à la nation qui se fait gloire de la désavouer; c'est servir la république, dont les ennemis ne demandent pas mieux que d'avoir encore cet excès à lui reprocher; c'est honorer le gouvernement actuel, incapable d'un pareil fanatisme; c'est seconder les vues du héros français, dont le Directoire trompa les intentions, en profitant de son absence pour exécuter un projet aussi contraire à ses sentimens généreux qu'à ses pacifiques traités.

Mais non, ce n'est pas même ici le Directoire entier, tout atroce qu'il étoit, qu'il faut accuser. On sut alors qu'il balança long-temps pour ordonner la capture de

(1) C'étoit surtout le sentiment de Leibniz, quoique luthérien.

Pie VI, et que, craignant peut-être moins la mauvaise action, que le mauvais effet, il ne s'étoit rendu qu'aux sollicitations pressantes d'un membre qui, pour être le plus inepte, n'en étoit pas le moins puissant.

A qui donc appartient principalement cette œuvre d'iniquité et de folie, de cruauté et de sottise? Pourquoi le demander? et qui déjà n'a pas nommé ce sycophante archi-théophilantropique qui, au seul nom de prêtre, avoit des crispations, et au seul nom de pape, entroit en convulsion; cet *adorateur de Dieu* sans y croire, et cet *ami des hommes* pour les déporter et les persécuter; ce petit singe de Mahomet, si toutefois il est permis de rapprocher d'un imposteur si grand un misérable saltimbanque qui n'eût pas même été digne d'être son arlequin ; ce mufti ridicule *des frères et amis;* cet émule de Robespierre en dévotion à l'Etre suprême, qui a voulu le surpasser en zèle, en fabriquant un culte au même Dieu que ce monstre avoit décrété? Voilà l'indigne persécuteur, disons plutôt le bourreau de Pie VI; voilà celui sur qui doit retomber l'opprobre tout entier d'une violence aussi impudente par son audace que révoltante par son atrocité.

Il importe infiniment de remarquer que, parmi les chefs d'accusation que ses dénonciateurs lui opposèrent dans le temps, on ne vit nullement l'enlèvement du Pape. Ils lui firent un crime d'avoir manqué de respect et de foi au Grand-Turc, d'avoir déporté jusqu'à des prêtres constitutionnels, jusqu'à des prêtres mariés : mais d'avoir manqué de respect au chef d'une religion qui règne sur une grande partie de la terre; mais d'avoir déporté un souverain sur lequel il n'avoit aucune espèce de droit, pas même celui de conquête; mais de l'avoir arraché de sa retraite où il vivoit en paix, sans nul égard pour sa vieillesse et ses infirmités, malgré la foi des traités, malgré l'asile hospitalier que lui donnoit le grand-

duc de Toscane ; mais de l'avoir fait conduire à Parme pour le tromper plus sûrement, et l'arracher avec plus de perfidie des mains d'un prince foible, qui n'avoit à lui opposer que sa neutralité ; mais de l'avoir promené de Parme à Turin, et de Turin à Briançon, escorté comme un criminel ; mais de l'avoir enterré dans cette forteresse des Hautes-Alpes, au milieu des neiges et malgré les intempéries du climat ; mais de l'avoir tiré de ce tombeau, pour le traîner sur une charrette de Briançon à Grenoble (1), malgré le redoublement de ses douleurs et les approches toujours croissantes de son agonie ; et une conduite aussi atroce, sans aucune nécessité, sans aucune espèce de profit pour la république, sans avoir même le prétexte de se ménager un otage dans un individu isolé, ne tenant plus à rien, pas même à la vie : voilà ce qu'aucun d'eux ne lui a reproché ; tant, dans ces temps déplorables, les accusateurs eux-mêmes cherchoient bien plus encore à venger leur passion que la justice !

Mais ce qu'ils n'ont pas dit, l'histoire le dira ; et elle nous expliquera peut-être comment et par quel concours inoui de circonstances, il ne se trouva alors nulle part ni aucune force ni aucun courage pour arracher un personnage aussi sacré des griffes d'un chétif procureur de village.

Mais que vouloit-il ? qu'espéroit-il, en s'acharnant ainsi contre son auguste victime ? Prétendoit-il élever son burlesque pontificat sur les débris de la chaire romaine, ou remplacer la religion des siècles par sa secte d'un jour ? Ne savoit-il donc pas qu'on peut emprisonner le Pape et non la papauté ; qu'il est plus facile de martyriser le chef de la religion que de la détruire, et qu'alors même

(1) Une lettre de Grenoble, imprimée dans le temps, dit que ce ne fut que jusqu'à Embrun, où madame de Savines lui prêta sa voiture.

que son trône est brisé, son siège auguste reste debout?

Combien la Providence est admirable! Il s'étoit vanté, dans sa réponse à ses dénonciateurs, *d'avoir détruit le trône du catholicisme;* et voilà qu'au moment même où le pontife détrôné expire, la croix est replacée au Capitole, et de là appelle encore son successeur pour venir occuper le trône du catholicisme. Il vouloit inspirer aux peuples le mépris de la religion, et on a vu les peuples accourir autour de son chef, et se presser avec respect sur son passage, pour recevoir de sa main défaillante et sacrée la bénédiction paternelle. Il vouloit désespérer les prêtres, et il leur a donné le plus grand exemple de consolation qu'ils pussent recevoir sur la terre. Tous les prêtres vivant d'aumônes ont vu Pie VI réduit, comme eux, à vivre d'aumônes (1); tous les vieillards en réclusion ont eu les yeux fixés sur ce pontife impotent et plus qu'octogénaire, en réclusion comme eux; tous ces milliers de prêtres déportés ont appris à être patiens et ré-

(1) Il est vrai qu'il n'étoit pas à l'aumône de la république, qui ne lui donna jamais rien, ni à lui, ni à personne de sa suite. Après s'être vu enlever jusqu'à ses meubles personnels, jusqu'à ses livres, jusqu'à son écritoire, *jusqu'au bâton de sa vieillesse* (car les journaux nous apprirent dans le temps qu'on ne lui avoit pas même laissé sa canne), il eût manqué des choses les plus nécessaires, sans la générosité de quelques princes ecclésiastiques d'Allemagne qui lui envoyèrent des secours pendant son séjour en Toscane, et sans celle du roi d'Espagne, qui se chargea de l'entretien du pontife dévalisé, depuis qu'il fut conduit en France. Il le fit en outre accompagner, pour lui donner une marque particulière de son respect par son envoyé en Toscane, M. de Labrador, revêtu à cet effet de la qualité de commissaire de S. M. C., lequel ne l'a point quitté jusqu'au moment de sa mort. Pie VI trouva encore, sur les aumônes du roi d'Espagne, de quoi faire l'aumône; et il n'est pas inutile de savoir que s'étant informé de l'état de l'hospice de Valence, et ayant su que les pauvres manquoient de tout, il leur fit distribuer une somme qu'il avoit économisée à cet effet sur son entretien. Ainsi c'est le Pape dépouillé qui nourrissoit la république dépouillante, et c'est la seule vengeance qu'il en a tirée, la seule qui fût digne de sa place et de ses vertus.

signés, à pardonner à leurs persécuteurs, comme Pie VI déporté, et le bruit de ses chaînes a retenti jusqu'au fond des déserts de Sinamary. Brillant de ses seules vertus, il a montré que le pauvre *pêcheur* n'a pas besoin d'un trône pour être vénérable. Plus grand à l'hôpital de Briançon que sous le dais au Vatican, plus auguste sur *sa charrette*, à travers les monts escarpés du Dauphiné, que quand, porté sur sa brillante haquenée, il traversoit en roi les rues de sa capitale, il a prouvé qu'il n'étoit pas au pouvoir des hommes d'avilir ce qui est saint, et d'abaisser ce qui est véritablement grand; et en dépit des mains impies qui ont confisqué sa tiare, il est mort ceint encore de la triple couronne de l'honneur, du courage et de la vertu.

6.

SUR DIVERS ARRÊTÉS

DU GOUVERNEMENT CONSULAIRE.

Le premier Arrêté, du 30 décembre 1799, ordonnoit de rendre les honneurs funèbres aux restes de Pie VI.

Voila, sans doute, un arrêté qui ne peut qu'honorer le gouvernement français, aux yeux de l'Europe; voilà une sorte de réparation faite à la religion des peuples, bien

digne de celui qui l'ordonne; voilà de quoi répondre à tant de déclamateurs fanatiques, qui n'ont cessé de nous peindre Pie VI comme l'ennemi le plus acharné de la France : tandis qu'aux termes même de l'arrêté, il n'auroit été, tout au plus, qu'*un moment un ennemi séduit;* ce qui confirme assez la vérité de ce mot du cardinal de Bernis, cité dans les *Mémoires* ci-dessus, qui, écrivant à sa cour quelque temps avant la révolution, disoit : *Pie VI a le cœur français.*

Nous ne doutons pas que cette pompe funèbre et ces marques de considération ne répondent et à la grandeur du souverain pontife, et *à la dignité de la nation française.* Nous croyons cependant qu'il ne sera pas facile de rendre à Pie VI *les honneurs d'usage dus à son rang.* Nous ne voyons pas même comment il sera possible de se conformer *à l'usage.* Ces honneurs seront-ils purement profanes? Mais alors ils n'ont rien de commun, ils sont même en opposition avec les obsèques d'*usage* pour un souverain pontife. Sont-ce des honneurs ecclésiastiques? ils nous paroissent, du moins pour le moment, incompatibles avec les lois de la constitution. En supposant même qu'on lui formât une pompe funèbre digne d'un chef de l'Eglise, et conforme, par conséquent, au rit catholique, quels seroient les prêtres qui la composeroient? Y mettroit-on des prêtres constitutionnels? ce seroit véritablement assez singulier que des hommes auxquels Pie VI a constamment refusé sa communion, dont il a condamné la constitution civile, et qu'il avoit menacés de l'excommunication, après les avoir suspendus de leurs fonctions, célébrassent eux-mêmes ses funérailles. Veut-on y mettre des prêtres véritablement catholiques? mais il est à craindre que, presque tous proscrits et forcés d'abandonner leurs fonctions, on n'en trouve point assez à Valence ou dans le département pour une si grande cérémonie, à

moins que l'on n'en fît venir de plusieurs départemens : il nous paroît que, dans ce cas, l'évêque de Mâcon, qui se trouve tout à portée, pourroit être invité à faire la levée du corps avec les autres prêtres de son diocèse; et nous concevons alors que la cérémonie ecclésiastique, qui n'excluroit point cependant la pompe militaire ou civile, pourroit répondre doublement et à la dévotion des fidèles et au but si louable du gouvernement.

Nous ne voyons pas trop non plus quel sera *le lieu de sa sépulture;* car et le lieu et la sépulture doivent également être analogues à son rang et *à la dignité dont il étoit revêtu.* Il lui faut donc et un lieu et une sépulture consacrés par la religion; ce qui nous paroît encore difficile dans un pays où tous les cimetières sont anéantis, et la sépulture chrétienne proscrite.

Au reste, rapportons-nous-en, à cet égard, à la sagesse du gouvernement, qui, par l'arrêté même qu'il a pris, montre qu'il a le tact des convenances, et qu'il saura allier, dans cette occasion, tout ce qu'il doit à la décence et à la religion.

Nous ne doutons pas d'ailleurs qu'à la paix générale, le corps de Pie VI ne soit demandé par le Pape régnant, ou par d'autres souverains catholiques, pour être transporté à Rome, et inhumé à côté de ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Pierre, seul lieu où il puisse recevoir les *honneurs d'usage* et dignes de *son rang.*

Puissent, en attendant, ces cendres respectables ainsi honorées attirer sur la France les bénédictions du ciel et nous être un garant de plus de cette paix tant désirée! Puisse ce monument consacré à *ce vieillard respectable par ses malheurs,* et plus encore par ses qualités éminentes, obtenir grâce pour la profanation des tombeaux, qui ne font avec les autels qu'une seule et même ruine, et préparer ainsi une nouvelle régénération morale, qui

restitue aux sépultures leur sainteté, et aux morts tous les honneurs sacrés qui leur sont dus.

Le second arrêté ordonnoit de mettre en liberté les prêtres qui avoient prêté les sermens, qui s'étoient mariés ou qui n'exerçoient plus le ministère.

Voilà, sans doute, un premier pas de fait vers la justice et l'humanité; mais pourquoi n'avoir pas accompli toute justice et toute humanité? Pourquoi cet arrêté est-il encore empreint de la rouille révolutionnaire? Pourquoi ces restrictions si dures pour une classe de ministres qui ne méritent pas moins que les autres humanité et justice? Pourquoi excepte-t-il du bienfait de la délivrance, des hommes qui n'ont rien fait pour mériter leurs chaînes? Pourquoi laisse-t-il subsister, pour certains, l'obligation d'un serment qui n'existe plus pour personne, qui n'a même jamais existé pour eux (1), et qui ne pourroit plus subsister aujourd'hui sans la plus monstrueuse et la plus indéfinissable contradiction? Pourquoi punit-il encore, comme des parjures, des hommes qui n'ont pas voulu être parjures, et ceux qui n'ont voulu faire aucun serment, comme ceux qui auroient fait de faux sermens? Pourquoi excepte-t-il ceux qui auroient *rétracté* un serment qui avoit pour objet la fidélité au Roi et le maintien de je ne sais quelle constitution civile: de sorte, que par la plus inexplicable des inconséquences, on laisse encore dans les liens d'une cruelle déportation ceux qui, après le rejet qu'a fait la loi de cette constitution, l'ont rejetée eux-

(1) Il ne faut jamais perdre de vue que le serment dont il s'agit n'a jamais été que *facultatif* et non impératif; qu'il n'y a par conséquent jamais eu de *réfractaires*, et que ce mot n'a jamais pu être employé que par l'ignorance ou la mauvaise foi.

mêmes, et ceux qui, après l'abolition de la royauté, ont rétracté un serment de fidélité à la royauté; de sorte encore que, par une nouvelle inconséquence non moins inexplicable, on punit aujourd'hui par la déportation, la rétractation d'un serment (1) dont la prestation seroit aujourd'hui punie de mort?

Pourquoi enfin cet arrêté fait-il une exception honorable en faveur des prêtres mariés? Ne doivent-ils pas tous, mariés ou non, jouir du même bienfait, s'ils ont éprouvé la même injustice? Sur quel principe d'équité cette exception est-elle motivée? comment la morale s'arrange-t-elle de cette préférence? par quels efforts de métaphysique nous démontrera-t-on que toute la faveur a dû être pour ces hommes qui se sont mis à l'aise sur toute espèce d'engagement, et toute la rigueur pour ceux qui ont cru devoir respecter leurs propres engagemens? En sont-ils donc moins estimables, dans la supposition même que leurs scrupules seroient vains et leur délicatesse mal entendue? Et quel cœur honnête ne se sent pas flétri, en voyant que, par cette exception et dans le sens qu'elle présente, c'est l'honneur qui est déshonoré, la conscience timorée qui est bafouée, et le respect pour soi-même qui est vilipendé?

Eh quoi! on a révoqué sans réserve la déportation de ces hommes si malheureusement fameux, qui ont été long-temps l'épouvantail de la nature, comme ils en sont encore le rebut et la honte; on vient même de révoquer sans exception jusqu'à leur surveillance, et on laisseroit encore dans les fers des hommes que la plus saine partie de la nation

(1) Cette exception n'a pas empêché le curé titulaire de Saint-Merri, de Paris (Viennet), assermenté, de suivre à cet égard l'impulsion de sa conscience, ainsi que neuf prêtres qui composoient son clergé, en faisant, ces jours derniers, leur rétractation, et se réunissant, par cette démarche éclatante, à leurs anciens collègues.

révère ! et l'on verroit encore gisant dans des prisons étroites et infectes ces honorables victimes de leurs devoirs, auxquelles les Romains eussent décerné des couronnes civiques, et qui, à ne parler même qu'humainement et philosophiquement, sont les plus intéressantes de toutes, puisque ce sont les seules qui n'ont jamais fléchi devant les tyrans, les seules qui aient donné l'exemple d'une imperturbable vertu, tandis qu'autour d'elles tout sacrifioit à la peur, et donnoit l'exemple d'une honteuse foiblesse!

Mais non, et tout nous dit que cet arrêté, ouvrage précipité des anciens consuls du 18 brumaire, va être purifié par les nouveaux de ces exceptions que réprouvent à la fois la politique et la morale. Non, il ne sera pas vrai que le même héros qui prit tant d'intérêt aux prêtres français réfugiés en Italie, et rendit un hommage si éclatant à leurs vertus, verra sans émotion périr dans la captivité ceux que le sort a retenus sur leur terre natale; et que, s'il ne peut rendre à la vie les prêtres qu'ont dévorés les tigres de la Guianne (1), il ne rendra pas à la liberté ceux qui survivent encore à l'excès de leurs tribulations et de leurs souffrances.

Le rapport de Lucien Buonaparte sur les déportés du 18 fructidor nous est encore un garant de cette douce confiance; et combien nous aimons à rappeler ici ses propres paroles : « Ainsi se termine, a-t-il dit, la révolution » des Français. Arrivés à l'extrémité de la carrière, nous

(1) Nous avons vu, il y a quelques temps, dans les journaux, la lettre d'un prêtre belge, datée de la Guianne, peignant à sa famille le déplorable état des prêtres déportés, dont il reste à peine un cinquième. Il assure que plusieurs prêtres avoient été dévorés par des tigres, à quelques pas de leur habitation, sans qu'on ait pu leur donner aucun secours. Les dernieres lettres de Cayenne à Hambourg annoncent que, sur cent quatre-vingt-quatorze individus portés sur la frégate *la Charente*, il n'en reste plus que vingt, et que les autres ont succombé.

» y plaçons un monument à l'humanité et un autel à la » justice. Puissent ces deux divinités recevoir chaque » jour de nouveaux hommages, sous l'autorité tutélaire » d'un gouvernement qui a le besoin et le sentiment de » les honorer! » Paroles vraiment touchantes! elles ont retenti bien avant dans notre ame. Hélas! il y a si long-temps que nous n'avons entendu un tel langage, que, tout simple et tout naturel qu'il est, nous avons presque de la peine à croire que c'est un homme qui le tient; tant on étoit parvenu à tout dénaturer, les sentimens comme le langage! Cependant, que seroit-il autre chose qu'un langage, s'il existoit encore, sous les yeux mêmes de la loi, des innocens qui souffrent? Comment *la révolution des Français seroit-elle terminée*, si l'on faisoit même revivre des lois révolutionnaires heureusement anéanties, et si on donnoit une vigueur nouvelle à des lois de sang qui ont été unanimement et solennellement jugées telles même par les hommes de sang qui les avoient rendues (1)? Comment aurions-nous un *gouvernement tutélaire*, si l'on savoit qu'il y a encore des malheureux qui n'ont ni protection ni abri contre une injustice reconnue? Ah! ce n'est pas l'*autel de la justice* qu'il nous faut, mais la justice elle-même; ce ne sont pas des *monumens à l'humanité* que nous demandons, mais l'humanité elle-même : et jamais ni l'humanité ni la justice ne seront pleinement vengées, et jamais ces *deux divinités* ne pourront agréer nos hommages, tant que les larmes et

(1) Qu'on lise tous les débats qui eurent lieu avant le 18 fructidor sur le rappel des prêtres déportés, et le rapport de toutes les lois pénales qui regardoient les prêtres insermentés, et on y verra que les députés même les plus entachés de jacobinisme reconnurent d'un commun accord qu'elles étoient toutes incohérentes, contradictoires, oppressives et sanguinaires, et qu'il n'y eut pas une seule voix qui osât s'élever pour dire le contraire.

le sang de ces respectables infortunés s'éleveront vers le ciel, et demanderont vengeance à cette grande et unique Divinité, source éternelle de toute justice et de toute bonté.

O vous donc qui *avez le besoin et les sentimens de servir et d'honorer l'humanité et la justice*, hâtez-vous de les honorer et de les servir sans réserve, en révoquant sans exception une déportation qui les outrage l'une et l'autre si cruellement; hâtez-vous d'arracher du code des Français cette feuille de mort qui le souille et le déshonore : alors seulement nous pourrons croire au *sentiment* et au *besoin* qui vous animent; alors nous nous écrierons avec le sentiment du bonheur et le besoin de la reconnoissance : Gloire et honneur au gouvernement tutélaire pour lequel l'humanité est un besoin, et la justice un sentiment!

En attendant que justice complète se fasse, on jouit du bienfait de la justice partielle. D'après cet arrêté, un grand nombre de prêtres ont été mis en liberté. On a surtout distingué avec un intérêt particulier l'évêque de Mâcon (1), vieillard presque octogénaire, qui, depuis la révolution, a presque toujours été en réclusion dans l'hôpital de cette ville, sans doute parce qu'il l'a fait bâtir lui-même, partie par ses soins et partie par ses deniers : raison péremptoire qui n'a pas manqué d'échapper à la sagacité révolutionnaire. On apprend en même temps que l'évêque de Saint-Papoul (2), qui s'est dévoué avec tant de zèle aux fonctions de son ministère avant le 18 fructidor, et que ce crime de lèse-théophilantropie avoit fait proscrire, est en route pour revenir à Paris. Il a eu

(1) M. Gabriel-François Moreau, né en 1721, évêque de Vence, puis de Mâcon, mort en 1802.

(2) M. Jean-Baptiste-Marie de Maillé, né en 1743, évêque de Gap, puis de Saint-Papoul, mort évêque de Rennes, le 27 novembre 1804.

aussi, comme le Pape, les honneurs de la *charrette*. C'est dans cette voiture découverte, qu'étendu sur un peu de paille et enveloppé dans une couverture, il a fait les deux cents lieues de route, par le froid le plus rigoureux, après avoir été enlevé subitement de la prison du Temple, sans qu'on lui ait permis de voir auparavant ni parens ni amis, et de prendre aucune des précautions indispensables pour un si long et si pénible voyage. On frémit quand on pense que ces barbaries gratuites ont été répétées, pendant plus de deux ans, aux quatre coins de la France, et variées au gré des administrateurs joviaux qui s'en faisoient un passe-temps, et suivant la bonne ou la mauvaise digestion des tyrans directoriaux. Les prêtres détenus dans les prisons de Paris, et dont quelques-uns, après avoir été condamnés à la déportation, avoient obtenu, à force d'amis, l'insigne faveur de la réclusion, ont été élargis; et il est juste de remarquer que les préposés de la police ont mis, à cet égard, tout l'empressement qu'on pouvoit désirer. On remarque parmi eux le respectable Malaret (1), emprisonné uniquement en qualité de grand-vicaire de M. de Juigné, titre purement religieux, qui appartient essentiellement à la liberté des cultes, et qui n'a pu être transformé en crime d'Etat que par des hommes accoutumés depuis long-temps à changer la vertu en crime et le crime en vertu.

Parmi ces prêtres élargis, il y en a quelques-uns qu'on avoit relégués à Saint-Denis, dans un dépôt de gueux et de vauriens, de condamnés aux fers et de femmes de mauvaise vie. Il entroit dans l'immorale politique du gouvernement directorial de faire cet étrange amalgame d'hommes vertueux et de bandits, d'hommes vénérables

(1) Jean-Antoine-Benoît-Bruno de Malaret, chanoine et grand-vicaire de Paris, mort le 13 août 1805, dans sa soixante-dix-septième année.

et d'hommes déshonorés, pour avilir ainsi les ministres de la religion, et, par une suite nécessaire, la religion elle-même. Mais combien il se trompoit dans son affreux calcul! Ces prêtres nous ont assuré n'avoir jamais reçu plus d'égards et de respects que dans ce lieu de vices et de misère. C'étoit à qui leur offriroit ses services. Les femmes se retiroient à leur approche ; les hommes, en les voyant, devenoient plus réservés dans leurs discours : tant la vertu a quelque chose d'imposant par elle-même! tant les hommes qui se respectent sont toujours sûrs d'être respectés!

Nous avons vu le mois dernier un nouvel exemple de cette vérité. Un prêtre des environs d'Avignon fut traduit devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, pour avoir célébré la messe dans un oratoire domestique, sans avoir fait aucun serment. Il ne tenoit qu'à lui de se soustraire à l'amende de cinq cents francs et à la prison de trois mois, aux termes de la loi, en niant le fait, et les juges ne demandoient pas mieux, d'autant plus que les preuves et les témoins n'étoient pas suffisans ; mais cet homme vertueux, préférant sa conscience à ses intérêts, répondoit constamment à tous ceux qui lui donnoient ce conseil : *Non, jamais je ne me résoudrai à faire un mensonge.* Les juges l'ont condamné à regret. Ils ne pouvoient pas revenir de ce courage qu'ils regardoient comme surhumain. Ils avoient de la peine à concevoir comment un pauvre prêtre refusoit de faire un *si petit mensonge*, pour échapper à une peine aussi considérable ; ils restèrent, ainsi que toute l'audience, pénétrés de respect pour lui, en se demandant quand finiroit donc cette manie des sermens, et en publiant partout la gloire et la vertu du *réfractaire*.

Enfin des arrêtés subséquens des consuls maintinrent les habitans des paroisses dans la possession des églises non aliénées, demandèrent aux prêtres une simple promesse de fidélité à la constitution, et cassèrent les arrêtés des administrations qui apportoient des entraves à la liberté des cultes.

Ces nouveaux arrêtés justifient l'augure favorable que nous avions conçu, en commençant, du silence même de la constitution sur la liberté des cultes. Cet arrêté a été reçu avec joie par les hommes religieux, et avec intérêt par ceux mêmes qui ne le sont pas. L'ouverture des temples étoit l'attente générale; et telle est la progression sensible que nous faisons vers la morale, que les penseurs, comme ceux qui ne *pensent pas*, sont presque tous d'accord que point d'Etat durable sans bonnes mœurs, point de bonnes mœurs sans religion, et point de religion sans l'exercice public du culte qu'elle prescrit et des pratiques qu'elle ordonne.

Nous ne dissimulerons point cependant que cet arrêté n'a pas comblé toutes les espérances, n'a pas même calmé toutes les inquiétudes. Il n'est au fond que le renouvellement des lois antérieures sur la liberté des cultes; il n'y ajoute rien et n'y diminue rien. Or, on connoît l'esprit dans lequel elles ont été faites, et les sentimens des législateurs qui les ont rédigées. Ces lois, à proprement parler, ne sont pas des facilités pour le culte, mais de pures entraves; chaque article est une prohibition, chaque clause un obstacle. Elles nous disent, non ce qu'on peut faire, mais ce qu'on ne peut pas faire; on n'y voit partout que précautions avilissantes; ce sont partout des amendes, des prisons, des peines

de fers. Il semble que le culte n'y est présenté que comme une chose honteuse, et puisqu'il faut le dire, comme un mal nécessaire qu'on souffre bien plus qu'on ne protège, ou qu'on méprise bien plus encore qu'on ne le souffre. Or, de pareilles lois ne sont dignes ni de la morale du gouvernement, ni de la majesté de la religion. Le sentiment religieux est le plus noble de tous, et le cœur humain n'en connoît pas de plus auguste. Il repousse par conséquent jusqu'au soupçon de la méfiance, jusqu'à l'apparence de la servitude. Il vit de confiance, de liberté, de respect, de considération. Tout ce qui le contraint, l'attriste; tout ce qui l'asservit, le flétrit et l'indigne.

Le premier article porte qu'on continuera à user *librement* des édifices destinés *originairement* à l'exercice d'un culte. Or, ces édifices religieux furent destinés *originairement* à l'exercice du culte catholique, du culte de la nation française; car l'immense majorité du peuple français n'en connoît pas d'autre, et n'en veut pas d'autre. Jamais alors il ne vint dans l'esprit de personne, que ces édifices pussent être le réceptacle de toutes les assemblées profanes, municipales, décadaires, et de tous les rassemblemens de Juifs, Mahométans, païens, sectaires de Jean-Jacques, sectaires de Voltaire; de sorte que l'on vît dans le même sanctuaire et sur le même autel, et la croix adorable, et la statue de l'auteur de *la Pucelle*, et celle de l'auteur d'*Héloïse*, et celle de Brutus, et même, si quelque impie l'ordonne, quelque chose de pis. Jamais alors il n'entra dans aucune tête que, s'il plaisoit au premier illuminé de faire un culte de ses rêveries; au premier danseur de l'opéra, de faire un culte du bal; au premier musicien, de faire un culte de ses concerts; au premier théobaladin, de faire un culte de sa philantropie; au premier libertin, de faire un culte de Vénus; enfin, au premier athée, de faire un culte du dieu éther et du dieu nature,

il fallût admettre cet étrange amalgame dans un même local, pour le plus grand triomphe de la liberté des cultes et le plus grand respect pour la liberté des consciences.

C'est cependant ce que nous voyons aujourd'hui. Ce n'est qu'à cette condition aussi dure que honteuse, qu'il est permis de se servir des temples. C'est ainsi que l'on a trompé leur *destination originaire;* et pour que rien ne manque à leur profanation, on leur a donné des inscriptions bizarres et burlesques. C'est le temple du *génie,* le temple de la *jeunesse,* le temple du *travail,* le temple du *commerce,* et autres divinités fantasques qui n'ont jamais eu de temples que chez les fous, ou chez les hommes qui n'ont pas de Dieu, ou qui ne s'en donnent un que pour s'en moquer et s'en passer plus aisément.

On nous dira sans doute que la constitution protégeant tous les cultes, elle ne peut accorder exclusivement les temples à l'exercice de la religion catholique.

Nous répondons qu'avant de protéger les cultes qui n'existent pas, il faut protéger le culte qui existe; qu'avant de parler des cultes imaginaires et factices, il faut songer au culte antique et presque universel; et que, pour songer à la possibilité des cultes ou non cultes qui peuvent être sur le chantier de quelques alchimistes, il n'est pas juste d'oublier l'existence du culte que la nation pratique depuis quatorze siècles.

Nous répondons ensuite que, si la loi protège tous les cultes, elle doit chercher un mode de protection qui ne soit pas destructif des cultes, et qui s'arrange avec la liberté des consciences et des principes religieux; qu'il faut alors laisser à chacun la liberté de se choisir son temple, et que prétendre réunir dans un même lieu tous les cultes avec toutes les farces, ce n'est pas ouvrir les temples, c'est les fermer; ce n'est pas protéger le culte, c'est l'opprimer; ce n'est pas faciliter à la presque to-

talité de la nation l'exercice du culte catholique, c'est le lui interdire.

L'exercice du culte se fera *sous la surveillance des autorités*. Nous sommes bien loin de penser qu'un objet aussi essentiel, aussi important pour l'Etat, puisse être tellement libre, qu'il soit soustrait à toute espèce de surveillance; mais combien ce terme est vague! Combien il laisse de latitude aux interprétations tyranniques de certains administrateurs! combien il offre peu de garantie contre le fanatisme irréligieux de certains hommes, toujours prêts à confondre une surveillance protectrice et tutélaire avec une inquisition vexatoire! N'est-ce pas au nom de cette surveillance, que tant de magistrats se sont érigés en despotes dans les temples, qu'ils les ont ouverts et fermés suivant leurs caprices; qu'ils ont marchandé jusque sur les heures que devoit durer le service divin; qu'ils ont poussé la surveillance jusqu'à défendre l'affiche du calendrier religieux, et proscrit dans les temples jusqu'au nom des fêtes et dimanches; qu'ils ont fermé la bouche à tous les prédicateurs, dont chaque mot étoit en surveillance, et que de surveillance en surveillance, ils ont fini par exiler des temples tous les catholiques, fatigués d'être ainsi surveillés, et ont rendu l'exercice de leur religion illusoire, impraticable et impossible?

Ces réflexions ne sont point faites pour diminuer ni affoiblir notre reconnoissance, mais pour éclairer l'autorité, qui peut-être n'a pas assez réfléchi combien l'esprit qui a dicté ces lois, doit les rendre suspectes; combien elles sont imparfaites et incohérentes; combien elles rendent l'existence du culte incertain et précaire; combien elles en rendent l'exercice embarrassant, pénible et triste. Et nous ne doutons pas qu'éclairée par l'expérience et par le vœu encore plus connu de la nation,

elle ne se prête aux modifications que lui suggèreront à cet égard le temps et la sagesse.

Nous avons, pour fortifier encore plus à cet égard nos motifs d'espérance, la proclamation des consuls aux départemens de l'Ouest. « Les consuls déclarent, y est-il » dit, que la liberté des cultes est garantie par la con- » stitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; » qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : » *Tu exerceras un tel culte, mais tu ne l'exerceras qu'un* » *tel jour.* »

Tous les jours seront donc libres maintenant pour l'exercice de *tel culte !* Aucun magistrat ne pourra plus dire à l'ouvrier employé aux travaux publics : Tu travailleras *un tel jour*, ou bien tu ne seras pas employé et tu mourras de faim. Aucun magistrat ne dira plus : Tu feras maigre *un tel jour*, car j'ai défendu qu'on apporte un tel jour du poisson au marché. Aucun magistrat ne dira plus au marchand : Tu ouvriras ta boutique *un tel jour*, car il faut que tu vendes le dimanche, même des livres à ceux qui ne veulent pas lire, même des habits à ceux qui n'en ont pas besoin, et tu l'ouvriras sous peine d'amende, et puis de la prison, si tu es incorrigible ; et si tu te plains qu'on tyrannise ta conscience, que tu ne peux pas vendre des livres et aller à la messe, vendre des habits et aller à vêpres, enfin travailler et te reposer le dimanche, tu seras traité comme un perturbateur de l'ordre public ; et si tu pousses le raisonnement jusqu'à dire que la loi, même civile, ne t'oblige pas à fermer ta boutique le dimanche, tu seras dénoncé comme un fanatique qui calomnie la nation, et qui doit savoir que, si le texte de la loi ne t'y oblige pas, l'esprit de la loi t'y oblige.

« Les ministres d'un Dieu de paix, dit encore la procla- » mation, seront les premiers moteurs de la réconci- » liation et de la concorde ; qu'ils parlent au cœur le

» langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître ; qu'ils » aillent dans ces temples qui se rouvrent pour eux, offrir » avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les cri- » mes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser. »

Quand on entend ce langage humain, décent, et même religieux, on croit être transporté dans un autre siècle ; on croit entendre des hommes d'une autre espèce : et aussi en sont-ils, car nous avons beaucoup de peine à croire que les hommes qui nous parloient auparavant appartinssent de fort près à l'espèce humaine. C'étoit surtout en parlant des prêtres, que leur style s'élevoit : Ce sont des *assassins par principes,* disoient les directeurs ; des *assassins par essence,* disoient les législateurs ; des *assassins par état,* disoient les administrateurs ; des *assassins par goût,* disoient les orateurs ; maintenant ce sont *des ministres d'un Dieu de paix.* Et certes, voilà leur essence, leurs principes, leur état et leur goût ; voilà leur plus beau titre, ainsi que leur premier devoir, et malheur à ceux qui seroient jamais autre chose !

Ils seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde. C'est ce qu'ils ont été avant la proclamation, témoin la justice que leur rendit le général Hoche ; et ils l'auroient été même sans la proclamation, témoin la justice que leur rend le général Hédouville.

Qu'ils parlent au cœur le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître. Effectivement ils n'ont jamais appris autre chose à cette école. C'est la morale de leur maître qui seule *parle au cœur,* au cœur des grands et des petits, au cœur des savans et des ignorans, au cœur des riches et des pauvres, au cœur du monde entier qu'elle a inondé de vertus et de lumières, tandis que la morale aride et morte de la philosophie ne parle au cœur de personne.

Qu'ils aillent dans ces temples qui se rouvrent pour eux. Ils étoient donc fermés pour eux, malgré la liberté des

cultes proclamée et constituée. Ce mot *pour eux* pourra choquer quelques oreilles chatouilleuses; elles croiront y voir ressusciter les exclusifs, les dominans, les partisans *de la religion de leurs pères*. Mais comment faire? il falloit bien se faire entendre. Si on avoit dit à ces peuples religieux que les temples se *rouvroient* pour d'autres que pour eux, et que tous les cultes passés, présens et futurs pourroient y être exercés pêle-mêle et tant bien que mal, soit qu'on en ait le temps, ou qu'on ne l'ait pas; soit qu'on y trouve de la place, ou qu'on reste à la porte, ils n'auroient rien compris à la proclamation, ou auroient regardé une pareille liberté comme une dérision sanglante.

Offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser.

Ce n'est donc pas la religion qui a fait verser ce sang, mais la guerre; ce n'est pas elle qui a fait cette guerre, mais le fanatisme persécuteur. Il sera donc offert ce sacrifice qui expie les crimes. Il réconciliera la France avec la France, comme il a réconcilié le ciel avec la terre; il apaisera les haines, il fera cesser les vengeances; il sanctifiera ce sol déplorable imbibé du sang des martyrs: et quelle autre victime que celle qui est infinie peut donc suffire à cette grande expiation? et quelle autre miséricorde que celle qui est sans bornes peut effacer des crimes sans bornes, des crimes qui n'ont plus d'exemple dans aucun siècle, et plus de nom dans aucune langue?

7.

SUR LE SUICIDE,

A L'OCCASION D'UN OUVRAGE QUI AVOIT PARU SOUS CE TITRE, EN 2 VOL. IN-18, ET QUI ÉTOIT DE M. L'ABBÉ JAUFFRET, DEPUIS ÉVÊQUE DE METZ.

Le suicide est devenu une calamité nationale. Jamais cette triste fureur ne porta plus loin ses ravages. Elle se reproduit et se varie chaque jour sous les formes les plus hideuses. L'un se jette dans la rivière, l'autre se précipite par la fenêtre; celui-ci s'est empoisonné dans son lit, celui-là s'est brûlé vaillamment la cervelle dans la place publique. Aujourd'hui ce sont de jeunes libertins qui se tuent avec l'objet de leur amour, demain ce sont des pères de famille que l'on trouve avec leurs enfans dans les filets de Saint-Cloud; et ce qu'il y a de plus effrayant, c'est que ces scènes déplorables, bien loin de réveiller l'horreur publique, fixent à peine notre attention, et qu'elles glissent tellement sur nos cœurs, que bientôt on dédaignera de les compter même parmi les nouvelles du jour.

Qui nous rendra raison de cette épouvantable frénésie? On explique ce *spleen* des Anglais par leur climat ou leur caractère; mais qui assignera la cause de ce *spleen* des Français, inconnu jusqu'à nos jours, et aussi contraire à leur caractère qu'à leur climat? Ce n'est pas la misère; car, à proportion égale, il y a autant et plus de gens aisés que de pauvres qui périssent victimes d'une mort volontaire. Ce

ne sont point les malheurs de la révolution, puisque le plus grand nombre des suicides sont étrangers aux malheurs de la révolution. C'est au sein des amusemens, c'est au sortir des spectacles, c'est sur les routes brillantes d'*Idalie* et de *Tivoli* que s'exécutent ces résolutions désespérées; et ce n'est pas sans doute un des traits les moins frappans de notre dépravation actuelle, que ce mélange affreux de meurtres et de bals, de fêtes et d'assassinats, où les crimes se reproduisent par les plaisirs, et les plaisirs par les crimes.

Mais pourquoi chercher dans les évènemens ce qui n'est évidemment que le fruit des principes? Qui pourroit ici méconnoître le funeste pouvoir de cette effervescence d'impiété, qui n'est autre chose que celle des passions; de cette doctrine bestiale qui nous apprend que, n'étant plus que des machines, notre vie n'est plus qu'un jeu, et enfin de cette triste philosophie qui se vante d'affranchir l'homme, parce qu'elle brise tout ce qui le retient, et qui, ne pouvant plus le rendre heureux après l'avoir égaré, ne sait plus que le pousser au désespoir, et lui dire, en lui mettant le poignard à la main : Tue-toi!

Ah! si ce cri funèbre se faisoit quelquefois entendre dans un temps où le furieux qui méditoit sa mort pouvoit être à la fois retenu et par l'opinion publique qui flétrissoit jusqu'à son nom, et par la loi civile qui poursuivoit jusqu'à son cadavre, et par la loi divine qui l'atteignoit jusqu'aux abîmes de l'éternité, que doit-ce être aujourd'hui où l'on regarde et l'opinion publique comme un préjugé, et la loi contre le suicide comme une absurdité, et la religion comme une fable! et comment être surpris des progrès effrayans de cette horrible épidémie, quand chacun n'a plus de Dieu que sa passion, et de morale que son caprice?

C'est une chose très-remarquable, que la philosophie

nous fasse de si beaux livres sur la population, et qu'elle donne en même temps de si beaux préceptes de destruction; qu'elle tonne contre le célibat, et qu'elle pousse au suicide; qu'elle fasse un devoir de se reproduire, et qu'elle accorde si facilement la permission de se défaire.

Voilà donc le grand malheur de notre siècle : tous les fléaux ne sont que passagers, ils s'usent par leur propre violence. La guerre n'a qu'un temps, elle finit par lassitude; la peste n'a que des crises, et il est possible de s'en préserver; le fanatisme n'a que des accès, et il trouve en lui-même son propre contrepoids. Mais cette fièvre lente et continue de l'impiété qui dévore à petit bruit les générations, qui nous en délivrera? mais cette guerre sourde et corruptrice qui va toujours rongeant l'Etat sans convulsion et sans secousses, qui la finira? mais ce monstre du suicide, toujours systématique et toujours calculant, qui l'arrêtera? mais cette peste morale qui porte jusqu'aux entrailles du corps social les principes de la mort, qui la guérira? Et maintenant, grands physiologistes et diététiques savans, évertuez-vous; cherchez dans vos creusets et vos fourneaux quelque poudre ou quelque calmant pour nous rendre meilleurs : n'ajournez pas plus long-temps votre gloire, et montrez-nous enfin tout ce que peut un bon régime sur la morale, et l'analyse sur les passions.

L'ouvrage que nous annonçons n'est pas celui d'un diététique ni d'un moraliste médecin. C'est celui d'un homme sage, instruit et religieux. Nous ne connoissons pas de meilleur traité en ce genre. En approfondissant son sujet, l'auteur a l'art de se mettre à la portée de tout le monde. Ce n'est point ici une froide dissertation, c'est un code touchant de morale où il parle le langage du cœur. Ce sont bien moins des argumens qu'il présente aux savans, que des consolations qu'il donne aux malheureux. C'est

eux surtout qu'il a en vue, et qu'il s'efforce de ramener par le sentiment encore plus que par la raison. Il est difficile de mieux montrer l'inanité de la sagesse humaine pour calmer le désespoir, et le magnifique pouvoir de la religion pour le prévenir. Personne n'a mieux peint combien le suicide est vil dans son principe et déplorable dans ses conséquences. Il nous le montre escorté des plus viles passions, et produit par les causes les plus ignominieuses. C'est la corruption du cœur, c'est le libertinage de l'esprit, c'est la débauche honteuse, c'est l'orgueil humilié, c'est l'ambition trompée, c'est la vengeance, c'est la jalousie furieuse, c'est la peur, c'est le bourrellement de la conscience et le poids insupportable des remords, qui chaque jour s'immolent de nombreuses victimes.

Il nous dépeint ensuite la fatale influence de cette brutale fureur sur la morale publique et sur l'ordre social. Il prouve, par les faits comme par les raisonnemens, que cette multitude journalière d'assassinats qui épouvantent nos tribunaux, et dont l'histoire ne connoît point d'exemple, est une suite nécessaire de ce mépris que l'irréligion inspire pour la vie.

8.

SUR LES HOSPICES,

A L'OCCASION D'UN FRAGMENT TIRÉ DU *NOUVEAU PARIS*, PAR MERCIER (LOUIS-SÉBASTIEN), ÉCRIVAIN FÉCOND ET PARADOXAL, MORT EN 1814.

De toutes ces caricatures plus bizarres que piquantes, plus monstrueuses qu'originales, qui forment le *Nouveau Paris*, ouvrage de Mercier, en possession depuis longtemps de bafouer toutes les bienséances, il n'en est point qui ait plus soulevé mon ame que le chapitre des hospices, sous le titre d'*Amélioration*. « On n'apprend point, dit-il, » sans la plus douce émotion, qu'il y a maintenant à » l'Hôtel-Dieu deux cent cinquante lits vides, et que » chaque malade en occupe un seul. La mortalité ordi- » naire, sous l'ancien régime, étoit, dans cet hospice, de » treize individus par jour; elle n'est plus, à ce moment, » que de deux individus par six jours. La loterie natio- » nale que j'ai recréée donne du lait aux enfans trouvés, » du bouillon aux malades et de la charpie pour les » blessés. Les hospices, en général, sont mieux tenus, » et la charité n'a plus ce front sale et dégoûtant qui » défiguroit son divin caractère. »

Il est difficile de réunir plus de mensonges en moins de mots. Comment peut-on donc mépriser à ce point le

public et se mépriser soi-même, en insultant ainsi à l'évidence irrésistible, et à ce cri universel qui atteste si hautement le déplorable état de ces tristes asiles des souffrances humaines? Mercier a-t-il donc cru que son assurance seroit notre règle, et que nous en serions plus crédules, parce qu'il est plus hardi? Sans doute que sous les administrateurs actuels les hospices vont éprouver quelque *amélioration;* mais autant il seroit injuste d'accuser le nouveau gouvernement de l'abandon des hospices, dont il n'a pu encore s'occuper, autant est-il coupable celui qui fait sa cour à l'ancien aux dépens des pauvres malades, et qui, au lieu d'appeler la pitié publique sur ces infortunés, veut tenter de nous en distraire par ses *améliorations* fabuleuses et ses *émotions* qu'il appelle *douces*, et que nous appelons doucereuses et hypocrites.

Personne ne disconviendra qu'il n'y eût des abus dans l'ancien Hôtel-Dieu, et que le plus grand de tous ne fût cette communauté des lits où les malades se renvoyoient mutuellement le souffle de la mort. Aussi s'occupoit-on sérieusement d'y remédier quand la révolution vint suspendre, à cet égard, les efforts d'une administration aussi éclairée que bienfaisante. Mais à qui persuadera-t-on que cet abus, nécessité anciennement par l'affluence des malades, ait disparu dans le nouvel hospice par sa seule *amélioration?* à qui fera-t-on entendre, si ce n'est à des fanatiques de philantropie, qu'il y ait cette énorme différence entre l'ancienne et la nouvelle mortalité? N'est-il pas évident que ce n'est ici qu'une fable insensée, qui n'a pas même le mérite d'être habilement controuvée? Et quand nous lui accorderions que son calcul de treize morts par jour, remplacés par deux morts en six jours, seroit conforme à la vérité, que faudroit-il en conclure? sinon que les malades n'y vont plus en si grand nombre; que le même qui auroit été à l'Hôtel-Dieu, n'ose peut-être plus aller à

l'Hospice d'Humanité (1); et qu'il aime encore mieux périr sur son lit domestique, que d'expirer sans aucune consolation sur le lit philosophique que lui présente la nouvelle *amélioration*. Ne voilà-t-il donc pas une belle merveille, qu'il y ait des lits qui ne soient pas occupés, quand il se présente moins d'occupans, et qu'on y compte moins de morts quand il y entre moins de mourans?

La loterie nationale que j'ai recréée donne du lait aux enfans trouvés, du bouillon aux malades et de la charpie aux blessés. Certes elle étoit bien digne d'être recréée par celui qui, vingt ans auparavant, l'avoit jugée « un » véritable fléau, une source de grand mal, fatale dans » tous les sens possibles; une véritable contagion qui » nous est arrivée d'Italie (2). » Mais que dire d'un homme qui se vante aujourd'hui d'avoir *recréé* comme un grand bien *cette source de grand mal*, et de renouveler pour le parfait soulagement des hôpitaux, *ce véritable fléau, cette véritable contagion?* Que peut-on donc faire de mieux que de le fuir comme un pestiféré, de peur qu'il ne nous communique la contagion de sa folie? et combien redouble encore l'indignation, quand on sait que cette *fatale* ressource, fruit déplorable de l'immoralité publique et de la misère au désespoir, n'expie pas même son déshonneur par une si belle destination, et qu'elle ne donne pas plus du bouillon aux malades et du lait aux enfans, qu'elle ne donne du travail aux ouvriers et du pain aux rentiers!

Les hospices, en général, sont mieux tenus. Et par quel miracle? et par quelle magie? quels sont donc les nou-

(1) Il est juste de remarquer cependant que, tout amoureux qu'il est de *l'humanité*, Mercier nous dit, dans un autre chapitre, que le grand Hospice d'Humanité s'appeloit encore mieux la *maison de Dieu*. Il faut sans doute lui savoir gré de cet aveu.

(2) Voyez son premier *Tableau de Paris*, tom. II, article *Loterie royale de France*.

veaux secours que la révolution leur a fournis? les nouveaux appuis qu'elle leur a prêtés? les nouvelles hospitalières plus généreuses, plus attentives, qu'elle leur a données?les nouveaux administrateurs plus vigilans, plus dévoués et plus incorruptibles, qu'elle leur a créés?

Ils sont mieux tenus ! quand on en a vendu jusqu'aux ustensiles ; quand il n'y a plus de pharmacie ; quand les médecins ne sont pas payés ; quand l'octroi de bienfaisance, qui d'abord leur étoit destiné, est absorbé par d'autres besoins que l'on a jugés plus urgens et même plus sacrés ; quand ils sont desservis par des galériens, comme à Toulon ; quand les malades ont trouvé parmi leurs gardiens des assassins ou des spoliateurs, comme à Aix et à Strasbourg ; quand il n'y a plus et qu'il ne peut plus y avoir que des valets mercenaires et des infirmières à gages, dont la vertu n'a pu être éprouvée, et qui, se souciant fort peu d'être payés des mains de Dieu, doivent chercher à se payer de leurs propres mains!

Ils sont mieux tenus ! Et dans quel temps le *nouveau parisien* nous donnoit-il cette assurance? C'étoit au moment où je ne sais quel ministre poète, où je ne sais quel poète ministre, livroit leur entretien au plus offrant et dernier enchérisseur, et la nourriture des malades aux barbares spéculations d'une régie d'entrepreneurs (1). C'étoit au moment où tout ce qu'il y avoit de sensible ou de moins insensible dans le corps législatif, dénonçoit à l'humanité entière l'état affreux des enfans trouvés, livrés à des nourrices mal payées, à des administrateurs insoucians, à des *gardiens qui volent leurs langes;* de ces malheureuses victimes dont *le nombre est doublé* depuis la la révolution, et dont, faute de secours, *les sept huitiè-*

(1) Voyez le rapport que fit, le 17 vendémiaire an VII, Courmesnil, sur ce système aussi immoral qu'inhumain de François (de Neufchâteau).

mes périssent (1). Epouvantable vérité, que notre législateur n'a pas entendue alors, puisqu'il dormoit, quoiqu'il fût payé pour ne pas dormir, et que nous avons fort bien entendue, car nous ne dormions pas, puisque nous n'étions pas législateurs; mais qui nous fit alors reculer d'horreur; mais qui n'en accuse pas moins notre endormi, lequel vient aujourd'hui nous conter ses rêves, et nous peindre des hospices qui ne sont *mieux tenus* que dans son cerveau, dont la tenue ne servira jamais de modèle à personne.

Ah! j'aime bien mieux encore ces *honnêtes* brigands, qui, après avoir pillé la diligence de Bordeaux, envoient ensuite une partie de leur vol dans le tronc des enfans trouvés (2), que ces philosophes qui, après avoir confisqué le magnifique patrimoine de l'Hôtel-Dieu, et changé en misérables chiffons les belles terres que lui avoit laissées le saint évêque de Paris (3), trouvent encore qu'il *en est mieux tenu*, et qui, dans le temps même qu'ils s'engraissent du pain des pauvres, et qu'ils boivent leur sang, nous disent froidement que les pauvres ne s'en portent que *mieux*, et n'ont que de plus grandes actions de grâces à leur rendre.

Et la charité n'a plus ce front sale et dégoûtant qui défiguroit son divin caractère. Fut-il jamais un plus *sale* blasphème et un délire plus *dégoûtant?* Quoi donc! est-ce que le *front* céleste de ces vierges chrétiennes, de ces magnanimes servantes des pauvres, étoit sale et dégoûtant?

(1) Rapport fait au conseil des Cinq-Cents, le 7 brumaire an V. Voyez, sur cette matière, l'article *sur les Hospices*, tom. I, pag. 221 et suiv.

(2) On a vu dans les journaux une lettre de Poitiers, du 25 frimaire dernier, portant que les voleurs qui avoient enlevé 61, 408 fr. 19 cent. sur la diligence de Bordeaux, en avoient fait remettre 20,000 dans le tronc des enfans trouvés, en prévenant l'administration par une lettre.

(3) L'Hôtel-Dieu a été fondé en 660 par saint Landri, évêque de Paris, et le comte Archambaud.

est-ce que ces Filles héroïques de la Charité *défiguroient son divin caractère?* est-ce que la charité divine pouvoit être représentée sur la terre par des mains plus pures, par des cœurs plus généreux et des ames plus élevées? est-ce que ces admirables institutions d'amies, de consolatrices, de mères adoptives de l'innocence et du malheur, ne sont pas ce que les hommes ont fait jusqu'à présent de plus sublime et de plus grand, si toutefois ce sont les hommes qui l'ont fait? est-ce donc qu'il existe aujourd'hui une ombre de charité *divine* dans ces hospices dont on a chassé Dieu, et où l'on a proscrit jusqu'à son nom? est-ce donc que, pour ne pas défigurer le divin caractère de la charité, il faut être athée, libertin et philosophe? est-ce que ce fanatisme qui a brisé les autels de la divine miséricorde dans ces lieux destinés à la miséricorde, a quelque chose de divin, ou quelque chose d'infernal? Ah! ce qui est sale et dégoûtant, ce sont peut-être ces *voleurs de langes*, ces infirmiers qui vivent d'industrie, ces sœurs du pot philosophique, qui, ne se faisant plus une religion de leur état, ne peuvent tout au plus que s'en faire un métier. Ce sont ces cupides entrepreneurs qui agiotent sur le lait, et sur le bouillon et sur la charpie, et ces barbares fournisseurs qui, après avoir assassiné la république, viennent encore étouffer dans leurs lits et nos pauvres malades et nos pauvres enfans. Ce sont ces *créateurs* de loterie qui se font un jeu atroce des misères humaines, en les abandonnant ainsi à la merci des évènemens et aux caprices du hasard; ces architectes de ruines qui transforment sans pudeur en *amélioration* leurs destructions, et leurs confiscations et leurs dévastations; ce sont enfin tous ces Philintes de la philosophie, qui, dans leurs *douces émotions*, calomnient toujours le passé pour nous endormir sur le présent, et qui, après avoir enlevé aux hospices tous les genres de consolations, et ne leur

donnant plus que des mots en compensation de leurs biens, craignent encore que nous ne leur donnions des regrets et des larmes.

9.

LETTRE D'UN ATHÉE

A UN PRÉDICATEUR THÉOPHILANTROPE.

Je ne puis vous peindre, citoyen confrère, la surprise, je pourrois dire l'indignation, que m'a causée votre homélie prononcée décadi dernier dans le temple *de la Reconnoissance* (1). Je ne pouvois en croire mes oreilles, en vous entendant déblatérer contre ceux qu'il vous plaît d'appeler athées, les peindre sans ménagement comme des impies, des hommes dangereux à la société, dont les maximes tuent le sentiment et la morale, et qui, niant la source de toute justice et de toute bonté, manquent tout à la fois d'un motif assez sûr pour la probité et d'un motif assez engageant pour la bienfaisance. J'ai principalement sur le cœur les fragmens de Voltaire et de Jean-Jacques que vous avez très-malicieusement cités, dans lesquels ces deux grands hommes, manquant de respect à la vérité comme à eux-mêmes, nous ont noircis indignement aux yeux de l'univers. Comment vous êtes-vous permis cette incartade? comment votre philantropie a-t-elle pu

(1) C'est ainsi que, dans le style théophilantropique, on appeloit l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

s'égarer à ce point? quels airs vous donnez-vous d'anathématiser ainsi vos frères? N'est-ce pas là ce fanatisme que vous reprochez tant aux autres? Auriez-vous donc oublié que vos principes de tolérance absolue vous font une loi rigoureuse de respecter notre système, que vous n'avez pas tant de raison d'être si difficile, et que la religion et la morale étant aujourd'hui délayées dans l'indifférentisme universel, il ne doit en rester à chacun que ce qu'il peut et même que ce qu'il veut?

Je pourrois d'abord vous reprocher votre ingratitude; je pourrois vous rappeler ici tous les services que nous vous avons rendus, tous les éloges que nous vous avons donnés, tout le tendre intérêt que nous prenons à vos succès et à l'accroissement de votre culte, tout le zèle avec lequel nous vous défendons chaque jour contre les intolérans qui sans cesse vous calomnient et même vous jalousent; bien convaincus que nous ne perdons rien à la propagation de votre doctrine, qu'elle ne peut pas nuire à notre cause, qu'elle y conduit même par un chemin d'autant plus sûr qu'il paroît détourné, parce qu'en ne condamnant aucune religion, et nous les donnant toutes comme indifférentes, vous conduisez d'abord les hommes à n'en avoir point, puis à n'avoir plus que la nôtre.

Et pourquoi encore serions-nous des impies? Est-ce parce que nous n'avons point de temples? mais nous pourrions en avoir, puisque nous en avons eu. Est-ce que le temple de la Raison ne vaut pas celui de la *Reconnoissance* et même celui de la *Jeunesse?* est-ce que l'idée que nous avions eue de placer la *Raison* toute vivante sur un autel, ne vaut pas celle d'y placer aujourd'hui le *Génie* mort, et le *Commerce* plus mort encore? Nous aurons donc encore des temples quand il nous plaira, avec cette différence pourtant, que les temples de la Raison sont beaucoup plus raisonnables que les vôtres.

Pourquoi encore sommes-nous des impies? Est-ce parce que nous n'avons pas de culte? Mais savez-vous donc que, pour avoir un culte, il ne s'agit que de le vouloir? savez-vous qu'un culte n'est pas si difficile à faire; que lorsque nous voudrons jouer à la chapelle, nous le ferons tout comme vous; qu'il ne tient qu'à nous de faire des simagrées; et que, si vous nous poussez à bout, nous irons, comme vous, nous installer dans les églises, et prendre une heure à la municipalité pour exercer notre culte?

Prenez-y garde, ceci est plus sérieux que vous ne le pensez. Et que diriez-vous, si décadi prochain je montois en chaire pour faire une homélie? Croyez-vous que je ne saurois pas me composer tout comme un autre, me rendre assez maître de moi-même pour ne pas rire, me donner un air pénétré, employer à propos les exclamations pathétiques, et faire au dieu Éther les apostrophes les plus solennelles? Croyez-vous que nous ne pourrions pas élever un autel au milieu de la nef, et y offrir en sacrifice, au grand Tout, quelques bottes de foin ou quelques raisins de Corinthe? Croyez-vous qu'il nous seroit bien difficile de faire de la musique et d'adresser des hymnes au dieu de l'harmonie, et que, puisque vous faites chanter les aveugles (1), nous ne puissions aussi, quand nous voudrons, les faire crier comme des sourds?

Vous nous objecterez peut-être qu'un culte sans Dieu est dérisoire et contradictoire. Pas plus dérisoire qu'un culte avec Dieu dont on se moque, ou sur lequel on ne sait que penser; pas plus contradictoire qu'un culte où, comme dans le vôtre, on méprise tous les mystères, en disant néanmoins que l'on croit à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame, grands et incompréhensibles

(1) L'institut des jeunes aveugles, établi à Paris, formoit ordinairement l'orchestre de cette confrérie.

mystères; pas plus dérisoire et contradictoire qu'un culte qu'on se donne à soi-même et de soi-même, un culte qui peut changer tous les quarts d'heure, suivant l'idée du premier venu; un culte indifférent en lui-même et reconnu tel par ses propres sectateurs; un culte qu'on arrange comme une partie de plaisir, qui ne peut être tout au plus qu'un exercice de lycée, une assemblée de discoureurs et un cercle de désœuvrés qui trouvent qu'il vaut mieux, un tel jour, lire le *Manuel* qu'un roman, aller au temple qu'à l'opéra, et chanter que de ne rien faire; un culte enfin qui, ne supposant nulle autorité dans ceux qui le fabriquent, comme nul mal dans ceux qui le critiquent, n'impose aucune obligation à ceux qui le pratiquent.

Vous osez nous traiter d'athées : mais vous avons-nous jamais appelés déistes, quoique vous ne soyez pas autre chose? Savez-vous donc que nous prenons aussi notre nom pour une injure, et qu'au lieu d'athées, nous nous appelons *métaphysiciens*, mot beaucoup moins dur à l'oreille? D'ailleurs, mérite-t-on ce titre méprisant d'athée, quand on reconnoît un *Être suprême*, un moteur unique de toutes choses, un mouvement éternel, infini et nécessaire? Nos catéchismes ne sont-ils pas entre les mains de tout le monde? y avons-nous jamais dit en toutes lettres qu'il n'y a pas de *Dieu?* avons-nous jamais été assez indiscrets pour proférer cette parole? Si quelques-uns d'entre nous l'ont écrit sans déguisement, ne les regardons-nous pas comme de faux frères qui trahissent notre cause et révèlent notre secret? Est-ce donc notre faute s'ils ont été plus vite que nous ne voulons? est-il donc juste de nous faire un crime de leur légèreté et de leur imprudence, et est-ce donc aux sages à payer pour les étourdis?

Vos déclamations contre les athées sont d'autant plus impolies, que vous les insultez en face. Vous ne pouvez pas ignorer que la plupart d'entre nous sont assidus à vos

assemblées et même les plus attentifs à vos prônes ; que nous ne demandons pas mieux que de faire nombre avec vous ; que vos auditoires se recrutent dans nos propres phalanges ; et que tel qu'on a vu, aux jours de la terreur, monter en chaire pour nier la Divinité, et la défier de lui prouver qu'elle existe, en l'écrasant sous les ruines du temple, se trouve actuellement parmi vous grand-maître des cérémonies.

Vous nous dites que nous sommes impies, à nous qui vous traitons d'hommes *pieux*, à nous qui vous regardons même comme des hommes dévots, et qui ne vous trouvons d'autre défaut que d'être trop mystiques ! Impies ! pas plus que vous. Avez-vous donc oublié qu'il n'y a plus d'impies, comme il n'y a plus d'athées ; que ce nom est rayé de tous les dictionnaires de la bonne compagnie ; que l'on n'est point impie quand on approuve, à votre exemple, toutes les religions, quand on respecte tellement tous les cultes, qu'on ne met nulle différence entre le plus extravagant et le plus raisonnable ; qu'il est impossible qu'il y ait aujourd'hui des impies, à moins que vous n'appeliez ainsi ces fanatiques exclusifs, qui, ne craignant pas d'assurer qu'il n'y a qu'une vérité dans ce monde à laquelle il faut que tout cède, prennent ici tout au sérieux, et dans leur dure intolérance, osent penser que la religion ne peut pas être un jeu, ni le culte une comédie ?

Vous prétendez que nous n'avons point de morale. Mais ne séparons-nous pas très-distinctement l'ordre physique d'avec l'ordre moral ? Ne disons-nous pas, comme vous, aux maris d'aimer leurs femmes, tant que d'autres ne leur plairont pas, et aux femmes d'aimer leurs maris, jusqu'à ce que le divorce s'ensuive ? N'aimons-nous pas, comme vous, tendrement la patrie ? ne payons-nous pas, comme vous, religieusement les impôts ? n'exigeons-nous pas, comme vous, religieusement des sermens ?

ne tournons-nous pas à droite et à gauche, comme vous, suivant que la constitution le veut? ne plaçons-nous pas, comme vous, *la vertu dans tout ce qui conserve et perfectionne l'homme?* ne disons-nous pas que cette conservation est la perfection, que cette perfection est essentiellement dans l'équilibre des passions, que l'équilibre des passions réside dans l'équilibre des liqueurs, et qu'en dernière analyse, soit dit entre nous, se perfectionner ou se bien porter n'est qu'une seule et même chose?

Vous nous reprochez d'être des hommes sans croyance. C'est encore une calomnie; car nous croyons à l'éternité de la matière et à l'immortalité du grand Tout. Nous croyons à la résurrection des corps, puisque rien ici-bas ne meurt que pour renaître, et ne s'anéantit jamais. Nous croyons que les méchans portent leur enfer dans leur cœur, et que les bons font leur paradis dans ce monde. Nous avons donc, comme vous et malgré vous, une doctrine, un symbole et une croyance; et notre *credo*, à ce que j'espère, en vaut bien un autre.

Mais vous qui vous targuez de *croire*, êtes-vous bien véritablement *croyans?* est-il bien vrai que, quand vous dites : *Nous croyons* à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame, nous soyons obligés de vous en croire? Et sur quel fondement *croyez-vous?* Qui dit croyance, dit une foi; qui dit une foi, dit une autorité à laquelle il faut se soumettre : et où est donc pour vous cette autorité? Quoi donc! quand nous vous demandons : *Qu'est-ce que Dieu?* vos catéchismes nous répondent : *Je n'en sais rien;* qu'est-ce que l'ame? *je n'en sais rien;* quelles seront les punitions que Dieu exercera envers les méchans? *je n'en sais rien;* et vous osez mettre en grosses lettres, sur vos pancartes : *Nous croyons!* Nous direz-vous que vous croyez à votre raison? et moi, aussi je crois à ma raison; que vous croyez à votre conscience? et moi

aussi, je crois à ma conscience : et qui décidera laquelle des deux consciences vaut le mieux, et laquelle des deux raisons a le droit exclusif de se faire croire? Que tous les sectateurs du Christ aient un symbole, et disent : *Nous croyons*, cela s'entend; que tous ces hommes intraitables qui se cramponnent à une révélation, comme à l'arc-boutant de toute croyance et à l'unique fondement de toute morale obligatoire, se disent croyans, c'est encore une très-bonne logique, puisque eux seuls peuvent avoir ainsi une foi arrêtée, une croyance fixe, et un symbole uniforme d'un bout du monde à l'autre. Mais dire : *Nous croyons*, quand tout est doute; quand il y a chez vous autant de croyances qu'il y a de têtes; quand cette croyance varie au gré de chaque passion et de chaque manière de voir; quand aujourd'hui vous affirmez de Dieu ce que vous nierez demain, et qu'à la merci de toutes vos fantaisies, vous allez éternellement flottant dans le vague des incertitudes humaines; c'est tout à la fois vous vanter et vous contredire.

Vous avez rétabli, dites-vous, la religion naturelle. Je vous en fais mon compliment, d'autant plus que c'est aussi la mienne, puisque la religion naturelle n'est autre chose que la religion de l'honnête homme; et osez dire que je ne le suis pas. Mais si elle est naturelle, comment a-t-elle donc eu besoin que vous la rétablissiez? par quel hasard cet ouvrage de la nature avoit-il donc péri dans la nature? Mais si elle est naturelle, pourquoi la rétrécissez-vous dans des temples? pourquoi lui forgez-vous un culte artificiel? pourquoi l'enseignez-vous et la professez-vous? pourquoi tous vos lecteurs en soubreveste et vos catéchismes bien reliés? pourquoi vos *Années religieuses*, pour faire pièce aux *Années chrétiennes?* Mais si elle est naturelle, tout le monde doit être aussi versé que vous dans cette matière, et le dernier goujat doit en savoir autant à cet égard que le président de l'Institut. Mais si elle

est naturelle, elle peut être professée et pratiquée partout, et jusque dans les mauvais lieux. Vous la prêchez en chaire, autant vaudroit prêcher dans un café; vous vous constituez en assemblées, autant vaudroit rentrer simplement en vous-mêmes; vous allez dans des temples, autant vaudroit rester dans votre chambre.

Vous voyez donc bien, citoyen collègue, que nous ne sommes pas si éloignés les uns des autres; que de déistes à athées, il n'y a que la main; qu'il n'y a de différence que dans la manière d'envisager les choses; que nous avons tous le même point de contact, la raison; le même pivot, la raison; la même morale, la raison; la même révélation, la raison, et que raison pour raison, autant vaut-il que chacun garde la sienne. Vous ne voulez pas faire secte, dites-vous, ni nous non plus; vous n'êtes point exclusifs, nous ne le sommes pas davantage; vous détestez toute superstition, et nous encore plus; vous n'avez que deux dogmes dans votre religion, et nous n'en avons qu'un pour la rendre plus simple encore; vous ne voulez tuer personne, à Dieu ne plaise que nous voulions tuer quelqu'un! Cessez donc de déclamer contre les athées; soyons plutôt unis invariablement. *Ne nous divisons pas pour des opinions :* c'est votre grand principe, et c'est aussi notre maxime favorite. Si votre culte n'est qu'une opinion, notre non-culte n'est aussi qu'une opinion, et pourquoi nous chagrinerions-nous pour une opinion? Si votre opinion est bonne, la nôtre n'est pas mauvaise; ou si elle est mauvaise, c'est un malheur et non pas un crime. Passez-nous la rhubarbe, et nous vous passerons le séné. C'est ce que disoit notre patron Voltaire, en écrivant à d'Alembert sur l'étroite union qui doit régner entre nous. « Il faut, disoit-il avec autant d'esprit » que de sagesse, que les deux partis soient unis. Je vou» drois que vous vous chargeassiez de cette réconcilia-

» tion, et que vous leur disiez : Passez-moi l'émétique, » je vous passerai la saignée (1). » Belle et sainte maxime de tolérance, faisons-la revivre parmi nous; serrons-nous de plus en plus; faisons cause commune contre les ennemis de la raison, afin que le fanatisme, ainsi pris entre deux feux, entre ceux qui croient en Dieu et ceux qui n'y croient pas, entre votre raison et notre raison, ne puisse plus échapper aux traits de la raison.

Nota. On nous apprend que cette lettre a eu tout le succès qu'on pouvoit espérer. Il a été décidé en plein synode, que la loi du silence seroit rigoureusement observée à l'égard des athées; que si on étoit obligé, par la force du sujet, de parler d'eux, on ne les désigneroit que sous le nom de *métaphysiciens*, et que non-seulement on formeroit avec eux amitié et fraternité, mais encore alliance offensive et défensive.

(1) Voyez sa *Correspondance*, lettre 37 à d'Alembert, 1770.

10.

SUR UNE LETTRE

ÉCRITE PAR ROYER A BUONAPARTE,

le 30 décembre 1799,

ET DANS LAQUELLE IL LUI DEMANDOIT DE RAPPELER M. DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nous ignorons ce qu'a pensé de cette lettre le premier consul. Nous savons seulement qu'elle est restée sans réponse, et qu'elle a été renvoyée au ministre de la police

générale. Bien des personnes qui se disent clairvoyantes s'obstinent à ne voir dans cette démarche du citoyen Royer, qu'un calcul d'amour propre et de vanité bien entendue. Elles pensent qu'il augure trop bien de la justice du gouvernement pour ne pas croire au rappel des proscrits par des lois tyranniques; et dans cette supposition, elles lui font faire ce raisonnement : Ou l'archevêque de Paris sera rappelé, ou non. Dans le premier cas, il faudra bien prendre mon parti et quitter mon rôle; et dans le second, j'aurai toujours, aux yeux du public, le mérite d'une démarche honnête et pacifique. Mais nous trouvons ce jugement pour le moins rigoureux, s'il n'est pas téméraire. Nous croyons qu'il est injuste de se rendre ainsi le juge des sentimens et des intentions; nous pensons même que le seul amour de la paix a pu guider le citoyen Royer dans cette démarche, et qu'elle porte un caractère de moralité qui n'est pas indigne d'éloges, et qui mérite des égards. La franchise avec laquelle il rend hommage aux vertus pacifiques de l'archevêque de Paris, la manière avec laquelle il insiste pour déterminer au rappel de ce *vénérable pasteur* le premier consul de la république, tout semble nous répondre de sa bonne foi; et son langage, aussi décent que modéré, suffiroit presque seul pour lui concilier l'estime et la confiance, si le langage étoit un titre, si la décence supposoit l'autorité, et si la modération donnoit la mission, la juridiction et la communion avec le chef de l'Eglise.

Nous ne pouvons dissimuler cependant que ces sortes de lettres, déclarations et protestations ne soient très-familières au citoyen Royer, et qu'il ne les prodigue avec d'autant plus de facilité, qu'il s'embarrasse moins des conséquences. A peine eut-il été élu, je ne sais par qui et comment, à la métropole de la Seine, qu'il publia une pastorale dans laquelle se trouve la déclaration suivante :

« Si, d'après un mûr examen, j'étois le seul obstacle à » la réunion ; si vous ne pouvez consentir à me voir assis » sur le siège de Paris, parlez, mes Frères, et déclarez- » le avec franchise, bientôt la réunion sera consommée. » Je ne suis ni plus saint que Jonas, ni plus nécessaire à » l'Eglise que l'illustre Grégoire de Nazianze ; je suis prêt » à descendre de mon siège, à être précipité dans la mer, » pour apaiser cette horrible tempête. »

D'après une déclaration aussi formelle et une invitation aussi précise, *ses frères parlèrent*, et le citoyen Royer se tut. Ses frères parlèrent *avec franchise*, et il ne répondit pas davantage. On lui déclara qu'il étoit le plus grand obstacle à la réunion, et après *un mûr examen*, il déclara que la réunion ne pouvoit se faire sans lui ; on lui signifia, sans détour, que, bien loin d'être nécessaire, il étoit très-superflu, et après un mûr examen, il persista à se dire nécessaire ; on l'assura qu'on *ne pouvoit pas consentir à le voir assis*, ni même debout, *sur le siège de Paris*, et après un mûr examen, il se passa de ce consentement ; enfin on lui recommanda expressément de ne pas se jeter dans la mer, mais de se jeter dans l'Eglise, et après un mûr examen, il ne fit ni l'un ni l'autre. Il pourroit donc bien se faire, en toute rigueur, que la déclaration nouvelle que fait le citoyen Royer, de disparoître quand M. de Juigné paroîtra, fût dans le même sens que la première : mais nous n'en persistons pas moins à ne rien décider dans une affaire aussi sérieuse, et à laisser à Dieu le soin de le juger et celui de le convertir.

Nous avouons encore, et non sans beaucoup de peine, que la conduite toute récente du citoyen Royer ne soit très-propre à fortifier l'opinion des personnes qui voient dans cette lettre plus de vanité que de sincérité. Comment en effet a-t-il pu faire cette démarche, et quelques

jours après procéder à je ne sais quel sacre de je ne sais quel évêque? Comment en travaillant à pacifier l'église de Paris, travaille-t-il en même temps à troubler l'église de Rouen? Quelle étrange manière de prêcher la paix, que de la rendre ainsi impossible de plus en plus, en multipliant partout les pierres de scandale! Quel singulier médecin que celui qui, pour guérir le mal, fait tout ce qui est en son pouvoir pour le laisser sans remède! Et comment nous-mêmes, si disposés en sa faveur, pouvons-nous sauver sa bonne foi que par ses contradictions, et défendre sa sincérité que par ses inconséquences?

Néanmoins nous ne pouvons que lui savoir gré de n'avoir pas craint d'assurer que *le rappel de M. de Juigné rempliroit de joie les citoyens de Paris que son exil afflige amèrement;* car il en résulte pour lui une conséquence fâcheuse. C'est que, si le retour du vrai pasteur rempliroit de joie les citoyens de Paris, l'arrivée de celui qui est venu prendre sa place les a remplis de tristesse, et que si *l'exil de M. de Juigné les afflige amèrement*, la présence du citoyen Royer les affecte péniblement; ce qui, bien loin d'annoncer de sa part un mouvement de vanité et d'amour propre, supposeroit plutôt en lui une sincère humilité, une parfaite abnégation, un entier oubli de lui-même.

Il nous est impossible encore de ne pas sentir tout ce qu'il y a de généreux et de désintéressé dans cet autre aveu non moins important, que ce même rappel est un moyen *propre à rapprocher tous les esprits, et à éteindre tous les genres de division dans cette grande commune:* d'où il résulte que le citoyen Royer n'est donc pas propre à rapprocher les esprits ni à éteindre tous les genres de division, et qu'il est d'autant moins propre à opérer un si heureux effet *dans cette grande commune*, qu'il y est presque universellement rejeté et méconnu. Il nous apprend que *la violence força M. de Juigné à s'expatrier*,

ce que nous savions déjà, puisque sa lapidation, au commencement des Etats-généraux, est un fait connu de toute l'Europe; mais ce qui prouve évidemment que l'archevêque de Paris n'est donc ni un rebelle, ni un émigré (1), ni un fuyard qui a lâchement déserté son poste et abandonné son troupeau; qu'il n'a donc rien dû perdre ni comme citoyen, ni comme pasteur; qu'il n'est pas plus mort civilement que canoniquement; qu'il n'est pas moins en règle aux yeux de la loi qu'à ceux de l'Eglise; et que, s'il a été chassé *par la violence*, il n'a pu être remplacé que par l'usurpation.

Nous ne pouvons disconvenir que le citoyen Royer ne se soit surpassé lui-même, en assurant le premier consul que *notre vénérable pasteur, pénétré de reconnoissance, se consacrera tout entier au bonheur de sa patrie;* ce qui est véritablement dans le cœur du *vertueux et pacifique Juigné*, ainsi que dans les sentimens des compagnons de ses honorables malheurs, qui ne demandent qu'à seconder de tous leurs efforts le gouvernement dans les desseins de sa justice, et à oublier les maux qu'on leur a faits, par tout le bien qu'ils veulent faire.

Nous ne pouvons enfin qu'admirer sa modestie dans l'aveu qu'il nous fait, que lui, et tous ceux qui ont imité son exemple, n'ont pris des places que pour les rendre; ce qui est très-édifiant, mais ce qui est contradictoire : car s'ils ont pris des places légitimement vacantes, ils n'ont plus de raison pour les rendre; et s'ils les ont prises quand elles ne vaquoient pas, ils ne pouvoient pas les prendre.

(1) Ce ne fut donc uniquement que pour échapper au péril imminent qui menaçoit sa vie, que M. de Juigné quitta la France en 1789, après avoir obtenu un passeport du Roi et de l'Assemblée constituante. Il n'est donc point absent maintenant par émigration, mais simplement par déportation, c'est-à-dire par une loi reconnue aujourd'hui pour injuste, et révoquée solennellement et unanimement comme telle par le décret du 5 fructidor an V.

Sa modestie n'est pas moins éclatante quand il se donne sans détour pour le représentant momentané, le suppléant provisoire et le vicaire conditionnel de l'archevêque de Paris : d'où il résulte, 1° qu'il ne peut pas se plaindre de ce que nous ne le reconnoissons pas, puisqu'il ne se reconnoît pas lui-même; 2° que, de son propre aveu, M. de Juigné est toujours pasteur légitime; qu'il n'a jamais cessé de l'être, puisqu'il n'a qu'à revenir pour être en possession de son siège, et que sa seule présence fait son droit, sans aucune nouvelle installation; 3° qu'il n'est tout au plus qu'un pasteur absent, ce qui, dans aucun temps, n'a voulu dire un pasteur dépouillé, et ce qui ne rend nullement son autorité absente; qu'il peut donc gouverner de loin comme de près; et qu'en tout état de cause, il est donc plus sûr de s'adresser au pasteur fixe qu'au pasteur provisoire; à celui qui ne veut pas un suppléant conditionnel, qu'à celui qui veut, bon gré, mal gré, le suppléer conditionnellement; et à l'archevêque dûment créé par les règles canoniques, qu'au *métropolitain* mis au jour par les lois révolutionnaires.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ici cette erreur de sa lettre, que *la loi déclara les sièges vacans;* assertion doublement fausse et doublement contraire et au droit et au fait : au droit, puisque la loi civile ne peut pas plus les déclarer vacans que les déclarer remplis, et pas plus les faire vaquer que les faire occuper; au fait, puisque la loi elle-même n'osa pas les déclarer vacans, qu'elle déclara seulement les évêques *démissionnaires;* fiction dont Machiavel a bien pu donner l'idée, mais dont l'Eglise ne peut pas profiter; mensonge qui n'a pas pu changer la nature des choses, ou réaliser des démissions qui n'ont jamais existé.

Tout portés que nous sommes à la pacification, nous ne lui parlerons pas non plus de son décret bizarre *de*

pacification, où les envahisseurs font la part aux envahis ; décret qui n'a pacifié personne, et ne pouvoit pacifier personne, puisqu'il n'a pas plus d'autorité que le concile prétendu qui l'a mis en lumière, et qu'il porte d'ailleurs sur le principe même qui constitue le schisme et qui fait l'objet de la contestation.

Nous voulons bien aussi ne pas le démentir impoliment *sur le vœu unanime du clergé constitutionnel*, car il est de toute notoriété que ce vœu unanime n'existoit point dès le commencement; qu'il y avoit même alors dans le clergé constitutionnel un vœu contraire ; que ce clergé n'a jamais rien eu d'unanime ; que plusieurs écrits de ses partisans portent sur des principes tout opposés à ce vœu unanime ; et qu'enfin, si ce vœu est devenu unanime jusque dans le concile dit national, il n'y est arrivé qu'à la longue, et par la force de la vérité, qui, d'abord étouffée par les passions, a repris le dessus par l'ascendant de sa propre évidence.

Nous ne le chicanerons pas davantage sur le titre qu'il prend d'*évêque métropolitain de Paris :* titre qu'il ne tenoit pas même de la loi, quand la constitution civile vivoit, et qu'il tient encore moins de l'Église, depuis que la constitution civile est morte; titre conséquemment qu'il s'est donné lui-même, que très-certainement ne peut pas prendre l'archevêque de Paris (1) : de sorte que, dans la supposition de son retour, le citoyen Royer ne lui cédera rien, pas même un mot, tout en voulant paroître lui céder quelque chose.

(1) D'après la constitution civile et la nouvelle circonscription des diocèses, il doit s'intituler : *évêque métropolitain du département de Paris*, mais il est comme tous ses autres collègues, qui ont peu à peu abjuré toutes les inatdénomions départementales, pour prendre le nom des anciens dioceses : car ils aiment beaucoup à se rapprocher de nos véritables évêques, comme s'ils croyoient par là faire oublier leur nouveauté et leur origine.

Nous aimons beaucoup mieux le conjurer, au nom de ses plus chers intérêts, au nom même *des citoyens de cette grande commune que rempliroit de joie* sa réunion à l'Église, de ne pas différer plus long-temps de nous donner cette consolation, et de songer sérieusement que c'est là l'unique *moyen* qui lui reste *de servir sa religion et sa patrie*. Puisse-t-il enfin se convaincre qu'il n'est rien aujourd'hui, si M. de Juigné est toujours quelque chose; qu'on n'est point pasteur nécessaire, quand on n'est pas pasteur utile; qu'on n'est pas pasteur utile, quand on n'est pas pasteur légitime; que, si *les circonstances* l'ont placé avec tant de facilité, il peut aussi se déplacer par les *circonstances*, et que les circonstances sont toujours favorables pour ne plus se dire possesseur d'un poste qui n'est pas vacant, et pour ne pas s'y appeler soi-même, quand personne ne nous y appelle !

Au reste, si M. de Juigné est rappelé, ce ne sera sans doute pas à la recommandation du citoyen Royer, mais à celle du peuple catholique français, qui, réclamant la liberté de son culte, invoque en même temps comme une conséquence nécessaire, le retour de ses véritables pasteurs, qui n'ont jamais cessé de jouir de sa confiance et de mériter son respect.

11.

SUR UN ÉCRIT

D'UN AUTRE ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL,

MOYSE, DU JURA.

Ce n'est pas seulement J. B. Royer qui veut se montrer généreux. Il nous est tombé entre les mains un écrit de François-Xavier Moyse, se disant évêque de l'église de Saint-Claude, sans doute parce qu'il a abjuré l'église du Jura, portant invitation (car en vertu de l'égalité presbytérale il n'ordonne rien) de prier Dieu pour le repos du pape défunt, et pour l'élection du pape futur. Jamais personne n'a fait un plus bel éloge de Pie VI. Nous doutons même qu'il y ait quelque chose d'aussi fort dans l'oraison funèbre qu'a prononcée le docteur O'leary dans la chapelle de Saint-Patrice à Londres, ni dans celle qu'a dû faire l'archevêque de Mohilow, par ordre de Paul I^er^ (1), ni dans celle qu'a prononcée le prélat assistant du trône, par ordre du sacré collège. « Pontife pieux et éclairé, s'é-» crie-t-il, c'est à vous-même, ou plutôt c'est à la grâce » du Sauveur, que vous dûtes vos grandes vertus; et c'est » à une cour trop souvent ambitieuse et dominatrice, » qu'on est forcé d'attribuer vos fautes et vos malheurs. » Pour être un des plus dignes ornemens de la chrétienté, » il ne vous manqua peut-être que la grâce du martyre. »

(1) On mande de Pétersbourg qu'on a célébré solennellement, à Gatschina, les funérailles de Pie VI. Les archevêques et évêques de tout l'empire russe ont reçu ordre d'en faire autant dans leurs diocèses. Il n'y a pas même jusqu'à l'archevêque d'Utrecht, qui, dans son dernier mandement, n'ait voulu faire chorus avec tout le monde chrétien.

On nous demandera peut-être comment un pontife si pieux a pu souffrir une cour ambitieuse et dominatrice, et comment un pontife si éclairé a pu se laisser séduire par cette cour, au point de lui devoir ses malheurs et ses fautes; mais ce n'est là qu'une affaire de logique, et nous n'avons voulu parler que d'une affaire d'éloquence.

Après s'être ainsi dignement acquitté envers le pape défunt, Moyse ne manque pas de se mettre aussi en règle à l'égard du pape futur; et c'est ici que la logique le dispute à l'éloquence.

« Voici, s'écrie-t-il, le point essentiel, et l'unique ob-» jet de nos justes alarmes. Tout est à craindre de ce dé-» luge de péchés qui a inondé la face de la terre. Que » les droits imprescriptibles du peuple et du clergé de » Rome soient enfin respectés, ou toujours foulés aux » pieds; que les factions et les intrigues disparoissent pour » cette fois, ou qu'elles dirigent encore les scrutins; que » l'élu soit appelé par le Père céleste, ou par la chair et » le sang... : il n'en est pas moins vrai que nous aurons » un gardien fidèle de la foi, ou un ennemi des maximes » de l'Évangile; un observateur exact de l'antique disci-» pline, ou un lâche infracteur des saints canons; un mo-» dèle du troupeau de Jésus-Christ, ou un impérieux do-» minateur de ses brebis; un conservateur de l'unité » chrétienne, ou un fauteur des schismes et des divisions; » en un mot, un Pierre ou un Judas, selon que le Seigneur » voudra écouter favorablement les prières de son peu-» ple, ou punir ses péchés. »

Grand Dieu! quel terrible homme que ce Moyse! Nous voilà donc placés inévitablement entre un pape gardien de la foi et un pape ennemi de l'Evangile, entre un conservateur de l'unité et un schismatique, entre un saint Pierre et un Judas. Or, comme très-certainement il y a eu prescription contre *les droits imprescriptibles du peuple*

et du clergé de Rome, et que, par suite nécessaire, la chair et le sang auront prévalu; comme il n'y a point à Rome de presbytère, au grand détriment de l'antique discipline; comme le chapitre cathédral de Saint-Pierre est toujours sur pied, au grand scandale de la catholicité; comme les avocats révolutionnaires séant au Vatican, bien différens des avocats révolutionnaires séant au *manège* de Paris, n'y ont point établi une constitution civile, au grand déshonneur de la républiqne romaine; comme enfin il y a cent à parier contre un, que le sacré collège n'a pas envoyé un courrier extraordinaire aux Transteverins de Rome, pour recueillir leurs votes ou inviter leurs députés à se rendre au conclave, et qu'ainsi les droits du peuple, plus sacrés encore que ceux du clergé, *auront été foulés aux pieds :* il est de toute certitude que pour Moyse du Jura, au lieu d'un Pierre, il n'y aura qu'*un Judas;* et comme un Judas est, par sa nature, un traître et un perfide, il est à craindre que le citoyen Moyse ne veuille point recevoir de lui l'accolade fraternelle, autrement dite le baiser de Judas. Aussi, prenant d'avance ses précautions, invite-t-il à prier Dieu pour l'élection du futur pontife, jusqu'à ce qu'*il annonce qu'un choix libre et une élection canonique ont donné un évêque au premier siège, et un chef à l'Eglise universelle :* d'où il résulte que le voilà juge de la liberté et de la canonicité de l'élection, et qu'il se réserve le droit de prononcer si le nouveau pape est constitutionnel ou anti-civique; de sorte qu'après avoir convoqué le presbytère en comité secret pour décider la chose, et avoir reconnu *que les scrutins ont été dirigés par l'intrigue*, il commencera par refuser sa communion au nouvel élu, avant que le nouvel élu ne lui refuse la sienne.

Il se présente ici tout naturellement quelques petites difficultés qui heureusement ne sont pas des difficultés

pour nous, mais qui peuvent intéresser beaucoup les pasteurs et les troupeaux du Jura.

La première est de savoir si Pie VI, mort déporté, et qui pis est réfractaire, est mort véritablement pape, et si, en conséquence de sa déportation et de son insoumission, tous les actes de juridiction qu'il a faits hors de son diocèse ne sont pas radicalement nuls : car si son siège n'a pas vaqué malgré sa déportation, et si ses actes d'autorité ne sont pas nuls malgré son insoumission, il est de toute évidence que la déportation des autres évêques ne fait pas vaquer leurs sièges, et que leur insoumission n'annulle pas leur autorité.

La seconde est de savoir si le pro-vice-gérent que Pie VI a préposé pour le remplacer pendant son absence, a pu légitimement exercer ses fonctions : car si les pouvoirs qu'a donnés le Pape déporté, à son vicaire à Rome, sont valables, les pouvoirs que donnent aussi les évêques déportés, à leurs vicaires en France, peuvent avoir quelque valeur.

La troisième est de savoir si la conduite qu'a tenue le Pape en France, avec toute sa suite, n'a pas été schismatique; si le refus qu'il a fait d'avoir aucune communication spirituelle avec tout prêtre assermenté, et nommément de répondre à la lettre que lui écrivit l'évêque de l'Isère, quoiqu'elle fût écrite en latin, n'a pas rompu l'unité ecclésiastique : car si Pie VI a pu en agir ainsi sans blesser sa conscience, nous pourrions bien aussi imiter son exemple, sans compromettre notre salut.

Enfin la quatrième est de savoir si les cardinaux actuellement émigrés, puisqu'au lieu d'être à Rome, ils sont assemblés à Venise, n'ont pas perdu par là même le droit d'élire le souverain pontife : car si l'émigration ôte à toutes les places ecclésiastiques leurs droits et leurs prérogatives par le seul fait, le droit éminemment ec-

clésiastique de donner un chef à l'Eglise doit tomber à plus forte raison par l'émigration seule; ce qui mettroit alors l'Eglise catholique dans un grand embarras, et la placeroit inévitablement entre les pouvoirs nuls du pape défunt pendant sa déportation, et les pouvoirs nuls du pape nouveau pendant son émigration.

Nous invitons tous les théologiens du Jura à discuter tous ces objets, si mieux ils n'aiment en laisser la décision au second concile, qui, tout aussi concile que le premier, aura par conséquent le droit incontestable de réviser tous ses décrets.

12.

DE L'ASTRONOME LALANDE,

DE SES CONTRADICTIONS, DE SES RIDICULES, ET DES ATHÉES SES CONFRÈRES.

On a beaucoup parlé, il y a quelque temps, de l'éloge pompeux que l'astronome Lalande a fait des Jésuites dans le même écrit où il fait l'apologie des athées, et il y a peu de journalistes qui ne l'aient tancé vertement sur cette inconséquence. Ils se sont demandé avec étonnement comment une pareille contradiction pouvoit entrer dans une tête géométrique, et comment il a pu déraisonner au point d'allier ainsi deux choses aussi inalliables. Il y a effectivement quelque distance entre un Jésuite et un athée, et on aura toujours quelque peine à comprendre comment un homme irréligieux de profession peut avoir conservé une si grande tendresse et un si grand enthousiasme pour les

fléaux de l'irréligion. Nous avons cependant plusieurs exemples qui auroient pu diminuer un peu cette surprise et cet étonnement. Est-ce que Raynal, imitant en cela Buffon et Montesquieu (1), n'a pas fait le plus pompeux éloge des Jésuites du Paraguai dans son *Histoire philosophique*, qui ne respire qu'impiété et athéisme (2)? Est-ce que Frédéric II, tout entaché qu'il étoit d'athéisme, n'a pas fait l'éloge des Jésuites? ne les a-t-il pas conservés dans ses Etats, et protégés envers et contre tous, même contre Voltaire et d'Alembert, qui le poussoient à les persécuter? D'ailleurs s'ensuit-il rigoureusement que, parce qu'on ne croit pas en Dieu, on ne puisse, sous peine de se contredire, regretter une société que l'on regarde comme *le plus admirable assemblage de science et de vertu?* Ainsi la vraie contradiction n'existe pas dans l'éloge qu'a fait Lalande du jésuitisme à côté de celui de l'athéisme : mais ce qui est en lui évidemment et éminemment contradictoire, c'est de se dire athée, et de ne vouloir pas être athée; c'est de prêcher l'athéisme, et de ne vouloir pas qu'on le prêche; c'est de nier la Providence dans la spéculation, et de l'admettre dans la pratique; c'est enfin que l'astronome soit athée, et que l'homme ne le soit pas. Or, tel est le cas étrange et piteux où se trouve le citoyen Lalande. C'est ce qu'il prouve tous les jours; c'est ce qu'il a prouvé surtout dans la lettre dont il s'agit, et c'est cependant ce que les journalistes, plus choqués peut-être de l'éloge des Jésuites que de l'éloge des athées, n'ont pas jugé digne d'être remarqué. Nous croyons donc devoir suppléer à leur silence, en mettant la pièce même du procès sous les yeux de nos lecteurs, convaincus qu'ils la verront d'autant plus volontiers, qu'elle donnera lieu à

(1) Buffon, *Histoire naturelle*, tom. III, in-4°, page 506. — Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. IV, chap. VI.

(2) Tom. III, pag. 252, 261.

des observations qui peut-être ne leur paroîtront pas indifférentes.

Sur Socrate et les Jésuites.

« Dans le *Bulletin de l'Europe* du 20 nivose, on me reproche d'être athée, d'être aussi laid que Socrate, de manger des araignées, d'appeler la duchesse de Gotha mon intime amie, de dire que Newton savoit passablement la géométrie, d'avoir prédit une comète qui n'est point arrivée, d'avoir fait ma cour au Pape, d'avoir servi la messe d'un Jésuite : tout cela ne vaut pas la peine d'y répondre. Mais le nom de Jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnoissance. On a beaucoup parlé de leur rétablissement dans le Nord ; ce n'est qu'une chimère, mais elle a rappelé tous mes regrets sur l'aveuglement des gens en place en 1762. Non, l'espèce humaine a perdu pour toujours, et ne recouvrera jamais cette réunion précieuse et étonnante de vingt mille sujets occupés sans relâche et sans intérêt de l'instruction, de la prédication, des missions, des conciliations, des secours aux mourans, c'est-à-dire, des fonctions les plus chères et les plus utiles à l'humanité.

» La retraite, la frugalité, le renoncement aux plaisirs, faisoient de cette société le plus admirable assemblage de science et de vertu. Je les ai vus de près ; c'étoit un peuple de héros pour la religion et pour l'humanité ; la religion leur donnoit des moyens que la philosophie ne fournit pas. A quatorze ans, je les admirois, je les aimois, au point de demander mon admission ; et je regrette encore de n'avoir pas persisté dans cette vocation, que l'innocence et le goût de l'étude m'avoient donnée. Parmi les calomnies absurdes que la rage des Protestans et des Jansénistes exhalèrent contre eux, je remarquai La Chalotais, qui porta l'ignorance ou l'aveuglement jusqu'à

dire, dans son réquisitoire, que les Jésuites n'avoient pas produit de mathématiciens. Je faisois alors la table de mon *Astronomie*, j'y mis un article sur les Jésuites astronomes, le nombre m'étonna. J'eus occasion de voir La Chalotais à Saintes le 20 octobre 1773; je lui reprochai son injustice, il en convint; il fut assassiné le 20 juillet 1774 (1). Les crimes sont presque toujours punis:

Rarò antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

» Mais les Jésuites étoient perdus depuis long-temps. Deux ministres, Carvalho et Choiseul, ont détruit sans retour le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais, l'objet éternel de mon admiration, de ma reconnoissance et de mes regrets.

» J'ai encore une observation à faire sur le même article du *Bulletin de l'Europe*, à l'occasion d'une femme qu'il prétend avoir dit au Lycée, avec un soupir d'admiration pour moi: *La belle tête de Socrate!* L'anonyme dit que Socrate mourut pour la cause de l'existence de Dieu, et que c'est avec l'athéisme que les monstres de 1793 nous inondèrent de sang. Ce sont là des faits imposans, mais ils ne sont pas vrais. Socrate fut accusé d'athéisme, mais la véritable cause de sa mort fut la haine qu'on avoit pour les trente tyrans d'Athènes, comme on l'a prouvé dernièrement dans un journal dont je ne puis me rappeler le titre ni la date; mais on sait que Critias, un des plus féroces, avoit été disciple de Socrate, et les démagogues avoient pris le dessus. Pour ce qui est des tyrans de Paris, ils voulurent détruire la religion chrétienne à cause des prêtres; mais ils n'étoient pas assez forts

(1) Lalande s'est sans doute trompé avec cet assassinat. La Chalotais mourut dans son lit à Rennes, le 12 juillet 1785; son fils périt sous la terreur, le 10 juillet 1794.

en physique ni en raisonnemens pour avoir une opinion sur l'athéisme. Quant à l'imputation que l'anonyme répète, d'après La Harpe, que les athées sont destructeurs des lois et de tout l'ordre social, c'est une absurde calomnie à laquelle j'ai déjà répondu dans ma dispute avec La Harpe. Qu'il me suffise de renvoyer au *Système de la Nature*, que d'Holbach publia en 1770 (1), où l'on voit la morale la plus sublime, la plus pure et la plus éloquente.

» Mais je dois répéter aussi contre les athées, ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'ils auroient tort de chercher à propager une doctrine qui n'est point à la portée du peuple, et qui ne peut lui être ni agréable ni utile. Montaigne dit, d'après Aristochius, que les philosophes nuisent aux auditeurs, d'autant que la plupart des ames ne se trouvent propres à faire leur profit de telle instruction, qui, si elle ne se met à bien, se met à mal. »

Voilà donc bien évidemment l'athée et le non-athée; voilà l'homme qui veut se servir de l'exemple de Socrate en faveur des athées, et l'homme qui se sert de l'autorité

(1) Le *Système de la Nature* n'est point l'ouvrage d'une seule main. Diderot, l'auteur du *Dictionnaire de Philosophie* de l'*Encyclopédie méthodique* (Naigeon), et plusieurs autres athées fanatiques y concoururent. Aussi voit-on bien qu'il n'est qu'un assemblage informe de pièces décousues et mal rapportées. Mais le baron d'Holbach en est le principal auteur, et tout le fatras physique, chimique et alchimique qu'on y trouve, lui appartient. C'étoit chez lui que se tenoit le comité secret de tous les encyclopédistes, athéistes et académistes initiés au grand œuvre de la régénération qui se mûrissoit alors. On a cru long-temps que le *Système de la Nature* étoit un ouvrage posthume de Mirabaud, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mort en 1760. Les philosophes avoient accrédité cette fable, de même qu'après la mort de Fréret, ils mirent sur son compte l'ouvrage impie des *Lettres de Thrasybule à Leucippe*. Ce renversement de toutes les règles de l'honnêteté ne coûtoit rien à leur conscience. Il étoit reçu chez eux de calomnier les morts pour sauver les vivans, et de chercher dans les tombeaux un asile contre l'indignation publique.

de Montaigne contre les athées; l'homme qui prétend que les *athées ne sont pas destructeurs des lois et de l'ordre social*, et l'homme qui défend d'enseigner l'athéisme, si l'on veut maintenir l'ordre social; l'homme qui reconnoît dans le *Système de la Nature la morale la plus pure, la plus sublime et la plus éloquente*, et l'homme qui nous dit que l'*on a tort de propager le Système de la Nature;* l'homme qui méconnoît une Providence et une justice éternelle, et l'homme qui nous dit que *les crimes sont presque toujours punis*, et qui ne voit dans l'assassinat de La Chalotais, que la punition de son réquisitoire, ce qui suppose une Providence et une justice éternelle : et ce seroit bien sans doute ici le cas de dire avec le prophète, que l'iniquité se ment à elle-même, si toutefois on peut traiter d'iniquité une maladie, un travers d'esprit incurable, et la déplorable manie de se dire athée en dépit des globes célestes, et d'avoir l'air de braver la Divinité avec un télescope en main.

Nous disons avoir l'air, car il n'est pas possible que Lalande soit effectivement et cordialement athée. Non, celui qui croit que la *religion a fait des Jésuites un peuple de héros* n'est point un ennemi réel de la religion; celui qui dit que *la religion leur donnoit des moyens que la philosophie ne fournit pas*, n'est point un partisan sincère de la philosophie; celui qui *regrette encore de n'avoir pas persisté dans sa vocation* d'être Jésuite, n'a jamais eu la vocation d'être un athée, et *persiste encore* aujourd'hui à n'être point athée. Cela est clair comme le jour. Il ne fait donc que se vanter horriblement. Il est donc évident qu'il n'est athée que par ton, par forfanterie, par cette fureur de se distinguer qui produit tant d'athées; et la croyance en Dieu est tellement enracinée dans son ame, que, tout en voulant la cacher, il la montre, et que tout en voulant la nier, il la prouve.

Il prétend que les athées ne sont point *destructeurs de l'ordre social,* et pour nous le prouver mathématiquement, il nous assure que la morale du *Système de la Nature* est *la plus pure, la plus sublime et la plus éloquente.* Mais c'est se moquer; c'est tout au plus raisonner comme un astronome, et non comme un logicien. Quoi donc! on lui parle de la morale des personnes, et il nous cite la morale des livres. On lui oppose les athées agissant, et il nous montre les athées écrivant. Et qui donc a jamais douté qu'un athée pût faire de *l'éloquence,* être *pur* dans son style et *sublime* dans ses figures? Il ne s'agit nullement de savoir si un athée peut avoir une morale éloquente, mais une morale opérante; s'il prêche une morale sublime, mais s'il donne les moyens de la pratiquer; s'il sait peindre la vertu *pure,* mais s'il a des motifs assez purs pour l'aimer aux dépens de ses propres passions; et si, en la peignant dans ses discours, il ne la détruit pas au fond des cœurs, jusqu'à la dernière racine, par son système abominable. Voilà ce qu'il ne faut jamais confondre, sous peine de battre la campagne ou de se perdre dans les nues, comme il arrive quelquefois à ce pauvre Lalande.

On nous assure très-positivement qu'il est un très-bon homme; nous n'avons garde de nous y opposer, d'autant mieux que sa lettre même nous prouve qu'il a de la reconnoissance et de la sensibilité. Nous sommes convaincus qu'on peut manger des araignées, sans être pour cela aussi malin et aussi vénimeux qu'elles. Nous avouerons, si l'on veut, que l'athée Epicure n'avoit point une ame ou de fer ou de bone, comme celle d'un Jacobin. Nous avouons de même que Spinosa l'athée, et par-dessus le marché, Juif et roux, ne fut jamais méchant. Nous avouons encore que l'athée d'Holbach n'étoit rien moins que Juif, et qu'il donnoit très-généreusement des culottes à Jean-

Jacques, qui, par reconnoissance, vouloit lui donner des coups de bâton. Mais que prouvent ces exemples? sinon qu'il y a des athées qui valent mieux que leur doctrine. La question n'est pas de savoir si tel ou tel naturel, tel ou tel tempérament, telle ou telle éducation ne peut pas empêcher un athée de devenir une bête féroce; mais si le système de l'athéisme, pris en lui-même, ne rend pas l'homme atroce, égoïste, ami perfide, et ennemi du genre humain, toutes les fois que la passion le pousse et que l'impunité le rassure. Ainsi tel athée peut être bon, mais l'athéisme n'en est pas moins affreux; tel athée peut ne pas voler, mais l'athéisme n'en est pas moins la morale des voleurs; tel athée peut ne pas tuer, mais l'athéisme n'en est pas moins la morale des assassins. Voilà encore ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, pour ne laisser aucune ressource aux athées, et les battre en ruine, sans qu'ils puissent se relever (1).

Aussi, quand nous croyons un athée honnête homme, nous lui faisons beaucoup plus d'honneur qu'il ne mérite, parce qu'il n'a, par ses principes, aucun garant de sa moralité, et qu'il perd toute espèce de droits à être cru

(1) Parmi ceux qui nient la Divinité, dit Platon, il en est qui, par une suite de leur bon naturel, s'abstiennent de mal faire, et vivent bien; il en est qui ne cherchent dans cette opinion qu'une sauvegarde à leurs passions et à leurs vices. Les uns et les autres sont plus ou moins nuisibles à l'ordre public. Les premiers seront punis de cinq ans de détention, et pendant ce temps, ils ne verront que les magistrats chargés de l'inspection des prisons, qui les exhorteront à rentrer en eux-mêmes, et à revenir au bon sens. Ils seront ensuite mis en liberté; mais s'ils se rendent de nouveau coupables du même crime, ils seront mis à mort. Les autres seront condamnés à une prison perpétuelle, et après leur mort ils seront privés de sépulture et jetés hors du territoire de la république. (*De Legibus.*) Sans trop décider ce qu'il faut penser de la rigueur de ces lois pénales contre les athées, nous remarquerons seulement que l'inquisition de Goa est beaucoup plus douce, et que le citoyen Lalande est fort heureux, comme tant d'autres, de n'être pas né dans la république de Platon.

sur sa parole; de même qu'en nous méfiant de lui et en soupçonnant sa probité, nous ne faisons que lui rendre justice, par cette raison bien simple et qui doit frapper tous les esprits, qu'un athée méchant, quand son intérêt l'exige, est parfaitement conséquent, et qu'un athée vertueux, contre son intérêt, est en pleine contradiction avec lui-même.

L'astronome Lalande nie que *ce soit avec l'athéisme que les monstres de 93 nous inondèrent de sang.* Et avec quoi donc? Est-ce avec la religion? est-ce avec le zèle de l'Evangile? est-ce le fanatisme de la dévotion qui poussoit ces furies de guillotine, plus atroces que les bourreaux mêmes? Est-ce qu'à cette époque déplorable, les brigandages, les proscriptions et les assassinats n'ont pas suivi la même progression que celle de l'impiété? est-ce qu'on ne se servoit pas des meurtres pour commander les profanations, et des profanations pour inspirer les meurtres? N'est-ce pas au moment même où les autels furent brisés, que s'éleva l'autel sanglant de la terreur? est-ce que les mêmes mains qui abattoient les temples n'étoient pas celles qui dressoient les échafauds? est-ce que ces missionnaires affreux, qui alloient dans les départemens prêcher la mort, ne prêchoient pas en même temps l'athéisme? N'a-t-on pas vu ce malheureux peuple ivre tout à la fois de sang et d'impiété? n'avoit-on pas eu soin de le repaître du spectacle du sacrilège, avant qu'il se fût fait un jeu du spectacle du sang? et n'est-ce pas ainsi que la religion elle-même a triomphé de nos propres excès, et que s'est accompli ce mot de Montesquieu : « Celui qui » n'a point du tout de religion est cet animal terrible qui » ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore? »

Le même astronome nous dit que *les tyrans de Paris n'étoient pas assez forts en physique et en raisonnemens pour avoir une opinion sur l'athéisme.* Cela veut dire que

plus on admire l'ordre physique de l'univers, moins on y aperçoit Dieu ; ce qui est *très-fort en raisonnement*, et que, si Newton croyoit en Dieu, c'étoit la faute de sa physique; ce qui est toujours bon à savoir. Mais un astronome doit savoir aussi que, pour être athée, il ne faut nullement *se former une opinion sur l'athéisme;* que l'athéisme n'est pas une opinion, mais un désir, mais un besoin de certaines ames malheureusement nées; que, *si ces tyrans de Paris n'étoient pas forts en physique et en raisonnemens*, ils étoient forts en vices honteux et en passions effrénées, et que c'est tout ce qu'il faut pour se former une opinion sur l'athéisme. Il n'en fallut pas davantage aux septembriseurs pour être athées ou pour désirer de l'être; et avant de leur donner pour mot d'ordre, *Il n'y a pas de Dieu*, personne ne s'avisa de s'informer s'ils avoient fait un bon cours de physique, mais un bon cours de débauche et de libertinage. Nous ne savons pas si Carrier étoit *fort en physique*, quoiqu'il ait inventé le vaisseau à soupape; mais nous savons que, pour faire jouer cette machine infernale, il falloit être athée, ou agir en athée. Nous savons que, s'il ne l'étoit point par *opinion*, il l'étoit par passion; que sa passion et son opinion se confondoient l'une dans l'autre; que, si son opinion hésitoit, sa passion décidoit; et que par une épouvantable réaction, tandis que son athéisme alimentoit son antropophagie, c'étoit son antropophagie qui le fortifioit et l'enfonçoit dans son athéisme.

Mais puisque Lalande nous a cité avec tant de confiance le *Système de la Nature*, qui fait horreur à la nature, nous pouvons bien aussi le lui citer à notre tour. Or, voici les réflexions que nous y avons trouvées. Nous le prions de vouloir bien les lire avec nous, et de prendre auparavant ses petites lunettes, puisque ses grandes ne lui servent de rien, pas même pour lire dans les cieux ce que tout

l'univers y voit distinctement, depuis les enfans jusqu'aux vieilles femmes, sans avoir besoin d'aucune espèce de lunettes.

« *Il faut être désintéressé*, dit l'auteur du *Système*, pour » juger sainement des choses. *Il n'appartient qu'à l'homme* » *de bien* d'examiner les preuves de l'existence de Dieu, et » les principes de toute religion. Celui-ci est dans le cas de » désirer l'existence d'un Dieu rémunérateur de la bonté » des hommes; s'il renonce à ces avantages, c'est qu'il » les trouve imaginaires, ainsi que le rémunérateur qu'on » lui annonce. » Aveu terrible! l'entendez-vous, citoyen Lalande? Que pouvoit donc dire le baron d'Holbach de plus fort contre l'athéisme, et de plus honorable à la religion? Mais si *l'homme de bien est intéressé* à examiner les principes de la religion, l'homme méchant est donc par la même raison *intéressé* à la méconnoître et à ne pas l'examiner; et si l'homme de bien est *dans le cas de désirer l'existence* d'un Dieu rémunérateur, l'homme méchant est donc intéressé à méconnoître un Dieu vengeur. L'athéisme n'est donc que l'intérêt des passions, l'intérêt des crimes, et le besoin qu'a tout méchant d'apaiser ses remords et de s'assurer un rempart contre la justice éternelle. Nous défions l'astronome Lalande de nier cette conséquence, tout *intéressé* qu'il est à la nier, et à mentir ainsi à son baron d'Holbach, comme il ment chaque jour au soleil et aux astres.

Lalande ne veut pas qu'on prêche l'athéisme au peuple, parce qu'il *ne peut lui être ni agréable ni utile*, et l'auteur du *Système de la Nature*, veut qu'il lui soit profondément inculqué, dût-il même le corrompre et le dénaturer, dût-il mettre le feu aux quatre coins du monde. « Ne » craignons point, dit-il, de répandre des idées (1) parmi

(1) On voit que le baron étoit aussi un *idéologue*, et que *l'ère des*

» les hommes. Sont-elles utiles? elles fructifient peu à » peu; sont-elles fausses? elles ne serviront qu'à faire » connoître la vérité dans tout son jour. On rira de leur » auteur, ou on le méprisera. Nul ouvrage ne peut être » dangereux, surtout s'il contient des vérités : il ne le se- » roit pas même, *s'il contenoit des principes évidemment* » *contraires à l'expérience et au bon sens.* »

Quel délire! quel fanatisme horrible! et que faut-il faire de cet auteur? sera-ce donc assez *de le mépriser et d'en rire?* peut-on à ce point outrager le bon sens et démentir l'expérience? peut-on dire plus hautement que l'athéisme *est évidemment contraire à l'expérience et au bon sens?* peut-on se jouer aussi impudemment de la société humaine? Quel État pourroit donc exister dans cet affreux système? et qui donc est ici plus fou, ou de ce charlatan d'Holbach, qui nous dit que ses drogues, quoique mauvaises, ne pourroient jamais être dangereuses, et que même en nous tuant, elles ne nous feroient aucun mal; ou du Socrate Lalande, qui prétend que les siennes, quoique excellentes et merveilleuses, ne sont jamais *utiles et agréables au peuple*, et peuvent même devenir très-funestes?

Lalande, qui certainement n'est pas un esprit foible, ne verra pas sans doute avec indifférence ce que l'auteur du *Système de la Nature* pense des esprits forts. « Bien » des gens, dit-il, renoncent aux préjugés reçus par » vanité ou sur parole; ces prétendus esprits forts n'ont » rien examiné par eux-mêmes : ils s'en rapportent à » d'autres qu'ils supposent avoir pesé les choses plus mû- » rement. Ces sortes d'incrédules n'ont donc point d'idées » certaines; peu capables de raisonner par eux-mêmes, » à peine sont-ils en état de suivre les raisonnemens des

idées n'est pas aussi nouvelle que nous le pensions, puisque les *idées* ont au moins vingt-un ans de date.

» autres. Ils sont irréligieux de la même manière que la » plupart des hommes sont religieux, c'est-à-dire, par » crédulité comme le peuple, ou par intérêt comme le » prêtre. Un voluptueux, un débauché enseveli dans la » crapule, un ambitieux, un intrigant, un homme fri- » vole et dissipé, une femme déréglée, un bel esprit à la » mode, sont-ils donc des personnages bien capables de » juger d'une religion qu'ils n'ont point approfondie, de » sentir la force d'un argument, d'embrasser l'ensemble » d'un système ? »

Voilà donc les vrais incrédules réduits à un bien petit nombre, ou pour mieux dire, à rien; car que restera-t-il de ce nombre, si l'on en ôte *les voluptueux, les débauchés, les ambitieux, les intrigans, les femmes déréglées, les hommes frivoles et dissipés, les beaux esprits à la mode?* Qui donc, hors ceux-là, ont intérêt d'être incrédules? et que faire de l'athéisme, si ce n'est pas pour être *débauché, voluptueux, crapuleux et intrigant* tout à son aise?

Comme Lalande ne nous paroît pas trop l'ami des philosophes, puisqu'il nous dit, d'après Montaigne, que *les philosophes nuisent à leurs auditeurs*, nous croyons ne lui faire aucune peine de lui citer encore ce passage du même *Système :* « L'arrogance des philosophes a dû sou- » vent dégoûter de la philosophie. Ses disciples, fiers de » leurs découvertes réelles ou prétendues, ont quelque- » fois montré leur supériorité d'une façon humiliante » pour leurs concitoyens; des personnes atrabilaires ont » révolté les hommes par leur mépris insultant, et n'ont » fait que leur fournir des motifs pour s'attacher plus » opiniâtrément à leurs erreurs, et pour décrier les mé- » decins et les remèdes. »

C'est effectivement ce qui nous attache plus fortement, non à nos erreurs, mais à notre religion, et nous dégoûte à jamais de la philosophie. C'est ce qui, chaque jour,

nous fournit des motifs, non pour *décrier les médecins*, mais les empiriques; non les *remèdes*, mais les poisons qu'ils nous débitent. Ce ton *d'arrogance*, de *fierté*, de *mépris insultant*, de *supériorité*, ne peut venir que de l'infériorité de leurs lumières, et plus encore de la médiocrité de leurs vertus. Ce n'est pas *leur façon qui nous humilie*, puisqu'elle n'est humiliante que pour eux; mais leur conduite qui vraiment nous *révolte*, et qui nous fait conclure qu'une philosophie si vaine, si impuissante sur les passions, et qui, jusqu'à présent, ne nous a montré aucun sage, ne peut être qu'un *médecin* dont il faut se moquer, et un *remède* qu'il faut bien se garder de prendre.

Nous demandons au citoyen Lalande si ce ne seroit pas quelque dévot ou quelque théologien qui auroit par hasard glissé furtivement dans le *Système de la Nature* les passages précités; car de quoi n'est pas capable le faux zèle et le bigotisme? Il est bien clair, d'ailleurs, qu'ils n'auroient pas pu échapper à la sagacité de l'auteur (d'Holbach), d'autant plus qu'il étoit Allemand. Quoi qu'il en soit de cette supercherie, l'ouvrage fut très-mal accueilli des hauts protecteurs de la secte. Catherine II et le grand Frédéric en prirent de l'humeur. Celui-ci surtout, se contredisant comme un athée qu'il étoit ou qu'il feignoit être, jeta feu et flamme, et prit la plume pour réfuter un système dont il s'arrangeoit à merveille pour ses passions particulières, mais qui ne lui paroissoit pas moins contraire à ses plans de tranquillité et de prospérité publique. Il prouva lui-même que cet ouvrage n'étoit qu'un réchauffé dégoûtant de toutes les rêveries des anciens philosophes, et un tissu de calomnies aussi odieuses que maladroites contre la religion chrétienne (1). *En vérité*, s'écrioit-il, *j'en suis honteux pour la philosophie : comment*

(1) Œuvres posthumes de Frédéric II, tom. VI, pag. 153 et suiv.

peut-on dire de telles sottises? La chose même alloit devenir très-sérieuse, quand, à force de désaveux et de bassesses, la secte amadoua et Catherine et Frédéric. Mais le rusé d'Alembert, qui faisoit rarement des *sottises*, sentit parfaitement la conséquence de celle-ci, et ne crut jamais la réconciliation sincère. Aussi disoit-il assez plaisamment : *Les philosophes ont fait là une bien mauvaise campagne.*

Nous ignorons si le citoyen Lalande en a fait une bonne cette année; nous savons seulement qu'il a fait une ample moisson de ridicules. Nous ignorons si, comme on le dit, il est aussi laid que Socrate (1); nous savons seulement qu'un athée en cheveux blancs est bien ce qu'il y a de plus laid et de plus hideux dans la nature (2). Nous ignorons si la duchesse de Gotha est son intime amie; nous savons seulement que son Altesse illuminée donneroit un très-grand scandale à sa cour, si elle y recevoit jamais un athée dogmatisant, ne fût-ce même qu'en

(1) Il est malheureux que Lalande se rapproche si fort de Socrate par la figure, et qu'il diffère si fort de lui par les sentimens. « Ce n'est pas, » dit ce sage, la philosophie qui peut donner la vertu; mais la vertu ne » peut venir que de Dieu. » (Platon, dialogue intitulé *Ménon*.)

Sur ce qu'Alcibiade lui dit qu'il espère acquérir la sagesse, si Socrate le veut, celui-ci lui répond : Vous ne dites pas bien, dites, si Dieu le veut. (Platon, dans *Alcibiade*.)

La meilleure formule de prière, selon Socrate, est celle-ci : « Don» nez-nous ce qui nous est bon, même quand nous ne le demanderions » pas; et refusez-nous ce qui est mauvais, quand même nous le deman» derions. » (*Idem*.)

Le mot qu'on entendoit le plus souvent dans la bouche de Socrate étoit : *s'il plaît à Dieu*. (*Idem*.) C'est le *fiat voluntas tua* des chrétiens.

Nous invitons sérieusement l'astronome Lalande à méditer ces différens passages, et à se dire à lui-même, toutes les fois qu'il se regarde au miroir : Est-il bien vrai que je ressemble si fort à Socrate?

(2) Aucun de ceux, dit Platon, qui ont embrassé dans leur jeunesse l'opinion affreuse qu'il n'y a pas de Dieu, n'a persévéré jusqu'à la vieillesse dans ce sentiment. (*Des Lois*, liv. X.)

qualité de bouffon et de singe. Nous ignorons s'il mange des araignées; nous savons seulement qu'un plat d'araignées mariées avec des scorpions seroit bien la plus digne pâture d'un athée, surtout s'il y mêloit des anguilles de Needham, engendrées uniquement par la corruption. Nous ignorons si une femme a poussé *pour lui un soupir d'admiration;* nous savons seulement qu'il faudroit pousser pour lui un soupir d'indignation, s'il étoit athée, et un soupir de pitié, si, ne l'étant pas, il se vantoit de l'être. Enfin, nous ignorons s'il a fait sa cour au Pape, ce qui supposeroit un homme bien élevé, et s'il a servi la messe; nous savons seulement qu'il prie Dieu dévotement, toutes les fois qu'il est question d'obtenir une grande grâce ou d'éloigner un grand malheur. C'est ainsi qu'il disoit, à ce qu'on nous assure, la veille du 21 janvier à une de ses proches parentes : *Prions Dieu*, ma chère amie, qu'il n'arrive rien à ce malheureux Louis XVI; ce qui fait honneur à son humanité; ce qui suppose que son athéisme n'est que sur ses lèvres, et ce qui nous rappelle encore la dévotion de Diderot, qui, tout athée qu'il étoit, prioit Dieu quelquefois. *Je pleure*, disoit-il avec componction, *sur le sort de l'athée, et je prie Dieu pour les sceptiques; ils manquent de lumières* (1). Pleurons donc sur le sort du bon homme Lalande, et prions Dieu pour lui, puisqu'il lui arrive quelquefois de prier Dieu pour les autres.

P. S. Il paroît que Lalande a perdu tout espoir du retour des Jésuites, et on voit par sa lettre qu'il regarde *leur rétablissement dans le Nord comme une chimère.* Nous croyons donc devoir lui communiquer, pour sa consolation, et en dédommagement des petites espiégleries que nous lui avons faites, l'extrait d'une lettre qui nous est arrivée *du Nord :* il y verra que cette chimère se réalise

(1) *Pensées philosophiques*, préface, n. 22.

très-sérieusement, et qu'il pourroit bien, sans miracle, jouir encore, avant sa mort, du bonheur de servir la messe à un Jésuite. Avant tout, nous lui garantissons l'authenticité de la lettre.

De Paderborn, 10 février 1800.

« .... Je crois pouvoir vous annoncer que les Jésuites » ressuscitent; oui, et tout de bon. Ils sont en Allema- » gne et en Italie sous le nom de *Congrégation de la foi* » *de Jésus*. Un jeune homme très-extraordinaire, nommé » Paccanari, a formé cette congrégation. Il y en avoit » près de deux cents sous les auspices du feu pape, et, » par son avis, la petite congrégation du Sacré-Cœur de » Jésus, qui commençoit à se former par les soins de » l'abbé Charles de Broglie, s'est réunie à eux. Ils sont » déjà plus de trois cents portant l'ancien habit de Jésuite » et suivant l'institut.

» Je pourrois aussi vous raconter des merveilles, et » vous parler de l'ordre de la Trappe, qui se propage » étonnamment. Il y a déjà plus de mille sujets en hommes » et en femmes. Nous en avons un monastère dans nos » environs, qui a commencé, il y a cinq ans, avec six » religieux, et qui, dans ce moment, est à plus de » soixante... »

Nous ne doutons pas qu'à la lecture de cette lettre, l'athée Lalande ne se mette de nouveau en prières pour demander à Dieu la restauration *du plus bel ouvrage des hommes*. Rien ne peut donc l'empêcher maintenant de suivre sa vocation, et de se préparer au noviciat. Quelle indicible joie, si jamais il se voyoit sur le corps l'habit de Jésuite, et si, pour comble d'honneur, on l'envoyoit en Chine, missionnaire astronome! Mais comme il paroît qu'il a furieusement rabattu de sa *première innocence* et de sa *première vertu*, nous croyons que, pour ne pas s'exposer

au désagrément d'un refus, il seroit plus prudent à lui de se faire Trapiste, et d'expier ainsi par une bonne pénitence le scandale affligeant de son athéisme.

13.

DU TEMPLE DE JÉRUSALEM,

ET DES EFFORTS DES PHILOSOPHES POUR LE RELEVER.

De tous les faits qui établissent la vérité de la religion chrétienne, il en est peu d'aussi frappans et d'aussi faciles à saisir que la destruction du temple de Jérusalem, suivant toutes les prophéties de l'ancien et du nouveau Testament. Tout le monde sait que ce fait parut si concluant en faveur du christianisme, à Julien l'Apostat, que, pour faire mentir les livres saints, il voulut tenter de rétablir cet édifice, et que son entreprise fut arrêtée par un horrible tremblement de terre et par des feux souterrains, qui, s'échappant des fondemens du temple, repoussoient sur les ouvriers les pierres qu'ils s'efforçoient d'y placer : phénomène qui reparoissoit toutes les fois que le travail recommençoit. Personne n'ignore encore que cet évènement miraculeux est raconté par Ammien Marcellin, auteur païen, ami et confident de cet empereur philosophe-magicien; et son témoignage à cet égard acquiert une nouvelle force, quand on songe que Julien lui-même assure avoir tenté inutilement cette entreprise, sans juger à propos de nous faire part de l'obstacle qui fit avorter son dessein. Il n'en est pas moins constant que presque

tous les auteurs ecclésiastiques de ce temps-là ont attesté ce prodige, et qu'entre autres, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean-Chrysostôme le relevoient publiquement en présence d'une foule d'auditeurs contemporains, sans crainte d'être démentis. Que si, après cela, on se demande comment, depuis Julien, aucun sultan ne s'est avisé de tenter la même entreprise, soit par intérêt, en rappelant par ce moyen les Juifs dans ses Etats; soit par haine du christianisme, en lui enlevant ainsi une des preuves les plus éclatantes de sa divinité, on ne pourra s'empêcher de reconnoître ici la main visible de celui qui, du haut des cieux, le protège et le perpétue.

Les philosophes eux-mêmes ont reconnu cette vérité. « C'est en effet, dit d'Alembert (1), une chose très-» étonnante, que, parmi tant d'empereurs turcs, ennemis » déclarés du christianisme, dont même quelques-uns » d'eux avoient juré la perte, aucun n'ait encore pensé » au projet dont nous parlons. On nous a objecté qu'il » y a une mosquée de bâtie à l'endroit même où étoit » ce temple, et que la loi mahométane défend d'abattre » aucune mosquée; mais je doute que cette raison arrê-» tât un sultan zélé, qui sauroit bien se faire appuyer » par le mufti. Un chrétien ne peut donc se dispenser » de reconnoître ici le doigt de la Providence... Mais il » n'y a pas, ce me semble, de chrétien sincère et zélé qui » ne doive souhaiter que Dieu permette cette entreprise » impie; car il en résulteroit sans doute, en faveur de » la religion chrétienne, un nouvel argument des plus » éclatans. »

Ainsi parloit ce *sincère et zélé* géomètre. Mais ce qui n'est pas *une chose très-étonnante*, et ce qui est très-on-

(1) *Éclaircissemens sur les élemens de philosophie*, tome V, troisième question, pag. 92.

rieux à savoir, c'est que, dans le temps même qu'il tenoit ce langage, il poursuivoit de tout son pouvoir *cette entreprise impie;* c'est que Voltaire s'unissoit à lui pour seconder, à cet égard, *son zèle et sa sincérité;* c'est qu'ils mirent l'un et l'autre dans ce projet une constance peu commune, et que, pour faire aussi mentir, comme Julien, les prophéties, ils fatiguèrent long-temps leurs deux suprêmes protecteurs, Frédéric et Catherine : de sorte que, si le temple de Jérusalem ne s'est pas encore relevé, ce n'est pas la faute des protecteurs ni des protégés, qui n'ont rien là-dessus à se reprocher, et qui ont fait parfaitement ici l'acquit de leur conscience.

« Vous savez apparemment, écrivoit d'Alembert à » Voltaire, qu'il y a actuellement à Berlin un incirconcis » qui, en attendant le paradis de Mahomet, est venu voir » votre ancien disciple (le roi de Prusse), de la part du » sultan Mustapha. J'écrivois l'autre jour dans ce pays-là, » que, si le Roi vouloit seulement dire un mot, ce seroit » une belle occasion de faire rebâtir le temple de Jéru- » salem. » (18 octobre 1763.)

« Je ne doute pas, écrivoit-il encore au même, quel- » ques jours après, que nous ne parvinssions à faire re- » bâtir le temple de Jérusalem, si votre ancien disciple » ne craignoit pas de perdre à cette négociation quelques » honnêtes circoncis qui emporteroient de chez lui trente » ou quarante millions. » (29 décembre 1763.)

D'Alembert revenoit toujours à la charge, et ne se rebutoit point. On voit dans les OEuvres posthumes du roi de Prusse, une réponse que ce prince lui fit à cette occasion, en date du 23 juillet 1772. « Je vous réponds d'a- » vance que les abîmes de la terre ne s'ouvriront pas pour » vomir des flammes et consumer les ouvriers qui rebâ- » tiront le temple de Jérusalem. Mustapha n'a point assez » de fonds, après les énormes dépenses qu'il a faites dans

» cette guerre, pour se charger d'une pareille entre-
» prise. Les Juifs de Constantinople ne sont pas assez ri-
» ches pour l'entreprendre. Il faudroit, pour y réussir,
» que les encyclopédistes fissent une quête dans tout l'u-
» nivers, et imposassent une taxe aux francs penseurs, et
» de cet argent nous releverions cet édifice, en bravant
» les flammes. Cependant ne croyez pas que ce temple
» édifié démontât messieurs de la Sorbonne : ils se jete-
» roient dans des distinctions. Laissons aux Garasses mo-
» dernes le foible argument d'Ammien Marcellin pour
» étayer leur vieux palais magique qui s'écroule. »

Cependant cet argument ne paroissoit pas si *foible* à d'Alembert, et il vouloit toujours s'en débarrasser, au risque même de passer pour un *Garasse* aux yeux de Frédéric, bien convaincu que, s'il réussissoit, il *démonteroit messieurs de la Sorbonne*. Il crut en trouver une belle occasion dans la conclusion de la paix qui se traitoit alors entre le grand-seigneur et le monarque prussien, auquel il fit de nouvelles instances. Frédéric lui répondit : « S'il
» y avoit moins de difficultés à terminer la paix, le temple
» de Jérusalem pourroit être réédifié par un des articles;
» mais il ne faudroit pas à présent ajouter une condition
» pareille, qui ne feroit qu'embrouiller les choses. Ce
» pourroit être le sujet d'une négociation particulière.
» Que la Sorbonne cependant n'en ait pas le moindre
» soupçon, ou vous la verriez épuiser les bourses dévo-
» tes, envoyer le plus pur de votre or en Turquie, pour
» contrecarrer les protecteurs du temple. Enfin ce tem-
» ple existeroit, et les sorboniqueurs soutiendroient avec
» leurs sophismes qu'il n'en est rien. » (17 sept. 1772.)

Malgré ces raisons, qui paroisoient si péremptoires au roi philosophe, il écrivoit encore au même, le 27 octobre suivant : « J'enverrois volontiers au nouveau temple de
» Jérusalem une vermine hébraïque dont je serois bien

» aise de me dessaisir, si l'on pouvoit persuader à M. Mus-
» tapha d'en permettre la réédification. »

Il paroît enfin que Frédéric se débarrassa des importunités du *Garasse* d'Alembert par cette dernière lettre, écrite le 4 décembre suivant : « Je crois.... qu'il ne
» sera pas plus question de rebâtir le temple de Jérusa-
» lem, que de reconstruire la tour de Babel. »

Voltaire, non moins jaloux de l'entreprise que d'Alembert, la poussoit de son côté avec la même activité, et lassé de la tiédeur que mettoit dans cette affaire un prince plus roi encore que sectaire, plus occupé de faire mentir ses ennemis que les prophéties, et de relever ses manufactures que le temple de Jérusalem, il s'adressa à Catherine II. « Si Votre Majesté, lui écrivoit-il, a une corres-
» pondance suivie avec Ali-Bey, j'implore votre protection
» auprès de lui. J'ai une petite grâce à lui demander; ce
» seroit de faire rebâtir le temple de Jérusalem, et d'y
» rappeler tous les Juifs qui lui paieroient un gros tri-
» but, et qui feroient de lui un grand-seigneur. » (6 juillet 1771.)

Nous ne savons pas quelle réponse fit Catherine; si elle eut plus de zèle que Frédéric, si elle accorda la *petite grâce,* ou si elle renvoya les *francs penseurs* à la prise de Constantinople qu'elle méditoit alors. Ce qu'il y a de certain, c'est que le temple est resté dans le même état où le mit Titus, il y a près de dix-huit siècles; c'est que le *vieux palais magique* n'est pas encore près de *s'écrouler,* quoique les nouveaux magiciens et les nouveaux Juliens y aient porté la hache, le sabre, le canon, la torche et la flamme, et autres argumens aussi persuasifs de leur raison; et que, jusqu'à ce jour, ce sont les *francs penseurs* qui en ont menti, et non les prophéties.

14.

SUR UN NOUVEL ÉCRIT

DES *RÉUNIS*,

ET SUR UNE PASTORALE D'ÉTIENNE.

Il a paru depuis quelque temps un écrit intitulé : *Invitation à la paix religieuse ; déclaration des évêques réunis à Paris.* C'est un pamphlet de quatre pages par quatre aventuriers dans l'épiscopat, qui, *réunis* dans les rues de Paris ou dans leur boutique de librairie, outragent de là l'Église Gallicane, et donnent des lois à l'Eglise universelle. C'est une déclaration de guerre en invitation à la paix religieuse, un véritable manifeste où on nous dit à chaque ligne *fraternité ou la mort;* c'est enfin le testament *ab irato* de l'église constitutionnelle, où elle nous intime ses volontés suprêmes et dernières. Notre intention n'est pas de revenir ici sur des reproches mille fois confondus, et sur des sophismes mille fois réfutés qu'ils renouvellent dans cette douce *Invitation ;* mais il importe au moins d'en dire assez pour faire connoître ici quel est l'esprit de ces évêques *réunis,* quelle est la paix dont ils nous parlent et la charité qu'ils professent, et les sentimens qui les inspirent ; en un mot, quel est le fonds qu'il faut faire sur leurs promesses, et la peur qu'on doit avoir de leurs menaces.

Leur déclaration débute d'abord d'une manière assez calme, ainsi qu'il est de règle dans tous les exordes. Ils commencent par s'appuyer sur leur texte banal, qu'ils

sont évêques par la nécessité des circonstances, qui leur imposoient *sévèrement le devoir d'accepter des fonctions indispensables*, et parce que la religion leur avoit *appris qu'une église ne peut pas être sans évêque*. C'est en effet une grande vérité que leur religion leur a apprise. Mais c'est précisément parce qu'une église ne peut pas être sans évêque, qu'il ne faut pas chasser ceux qui y sont, ou ce qui est la même chose, prendre leur place, quand on les chasse par la violence. Une église ne peut pas être sans évêque; mais ne peut-elle pas être sans de faux évêques, sans des évêques usurpateurs, sans des évêques qui s'installent eux-mêmes et se créent leurs propres titres? Faut-il de toute *nécessité*, quand une persécution s'élève contre les évêques d'une église, participer à cette persécution, en se faisant un *devoir sévère* d'appuyer cette persécution même? Est-ce bien la religion qui leur a appris à aller au-devant des tyrans, et à leur dire : Chassez, dépouillez, martyrisez les évêques existans; vous n'en manquerez pas, car vous pouvez compter sur nous, et nous sommes à vos ordres? Mais ces évêques qui remplacent ainsi de légitimes titulaires, paisibles possesseurs avoués de toute l'Eglise, et qui les remplacent sans forme de procès, sans aucune espèce quelconque de jugement préalable, méritent-ils le nom d'évêques, et ne sont-ils pas aussi *sévères* que les persécuteurs? Mais être évêque ainsi, n'est-ce pas l'être comme les invaseurs, les schismatiques et les brouillons de tous les siècles? n'est-ce pas l'être, non par nécessité et par circonstance, mais par ambition, par vanité, par intrigue, par intérêt, par connivence avec les impies, qui jamais ne fussent parvenus à leur but bien connu d'anéantir la religion, s'ils n'eussent trouvé dans des curés révolutionnaires de lâches complaisans et d'indignes complices?

Celui, ajoutent-ils, *qui doit présider à tous, doit être*

élu par tous. Saint Chrysostôme et saint Léon, en proclamant ces maximes, étoient les échos de la primitive Eglise.

Peut-on se moquer plus ouvertement et de saint Chrysostôme et de saint Léon, et de la primitive Église et de l'Église actuelle, que d'établir ainsi, comme une règle immuable, un principe de discipline qui n'est praticable qu'autant que l'Eglise le veut, et comme elle le veut; un principe que l'Eglise a admis quand elle en reconnoissoit les avantages, et qu'elle a abrogé quand elle en a senti les inconvéniens? Mais, sans entrer dans cette discussion si souvent éclaircie, n'est-ce pas encore se jouer et de l'évidence et du public et de soi-même, que d'invoquer éternellement un principe qui, en le supposant vrai de droit, devient, par le seul fait, un témoignage irrécusable contre les pasteurs de nouvelle fabrique? Quoi donc! sont-ils faits pour *présider à tous*, ces hommes dont la présidence est méconnue par presque tous? sont-ils élus par tous, ces hommes que presque tous repoussent, ces évêques qui ne coûtent pas plus à faire qu'à élire; ces évêques tombés des nues, qui, arrivant dans une ville le matin, disent le soir qu'ils sont élus par tous; ces évêques que l'on fait naître d'un coup de main, comme Cadmus faisoit sortir de dessous terre ses soldats d'un coup de pied? Quoi! ce Royer a-t-il été élu à Paris par tous, quand, de son propre aveu, *tous* soupirent après le retour de l'archevêque de Paris, et quand son élection a été si incertaine, si clandestine, qu'elle trouve même des réfractaires dans son propre parti? Ce Beaulieu, envoyé de Paris à Rouen, a-t-il été élu par tous, quand il étoit étranger, inconnu au minime troupeau qui l'a élu sur la présentation du quartier Saint-Médard? A-t-il été élu par tous, ce Clément de Versailles, qui fait la fable de Versailles et la risée de sa propre église, et qui, pour gagner de vitesse l'Eglise de Rome, donne des jubilés que per-

sonne ne prend (1)? Cet intrus (Lamy) nouvellement parti pour Evreux, a-t-il été élu par tous, quand il n'a pas trouvé, en arrivant, à qui parler, et s'est vu obligé d'aller s'impatroniser ailleurs (2)? Mais pourquoi chercher des exemples particuliers? N'est-il pas évident que tous sans exception ne doivent leur existence qu'à des élections furtives et préparées sous main; que la plupart n'ont pas même pour eux ce fantôme d'élection populaire, et sont élus par je ne sais quel presbytère, par je ne sais quels métropolitains; qu'ils n'ont encore de temples que parce que les prêtres catholiques, ou persécutés ou empêchés par le refus de déclaration, leur laissent la triste facilité de s'en emparer, et qu'ils seroient réduits à la plus complète solitude, si jamais le culte saint n'éprouvoit plus d'entraves? Disons-le donc avec eux, mais à leur honte : celui qui doit présider à tous, doit être élu par tous; et voilà pour-

(1) C'est une véritable comédie, et elle seroit beaucoup plus gaie, si l'auteur n'étoit pas un vieillard octogénaire qui déshonore ses cheveux blancs, et si d'ailleurs on pouvoit rire de ses scandales, qui affligent la religion. Non-seulement il a donné un jubilé, prétendant qu'il a, à cet égard, tous les pouvoirs papaux, et qu'il peut prendre les devants sur l'Eglise mère et maîtresse, sans lui manquer de respect, parce que d'évêque de Versailles à évêque de Rome, il n'y a que la main; mais il administre les sacremens en français, et va bientôt casser aux gages le latin dans toute la liturgie. Saurine le gourmande, Grégoire le protège. Les uns disent qu'il fait bien, les autres disent qu'il fait mal. On le condamne comme un téméraire par le concile *national*, il se défend comme un enragé par le concile national. On lui oppose les deux encycliques, et il riposte par les deux encycliques : tant y a qu'il va bientôt faire chanter les Psaumes en français; il est seulement indécis s'il se servira de la traduction gauloise de Beze, usitée chez les Protestans, ou de la traduction très-belle et très-catholique que vient d'en faire le célèbre La Harpe.

(2) Lamy se présenta à la cathédrale, desservie actuellement par les chanoines et autres ecclésiastiques, qui, toujours asservis aux anciens usages, lui demandèrent ses provisions apostoliques; ne pouvant les montrer, il fut prié très-poliment d'aller présider ailleurs, et l'élu par tous fut éconduit par tous. Il partit de suite pour Pont-l'Evêque, où il préside actuellement, après avoir fait son appel à la nation et au futur concile, auquel il compte présider.

quoi ils sont jugés par leur propre bouche ; voilà pourquoi ils ne peuvent rien présider, rien commander, rien enseigner, puisque non-seulement tous ne les choisissent pas, mais que presque tous les répudient et les réprouvent.

Après avoir étayé ainsi la frivolité de leurs propres titres sur l'élection de *tous*, sur les circonstances, sur la nécessité, et nous avoir prouvé qu'ils ont dû jurer, parce qu'ils ont dû jurer ; arrive tout naturellement leur éloge, qui, malheureusement, n'est que dans leur propre bouche. *Faut-il rappeler qu'au nom de la philosophie toute la rage persécutrice se déchaîna contre nous ; que les uns furent traînés à l'échafaud ; que la plupart gémirent dans les fers ; que tous furent abreuvés d'amertume, et que ces pasteurs fidèles devenus, suivant l'expression de l'Ecriture sainte, la balayure de ce monde, furent tous ou martyrs ou confesseurs?* C'est en effet une très-grande injustice à la philosophie de s'être ainsi déchaînée contre ceux qui, dès le commencement, l'avoient tant flagornée, et surtout de leur avoir enlevé sans miséricorde le très-honnête traitement qu'elle leur avoit alloué par reconnoissance. Cependant est-il bien vrai que cette rage ait été si persécutrice, et n'est-il pas plaisant qu'ils viennent *tous* se donner aujourd'hui pour confesseurs et pour martyrs? Quelques-uns, à la vérité, ont été traînés à l'échafaud, témoins Gobel, Huguet, Joseph Lebon, et Chabot le très-indigne capucin ; quelques autres, moins ignobles, ont subi le même supplice : mais osera-t-on dire que c'est pour leur foi et leur doctrine? et n'est-ce pas insulter à la religion, que d'appeler martyrs des hommes qui ne sont morts que pour leurs factions? Comment surtout les *réunis* ont-ils le courage de nous parler de leur confession et de leur martyre? Ne voilà-t-il pas de singuliers martyrs et d'étranges confesseurs, qui ont été placés dans toutes les législatures à toutes les époques de la révolution? Ne faut-il pas avoir

perdu toute honte, pour nous montrer leurs fers, quand nous leur montrons leur fortune? et combien l'indignation redouble, quand on songe que ces hommes ainsi favorisés parlent ici à des infortunés contre lesquels seuls ont été faites les lois *persécutrices*, les lois de sang enfantées par *la rage;* à des vénérables vieillards, à des infirmes encore en réclusion dans la plus grande partie de la république, et à des martyrs qu'on retient et qu'on envoie encore en déportation pour crime de fidélité à leur état et à leurs principes!

Quant à ce qu'ils se plaignent d'avoir été *la balayure de ce monde*, cela peut être; mais que n'a-t-on pas balayé dans le siècle où nous sommes? Auroient-ils donc voulu que l'on balayât tout le monde, excepté eux? D'ailleurs, s'ils ont été la balayure de ce monde, est-ce notre faute? Seroit-ce aussi la nôtre, si par hasard ils l'étoient encore? et faudroit-il de nouveau s'en prendre à nous, s'ils s'obstinoient à vouloir être la balayure de l'Eglise?

Après leurs éloges doit venir notre blâme; et l'énumération de nos vices et de nos erreurs suit, comme de raison, l'énumération de leurs vertus; car tels sont les deux points de l'*Invitation à la paix religieuse*. Nous nous garderons bien de perdre ici notre temps à nous justifier; ils nous accusent par une simple allégation, nous ne leur répondrons que par une simple dénégation. Nous leur dirons seulement que nous pensons sur la validité des sacremens, et notamment du sacrement de mariage, tout ce que pense à cet égard le concile de Trente, et ce qu'ont décidé Benoît XIV, et surtout Pie VI dans les circonstances présentes. Nous leur dirons que nous n'avons pu changer de principes, puisque nous n'avons point changé d'évêques; que nous sommes aujourd'hui les mêmes, quant à la doctrine et aux pratiques de l'Eglise, que nous étions avant la révolution; et

que, comme très-certainement nous étions catholiques alors, il faut de toute nécessité que nous le soyons maintenant. Nous ignorons *s'il est parmi nous des hommes* qui soutiennent des erreurs; mais quand cela seroit, que feroient les erreurs de quelques particuliers à la cause générale? est-ce donc par quelques individus qu'il faudroit apprécier la masse? Le schisme qui nous divise ne consiste pas à savoir s'il est parmi nous des hommes dans l'erreur; mais si ces évêques *réunis* sont unis à l'Eglise, s'ils sont des pasteurs légitimes, et s'ils ont par conséquent le droit de nous parler. Quand même ces erreurs existeroient, en seroient-ils pour cela plus canoniquement institués? montreroient-ils davantage leurs lettres de communion? nos évêques véritables qui vivent encore en seroient-ils plus enterrés, et ceux qui sont déjà morts en auroient-ils été moins remplacés, étant vivans? Voilà le point unique de la question; tout le reste n'est que déclamation, hors-d'œuvre, et divagation étrangère, pour écarter ce qu'il leur importe de faire perdre de vue. Qu'ils commencent par nous montrer leurs mandats, et puis nous leur rendrons compte de nos erreurs. Jusque-là nous n'avons rien à leur répondre, comme ils n'ont rien à nous demander.

Elle seroit aussi longue qu'affligeante l'énumération de ces actes frappés des censures de l'Eglise, et dans lesquels l'ignorance, la mauvaise foi, le sacrilège même trouvoient un moyen de contredire la marche des pasteurs fidèles à la religion et à la patrie.

Encore une fois nous n'avons rien à répondre à des évêques *frappés des censures de l'Eglise*, et par conséquent *sacrilèges* toutes les fois qu'ils exercent leurs fonctions, et ridicules toutes les fois qu'ils nous interrogent.

La plupart d'entre vous ont méconnu les droits imprescriptibles du peuple sur la forme de son organisation so-

ciale. Que veulent-ils donc dire? prétendroient-ils encore ressusciter cette métaphysique des droits de l'homme, ennemie de l'humanité? voudroient-ils donc nous proposer encore un formulaire politique sur le mystère de l'organisation sociale? ne se lasseront-ils jamais d'organiser? et n'est-il donc pas temps qu'on n'organise plus? Est-ce que rien n'étoit organisé avant tous ces absurdes organisateurs? n'ont-ils donc pas assez de l'organisation de leur concile, sans vouloir se charger encore de l'organisation sociale? N'est-il pas bien étrange qu'à une époque où toutes ces chimères politiques, mises en lumière par des charlatans, sont publiquement et solennellement abjurées par la sagesse et par l'expérience, on vienne encore nous en rebattre les oreilles, et qu'on soit encore assez fou pour faire dépendre la *paix religieuse* d'une déclaration de foi sur tout le radotage du *Contrat social* ou insocial?

De là cette terrible plaie de la Vendée qui a couvert une partie de la France de crimes et de ruines. Cette terrible plaie, heureusement fermée, est venue de l'oppression, de la persécution, et du fanatisme anti-religieux; c'est le gouvernement lui-même qui l'atteste. Elle est venue des philosophes qui ont voulu établir dans cette partie de la France, comme ailleurs, leurs principes armés, et porter au haut des piques leur *Contrat social;* elle est venue de ces faux pasteurs, qui ont aussi voulu s'installer par la force des baïonnettes; et tous les crimes qui se sont commis, et tout le sang qui s'est répandu, retomberont éternellement sur leurs têtes.

Rappelez-vous qu'à Machecoul des prêtres dissidens... des prêtres ont osé célébrer le sacrifice adorable sur les cadavres sanglans des défenseurs de la république, égorgés par les révoltés dont ils suivoient ou précédoient les étendards; et cette guerre civile, dont la lave brûlante roule

encore dans plusieurs départemens, fut attisée par des hommes qui se disoient ministres d'un Dieu de paix.

C'est toujours avec ce feu *roulant* que nous parlent *ces ministres de paix*. Ainsi c'est au moment où il falloit mettre du baume sur cette plaie terrible, que des *ministres de paix* cherchent à la rouvrir et à l'envenimer par des imputations qui seroient encore une indignité dans leur bouche, quand même elles seroient vraies. Mais quelle horreur un pareil libelle n'est-il pas fait pour inspirer aux prêtres de la Vendée, s'il parvient jusqu'à eux! quel invincible éloignement ne doit-il pas leur inspirer pour *ces ministres de paix*, qui cherchent ainsi à rendre odieux ces mêmes prêtres qui ont pacifié la Vendée, en leur prêchant la paix! Mais comment donc ces étranges révélations ne nous sont-elles parvenues que par *ces ministres de paix?* comment nos généraux pacificateurs ont-ils donc gardé là-dessus le plus profond silence? comment, au lieu de parler aux prêtres de la Vendée ce langage plein de fiel et d'impostures, ne leur ont-ils donc adressé que des paroles pleines d'égards et de décence? Faut-il donc que des hommes de guerre fassent ici la leçon à des *ministres de paix?* faut-il que des soldats aient parlé, dans leurs proclamations, un langage d'évêques, et que ces hommes qui se disent évêques parlent, dans leurs *invitations*, un langage de soldats? Quelle dégradation du ministère saint, du ministère pacifique! et quelle preuve plus éclatante, que le leur ne fut jamais ni pacifique ni saint?

Jamais aucun acte que l'on puisse citer de votre part n'atteste que vous les avez désavoués : vous étiez donc leurs complices! Avis charitable donné au gouvernement, de persécuter tous les prêtres catholiques de France, puisqu'ils sont tous complices de la guerre de la Vendée; avis pour qu'on les rende responsables de toutes les Ven-

dées passées, présentes et futures; avis pour qu'on redouble les surveillances, les réclusions et les déportations; toutes les fois que du nord au midi il s'élevera quelque trouble, et qu'ils n'attesteront pas aussitôt, par *un acte* dûment légalisé, qu'ils n'en sont pas *complices*. Quelle passion et quel fanatisme!

Mais c'est peu d'outrager les prêtres du dedans, ils ne ménagent pas davantage les prêtres du dehors. Il faut voir comment ils peignent ces respectables déportés que toute l'Europe révère, et qui seuls, par leurs vertus, apprennent encore aux étrangers à respecter le nom français, avili par tant de crimes; comment, mêlant à la fois le ridicule à l'atrocité, ils nous les montrent *s'immisçant dans les déterminations des cours, et oubliant leur qualité d'anges de paix, agitant du nord au midi de l'Europe le flambeau de la discorde, pour allumer la vengeance et la guerre* (1): c'est-à-dire que ces anges de paix les dénon-

(1) Pour répondre encore à ces calomnies, nous mettrons ici l'extrait d'une lettre qui vient d'être insérée dans le *Publiciste* du 17 ventôse (8 mars 1800).

«..... Parmi les nombreux prisonniers français que, pendant la dernière campagne, l'Autriche a répartis dans les diverses parties de l'Allemagne, il s'en trouvoit, au mois de décembre dernier, cinq cents à Nordlingen, en Franconie. Ils étoient presque tous avec des habits en lambeaux, sans chemises, sans bas ni souliers. Des Français réfugiés dans la même ville furent vivement touchés de leur situation, au milieu d'un hiver rigoureux, et leur compassion fut aussi active que généreuse. Deux ecclésiastiques, l'abbé Raulin et l'abbé de Fontenilles, tous deux chanoines de Saint-Diez, s'empressèrent de solliciter les secours de tout ce qui les environnoit en faveur de leur braves et malheureux compatriotes. Ils donnèrent eux-mêmes l'exemple, et il fut suivi par tous les réfugiés français qui avoient quelque chose au-delà du strict nécessaire. Les bienfaiteurs de nos prisonniers ne se sont pas contentés d'intéresser la pitié autour d'eux, ils ont écrit à leurs amis en différentes villes, et ont trouvé partout la même disposition dans les réfugiés français. Les secours en habits, en linge, en chaussures, en argent même, ont été très-abondans. Ce mouvement de bienfaisance patriotique a été très-actif à Ansbourg, à Nuremberg, à Anspach; j'ai vu moi-même, dans une de

cent au gouvernement comme des hommes qu'il ne faut jamais cesser de proscrire, parce qu'ils ne cessent jamais de conspirer ; et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est qu'après avoir ainsi insulté, d'une manière aussi injuste que perfide, à leurs propres victimes, ils les interpellent au même instant, et s'écrient : *Hommes de bonne foi, nous invoquons votre témoignage; nous vit-on jamais manquer de charité ?*

Hommes de bonne foi, ce n'est pas votre témoignage que nous invoquons, mais le témoignage de tous les hommes que la passion n'aveugle pas. Vous n'avez jamais manqué à la charité, mais vous avez manqué à la vérité, à la pudeur, à l'honnêteté, à la justice, au respect dû à la vertu et au malheur, et à celui que tout homme se doit, fût-il même un évêque de la révolution.

De tous les chagrins des *réunis*, le plus mortel, après la suppression de leur revenu constitutionnel, c'est la rétractation et la défection de ce grand nombre de prêtres qui ont abandonné et abandonnent chaque jour les drapeaux du concile. Ils supportent assez les apostasies, mais les rétractations les désespèrent. De là ces reproches *de versatilité, d'ignorance, de vil intérêt, et de mauvaise foi, qui, se pliant à tout, doivent à jamais exclure du*

ces villes, un émigré, qui, par nécessité, vivoit pour quinze sous par jour, envoyer une partie de ses vêtemens dont il croyoit pouvoir se passer.....

» Je sais que le même zele, excité en d'autres parties de l'Allemagne et des Etats autrichiens, surtout par des ecclésiastiques, a produit à peu près les mêmes effets salutaires. J'ai appris, par une lettre particulière, que l'abbé Huvé, chanoine aussi du chapitre de Saint-Diez, s'est occupé avec succès à procurer tous les secours possibles aux prisonniers français qui se trouvoient à Gross-Waradin, en Transilvanie.

» Je ne suis point ecclésiastique, je n'ai aucun intérêt particulier à les défendre ni à les faire valoir; l'amour seul de la vérité m'engage à dire que, pendant plus de deux ans de séjour dans le pays étranger, j'ai vu un grand nombre d'ecclésiastiques de tous les grades, et que je n'ai trouvé dans la plupart que du zèle sans fanatisme, et une disposition à prêcher la concorde, et non la haine et la vengeance.. ... »

ministère, comme étrangers à la science et à la bonne foi, des hommes actuellement couverts du mépris d'Israël qu'ils ont abandonné, et de celui des Philistins auxquels ils se sont livrés. Mais si Israël couvre de son mépris tous ceux qui l'abandonnent, pourquoi les invite-t-il à la paix religieuse ? mais s'ils doivent être à jamais exclus du ministère, pourquoi Israël les rappelle-t-il dans son sein? mais si on ne peut se rétracter sans encourir la tache d'ignorance et de mauvaise foi, pourquoi Israël propose-t-il aux Philistins de se rétracter ? et comment se fait-il qu'en posant en principe qu'on ne peut plus abandonner, sans se rendre méprisable, le parti qu'on a déjà pris, Israël veuille que nous puissions, en tout honneur, abandonner nos propres principes ? Nous resterons donc ce que nous sommes, et en bons Philistins, nous continuerons d'estimer et d'accueillir comme nos frères tous ceux qui seront assez *ignorans et assez versatiles* pour abandonner Israël.

C'est avec cette onction et cette tendresse, que les *réunis* nous présentent le rameau d'olivier ; c'est *avec cette effusion de charité qu'ils nous tendent les bras.* Mais comment feroient-ils, s'ils nous montroient les poings? Grand Dieu! et si c'est là leur douceur et leur tendresse, que doivent-ils donc être, quand ils sont en colère?

Viennent enfin les conditions du plan de pacification, et il est difficile de se montrer plus généreux et plus conciliant. *Commencez*, disent-ils, *par faire une déclaration franche et solennelle qui nous garantisse la pureté de votre foi :* c'est-à-dire, commencez par nous reconnoître; commencez par déclarer que notre foi est pure, que les évêques *de circonstances* sont aussi vénérables que les évêques par principes ; que nous avons bien fait de chasser les pasteurs existans, ou de prendre leur place au nom de la philosophie; qu'en nous réside l'antique Eglise Gal-

licane ; que ses vraies libertés ne sont nées qu'avec la liberté, et qu'affranchis de toutes les prétentions ultramontaines, nous ne tenons nos chaires que de Dieu et de notre épée. Rien de plus franc, comme on voit, de plus loyal et de plus pacifique qu'une pareille proposition, et il est clair que, pour s'y refuser, il faut être ou bien tenace ou bien minutieux.

La seconde base du traité, qui souffrira encore moins de difficulté que la première, c'est que, quand nos pasteurs seront rappelés, ce qui peut-être arrivera plus tôt que les *réunis* ne le désirent, ils reprendront leurs fonctions, après une notification officielle, et que les *réunis* ou non réunis seront de droit leurs successeurs immédiats.

Nous sommes peu embarrassés de la *notification officielle* que devront faire nos pasteurs ; mais nous le sommes un peu de ce que deviendront alors les *successeurs immédiats*. Nous croyons qu'ils pourront être fort embarrassés de leurs personnes. Nous savons que, si les prédécesseurs sont encore existans, les successeurs immédiats ne peuvent donc pas exister ; que, si les pasteurs absens sont toujours quelque chose, les pasteurs présens ne sont donc rien ; que, si les premiers n'ont pas perdu leur titre, les seconds n'ont acquis aucun titre ; que nous n'avons donc rien à traiter avec eux, à moins qu'ils ne veuillent traiter avec nous, et au lieu d'un plan de pacification auquel nous n'avons aucun droit de souscrire, comme ils n'en ont aucun pour nous le proposer, nous présenter un plan de conversion pour se mettre en paix avec Dieu, avec l'Eglise et avec eux-mêmes.

Suivent enfin les signatures des quatre *réunis*, formant le comité de salut public du concile national, parmi lesquelles on ne trouve pas celle de Jean-Baptiste Royer, qui cependant est aussi *réuni* à Paris. Mais on conçoit comment celui qui, pour céder au cri de sa conscience,

a demandé au gouvernement le rappel de l'archevêque de Paris, de *ce vénérable pasteur que la violence a forcé de s'expatrier;* comment celui qui a cru faire par là une démarche qui peut tendre à la paix, et qui honore sa modération, n'a pas voulu prendre part à un libelle qui ne peut que semer le trouble et le scandale.

C'est sur ce riche canevas de l'*Invitation à la paix religieuse*, que se calquent aujourd'hui toutes les nouvelles pastorales, mandemens, invitations et autres facéties épiscopales, dont le public est de temps en temps régalé. Même bassesse de style, même amertume de ton, même incohérence d'idées, même folie d'imputations. Une de ces pièces faites pour l'ouverture du Carême, et qui seroit plus propre à la clôture du carnaval, nous est tombée entre les mains. Elle est de *François-Etienne*, se disant *évêque d'Avignon et du département de Vaucluse, par la miséricorde divine, l'élection canonique et l'ordination apostolique;* car rien n'y manque, comme on voit, que la juridiction canonique et la mission apostolique, deux choses beaucoup plus difficiles à trouver que son élection, qui n'a dépendu que de lui ou de sa coterie, et que son ordination, pour laquelle il n'a eu qu'à se baisser et prendre. Cette pièce burlesque est contresignée *Charbonnier*, et il est impossible de ne pas voir, en la lisant, que non-seulement la signature de la lettre est de lui, mais qu'il l'a même crayonnée d'un bout à l'autre. Voulez-vous de l'érudition mêlée à la bonne morale? « Il en » est, dit François-Etienne, de la mortification comme » de l'amour de Dieu, aucun obstacle ne peut l'arrêter; » *omnia vincit amor.* » On voit que le jeune homme est encore tout frais moulu de son Virgile. Nous voulons bien lui pardonner de citer Virgile dans un mandement constitutionnel; mais le citer à propos de mortification, c'est

pousser l'érudition trop loin, et cela passe la plaisanterie. Tout cela cependant peut s'arranger à la rigueur, si nous pensons que le jeune homme n'y a pas entendu finesse, qu'il ne sait nullement ce que c'est que Virgile, et qu'en citant ce poète, il a cru citer saint Augustin.

Voulez-vous de la précision dans les idées ? « Nous in» vitons tous les fidèles de notre diocèse à se bien pénétrer » des obligations de leur tendre mère sur le Carême. » Le jeune homme a voulu parler sans doute des obligations des enfans sur le Carême, et non de celles de la tendre mère; mais l'enfant et la mère sont si près l'un de l'autre, qu'il n'est pas surprenant qu'il les ait confondus.

Voulez-vous de la politique sur *l'organisation sociale* dont nous ont parlé les *évêques réunis ?* « Supposez, dit » François-Etienne, une république comme une monar» chie, où chaque particulier accomplisse les commande» mens que nous fait la religion, vous y verrez disparoî» tre tous les vices et régner toutes les vertus. » Ce qui est très-vrai et même très-profond, ce qui est très-impartial pour un évêque patriote; mais ce qui choquera fortement un des plus grands publicistes des *évêques réunis*, qui ne manquera pas sans doute de le tancer, s'il ne l'a déjà fait, sur sa bévue politique, et de lui apprendre, en bon français, que si *république et vertu ne sont qu'une seule et même chose, monarchie et crime sont deux mots synonymes.*

Voulez-vous un modèle touchant d'*invitation à la paix religieuse ?* « Prêtres égarés, apprenez aux peuples qui » suivent votre égarement depuis dix ans, que le fana» tisme, un zèle pharisaïque, ne sont pas moins nuisibles » à la foi que l'audace de ceux qui attaquent l'Evangile » de front...., et que, ce qui est incontestable, les hypo» crites qui nous calomnient ne peuvent et ne doivent » être regardés que comme les Gentils par les premiers » chrétiens; » à commencer par le Pape, qui, peu con-

tent de *calomnier* aussi l'évêque de Vaucluse, le frappe encore d'interdiction et de censure, et qui sera tout étonné, après son élection, de se trouver *gentil* de par François-Etienne.

« Puissiez-vous leur dire, ajoute-t-il, qu'attachés à » l'arbre antique de la religion de Jésus-Christ, nous » croyons tout ce qu'elle croit, nous enseignons tout ce » qu'elle enseigne, nous célébrons les mêmes mystères » qu'elle, nous administrons les mêmes sacremens dans » la communion du saint siège! » Rien n'est plus beau assurément; mais s'il croit tout ce que nous croyons, s'il enseigne tout ce que nous enseignons, s'il est incontestablement en communion avec le saint siège, comme incontestablement nous y sommes, il faut, de toute nécessité, ou qu'il soit *gentil* comme nous, ou que nous soyons *chrétiens* comme lui. Nous le défions, tout logicien qu'il est, de nier cette conséquence, dût-il même consulter auparavant le secrétaire Charbonnier. Au reste, nous ne savons pas trop *à quel arbre est attaché* François-Etienne; si c'est à l'arbre antique de la religion, comme il le dit, ou à l'arbre nouveau de la liberté, comme on l'assure : mais à quelque arbre qu'il soit *attaché*, il n'en est pas moins un invaseur sans mission et sans titre, un étranger qui, dans l'Eglise, n'est *attaché* à personne, et auquel personne n'a l'obligation d'être *attaché*. Voilà *qui est incontestable;* et ce qui ne l'est pas moins, c'est que nous n'avons nul intérêt de savoir ni ce qu'il croit ni ce qu'il ne croit pas, ni ce qu'il enseigne ni ce qu'il n'enseigne pas, tant qu'il ne croira pas dans l'Eglise, et n'enseignera pas de la part de l'Eglise.

Toujours fidèle aux documens, ainsi qu'au style des *évêques réunis*, François-Etienne, du haut de sa prétendue chaire, donne aux *prêtres égarés* des règles de conduite dont ils se moqueront, ainsi que *les peuples qui*

suivent cet égarement. Mais il a soin au moins de nous avertir *qu'il ne les présente pas à son prédécesseur qui est décédé à Rome* (1); ce dont il est très-sûr, quoiqu'il n'ait rien de commun avec Rome. C'est assurément très-sage de ne pas parler aux morts; mais que diroit ce *prédécesseur*, s'il revenoit sur la terre, en voyant ce plaisant successeur auquel il avoit refusé si long-temps les ordres, et qui ne les obtint qu'avec la promesse de se faire moine, les distribuant aujourd'hui à tort et à travers, faisant un prêtre tout aussi lestement qu'on l'a fait évêque, et se pavanant je ne sais où, avec je ne sais quelle mitre, dont il a été affublé par je ne sais qui? Mais au lieu de nous parler de son prédécesseur auquel il n'a nullement succédé, il auroit bien mieux fait de s'adresser à son seul et unique prédécesseur Rovère (2), qui pourroit lui répondre, puisqu'*il n'est pas décédé.* Mais on voit qu'il a ses raisons de ne pas parler à ce prédécesseur, qui auroit pu lui présenter aussi des règles de conduite, et l'inviter à suivre son exemple, en désertant, comme lui, un épiscopat qu'il auroit honte d'exercer, et qu'il regrette d'avoir pris. Puissent les regrets de Rovère préparer ses remords, et ses remords sa conversion, et sa conversion celle de François-Etienne, qui feroit bien mieux de faire pénitence que de la prêcher aux autres, et de se donner la discipline que de donner des mandemens!

(1) Le prédécesseur dont Etienne vouloit parler étoit apparemment M. Jean-Charles-Vincent Giovio, archevêque d'Aviguon depuis 1775, et qui se retira à Rome lors de la révolution.

(2) François-Régis Rovere, consul de France à Livourne, puis vicaire épiscopal de Dumouchel, sacré évêque de Vaucluse par Savines le 2 octobre 1792, ne reprit point ses fonctions après la terreur, et mourut en 1820, étant en démence.

15.

SUR LE CONCLAVE,

ET SUR LES OBSÈQUES DE PIE VI.

Point de nouvelles du conclave, du moins rien de certain sur cet objet. On connoît seulement les principaux candidats qui ont eu plus ou moins de suffrages pour la tiare : les cardinaux Albani, Archetti, Mattei, et Bellisomi, qui, à ce qu'on assure, a refusé deux fois; car nous ne voulons point hasarder ici de vaines conjectures, d'autant plus qu'on peut regarder, en général, comme suspect, le peu même qu'en disent les journaux. Nous laisserons donc les politiques divaguer tout à leur aise sur les factions autrichienne, espagnole et italienne; supposer beaucoup d'intrigues là où il ne faudroit voir que la difficulté des circonstances; faire disserter les cardinaux sur le traité de Campo-Formio, quoiqu'ils ne puissent pas trop disserter ensemble; trouver étrange que les cours de Londres et de Pétersbourg prennent quelque intérêt à cette élection, comme s'il n'étoit pas naturel que ceux qui ont repris Rome s'occupassent un peu du nouveau souverain de Rome; se plaindre des grandes lenteurs qui retardent son élection, parce qu'ils sont jaloux de l'importance même qu'on lui donne, et qu'ils avoient juré que désormais il n'en coûteroit pas plus pour élire un pape qu'un curé de village; trouver dangereux que le conclave soit dans ce moment à l'aumône de l'Empereur, et applaudir à ceux qui ont mis le conclave à l'aumône; enfin, se récrier sur la dépendance où ils prétendent que

l'Empereur tiendra le Pape, et désirer en même temps que le Pape soit dépouillé de ses Etats, qui le rendoient indépendant. Pour nous, qui ne sommes pas politiques, nous laissons faire la Providence; nous savons qu'elle veille sur son Eglise, et qu'elle tire, comme il lui plaît, des choses même les plus humaines, les choses les plus divines. Nous admirons ici sa main suprême, qui, pour confondre en ce moment toute la sagesse mondaine, change, à son gré, les obstacles en moyens, donne des appuis au saint siège, va chercher dans ses ennemis de quoi réparer les brèches que lui ont faites ses enfans, se sert du schisme pour protéger son unité, l'affermit par les orages et l'épure par les revers, et à ces efforts inouis que l'on a faits pour le briser, oppose des ressources plus inouies encore, pour lui rendre sa gloire antique.

Dans le temps que des processions et des prières publiques se continuent à Venise pour l'élection du Pape, on prépare à Rome le palais Quirinal pour le recevoir. D'un autre côté, de bonnes ames s'occupent à remonter la chapelle pontificale. Une lettre de Rome et une de Londres nous assurent que Paul I^er^ a commandé à Naples un calice d'or, enrichi de pierres précieuses, de la valeur de 60,000 ducats, pour en faire présent au nouveau pontife, qui doit s'en servir à la première messe qu'il célèbrera dans l'église de Saint-Pierre. L'évêque de Bellune a fait présenter au sacré collège, par monsignor Caraffa, majordome du conclave, une superbe mitre et une crosse enrichie de pierres précieuses, ayant la même destination. Ce ne sont plus des chemises qu'on lui réserve, comme celles qu'on envoyoit à Pie VI dans la chartreuse de Florence, mais de magnifiques ornemens que lui brodent des mains pieuses, zèle d'autant mieux placé, et précaution d'autant plus nécessaire, que le Pape, au sortir de Rome, fut détroussé comme dans un bois, non par

le peuple, les mendians ou les bandits, mais par des avocats, des médecins, des lettrés, des conservateurs et protecteurs des arts, des beaux esprits armés ou non armés, pour le plus grand bien de la république romaine et la plus grande gloire de la philosophie.

Mais si nous ne savons rien de positif à l'égard du pape futur, nous avons eu des nouvelles certaines des obsèques du pape défunt. Elles n'ont pas répondu à l'idée qu'on s'en étoit formée d'avance, ni aux dispositions que sembloit annoncer l'arrêté consulaire. C'étoit une cérémonie purement civile, à laquelle ont assisté seulement les troupes et les autorités constituées. Il ne s'y est fait aucune fonction ecclésiastique, soit parce qu'on n'a pas voulu se servir des prêtres que le Pape avoit condamnés, soit parce que les autres n'ont pas jugé à propos d'y paroître pour des raisons de convenance que l'on ne nous dit pas. L'archevêque de Corinthe lui-même, M. Spina(1), homme de confiance de Pie VI, et son exécuteur testamentaire, n'y a pas paru, attendu, nous dit-on, qu'il auroit été contre les dernières volontés du Pape, qui a demandé d'être enterré à Rome; raison qui, si elle étoit seule, ne nous paroîtroit pas concluante. Il n'y avoit que ceux qui conduisoient le corbillard qui fussent habillés de noir. On a fait creuser dans le cimetière un caveau où l'on a déposé le cercueil, et on se dispose à élever au même endroit une colonne. Cette cérémonie n'a donc rien eu d'analogue à la dignité du souverain pontife, et n'auroit même eu aucune espèce d'éclat, sans l'affluence immense des étrangers qui étoient accourus de toutes parts, et dont la piété ou la curiosité ont été singulièrement trompées.

(1) Ce prélat étoit détenu comme otage à Valence, et il vient d'être échangé avec le prince de Santa-Croce, detenu au château Saint-Ange, en qualité de patriote.

16.

SUR

LE CHRISTIANISME DE BACON,

PUBLIÉ PAR M. ÉMERY, EN 1799.

Bacon est un des plus grands génies des temps modernes : c'est le premier créateur de l'analyse de l'entendement humain, le premier architecte de l'édifice des sciences, dont personne, avant lui, n'avoit sondé les fondemens; le premier généalogiste de nos idées, et le fondateur de cet arbre encyclopédique où toutes les connoissances humaines sont suivies depuis leur germe radical jusqu'à leurs derniers rameaux. Aucun philosophe n'a eu plus que lui l'art de saisir le vrai et la passion de le répandre, aucun ne s'est plus enrichi des trésors des siècles passés, et n'a ouvert plus de routes lumineuses aux siècles à venir. Le grand Léibniz l'appelle un *esprit divin;* mot qui nous rappelle Platon, avec lequel l'illustre chancelier a tant de ressemblance. Comme lui, aussi fort de conceptions que d'images, aussi brillant qu'élevé, sentant tout ce qu'il pense, et peignant tout ce qu'il sent; mais avec cette différence que, comme Platon, il ne se perd jamais dans la région des chimères; qu'appuyant tous ses axiomes sur l'expérience, il ne marche jamais qu'à la lueur des faits; et que, maître de son imagination et ennemi de tout système, il est toujours profond sans être hardi, ou hardi sans être gigantesque.

Ceux qui ne connoissoient Bacon que par les éloges qu'en ont faits les philosophes modernes, ne se doutoient même pas que ce grand homme fût chrétien. Comment,

en effet, deviner qu'un homme qui, à leur jugement, avoit pour but de combattre la source de toutes nos erreurs et le principe de tous nos préjugés, eût pu jamais donner dans *l'erreur* et le *préjugé* du christianisme ? Comment se persuader qu'un homme, appelé par Voltaire *le précurseur de la philosophie*, n'eût pas été le précurseur de l'impiété? Comment se mettre dans l'esprit qu'un homme qui, selon Condorcet, *a possédé le génie de la philosophie au degré le plus élevé* (1), eût pu abaisser un instant et son génie et sa philosophie devant la simplicité de la foi ? Comment enfin soupçonner qu'un homme, regardé par les encyclopédistes comme leur patron et leur maître, eût pu n'être pas le plus loyal et le plus pur encyclopédiste? La chose même étoit d'autant plus invraisemblable, qu'à travers ces éloges multipliés, il ne leur étoit jamais échappé un seul mot qui pût nous faire apercevoir, ni de près ni de loin, les sentimens de religion dont étoit pénétré ce grand et véritable philosophe. L'auteur même de l'*Analyse de la philosophie de Bacon*, imprimée en 1755, et un des compilateurs du gros dictionnaire, a gardé là-dessus le plus profond silence. Quoiqu'il fût difficile d'analyser la philosophie de Bacon, sans nous parler de sa religion, non-seulement il ne laisse pas entrevoir que son *philosophe* fût chrétien, mais il insinue même le contraire en certains endroits de Bacon, qu'il tronque et qu'il altère ; petite supercherie qui n'inquiétoit nullement sa conscience encyclopédique, et dont l'auteur du *Christianisme* n'a pas manqué de faire justice.

Beaucoup de gens, beaucoup même de gens instruits avoient donc été la dupe et de ces éloges et de ce silence, à commencer par notre auteur lui-même. « Tant d'éloges, » dit-il, donnés à Bacon par les ennemis du christianisme

(1) *Esquisse des progrès de l'esprit humain.*

» nous avoient presque rendu sa foi suspecte ; nous l'a-
» vouons ingénument, et c'est dans cet état de préven-
» tion que nous avons entrepris la lecture de toutes ses
» œuvres : mais quelle a été notre surprise à la vue des
» sentimens de religion, de piété même qu'on y voit écla-
» ter de toutes parts ! » On voit par là que les encyclo-
pédistes avoient assez bien calculé, et qu'ils n'avoient
qu'à s'applaudir de leurs prudentes réticences ou de leurs
éloges perfides. C'est donc aussi un tour perfide que vient
de leur jouer l'auteur du *Christianisme de Bacon* (et c'est
la seule perfidie qu'ils pouvoient attendre de lui), en
mettant dans tout son jour la religion de ce grand homme,
et en la déterrant, pour ainsi dire, des quatre *in-folio*
latins où ils la tenoient comme ensevelie, et où ils ne
croyoient pas que des mains aussi habiles que zélées
iroient jamais la chercher.

C'est donc le zèle de la religion qui a donné naissance
à cet ouvrage ; c'est le désir de rendre un éclatant ser-
vice au christianisme, en nous montrant prosterné de-
vant ses autels l'immortel chancelier d'Angleterre, un
des hommes les plus extraordinaires qui aient paru dans
le monde, et en prouvant, par ce grand exemple, que
la religion n'est donc pas la foi des petits esprits, puis-
qu'elle a contenté un esprit si sublime. « Il n'est point de
» chrétien, dit l'auteur dans son excellent discours préli-
» minaire, qui ne doive éprouver une bien douce satis-
» faction, en se voyant associé dans sa croyance aux plus
» grands hommes de la terre. *Quel plaisir*, dit La Bruyère,
» *d'aimer la religion, et de la voir crue et soutenue par de*
» *si beaux génies et de si solides esprits !* Ce n'est pas seu-
» lement Bacon qui a cru sincèrement à l'Evangile ; le
» christianisme de Leibniz a été mis aussi en évidence
» dans un ouvrage du même genre de celui-ci (1) ; on

(1) Il a pour titre : *l'Esprit de Leibniz*, ouvrage auquel celui-ci peut

» pourroit porter à un aussi grand degré de certitude ce-
» lui de Descartes et de Newton : d'où il résulte que les
» quatre plus grands génies des derniers siècles, les
» quatre hommes qui tiennent le sceptre de toutes les
» hautes sciences, et à la suite desquels marchent tous
» les géomètres et tous les physiciens des derniers temps;
» tous, remarquons-le avec soin, tous profondément in-
» struits dans la science des saintes Écritures, dans l'anti-
» quité ecclésiastique, dans la connoissance de la doctrine
» chrétienne, et par conséquent ayant jugé la religion
» avec une pleine connoissance de cause; tous ont été
» chrétiens, tous ont vécu et sont morts dans la profession
» la plus haute et la plus sincère du christianisme. »

On se pénètrera surtout de la force de cet argument, en parcourant l'histoire des sentimens et des pensées de Bacon. C'est là que l'on verra tout ce que son génie a prêté d'ornement à la religion, et tout ce que la religion a offert de grandeur à son génie; c'est là qu'elle paroît comme l'ame de tous ses écrits, comme l'idée première et dominante à laquelle il rattache toutes les autres. Partout on voit qu'il l'aime autant qu'il la connoît; il la fond même jusque dans les ouvrages auxquels elle est étrangère. Souvent même il lui donne l'accent d'une tendre devotion, et on est tout surpris de voir l'aigle sublime transformé quelquefois en gémissante colombe. Il faut lire dans l'ouvrage la prière attendrissante qu'il composa dans sa disgrâce, et qui, dit Addisson, *par la noblesse des pensées et la force de l'expression, respire une piété plus angélique qu'humaine*. Il faut lire encore celle qu'il récitoit tous les jours, et celle qu'il adressoit

servir de suite, non-seulement parce qu'il est du même auteur, mais parce qu'avec le même but, il présente la même méthode et le même esprit d'ordre et de sagacité. (Il a été depuis réimprimé en trois vol. in-8°, sous le titre de *Pensées de Leibnitz sur la Religion*, etc.)

à Dieu avant son étude, et celle qu'il faisoit encore en travaillant au *Novum Organum*, le plus célèbre de ses ouvrages; prières singulièrement précieuses, *dans lesquelles*, dit l'auteur, *respirent une piété et une onction véritablement touchantes, qui ne dépareroient pas un ouvrage purement ascétique :* de sorte qu'il est impossible de ne pas reconnoître que le christianisme de Bacon n'étoit point en lui une simple opinion et un pur système, mais un vif sentiment et une intime persuasion; qu'il n'y auroit plus de règle pour connoître le cœur humain, s'il pouvoit être vrai que le cœur de Bacon ne fût pas d'accord avec sa plume, et qu'il seroit par conséquent aussi absurde de douter de sa sincérité que de douter de son génie.

L'auteur a placé, après son discours préliminaire, une Vie de Bacon, où brille une critique saine autant qu'une érudition bien digérée. Cette Vie étoit d'autant plus nécessaire, que celle du protestant Mallet, qui est à la tête des dernières collections des OEuvres de Bacon, ne dit pas un seul mot de ses sentimens religieux, infidélité coupable dans un historien; et que d'ailleurs elle est remplie de détails inutiles, de digressions étrangères, et surtout d'invectives indécentes contre les papes, d'autant plus déplacées que Bacon n'eut jamais rien à démêler avec les papes. L'auteur saisit même cette occasion pour les lui reprocher, et lui montrer en même temps combien il s'est éloigné par là de cet esprit de modération, si remarquable dans notre illustre chancelier, qui, Protestant lui-même, ne parle jamais des papes, dit l'auteur, qu'avec les égards qu'exigent la décence et la justice. Il en donne même un exemple dans ce que Bacon dit de Pie V. « Ce » pape est un des pontifes romains dont il semble que les » Anglais avoient le plus à se plaindre, parce qu'il se porta » a de grandes et fâcheuses extrémités contre la reine » Elisabeth. Cependant Bacon ne parle de lui qu'avec res-

» pect; il l'appelle un excellent prince, *eximius princeps*, » et il est étonné qu'on ne l'ait point encore placé au rang » des saints que révère l'Eglise romaine.... On citeroit, » dit-il, vingt autres exemples de cette modération. Nous » ajouterons seulement qu'il a été engagé dans quelques » circonstances à combattre le droit que prétendoient les » papes sur le temporel des rois, et qu'il l'a fait avec » force, mais avec de plus grands ménagemens que n'en » gardoient communément les jurisconsultes français, » lorsqu'ils traitoient la même matière. »

La nouvelle Vie de Bacon est non-seulement débarrassée des invectives et des inutilités de la première, mais elle a de plus ce précieux avantage, qu'elle supplée parfaitement au silence de Mallet sur la religion de Bacon. Sans négliger de nous le peindre sous le rapport d'homme d'Etat, d'homme privé, d'homme de lettres, c'est surtout l'homme chrétien que l'auteur s'attache à faire connoître. Il ne dissimule pas quelques-unes de ses foiblesses, mais il les montre en quelque sorte rachetées par un zèle pour la religion qui ne se ralentit jamais, par les services essentiels qu'il ne cessa de lui rendre, et par la pratique constante des principales vertus chrétiennes : de sorte que la religion, autant que le permettoient les préjugés où il étoit né, peut compter dans Bacon, non-seulement un enfant docile qui l'honoroit par sa ferme croyance, mais encore un disciple agissant qui prouvoit sa croyance par ses exemples; et s'il est vrai de dire avec l'auteur, qui le répète d'après Tenisson, qu'*après tout Bacon n'étoit pas un ange*, il ne l'est pas moins qu'il fut un chrétien vertueux dont les actions ne démentirent pas les principes.

Bacon étoit trop élevé en dignité et en talens pour n'avoir pas des ennemis, et il en eut de très-puissans et de très-acharnés. On inculpa tout à la fois et ses mœurs et sa probité. L'auteur le venge pleinement sur ces deux

articles, non comme le faisoient milord Bolingbroke et Voltaire, en disant de lui : *C'étoit un si grand homme, que j'ai oublié ses vices;* la religion n'est pas si accommodante, mais en prouvant qu'il n'eut jamais les vices dont on a voulu l'accuser, et en mettant dans tout son jour la honte et l'injustice de ses persécuteurs. Tout le monde connoît son jugement au Parlement d'Angleterre, qui le condamna à perdre sa place et à une amende de 40,000 livres sterlings, pour s'être laissé corrompre par des présens. La postérité l'a déjà absous de cette flétrissure; mais l'auteur n'en a pas moins jugé à propos de plaider encore la cause de l'illustre accusé, et il est impossible de le faire avec plus de justesse et de justice. Sans le disculper entièrement de négligence et de certaines fautes qui tenoient toutes à son extrême bonté d'ame et à la trop grande facilité de son caractère, il n'en sauve pas moins son intégrité; et, en lui laissant quelques torts, il le lave de toute tache. Il prouve sans réplique, que ce jugement étoit peu nécessaire, peu convenable en lui-même, excessif dans sa rigueur, et de plus provoqué par ses plus ardens ennemis. Il fait parler en sa faveur les témoignages les plus respectables, et il finit par conclure que le Parlement a plus besoin d'apologie que Bacon.

L'auteur termine cette apologie par une observation très-sage. « Nous avons craint, dit-il, que des mécréans qui » avoient jusqu'à présent compté Bacon parmi les princi- » paux chefs de leur secte, surpris et humiliés de se voir » au contraire condamnés ouvertement à ce tribunal, ne » cherchassent à affoiblir l'autorité de son jugement en » décréditant sa personne, et dans ce dessein ne voulus- » sent renouveler ces calomnies. Nous avons donc cru » qu'il convenoit d'avance de leur enlever cette misérable » ressource, en montrant qu'elles étoient destituées de » toute espèce de fondement, et ne pouvoient avoir d'au-

» tre effet que de déshonorer leurs premiers auteurs et » tous ceux qui voudroient en tirer avantage. »

Et qui doute, en effet, qu'une autorité aussi imposante que celle de Bacon n'incommode les incrédules et même ne les humilie? qui doute que leur intérêt ne soit de l'obscurcir ou de la nier? qui doute que les insolences de l'article *Bacon*, dans le *Dictionnaire de Philosophie* (1), ne soient l'effet de cette vanité humiliée? et quel autre motif a pu faire dire au compilateur, que « toutes les fois » que Bacon parle du christianisme, l'homme de génie » disparoît, et que l'on ne voit plus qu'un vieil enfant qui » répète avec une confiance aveugle les contes absurdes » dont sa nourrice l'a bercé; » sans craindre d'envelopper dans cette inculpation les plus grands génies de la terre qui ont pensé à cet égard comme Bacon, et de passer lui-même, par cette folie, non pour un vieil enfant qui répète les contes de sa nourrice, mais pour un écolier qui a besoin des leçons d'un fustigateur? N'est-ce pas encore le dépit de se voir accablé du témoignage de ce grand homme qui le porte à jeter des doutes sur sa sincérité, et à nous faire entendre que Bacon, « élevé au-des- » sus de son siècle et des opinions peu réfléchies de la » multitude, a pu croire néanmoins devoir s'exprimer » comme elle, *et payer en public son tribut à l'erreur com-* » *mune?* » De sorte qu'il aime encore mieux qu'il ait été athée et fourbe, deux qualités qui d'ailleurs peuvent fort bien s'arranger ensemble, que chrétien sincère, d'accord avec son propre cœur. N'est-ce pas ce même motif qui lui fait dire que *Bacon n'avoit point examiné le christianisme*, au risque de mentir sans pudeur à l'histoire, à l'évidence, à tous les écrits de Bacon, qui a mis à la tête de toutes les études l'étude de la religion? N'est-ce pas même parce qu'il croit que ce grand homme a étudié sa religion, qu'il ose

(1) Faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*.

dire que *l'étude de la religion reporte l'homme fait et du sens le plus droit à l'état d'enfance et d'imbécillité* (témoin Bacon), *et que l'étude de la philosophie avance et nourrit la raison* (témoin lui... Naigeon)? N'est-ce pas enfin pour se débarrasser d'un juge aussi terrible et aussi redoutable pour les athées, que l'athée susdit prononce sans détour que, quand Bacon parle de Dieu, ou veut prouver son existence par le spectacle de l'univers, *il n'est plus dans son bon sens, qu'il est alors dans un état d'orgasme* ou de délire, *et qu'on seroit tenté de croire qu'il n'a eu ses pensées profondes et hardies que dans les intervalles lucides?* assertions extravagantes qui n'ont pas même le mérite d'être *hardies*, et qui n'ont pu être enfantées que dans un état *d'orgasme*. Nous rendons grâces à l'auteur du *Christianisme* de les avoir fait connoître à ses lecteurs, et plus encore de les avoir réfutées avec autant d'esprit que de raison; mais peut-être aurions-nous désiré qu'il eût gardé sa dialectique, dont il sait si bien faire usage, pour une occasion plus sérieuse. Nous regrettons qu'il ne soit pas sorti un peu *de la stupeur*, où il nous dit que l'a jeté ce phénomène d'audace et de délire, et qu'il n'ait pas livré à la risée publique ce ridicule nain qui ose insulter aux géans; qui nous dit que le grand Bacon n'étoit *plus maître de lui-même* (*sui compos*) quand il parloit de Dieu, et n'étoit pas *dans son bon sens*, parce qu'il croyoit en Dieu; qui l'envoie aux Petites-Maisons, parce qu'il a pensé comme tout l'univers; qui constitue ainsi tout l'univers en état permanent *d'orgasme et d'imbécillité;* qui, comme tous les fous de la terre, se distingue ainsi de l'univers, et met sa gloire à braver l'univers; et qui, pour compléter la comédie, ne voyant plus dans le sens commun que l'antipode du *bon sens*, concentre en lui la conscience de tous les peuples, la foi de tous les siècles, et croit avoir tout seul la pensée du genre humain.

Mais sur quel fondement est donc appuyé un athéisme aussi intrépide, une impiété aussi présomptueuse? Nous avons voulu parcourir l'article *Bacon*, si bien combattu par l'auteur du *Christianisme*, et voici l'argument que l'athée encyclopédique oppose à l'univers : « L'homme » n'est point composé de deux substances, il est *un*. On » n'explique rien sans le corps. Il n'y a point dans la » nature un être qui s'appelle *l'ame*, mais il y a des » êtres animés; il n'y a point dans la nature un être » qui s'appelle *la durée*, mais il y a des êtres durables; il » n'y a point dans la nature un être qui s'appelle *la vie*, » mais il y a des êtres vivans, etc. » Tout le reste de l'argument est de cette force; et c'est avec ces traits, aussi futiles que maladroits, qu'un athée obscur croit pouvoir renverser la formidable forteresse d'où Bacon foudroie les athées! c'est avec ces grains de poussière jetés contre le soleil, qu'on prétend éclipser sa lumière! Nous ne sommes nullement surpris que l'auteur du *Christianisme* ait dédaigné de réfuter cette subtilité misérable; mais on peut quelquefois profiter de l'idée la plus creuse, et voici l'argument qu'elle nous a fait naître : *Il n'y a point dans la nature un être qui s'appelle athéisme;* mais il y a des êtres athées, qui se croient les premiers des êtres, parce qu'ils insultent à l'auteur de leur être, et qu'ils ont trouvé dans leur cœur que le néant s'est donné l'être. Il n'y a point dans la nature un être qui s'appelle *philosophie;* mais il y a des êtres philosophes, qui se font un jeu de décrier la raison, qui n'adorent que leur raison, et n'ayant pour toute morale qu'un être de raison, veulent avoir raison contre toute la terre. Il n'y a point dans la nature un être qui s'appelle *imbécillité;* mais il y a des êtres imbéciles, dont la maladie incurable est d'appeler imbéciles ces génies immortels dont ils ne sont pas même dignes d'entendre et de compiler les pensées. Enfin, il

n'y a pas dans la nature un être qui s'appelle *fanatisme;* mais il y a des êtres fanatiques, qui se passionnent mille fois davantage pour leur doctrine avilissante et désastreuse, qu'on ne pourroit le faire pour les plus douces illusions, et qui, après nous avoir enlevé par leurs destructions insensées toutes les espérances de la vie présente, se font encore un horrible bonheur de nous ravir les espérances de la vie future.

Qu'il y a de bizarrerie dans les destinées humaines! Qui jamais auroit dit au religieux Bacon, si pénétré de respect pour la Divinité, et si zélé pour le christianisme, qu'il donneroit naissance à cette énorme compilation, dirigée spécialement contre Dieu et contre le christianisme; et que, tandis que d'une part il y seroit placé à la tête de tous les philosophes, on l'y verroit de l'autre à la tête de tous les *vieux enfans qui répètent encore les contes dont les ont bercés leurs nourrices?*

17.

SUR LES MÉMOIRES DE BOURGOING.

(SECOND ARTICLE, VOYEZ PLUS HAUT, PAG. 35 ET SUIV.)

La première édition de cet ouvrage se terminoit à la retraite de Pie VI dans la Toscane; mais la seconde ayant paru depuis la mort de ce pontife, l'auteur y a joint un chapitre assez court sur cet évènement. Nous avons déjà rendu compte de ces *Mémoires* véritablement *philosophiques*, que l'auteur nous assure être *tirés des sources les plus*

authentiques. Nous savons aujourd'hui que la principale de ces sources authentiques est le chevalier d'Azara, ci-devant ambassadeur de la cour d'Espagne à Rome, connu très-authentiquement par ses sentimens *philosophiques*, louangé dans tout le cours des *Mémoires*, et digne dans tous les sens de leur avoir fourni des matériaux. Sa disgrâce est trop récente, pour que nous ne nous fassions pas une loi de la respecter. Elle n'a précédé que de quelques jours la chute du Directoire, dont il étoit devenu le protégé et l'ami, après avoir été honoré long-temps des bontés et presque de la confiance de Pie VI. Sa conduite, dans les derniers évènemens de la révolution de Rome, sera jugée par l'histoire, et nous nous abstiendrons de devancer son jugement; mais nous en savons assez pour apprécier ses matériaux, au moins suspects de partialité et souvent d'injustice, et pour prévenir nos lecteurs de se tenir continuellement en garde contre les *sources authentiques*.

Non-seulement ces *Mémoires* sont dangereux par les sources suspectes d'où ils sont tirés, mais encore par je ne sais quelle réserve avec laquelle ils sont écrits. On a senti que ces diatribes furieuses et ces déclamations fanatiques contre le Pape, dont se sont souillés tant de livres, ne peuvent à la longue que déshonorer leurs auteurs, et leur ôter toute créance. On a donc pris le parti de conserver quelque mesure. Adoucir de temps en temps les traits pour les rendre plus acérés; sous le voile de l'éloge, cacher la censure la plus amère; rendre justice à quelques vertus de Pie VI, pour être cru plus aisément quand on supposera ses vices ou ses fautes, et faire ainsi des ménagemens mêmes le passeport des calomnies: telle est la marche de ces *Mémoires*. Il importe donc aux lecteurs de se précautionner sans cesse contre cette fausse modération, qu'il est si aisé de confondre avec une véritable

impartialité, et de ne jamais perdre de vue que réserve n'est pas justice, et que patelinage n'est pas humanité.

Veut-on un exemple de ce patelinage? « Pour achever, » dit-il, ce que nous avons à dire, il ne nous reste plus » qu'à retracer les derniers évènemens de la vie de l'infor- » tuné pontife, si indignement traité, que même la sé- » vère philosophie, qui s'offensoit du vain éclat dont la » crédulité l'avoit entouré, ne peut se défendre de ver- » ser quelques pleurs sur sa tombe. » Qui ne croiroit, à ce passage, que les *Mémoires* nous font part de cet *indigne traitement*, ou que du moins ils nous le montrent comme indigne? qui ne croiroit que les persécuteurs de Pie VI y sont traités avec l'horreur qu'ils doivent inspirer à toutes les ames non *sévères*, mais honnêtes? Cependant ces hommes odieux y sont toujours ménagés avec une bassesse honteuse : partout ce traitement indigne est pallié, atténué avec un art perfide; partout ce traitement indigne est nécessité par les circonstances, commandé par la politique, par d'absurdes conspirations ou par des troubles nés à propos : de sorte que, s'il faut en croire ce *sévère historien*, ce sont toujours les tyrans qu'il faut excuser, et jamais la victime qu'il faut plaindre.

Mais où sont donc encore *ces pleurs que la sévère philosophie n'a pu se défendre de verser sur la tombe de l'infortuné pontife?* Sans doute qu'elle *s'offensoit* de l'éclat dont il étoit entouré, car son orgueil *s'offense* de tout éclat qui n'est pas pour elle; et tant qu'elle dominera, elle *s'offensera* de tout hommage qui ne s'adressera pas à elle. Mais quand s'est-elle *offensée* du traitement indigne fait à l'infortuné pontife? quand a-t-elle élevé la voix pour réclamer contre une pareille *indignité*? Nous défions ici solennellement l'historien, tout *sévère* qu'il peut être, de nous nommer un seul philosophe, je ne

dis pas qui ait versé *quelques pleurs*, mais qui ait porté quelques plaintes sur cet indigne traitement qui indignoit tout l'univers. Mais que parlons-nous de plaintes et de réclamations? Qui ne connoît les froides railleries que les philosophes *sévères* de Paris, donnant la main aux philosophes tout aussi sévères de Rome, faisoient sur la situation de l'infortuné pontife, et avec quelle atroce jubilation ils s'applaudissoient de l'avoir mis *à l'hôpital?* Ils ont donc versé *quelques pleurs*, mais ce sont des pleurs de joie; et si un nouveau pontife étoit de nouveau détrôné et traité aussi indignement, ils sont prêts à en verser encore; et s'ils font semblant aujourd'hui de verser *quelques pleurs* de compassion et de pitié, c'est que les circonstances ne sont plus les mêmes, et qu'avec le temps il faut changer le ton. Oui, n'en doutons pas : que les mêmes circonstances reviennent, et nous verrons la philosophie reprendre ses formes *sévères*, et même, s'il le faut, ses formes acerbes.

L'auteur des *Mémoires* ne nous apprend rien, dans le chapitre qui distingue cette nouvelle édition, que ce que tout le monde savoit déjà, et il a été devancé sur ce point par différentes relations beaucoup plus étendues : mais on peut dire aussi que, si ce qu'il contient n'est pas nouveau, il est du moins authentique, quoiqu'il ne l'ait pas tiré du chevalier Azara. Il y a cependant certains faits qui nous ont paru mériter quelques rectifications, sur lesquelles nous lui demandons permission de nous arrêter un moment.

« On croira difficilement, dit-il, que ce fut surtout » dans le trajet qu'il fit en Italie, qu'il éprouva les plus » cruels traitemens. Sans aucun ménagement, nous ne » dirons pas pour sa dignité, elle n'existoit plus aux yeux » de ses conducteurs, mais pour son âge, pour ses in- » firmités, pour ses malheurs, on le faisoit partir avant

» le jour pour le soustraire aux regards des dévots; on » le cahotoit impitoyablement dans les passages les plus » raboteux, et il n'arrivoit que de nuit à la couchée : » tant on craignoit que son aspect au grand jour ne » réveillât l'intérêt de la pitié dans les villes où il re- » posoit quelques heures. »

Il n'y a rien là de *difficile à croire*, et tout nous y paroît dans l'ordre. Il étoit tout simple que ce fût dans le trajet que le Pape fit en Italie, d'où il s'agissoit de le tirer à tout prix, qu'il éprouvât les plus cruels traitemens. C'étoit là surtout que les ordres du Directoire philosophique devoient être plus *sévères;* et ce qu'il faut observer, c'est qu'il ne manqua jamais de trouver à ses ordres des philosophes tout aussi *sévères* que lui. Nous nous rappelons la lettre du général Grouchy, insérée alors dans les journaux, où il s'applaudissoit d'être le conducteur en chef du despote de Rome, et où il ne nous parle nullement *des traitemens cruels.* D'ailleurs, comme le remarque très-philosophiquement l'auteur des *Mémoires, on ne devoit aucun ménagement à sa dignité, qui n'existoit plus pour ses conducteurs,* quoiqu'elle existât toujours pour tout le reste du monde catholique, et de plus il falloit *le soustraire aux regards des dévots.* Il étoit donc inévitable de partir avant le jour, de n'arriver qu'à la nuit, et de le cahoter impitoyablement. Encore une fois, n'en déplaise à l'historien, il n'y a rien là *de difficile à croire.*

« A son entrée sur le territoire français, il commença » à être mieux traité. Il avoit des montagnes à franchir, » on le conduisit avec précaution. En quelques endroits » scabreux, on substitua une litière à sa voiture. On » eut des égards pour sa santé, qui demandoit un ré- » gime uniforme. Il arriva ainsi à Briançon, c'est-à-dire » dans un des lieux les plus isolés, les plus tristes de

» l'Europe. Le mouvement, le grand air, avoient un peu » amélioré son état. On remarqua que sa tête étoit plus » dégagée, et ses souffrances moins vives. L'ennui n'étoit » plus rien pour lui. Il étoit mort au monde, ou du » moins le monde étoit pour lui dans la société dont on » lui avoit permis de s'entourer; mais cette société même » lui attira de nouveaux chagrins. »

Qui ne diroit d'abord, à cette peinture, que le Pape fut trop heureux d'être arrivé sur le territoire français. Cependant des relations tout aussi authentiques que les *Mémoires* nous disent qu'en traversant la vallée d'Ours et le mont Genèvre, plus élevé encore que le mont Cénis, il fallut s'ouvrir un chemin à travers cinq pieds de neige fraîchement tombée; que le pontife fit ce chemin dans une mauvaise voiture à demi couverte, et que ce ne fut qu'après neuf heures de marche qu'il arriva transi de froid à Briançon. Il est vrai qu'il éprouva dans cette ville des égards pour sa santé, et même pour sa dignité, au grand chagrin de l'auteur des *Mémoires;* mais ce fut par le peuple, qui se pressa sur son passage, et qui jamais ne se montra plus humain et plus religieux que dans cette occasion : ce que l'auteur auroit dû remarquer pour l'honneur de la nation française, et ce qu'il n'a pas jugé à propos de faire, sans doute pour tromper les *regards des dévots.* Il auroit pu encore nous apprendre que l'administration de Briançon vouloit d'abord loger le Pape au fort *des trois Têtes,* séjour le plus affreux de la citadelle, mais qu'à la sollicitation du général Muller, elle accorda bénignement qu'il seroit logé à l'hôpital; que même là il n'obtint qu'une chambre étroite où l'on ne pouvoit faire de feu sans qu'elle fût remplie de fumée, et qu'on poussa la barbarie jusqu'à lui défendre d'en sortir, et même d'ouvrir la fenêtre, *afin de parer,* disoient les philosophes administrateurs, *à la contagion du fanatisme;* circonstances que l'auteur des

Mémoires aura omises, non sans doute pour les soustraire aux *regards des dévots*, mais à la sensibilité des philosophes, qui, à la vue de tant de duretés, *n'auroient pu se défendre de verser quelques pleurs.*

« Parmi les ecclésiastiques dont sa suite étoit en grande » partie composée, il y en avoit deux qui se laissèrent » égarer par un zèle indiscret. On acquit la preuve des » correspondances suspectes, qu'à la faveur du voisinage » ils entretenoient avec les fanatiques et les mécontens » du Piémont. On résolut de séparer de lui tous les ec- » clésiastiques qui l'entouroient, et même son majordome, » monsignor Spina, archevêque de Corinthe, son maître » de chambre, son confesseur et le prélat qui faisoit au- » près de lui les fonctions de secrétaire des Brefs. Ils » eurent ordre de rentrer en Italie, et on prit des me- » sures pour que Pie VI lui-même fût transporté plus » avant dans l'intérieur de la France. La ville de Va- » lence fut indiquée comme le lieu de son dernier exil. »

Il est donc évident, comme l'on voit, qu'il y eut ici une conspiration majeure, et que deux ou trois ecclésiastiques enfermés à Briançon, comme leur maître, vouloient renverser la république; plus évident que la *preuve en fut acquise;* très-évident qu'il falloit donc les séparer du Pape, et que le Pape ne pouvoit plus rester paisiblement dans l'hôpital de Briançon; et enfin plus qu'évident que le Directoire, dans cette nouvelle rigueur, ne fit que son devoir, et ne céda qu'au mouvement irrésistible de sa conscience.

Cependant le Directoire se laissa fléchir par la douleur profonde où cette séparation avoit laissé le Pape, et par les vives instances qu'on lui fit; et malgré la conspiration évidente et les *preuves acquises*, ses ecclésiastiques lui furent rendus.

L'auteur nous peint ensuite, à sa manière, la scène

qui se passa dans la petite ville de Romans le 13 juillet. « Le Pape y étoit arrivé à onze heures du matin; une » foule de dévots... se rassembla autour de son hôtel- » lerie, demandant à grands cris qu'il parût, et qu'il » leur donnât sa bénédiction. Le commissaire du Direc- » toire fut assez sage pour croire qu'il ne falloit que des » moyens doux pour dissiper ce léger orage. Un jeune » espagnol, don Juan Labrador, qui étoit à la chartreuse » de Florence auprès du Pape avec le cardinal Loren- » zana, l'avoit d'abord suivi à Parme. Lorsque Pie VI » fut obligé de quitter cette ville, le cardinal cessa de » l'accompagner, et le commissaire espagnol partit pour » Gênes, où il attendit les ordres de sa cour. Il reçut » celui d'aller le rejoindre en France. Il se trouvoit à » Romans lors de cette émeute populaire. Ce fut à lui » que le commissaire français recourut pour la calmer. » Il l'invita à prier le Pape de se laisser voir au peuple » impatient et dévot, qui déjà vouloit forcer la garde » dont l'hôtellerie étoit entourée, et menaçoit d'en en- » foncer les portes. Le jeune espagnol, qui craignoit de » se compromettre en cédant trop légèrement à cette » invitation, demanda qu'on la lui présentât par écrit. » Cette formalité remplie, Pie VI qui étoit, pour ainsi » dire, sous les auspices de l'agent de la cour d'Espagne, » se laissa porter sur son fauteuil à la fenêtre, distri- » bua ses bénédictions, recueillit les hommages un peu » bruyans de la dévotion, et le peuple satisfait se dissipa » paisiblement. »

Il y a dans ce récit de la vérité, mais non pas toute la vérité à laquelle doit rigoureusement s'astreindre le philosophe *sévère*. L'auteur ne dit pas que le commissaire du Directoire ne fut point *assez sage;* qu'il occasionna lui-même cette émeute par son obstination fanatique à ne vouloir pas permettre que le Pape donnât sa bénédiction

au peuple; que ces *moyens doux* qu'il employa pour la dissiper furent d'abord la force armée; qu'il déclara ne pouvoir souffrir que le Pape vînt officier *en sa présence;* que le *sage* commissaire, forcé enfin de céder aux instances réitérées du peuple, et de lui permettre de voir le Pape, ne le fit qu'en intimant l'ordre au pontife de se montrer, sans faire aucun signe de bénédiction sur le peuple; que cette transaction ayant été indignement rejetée par les assistans, et commençant alors à craindre qu'ils ne se portassent à quelque extrémité qui pourroit lui être funeste, il consentit à ce que le Pape bénît le peuple assemblé; que Pie VI, conservant toujours toute la dignité de son caractère, exigea du commissaire qu'il vînt lui-même l'en prier; ce qu'il fit, non sans quelque dépit; qu'ensuite, pour mettre à couvert son honneur, et en repos sa conscience patriotique, il protesta sur les registres de la municipalité contre la force majeure qui l'avoit contraint de faire ce sacrifice à son républicanisme, et contre la bénédiction du Pape, faite, disoit-il, sans la soumission préalable aux lois, et le serment de haine à la royauté; et que, dans la crainte que le peuple ne vînt encore exiger de lui quelque nouveau sacrifice, il fit partir le Pape le lendemain dimanche avant le jour, sans doute encore *pour le soustraire aux regards des dévots.*

L'auteur nous parle des hommages *un peu bruyans* de la dévotion que reçut le Pape en cette occasion. Il n'y a nulle apparence que ces hommages fussent bruyans; car nos relations disent qu'à Grenoble, le peuple ayant voulu, par des claquemens de mains, témoigner au Pape la joie de le voir, et le désir de recevoir sa bénédiction, Pie VI, toujours plein de respect pour ses fonctions et pour lui-même, disparut de la fenêtre où il s'étoit montré, refusa de bénir le peuple, et lui donna ainsi une leçon de retenue et de décence.

« On le conduisit dans la citadelle de Valence, où il » occupa le logement de l'ancien commandant, situé dans » une belle exposition aux bords du Rhône. Son apparte- » ment étoit de plain pied avec un assez beau jardin où » il se promenoit souvent dans une chaise roulante..... » Pendant le séjour de deux mois et demi qu'il fit dans » la citadelle de Valence, il ne sortit pas de l'enceinte » du logement qu'il y occupoit. Le commissaire espagnol, » qui avoit remarqué que le mouvement de la voiture étoit » favorable à sa santé, avoit obtenu l'agrément de la mu- » nicipalité pour le faire promener quelquefois hors de » la citadelle; mais, par excès de prudence, et pour ne » pas donner lieu aux explosions d'un pieux zèle, qui au- » roit pu troubler la tranquillité publique, il n'usa pas » une seule fois de cette permission. »

Il y a encore ici de la vérité, mais il n'y a pas toute vérité. L'auteur ne dit pas que l'ancien appartement où le Pape fut mis étoit inhabité, et par conséquent dégradé, sans meubles, et que le peu qu'on y mit appartenoit à M^me^ de V. femme *dévote*, qui eut beaucoup de peine, en cette qualité, à faire accepter ses offres. Il ne dit pas que l'administration centrale prit un arrêté qui fut affiché sur tous les murs de Valence, par lequel *le ci-devant Pape étoit constitué en réclusion*, arrêté contre lequel protesta le commissaire du Directoire Bouveron, beaucoup plus sage que celui de Romans; que toute communication avec le dehors lui fut interdite, excepté avec quelques per- sonnes privilégiées, et toujours en présence d'un officier commis à cette fin; que des gardes furent établies sur les terrasses et les bastions du gouvernement, et qu'ordre ex- près surtout leur fut donné de veiller à ce que les prêtres reclus dans le couvent voisin des Cordeliers ne pussent paroître sur la terrasse de leur prison, et d'observer le moindre signe entre eux et le Pape, ou ceux de sa suite;

précautions fanatiques qu'il importe de transmettre à l'histoire, parce qu'elles servent, autant que les grands évènemens, à faire connoître l'esprit du siècle, et le caractère particulier de ceux que possède l'esprit philosophique.

« Il recevoit cependant du dehors de fréquentes consolations auxquelles il paroissoit être sensible. Le jeune » Labrador ne laissoit guère passer un jour sans lui rendre visite pendant son dîner... Il lui confioit ses petites » peines, le prioit de lui obtenir telle chose qui lui manquoit, de faire cesser telle ou telle contrariété, et on » avoit presque toujours égard à l'intercession de l'agent » espagnol... Aux traitemens durs qu'on lui fit éprouver, » on n'ajouta pas celui de le dépouiller de ses vêtemens » pontificaux. Depuis son départ de Rome jusqu'à sa » mort, il a porté une longue tunique blanche ou violette, » bordée d'hermine, une calotte rouge et la croix pastorale... Sa vie étoit au reste uniforme et paisible. Comme » dans la chartreuse de Florence, il partageoit son temps » entre la prière, la lecture de quelques livres pieux, la » table et la promenade. Quelques heures étoient consacrées à sa correspondance, qui étoit encore très-étendue. Il répondoit aux consultations que l'on continuoit » à adresser au chef de l'Eglise. Il dormoit peu pendant » la nuit; il se levoit de grand matin, mais aussitôt après » le dîner, il faisoit, suivant l'usage d'Italie, une assez » longue méridienne...

» Tel étoit son état, lorsqu'il fut question de changer » encore le lieu de son exil. Valence parut trop près du » comtat d'Avignon, qui étoit alors livré à quelques agitations. Le Directoire arrêta qu'il seroit transféré à Dijon. Pie VI fut affecté de cette nouvelle autant qu'il » pouvoit l'être. Elle lui arracha quelques plaintes, les » seules qui lui soient échappées depuis son départ de » Rome. *Hélas!* s'écrioit-il d'une voix douloureuse, *pour-*

..

» *quoi ne veulent-ils donc pas me laisser mourir en paix?*
» Comment, en effet, avoit-on pu se déterminer à faire
» voyager ce vieillard moribond, à l'arracher, pour de
» vaines terreurs, à ce régime tranquille et uniforme, qui
» seul avoit prolongé son existence? La résolution du Di-
» rectoire étoit le véritable arrêt de mort de l'infortuné
» pontife. Sa situation, qui empiroit chaque jour, en sus-
» pendit l'exécution, et épargna au gouvernement fran-
» çais l'odieux d'une cruauté gratuite. »

C'est la seule fois que l'auteur des *Mémoires* hasarde une phrase contre les tyrans de Pie VI. Il est vrai que, depuis la seconde édition, les tyrans sont détrônés, et que, quand la première a paru, ils donnoient des pensions et même des ambassades. Il est vrai encore que cette phrase est adoucie par les *agitations d'Avignon*, qui viennent ici fort à propos pour rendre moins odieuse *la cruauté gratuite*. Mais ne pourroit-on pas demander à l'auteur, comment ces mêmes hommes, aujourd'hui si *odieux*, si *gratuitement cruels*, ont été constamment présentés, dans toute leur conduite antérieure, comme les sages par excellence, qui ne sont jamais sortis, envers le Pape, des bornes de la modération et de la justice? et comment ce même pape, qu'il nous montre ici si patient, si résigné, et ne laissant échapper aucune plainte, a néanmoins toujours été coupable, envers ce Directoire aussi barbare qu'insensé, *d'excès, d'ingratitude, de provocations fanatiques?* Ne pourrions-nous pas savoir en quel honneur et en quelle conscience il a pu avancer que les excès et les écarts de Pie VI sont tels, qu'on *ne lui doit nulle compassion, parce qu'on n'en doit point aux infortunes méritées?* Mais que parlons-nous de conscience? l'auteur ne nous apprend-il pas, en bon philosophe, qu'*un esprit foible accompagne assez ordinairement une conscience timorée*, et qu'ainsi, par la raison contraire, une conscience large et très-peu

timorée doit ordinairement accompagner un esprit fort?

« Depuis long-temps, sa tête n'avoit été aussi saine; » mais tous les autres symptômes annonçoient une disso- » lution prochaine. Le commissaire espagnol le vit encore » l'avant-veille de sa mort; il le trouva serein et résigné. » La religion, après l'avoir entouré de tout son éclat, » étoit devenue son seul appui dans ses derniers momens. » Il s'endormit enfin paisiblement le 29 août 1799, en- » touré du petit nombre d'amis qui lui étoient restés fidè- » les. Ils lui avoient administré les derniers sacremens de » la dévotion; ils rendirent à ses dépouilles les derniers » devoirs de l'amitié. Elles furent embaumées, et déposées » dans un cercueil de plomb; et le tout, en présence et » avec le concours de la municipalité de Valence, fut en- » fermé dans un cercueil de bois, qui fut scellé à la fois » et des armes d'Espagne et de l'emblême de la liberté : » singulière réunion, qui mit le comble à la bizarrerie » des destinées du malheureux Pie VI. »

Cette réunion est en effet très-singulière, car jamais emblême de la liberté n'avoit été plus mal appliqué que sur le cercueil de notre auguste prisonnier. Mais elle est encore plus triste que singulière, et il n'y a pas là de quoi se vanter pour la liberté, ni de quoi rire pour l'auteur des *Mémoires*. C'est sa réflexion qui est *bizarre*, et non la destinée du vertueux pontife; et quand il y revient encore, quelques lignes après, comme à son idée chérie, et qu'après nous avoir montré de nouveau *le cachet du Roi Catholique, croisé sur la tombe de Pie VI, avec l'effigie de cette liberté, au nom de laquelle il avoit été détrôné, promené à travers l'Italie et exilé en France*, il s'écrie aussitôt : *O altitudo!* Cette exclamation ironique ne prouve pas autre chose, sinon que *les pleurs de la philosophie sévère* ont été bientôt séchés, et qu'elle n'a pas été long-temps à se consoler du *traitement indigne*.

« Il n'étoit resté à Pie VI de son ancienne splendeur » qu'une garde-robe modeste, un peu de linge, quelques » hardes. C'étoit toute sa propriété, la seule chose au » monde dont il pût disposer. Il l'avoit léguée aux com- » pagnons de son infortune; mais les autorités de Valence » prétendirent que ce mince héritage étoit échu à la na- » tion française. Les légataires réclamèrent en vain l'exé- » cution des dernières volontés du pontife. En vain le » commissaire espagnol représenta que c'étoit avilir la » république française, que de dépouiller, à son profit, » ces fidèles serviteurs, du seul gage que leur vieux maître » eût pu leur laisser de sa reconnoissance. Ils furent obli- » gés de retourner en Italie sans avoir recueilli ce legs, » qui n'avoit d'autre prix que par la main d'où il partoit. » Ils auront remporté dans leurs foyers ce regret, et ils » auront exhalé leurs plaintes, que la malveillance, déjà » éveillée par tant d'autres causes, n'aura pas manqué de » trouver très-légitimes. »

Nous nous garderons donc bien de trouver ces plaintes très-légitimes, de crainte d'être taxés de *malveillance* par l'auteur. Nous aimons beaucoup mieux remarquer, pour éviter ce reproche, que les autorités de Valence raisonnèrent ici conséquemment, en tant *qu'autorités*. Elles avoient lu, dans les *Mémoires philosophiques*, que tous les cardinaux que la liberté trouva sous sa main *furent emprisonnés, injuriés, spoliés, et qu'ils se crurent fort heureux* d'en être quittes à si bon marché, et *d'acheter leur liberté par de grands sacrifices* (1). Elles y avoient lu en-

(1) L'auteur a fait encore semblant de s'apitoyer sur le sort des cardinaux, mais il a soin auparavant de nous faire remarquer que *la plupart de ces princes de l'Eglise étoient odieux ou tout au moins ridicules*, et gens, par conséquent, qui méritoient peu de pitié. D'ailleurs, ajoute-t-il, *les cardinaux* MÊMES *sont des hommes, et quand ils sont malheureux, ils méritent qu'on les plaigne.* O la belle ame que l'auteur des *Mémoires!*

core que *les deux neveux du pontife passèrent en un jour de l'opulence à la misère*, et que *leurs propriétés furent déclarées propriétés françaises*. Or, il n'y eut donc rien de surprenant que ces autorités conclussent que le Pape ne devoit pas mieux être traité que les cardinaux, ni l'oncle que les neveux; que, puisque tout ce qu'avoient les neveux étoit propriété française à Rome, tout ce qu'avoit l'oncle étoit, à plus forte raison, propriété française à Valence; que, quoi qu'en pût dire le commissaire espagnol, la république ne *s'avilissoit* pas en gardant ce qui lui appartenoit; et que, puisqu'elle lui avoit laissé par grâce *un peu de linge et quelques hardes* pendant sa vie, elle pouvoit donc, en toute justice, lui en ôter la disposition après sa mort.

Cette seconde édition ne diffère en rien de la première; car nous ne pouvons pas appeler différence les légers changemens que nous y avons remarqués. L'auteur disoit dans la première que *l'Etat Romain ne ressuscitera jamais*, et il dit dans la seconde que cela *n'est que probable;* dans la première, que le peuple de Rome accourut *au-devant de la liberté*, et dans la seconde, que bientôt il fut dégoûté de ce *que nous appelions*, dit-il naïvement, *la liberté;* dans la première, que tous les Romains soupiroient après la régénération philosophique, et dans la seconde, *qu'en moins de deux ans il n'a été que trop prouvé que les sujets du Pape n'étoient pas faits pour être républicains;* ce que l'auteur auroit pu savoir également il y a deux ans. Mais en voilà assez, et peut-être trop, pour nous faire connoître l'esprit de ces *Mémoires*, qui n'ont dû leur succès qu'à leur partialité même, et à l'adresse qu'a eue l'auteur de gagner de vitesse tous ceux qui se disposent à écrire l'histoire de Pie VI et de son mémorable pontificat.

Ce pontificat, disoit dans un endroit M. de Boulogne,

ce pontificat est le plus long depuis celui de saint-Pierre, dont Pie VI *a vu les années.* Le Pape qui ait le plus approché de la longueur de ce pontificat, est Adrien I^er^, élu le 9 février 772, et mort le 26 décembre 795, ce qui fait un règne de vingt-trois ans, dix mois, dix-sept jours. Il est à remarquer que c'est en faveur de ce pontife que Charlemagne confirma et augmenta beaucoup la donation de Pepin, dont Adrien se mit en possession après la défaite de Didier et l'extinction du royaume des Lombards : ce qui fait jusqu'à Pie VI une possession incontestée, et par conséquent incontestable, de plus de mille ans. Ainsi c'est la France qui, la première, a enrichi le Pape, et c'est la France qui l'a dépouillé ; c'est elle qui l'a fait souverain, et c'est elle qui l'a fait prisonnier et martyr : tant cette France est appelée à jouer des rôles extrêmes sur la terre (1)!

(1) M. de Boulogne proposoit une épitaphe pour le monument de Pie VI; elle auroit été ainsi conçue :

PIO SEXTO SUMMO PONTIFICI.
SEDE MAGNUS,
VIRTUTE MAJOR,
MORTE MAXIMUS.

18.

SUR L'ÉLECTION DE PIE VII.

De tous les évènemens qui intéressent l'Eglise catholique, il n'en est point de plus propre à la consoler de ses malheurs, que l'élévation de Pie VII au souverain pontificat, avec les circonstances qui l'ont accompagnée. Rappelons-nous dans quel état se trouvoit l'Eglise Romaine, il y a deux ans: tous les cardinaux dépouillés, emprisonnés, puis dispersés: le chef de l'Eglise arraché violemment de sa chaire auguste, traîné comme un criminel de ville en ville, de prison en prison: la ville sainte, d'où la religion rendoit ses oracles, tristement muette sous le joug du philosophisme: toute l'Eglise d'Italie livrée à la merci des fanatiques irréligieux, qui, sous le nom de liberté de conscience, opprimoient la liberté de conscience; sous le nom de liberté de culte, persécutoient le culte; et sous le nom de réformes, opéroient chaque jour les innovations les plus désastreuses: le Directoire français y exerçant tyranniquement sa fatale influence, la regardant comme sa proie, et la menaçant chaque jour du même sort que l'Eglise Gallicane. Quelle triste et déplorable situation! et qui jamais eût pu prédire alors tous les changemens inouis dont nous sommes témoins? qui jamais auroit dit que l'élection du souverain pontife se feroit d'une manière aussi calme et aussi heureuse; que Pie VI attendroit, ce semble, pour mourir, que son successeur pût le remplacer sans obstacle, et prendre possession tranquillement de la ville pontificale; et que ces grands persécuteurs qui se vantoient si hautement d'avoir

détruit le trône du catholicisme, seroient eux-mêmes détrônés si facilement et si tôt? N'est-ce pas là visiblement un miracle de Providence, un trait frappant de cette main suprême qui soutient l'Eglise comme elle porte l'univers? Les beaux esprits souriront sans doute à nos observations; mais les faits parlent, et il leur sera plus facile de sourire que d'y répondre. Quel que soit leur dédain, il n'en est pas moins vrai que tous les projets de l'impiété sont ici confondus, que son plan fatal est manqué, qu'une révolution aussi heureuse qu'inattendue a renversé les cinq tyrans qui pesoient à la fois et sur Rome et sur l'Eglise, et sur la France et sur l'Europe; et que, tandis qu'un souffle a dispersé, comme une vile boue, ces colosses de puissance que l'on croyoit d'airain, la frêle barque de Pierre, qui sembloit sur le point d'être submergée, a triomphé de la tempête, et surnage à travers les flots.

Ce n'est pas seulement des ennemis déclarés de la religion que le saint siège avoit à craindre les plus grands malheurs, mais des efforts mêmes des schismatiques, qui méditoient un nouveau plan de rébellion, et cherchoient à tirer parti des circonstances pour consolider leur intrusion. Nous sommes certains qu'ils avoient fait remettre au Directoire, quelque temps après l'invasion de Rome, un mémoire dans lequel ils lui traçoient la marche à suivre, après la mort de Pie VI, pour l'élection du nouveau pape. Il ne s'agissoit rien moins que de faire élire un pape constitutionnel, pour l'opposer à celui du conclave, et, par ce nouveau schisme, porter le trouble et la confusion au centre même de la catholicité. On frémit quand on pense que le Directoire n'attendoit que le moment favorable pour réaliser ce projet enfanté par l'enfer. Rien n'eût été plus facile qu'une pareille opération, et il n'en eût pas alors coûté davantage pour faire un pape de ce calibre, qu'il n'en coûte aujourd'hui pour

faire un évêque de la constitution. Il n'eût fallu que rassembler à Rome quelques moines échappés du cloître, qui se seroient appelés le presbytère ; former une assemblée quelconque de clubistes, d'hommes sans aveu ou d'avocats théologues, qui se seroient appelés le peuple ; choisir un prêtre bien déterminé, qui, sans autre mandat que ses certificats de résidence et de civisme, se seroit appelé le pape, et le schisme étoit consommé. C'est alors que l'on auroit vu tous les intrus de France se ralliant autour de l'intrus romain, bien assurés de recevoir du *citoyen collègue* l'accolade fraternelle, et de lui prendre amicalement la main, au lieu de lui baiser les pieds. On eût vu tous les presbytériens, puritains, illuminés, primitifs, qui se trouvent disséminés dans toutes les parties du monde catholique, comme certains patriotes sont répandus dans toutes les parties du monde politique, et qui, pour mieux bouleverser l'Eglise, veulent remonter à son berceau, comme les autres, pour renverser l'Etat, veulent remonter à l'origine des sociétés ; on les eût vus jurant obéissance au pontife civique, et parlant d'autant plus haut des droits imprescriptibles du clergé et du peuple, qu'il n'y auroit eu dans son élection ni véritable peuple, ni véritable clergé. Tous les philosophes faisant chorus, et préconisant d'autant plus une pareille élection, qu'elle eût favorisé leur plan de destruction et de ruine, seroient devenus tout à coup grands zélateurs de la discipline antique, en prouvant très-méthodiquement avec le concile national, que saint Lin et même saint Clet ne furent point élus par un conclave, et qu'il ne falloit point de cardinaux quand il n'y avoit pas de cardinaux. Enfin, le Directoire se déclarant le protecteur des saints canons, défendant envers et contre tous son protégé républicain, d'autant plus digne d'être le chef de l'Eglise, qu'il eût été *soumis aux lois;* et interdisant toute communication avec le

pape réfractaire élu par les *ci-devant* cardinaux, se seroit fait ainsi un prétexte nouveau de persécuter les pasteurs fidèles, et d'anéantir en France jusqu'aux derniers restes de l'Eglise catholique.

Ce mémoire perfide est d'autant plus avéré, que depuis même qu'ils avoient perdu tout espoir de faire à Rome un évêque de leur façon, ils n'ont pas craint de dire dans un journal avoué par eux, et notamment dans ce qu'ils appellent leurs *pastorales*, qu'ils ne reconnoîtroient point le nouveau pape, si son élection n'étoit pas canonique et dûment faite par le vœu du clergé et du peuple, ou, en d'autres termes, si l'élection se faisoit par le conclave. Et certes, dans leurs principes théologiques, ils seroient fort conséquens; car si, selon eux, celui-là doit être nécessairement élu par tous, qui doit présider à tous, c'est surtout au père commun de tous qu'il faudroit appliquer la maxime: de sorte qu'il n'y auroit pas de pape, depuis saint Pierre choisi par Jésus-Christ, qui eût été élu canoniquement et qui eût présidé légitimement. Mais laissons et ce qu'ils disent et ce qu'ils ne disent pas, et ce qu'ils ont fait et ce qu'ils veulent faire encore, pour admirer toujours la Providence, qui, par un coup inespéré, a renversé tous leurs complots, et fait manquer leur plan de sédition et de révolte; qui n'a pas plus permis le triomphe du schisme que le triomphe de l'impiété; qui seule a épargné visiblement ce nouveau scandale à l'Eglise et ce nouveau trouble à l'Europe; et qui, par cette nouvelle élection au-dessus de toute atteinte, ne laisse pas plus de prétexte aux intrus de la méconnoître, qu'elle n'a laissé de moyens aux impies pour l'empêcher.

Mais un trait non moins frappant de Providence que nous ne saurions trop reconnoître, c'est le choix même que le conclave a fait du cardinal Chiaramonte. Nous

avons déjà dit que Pie VI, étant tombé dangereusement malade en 1797, avoit témoigné son désir de l'avoir pour successeur, comme le plus propre à remplir la chaire de saint Pierre, dans la position difficile où l'Italie et la religion se trouvoient alors. Après un pareil témoignage, son éloge seroit fini, s'il n'importoit de faire remarquer ce concert d'applaudissemens qui l'a ratifié, et ce concours de tous les papiers publics qui ont célébré à l'envi les lumières et les vertus du nouveau pontife. Nous avons eu occasion de voir plusieurs personnes qui l'ont connu particulièrement et qui l'ont même suivi de près dans son diocèse d'Imola. Rien n'étoit plus édifiant que sa conduite épiscopale, qui lui attiroit le respect de tous ses diocésains. Elles l'ont vu observateur rigide de la résidence, au point qu'il n'alloit jamais à Rome, que quand le Pape l'y appeloit pour les affaires de l'Eglise ; elles l'ont vu confessant habituellement dans sa cathédrale, prêchant et catéchisant les enfans en véritable apôtre, partageant avec les pauvres son modique revenu, et portant dans son palais toute la modestie et la simplicité du cloître. C'est ce qu'attestent encore les dernières lettres de Venise. « Le saint Père, disent-elles, continue à vivre avec » la plus grande simplicité ; il n'a d'autres meubles dans » ses appartemens que ceux de son couvent ; il a refusé » tous les présens qui lui ont été offerts, et parmi les- » quels il s'en trouve plusieurs magnifiques. » Conduite vraiment respectable, et qui répond en même temps à ces déclamateurs qui prétendent que la simplicité chrétienne est incompatible avec la pompe d'une cour, et que l'esprit évangélique ne peut pas s'allier avec l'éclat de la dignité pontificale ; sans songer qu'on peut être très-humble et très-modeste au sein même des grandeurs, comme on peut être très-vain et très-peu pénétré de l'esprit de l'Evangile, avec une modestie extérieure et une pauvreté forcée.

Mais ce qui doit surtout rendre Pie VII recommandable à l'Eglise de France, c'est le tendre intérêt qu'il a porté aux prêtres déportés; c'est la généreuse hospitalité qu'il leur a accordée suivant ses moyens; ce sont les éloges qu'il leur a si souvent donnés, pour le courage qu'ils ont eu de tout sacrifier, plutôt que de trahir leurs devoirs, et les larmes qu'il versoit, bien moins encore sur leur sort que sur celui de leur malheureuse patrie.

Après avoir rapporté le bruit qui couroit que le Pape alloit être remis en possession de l'Etat de l'Eglise, l'auteur continue ainsi :

Nous ne doutons pas que de sévères puritains ne lèvent les épaules au seul mot de *patrimoine de saint Pierre*, en nous apprenant très-savamment que saint Pierre n'avoit pas de patrimoine, et en disant plus savamment encore que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde : maxime qui, pressée à la rigueur, prouveroit qu'il faut ôter à l'évêque de Rome, non-seulement tout droit de souveraineté, mais tout droit de propriété; non-seulement tout honneur temporel, mais tout moyen de subsister, parce que, s'il est vrai que le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde, il ne l'est pas moins que Jésus-Christ n'avoit pas où reposer sa tête, et qu'ainsi une masure conviendroit beaucoup mieux à son représentant sur la terre qu'un palais, et une couronne d'épines qu'une tiare : maxime d'ailleurs fort goûtée par les impies, qui sont ici tout autant zélés que les puritains, et qui ne demandent pas mieux que le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde, afin de pouvoir plus facilement chasser de ce monde le royaume de Jésus-Christ. Pour nous, qui n'avons pas l'honneur d'être puritains, et qui même regardons tous ceux qui méritent

ce nom comme les ennemis les plus dangereux que l'Eglise ait à redouter, nous faisons profession de croire qu'il est tout aussi permis au Pape de régner canoniquement que de posséder légitimement, et d'être prince que propriétaire; que sa souveraineté temporelle n'empêche nullement que le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde; qu'il n'est point du tout contraire à l'esprit de l'Evangile de réunir les deux puissances pour le plus grand bien de l'une et de l'autre; que, quand il seroit vrai qu'en général cette réunion répugne à la nature de la charge épiscopale, il faudroit faire une exception en faveur de l'Eglise de Rome, à cause de ses besoins immenses et de ses vastes communications; que même religieusement parlant, cette souveraineté pontificale est un véritable bien pour la société chrétienne, comme pour la société européenne; qu'elle sert à réunir les membres, comme elle sert à protéger le chef; et qu'il importe plus que jamais, dans l'état critique où se trouve l'Eglise catholique, que le père commun de tous ne soit le sujet de personne, parce que, tant qu'il le seroit, il ne jouiroit pas de l'absolue indépendance dont il a besoin pour exercer sa royauté spirituelle : vérité si frappante, que Voltaire lui-même remarque (1) que les papes siégeant à Avignon étoient trop dépendans des volontés des rois de France, et ne jouissoient pas de la liberté nécessaire au bon emploi de leur autorité; vérité que n'affoiblira point l'exemple des premiers papes, qui, sans être souverains, n'en étoient pas moins puissans pour le maintien des saintes règles, parce que les besoins de l'Eglise varient avec les temps, et que ce qui est bon pour un siècle ne l'est pas pour un autre; vérité enfin à laquelle rendent hommage ces puritains dont nous parlons, qui trouvent eux-mêmes fort mauvais

(1) *Annales de l'Empire*, tom. I, pag. 397, 398.

que le Pape soit actuellement sous la dépendance de l'Empereur, et qui bientôt, peut-être, prétendront que le conclave n'a pas été libre, puisque c'est l'Empereur qui en a fait les frais.

Mais écoutons ici des autorités que ne pourront pas récuser les faux zélateurs que nous combattons. « Je » ne vois, dit Fleury, que l'Eglise Romaine où l'on » peut trouver une raison singulière d'unir les deux » puissances. Tant que l'Empire Romain a subsisté, il » renfermoit dans sa vaste étendue presque toute la chré- » tienté; mais depuis que l'Europe est divisée entre plu- » sieurs princes indépendans les uns des autres, si le » Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à crain- » dre que les autres n'eussent eu peine à le reconnoî- » tre pour père commun, et que les schismes n'eussent » été fréquens. On peut donc croire que c'est par un » effet particulier de la Providence, que le Pape s'est » trouvé indépendant, et maître d'un Etat assez puissant » pour n'être pas aisément opprimé par les autres sou- » verains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de » sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus fa- » cilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'é- » toit la pensée d'un grand évêque de notre temps (1) ».

Ce grand évêque, c'est Bossuet, qui, dans son discours sur l'*Unité de l'Eglise*, prononcé à l'ouverture de la fameuse assemblée de 1682, s'exprime ainsi : « Dieu, qui » vouloit que cette Eglise, la mère commune de tous les » royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun » royaume dans le temporel, et que le siège où tous » les fidèles devoient garder l'unité, fût mis au-dessus » des partialités que les divers intérêts et les jalousies » d'Etat pourroient causer, jeta les fondemens de ce grand

(1) *Quatrième Discours sur l Hist. ecclésiastique*, n. IX, X

» dessein par Pépin et par Charlemagne. C'est par une
» heureuse suite de leurs libéralités, que l'Eglise, indé-
» pendante dans son chef de toutes les puissances tempo-
» relles, se voit en état d'exercer plus librement, pour
» le bien commun et sous la commune protection des rois
» chrétiens, cette puissance céleste de régir les ames,
» et que, tenant en main la balance droite au milieu
» de tant d'empires, souvent ennemis, elle entretient
» l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles dé-
» crets, et tantôt par de sages tempéramens. »

19

SUR UN PRIX DE MORALE

PROPOSÉ PAR L'INSTITUT.

De toutes les entreprises de la philosophie moderne, celle dont elle sembloit se promettre le plus d'avantage et d'illustration étoit sans contredit d'avoir mis à l'écart les anciennes bases de la morale, pour l'asseoir sur des fondemens inconnus jusqu'à ce jour, d'où devoit résulter pour l'espèce humaine une félicité sans bornes comme sans exemple. Cette entreprise avoit déjà été tentée dans l'ancien régime par l'Académie française, où l'on vit les juges du beau parlage s'ériger en juges de catéchisme, et suspendre leurs élucubrations grammaticales, pour couronner la meilleure morale. Mais, soit embarras de la part des concurrens, qui ne surent pas trop comment

s'y prendre pour *fonder* une morale, soit obstacle de la part du gouvernement, qui trouva fort mauvais qu'on songeât à fonder la sienne, attendu qu'elle étoit fondée, l'entreprise resta sans effet. Il est bien étonnant que l'Institut n'ait pas eu en ce genre plus de succès que l'Académie française, et on a de la peine à comprendre comment, depuis une révolution qui secoue les esprits en tout sens, où tous les aspirans à la philosophie ne doutent de rien, quoiqu'ils mettent tout en doute; où le champ le plus vaste, ainsi que le plus libre, est ouvert à toutes les expériences; et où le gouvernement, bien loin d'apporter aucun obstacle à la fondation de sa morale, veut au contraire qu'on y travaille fortement, attendu qu'elle n'est pas encore fondée : cette compagnie a eu le chagrin de voir jusqu'à présent son zèle trompé et ses meilleures intentions frustrées.

Car à peine l'Institut étoit-il installé, qu'il se hâta de proposer un prix sur la question de savoir *quels sont les moyens les plus propres à fonder la morale d'un peuple.* Mais cette question ne produisit aucun discours digne de la couronne. Alors il la reproduisit avec une restriction, et au lieu de proposer *quels sont les moyens*, il demanda *quelles sont les institutions.* Mais la question devint encore plus difficile, par la raison même qu'elle étoit plus restreinte, et malgré le raccommodage, elle ne fut pas mieux résolue par les concurrens. Aussi l'Institut alla lui-même jusqu'à leur tracer, dans un nouveau programme, le plan qu'ils devoient suivre, et dont ils ne pouvoient pas s'écarter; et malgré des soins aussi extrêmes, il n'y eut pas plus, cette troisième fois, de couronne donnée que de morale fondée. Est-ce défaut de perspicacité de la part des concurrens, ou défaut de lucidité de la part des proposans? c'est encore un problême. Les premiers prétendent que la question étoit mal posée, et que ce n'est

pas de leur faute s'ils n'ont pas entendu ce logogriphe; car le mot *fonder*, qui signifie à la lettre poser les premiers fondemens d'un édifice quelconque, sembloit dire que l'on demandoit de faire connoître les bases d'une morale toute nouvelle. Les seconds prétendent que le mot *fonder* n'avoit rapport qu'*aux fondemens d'une morale préexistante*. « Nous n'avons jamais voulu, dit Gin-» guené, un des rapporteurs, demander par quelles in-» stitutions, dans la constitution de Constantinople ou de » Rome moderne, on pouvoit fonder la morale; notre » question a nécessairement supposé une constitution » *conforme elle-même à la morale et à la raison.* »

Cicéron, dans cette belle description de la loi naturelle que tout le monde sait par cœur, dit qu'*elle est la même en tout pays, qu'elle n'est pas autre à Rome qu'à Athènes.* Mais le tribun Ginguené, qui a vieilli dans l'étude de cette matière, ou qui, chose plus belle, l'a mieux approfondie, sans avoir vieilli, que le consul romain, n'est pas de cet avis. Il ne peut y avoir, selon lui, de morale à Constantinople et à Rome moderne, vu la constitution de ces pays, qui ne peut être conforme ni à la *raison ni à la morale*, apparemment parce qu'il y a des temples et point d'Institut. Cette conformité étoit donc un préalable essentiel; sans lequel tout travail sur ce sujet devenoit inutile. Le problême se réduisoit donc à trouver les bases d'une morale toute trouvée, c'est-à-dire, qui fût conforme à une constitution, laquelle seroit déjà *conforme à la morale;* et il faut avouer qu'un tel problème étoit aussi difficile à entendre qu'à résoudre. Il étoit même assez inutile; car dès qu'on suppose qu'il existoit déjà une constitution *conforme à la morale*, les bases de cette morale étoient toutes jetées et connues. On n'avoit donc que faire de les chercher, et il n'est pas étonnant que les concurrens déroutés n'aient pas trop su s'il s'agissoit de je-

ter les fondemens de ce qui existoit déjà, ou de jeter les fondemens de ce qui n'existoit pas encore.

Lorsque l'Institut proposa la question dont nous parlons, la constitution de l'an III (1795) étoit en pleine activité. Suivant les pamphlets et les discours du jour, cette constitution étoit le chef-d'œuvre de l'esprit humain, et le *nec plus ultrà* des productions philosophiques. Le langage a été un peu différent, lorsqu'au 18 brumaire, on a célébré à Saint-Cloud les funérailles de cet avorton informe et barbare, dont personne aujourd'hui n'oseroit s'avouer le père.

Quoi qu'il en soit, il falloit que l'Institut trouvât, dans cette rapsodie constitutionnelle, une conformité *à la raison et à la morale*, préalable indispensable, suivant le rapporteur Ginguené, à tout travail sur *la morale;* et quand, après la constitution de l'an VIII (1799), l'Institut a pris la détermination de retirer son programme, il semble avoir accusé cette dernière constitution d'être, à peu près comme celle de Constantinople et de Rome moderne, inconciliable avec *la raison et la morale :* ce qui seroit fort dur pour la république et fort fâcheux pour la constitution.

Un second rapporteur de l'affaire, le citoyen Bernardin de Saint-Pierre, n'est pas plus clair que le premier dans son rapport du 15 messidor an VI (3 juillet 1798) : il y dit plutôt ce que la morale n'est pas que ce qu'elle est. Il prétend que les auteurs des mémoires, quand ils ont jugé à propos de définir la morale, ne l'ont définie que par ses effets : d'où il résulte qu'ils ont été dans le plus grand embarras pour en asseoir les fondemens.

Pour fixer ses idées sur ce premier mobile de l'homme et de la société, Bernardin de Saint-Pierre prétend que, comme les anciens admettoient deux Vénus, l'une terrestre, source de mille passions; l'autre céleste, prototype de toute beauté, il faut de même admettre deux morales, l'une humaine et l'autre divine. La première

résulte de nos passions, et est la connoissance des usages particuliers à chaque société; la seconde est la *raison qui gouverne les passions, et est le sentiment des lois que Dieu a établies de l'homme à l'homme.* Cette distinction est très-étrange. Comment peut-on dire qu'il y a une morale *des passions*, quand, de l'aveu même de l'auteur, le mot *morale* présente l'idée d'un régulateur destiné à gouverner et à comprimer même les passions? Qu'est-ce d'ailleurs qu'une morale humaine, qui est la *connoissance des usages particuliers à chaque société?* cela est-il intelligible? Un usage est-il une morale, ou bien une morale n'est-elle qu'un usage? Il paroît, par ce qui suit, que l'auteur entend par morale des passions, les actes qu'elles produisent, et les excès auxquels elles se portent; mais, encore une fois, ce mot peut-il s'appliquer à de telles choses, et n'est-ce pas là un véritable galimatias?

L'auteur se rapproche beaucoup plus de la vérité, lorsqu'il définit la morale de la raison, *le sentiment des lois que la nature a établies entre tous les hommes.* Ce n'est pas qu'il n'y ait encore ici une inexactitude de langage et même d'idées, en confondant la raison et le sentiment; mais enfin il se fait entendre, et c'est toujours beaucoup pour un philosophe.

Il vient ensuite à tous les grands personnages qui se sont fait un nom par l'excellence de la morale qu'ils ont enseignée. Il parle de Confucius et des diverses nations de la Chine, qui, éprises de sa doctrine céleste, se réunissent pour former un empire qui dure depuis quatre mille ans. Confucius, né seulement dans le sixième siècle avant l'ère chrétienne, ne peut avoir donné lieu à la formation d'un empire qui dure depuis quatre mille ans. Il ne vécut ni ne mourut persécuté, comme le dit Bernardin de Saint-Pierre. Confucius, voyant que les charmes d'une maîtresse du prince dont il étoit le ministre l'emportoient

sur les préceptes de sa philosophie, abandonna son poste, et se condamna à la retraite. Est-ce donc là ce qu'on peut appeler une persécution? Mais c'est la manie des philosophes de prétendre avoir toujours été persécutés, sans jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! avoir persécuté personne.

L'auteur s'exprime ensuite de la manière suivante sur le divin auteur de la religion chrétienne. « Un sage paroît » dans un royaume prêt à se dissoudre. Il veut en appe- » ler les habitans aux lois éternelles de la morale. Il paie » sa mission de sa vie, mais ses divins documens se ré- » pandent dans le monde. Ils étaient pendant des siècles » les ruines de l'Empire Romain, et son énorme colosse » ne s'écroule aujourd'hui, que parce que les vices en » avoient sapé les fondemens. »

Le *sage* Bernardin de Saint-Pierre n'eût pas sans doute parlé aussi cavalièrement de Jésus-Christ, dans le temps où il se faisoit le champion du christianisme dans ses *Etudes de la nature*, et on voit bien qu'avec le temps le style change. Mais remarquons combien ces écrivains modernes sont superficiels dans leurs connoissances historiques, autant qu'ils sont versatiles dans leurs opinions morales. Ils bâtissent sur des fantômes qu'ils se créent, et leurs systèmes sont toujours en contradiction avec les faits. La morale chrétienne *n'a pas étayé pendant des siècles les ruines de l'Empire Romain,* puisque, lorsqu'elle commença à être la morale du plus grand nombre de ses habitans, cet empire tomboit en ruines, et par la doctrine perverse des philosophes, et par les vices de sa constitution primitive, que l'objet du christianisme ne pouvoit être ni de maintenir ni de corriger.

La religion, dont l'inflexible sévérité rappelle à leur devoir ceux qui gouvernent comme ceux qui sont gouvernés, n'a pas la folle et ridicule présomption de la philosophie, de vouloir régler le régime des empires et les

lois politiques sous lesquelles ils doivent vivre. La religion fortifie les constitutions des Etats qui sont bonnes, et rectifie celles qui sont vicieuses, en les étayant, autant qu'il est en elle, au milieu des orages qu'y suscitent les passions humaines. Lors même qu'une force impérieuse en amène la chute, la religion non-seulement la rend moins funeste et moins désastreuse, mais en tire souvent des résultats favorables à l'humanité. C'est ce qu'on vit arriver en Europe lors de l'invasion que firent les Barbares dans l'Empire Romain. Les peuples policés par le christianisme élevèrent, sur les débris de cet empire, des Etats dont tous ceux qui ont su respecter la source de leur grandeur, se sont illustrés jusqu'à présent par la sagesse de leurs lois et la prospérité à laquelle ils sont arrivés. Il n'en fut pas de même de l'empire d'Orient, détruit par des peuples barbares, qui n'eurent pas comme les autres le bonheur d'être éclairés par les lumières de l'Evangile.

Pour revenir au rapport que nous analysons, l'auteur y fait encore quelques amplifications de rhétorique sur divers personnages qu'il prétend avoir contribué par leur morale au bonheur du monde. Il y parle de Fénelon, qui, dit-il, *ramena les rois de l'Europe de l'esprit destructeur des conquêtes à celui de l'agriculture, et prépara de loin notre liberté.* Assurément Fénelon n'a guéri personne de l'esprit destructeur des conquêtes, pas même les philosophes, qui ont encore plus que les rois raffolé de l'esprit des conquêtes. Il n'a pas davantage ramené les esprits à l'agriculture, car il fut un docteur chrétien, et non un docteur agricole ; et il n'a pas plus préparé de loin notre liberté, que l'amour de la monarchie ne prépare la république, et que l'amour de la religion n'est le prélude de l'impiété.

Mais une historiette qu'il ne faut pas passer sous si-

lence, est celle de la guérison d'une folle, opérée par le citoyen Broutet, médecin, avec le secours *des remèdes moraux*. Cet honnête homme, avocat et non médecin, se trouvant à Paris dans le printemps de l'an v (1797), présenta au ministre de l'intérieur un mémoire où il détailloit la méthode curative dont il se servoit dans l'hospice des insensés d'Avignon, et qui est la même que l'on pratique dans tous les grands établissemens de ce genre. Ce mémoire étant venu à la connoissance de quelques journalistes, ils se mirent à publier qu'il avoit paru un homme extraordinaire, qui possédoit le secret de guérir la folie par le secours de la morale. Tous les lycées se le disputèrent; sa réputation pénétra jusqu'à l'Institut, où, comme on l'a vu, d'un avocat on en fit bien vite un médecin.

Tant de bruit pour si peu de chose prouve que le citoyen Broutet, pendant son séjour à Paris, n'en a pas guéri tous les fous, et que, dans cette capitale, les gens qui se croient illuminés des plus purs rayons de la raison sont précisément ceux sur qui le charlatanisme trouve le plus de prise; et quand nous parlons de charlatanisme, ce n'est pas que nous prétendions en attribuer au modeste et religieux Broutet, qui ne mettoit en cela d'autre prétention que celle d'être utile à un établissement qu'il affectionnoit, et qui le premier fut tout surpris de se trouver un si grand homme.

Le rapport du tribun Ginguené, du 15 nivôse (5 janvier 1800), ne contient pas des anecdotes aussi curieuses. On y trouve seulement quelques détails sur les divers mémoires envoyés au concours. Il y en eut seize la première année pour *les moyens*, huit seulement la seconde année pour *les institutions*. De ces huit, cinq furent mis au rebut, comme ne méritant aucune attention; étrange pénurie de talens, qui prouve que le siècle des lumières n'est pas plus *fondé* en génie qu'en morale!

Des trois autres mémoires, l'un, écrit sans force et sans élévation, s'étoit trop renfermé dans le cercle des institutions domestiques. L'auteur du second, le tribun Say, a publié le plan de son travail dans une brochure intitulée *Olbie*, ce qui nous donne lieu de le juger nous-mêmes. Il nous fait entendre d'abord qu'une des causes de son peu de succès est d'avoir cru que, pour fonder la morale, il falloit la *mettre en action*, et d'avoir ainsi trompé l'attente de l'Institut, qui, pour fonder la morale, *ne demandoit précisément qu'une théorie*. Il nous assure encore qu'il avoit cru saisir l'esprit de son sujet, en l'ornant *de tableaux* bien plus que de raisonnemens, et qu'au contraire l'Institut vouloit bien plus de raisonnemens que de tableaux. Or donc le fond de ses tableaux est que « la bonne » éducation germe avec l'aisance d'un peuple, et qu'il » est inutile de travailler en morale avant d'avoir travaillé » en économie politique. » Ce qui veut dire à peu près que, pour avoir une bonne morale, il faut d'abord avoir une bonne morale; car quelle provision de morale ne supposeroit pas une administration qui procureroit à un peuple entier l'aisance et le bonheur! Que de retenue parmi ceux qui le composeroient, pour ne pas dissiper ce qu'ils auroient une fois acquis! que de réserve pour ne pas empiéter sur la portion d'autrui, pour ne pas chercher leur avantage à son préjudice! La morale la plus parfaite ne produiroit rien de mieux, et une fois parvenue à ce point, on n'auroit guère besoin de chercher de nouvelles institutions pour y asseoir ce que l'auteur appelle la *pyramide sociale:* d'où l'on voit qu'il ne s'entend pas lui-même, puisqu'il met l'effet avant la cause, et la conséquence avant le principe.

Il ne s'entend pas davantage quand « il suppose que » les chefs de la nation, ceux de qui les institutions dé- » pendent, ont la ferme volonté de régénérer les mœurs

» de leurs concitoyens, et qu'autrement il seroit bien » superflu de s'en occuper. » Ce qui s'appelle battre la campagne, car c'est toujours supposer des hommes vertueux avant les principes mêmes de la vertu, qui, selon lui, sont les institutions; c'est-à-dire qu'il faut de bonnes institutions pour faire des hommes vertueux, et puis des hommes vertueux pour faire de bonnes institutions : ne voilà-t-il pas de quoi fonder solidement la *pyramide sociale?*

C'est toujours d'après cette pétition de principes qu'il sabre toutes les maisons de jeu, pour qu'il n'y ait plus de joueurs, et toutes les loteries, pour qu'il n'y ait plus d'hommes cupides, tentés par l'intérêt : et il ne voit pas que, s'il ne faut plus de maisons de jeu, pour qu'il n'y ait plus de joueurs, il faut aussi qu'il n'y ait plus de joueurs, pour qu'il n'y ait pas de maisons de jeu; et que, s'il ne faut plus de loteries, pour qu'il n'y ait plus d'hommes intéressés, il ne faut plus d'hommes intéressés, pour qu'il n'y ait plus de loteries. N'est-ce pas là encore une belle trouvaille?

Un des meilleurs moyens, selon lui, pour corriger les mauvaises mœurs, ce sont les bons livres. A merveille : surtout si les livres sont bons, et plus encore si je sais lire. Mais pour faire de bons, livres, il faut avoir de bonnes mœurs, et même, pour en profiter, il ne faut pas qu'elles soient bien mauvaises; c'est-à-dire encore que ce sont les bonnes mœurs qui corrigent les mauvaises, ou que les mœurs cessent d'être mauvaises dès quelles commencent à être bonnes: ce qui ne laisse pas que de répandre un très-grand jour sur les *tableaux* du tribun Say. Tout le reste de son système moral roule sur ce misérable cercle vicieux. Et c'est avec de pareilles facéties qu'on se donne les airs de régenter le genre humain, et qu'on se vante d'avoir découvert les terres australes de la morale!

On se doute bien que notre faiseur d'institutions ne veut point de religion, et qu'il en veut d'autant moins, qu'il le falloit ainsi pour obtenir le prix. Non-seulement il ne veut pas des lois divines, il ne veut pas même des lois humaines : et pourquoi? parce que les lois humaines, comme les lois divines, sont des *coercitifs*, des *ordres importuns* et des *freins incommodes*, et que, pour fonder chez les hommes une bonne morale, il leur faut non des *coercitifs*, mais des lénitifs, non des menaces effrayantes, mais d'agréables stimulans; à peu près comme les enfans sont attirés vers la sagesse par les bonbons. Et que veut-il donc mettre à la place de ces *freins incommodes* et de ces *ordres importuns?* le langage des monumens, plusieurs panthéons au lieu d'un, le tribunal des vieillards, des jeux moraux, des fêtes qui ne soient pas des processions, des récompenses patriotiques, comme qui diroit la petite feuille de chêne. Et où a-t-il découvert la vertu spécifique de la petite feuille de chêne? dans le *cœur humain*, où il a lu que le bien ne se commande pas; *et dans l'expérience, le premier de nos maîtres*, qui apprend que, puisque les ordres sévères de la terre et les ordres plus sévères encore du ciel ont été inutiles jusqu'à présent pour rendre les hommes vertueux, il faut donc de toute nécessité leur chercher autre chose, et leur donner le panthéon, les jeux moraux et la petite feuille de chêne. Et comment sait-il que toutes ces choses remplaceront plus efficacement le frein des lois divines et le frein des lois humaines? parce que toutes ces choses sont des *tableaux* qui parlent aux yeux et à l'imagination, et que nos lois divines ne parlent point aux yeux, puisque Dieu est invisible; et que les lois humaines ne disent rien à l'imagination, puisqu'elles ne parlent qu'à l'oreille et qu'elles se contentent de retenir la main.

Ainsi donc tous les peuples qui ont fondé jusqu'ici leur

bonheur sur les lois, les lois sur la morale, et la morale sur la religion, ont contredit le cœur humain et l'expérience. Ainsi le cœur humain n'est pas le cœur de tous les hommes, mais le cœur du tribun Say qui lui a parlé en l'an VIII. Ainsi l'expérience, *le premier des maîtres*, n'est pas ce que tous les peuples et tous les siècles ont fait, mais précisément ce que n'a fait ni aucun siècle, ni aucun peuple. Nous ne savons pas s'il y a des fous que l'on guérit par des *remèdes moraux*, mais nous savons qu'il y en a que l'on ne peut guérir par aucun remède, et ce sont les fous calculateurs, ces fanatiques de sang-froid, qui tirent au cordeau leurs déclamations glaciales, et la plume à la main, accouchent gravement de pareilles sottises; ce sont ceux qui appelant l'expérience *le premier des maîtres*, mettent toute leur gloire à braver l'expérience, à ne rien faire de ce qu'a fait l'expérience; ou, ce qui est la même chose, à remplacer la grande, l'invariable et l'éternelle expérience, par leurs petits essais, leurs petits croquis, leurs tâtonnemens puérils, leurs pénibles futilités, et leurs mesquines enluminures.

Ah ! sans doute que l'expérience, après la loi de Dieu, est le premier des maîtres, puisque c'est Dieu lui-même qui nous l'a donnée pour nous apprendre à nous conduire : et voilà pourquoi nous savons que l'homme est toute crainte et toute espérance, que c'est ainsi qu'il est fait par son créateur, et que tous les législateurs du monde l'ont trouvé ainsi fait: voilà pourquoi la religion est la raison souveraine, puisqu'étant toute ou mobile ou frein, ou récompense ou châtiment, elle seule prend l'homme tel qu'il est, et ne fait, en quelque sorte, que suivre sa nature, au lieu de la forcer; voilà pourquoi toute institution qui ne porte point sur ces grands pivots du cœur humain, n'est qu'un misérable placage qui n'est fondé sur rien et qui ne mène à rien; et qu'en abandonnant ce

code magnifique où Dieu se montre aussi riche en promesses que redoutable en punitions, tous nos faiseurs de tableaux n'auront jamais qu'une morale en peinture, et tous nos faiseurs de spectacles, qu'une morale d'opéra.

L'auteur nous demande *ce que sont cependant ces nations que la religion a si bien endoctrinées;* et nous lui demandons ce qu'étoient ces nations, avant que la religion les eût endoctrinées, et ce qu'elles deviendroient si la religion cessoit de les endoctriner. Nous lui demandons ce que sont devenues les nations que la philosophie a si bien endoctrinées; ce que sont devenues nos mœurs, depuis que nous avons des prix de morale; ce que sont devenues nos familles, depuis qu'on les inonde de paperasses géométriques; ce que sont devenus nos jeunes gens, depuis qu'ils savent se moquer de la religion de leurs pères. Voudroit-il, par hasard, qu'elle rendît les hommes sages malgré eux, qu'elle sanctifiât ceux qui la combattent, ou ceux qui veulent s'en passer? et nos prétendus sages n'ont-ils donc pas bonne grâce de rejeter sur elle toute la honte de leur doctrine aussi perverse qu'insensée?

L'auteur nous cite tous les peuples africains et asiatiques, qui, malgré leurs principes religieux, n'en sont pas moins vicieux et cruels. Mais il faut toujours savoir si, sans leurs principes religieux, ils ne seroient pas davantage et cruels et vicieux. Tous les peuples qui ont une religion ne sont sans doute pas vertueux, mais tous les peuples qui n'en ont point sont barbares, et ne sont pas même des peuples : voilà ce que nous crie *l'expérience, le premier des maîtres;* voilà ce qui fait dire à Montesquieu, « qu'il n'est pas de religion, quelque » fausse qu'elle puisse être, qui ne soit un garant plus » sûr de la probité des hommes que la morale la plus » sage. » Arrêt terrible! d'où il résulte qu'une nation su-

perstitieuse est encore plus près de la vertu qu'une nation philosophe, et qu'un Indien ou un Caffre qui se prosterne devant son fétiche, vaut encore plus, sous le rapport moral, qu'un tribun qui se prosterne devant ses *tableaux*.

Au reste, ce peuple *olbien*, sur lequel a travaillé le tribun Say, n'est, heureusement pour l'humanité, qu'un être de raison, un peuple romanesque, bien différent de celui sur lequel nos artistes moraux ont fait leurs manipulations : peuple de chair et d'os, qu'ils ont moulu, broyé impitoyablement, quoiqu'il fût tout en vie; dont ils ont disloqué, déchiqueté pièce à pièce tous les membres, pour les raccourcir ou les alonger suivant les justes proportions de l'algèbre ; et auquel ils répondoient, quand le bistouri philosophique lui arrachoit les cris les plus aigus, que tout se faisoit pour son bien, qu'une opération de dix ans est bientôt passée, et qu'enfin, lorsqu'il s'agit de principes et d'analyse, souffrir n'est rien, et mourir, très-peu de chose.

Le troisième mémoire, qui n'est pas imprimé, est néanmoins supérieur à tous les autres, au jugement du rapporteur, bien que le style en soit, dit-il, tellement mauvais, qu'outre l'irrégularité du langage, il s'y trouve beaucoup de fautes de langue, ce qui est très-fâcheux pour sa supériorité. Mais si l'écorce en est dure, le fond en est très-succulent. « Fonder la morale, suivant lui, » c'est fonder le bonheur, c'est établir un juste équili- » bre entre nos besoins et nos facultés..... Un peuple » aura de la morale, quand la convoitise cessera d'être » excitée par la trop inégale répartition des jouissances. » C'est toujours le cercle vicieux qui fonde la morale par la morale. « Il faut donc fonder l'égalité, mais une égalité » qui n'est ni celle des droits, ni celle des fortunes, ni » celle des conditions, ni moins encore celle des instruc- » tions et des talens, mais celle des jouissances. » C'est

à peu près, comme on voit, *le bonheur commun;* dont Dieu nous préserve!

Le rapporteur convient que les moyens présentés par l'auteur, pour arriver à cette bienheureuse égalité, sont si originaux, qu'il craindroit de s'exposer au ridicule en les rappelant. Il ne veut d'institutions ni politiques ni religieuses. « Ce n'est pas alors, dit-il, la liberté qu'on » fonde sur la terre, c'est l'asservissement par l'institu- » tion du despotisme et de tout ce qui l'accompagne. » Le tribun Ginguené, qui comprend parfaitement ce que cela veut dire, prétend y voir une pensée aussi neuve que brillante; pour neuve, c'est incontestable; pour brillante, nous l'examinerons quand nous serons de l'Institut.

En voilà sans doute assez, et peut-être trop, sur ce prix de morale, qui ne nous offre ni morale ni prix. Mais nous avons cru devoir montrer quels sont les nouveaux précepteurs du genre humain, et les misérables verbiages que l'on voudroit substituer aux bases antiques et universelles de la morale. Nous avons cru qu'il importoit de bien faire sentir le vide et l'incurable inanité de cette philosophie qui, d'une discussion de trois ans, des programmes qu'elle a publiés, des rapports qu'elle a faits, et des mémoires qu'elle a reçus, n'a su tirer aucune conclusion, et se trouve encore réduite à l'aveu humiliant qu'il n'est pas en son pouvoir d'assigner aucune base à la morale. Heureusement que la morale n'en ira pas moins son train dans l'univers, sans que l'Institut s'en mêle, et que peut-être même elle n'en ira que mieux, s'il ne s'en mêle plus; heureusement que le sentiment nous en dit à cet égard bien plus que les systèmes, qui ne nous disent rien; heureusement qu'un enfant qui sait bien son catéchisme en sait mille fois plus sur la morale, que toutes les académies de l'Europe ne pourroient lui en apprendre! Mais comment

ne pas déplorer cette étrange manie de discuter aujourd'hui toutes les bases sociales, d'endoctriner les nations avec des doutes, et de ne mettre que des hypothèses à la place de tout ce qui existe? Et qui de nous n'entrera pas en effroi, quand il verra ce malheureux peuple livré à des raisonnemens quand il faut qu'il agisse; et devenir sa morale à lui-même, fondant ses devoirs sur ses opinions, variant ses principes au gré de ses caprices, errant à l'aventure sans gouvernail et sans boussole dans la tempête des passions; et de tous ces programmes plus barbares et plus obscurs les uns que les autres, ne manquant jamais de conclure que, puisque la morale n'est point encore *fondée*, il peut bien s'en passer en attendant qu'elle soit fondée, et même s'en moquer après qu'elle sera fondée?

20.

SUR LES SÉPULTURES,

ET SUR UN OUVRAGE DE M. L'ABBÉ GUILLON A CE SUJET.

L'INDÉCENCE sauvage et les abus aussi énormes que multipliés des funérailles et sépultures actuelles ont éveillé la sollicitude du ministre de l'intérieur, qui a proposé à l'Institut national d'examiner *quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles, et le règlement à adopter pour les lieux de sépulture*. Cette indécence et ces abus sont

tels que le citoyen Cambry, chargé par l'administration centrale de la Seine de faire un rapport sur l'état des sépultures de Paris, n'a cru pouvoir le rendre public que dans une langue inconnue au vulgaire : tant il épouvante à la fois l'humanité et la pudeur. Nous imiterons sa réserve (1). Nous dirons seulement, pour en donner une idée à tous nos lecteurs, qu'un de ces abus monstrueux, c'est que les gardes préposés aux fosses publiques donnent à manger aux chiens qui leur servent d'adjoints la chair des cadavres. Dans quel siècle, chez quel peuple vit-on une pareille profanation des morts ? et qui peut méconnoître ici le résultat de cette doctrine aussi perverse que dégradante, qui, ne faisant de l'homme entier qu'une vile poussière, anéantit toute sa dignité, tue même jusqu'à l'instinct, et avec les sentimens de la religion, anéantit les sentimens de la nature ? L'Institut va donc s'occuper

(1) « Omnia Parisinæ civitatis sepulcra communia perlustravi : quàm multa ibi fiant visu et auditu fœda mihi compertum est.

» Vidi canes humanâ carne nutritos, vidi in hominum nequam corpora, quos sanguine contaminatos gladius Themidis meritâ morte percusserat, projici virgines denudatas..... Vidi cùm ad sepulturæ locum deferretur mortuus, vespillones cauponam intrantes, abjectis ad fores in scamnum flebilibus reliquiis, largo acerrimi liquoris haustu sese proluentes, pudore quolibet ita proculcato, ut defuncti cognatos lacrymantes collidere secum vascula et impiæ compotationis sumptum persolvere cogerent..... Vidi cadavera simplici velo cooperta, capite nudo et pendente, ad trunculum artis chirurgicæ ea sulfuratum meridiano tempore turpiter asportata : vidi omninò exui mortuos et in fossas communes contrudi, quæ horrendâ capitum et ossium semesarumque carnium colluvie oculos funestarent.

» Vidi, cùm nudata viri et feminæ corpora humo committenda, qui propè aderant cavillis insectarentur : vidi homines ad fossam, vehementi cum indignatione vociferantes, istam corporum humationem tam nefariam furenter execrari : vidi cantantes alios dum vacua feretra cruore morbidoque tabo vias inficiente rotantia gestarent humeris....

» O vos, nomini gallico infensi, sardonico risu subridentes quòd gens in tota Europa optimis moribus exculta cò vilitatis depressa fuerit, credite, cùm has paginas legeretis, penitùs sublatam fuisse tam projectam in mortuis sepeliendis morum licentiam! »

d'un objet aussi important. Déjà il avoit pourvu, autant qu'il étoit en lui, à la décence de l'inhumation de ses membres, en arrêtant qu'aucun d'eux ne seroit enterré sans cortège, et surtout sans oraison funèbre, ou sans doute la dignité philosophique. Il n'y a donc nul lieu de douter qu'il ne se hâte de concourir aux vues du gouvernement, et que nous ne verrons pas long-temps tout ce qui n'est pas grammairien ou géomètre, jeté ignominieusement pêle-mêle dans la voirie commune. Le prix même qu'il vient de proposer sur ce sujet dans sa dernière séance publique prouve authentiquement que, s'il n'a rien pu faire en morale pour les vivans, il veut au moins ne rien oublier pour leur être utile après leur mort. Nous le dirons cependant pour l'honneur de l'humanité, pour le bien de notre patrie : quel rapport a donc l'Institut avec ces *cérémonies* qui lui sont demandées, et qu'il demande aux autres ? quelle sanction peuvent-elles recevoir de son autorité ? quel intérêt sacré, quel caractère religieux pourra-t-il leur imprimer? et que seront jamais nos funérailles sans cette empreinte religieuse et sacrée ? Qui donc remplacera cette terre sanctifiée, ces divins hymnes à l'immortalité, ce drap mortuaire du chrétien, symbole glorieux de sa seconde vie ; ce culte des tombeaux qui participoient à la sainteté des autels ; enfin ces bénédictions et ces prières si touchantes qui consacroient nos dépouilles mortelles? Les Grecs et les Romains s'aidoient au moins, pour relever la sainteté des funérailles, des brillantes erreurs de la mythologie ; mais que feront ici des philosophes *purs*, qui ne manquent pas moins des moyens de la fable que de ceux de la vérité ? Non, tant que l'impiété et l'horrible athéisme seront la religion nationale, n'attendons rien de tous nos prix de sépulture. Dénuées de cette piété religieuse qui vit dans l'avenir, qui anime la mort même, et de la terre touche aux cieux, nos fêtes fu-

néraires ne pourront jamais être que d'insipides momeries, et seront à jamais perdues pour la morale et pour le sentiment. Législateurs, instituteurs, quelque nom que vous vous donniez, voulez-vous restituer aux morts l'honneur qui leur est dû, et aux tombeaux leur dignité première? rattachez-vous à cette religion qui peut seule les consacrer, et qui seule a droit de rendre auguste une cendre insensible. Sans ce ressort vivifiant, tous vos efforts seront trompés, et vos ouvrages périront. Vous ne nous apprendrez pas plus à respecter les morts, en nous disant *Respect aux morts,* que vous ne nous apprenez à soulager les malheureux, en nous disant *Respect au malheur;* que vous ne faites respecter les vieillards, en nous disant *Respect à la vieillesse;* que vous ne convertissez d'ingrats par la fête de la reconnoissance; que vous ne rendez vénérables les temples décadaires, en les consacrant au génie et à la victoire; que vous ne faites des amis des hommes et des adorateurs de Dieu, par des pasquinades théophilantropiques. Tout au plus vous pourrez parvenir à rendre vos obsèques moins indécentes, elles n'en seront pas plus sacrées; moins barbares, elles n'en seront pas plus touchantes; et vos savans labeurs ne feront qu'attester l'impuissance où vous êtes de travailler pour les morts comme pour les vivans, et de *fonder* nos sépultures comme notre morale.

Nous ne pouvons mieux appuyer ces réflexions, qu'en annonçant une brochure intéressante *sur le respect dû aux tombeaux, et de l'indécence des inhumations actuelles,* par M. Guillon-Pastel. Elle ne pouvoit pas venir plus à propos, et l'auteur rend ici un véritable service à l'humanité, à la religion, à l'Institut lui-même, qui trouvera dans cet écrit de quoi se pénétrer de l'esprit qui doit l'animer, s'il ne veut pas manquer l'objet de son travail. Ce n'est point ici à la vérité ni un traité ni un programme,

mais c'est quelque chose de mieux ; car on conclut, après l'avoir lu, qu'il est bien malheureux qu'on ait besoin, à cet égard, d'un programme et d'un traité. C'est surtout par le sentiment que l'auteur a voulu captiver ses lecteurs. On voit qu'il a cherché plutôt à toucher qu'à convaincre. C'est la religion qui s'indigne, c'est la douleur qui s'exhale, c'est la piété filiale qui se plaint. Partout les pensées s'unissent aux mouvemens et les mouvemens aux images ; et s'il est vrai, comme l'assure M. Guillon, qu'il a fui l'éloquence, il faut que l'éloquence soit venue le chercher. Des juges sévères lui reprocheront peut-être quelques expressions plus chaleureuses qu'exactes, mais les ames sensibles les lui pardonneront aisément ; et si le goût murmure quelquefois de cette effusion qui déborde, le cœur l'absout, et il ne songe pas à faire une critique de sa jouissance. Ce n'est pas, au reste, que les idées sentimentales dominent tellement l'auteur, qu'il néglige les preuves nécessaires à son sujet. Il le divise en trois parties. Dans la première, il montre *sur quel principe est fondé le devoir d'honorer les morts ;* dans la seconde, *combien est doux le précepte d'honorer les morts ;* et dans la troisième, *combien est un devoir sacré et une jouissance délicieuse le respect pour les morts.* Ces trois parties nous ont paru rentrer quelquefois les unes dans les autres ; mais il ne faut point oublier que ce sont ici des *réflexions rapides,* ainsi que s'exprime l'auteur, des *réflexions échappées tumultuairement d'un cœur oppressé.* On voit par là que cet écrit n'est nullement susceptible d'être analysé.

Nous citerons à ce sujet un fait qui montre la bizarrerie et le désordre des idées actuelles. Une mère a obtenu, le 1^er^ floréal (21 avril 1800), du préfet du département de la Seine, la permission de faire brûler le corps de son fils, décédé à l'âge de huit mois. L'arrêté de ce magistrat est motivé sur ce que « les derniers soins à

» rendre aux dépouilles humaines sont un acte religieux » dont la puissance publique ne pourroit prescrire le » mode, sans violer le principe de la liberté des opi- » nions. » Nous aimons sans doute à l'entendre dire, que les derniers soins à rendre aux dépouilles humaines sont *un acte religieux ;* car c'est pour avoir cessé de regarder ces soins comme un acte religieux, qu'il en est résulté le scandale de nos inhumations actuelles. Mais n'a-t-il donc pas été séduit par son amour pour la liberté des opinions? Ne peut-il donc y avoir aucune espèce d'inconvénient à ce que ces soins deviennent libres comme les opinions, et qu'on ne voie ici qu'une affaire de pure fantaisie? N'est-il donc d'aucune conséquence pour la morale de livrer ainsi les dépouilles humaines à l'arbitraire de toutes les idées, à la merci de tous les maniaques, de toutes les femmes vaporeuses, de tous les cerveaux exaltés, de toutes les passions bizarres et romancières? car qui peut calculer jusqu'où peuvent aller en ce genre les folies humaines, et surtout les folies françaises? Quoi donc! seroit-il vrai que d'un excès de profanation nous passerions bientôt à une espèce d'idolâtrie pour les morts, et qu'après en avoir fait la pâture des oiseaux de proie, nous en ferions incessamment des reliquaires, des momies d'Egypte ou des magots de la Chine? Allons-nous donc rétablir les autels des dieux lares, et convertir nos jardins en cimetières? Verrions-nous donc bientôt des urnes à l'antique dans nos boudoirs, des phioles cinéraires parmi nos pots de fleurs, des lacrymatoires dans nos salles de bals, et des lampes sépulcrales pour éclairer nos petits soupers? voudrions-nous enfin ressusciter toutes les extravagances du paganisme et toutes les chimères des poètes grecs et romains, opprobre de la raison humaine? Pour nous, qui ne sommes ni Romains ni Grecs, ni même poètes, mais qui voulons être Français, nous pensons que

cette faculté accordée à tout individu, de disposer capricieusement des ossemens humains, ne pourroit qu'alimenter tout à la fois la superstition et l'impiété, et que l'usage de l'inhumation, n'eût-il pour lui que la longue consécration des siècles, devroit encore repousser toute espèce d'innovation. Nous pensons que cette manière de conserver les restes qui nous sont chers, contrarie non-seulement les principes religieux, mais n'est pas même dans le cœur humain; qu'il y a ici plus de bizarrerie que de sensibilité, plus de manie que de véritable tendresse; et qu'une mère qui se fait une jouissance des cendres de son fils, et un spectacle du bûcher qui le consume, a plus besoin d'être guérie que consolée, et de demander des remèdes aux médecins que des permissions aux magistrats. Nous pensons enfin que, dans nos mœurs, nous ne devons brûler que les cadavres des parricides et des empoisonneurs, et non ceux de nos amis ou de nos proches; que notre véritable place, après la mort, est la terre, cette mère commune dont nous sommes tous sortis, et que toute autre destination est également réprouvée et par la religion, et par la morale, et par l'humanité, et par la politique, et par l'intérêt public.

21.

SUR LA MORALE RÉPUBLICAINE.

Nous entendons parler tous les jours de morale républicaine, et nous avouons que plus ces mots frappent nos oreilles, plus ils nous paroissent et nouveaux et

étrangers. On a même poussé la folie et l'immoralité jusqu'à dire qu'il ne peut pas y avoir d'autre morale que la morale républicaine (1). Mais de quelle couleur est donc cette morale républicaine? Nous concevons fort bien une morale naturelle, une morale chrétienne, et même, si l'on veut, une morale païenne; mais une morale républicaine, on ne sait ce que c'est. Nous ne connoissons que deux espèces de morale, celle qui vient de la conscience que l'on a, ou celle que l'on tient de la religion qu'on professe; et toute celle qui n'est puisée ni dans l'une ni dans l'autre, ne présente à l'esprit qu'un mot vide de sens: car, ou cette morale est fondée sur la volonté du Créateur, et alors elle n'est plus républicaine; ou bien elle est fondée sur la volonté de la république, et alors elle n'est plus morale. On est encore à concevoir comment la Convention osa décréter l'Etre suprême: voudrions-nous donc à notre tour décréter une morale? l'un n'est pas plus absurde que l'autre. Penserions-nous que la morale dépend du caprice des législateurs; qu'ils peuvent la discuter par assis et par levé; que c'est à eux à la plier à nos institutions, au lieu de plier nos institutions à elle; que ce qui étoit morale hier peut cesser de l'être aujourd'hui, et que ce qui l'est aujourd'hui peut cesser de l'être demain? Qu'entendent donc par morale républi-

(1) « C'est à l'éducation surtout qu'il appartient de faire filtrer dans » tous les rameaux de l'arbre politique cette sève précieuse, cette » collection de maximes qu'on a très-improprement nommée *morale* » *républicaine;* car conçoit-on une morale qui ne soit pas républicaine? » (*Mémoire lu à l'Institut,* par Grégoire, *sur les moyens de perfectionner les sciences politiques.* Premier volume des *Mémoires de l'Institut.*) Apparemment que la morale de l'Evangile, qui ne dit pas un seul mot de république, n'est pas une morale; apparemment que la morale de Jésus-Christ, qui ordonne de rendre à César ce qui est à César, n'est pas une morale. Au reste, on dit que cette assertion, aussi contraire à la foi qu'à la raison, doit être convertie en décret au concile républicain, dont Grégoire est l'huissier, le secrétaire et l'archiviste né.

caine les nouveaux catéchismes? Appellent-ils ainsi les droits de l'homme? mais, outre que leur crédit a terriblement baissé, ces droits ne sont pas plus une morale que la liberté n'est une vertu, et l'égalité une vertu. Sont-ce les devoirs de père, de fils, d'époux, de serviteur, de maître? mais tous ces rapports existoient avant qu'il y eût des républiques, et ils subsisteront après même qu'il n'y aura plus de républiques. Sont-ce les devoirs de citoyen? mais ces devoirs sont également sacrés dans tous les Etats, et il est aussi absurde de les appeler morale républicaine, qu'il le seroit de les appeler morale monarchique, morale aristocratique, morale oligarchique. Est-ce l'observation des lois? mais cette observation est si peu la morale, qu'elle peut elle-même détruire la morale, quand les lois sont injustes, et qu'on peut même observer des lois justes, et n'avoir aucune espèce de morale. Est-ce la constitution? mais une constitution est d'autant moins une morale, qu'elle suppose elle-même une morale, et qu'elle ne trouve rien de mieux à faire que de se recommander à la morale de tous les bons citoyens; de sorte qu'après avoir commencé à parler en souveraine faite pour commander à la terre et au ciel, elle finit par s'abaisser au rôle de suppliante, et invoquer humblement la bienveillance de tout le monde: tant il est vrai que la constitution est bien loin d'être la morale, puisque c'est la morale qui peut seule sauver la constitution. Est-ce l'amour en général de la vertu? mais cet amour est si peu la morale républicaine, que Brutus, le plus ardent républicain qui fut jamais, ne croyoit pas même à la morale, et fut, de tous les hommes, le plus vil, le plus ingrat et le plus féroce. Aussi quand Montesquieu a dit que l'honneur étoit le principe des monarchies, et la vertu celui des républiques, il ne s'est pas entendu lui-même, et il n'auroit pas déparé son

livre par cette pauvreté, s'il avoit su résister au plaisir de faire ici une antithèse. L'honneur est autant le ressort des républiques que la vertu est le ressort des monarchies, et ces deux mots doivent signifier ici la même chose ou ne signifient rien. Si Montesquieu avoit dit que la vertu est le principe de tout bon gouvernement, et que, sans elle, aucun gouvernement ne sauroit subsister long-temps, il auroit raisonné juste; mais il n'auroit avancé qu'une vérité triviale et sans sel, ce qu'il craignoit sur toute chose. Il a si bien senti lui-même que la vertu n'est pas le ressort exclusif des républiques, qu'il dit ailleurs que, par cette vertu, il entend l'amour de la patrie; explication encore qui n'explique rien, puisque l'amour de la patrie, quoique louable, n'est certainement pas la vertu, et que, non moins certainement, cet amour se trouve partout où le gouvernement est juste et bon, quelles que soient sa constitution et sa forme. Montesquieu ne croyoit sans doute pas que jamais on le prît au mot, et que, dans aucun cas, on pût être assez fou pour conclure de son principe, que l'on est vertueux par la raison qu'on est républicain : c'est cependant ce que nous avons fait. C'est ce mot insignifiant qui a fait tourner tant de têtes, enchantées que la vertu ne fût qu'un mot. C'est cette absurdité antithétique qui a produit parmi nous ces nouvelles maximes, que vertu et république ne sont qu'une même chose; que le complément de toute vertu, c'est le patriotisme; et que, comme il n'y a point de république sans vertu, il n'y a point de vertu sans république : autre antithèse plus absurde encore que celle de Montesquieu, par laquelle on a jusqu'ici amusé le peuple français, et à laquelle ceux qui la font n'ont jamais cru eux-mêmes : antithèse qui a produit tous les crimes révolutionnaires, en persuadant aux Brutus modernes qu'être passionné pour la liberté, c'est l'être pour la

vertu; que le crime devient vertu quand il devient civisme, et que c'est par excès de vertu qu'on a commis tous les excès : antithèse à laquelle on doit cette corruption profonde et sourde, plus désastreuse encore que les grands crimes politiques, qui corrode à petit bruit les fondemens de la république même, et menace de l'engloutir, en nous accoutumant à croire que l'on a tout à faire avec la loi, et rien avec la conscience; que l'on a l'ame pure, dès qu'on est patriote pur; et que, pourvu que l'on paie tous les impôts, et qu'on tourne à droite et à gauche, suivant que la constitution le veut, on a rempli tous ses devoirs et accompli toute justice.

Laissons donc cette morale républicaine, et parlons de la morale éternelle. Laissons cette morale incertaine et versatile, élaborée péniblement dans les fourneaux alchimiques des philosophes; cette morale terrestre que tout individu a droit d'appeler en cause au tribunal de sa raison, et qui, livrée ainsi à la discussion de tous, ne peut plus être celle de personne; et parlons de cette morale céleste, sanctionnée par un principe plus haut que nous, qui éclaire d'autant plus qu'elle émeut, qui seule a droit de commander avec autorité, appropriée au sentiment universel, indépendante et des temps et des lieux, des républiques et des monarchies, et aussi belle par sa simplicité que grande par son origine.

22.

SUR L'ÉGLISE D'ESPAGNE,

ET SUR QUELQUES TENTATIVES

POUR Y EXCITER DU TROUBLE.

Les brillantes réjouissances que l'on a faites à Rome pour l'exaltation de Pie VII, et qui se sont prolongées pendant plusieurs jours, n'ont rien de surprenant. Il est tout naturel que cette métropole de la chrétienté ait témoigné sa joie d'un évènement qui peut seul relever l'éclat de ses murs par la présence de son nouveau pontife, et qu'elle ait manifesté son désir de rentrer bientôt sous le gouvernement pacifique autant que paternel dont elle jouit depuis tant de siècles. Mais des réjouissances beaucoup plus remarquables, parce qu'elles n'ont pas des motifs aussi déterminans, ce sont celles qui ont eu lieu en Espagne; c'est la joie qu'a témoignée, à cette occasion, Sa Majesté Catholique; c'est l'empressement qu'elle a eu de faire part de cet évènement, par un décret, au conseil de Castille; le *Te Deum* qu'elle a fait chanter dans toutes les églises de son royaume, et les galas inusités qu'elle a ordonnés dans cette circonstance. Ainsi ce monarque, dont de grands politiques nous avoient dit qu'il ne reconnoîtroit pas le nouveau pape, est un de ceux qui lui ont donné le plus de preuves de leur dévotion filiale. Peu content de ces démonstrations de joie, il s'est montré plus digne encore du titre qu'il porte, en révoquant sa cédule du 5 septembre dernier, que des suggestions étrangères avoient

arrachée à sa piété. On sait que, par cette cédule, le roi prévenoit les archevêques et évêques de son royaume que, « jusqu'à ce qu'il fît connoître la nouvelle élection » du Pape, ils useroient de leurs facultés, conformément » à l'ancienne discipline de l'Eglise, pour les dispenses » matrimoniales et autres de leur compétence, et qu'au » sujet de la consécration des évêques, *et autres cas plus* » *graves qui* pourroient se présenter, il prendroit là-des- » sus l'avis des personnes à qui il trouveroit bon de le » demander. » Il n'est personne, pour peu éclairé qu'il fût, qui ne vît ici un commencement d'hostilités contre le saint siège, et le prélude d'une agression plus ouverte en temps plus opportun. Tous les amis de la religion frémirent à la vue d'un décret, qui, par son style plus que royal et par sa latitude indéfinie, ouvroit la porte à toutes les innovations, livroit tous les objets sacrés à tous les caprices de l'autorité séculière, et menaçoit l'église d'Espagne d'un asservissement universel. D'autre part, les philosophes en triomphoient, les puritains s'en félicitoient, et les uns et les autres, se donnant mutuellement la main, célébroient à l'envi la cédule régénératrice, qui alloit ramener l'âge d'or de l'Eglise, la pureté des temps apostoliques. Rien n'étoit plus plaisant que de voir ces grands zélateurs de liberté prêcher le despotisme au roi d'Espagne, les partisans des droits de l'homme ne parler plus qu'avec respect des droits de la couronne, et les ennemis déclarés des évêques défendre avec chaleur les droits imprescriptibles des évêques. Il s'agissoit cependant de déterminer ceux d'Espagne à *reprendre leurs droits*, et à rétrograder vers la discipline antique: mais, trop clairvoyans pour donner dans le piège, trop pénétrés de la dignité de leur caractère pour se livrer ainsi à la merci d'un siècle entreprenant, qui ne sait plus lui-même où il veut s'arrêter; trop instruits des rè-

gles de l'Eglise pour ne pas reconnoître qu'ils ne pouvoient pas seuls, sur un simple décret royal, bouleverser toutes les lois existantes, ils refusèrent de se prêter à ces innovations. Ils sentirent parfaitement qu'on ne flattoit un moment leur orgueil, que pour les avilir ensuite avec plus de facilité; qu'on ne leur parloit tant des droits des évêques contre le Pape, que pour mieux leur parler après des droits du peuple contre les évêques; qu'on ne leur accordoit des facultés qu'ils n'avoient pas, que pour leur enlever plus aisément les facultés légitimes qui leur appartiennent, et qu'en faisant semblant de vouloir rétablir l'autorité de leurs chaires, on ne vouloit au fond que l'affoiblir, en coupant peu à peu tous les fils de correspondance qui les lient à la chaire romaine, sur laquelle portent toutes les autres. Cette honorable fermeté, si digne de leurs vertus et de leurs lumières, déconcerta le monarque espagnol, ou plutôt éclaira sa piété sur les dangers d'une entreprise qui d'ailleurs n'étoit pas dans son cœur, et lui fit tellement impression, qu'un évêché venant à vaquer, et le conseil de Castille, consulté sur la manière de procéder à la consécration, ayant répondu que le décret royal devoit s'exécuter à cet égard, le Roi n'en remit pas moins la décision définitive de cette affaire après l'élection du nouveau Pape.

Il y eut cependant un évêque qui eut la foiblesse d'obtempérer à la cédule philosophico-royale, et c'est à regret que nous nommons ici l'évêque de Salamanque. Il donna un mandement en date du 14 septembre, par lequel « il avertissoit ses diocésains que, quant à présent, » il donneroit les dispenses pour les empêchemens des » mariages, et que, dans les autres cas où l'on avoit re- » cours au siège de Rome, il feroit usage des facultés » qui lui appartiennent en vertu du caractère épiscopal, » et qui n'étoient jusqu'ici réservées au saint siège, que

» par une prudence économique de l'Eglise universelle, » et par la cession volontaire, quoique tacite, des évê- » ques. » Il parloit ensuite de *la souveraine puissance économique* du roi d'Espagne, et invitoit les curés à dénoncer les obstacles que *l'ignorance et la malice pourroient élever contre ces dispositions, pour en punir les auteurs* comme des violateurs de la tranquillité publique. Le respect dont nous faisons profession pour tout évêque légitime, lors même qu'il s'égare, ne nous permet pas de qualifier ce mandement. Nous ne voulons pas non plus discuter la question en elle-même, ni examiner s'il est bien vrai que ces dispenses aient été réservées au saint siège par la *cession tacite des évêques*, ou par les dispositions formelles des conciles œcuméniques, et notamment du concile de Trente: mais nous dirons au moins que, puisque, du propre aveu de l'évêque de Salamanque, ces dispenses sont réservées au saint siège *par une prudence économique de l'Eglise universelle*, il étoit donc à lui très-imprudent de se les réserver de son autorité privée; très-imprudent de compromettre ainsi son mandement et le repos de son diocèse, en proposant lui-même les dénonciations et la punition des troubles dont il eût été lui-même la première cause par sa démarche précipitée; très-imprudent de taxer d'*ignorance* et de *malice* tous ceux qui, sans être ni malins ni ignorans, auroient pu lui répondre que, ces dispenses étant réservées au saint siège par la *cession volontaire de tous les évêques*, ce n'étoit pas à un évêque particulier qu'il appartenoit de les reprendre; très-imprudent de se séparer en ce point de ses collègues, et de ne pas imiter leur fermeté et leur sagesse; enfin, très-imprudent de se fier ainsi, avec tant de facilité, aux *prudens du siècle*, et de donner les mains à une innovation, qui, fût-elle légitime en elle-même, étoit au moins plus que suspecte par

l'intention et les sentimens trop connus de ceux qui l'avoient provoquée.

Mais autant il est triste pour l'évêque de Salamanque de s'être ainsi si légèrement avancé, en s'exposant à recevoir du Roi même une leçon de retenue et de modération qu'il auroit dû lui donner le premier, autant il est glorieux pour ce monarque d'avoir su revenir sur ses pas, en révoquant un rescrit visiblement surpris à son respect pour le saint siège. Il ne lui a fallu que consulter sa droiture naturelle pour se méfier de ces flatteurs *économiques*, qui ne parlent jamais des prérogatives royales que contre les prérogatives papales, et qui ne les mettent aux prises les unes avec les autres, que pour qu'en se heurtant elles se brisent toutes les unes par les autres. Il s'est sans doute instruit par l'expérience et par l'exemple de tant de princes catholiques, qui se sont si mal trouvés de leur Pombal, de leur Kaunitz, de leur Tanucci et de leur Caracciolo, et autres grands réformateurs élevés par Helvétius. Il a reconnu que toute innovation religieuse ne peut être dans ce moment que le funeste avant-coureur d'une révolution politique, et que chaque coup que l'on porte aux autels répond aux fondemens des trônes mêmes. Il a enfin senti que cet astucieux moyen d'attaquer le saint siège, pendant sa vacance, étoit digne d'un petit philosophe, et non d'un grand monarque; et que, si le bien de l'Etat nécessitoit quelque changement, il étoit de sa loyauté, de sa piété, de sa religion et de la dignité de sa couronne de ne rien faire à cet égard sans la partie intéressée.

Ainsi la campagne des philosophes est manquée cette année au-delà des Pyrénées, comme elle a manqué l'année dernière au-delà des Alpes. Mais comment ne pas déplorer la fatalité qui depuis si long-temps a mis les rois les plus religieux de l'Europe sous la tutelle des conseillers

les plus ennemis de la religion? Qui peut ne pas frémir en voyant cette église d'Espagne, si vénérable par ses vertus, si intéressante par l'union inaltérable de ses membres, par cette longue paix dont elle a joui jusqu'ici, par son constant éloignement pour toute espèce de nouveautés, travaillée sourdement par l'esprit d'impiété et par l'esprit de schisme, qui aujourd'hui marchent ensemble pour se prêter un mutuel secours? Déjà ses biens sont convoités par la cupidité et entamés par l'*économie* financière, sans crainte de déshériter les pauvres, dont les évêques d'Espagne sont les nourriciers et les pères. Déjà on lui a fait présent de l'Encyclopédie, comme d'un levier de révolution, et d'un ferment de division et d'anarchie. Chaque jour, on l'inonde de brochures impies, ou ce qui est peut-être plus dangereux encore, de ces écrits théologiques enfantés par l'esprit de parti, de tous ces traités de droit prétendu canonique, mis au jour par des légistes pédantesques qui s'étoient fait une puissance dans l'Eglise comme dans l'Etat, et qui, en portant dans l'une comme l'autre l'esprit contentieux de leur barreau, ont précipité parmi nous les années de destruction et de ruine. Toutes les librairies de Paris se vident en ce moment de leurs vieux fonds de ces sortes d'ouvrages, qui, n'ayant plus en France aucun débit, vont empoisonner l'Espagne, y préparer une insurrection contre le Pape, en attendant mieux, et y rajeunir sans doute les libertés castillanes, après avoir tué les libertés gallicanes.

Quels sont donc ces barbares auxquels il faut de nouvelles ruines et de nouvelles calamités, qui ne comptent pour rien de tout bouleverser, pourvu que leur parti triomphe; qui veulent tout régénérer à leur manière, fût-ce même dans le sang; et qui, ne voyant l'Eglise que dans leur église, et la foi catholique que dans leurs opinions, disent sans cesse dans leur fanatisme révolutionnaire :

Périsse l'Eglise, plutôt que de perdre notre église; comme les Jacobins disoient : Périsse l'univers, plutôt que de perdre un principe?

Puissent les évêques d'Espagne se prémunir de plus en plus contre cette coalition impie des novateurs philosophiques et des novateurs schismatiques! Puissent-ils ne jamais perdre de vue les malheurs de l'Eglise de France et le spectacle de ces déplorables pasteurs qui ont voulu une révolution, et qu'a brisés une révolution; qui, pour prétendre reconquérir *leurs droits*, ont perdu jusqu'à leur existence, et qui, honteux autant qu'aigris de leurs tristes succès, voudroient trouver partout des fauteurs de leur intrusion, et des complices de leur parjure!

25.

ANALYSE D'UN LIVRE

QUI PARUT EN 1800, SOUS CE TITRE:

DE L'INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE SUR LES FORFAITS DE LA RÉVOLUTION;

PAR UN OFFICIER DE CAVALERIE (M. BERNARDI, DEPUIS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS, MORT EN 1824).

Rien ne prouve mieux la marche progressive que les esprits ont faite vers la raison, et le gouvernement vers la justice, que la libre circulation de cet ouvrage. Il y a six mois qu'un auteur qui eût osé parler des *forfaits de*

la révolution eût été, pour le moins, envoyé à la Guiane par simple forme de correction fraternelle, et que celui qui eût écrit sur *les forfaits de la philosophie* eût passé pour un furieux qu'il falloit enchaîner, de peur qu'il ne se jetât sur les passans. Mais les choses ont bien changé. D'une part, le gouvernement a senti qu'au lieu de poursuivre un auteur qui parle des forfaits de la révolution, il valoit mieux les faire oublier par la modération, et plus encore les expier par la justice. De l'autre, les philosophes sont un peu revenus de leur première ivresse, et, soit pudeur, soit remords, soit nécessité, chaque jour ils rabattent de leur jactance prophétique; et à l'exception de certains énergumènes, qui prétendent toujours que la philosophie n'a pas pu influer sur aucun forfait, puisqu'elle est la vertu même; qu'elle n'a pas pu s'égarer, puisque son nom c'est la sagesse; qu'elle n'a pas pu former des tigres, puisqu'elle ne prêche qu'humanité; et qu'enfin le fanatisme et la philosophie sont entre eux comme le feu et l'eau, puisque l'un n'est que passion et que l'autre n'est que calcul : à l'exception, dis-je, de ces fous incurables, les autres sont assez résignés à passer condamnation sur bien des articles, et s'ils font encore des façons pour reconnoître les forfaits de la philosophie, ils consentent assez à parler de ses torts, de ses méprises inconsidérées et de ses terribles imprévoyances.

Cependant notre capitaine de cavalerie a jugé très-prudent de garder l'*incognito*, et plus prudent encore d'élaguer de son plan tout ce qui ne tient qu'à la politique. Mais ce en quoi il met autant de justice que de prudence, c'est quand il prévient ses lecteurs que tout ce qu'il dira n'est relatif qu'à l'état de la France avant le 18 brumaire, époque qui a incontestablement commencé une nouvelle ère dans la révolution, et où a cessé la plus exécrable tyrannie qui ait jamais pesé sur l'espèce humaine.

Sa préface renferme des idées générales sur la nature, les causes et les effets de la révolution française; il y soutient que jamais la perversité humaine ne s'est montrée sous des formes plus hideuses et plus effroyables qu'à cette époque; que jamais elle n'a calculé les forfaits avec plus de réflexion, et ne les a exécutés avec plus de sang-froid; que jamais le domaine du crime ne s'étoit autant élargi, et ses produits n'avoient été aussi désastreux. Il y remarque que les proscriptions de Sylla et les massacres de la Saint-Barthélemi ne sont rien en comparaison des massacres et des proscriptions dont nous avons été témoins. Il y compare notre révolution à celle d'Angleterre sous Charles I^er^; et il montre que, quoique le but des *Puritains* et des *Indépendans* fût le même que celui de nos patriotes exclusifs, quant à l'autorité civile; cependant ils différoient de ceux-ci, en ce qu'ils ne fondoient pas leur système sur la destruction de toute morale et de toute religion : d'où il résulte qu'ils ont dû se garantir d'une infinité d'excès auxquels s'est livrée parmi nous la fureur des impies; ce qui est si vrai, que les historiens de ce temps-là accusent les athées, mêlés parmi les *Indépendans*, d'être les principaux auteurs des crimes que ceux-ci commirent.

« Il y a donc, dit l'auteur, une cause particulière de » cette perversité inouie jusqu'à présent, qui s'est fait » remarquer dans les artisans de la révolution française, » et on ne peut guère la chercher que dans ce rejet su- » bit et universel de toute idée et de toute pratique re- » ligieuse, dans l'athéisme d'abord sourdement, et en- » suite ouvertement enseigné. Cette coïncidence du plus » grand excès de barbarie avec le plus grand excès d'ir- » réligion est déjà un indice bien frappant. »

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur nous montre ce qu'étoit la philosophie avant la

révolution, et dans la seconde, ce qu'a été la philosophie pendant la révolution; c'est-à-dire que, d'une part, c'est la philosophie écrivant, et de l'autre, la philosophie opérant. Il nous dit : Voilà d'abord les maîtres, et ensuite voici les disciples; voilà ce que les premiers ont discuté, et voici ce que les seconds ont fait; voilà ce que les artistes spéculatifs ont enseigné, et voici ce que les citoyens actifs ont pratiqué; voilà ce que les endoctrineurs ont préparé, et voici ce que les manipulateurs ont consommé. Ce plan est simple et naturel, et l'on peut dire qu'il est rempli avec autant d'esprit que de sagesse. Rivarol a traité avant lui à peu près le même sujet; mais, outre ses insolentes prétentions et sa morgue dogmatisante qui indispose tous ses lecteurs, outre les maximes irréligieuses avec lesquelles il a l'audace de gourmander l'irréligion, il a eu l'inconséquence de couper en deux la généalogie des philosophes, et il ne date guère que de l'Assemblée Constituante l'influence de leurs théories sur les crimes révolutionnaires. Beaucoup plus raisonnable et plus d'accord avec lui-même, notre auteur suit pied à pied la filiation philosophique de nos prétendus sages, dès son premier principe; et au lieu de se contenter de dire avec Rivarol que *tout constituant étoit gros d'un Jacobin*, il prouve encore que tout philosophe encyclopédiste étoit gros d'un constituant; de sorte que tout se tient sous sa plume depuis Bayle jusqu'à Voltaire, depuis Voltaire jusqu'à Helvétius, depuis Helvétius jusqu'à Jean-Jacques, depuis Jean-Jacques jusqu'à Condorcet, depuis Condorcet jusqu'à Marat, depuis Marat jusqu'à Babœuf; et nous défions tous les philosophes de la terre de nier cette filiation et cette consanguinité.

La première partie est piquante, surtout par le tableau qu'il nous trace des philosophes, de leur caractère aussi pervers que leur doctrine, de leurs intrigues aussi viles

que leurs principes. Il y fait passer en revue leurs absurdes visions, leurs théories insensées, leurs prédictions extravagantes, leur mensongère humanité, leur hypocrite rabachage sur cette sainte tolérance qui devoit se borner à eux. Il les y montre agitant pendant cinquante ans ce prétendu flambeau de la raison qui devoit devenir une torche funèbre; despotes insolens avant d'être dominateurs sanguinaires; amusant le genre humain par le roman de son bonheur futur, et par un perfectionnement chimérique auquel eux-mêmes ne croyoient pas; trompant le peuple pour le corrompre, et le corrompant pour s'en rendre plus aisément les maîtres; le menant à l'immoralité par l'irréligion, et à l'irréligion par l'immoralité; enfin toujours divisés d'opinions et d'intérêts, mais se réunissant tous dans un même but, celui de tout bouleverser, et n'ayant tous qu'une même ambition, celle de tout détruire.

La seconde partie n'est pas moins intéressante par l'application lumineuse que fait l'auteur des principes aux évènemens, des théories aux actions, des prophéties aux résultats et des promesses aux effets. On y voit comment ces prétendus amis de la sagesse sont devenus des amans de la liberté; comment cet amour s'est changé en fureur; comment cette liberté, qu'ils n'ont jamais su définir, a dû engendrer des forfaits indéfinissables; comment ces passions de la multitude, une fois déchaînées, ont dû rompre toutes les digues et briser toute espèce de frein; comment ce peuple dressé par eux à l'art des sophismes, a dû se perfectionner dans l'art des crimes, et comment, devenu raisonneur, il a dû devenir égorgeur. Il dit aux philosophes : Vous avez nié dans vos écrits la distinction du juste et de l'injuste, et les artistes révolutionnaires ont changé les vices en vertus et les vertus en vices : vous avez fabriqué les droits de l'homme

dans vos ateliers de métaphysique, et l'*homme* les a fait valoir dans ses ateliers de sabres et de piques : vous avez peint constamment les hommes religieux comme des fanatiques, il a donc fallu courir sus, à ces fanatiques, et faire main basse sur tous les hommes religieux : vous avez dénoncé tous les prêtres comme des ennemis irréconciliables du bien public, avec lesquels il n'y auroit jamais, sur la terre, ni repos ni bonheur; il a donc fallu dépouiller, déporter, massacrer ces ennemis du bien public et de votre bonheur : enfin, vous avez bien décidément et bien évidemment voulu renverser de fond en comble la religion auguste qui vous tira de la barbarie ; il a donc fallu déraciner avec fracas cet arbre antique, creuser avec violence à une immense profondeur, accumuler pour cette opération les malheurs et les crimes : vous avez donc voulu ces malheurs et ces crimes, et ces crimes et ces malheurs vous seront éternellement imputables.

L'auteur n'a pas peut-être donné à un sujet si vaste tout le développement dont il est susceptible. Il en a dit sans doute assez pour convaincre tous ceux que les passions et l'intérêt n'aveuglent pas; mais nous avons cru voir des endroits qui auroient demandé plus d'étendue, et des pensées qui auroient exigé, pour ainsi dire, plus de coction. C'est surtout à l'égard des prétextes employés par nos sages pour pallier leurs excès et leurs extravagances, qu'il nous a paru un peu sobre de discussion. En général, il prouve beaucoup mieux qu'il ne réfute. Soit qu'il ait cru que ces réfutations le mèneroient trop loin, soit qu'il ait pensé que les faits parloient assez d'eux-mêmes, il a peut-être trop négligé d'exploiter cette riche mine de sophismes et de ridicules, et de montrer comment, après avoir établi leurs folies par des crimes, ils excusent aujourd'hui leurs crimes par des folies. Par

exemple, celle qui leur est la plus familière, c'est de dire qu'ils n'ont pas pu influer sur des forfaits dont ils ont été eux-mêmes les victimes. L'auteur fait là-dessus des réflexions très-sages. « Quoique, dit-il, la masse des » philosophes ait été respectée, quelques-uns d'entre » eux partagèrent le sort de tant d'honorables victimes » de la tyrannie. Les philosophes ont pris acte de ces » persécutions partielles, pour prouver que leur système » n'est pas le même que celui des Jacobins; mais com- » bien de ces derniers ne furent-ils pas aussi poursuivis » ou même immolés! Le sabre ensanglanté qui planoit » alors sur toute la surface de la France, ne distinguoit » pas, dans la rapidité effrayante de ses mouvemens, les » têtes qu'il atteignoit. La preuve que les philosophes ne » désapprouvoient pas le fond du système d'alors, c'est » qu'ils ont défini le mot *terreur*, l'*abus des moyens révo-* » *lutionnaires*. L'usage de ces moyens fut légitime, sui- » vant eux, tant qu'on n'égorgea que des prêtres, des » nobles, et en général tout ce qu'on appeloit aristocrate. » L'abus commença quand on vint à couper le cou à des » philosophes. » Il n'est personne qui ne sente la justesse de cette réponse, mais qui ne regrette en même temps qu'elle ne soit pas plus approfondie, et que l'auteur n'ait pas ici tiré parti de tous les avantages que lui donnoit la découverte de l'article supplémentaire du Dictionnaire académique.

L'extrême intérêt que nous a inspiré cet ouvrage nous porte ici à relever quelques méprises fort innocentes sans doute dans l'intention de l'auteur, mais dangereuses peut-être par leurs conséquences. Il nous présente la révocation de l'édit de Nantes comme une des causes éloignées de la révolution française, et les persécutions qu'ont éprouvées de nos jours les prêtres catholiques, comme une suite de celles qu'éprouvèrent alors les Protestans.

« On vit alors, dit-il, paroître coup sur coup une foule » de lois si oppressives, qu'il ne falloit rien moins que » la tyrannie des philosophes pour les faire oublier. Des » évêques, dirigés plutôt par un zèle aveugle que par » la charité chrétienne, en sollicitoient ou en pressoient » l'exécution. Hélas! ils ne savoient pas qu'un siècle s'é- » couleroit à peine, qu'une oppression plus terrible en- » core que celle dont ils se rendoient les complices, s'ap- » pesantiroit sur le clergé catholique. » Les bornes d'un article ne nous permettent pas de faire ici une réfutation sérieuse de cette imputation. Qu'il y ait eu quelques évêques, que tous même, si l'on veut, aient regardé la révocation de l'édit de Nantes comme un évènement favorable à la religion et à la monarchie, cela peut être; mais ne pouvoient-ils pas en louer le résultat, sans en approuver tous les moyens? Aucun évêque n'étoit dans le conseil d'Etat au moment de cette révocation, qui fut l'ouvrage de Louvois. Mme de Maintenon, qui étoit alors dirigée par les évêques et les prêtres les plus pieux, s'y opposa de tout son pouvoir, comme on peut s'en convaincre par ses lettres. Aussi l'auteur remarque-t-il que « Louis XIV s'y laissa entraîner, » trompé par des intrigues de cour absolument étran- » gères à la religion. » On ne voit donc nulle part cette *complicité* d'évêques, à moins que l'on n'appelle ainsi les remontrances que faisoit souvent le clergé sur les excès des Protestans; à moins que l'on n'appelle complicité de l'oppression, les missions qui se faisoient alors pour empêcher l'oppression même, et substituer aux moyens de violence ceux de la persuasion. C'est ici que se distinguèrent surtout Fénelon et Fléchier. Les mandemens de celui-ci, relatifs aux Calvinistes, sont des modèles de douceur, de charité et de tolérance chrétienne; et qui doute qu'il ne parlât alors le langage unanime de ses confrères? Ce sont ces monumens qu'il faut consulter, plutôt que les

Éclaircissemens du philosophe Rulhières, auquel l'auteur nous renvoie. Nous pensons donc qu'il eût bien mieux rempli son sujet, s'il nous eût dit, 1° que ces lois de Louis XIV contre les Protestans, toutes violentes qu'elles pussent être, n'étoient cependant que des jeux d'enfans, et peuvent être regardées comme des chefs-d'œuvre d'humanité auprès des atrocités philosophiques qu'ont éprouvées de nos jours les prêtres catholiques; 2° que Louis XIV, par sa révocation, poursuivit bien moins des hérétiques que des républicains, bien moins des ennemis du catholicisme que des ennemis de la monarchie; et que ce n'étoit donc pas les consciences qu'il vouloit opprimer, mais les révoltes qu'il vouloit empêcher, mais les révolutions qu'il vouloit prévenir; 3° que ce ne sont pas les persécutions éprouvées par les Protestans qui ont préparé la révolution, mais le protestantisme lui-même, mais les principes démocratiques de cette secte, ainsi que les républicains eux-mêmes en sont convenus, non-seulement dans leurs écrits, mais encore à la tribune : de sorte que ce n'est pas nous qui justifions ici Louis XIV, mais les philosophes eux-mêmes, qui font par cet aveu l'apologie de sa rigueur autant que de sa prévoyance; 4° qu'en admettant l'injustice et la violence des moyens employés par ce monarque contre les Protestans, ce ne seroit pas aux philosophes qu'il appartiendroit de les lui reprocher, puisque, dans cette supposition, il n'auroit fait qu'anticiper sur les maximes révolutionnaires et la politique du jour, aux yeux de laquelle tous les moyens sont légitimes quand il s'agit de sauver la patrie; et qu'ainsi le principe d'où il seroit parti pour conserver son empire, seroit exactement le même que celui dont se sont prévalu nos sages pour établir le leur. Voilà ce que nous eussions désiré que l'auteur eût dit, et ce qui peut-être convenoit beaucoup mieux au but de son ouvrage, au lieu de nous

parler de la *complicité* chimérique des évêques d'alors, qui a servi de prétexte à l'oppression trop réelle des évêques d'aujourd'hui; de ces victimes respectables autant qu'infortunées que l'on a fait payer pour la révocation de l'édit de Nantes, et auxquelles des bourreaux philosophes n'ayant rien à leur reprocher, ont eu la barbare impudence de dire : Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère.

Ce que nous avons dit de la révocation de l'édit de Nantes, nous le disons, proportion gardée, des disputes sur la constitution *Unigenitus*, que l'auteur prétend encore avoir été comme l'avant-coureur de nos disputes philosophiques et de nos convulsions révolutionnaires. Nous avons beau y réfléchir, nous ne verrons jamais aucun rapport entre la constitution *Unigenitus* et la constitution de 91 et même celle de 93; entre les discussions de la Sorbonne et les débats de la Convention; entre les docteurs en fourrure qui disputoient sur le livre de Quesnel, et les docteurs *sans-culottes* qui ont disputé, le sabre à la main, sur le contrat social; entre les lettres de cachet méritées ou non méritées, et les prisons, les échafauds, et les tribunaux révolutionnaires. Que le Roi ou le Parlement ait abusé de son autorité dans cette circonstance, qu'importe à la révolution présente? O heureux temps, où il n'y avoit que les docteurs qui disputoient, et où le peuple travailloit; où la Sorbonne étoit fermée par arrêt du Parlement, et où les manufactures étoient ouvertes au commerce et à l'industrie; où l'on exigeoit à Paris des billets de confession pour aller dans l'autre monde, et où on ne demandoit aucun passeport pour voyager dans celui-ci! C'étoit cependant la fureur des encyclopédistes de ce temps-là, et surtout de Voltaire, de nous peindre la bulle comme la boîte de Pandore d'où sortirent tous les maux; et si nos neveux en jugent par ses ouvrages, ils croiront qu'à cette époque

toute la France étoit en feu, et que tout Paris étoit aux mains. L'esprit de parti alla même si loin, que tout livre impie, ou qui passoit pour tel, étoit l'ouvrage de la bulle ; et il n'y eut pas jusqu'à l'*Esprit des lois* qui ne fût présenté comme *une de ces productions irrégulières arrivées avec la bulle Unigenitus*. C'est ce qu'on voit dans la *Défense* que Montesquieu fit de son livre (1); et on se doute bien qu'il s'en tira en homme d'esprit. Le même rapport qui existoit entre l'*Esprit des lois* et la bulle, existe à peu près entre la bulle et la révolution française; et sans entrer dans le plus ou le moins de talens de ses adversaires ou de ses partisans, sans discuter la justice ou la rigueur des poursuites qu'elle occasionna, nous pensons que l'auteur auroit encore beaucoup mieux rempli son sujet, puisqu'il vouloit parler de la bulle, en montrant combien ces disputes théologiques, dont on a fait si grand bruit, étoient peu de chose auprès de ces disputes politiques qui nous ont tourmentés, et malheureusement nous tourmenteront encore long-temps; combien sont ignorans ou de mauvaise foi tous ceux qui répètent encore cette phrase si banale et si mensongère, que les argumens des écoles ont ensanglanté la terre; combien étoient déclamateurs ce Voltaire et ses adeptes, qui prétendoient qu'il n'y auroit plus de disputes, dès qu'il n'y auroit plus de dogmes; plus de discussions dans l'État, dès que l'État ne se mêleroit plus de théologie; que tous les avocats s'accorderoient parfaitement sur la liberté, dès qu'on ne parleroit plus du libre arbitre, et que le plus sûr moyen de s'entendre sur les droits de l'homme étoit de se faire sur les droits de Dieu.

C'est encore par une suite de la profonde estime que nous avons pour cet auteur, que nous ne lui pardonne

(1) *Defense de l'Esprit des lois*. Réponse à la dixieme objection

rons pas le nom de *vertueux* qu'il donne à Jean-Jacques. Nous le lui pardonnons d'autant moins, qu'il doit autant se connoître en vertu qu'il se connoît en logique. Non, il n'est pas fait pour être séduit, comme tant d'autres, par les tirades sentimentales et par les éloquens paradoxes de cet artificieux rhéteur. Non, il n'est pas vrai que l'auteur d'*Héloïse*, l'auteur des *Confessions* et le bourreau de ses enfans ait été *vertueux;* et nous réclamerons éternellement contre la déplorable facilité avec laquelle on prostitue ce nom à cet homme immoral, qui se vantoit d'*avoir le cœur ingrat;* à cet *homme de la nature*, qui a passé sa vie à calomnier la nature; et qui, après avoir commencé par être un *vaurien*, de son propre aveu, a fini par être un fou, de l'aveu de tout le monde; à ce blasphémateur de l'ordre social, dont les écrits ont le plus influé sur les crimes révolutionnaires, en transformant les propriétaires en brigands, et *le premier cultivateur de son champ en ennemi du genre humain;* enfin, à ce dieu des sociétés populaires, qui a eu pour thuriféraires tous les bandits, pour commentateurs tous les babouvistes, et pour dévotes les plus sales mégères de la révolution.

A propos du serment constitutionnel proposé aux prêtres dans l'Assemblée Constituante, l'auteur nous dit que *quelques-uns* le refusèrent. C'est sans doute par inadvertance, puisqu'il est de toute notoriété que ce serment fut repoussé, sous le poignard des assassins, par la presque totalité des évêques et le plus grand nombre des prêtres. Nous relevons cette méprise avec d'autant moins de peine, que l'auteur fait lui-même le plus bel éloge du clergé *réfractaire* dans cette circonstance, et qu'il met la constitution dite civile du clergé au même rang que le calendrier républicain, le divorce, le *maximum*, la loi des suspects, et autres moyens révolutionnaires engendrés par les avocats.

Toutes ces réflexions ne peuvent nullement affoiblir le mérite de cet ouvrage; et malgré ces légères taches, il n'en reste pas moins recommandable, non-seulement aux yeux de tous les gens de bien, mais à ceux de tous les vrais littérateurs. On n'y voit point, à la vérité, cette éloquence entraînante avec laquelle La Harpe a foudroyé le *fanatisme révolutionnaire;* mais on y admire un riche fonds de raison. C'est partout le bon sens qui combat avec calme toutes les folies, qui juge toutes les passions sans passion, et tous les crimes sans emportement. Le style en est toujours pur et souvent fort; les pensées en sont toujours justes, et quelquefois profondes. Si l'auteur n'a pas tout dit, parce qu'il ne pouvoit pas tout dire, il a du moins la gloire d'avoir été un des premiers qui ait ouvert la carrière et disposé au combat de nouveaux athlètes; car ce ne sont pas les livres faits qui doivent effrayer les philosophes, mais les livres à faire. Ce n'est pas ce qui a été dit qu'ils doivent redouter, c'est ce qui reste à dire; c'est ce que l'on dira quand les esprits seront désenchantés, quand le monde se réveillera, et que la vérité, libre de toute crainte, pourra porter sur les évènemens sa terrible lumière. C'est le cri de la postérité qui s'avance pour leur demander compte de tout le sang qu'ils ont versé au nom de la *raison,* et de toutes les têtes innocentes qui sont tombées pour l'honneur des *principes.* C'est la liste effroyable qui se déroulera avec le temps, non-seulement des crimes sur lesquels ils *ont influé,* mais de ceux qu'ils ont commandés, mais de ceux dont ils ont profité. C'est la justice inexorable de l'histoire, dont le burin vengeur gravera sur ses tables d'airain l'effigie de ce monstre appelé *philosophie,* portant la tête de Méduse (1), les ailes de Lucifer et la queue de Robespierre.

(1) Les amateurs de la Mythologie savent que la tête de Méduse pétrifioit tout ce qui l'approchoit.

C'est enfin ce concert de huées et de malédictions qui se prolongera d'âge en âge, et redira sans cesse à nos derniers neveux : *Ils ont semé du vent, et ils n'ont recueilli que la tempête.*

24.

SUR LE

DICTIONNAIRE DES ATHÉES,

PUBLIÉ PAR SYLVAIN MARÉCHAL.

De toutes les insultes faites à la morale publique, et de tous les scandales qui ont indigné jusqu'ici les amis de la vertu, il en est peu qui aient porté un caractère plus ouvert de perversité et d'impudence, que la publicité de ce *Dictionnaire d'athées*, avec le nom de son auteur. Jusqu'ici l'athéisme avoit gardé quelques mesures. Il s'étoit d'abord caché dans les temples *de la Raison*, élevés par Robespierre. Il tâche encore de se glisser furtivement dans les temples *de la Victoire* et *du Génie;* il compte bien aussi faire quelques progrès en s'affublant du manteau de la théophilantropie, brodé de quelques mots d'humanité et de bienfaisance, et rapetassé de quelques vieux lambeaux de morale d'Epictète et de Zénon. Ceux mêmes qui le prêchent dans les nouveaux catéchismes le laissent deviner, bien plus qu'ils ne l'annoncent, et s'entortillent de je ne sais quels hypocrites mots d'*agent suprême*, d'*être identique*, et de *moteur universel*. Il en est même qui

poussent la hardiesse du mensonge jusqu'à prononcer le mot de *Dieu*, tout en ôtant la chose : tant l'athéisme est affreux; tant il repousse et fait horreur, dès l'instant même qu'il se présente sous son vrai nom. Mais le monstre s'est aguerri avec la corruption; et comme l'immoralité n'a plus de bornes, il a cru n'avoir plus besoin de ménagement. Sylvain a mesuré le thermomètre des mœurs publiques : il a vu nos grandes routes assiégées de voleurs et d'assassins aussi effrayans par leur atrocité que par leur nombre ; les divorces se multiplier, et porter dans les familles la désolation et le scandale; nos collèges empoisonnés par le libertinage; le suicide devenu une épidémie nationale, et offrant chaque jour les plus tristes tragédies; et il en a conclu sans doute que la nation étoit mûre pour l'athéisme, et que son *Dictionnaire* ne pouvoit manquer de faire fortune. En conséquence, il l'a fait placarder avec profusion au palais ci-devant royal, sous la protection spéciale des filles publiques, des agioteurs et des escrocs dont ce lieu est le rendez-vous, et dont son *Dictionnaire* sera le manuel. Une affiche aussi étrange et aussi inouie a-t-elle été surprise à la vigilance des préposés à l'ordre public? ou n'ont-ils vu dans ce *Dictionnaire* qu'une rapsodie sans esprit, trop méprisable pour mériter le relief de la clandestinité? ou ont-ils cru que sa publication est une suite nécessaire de la liberté de la presse? Nous l'ignorons : mais ce que nous n'ignorons pas, c'est qu'un Etat qui tolèreroit de semblables scandales s'exposeroit aux plus grands malheurs, et deviendroit le complice de la corruption publique; c'est que, si l'impression d'un tel livre étoit une suite de la liberté de la presse, il faudroit regarder la liberté de la presse comme la plaie la plus funeste et la plus irrémédiable faite au corps social; c'est qu'on ne peut pas plus avoir la liberté de colporter publiquement l'athéisme, que de col-

porter du poison, et de vendre des fausses clés à l'usage des larrons; c'est que, s'il existe une liberté d'opinions religieuses, il ne doit pas exister une liberté d'opinions immorales, et que la liberté des consciences ne peut jamais s'étendre jusqu'à publier impunément cette doctrine épouvantable qui tue les consciences.

L'affiche de Sylvain nous apprend que « dans un dis- » cours préliminaire, *hardi et vigoureux*, il y proclame » des choses que beaucoup de gens pensent, et n'osent » s'avouer. » Ce qui veut dire que, pour l'ordinaire, un athée se fait peur à lui-même, et craint trop, en se découvrant, de faire peur aux autres; qu'il rougiroit d'autant plus de rendre le public confident de son opinion, qu'il s'en fait un secret à lui-même; qu'il y a donc une espèce de pudeur pour l'athéisme comme pour le crime; qu'excepté quelques hommes perdus de mœurs et de réputation, on craint autant d'avouer l'un que l'autre; et que, conséquemment, pour publier le *Dictionnaire des athées*, il faut n'avoir plus de pudeur, et renoncer à sa réputation.

L'affiche nous apprend encore que « le *Dictionnaire* » *des athées* offre une quantité de personnages qu'on ne » soupçonneroit pas devoir y figurer. » Rien n'est encore plus vrai, et Sylvain ne ment pas toujours. Jamais on n'eût, en effet, soupçonné d'y voir figurer les *deux mondes*, ce qui ne laisse pas que de faire une *quantité de personnages;* jamais on n'auroit soupçonné d'y voir figurer Moïse et Jésus-Christ, les Juifs et les chrétiens, les patriarches et les prophètes, les apôtres et les évangélistes, tous les saints Pères et les docteurs, et puis le Saint-Esprit, et puis tous les saints et saintes du paradis, et puis tous les grands hommes de l'antiquité, jusques et inclus tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, et puis tout ce qu'il y a eu au monde, depuis sa

création, de grands et illustres adorateurs de la Divinité, qui ont consacré leur génie et leurs veilles à proclamer et à prouver son existence : non, jamais on ne l'eût soupçonné; et ce qu'on eût bien moins soupçonné encore, c'est de trouver un homme qui se targuât arrogamment de semblables extravagances, et qui nous donnât pour de rares découvertes ces dégoûtantes inepties.

Tout le monde connoît les visions et les travers d'esprit du P. Hardouin, ainsi que le soulèvement universel qu'elles excitèrent. « Le même discernement, dit Voltaire, » qui faisoit voir au P. Hardouin le Messie dans Enée, » lui découvrit des athées dans les Pères Thomassin, » Quesnel, Malebranche, dans Arnauld, dans Nicole et » Pascal. Sa folie ôta à sa calomnie toute son atrocité; » mais tous ceux qui renouvellent cette accusation » d'athéisme contre des sages, ne sont pas toujours re- » connus pour fous, et sont souvent très-dangereux. » (*Siècle de Louis XIV;* art. *Hardouin.*)

Voltaire nous laisse ici percer la peur extrême qu'il avoit qu'on ne le fît passer pour athée; et en effet, il repoussa toujours cette imputation comme une *calomnie atroce :* mais qu'auroit-il donc dit, s'il se fût vu figurer dans le *Dictionnaire des athées?* et s'il traite si mal Hardouin, qu'auroit-il donc fait de Sylvain? Quelle distance de l'un à l'autre! L'auteur des *Athées découverts* expioit, en quelque sorte, sa folie par un mérite réel, par une immense érudition, par une bonne foi dont il n'étoit guère possible de douter, et par un profond respect pour la Divinité; respect qui étoit la source de ses visions mêmes, et lui faisoit dire que *Dieu lui avoit ôté la foi humaine pour donner plus de force à la foi divine.* On pouvoit donc bien le regarder comme un rêveur, et non comme un diffamateur; on ne pouvoit qu'en rire, on ne pouvoit pas le mépriser. Mais que dire de la bonne foi et du mérite de Syl-

vain? mais que faire d'un homme qui évidemment ne se croit pas lui-même, et qui ment à l'univers avec la pleine certitude qu'on ne le croira pas; d'un homme qui sciemment invente tout ce qu'il ne trouve pas; qui falsifie tout ce qu'il trouve, qui ne cite presque jamais, et qui presque toujours tronque tout ce qu'il cite; et qui, des six cents pages de son livre, n'en a pas laissé une seule où il n'y ait un mensonge avéré, ou une réticence frauduleuse? Que dire de ce maraudeur, qui, pour donner le change à ses lecteurs, calomnie tous ceux qu'il pille; de ce chiffonnier qui s'en va ramassant au hasard dans la Bibliothèque dont il est balayeur (1), tous les vieux lambeaux, tous les passages racornis, toutes les plus sales guenilles pour en bourrer son *Dictionnaire;* et qui, dans le seul but de grossir le volume, entasse pêle-mêle dans ce pot-pourri, aussi nul pour le plaisir que pour l'instruction, des noms qui se repoussent, des noms aussi éloignés les uns des autres que la lumière l'est des ténèbres, la vertu du vice, et le ciel des enfers? Que dire enfin de cet inepte compilateur, qui fait un *Dictionnaire d'athées,* où il n'y a presque point d'athées, et où, à l'exception de quelques noms ignobles et déshonorés qui ont droit d'être inscrits sur ces tablettes de l'opprobre, on ne trouve que des hommes qui ne sont point athées, qui ne peuvent pas être athées, qui ont été le fléau des athées, et auxquels fait horreur le seul nom d'athée?

Sylvain se vante *d'avoir pris les hommes les plus célèbres en flagrant délit.* Effectivement c'est le mot, et il dit plus vrai qu'il ne pense. L'athéisme conduisant de lui-même et par la ligne la plus droite à la perversité, tout homme qui est pris croyant à l'athéisme ou prêchant l'athéisme, est pris *en flagrant délit.* Aussi, chez tous les peuples et dans tous les siècles, les athées ont été punis

(1) L'auteur du *Dictionnaire* est garçon de la bibliothèque Mazarine.

comme des malfaiteurs qu'on prenoit la main dans la poche. Chez les Grecs et les Romains, ils étoient punis de mort. Platon veut même qu'on les punisse au-delà de la mort, et que l'on jette à la voirie leur immonde charogne. Tout le monde connoît l'histoire de Protagoras, de Diagoras, d'Alcibiade, de Stilpon et d'Anaxagore. Aujourd'hui même, dans les États-Unis, des athées qui se donneroient pour athées, seroient au moins exclus de toute fonction publique, comme pris *en flagrant délit.* Le roi de Danemarck vient de les condamner à un bannissement perpétuel. Sylvain ne doit donc son impunité qu'à la corruption de son siècle, et dans tout pays qui ne seroit pas perdu sans ressource, tout auteur de dictionnaire d'athées seroit au moins mis au carcan pendant huit jours, avec cet écriteau par derrière : *Ennemi de ses semblables et apostat du genre humain ;* et cet écriteau par-devant : *Empoisonneur et corrupteur des mœurs publiques.*

Veut-on voir maintenant, par quelques exemples, comment les hommes les plus célèbres ont été pris *en flagrant délit?* C'est Fénelon qui est athée, parce que *son ame douce avoit besoin d'illusions :* ce qui veut dire que cette ame douce avoit besoin de Dieu, et ce qui veut dire encore qu'une ame féroce a besoin de l'athéisme. C'est Bossuet qui est athée, pour avoir dit « qu'avant la révéla- » tion, les nations les plus sages et les plus éclairées » étoient les plus aveugles et les plus ignorantes sur la » religion : » ce qui veut dire qu'il ne croyoit pas en Dieu, pour avoir prouvé la nécessité d'une révélation. C'est Pascal qui est athée, pour avoir dit que *nous ne connoissons ni l'existence ni la nature de Dieu :* ce que Pascal n'a pas dit, mais ce qu'il a pu dire, comme tous ceux qui, en croyant en Dieu, avouent qu'ils ne comprennent pas sa nature. C'est le grand Rousseau qui est athée pour avoir chanté les merveilles *de la nature ;* car, dit Sylvain judi-

..

cieusement, la nature n'est pas Dieu : donc Rousseau a renié Dieu. C'est Young qui est athée, pour avoir dit que, *se révolter contre la nature, c'étoit se révolter contre la Divinité.* Sylvain sans doute eût mieux aimé que ce poète eût dit que se révolter contre la Divinité, c'est se révolter contre la nature, et nous sommes aussi de son avis. C'est Louis Racine qui est athée, pour avoir dit :

> A la religion si j'ose résister,
> C'est la raison du moins que je dois écouter :

ce que nous n'avons pas trouvé dans Louis Racine, mais ce qui veut dire évidemment, si on l'y trouve, qu'un athée n'écoute pas plus la raison que la religion. Que si ensuite vous le poussez à bout, et que vous lui demandiez comment, plaisanterie à part, il concilie la conduite de tous ces grands hommes avec leur athéisme, et comment en conscience il les met dans son *Dictionnaire*, il vous répond que tous ces hommes, si religieux dans la pratique, étoient athées dans la spéculation; qu'ils avoient tous *des pensées de derrière;* que notamment le Traité de Fénelon sur l'existence de Dieu étoit *une pensée de derrière;* le Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle *une pensée de derrière;* les Pensées de Pascal sur la religion *une pensée de derrière :* d'où il faut qu'il tire deux conséquences : la première, que tous ces grands hommes étoient donc doublement infâmes en défendant une religion à laquelle ils ne croyoient pas, et en foudroyant l'athéisme auquel ils croyoient; et la seconde, que ce n'est donc qu'en cette qualité de fripons et d'infâmes, qu'il les a jugés dignes d'être enregistrés au Dictionnaire des athées.

Ce sont surtout les mathématiciens, les géomètres et les physiciens que Sylvain prend *en flagrant délit.* Témoin Euclide, qui disoit que les *dieux haïssoient les curieux;* ce qui suppose évidemment qu'Euclide ne vouloit point de dieux. Témoin Newton, qui disoit que *Dieu est pré-*

sent partout ; ce qui suppose que, selon lui, Dieu n'étoit nulle part. Témoin Descartes, qui disoit que *Dieu est l'Être ;* ce qui suppose que Dieu n'est pas l'Être suprême et l'Être par excellence. Témoin Locke, qui a dit que l'*idée de Dieu n'est pas innée ;* ce qui suppose que l'on n'a de Dieu aucune espèce d'idée. Témoin Condillac, qui a dit que *le monde est une montre, et que Dieu en est l'horloger ;* ce qui suppose qu'on ne peut donc prouver l'existence de Dieu que par des montres, et que s'il n'y avoit ni montres ni horlogers, on ne pourroit pas prouver l'existence de Dieu.

C'est avec cette profondeur de raisonnement, cette vive pénétration, et cette preste sagacité, que Sylvain nous fait les athées. Mais c'est principalement sur les saints pères, les docteurs et les théologiens qu'il exerce sa finesse de tact. Vous y voyez à la tête de tous saint Augustin, qui a dit qu'*on ne pouvoit rien dire de Dieu ;* ce que saint Augustin n'a pas dit, et ce qui prouve que Sylvain n'a su que dire de saint Augustin. Vous y verrez saint Grégoire, qui enseigne que *Dieu réside en toutes choses, et qu'il pénètre dans l'intérieur de l'univers ;* d'où Sylvain conclut que ce saint père, quoique bon homme, étoit un enragé spinosiste. Vous y verrez Tertullien, pour avoir dit que *la loi divine est gravée sur les tables de la nature ;* d'où Sylvain conclut que Tertullien ne vouloit point de loi divine. Vous y verrez le *Maître des Sentences,* pour avoir demandé *où étoit Dieu avant la création du monde ;* preuve certaine que, puisqu'il ne savoit pas ce que Dieu fait, il ne savoit pas s'il existe. Vous y verrez l'auteur du *Dictionnaire apostolique,* qui a dit qu'on ne *passe pas de l'athéisme à l'impureté ;* d'où Sylvain conclut que *tous les athées sont chastes,* mais d'où tout lecteur conclut qu'il y a donc ici un membre de la phrase qui manque, et qu'il faut ajouter, *mais de l'impureté à l'athéisme :* ce qu'effec-

tivement le *Dictionnaire apostolique* ajoute, pour nous bien faire entendre qu'on ne commence pas par être athée avant d'être libertin, mais que, pour être impunément et tranquillement libertin, on se fait athée.

Nous faisons grâce à nos lecteurs de tous les autres saints pères, docteurs et théologiens athéisés par Sylvain; et nous le faisons d'autant plus, qu'il les a tous mis en masse, sans exception, dans son *Dictionnaire*. Mais peut-être seront-ils curieux de savoir comment Jésus-Christ s'y rencontre, si toutefois on peut être curieux de savoir comment un homme se déshonore par des blasphèmes dégoutans et d'impudentes impostures. C'est pour avoir dit *que du pain est Dieu, et que Dieu est du pain*, ce que Sylvain appelle du matérialisme tout pur; c'est-à-dire, pour avoir dit ce qu'il n'a pas dit, et pour avoir dit le contraire de ce que le blasphémateur lui fait dire. Car Sylvain, pour oublier toute décence, n'a pas pu oublier entièrement son catéchisme, qui lui apprend que dans l'Eucharistie Dieu est si peu du pain qu'il n'y a plus de pain, et il ne savoure pas tellement la *Pucelle* de Voltaire, qu'il ait perdu de vue ce vers de la *Henriade :*

Et lui découvre un Dieu sous un pain qui n'est plus.

Cependant c'est après avoir ainsi menti à l'évidence, et avoir imputé aux catholiques une idolâtrie qui leur fait horreur, qu'il se fait un titre de son propre mensonge, pour insulter brutalement à ce mystère de pureté et d'innocence, dont ne peut approcher aucune ame souillée, et qu'il pousse la dégradation de lui-même jusqu'à appeler un *monstre en morale* cet adorable médiateur qui a conquis le monde en même temps qu'il l'a sauvé; qui a substitué aux sacrifices inhumains de la superstition, l'hostie sainte et pacifique; qui, sous les symboles les plus simples et les plus usuels, nous offre le gage consolateur de

la réconciliation de l'homme avec Dieu, et de l'union des hommes entre eux; qui, dans un seul discours, a renfermé plus de leçons utiles, que n'en purent jamais donner tous les sages ensemble, et dont la morale céleste est aussi féconde en vertus et aussi puissante pour le bien, que la morale de Sylvain est féconde en abominations et puissante pour le crime.

Que si, après les blasphêmes contre Jésus-Christ, nous pouvions compter pour quelque chose les autres fausses citations ou infidèles traductions, nous ferions un article aussi gros que le *Dictionnaire*. Nous ne relèverons point ses bévues, fruits de son ignorance, comme celle de l'article *samscrit*, dont il fait un des livres sacrés de l'Inde, tandis que c'est le nom de la langue dans laquelle ils sont écrits. Nous ne parlerons point des noms en l'air dont rien n'atteste l'existence, ni des doubles emplois qu'il fait du même nom, par exemple, Protagore et Protagoras, Pythagore et Pythagoras, saint Grégoire et Gregorius, Oriol archevêque d'Aix, et Aureolus, qui sont le même personnage, Wolf et Wolfius, Fréderic et le philosophe de Sans-Souci, Naigeon et le *Militaire philosophe*, la famille d'amour et la maison d'amour, la Terre de feu en français et *del fuego* en espagnol, etc. etc. Ce ne sont là que des misères et d'innocentes espiégleries, uniquement pour augmenter l'épaisseur du *Dictionnaire*, et voler l'argent du public. Mais comment nommer l'article de *Wolfius*, qui a fait un ouvrage *De Atheismi falsò suspectis*, (des Personnes FAUSSEMENT suspectes d'athéisme), pour prouver qu'il y en a beaucoup moins qu'on ne pense; et dont Sylvain change le titre, en mettant *De Atheismi vulgò suspectis*, (des Personnes VULGAIREMENT suspectes d'athéisme)? n'est-ce pas là un vrai tour de faussaire? Que dire de l'article du concile de Vienne, qui déclara, selon Sylvain, *comme hérétiques tous ceux qui n'admettoient*

pas la matérialité de l'ame; quand la constitution de Clément V, approuvée par ce concile œcuménique, dit expressément le contraire, et décide seulement, en reconnoissant la spiritualité de l'ame, qu'elle est la forme du corps humain? n'est-ce pas là se jouer de la vérité et de l'histoire? Que dire de l'article *Tascher*, qu'il envoie en Afrique pour y découvrir des athées, quand vingt contemporains attestent que le président Tascher n'a jamais été en Afrique? n'est-ce pas là une infidélité et un mensonge? Mais qu'est-ce qu'un mensonge pour un athée, aux yeux duquel il n'y a point de mensonge, qui peut mentir en tout bien et en tout honneur, dont le serment est nul de droit tant qu'il se dit athée, et qui, pour être cru, a besoin de se renier lui-même?

C'est encore pour augmenter l'épaisseur de son *Dictionnaire*, sans craindre d'en augmenter le ridicule, qu'il y met le roi Jacques, *quoiqu'il fût*, dit-il, *un bigot;* et puis Mécène, parce qu'il conseilloit à Auguste de chasser les athées, ce qui étoit sans doute un fort mauvais conseil pour un athée; et puis les *Espagnols*, dont un de leurs proverbes est que *Dieu est tout, et le reste rien;* et puis tous les *déistes*, par la raison qu'*ils sont tous en chemin d'être athées;* et puis tous les *idolâtres*, par la raison que ceux qui ont des milliers de dieux ressemblent comme deux gouttes d'eau à ceux qui n'en ont aucun; et puis les *Hottentots et les Patagons*, d'où il faut inférer que les peuples sans Dieu ne sont que des sauvages; et puis les *théocrates*, par la raison que ceux qui ont besoin de Dieu pour gouverner les hommes, ne peuvent point y croire eux-mêmes; et puis tous les *Titans* et les *géans*, auprès desquels, dit-il, *ceux qui croient en Dieu ne sont que des nains*, ce qui prouve que Sylvain est un géant que l'on montrera bientôt à la foire; et puis les *Cyclopes, esprits forts métallurgistes, qui croyoient d'autant moins aux dieux,*

qu'ils étudioient les forces vitales de la nature, et sans doute aussi, d'autant plus dignes d'être athées, qu'ils battoient l'enclume dans le fond des enfers; et puis *l'or*, brochant sur le tout, comme *le seul Dieu de la terre, le seul devant lequel l'athée fléchit le genou*, et le seul par conséquent qui ait des charmes pour Sylvain.

Mais puisqu'il vouloit mettre dans son *Dictionnaire* les dieux de la fable, les métallurgistes et même les métaux, pourquoi n'y a-t-il donc pas mis les bêtes, et surtout les bêtes carnacières? son livre en eût été bien plus épais, et il auroit pu même faire un second volume, beaucoup plus gros que le premier. Pourquoi n'y parle-t-il pas des pourceaux d'Epicure? est-ce qu'ils n'étoient pas de véritables athées, ainsi que les athées sont de véritables pourceaux? Pourquoi n'y a-t-il donc pas mis le chien de Diderot, qui disoit qu'entre lui et son chien il n'y avoit de différence que l'habit? et le cheval d'Helvétius, qui disoit qu'entre lui et son cheval il n'y avoit de différence que des mains au sabot? Pourquoi n'y voyons-nous donc pas les tigres et les ours? est-ce que les ours et les tigres n'y figureroient pas aussi bien que les Cyclopes? est-ce que tous ces athées bonnets rouges, tous ces athées juges-bourreaux qui ont joué un si grand rôle dans la tragédie de la révolution, n'étoient pas des ours et des tigres? est-ce qu'il n'eût pas été plus flatteur à Sylvain d'avoir pour confrère le tigre royal, que ces tigres démagogues, gorgés du sang de nos amis et de nos proches? est-ce que le système de l'athéisme ne conduit pas nécessairement à la bestialité? est-ce que la connoissance de Dieu n'est pas la seule chose qui peut distinguer l'homme des bêtes? est-ce que Lalande, son coopérateur, ne vient pas d'apprendre au public que nous sommes tous des bêtes, à commencer par lui; que, quoiqu'il aime les bêtes avec tendresse, il les mange avec délices; et que nous pou-

vons tous les manger en conscience, *parce que c'est une loi de la nature que toutes les bêtes se mangent?* Et n'est-il pas aussi plus qu'évident que, si jamais son système prévaloit, nous nous mangerions tous les uns les autres comme des bêtes féroces?

Une chose assez singulière, c'est que ce même Lalande, tout en se vantant d'avoir fourni un ample contingent à la compilation du *Dictionnaire*, s'est plaint, dans je ne sais quel journal, qu'on y avoit omis *beaucoup de gens de mérite*. Nous y avons remarqué en effet des lacunes considérables. Nous n'y avons pas trouvé bien des gens de mérite qui méritoient certainement d'y figurer: tous les gens de mérite septembriseurs auxquels on avoit donné pour mot d'ordre, *Il n'y a point de Dieu;* tous ces histrions moralistes, qui prêchoient publiquement l'athéisme aux jours de la terreur, et qui, après avoir renié Dieu le matin, dans les chaires de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, alloient le soir renier l'humanité dans les tribunes des sociétés populaires; tous ces brise-scellés, qui étoient en même temps briseurs d'images; tous ces sacrilèges spoliateurs des tombeaux et des temples, ennemis à la fois des vivans et des morts. Nous n'y avons pas trouvé non plus tous ces gens de mérite, chauffeurs et garotteurs, qui bravent jusque sur l'échafaud la justice de Dieu comme celle des hommes (1); tous ces monstres abominables qui se vantent en ce dernier moment de leurs forfaits, et n'ont d'autres regrets que de ne pouvoir plus en commettre : enfin, tous ces scélérats sans exemple dans l'histoire du

(1) Mercier, qui a bien des folies à se reprocher, mais qui ne veut pas y mettre le comble par l'athéisme, a réclamé avec force contre l'outrage qu'on lui a fait de l'insérer dans le Dictionnaire des athées. « Je ne suis » pas plus athée, dit-il, pour y être compris, que je ne serois *voleur de* » *grand chemin et chauffeur de nuit*, dénoncé comme tel par un de » ces messieurs. »

monde, qui exhalent en blasphémant leur ame hideuse, et meurent, disent-ils, *en bons voleurs et en honnêtes brigands*. Voilà les gens de mérite qui n'y sont pas; et cependant voilà les seuls qui devoient y être, puisque ce sont les seuls qui soient dûment atteints et convaincus d'être athées et véritables athées; les seuls dont le dire prouve rigoureusement le fait, et dont le fait prouve rigoureusement le dire; et nous défions Lalande, et même Sylvain, de les renier pour confrères de religion et de doctrine.

Sylvain se plaint aussi de son côté; il gémit du peu de respect que les athées mêmes ont pour l'athéisme, et il remarque avec douleur que la *plupart des athées ne sentent pas la dignité de leur opinion*. C'est véritablement fâcheux. Mais au moins nous lui demandons grâce pour ces bons et honnêtes chauffeurs dont nous venons de parler; pour ces dignes et loyaux athées qui soutiennent jusqu'au dernier soupir leur opinion avec une dignité et un courage imperturbable. Nous le prions encore d'aller dans le cabanon de Bicêtre y écouter tous ces misérables bandits que l'athéisme y a conduits; et il se convaincra par la rage qui les possède, et par les imprécations horribles qu'ils vomissent contre le ciel, que tous les athées ne rougissent pas de leur opinion; qu'il en est encore beaucoup qui en sentent toute la dignité, et qui, dans leurs discours, sont presque aussi *hardis et aussi vigoureux* que lui dans sa préface.

Il est difficile, en effet, de surpasser cette préface en vigueur et en hardiesse. C'est le portrait en grand de l'athée dans toute sa beauté native et dans toute la majesté de ses proportions. C'est l'apothéose de l'*homme sans dieu, devenu son dieu lui-même*. C'est là que Sylvain nous démontre que l'athée est *l'homme du siècle d'or, temps fortuné, où l'existence de Dieu n'étoit pas soupçonnée; l'homme de la nature, réglant ses occupations sur la marche du so-*

leil, faisant main basse, dans le forum *de sa conscience, sur les préjugés de toute couleur; l'homme dans toute sa plénitude, indifférent à tout ce qui se passe chez ses voisins, et pour lequel le seuil de sa maison est les colonnes d'Hercule, marchant sur la terre la tête haute et d'un pas ferme, l'égal de tous les autres êtres* et même des reptiles, *n'ayant de compte à rendre à personne qu'à sa conscience; l'homme dont la vie est pleine comme la nature,* ayant d'autant plus droit de s'estimer, qu'il se pénètre davantage de sa boue et de sa matière; dont les facultés intellectuelles se dilatent et s'élargissent, à mesure que son existence se rétrécit, et pour qui le présent s'allonge de tout ce qui lui est ôté dans l'avenir; l'homme enfin de toutes les vertus, l'archétype de toutes les perfections, le centre de tout bien et de tout bonheur, auquel rien ne manque ni ne peut manquer, par la raison bien simple que, quand on possède le néant, on a tout.

Si vous voulez savoir encore quelques détails sur les perfections de l'athée, Sylvain vous apprendra que l'*athée est un homme d'honneur, que l'athée a un trésor à garder, l'honneur*. Nous sommes bien loin de vouloir contester *l'honneur* de Sylvain; mais, sans prétendre lui manquer, nous aimons mieux que l'athée garde son trésor que le nôtre, et qu'il soit propriétaire de son honneur que dépositaire de notre bourse.

« Les athées savent seuls jouir avec délicatesse, et se-
» lon le vœu de la nature qu'ils consultent avant tout. Ils
» jouissent avec plus d'énergie que les autres : la vie
» présente étant pour eux, ils mettent leur étude à en
» tirer le parti le plus avantageux; ils n'ont pas un mo-
» ment à perdre. » Nouvelle preuve que Sylvain a manqué son but, en ne donnant pas dans son *Dictionnaire* une place, et même la place d'honneur, aux bêtes qui jouissent avec délices comme lui, *selon le vœu de la na-*

ture; pour lesquelles, tout comme pour lui, la vie présente est tout; qui, comme lui, n'ont pas un moment à perdre; et qui le surpassent incontestablement *en énergie et en délicatesse,* puisque jamais elles ne se trompent, et qu'elles marchent, sans pouvoir jamais s'égarer, vers le vœu de la nature.

« Philosophes sans prétention, les athées ne se fâchent » jamais des injures, même des outrages que leur pro- » digue habituellement l'homme de Dieu : ils le regardent » comme un enfant mal élevé. » Il est impossible, en effet, de pousser plus loin le pardon des injures que ne font les athées, et l'on peut d'autant moins leur contester cette héroïque qualité, que la preuve authentique en est au *Dictionnaire,* où figurent au premier rang ceux qui les ont *injuriés* avec le moins de ménagement. C'est là qu'on voit Montaigne, qui leur crioit de toutes ses forces : *Misérables écervelés qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent;* Charron, qui les appeloit des *enragés monstrueux;* Bayle, qui les traitoit de *garnemens et de débauchés;* Bâcon, qui les comparoit *aux chiens,* et donnoit même à ceux-ci la préférence; Jean-Jacques, qui dit dans son Emile, que *la morale des athées prépare les mœurs d'un gueux;* et surtout ce Voltaire qui, craignant toujours, comme on sait, d'être égorgé ou empoisouné par ses laquais, si ses laquais étoient athées, avoit exprès pour eux composé une *homélie* sur l'athéisme, dans laquelle il est dit qu'un athée est *un monstre, un brigand sanguinaire, une bête féroce, un loup affamé de carnage*; et, ce qu'il faut ici bien remarquer à l'honneur de Sylvain, c'est qu'après tous ces complimens, il ne les appelle pas même *des enfans mal élevés;* tant le pardon des injures est enraciné dans le cœur d'un athée!

« Tolérans par goût et par principes, les athées vou- » droient que le magistrat d'une grande nation, en con-

» sacrant par une loi la liberté des cultes, fît néanmoins » sentir l'absurdité et les inconvéniens de tous ces cultes, » dans des proclamations sages, adressées aux pères de » famille et chefs des maisons. » Il est, en effet, très-*sage* et surtout très-*tolérant* à des athées, de souhaiter une pareille liberté des cultes. Sylvain craint cependant d'en avoir trop dit, et deux pages après il revient sur lui-même. Il ne veut pas que l'on s'en tienne à nous faire sentir l'absurdité de tous les cultes. Il sonne le tocsin contre toutes les religions et contre tous les prêtres, qui, à son gré, ne sont pas encore assez massacrés. Il ne veut pas que le dix-neuvième siècle conserve la moindre trace des turpitudes écrites avant lui. Il trouve que *des proclamations sont des moyens trop lents*, et que ce n'est pas ainsi qu'on travaille la marchandise. *Entrer en accommodement avec le mensonge, n'oser l'attaquer qu'avec des proclamations, ne promet que dans plusieurs siècles un triomphe à la vérité.* Par où l'on voit que Sylvain est pressé de jouir; qu'il faut *attaquer* le mensonge avec des poignards, puisque les proclamations sont des *moyens trop lents;* que les mitraillades sont beaucoup plus expéditives, et nous mettroient beaucoup plus vite *au pas* de l'athéisme. Grand Dieu! délivrez-nous de ces hommes si *tolérans par goût et par principes.*

« Les athées sont des citoyens clairvoyans et pleins de » franchise, qui ne veulent absolument reconnoître au- » dessus d'eux d'autre puissance que la raison. On ne » mène point à la verge des hommes de cette trempe, » et on redoute leur rencontre. » Il nous est impossible de ne pas souscrire à ce trait délicat par où Sylvain termine le tableau. Nous reconnoissons, en effet, que les athées sont *clairvoyans* sur leurs intérêts, qu'ils ne reconnoissent absolument qu'une puissance, celle de la raison, c'est-à-dire de la leur; qu'on ne mène point à la verge

des hommes de cette trempe, mais que, dès qu'ils ont été maîtres, ils nous ont menés à la boucherie; et qu'enfin *on ne redoute rien tant que leur rencontre*, surtout dans les grands chemins.

Ensuite, pour faire mieux sentir par le contraste toute la dignité et l'élévation de l'*homme sans Dieu* qu'il appelle *Ecce vir*, il nous peint l'*homme de Dieu* qu'il appelle un *Ecce homo*. C'est le sentiment de la divinité qui lui ôte toute son énergie, par la raison que, *s'il fait une bonne action, au lieu de se livrer à un légitime orgueil, il a la sottise d'en attribuer tout le mérite et tout l'honneur à un maître qui l'a lui a dictée*. C'est le sentiment de la divinité qui le démoralise, par la raison que ce *sentiment d'un Dieu vengeur et rémunérateur l'empêche de se livrer aux dernières effusions de la nature*. C'est le *mot de Dieu qui paralyse sur-le-champ son cerveau dès qu'il veut écrire, et détraque sa tête, fût-elle même la plus forte*. Et puis s'élevant à une hauteur à laquelle il nous est impossible de l'atteindre, il nous assure que c'est l'idée de Dieu qui est la cause de tous les malheurs de la terre; que sans elle on n'auroit vu ni les proscriptions de Sylla, ni les massacres de la Saint-Barthélemi, ni les horreurs de la révolution française; et qu'enfin, *avant que Dieu fût*, on ne voyoit aucun crime, et que, quand il cessera d'exister, on ne verra que des vertus.

C'est d'après ces assertions d'énergumène, auxquelles Sylvain lui-même ne croit pas, qu'il nous demande si Charles IX étoit athée; question sans doute très-difficile à résoudre. Car comment le savoir? et qui peut répondre pour Charles IX, lorsque nous ne pouvons pas même répondre pour Sylvain? Mais nous savons très-certainement qu'en agissant comme il a fait, il abondonnoit les principes de sa religion; nous savons qu'alors il avoit la politique de Machiavel, et que Machiavel, du moins d'après le *Dic-*

tionnaire, étoit athée; nous savons que, le jour de la Saint-Barthélemi, il pensa et agit en athée, s'il ne l'étoit pas, et qu'il n'eût pas fait pis, s'il eût été un véritable athée; nous savons, par l'histoire, que Charles IX eut des remords, et qu'il ne put avoir des remords qu'en revenant à Dieu et à sa religion, et que, s'il fût resté athée, il n'eût jamais eu de remords : voilà qui est clair, voilà qui est incontestable; et qu'avons-nous besoin, pour confondre Sylvain, d'en savoir davantage?

Il nous demande encore *si l'athéisme dominoit au sein de la Convention avec Robespierre persécuteur des athées.* Et oubliant tout à coup sa question, il nous apprend, dans l'article *Jacob Dupont*, que celui-ci, prêchant l'athéisme *au sein de la Convention*, fut couvert des applaudissemens *de la grande majorité de l'assemblée.* Il faut donc que, d'après Sylvain, la grande majorité de l'assemblée fût athée, et que par conséquent l'athéisme *dominât* au sein de la Convention. Or, nous lui demanderons à notre tour pourquoi nous ne trouvons donc pas dans son *Dictionnaire* la sainte *montagne*, et tous les antropophages qui la composoient avec Marat et Robespierre, qui siégeoient au pinacle? Pourquoi en raie-t-il ainsi ceux qui ont fait publiquement et authentiquement profession d'athéisme? et comment se fait-il qu'il n'ait jamais de doutes que sur ceux dont l'athéisme est avéré, et que toute la terre a pris *en flagrant délit?*

Que veut-il dire avec son Robespierre *persécuteur des athées?* est-ce qu'un athée ne peut pas persécuter des athées? est-ce qu'un athée ne doit pas persécuter tout ce qui s'oppose à son ambition? est-ce que ces milliers de victimes que ce monstre appeloit *fanatiques* étoient des athées? est-ce qu'en persécutant quelques athées qui vouloient de son sang, il n'a pas armé les athées qui vouloient du nôtre? est-ce que de son temps un brevet d'a-

théisme n'étoit pas un brevet de civisme? est-ce qu'il y a contradiction entre l'athéisme et le robespierrisme? est-ce que ces deux doctrines ne se soutiennent pas l'une par l'autre? est-ce que l'idée d'un *homme sans Dieu* ne se fond pas tout naturellement avec l'idée de Robespierre, comme avec celle de Tibère ou de Cartouche? est-ce que Danton, mis par Sylvain dans l'honorable nomenclature, ne valoit pas autant que Robespierre, et Robespierre autant que Danton? est-ce qu'ils n'étoient pas l'un et l'autre deux exécrables scélérats, également pétris de boue et de sang, et par une suite nécessaire pétris des mêmes principes? Que veut-il dire encore? prétendroit-il que Robespierre étoit dévot à l'Etre suprême qu'il avoit décrété, et que c'étoit pour aller dans son paradis qu'il s'étoit fait le bourreau de l'humanité? voudroit-il donc nous faire croire que le Comité de salut public qu'il présidoit alloit à la messe, que ses satellites faisoient leurs pâques, que ses commensaux ne manquoient jamais le prône, et que ses tricoteuses étoient des dévotes à la bonne Vierge? Mais admirons la maladresse de Sylvain, qui, en affectant d'omettre Robespierre avec Fouquier-Tinville son bras droit, et Carrier son bras gauche, les a fait remarquer davantage par leur absence même, et n'a pas cru que l'on réclameroit d'autant plus contre un oubli aussi injuste, qu'ils étoient faits pour y avoir la première place.

Cependant le délire de notre compilateur n'est pas tellement continu, qu'il n'ait dé temps en temps quelques intervalles lucides; mais ils sont courts. « Toutes les na» tions, nous dit-il, *d'un consentement unanime, ont tou» jours* reconnu un Dieu distinct de la matière, et lui ont » décerné un culte. » Que si vous lui demandez par quel hasard cet aveu lui est échappé, et comment il se fait qu'il n'en soit pas écrasé, tout à coup la fièvre le re-

prend, et il vous répond que « les trois quarts et demi » des croyans n'ont jamais examiné leur croyance. On se » passe Dieu de main en main et sur parole, comme une » monnoie qu'on soupçonne tout au moins douteuse et » remplie d'alliage. Mais si on a été trompé en la recevant, » on n'est pas fâché que d'autres le soient aussi, et voilà » comme Dieu a fait le tour du monde. » Voilà une extravagance qui certainement ne fera pas le tour du monde, et qu'on ne croira pas sur parole. *On se passe Dieu de main en main!* Mais si ce Dieu n'est pas dans tous les cœurs, comment se le *passe-t-on* ainsi *de main en main?* Quel intérêt ont donc les passions et les vices de faire ainsi passer de main en main le vengeur inflexible des vices et le plus grand frein des passions? Comment les hommes corrompus, qui, partout et dans tous les temps, ont fait le plus grand nombre, n'ont-ils donc pas examiné cette croyance qu'il leur importoit tant de trouver fausse, et ont-ils *unanimement* adopté sur parole une doctrine qui contrarie si fort leurs goûts et leurs penchans? Pourquoi n'a-t-on pas vu plutôt le commode athéisme *passer de main en main?* pourquoi, au lieu d'être cru *sur parole*, a-t-il été rejeté avec horreur comme le dogme des malfaiteurs et des brigands? pourquoi, au lieu de *passer de main en main*, n'a-t-il fait que passer en exécration de siècle en siècle? pourquoi est-ce la doctrine la plus réprimante, que l'univers a reconnue d'un *unanime consentement;* et la doctrine la plus tranquillisante pour le crime, que l'univers a repoussée d'une commune voix? sinon parce que l'une est la voix de la nature et le cri du cœur humain, et que, pour adopter l'autre, il faut mentir au cœur humain et étouffer la voix de la nature.

Nous faisons grâce à nos lecteurs de mille autres folies aussi grotesques qu'audacieuses, dont Sylvain a surchargé sa compilation, qui, à force d'être absurde, a cessé

d'être dangereuse. Il nous avoit déjà donné la mesure de son talent par des ouvrages aussi plats que licencieux, par des *almanachs* aussi menteurs que les prophéties de Lalande, par des *vers philosophiques* qu'il nous apprend lui-même *être aussi bruts que sa personne*, et par des *Pensées libres sur les prêtres*, à l'usage de leurs bourreaux. Nous avons cependant eu quelque peine à concevoir comment il a pu faire un dictionnaire encore plus *brut* que ses vers; comment, avec tant d'impiété, il a montré si peu d'esprit; comment, en parlant aux passions, il n'a eu qu'un talent, celui de les endormir; comment il n'a pas su rajuster un peu mieux son dépenaillement, et relever par un peu plus de sel la crudité de ses mensonges; comment enfin il n'a eu tout juste d'esprit qu'autant qu'il en falloit pour dégoûter de l'athéisme : car quel est même le libertin qui veuille goûter d'un athéisme sans esprit? Qu'ya-t-il de plus triste et de plus insipide, que le néant tout nu, sans autre apprêt que des blasphèmes encore plus niais que sacrilèges? et que faire d'un livre dont les plaisanteries ne sont pas des gaîtés, dont les recherches ne sont pas de l'érudition, dont l'épaisseur même prouve la pénurie et la misère; de sorte qu'il n'est guère possible de décider s'il révolte davantage ou le bon goût ou le bon sens, et si c'est ou plus d'ennui ou plus d'horreur qu'il inspire?

Cependant Sylvain se pavane comme un insensé; il croit sérieusement que son livre va faire une révolution, et que bientôt on *se le passera de main en main* comme l'existence de Dieu. Il croit qu'en en prenant les feuilles volantes, et les lançant du fond de son bourbier vers le soleil, il obscurcira sa lumière, et qu'avec ces billevesées, il détrônera l'Eternel; plus ridicule mille fois que ces Titans audacieux qu'il a aussi cousus dans son catalogue, lesquels du moins pour combattre les dieux s'armoient de foudres et de carreaux, et entassoient montagnes sur montagnes.

..

Mais jusques à quand ces scandales dureront-ils? jusques à quand sera-t-il permis au premier misérable qui voudra se donner de la célébrité, de se faire de Dieu un affreux passe-temps? Voudrions-nous devenir l'opprobre des nations et l'effroi de la terre? voudrions-nous donc parler toujours de paix, et mettre un obstacle éternel à la paix, en tolérant une doctrine avec laquelle il ne peut pas y avoir de paix? Est-ce avec une république d'athées, sans garantie dans les traités, sans nulle foi dans ses engagemens, que l'Europe voudroit s'allier? est-ce pour fonder une république d'athées que nos guerriers versent leur sang? et ne triompherons-nous de nos ennemis, que pour entretenir au milieu de nous ce chancre dévorant de l'athéisme, plus redoutable mille fois que le feu et le fer ennemi? Infamie, horreur donc éternelle à ces faiseurs de dictionnaires, qui, effrayés de leur solitude, voudroient se rassurer en cherchant partout des complices, et échapper à leur déshonneur en nous le faisant partager; à ces fléaux de la patrie, qui se font un jeu de sa perte et un spectacle de ses calamités; à ces ennemis de notre bonheur comme de notre gloire, dont les principes destructeurs armeroient contre nous l'univers, nous rendroient aussi méprisables au dehors que malheureux au dedans, aussi odieux à nos voisins qu'insupportables à nous-mêmes, et avec lesquels nous deviendrions bientôt les schismatiques de toutes les nations, comme l'athée est schismatique de toute la nature.

25.

SUR LES RELIGIEUX

DU MONT SAINT-BERNARD,

ET SUR LEUR DÉVOUEMENT.

Presque tous les papiers publics ont fait mention du zèle avec lequel les religieux du mont Saint-Bernard se sont empressés de secourir les Français, lorsqu'ils ont forcé ce passage, et des soins en tout genre qu'ils leur ont prodigués dans des circonstances si hasardeuses. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la conduite de ces vertueux solitaires, c'est que ce sont les mêmes que le fanatisme philosophique alla déterrer dans leur retraites inaccessibles, lors de la première invasion de la Suisse, pour leur signifier, au nom de la raison, qu'ils eussent à déguerpir, parce qu'en conscience les amis des principes ne pouvoient souffrir plus long-temps sur les Alpes un tel scandale, que de voir des hommes servir en froc l'humanité, et qui pis est, s'y engager par des vœux irrévocables. Nous ne savons pas si l'ordre philosophique fut réellement exécuté, ou si les Suisses les protégèrent alors contre les incursions françaises, ou s'ils n'ont été rendus à leur monastère que depuis que le gouvernement helvétique, revenu de sa première ivresse, a senti le besoin de rétablir la religion et même les ordres monastiques. Quoi qu'il en soit, nous croyons que nos lecteurs seront charmés d'avoir une légère teinture de la position de ces cénobites

et de la nature de leurs travaux ; et c'est dans cette intention que nous en donnerons ici la description succincte.

L'Italie, baignée au midi par la Méditerranée, à l'est par le golfe Adriatique, est protégée à l'ouest et au septentrion par les Alpes, qui la séparent de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Au milieu de cette longue ceinture de montagnes, entre le Valais et le val d'Aoste, est le grand Saint-Bernard. Un gentilhomme savoyard, Bernard de Menthon, qui y fonda un monastère dans le dixième siècle, lui donna son nom. Il passe pour le point le plus élevé de l'ancien monde, où l'homme ait osé fixer sa demeure. C'est un séjour horrible ; il y règne un hiver éternel ; l'œil du voyageur, ébloui par l'éclat de la neige, cherche inutilement un morceau de verdure sur lequel il puisse se reposer ; il ne rencontre pas un arbre, pas un arbuste, pas une plante ; il y chercheroit en vain la trace d'un animal, si ce n'est celle du chamois ou de l'alouette des Alpes : encore ces animaux ne se trouvent-ils que sur les premières zones, car, à mesure que le voyageur s'avance en gravissant, il s'éloigne de tout ce qui respire. Parvenu à une certaine élévation, il se voit seul, absolument seul. Les nuages roulent à ses pieds ; il n'aperçoit devant lui que des masses énormes de neige, groupées les unes sur les autres, et qui se perdent dans la nue ; il n'entend que le bruit des avalanches qui se précipitent des montagnes avec un fracas épouvantable.

C'est sur la cime de ce mont, dans ce pays oublié de la nature, que leur amour pour leurs semblables a réuni des hommes dont l'héroïsme est aussi noble, aussi pur que la vertu dans laquelle il prend sa source. Séquestrés du reste des humains, en communication seulement avec ceux que le hasard, la curiosité ou l'infortune amènent dans leur monastère, ces bons cénobites pratiquent tous les devoirs de la plus sublime humanité. Sans préjugé

national ou religieux, ils accueillent avec le même empressement tous les hommes qui leur demandent asile, quels que soient leur rang, leur pays et leur doctrine. Ces différences, dont les résultats sont si sensibles et quelquefois si funestes dans la société, ont disparu aux yeux de ces héros, comme les objets que le voyageur laisse derrière lui se confondent à ses yeux, à mesure qu'il avance.

Mais ce n'est pas aux services de l'hospitalité que les solitaires du grand Saint-Bernard bornent leur bienfaisance; le but essentiel de leur institution est d'aller au-devant des voyageurs qui pourroient s'être égarés, et à la recherche de ceux qui auroient été surpris par une avalanche, ou qui auroient cédé à ce besoin du sommeil auquel il est si difficile de résister quand on est saisi par le froid, et surtout au milieu des neiges. Leurs jours de course sont ceux où la nature semble redoubler d'horreur. C'est lorsque le temps est chargé de brouillards, ou que la neige tombe à gros flocons, que ces hommes intrépides se mettent en marche. Ils sont pourvus de longues perches; des chiens fidèles marchent avec eux, et les guident sur la route qui souvent a disparu sous des monceaux de neige, ou les y ramènent, quand, volontairement ou par accident, ils s'en sont écartés. Ces excellens animaux sentent un corps à quelque profondeur qu'il soit enseveli sous la neige. Ils jappent, ils grattent, et par là indiquent à leurs maîtres, sans jamais les tromper, l'endroit qu'ils doivent fouiller. Alors, avec la longue perche, on sonde le terrain, et le corps est bientôt dégagé. Qu'il soit mort ou qu'il ne soit qu'asphyxié, on le porte avec la plus grande précaution au monastère, où tous les secours de l'art lui sont prodigués. Souvent on parvient à le rappeler à la vie, quelquefois aussi il n'y a plus rien à faire pour lui, que de lui rendre les derniers devoirs.

On dépose les corps dans une chapelle située à l'est du

couvent; car tous les environs n'étant que du roc, il est impossible de confier ces tristes dépouilles à la terre. Dans cet endroit, les corps, couverts seulement d'un linceul, se conservent en se desséchant, sans être assujettis à la putréfaction. Ils sont placés debout, vis-à-vis les uns des autres, en sorte que le dernier apporté a la tête appuyée sur la poitrine de celui qui le précède. Quelques-uns ont été reconnus par des parens ou des amis, deux ou trois ans après leur mort. En 1791, on comptoit quatre rangées de ces morts stationnaires. A la même époque, les fameux chiens du Saint-Bernard avoient tous péri; une seule chienne restoit de cette race, qu'on auroit dû conserver, sans mélange, avec un soin extrême.

Les excursions journalières des solitaires du Saint-Bernard ne suffisent pas pour soustraire à la mort tous les malheureux qui s'égarent sur ces montagnes. Tous les ans, à la fonte des neiges, on découvre quelques cadavres.

Qui peut, à la vue d'un tel récit, ne pas tomber à genoux d'admiration et de respect? Quel est l'homme, fût-il froid et philosophe jusqu'au bout des ongles, qui ne soit attendri en contemplant ces héros extraordinaires, et mille fois plus au-dessus des sentimens vulgaires, que leur séjour n'est élevé sur toutes les habitations terrestres? Ainsi on ne peut faire un pas sans rencontrer la religion, à la trace de ses bienfaits. Montez sur les Alpes qui touchent aux cieux, descendez dans les cachots qui touchent aux abîmes, transportez-vous de là dans les régions lointaines; vous la verrez partout supérieure à tous les dangers, prodiguant les secours avec les consolations, et vivifiant tout dans l'ordre social, comme le Dieu d'où elle descend donne le mouvement à toute la nature: car quel autre ressort que celui de la religion pourroit

inspirer ces ames sublimes? et cependant quel écrivain a remarqué, tout en louant leur zèle, que c'étoit à la religion qu'on devoit un pareil établissement, dont on chercheroit en vain le modèle, ou quelque chose qui en approche, dans les fastes de l'humanité? On a parlé de leur *vertu*, mais quelle est donc cette vertu humaine qui peut aller jusque-là? où a-t-on vu hors de la religion l'exemple d'une telle *vertu?* et comment concevoir, sans la religion, l'existence d'une pareille société, pendant l'espace de huit siècles? Un journal très-philosophique a cru les honorer beaucoup en les qualifiant du nom de *sages:* mais est-ce donc qu'ils pourroient se dévouer ainsi, s'ils n'étoient que des *sages?* est-ce que la *sage* philosophie, avide et calculante par elle-même, iroit contrarier ainsi évidemment les principes diététiques, en s'exposant à se casser le cou? est-ce que des *sages* qui iroient se percher toute leur vie sur ces monts inhabités, pour secourir l'humanité aux dépens de leur repos et de leur vie, ne seroient pas de véritables fous? Aussi ces *sages* ne se sont-ils rencontrés nulle part; aussi de pareilles institutions ne se sont jamais vues que dans la religion, et ne se verront jamais que dans la religion, parce qu'elle seule peut proportionner la grandeur des récompenses à la grandeur des dévoûmens, et inspirer le sublime des sentimens par le sublime des espérances.

Une bien triste réflexion se présente ici naturellement: c'est que si jamais le mont Saint-Bernard devenoit possession française, ce bel établissement tomberoit par là même, parce qu'il seroit en contradiction avec la constitution de l'an VIII, qui ne souffre pas plus que la constitution de 1793, que l'on serve l'humanité *en froc*, et qu'on se réunisse en *corps* pour faire le bien; tout *froc* et tout *corps* étant essentiellement contraires aux principes du sens commun et de la civilisation, à ce que nous

ont dit les grands hommes du jour. Il est vrai qu'en dédommagement nous aurions la *corporation* de l'Institut, et que tous les voyageurs des Alpes qui les traverseroient ou qui y mourroient, pourroient alors se servir avec une admirable aisance, les uns du *prix de morale* pour être dirigés dans leur route, et les autres du *prix de sépulture* pour être enterrés.

26.

SUR LE RETOUR DE PIE VII

A ROME.

Enfin, le souverain pontife, parti de Venise le 5 juin, est arrivé dans sa capitale le 3 juillet, et descendu au Vatican d'où Brutus étoit délogé. Tous les papiers publics ont rendu compte de l'enthousiasme que sa présence a excité, et des acclamations universelles qui se sont prolongées sur son passage. Ces transports de joie sont sans doute faciles à comprendre. Ils ont dû être l'expression naturelle des sentimens d'un peuple qui, depuis près de deux ans, mâchoit à vide avec les droits de l'homme, les impôts, les réquisitions, et les *principes* qu'on lui avoit donnés en échange de ses statues et de ses tableaux. On sent d'ailleurs que son allégresse a dû être aussi vive que sa fidélité a été inviolable. Il est bien peu de peuple, en effet, qui ait été moins dupe des promesses philosophiques, qui se soit moins payé de mots,

et qui ait senti davantage que le bonheur vaut encore mieux que la *liberté*. L'histoire redira ses efforts magnanimes pour s'opposer à l'invasion; elle racontera comment, consultant plus son zèle que ses moyens, il ne fut point effrayé d'une lutte aussi inégale; elle célèbrera les héros d'Albano et de Castel-Gandolfe, et les braves du Tibre, que les professeurs d'insurrection ont transformés en assassins; et le sang de tant de *rebelles* au Directoire attestera à tous les siècles, que leur courage égala leur fidélité, et que si on a pu les vaincre, on n'a jamais pu les corrompre.

Eh! comment les Romains auroient-ils pu cesser d'être attachés à ce pontife-roi, qui, titulaire passager d'une dignité éternelle, et revêtu de la double lieutenance de la souveraineté unique de Dieu, réunit en lui tout ce qui peut inspirer le respect, la confiance et l'amour? Comment auroient-ils pu ne pas aimer un gouvernement dont l'économie est la base, dont la paix est le fruit, dont la douceur et la paternité sont le caractère distinctif; où les deux puissances, réunies dans les mêmes mains, ne peuvent jamais être rivales; où on ne parle pas de liberté, mais où il y a plus que partout ailleurs liberté de parler; où l'égalité n'est pas décrétée, mais où elle est réalisée; où on n'établit point en droit qu'il n'y a de distinction que celle des talens et des vertus, mais où de fait les vertus et les talens conduisent à toutes les distinctions, et dans lequel il n'y a pas jusqu'au fils de l'artisan, et jusqu'au pauvre pâtre qui ne puisse aspirer au trône et devenir un Sixte-Quint?

Qu'avoient-ils donc mis à la place de ce gouvernement tutélaire, qui, depuis mille ans, fait le bonheur et la gloire de Rome, ces rêveurs politiques, tous ces fabricateurs de pactes sociaux, qui jusqu'ici n'ont fait que des châteaux de cartes, aussitôt détruits qu'élevés? Pensoient-ils donc

que Rome pourroit prospérer davantage sous sa grande *questure* que sous la grande sacrificature, ou que l'écharpe municipale seroit plus respectée que la tiare pontificale? Pensoient-ils qu'avec ses comices et ses tribus, elle pourroit secourir autant de malheureux qu'avec ces établissemens aussi nombreux qu'utiles, accumulés par la piété? Pensoient-ils remplacer ces cérémonies imposantes où tout élève l'ame, et ces solennités sacrées où la religion déploie toute sa majesté, par ces fêtes républicaines, par ces apothéoses de Brutus, et par d'autres pasquinades philosophiques, aussi insipides qu'impies? Pensoient-ils que l'on seroit venu des quatre coins de l'Europe pour admirer l'arbre de la liberté et les beautés symétriques de la constitution romaine, comme les étrangers accourent de toutes parts pour admirer la métropole de la chrétienté? Que seroient devenus, sous le régime républicain, ces basiliques augustes, ces superbes palais, monumens immortels des arts, et magnifiques ornemens de la ville et du monde? N'étoit-il donc pas évident que cette reine des cités n'auroit été bientôt qu'un vaste désert, où auroient tristement régné la misère et la *raison*, les ruines et les *principes?* Et c'est aussi ce que n'avoient jamais perdu de vue les Romains. Éclairés sur leurs vrais intérêts, ils ont toujours senti que, privée du chef auguste de la religion, Rome cesseroit d'être la première ville du monde, et que, veuve de son monarque comme de son pasteur suprême, elle eût fini bientôt par tomber dans un abîme de nullité et de détresse, d'où tous les avocats et les constitutions géométriques n'auroient pu la tirer.

Le saint siège n'est encore rentré en possession que d'une partie de ses Etats; les deux légations de Ferrare et de Bologne sont occupées par l'Empereur, tandis que celle de Romagne l'est en partie par les troupes françaises. L'Empereur ne les garde-t-il que jusqu'à la paix

générale, comme le pensent certains politiques, et comme on dit qu'il en a assuré le Pape? prétend-il profiter des circonstances pour se les approprier, comme d'autres le conjecturent ou même le craignent? c'est ce que nous ne savons pas. La seule chose qui nous paroît claire dans ce moment, c'est que ces légations appartiennent tout aussi bien au Pape, que les Etats héréditaires de l'Autriche appartiennent à l'Empereur; c'est que *le temps*, au jugement de Voltaire lui-même, *a donné au saint siège des droits aussi réels sur ses États, que les autres souverains de l'Europe ont sur les leurs* (1); c'est qu'en dépit des nouvelles lumières et des progrès qu'a faits ce siècle vers la *perfectibilité*, la force est aujourd'hui comme autrefois le seul droit des nations, et qu'à l'avenir comme aujourd'hui la baïonnette et le canon décideront encore de leur sort; c'est que, si jamais il a été vrai que les peuples sont traités comme des troupeaux mis à prix par leurs maîtres, c'est surtout depuis qu'on nous a dit qu'ils sont sans maîtres comme sans prix; c'est que la régénération politico-morale, dont on nous avoit bercés à cet égard, n'a été jusqu'à présent qu'un vain mot comme tout le reste; c'est enfin que les nations, soit qu'on les appelle sujettes, soit qu'on leur expédie un brevet de souveraineté, n'assisteront jamais aux comptes, et seront éternellement le jouet des diplomates et des conquérans.

Quand, par ordre du Directoire, on eut chassé le Pape de son trône, pillé ses propriétés, et dévalisé sa personne, cet évènement fut regardé par les philosophes comme le plus important et le plus mémorable de l'histoire moderne. Avec quelle jubilation ils célébrèrent la catastrophe! avec quelle ivresse ils se félicitèrent d'avoir brisé le trône des prêtres pour élever sur ses débris le trône des sages,

(1) *Essai sur l'Histoire générale*, tom. I, chap. 13.

c'est-à-dire le leur! C'étoit *la mort de la superstition, c'étoit le dernier coup porté au fanatisme;* et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est l'impudence avec laquelle ils nous donnoient pour le triomphe de la raison, ce qui n'étoit évidemment aux yeux de l'univers que l'ouvrage de la terreur, et le triomphe de la violence. Rien n'égala surtout le délire du Directoire dans son message au Conseil des Cinq-Cents. Il faut lire ce monument d'audace et d'imposture, d'ignorance et de frénésie. Jamais le fanatisme de Luther, dans ses accès les plus furieux, ne parla un pareil langage. Tous les discours prononcés à cette occasion par les beaux esprits de l'assemblée furent montés au même ton, et nous laissons à la postérité le soin d'en faire justice. Qui leur eût dit alors que leur joie seroit si courte, leur triomphe si vain, et qu'à peine deux ans se seroient écoulés, que le successeur du pontife martyr de leur intolérance, retourneroit paisiblement au Capitole, et reprendroit son rang parmi les rois?

Mais quelle main l'a donc conduit? quels moyens a-t-il employés? de quelles armes s'est-il servi? quelle croisade a-t-il donc publiée pour conquérir la ville sainte? Admirons les desseins de la Providence : ce sont les Barbares du Nord qu'elle appela, il y a treize cents ans, pour détruire Rome païenne ; et ce sont *les Barbares du Nord* (1) qu'elle appellera de nos jours pour délivrer Rome chrétienne. A ceux-ci se joindront ces fiers insulaires ennemis du Pape par religion et par principes; et les mêmes qui brûlent peut-être encore sa statue dans la place de Londres, se glorifieront de relever son trône. Il n'y a pas même jusqu'aux Barbares du Midi qui concourront au

(1) C'est le nom qu'on donnoit aux Russes avant le 18 brumaire, c'est-à-dire dans le temps que nous étions gouvernés par des barbares.

même but, et l'on verra les sectaires de Mahomet combattre pour le chef de la religion de Jésus. C'est ainsi que Dieu se joue dans l'univers, en trompant toutes les vues humaines, en confondant les desseins des impies, et en se servant des infidèles comme des schismatiques pour rétablir dans son patrimoine le successeur de Pierre, dépouillé par des hommes nés catholiques. Tels on vit autrefois les soldats d'Alexandre, défendre et protéger le peuple saint, et les soldats de Cyrus concourir à relever le temple.

Mais si la restitution de Rome est un bienfait pour le peuple romain, elle ne l'est pas moins, à ne parler même qu'humainement, pour l'Europe entière. Il importe plus qu'on ne pense à sa tranquillité, à sa conservation, et à la morale des peuples, qu'il soit indépendant, ce censeur né de la morale. Il importe que, dans un siècle qui tend à relâcher tous les liens d'homme à homme et de nation à nation, on affermisse l'existence de ce père commun de la grande famille chrétienne, et par conséquent de la famille européenne. Il est de l'intérêt de toutes les puissances, de quelque communion qu'elles soient, de rendre respectable ce pouvoir sacré qui, ne pouvant plus abuser, ne peut plus qu'être utile, et qui, lors même qu'il pouvoit abuser, ne cessa jamais d'être utile, et fit plus pour les sciences, les arts et les véritables lumières que tous les rois de l'Europe ensemble. C'est ce qu'ont reconnu les ennemis même les plus décidés du saint siège et les plus intéressés à le décrier. C'est ce que le philosophe Hume a exprimé avec autant de vérité que de sagacité. « L'union, » dit-il, de toutes les églises occidentales sous un pon- » tife souverain, facilitoit le commerce des nations, et » tendoit à faire de l'Europe une vaste république. La » pompe et la splendeur du culte qui appartenoit à un » établissement si riche, contribuoient, en quelque sorte, » à l'encouragement des beaux arts, et commençoient à

» répandre une élégance générale de goût en la récon-
» ciliant avec la religion (1). »

Léibniz convient que « la vigilance des papes pour
» l'observation des canons et le maintien de la discipline
» ecclésiastique a produit de temps en temps de très-
» bons effets, et qu'en agissant à temps et à contre-temps
» auprès des rois, soit par la voie des remontrances que
» l'autorité de leur charge les mettoit en droit de faire,
» soit par la crainte des censures ecclésiastiques, ils ar-
» rêtoient beaucoup de désordres (2).

» C'est à cette église, ajoute-t-il, que les Lombards et
» les Saxons, les Francs, ou pour parler avec saint Remi,
» les Sicambres se sont soumis. Les évêques et les moines
» ont reconnu d'autant plus volontiers la juridiction du
» Pape, qu'il les délivroit de l'oppression des princes et
» des rois, qui retenoient encore quelque chose de leur
» première férocité, et qu'il les rendoit sacrés et inviola-
» bles aux Barbares.... Tant qu'il y aura des hommes, il
» y aura des abus. Cependant ceux qui sont les moins
» favorables à la papauté, félicitent notre siècle d'avoir
» vu régner dans une place si éminente, au lieu de vices,
» les plus éminentes vertus (3). »

Voltaire n'est pas moins remarquable en parlant des papes depuis Constantin jusqu'à Charlemagne. « Les
» papes, qui nourrissoient les pauvres et envoyoient des
» millions dans tout l'Occident, ayant eu besoin de se-
» cours plus considérables, les avoient obtenus sans
» peine..... Plusieurs citoyens s'étoient empressés à en-
» richir par donation ou par testament une église dont

(1) *Histoire de la maison de Tudor*, tom. III, pag. 9.

(2) *Dissertatio prima de actorum publicorum usu*, t. IV, part. 3, pag. 299. Nous ne citons ici Leibniz qu'en qualité de protestant, car ce grand homme n'avoit pas l'honneur d'être *philosophe*.

(3) *Cæsarini Furstenerii tractatus de Jure Suprematûs*; t. IV, p. 3, pag. 401.

» l'évêque étoit regardé comme le père de la patrie. Il » étoit impossible de ne pas révérer une suite presque » non-interrompue de pontifes qui avoient consolé l'Eglise, » étendu la religion, adouci les mœurs des Hérules, des » Goths, des Vandales, des Lombards et des Francs (1). »

D'Alembert nous montre « la renaissance des arts en » Europe, presque unanimement due à la magnificence et » au goût des souverains pontifes, » et il observe « qu'au- » cune liste de monarques ne présente, à nombre égal, » autant d'hommes dignes de l'attention de la posté- » rité (2). »

Voilà de quoi répondre aux déclamateurs, aux calomniateurs et aux ingrats ; voilà des passages que n'ont point cités ni le Directoire dans son message, ni les hurleurs de la tribune, ni cet énergumène atroce qui a fait *les Crimes des papes*, ni les autres historiens en ce genre, sans pudeur comme sans talent. Or, ce que, d'après l'aveu de Hume, de Leibniz, de Voltaire et de d'Alembert, les Papes ont fait, ils peuvent le faire encore. C'est à eux que l'Europe doit sa civilisation, et c'est à eux que l'Europe devra sa conservation. Ils nous ont tirés de la barbarie, et ils nous empêcheront encore d'y retomber. Ils ont toujours défendu les peuples contre l'oppression des gouvernemens, ils défendront aujourd'hui les gouvernemens contre l'insubordination des peuples. Ils ont aboli parmi nous l'esclavage, ils réprimeront les principes d'une fausse liberté : enfin ils ont arrêté les progrès ou

(1) *Annales de l'Empire*, introduction, pag. 40, édit. de Genève.

(2) *Eloge de Dumarsais.* D'Alembert ajoute : « L'indifférence avec » laquelle on recevroit maintenant parmi nous une satire des papes, est » une suite heureuse et nécessaire des progrès de la philosophie dans ce » siècle. » Donc il résulte, d'après cet oracle académique, que l'accueil fait maintenant parmi nous à ces satires contre les papes, à ces dégoûtantes compilations de mensonges et d'injures, *est une suite malheureuse et nécessaire des progrès* de l'ignorance et du fanatisme *dans ce siècle.*

adouci la férocité des Hérules et des Gots, des Huns et des Vandales, et ils pourront encore opposer une digue puissante à ce débordement d'opinions insensées, à cette inondation d'impies, de philosophes, de pédagogues du genre humain, plus funestes encore par leurs maximes, que les Vandales et les Huns ne le furent jadis par leurs dévastations.

C'est ce que pensent aujourd'hui tous les esprits bien faits et tous les hommes sages, tous ceux qui n'écrivent pas avec leurs passions, tous ceux qui n'ont pas la folie de vouloir élever sur les ruines de la morale et de la religion leurs opinions et leurs systèmes. Il n'y a pas même jusqu'à la France, qui, revenue à des principes de morale et de justice, ne sente le besoin de réparer les maux qu'a faits une scission aussi injuste que violente, et d'interposer la médiation pontificale pour assurer la paix civile par la paix religieuse. Puisse bientôt cette heureuse époque combler le vœu de tous les vrais Français!

En attendant, bénissons la Providence qui semble préparer à l'Eglise des jours plus calmes et plus sereins. Célébrons avec actions de grâces ce retour de Pie VII dans la ville sacerdotale; levons les yeux avec reconnoissance sur cet étendard de la croix qui flotte encore avec majesté sur le dôme de saint-Pierre, et qui, de sa cime auguste, semble rallier tous les catholiques du monde.

27.

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR Mme HELVÉTIUS,

MORTE EN 1800,

(PAR PIERRE ROUSSEL, MÉDECIN PHILOSOPHE, AMI DE CABANIS ET DE LASALLE, MORT EN 1802.)

On vient d'imprimer, dans le *Journal de Paris*, une *Notice biographique sur Mme Helvétius*, morte à Auteuil dans le courant du mois d'août. Plusieurs traits de cette *Notice* sont tracés avec précision et peints avec esprit; mais si l'esprit et la précision sont quelque chose, la vérité vaut encore mieux, et il nous paroît démontré que l'auteur l'a fort mal consultée sur l'article le plus important de la *Notice*. « On sait, dit-il, qu'Helvétius fut persé-» cuté pour son livre *de l'Esprit*. Un homme en crédit » écrivit à sa femme, pour l'engager à obtenir du philo-» sophe une rétractation *déshonorante*. Elle repoussa sa » proposition en femme courageuse, résolue à s'expatrier, » s'il le falloit, plutôt qu'à faire fléchir la *conscience* de » son mari. »

Comment un homme aussi instruit que l'auteur de cette *Notice* a-t-il pu ignorer qu'Helvétius fit de son ouvrage deux rétractations authentiques, au lieu d'une, et que la seconde se trouve dans plusieurs éditions de ses ouvrages? comment peut-il ne pas savoir que non-seulement *la conscience du mari fléchit*, mais que *la femme coura-*

..

geuse ne s'expatria point? comment est-il si étranger aux ouvrages mêmes d'Helvétius, pour ne pas connoître la lettre qu'il écrivit à cette occasion à Voltaire, et dans laquelle il lui manda ces propres paroles : *J'ai fait les rétractations qu'on a voulues* (1)? Non-seulement il se rétracta *comme on voulut*, mais il le fit d'une manière si humble et si pénitente, qu'il y a tout lieu de croire qu'il fut même plus loin qu'*on ne vouloit.* Jamais on ne vit une attitude plus repentante. Après avoir protesté, avec un air d'autant plus fin qu'on seroit tenté de le croire niais, que *si malheureusement il y a des erreurs dans son livre, il ne les a ni soupçonnées ni prévues, et qu'il l'a donné avec confiance, puisqu'il l'a donné avec simplicité;* après avoir témoigné *combien il est cruel et douloureux pour lui d'avoir scandalisé, révolté même des personnes éclairées et respectables dont il ambitionna les suffrages,* il fait la confession de foi la plus ample et la moins ambiguë. Il y déclare qu'*il professe le christianisme non-seulement dans toute la rigueur de sa morale, mais encore dans toute la rigueur de ses dogmes, et qu'il se fait gloire de lui soumettre toutes ses pensées, toutes ses opinions et toutes les facultés de son être;* et pour couronner l'œuvre, il finit par protester qu'*il a vécu, vivra et mourra dans ces sentimens.* Voilà sans doute ce qui s'appelle se rétracter.

Il paroît cependant, par la conduite d'Helvétius, qu'en abandonnant son livre, il n'en abandonna pas l'*esprit;* et et c'est précisément ce qui devoit lui rendre sa rétractation *déshonorante.* Mais beaucoup moins scrupuleux que le journal de Paris, il passa par-dessus le déshonneur, ainsi que sa *courageuse* femme. La secte même ne s'en crut pas déshonorée, et l'on trouve, à la suite du même

(1) *Lettre* vingt-sixième, imprimée à la suite de l'ouvrage posthume d'Helvétius, intitulé : *de l'Homme et de son éducation.*

ouvrage d'Helvétius, une lettre de Voltaire (lettre 23), dans laquelle il lui dit : *On m'a parlé d'une rétractation, je n'y sens rien que d'honorable à qui l'a faite.* Il faut lire en entier cette lettre pour bien juger de la morale d'un philosophe. Il faut voir avec quelle bassesse il le cajole, avec quel oubli de tout honneur et de toute délicatesse il l'engage *à signer tout ce qu'on voudra*, et comment il pousse la déraison et la mauvaise foi, jusqu'à lui donner pour exemple d'encouragement la rétractation même de Fénelon, *qui fait*, dit-il, *une des plus belles anecdotes de sa vie;* confondant ainsi, avec une insigne maladresse, la rétractation sincère que fit l'archevêque de Cambrai, d'après les principes de son état et de sa religion, et qui ne fut elle-même qu'un hommage de plus rendu à sa religion; la confondant, dis-je, avec une rétractation, qui, dans le sens des philosophes, n'étoit qu'un jeu et une misérable hypocrisie, et qui, dans la supposition de sa sincérité, n'auroit été à leurs yeux qu'une honteuse apostasie de la philosophie : tant la conscience du patriarche de Ferney, comme celle d'Helvétius, étoit facile à *fléchir;* tant il étoit habitué à se rétracter, à se confesser, à se parjurer, à se moquer de tout ce que les hommes ont de plus saint, et à nous donner ces lâches infamies pour *les plus belles anecdotes de sa vie!*

Dans une édition faite en 1792 des Œuvres d'Helvétius, laquelle lui est dédiée, et dont la dédicace est datée de *l'an* IV *de la raison*, et signée *par un véritable ami du bon sens*, l'éditeur, après avoir rapporté tout au long la rétractation du philosophe, nous dit : *Une rétractation est toujours le contraire de la pensée d'un auteur, lorsqu'il l'a faite en son bon sens, comme fut celle d'Helvétius.* Il falloit ajouter : et lorsqu'il l'a faite en philosophe; car, quand on a son bon sens, et qu'on est honnête homme, une rétractation est toujours l'expression de

la pensée. C'est du moins ce que pense la *ci-devant* raison, la raison éternelle; mais il ne faut pas tant exiger d'une raison de quatre ans, et c'est bien à elle qu'il appartient de donner des leçons d'imposture et de fourberie.

La *raison de l'an* IV a mis encore à la tête de l'édition une épigraphe bien plus piquante encore que la dédicace, et nous ne savons pas trop comment la lui pardonnera la raison de l'an VIII.

Ce sont les fanatiques, les prêtres, les ignorans qui font les révolutions : les personnes éclairées, désintéressées et sensées sont toujours amies du repos. BOULANGER.

Ainsi parloient les philosophes du temps de Boulanger, quand on les accusoit de vouloir tout bouleverser pour se rendre les maîtres; et cela n'a rien d'étonnant. En mentant de la sorte, en trompant, en donnant ainsi le change aux ignorans, ils faisoient leur métier : mais qu'en *l'an* IV *de la raison*, où l'on poursuivoit comme *fanatiques* ceux qui ne vouloient pas de la révolution, où l'on couroit sur les prêtres comme sur les bêtes fauves, parce qu'ils assuroient que les personnes *éclairées et désintéressées* sont ennemies des révolutions, on ait osé dire qu'il n'y a que les prêtres et les fanatiques qui font les révolutions, c'est un problême qui nous passe et qu'en vain nous chercherions à expliquer.

Au reste, ce Boulanger, mort à Paris en 1759, s'est aussi rétracté, mais dans un moment où l'homme ne ment plus, et où une *rétractation n'est point le contraire de ce que l'on pense.* Ce jeune fanatique, dont les ouvrages contre le christianisme ne respirent que le fiel, la démence et la frénésie, avoua, dans sa dernière maladie, que le désir de se faire un nom lui avoit monté la tête, comme les discours des impies, avec lesquels il vivoit,

l'avoient rendu furieux. L'attente prochaine des jugemens de Dieu lui rendit *son bon sens*, et prépara son repentir. Il expira entre les bras de cette même religion qu'il avoit tant calomniée, en priant le dépositaire de ses derniers sentimens de les rendre publics (1).

Mais revenons à notre biographe. Il n'est guère possible de douter de son ignorance absolue sur la rétractation d'Helvétius, quoiqu'elle ait fait si grand bruit, et par conséquent de sa bonne foi, par la manière même dont il a rendu son article : car il se seroit sans doute exprimé bien différemment, s'il en avoit eu connoissance, et n'auroit eu garde de laisser conclure au lecteur, qu'Helvétius s'est donc *déshonoré* par une rétractation fictive, et que, dans cette occasion, le mari ne fut pas plus *consciencieux* que la femme ne fut *courageuse*.

On nous dira peut-être, pour pallier ce *déshonneur*, que, si la femme manqua de *courage* et le mari de *conscience*, ce fut par la crainte d'être *persécuté*. C'est en effet le refrain éternel des philosophes : ils veulent tous, à quelque prix que ce soit, avoir été persécutés ; et s'il faut les en croire, il n'y en a pas un seul, depuis Socrate jusqu'à Helvétius, qui n'ait souffert le martyre pour la bonne cause. Mais quelle si grande violence fit-on à sa *conscience?* Vivoit-il alors sous le règne de la terreur? y avoit-il alors peine de mort, comme aujourd'hui, pour ceux qui écriroient contre le gouvernement? l'avoit-on menacé de l'envoyer à la Guiane pour le reste de ses jours, s'il ne soumettoit pas au christianisme *toutes les facultés de son être?* et toutes ces gentillesses philosophiques étoient-elles alors connues? Les docteurs de Sorbonne, qui avoient pris

(1) Il fut confessé par l'abbé Lambert, premier vicaire de Saint-Séverin, depuis chanoine de Saint-Honoré. Le philosophe se trouvoit alors chez Antoine Boulanger, son père, papetier, rue Saint-Jacques.

la liberté de censurer son livre, disoient-ils qu'il falloit lui ôter ses cent mille livres de rente et le réduire à la mendicité, comme les philosophes ont fait des prêtres? L'archevêque de Paris disoit-il dans son Mandement, qu'en cas de non-rétractation il falloit le déporter, s'il pouvoit marcher, et le reclure, s'il étoit impotent, comme les philosophes ont fait des prêtres? Le Parlement, qui le menaçoit de faire brûler son livre, disoit-il qu'après l'avoir brûlé, il falloit brûler l'auteur? et quand même il y auroit eu quelque danger pour son repos, sa sûreté, et même sa vie, ce qui sans doute n'étoit pas, n'auroit-ce pas été une chose bien *honorable* pour la philosophie, que de ne pas *fléchir*, et de défendre la vérité à ses propres dépens? Et n'y auroit-il donc que les prêtres, qui, au milieu des plus rudes épreuves et des plus horribles persécutions, ont su montrer que leur conscience et leur courage ne *fléchissent* jamais?

On trouve dans les Mémoires de Mme de la Ferté-Imbaut, fille de la célèbre Mme Geoffrin, un trait qui peut encore caractériser la *conscience* d'Helvétius, et même son *esprit*.

« J'ai vu successivement croître la manie d'Helvétius. » A la fin, il étoit si persuadé que son livre *de l'Esprit* » devoit le couvrir de gloire, et faire au genre humain » tout le bien possible, qu'étant foncièrement bon gar- » çon, et enflammé de cette passion pour *l'humanité* si » à la mode chez les nouveaux philosophes, il voulut que » son livre fût imprimé avec approbation. Il y avoit, » parmi les censeurs royaux, un ami de son père, nommé » M. Tercier, qui étoit très-honnête homme, mais facile » à tromper en matière de philosophie. Il le demanda, » et lui donna son livre à examiner, mais par cahiers » détachés, lui cachant avec soin ceux qui auroient pu » lui ouvrir les yeux, et l'empêcher de donner son ap-

» probation à l'ouvrage. Il n'eut d'ailleurs aucun égard » aux corrections que ce censeur lui avoit dit de faire » dans la plupart des cahiers qu'il avoit lus. La condamnation du livre *de l'Esprit*, prononcée dans tous les » tribunaux, entraîna la perte du pauvre M. Tercier, que » j'aimois et que j'estimois beaucoup. Il étoit premier » commis des affaires étrangères. Le ministre du temps » fut forcé de le renvoyer, chargé d'une nombreuse famille; et je l'ai vu mourir de chagrin, comme j'ai vu » Helvétius mourir de rage du mauvais sort de son livre, » et de toutes les humiliations qu'il lui avoit attirées. »

Il paroît encore par ces Mémoires, qui portent un très-grand caractère de vérité et annoncent un très-bon esprit, que l'auteur auroit été bien éloigné d'approuver certains articles de la *Notice*.

« Comme Helvétius, continue-t-elle, étoit riche, » qu'il donnoit de fort bons dîners, et qu'il avoit une jolie femme, imbue par lui-même des principes qu'il » avoit adoptés, d'Alembert et toute sa secte passoient » leur vie chez lui. J'y allois quelquefois pour me divertir. D'ailleurs, je connoissois de plus ancienne date » Mme Helvétius, qui, lorsqu'elle étoit Mlle de Ligniville, » venoit souvent chez ma mère avec Mme de Graffigny sa » parente, célèbre par ses *Lettres Péruviennes*. Mlle de » Ligniville me caressoit beaucoup : j'aurois cru lui manquer de politesse, si je n'avois été de temps en temps » chez elle, lorsqu'elle fut devenue Mme Helvétius. Jamais je n'en suis sortie, sans avoir la tête occupée pour » le reste de la journée des folies que j'y avois entendu » débiter en matière de législation : c'étoit, au pied de » la lettre, les Petites-Maisons ouvertes. Mais comme » cela étoit assez divertissant, beaucoup de mes amis, » gens sensés, y alloient, comme moi, pour nous amuser » et nous moquer de cette troupe de fous que nous n'i-

» maginions pas, il y a vingt ans, devoir un jour gouverner » la France. »

Mme de la Ferté-Imbaut écrivoit ceci en mai 1776, et sans doute qu'elle ne croyoit pas alors que ce qu'elle écrivoit dût, dans moins de vingt ans, s'accomplir à la lettre. Qui jamais lui eût dit que cette *troupe de fous*, dont elle s'amusoit, procréoit des disciples qui deviendroient plus fous encore; que ceux-ci *gouverneroient* bien autrement la France; que rien ne seroit moins *divertissant* que leur gouvernement; et que les successeurs de ceux qui la faisoient tant rire, nous feroient un jour tant pleurer?

Mais peut-être que les enthousiastes d'Helvétius suspecteront le témoignage de Mme de la Ferté-Imbaut contre ce *fou* et ses commensaux, quoique cette dame fût une femme d'esprit, qui a été plus que personne à portée de les connoître et même de les juger, parce que, en qualité de fille de Mme Geoffrin, elle *passoit sa vie*, ainsi qu'elle le dit, *avec tous ces gens-là*. Il faut donc leur opposer une autorité qu'ils ne puissent récuser, sans récuser la philosophie elle-même; c'est celle de Frédéric le Grand. « Nous » attendons ici, écrivoit-il à d'Alembert, M. Helvétius. Se» lon son livre, le plus beau jour de notre connoissance » sera le premier. Mais on dit qu'il vaut infiniment mieux » que son ouvrage, qui, quoique rempli d'esprit, ne m'a » ni persuadé ni convaincu (1). » Et en parlant de son livre *de l'Homme et de son éducation :* « J'ai lu Helvétius, et j'ai » été fâché, pour l'amour de lui, qu'on l'ait imprimé. Il » n'y a que des paradoxes dans son livre, des folies com» plètes, à la tête desquelles il faut placer la république » française. Bayle l'auroit envoyé à l'école pour étudier » les rudimens de la logique. Et cela s'appelle des phi» losophes ! Oui, dans le goût de ceux que Lucien a

(1) Lettre du 26 mars 1765, *Œuvres posthumes* du roi de Prusse, tome XI.

» persifflés. Notre siècle est d'une stérilité affreuse en » grands hommes comme en bons ouvrages. Du siècle » de Louis XIV, qui fait honneur à l'esprit humain, il » ne nous est resté que la lie, et dans peu il n'y aura » rien du tout (1). »

Mais si l'article de la *Notice biographique* qui suppose, contre la notoriété publique, que *la conscience d'Helvétius ne fléchit point*, est remarquable par son ignorance, il en est un autre qui ne l'est pas moins par sa naïveté. « Une femme du monde disoit, en parlant de Mme Helvétius » et de son mari : *Ces gens-là ne prononcent point comme les* » *autres les mots de mon mari, ma femme, mes enfans.* » L'auteur a-t-il voulu faire ici l'éloge ou la satire de *ces gens-là?* Quels sont donc ces gens-là, qui ne prononcent pas comme les autres des noms aussi touchans et aussi tendres? Et effectivement, dans la morale d'Helvétius, il n'y a ni femme, ni mari, ni enfans. Pères et mères de famille, écoutez-le bien, si vous en avez le courage ; et apprenez enfin à connoître tous ces gens-là, et les horribles élémens sur lesquels sont fondés les nouveaux catéchismes qu'on met entre les mains de vos enfans.

« Cet amour paternel, dit le livre *de l'Esprit*, dont » tant de gens font parade, et dont ils se croient vive- » ment affectés, n'est le plus souvent que l'effet ou du » sentiment de la postéromanie, ou de l'orgueil de com- » mander, ou d'une crainte de l'ennui et du désœuvre- » ment...

» Les liens de père et d'enfans produisent seulement » des vices sous l'apparence de vertus, de petites socié- » tés, dont les intérêts, presque toujours opposés à l'in- » térêt public, éteindroient à la fin dans les ames toute » espèce d'amour pour la patrie... On ne peut soustraire

(1) Mêmes *OEuvres posthumes*, même tome, pag. 180.

» les peuples à ces calamités qu'*en brisant entre les hommes* » *tous les liens de parenté*, et en déclarant les citoyens » enfans de l'État (1). »

« L'homme hait la dépendance; de là peut-être *sa* » *haine pour ses père et mère*, et ce proverbe, fondé » sur une observation commune et constante : L'amour » des parens descend et ne remonte pas.

» Le commandement d'aimer ses père et mère prouve » que l'amour des parens est plus l'ouvrage de l'habitude » et de l'éducation, que de la nature.

» Le lien qui unit les enfans au père et le père aux en- » fans est moins fort qu'on ne l'imagine. La trop grande » force de ce lien seroit funeste aux États. La première » passion du citoyen doit être celle des lois et du bien » public. Je le dis à regret; l'amour filial doit être sub- » ordonné, dans l'homme, à l'amour patriotique. Si ce » dernier amour l'emporte sur tous les autres, où trou- » ver une mesure du bien et de la vertu? Dès-lors, il n'en » est plus, *et toute morale est détruite*.

» Par quelle raison, en effet, auroit-on par-dessus tout » recommandé aux hommes l'amour de Dieu ou de la » justice? C'est qu'on a confusément senti le danger au- » quel les exposeroit un trop excessif amour de la pa- » renté : qu'on en légitime l'excès, qu'on le déclare le » premier des amours; un fils est dès-lors en droit de » piller son voisin, soit pour soulager le besoin d'un » père, soit pour augmenter son aisance, etc. (1). »

Quelle infâme et abominable doctrine! Si Helvétius y croyoit, quel homme! et quel nom faut-il lui donner? et s'il n'y croyoit pas, comment a-t-il pu en salir son livre, et mentir à sa propre *conscience?* Et cependant cet Helvétius n'étoit rien moins qu'un méchant homme, et au

(1) Discours IV, chap. x.

(1) *De l'Homme*, sect. II, chap. VIII, pag. 134.

jugement de Mme de la Ferté-Imbaut, *il étoit singulièrement bon garçon;* mais qu'eût-il donc écrit, s'il eût été un monstre? Pauvre et misérable espèce humaine, qui pourra donc te définir? et comment expliquer la morale de ce *bon garçon*, si ce n'est par ce démon d'orgueil dont il fut toujours possédé, par la fureur de se distinguer et de penser autrement que les autres, et par la folle ambition d'aller à la célébrité en répandant des paradoxes, dussent-ils préparer le malheur des générations et peupler l'univers de fils ingrats et de pères dénaturés?

En relevant ces deux articles de la *Notice*, nous n'avons prétendu ni manquer à son auteur, ni à la mémoire de son héroïne, qui, d'ailleurs *ne sachant rien et ne réfléchissant sur rien de ce qu'elle disoit*, au jugement même du panégyriste, n'a aucun droit de nous intéresser. Mais nous avons voulu rendre hommage à la vérité; nous avons jugé nécessaire de montrer quelle est la *conscience* et la vertu des modernes dispensateurs de la lumière; et nous croyons rendre service au genre humain, en ne laissant passer aucune occasion de prendre sur le fait les biographes inexacts qui s'emparent de l'histoire, comme les moralistes corrupteurs qui s'emparent de l'instruction.

28.

SUR L'ÉGLISE D'ESPAGNE,

SUR LES EFFORTS DES *RÉUNIS* POUR TROUBLER CETTE ÉGLISE FIDÈLE, ET SUR LA LETTRE DE GRÉGOIRE AU GRAND INQUISITEUR.

Nous avons déjà parlé, (voyez ci-dessus, pag. 218,) de l'heureuse harmonie qui règne entre l'Espagne et le saint siège; et des avis récens, que nous avons toute raison de respecter, nous en ont donné de nouveau la consolante assurance. Des personnages très-influens dans le conseil du Roi, qu'une fausse renommée avoit rendus suspects aux amis de l'Eglise, et dans lesquels des esprits trop craintifs, peut-être, avoient cru remarquer une trop grande tendance aux innovations religieuses, se prononcent ouvertement contre ces innovations mêmes. M. d'Urquijo lui-même, dont les talens sont bien connus, mais dont la jeunesse avoit donné quelque inquiétude, et sur les sentimens duquel un journal, surtout très-accrédité en Angleterre, avoit répandu quelque nuage, seconde à cet égard la piété du monarque, bien loin d'y mettre obstacle. Il a parfaitement senti que la gloire, ainsi que l'intérêt de son ministère, étoit de maintenir le calme dans l'Etat par la paix dans l'Eglise. Tout a donc été remis sur l'ancien pied; toutes les relations d'usage avec la cour de Rome ont repris leur ancien cours; et on a d'autant plus de confiance en la stabilité de cette détermination, que les malheurs de l'Europe en feroient une nécessité, quand même la religion n'en feroit pas un devoir.

Quel chagrin pour les partisans des nouveautés, pour les amateurs des ruines, et pour ces zélateurs *économiques* qui comptoient tant sur les succès de l'*Encyclopédie* dont ils ont infecté l'Espagne! Quelle douleur pour l'église constitutionnelle française, qui comptoit presque, à la faveur de la cédule royale du 5 septembre, se donner une sœur dans l'église d'Espagne! Quelle amertume surtout pour le patriarche Grégoire, de voir ainsi s'évanouir ses plus douces espérances, et d'avoir dépensé inutilement tant d'encre et de papier pour la propagation de ses maximes les plus chères! Après avoir fureté en vain tous les coins de l'Italie, de l'Allemagne et de la Suisse, pour y planter son arbre constitutionnel, il avoit fait son point de mire de l'église d'Espagne. Plus elle est attachée au saint siège, plus le prélat civique regardoit comme important de l'en séparer; en conséquence il y frappoit à toutes les portes, à celles même qui étoient les plus élevées. Il n'y avoit pas jusqu'aux ministres qu'il ne fatiguât de ses mémoires; et il les en fatigueroit encore, s'il n'avoit été éconduit d'une manière à ne plus être tenté d'y revenir (1). Aux écrits clandestins et aux sourdes menées succédoient la circulation des pamphlets et la profusion des brochures, pour faire un appel aux *primitifs*, et sonner le tocsin de la *réforme:* tant l'esprit de parti et la fureur de secte rendent un homme entreprenant, infatigable et hardi.

(1) Il frappoit encore à la porte des ambassadeurs. On sait qu'il obsédoit de ses visites M. de Labrador, ambassadeur actuel du roi d'Espagne auprès du saint siège, pendant son séjour à Paris, apparemment dans le dessein de le charger de ses paperasses à son départ pour Rome. M. de Labrador, devenu si recommandable par ses attentions respectueuses envers Pie VI, auprès duquel il résidoit pendant la captivité de ce pontife, en qualité de commissaire espagnol, est encore très-versé dans les matières canoniques, dont il a fait sa principale étude. Ainsi Grégoire aura trouvé à qui parler, d'autant plus qu'un des objets de sa mission est de travailler au rapprochement du saint siège avec le gouvernement français.

A peine le citoyen Bourgoing, ex-ambassadeur de la république, sous le Directoire, auprès du Roi d'Espagne, eut fait paroître, en trois volumes, son *Tableau de l'Espagne moderne*, ouvrage tout enduit d'impiété, dans lequel un ministre de la religion n'a rien de bon à prendre, que Grégoire se hâta de s'en emparer pour le répandre, le commenter, et en extraire les traits les plus propres à décrier l'église d'Espagne. De là sa *Notice raisonnée, concernant la religion et le clergé*. Suivant la marche des novateurs, sous le prétexte des abus, il y sape les fondemens des règles les plus sacrées. Il s'y plaint de ce qu'on arrête en Espagne *les élans de l'esprit humain*, c'est-à-dire la marche révolutionnaire, et de ce qu'on y proscrit *une foule d'excellens écrits, dans lesquels brillent la saine morale, et les traits étincelans de la liberté*. Il y fait passer en revue la nomenclature de ces ouvrages, presque tous sortis de la lie théologique des différentes nations, mélange adultère de religion et de philosophisme, et très-capables en effet de répandre *ces traits étincelans de liberté* dont Grégoire étincelle. Il y déclame contre ce qu'il appelle les *prétentions ultramontaines*, si opposées à ses prétentions, dont la première est que, *dans certains cas, il faut rétorquer contre le Pape ses excommunications*. Il n'y manque pas d'exciter l'envie et la cupidité financière contre les biens ecclésiastiques d'Espagne, attendu qu'ayant été déshérité traitreusement des douze à vingt mille livres de rente que la constitution civile lui avoit allouées, il ne faut plus qu'aucun évêque du monde ait un pouce de terre. Tout imbu de ces principes économiques, d'après lesquels nos philosophes ne vouloient plus que des curés laboureurs et des évêques médecins, il y loue de préférence ceux qui s'y distinguent par leur goût pour l'agriculture, et *s'occupent avec lui d'ateliers et de plantations*, choses fort nécessaires pour planter

avec fruit et cultiver avec succès la vigne du Seigneur. Enfin, il y rapporte avec chagrin qu'un *ecclésiastique, à Valadolid, a été harcelé pour avoir prêché contre la vaine confiance aux scapulaires;* et on conçoit en effet comment cette dévotion, qui peut avoir ses abus comme une autre, mais qui n'en est pas moins approuvée dans l'Eglise, doit singulièrement déplaire à un homme qui a été si dévot au bonnet rouge, aux rubans tricolores, aux reliques de Mirabeau (1), aux arbres de la liberté (2), et à la confrérie du sans-culotisme (3).

Une autre brochure, destinée à la propagation des *principes régénérateurs* en Espagne, est intitulée : *Observations sur ce qu'on appelle* reservas *en Espagne,* par les évêques réunis à Paris, 25 nivôse an VII (14 janv. 1799.) Ces évêques réunis à Paris, c'est Grégoire tout seul, qui,

(1) Il est de notoriété publique que Grégoire a célébré dévotement la messe à Blois sur un autel où étoit la statue de Mirabeau, et qu'à cette époque il *harceloit* les religieuses qui ne vouloient pas plus de sa dévotion que de sa juridiction.

(2) « Arbre chéri, s'écrie-t-il, que tes racines, pénétrant un sol fer» tile, y pompent des sucs abondans et généreux; que ta cime, s'élan» çant loin de la terre, et fuyant dans les nuages, défie la fureur des » autans; que la hache n'approche jamais de ta tige que pour frapper » quiconque oseroit porter sur toi des mains téméraires; que la tem» pête, passant avec respect sur ton horizon, ne t'envoie que des ro» sées bienfaisantes, tandis qu'elle lancera la foudre sur tous les trônes. » (*Rapport sur les arbres de la liberté,* 17 avril 1794.) C'est avec cette dévotion affectueuse, que parloit l'ennemi des scapulaires, à cette époque lamentable où l'arbre de la croix étoit arraché de partout pour y substituer l'arbre de la liberté qu'on arrosoit dans des torrens de sang.

(3) « Après la liberté et l'égalité dans une république une et indivisi» ble, il n'est rien au-delà... Tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, entre » dans la définition du SANS-CULOTISME. » (*Rapport de Gregoire à la Convention sur les inscriptions publiques* en février 1794.) Comment, après cela, trouver quelque chose *de bon et de beau* dans le scapulaire? Mais aussi comment ne pas se cacher, après cet accès de dévotion envers le monstre du sans-culotisme, dans la définition duquel entre tout ce qu'il y a de plus atroce, de plus infâme et de plus impie?

selon sa coutume, se cache derrière trois ou quatre de ses associés, les premiers qu'il trouve sous sa main, ou dont il emprunte le nom, quand il lui arrive de ne pas les trouver. C'est dans ce frivole opuscule qu'il invite les évêques d'Espagne *à réclamer leurs droits envahis par les réserves* dont jouit, en Espagne comme ailleurs, le souverain pontife; bien convaincu que cette innovation seroit la source de mille autres. Notre objet n'étant pas ici de réfuter tous les sophismes dont il se sert pour combattre ces *réserves*, mais seulement de faire connoître l'esprit et le but du propagandiste, nous nous bornerons à en extraire le passage suivant :

« La cour de Rome, que les hommes éclairés ne confon-
» dirent jamais avec le saint siège, est heureusement dé-
» truite; mais si l'abus perpétue un simulacre de chancel-
» lerie, où la cupidité impose une taxe à la crédulité,
» rappelons-nous que des transactions pécuniaires ne sont
» pas des choses saintes... Toutes les arguties de l'avarice
» ne parviendront jamais à spiritualiser l'argent, ni à légi-
» timer la simonie. Des concessions expresses ou tacites
» qui heurtent les principes, doivent être révoquées; des
» empiétemens sur l'autorité civile et sur la juridiction
» épiscopale appellent toute la maturité de la sagesse des
» évêques, toute l'étendue de leur courage : les bornes
» des pouvoirs ont été transposées; l'Église ne peut se
» régénérer, qu'autant qu'elles seront reportées à leur
» véritable place. »

Cette distinction de la cour de Rome avec le saint siège est l'expédient favori de tous les novateurs, pour déguiser, à la faveur de cet échappatoire, leurs entreprises schismatiques. Sans doute que la cour de Rome n'est pas le saint siège; mais pour rendre service au saint siège, faut-il *détruire la cour de Rome?* mais, la cour de Rome détruite, le saint siège en sera-t-il plus respecté, plus

indépendant, plus fort pour repousser ses ennemis, et plus en état de pourvoir aux besoins de l'Eglise? Sans doute que les transactions pécuniaires ne sont pas des choses saintes: mais les choses saintes peuvent exister avec ces transactions pécuniaires; mais il n'y a pas plus de simonie à la cour de Rome, de recevoir de l'argent en accordant des dispenses, qu'il n'y en a pour un curé d'en recevoir en administrant les sacremens; mais il est possible de *spiritualiser l'argent* par le bon usage qu'on en peut faire, et par l'emploi qu'en fait la cour de Rome en œuvres pies et en utiles établissemens. Mais quel est donc cet homme qui ose regarder comme un évènement *heureux* le plus odieux brigandage et la spoliation la plus inique dont l'histoire fasse mention? C'est ainsi sans doute qu'il parleroit, si jamais la violence et l'injustice dépouilloient les évêques d'Espagne. Il ne manqueroit pas sans doute de dire alors que leur *cour n'est pas leur siège*, que les dîmes ne sont pas des dogmes, qu'il ne faut pas *spiritualiser* les revenus, et que *des transactions pécuniaires ne sont pas des choses saintes.* C'est avec ces *arguties* qu'il les consoleroit de cet *heureux* évènement. Et dans quel temps se félicitoit-il de voir ainsi la cour de Rome *heureusement détruite?* C'est quand le chef de l'Eglise étoit traîné de prison en prison, comme un vil criminel, dans la France régénérée, et que, honteusement dépouillé par les plus vils tyrans, il eût manqué du nécessaire, sans la pieuse générosité de Sa Majesté Catholique. Il ne prévoyoit sans doute pas alors que cette cour de Rome fût si près d'être rétablie, et qu'il auroit si tôt ce malheur à déplorer; car il eût au moins retenu sa joie. Mais sa joie est passée, et il ne lui reste plus que la honte d'avoir scandaleusement applaudi à une catastrophe, qui fit alors la consternation de tous les gens de bien et le deuil de toute l'Eglise.

Quant à ces *concessions expresses ou tacites* qu'il nous donne pour des empiètemens sur l'autorité civile et la juridiction épiscopale, nous le défions d'indiquer l'époque où ces concessions *expresses* ont été faites au saint siège de la part des évêques; nous le défions de prouver que, dans la supposition où elles seroient *tacites*, des évêques particuliers auroient le droit de les réclamer aujourd'hui; nous le défions de désigner aucun canon et aucune coutume qui autorise tous les évêques à dispenser individuellement des lois de l'Eglise susceptibles de cette indulgence, et en particulier des empêchemens du mariage; nous le défions de prouver qu'un évêque particulier ait le droit, en vertu de son épiscopat, de dispenser d'une loi générale, d'une loi qu'il n'a pas faite, pas plus qu'un inférieur n'a le droit, par lui-même, de dispenser d'une loi de son supérieur. Nous savons sans doute que la haute antiquité ne nous offre point ou peu d'exemples de dispenses; mais nous savons aussi que, lorsque le relâchement des mœurs et de la discipline les eut multipliées, on s'adressa d'abord au Pape pour les obtenir; nous savons qu'il s'en trouve beaucoup qui n'ont jamais été accordées que par le Pape; nous savons que, si quelques évêques dispensent de certains empêchemens de mariage, l'origine de cet usage est souvent une concession apostolique, et que, dans ceux dont l'origine reste inconnue, le fait n'établit pas le droit; nous savons que, ce droit existât-il, la même autorité qui l'a suspendu devroit le faire revivre, et que l'exercice en ayant été arrêté par l'Eglise universelle, il n'appartient à aucun évêque de s'y rétablir, ou de son propre mouvement, ou par l'autorité séculière; nous savons que le bien même de l'Eglise exige que la plupart de ces dispenses soient réservées à son chef suprême, qui, par sa place, son éloignement et son indépendance, peut les rendre plus diffi-

ciles à obtenir; que si on se plaint de leur trop grande multiplication, on s'en plaindroit bien davantage, si chaque évêque en étoit le dispensateur, et qu'ainsi le prétexte que donne ici Grégoire de la régénération de l'Eglise, n'est qu'un leurre hypocrite pour tromper les ignorans, et préparer, par cet appât trompeur, des innovations désastreuses (1).

Aussi les évêques d'Espagne se gardèrent-ils bien de donner dans le piège. Trop éclairés pour ne pas voir que c'étoit *transposer les bornes des pouvoirs*, que de laisser au Roi le droit de régler l'exercice de leur autorité, ils refusèrent d'accéder à la cédule irrégulière autant qu'intempestive du 5 septembre; et c'est bien ici qu'ils montrèrent véritablement *toute la maturité de leur sagesse et toute l'étendue de leur courage.*

(1) Les adversaires des réserves opposent le concile de Trente, session XXV, chap. XVIII, parce qu'en établissant pour les dispenses des règles de sagesse, il parle en général de tous ceux qui ont le droit de dispenser, sans faire une mention expresse du souverain pontife; *à quibuscumque ad quos dispensatio pertinebit, erit præstandum.* Mais qui doute qu'il n'y ait beaucoup de dispenses que les évêques accordent, et que les termes d'une loi générale ne doivent être généraux? La mention expresse du souverain pontife, dans une circonstance où il s'agissoit de régler l'usage de son autorité, ne se fût pas d'ailleurs accordée avec le profond respect que le concile témoigne toujours lorsqu'il parle du chef de l'Eglise; et l'on sait qu'il termine son grand ouvrage en déclarant que, dans tous ses décrets, il veut que l'autorité du saint siège reste intacte. Mais quand, dans la sess. XXIV, chap. VI, le saint concile donne aux évêques le pouvoir d'accorder certaines dispenses, et qu'il en exclut d'autres, ne prouve-t-il pas que les évêques, par eux-mêmes, n'ont pas le droit d'accorder toutes les dispenses, et n'auroit-il pas été surpris qu'un roi voulût le leur donner? On trouveroit encore d'autres raisons dans le chap. V de la sess. XXII, qui décrète que les dispenses de Rome seront commises aux ordinaires, lesquels, en qualité de *délégués apostoliques*, examineront si les demandes sont obreptices ou subreptices. On peut encore consulter à cet égard l'ouvrage de Benoît XIV, *de Synodo diœcesanâ*, dans lequel ce savant pontife prouve que l'usage, en vertu duquel certains évêques accordent certaines dispenses, n'existe que par l'approbation supposée de l'Eglise, qui autorise ces usages dont la légitimité est souvent contestée.

Quant à ces *concessions expresses ou tacites* qu'il nous donne pour des empiètemens sur l'autorité civile et la juridiction épiscopale, nous le défions d'indiquer l'époque où ces concessions *expresses* ont été faites au saint siège de la part des évêques; nous le défions de prouver que, dans la supposition où elles seroient *tacites*, des évêques particuliers auroient le droit de les réclamer aujourd'hui; nous le défions de désigner aucun canon et aucune coutume qui autorise tous les évêques à dispenser individuellement des lois de l'Eglise susceptibles de cette indulgence, et en particulier des empêchemens du mariage; nous le défions de prouver qu'un évêque particulier ait le droit, en vertu de son épiscopat, de dispenser d'une loi générale, d'une loi qu'il n'a pas faite, pas plus qu'un inférieur n'a le droit, par lui-même, de dispenser d'une loi de son supérieur. Nous savons sans doute que la haute antiquité ne nous offre point ou peu d'exemples de dispenses; mais nous savons aussi que, lorsque le relâchement des mœurs et de la discipline les eut multipliées, on s'adressa d'abord au Pape pour les obtenir; nous savons qu'il s'en trouve beaucoup qui n'ont jamais été accordées que par le Pape; nous savons que, si quelques évêques dispensent de certains empêchemens de mariage, l'origine de cet usage est souvent une concession apostolique, et que, dans ceux dont l'origine reste inconnue, le fait n'établit pas le droit; nous savons que, ce droit existât-il, la même autorité qui l'a suspendu devroit le faire revivre, et que l'exercice en ayant été arrêté par l'Eglise universelle, il n'appartient à aucun évêque de s'y rétablir, ou de son propre mouvement, ou par l'autorité séculière; nous savons que le bien même de l'Eglise exige que la plupart de ces dispenses soient réservées à son chef suprême, qui, par sa place, son éloignement et son indépendance, peut les rendre plus diffi-

ciles à obtenir; que si on se plaint de leur trop grande multiplication, on s'en plaindroit bien davantage, si chaque évêque en étoit le dispensateur, et qu'ainsi le prétexte que donne ici Grégoire de la régénération de l'Eglise, n'est qu'un leurre hypocrite pour tromper les ignorans, et préparer, par cet appât trompeur, des innovations désastreuses (1).

Aussi les évêques d'Espagne se gardèrent-ils bien de donner dans le piège. Trop éclairés pour ne pas voir que c'étoit *transposer les bornes des pouvoirs*, que de laisser au Roi le droit de régler l'exercice de leur autorité, ils refusèrent d'accéder à la cédule irrégulière autant qu'intempestive du 5 septembre; et c'est bien ici qu'ils montrèrent véritablement *toute la maturité de leur sagesse et toute l'étendue de leur courage.*

(1) Les adversaires des réserves opposent le concile de Trente, session XXV, chap. XVIII, parce qu'en établissant pour les dispenses des règles de sagesse, il parle en général de tous ceux qui ont le droit de dispenser, sans faire une mention expresse du souverain pontife; *à quibuscumque ad quos dispensatio pertinebit, erit præstandum.* Mais qui doute qu'il n'y ait beaucoup de dispenses que les évêques accordent, et que les termes d'une loi générale ne doivent être généraux? La mention expresse du souverain pontife, dans une circonstance où il s'agissoit de régler l'usage de son autorité, ne se fût pas d'ailleurs accordée avec le profond respect que le concile témoigne toujours lorsqu'il parle du chef de l'Eglise; et l'on sait qu'il termine son grand ouvrage en déclarant que, dans tous ses décrets, il veut que l'autorité du saint siège reste intacte. Mais quand, dans la sess. XXIV, chap. VI, le saint concile donne aux évêques le pouvoir d'accorder certaines dispenses, et qu'il en exclut d'autres, ne prouve-t-il pas que les évêques, par eux-mêmes, n'ont pas le droit d'accorder toutes les dispenses, et n'auroit-il pas été surpris qu'un roi voulût le leur donner? On trouveroit encore d'autres raisons dans le chap. V de la sess. XXII, qui décrète que les dispenses de Rome seront commises aux ordinaires, lesquels, en qualité de *délégués apostoliques*, examineront si les demandes sont obreptices ou subreptices. On peut encore consulter à cet égard l'ouvrage de Benoit XIV, *de Synodo diœcesanâ*, dans lequel ce savant pontife prouve que l'usage, en vertu duquel certains évêques accordent certaines dispenses, n'existe que par l'approbation supposée de l'Eglise, qui autorise ces usages dont la légitimité est souvent contestée.

dont Grégoire a barbouillé sa missive. Il ne diroit pas que *l'Evangile est une vraie déclaration des droits de l'homme*, car l'Evangile n'est qu'une déclaration de devoirs. Il ne dénatureroit pas le langage de Jésus-Christ, en lui faisant prêcher une *fraternité* démagogique qui fut loin de ses principes ainsi que de son cœur (1); il ne parleroit pas de *la coalition criminelle des pontifes et des despotes, pour river les fers des nations*, car il ne connoît pas ce langage *criminel* des clubs : mais il n'y a nulle *singularité* qu'un évêque tel que Grégoire le connoisse, et qu'il s'exprime de la sorte; il n'y a nulle *singularité* qu'un évêque révolutionnaire veuille en Espagne une révolution, et par ce moyen, y reconstituer à neuf tous les évêques, comme on a fait en France pour sa plus grande édification. Tout cela est fort simple, tout cela est dans l'ordre, et rien ne peut ici paroître singulier dans un évêque aussi singulier que Grégoire, et d'une mission aussi singulière que la sienne.

Ainsi affublé d'une décoration épiscopale qui n'est pour

(1) Le passage favori de Grégoire, et dont il ne manque pas de faire usage dans cette lettre, est cet endroit de l'Évangile : *Ne vous appelez pas maître, car il n'y a qu'un maître qui est Jésus-Christ, et nous sommes tous frères.* Mais il est évident que le mot *maître*, dont se sert ici Jésus-Christ, ne signifie que maître en enseignement et en doctrine. *Nolite vocari rabbi;* ne vous appelez pas maître, c'est-à-dire docteur. C'est donc dénaturer visiblement les paroles de l'Evangile, que d'en conclure qu'il exclut ici le nom et l'autorité de maître dans l'ordre social. Cela est si clair, que Jésus-Christ ajoute tout de suite : *Ne vous appelez pas père, car vous n'avez aussi qu'un père qui est dans le ciel.* Or, très-certainement Jésus-Christ n'entend pas ici qu'il faille abjurer pour cela le nom et l'autorité de père dans l'ordre de la nature. Jésus-Christ ne donne donc, dans cet endroit, qu'une leçon d'humilité, de charité et de fraternité, et non une leçon de démocratie, laquelle est l'opposé précisément de toutes ces vertus; et il n'y a que des ignorans ou des gens de mauvaise foi qui puissent conclure de ce passage, qu'il ne faut plus de maîtres sur la terre, ou qu'il ne faut plus d'autres maîtres que les nations, absurdité dont il n'y a pas la plus légère trace dans l'Evangile.

lui qu'une vraie mascarade, et se mettant de pair avec l'archevêque de Burgos, Grégoire prend le ton solennel. « Je croirois, dit-il, vous faire injure en élevant des » doutes sur votre empressement à rendre hommage aux » vérités que l'Europe a proclamées, et à l'égard des- » quelles on ne verra pas rétrograder l'esprit humain. » Par où l'on voit que notre *évêque français* n'est pas plus le successeur des prophètes que le successeur des apôtres; car, en dépit de ses jactances, l'esprit humain a déjà *rétrogradé* à l'égard de ces vérités que l'*Europe n'a point proclamées*, mais que quelques fous ont tirées de leurs cerveaux creux; et tous les jours il rétrograde, en abjurant ces misérables théories par lesquelles on avoit voulu gouverner les Etats. Et quand l'expérience nous crie à chaque instant qu'il faut rétrograder, la nécessité nous y pousse; et si nous jouissons aujourd'hui de quelques douceurs et de quelque repos, c'est que l'esprit humain *a rétrogradé;* et toutes les améliorations successives qui s'effectuent dans le gouvernement sont autant de pas rétrogrades qu'il fait vers les anciens principes ; et il faudra bien que nous rétrogradions encore, si nous ne voulons pas rétrograder vers la barbarie et le chaos dont nous sommes sortis.

Après beaucoup de lieux communs sur la tolérance, sur les maximes évangéliques et la charité chrétienne que le grand inquisiteur connoît tout aussi bien que Grégoire, et dont il a certainement mieux profité que lui, *notre prélat régénérateur* aborde la question, et finit par conclure *que l'on peut sans danger sonner la dernière heure de l'Inquisition*, à peu près comme, dans la Convention, il sonnoit la dernière heure des tyrans. Mais admirons sa rare prudence et la sagesse de ses ménagemens. « Il avoue » qu'un homme sensé et ami de son pays ne proposera » jamais de renverser l'Inquisition par une secousse vio- » lente, surtout lorsque, par des mesures douces, on

» peut arriver au même but. » Rien n'est sans doute plus sage et surtout plus humain; mais tout à coup, oubliant cet aveu, et trahissant cette chaleur interne dont il est dévoré, il s'écrie une ligne après : « Mais qu'est-il né-» cessaire de recourir à ces formes prolongées, lorsque » déjà l'Inquisition est abolie dans l'opinion publique? » Et cette opinion n'a-t-elle pas accompli chez vous les » préliminaires d'une opération dont le dénouement est » attendu avec impatience? » D'où il résulte que Grégoire ne veut point de *formes prolongées* ni *d'aucuns préliminaires*, et qu'il faut se rendre soudain à sa vive *impatience;* d'où il résulte encore qu'il n'est pas trop ennemi des *secousses violentes*, et que la restriction qu'il avoit mise d'abord n'est qu'une précaution oratoire pour mieux cacher sa marche et déguiser son but.

C'est encore par une précaution oratoire qu'il *avoue le principe consacré par la nature et enregistré dans la constitution française, qui défend de s'immiscer dans le gouvernement des autres peuples.* C'étoit en effet le langage de l'heureux temps où Grégoire écrivoit; c'étoit le style du 18 fructidor, où, sans vouloir s'immiscer dans aucun gouvernement, on travailloit à renverser tous les gouvernemens. Mais il est évident que l'*évêque français* ment encore ici à lui-même et à ses propres principes, parce que *monarchie et crime étant deux mots synonymes*, ainsi qu'il l'a dit tant de fois, il faut donc qu'il se fasse un devoir et même une œuvre méritoire de renverser, autant du moins qu'il est en lui, toutes les monarchies. Aussi va-t-il faire à l'instant l'acquit de sa conscience; et se livrant indiscrètement à ses accès philantropiques, le voilà sur le trépied, instruisant à la fois et l'Espagne et le monde : « L'esprit humain s'est émancipé et ne peut plus rétro-» grader; toutes les superfétations désavouées par la re-» ligion et la saine politique, s'ensevelironi dans l'oubli;

» le cri de la liberté retentit dans les deux mondes ; les » révolutions commencent seulement en Europe ; leur » marche doit s'accélérer en raison de l'aveuglement des » despotes, qui tous, en arrière de leur siècle, précipitent » leur chute par des mesures extravagantes ; et les socié- » tés politiques, sortant de ces décombres, seront recom- » posées sur un plan nouveau. L'Ebre et le Tage verront » aussi leurs ruines cultivées par des mains libres ; le ré- » veil d'une nation généreuse sera l'époque de son entrée » solennelle dans l'univers, pour s'élever à de hautes des- » tinées ; elle viendra s'asseoir au rang des peuples qui » auront retrouvé la charte de leurs droits, à côté de la » France, qui s'est placée avec éclat à l'avant-garde des » nations. »

Grégoire ne nous accusera pas d'avoir oublié les endroits les mieux écrits de sa lettre, et quoique ce passage ne le place pas à l'*avant-garde* des orateurs, on peut dire qu'il y a ici de l'esprit, du nerf, de la verve, et on sent bien que jamais il ne s'exprime mieux que quand le jacobinisme l'inspire. Mais quel langage pour cet agneau de tolérance, qui ne prêche que paix, charité et concorde au grand inquisiteur ! Quel est donc cet étrange goût qu'il a pour les *décombres* ? N'a-t-il donc pas assez des décombres de la France et des décombres de Saint-Domingue (1) ? et ne sera-t-il donc complètement heureux

(1) Tout le monde sait que les désastres épouvantables de Saint-Domingue sont dus aux principes de fausse liberté et aux *élans* philantropiques de Grégoire, ayant pour acolytes Brissot et Condorcet. En compensation de tant de maux, il vient de faire ici un évêque qu'il appelle *des Cayes*, ou de l'ancienne partie française de l'île Saint-Domingue, et il l'envoie à Toussaint-Louverture, en qualité de son grand aumônier. En vertu du *mandat* que lui a donné Grégoire, Mauviel a tous les pouvoirs, même papaux, *sur toutes les grandes et petites Antilles*. Il peut tailler, briser tout à son aise, et chasser même l'archevêque de *Santo-Domingo*, s'il le trouve réfractaire, dût-il même, pour cette expédition, se servir du patriotisme des noirs que Grégoire aime beaucoup mieux

que quand il verra les *deux mondes à la fois sortant de leurs décombres?* Il est donc bien prouvé par lui-même, que *ce principe, enregistré dans la constitution française*, n'est nullement enregistré dans son cœur, et qu'il *s'immisceroit*, si on le laissoit faire, dans le gouvernement du globe, pour le *recomposer sur un plan nouveau*. Mais il faut cependant qu'il prenne son parti. Tout ce style d'énergumène passe de mode; tous ces grands mots ne sont plus rien, et toute l'Europe en rabat. Tout cet échafaudage de principes fanatiques s'écroule, les bons esprits sentent enfin qu'il ne faut plus que l'*esprit humain s'émancipe;* qu'il n'y a que des enfans ingrats ou mutins qui s'émancipent; qu'il en a trop coûté à la France pour s'être émancipée, et qu'il n'y a pas une nation qui ne se soit repentie à la longue de s'être émancipée.

Grégoire *s'émancipe* en passant, suivant son usage, sur les biens ecclésiastiques, quoiqu'ils n'aient rien de commun avec l'Inquisition. Mais pour ne pas attaquer de front les évêques d'Espagne, il ne fait son excursion que sur les biens des évêques étrangers. Il veut que l'on fasse main-basse sur les évêques d'Allemagne; il insiste plus fortement pour que l'on dépouille le Pape, *seul moyen de déraciner les abus*, suivant ce que lui mande l'évêque de Pistoie. Il n'y a pas même jusqu'à ce patriarche de Lisbonne auquel il veut ôter les *dix-neuf vingtièmes de son revenu, pour les faire refouler dans les établissemens agricoles et manufacturiers*, c'est-à-dire qu'il faut en faire autant à l'archevêque de Séville, à l'archevêque de Tolède, sans oublier l'archevêque de Burgos, et puis à tous les autres dont les biens *refoulent* dans le sein des pauvres, et qui,

que les blancs. *Il doit s'établir*, d'après ses patentes, *où il plaira à la Providence de le fixer*, c'est-à-dire que, nommé par je ne sais qui, il s'en va je ne sais où. Que tout cela seroit risible, si ce n'étoit déplorable!

une fois envahis, *refouleroient* dans le brigandage et l'agiotage, ainsi qu'ont refoulé tous les biens ecclésiastiques de France, ainsi que refouleront tous les biens de l'Italie si on les vend, et que refouleront toujours tous les biens de l'Eglise, exploités par les charlatans *agricoles et manufacturiers*.

Après avoir fait sa semonce au grand inquisiteur, l'orateur fait son compliment au premier ministre, et l'invite à s'immortaliser. « Point de conceptions timides, s'écrie-» t-il, de ces vues étroites qui ne savent appliquer que des » palliatifs..... L'homme d'Etat balance les inconvéniens » et les avantages, il plonge dans l'avenir, et s'élance en » avant des générations contemporaines. Les siècles futurs » deviennent, pour ainsi dire, son domaine; et par la » justice, la fermeté, la douceur, préparant la félicité » des générations suivantes, il se place au rang des bien-» faiteurs du genre humain. »

On voit ici que personne n'est moins *timide* que Grégoire, et que pour lui il ne faut point de *palliatifs*, c'est-à-dire que toujours il faut agir, coûte qui coûte, et couper dans le vif comme on a fait en France; mais malheureusement pour lui *l'homme d'État a balancé*. Il a vu vraisemblablement que les *inconvéniens* l'emportoient sur les *avantages*, et il a craint d'*aller en avant*. Pour comble de malheur, le ministre actuel reste *en arrière*. Il a senti peut-être que ce seroit agir à contre-temps, que de relâcher en Espagne les ressorts de la police, quand toutes les nations de l'Europe fortifient la leur; qu'il valoit encore mieux conserver son domaine et le domaine de chacun, que le *domaine des siècles futurs*, et qu'il trouveroit beaucoup plus d'avantages à s'occuper de la tranquillité du présent, qu'à *se plonger dans l'avenir*.

Sans doute que Grégoire et toute la séquelle philosophique ne manqueront pas de dire que nous avons fait

l'apologie de l'Inquisition, et nous leur répondrons, 1° que nous n'avons pas fait l'apologie de l'Inquisition, mais que nous avons seulement voulu faire connoître l'arrière pensée de son censeur; 2° que, sans faire l'apologie de l'Inquisition, on peut rendre justice au grand inquisiteur actuel, dont la modération égale la sagesse, et qui n'a pas fait un seul acte que l'humanité ne puisse avouer; 3° que la manière dont nous avons corrigé les abus parmi nous nous a dégoûtés pour jamais du métier de frondeur; 4° que la corruption où nous ont plongés les principes philosophiques est si profonde et si alarmante, que nous ne sommes nullement tentés de les porter ailleurs; 5° que quand on a une maison de verre, suivant l'ancien adage, il ne faut pas jeter des pierres dans celle de son voisin; et que, jusqu'à ce nous soyons dans une position de liberté, à l'égard de la publicité de nos pensées, telle que nous puissions répondre à tous les argumens que les inquisiteurs pourroient rétorquer contre nous, nous croyons fort prudent d'ajourner notre censure; 6° que ce n'est point prendre la défense de l'Inquisition, de remarquer qu'elle s'adoucit chaque jour, à l'imitation de celle de Rome, beaucoup moins sévère qu'aucune police de l'Europe; que s'il y a eu des cruautés, l'Église les a toujours désavouées; que si, d'après la prophétie de Grégoire, *elle doit succomber sous les coups de la puissance la plus redoutable, celle de l'opinion,* il faut laisser faire l'opinion, et qu'au surplus, dans tout état de cause, nous n'aurons jamais le courage de *sonner la dernière heure de personne;* 7° enfin que, s'il étoit vrai que l'Inquisition dût préserver l'Espagne des malheurs d'une constitution *civile,* du massacre des prêtres, du renversement des temples, du triomphe de l'athéisme, et de tous les fléaux qui ont fondu sur nous comme un torrent, il faudroit, dans cette supposition, la regarder comme un bienfait de la Providence, et

voir dans les barbares qui voudroient lui ôter ce frein les ennemis les plus funestes qu'elle ait à redouter (1).

(1) C'est à peu près le sens de la réponse que fit à un philosophe de Paris M. d'Aranda, que l'on a tant accusé, dans le temps, d'avoir cherché à introduire le philosophisme en Espagne. « Eh bien! M. le comte, lui disoit le prédicant encyclopédiste, voilà que l'Espagne redevient barbare depuis que vous n'y êtes plus. » L'ambassadeur éludoit et traînoit sa réponse. A la fin, impatienté de l'éloge qui recommençoit toujours: « C'est votre faute, Messieurs, dit-il avec vivacité. Nous aurions pu faire quelque chose, mais vous avez voulu être nos guides, et vous nous meniez à détruire la religion même. Il vaut mille fois mieux rester où nous étions, que d'aller où vous voulez nous conduire. » Nous tenons cette anecdote d'un témoin auriculaire.

29.

SUR L'ÉVÊQUE DE BARBASTRO,

AUGUSTIN ABAD LA SIERRA,

QUI PASSOIT EN ESPAGNE POUR JANSÉNISTE, ET QUI FUT DÉNONCÉ PLUSIEURS FOIS A L'INQUISITION.

Après avoir frappé à la porte du grand inquisiteur, qui ne lui a pas répondu, Grégoire frappa à celle de l'évêque de Barbastro, qui ne craignit pas de la lui ouvrir. Nous ne savons pas comment il a été déterrer ce prélat dans le fond de la péninsule, ni pourquoi il le choisit de préférence sur tous les autres, ni pour quelle raison particulière il lui écrivit. Il faudroit pour cela que nous connussions la lettre même de Grégoire, et il n'a pas jugé à propos de la communiquer au public; mais s'il a été si réservé

sur la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Barbastro, il n'a été rien moins que discret sur la réponse qu'il en reçut. Tout fier d'avoir eu quelque correspondance avec un prélat espagnol, il se hâta de la rendre publique, persuadé qu'il en pourroit tirer parti auprès des ignorans, auxquels il feroit croire qu'elle étoit l'expression des sentimens des évêques d'Espagne. Nous ne la mettrons pas sous les yeux de nos lecteurs, dans la crainte de les ennuyer; mais pour en donner une idée, nous en citerons le commencement et la fin, quoiqu'elle n'ait ni queue ni tête.

« Mon frère en notre Seigneur, j'ai reçu, avec le plus » vif intérêt, la lettre que vous m'avez écrite; elle con- » firme la connoissance que j'avois des malheurs qu'a » éprouvés l'Église catholique dans votre contrée. Cepen- » dant je rends grâce au Seigneur, de ce qu'elle n'a pas » manqué de prélats zélés qui ont conservé dans sa pu- » reté notre sainte religion.....

» Je vous embrasse affectueusement en Jésus-Christ, à » qui je ne cesse de demander, dans mes sacrifices, de » répandre ses bénédictions et sa grâce sur les évêques » et sur toute l'Église de France. »

AUGUSTIN, *évêque de Barbastro.*

Une réponse qui commence et finit ainsi fut un triomphe pour l'église constitutionnelle. Elle fut prônée, colportée chez toutes les dévotes ou indévotes du parti; Grégoire la lut solennellement dans son conciliabule; tous les saints pères en demandèrent l'insertion au bulletin; plusieurs d'entre eux la citèrent dans leurs prétendus mandemens. L'intrus du Finistère (Audrein), ex-membre de la Convention, comme Grégoire, et comme lui doublement irrégulier, vient tout récemment de faire imprimer cette *belle pièce*, ainsi qu'il l'a nommée, à côté d'une autre

de l'ancien évêque de Pistoie; et parce que l'évêque espagnol s'appelle Augustin, il n'a pas manqué, par un heureux rapprochement, de faire un Augustin de l'auteur de *la belle pièce*. Nous ne doutons nullement que l'évêque de Barbastro ne soit surpris tout le premier d'être ainsi proclamé l'Augustin de l'église Grégorienne, et qu'il ne succombe aujourd'hui sous le poids de tant d'honneurs. Mais parlons plus sérieusement dans une affaire qui est assez sérieuse. Quel extrême désagrément pour le prélat espagnol (car, par respect pour lui, nous n'osons dire quelle honte) de se voir ainsi cité à tout propos par des évêques de cette trempe, de figurer ainsi dans un concile schismatique (1), de se voir toujours accolé avec l'évêque de Pistoie, ce brouillon fanatique, qui, après avoir voulu révolutionner l'Eglise, vouloit encore révolutionner les Etats : de sorte que, quand Grégoire écrit en Italie, il parle toujours de l'évêque de Barbastro; et quand il écrit en Espagne, il parle toujours de l'évêque de Pistoie!

Il faut avouer cependant que, pour apprécier parfaitement la réponse du prélat espagnol, il faudroit avoir sous les yeux la lettre de Grégoire. Mais de quelque fard que celui-ci se soit servi, quelques fleurs de rhétorique qu'il ait employées, quelques protestations simulées qu'il ait pu faire, la lettre de M. de Barbastro est toujours un scandale qu'il aura de la peine à justifier. Nous dira-t-il que ce n'est point ici une lettre de communion? Il est vrai

(1) Il y a encore le prélat Banchieri, qui a eu l'honneur ou le déshonneur d'être cité dans ce concile *national*, et dans les pastorales constitutionnelles. « Tout intéresse, fait-on dire à ce prélat italien, écrivant » à l'évêque de Pistoie, tout intéresse pour cette Eglise de France, et fait » espérer qu'elle sortira plus brillante de la persécution qu'elle a souf- » ferte. » C'est effectivement ce que nous espérons, et c'est cette espérance qui fait notre consolation; mais quel rapport a tout cela avec l'église de Grégoire, qui n'a pas souffert persécution, et qui n'est pas l'Eglise de France?

que le nom de *frère en Notre-Seigneur* qu'il donne à Grégoire, ne veut pas dire collègue, et qu'il peut en toute rigueur le donner à tout chrétien, quelque mauvais qu'il soit ; il est vrai que la lettre ne renferme aucune adhésion formelle aux erreurs constitutionnelles, quoiqu'on y trouve cette étrange phrase, que *l'autorité civile, dans les matières de discipline, est du premier ordre :* mais, n'y eût-il que des équivoques, il y en auroit assez pour la rendre blâmable ; et, ne fût-elle qu'insignifiante, elle signifieroit toujours trop.

Dira-t-il qu'il n'a attaché aucune importance à cette réponse? Mais il devoit savoir que Grégoire et son parti y en attacheroient beaucoup; il devoit savoir que de pauvres intrus, dénués de tous moyens et dépourvus de toute autorité, s'étaieroient de la sienne; et que, dans le naufrage universel dont ils sont menacés, ils s'accrochent à tout et profitent de tout.

Dira-t-il qu'il ne connoissoit pas Grégoire? Il peut sans doute très-bien se faire qu'il ignorât tout ce qu'est Grégoire; mais très-certainement il est impossible qu'il ignorât ce que Grégoire n'est pas. Il pouvoit bien ne pas savoir que celui-ci eût été membre, et qui plus est, proconsul de cette horrible Convention, d'où sont sortis, comme de la boîte de Pandore, tous les crimes et tous les malheurs qui ont flétri et ensanglanté la France ; mais il ne pouvoit nullement ignorer que Grégoire n'est pas évêque catholique. Il n'avoit pour cela qu'à lire le dyptique général où sont inscrits tous les évêques du monde, et il auroit vu que Grégoire ne s'y trouve pas. Il ne pouvoit pas ignorer que celui-ci ne s'est relevé ni des suspenses dont il a été frappé, ni des irrégularités de toute espèce qu'il a encourues. Il ne pouvoit pas ignorer que M. de Thémines, évêque de Blois, est actuellement tout vivant en Espagne, et qu'ainsi tout autre évêque de Blois

ne pouvoit être qu'un aventurier et un envahisseur, à moins que, dans la théologie de M. de Barbastro, il ne puisse y avoir deux évêques dans le même diocèse, ou qu'un évêque titulaire puisse être dépossédé sans aucun jugement de l'Eglise; à moins que M. de Barbastro ne se crût bien et dûment dépossédé, si jamais la violence le chassoit de son siège, pour y installer à main armée un usurpateur sans mission, et sans autre titre que le *mandat* des philosophes et des avocats.

Dira-t-il enfin que la politesse l'obligeoit à répondre? Nous lui répondrons, 1° que la décence doit passer avant la politesse; 2° que, pour ne pas manquer aux autres, il ne faut pas se manquer à soi-même; 3° qu'un simple évêque ne doit pas être plus poli que le Pape, qui n'a jamais répondu à Grégoire ni à aucun de ses pareils; 4° enfin, que s'il vouloit absolument être poli, il falloit lui répondre de se repentir, de réparer les scandales qu'il a donnés, et d'abjurer un épiscopat qui le rend ridicule aux yeux des philosophes avec lesquels il vit, et coupable aux yeux de l'Eglise dans laquelle il ne vit pas.

Les renseignemens que nous avons reçus sur l'évêque de Barbastro ne nous donnent aucune lumière sur ses qualités personnelles, et se bornent à nous apprendre que c'est un de ces évêques d'Espagne dont on ne parle pas. Nous savons seulement qu'il est le frère du grand inquisiteur, avant-dernier prédécesseur de celui-ci, lequel fut destitué (chose presque inouie en Espagne), pour certaines opinions qu'il ne nous est ni possible ni prudent de qualifier. L'évêque de Barbastro pencheroit-il secrètement pour les opinions de son frère? C'est ce qu'il seroit téméraire à nous d'avancer : mais ce qui n'est rien moins que téméraire, c'est d'assurer que, par sa réponse inconsidérée, l'évêque de Barbastro a compromis sa dignité et son caractère; qu'il a manqué aux évêques d'Espagne,

..

dont il doit respecter les sentimens; aux évêques de France, dont il doit respecter les malheurs; à M. de Thémines, dont il doit respecter le titre, et au souverain pontife lui-même, dont il doit respecter les rescrits et les jugemens.

L'importance que la secte constitutionnelle a donnée à cette lettre, dont elle ne cesse de parler, nous a fait une loi d'en parler aussi à notre tour, ainsi que de la lettre au grand inquisiteur, dont la suspension de nos *Annales* nous avoit empêché de rendre compte. Nous avons cru d'ailleurs devoir donner quelque étendue à cet article pour nos lecteurs d'Espagne, et par le vif intérêt que nous inspire cette église vénérable, contre laquelle le schisme et l'impiété dressent en ce moment toutes leurs batteries. Et qu'on ne dise pas qu'un seul homme ne peut pas être si redoutable, et que nous faisons trop d'honneur à Grégoire ainsi qu'à ses pamphlets. Ceux qui nous parleroient de la sorte ne sauroient donc pas qu'il n'a fallu qu'un Luther pour bouleverser l'Allemagne, comme il n'a fallu en France qu'un seul homme pour bouleverser une ville ou un département. Ils ne savent donc pas qu'un seul homme correspond à cent autres, lesquels cent autres ont aussi leurs correspondans, qui tous ne demandent qu'à s'*elancer* et à répandre *des traits étincelans de liberté;* ils ne savent donc pas qu'un seul homme qui prêche pour détruire, a mille fois plus d'ascendant que mille autres qui prêchent pour édifier ou pour conserver; parce que ceux-ci ne parlent qu'à l'amour de l'ordre et de la paix dont peu de gens sentent le prix, et que l'autre parle aux passions, aux illusions, aux fausses espérances, dont peu de gens savent se garantir. Pontifes espagnols, redoublez donc plus que jamais de zèle et de vigilance; ne perdez pas de vue l'*homme ennemi* que nous vous dénonçons; méfiez-vous sans cesse de tous ces faux pasteurs, qui, épouvantés de leur solitude, voudroient vous associer à leur honte,

et vous entraîner dans l'abîme où ils se sont précipités eux-mêmes. Signalez à vos ouailles ces novateurs audacieux, qui se donnent pour les protecteurs des canons, parce qu'ils ont foulé aux pieds toutes les règles; ces prétendus restaurateurs de la discipline primitive, qui, pour troubler l'ordre actuel, nous transportent toujours dans l'ordre ancien, et se plaisent à s'enfoncer dans le chaos des siècles, pour que personne ne puisse plus s'y retrouver. Repoussez avec une vigueur nouvelle ces perfides, qui vous flattent pour mieux vous perdre, et qui se disent vos amis, parce qu'ils sont les ennemis de votre chef qui les réprouve. Ralliez-vous de plus en plus autour de cette chaire auguste que les Pères appellent la *citadelle de la vérité;* craignez de rompre le moindre fil qui vous attache à elle; et appuyés sur cette pierre ferme, vous serez invincibles, vous verrez échouer à vos pieds tous les efforts du démon des révolutions; et vous serez d'autant plus dignes de la reconnoissance de vos concitoyens, qu'en vous sauvant vous-mêmes vous sauverez l'Espagne.

30.

OBSERVATIONS A ROYER,

SE DISANT ÉVÊQUE DE PARIS,

SUR SON INSTRUCTION PASTORALE DU 1^er^ JUILLET.

Nous vous avions oublié, C. Royer, depuis la pastorale dont vous nous avez régalé à l'occasion de la bataille de Marengo, qui a éveillé votre verve. Les grands évènemens qui en ont été la suite nous ont distraits singulièrement

sur votre petite existence ; et il faut avouer que, pour faire parler de vous, vous êtes venu dans un mauvais moment. Cependant un paroissien très-zélé de Saint-Roch (1), qui s'intéresse particulièrement à votre salut, nous a reproché notre silence à votre égard. En vain lui avons-nous représenté qu'il y avoit des opiniâtres qu'il falloit abandonner à leur malheureux sort, et des orgueilleux qu'on ne pouvoit jamais mieux punir qu'en les laissant dans leur obscurité; il nous a fait sentir que, s'il y avoit de faux pasteurs que rendent incurables l'orgueil et l'opiniâtreté, il est aussi des brebis égarées qu'entraîne leur simplicité, et qu'il importe d'éclairer. En vain nous avons insisté sur le dégoût que nous avions à répondre à des argumens cents fois reproduits et cents fois réfutés; il nous a fait sentir qu'on pouvoit, sans faire des répétitions, répondre à des redites; enfin, nous insistions sur le temps que l'on perd à vaincre la mauvaise foi, lorsque, sans s'arrêter à cette considération, il nous a fait promettre, foi de réfractaire, de nous occuper un moment de votre pastorale.

Il faut donc lui tenir parole. Que de sophismes, d'inepties, de témérités et de contradictions n'avez-vous pas accumulés dans cette dernière explosion de votre zèle! Nous ne rappellerons point ici les fleurs de rhétorique, ni tous les riches accessoires dont vous l'avez ornée; nous ne parlerons point du *caractère auguste de la révolution, ni de son fleuve majestueux* dans lequel vous avez été baptisé, comme les Indiens dans celui du Gange; nous ne vous dirons rien de ces *doux souvenirs du 14 juillet*, devant lesquels vous êtes extasié, ni des éloges insensés que vous donnez *aux sublimes opérations* de l'Assemblée Constituante dont vous fûtes l'instrument bien plus que le membre, *à ce coup-d'œil sévère et éclairé* qui lui fit dé-

(1) Voyez le premier article de ce volume.

couvrir, selon vous, tous les secrets de la morale, cachés sans doute jusqu'alors au fond de quelque puits, et mettre en lumière ces droits de l'homme sortis tout armés du fond de son cerveau, et créés par inspiration dans ses orgies et ses bacchanales nocturnes. Nous nous tairons également sur les profonds hommages que vous rendez à ce misérable avorton, dont les auteurs se cachent aujourd'hui, à ce chef-d'œuvre de démence que vous appelez la constitution de l'an III, *assise sur des bases solides par une juste distribution de pouvoirs;* ce qui prouve que votre jugement est aussi juste que solide : nous ne parlerons pas davantage du compliment que vous faites au 18 brumaire, après avoir adressé des hymnes et des cantiques au 18 fructidor, et encensé tous ces tyrans vos protecteurs dont nous a délivrés le 18 brumaire; nous passerons enfin sous silence, et même pour votre honneur, ces semonces paternelles que vous adressez aux Jacobins, qui vous ont créé et mis au monde, et dont vous avez été, quand il en étoit temps, et le frère et l'ami. Tous ces épisodes brillans ne sont pas de notre ressort, et nous les laisserons aux amis de la belle littérature, pour ne nous occuper que des torts de votre logique et même de votre mémoire.

Car comment avez-vous pu oublier si tôt votre lettre au premier Consul, où vous lui demandiez le rappel de l'archevêque de Paris? Comment, après lui avoir dit que *son retour rempliroit de joie les citoyens de Paris, et que vous regarderiez comme le plus beau jour de votre vie celui où vous verrez reparoître ce pasteur vénérable,* venez-vous aujourd'hui prendre une contenance hostile, et nous annoncer que rien au monde ne vous fera déguerpir? Comment, après avoir présenté *son retour comme un moyen propre à rapprocher tous les esprits, et à éteindre toutes les divisions dans cette grande commune,* venez-vous aujourd'hui jeter encore des germes de division dans cette même

commune par des instructions schismatiques, trancher plus que jamais du métropolitain, et renouveler ces mêmes prétentions qui sont elles-mêmes le germe de nos divisions? Comment, après nous avoir rappelé avec tant de vérité, que *la violence l'avoit forcé de s'expatrier,* venez-vous aujourd'hui faire violence à la justice et à la charité, en lui opposant les lois contre l'émigration? Comment enfin, après l'avoir peint au premier consul comme *un homme pacifique qui a illustré le siège de Paris par ses vertus,* venez-vous aujourd'hui l'insulter indécemment, en supposant que *plus de lumières, plus de justesse dans les vues et de fermeté dans le caractère, lui auroit épargné bien des fautes, et à notre église bien des maux :* ce qui fait que *vous le plaignez sincèrement,* sans songer qu'en voulant affoiblir aujourd'hui le respect que nous portons à ses vertus, nous n'aurons pas pour cela une meilleure idée des vôtres; qu'il n'y a que vous qu'il faut plaindre sincèrement; qu'ici le seul homme vraiment à plaindre, c'est le caméléon qui change ainsi du blanc au noir, et du soir au matin, suivant que le vent et les circonstances le poussent; qui, d'abord tiraillé par le cri de sa conscience, finit toujours par être tiraillé par le cri de son parti; et qui, par les efforts qu'il fait pour contenter tout le monde, finit par ne plus plaire à personne, ni aux hommes de sa secte qui ne lui pardonnent point les aveux qu'il a faits, ni moins encore à nous que doivent révolter les contradictions où il tombe?

Ces contradictions cependant ne sont pas si difficiles à expliquer qu'elles le paroissent d'abord. Lorsque vous écrivîtes au premier consul, il n'y avoit aucune probabilité que nos évêques pussent revenir, et toutes les apparences mêmes étoient contre. Ainsi moins vous croyiez au retour de M. de Juigné, et plus vous insistiez sur son rappel, vous ménageant par là l'honneur de la modération,

sans aucun risque pour ce que vous appelez si risiblement *votre place*. Mais depuis que le retour de nos respectables exilés est non-seulement possible, mais qu'il est même plus que vraisemblable pour tous et très-certain pour un grand nombre (1), vous vous donnez les airs de faire le difficile; vous dictez les conditions d'un ton plus haut; et vous vous disposez à défendre d'autant plus le terrain, que votre chute est plus inévitable : voilà toute la clef de vos contradictions. Ainsi s'est vérifié ce jugement qui fut porté dans le temps contre vous, et dont nous voulûmes en vain vous justifier, que votre démarche auprès du premier consul n'étoit qu'un misérable calcul de votre vanité, et vos protestations de paix qu'un moyen détourné pour mieux continuer la guerre.

Mais il importe de vous entendre : « Les principes, » dites-vous, nous empêchent de le reconnoître comme » étant de fait évêque de Paris; tant qu'il sera émigré, » et comme tel frappé de mort civile, il ne nous est pas » permis de correspondre avec lui; il n'a et ne peut exer- » cer aucune juridiction sur notre église, et par une con- » séquence nécessaire, il ne peut en communiquer » aucune. »

Il y a ici autant de mensonges que de mots, et autant d'inepties que de mensonges. *Les principes*, c'est-à-dire les vôtres; *les principes*, on va loin avec ce mot; *les prin-*

(1) Nous venions de livrer cet article à l'impression, quand nous avons appris l'arrêté des consuls en faveur des émigrés, dont le dixième article exclut de cette classe *les ecclésiastiques, qui, étant assujettis à la déportation, sont sortis du territoire français, pour obéir à la loi.* De sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui de déportation. Mais si nous étions si fort contre Royer et ses confrères d'intrusion, avant même l'existence de ce nouvel arrêté, dicté par la plus stricte justice, combien le devenons-nous davantage par l'abolition totale de la déportation! et que vont devenir tous les prétextes que leur fournissoit cette loi barbare de nos anciens tyrans?

cipes (personne n'a plus parlé aujourd'hui de principes, que les destructeurs de tous les principes) *vous empêchent de le reconnoître comme étant de fait évêque de Paris!* Il est donc évêque de *droit,* de votre propre aveu, et c'est toujours bon à savoir; vous n'êtes donc évêque que par une voie de fait et par un coup de main, la conséquence est nécessaire. *Tant qu'il sera émigré :* ainsi l'émigré saint Jean cessa d'être évêque d'Ephèse dans l'île de Patmos; ainsi l'émigré saint Clément, l'émigré saint Martin abandonnèrent le souverain pontificat par le seul fait de leur absence; ainsi l'émigré Athanase, l'émigré Chrysostôme, l'émigré Hilaire de Poitiers, l'émigré Thomas de Cantorbéri laissèrent leurs églises vacantes dans les divers exils dont fut récompensé leur zèle; ainsi toutes ces illustres victimes, honneur de la nature humaine, honneur de leur état, qui de siècle en siècle ont bravé la fureur des tyrans ariens, iconoclastes ou philosophes, qui se mêloient aussi de faire des constitutions civiles du clergé, n'auront donc été, selon vous, que des transfuges misérables, justement remplacés par le premier venu qui flattoit les persécuteurs et cajoloit la populace. Grand Dieu! quelle morale et quelle discipline! *Tant qu'il sera émigré :* mais vous savez en votre ame et conscience, et toute la France le sait également, qu'il n'émigra point, puisqu'il partit avant l'émigration, et avec un passeport du Roi et de l'Assemblée nationale; ce que vous devez d'autant moins ignorer, que vous en étiez membre et même du côté gauche : d'où il résulte contre vous les plus fâcheuses conséquences; la première, c'est que, quand M. de Juigné seroit censé émigré aujourd'hui, il ne l'étoit nullement quand l'infâme Gobel, dont vous êtes le successeur, lui ravit son église et qu'ainsi le vain prétexte d'émigration, dont vous vous servez aujourd'hui, ne pouvoit, en aucune manière, lui être applicable alors; la seconde, c'est que, si ce Gobe

ne put pas prendre à cette époque la place d'un homme qui n'étoit émigré ni de droit ni de fait, sans se déshonorer, vous ne pouvez pas la prendre aujourd'hui sans vous flétrir de la même tache, parce que le temps ne peut pas légitimer ce qui est radicalement vicié dès l'origine, ni rendre bon pour vous ce qui étoit criminel pour lui, et qu'ainsi, en succédant à son poste, vous n'avez succédé qu'à son ignominie; la troisième, c'est que, si par hasard M. de Juigné se trouvoit aujourd'hui sur la liste des émigrés, il n'auroit pu y être inscrit que par la plus criante et la plus manifeste des injustices, contre laquelle vous devriez être le premier à réclamer, et dont vous ne pourriez, sans vous déshonorer encore, vous rendre complice et vous faire un titre.

Et comme tel frappé de mort civile : et quand cela seroit, faudroit-il donc le remplacer par un homme frappé de mort ecclésiastique? Qu'a de commun la mort civile avec la vie épiscopale? et comment des lois tout humaines enchaîneroient-elles donc ces pouvoirs tout divins, dont l'unique objet est de donner la vie aux ames? Mais Pie VI étoit aussi *frappé de mort civile :* croyez-vous donc qu'il ne pût plus gouverner canoniquement son diocèse par son vicaire, parce qu'il ne pouvoit plus le gouverner en personne? croyez-vous que les brigands qui le dévalisèrent lui ôtèrent sa primauté? croyez-vous que les évêques qu'il institua dans la chartreuse de Florence, ou qu'il auroit institués dans l'hôpital de Briançon, ne soient pas aussi légitimes que ceux qu'il instituoit quand il siégeoit au Vatican? *La mort civile* dont M. de Juigné *est frappé* n'est donc qu'un mot et un vain son, dont vous vous servez pour frapper les têtes foibles, et déguiser aux yeux des sots les censures et les anathèmes dont vous êtes frappé (1).

(1) Nos lecteurs voient que nous raisonnons toujours dans l'hypothèse que M. de Juigné peut être inscrit sur la liste des émigrés: mais si alors

Il ne nous est pas permis de correspondre avec lui! Voilà bien le langage d'un digne membre de la Convention, qui voudroit faire revivre les jours de la terreur. Mais comment osez-vous le tenir après le 18 brumaire, et sous les yeux d'un gouvernement qui veut faire cesser toutes les proscriptions injustes? Montrez-nous donc quelle est la peine que nous encourrions pour correspondre avec lui; montrez-nous quel est le tribunal qui nous condamneroit aujourd'hui pour ce délit, puisqu'il n'y a plus de tribunal révolutionnaire. Votre Convention même, qui a fait tant de lois de sang, en a-t-elle jamais fait une expresse pour nous défendre de correspondre avec nos évêques absens? Bien loin que cette loi ait existé, il en est une qui suppose évidemment cette correspondance. Lisez la loi du 7 vendémiaire an IV (29 sept. 1795,) sur la police des cultes, et vous y verrez qu'il est seulement défendu de publier et d'afficher *hors des temples* les mandemens et instructions *d'aucun évêque hors de France;* ce qui veut dire clairement que l'on peut donc les publier et les afficher *dans les temples*. Il n'est donc pas vrai qu'aux yeux même de la loi, les évêques émigrés ou déportés aient perdu l'exercice de la puissance spirituelle, et qu'ils ne puissent pas, comme le Pape, l'exercer sans être citoyens français. Il n'est donc pas vrai que nous ne puissions pas correspondre avec eux; et ce qui est non moins incontestable, c'est que, si jamais une pareille défense existoit,

même l'envahisseur étoit coupable aux yeux de l'Eglise, que doit-ce être aujourd'hui que ce prétexte même lui manque? Que devient cette *mort civile*, dont M. de Juigné est frappé, et dont Royer a tiré un si honteux parti? et comment se tirera-t-il du rapport du ministre de la police générale, qui a précédé l'arrêté? « Des ecclésiastiques, dit-il, que les lois » révolutionnaires forçoient à se déporter, ont encore été inscrits sur la » liste des émigrés. Le gouvernement doit à leurs familles de restituer à » leur mémoire le titre de citoyen, et à leurs héritiers les droits qui en » dérivent. »

l'homme qui oseroit s'en prévaloir ne seroit jamais à nos yeux qu'un vil complice de l'iniquité, avec lequel l'honneur et la vertu nous feroient une loi de ne pas *correspondre*.

Une église ne peut pas rester sans évêque : oui, et voilà pourquoi nous en avons un. Elle ne peut pas rester sans évêque : oui, sans évêque légitime, et voilà pourquoi on ne veut pas de vous. *Une église ne peut pas rester sans évêque*, c'est-à-dire, sans évêque présent ou absent; présent, quand on le laisse, ou absent, quand on le chasse, et que *la violence le force à s'expatrier*, ainsi que l'on a fait à l'archevêque de Paris, comme vous l'avez si bien remarqué dans votre lettre au premier consul. Mais quand nous vous accorderions que l'église de Paris ne peut pas rester sans évêque, même pour un temps, vous n'y gagneriez pas davantage, vous n'en seriez pas plus fort: car, dans cette supposition, ce seroit au moins à nous qu'appartiendroit le droit d'aviser aux moyens de nous donner un évêque ; à nous qui formons la presque totalité des catholiques de Paris; à nous qui avons presque tous les temples de la Capitale, et non à une coterie ignorée, à un tripot obscur qui se fait à lui-même ses propres règles, ou qui les viole toutes; et non à cet étranger tombé des nues, qui se dit élu canoniquement, parce qu'il l'est clandestinement ; qui, élu par une fraction imperceptible, se donne pour *reconnu par tous;* et qui, s'impatronisant sans nous et malgré nous, a le front de se proclamer évêque de par nous et pour nous (1).

(1) L'élection de J. B. Royer, que personne ne connoissoit à Paris, ou qui ne pouvoit l'être que par ses prouesses conventionnelles, fut faite à la majorité de quarante voix seulement; ce qui suppose une centaine de votans sur une population d'un million d'ames qui compose le diocèse de Paris; encore cette poignée de votans ne fut-elle que pour la forme, et pour conserver aux yeux des imbéciles un simulacre d'élection populaire; le vénérable presbytère ayant déjà tout arrangé et mâché toute la besogne en comité secret, qu'il jugea même à propos de

L'argument qui vous est le plus familier, ainsi qu'à vos frères intrus, c'est l'obligation que vous a l'Eglise de votre intrusion même; c'est de vouloir nous faire entendre que sans vous tout étoit perdu, et de nous donner ainsi pour du courage votre indigne complaisance, et pour du zèle votre énergie révolutionnaire. « Vous nous interpel-» lez de répondre, une bonne fois, d'une manière claire » et précise, et de vous dire ce que seroit devenue la re-» ligion en France, si, au lieu de tenir ferme, vous » eussiez imité notre conduite. » Mais vous croyez donc que notre réponse sera plus difficile, parce que votre question est plus hardie; vous croyez donc qu'on ne vous répondra pas, d'une manière claire et précise, que s'il n'y avoit point eu de remplaçans, il n'y auroit jamais eu de remplacés, et que par ce seul coup vous eussiez arrêté l'impiété, qui n'attendoit que ce remplacement pour *décatholiser* la France? N'est-il pas bien étrange que vous nous demandiez ce que seroit devenue la religion, si vous n'aviez point fait ce que les impies ont désiré que vous fissiez, ce qu'ils vous ont commandé de faire, ce qui a mis le comble à leur joie lorsque vous l'avez fait, et ce pourquoi ils vous ont constamment protégés, parce que vous l'aviez fait? Ce que seroit devenue la religion? Interrogez votre conscience, elle vous le dira. Vous auriez prévenu sa ruine; vous l'auriez consolée par votre courage, comme vous l'avez déshonorée par votre lâcheté; vous auriez du moins allégé le poids de ses calamités, si vous n'aviez pu les prévenir toutes. Peut-être qu'elle n'eût pas conservé son ancien lustre, mais elle

transformer en *comité de salut public*, lequel vint ensuite, en se tenant à quatre pour ne pas rire, proposer le révérendissime à la ratification *du peuple*. Et c'est cette comédie qu'on nous donne pour une élection canonique! et c'est cet évêque furtif qui, ainsi fagoté à l'insu de tout Paris, s'intitule aujourd'hui *évêque de Paris!*

eût conservé son ancienne unité ; elle auroit pu pleurer sur les débris de ses sanctuaires, mais elle n'eût pas vu élever autel contre autel ; elle eût pu voir ses temples dépouillés, mais non ses ministres souillés ; et si vous n'aviez pas eu le bonheur d'éteindre tous ces troubles qui l'ont désolée, vous n'auriez pas eu la honte d'avoir enfanté ces maux au-dessus de tout remède, et ces scandales au-dessus de toute expiation. *Ce que seroit devenue la religion ?* Voyez plutôt ce qu'elle est devenue, voyez plutot ce qu'elle devint dès l'instant même qu'elle fut dans vos mains, voyez les abominations et les scandales qui naquirent avec votre église séculière et municipale ; voyez ces farces sacrilèges qui accompagnèrent vos ordinations et vos installations ; voyez les abominations de toute espèce qui s'introduisirent dans le lieu saint dès que vous y eûtes placé le juif, l'athée et le protestant pour recevoir votre serment. Quoi donc ! la religion a été détruite par vous, et vous nous demandez ce que seroit devenue la religion sans vous ! Vous avez eu la bassesse de condescendre à tout ce que les impies ont voulu de vous ; vous les avez hautement favorisés, aidés de *tout votre pouvoir* dans leur dessein manifeste aux yeux de l'univers, de détruire la religion, et vous nous dites que vous l'avez sauvée ! Quoi ! vous avez déserté le poste où l'Eglise vous avoit mis, pour prendre le poste d'un autre où elle ne vous plaçoit pas, et vous nous dites que *vous avez tenu ferme !* Sans doute qu'il falloit être ferme pour en agir ainsi ; mais il falloit être quelque chose de plus, car il falloit braver toute pudeur et se roidir contre toute honte. Ah ! ceux qui véritablement ont tenu ferme, ce sont ces courageux ministres qui, sous la hache des assassins, se sont écriés d'une même voix : Nous ne le pouvons pas ; et qui, pour parler avec l'encyclique de Pie VII, ont renoncé à tout, *plutôt que de se lier*

par un crime; ce sont ces martyrs généreux de la déportation, qui ont porté le témoignage de leur foi sur des plages barbares et lointaines ; ce sont ces vieillards vénérables, qui gémissent encore sous les liens de la réclusion, et dont l'humanité autant que la justice réclament la délivrance; c'est Pie VI lui-même, qui, sous les canons du Directoire, a hautement refusé de retirer ses Brefs, et leur a donné par là même une nouvelle force : voilà les héros *qui ont tenu ferme,* et non ces lâches déserteurs des saintes règles, qui ont plié à tout vent et se sont arrangés avec toutes les circonstances; et non ces pasteurs mercenaires, qui, n'ayant eu de courage que pour envahir, n'ont aujourd'hui de *fermeté* que pour ne pas restituer.

Parlez-nous maintenant de votre *dévoûment sublime,* ne craignant pas ainsi de vous rendre ridicule, après vous être rendu odieux. Parlez-nous de votre *dévoûment désintéressé, dont le Seigneur vous récompensera,* sans doute parce qu'alors vous vous appliquâtes douze mille livres de rente que vous donnèrent les impies pour vous *récompenser* d'avoir chassé l'évêque de Belley, lequel sans doute se laissa dépouiller par *intérêt.* Dites-nous que, pour vous dévouer, *vous vous élançâtes sur la brèche;* ce qui naturellement nous rappelle que, pour prendre possession de votre nouveau poste, il vous fallut soutenir un siège. Dites-nous que *le mouvement étoit donné, et qu'il falloit le suivre;* comme si votre crime n'étoit pas d'avoir suivi le mouvement, tout en nous assurant que vous aviez tenu ferme; comme si ce n'étoit pas l'Église, et non le mouvement, le souverain pontife et non le mouvement, le corps de vos pasteurs et non le mouvement, qu'il falloit suivre; comme si le fanatisme irréligieux de ceux qui donnoient le mouvement, et le fanatisme non moins irréligieux de ceux qui le suivoient, n'eût pas prouvé aux moins clairvoyans

qu'on ne pouvoit ici suivre le mouvement sans étouffer le mouvement de l'honneur et le mouvement de la conscience. Dites-nous encore « qu'en vous chargeant de ce pesant » fardeau, dans des circonstances difficiles, *où nous cher-* » *chions notre sûreté dans la fuite,* vous n'avez fait que » vous dévouer; » ne craignant pas de vous donner ici pour un envahisseur avéré, qui a profité de ces circonstances *difficiles,* à la vérité, pour les autres, mais très-commodes et très-prospères pour vous; ne voyant pas que si nous avons été obligés de *chercher notre sûreté dans la fuite,* vous n'avez donc pas pu, en *sûreté* de conscience, profiter de nos dépouilles, d'après la maxime reçue, que l'on n'hérite pas de ceux qu'on assassine, et qu'ainsi votre réputation en ce monde et votre salut dans l'autre sont d'autant moins *en sûreté,* que nos vies et nos personnes ont plus été exposées.

D'ailleurs est-il bien vrai que vous ne vous êtes *dévoués* qu'après la fuite des pasteurs persécutés? Avez-vous bien réellement attendu, pour vous *dévouer,* qu'ils eussent cherché leur sûreté dans la fuite? N'étiez-vous pas tous dévoués avant qu'ils eussent fui? Ne les avez-vous pas chassés vous-mêmes de leurs cathédrales par le moyen des baïonnettes, plus dignes ainsi de porter le casque que de porter la mitre? Ne les avez-vous pas insultés en face, et attaqués corps à corps par la raison même qu'ils ne cherchoient pas leur sûreté dans la fuite, et qu'ils ne vouloient nullement vous permettre de vous *dévouer?* Quoi donc! fuyoient-ils, ces évêques qui vous opposoient leurs réclamations, leurs instructions, leurs protestations; ces évêques qu'un décret même autorisoit à rester en place jusqu'au remplacement, et qui certes y seroient encore, si vous ne vous étiez honteusement offerts pour les remplacer? Fuyoient-ils ceux qui étoient chargés de fers dans leurs propres diocèses, comme

l'évêque de Senez? fuyoient-ils ceux qui ont été massacrés à Paris, comme l'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et de Saintes? fuyoient-ils ces évêques qui sont restés en France, et que la Providence a sauvés miraculeusement pour être un titre de plus à votre condamnation et à votre honte? fuyoit-il cet évêque de Saint-Papoul, déporté à l'île de Rhé, et dont la présence vous importune d'autant plus que son zèle nous devient plus utile? fuyoient-ils cet évêque de Mâcon qui n'a jamais quitté son diocèse, et cet évêque de Senlis qui, malgré son grand âge, veille encore aujourd'hui aux besoins de ses ouailles? Il est donc solennellement avéré que vous avez confisqué les places d'hommes qui ne fuyoient point, ou d'hommes qui ne pouvoient pas fuir, ou d'hommes qui n'ont jamais fui, ou d'hommes qui n'ont été martyrs que parce qu'ils n'ont pas fui : tant vous aviez du penchant à vous *dévouer!* tant votre ame étoit morte aux premiers sentimens d'honneur et de délicatesse!

Toujours occupé à donner le change à vos lecteurs et à les distraire sur l'odieux de votre usurpation, vous nous dites que « le serment civique étoit absolument le même » pour les ecclésiastiques et pour les simples citoyens, » et que cependant nous faisons un crime aux prêtres » de ce serment, tandis que nous traitons les autres avec » la plus grande indulgence : » comme si les simples citoyens avoient fait le serment que vous avez fait; comme si le serment que les impies vous ont imposé ne vous regardoit pas exclusivement; comme si le serment des simples citoyens eût porté *textuellement* qu'ils juroient de *veiller sur les fidèles qui leur étoient confiés*, c'est-à-dire, d'envahir le troupeau qu'ils tenoient de *la nation*. Et certes, qui doute que les simples citoyens qui ont fait votre serment, c'est-à-dire, qui ont juré d'observer votre constitution civile, ne soient aussi coupables, comme

vous, d'un parjure? qui doute que tous ceux qui ont concouru efficacement à votre intrusion, ou qui vous ont prêté main-forte pour votre installation (1), ne soient condamnés comme vous? Ils peuvent avoir été traités avec une *grande indulgence*, parce que l'ignorance et même la bonne foi ont pu servir d'excuse à la plupart d'entre eux, et que d'ailleurs, n'ayant rien envahi, ils n'avoient rien à rendre; mais il n'en est pas moins vrai que nous ne mettons aucune différence entre la conscience d'un prêtre et celle d'un citoyen, si ce n'est que l'une doit être plus scrupuleuse que l'autre, et que, pour avancer le contraire comme vous faites, il faut n'avoir pas plus la conscience d'un citoyen que celle d'un prêtre.

Mais voici qui est plus curieux. « Si l'on veut raisonner » juste, dites-vous, et juger équitablement des choses, il » doit paroître évident et certain que ceux qui ont fait » la promesse de fidélité à la constitution, ont absolu- » ment contracté les mêmes engagemens que ceux qui » ont prêté le serment civique. Toute différence qu'on » voudroit établir entre ces deux actes seroit chimérique » et de mauvaise foi. » Fut-il jamais une comparaison plus *chimérique et de plus mauvaise foi?* et par quel étrange sophisme nous prouverez-vous donc l'identité de ces *deux actes?* Qu'a de commun la constitution civile que vous avez jurée, avec la constitution de l'an VIII? où trouvez-vous, dans la nouvelle promesse de fidélité qu'a faite une grande partie des prêtres catholiques, quelque chose qui ait trait, ni de près ni de loin, à tout ce brigandage

(1) On sent que nous ne parlons ici que des premières installations, qui, presque toutes, se firent au pas de charge ou en dansant la carmagnole; car celles d'aujourd'hui ne sauroient être ni plus calmes ni plus modestes. Tout s'y fait sans bruit, et même à la sourdine. On n'y chante plus *ça ira;* on s'y contente simplement du chant *du départ.* Dieu les entende et les conduise!

de 91 ? En promettant d'être fidèles aux puissances, promettent-ils d'être fidèles à votre puissance ? Prennent-ils donc l'engagement de *maintenir* votre constitution qu'ils réprouvent, vos conciliabules qu'ils méprisent, et votre église qu'ils ne connoissent pas ? Promettent-ils d'être infidèles comme vous à leurs évêques légitimes et au souverain pontife, dont ils attendent la décision, pour s'y soumettre avec respect? Vous voyez donc bien qu'il y a entre ces *deux actes* une différence essentielle qui ne peut échapper qu'à des aveugles volontaires, et que ces deux actes ne se ressemblent pas plus qu'un évêque catholique ne ressemble à un intrus, un légitime possesseur à un *larron*, et une brebis à un *loup* (1).

C'est toujours dans la même supposition et avec le même courage, que vous nous demandez : « Qu'avons-nous fait? » sinon ce que vous avez fait depuis, et ce que vous ve- » nez de ratifier ; car nous vous croyons sincères, c'est-à- » dire que tout notre crime seroit de vous avoir devancés » dans l'accomplissement du précepte divin et aposto- » lique qui nous ordonne d'obéir aux puissances. » Tout votre crime est dans la transgression de ce précepte divin et apostolique, de ne pas obéir aux puissances, lorsqu'elles vous ordonnent de désobéir à l'Église. Tout votre crime est de vous être installé de vous-même et de *venir d'ailleurs ;* tout votre crime est de vous dire le vicaire de M. de Juigné, quand il ne veut de vicaires que ceux qui tiennent leurs pouvoirs de lui, et que vous ne pouvez pas le

(1) Nous faisons grâce encore à J. B. Royer de la différence qui existe entre le sens de la promesse qu'ont faite les prêtres catholiques et celle des constitutionnels, car on sait que ceux-ci sont les grands ennemis du sens *passif*, qui ne s'accorde pas assez avec leur activité, et que, peu contens *de ne pas s'opposer*, ils veulent encore *maintenir*, comme ils ont tout *maintenu* jusqu'à présent; ce qui n'a pas empêché qu'ils n'aient eu le chagrin de voir s'écrouler tout ce qu'ils ont *maintenu*, jusqu'à la constitution de 93.

représenter malgré lui. A Dieu ne plaise que nous ayons fait et que nous fassions jamais *ce que vous avez fait!* Vous avez chassé nos évêques, et nous voulons les conserver; vous avez renversé de votre autorité privée toute la discipline, et nous réclamerons toujours contre cet attentat. Vous soutenez que le chef de l'Eglise n'a pas le droit de vous condamner, et nous soutenons que les jugemens qu'il a portés contre vous sont pour les vrais catholiques autant de règles inviolables. Est-ce là faire ce que vous avez fait? est-ce *ratifier* vos témérités, vos injustices et vos usurpations? *Vous nous croyez sincères;* c'est une excessive bonté de votre part, et c'est d'autant plus généreux à vous, que nous ne vous le rendons pas, et que bien loin de vous croire sincère, nous pensons très-sincèrement que vous vous moquez et des autres et de vous-même, quand vous nous dites *n'avoir fait que ce que nous avons fait.*

Vous avez cru sans doute nous embarrasser grandement en avouant que « la constitution civile du clergé ne peut » plus s'observer, mais qu'il est encore plus impossible » de reprendre le Concordat : » d'où vous concluez qu'il « est donc urgent de s'occuper en commun d'un nouveau » code de discipline conforme aux anciens canons, et » adapté à l'état actuel de l'Eglise Gallicane. »

Mais, 1° si la constitution civile ne peut plus s'observer dans l'état actuel, pourquoi donc l'observez-vous? pourquoi prenez-vous donc un titre qu'elle seule vous a donné? Que sont donc ces évêques-curés, ces pasteurs sans mandat apostolique, ces élus au nom du peuple, sans toutefois que le peuple s'en mêle, et qui ne seroient pas plus élus canoniquement quand le peuple s'en mêleroit, sinon des évêques qui *observent* la constitution civile? Mais si elle ne peut plus *s'observer,* on peut donc lui désobéir; on peut donc faire le contraire de ce qu'elle a fait, et vouloir le contraire de ce qu'elle a voulu; on n'est donc

plus *réfractaire* pour méconnoître ceux qu'elle a reconnus. Ce mot, dont vous et vos pareils vous servez par habitude, n'est donc qu'une dénomination mensongère que vous répétez sans l'entendre, ou que vous n'entendez que comme l'ont entendu ceux qui s'en sont servi pour nous calomnier, afin de mieux nous dépouiller, et pour nous dépouiller, afin de mieux nous massacrer.

2° Qui vous a dit que, dans l'*état actuel des choses*, il faut *reprendre le Concordat*, quoique nous soyons bien loin de penser qu'*il n'eût dû jamais voir le jour;* quoique l'expérience de trois siècles ait prouvé sa nécessité et son utilité; quoiqu'avec ses abus, il ait remédié à des abus beaucoup plus dangereux et plus funestes encore; quoiqu'il n'y ait que des téméraires et des audacieux qui osent parler avec autant d'irrévérence d'un traité approuvé par des conciles œcuméniques; quoiqu'il n'ait pu être rompu que par la violence et la terreur, qu'on ne sut que trop inspirer au chef de la nation; quoique vous ayez menti à la notoriété publique, à l'évidence, et au vœu même du clergé de France, lorsque vous avancez que les cahiers en demandoient la suppression, et quoiqu'il soit vrai encore qu'il n'auroit pas pu être légitimement supprimé, quand même la nation l'eût demandé, parce qu'une nation, pas plus qu'un particulier, ne peut commettre une injustice, en rompant un traité sans l'aveu et le concours des parties contractantes?

3° Qui vous a dit que, même *dans l'état actuel des choses*, il est impossible de reprendre le Concordat? Qui vous a dit que, quoique les accessoires de ce Concordat soient impossibles aujourd'hui, il le soit aussi quant au fond et dans ce qui importe le plus au bien de l'Eglise et à la paix dans l'Etat? Qui vous a dit que le gouvernement actuel, convaincu par l'expérience de la nécessité d'une religion nationale, et par conséquent du rétablissement de la re-

ligion catholique, ne puisse pas enfin s'entendre avec le chef de l'Eglise, et ménager un accommodement, par lequel les magistrats suprêmes nommeroient les évêques, sous la réserve de les faire agréer au souverain pontife? Où trouvez-vous que tout cela soit impossible, et qu'un pareil Concordat *ne puisse jamais voir le jour?*

4° Qui vous a dit qu'en supposant l'impossibilité absolue du Concordat, nous ayons besoin d'avoir recours à vous pour savoir comment nous conduire? Qui vous a dit que, dans cette hypothèse, nous ne nous retrouverions pas au point où nous étions avant le Concordat, et que nous ne puissions dans ce cas reprendre l'ancienne discipline de l'Eglise Gallicane, qui précéda le Concordat? Qui vous a dit qu'alors les cathédrales ne recouvreroient pas de fait la faculté des élections qui leur appartenoient de droit? Qui vous a dit que ce mode d'élection seroit impossible *dans l'état actuel des choses?* Ainsi, Concordat ou non, vous n'en êtes pas plus avancé; et dans les deux suppositions, vous restez toujours ce que vous êtes, c'est-à-dire rien.

Vous voyez donc qu'il n'est pas *si urgent* de faire un nouveau code de discipline *en commun;* que, quand il deviendroit urgent de le faire en commun, nous ne le pourrions faire qu'avec le père commun des fidèles, lequel ne peut pas être étranger à un si grand changement qui l'intéresse de si près; que le faire sans lui, ce ne seroit pas agir *en commun,* mais faire bande à part; et qu'avant d'opérer en commun avec vous, il faut, de toute nécessité, que nous sachions ce que vous avez de commun avec lui.

Mais nous savons bientôt à quoi nous en tenir à cet égard, par les outrages et les blasphèmes auxquels vous vous emportez contre les Brefs de notre père commun et *leurs fabricateurs coupables,* contre *ces Brefs prétendus,*

L'argument qui vous est le plus familier, ainsi qu'à vos frères intrus, c'est l'obligation que vous a l'Eglise de votre intrusion même; c'est de vouloir nous faire entendre que sans vous tout étoit perdu, et de nous donner ainsi pour du courage votre indigne complaisance, et pour du zèle votre énergie révolutionnaire. « Vous nous interpel- » lez de répondre, une bonne fois, d'une manière claire » et précise, et de vous dire ce que seroit devenue la re- » ligion en France, si, au lieu de tenir ferme, vous » eussiez imité notre conduite. » Mais vous croyez donc que notre réponse sera plus difficile, parce que votre question est plus hardie; vous croyez donc qu'on ne vous répondra pas, d'une manière claire et précise, que s'il n'y avoit point eu de remplaçans, il n'y auroit jamais eu de remplacés, et que par ce seul coup vous eussiez arrêté l'impiété, qui n'attendoit que ce remplacement pour *décatholiser* la France? N'est-il pas bien étrange que vous nous demandiez ce que seroit devenue la religion, si vous n'aviez point fait ce que les impies ont désiré que vous fissiez, ce qu'ils vous ont commandé de faire, ce qui a mis le comble à leur joie lorsque vous l'avez fait, et ce pourquoi ils vous ont constamment protégés, parce que vous l'aviez fait? Ce que seroit devenue la religion? Interrogez votre conscience, elle vous le dira. Vous auriez prévenu sa ruine; vous l'auriez consolée par votre courage, comme vous l'avez déshonorée par votre lâcheté; vous auriez du moins allégé le poids de ses calamités, si vous n'aviez pu les prévenir toutes. Peut-être qu'elle n'eût pas conservé son ancien lustre, mais elle

transformer en *comité de salut public*, lequel vint ensuite, en se tenant à quatre pour ne pas rire, proposer le révérendissime à la ratification *du peuple*. Et c'est cette comédie qu'on nous donne pour une élection canonique! et c'est cet évêque furtif qui, ainsi fagoté à l'insu de tout Paris, s'intitule aujourd'hui *évêque de Paris!*

eût conservé son ancienne unité ; elle auroit pu pleurer sur les débris de ses sanctuaires, mais elle n'eût pas vu élever autel contre autel ; elle eût pu voir ses temples dépouillés, mais non ses ministres souillés ; et si vous n'aviez pas eu le bonheur d'éteindre tous ces troubles qui l'ont désolée, vous n'auriez pas eu la honte d'avoir enfanté ces maux au-dessus de tout remède, et ces scandales au-dessus de toute expiation. *Ce que seroit devenue la religion ?* Voyez plutôt ce qu'elle est devenue, voyez plutot ce qu'elle devint dès l'instant même qu'elle fut dans vos mains, voyez les abominations et les scandales qui naquirent avec votre église séculière et municipale ; voyez ces farces sacrilèges qui accompagnèrent vos ordinations et vos installations ; voyez les abominations de toute espèce qui s'introduisirent dans le lieu saint dès que vous y eûtes placé le juif, l'athée et le protestant pour recevoir votre serment. Quoi donc ! la religion a été détruite par vous, et vous nous demandez ce que seroit devenue la religion sans vous ! Vous avez eu la bassesse de condescendre à tout ce que les impies ont voulu de vous ; vous les avez hautement favorisés, aidés de *tout votre pouvoir* dans leur dessein manifeste aux yeux de l'univers, de détruire la religion, et vous nous dites que vous l'avez sauvée ! Quoi ! vous avez déserté le poste où l'Eglise vous avoit mis, pour prendre le poste d'un autre où elle ne vous plaçoit pas, et vous nous dites que *vous avez tenu ferme !* Sans doute qu'il falloit être ferme pour en agir ainsi ; mais il falloit être quelque chose de plus, car il falloit braver toute pudeur et se roidir contre toute honte. Ah ! ceux qui véritablement ont tenu ferme, ce sont ces courageux ministres qui, sous la hache des assassins, se sont écriés d'une même voix : Nous ne le pouvons pas ; et qui, pour parler avec l'encyclique de Pie VII, ont renoncé à tout, *plutôt que de se lier*

par un crime; ce sont ces martyrs généreux de la déportation, qui ont porté le témoignage de leur foi sur des plages barbares et lointaines ; ce sont ces vieillards vénérables, qui gémissent encore sous les liens de la réclusion, et dont l'humanité autant que la justice réclament la délivrance; c'est Pie VI lui-même, qui, sous les canons du Directoire, a hautement refusé de retirer ses Brefs, et leur a donné par là même une nouvelle force : voilà les héros *qui ont tenu ferme,* et non ces lâches déserteurs des saintes règles, qui ont plié à tout vent et se sont arrangés avec toutes les circonstances; et non ces pasteurs mercenaires, qui, n'ayant eu de courage que pour envahir, n'ont aujourd'hui de *fermeté* que pour ne pas restituer.

Parlez-nous maintenant de votre *dévoûment sublime,* ne craignant pas ainsi de vous rendre ridicule, après vous être rendu odieux. Parlez-nous de votre *dévoûment désintéressé, dont le Seigneur vous récompensera,* sans doute parce qu'alors vous vous appliquâtes douze mille livres de rente que vous donnèrent les impies pour vous *récompenser* d'avoir chassé l'évêque de Belley, lequel sans doute se laissa dépouiller par *intérêt.* Dites-nous que, pour vous dévouer, *vous vous élançâtes sur la brèche;* ce qui naturellement nous rappelle que, pour prendre possession de votre nouveau poste, il vous fallut soutenir un siège. Dites-nous que *le mouvement étoit donné, et qu'il falloit le suivre;* comme si votre crime n'étoit pas d'avoir suivi le mouvement, tout en nous assurant que vous aviez tenu ferme; comme si ce n'étoit pas l'Église, et non le mouvement, le souverain pontife et non le mouvement, le corps de vos pasteurs et non le mouvement, qu'il falloit suivre; comme si le fanatisme irréligieux de ceux qui donnoient le mouvement, et le fanatisme non moins irréligieux de ceux qui le suivoient, n'eût pas prouvé aux moins clairvoyans

qu'on ne pouvoit ici suivre le mouvement sans étouffer le mouvement de l'honneur et le mouvement de la conscience. Dites-nous encore « qu'en vous chargeant de ce pesant » fardeau, dans des circonstances difficiles, *où nous cher-* » *chions notre sûreté dans la fuite*, vous n'avez fait que » vous dévouer; » ne craignant pas de vous donner ici pour un envahisseur avéré, qui a profité de ces circonstances *difficiles*, à la vérité, pour les autres, mais très-commodes et très-prospères pour vous; ne voyant pas que si nous avons été obligés de *chercher notre sûreté dans la fuite*, vous n'avez donc pas pu, en *sûreté* de conscience, profiter de nos dépouilles, d'après la maxime reçue, que l'on n'hérite pas de ceux qu'on assassine, et qu'ainsi votre réputation en ce monde et votre salut dans l'autre sont d'autant moins *en sûreté*, que nos vies et nos personnes ont plus été exposées.

D'ailleurs est-il bien vrai que vous ne vous êtes *dévoués* qu'après la fuite des pasteurs persécutés? Avez-vous bien réellement attendu, pour vous *dévouer*, qu'ils eussent cherché leur sûreté dans la fuite? N'étiez-vous pas tous dévoués avant qu'ils eussent fui? Ne les avez-vous pas chassés vous-mêmes de leurs cathédrales par le moyen des baïonnettes, plus dignes ainsi de porter le casque que de porter la mitre? Ne les avez-vous pas insultés en face, et attaqués corps à corps par la raison même qu'ils ne cherchoient pas leur sûreté dans la fuite, et qu'ils ne vouloient nullement vous permettre de vous *dévouer?* Quoi donc! fuyoient-ils, ces évêques qui vous opposoient leurs réclamations, leurs instructions, leurs protestations; ces évêques qu'un décret même autorisoit à rester en place jusqu'au remplacement, et qui certes y seroient encore, si vous ne vous étiez honteusement offerts pour les remplacer? Fuyoient-ils ceux qui étoient chargés de fers dans leurs propres diocèses, comme

l'évêque de Senez? fuyoient-ils ceux qui ont été massacrés à Paris, comme l'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et de Saintes? fuyoient-ils ces évêques qui sont restés en France, et que la Providence a sauvés miraculeusement pour être un titre de plus à votre condamnation et à votre honte? fuyoit-il cet évêque de Saint-Papoul, déporté à l'île de Rhé, et dont la présence vous importune d'autant plus que son zèle nous devient plus utile? fuyoient-ils cet évêque de Mâcon qui n'a jamais quitté son diocèse, et cet évêque de Senlis qui, malgré son grand âge, veille encore aujourd'hui aux besoins de ses ouailles? Il est donc solennellement avéré que vous avez confisqué les places d'hommes qui ne fuyoient point, ou d'hommes qui ne pouvoient pas fuir, ou d'hommes qui n'ont jamais fui, ou d'hommes qui n'ont été martyrs que parce qu'ils n'ont pas fui : tant vous aviez du penchant à vous *dévouer!* tant votre ame étoit morte aux premiers sentimens d'honneur et de délicatesse!

Toujours occupé à donner le change à vos lecteurs et à les distraire sur l'odieux de votre usurpation, vous nous dites que « le serment civique étoit absolument le même » pour les ecclésiastiques et pour les simples citoyens, » et que cependant nous faisons un crime aux prêtres » de ce serment, tandis que nous traitons les autres avec » la plus grande indulgence : » comme si les simples citoyens avoient fait le serment que vous avez fait; comme si le serment que les impies vous ont imposé ne vous regardoit pas exclusivement; comme si le serment des simples citoyens eût porté *textuellement* qu'ils juroient de *veiller sur les fidèles qui leur étoient confiés*, c'est-à-dire, d'envahir le troupeau qu'ils tenoient de *la nation*. Et certes, qui doute que les simples citoyens qui ont fait votre serment, c'est-à-dire, qui ont juré d'observer votre constitution civile, ne soient aussi coupables, comme

vous, d'un parjure? qui doute que tous ceux qui ont concouru efficacement à votre intrusion, ou qui vous ont prêté main-forte pour votre installation (1), ne soient condamnés comme vous? Ils peuvent avoir été traités avec une *grande indulgence*, parce que l'ignorance et même la bonne foi ont pu servir d'excuse à la plupart d'entre eux, et que d'ailleurs, n'ayant rien envahi, ils n'avoient rien à rendre; mais il n'en est pas moins vrai que nous ne mettons aucune différence entre la conscience d'un prêtre et celle d'un citoyen, si ce n'est que l'une doit être plus scrupuleuse que l'autre, et que, pour avancer le contraire comme vous faites, il faut n'avoir pas plus la conscience d'un citoyen que celle d'un prêtre.

Mais voici qui est plus curieux. « Si l'on veut raisonner » juste, dites-vous, et juger équitablement des choses, il » doit paroître évident et certain que ceux qui ont fait » la promesse de fidélité à la constitution, ont absolu- » ment contracté les mêmes engagemens que ceux qui » ont prêté le serment civique. Toute différence qu'on » voudroit établir entre ces deux actes seroit chimérique » et de mauvaise foi. » Fut-il jamais une comparaison plus *chimérique et de plus mauvaise foi?* et par quel étrange sophisme nous prouverez-vous donc l'identité de ces *deux actes?* Qu'a de commun la constitution civile que vous avez jurée, avec la constitution de l'an VIII? où trouvez-vous, dans la nouvelle promesse de fidélité qu'a faite une grande partie des prêtres catholiques, quelque chose qui ait trait, ni de près ni de loin, à tout ce brigandage

(1) On sent que nous ne parlons ici que des premières installations, qui, presque toutes, se firent au pas de charge ou en dansant la carmagnole; car celles d'aujourd'hui ne sauroient être ni plus calmes ni plus modestes. Tout s'y fait sans bruit, et même à la sourdine. On n'y chante plus *Ça ira;* ou s'y contente simplement du chant *du départ.* Dieu les entende et les conduise!

..

de 91 ? En promettant d'être fidèles aux puissances, promettent-ils d'être fidèles à votre puissance ? Prennent-ils donc l'engagement de *maintenir* votre constitution qu'ils réprouvent, vos conciliabules qu'ils méprisent, et votre église qu'ils ne connoissent pas ? Promettent-ils d'être infidèles comme vous à leurs évêques légitimes et au souverain pontife, dont ils attendent la décision, pour s'y soumettre avec respect? Vous voyez donc bien qu'il y a entre ces *deux actes* une différence essentielle qui ne peut échapper qu'à des aveugles volontaires, et que ces deux actes ne se ressemblent pas plus qu'un évêque catholique ne ressemble à un intrus, un légitime possesseur à un *larron*, et une brebis à un *loup* (1).

C'est toujours dans la même supposition et avec le même courage, que vous nous demandez : « Qu'avons-nous fait? » sinon ce que vous avez fait depuis, et ce que vous ve- » nez de ratifier ; car nous vous croyons sincères, c'est-à- » dire que tout notre crime seroit de vous avoir devancés » dans l'accomplissement du précepte divin et aposto- » lique qui nous ordonne d'obéir aux puissances. » Tout votre crime est dans la transgression de ce précepte divin et apostolique, de ne pas obéir aux puissances, lorsqu'elles vous ordonnent de désobéir à l'Eglise. Tout votre crime est de vous être installé de vous-même et de *venir d'ailleurs ;* tout votre crime est de vous dire le vicaire de M. de Juigné, quand il ne veut de vicaires que ceux qui tiennent leurs pouvoirs de lui, et que vous ne pouvez pas le

(1) Nous faisons grâce encore à J. B. Royer de la différence qui existe entre le sens de la promesse qu'ont faite les prêtres catholiques et celle des constitutionnels, car on sait que ceux-ci sont les grands ennemis du sens *passif*, qui ne s'accorde pas assez avec leur activité, et que, peu contens *de ne pas s'opposer*, ils veulent encore *maintenir*, comme ils ont tout *maintenu* jusqu'à présent; ce qui n'a pas empêché qu'ils n'aient eu le chagrin de voir s'écrouler tout ce qu'ils ont *maintenu*, jusqu'à la constitution de 93.

représenter malgré lui. A Dieu ne plaise que nous ayons fait et que nous fassions jamais *ce que vous avez fait!* Vous avez chassé nos évêques, et nous voulons les conserver; vous avez renversé de votre autorité privée toute la discipline, et nous réclamerons toujours contre cet attentat. Vous soutenez que le chef de l'Eglise n'a pas le droit de vous condamner, et nous soutenons que les jugemens qu'il a portés contre vous sont pour les vrais catholiques autant de règles inviolables. Est-ce là faire ce que vous avez fait? est-ce *ratifier* vos témérités, vos injustices et vos usurpations? *Vous nous croyez sincères;* c'est une excessive bonté de votre part, et c'est d'autant plus généreux à vous, que nous ne vous le rendons pas, et que bien loin de vous croire sincère, nous pensons très-sincèrement que vous vous moquez et des autres et de vous-même, quand vous nous dites *n'avoir fait que ce que nous avons fait.*

Vous avez cru sans doute nous embarrasser grandement en avouant que « la constitution civile du clergé ne peut » plus s'observer, mais qu'il est encore plus impossible » de reprendre le Concordat: » d'où vous concluez qu'il « est donc urgent de s'occuper en commun d'un nouveau » code de discipline conforme aux anciens canons, et » adapté à l'état actuel de l'Eglise Gallicane. »

Mais, 1° si la constitution civile ne peut plus s'observer dans l'état actuel, pourquoi donc l'observez-vous? pourquoi prenez-vous donc un titre qu'elle seule vous a donné? Que sont donc ces évêques-curés, ces pasteurs sans mandat apostolique, ces élus au nom du peuple, sans toutefois que le peuple s'en mêle, et qui ne seroient pas plus élus canoniquement quand le peuple s'en mêleroit, sinon des évêques qui *observent* la constitution civile? Mais si elle ne peut plus *s'observer,* on peut donc lui désobéir; on peut donc faire le contraire de ce qu'elle a fait, et vouloir le contraire de ce qu'elle a voulu; on n'est donc

plus *réfractaire* pour méconnoître ceux qu'elle a reconnus. Ce mot, dont vous et vos pareils vous servez par habitude, n'est donc qu'une dénomination mensongère que vous répétez sans l'entendre, ou que vous n'entendez que comme l'ont entendu ceux qui s'en sont servi pour nous calomnier, afin de mieux nous dépouiller, et pour nous dépouiller, afin de mieux nous massacrer.

2° Qui vous a dit que, dans l'*état actuel des choses*, il faut *reprendre le Concordat*, quoique nous soyons bien loin de penser qu'*il n'eût dû jamais voir le jour;* quoique l'expérience de trois siècles ait prouvé sa nécessité et son utilité; quoiqu'avec ses abus, il ait remédié à des abus beaucoup plus dangereux et plus funestes encore; quoiqu'il n'y ait que des téméraires et des audacieux qui osent parler avec autant d'irrévérence d'un traité approuvé par des conciles œcuméniques; quoiqu'il n'ait pu être rompu que par la violence et la terreur, qu'on ne sut que trop inspirer au chef de la nation; quoique vous ayez menti à la notoriété publique, à l'évidence, et au vœu même du clergé de France, lorsque vous avancez que les cahiers en demandoient la suppression, et quoiqu'il soit vrai encore qu'il n'auroit pas pu être légitimement supprimé, quand même la nation l'eût demandé, parce qu'une nation, pas plus qu'un particulier, ne peut commettre une injustice, en rompant un traité sans l'aveu et le concours des parties contractantes?

3° Qui vous a dit que, même *dans l'état actuel des choses*, il est impossible de reprendre le Concordat? Qui vous a dit que, quoique les accessoires de ce Concordat soient impossibles aujourd'hui, il le soit aussi quant au fond et dans ce qui importe le plus au bien de l'Eglise et à la paix dans l'Etat? Qui vous a dit que le gouvernement actuel, convaincu par l'expérience de la nécessité d'une religion nationale, et par conséquent du rétablissement de la re-

ligion catholique, ne puisse pas enfin s'entendre avec le chef de l'Eglise, et ménager un accommodement, par lequel les magistrats suprêmes nommeroient les évêques, sous la réserve de les faire agréer au souverain pontife? Où trouvez-vous que tout cela soit impossible, et qu'un pareil Concordat *ne puisse jamais voir le jour?*

4° Qui vous a dit qu'en supposant l'impossibilité absolue du Concordat, nous ayons besoin d'avoir recours à vous pour savoir comment nous conduire? Qui vous a dit que, dans cette hypothèse, nous ne nous retrouverions pas au point où nous étions avant le Concordat, et que nous ne puissions dans ce cas reprendre l'ancienne discipline de l'Eglise Gallicane, qui précéda le Concordat? Qui vous a dit qu'alors les cathédrales ne recouvreroient pas de fait la faculté des élections qui leur appartenoient de droit? Qui vous a dit que ce mode d'élection seroit impossible *dans l'état actuel des choses?* Ainsi, Concordat ou non, vous n'en êtes pas plus avancé; et dans les deux suppositions, vous restez toujours ce que vous êtes, c'est-à-dire rien.

Vous voyez donc qu'il n'est pas *si urgent* de faire un nouveau code de discipline *en commun;* que, quand il deviendroit urgent de le faire en commun, nous ne le pourrions faire qu'avec le père commun des fidèles, lequel ne peut pas être étranger à un si grand changement qui l'intéresse de si près; que le faire sans lui, ce ne seroit pas agir *en commun,* mais faire bande à part; et qu'avant d'opérer en commun avec vous, il faut, de toute nécessité, que nous sachions ce que vous avez de commun avec lui.

Mais nous savons bientôt à quoi nous en tenir à cet égard, par les outrages et les blasphèmes auxquels vous vous emportez contre les Brefs de notre père commun et *leurs fabricateurs coupables,* contre *ces Brefs prétendus,*

qui contiennnent une doctrine perverse et anti-chrétienne; qui ne pourroient que déshonorer le saint siège et flétrir la mémoire de Pie VI, et portent sur le front un caractère de réprobation : langage d'autant plus criminel, que, joignant ici l'impudence à l'hypocrisie, vous les outragez comme vrais, en affectant de les nier comme faux. C'est ainsi que parloit Luther, tout en protestant, comme vous, *de son profond respect pour le saint siège;* c'est ainsi qu'ont parlé les schismatiques et les hérétiques de tous les temps, c'est ainsi que parloient les impies de la Convention et de ces clubs *pervers et anti-chrétiens,* où vous avez fait votre noviciat épiscopal; et n'eussiez-vous contre vous qu'un pareil langage, c'en seroit assez pour vous *déshonorer,* et imprimer *sur votre front un caractère de réprobation.*

Venez donc maintenant faire le patelin, et nous tendre les bras; venez nous proposer de nous réunir avec les *coupables fabricateurs* de telles pastorales; venez nous proposer la paix, à condition que nous nous mettrons, comme vous, dans la disgrâce du père commun des fidèles, et cela pour gagner vos bonnes grâces et celles de Grégoire; demandez-nous *ce que nous avons répondu à de telles avances!* Mais qu'avons-nous donc à répondre, que de garder, comme nous avons fait, *le silence du mépris,* suivant votre expression? Qu'y a-t-il de plus pacifique que de ne pas répondre à des avances insultantes? Que répondre à des hommes de mauvaise foi, qui ne proposent de céder le terrain que pour rester en place, qui osent se targuer de générosité en faisant des avances où ils ont seuls à gagner, qui parlent de leurs sacrifices et ne sacrifient rien, et qui, regardant tous ceux qui se rétractent comme des hommes sans conscience et sans principes, nous proposent sérieusement de nous rétracter, en avouant, par cette paix, qu'ils ont pu faire ce qu'ils ont fait, et que nous n'avons pas pu dire ce que nous avons dit?

Mais enfin qui êtes-vous donc, pour que nous vous répondions? d'où venez-vous, et au nom de qui parlez-vous? qui vous a député au congrès que vous demandez? et nous-mêmes, qui nous a donné commission pour nous y rendre? Croyez-vous donc que nous puissions vous écouter, sans écouter auparavant l'autorité qui nous gouverne? croyez-vous que nous ayons le droit de stipuler pour les parties intéressées? croyez-vous que de simples particuliers puissent juger définitivement cette cause majeure, si jamais cause l'a été? croyez-vous que l'on puisse conclure une paix séparée dans l'Eglise, comme on fait dans les Etats? croyez-vous qu'il ne s'agit ici que de nous prendre par la main, et de porter dans un banquet fraternel des toasts à la paix, et que, comme vous n'avez fait qu'un jeu d'enfant de votre installation, nous puissions faire d'une décision aussi capitale une pure plaisanterie?

Cessez donc de nous proposer un plan dérisoire et visiblement chimérique, un plan où les envahisseurs feroient la part aux envahis, et qui nous associeroit avec les *larrons*, en consacrant leurs titres usurpés et leurs prétentions schismatiques; un plan que nous n'avons ni mission pour discuter, ni autorité pour ratifier; un plan qui, bien loin d'abréger les difficultés, ne feroit que les augmenter, et qui, en nous proposant *une réunion* hors de l'unité, deviendroit un remède pire que le mal même; un plan enfin qui n'est autre chose qu'une véritable pétition de principes, puisque, pour l'adopter, il faudroit reconnoître que vous avez eu le droit de le faire, et qu'il porte ainsi tout entier sur la base même qui est l'objet de nos réclamations et la source du schisme.

Rien n'est donc moins fait pour nous en imposer, que ce ton tragique avec lequel vous nous menacez des jugemens de Dieu que vous provoquez chaque jour par votre impénitence, et du compte qu'il nous *demandera du sang*

de nos frères que le schisme aura fait périr ; comme s'ils ne périssoient pas par leur faute, en s'adressant à vous, et que, par une réaction nécessaire, vous ne périssiez pas avec eux. Mais combien surtout êtes-vous risible, lorsque, voulant finir par un coup de théâtre, vous dites que *ceux que le bruit de ce tonnerre ne réveille pas, sont frappés d'un mortel assoupissement !* Et voilà pourquoi vous êtes mort, puisque vous ne vous réveillez pas au bruit de ce tonnerre, puisque les foudres de l'Eglise, dont vous êtes frappé, ne vous réveillent pas, et que, garrotté par les quadruples liens de l'interdit, de la suspense, de l'irrégularité et de l'excommunication, vous persistez dans *votre assoupissement.* Mais non, et il est temps encore de vous réveiller. Réveillez-vous à la voix de votre conscience, qui déjà vous a fait convenir que vous n'étiez qu'un pasteur provisoire ; réveillez-vous à la voix de Pie VII, qui vous reproche de vous être *souillé de la tache d'un serment sacrilège ;* réveillez-vous à la voix du gouvernement même, qui, par son arrêté du 28 vendémiaire, ne vous laisse plus aucune excuse ni devant Dieu ni devant les hommes, et qui, cassant toutes les lois révolutionnaires de l'émigration, brise d'un même coup et votre crosse, et votre mitre, et votre métropole. Ne parlez plus d'une paix dont vous êtes le premier obstacle, en troublant chaque jour le repos de l'Eglise par des synodes schismatiques. Songez à *la joie qu'auront,* selon vous-même, *tous les citoyens de cette grande commune, quand M. de Juigné reviendra parmi eux,* et à la joie qui aura lieu dans le ciel, lorsque vous reviendrez à Dieu et à l'Eglise. Travaillez à vous mettre en paix avec elle, avant de vous mettre en paix avec nous, et au lieu d'écrire au premier consul pour lui demander le rappel de l'archevêque de Paris, écrivez au souverain pontife pour lui demander son jubilé et votre absolution, sans laquelle vous n'aurez pas de jubilé.

31.

SUR UN ARRÊTÉ DE LIGNIVILLE,

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE,

EN DATE DU 4 OCTOBRE, QUI ORDONNOIT AUX PRÊTRES INSCRITS SUR LA LISTE DES DÉPORTÉS, DE SE RENDRE EN SURVEILLANCE A CHAUMONT OU A VASSY, ET DE SE PRÉSENTER CHEZ LES MAIRES.

C'est au milieu du calme le plus profond, c'est sous les yeux d'un gouvernement tutélaire qui s'applique à faire disparoître jusques aux moindres traces du règne de la terreur, c'est au moment où chaque citoyen se félicite de n'être plus froissé par des réactions meurtrières; c'est alors, dis-je, que le préfet Ligniville prend des mesures qui nous rappellent les mesures acerbes, des mesures que rien ne nécessite, et qui n'ont point d'exemple dans aucun département de la république; c'est alors qu'il ressuscite des proscriptions qu'il devroit lui-même se féliciter de voir éteintes, et qu'il se plaît à exercer sur des respectables infortunés un droit cruel que lui donnent peut-être des lois révolutionnaires, mais que lui ôte l'humanité, et que la justice lui défend.

Mais il faut cependant écouter les raisons du préfet Ligniville, et ne pas le condamner sans l'entendre, comme il punit les prêtres sans les avoir jugés.

« Considérant qu'il est informé officiellement, par sa » correspondance avec les fonctionnaires publics, que » nombre de prêtres déportés, rentrés, non arrêtés par

» la foiblesse des autorités secondaires, et de prêtres » sujets à la déportation, enfreignant leur surveillance, » fomentent des divisions entre les citoyens; qu'ils s'éta- » blissent purement et simplement dans les communes » à leur convenance, et ne craignent pas de publier » que les ministres qu'ils veulent déplacer (et qui ce- » pendant ont donné des marques constantes d'atta- » chement au gouvernement, et ont prévenu toute ten- » dance à l'athéisme, par l'exemple qu'ils ont donné, » et le courage avec lequel ils ont continué d'exercer » leurs fonctions), induisent les citoyens en erreur, » cherchent à leur persuader qu'il n'y a de salut que » pour ceux qui n'accordent qu'à eux leur confiance, » ce qui est absolument contraire à la liberté des cultes » qu'ils réclament;

» Que c'est le comble de l'impudeur et de l'effronte- » rie, d'oser abuser de la tolérance pour porter l'intolé- » rance à ce point;

» Considérant que les prêtres frappés de déportation » par une loi ne peuvent recouvrer leurs droits de ci- » toyen que par une loi, ainsi que le lui rappelle le mi- » nistre de la police générale, par sa lettre du 21 fruc- » tidor dernier;

» Considérant cependant que si, d'un côté, il importe » de préserver les citoyens d'un fléau tel que l'arrivée » inopinée des prêtres fanatiques, qui établissent à l'im- » proviste des discussions religieuses ou politiques au mi- » lieu des paisibles habitans des campagnes, qui la veille » ne s'occupoient que de leurs travaux agricoles, et d'in- » voquer un Dieu de paix en présence d'un ministre quel- » conque; de l'autre, le gouvernement est trop fort et » trop sûr du dévoûment des Français à la république, » pour que le magistrat auquel la tranquillité d'un dé- » partement est confiée, se croie forcé de prendre des

» mesures telles que la déportation immédiate aux fron-
» tières, par la gendarmerie, de tous les prêtres inscrits
» sur la liste des déportés, d'autant que plusieurs d'entre
» eux ont obtenu des mises en surveillance du ministre
» de la police générale, et se sont montrés dignes, par
» leur conduite, d'être *tolérés* sur le territoire français;
» Considérant que la précipitation, dans cette occur-
» rence, pourroit donner lieu à des erreurs que sa sensi-
» bilité ne lui pardonneroit jamais. »

Voilà bien le style de 93; voilà bien le pathos et l'amphigouri philosophique dont on nous régaloit dans le bon temps. Certes, nous voyons bien ici des allégations, des inculpations, des diffamations; mais où sont les faits et les preuves? nous voyons bien de vagues généralités, afin de prendre des mesures générales et de proscrire en masse; mais où sont les particuliers et les individus coupables? nous voyons bien les troubles qu'il craint; mais où sont les troubles qu'il voit? N'est-ce peut-être pas parce qu'il n'en voit point, qu'il se met en colère et qu'il s'emporte à des déclamations? n'est-ce peut-être pas parce que les prêtres se conduisent beaucoup mieux qu'il ne le désire, qu'il s'abaisse à les outrager? car qu'est-ce donc que ce *fléau tel que l'arrivée inopinée des prêtres fanatiques?* qu'est-ce que *ce comble de l'impudeur et de l'effronterie* dont il parle, sinon le comble de l'indécence et du fanatisme? Et comment un magistrat se permet-il un pareil langage dans un acte d'administration, où doit régner ce ton de dignité et de modération qui est celui de la justice, sans songer qu'en s'exprimant de la sorte, il s'ôte tout crédit et toute croyance; qu'il justifie par là les prêtres même qu'il diffame, et qu'en nous décelant ainsi la haine passionnée dont il est animé contre la religion, il nous révèle en même temps tout le secret de son arrêté?

Ainsi nous avons droit de ne pas le croire, quand il

nous dit que ces prêtres *veulent déplacer* les ministres qui ont pris leur place, à moins que ce ne soit par la voie de la persuasion; ces ministres *qui ont prévenu toute tendance à l'athéisme par le courage avec lequel ils ont continué d'exercer leurs fonctions*, à moins que ce ne soit par des exhortations pacifiques qui préviennent *toute tendance au schisme, et qui tendent* toutes au véritable catholicisme; ce qui ne regarde nullement les préfets, même ceux qui, par leurs opinions, auroient une tendance au philosophisme, au pyrrhonisme et au *rienisme*.

Ainsi nous avons droit de ne pas le croire, quand il nous dit que *ces prêtres fanatiques établissent à l'improviste des discussions religieuses ou politiques*, à moins que ce ne soit en faisant leurs catéchismes ou leurs prônes à *l'improviste*, ce qui supposeroit en eux le talent de parler sans se préparer; qu'ils les établissent *au milieu des paisibles habitans des campagnes, qui la veille ne s'occupoient que de leurs travaux agricoles*, ce qui signifie peut-être qu'ils leur prêchent la sanctification du dimanche, qui s'accorde beaucoup mieux que le décadi avec leurs travaux agricoles; *et d'invoquer un Dieu de paix en présence d'un ministre quelconque*, ce qui peut-être veut dire encore qu'ils leur prêchent de ne pas invoquer Dieu en présence d'un ministre quelconque, parce qu'un vrai ministre n'est pas un ministre quelconque; que Dieu ne se contente pas d'un ministre quelconque; que, quand on n'a qu'un ministre quelconque, on n'a qu'une religion quelconque, ou, ce qui est la même chose, qu'une morale, une bonne foi et une probité quelconque.

S'est-il bien entendu lui-même, quand il nous dit que *ces prêtres cherchent à persuader qu'il n'y a de salut que pour ceux qui n'accordent qu'à eux leur confiance, ce qui est absolument contraire à la liberté des cultes qu'ils réclament?* Mais où a-t-il donc pris qu'il faille avoir con-

fiance à tout le monde, et que, parce que tout est bon pour lui, il faut également que tout soit bon pour nous? Où a-t-il pris que, parce qu'il protège spécialement *les ministres quelconques*, nous soyons par là même forcés de nous regarder comme des ministres quelconques? où a-t-il pris que l'on ne puisse pas prêcher cette *confiance* exclusive dans l'ordre de la religion, sans toucher aux égards de citoyen à citoyen, sans nuire à l'ordre social, et même pour le plus grand bien de l'ordre social? où a-t-il pris que, parce que tous les cultes sont libres, on ne puisse plus dire, même en chaire, qu'un protestant n'est pas un catholique, qu'un schismatique n'est pas dans l'unité, et qu'un philosophe n'est qu'un charlatan? Comment ne voit-il pas que son arrêté même a violé cette liberté, puisqu'il combat l'enseignement de notre culte, en l'appelant une *erreur;* puisqu'il veut qu'on nous refuse cette confiance qu'il réclame pour *les ministres quelconques;* puisqu'il voudroit nous empêcher de prêcher notre culte tel que nous le croyons, tel qu'il est, et tel qu'il doit être? Fort libre à lui sans doute de mettre son *salut* en Jupiter ou en Voltaire, d'adopter tous les cultes, et même de s'en passer, ce qui est beaucoup plus simple; mais, dût-il nous accuser d'*impudeur* et d'*effronterie*, nous soutenons que la liberté des cultes n'est pas l'indifférence et le mépris de tous les cultes, et que, s'il falloit les approuver tous ou les regarder tous comme indifférens, il faudroit les mépriser tous. Nous soutenons que le premier exercice de cette liberté est de prêcher ouvertement que notre culte est le seul véritable, le seul digne de Dieu, le seul où l'on peut trouver le salut; sans quoi il ne seroit pas un culte, mais une hypocrisie de culte, comme la liberté qui nous défendroit de le dire ne seroit qu'une dérision.

On ne peut cependant s'empêcher d'admirer le préfet

du département de la Haute-Marne, dans l'aveu qu'il nous fait que *plusieurs d'entre ceux qui ont obtenu des mises en surveillance du ministre de la police générale, se sont montrés dignes par leur conduite d'être tolérés sur le territoire français.* Ainsi ceux mêmes qui sont fidèles aux lois, et qui ne donnent aucune prise à son ombrageuse surveillance, ne sont que *dignes d'être tolérés* sur le territoire français. Quel bel éloge il fait par là du territoire français! quelle haute idée il donne de sa tolérance! et quel charmant siècle que celui de la philosophie!

Nous ne dirons rien de sa *sensibilité* qui termine ce considérant; nous aimons mieux croire que cet arrêté a été arraché à sa sensibilité par des instigateurs qui n'étoient rien moins que sensibles. Nous aimons à penser qu'il imitera l'exemple de ses autres confrères, qui n'ont pas cru devoir pousser si loin la sensibilité, et qui se contentent d'être justes et humains. Nous ne doutons point qu'il ne se pénètre aujourd'hui des intentions bienfaisantes du premier consul, et de l'esprit du gouvernement, qui ne cherche qu'à se faire aimer, et nous espérons que désormais les prêtres rentrés et paisibles seront plus que *tolérés*, même dans le département de la Haute-Marne.

32.

SUR

LE PORTRAIT D'UN CURÉ

DE CAMPAGNE,

TIRÉ DE *L'HOMME DES CHAMPS*, DE DELILLE, CHANT Ier.

Ce portrait est digne d'un grand maître, et les pasteurs doivent en être d'autant plus flattés, qu'il leur ressemble parfaitement. Quel coloris! quelle grâce! quelle vérité! et quelle idée l'illustre poète ne donnera pas de son talent, quand on saura que ce morceau, quoiqu'un des plus saillans de l'ouvrage, par la nature de son objet, est inférieur à beaucoup d'autres en mérite poétique! Il nous rappelle naturellement celui qu'a fait du *bon curé* le philosophe de Genève, et nous ne doutons pas que l'abbé Delille ne l'ait eu sous les yeux quand il chantoit en si beaux vers *l'homme de Dieu*.

« Je ne trouve rien de si beau, dit Jean-Jacques, que » d'être curé. Un bon curé est un ministre de bonté, » comme un bon magistrat est un ministre de justice. Un » curé n'a jamais de mal à faire; s'il ne peut pas tou- » jours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa » place quand il le sollicite, et souvent il l'obtient quand » il sait se faire respecter. O! si jamais dans nos mon- » tagnes j'avois quelque cure de bonnes gens à desser- » vir, je serois heureux; car il me semble que je ferois

» le bonheur de mes paroissiens. Je ne les voudrois pas » riches, mais je partagerois leur pauvreté; j'en ôterois » la flétrissure et le mépris, plus insupportables que l'in- » digence. Je leur ferois aimer la concorde et l'égalité, » qui chassent souvent la misère et la font souvent sup- » porter. Quand ils verroient que je ne serois rien mieux » qu'eux, et que pourtant je vivrois content, ils appren- » droient à se consoler de leur sort et à vivre contens » comme moi. » (*Émile*, troisième part. pag. 155.)

Ainsi donc la poésie et l'éloquence même profane se sont disputé à l'envi la gloire de célébrer les vertus pastorales. Et certes, qu'y a-t-il de plus fait pour exciter l'enthousiasme des talens? Quelle admirable institution! quelle sublime politique, à ne parler ici même qu'humainement, que d'avoir établi ainsi des hommes sacrés, qui, par état, sont chargés de faire le bien; qui, par état, ne peuvent faire que le bien, qui ne reçoivent leur considération que par le bien qu'ils font, et auxquels on peut reprocher tout le bien qu'ils ne font pas, dès qu'ils peuvent le faire! Quels juges de paix plus faits pour être respectés, pour être écoutés? quelle autorité plus conciliable avec la liberté? Que peut offrir de comparable toute l'antiquité païenne à cette belle magistrature, où tout est pour le foible, où tout est pour le pauvre; à cette aimable domination dont les arrêts sont des conseils, dont les ordres sont des prières! Tous les pasteurs, sans doute, ne se montroient pas dignes d'un si sublime emploi, et la révolution ne nous a fait que trop connoître *ces avides intrigans qu'animoit l'intérêt;* mais le grand nombre remplissoient avec zèle leurs augustes devoirs, et la révolution nous les a fait connoître encore.

C'est cette conduite véritablement pastorale qui forçoit l'hommage de leurs ennemis mêmes, et leur arrachoit des aveux d'autant plus honorables, qu'ils étoient moins sus-

pects. « Les évêques de France, disoit Voltaire, ont été, » pour la plupart, respectables par leur conduite, et leurs » aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En » général, le corps des évêques et des curés a fait autant » de bien en Angleterre et en France que les querelles de » religion avoient autrefois causé de maux(1). » L'Anglais Hume, que nos philosophes ont surnommé le Sage, et qui n'en est pas moins un des ennemis les plus fanatiques de l'Eglise Romaine, nous apprend lui-même « qu'il n'y a » point de clergé plus renommé pour une vie et des » mœurs exemplaires, que le clergé séculier de France, » et en particulier les recteurs ou curés de Paris (2). »

Cependant que sont devenus ces *modestes et pieux presbytères* qu'a dépeints le Virgile français? qui les habite maintenant? qu'a-t-on fait de ces *hommes de Dieu*, de ces *pasteurs édifians* et de ces *sages consolateurs?* qui a donc remplacé cette *autre providence des villages?* quels nouveaux nourriciers a-t-on donnés aux pauvres? quels nouveaux précepteurs aux enfans? quels nouveaux amis aux infirmes et aux mourans? C'eût été sans doute un bien magnifique épisode que celui où, après avoir retracé tant de vertus réunies à tant de bienfaits, un aussi grand poète nous eût montré tous *ces modestes presbytères*, tous *ces logis antiques*, aussi vieux que la nation elle-même, devenus la proie déplorable d'une triste cupidité, ou le séjour d'une immoralité honteuse; tombant tous, les uns sur les autres, sous la hache philosophique, et au-dessus de leurs débris, l'impiété fièrement assise, distribuant d'une main la barbarie, et de l'autre la corruption. Quelle scène encore que celle de tous ces *sages consolateurs*, outragés, dépouillés, chassés par ceux mêmes peut-être qu'ils avoient

(1) *Mélanges historiques*, tom. III, pag. 139, édit. de Genève.

(2) *Essais sur l'Entendement humain*, art. Miracles.

nourris ; voués à la misère pour prix de leurs aumônes, et à l'opprobre en récompense de leurs *honorables travaux;* arrosant de leur sang la terre natale, ou allant expier sur des plages lointaines le crime d'avoir enseigné la vertu! Mais ce tableau n'entroit pas dans le plan de Delille, peut-être même n'étoit-il pas dans le genre de son talent. C'est au génie terrible du Dante et de Milton, c'est aux peintres de la mort, de la destruction, du chaos et des enfers, qu'il appartient de transmettre à la postérité ces horribles exploits de la tolérance moderne, et non à cette imagination fraîche et gracieuse, à ce pinceau facile et pur, accoutumé à nous tracer les beautés simples de la nature.

Ce portrait du curé est le seul morceau religieux que l'on trouve dans les *Géorgiques françaises,* et nous regrettons que l'illustre poète y ait si fort négligé le ressort de la religion, de cette source inépuisable des grandes beautés comme des grands sentimens. Les bienséances mêmes de son sujet lui en faisoient une loi. *L'homme des champs* n'est-il donc pas religieux? n'est-il pas ramené continuellement à Dieu par ses méditations, par la simplicité de ses mœurs, par le genre de ses plaisirs mêmes, par le spectacle toujours présent des merveilles de la nature? C'étoit d'ailleurs une ressource de plus pour son art, et un moyen de plus pour le succès de son ouvrage. C'étoit le seul secret peut-être d'en écarter cette monotonie fatigante et cette sécheresse que ne compense point la richesse des détails, et de lui communiquer cette chaleur vivifiante, sans laquelle il n'y a pas de véritable poésie.

Au reste, cet oubli ne vient point dans notre poète d'un sentiment irréligieux. On voit dans la préface avec que intérêt il rend hommage à la piété comme au talent du fils du grand Racine. Sa muse, toujours décente, n'a point d'écart à se reprocher; et nous l'avons entendu nous-mêmes un jour se rendre publiquement cet honorable té-

moignage, que, quoiqu'il eût fait beaucoup de vers dans sa vie, il n'y en avoit pas un seul dont la pudeur pût s'alarmer, ou dont la religion eût à se plaindre.

33.

SUR UN NOUVEAU JOURNAL

PHILOSOPHIQUE.

Il paroît depuis quelque temps un nouveau journal sous le titre d'*Ami de la campagne, par une société de gens de lettres.* C'est une ruse des philosophes, désolés de voir le peuple revenir avec empressement à ses exercices religieux, et réclamer de toutes parts ses pasteurs, dont la fuite a été pour lui l'époque de tant de calamités. C'est un nouveau moyen que prennent ces soi-disant gens de lettres pour prévenir le peuple contre le retour du *fanatisme*, qui certes reviendra malgré leur fanatisme. Cet *Ami de la campagne* est l'*Ami du peuple* ressuscité, qui a pris un autre habit, parce qu'il faut aujourd'hui se présenter un peu proprement, mais qui a le même esprit, et qui pis est, la même ame. C'est le pendant de la *Feuille villageoise*, qui prospéroit sous Robespierre, et qui étoit écrite si souvent avec du sang et toujours avec de la boue. L'*Ami de la campagne* ne tiendra plus, comme la *Feuille villageoise*, registre de la guillotine : malheureusement pour lui il n'est plus temps. Il ne célèbrera plus, comme elle, *les vengeances du peuple* et les exploits *de la justice nationale;* mais il ressassera les vieilles impostures des ennemis du christianisme,

mais il répètera les calomnies absurdes et les blasphèmes impudens qui ont été vomis contre la religion depuis Julien le philosophe jusqu'à Marat, homme de lettres. Et c'est aussi par là qu'il a commencé. Dans un de ses derniers numéros, on voit qu'il a lu son Voltaire, et en conséquence il fait l'énumération de tout le sang que les querelles religieuses ont fait verser; instruction, comme on voit, très-nécessaire aux habitans de la campagne, surtout pour leur faire sentir que, puisque la religion a fait verser tant de sang, la philosophie a dû, en justes représailles, faire massacrer leurs curés; instruction plus que déplacée, quand elle seroit conforme à la vérité, mais très-criminelle quand elle n'est qu'une fable; quand tout dit que ces guerres appelées religieuses n'ont été que des guerres politiques et philosophiques; quand un seul coup-d'œil sur l'histoire nous fait voir que les guerres civiles des 13e et 14e siècles n'eurent point la religion pour objet, que dans celles du seizième la religion n'en fut que le prétexte, et la vraie cause l'ambition et l'intérêt, et qu'au surplus tout le sang versé au nom de la religion n'a pu venir que de l'oubli et du mépris de la religion même.

Quelle est donc l'impudence de ces prétendus gens de lettres, quand ils avancent que douze millions d'hommes furent égorgés en Amérique pour établir le christianisme? comme si toute la terre ne savoit pas que ce ne fut pas pour fonder la religion, qu'on égorgea les Américains, puisque ce fut la religion elle-même qui les protégea contre les égorgeurs, mais pour les dépouiller de leur or, la seule divinité que les philosophes adorent.

Comment ont-ils donc pu abuser de la crédulité des habitans de la campagne, en passant en ligne de compte cent mille hommes pour les massacres de la Saint-Barthélemi? calcul grossièrement imaginé, et dont ils seroient

fort embarrassés de donner aucune preuve; mais calcul très-nécessaire pour faire oublier ces Saints-Barthélemi philosophiques, qui ont duré plus de saisons, que l'autre n'a duré d'heures, et qui, dirigées habilement par des gens de lettres, ont peut-être montré plus de perversité dans leurs apologies que de barbarie dans leurs excès.

C'est toujours avec la même justesse de calcul et la même droiture d'intention, que nos gens de lettres comptent trois cent mille hommes immolés par l'Inquisition, comme s'ils en avoient eu les registres sous les yeux, et qu'ils n'en eussent trouvé ni plus ni moins; sans songer que depuis l'Inquisition française, fondée par *des gens de lettres*, nous avons perdu le droit de parler de l'Inquisition étrangère, et que, si celle-ci a pu faire périr trois cent mille hommes dans l'espace de six siècles, pour la défense de la foi, la philosophie en a immolé trois millions dans l'espace de six ans, pour le succès de ses théories.

L'*Ami de la campagne* s'extasie devant les bienfaits et les charmes du nouveau calendrier, quoique les habitans de la campagne aient eu jusqu'à présent, pour cet avorton de la philosophie, une répugnance invincible; quoiqu'il contrarie, sans utilité et sans aucun objet raisonnable, leurs habitudes et leurs principes; quoiqu'un travail prolongé jusqu'au dixième jour soit en disproportion avec les forces de l'homme, et surtout avec celles de ces pauvres animaux employés aux travaux rustiques, qui succomberoient sous le poids de cette institution meurtrière : cruauté d'autant plus impardonnable aux philosophes, qu'ils affectent plus que jamais le plus tendre respect pour les bêtes; qu'ils veulent les faire penser comme nous, en même temps qu'ils vivent comme elles, et que, par une suite de ce don de la pensée dont ils les gratifient, il pourroit très-bien arriver qu'il se trouvât parmi ces bêtes beaucoup de *gens de lettres*.

L'admirateur du nouveau calendrier ne peut que dénigrer l'ancien, et c'est aussi ce que fait l'*Ami de la campagne*. Il trouve la religion inconséquente, pour avoir adopté, dit-il, un calendrier où les noms de la semaine sont désignés par ceux des divinités du paganisme : ce qui lui paroît extrêmement plaisant; et il ne voit pas qu'ici rien n'est plaisant que lui. Les noms des divinités païennes, donnés aux jours de la semaine, n'ont jamais été en usage que dans le calendrier civil, où ils ont été conservés comme une tradition de la plus haute antiquité, la religion n'ayant pas jugé à propos de brouiller les temps anciens et modernes par une innovation qui n'eût été d'aucune utilité. Il n'appartient qu'aux philosophes de tout bouleverser, pour faire adopter leurs idées les plus folles et les plus mesquines. Mais la religion, qui tend à tout améliorer, et qui est établie pour édifier et non pour détruire, ne touche qu'avec discrétion aux usages consacrés par le temps. Cependant, en conservant ces noms profanes dans le calendrier civil, elle s'est bien gardée de s'en servir dans le calendrier purement ecclésiastique. Il n'y a que le dimanche et le samedi, appelé *sabbat*, qui aient un nom particulier : les autres jours sont désignés par féries 2, 3, 4, 5 et 6. Les philosophes ne sont sans doute pas instruits de ces détails, quoique les prêtres apostats, dont ils ont recruté leurs phalanges, eussent pu les leur apprendre; mais du moins ils ne devroient pas raisonner, comme ils le font habituellement, sur ce qu'ils n'entendent pas (1).

L'*Ami de la campagne* croit déshonorer ce calendrier en l'appelant *papiste* : comme si les nations de l'Europe

(1) On trouve ces mêmes sottises dans un *Manuel républicain*, imprimé parmi les éditions stéréotypes, par les soins de l'ex-ministre François de Neufchâteau, où, à propos de calendrier, l'on dit des injures très-plates, et par conséquent très-philosophiques à la religion. Entre

qui ne sont pas *papistes*, n'en faisoient pas usage, malgré les façons qu'elles firent d'abord pour le recevoir (1); comme si les philosophes eux-mêmes ne s'en servoient pas dans sa partie fondamentale, qui est la vraie durée de l'année; comme si ce n'étoit pas une véritable obligation que les nations européennes ont au *papisme*, de les avoir ainsi réunies par une manière uniforme de compter le temps; comme si enfin une entreprise aussi belle et aussi utile que la réformation du calendrier par Grégoire XIII, n'étoit pas la gloire et le triomphe du *papisme*.

Bons et honnêtes habitans des campagnes, nous vous dénonçons donc l'*Ami de la campagne* comme l'ennemi de votre bonheur, de votre repos et de vos mœurs, puisqu'il l'est de votre religion. Croyez-en la cruelle expérience que vous en avez faite; croyez-en le sentiment précieux qui vous dirige, et qui est toujours sain hors des temps d'effervescence; croyez-en cette droiture qu'on a pu égarer un instant, mais que tous *les gens de lettres* ensemble ne parviendront point à éteindre. Et qu'avez-vous donc de commun avec les gens de lettres? que feriez-vous des gens de lettres? à quoi sont bons les gens de lettres,

autres traits d'érudition, on y dit que le mois de juin a tiré son nom de *Junius Brutus*. Nous ne savons pas où les philosophes ont puisé cela; mais il est certain que ce genre d'adulation, de donner à un mois des noms d'hommes, ne fut connu que sous les empereurs. Il n'en est resté que ceux de Jules César et d'Auguste, dans les mois de juillet et d'août. Auparavant ils étoient, pour la plupart, désignés par leur nom numérique, comme on le voit encore dans ceux de septembre, octobre, etc. Le mois de juin, qui s'appelle en latin *junius* de *junior*, paroît avoir été, pendant un temps, le premier, et par conséquent le plus *jeune* des mois de l'année, comme le mois de mai, *maius* de *major*, en étoit le dernier ou le plus vieux. Personne n'ignore que le commencement de l'année avoit beaucoup varié à Rome. On peut juger par là, comme par tant d'autres choses, de la solidité et surtout de la bonne foi de l'érudition philosophique.

(1) Il n'y a plus que les Russes qui ne s'en servent pas, aimant mieux, dit un auteur judicieux, être brouillés avec tout le ciel, que de se rencontrer avec l'Eglise Romaine.

si ce n'est à profiter de votre ignorance pour vous tromper, et de votre simplicité pour vous corrompre? Il en est sans doute de respectables, mais ceux-là ne font point un métier des lettres. Ils se garderoient bien de vouloir vous faire gens de lettres; ils ne vont point troubler vos paisibles travaux par des contes atroces et par des discussions fanatiques, ni vous apprendre à raisonner quand vous ne devez qu'agir, ni vous parler de vos droits pour vous ôter vos consolations, ni remplacer vos espérances par les systèmes désolans de l'incrédulité.

Et vous, pasteurs respectables, échappés comme par miracle des prisons et déportations philosophiques, prévenez vos troupeaux contre ce nouveau loup, qui, couvert de la peau de brebis, veut encore s'introduire dans la bergerie. C'est un devoir de votre ministère, comme c'est un service que vous rendrez à la patrie.

34.

SUR PIE VII,

ET SUR LES PLAISANTERIES DES CONSTITUTIONNELS.

Ce ne sont pas seulement les patriotes italiens qui se plaisent à calomnier le chef de l'Eglise, mais encore les schismatiques français, qui sont aussi des patriotes. Ils ne rougissent pas de nous dire dans leur gazette officielle, que Pie VII est plus occupé du faste de sa cour que du soin de pacifier l'Eglise; insultant ainsi et à la détresse actuelle de la cour romaine, à l'état de dévastation to-

tale où se trouve le Vatican, ravagé par les Barbares du dix-huitième siècle, et à la simplicité modeste du pontife, aussi conforme à ses principes qu'à son goût. Ils nous donnent encore à entendre qu'il n'attend que le moment favorable pour prendre une contenance hostile contre la France. Ils affectent de répandre je ne sais quels nuages sur les lettres qu'il a écrites à quelques puissances protestantes. Ils poussent la sottise jusqu'à lui faire un crime de ne pas interposer sa médiation entre les puissances belligérantes; et, oubliant enfin toute pudeur, ils osent lui reprocher de n'avoir pas manifesté assez haut son mécontentement et son indignation contre l'insurrection des habitans d'Arezzo, faite au nom de la religion : imputation absurde, mais perfide, dans un moment surtout où de nouvelles relations viennent de s'établir entre le gouvernement français et le saint siège. Mais ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que, joignant ici l'audace à l'hypocrisie, ils nous parlent, dans le même endroit, des marques les plus authentiques de respect, et même d'amour, qu'ils ne cessent de donner au chef de l'Eglise, et de leurs vœux ardens pour la paix, à laquelle ils sont prêts à faire tous les sacrifices, pourvu toutefois que le saint siège sacrifie ses Brefs, et que les pasteurs légitimes sacrifient leurs places.

Nous pouvons encore juger de leur amour pour la paix, et des généreux sacrifices qu'ils sont dans la disposition de faire, par la manière irrévérente avec laquelle s'exprime leur gazette sur M. l'archevêque de Corinthe; par les doutes injurieux qu'ils affectent de répandre sur sa considération personnelle et sur la confiance qui lui est due; par leurs indécentes plaisanteries sur les personnes de sa maison, et autres insolences grossières, trop méprisables pour être répétées; oubliant ainsi tout ce qu'exigent de respect ses vertus, son caractère, les différens emplois

qu'il a si dignement remplis, ses relations intimes avec Pie VI aux jours de sa captivité, et l'honorable mission dont il est chargé aujourd'hui. En rappelant une telle licence, nous ne prétendons point venger ce prélat que ne peuvent atteindre des traits aussi obscurs : mais comme leur comité de salut public, séant à Paris, fait circuler dans les départemens les bruits les plus absurdes, comme ils ne cessent d'y répandre que tout va s'arranger pour leur plus grande gloire; que le Pape, dit encore leur gazette, *va reconnoître tout ce qu'il trouvera établi;* qu'ils doivent ainsi tenir plus ferme que jamais, et ne perdre jamais de vue *qu'ils forment l'avant-garde de l'armée républicaine,* nous avons cru devoir montrer quel cas l'on doit faire de leurs rodomontades, quel prix il faut attacher à leurs espérances, quel fonds on peut faire sur leurs promesses, si jamais ils promettoient quelque chose; quel rapprochement on peut faire entre *l'avant-garde d'une armée,* et les hommes de paix qui n'ont ni gardes, ni armée; et par les traits d'humeur aussi scandaleux que maladroits qui leur échappent si souvent, laisser tirer à nos lecteurs certaines conséquences que la prudence ne nous permet pas de tirer nous-mêmes.

35.

SUR LE

COURS DE MORALE RELIGIEUSE,

EN 3 VOL. IN-8°,

PUBLIÉS PAR L'ANCIEN MINISTRE NECKER.

Le nom de M. Necker n'est point étranger à l'histoire moderne de l'Eglise, et personne n'ignore la fatale influence qu'a eue, sur le sort de la religion en France, son ministère désastreux. Porté à la tête de l'administration par le crédit des philosophes, il les appuya à son tour de tout son crédit, et leur rendit en protection tout ce qu'ils lui donnoient en louanges. Il se fit surtout le patron de la confrérie philantropique, comme Turgot étoit celui de la confrérie économique; ce qui n'empêchoit pas les deux patrons de s'injurier, de se supplanter, de se vouer le plus profond mépris et la haine la plus cordiale. Né au sein du calvinisme, il favorisa d'abord sourdement, et ensuite avec éclat, le calvinisme, qui, comme le philosophisme dont il est le père, ne prêchoit alors que tolérance, et qui, par les horreurs dont il s'est souillé dans la révolution, ne nous a que trop montré ce qu'il entendoit par ce mot. Jaloux de toutes les renommées, et possédé surtout du démon de la popularité, il ne vit pas de plus sûr moyen de l'obtenir, que de flatter les curés de campagne. Sa correspondance avec un grand nombre d'entre eux, notamment avec ceux du Poitou et du Dauphiné, n'est plus un mystère. On sait avec quelle affecta-

tion il parloit à tout propos de ces *dignes pasteurs*, titre qu'ils méritoient en général, mais qui, répété si souvent, les enivra, ne se doutant pas sans doute alors que ces dignes pasteurs n'alloient être bientôt que des *calotins* indignes de vivre. Maître de la composition des Etats-généraux, il prépara non-seulement l'oppression du clergé par le doublement du tiers, mais il en consomma la ruine en y introduisant la démocratie presbytérale, en le peuplant de ces *dignes pasteurs*, à un grand nombre desquels la vapeur des éloges, jointe au poison de l'égalité, avoit fait tourner la tête. L'on vit alors toute la hiérarchie brisée, et le clergé devint la proie d'une poignée de curés fanatiques, qui se liguèrent avec les impies pour écraser le corps épiscopal, sans lequel le clergé ne peut exister. M. Necker en triompha, il s'applaudit de sa perfide combinaison; et cet homme, qui croyoit voir de fort loin et de fort haut, parce qu'il portoit la tête haute, ne vit pas alors que le corps épiscopal en tombant entraîneroit la religion; et que la ruine de la religion devoit précipiter la perte de ce superbe empire, à la fortune duquel il avoit attaché sa fortune : tant la Providence se plaît à se jouer des ambitieux et à confondre les superbes!

En accusant ici son imprévoyance, on sent assez que nous ménageons ses intentions. Mais il a trop confondu les projets de sa vanité avec ceux de sa bienfaisance; mais il a propagé pour son propre compte une partie de nos principes révolutionnaires; mais, à quelques vues d'un homme d'Etat, il a mêlé des imprudences d'écolier; mais il a exalté cet amour des nouveautés, maladie incurable chez les Français, et dont un esprit sage auroit plutôt comprimé les élans; mais il a porté dans la patrie le cœur d'un étranger, dans le gouvernement d'un seul des principes démocratiques, dans un État catholique des principes presbytériens : de là la chute de cette monar-

chie qu'il regrette (1), de cet abîme de malheurs qu'il déplore, et que toutes ses belles phrases, ses pathos de rhéteur, ses élégies sentimentales, ses sermons langoureux, et son *Cours de morale* ne répareront pas.

Car ce sont des sermons que nous a donnés M. Necker dans ce nouvel ouvrage. Texte, division, rien n'y manque, que l'*Ave Maria*. Ne pouvant plus prêcher dans ses *mémoires*, dans ses *comptes rendus*, dans ses préambules d'édits, il a voulu le faire au moins dans un *Cours de morale*. Il a pensé peut-être que de tous les honneurs, ceux de la chaire étoient les seuls qui lui manquoient; que, ne pouvant plus porter le petit manteau ministériel, il pouvoit au moins s'affubler de la robe de prédicant, et qu'en dépit de la fortune il seroit maître en Israël, ne pouvant plus l'être en politique et en finances.

Il avoit déjà préludé à cet honneur dans son *Importance des opinions religieuses;* mais alors il craignoit de trop prendre l'essor, parce que l'opinion, qui a toujours fait sa loi suprême, lui prescrivoit certains ménagemens. Ici, son zèle prend un caractère plus prononcé et une physionomie plus sévère. Alors c'étoit *l'importance*, aujourd'hui c'est la nécessité; alors c'étoient des *opinions*, aujourd'hui ce sont des principes; alors c'étoit un *ouvrage philosophique*, aujourd'hui c'est presque un ouvrage chrétien; alors c'étoit un public qu'il vouloit amuser, aujourd'hui c'est un auditoire qu'il veut convertir; enfin, c'étoit alors une morale en chapitres, aujourd'hui c'est une morale en sermons.

Si vous voulez savoir comment M. Necker s'est fait prédicateur, il va lui-même vous l'apprendre. « J'ai » supposé, par une fiction permise, qu'un pasteur, et » un pasteur d'un âge avancé, prononçoit les discours

(1) Voyez ses ouvrages sur *la révolution française et le pouvoir exécutif*, qui valent beaucoup mieux que sa morale religieuse.

» dont cet ouvrage forme la réunion ; et comme je me » suis aussi transporté dans la situation d'un orateur re- » ligieux, en empruntant le langage de la chaire, j'ai » rempli les conditions de convenance que la gravité des » sujets m'imposoit. »

Cette *fiction* lui étoit sans doute très-permise, et elle l'étoit même d'autant plus que, dans les principes de sa secte, la parole appartient au premier venu ; qu'il peut être *pasteur* tout comme un autre, et que le sacerdoce n'y est qu'une pure *fiction*. Mais est-elle convenable, et lui a-t-elle été utile? c'est ce que nous ne pensons pas. Ce n'est point parce qu'un homme de talent se dit qu'il veut prendre tel ou tel style, paraphraser tel ou tel texte, donner à son discours telle ou telle forme, et à sa personne telle ou telle figure; ce n'est point, dis-je, par là qu'il peut se promettre les grands effets de la parole. C'est sa mission, c'est son autorité, c'est le caractère céleste dont il est revêtu, c'est la sainteté des autels devant lesquels il parle, qui le constituent prédicateur, et qui lui communiquent cette force que l'art tout seul ne peut donner. Aujourd'hui même l'intérêt que nous prenons à la lecture des orateurs sacrés vient en partie de la certitude où nous sommes que leurs discours ont été véritablement prêchés : on se transporte par l'imagination au milieu de cet auditoire immense, attentif et recueilli. On voit Bossuet nous parlant de ses cheveux blancs et de l'attente de la mort; on voit Bourdaloue avec son air austère comme sa logique, et Massillon avec son air touchant comme son éloquence. On les voit, on les entend, et c'est cette *fiction* qui ajoute à l'attrait et au plaisir que l'on éprouve en les lisant. M. Necker est privé de ces avantages ; il n'a aucune de ces puissances. Il peut se faire un vieux pasteur, il n'en est pas plus vénérable aux yeux de ses auditeurs. Quelque texte qu'il prenne, c'est toujours sa parole que l'on

entend, jamais celle de Dieu. Il a beau monter en chaire, on le voit toujours prêchant en robe de chambre et devant son bureau : de sorte que, bien loin que sa *fiction* lui soit de quelque ressource, elle ne fait que montrer davantage la maladresse de son plan, l'inconvenance de son rôle, et la fausseté de sa position.

Ecoutons encore M. Necker nous apprendre comment lui est venue sa vocation au ministère de la chaire. « J'ai » divisé mon ouvrage en discours, et si j'ai de plus adopté » une forme oratoire, une forme étrangère aux habitudes » des gens du monde, ce n'est pas que je me croie au- » cune aptitude particulière à un genre nouveau pour » moi ; mais, considérant les idées religieuses comme tout » ce qu'il y a de plus sublime dans le spectacle intellec- » tuel offert à nos regards, j'ai cru que, pour en parler » dignement, il falloit s'aider de toutes les facultés de » notre nature, la raison, le sentiment et l'imagination, » et le discours oratoire est le seul peut-être qui en pré- » sente le moyen dans les sujets religieux. »

Rien de mieux sans doute que ce profond respect que montre ici notre orateur pour les *idées religieuses*. Mais comment se vouer à un genre pour lequel *on ne se croit point d'aptitude?* n'est-ce pas là forcer sa vocation? Ensuite, comment n'a-t-il pas craint le rapprochement naturel que l'on feroit de ses discours à ceux de nos orateurs sacrés qui ont porté si loin la gloire de la chaire et celle de l'éloquence française? Comment n'a-t-il pas vu que la forme qu'il empruntoit provoquoit la comparaison, et ne servoit qu'à faire remarquer la distance? Comment n'a-t-il pas vu qu'il différoit de ces grands maîtres autant par le talent que par le zèle, et qu'il y a plus de moelle et de substance dans un seul de leurs discours, que dans tout son *Carême*, y compris son *Avent?*

Rien de mieux encore que *de s'aider de toutes les forces*

de la nature, la raison, le sentiment et l'imagination. Mais quelle tâche! quelle entreprise pour un orateur protestant! car si sa religion lui interdit le luxe des cérémonies, comment lui permet-elle le luxe de l'éloquence? S'il est si dangereux de parler à l'*imagination et au sentiment* par les peintures dans les temples, comment est-il bon d'aspirer au même but par les peintures dans la chaire? et s'il est à craindre qu'on n'en impose aux yeux par la pompe des objets, comment ne l'est-il pas que l'on n'en impose aux oreilles par la pompe des paroles? argument, pour le dire en passant, aussi simple que concluant en faveur du culte catholique, d'autant plus raisonnable dans ses rits extérieurs, qu'il s'en rapporte moins à la pure raison, et auquel auront de la peine à répondre tous ces puritains aussi ridicules qu'inconséquens, qui se soucient fort peu d'être en contradiction avec la nature de l'homme, pourvu qu'ils ne soient point en harmonie avec l'Eglise Romaine.

« Fatigué, ajoute le prédicateur, des arides abstractions » du temps présent, j'ai senti de la répugnance pour » le style de nos controverses didactiques, et j'ai aimé » la nécessité d'un langage plus ardent et plus élevé. »

Nous félicitons M. Necker de s'être enfin dégoûté des abstractions du temps présent, qui ont mis jusqu'ici tous nos droits en paroles, et tout notre bonheur en idée. Mais ce dégoût est-il réel? en sentant de la répugnance pour les controverses didactiques, en a-t-il aussi senti pour le phœbus philosophique? et, *en aimant la nécessité d'un langage plus ardent et plus élevé*, l'a-t-il eu nécessairement? Jugeons-en par ce passage pris au hasard.

« Hélas! notre propre intelligence, nous ne pouvons » l'entendre; notre volonté est un secret dont nous ne » pouvons démontrer l'organisation, et l'essence de notre » liberté est de même hors de notre atteinte... L'homme

» a une volonté, et ses forces vitales y obéissent; mais » le principe et le développement de ce phénomène sont » des secrets pour lui, et s'il essaie de pénétrer le mys- » tère de son intelligence, s'il essaie de monter, pour » ainsi dire, à la cime de son esprit, pour observer l'ori- » gine et l'action première de la pensée, il éprouve à » l'instant sa foiblesse et l'inutilité de ses tentatives. On » diroit qu'il y a là, sur les hauteurs de notre empire » intellectuel, des gardes qui en défendent l'approche. » Cependant si telle est la consigne immuable, qui, au » dedans de nous-mêmes, arrête nos recherches et borne » nos conquêtes, comment nous formerions-nous une » idée de l'Etre suprême? »

Quel style pour un homme qui aime la *nécessité d'un langage plus ardent et plus élevé!* Est-ce donc là l'ardeur de Massillon et l'élévation de Bourdaloue? N'est-ce pas là plutôt le style du temps présent, que l'on croit simple quand il est commun, ou élevé quand il est ampoulé?

Qui dit prédicateur, dit un orateur chrétien et un apôtre de la révélation, autant du moins qu'un protestant peut l'être. M. Necker la met à l'écart pendant presque tout le cours de ses instructions. Il commence d'abord par nous prêcher la religion naturelle, c'est-à-dire, ce qui n'est point une religion, ce qui n'a jamais été une religion, ce qui n'a servi, à aucun peuple, de religion, et ce qui n'en est une que pour ceux qui n'en veulent point. Ainsi il monte en chaire, *il élève sa voix dans le temple*, et il s'est fait ministre de son culte, pour prêcher une religion qui n'a jamais eu de chaire, qui n'a jamais élevé de temple, qui n'a jamais établi de ministre, et qui, par sa définition même, ne suppose aucun culte.

Vient ensuite sa morale religieuse, dont il parle à peu près comme les patriotes parlent de liberté, sans la définir et sans l'entendre. Une morale n'est pas *religieuse*,

..

parce qu'on la délaie dans quelques textes bien choisis, et parce qu'on y voit quelques maximes de la Bible, dont *les expressions ont des beautés d'un grand caractère;* c'est dans le culte qui la consacre, dans la révélation qui la sanctionne, dans le ministère sacré qui la perpétue, qu'elle peut puiser ce caractère religieux qui la distingue essentiellement de toutes les profanes doctrines, façonnées de main d'homme. Rien de tout cela dans la morale religieuse de M. Necker. Sans cesse il nous parle de religion, et cette religion n'est autre chose que celle qu'il fait; il nous parle de culte, et nous ne savons jamais ce que c'est que ce culte; il nous parle de la foi, et jamais il ne nous apprend ce que nous devons croire; il nous répète *qu'il faut aux hommes une autre autorité que le raisonnement,* et il ne nous donne, en dernière analyse, que le raisonnement pour autorité : de sorte que sa morale religieuse n'est, au fond, qu'un mot arbitraire, indéfini, et aussi vague que cette morale naturelle dont il ne sort jamais, en faisant continuellement tous ses efforts pour en sortir; de sorte que, pour l'enluminer de textes sacrés, il ne la rend pas plus sacrée, et que comme il ne cesse pas d'être laïque, quoiqu'il se fasse prédicateur, sa morale ne cesse pas d'être profane, quoiqu'il la dise *religieuse*.

A la fin de ce *Cours de morale religieuse*, composé de vingt-neuf sermons, s'en trouve un sur le christianisme, qui vient là comme par hasard, et, pour ainsi dire, sans tirer à conséquence. C'est en quelque sorte une appendice, un accessoire à la morale principale. Profond silence sur les mystères et sur les dogmes; pas un mot de cet Homme-Dieu réparateur, dans lequel résident toutes nos espérances; rien de ce plan ineffable de justice et de miséricorde qui fait toute l'essence du christianisme : de sorte qu'il nous laisse à deviner si l'Evangile est vrai, ou s'il

n'est qu'utile; s'il est nécessaire pour le salut, ou s'il n'est qu'important pour notre bien-être; s'il nous commande, ou s'il ne fait que nous inviter; s'il faut l'adorer pour ses hauteurs incompréhensibles, ou s'il faut l'aimer simplement *pour ses services éminens.* Mais de quel droit M. Necker monte-t-il dans une chaire chrétienne pour ne pas prêcher le christianisme, pour dénaturer le christianisme, et pour ne nous donner d'autre christianisme que celui qu'il a disséqué à sa manière dans le laboratoire de Copet? Est-ce donc bien la peine d'emboucher la trompette évangélique pour nous apprendre que l'Evangile n'a d'autres miracles que les merveilles dont nous sommes environnés, d'autres mystères que l'amour de Dieu et du prochain, d'autre sceau que *celui du temps et d'une raison supérieure,* d'autre instituteur qu'un homme un peu plus divin que Socrate, d'autre efficacité que de plus belles paroles? Quelle pitié de voir l'auteur substituer ainsi aux magnificences de la révélation les pompons de sa rhétorique! Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il se vante de vouloir par là *retremper les armes de la foi.* Certes c'est bien ainsi qu'on les brise et qu'on les émousse, et qu'on fournit des armes aux ennemis de la foi. Eh! que veut-il donc faire de cette révélation tronquée et de ce christianisme amaigri dont il ne nous présente que l'ombre et le cadavre? C'est dans la vigueur inaccommodable de la vérité, c'est dans l'auguste ensemble du christianisme fort de toutes ses preuves et grand de tous ses mystères, que l'on peut *retremper les armes de la foi,* et non dans cette décomposition chimique des textes sacrés, et non dans cet amphigouri philosophique où l'on nous parle dévotieusement de la religion naturelle, et naturellement de la religion chrétienne; et non dans cette caricature de culte où l'autel est sans sacrifices, où le sacerdoce est sans prêtres, où le prêtre est sans caractère; de culte, dis-je, qui, aussi

mort pour les yeux que vide pour le cœur, laisse à chacun la liberté d'en retrancher ce qui déplaît et d'y prendre ce qui convient.

Au reste, on ne peut qu'admirer le noble désintéressement de M. Necker, qui n'a pas même prêché en chaire la religion dans laquelle il a été élevé; mais il a cela de commun avec le plus grand nombre de ses confrères les prédicans, qui ne se jettent plus, comme lui, dans *les controverses didactiques* de leur secte. Toutes leurs instructions ne tendent presque qu'à un christianisme naturel, qui ne tient plus à la révélation que par un fil imperceptible. C'est ce que Jean-Jacques reproche, dans ses *Lettres de la Montagne*, au consistoire de Genève; c'est ce que l'on voit dans presque toute l'Allemagne protestante, où les dogmes même fondamentaux ne sont plus rien dans l'enseignement; et cela doit être, lorsque tout est livré aux inspirations personnelles. Le même principe qui fait rejeter quelques-uns de nos mystères, doit les faire rejeter tous. La réforme une fois commencée, il n'y a plus de raison pour qu'elle s'arrête. Il faut ou qu'elle rentre dans le catholicisme d'où elle est sortie, ou qu'elle se précipite dans le déisme où ses propres principes l'entraînent. Aussi voit-on le protestantisme dépérir chaque jour. Il a enfanté le philosophisme, et il en sera dévoré. Il est piqué au cœur par le serpent qu'il a réchauffé dans son sein; son agonie sera plus ou moins prolongée, mais sa mort est inévitable; tandis que la religion catholique, par son autorité visible, par la vigueur de son gouvernement, et par sa noble indépendance de tout pouvoir profane, verra tout tomber autour d'elle, et restera seule debout sur les débris de toutes les opinions humaines.

Mais écoutons notre prédicateur. « Il faut à une telle » nation (à la nation française), plus qu'à aucune autre, » une loi majestueuse, antique et *immobile*, une loi propre

» à lui en imposer, une loi qui la retienne autour de l'or-
» dre social, ou qui l'y rappelle après des excursions
» étrangères. Il faut en même temps, et toujours au mi-
» lieu d'une telle nation, il faut, par un mélange singu-
» lier, ouvrir un grand espace à l'imagination, mais un
» espace où l'on puisse s'abandonner sans risque, où l'on
» puisse s'abandonner en devenant meilleur. Je ne vois
» que la religion capable de remplir ces diverses condi-
» tions; la religion affranchie, comme elle l'a été par le
» temps, de l'intolérance fanatique, de cette funeste ad-
» dition que les hommes y avoient faite; la religion ren-
» due à sa belle nature; la religion enfin telle que le
» christianisme nous l'a donnée, chef-d'œuvre de mo-
» rale, et que tant d'idées magnifiques, tant d'espérances
» environnent : religion majestueuse par sa simplicité, et
» religion antique, non pas seulement à cause de son
» époque première à dix-huit cents ans de distance, mais
» à cause de son intime affinité, de sa pure union à l'idée
» éternelle d'un Dieu, d'un seul Dieu, l'auteur, le génie du
» monde. »

Ce passage a de l'éclat sans doute, et on peut même y prendre quelque chose de bon; mais plus il est éblouissant, plus il nous fait connoître le *génie* de son auteur. Rien de plus aisé que d'apprécier ce langage. On sent parfaitement ce que signifie cette loi *immobile*, que d'autres écrivains auroient appelée immuable; cette loi *qui ouvre un grand espace à l'imagination :* espace si grand, que tout le monde peut y entrer sans peine et s'y trouver à l'aise; cette religion *simple*, qui peut bien s'appeler une abstraction métaphysique. Il n'est guère possible de se méprendre sur cette religion *rendue à sa belle nature, sur cette religion antique par sa pure union avec l'idée éternelle d'un Dieu et d'un seul Dieu, l'auteur du monde.* On ne pouvoit dire plus clairement qu'il ne nous faut pas

le christianisme tel qu'on nous l'a enseigné jusqu'ici, et qu'il faut *l'affranchir de cette funeste addition que les hommes y ont faite*, pour s'en tenir à cette heureuse soustraction que les hommes veulent y faire. Oui sans doute, et nous aussi nous voulons une religion, mais c'est celle que nous possédons, et non celle qu'on voudroit nous donner. Nous la voulons *dans sa belle nature*, pourvu qu'on nous la laisse dans sa nature divine; nous la voulons telle que tous les siècles l'ont crue, que nos pères nous l'ont transmise, que nos grands hommes l'ont défendue : toute autre religion *ne rempliroit pas les conditions* dont parle l'orateur. Bien loin de rappeler la nation *autour de l'ordre social après des excursions étrangères*, elle ne feroit que la pousser à de nouvelles excursions; bien loin de lui en *imposer*, elle ne feroit que l'enhardir à des innovations sans fin; bien loin de fixer l'inconstance et la légèreté française, elle ne feroit que nous rendre le jouet de nos propres opinions. Malheur au peuple qu'on auroit convaincu que la religion ancienne peut se changer! Qui de nous ne sent pas qu'on la flétrit, si on la touche; qu'on l'anéantit, si on la modifie; qu'on la rend suspecte, si on la juge; que nous la perdons toute entière, si nous ne la conservons pas telle que nous l'avons reçue; qu'elle tombe à jamais, si elle cède un seul instant, et qu'en tout point elle ne sera plus qu'un vain jeu pour les hommes, si les hommes pensent jamais qu'elle peut devenir leur ouvrage?

Et voilà tout le secret peut-être de ces cours de morale tant prônés dans les journaux. Entraînés par le torrent de l'opinion publique, qui toute se porte en ce moment vers le besoin d'une religion nationale, et forcés de se rendre au vœu du peuple français qui la réclame de toutes parts, quelques esprits voudroient lui donner le change, en lui en offrant une moitié sacrée et moitié profane, avec laquelle on pourroit se passer de prêtres, que les philosophes pour-

roient prêcher sans trop se compromettre, et qui ne nuiroit point ainsi à leur domination dont ils sont si jaloux. Mais nous nous garderons bien de donner dans le piège. Sentinelle toujours vigilante, nous dénoncerons infatigablement ces *morales religieuses*, uniquement destinées à nous faire oublier la véritable religion; ces réformateurs téméraires, qui voudroient encore refaire le système religieux, comme ils ont refait le système social, et qui croient pouvoir nous donner une nouvelle religion, comme ils nous ont donné une nouvelle constitution; enfin ces ennemis de la religion catholique, qui, la voyant sortir triomphante de la persécution, voudroient au moins l'anéantir par leurs *prédications*, et la noyer dans un déluge de paroles, puisqu'elle n'a pu l'être dans des torrens de sang.

Nous ne savons pas trop jusqu'à quel point les sermons de M. Necker ont converti son auditoire; nous savons seulement que, malgré le soin qu'on a pris d'avertir le public, le public ne s'est pas empressé de l'entendre. Ce n'est pas sans doute qu'il n'y ait, dans son *Cours de morale*, un talent remarquable, une finesse d'aperçus peu commune, une grande facilité de manier sa langue, sans se douter néanmoins du secret de l'art oratoire, quelques pensées fortes, plusieurs traits qui appartiennent à une ame sensible; mais, soit qu'il y ait trop mis de religion pour les chauds partisans de la philosophie, soit qu'il n'y en ait pas mis assez pour les vrais adorateurs du christianisme, soit que les orateurs lui trouvent trop peu de véhémence, et les logiciens trop peu de profondeur, il a prêché dans le désert, et malgré le retentissement des journaux, il a éprouvé ce qui arrive ordinairement à celui qui ne fait pas son métier, de travailler sans gloire pour lui, et sans grand profit pour les autres.

Ce n'est pas cependant que cet ouvrage ne puisse être,

sous un rapport, de quelque utilité. C'est un démenti solennel donné à toutes nos rêveries politiques. C'est un recueil d'aveux précieux qui peut servir au grand procès pendant en ce moment au tribunal des nations contre la philosophie. C'est un témoin irrécusable qu'il faut à l'homme pour se conduire, et aux Etats pour se gouverner, un principe plus haut que la raison. S'il ne présente pas la religion sous les grands traits qui la caractérisent, il nous fait connoître du moins combien sont vils et malheureux ceux qui n'ont point de religion ; et s'il énerve, dans ses enseignemens, la majesté de la foi, il nous apprend au moins à mépriser cette philosophie hautaine, qui, aux jours mêmes de sa puissance, est forcée de se renier elle-même, de cacher sa nudité honteuse sous le manteau d'un christianisme emprunté, et de quêter les bonnes grâces du public, à la faveur d'une patente de *morale religieuse*.

36.

SUR UN ARRÊTÉ DE CHAPTAL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR AUTORISER LES FILLES DE LA CHARITÉ A SE RÉUNIR, ET POUR LEUR DONNER UNE MAISON.

Au seul nom des Filles de la Charité, toutes les idées de vertu et d'héroïsme se réveillent. « Peut-être, dit Vol- » taire lui-même, n'est-il rien de plus grand sur la terre,

» que le sacrifice que fait un sexe délicat, de la beauté, » de la jeunesse et souvent de la haute naissance, pour » soulager, dans les hôpitaux, ce ramas de toutes les mi- » sères humaines, dont la vue est si humiliante pour notre » orgueil et si révoltante pour notre délicatesse. » Mais ce que n'a pas dit le patriarche de la philosophie, c'est que ce sont là les merveilles de la piété; c'est que la religion seule peut enfanter tant de vertus; c'est que toute l'antiquité païenne n'offre rien de comparable à cette *institution sublime;* c'est qu'avant le christianisme, on n'avoit rien vu d'aussi *grand sur la terre;* c'est que ces héroïnes chrétiennes sont l'ornement exclusif et la gloire particulière de l'Eglise Romaine; c'est que les Protestans conviennent de cette vérité, et que les Anglais mêmes, si fiers de toutes leurs richesses comme de tous leurs établissemens, avouent que ceux-ci leur manquent, et les envient aux nations catholiques, qui seules ont le bonheur de les posséder.

Aussi, au premier bruit de la restauration des Filles de la Charité, tous les cœurs sensibles se sont épanouis, tous les malheureux ont tressailli d'aise, et d'un bout de la France à l'autre, on a béni le ministre qui, leur donnant, par cet arrêté mémorable, le moyen de se renouveler, s'est associé, en quelque sorte, à leurs vertus comme à leur gloire.

Quel plus bel hommage pouvoit être rendu à la religion? quel aveu plus solennel et plus authentique, qu'on ne peut rien sans son appui, et qu'il faudra toujours avoir recours à elle par la nécessité, si ce n'est pas par le devoir? Il est vrai qu'elle n'a pas l'honneur d'être nommée dans l'arrêté, et qu'on a craint peut-être de prononcer son nom trop incommode encore à certaines oreilles; mais c'est une gloire de plus pour elle, qu'on l'oublie alors même que tout nous parle de ses bienfaits,

et du besoin indispensable de rappeler ses fidèles servantes. Il est cependant difficile de ne pas la reconnoître dans ces *personnes vouées par état au service des hospices, et dirigées par l'enthousiasme de la charité.* Et de quelle source peut donc descendre cet enthousiasme, que de celui qui est tout charité et la charité même? L'enthousiasme du génie fait les poètes et les orateurs, l'enthousiasme de la gloire fait ces brillans dévastateurs que l'on appelle conquérans; l'enthousiasme de la charité fait les filles de saint Vincent de Paul. Mais que disons-nous? est-ce donc par enthousiasme qu'on descend dans les prisons, et qu'on se *voue* par état à respirer l'air infect des hôpitaux? est-ce par enthousiasme que l'on va auprès des malades, que l'on change la paille humide qui leur sert de lit, et que l'on panse leurs plaies dégoûtantes? L'enthousiasme n'a que des accès, des éclairs et des saillies; la charité des filles de Vincent est de tous les momens : c'est le sacrifice du matin et du soir, c'est le travail ou le bonheur de toute leur vie. L'enthousiasme peut faire des actions d'éclat, il cherche le grand jour, il s'échauffe au bruit des trompettes; la charité des filles de Vincent fait le bien obscur, le bien qui n'est qu'obscur, le bien que l'on oublie et souvent même que l'on méconnoît. Ce n'est donc point par enthousiasme que les Sœurs de la Charité sont dirigées, mais par principes, par sentiment, par *état;* et voilà ce qui fait la sublimité, la perfection et la constance inaltérable de leur dévoûment.

En avouant que, *parmi les hospices de la république, ceux-là sont administrés avec plus de soin, d'intelligence et d'économie, qui ont rappelé dans leur sein les anciens élèves de cette institution sublime, dont le seul but étoit de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes,* le ministre de l'intérieur ne fait que rendre hommage à la justice ainsi qu'à la reconnoissance. Jamais, en

effet, on ne fit tant de bien à moins de frais ; jamais on ne réunit plus de tempérance avec plus de travail, plus de sobriété avec plus d'activité. Eh ! comment les élèves de cette institution sublime ne mettroient-elles pas dans les hôpitaux la même économie qu'elles ont pour elles, la même délicatesse qu'elles tirent de leurs pieux scrupules, et le même ordre qu'elles mettent dans leur conscience? Mais ce que le ministre n'a pas jugé prudent peut-être de faire remarquer, c'est l'état de solitude et d'abandon, de délabrement et de dévastation, où se trouvent les hospices qui sont administrés par la régie philosophique ; c'est le brigandage qui s'y exerce, les vols sacrilèges qui s'y font du patrimoine des indigens, et les barbares spéculations d'une cupidité *sans bornes*, qui fait ainsi sortir, des sources mêmes destinées à secourir les malheureux, la cruauté épouvantable qui les dépouille ou qui les tue ; et cela devoit être. Quelles attentions secourables et quels soins assidus, quelle vertu compatissante et quelle probité sévère pouvoit-on donc attendre de ces valets intéressés, de ces infirmiers mercenaires, qui ne connoissent, pour la plupart, de Dieu que la nature ; de ces élèves des nouvelles écoles, endoctrinés par la diététique, auxquels on a appris que la conservation physique est le *criterium* de toute la morale ; que la santé du corps fait toute la vertu ; que se bien porter est la loi et les prophètes ; qu'il faut par conséquent se garantir, comme d'un mal, de l'enthousiasme du bien, et qu'*une charité sans bornes*, qui peut exposer la santé, est donc une véritable folie et un sacrifice de dupe? Car voilà la morale du jour ; voilà celle que nous prêchent, dans leurs catéchismes, dans leurs mémoires, dans leurs séances, tous ces nouveaux docteurs que paie la nation, et qui, vivant ainsi du bien des pauvres, ne craignent pas d'accréditer une doctrine ennemie des pauvres, et destructive

non-seulement de toute bienfaisance, mais encore de toute humanité. Cruels sophistes! vous aviez donc cru que vos citoyennes athées et vos tricoteuses de clubs remplaceroient ces filles magnanimes de Vincent, et qu'elles feroient pour les beaux yeux de la nation, ce que font celles-ci pour plaire uniquement au Père des miséricordes! Ah! rendez-nous nos bonnes Sœurs, nos hospitalières par *état*, et reprenez vos servantes à gages et vos infirmières par métier; rouvrez-nous nos Hôtels-Dieu où s'exerçoit une *charité sans bornes* comme celui qui en est le motif et tout ensemble la récompense, et fermez-nous vos *hospices d'humanité*, de cette humanité de mots, aussi dure et aussi insensible que la pierre elle-même sur laquelle vous l'avez gravée.

On nous demandera peut-être si le nouvel établissement des Filles de la Charité sera une association religieuse : et que seroit-ce donc, si ce n'étoit pas une association religieuse? A quoi bon les réunir, si ce n'étoit pas sous les drapeaux de leur saint fondateur et sous les auspices de cette même religion qui les a créées? où trouver, que dans une institution religieuse, *ces soins et ces vertus nécessaires au service des pauvres, qui doivent être inspirés par l'exemple et enseignés par les leçons d'une pratique journalière?* Comment se soutiendroient-elles sans cette règle sainte et cette police admirable qui si long-temps a fait toute leur gloire? comment auroient-elles la même vertu, si elles n'avoient plus le même esprit; ou le même esprit, si elles n'avoient plus la même discipline et le même institut? Ne seroit-ce pas vouloir l'effet sans vouloir la cause, et se contredire grossièrement en croyant qu'on pourroit élever l'édifice de la charité sur les fondemens ruineux d'une bienfaisance mondaine, qui n'est pas plus la charité, que la philosophie n'est la sagesse?

On nous demandera encore si on fera de cette association religieuse une corporation. Ceux qui nous font cette question croient peut-être nous embarrasser par ce mot, sur lequel ont jeté tant de défaveur tous ces funestes novateurs, qui n'ont tant travaillé à détruire toutes les corporations particulières, que pour mieux désorganiser la grande corporation de l'état social. Mais l'expérience a fait tomber le bandeau, et l'on sent aujourd'hui que c'est dans les seules corporations, que se trouvent le véritable esprit du zèle, le foyer de l'émulation et la réunion de tous les moyens pour faire le bien et le perpétuer. Nous ignorons sans doute quelles sont, à cet égard, les vues du gouvernement; mais nous savons certainement que cette association sublime, dont il sent aujourd'hui l'utilité et l'importance, n'atteindra que foiblement le but qu'on se propose, et ne fera pas le grand bien que l'on peut en attendre, si elle ne trouve dans l'Etat même des bases fixes et une garantie perpétuelle. Et pourquoi n'en feroit-on pas une corporation? Où seroit donc l'article de la constitution qui s'y oppose? Quoi donc! on a fait un corps de métaphysiciens, de grammairiens, de géomètres, et on craindroit d'en faire un des bienfaitrices de l'humanité et des consolatrices de tous les malheureux! On a fait un corps de physiologistes, qui disséquent bien tristement et bien inutilement nos idées, et on ne croiroit pas dignes de ce privilège ces héroïnes chrétiennes qui portent le bouillon à nos pauvres malades, et le lait à nos pauvres enfans, et dont une seule fait plus de bien en un seul jour, que tous les idéologues ensemble n'en produiront pendant un demi-siècle! Ah! s'il est nécessaire d'incorporer une institution avec l'Etat, ce doit être celle sans doute qui fait cause commune avec tous les infirmes et les mourans, les pauvres et les malheureux; car qu'est-ce donc que la nation, qu'un vaste composé d'infirmes et

de nécessiteux, et un déplorable assemblage d'hospices et de tombeaux?

Mais nos saintes et vénérables Sœurs n'ont point tant de sollicitudes, et n'ont point fait tant de questions. Corporation ou non, qu'importe à leur courage et à leur zèle qu'on les fasse *grises* ou blanches? qu'on leur permette de porter à leur ceinture un chapelet, ou qu'elles le portent dans leur poche; qu'importe encore? pourvu qu'elles le disent, et qu'elles prient pour la conversion des philosophes qui les ont flagellées. Résolues de faire le bien sous toutes les formes comme par tous les moyens, et de le faire pour Dieu, elles n'ont point compté avec les hommes. A la première invitation du gouvernement, elles ont cru entendre la voix de saint Vincent de Paul, les appelant du haut du ciel; et à l'instant toute son ame a passé dans leur ame, et sentant toutes leurs forces se ranimer, elles ont volé au secours des pauvres. Ni l'incertitude de leur sort, ni les barbares traitemens qu'elles ont essuyés, ni le souvenir du passé, ni la crainte de l'avenir, rien n'a pu ralentir leur courage; parens, amis, nouveaux établissemens, nouvelles habitudes, elles ont tout quitté; et se jetant dans le sein de la Providence, dont elles sont les plus douces images, elles n'ont mis pour condition à leur généreux dévoûment, que celle de pouvoir exercer sans crainte une religion où elles puiseront leurs forces, ainsi que les malades y puiseront leurs consolations. Déjà plus de deux cent cinquante hospices possèdent ces filles *précieuses*, et ceux qui en sont encore privés ne se consolent de leur absence, que par l'espoir qu'ils fondent sur le séminaire de Paris, qui va s'ouvrir incessamment. Puisse ce point de lumière, qui perce l'horizon, s'étendre de plus en plus, et devenir le germe heureux de nouveaux établissemens! Puissent tous les obstacles s'aplanir devant ce ministre qui a été assez heu-

reux pour trouver dans le vœu de son cœur, le vœu de la nation entière! Puisse enfin le gouvernement, éclairé par l'expérience et instruit par nos malheurs, se dégoûter bientôt de cette philosophie aussi vaine dans ses projets, que la religion est puissante dans ses moyens; et pour qu'on ne puisse plus l'oublier, faire graver en lettres d'or, sur tous les monumens publics, cet oracle sacré de la vérité même : LA SCIENCE ENFLE, MAIS LA CHARITÉ ÉDIFIE!

57.

SUR LA FÊTE

DE SAINT VINCENT DE PAUL,

CÉLÉBRÉE PAR LES THÉOPHILANTROPES.

TANDIS qu'un gouvernement aussi sage qu'humain s'occupe à restaurer cette *sublime institution* des Filles de la Charité, des hommes se disant amis de la religion naturelle se sont donné des airs de célébrer la fête de saint Vincent de Paul. Ils avoient déjà préludé à cette étrange solennité par celle de Las-Casas et de Fénelon. Nous nous étions dès-lors demandé ce qu'avoient de commun ces deux hommes célèbres avec les théophilantropes du jour; nous avions de la peine à comprendre comment ceux-ci, qui ne cessent d'outrager la vérité, en publiant que la religion a fait couler le sang dans le Nouveau-Monde, ne craignent pas de démentir leurs propres déclamations en célébrant la mémoire d'un mi-

nistre de la religion, qui fit servir à la défense des Indiens opprimés tout l'ascendant de son saint ministère. Nous ne concevions pas davantage comment ces ennemis des prêtres, qu'ils ne cessent de présenter comme des fanatiques, se donnent néanmoins pour confrère le prêtre Fénelon, qui n'a été si bienfaisant, si charitable et si humain, que parce qu'il étoit bon prêtre. Mais nous n'aurions jamais cru qu'ils fussent capables de célébrer, dans leurs facéties religieuses, un saint canonisé, un saint qui a fait des miracles, et qui, par les actes mêmes de sa canonisation, est dûment atteint et convaincu de *fanatisme* au premier chef; un saint que les prêtres français regardent comme leur modèle, et honorent comme leur patron. Quel seroit donc l'excès d'étonnement de ce grand saint, s'il revenoit sur la terre, de se voir ainsi affublé de la soubreveste de théophilantrope, lui qui avoit un si grand respect pour sa soutane! Comment se reconnoîtroit-il dans cet accoutrement? que diroit-il de cette mascarade? de quel œil se verroit-il dans le *temple de la Victoire*, lui qui n'a jamais élevé de temples qu'au Dieu vivant? Et de quel front nos amis de la religion naturelle osent-ils lui accorder, après sa mort, cette accolade fraternelle qui l'eût fait reculer d'horreur pendant sa vie? Que prétendent-ils donc par cette confusion de toutes les idées? croiroient-ils, par hasard, que l'on prendra le change, et qu'il leur soit aussi facile de nous voler nos saints, qu'il leur a été aisé de nous voler nos temples? Diront-ils qu'ils honorent la vertu partout où ils la trouvent? A merveille, quand ce n'est pas une vertu qui fait leur condamnation, une vertu qui n'a rien de commun avec celle qu'ils affectent de professer, une vertu dont il n'y a de modèle que dans la religion qu'ils s'efforcent en vain de combattre. Diront-ils qu'ils distinguent ici le saint du théophilantrope, ses travaux patriotiques de

ses travaux apostoliques, et qu'ils séparent l'instituteur des Enfans-Trouvés du fondateur de la Mission? Mais à qui feront-ils goûter cette distinction sophistique? comment séparent-ils ce que Vincent de Paul n'a jamais séparé : ce qu'a produit le même esprit, ce qu'a fondé le même zèle? N'est-il pas évident que l'institution des Enfans-Trouvés fut un acte de religion avant que d'être un acte d'humanité, ou plutôt qu'elle ne fut une œuvre si grande et si sublime d'humanité que parce qu'elle fut inspirée et soutenue par la religion? Cette fête ou cette pasquinade est donc tout à la fois une inconséquence et une maladresse, un défaut de logique et un défaut de prudence : inconséquence, en séparant ici des choses inséparables; et maladresse, en découvrant par là le vide et le néant de cette religion prétendue naturelle, qui n'emprunte tous ces patrons et ne joue toutes ces farces, que pour couvrir avec plus d'art son honteux dépenaillement et son orgueilleuse misère.

Mais le comble de la sottise et du ridicule, c'est d'avoir réuni dans le même calendrier saint Vincent de Paul et Jean-Jacques, et de les avoir accolés sur un autel commun. Grand Dieu, quel amalgame! et quel rapport peut-il donc y avoir, de près ou de loin, entre le prédicateur de l'Evangile qui rend l'homme parfait, et l'*homme de la nature* qui vouloit nous rendre sauvages; entre l'homme simple et vrai dont toutes les actions furent marquées au coin de la droiture, et l'*homme de la vérité* qui a menti toute sa vie; entre l'homme consolateur qui ne répandit que des bienfaits et des secours, et le charlatan qui n'a débité que des drogues empoisonnées; entre le fondateur de missions pour les ignorans et d'asiles pour les pauvres, et le fabricateur de romans et d'opéras; entre l'homme tendre et touchant qui sut gagner le cœur des riches, et le misantrope chagrin qui ne sut

..

plus possible d'ignorer aujourd'hui la merveille d'une pareille institution, et, par un trait de Providence que l'on ne peut trop admirer, ce triomphe de la religion sera désormais aussi connu et aussi célèbre, que la bataille de Marengo sera illustre et mémorable.

C'est donc autant par reconnoissance que par amour du bien public, que le vainqueur de l'Italie a ordonné qu'*il seroit établi sur le Simplon et le Mont-Cenis un hospice pareil à celui qui existe sur le mont Saint-Bernard*, et que, pour leur construction, le ministre de l'intérieur feroit verser dans la caisse de l'ordre 40,000 francs dans le courant de l'été, époque à laquelle ces deux hospices devroient être en pleine activité. On ne peut qu'applaudir à cette générosité; mais où trouver assez d'ames courageuses, assez dévouées pour peupler ces nouveaux hospices? quels moyens prendra-t-on pour les mettre en *pleine activité* à l'époque fixée? c'est ce que nous ignorons. Nous savons seulement que le gouvernement regrette en ce moment de n'avoir pas à sa disposition, pour concourir au prompt succès de ces établissemens, ces vertueux Trapistes, hospitaliers par état, comme les religieux du mont Saint-Bernard, et capables, comme eux, des plus austères privations et des plus pénibles travaux, mais qui, chassés de leur terre natale, ont secoué la poussière de leurs pieds, et sont allés porter dans des régions plus dignes d'eux la bonne odeur de leurs vertus et de leurs exemples.

Les lecteurs auront remarqué sans doute l'article de l'arrêté qui porte que l'ordre du mont Saint-Bernard *sera doté en biens-fonds* de 20,000 livres de revenu. Instruit par la raison et par l'expérience, le gouvernement n'a pas voulu confier aux hasards des évènemens une institution aussi belle et aussi utile. Il a senti qu'il n'y a point d'existence assurée là où il n'y a point de propriété, et

point de propriété là où il n'y a point de dotation foncière. Il n'a pas cru flatter beaucoup ces religieux, en les déclarant solennellement pensionnaires de l'Etat; il a laissé cette cruelle plaisanterie aux avocats de la Constituante, qui, après avoir dépouillé le clergé à force de sophismes, le flattoient hypocritement de l'honneur insigne d'être salarié par la nation; bien convaincus qu'au moyen de ce perfide salaire, les évêques et les curés seroient bientôt cassés aux gages, et qu'avec des ministres sans pain, on ne pouvoit qu'avoir bientôt une religion sans autels.

L'arrêté des consuls porte que les trois hospices ne formeroient qu'une seule maison sous les ordres du même supérieur, et que les religieux seroient soumis à la même discipline, et tenus à observer les mêmes devoirs envers les voyageurs : d'où il résulte qu'au grand scandale de la raison, ils pourront faire les trois vœux solennels, de secourir les voyageurs *perpétuellement*, de vivre *chastement*, et de vivre *pauvrement*, trois choses que les philosophes trouvent si au-dessus de leurs forces, qu'ils les ont déclarées contraires au pacte social et destructives des droits de l'homme; d'où il faut conclure encore qu'en attendant que les Filles de la Charité reprennent leur grande coiffe et leur habit de bure, ce qui peut arriver sans que la chose nuise à la paix continentale, ces religieux pourront, sous les auspices mêmes du gouvernement, porter leur ancien costume, et arborer leur capuchon tel qu'ils le portent depuis le dixième siècle, époque barbare, siècle de fer, où l'*analyse* n'étoit pas même soupçonnée, et où l'on ne voyoit que des hospices pour exercer la charité, et pas un institut pour disserter sur la grammaire; d'où il est enfin évident qu'un ordre monastique n'est nullement incompatible ni avec l'esprit ni avec la lettre de la constitution française, et que si, sans la blesser, le gou-

vernement peut fonder des moines hospitaliers sur les Alpes, il peut, par une conséquence directe, en fonder sur les Pyrénées, et que, s'il a le droit de le faire sur les frontières, il a le droit pareillement de le faire dans l'intérieur.

Et pourquoi donc ne verrions-nous pas rétablir insensiblement une partie de ces milices monastiques, que des mains aussi ineptes que barbares ont détruites au milieu de nous? Pourquoi, par exemple, ne nous redonneroit-on pas quelques hospices de ces bons Alexiens, dévoués exclusivement à la garde des insensés; quelques hospices de ces confréries de Miséricorde, destinées à visiter les prisonniers, et à conduire les criminels jusqu'au lieu du supplice; quelques hospices des religieux de la Merci, héroïques libérateurs de nos frères captifs sur des plages barbares; quelques hospices même de Capucins, qui étoient les premiers à voler au secours des incendiés, et qui disputoient aux pompiers la place la plus périlleuse : généreux dévoûment, que les mauvais plaisans se gardoient bien d'appeler une *capucinade;* enfin quelques écoles de ces Frères de la doctrine chrétienne, de ces bons Frères ignorantins, qui savoient tout, puisqu'ils possédoient l'art suprême d'inspirer aux enfans, par des moyens aussi efficaces que simples, l'amour de Dieu, l'amour des parens et l'amour du travail? Quoi donc! les voyageurs du mont Saint-Bernard, du Mont-Cenis et du Simplon sont-ils plus dignes de pitié que nos malheureux insensés, nos malheureux prisonniers, nos malheureux esclaves, qu'assistoit, que consoloit tour à tour la religion, et qu'aujourd'hui toute la nature abandonne? Quoi! il seroit plus urgent de sauver quelques voyageurs des abîmes des Alpes, que d'arracher nos enfans aux précipices de l'immoralité et du libertinage, où chaque jour les plonge une éducation plus que païenne, dont il n'y a point d'exem-

ple chez les nations civilisées ! Espérons donc que le gouvernement français ne s'arrêtera pas dans la magnifique carrière qui s'ouvre devant lui, et que, comme la philosophie s'est montrée aussi foible qu'aveugle dans sa fureur de destruction, il prouvera de plus en plus qu'il est puissant et fort, en tout recréant, en tout réparant, et en faisant revivre une partie de ces corporations religieuses aussi utiles qu'honorables à l'humanité : monumens vénérables du bon sens et de la vertu de nos pères, moyens uniques de faire à moins de frais le plus grand bien possible, et que jamais ne pourront remplacer ni nos *musées*, ni nos *lycées*, ni nos *prytanées*, ni nos *athénées*, et autres facéties grecques ou romaines, inventées, depuis dix ans, pour distraire la France de ses malheurs ou de ses crimes.

40.

SUR LE

BACON TEL QU'IL EST,

PUBLIÉ PAR M. DELUC EN 1800.

Jean-André Deluc est un Protestant Génevois aussi distingué par ses connoissances en physique, que par son zèle pour la révélation. Cet Antoine de Lasalle, dont il est question ici, est un philosophe ami de Cabanis, et d'autres de cette école, qui publia à Dijon, de 1799 à 1802, une traduction de Bacon en 15 vol. in-8°; cette traduction n'a eu aucun succès.

Ce nouveau fruit du zèle d'un savant illustre et d'un écrivain infatigable est la *Dénonciation d'une traduction française des OEuvres de Bacon, publiée à Dijon par M. Ant. Lasalle*, dont le but est de faire un impie de ce grand homme, trop vraiment philosophe pour n'être pas sincèrement chrétien.

Qu'il est donc humble l'orgueil de la moderne philosophie, qui estime assez peu son propre honneur pour le compromettre et le sacrifier par de si indignes supercheries et des mensonges si impudens; qui se défie tant de ses vaines lumières et de cette raison dont elle paroît si fière, qu'elle tente tous les moyens pour s'étayer de

quelque autorité; qui méprise si fort la foule des disciples enchaînés à son char par toutes les passions, que, pour trouver parmi eux un homme de génie, un nom révéré, elle va le chercher et le supposer, contre l'évidence, dans les siècles précédens! C'est surtout à Bacon qu'elle s'attache, à ce fondateur de la véritable philosophie, dont elle voudroit partager la gloire immortelle, et faire servir la juste célébrité à voiler sa propre turpitude, et à rendre plus dangereux ses poisons. Ce n'est que par degrés qu'elle a développé ce complot. Après avoir, suivant son usage, soutenu le pour et le contre; après s'être perdue elle-même dans ses détours, enveloppée dans ses propres pièges, et décréditée d'avance par ses contradictions, elle nous a montré successivement le désir de voir ce grand homme au nombre de ses sectateurs, ensuite le dépit de ne pouvoir l'y compter, et enfin l'audace de l'y mettre ouvertement.

Lorsque la secte philosophique se forma et se réunit, il y a un demi-siècle, les chefs de la conjuration, les auteurs de l'*Encyclopédie*, se déclarèrent publiquement les disciples de Bacon; ils vouloient faire croire qu'ils avoient emprunté de lui l'idée de cette compilation indigeste et perfide, qui, en donnant aux connoissances humaines un ordre alphabétique, les a entassées dans le plus grand désordre, en a fait un véritable chaos, et qui n'avoit d'autre mérite, aux yeux de ses auteurs eux-mêmes, que d'être, sous le voile des sciences, le répertoire de l'impiété. S'ils se prévalurent alors du nom de Bacon, ils eurent grand soin de ne point parler de ses sentimens, parce qu'ils vouloient établir des principes diamétralement opposés aux siens, et ne pas laisser voir leur condamnation dans celui qu'ils se glorifioient d'avoir pour maître.

La secte, devenue plus audacieuse, plus ouvertement

..

impie, dédaignant les ménagemens et croyant se suffire à elle-même, répandant à pleines mains et sans déguisement ses poisons dans une nouvelle *Encyclopédie* appelée *méthodique*, y avoue les sentimens de Bacon pour les combattre, et dans son fanatisme irréligieux, a le front de le représenter comme *un vieil enfant hors de son bon sens et dans un état d'orgasme, toutes les fois qu'il parle de Dieu et de la religion* (1).

Enfin, parvenue au dernier degré de l'impudence ou du délire, la secte qui avoit frémi de trouver Bacon religieux, nous le donne aujourd'hui pour impie; car ce n'est pas ici l'entreprise d'un individu isolé. Le prétendu interprète se dit chargé de ce soin par le vœu général, et en quelque manière, par le gouvernement précédent, par le département de Dijon, par les fonctionnaires publics de Sémur, et nombre de particuliers de France et d'Italie, qui lui ont envoyé, dit-il, des gratifications accompagnées d'encouragemens et d'éloges. Que va donc être cet ouvrage, appelé par tant de vœux et récompensé d'avance par tout ce qui doit exciter le zèle d'un philosophe, c'est-à-dire des éloges et de l'argent? Le début nous l'enseigne. Cette traduction, qui va remplacer tous nos livres classiques, et réorganiser l'éducation de la jeunesse, est précédée d'une préface dans laquelle, pour placer le flambeau à l'entrée et nous donner la clef des OEuvres de Bacon, l'éditeur, qui prétend s'identifier avec lui et se pénétrer de son esprit, introduit ce grand homme exposant lui-même ses plans et ses vues, dévoilant ses motifs les plus secrets, et nous révélant ses desseins, qui sont de *miner sourdement le trône et l'autel, de tuer d'un même coup le sacerdoce et la royauté, d'insinuer les droits de l'homme, la liberté, l'égalité primitive, la république, de*

(1) Voyez art. Bacon, par Naigeon, membre de l'Institut.

prévoir, de souhaiter et de préparer la révolution, de travailler invisiblement à en avancer l'époque ; et ce long monologue se termine par cette phrase qui ne laisse plus aucun doute : *Ainsi se parloit à lui-même le chancelier Bacon.* « Ceux, dit M. Deluc, qui, après avoir lu ce *mo-* » *nologue,* arriveront à une assertion aussi formelle, croi- » ront indubitablement avoir entendu Bacon lui-même ; » et cependant la copie ne ressemble pas plus à l'origi- » nal que Polyphème à Apollon. »

On lui fait dire aussi, car son interprète lit au fond de son cœur, dont aucun sentiment n'échappe à sa pénétration ; on lui fait dire qu'*il ne pourra manifester entièrement ses opinions, qu'il n'osera dire la vérité, qu'il s'enveloppera d'expressions vagues et obscures, qu'il cachera la main qui agit, qu'il ne parlera clairement que pour les meilleurs esprits, qu'il cèdera quelque peu aux préjugés reçus, et paroîtra d'abord penser comme les autres.*

Ce sont là ses titres d'admission et ses lettres de réception dans la secte. Pour en faire un philosophe à la moderne, on commence par en faire un vil hypocrite et un misérable fourbe.

Une pareille calomnie ne peut réussir que par l'excès même de son audace ; elle séduira parce qu'elle est incroyable. Comment, en effet, supposer possible qu'à la tête de la traduction d'un ouvrage, on ose le représenter diamétralement opposé à ce qu'il va paroître aux lecteurs? Par quels moyens cependant pourra-t-on prolonger l'illusion, et persuader à tous les yeux qu'ils ne voient pas ce qu'ils lisent? Nous ne pouvons imaginer sur quoi portent des espérances aussi insensées que criminelles. Voici néanmoins quelques-unes des ruses du calomniateur de Bacon :

1° Tout en promettant la collection complète de ses Œuvres, il retranche du catalogue qu'il en dresse celles

où la religion de ce grand homme se montre avec trop d'éclat pour permettre aucun déguisement, et en particulier sa *Confession de foi*. Mais la Providence a prévenu cette fraude, en suscitant un homme aussi zélé qu'instruit, qui, dans l'intéressant ouvrage du *Christianisme de François Bacon*, a fait connoître au public ce qu'on vouloit lui cacher, et a vengé d'avance le christianisme et Bacon (1).

2° Dans les ouvrages traduits, des passages trop embarrassans, trop religieux, sont supprimés : par exemple, lorsque l'esprit de Bacon, fatigué de son vol hardi, cherche à se reposer, il s'élève jusque dans le sein de la Divinité pour y reprendre des forces, et il adresse à l'auteur de la nature qu'il a parcourue, les plus touchantes prières, les élans d'un cœur pénétré. L'éditeur cependant prend assez de force sur lui-même, pour nous donner une de ces prières, mais c'est pour la tronquer avec indignité. « Or, comme on le doit, dit Bacon, en toute » entreprise importante, et n'ayant eu en vue que de » servir la postérité et de rendre hommage au Dieu im- » mortel, je lève vers lui mes mains suppliantes, et le » conjure, par son Fils notre Sauveur, de daigner rece- » voir mes travaux comme des victimes que mon enten- » dement lui offre : la religion est le sel que j'y ai ré- » pandu, et je les immole à sa gloire. »

Voici la traduction du philosophe Lasalle : « Cepen- » dant, comme on a obligation des meilleures choses à » *ceux qui ont eu le mérite* de les commencer, que ce » soit assez pour nous d'avoir eu le courage de frayer la » route et de semer pour la postérité. »

Qui peut reconnoître Bacon dans ce travestissement?

(1) Voyez plus haut, pag. 159, le compte que nous avons rendu de cet ouvrage que la nouvelle traduction de Bacon rend encore plus précieux et plus nécessaire.

où sont ses sentimens religieux et ses supplications édifiantes? Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'après cette fraude insigne, le philosophe scrupuleux ajoute en note : *Ce n'est pas sans quelque répugnance que nous traduisons cet* Oremus, *mais le public a demandé Bacon tel qu'il est;* et, dans le même instant, il nous le représente *tel qu'il n'est pas,* et il n'a *nulle répugnance* de tromper ses lecteurs et de donner au public ce qu'*il ne lui a pas demandé;* et, se moquant à la fois et du public, et de Bacon, et de la vérité, il substitue aux expressions de la piété chrétienne celles d'une jactance toute philosophique. Grand Dieu! quels hommes que ces ennemis des *Oremus!*

3° De petits artifices, dont M. Deluc donne quelques exemples, affoiblissent, brouillent, altèrent le texte, rendent la traduction infidèle, et, par de légers changemens dans les mots, en occasionnent de considérables dans les choses.

4° Quelquefois des notes entortillées et obscures combattront le texte trop clair, ainsi que M. Deluc le remarque sur l'article des prophéties, et sur l'union de la théologie avec la philosophie. Alors le traducteur prêchera pour son compte l'impiété, qu'il n'a pu, par aucun moyen, mettre dans la bouche de Bacon; et il ne sera retenu par aucune contradiction, lorsqu'il suivra ainsi le sentiment qui l'anime et qui l'entraîne.

5° L'hypocrisie viendra au secours. On feindra d'admettre, avec Bacon, *un vrai christianisme, tel qu'il est exposé dans le développement du discours de la Montagne, qui durera autant que l'homme:* mais on contredira ce discours divin, où la sanction n'est pas séparée du précepte, en nous donnant sa morale comme *plantée naturellement dans le cœur de l'homme;* on se contredira soi-même en faisant le cœur de l'homme essentiellement

égoïste, étranger à toute idée de justice et de morale, on contredira Bacon, en séparant ce christianisme prétendu, de son essence et de son fondement, sous le nom de mythologie; on contredira toute la morale et tout l'univers en laissant percer l'athéïsme.

6° L'espoir de la séduction est fondé sur la nature même de l'ouvrage. Bacon sera toujours, dans l'étude de la nature, le guide et le maître des savans, qui le consulteront dans les sources; mais il ne convient pas également aux autres, qui négligeront la traduction. Voici, en effet, l'idée du travail de ce génie étonnant, doué à un si haut degré d'activité et d'intelligence, qu'à ces deux égards réunis, il n'a peut-être pas de rival dans toute l'histoire des sciences. Soumettant à son examen les connoissances des hommes, « tout cet appareil scientifi-» que, dont la raison humaine fait usage dans l'étude de » la nature, ne lui offrit qu'un amas de *matériaux* mal » *choisis* et mal *assemblés*, ne formant qu'une sorte de » *monument* pompeux et magnifique, mais sans *fonde-*» *ment.* » Il falloit donc tout recommencer dans l'étude de la nature, et le travail de Bacon ne consista qu'à déblayer les routes, et à fournir quelques esquisses des nouveaux plans. Le premier service qu'il a rendu aux sciences naturelles, est de renverser l'édifice chancelant qu'avoit élevé la philosophie, et de lui apprendre à être modeste. Il montre les défauts des matériaux accumulés par les siècles jusqu'à son temps; et, traçant de nouvelles routes, il établit des règles pour mieux choisir ces matériaux et les assembler. Il apprit ensuite à les mettre en œuvre, et afin de faire comprendre les règles qu'il en donne, il multiplia les exemples; il posa quelques commencemens de base à l'édifice, par l'*expérience* dont il fut l'instituteur : après quoi, employant les matériaux imparfaits que lui fournissoient les connoissan-

ces de son siècle, il éleva quelques parties de l'édifice, uniquement pour modèle de la manière dont on devoit commencer à le construire, quand on auroit obtenu de vrais matériaux.

« Aujourd'hui, dit M. Deluc, que, par les directions » même de ce grand homme, non-seulement nous avons » acquis une immense quantité de matériaux qui lui » étoient inconnus, mais découvert de grands défauts » dans ceux qu'il n'avoit pu suspecter encore, qu'on se » représente ce que peut être le but d'une traduction » française de tous ses ouvrages, dont les originaux suffi- » sent aux savans. On les traduit, dit-on, pour ceux qui » *n'ont pas le loisir de l'étudier*, et on leur offre cette masse » d'*exemples* défectueux, parmi lesquels ils ne sauront » débrouiller cette *dixième partie* consistant en *préceptes*, » puisque, pour en sentir l'importance, il faut être déjà » très-instruit. Il en résultera donc nécessairement que » le moindre écolier, apercevant des erreurs, des vides » de connoissances, dans cette masse confuse pour lui, » se croira bien au-dessus de l'homme qu'on lui a mon- » tré si élevé, et se jugera fort grand lui-même; il se dé- » goûtera donc de la lecture de tant de volumes, et il » s'en rapportera au *précis* que, dès l'entrée, l'inter- » prète lui a donné des *plans et des vues de Bacon.* »

Pour le faire connoître et le rendre utile à ceux qui n'ont pas le loisir de l'étudier, on peut extraire ses préceptes, et les réduire à un seul volume, que M. Deluc prépare au public, au lieu de quatorze que promet le traducteur, et qui favorisent ses perfides projets par l'étendue seule de l'ouvrage. Ces volumes ne viendront que successivement; il faudra se contenter de l'idée qu'on en donne long-temps à l'avance, croire sur parole, tandis qu'on éloigne les moyens de nous détromper, et s'empoisonner provisoirement en attendant que le re-

mède arrive. Le traducteur, par exemple, annonce qu'on verra mis en action, dans la *nouvelle Atlantide*, les plans qu'il suppose à Bacon contre les gouvernemens existans et contre la religion chrétienne. Mais cette *nouvelle Atlantide* ne paroîtra qu'au dixième volume; et, quoique la lecture doive dissiper toute illusion et convaincre de mensonge le perfide interprète, il aura le temps de satisfaire ce plaisir de tromper, qu'on ne devroit pas, ce semble, soupçonner dans le cœur d'un homme. M. Deluc nous donne une esquisse de cette allégorie, et nous montre Bacon libre de supposer dans son île imaginaire le gouvernement et la religion qu'il auroit voulu, y établissant la monarchie et le christianisme, qui, depuis plusieurs siècles, en font le bonheur; et c'est ainsi qu'on ose le montrer l'ennemi de l'un et de l'autre, lors même qu'il leur rend hommage jusque dans ses fictions.

Que M. Deluc a donc raison de s'écrier : « Quand » on réfléchit à cette supercherie, on ne sauroit déter- » miner ce qui afflige le plus pour les hommes, ou l'exis- » tence dans la société d'un projet tel que celui qu'on » prête ici à Bacon, ou le mépris qu'on montre pour » elle et pour tous ceux qui la gouvernent, en mena- » çant si ouvertement ces derniers, et entreprenant de » tromper les autres d'une manière si grossière! »

Pour nous, nous ne pouvons rien faire de mieux que de nous réunir au célèbre M. Deluc, et d'applaudir à sa vigilance. Nous *dénonçons* avec lui à tous les amis de la vérité et à toutes les ames honnêtes, le calomniateur de Bacon, qui ose lui prêter des sentimens qu'il a combattus toute sa vie, et des projets qui lui eussent fait horreur, et qui, pour prix de ces tromperies, se targue encore d'avoir reçu des *gratifications*.

41.

SUR UNE LETTRE PASTORALE

DONNÉE PAR LES *RÉUNIS* LE 8 MARS 1801, POUR LA PAIX.

Quelques constitutionnels, se disant *évêques réunis à Paris, composant la commission intermédiaire du concile national*, viennent d'éprouver une explosion de charité et de zèle, qui s'est débordée sur ce qu'ils appellent leurs *diocèses respectifs*, ensuite sur tous les métropolitains de tous les vents de la France, du sud, de l'est, du nord-ouest, et enfin sur toutes les églises de l'univers. Comme dans une de ces lettres, dans celle sur la paix, ils s'adressent aux catholiques, et qu'ils leur reprochent de blesser, à leur égard, les *convenances sociales mêmes* qu'une *éducation mondaine* respecte, pour profiter de cette leçon de *convenance mondaine*, puisque nous ne pouvons recevoir d'eux des leçons de foi chrétienne, nous leur répondrons, et nous leur donnerons une grande preuve de politesse, en nous occupant d'eux un moment.

Laissons-les d'abord abandonner bien vite le ton épiscopal, qui ne leur paroît pas naturel, pour revenir au langage de la politique; laissons-les exalter leur *amour de la liberté, aussi enraciné dans leur cœur que celui de la religion, et renouveler autour des autels la promesse d'aimer la religion et la république, et de les défendre jusqu'au dernier soupir.* On ne connoît que trop la valeur de ces protestations de patriotisme, et ce n'est pas ce dont il

s'agit ici. Plaignons-les d'*avoir été persécutés par tous les partis, sans être relevés par aucun; d'être persécutés actuellement par des adversaires égarés par une foule d'agens subalternes de l'autorité civile, et de ce que leurs tendres invitations ne sont accueillies qu'avec dédain.* Sans compter au nombre des persécuteurs le Pape et l'Eglise, cela est bien dur pour des hommes *cédant au vœu des fidèles qui les appeloient,* et disposés, pour être conséquens, à se retirer, afin de céder au vœu des fidèles, qui les repoussent, de leur propre aveu.

Les intrus n'ont pas manqué ici, suivant leur usage, de calomnier ce *Concordat* qu'a formellement approuvé le cinquième concile de Latran, qu'a supposé valide le concile de Trente, qui n'auroit pu tolérer un scandale public, un trafic honteux, une révoltante simonie, comme on a osé plusieurs fois le qualifier; ce *Concordat,* autorisé depuis plusieurs siècles, par la pratique non-seulement de la France, mais d'une très-grande partie de l'Eglise, et justifié par des exemples de la plus haute antiquité et de tous les temps. L'élection même de saint Ambroise, que les schismatiques ont si souvent, je ne sais pourquoi, invoquée en leur faveur, nous montre les évêques réunis déférer le choix de l'évêque de Milan à l'empereur Valentinien, qui refusa de s'en charger (1).

Ce n'est pas ici l'indécence qui étonne, elle ne fait que révolter; c'est l'imprudence et la maladresse avec laquelle les constitutionnels, parmi toutes les formes que la discipline variable a introduites pour la nomination des évêques, s'acharnent contre la forme qui se rapproche le plus de celle qui les a établis eux-mêmes; car le *Concordat,* comme la *Constitution du clergé,* attribue la nomination des évêques à l'autorité séculière seule, mais non de la

(1) Théodoret. *Hist. Eccl.* lib. IV, cap. 6.

même manière. Par le *Concordat*, c'est du Pape, qui, selon le concile de Trente, pouvoit l'accorder (1), que la puissance civile reçoit ce droit; elle se le donne à elle-même par la constitution du clergé, et elle l'usurpe sur l'Eglise. Est-ce cette différence qui excite la bile des constitutionnnels, et les fait *applaudir aux réformes sous lesquelles s'écrouloit ce honteux Concordat?* Heureuses réformes que celles qui ont fait de pareils évêques!

On n'est pas moins surpris de leur entendre dire : *Nous rendrons toujours à César, c'est-à-dire, au peuple souverain et aux magistrats qui sont les organes de son autorité, ce qui leur appartient.* Nous nous félicitions de ce que la constitution nouvelle a sagement laissé à l'écart, et nous a dispensés de traiter la question, au moins orageuse, de la souveraineté du peuple; nous avions cru que Babœuf, qui a tiré de ce principe de si funestes et de si justes conséquences, seroit le dernier à en parler; nous voyions avec joie les politiques, corrigés par l'expérience, garder sur ce sujet un silence utile au repos public, et nous ne nous attendions pas à trouver ce principe désorganisateur inséré dans une lettre pastorale, et *intrus* jusque dans l'Evangile. Le commentaire est du moins neuf, car tous les interprètes remarquent que le piège tendu au Sauveur du monde par les Pharisiens et les Hérodiens consistoit à le mettre dans la nécessité de se prononcer entre *César* et le *peuple souverain*, entre l'Empereur qui exigeoit le tribut, et la nation juive, jalouse de son indépendance, qui ne se croyoit pas obligée de le payer; de sorte que, dans l'Evangile, *César* est précisément l'opposé du *peuple souverain*, avec lequel le confondent les prétendus ministres de l'Evangile. Ils avoient dit : *Nous, qui sommes éclairés par les lumières de la foi, re-*

(1) Session XXIV, *de reform.* cap. 1.

connoissons partout la main de celui auquel toute la nature obéit; à lui seul appartiennent la puissance et l'empire. Falloit-il renoncer si tôt aux lumières de la foi, et se laisser aveugler par les sophismes d'une philosophie terrestre, qui n'a imaginé la souveraineté du peuple et n'a placé dans la multitude la source de l'autorité, que pour ne pas la chercher en Dieu, dans lequel seul elle réside? Et nous aussi, nous rendrons toujours ce qui appartient à César, c'est-à-dire au gouvernement établi, aux autorités préposées pour régir la société, contenir la multitude, commander au peuple; et nous pensons que ces sentimens amis de l'ordre et de la tranquillité ne laisseront pas à la révolte le dangereux prétexte d'examiner, au nom du *peuple*, si ses *magistrats* en sont toujours les *organes* fidèles, s'ils n'abusent jamais de l'*autorité* précaire, dont le *peuple souverain*, qui l'auroit confiée, pourroit toujours se faire rendre compte.

Enfin l'étonnement est au comble, lorsqu'ils nous parlent de l'*évêque de Rome*, dont ils protestent de *reconnoître l'autorité sur ses frères les autres évêques.* Leur constitution les autorise en effet à lui écrire une fois sur ce ton, mais borne là les droits de l'autorité et les devoirs de l'obéissance, et on les voit, fidèles à leur constitution, prouver que reconnoître l'autorité et s'y soumettre sont pour eux des choses fort différentes. Ils conviennent de ses *refus de communiquer avec eux, qui ne peuvent entraîner la note de schismatiques*, attendu qu'ils veulent toujours être dans l'Eglise; et c'est là précisément ce qui fait leur schisme, de vouloir être évêques dans l'Eglise malgré l'Eglise. Le Pape n'est pas l'Eglise, disent-ils; non, mais l'Eglise n'est pas sans le Pape; il en est le fondement, selon Jésus-Christ même, et l'on aura de la peine à se faire regarder comme partie de cet édifice auguste, tant qu'on sera rejeté par le fondement, par la pierre

ferme sur laquelle une main divine l'a bâti. Quant aux jugemens que le Pape a rendus contre eux, sans les avouer, sans les nier, ils nous disent : *Au surplus, le droit naturel, le droit divin, ne permettront jamais de condamner personne sans l'entendre, surtout lorsqu'il le demande; et des jugemens rendus au mépris de ces règles imprescriptibles ne pourront être comparés qu'à cette agrégation assassine, connue sous le nom de tribunal révolutionnaire, et chargée de l'exécration de tous les hommes qui n'ont pas abjuré toutes les notions de justice et d'humanité.* Citoyens évêques, point de détours, parlez franchement. N'existe-t-il point de jugemens contre vous? votre comparaison est déplacée et ridicule. Ces jugemens existent-ils? votre comparaison est odieuse et atroce, et mériteroit seule les anathèmes qui excitent votre fureur. Vous comparez au tribunal révolutionnaire celui que vous devriez respecter jusque dans ses injustices, celui dont l'Eglise révère la divine autorité et qu'elle honore comme un père, celui dont l'univers admire la douceur et les vertus! Et un des signataires et l'auteur de cette comparaison est un membre fameux de cette Convention qui créa le tribunal révolutionnaire, lui dicta des lois homicides, et demeura tranquille spectatrice de ses assassinats juridiques! Il a été, au moins par son silence, l'approbateur et le complice de cette *agrégation assassine*, lui qui, par sa place, par son état, devoit apprendre à cette foule de laïques que c'étoit un crime de se taire, lui qui devoit leur donner la leçon et l'exemple de parler et de mourir, pour n'être pas responsable de ces torrens de sang; mais il n'a jamais voulu s'honorer de la haine des tyrans, il n'a su braver que la justice du Pape.

Il n'est jamais permis de condamner personne sans l'entendre. Mais quand, du fond de la Savoie, l'oracle de l'église constitutionnelle condamnoit celui qu'on jugeoit

à Paris, l'avoit-il entendu? et c'est lui qui compare Pie VI à des assassins! *Il n'est jamais permis de condamner personne sans l'entendre.* Mais tous les évêques de France, dont vous usurpez les sièges, et que vous supposez condamnés légalement, ont-ils été entendus? et vous, deviez-vous, pouviez-vous l'être? Lorsqu'il s'agit d'un fait et d'intérêts privés, les parties doivent faire entendre leur défense pour instruire les juges; mais, dans une question de droit, lorsqu'il faut porter une loi générale, le législateur ne doit pas écouter les excuses des passions qu'il veut comprimer; et l'Eglise, pour connoître ses propres droits et sa constitution, n'a pas besoin de consulter les schismatiques. Ils n'existoient pas même encore, quand le jugement a été rendu. Dès que la constitution du clergé parut, les évêques et le Pape l'examinèrent, la condamnèrent. La cause étoit déjà jugée et perdue, quand il plut aux constitutionnels d'en faire leur propre cause. Le titre de leur intrusion étoit d'avance déclaré hérétique et schismatique; ils coururent sciemment au-devant des anathèmes, et ceux qui les ont frappés n'étoient que l'application légitime et les conséquences nécessaires de ce premier jugement.

Cependant ils veulent à toute force être entendus. *Sans cesse*, disent-ils, *nous avons proposé des conférences publiques, où, sous les yeux des fidèles, seroient discutés les points contestés parmi nous.* Tous leurs synodes sont remplis de ces *tendres invitations*, et ils nous appellent solennellement à leur concile national pour cette intéressante discussion. C'est une ruse commune aux hérétiques toujours contentieux, tandis que *nous n'avons pas cet usage, ni l'Eglise de Dieu*, dit l'apôtre. Ils trouvent plus aisé de provoquer sans cesse à des discussions nouvelles, que de répondre à celles qui les ont réfutés; ils veulent prendre pour juges les simples *fidèles*, lorsque les seuls juges lé-

gitimes, les pasteurs, les ont condamnés; et ils s'efforcent de faire croire que la cause n'est pas finie, en demandant toujours un nouvel examen. Il seroit bien étrange que nous, dont les titres n'ont pas besoin de discussion, mais à qui la possession suffit, selon Tertullien; que nous, sans mission, sans autorité, obligés de nous soumettre à la décision rendue, nous entreprissions de décider une question que nous croyons terminée par l'autorité infaillible de l'Eglise; que, nous présentant au conciliabule des intrus, nous jetant entre les bras qu'ils ouvrent, disent-ils, pour nous presser, et les admirant sur les sièges qu'ils ont usurpés, nous leur donnassions, par ce seul fait, gain de cause, avant même de commencer la discussion. Dans les matières de religion, la voie de l'examen est la méthode de l'hérésie; celle de l'Eglise est la voie de l'autorité.

Mais la célèbre conférence de Carthage, qu'on a sans cesse à la bouche, peut faire illusion aux simples. Ecoutons donc saint Augustin qui en fut l'ame, et qui en refusa une pareille aux Pélagiens. « Les Donatistes, leur » dit-il, n'ayant pas avec nous d'évêques communs, et » s'agissant avec eux de faits anciens qu'un siècle avoit » effacés de la mémoire des peuples, la nécessité nous » les fit contraindre à cette conférence; mais votre cause » est finie par un jugement épiscopal: il n'y a plus d'exa- » men à faire, il ne vous reste que la soumission. Vous » ressemblez aux Maximianistes, qui, honteux de leur » petit nombre et du mépris dont ils sont couverts, veu- » lent s'en dédommager par la gloire d'une conférence; » mais nous avons méprisé leurs demandes et leurs in- » vitations : » *Interpellantes eos, et libellum dantes provocantesque contempsimus.* Saint Augustin, qui *accueille avec dédain les invitations* des schismatiques, auroit-il aussi *blessé les convenances sociales?*

En 483, le roi Hunéric voulut obliger les évêques catholiques d'Afrique d'avoir *des conférences publiques* avec les Ariens. Ces illustres prélats, aussi recommandables par leurs lumières que par leur sainteté, firent tous leurs efforts pour les éviter, et Dieu seconda leurs désirs par la fuite des Ariens, qui avoient provoqué eux-mêmes les conférences. « Si le Roi, écrivoit saint Eugène, évêque de Carthage, au nom de tous ses collègues, si le » Roi veut connoître notre foi, qu'il rassemble ses amis; » j'écrirai de mon côté à mes frères, afin que notre foi, » qui est commune, soit démontrée avec nous par mes » collègues dans l'épiscopat, et surtout par l'Eglise Romaine, qui est le chef de toutes les églises. » Les Constitutionnels nous permettront donc d'aller, avec les saints évêques d'Afrique, chercher la foi dans l'Eglise Romaine, plutôt que dans leur concile national.

En 820, Michel le Bègue ordonne aux évêques d'entrer en conférence et de traiter de l'union avec les Iconoclastes. Ces généreux confesseurs de la foi, qui avoient souffert pour elle l'exil et les tourmens, refusent ces conférences, et écrivent à l'Empereur : « L'apôtre défend de » conférer avec les hétérodoxes pour discuter, et le permet seulement pour les reprendre; et nous, sujets indignes de votre empire, nous n'osons rien contre ce » précepte. Si votre divine magnificence, si votre grande » puissance, confirmée par Dieu même, a des doutes » qu'elle ne croie pas pouvoir être suffisamment éclaircis » par son patriarche, que, pour l'utilité commune, elle » s'adresse à Rome et en obtienne une déclaration, ainsi » que dès le commencement l'antiquité et la tradition » de nos pères nous en ont transmis l'usage; car c'est là » l'Eglise suprême parmi les églises de Dieu; c'est là que » le premier a siégé saint Pierre, auquel le Seigneur a » dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon

» église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point » contre elle. »

Voilà notre réponse à vos *tendres invitations ;* nous ne pouvions la puiser dans des sources plus pures. Ce n'est pas chez les Maximianistes ou les Pélagiens, chez les Ariens ou les Iconoclastes, que nous allons chercher des modèles, mais chez ceux qui les ont combattus. Nous n'avons point de doutes; la discussion nous est inutile : eussions-nous des doutes, la tradition perpétuelle nous apprend à en chercher l'éclaircissement, non auprès de vous, mais à Rome. Vous avouez que nous sommes *catholiques*, en reconnoissant qu'*un schisme désole l'Eglise.* Il faut donc que ce soit vous qui soyez schismatiques, ou bien qu'on puisse être schismatique et catholique en même temps; ce que nous vous laissons à discuter dans votre concile. Nous sommes catholiques à vos yeux, et ce qui nous flatte un peu plus, nous le sommes aux yeux du Pape et de l'Eglise; nous restons donc ce que nous sommes, pour conserver sûrement, et de l'aveu de tout le monde, un titre si précieux, l'unique fondement de nos espérances éternelles, et qui nous seroit contesté, si vos propositions de paix pouvoient nous séduire. Catholiques, d'après vous-mêmes, quoique nous soyons séparés de vous; catholiques, d'après nos évêques et le souverain pontife, parce que nous sommes séparés de vous, seroit-ce un parti sûr et sage de nous réunir à vous, lorsque, d'après vous-mêmes, nous n'avons rien à gagner dans cette union, et que, d'après tous les autres, nous y avons tout à perdre?

42.

SUR UNE LETTRE DE SCIPION BEXON,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE LA SEINE,

AU MINISTRE DE LA JUSTICE,

EN DATE DU 11 MARS 1801,

OU IL PARLOIT DE LA MULTIPLICITÉ DES DÉLITS, DU GRAND NOMBRE D'ENFANS REPRIS DE JUSTICE, ET DE LA NÉCESSITÉ D'INCULQUER LES PRINCIPES DE LA RELIGION AUX GÉNÉRATIONS NOUVELLES.

Que d'utiles leçons nous offre cette lettre! A peine l'ivresse commence-t-elle à se dissiper, et la réflexion à revenir, que tout nous reporte donc à cette religion, dont l'oubli a fait nos malheurs, et dont le retour seul en sera le remède. Autrefois cette religion bienfaisante, placée auprès du berceau de l'enfant, lui ouvroit le cœur à la vertu, dès qu'il ouvroit les yeux à la lumière. Elle suivoit l'homme dans tout le cours de sa vie, dans les plus secrets replis de sa conscience, et opposoit sans cesse à ses passions le frein utile de l'espérance et de la crainte. Elle l'accompagnoit jusqu'au tombeau; dans la foiblesse et le dépérissement de son corps, elle soutenoit les forces d'une ame immortelle, et faisoit disparoître les horreurs de la mort devant les rayons de l'éternité. Elle pénétroit dans le réduit du pauvre, et y répandoit des consolations et des secours; elle s'étoit établie dans les hôpitaux, et redoubloit de charité et de soins sur ce théâtre des mi-

sères humaines; elle descendoit dans les prisons, et conduisoit avec elle dans le séjour du crime le remords et le repentir. La place du prêtre étoit à côté de chaque malheureux. La philosophie est venue chasser les prêtres et la religion. Qu'elle contemple son ouvrage, et s'en applaudisse, si elle l'ose. Avec le secours des lois, elle se flattoit de suffire aux besoins de la société; et pour maintenir l'ordre et les mœurs, pour réformer le monde, les philosophes ne vouloient d'autres associés que les bourreaux. Grâce à la révolution, les uns et les autres n'ont pas manqué: et les crimes se sont multipliés avec eux; et un magistrat, organe et dépositaire des lois, reconnoît leur insuffisance, invoque le secours de la religion; et par un symptôme effrayant de notre dépravation, les criminels sont, pour la plupart, des enfans que la révolution a surpris au berceau, que la philosophie a éloignés des leçons des prêtres, qu'elle a abandonnés aux impulsions de la nature, et dont elle s'est rendue la caution et la corruptrice. Ces élèves de la nature, ces petits philosophes pratiques commettent plus de la moitié des vols exécutés dans Paris, effraient l'imagination, outragent les mœurs par une corruption précoce et inouie, et ne laissent à la justice que le regret de les punir et l'impuissance de les corriger. La religion prévenoit et réparoit les crimes, dissipoit et adoucissoit les maux : vous qui travaillez, depuis si long-temps, avec tant d'ardeur à la détruire, hommes malfaisans, que lui avez-vous substitué? Philosophes, pourquoi ne vous a-t-on pas vus, à la place des prêtres que vous avez chassés, parcourir les hôpitaux et les prisons, suppléer aux leçons et aux secours dont vous avez privé les malheureux? Falloit-il tout démolir, quand on ne peut rien reconstruire? Et que répondez-vous à cette jeunesse coupable et malheureuse, parce que vous lui avez enlevé tous les moyens d'instruc-

tion, tous les motifs de la vertu, tous les freins du vice; lorsqu'elle vous reproche, comme votre ouvrage, ses crimes et ses châtimens? Il est trop évident que vous ne pouvez ni la conduire ni la réformer; remettez-la donc entre les mains de la religion, dont vous nous avez si bien fait sentir la nécessité. Qu'attendrè, sans elle, de la génération future, lorsque la génération actuelle est si dépravée, sinon une dépravation plus grande encore, et de nouveaux enfans plus affreux encore que leurs pères?

Ætas parentum pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.
HORAT. lib. III, od. 6.

Non, la révolution ne sera finie que quand la religion sera revenue. La religion est le dernier appareil de tant de plaies dangereuses. Le sang répandu par torrens s'étanche enfin et se répare de lui-même; l'incendie s'éteint, faute d'alimens; les convulsions de l'Etat s'appaisent par lassitude, et le calme revient. Mais après une révolution philosophique, la gangrène des mœurs va toujours croissant, devient incurable, et menace le corps politique d'une dissolution prochaine, si la religion ne vient l'arrêter et la guérir. Les crimes d'une révolution sont punis dans les enfans des coupables, jusqu'à ce que la religion se relève avec les temples, pour expier les maux qui en sont la suite.

Delicta majorum immeritus lues,
Romane, donec templa refeceris. *Ibid.*

Il est temps de profiter de ces leçons d'un ancien philosophe, témoin, comme nous, d'une révolution que la philosophie avoit préparée. Entraîné vers la philosophie par l'amour des plaisirs, il est rappelé à la religion par la raison et l'expérience. Instruits à la même école, ayant

fait la même épreuve, pourquoi si peu de philosophes disent-ils avec lui : « Je négligeois la religion, pour ne suivre qu'une folle sagesse qui m'égaroit ; mais je suis » contraint de revenir sur mes pas, et de retourner à la » religion que j'avois abandonnée. »

Pareus deorum cultor et infrequens,
Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro, nunc retrorsum
Vela dare, atque iterare cursus
Cogor relictos. HOR. lib. I, od. 34.

Un exemple frappant vient de montrer au public la différence que la religion met entre les hommes. Dans un jugement solennel, relatif à l'horrible évènement du 3 nivôse, devant un tribunal armé du glaive redoutable de la loi, des circonstances singulières ont confondu des personnes qu'on ne se seroit pas attendu d'y voir réunies. Dans celles que la religion avoit élevées, qu'a trouvé la justice? sinon des vertus, une inaltérable sérénité que le jugement de sa conscience rassure contre celui des hommes; une admirable bienfaisance, qui oublie ses intérêts pour s'occuper de ceux du malheureux, et sera plutôt imprudente que trop réservée; un héroïque dévoûment, qui, insensible à ses propres maux, ne redoute que les maux de ses frères, et ne croit pas souffrir en souffrant seul; une piété touchante, qui bénit le ciel de ce que le crime n'a pas réussi, et lui témoigne sa reconnoissance des bienfaits qu'il accorde à autrui (1). Et le crime, où l'a-t-on vu? Dans ces hommes qui méprisoient la religion, qui avoient débuté dans la carrière des forfaits par des sacrilèges; dans ces hommes, qui, en violant les églises, s'étoient exercés à outrager la société, et qui

(1) L'auteur fait sans doute allusion à mademoiselle de Cicé, qui fut compromise injustement dans l'affaire de la machine infernale contre Buonaparte (3 nivôse ou 24 décembre 1801), et dont ce procès fit éclater la vertu, la piété et la charité.

devoient se faire craindre des hommes, parce qu'ils se moquoient de Dieu.

Qu'on nous vienne parler ici de fanatisme ; mais qu'on fasse attention que, s'il y a eu des fanatiques religieux, ils ont été séduits et dirigés par des gens qui ne l'étoient pas ; que les crimes dont la religion étoit le prétexte et la condamnation, et qu'on lui impute si injustement, ont été commandés par des hommes sans religion, qui se jouoient de la simplicité de ceux qui en avoient une ; que, si l'homme abuse de tout, l'abus de la religion, quelque déplorable qu'il soit, est le moins funeste de tous, puisqu'il laisse le remède à côté du mal, et dans le sentiment même qui l'égare ; au lieu qu'il n'y a pas plus de ressources que de bornes dans le fanatisme philosophique et irréligieux, et il n'est plus besoin aujourd'hui de le prouver.

Nous ajouterons une observation qui nous a été communiquée par quelques-uns de ces prêtres zélés qui s'étoient consacrés aux pénibles fonctions de consoler, de convertir les criminels, et d'adoucir, dans les cachots, la justice de la terre par la clémence du ciel. Ils nous disoient qu'à l'exception de ces crimes auxquels l'emportement d'une passion aveugle entraîne quelquefois, les scélérats frappés par les tribunaux, habitués aux forfaits et vieillis dans le crime, non-seulement avoient abjuré depuis long-temps tout principe de religion, mais que la plupart n'en avoient jamais eu, n'avoient pas fait leur première communion, et croupissoient, dès leur enfance, dans un oubli total de Dieu et de ses lois. Si, lorsque la religion étoit dominante, son absence du cœur de quelques individus alarmoit la société, que seroit-ce, si l'on s'obstinoit encore à la proscrire ou à ne la tolérer qu'avec peine, en détruisant, par l'exemple du gouvernement, les bons effets qu'une simple protection pourroit produire?

43.

SUR UNE CIRCULAIRE DE ROYER

AUX AUTRES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS.

Il paroît une lettre circulaire de J. B. Royer, se disant évêque de Paris, adressée à tous ses confrères de la république. C'est une apologie très-motivée de sa conduite contre certaines personnes, *qui ne cessent*, dit-il, *de le tourmenter dans l'exercice paisible de son ministère*. Ce n'est pas de nous dont il se plaint, à Dieu ne plaise! et tout le monde sait que nous n'avons jamais *tourmenté* que ses pastorales : c'est de quelques faux frères, c'est de ses *suffragans*, c'est des *évêques réunis à Paris*. Ceux-ci ne s'en cachent plus : ils l'accusent ouvertement d'être sans zèle et sans énergie, de ne pas voir l'épiscopat en grand, de se traîner terre à terre comme un prêtre habitué, au lieu de prendre l'attitude imposante qui convient au métropolitain du premier département de la France ; de s'amuser à dire des *Oremus*, au lieu de lancer des mandemens foudroyans contre les émigrés ; de prêcher ses ouailles, au lieu de prêcher le Pape ; et enfin, de s'amuser à diriger quelques bonnes femmes, au lieu de se *réunir* à Grégoire, qui a écrit aux évêques étrangers (1), pour les inviter à prendre la poste et à se rendre,

(1) Ce n'est pas une plaisanterie de notre part. Cette lettre d'invitation a été effectivement envoyée et même affranchie jusqu'aux frontières, aux dépens de la caisse constitutionnelle. Les *réunis* s'attendent néanmoins que rien ne sera plus étranger au concile que les évêques étrangers, et craignent encore que leur lettre ne soit turlupinée comme leur

en toute diligence, au concile, une des plus augustes et des plus belles assemblées que l'on ait vues dans l'univers, après la Convention.

C'est donc pour mettre son honneur à couvert, que J. B. Royer vient de faire imprimer sa défense; d'autant plus que les journalistes constitutionnels, tout dévoués aux *évêques réunis*, et évêques réunis eux-mêmes, ont refusé traîtreusement de l'insérer dans leur feuille, ainsi qu'il s'en plaint lui-même. Pour nous, dont les *Annales* sont la ressource de tous les opprimés, nous qui prenons à son honneur autant d'intérêt qu'à sa conversion, nous serons, envers lui, plus honnêtes et plus justes, en accueillant ses réclamations, et nous aimons à croire qu'il nous saura bon gré de notre complaisance et de notre impartialité.

Pour mettre de la méthode dans son apologie, J. B. Royer réduit à cinq les griefs qu'on lui impute : 1° la vacance des trois sièges de Sens, d'Orléans et de Chartres, dépendans, selon lui, de sa métropole; 2° le non-envoi de la lettre d'indiction du concile *national;* 3° la non-tenue des synodes diocésain et métropolitain; 4° la négligence dans le gouvernement de son diocèse; 5° enfin, et celui-ci est sans doute le plus grave de tous, le refus de concourir à la convocation d'un concile national.

Quant au premier chef d'accusation, qui nous paroît être d'une conséquence majeure, il est juste de laisser parler l'accusé lui-même.

« Nous pouvons vous assurer, dit-il à ses confrères, et » démontrer par des faits, que, dès que nous fûmes assis » sur le siège de Paris, (*Ce n'est pas le mot propre; il fal-*

personne; mais en revanche, ils nous assurent que *déjà des ecclésiastiques étrangers s'acheminent vers Paris.* Il court même un bruit qu'ils y sont arrivés depuis long-temps, et que, si on veut les voir, on les trouvera au café des *Patriotes-Italiens.*

» *loit dire assis sur un siège à Paris,*) l'un de nos pre-
» miers soins fut de nous occuper des moyens de pro-
» curer des évêques à ces églises veuves. Convaincus,
» d'après des tentatives infructueuses, de l'impossibilité
» d'obtenir de ces trois diocèses une élection régulière
» et canonique, nous prîmes le parti de convoquer une
» assemblée des évêques de notre métropole. Là, nous
» désignâmes trois sujets qui nous parurent être selon le
» cœur de Dieu, et capables de consoler ces églises affli-
» gées; mais le refus motivé de ces trois ecclésiastiques
» nous empêcha de donner suite à cette opération.

» Cependant ces trois églises n'ont point cessé d'être
» l'objet de notre continuelle sollicitude. Nous avons pro-
» fité de toutes les ouvertures que la divine Providence
» a daigné nous procurer pour leur rendre service. Le
» résultat de nos tentatives et de toutes nos informations
» fut d'acquérir de plus en plus la preuve trop certaine
» que ces églises ne nous reconnoissent point pour leur
» métropolitain, et qu'elles repousseront les évêques que
» nous prétendrions leur envoyer.

» Dans cet état de choses, que falloit-il faire? Attendre
» des temps plus favorables, comme la prudence l'exigeoit,
» et prier Dieu de calmer les esprits et de réunir tous les
» cœurs dans la charité de Jésus-Christ. Vainement on
» nous objecteroit le décret du dernier concile national.
» Outre que ce n'est qu'un décret de circonstance, auquel
» cependant nous nous sommes conformés autant qu'il
» étoit en nous, nous répondrions que, par un respect
» servile et malentendu, nous ne savons pas fouler aux
» pieds les règles de l'Eglise, ni multiplier les évêques *in*
» *partibus*... Qui croiroit d'après cela qu'un concile de
» Bourges ait eu la légèreté et l'imprudence d'accueillir
» à ce sujet une dénonciation de l'un de nos suffragans;
» qu'une assemblée d'évêques ait eu le courage d'émettre

» un avis motivé qui a l'air d'une sentence lancée contre » nous, tandis que, par respect pour lui-même, pour les » règles de l'Eglise et les droits de chaque métropolitain, » ce concile auroit dû se renfermer dans l'honorable fonc- » tion de médiateur. »

On ne peut se dissimuler que les adversaires de Jean-Baptiste Royer ne soient ici battus en plein, et nous ne croyons pas qu'*un concile de Bourges* ait le courage de lui répondre. Mais l'argument qu'il oppose à ses frères avec tant de raison, ne pourrions-nous donc pas le rétorquer contre lui-même avec plus de raison encore? Le vouloit-on davantage pour métropolitain à Paris, qu'on ne le veut à Sens, à Orléans, à Chartres? n'étions-nous pas également, comme ces trois églises, *disposés à le repousser?* n'y a-t-il pas eu, dans toute l'église de Paris, un mouvement d'indignation, quand on l'a vu s'appeler lui-même envers et contre tous, et se prévaloir de je ne sais quelle élection dérisoire, préparée par ses affidés; misérable manœuvre d'une coterie ignorée autant qu'ignorante, qui se fit à elle-même ses propres règles (1)? Pourquoi, *dans cet état de choses, n'a-t-il*

(1) Parmi les quatre à cinq paroisses ou non-paroisses de Paris qu'on nous dit avoir concouru à l'élection de J. B. Royer, il en est deux dont il ne peut pas trop se faire honneur. Celle dont s'est emparé l'intrus dit de Saint-Sulpice, lequel le répudie pour évêque, comme illégalement élu, et celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont le desservant vient de se rétracter avec tout son clergé. Celui-ci, dans un écrit qu'il vient de mettre au jour, intitulé : *Pas un mot qui ne soit une vérité*, nous fait connoître dans quel sens lui et les paroissiens avoient cru pouvoir prêter les mains à l'élection du citoyen Royer; et il n'est pas inutile de l'entendre parler ici lui-même : « Sachez, dit-il à l'intrus Brugière, » qui ne l'a attaqué que par des injures et des mensonges; sachez et » demeurez convaincu que M. Royer n'a jamais été nommé par nous » *évêque de Paris, le siège vacant*, mais seulement pour gouverner » l'église de Paris. Qu'il fasse imprimer notre procès-verbal tel qu'il » existe en sa possession, et la preuve en sera claire. Je le somme de » répondre à ma demande, mais je veux qu'il soit permis à tout homme

pas attendu des temps plus favorables, et prié Dieu de calmer les esprits? pourquoi est-il si scrupuleux et si austère pour les autres, alors qu'il l'est si peu pour lui? et comment se fait-il qu'il veuille *calmer les esprits* partout, excepté là où il se trouve?

D'ailleurs une grande partie de ses associés n'a-t-elle pas été et n'est-elle chaque jour installée par un coup de main de ces prétendus métropolitains? Ne les a-t-on pas fabriqués à la sourdine sans ombre de clergé ni de peuple, et envoyés ainsi tout faits par douzaine, parce que personne ne vouloit les faire? Et n'est-ce pas à la faveur de ce bel expédient, que chaque jour ils se glissent furtivement et s'impatronisent peu à peu dans les églises même *disposées à les repousser?* Ne sont-ils pas là les évêques *in partibus*, dont il parle, sans territoire et sans sujets, si toutefois on peut appeler évêques *in parti-*

» honnête de confronter la copie à l'original. C'étoit chose convenue » avec M. Royer : *il ne vouloit que suppléer*. Qu'il parle; je m'en rap- » porte à sa bonne foi. Le zèle qui l'a fait porter à cette époque n'avoit » d'autre fondement que cette promesse, et l'assurance qu'il nous don- » noit d'avoir en main tous les moyens d'entrer en communion avec le » chef de l'Eglise et d'opérer la réunion du clergé, après laquelle tous » les vrais catholiques soupiroient et soupirent encore. Frappés de son » humilité, nous ne balançâmes pas un instant. D'ailleurs, le zèle qu'il » avoit montré nous rassuroit pour l'avenir, et, sous ce rapport, nos » espérances n'ont point été trompées; mais le zèle devient obstination, » et même un crime, lorsqu'il divise, loin de rapprocher. »

Il est aisé de voir ici de quel côté est la bonne foi, et si c'est M. Corpet qui a trompé M. Royer, ou M. Royer qui a trompé M. Corpet. On ne peut se dissimuler que celui-ci, dans le désir de se rendre utile, n'ait manqué un peu à la logique, et beaucoup plus à la théologie, en croyant qu'on pouvoit *gouverner l'église de Paris*, sans en être le véritable évêque et sans qu'il y eût de *siège vacant;* mais il est évident que cet évêque prétendu manquoit alors à sa conscience et à la vérité, en assurant qu'il avoit en son pouvoir tous les moyens d'entrer en communion *avec le chef de l'Eglise;* qu'il trompoit donc pour se faire élire: et c'est ainsi que peu à peu toutes les vérités se révèlent, et qu'on connoît les bons apôtres.

bus, des aventuriers sans mission, qui profanent leur caractère et leur ordination, *en foulant aux pieds toutes les règles de l'Eglise?* Cependant ne les reconnoît-il pas pour ses *très-honorés confrères?* ne les traite-t-il pas sérieusement de *révérendissimes?* ne composent-ils pas, selon lui, ce qu'il appelle d'une manière si risible *l'Eglise Gallicane?* D'où vient donc qu'il approuve dans les autres ce qu'il n'ose faire lui-même? et pourquoi, si les évêques nommés par lui à Sens, à Chartres et à Orléans, seroient des intrus, les évêques nommés de la même manière par ses co-métropolitains sont-ils donc légitimes?

Le second grief, consistant dans le non-envoi à ses suffragans de lettres d'indiction d'un concile national, n'est pas moins discuté, par notre accusé, d'une manière victorieuse. « Nous ne pouvions faire cet envoi, dit-il, » sans autoriser de fait une entreprise contre les droits » des métropolitains; entreprise qui, si elle étoit favori- » sée, pourroit avoir les suites les plus funestes pour le » gouvernement de l'Eglise. Nous ne devions point sanc- » tionner, par cette fausse démarche, l'abandon que des » évêques font de leurs églises, où ils ne résident point » depuis plusieurs années; comme si un évêque ne ré- » pondoit pas des ames qui périssent par l'effet de cette » absence permanente, proscrite par toutes les lois di- » vines et humaines. Non, il ne ne nous étoit pas permis » de donner cette marque de déférence à des évêques » qui s'établissent partout ailleurs que dans leurs diocè- » ses, qui travaillent à s'arroger dans l'Eglise Gallicane » une primatie que tous les évêques doivent repousser, » en remettant chacun à sa place. »

Nous ne pouvons qu'admirer ici l'extrême modération avec laquelle J. B. Royer s'exprime à l'égard de ces trois ou quatre batteurs de pavé, qui se disent *évêques réunis*

à Paris, qui, après avoir convoqué le concile, se font ensuite nommer la commission intermédiaire du concile, régentent, haut la main, en cette qualité, toute *l'Église Gallicane*, s'arrogent arrogamment *la primatie ;* ce qui est d'autant plus incongru, que la constitution civile a cassé aux gages tous les primats; et prêchent, enfin, la résidence aux évêques, tandis qu'ils ont eux-mêmes leurs boutiques de brocanteurs dans la rue Saint-Jacques, ou leurs laboratoires à l'Institut. Cependant, en leur reprochant ici l'abandon de leurs églises, J. B. Royer n'oublie-t-il pas un peu trop que ce sont plutôt leurs églises qui les abandonnent, et que leur *absence permanente* vient bien moins du travail qu'ils y ont à faire, que des dégoûts et des mépris qu'ils y éprouvent? D'ailleurs, ces usurpateurs de la *primatie* ne pourroient-ils pas, à leur tour, accuser J. B. Royer d'un peu d'ingratitude, en méconnoissant tout le bien qu'ils font par leur mâle énergie et par le brûlant patriotisme dont ils sont animés? car quelles obligations ne leur a pas l'église constitutionnelle! Que deviendroit-elle sans eux? quelle vive impulsion, quel mouvement rapide ne lui communiquent-ils pas! et si jamais le patriarche de Loir-et-Cher s'est montré un profond politique, n'est-ce pas dans l'invention de ce point central, de ce comité de salut public qui la fait parler quand elle est muette, et la fait agir quand elle dort?

La réponse au troisième grief, c'est-à-dire, à la nontenue des synodes diocésain et métropolitain, est renfermée dans l'article précédent ; car l'accusé n'est pas plus obligé d'obéir aux *réunis* pour assembler des synodes, que pour indiquer le concile : cela est évident. Cependant, pour éloigner de lui jusqu'au moindre soupçon de paresse ou d'indifférence, il s'écrie, dans une vive émotion : « Ignore-t-on que, tous les mardis, nos très-chers » frères les curés se réunissent avec nous pour délibérer

» en commun sur les besoins de notre église, et pour » régler tout ce qui la concerne, autant que les circon- » stances nous le permettent? Que de synodes dans une » année, surtout si l'on considère les limites étroites de » notre territoire!.... Notre grand tort, et qu'il nous » soit permis de vous le dire, c'est d'être trop circon- » spects, parce que, grâce à Dieu, nous sommes prudens. » Nous ne suivons pas aveuglément toutes les impul- » sions que l'on prétend nous donner; nous réfléchis- » sons avant d'agir, nous mûrissons tous les projets, et » nous n'agissons qu'après nous être convaincus que le » bien de l'Église le demande. »

Effectivement, c'est le grand tort du métropolitain de la Seine. *Il mûrit tous les projets*, et on veut qu'il les brusque tous; *il réfléchit avant d'agir*, et on veut qu'il agisse avant de réfléchir; *il est circonspect*, et on veut qu'il soit bouillant et impétueux; *il est prudent*, et on veut qu'il sache que la prudence ne mène à rien. Et que deviendroit, s'il vous plaît, le concile, si tout le monde étoit prudent et circonspect, si les saints pères *ne suivoient pas aveuglément toutes les impulsions que leur donnent les réunis;* et si, timides ou raisonneurs, comme le citoyen Royer, *ils n'agissoient qu'après s'être bien convaincus que le bien de l'Église le demande?*

On sait combien il en a dû coûter à la modestie de l'accusé, pour réfuter le quatrième grief, sa négligence dans le gouvernement de son diocèse; ce qui le nécessite à mettre son éloge dans sa propre bouche. « On nous ac- » cuse, dit-il, de négliger notre église, nous qui tra- » vaillons jour et nuit à la sanctification des ames qui » nous sont confiées; nous qui, depuis notre installation, » et à l'exemple des apôtres, nos maîtres et nos modèles, » distribuons chaque jour le pain de la divine parole....; » nous, enfin, qui avons toujours les yeux ouverts sur

» les divers besoins de nos ouailles, étant sans cesse oc-
» cupé à les animer à la vertu, et à les prévenir contre
» les dangers qui les entourent : il faudroit au moins
» mettre quelque vraisemblance dans les reproches qu'on
» se permet contre un évêque appliqué tout entier aux
» fonctions redoutables de son ministère. »

Rien de plus édifiant que ce langage, et il faut avouer que peu de ces censeurs, et même des *réunis*, ne peuvent, à beaucoup près, se vanter d'en faire autant. Rien de plus incontestable que son amour pour la prédication. Sa passion même, à cet égard, est si forte, qu'à ses yeux trente conciles nationaux ne valent pas un sermon; il voudroit être en chaire *nuit et jour*. Quand il dort, il rêve qu'il prêche, ainsi que, quand il prêche, on diroit qu'il dort. Est-ce zèle, est-ce goût, est-ce manie, est-ce talent? N'importe, c'est un torrent intarissable; et ce qu'il y a de sûr, c'est que plus il prêche, mieux il se porte. Mais les prêchés s'en portent-ils mieux? c'est ce qui est fort douteux, et il est même à craindre qu'à force de leur *distribuer chaque jour le pain de la parole*, il ne leur donne des indigestions. C'est ce besoin insurmontable de remuer sa langue, qui le pousse encore tous les vendredis dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, quoiqu'il y prêche dans le désert, quoique les administrateurs lui aient donné son compte, et quoique le clergé lui ait signifié qu'on n'y vouloit plus du pain de sa parole. Combien donc il est dur pour lui, de voir tant de peines et de travaux méconnus par ses propres confrères, d'entendre les évêques réunis accuser de *négligence l'argus infatigable qui a toujours les yeux ouverts*, et de se voir traiter de membre inutile, lui qui fait et dit plus de choses dans un seul mois, que tous les quatre-vingts intrus mitrés de France n'en peuvent faire et dire dans une année entière!

Le refus de concourir à la convocation du concile national forme le cinquième et dernier grief, et il faut convenir que plus ce chef d'accusation est grave, et en lui-même et par ses conséquences, plus aussi l'accusé se montre fort de ses raisons et de sa conscience.

« Nous avouons franchement, dit-il, ce prétendu délit; » oui, nous avons été persuadés, et nous le sommes en- » core, que nous ne devions faire aucune démarche ten- » dant à favoriser la tenue de ce concile. Le temps, les » circonstances actuelles, la disposition de certains es- » prits, tout nous porte à désirer qu'il n'ait pas lieu pour » le présent.

» 1° Dans quel temps, en effet, prétend-on assembler » ce concile? C'est lorsque tout nous annonce que notre » gouvernement s'occupe efficacement des moyens de » pacifier l'Eglise Gallicane, d'extirper du milieu de » nous jusqu'aux germes de nos déplorables divisions. » Convoquer un concile national dans de telles circon- » stances, ne seroit-ce pas contrarier les intentions fa- » vorables et tutélaires du gouvernement, mettre de pro- » pos délibéré un nouvel obstacle à la paix, irriter nos » frères qui nous sont opposés, et leur fournir des armes » contre nous; donner lieu aux personnes malintention- » nées de nous accuser de ne vouloir point de réunion, » et d'avoir l'intention secrète de l'empêcher?

» Attendons, très-chers et très-honorés collègues, at- » tendons que notre gouvernement ait réglé le code qui » doit régir l'Eglise de France, et supplions le Père des » lumières et des miséricordes de l'éclairer et de le diriger » pour sa plus grande gloire, et le plus grand bien de » son Eglise. L'avantage le plus précieux que nous puis- » sions désirer et procurer à notre Eglise, c'est la paix. » La paix! ah! nos très-chers et très-honorés frères, » hâtons-la par l'ardeur de nos vœux. Cette paix si dé-

» sirée doit en quelque sorte absorber tous nos soins et » toute notre sollicitude. La paix seule nous délivrera de » cette horrible anarchie, qui fait de jour en jour des » progrès effrayans.

» 2° La table des objets destinés à être soumis aux dé- » libérations du concile projeté nous fournit un second » motif également puissant pour nous opposer, autant » qu'il sera en nous, à sa convocation et à sa tenue. » Quoi ! l'on ose proposer aux pères qui composeroient » ce concile, de délibérer sur l'acceptation du concile » de Trente, de prononcer sur toutes les erreurs qui se » sont élevées dans l'Eglise depuis ce même concile ! » Quelle imprudence (1) ! Que prétendent donc ces fai-

(1) C'est peut-être une faute d'impression, et nous croyons qu'il faut lire *impudence;* car comment appeler autrement l'audace de ces novateurs? Dans un écrit qu'ils viennent de répandre, pour arrêter l'effet fâcheux qu'a pu produire la *circulaire* dont il s'agit, ils s'enveloppent, à cet égard, d'une réticence hypocrite, en assurant qu'*ils ne s'occuperont que d'une question purement historique : Le concile de Trente est-il ou n'est-il pas reçu en France? C'est une question de fait, rien de plus.* Or, si l'on veut savoir ce qu'ils entendent proprement par la *question historique,* on n'a qu'à lire le nouveau *Traité du Mariage* que vient de mettre au jour l'avocat Agier, qui auroit pu servir de secrétaire à Luther; ouvrage qu'ils impriment, qu'ils colportent, et qu'ils appellent dans leurs feuilles *une production estimable d'un jurisconsulte aussi savant que religieux.* On y verra ces étranges propositions : « Les décisions du concile de Trente (sur le mariage) ne doivent point » arrêter, 1° parce qu'un concile, même général, n'est point infail- » lible dans une déclaration des droits de l'Eglise, en rapport avec » ceux de la puissance temporelle; 2° parce que le concile de Trente » n'est point reçu en France, ni quant à la discipline, *ni quant à la* » *doctrine,* et qu'il ne l'a été, dans presque tous les autres pays, qu'avec » des restrictions qui mettent à couvert les droits de la puissance sou- » veraine; 3° parce que ce concile n'a, en effet, ni ne peut avoir » l'autorité d'un concile œcuménique, étant réellement dépourvu de » tout caractere d'œcuménicité. » Voilà trois questions *purement historiques,* qu'un chétif avocat ose décider, d'un trait de plume, contre toute l'Église catholique. Mais le concile, qui connoît l'art de tout simplifier, n'en fera qu'*une seule question de fait, rien de plus*

» seurs de projets? Veulent-ils augmenter les troubles » et les dissensions? veulent-ils réveiller des querelles » que le gouvernement s'est efforcé d'assoupir, rallumer » un feu mal éteint et capable de tout embraser? veulent- » ils accroître sans mesure les maux de l'Eglise Gallicane » déjà trop affligée, et la précipiter dans une ruine en- » tière qui deviendroit presque inévitable?

» Des hommes sages, dira-t-on, écarteront cette dan- » gereuse discussion. Mais n'y a-t-il pas des têtes ardentes, » incapables de se rendre à des raisons solides? mais cette » discussion seule, indépendamment du résultat qu'elle » pourroit avoir, ne seroit-elle pas toujours un très-grand » mal? Nous savons, RR. évêques, qu'il y en a parmi » vous qui sont vivement frappés de ces graves inconvé- » niens, et qui sont décidés à ne point se rendre à ce » concile. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage » résolution; elle est dictée par un amour pur et éclairé » du vrai bien de l'Eglise.

» 3° Enfin, vénérables collègues, nous devons vous » instruire que nous avons eu des conférences avec des » personnes en place, amis sincères de la religion et de » la patrie. Il ne nous est pas permis de vous donner des » détails sur les différens objets de ces communications » particulières; mais nous pensons que, si le gouverne- » ment ne s'oppose pas absolument à la tenue du concile, » il pourroit cependant, et sans injustice, ne pas voir » d'un bon œil ceux qui s'y rendroient. Cet avis est certain, » et ne sauroit être détruit par tout ce que l'on pourroit » vous dire ou vous écrire de contraire. L'attachement » que nous avons pour vos personnes, et notre amour » pour notre sainte religion, sont les seuls motifs qui » nous portent à vous donner ces renseignemens. Médi- » tez dans votre sagesse toutes ces considérations, et » jugez vous-mêmes quel parti vous devez prendre. »

Il est impossible de mieux raisonner que ne le fait ici le citoyen Royer, et si nous avions eu nous-mêmes à parler contre ce concile, nous n'aurions pas mieux dit. Il est vrai que nous nous fussions bien gardé de dire que *le gouvernement va régler le code qui doit régir l'Eglise de France*, parce que cela est faux et dans le fait et dans le droit : dans le fait, puisque, trop sage pour prétendre régler un code qui doit régir l'Eglise, le gouvernement le sollicite du chef de l'Eglise même; et dans le droit, parce que c'est du chef de l'Eglise seul que nous pouvons attendre ce code, parce qu'un code réglé par l'autorité séculière n'auroit aucune autorité pour régir l'Eglise de France, et seroit entaché du même vice radical que la constitution civile, élaborée par de profanes avocats (1). Nous aurions encore fait observer ce que c'est qu'un concile national dont la nation se moque; nous aurions remarqué que, si les saints pères prétendent délibérer sur l'acceptation du concile de Trente, c'est que ce concile est leur premier accusateur, et qu'il foudroie tous les intrus, qui, comme ceux de France, *venant d'ailleurs*, s'introduisent comme des loups dans la bergerie. Il est vrai que le métropolitain de la Seine ne pouvoit pas dire tout cela. Mais à ces omissions près, dont l'intérêt lui faisoit une nécessité, on ne peut nier que ses aperçus sur le futur concile ne soient

(1) Dans ce même écrit, déjà cité, dirigé par les *réunis* contre la circulaire de Royer, ils lui reprochent, comme nous, de supposer dans le gouvernement la faculté de régler le mode qui doit régir l'Eglise : comme s'ils n'avoient pas toujours professé cette belle théologie; comme s'il y avoit une seule de leurs instructions, un seul de leurs écrits où ce principe anti-catholique ne fût consacré; comme s'ils n'étoient pas tous évidemment des évêques *civils*. D'où vient donc aujourd'hui cette différence de langage? c'est qu'aujourd'hui ils n'ont plus d'intérêt à soutenir cette doctrine; c'est qu'ils voudroient cacher, autant que faire se peut, leur origine laïque; c'est qu'ils n'admettent ou ne rejettent la vérité qu'au besoin, et qu'ils font et défont les principes, suivant le temps, l'occasion et les circonstances.

très-fins et très-lumineux, et nous ne voyons pas trop ce que ses adversaires peuvent lui opposer. Quel parti vont-ils donc prendre ? que va-t-il résulter de ce terrible conflit de juridiction? Le concile mandera-t-il à la barre le prélat réfractaire, ou celui-ci fermera-t-il la porte de l'Eglise au nez du concile? les saints pères viendront-ils, comme Clément de Versailles (1), officier, à sa barbe, pontificalement, *malgré sa défense?* les suspendra-t-il *ipso facto*, avant qu'ils ne se portent à une extrémité aussi scandaleuse ? enfin, tout se terminera-t-il à l'amiable, ou faudra-t-il en venir aux mains, et décider la chose à coups de crosse? C'est ce qu'il est impossible de prévoir. En attendant que nous nous amusions de cette comédie, nous ne pouvons qu'applaudir à la détermination vigoureuse qu'a prise le citoyen Royer de rendre publique sa justification. Elle ne peut être plus complète ni plus péremptoire. Sa logique y brille souvent, sa bonne foi presque toujours : sa candeur s'y fait également sentir, et si quelquefois il la pousse jusqu'à l'indiscrétion, ce n'est jamais que pour le besoin de sa cause. Enfin, donnez au prélat de la Seine la mission, la juridiction, l'institution canonique, l'élection suivant les règles de l'Église : supposez ensuite qu'il ne se dit plus le successeur d'un évêque vivant, et que, par surcroît de bonheur, il vient de recevoir du souverain pontife des lettres de communion, accompagnées du *pallium;* et vous aurez un homme blanc comme neige.

(1) C'est l'intrus de Seine-et-Oise, vieillard plus qu'octogénaire, qui fait son joujou de la mitre, et qui est toujours jeune quand il s'agit d'officier à Paris, comme s'en plaint Royer dans sa circulaire. Mais il n'y a pas là de quoi tant se récrier ; car le même qui se passe du Pape pour publier le jubilé, peut bien se passer du métropolitain pour chanter la grand'messe chez un *curé acéphale*, autrement dit l'intrus de Saint-Sulpice.

44.

SUR UNE RÉCLAMATION

DE WANDELAINCOURT,

ÉVÊQUE DE LA HAUTE-MARNE.

L'abbé Sicard, ayant fait insérer dans les papiers publics un démenti donné par M. l'évêque de Langres (M. de La Luzerne) à la prétendue décision de la congrégation des cardinaux contre la promesse de fidélité, l'ex-conventionnel H. Wandelaincourt, voulant faire parler de lui, parce que tout le monde l'oublie, a feint de se croire compromis dans cette affaire; et parce qu'il se dit évêque de je ne sais quelle rivière qui coule dans le diocèse de Langres, il a cru relever sa nullité, en se plaignant qu'on l'ait fait parler, tandis qu'il n'a jamais rien dit. Il prend de là occasion de calomnier les évêques de France, en prétendant qu'ils ont soumis au Pape la question de savoir *s'il faut être soumis au gouvernement sous lequel on vit*, et de calomnier le Pape lui-même, en prétendant que c'est cette question que le saint siège doit juger. Il part encore de là pour se livrer à ces déclamations usées contre les prétentions pontificales, et nous apprend très-savamment que le *royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde.* Mais faudroit-il donc apprendre à ce prélat de la Haute ou Basse-Marne, dont *l'évêché n'est pas de ce monde*, qu'il s'est forgé de gaîté de cœur un fantôme pour le combattre; que la question n'est point de savoir s'il faut être soumis au gouvernement sous lequel on vit, puisque la question est déjà décidée, et par tous les évêques, et par

Pie VI, et par Pie VII, notamment dans son Bref à l'évêque de Luçon; mais seulement si la formule qui exprime cette soumission ne renferme rien de contraire ni aux lois de l'Eglise, ni à celles de la morale; que c'est là seulement ce qui divise en ce moment le clergé de France, tandis que tous sont d'accord, et le Pape à leur tête, que la soumission en elle-même ne peut pas faire une question? Si Hubert Wandelaincourt confond des choses si différentes, que faut-il penser de sa sagacité? et s'il ne les confond pas, que faut-il dire de sa bonne foi?

Notre ex-conventionnel ne manque pas de faire son éloge, comme pour avoir l'air de répondre à une critique; et de s'extasier sur ses qualités morales, comme si la calomnie les avoit attaquées, et que ses qualités morales ou ses qualités physiques importassent fort au genre humain. Il nous apprend, je ne sais trop pourquoi, que *l'ambition n'a pas de prise sur le cœur d'un septuagénaire qui connoît tout le néant du monde et de ses richesses, et à qui tout ce qui est terrestre va échapper.* C'est sans doute fort beau à lui de mépriser les richesses de son évêché, et ce seroit bien plus beau encore, si, *en connoissant le néant du monde*, il connoissoit aussi tout le néant de sa mission et de son prétendu ministère : mais il importe en outre, même à un septuagénaire, de ne pas mépriser la vérité, et de connoître la valeur des termes et celle des imputations; il importe, même à un septuagénaire, de ne pas tromper ses lecteurs, en supposant une question qui n'existe pas, et de ne pas rendre ainsi odieux au gouvernement les prêtres catholiques, qui, soit qu'ils fassent la promesse, soit qu'ils s'en abstiennent, savent tout aussi bien et mieux qu'Hubert Wandelaincourt, que *toute puissance vient de Dieu, que toute ame doit être soumise aux puissances, même discoles, et que celui qui leur résiste, résiste à l'ordre de Dieu même.*

Tandis qu'il est en train de se louer, l'ex-conventionnel nous apprend encore que, « quand on couroit risque » de sa vie, si on ne votoit pas la mort de Louis XVI, il » déclara à la tribune que la douceur de ses mœurs et » l'esprit de son état ne lui permettoient pas de prononcer dans un jugement criminel; » et il met en note « » qu'un nommé Robert, son voisin, tenoit un pistolet, » et le menaça de le tuer, s'il ne votoit pas la mort de » Louis XVI. » On ne peut qu'applaudir à cet aveu, qui paroît d'autant plus sincère, que personne ne le lui demandoit, et qu'il n'a aucun trait à la question dont il s'agit. Nous le félicitons sur *la douceur de ses mœurs et l'esprit de son état;* mais en lui rendant ici la justice qui lui est due, il nous permettra de lui demander comment, avec l'esprit de son état et la douceur de ses mœurs, il a pu se trouver dans ce coupe-gorge, et comment il compromet chaque jour cette douceur et cet esprit, en se *réunissant* à des hommes, qui, oubliant à la fois et la douceur des mœurs et l'esprit de leur état, ont émis le vote dont il a eu horreur lui-même.

45.

SUR UNE ÉDITION

DES VOTES DES CARDINAUX

SUR LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ;

ÉDITION ENTREPRISE PAR M. L'ABBÉ GUILLON, ET QUI FUT SUPPRIMÉE SUR LA DEMANDE DE M^GR. SPINA.

Toute l'Europe sait avec quelle impudente rapacité, lors de la prise de Rome, le Vatican fut dévasté par les agens du Directoire. Le cabinet privé du souverain pontife ne fut pas même épargné. Linges, habits, bijoux, livres, papiers, tout fut enlevé par ces barbares. Parmi ces papiers, s'est trouvé un carton renfermant vingt mémoires de cardinaux, consultés par Pie VI, avant de prononcer son jugement sur la constitution dite civile du clergé. Il est inutile d'apprendre au public comment ils parvinrent à Paris, ni comment ils tombèrent dans la possession momentanée de M. Guillon-Pastel, auteur de la *Collection des Brefs*, et autres ouvrages qui honorent également ses principes et ses talens. Tous ces mémoires, que nous avons nous-mêmes parcourus, sont autographes; tous sont revêtus de la signature de leurs auteurs et rédigés avec autant de force que de modération. Tous les moyens conciliatoires y sont pesés au poids du sanctuaire, comme tous les sophismes dont s'armoient les avocats pour soutenir leur œuvre de ténèbres, y sont démasqués à la double lumière de la raison et de la foi. Ceux entr'autres des cardinaux Albani, Garampi, Livizzani, Roverella, Antonelli, renferment des aperçus et des développemens qui

peuvent paroître neufs et lumineux, même après les Brefs apostoliques et les beaux mandemens de nos évêques de France.

A la vue de cette collection précieuse, M. Guillon-Pastel crut qu'elle pourroit faire comme la suite et le complément des *Brefs*, et que c'étoit un vrai service à rendre à l'Église, en portant ainsi le dernier coup à la constitution civile par la publication de ces pièces intéressantes qui en avoient préparé la condamnation. En conséquence, il se mit à les traduire, à les accompagner de notes instructives, et son travail fini, il le livra à l'impression sous ce titre : *Témoignage de l'Eglise Romaine contre la Constitution civile du clergé*. L'impression en étoit déjà avancée, quand des personnes d'un grand poids jugèrent qu'il étoit inconvenant de publier des mémoires enlevés de cette manière, des mémoires confidentiels qui n'étoient point faits pour voir le jour, et surtout sans l'aveu des personnages éminens qui en sont les auteurs. M. Guillon-Pastel, qui, d'abord entrainé par son zèle, n'avoit pas entrevu cette difficulté, finit par la sentir, et l'impression de l'ouvrage a été suspendue, jusqu'à ce que les circonstances en permettent la publication, et que l'autorité et les personnes intéressées y donnent leur assentiment.

Les constitutionnels ont imprimé à ce sujet les réflexions les plus insensées, ainsi que les mensonges les plus avérés ; et c'est ce qui nous a déterminés à rendre public ce fait, d'ailleurs si peu important par lui-même. Aussi peu soucieux de bafouer la vérité que de choquer la vraisemblance, ils ont avancé, avec la certitude même de n'être pas crus et de se déshonorer à pure perte, que ces mémoires étoient autant d'*invincibles argumens* et d'*autorités respectables en faveur de l'église constitutionnelle*, laquelle Pie VI n'eût jamais condamnée, s'il avoit daigné les écouter et les suivre ; que M^gr^ Spina, craignant

les suites de la publication de ces *invincibles argumens*, les avoit fait enlever *avec une violence militaire;* et qu'enfin M. Guillon *avoit été menacé des cachots, s'il portoit plainte de cette spoliation.* Il n'y a qu'un seul mensonge que ces messieurs n'ont pas osé faire, quoiqu'il n'eût pas dû leur coûter plus que les autres; ils ne sont pas allés jusqu'à dire qu'ils avoient lu ces mémoires et ces *invincibles argumens.* Or, M. Guillon se joint à nous pour réclamer contre ces fables accumulées; il s'inscrit ici publiquement en faux et contre cette *spoliation* prétendue, n'y ayant pas de *spoliation* là où il n'y a pas de propriété; et contre cette *violence militaire*, ne pouvant pas y avoir de violence militaire là où il n'y a pas eu de résistance, à moins que l'on n'appelle résistance la peine toute naturelle qu'a eue M. Guillon de faire le sacrifice de son travail et de son impression. Il s'inscrit encore en faux contre toute espèce de mauvais traitement de la part de M^sr^ l'archevêque de Corinthe, dont il n'a reçu que des marques de bonté; et il livre, pour toute justice, les calomniateurs à la honte d'avoir si maladroitement controuvé que des mémoires traduits et imprimés par le *fanatique compilateur des Brefs*, ainsi qu'ils l'appellent, sont autant d'*argumens invincibles* en faveur de l'église constitutionnelle. Il est difficile, en effet, de faire une plus lourde bévue, et de trahir sa cause plus grossièrement. Mais qu'attendre de ces hommes, qui, après nous avoir rabâché, depuis dix ans, que Pie VI n'eût jamais condamné la constitution civile, s'il eût écouté sa droiture naturelle, mais qu'il y fut entraîné par les prélats et cardinaux intéressés à le tromper, viennent aujourd'hui nous dire effrontément que c'est Pie VI tout seul qui a lutté contre les cardinaux, et qu'il n'en a consulté vingt que pour prendre ensuite un parti tout opposé à leur avis?

46.

SUR UNE BROCHURE

PUBLIÉE PAR MORISSE (1), SOUS CE TITRE :

ADRESSE AU GOUVERNEMENT ;

LA FRANCE EN DANGER PAR L'ULTRAMONTANISME.

Il vient de sortir de l'arsenal des constitutionnels, de ce qu'ils appellent leur imprimerie-librairie chrétienne, un pamphlet emprunté de l'hérésie et de l'impiété, intitulé : *Adresse au gouvernement ; la France en danger par l'ultramontanisme.*

C'est par de semblables productions qu'ils se dédommagent des efforts si pénibles et si mal soutenus, qu'ils sont obligés de faire pour prendre un ton doucereux, lorsqu'il s'agit de singer les évêques et de contrefaire des pastorales. Ce dernier écrit surtout est précieux, parce qu'il achève de les faire connoître, de dévoiler leur but, et de déchirer la peau de brebis, sous laquelle ils voudroient se cacher et séduire.

Il n'est pas besoin de le réfuter, et de répondre à des mensonges révoltans, à des calomnies odieuses, à des contradictions manifestes, qui sont la réfutation évidente de leurs auteurs, et le complément des preuves contre leur schisme.

(1) Morisse étoit un ancien intendant de Cayenne, qui mourut à Paris en 1810. Sa brochure a été insérée toute entière dans les *Annales* des constitutionnels, tome XIII.

Ils établissent, dès le début, que *la liberté des opinions religieuses est un des plus précieux droits naturels de l'homme, et qu'on ne peut trop le respecter.* Ils vont jusqu'à dire que, malgré les abus qu'on pourroit faire d'une religion, quand même on s'en serviroit pour *soulever les peuples contre les autorités légitimes, pour ordonner tous les crimes, on est obligé, quels que soient ces maux, de la tolérer et de lui laisser le libre exercice de son culte;* proposition anti-sociale, ennemie du gouvernement, qui ne sauroit être *obligé de tolérer* l'instrument de sa ruine, de la révolte et de *tous les crimes;* idée folle, si elle n'étoit encore plus perfide, et ne cachoit le dessein de dissuader de la tolérance, en paroissant l'établir.

Ce dessein se manifeste bientôt; on fait une exception à cette tolérance générale et nécessaire, et l'on veut que toutes les religions soient tolérées, hors la catholique. Pour réussir dans un aussi étrange projet, on a recours à une ruse révolutionnaire, arme meurtrière de tous les partis, moyen usé de tant de crimes et d'horreurs, qui n'est plus employé que par les fauteurs du schisme. Cette ruse consistoit à trouver une dénomination, un mot qui servît d'épouvantail au peuple, lui désignât ses victimes, et dont la seule application tînt lieu de tous les crimes et de toutes les preuves. Quel outrage au gouvernement que de le croire susceptible de ces terreurs paniques, et capable de ces injustices odieuses; que d'entreprendre de lui faire aujourd'hui illusion, comme on séduisoit un peuple égaré dans des jours de trouble et d'ivresse! *Ultramontanisme* est le mot magique par lequel on veut l'effrayer, par lequel on désigne l'Eglise catholique.

Pour le croire, de la part de gens qui se disent, envers et contre tous, membres de l'Eglise, il faut les voir assurer en toutes lettres que *l'ultramontanisme est reçu, soutenu et prêché presque généralement par le clergé, partout*

où la religion chrétienne est professée, et où le Pape est reconnu pour en être le chef; que le simple peuple est fortement imbu de cette doctrine, et y croit fermement sur la parole des prêtres qui la lui enseignent, et lui persuadent que c'est la foi de l'Eglise, à laquelle est due une aveugle soumission : de sorte que, dans les pays où la religion catholique seroit dominante, le Pape pourroit avoir beaucoup de sujets qui lui seroient plus attachés et plus fidèles qu'à l'Etat. Ils disent ailleurs que les prêtres *travaillent à faire prévaloir l'ultramontanisme dans toute l'étendue de la république, par leurs communications secrètes, par leurs prédications publiques, par leurs écrits, auxquels sont dus les progrès qu'on lui voit faire tous les jours.* Ils ajoutent que *la grande majorité des évêques et des prêtres soutiennent l'ultramontanisme* dans le sein même de l'Eglise Gallicane, qui seule n'étoit pas ultramontaine. Enfin, pour ne laisser aucun doute, quoique le saint concile de Trente soit reconnu pour œcuménique par toute l'Eglise catholique, ils ne craignent pas d'avancer que *cette assemblée d'évêques ne peut avoir acquis d'autorité, que dans les Etats soumis à l'ultramontanisme. Il est de la plus grande conséquence que ce prétendu concile ne soit pas reçu chez nous, et qu'on ne puisse, sur aucun point, alléguer son autorité. Il faut donc que le gouvernement exige des prêtres de l'abandonner, ou du moins de ne pas s'autoriser de ses décrets, et de se garder de suivre ses principes. Si ce prétendu concile œcuménique est presque généralement reçu partout, n'est-ce pas parce que l'ultramontanisme est devenu la religion de presque tous les Etats catholiques?* De sorte que c'est l'Eglise même qu'ils proscrivent, et le catholicisme qu'ils abjurent, lorsque, malgré la liberté des opinions et la tolérance des cultes, ils concluent : *Mais plus cette monstrueuse doctrine est répandue, plus il est nécessaire de la condamner et proscrire. Il faudroit donc contraindre*

(*c'est bien le cas d'employer ce mot*) *les gens du haut et bas clergé à l'abjurer.*

Cependant les constitutionnels eux-mêmes ont reconnu ce concile de Trente, qui ne peut être reçu, dit-on, que par des Ultramontains. Ils l'ont reconnu dans leur prétendu concile national, par leur profession solennelle de foi; ils l'ont reconnu dans tous leurs synodes, où ils ont osé faire à cette profession de foi des changemens et des restrictions, mais qui ne tombent pas sur la reconnoissance du concile de Trente. Et aujourd'hui, dans l'ouvrage qui rejette ce saint concile, nous donnent-ils leurs propres sentimens, et se séparent-ils ainsi ouvertement de l'Eglise? ou bien, par une apostasie non moins criminelle et plus hypocrite, ne font-ils qu'adopter les idées de quelque impie, et l'autoriser à les défendre en renversant l'Eglise?

En quoi consiste donc cet *ultramontanisme qu'il faut frapper et abattre? On peut*, dit l'ouvrage, *le réduire à deux maximes principales. La première est que la puissance temporelle est subordonnée à la spirituelle, en sorte que les rois et les souverains sont soumis, au moins indirectement, au jugement de l'Eglise, en ce qui concerne leur souveraineté, et peuvent en être privés, s'ils s'en rendent indignes. La seconde est que toute l'autorité ecclésiastique réside principalement dans le Pape qui en est la source, en sorte que lui seul tient immédiatement son pouvoir de Dieu, que les évêques ne tiennent le leur que de lui, et ne sont que ses vicaires.*

Voilà s'expliquer clairement; et voilà ce qui détruit l'imposture et convainc de calomnie les constitutionnels: car nous les défions solennellement de montrer ces deux propositions dans aucun des écrits faits depuis la révolution, dans les Bulles des papes, dans les mandemens de nos évêques, dans les ouvrages qui ont combattu le

le schisme, et soutenu les droits de l'Eglise et de son chef. Il n'en faut maintenant d'autre démonstration que l'impossibilité où se trouve l'auteur de l'*Adresse*, de citer un seul mot qui établisse ces propositions, quand même il a l'air de vouloir le faire, en renvoyant à des notes qui ne disent rien de ce qu'il a promis, et ne laissent pas croire long-temps que son accusation soit appuyée sur la moindre preuve. Elle est donc un impudent mensonge, car il est certain et notoire que le clergé de France a constamment rejeté les sentimens qu'on lui attribue; et parmi les autorités avec lesquelles il les a combattus, on remarque surtout celle d'un grand nombre de souverains pontifes.

Il se présente ici une réflexion. L'Eglise de France a toujours enseigné que l'autorité temporelle est indépendante de l'Eglise et du Pape, parce qu'elle vient immédiatement de Dieu, et que nulle puissance ne peut relâcher ou briser les liens qui unissent les peuples à leurs chefs, et dont Dieu est le garant. Quelques canonistes étrangers, supposant des circonstances où le serment de fidélité cesse d'obliger les membres de l'Etat, et ne voulant pas en abandonner la détermination aux caprices de la multitude, ont fait intervenir le chef de la religion, pour décider si le lien religieux étoit rompu. Les constitutionnels viennent enfin, et adoptent un troisième système. Ils admettent les conséquences du clergé de France, dont ils rejettent les principes; ils admettent les principes des *Ultramontains*, et en rejettent les conséquences. Ils prétendent que la fidélité jurée au gouvernement peut, en certaines occasions, être violée légitimement, que les sermens du peuple ne l'obligent qu'autant qu'il le voudra, qu'il est seul juge des cas où l'obéissance cesse d'être pour lui un devoir, et où peut-être l'insurrection commence d'être un droit; et ils ne

repoussent l'intervention du Pape, qu'après l'avoir rendue plus utile et plus nécessaire au gouvernement, qui du moins y auroit trouvé une digue de plus contre la révolte, un garant de plus à la religion du serment. Avec quelle bonne foi ces hommes s'efforcent-ils donc de rendre odieux et suspects à l'autorité les catholiques de France, en leur attribuant à tort un sentiment qu'ils rejettent, tandis qu'ils professent eux-mêmes des principes encore plus dangereux que ce sentiment? Ont-ils cru faire peur du Pape au gouvernement? et comment ont-ils osé les insulter ainsi l'un et l'autre, dans un temps où le gouvernement, appelant la sagesse à l'appui de sa force, est inaccessible à la crainte, et ne doit redouter que l'injustice; dans un temps où le Pape, ne mettant sa force que dans la modération et la douceur, ne peut inspirer d'autres sentimens que le respect et l'amour?

La seconde maxime de *l'ultramontanisme*, également rejetée par le clergé de France, ne sauroit, quand même elle ne le seroit pas, faire ombrage au gouvernement, auquel il importe fort peu que les évêques se disent, ou non, les vicaires du Pape, et qu'ils prétendent avoir reçu médiatement ou immédiatement leur autorité de Dieu. L'opinion de l'infaillibilité du Pape, qu'on amalgame mal à propos avec cette maxime, quoiqu'elle en soit très-distincte, n'est pas prêchée en France, malgré les fausses conséquences par lesquelles ces messieurs voudroient le prouver. Borné à la foi et à des objets purement spirituels, ce privilège réel ou prétendu ne peut inquiéter la puissance civile; et si l'on réussissoit à le lui faire craindre, on lui représenteroit également par les mêmes motifs, comme dangereuse, l'infaillibilité de l'Eglise, qui n'est pas une opinion, mais un dogme. D'après leurs propres tentatives, il ne resteroit aux constitutionnels que

l'alternative, ou de se déclarer les ennemis du gouvernement en soutenant ce dogme, ou de se déclarer les ennemis de l'Eglise en le rejetant.

A cet ultramontanisme qu'ils reprochent à l'Eglise Gallicane, ils opposent l'Eglise Gallicane même, ses libertés, et la fameuse Déclaration de 1682. Jamais remède ne pouvoit être appliqué plus à propos; et pour rejeter le venin qu'a répandu dans cet ouvrage l'esprit de l'église constitutionnelle, il suffit de rappeler l'esprit de l'Eglise Gallicane. Ecoutons donc cette Déclaration qu'ils invoquent, et dont en effet tout le préambule les regarde et les peint trait pour trait. Le voici : « Plusieurs s'efforcent » de détruire les libertés de l'Eglise Gallicane; mais il » en est d'autres qui, sous le prétexte de ces libertés, » ne craignent pas d'affoiblir la primauté de saint Pierre » et des pontifes romains, ses successeurs, établie par » Jésus-Christ; de diminuer l'obéissance qui leur est due » par tous les chrétiens, et d'avilir la majesté, vénérable » à tout l'univers, du siège apostolique, dans lequel la foi » est prêchée, et l'unité de l'Eglise conservée. Les héré- » tiques aussi ne négligent rien pour rendre odieuse et » redoutable aux rois et aux peuples, cette puissance qui » maintient la paix de l'Eglise, et pour détacher les ames » simples, par de semblables fraudes, de la communion » de l'Eglise notre mère, et par conséquent du corps de » Jésus-Christ. C'est pour remédier à ces inconvéniens » que nous avons cru devoir faire la déclaration suivante.»

Peut-on méconnoitre ces inconvéniens dans le pamphlet qui nous occupe, et qui dit nettement que *la primauté de l'Eglise Romaine ne lui donne point de supériorité sur les autres églises, ni aucuns des droits qu'elle prétendroit exercer sur elles, comme leur mère et leur maîtresse;* dans ce pamphlet, qui n'aspire qu'à détruire *cette puissance vénérable à tout l'univers,* et à la *rendre odieuse*

..

au gouvernement; dans ce pamphlet enfin, qui, pour n'échapper à aucun des reproches que le clergé de France fait aux sentimens extrêmes les plus opposés, renverse les libertés de l'Eglise, décide que *la puissance spirituelle n'est pas absolue, même par rapport au spirituel; qu'elle est bornée d'abord par les canons mêmes sur lesquels elle est fondée* (ce qui n'est qu'une puérilité et une contradiction), *ensuite par les coutumes et les lois des Etats dans lesquels la religion chrétienne est reçue* (ce qui auroit obligé les premiers chrétiens à adorer Jupiter et Vénus, les Grecs à invoquer Mahomet, les catholiques anglais à reconnoître la suprématie du Roi, etc.)

Le libelle voudroit que *les décisions du saint siège n'eussent aucune exécution en France, sans être revêtues de l'approbation et autorité des représentans du souverain;* que les schismatiques ne fussent conséquemment excommuniés, et les hérésies proscrites que par une loi de l'Etat, qui ne connoît ni hérésie ni schisme; et qu'*il fût expressément défendu de publier, même dans l'intérieur des églises, aucune bulle non revêtue de l'attache du gouvernement*, tandis qu'il ose dire que *le gouvernement ne croit pas à la religion, et qu'il la regarde comme une sottise et une imposture.* Nous ne savons pourquoi les constitutionnels font au gouvernement cette injure, si ce n'est qu'ils aient besoin de lui supposer des sentimens pareils, pour le croire capable de les protéger exclusivement, et qu'ils sentent qu'il faut se moquer de la religion, pour la leur abandonner. Mais ce que le gouvernement ne regarde pas *comme une sottise et une imposture*, c'est la justice; et la justice défend de s'immiscer dans les décisions, les dogmes et la croyance d'une religion qu'on croiroit une imposture.

Cette justice du gouvernement rend plus révoltant le nouvel outrage que lui fait l'*Adresse*, en s'efforçant de lui inspirer sa haine, et de le porter à la persécution. L'au-

teur ne lui parle que de *la nécessité, qui paroît aussi absolue qu'évidente, d'user d'une juste et suffisante sévérité pour réprimer de pareils hommes*, c'est-à-dire des hommes qu'il a défigurés par ses calomnies, lesquelles sont le fruit de son imagination, et paroissent en effet dignes de toute l'animadversion des lois. *Il ne faut pas que l'impunité, ou la foiblesse des peines*, (la foiblesse des peines!) *ou l'espérance de s'y soustraire enhardisse des gens que le fanatisme rend incorrigibles, qui deviennent de plus en plus audacieux, entreprenans, et que la mollesse avec laquelle on les traite encourage à se moquer des lois et du gouvernement.* On dit enfin à ce gouvernement qu'on trouve trop *mou*, qu'*il est instant d'arrêter ces complots*, qu'*il est nécessaire de réprimer ces entreprises et de punir ces attentats, en observant de mettre la plus grande force dans l'emploi des moyens de répression, et la plus grande douceur dans l'application des punitions et des peines*, qui cependant ne doivent pas être *foibles*. Admirons une pareille douceur, remercions-en l'auteur de l'*Adresse*, et profitons de l'avis qu'il nous donne, et qu'ont souvent répété ses pareils, de reconnoître le bon parti, la vraie religion, à la charité, à la tolérance, à l'amour de la paix et de l'union, malgré la diversité des sentimens.

A qui seront offertes ces hécatombes de prêtres catholiques? aux constitutionnels. C'est la conclusion de l'*Adresse*, et le but de l'auteur. On ne cherche à rendre les premiers suspects à l'autorité, que parce qu'ils font ombrage aux seconds; et il faut convenir que si nos prêtres catholiques regardent comme un crime de troubler l'Etat, ils sont du moins coupables d'inquiéter la petite église. Nous avouons ce dernier crime; mais prendre l'un pour l'autre n'est pas, aux yeux des constitutionnels, une bien grande méprise. Poursuivre, punir et chasser leurs concurrens, est pour eux la voie la plus

sûre de rester maîtres du terrain, et un moyen plus efficace que la force de leurs argumens et la bonté de leur cause. *Il faudroit donc*, dit l'Adresse, *que le gouvernement distinguât les constitutionnels des réfractaires, et qu'il ne traitât pas également bien les uns et les autres; il faudroit surtout qu'il n'y eût que des constitutionnels qui fussent admis à exercer les fonctions du ministère, dont les réfractaires devroient être, autant qu'il seroit possible, écartés. Si donc le gouvernement, las de punir, et trop enclin peut-être à pardonner* (nouvelle leçon au gouvernement), *croyoit pouvoir laisser rentrer en France ces évêques et prêtres, qui, par haine pour la révolution, en sont sortis* (les déportés sont sortis par haine, c'est évident; et on étoit obligé d'aimer tout ce que nous avons vu, c'est incontestable), *ce ne seroit pas sans doute pour qu'ils reprissent les fonctions du ministère ecclésiastique, ce qu'il faudroit bien se garder de leur permettre, quelque soumission qu'ils offrissent de faire.*

C'est ainsi que se termine une *Adresse* qui débute par établir la tolérance la plus illimitée. Il est vrai qu'elle offre un motif puissant de la préférence qu'elle réclame en faveur des constitutionnels, et que, regardant le saint ministère comme une adjudication au rabais, elle fait valoir l'économie. *Ils s'acquitteroient d'autant mieux de leur devoir*, dit-elle, *que ce ne seroit pas par intérêt, mais par pur zèle qu'ils le rempliroient : car en suivant toujours le même esprit et les mêmes principes, ils ne demanderoient rien au gouvernement* (la grande raison, *sans dot!*), *ils ne voudroient ni prérogatives* (si ce n'est le privilège exclusif), *ni honneurs* (pas même l'honneur), *ni richesses* (on va le voir), *et le plus parfait désintéressement seroit encore un caractère qui leur seroit propre, et auquel on les distingueroit.* La preuve de ce désintéressement, c'est qu'ils veulent rester seuls, et ne partager avec personne.

Cependant dans une note à laquelle ce passage n'a garde de renvoyer, on dit : *non pas qu'il ne puisse être juste et bon de faire un traitement suffisant aux prêtres fidèles à la république.* C'est déjà *demander au gouvernement*, que de lui dire qu'il est *juste* de donner. Et dans une lettre solennelle des *évêques réunis* à tous les évêques de l'univers, on se plaint amèrement de ce *que le clergé fidèle à Dieu et à la patrie est devenu l'objet d'une banqueroute infâme, a été plongé dans l'entier dénuement, par des hommes qui, placés au timon du gouvernement, y portoient la fureur de Tibère et l'astuce de Julien.* Ces mots semblent un peu décréditer ce grand *désintéressement;* ils justifioient *la haine* qu'on attribue aux déportés, et apprendroient au gouvernement, qui fait respirer la France et qui a terminé les proscriptions, qu'en le poussant à nous traiter comme ils se plaignent d'avoir été traités eux-mêmes, les constitutionnels ne lui demandent rien moins que d'imiter *la fureur de Tibère et l'astuce de Julien.*

Quant aux personnalités de l'*Adresse*, nous nous garderons bien de nous en plaindre. Elle nous attribue une doctrine qui n'est pas la nôtre; quel tort peut nous faire une pareille inculpation? La haine qui n'attaque que par la calomnie, devient l'éloge le plus honorable. Lorsque l'auteur, de sa propre autorité, nous condamne à la déportation, *punition trop douce*, dit-il, *pour la gravité de notre crime*, nous le remercions de nous avoir mis en si bonne compagnie, en nous associant dans la même proscription à M. l'évêque de Saint-Papoul, aux vicaires-généraux de Paris, *et autres sacrés embaucheurs pour le Pape;* car c'est avec cette noblesse, cette décence que notre sentence est dictée. Le *crime* que nous avons de commun avec ces respectables complices est d'avoir réuni nos efforts pour engager les prêtres, ou par l'exemple, ou par des écrits, à prêter la promesse de fidélité à la constitution. Si par là

nous avons réussi à assurer le gouvernement de la soumission d'un grand nombre, nous n'en avons pas moins détaché plusieurs de l'église constitutionnelle ; et voilà ce qui excite sa vengeance, ce qui nous vaut ses *Adresses* calomnieuses, et à défaut de ses censures, l'excommunication civile, qu'elle sollicite contre nous. Voilà le crime irrémissible que nous serions bien fâchés qu'elle nous pardonnât, lorsque nous avons l'honneur de partager sa haine et ses injures avec les objets de la vénération de l'univers, avec Pie VI de sainte mémoire, et Pie VII, digne héritier de ses sentimens comme de ses vertus.

Par respect pour ces augustes pontifes, nous ne relèverons pas la manière odieuse dont les traite l'*Adresse*, quoiqu'elle soit un argument décisif contre sa cause, et que seule elle exclue l'auteur du nombre des catholiques. Il a osé, par l'épigraphe même de son libelle, outrager Pie VII, et lui reprocher une métaphore claire, qu'on ne croiroit pas la méchanceté humaine capable de mal interpréter. Mais la vipère change en venin les sucs les plus doux. Le souverain pontife a dit dans sa Lettre encyclique à tous les évêques catholiques : « Chassez les loups » ravissans, exterminez-les, selon le pouvoir que le Sei» gneur vous a donné pour édifier. » Quel est donc ce tendre intérêt pour les loups qu'éprouvent les constitutionnels, et par quel instinct s'appliquent-ils d'abord ce que l'on dit des loups? Qu'ils se rassurent, et qu'ils sachent qu'exterminer les loups, surtout avec le pouvoir que le Seigneur a donné pour édifier, c'est les changer en agneaux ; et si leur obstination s'y oppose, c'est arrêter leurs ravages et les éloigner du troupeau : véritable et terrible extermination, surtout pour ceux qui ne la redoutent point, et qui, pour soutenir leur chimérique épiscopat, ne craignent pas d'anéantir l'Eglise, et de composer leurs sièges de ses débris. Qu'attendre d'eux, sinon l'envie de

nuire, l'imposture et la calomnie? *Qua si apud lapsos et profanos et extra Ecclesiam positos, de quorum pectoribus excesserit Spiritus sanctus, esse aliud possit nisi mens prava, et fallax lingua, et odia venenata, et sacrilega mendacia.* (S. Cyp. epist. 69, ad Florentium Pupianum.)

47.

SUR LE

CONCILE DES CONSTITUTIONNELS,

EN 1801.

L'ESPRIT de mensonge s'est toujours efforcé de contrefaire la vérité; dans tous les temps, l'hérésie et le schisme ont voulu imiter l'Eglise, et tenir comme elle des conciles : mais jamais peut-être ces conciliabules ne s'étoient réunis sous des auspices plus défavorables que celui qui vient d'affliger nos regards.

Tandis que les débris de l'Eglise Gallicane, dispersés par la tempête en tant de lieux, retrouvant au feu des épreuves, et dans le creuset des persécutions, son antique splendeur, soutiennent dans toute l'Europe, et accroissent, s'il est possible, par leur patience et leurs vertus, la haute réputation de cette Eglise illustre; faut-il que son nom, jusqu'à présent sans tache, soit avili, déshonoré au milieu de la France même? faut-il que des personnages supposés en prennent le masque, la jouent sur leur théâtre, et l'offrent en spectacle à la nation indignée?

Non, ils ne sont pas l'Eglise Gallicane, ces hommes qu'on appelle *constitutionnels*, parce qu'on ne sait quel

nom leur donner, et qu'on veut désigner leur origine moderne, séculière et toute profane; ils ne sont pas l'Eglise Gallicane, ils ne sont rien, ni aux yeux de l'Eglise, ni aux yeux de l'Etat, ces prétendus et soi-disant évêques, qui ont voulu entrer dans l'Eglise malgré elle, et qu'on a rejetés, malgré eux, de la constitution de l'Etat; ces évêques repoussés par ceux mêmes qui les avoient appelés, brisés comme une verge inutile par leurs propres auteurs; ces évêques qui auroient dû disparoître avec la constitution de laquelle ils tenoient leur existence; qui, en invoquant en leur faveur des lois anéanties, outragent les lois nouvelles en vigueur; qui, en altérant leur propre titre, en bouleversant le sable mouvant sur lequel ils étoient fondés, en changeant les formes avec lesquelles ils s'étoient emparés des églises, en répudiant jusques aux noms par lesquels on les distinguoit de ceux dont ils usurpoient les places, ont achevé de briser eux-mêmes les liens qui les attachoient à la révolution. Nés dans le trouble et du trouble même, surnageant les flots irrités, quand la tempête les agitoit jusqu'au fond des abîmes, ne devroient-ils pas reprendre leur place, puisque le calme est revenu, ainsi qu'après l'orage le limon se dépose et retombe au fond?

Cependant, voulant donner signe de vie, et faire parler d'eux quand tout les oublie, cherchant à distraire l'ennui et à sortir de l'oisiveté où les laisse le soin de leurs diocèses, honteux de prêcher toute l'année dans des temples déserts, ils se réunissent aujourd'hui dans un seul, pour se donner en spectacle aux désœuvrés et aux curieux, et ils viennent ajouter à toutes les farces de la capitale celle de leur *concile national*. Leurs usurpations n'auront donc point de bornes? Concile national! Oui, comme dans les beaux jours de la *Constitution civile*, le faubourg Saint-Antoine s'appeloit *la Nation*. Concile na-

tional! ils ne peuvent l'être ni de droit ni de fait : de droit, puisque la loi, qui les tolère comme les autres, ne les en distingue plus, et ne reconnoît pas en eux exclusivement l'Eglise de France et le culte de la nation ; de fait, puisque, fussent-ils encore membres de l'Eglise catholique de France, ils n'en seroient qu'une très-petite fraction, et ne pourroient, sans un mensonge évident, se dire cette Eglise entière. Qu'ils répondent nettement à cette question : L'immense majorité des prêtres et des fidèles, qui les rejettent avec mépris, comme ils s'en plaignent si souvent, forment-ils avec eux l'Eglise de France? Il n'y a pas à balancer; s'ils prétendent n'être qu'une église avec les catholiques, comment la partie usurpe-t-elle le nom et les droits du tout? comment peuvent-ils se dire les représentans de ceux qui les désavouent et les méconnoissent? comment osent-ils, malgré l'Eglise et la nation, s'appeler concile national? S'ils disent ne pas faire un même corps avec les catholiques de France, unis au chef de l'Eglise et aux fidèles de tout l'univers, l'aveu de leur schisme sort de leur bouche; ils sont hors de l'Eglise, et leur concile n'est qu'une comédie sacrilège.

On pourroit leur demander encore : La *Constitution civile du clergé*, qui les a tirés du néant, y est-elle rentrée elle-même, ou est-elle toujours en vigueur? est-elle ou non loi de l'Etat? Si elle existe, pourquoi l'ont-ils défigurée? pourquoi aucun de leurs nouveaux évêques n'a-t-il été nommé dans les formes qu'elle prescrit? pourquoi désobéissent-ils ouvertement à une loi qu'ils reconnoissent? Si elle n'existe plus, pourquoi prennent-ils un titre qu'elle seule pourroit autoriser, et s'appellent-ils l'Eglise Gallicane, le concile national, malgré l'évidence, malgré les droits de la véritable Eglise, malgré les lois actuelles qui l'admettent en France tout aussi bien qu'eux, et qui leur ont retiré le privilège exclusif dont ils se servent encore?

Ce ne sont pas seulement les lois de l'Etat que choque l'orgueilleuse prétention de ces hommes qui se disent seuls soumis par excellence ; ils contrarient également les intérêts de l'Etat, en opposant par leur concile un nouvel obstacle à la paix que l'Etat désire, et à laquelle il travaille.

Après avoir commandé la paix à l'Europe, le gouvernement veut la faire avec l'Eglise. Après que la force a repoussé l'agression, et que la victoire a couronné la valeur, aujourd'hui la sagesse rappelle la religion fugitive, et la gloire accompagnera la modération. La guerre cruelle déclarée à l'Eglise a commencé par la constitution du clergé, et a continué par le schisme : le moment où on s'occupe de la terminer est précisément celui que les intrus choisissent pour faire l'acte de schisme le plus solennel, pour envenimer la plaie qu'on travaille à guérir, pour se hâter d'opposer leur propre jugement *dans leur propre cause*, à l'examen qu'on peut en faire ; pour outrager ouvertement le souverain pontife avec lequel le gouvernement est en traité. Ces hommes, qui avoient livré les objets spirituels à l'autorité civile, et reçu leur propre discipline des mains d'un gouvernement ennemi de la religion ; ces hommes viennent organiser eux-mêmes la discipline, quand le gouvernement s'en occupe conjointement avec le chef de la religion. Ils avoient opposé aux règles de l'Eglise les décrets de quelques avocats ; ils viennent opposer les règles qu'ils forgent eux-mêmes, et leurs propres décrets aux mesures que prennent le gouvernement et l'Eglise réunis. Ainsi, avant de mourir, ils s'efforcent de mettre obstacle à cette réunion, sachant fort bien qu'ils ne peuvent régner que par le trouble et par la division des deux autorités.

Ces saints pères, empruntant pour une fois, sans conséquence, le langage de la bonne compagnie, nous ap-

prennent qu'ils ont eu l'*honneur d'écrire à Sa Sainteté* pour lui annoncer l'indiction du concile, c'est-à-dire qu'ils lui ont fait une nouvelle injure, en lui signifiant qu'ils tiennent un concile sans lui et malgré lui; et que, comme ils se passent de son autorité pour le commencer, ils sauront encore s'en passer pour le confirmer. Mais si la confirmation du souverain pontife n'est pas nécessaire pour légitimer leur assemblée, pourquoi lui écrivent-ils? pourquoi s'adressent-ils à un homme qui n'est *pas leur juge, pas même leur médiateur, et qui n'a rien à voir dans leurs affaires?* et qu'est-ce donc que cette politesse, sinon une misérable hypocrisie, faite pour en imposer aux simples, comme leurs lettres de communion?

Que sera donc ce concile, qu'a d'avance flétri et annullé cette autorité suprême, sans laquelle il n'y a pas de concile, et à laquelle les conciles même œcuméniques ont demandé avec respect la confirmation? Toutes les règles de l'Eglise, tous les exemples de l'antiquité, toute la tradition nous le disent assez : il ne sera qu'un brigandage, *latrocinium.*

Avec quel front cependant, à travers les mépris et les huées dont leurs synodes préparatoires ont été couverts, ne rougissant pas d'étaler au monde leur abandon général, leur triste solitude, leur ignominieuse nudité, leur invincible obstination, ces fantômes d'évêques viennent-ils encore errer autour des tombeaux, et s'asseoir sur les ruines de l'Eglise Gallicane, sans craindre l'aurore de ce jour qui commence à luire et qui doit les faire disparoître!

Ils ont poussé l'audace ou la folie plus loin, en osant appeler à leur conciliabule tous les évêques catholiques de l'univers; et peut-être faudra-t-il leur savoir gré de leur modestie, quand ils ne prennent que le nom de concile national, au lieu de concile œcuménique. Mais pour-

quoi ont-ils convoqué tous les évêques catholiques ? pour venir les juger. De sorte que, si les évêques se rendoient à cette burlesque invitation, le concile national se transformeroit tout à coup en une troupe de prévenus, d'accusés, de complices, qui tremblent dans l'attente du jugement. Mais ils prennent provisoirement l'attitude de juges; ils siègent sur le tribunal, en attendant qu'ils paroissent sur la sellette, et ils ne manquent pas de prononcer en leur faveur, à défaut des juges auxquels ils font semblant de remettre leur cause.

Imprudens ! ne leur suffit-il pas d'être ignorés et méconnus ? Le silence de l'Eglise dispersée n'est-il pas un arrêt assez éloquent contre eux? veulent-ils le rendre plus flétrissant encore et plus manifeste, par la provocation solennelle d'une réponse qu'ils sont bien sûrs de ne pas obtenir ? Ce silence de l'Eglise n'a-t-il pas dit clairement au souverain pontife, avec le sixième concile dans sa lettre synodique au pape Agathon : « Nous vous abandon-» nons ce qu'il convient de faire, à vous l'évêque du pre-» mier siège de l'Eglise universelle, à vous qui êtes placé » sur la pierre ferme de la foi ; » *tibi, ut primæ sedis antistiti universalis Ecclesiæ, quid gerendum sit reliquimus, stanti supra firmam fidei petram.*

Non, disent les schismatiques, *nos antagonistes et le premier des pontifes lui-même sont, ainsi que nous, parties intéressées dans cette affaire.* Ainsi le Pape qu'ils prennent à partie, dont ils se déclarent les adversaires, doit comparoître avec eux devant le tribunal, et y être jugé! Il n'est plus juge : en vain Jésus-Christ lui a donné cette qualité; *les évêques réunis à Paris* ne le veulent pas, et la lui ôtent. C'est entre eux et le Pape que les évêques convoqués auront à prononcer ; et comme les constitutionnels sont sûrs de la justice et de l'évidence de leur cause, le Pape ne peut que perdre la sienne et être condamné.

Ah ! ils ne sont pas vos successeurs, illustres évêques de l'Eglise Gallicane ; ils ne sont pas, comme vous, les rejetons et les enfans de la chaire de Pierre. Vous n'avez cessé de justifier cette noble origine par votre piété filiale, par votre amour et votre respect pour la source de votre épiscopat et la racine de votre église. Mais eux, leurs sentimens seuls décéleroient leur illégitime et impure naissance. Faites-nous entendre votre voix à travers les siècles, et remplissez-nous de votre esprit, lorsque, au concile de Rome, dans l'affaire de Léon III, et en présence du grand Charlemagne, vous vous écriâtes : « Nous » n'oserions juger la chaire des apôtres, qui est le chef » de toutes les églises ; car c'est par elle et par son vicaire » que nous sommes tous jugés, et elle n'est jugée par » personne, ainsi que l'antiquité nous l'apprend. Mais » que le souverain pontife décide, nous obéirons selon » les canons (1). »

Il est cependant quelque chose de bon dans la lettre de cette convocation étrange. On y insiste d'un bout à l'autre sur le *précepte rigoureux*, le *devoir sacré*, l'*obligation commune* pour toutes les portions de l'Eglise et tout l'épiscopat, de s'intéresser mutuellement d'une manière active et efficace à tout ce qui les concerne, d'intervenir d'une manière positive dans nos débats, d'accourir au secours de notre Eglise, et de juger cette cause majeure. Mais puisqu'on y reconnoît encore que *l'Eglise est la colonne et la base de la vérité, que Jésus-Christ sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles*, il s'ensuit nécessairement qu'elle ne peut manquer à un *précepte rigoureux*, négliger si long-temps d'accomplir un *devoir sacré* ; il s'ensuit qu'elle a fait ce qu'elle est si étroitement obligée de faire, qu'elle a jugé les intrus et décidé la question :

(1) Anast. Biblioth. in vita Leon. III.

car l'Eglise décide souvent par l'organe de son chef; Pierre confesse encore Jésus-Christ, et proclame la foi au nom des apôtres; il représente encore l'Eglise dans l'exercice de son ministère, comme il la représentoit en recevant les clefs. Dans une question qui intéresse tout le corps, quand le chef parle, et que les membres se taisent, leur silence est une approbation; tout le corps a prononcé, et la foi commune est prêchée dans la chaire de l'unité. C'est la forme du jugement qui a été porté dans la cause actuelle, comme dans tant d'autres. Il faut donc, et d'après leurs propres principes, ou que les constitutionnels aient été condamnés sans retour par l'Eglise, ou que l'Eglise indéfectible, toujours dirigée par Jésus-Christ, soit *coupable de n'avoir pas rempli un devoir sacré.*

Qu'ils sont à plaindre! Ils ne peuvent ouvrir la bouche et parler de leur cause, sans se mettre en opposition avec le Pape et l'Eglise, sans nous montrer eux d'un côté, et de l'autre le Pape et l'Eglise; sans nous obliger d'opter entre eux et le Pape avec l'Eglise.

Supposons un moment, ainsi qu'ils le prétendent contre toute évidence, que leur cause ne soit pas encore jugée, mais doive l'être par les évêques catholiques, dans lesquels ils *reconnoissent une autorité impartiale et compétente, à laquelle ils se feront un devoir de se soumettre, et qui auront évité le reproche de préjuger ce qui est contesté.* Qu'en conclure, sinon que, d'après eux-mêmes, leur épiscopat est encore douteux, contesté, non reconnu par l'Eglise, et que par conséquent c'est un crime pour eux de l'exercer, ce seroit un crime pour nous de le reconnoître? Si la cause n'est pas jugée, il faut attendre le jugement, ne pas prévenir l'Eglise; les fonctions qu'ils remplissent sont des sacrilèges, les titres qu'ils prennent sont des usurpations, et notre éloignement d'eux est un devoir de conscience. Se servir d'un pouvoir douteux,

dans une matière aussi grave, c'est compromettre le salut, exposer les ames, se jouer du ciel et des hommes. Se livrer à des guides douteux, c'est courir certainement à sa perte. C'est se placer hors de l'Eglise, que de recevoir des pasteurs, qui, de leur propre aveu, ne sont pas reçus par l'Eglise. Qu'on ne parle point de mesures provisoires et nécessaires; on n'ouvre pas le ciel provisoirement, on ne procure pas aux ames un salut provisoire; et s'il y a ici une nécessité, c'est de s'unir fortement à l'Eglise et à son chef, et de rejeter, comme un poison mortel, le ministère de ceux qui conviennent n'être pas reconnus de l'Eglise pour ses ministres.

Ils se moquent donc et des fidèles et des évêques, lorsqu'ils donnent aux uns leurs titres comme incontestables, et aux autres comme douteux; lorsqu'ils ordonnent aux premiers de les reconnoître pour évêques, et qu'ils supplient les seconds de venir examiner s'ils le sont; lorsqu'ils refusent au saint siège le droit de prononcer sur leur cause, parce qu'elle tient à la politique, et qu'ils la défèrent cependant au tribunal de l'Eglise; lorsqu'ils disent le souverain pontife intéressé dans l'affaire et incompétent, parce qu'ils le disent, et que bientôt ils en diront autant de tous les évêques, exposés, d'après eux-mêmes, en les favorisant, *aux vengeances du despotisme*, et s'exposant, d'après l'évidence, en approuvant leur intrusion, aux caprices de la démagogie; lorsqu'enfin ils les invitent à venir les juger, et qu'ils s'établissent juges eux-mêmes, et qu'en attendant la décision de l'Eglise, ils se réunissent et décident en concile national.

Leur fanfaronne convocation a cependant produit quelque effet. Unévêque y a répondu, et pour sa honte, il faut le nommer; c'est celui de Noli, près de Gênes, déjà connu par ses exploits dans la révolution ligurienne. Il témoigne son regret de ne pouvoir se rendre au concile, et

pour diminuer la surprise qu'une pareille démarche doit produire, il apprend, en termes indécens, *qu'il a composé un petit ouvrage contre Pie VI; qu'il a défendu le concile de Pistoie contre les anathèmes de Rome; que par là il s'est rendu odieux, non-seulement aux Romains, mais à tous les Italiens, mais à ses Liguriens mêmes.* Et les évêques constitutionnels ne repoussent pas avec indignation un évêque qui ne vient à eux que parce que tout le rejette; et ils osent se prévaloir du suffrage d'un évêque, qui, de son propre aveu, s'est rendu odieux à ses diocésains; et ils ont la maladresse de nous donner pour résultat de leur convocation universelle, ce témoignage unique, ne voyant pas qu'en nous montrant ce seul évêque, ils prouvent arithmétiquement qu'ils ont été conspués par tous les autres !

Photius aussi trouva des partisans et des complices, non-seulement en Orient, où la violence et la séduction lui attachèrent tant de monde, mais en France et en Italie. Gunthaire, archevêque de Cologne; Theutgaud, archevêque de Trèves, faisant alors, comme aujourd'hui, partie des Gaules; Jean, archevêque de Ravenne, et Huganon, évêque de Bergame, tous quatre condamnés par Nicolas I^er^, s'unirent à l'intrus de Constantinople. Les premiers avoient adressé au souverain pontife un écrit insolent, dans lequel ils disoient *se contenter de la communion de l'Eglise;* et Photius répandoit ce libelle comme une lettre synodique d'Italie, *synodalem epistolam ab Italiæ partibus perscriptam.* De même les schismatiques nous donnent aujourd'hui, comme l'*église d'Italie*, une poignée d'ecclésiastiques de Casal, et ils se targuent encore de cette illustre conquête: comme si tous les clergés du monde n'avoient pas leur lie et leurs membres gangrénés; comme si nous ne savions pas que, dans toutes les parties de l'Eglise catholique, il y a des prêtres révolutionnaires, des théolo-

giens séditieux et ennemis de toute autorité; et que, s'il faut ici être surpris de quelque chose, c'est bien moins de ce qu'ils ont trouvé hors de France cinq à six fauteurs de leur concile, que de ce qu'ils n'en ont pas rencontré davantage.

Mais pourquoi, au lieu de tous ces députés lointains, si ridiculement et si inutilement mendiés, ne pas inviter au *concile* le ministre du Pape actuellement à Paris, et reçu solennellement par le premier consul? Son suffrage ne valoit-il donc pas celui de quelques prêtres d'Italie, où le jacobinisme a aussi tenu ses séances? et sa présence ne les eût-elle pas honorés davantage, et n'eût-elle pas produit plus d'effet que tous les décrets qu'ils fabriqueront, tous les éloges qu'ils se donneront, et tous les *patriotes* italiens qu'ils convoqûeront?

Mais si le représentant du souverain pontife s'afflige en ce moment d'être le témoin d'une bravade aussi scandaleuse, faite à l'Eglise et à son chef, il sera consolé en voyant le petit nombre de partisans de cette secte constitutionnelle, lesquels encore diminuent tous les jours. Il sera consolé par les sentimens qu'il trouvera dans le cœur de la grande majorité des Français, toujours catholiques, toujours enfans soumis et respectueux du chef de l'Eglise, ne voyant qu'avec mépris et indignation l'outrage que lui fait le *brigandage de Paris;* il sera consolé par l'espoir de pouvoir dire bientôt au souverain pontife : Cette belle portion de l'Eglise n'est pas perdue; la France revient à vous en revenant à la religion. Les malheurs et la honte du schisme n'ont fait que l'attacher plus fortement à la pierre ferme qui seule peut l'en garantir et la retenir dans l'Eglise. Assuré du dévoûment de toute la France, je puis vous répondre de son obéissance et du respect avec lequel elle recevra vos décisions. *Jam securus de totius Galliæ devotione, polliceor omnes vestram super statu fidei captare sententiam.* (S. Avit. Vienn. ad Hormisdam pontif.)

48.

SUR DES RÉFLEXIONS

DE L'ABBÉ DE VAUXCELLES,

A LA SUITE DE L'ÉDITION DES LETTRES DE Mme DE SÉVIGNÉ, PUBLIÉE EN 1801.

L'auteur de ces Réflexions est le même que celui du Discours mis à la tête de la nouvelle édition de l'*Education des filles*, par Fénelon. On y reconnoît aussi le même esprit, la même finesse de pensées, et cette fleur d'agrément qui caractérise principalement la plume de M. de V. Mme de Sévigné est une des femmes les plus célèbres de son siècle, comme l'archevêque de Cambrai est un de ses plus grands hommes; et on ne peut qu'applaudir à cette heureuse facilité de s'exercer sur des sujets si différens, et de tracer de la même main l'esprit de l'une et le génie de l'autre. Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans le cours de ses *Réflexions*, où il peint si agréablement celle qui savoit tout peindre, et anatomise si habilement le caractère et le talent de celle qui n'anatomise jamais rien. Il est impossible de mieux apprécier cette femme inimitable, qui faisoit des lettres comme La Fontaine faisoit des fables; qui devoit tout à la nature et rien à son travail; qui se livroit librement au cours de ses pensées, sans aspirer à être penseuse, et montroit d'autant plus d'esprit qu'elle semble moins y prétendre. L'auteur la place au milieu de ces sociétés exquises et brillantes où elle passa sa vie, dont le commerce forma son goût, et qui durent si fort

influer sur le style et le ton de ses lettres. « Je me figure, » dit-il, entre l'auteur des *Maximes* et celui de *Zaïde*, » et avec leurs amis les plus choisis, une personne qui » ne se doute pas que la postérité recevra d'elle un livre » non moins renommé que les leurs, et cent fois plus » relu, mais qui ne sera un livre que parce qu'elle ne » songera jamais à en faire un; un livre dans un genre » où un seul homme, de la plus haute éloquence parmi » les anciens (1), a excellé (peut-être moins qu'elle); » un livre qui fera le charme de tous les lecteurs et » le désespoir d'aucun; le modèle le plus vanté et le » plus attrayant, dont ils désireront le plus d'appro- » cher, et dont ils n'approcheront que par un extrême » bonheur et jamais par effort. Voilà le livre inespéré, » imprévu parmi toute cette société si spirituelle, qui » en formera un jour les annales, et perpétuera les sou- » venirs de tant de dignité, de politesse et de grâce. » L'auteur, dis-je, sera cette femme si paisible et tout » ensemble si vive, tour à tour recueillie dans son ame, » et y vivant de sa propre joie et de ses douces pensées » maternelles, et en sortant au moindre mot qui l'invite, » et se communiquant toute entière avec une fertilité » d'imagination, une variété de grâces qui contrastent » avec la finesse concise de La Rochefoucauld et avec » l'élégance réservée de Mme de La Fayette. Ces per- » sonnes réunies forment un modèle presque idéal de la » conversation la plus parfaite. Si quelque jour nous re- » venons à savoir jouir de notre esprit, et des véritables » délices de ce qui s'appeloit si justement alors la bonne » compagnie, on ne les retrouvera que dans des assorti- » mens semblables de plusieurs esprits raisonnables, di- » vers entre eux, mais qui se plaisent et marient leurs

(1) Cicéron.

» pensées, comme d'habiles musiciens leurs dissonances » et leurs accords. Tel est le souvenir qu'ont laissé les » sociétés de ce beau siècle, si riche en hommes supé- » rieurs, si abondant en femmes aimables; et ce que l'on » reconnoissoit alors pour l'esprit et le ton français, est » celui que voudra imiter toute nation curieuse de la » gloire et des plaisirs les plus nobles. »

Après avoir fait connoître l'ouvrage, M. de V. s'attache au portrait de l'auteur. Il nous montre M^me^ de Sévigné non moins intéressante par son cœur que par son esprit, franche et sincère, sensible et compatissante; tellement possédée par l'amour maternel, qu'on est souvent tenté de mettre ce sentiment si respectable au rang de ses défauts, et de le prendre pour de l'égoïsme; mêlant quelques petitesses blâmables à d'excellentes qualités, et « façonnée, dit-il, par les grâces, par l'ambition, la » dévotion, les affaires; arrangeant tout cela dans l'em- » portement du monde, au milieu de toutes ses distrac- » tions, ses occupations, son mouvement. »

Mais c'est surtout sous le rapport de la religion que cette femme illustre a droit de nous intéresser. Elle en eut sans doute, comme tous les grands hommes de son temps, qui tous abaissèrent devant la majesté de la foi la sublimité de leur génie, et laissèrent à la corruption et à la frivolité du siècle suivant cet esprit d'impiété qui s'allie si bien avec l'une et l'autre. Ce n'est pas qu'elle en paroisse occupée autant que de sa fille; mais, dit M. de V. « cette dévotion ne laisse pas de tenir de la place parmi ses affections. Elle s'est surtout si bien pénétrée du dogme de la Providence, que *c'est son dogme, sa Providence*, qui n'empêche pas qu'elle ne soit fort touchée de ce qui contrarie la tendresse de son cœur, et provoque sa disposition aux larmes. » « Avec toute ma belle Provi- » dence que *je comprends si bien*, je ne laisse pas d'être

» toujours affligée de ces arrangemens au-delà de toute » raison. » N'importe, elle y revient sans cesse, et je plains celui qui l'en blâmeroit; car ce moyen réussit à calmer son ame et la rasseoir, et la mène tout droit à un résultat que n'atteignent pas toujours les efforts de la philosophie. J'aime à voir *beaucoup de Providence* dans les pensées d'une ame sensible, et je laisse la triste doctrine de la nécessité aux têtes orgueilleuses qui veulent faire les fières. Si on demande quelle est la pensée habituelle de Mme de Sévigné, toutefois, après sa fille, je dirai : C'est la Providence. Cette pensée *la tire d'affaire*, et lui fait *voir clair dans la vie*, sans prétendre y expliquer tant de choses inexplicables pour nous, qui, comme elle dit, ne voyons point *le dessous des cartes*. Souvent elle s'en exprime dans les termes d'une adoration respectueuse; une fois elle s'écrie avec une apparence de dépit plaisant : *O Providence! faites donc comme vous l'entendez; vous êtes la maîtresse*. Elle voit bien que tout est réglé, quoique imprévu, et que les détails seront toujours des mystères, quoique le principe soit l'évidence même. Ainsi raisonna toute sa vie Mme de Sévigné; et soit qu'en cela elle ait été excellemment philosophe, comme c'est mon avis, ou tout le contraire, comme il plaira à d'autres de le dire, j'affirme qu'elle en a été plus heureuse, et j'ajoute qu'elle en a été plus aimable.

C'est bien dommage cependant que Mme de Sévigné, qui ne songea jamais à être auteur, ait eu la petite ambition d'être docteur, et de professer quelquefois dans ses lettres *la doctrine de saint Augustin*. On sait ce que l'on entendoit de son temps par ces mots, et on devine aisément comment doit se tirer d'une aussi grave matière celle dont tout l'esprit consiste à embellir des riens, et à donner de l'intérêt aux plus petits détails. L'auteur des *Réflexions* en fait à ce sujet d'aussi sensées qu'ingénieuses.

« Je dirai quelque chose d'une opinion qu'elle mêla à » ses affections religieuses ; elle auroit dû se borner au » sentiment ; personne ne fut plus heureuse à l'expri- » mer, et on voit, par quelques lettres où elle analyse à » sa fille des traités dogmatiques de saint Augustin, que » la discussion profonde n'étoit point son fait. L'opinion » dont je parle porte à la rigueur, mais elle ne rendit » Mme de Sévigné ni rigoureuse ni dure, et n'influa que » sur ses discours. Il est vrai qu'elle y revient souvent, » et parle beaucoup des livres de *ces messieurs* (c'est » ainsi qu'elle appelle Port-Royal), et c'est pour cela » qu'un Jésuite l'a placée dans un *Dictionnaire des livres* » *jansénistes*, et que les Jansénistes, de leur côté, ont » fait un *Sevigniana*, ou recueil de tout ce qui leur plaît » dans ses lettres, avec des notes qui sont le plus sou- » vent un nécrologe de Port-Royal. Je suis fâché qu'elle » ait eu la mauvaise fortune d'occuper si fort ces deux » partis de théologiens ; mais pourquoi célèbre-t-elle si » souvent ce Port-Royal ? Je vais le dire.

» Cette fameuse solitude étoit devenue le centre et la » capitale d'une secte ; mais il en sortoit avec des livres » de parti, d'autres qui ont perfectionné l'esprit hu- » main, et parmi ces livres de parti même, il y en avoit » un que Boileau préféroit *aux anciens et aux modernes :* » ce sont les *Provinciales.* Ce jugement n'étoit au fond » qu'une hyperbole plaisante, par laquelle le satirique » s'amusa dans une conversation à dérouter un Jésuite ; » mais enfin, les *Provinciales* sont un chef-d'œuvre tel » que n'en enfanta jamais le génie polémique (1), et ce

(1) Nous avons quelque peine à souscrire à ce jugement de l'auteur, qui nous paroît aussi *une hyperbole.* Le génie polémique d'un ouvrage consiste dans la force des raisonnemens, et tout le mérite des Provinciales est dans la force ou la finesse des plaisanteries. Otez-en le sel et l'agrément, et quelques pages éloquentes : ôtez-en encore les fausses

» chef-d'œuvre n'est pas le seul que la postérité doit à » ces solitaires. Elle s'entretient tous les jours des obligations que leur a la langue française et l'art du raisonnement, et même la géométrie. Il faut se souvenir que » presque tout ce qui a excellé dans ce beau siècle les » appeloit ses maîtres. Ils avoient mis la gloire en commun ; chacun, pour son compte, avoit renoncé au *je* » et au *moi*, et quand il parloit de lui, il se cachoit sous » la modeste particule *on* (1). C'est pour cela qu'en parlant de leurs ouvrages, on disoit : les livres de *ces* » *messieurs*.

» Ces hommes habiles, et protégés par leurs talens et

suppositions et les endroits qui peuvent nourrir la malignité, et vous verrez ce que deviendra le polémique de ce chef-d'œuvre. Racine a dit des *Provinciales* : *Vous semble-t-il qu'elles soient autre chose que des comédies ?* Et à notre avis, elles ne sont pas autre chose ; mais ces comédies sont bonnes.

(1) C'est chez eux qu'elle prit tant de faveur. *On* avoit l'air, par cet innocent artifice, de s'éclipser dans la foule, de se compter pour rien ; mais il y avoit dans cette humilité apparente une grande prudence, un calcul très-habile de l'amour-propre. *On* se sauvoit des inconvéniens et de l'espèce de responsabilité qu'entraîne le pronom personnel. *On* échappoit au blâme de la vanité, et *on* espéroit bien retrouver son compte avec la gloire. De là ces déguisemens de faux noms, sous lesquels *on* étoit toujours deviné. Le public apprenoit tôt ou tard qui étoit *le provincial, et Wendrock, et le prieur de Beuil, et le sieur de Royaumont.* Arnauld étoit presque le seul qui mit toujours son vrai nom à la tête de ses écrits (*) ; (il ne craignoit pas d'en répondre ;) les autres prenoient un masque, ou se tenoient derrière les rangs. Le public, incertain pendant quelque temps, hésitoit pour s'expliquer ; il craignoit que ce faux nom ne cachât par hasard un grand homme. Cet *on* pouvoit convenir à toute une foule, et chaque Janséniste avoit derrière lui tout Port-Royal. Par ce moyen, *on* étoit respecté, et *ces messieurs* acquéroient en toute humilité un grand renom. (*Note de l'auteur* des Réflexions.)

(*) Cette assertion de l'abbé de Vauxcelles est fort hasardée. Arnauld, au contraire, composa un très-grand nombre d'écrits anonymes, comme on peut le voir par la liste de ses ouvrages dans le *Dictionnaire* de Moréri.

(*Note de l'éditeur.*)

» leur austérité, soulevoient fortement l'opinion, et plus » d'un lecteur ne sait pas tout ce qu'ils auroient voulu » remuer; mais il y a aujourd'hui tel homme aspirant à » se faire chef d'un parti ecclésiastique qui ne l'ignore » pas, et qui, dans un ouvrage récent (1), vante assez » maladroitement leur conduite comme un modèle de » révolte sourde et persévérante. Louis XIV en avoit pré- » cisément la même idée, et il regardoit la faveur pu- » blique, qui réclamoit pour eux, comme un reste des » tracasseries de la Fronde. Il ne se trompoit peut-être » pas entièrement, car l'esprit d'opposition qui s'étoit » manifesté alors en France ne s'y étoit pas éteint, il

(1) Voyez la brochure intitulée: *Les Ruines de Port-Royal* en 1801, par Grégoire.

M. de V. a ici toute raison. C'est en effet une très-grande maladresse que d'imputer aux fondateurs d'un parti que l'on veut se concilier, des opinions et des projets qui ne peuvent que les discréditer. Les plus grands ennemis de Port-Royal ne pourroient en rien dire de plus pour justifier la conduite de Louis XIV à son égard, que nous donner à entendre que cette maison fameuse n'étoit au fond qu'un club déguisé de séditieux et de démagogues; car ce monarque n'eût fait, dans cette supposition, que l'usage le plus doux et le plus légitime de sa puissance, en renversant de fond en comble une maison qui auroit voulu s'élever sur les ruines du Louvre. Mais nous sommes loin de prêter à ces célèbres écrivains des sentimens dont nous ne trouvons nulle trace dans leurs ouvrages; car ces courts passages que l'auteur des *Ruines* en a extraits, ou ne signifient rien, ou prouvent tout le contraire de ce qu'il a voulu nous faire entendre. C'est ainsi, par exemple, qu'il rapporte ces paroles de Pascal, que, « dans un Etat *établi* en république, comme Venise, ce seroit un grand » mal de contribuer à y mettre un roi, et d'opprimer la liberté des peu- » ples à qui Dieu l'a donnée; » mais qu'il se garde bien de citer ce que Pascal ajoute tout de suite: « Comme dans un Etat où la puissance » royale est *établie*, on ne pourroit violer le respect qu'on lui doit, que » par une espèce de sacrilège. » Encore une fois, fut-il jamais une plus grande *maladresse*, pour ne pas employer un autre terme, à moins que l'auteur des *Ruines* n'ait cru que les lecteurs seroient assez *maladroits* pour ne pas remonter à la source, et rétablir dans son entier le passage tronqué? (*Vie de Pascal*, à la tête de ses *Pensées*, page 36, édition d'Amsterdam, 1684.)

» n'étoit qu'endormi et enchanté par les merveilles du » règne et la force du gouvernement : mais cette force est » impuissante à étouffer tout-à-fait les pensées, et toutes » les fois qu'elle s'exerçoit, elle rencontroit l'improbation » et le chagrin d'un grand nombre d'esprits. Ainsi l'in- » fortune de Fouquet, condamné par des juges de cour, » fut déplorée par des gens de lettres et par Mme de Sévi- » gné. Ainsi les rigueurs contre les partisans du Port-Royal » furent désapprouvées par cette même Mme de Sévigné » et par une foule de gens de bien, qui ne voyoient dans » ces solitaires que les adversaires des Jésuites et les » défenseurs de la saine morale...

» Il faut donc dire que Mme de Sévigné étoit entraînée » par les siens, et que ceux-ci l'étoient par quelques » hommes adroits, constans, parés de modestie, et désin- » téressés de toute importance apparente, mais non pas » de la gloire et de l'ambition d'influer, qui agissoient du » fond d'une solitude de vierges, et remuoient secrète- » ment toute la France par le souvenir de la discipline » antique des chrétiens et l'attrait d'une morale austère. » Je demanderai avec J. J. Rousseau : Qui peut bien se » répondre que, s'il eût vécu du temps d'Arnauld, de » Pascal, de tous ces hommes d'un caractère si grave » et d'un talent si divers, il n'eût pas été le panégyriste » de Port-Royal, comme Despréaux, comme Racine, » comme une foule de savans magistrats et d'hommes » vertueux, comme Mme de Sévigné enfin, qui, libre de » toute passion, excepté du plus extrême amour mater- » nel, vouloit être femme de bien, en même temps que » femme aimable? Elle étoit conduite à imiter tant de » gens d'esprit, par les suites mêmes de son éducation, » et par celles de ses premières liaisons importantes. Son » éducation, dis-je, avoit dû être très-dévote. Petite-fille » d'une sainte canonisée, de Mme de Chantal, elle avoit

» environ quinze ans quand celle-ci mourut, et elle avoit » pu voir combien elle étoit vénérée, combien le renom » de la piété étoit alors une gloire extrême. Or ce re- » nom ayant passé dans la fantaisie du monde, des disci- » ples de saint François de Sales, qui avoit formé Mme de » Chantal, à ceux de l'abbé de Saint-Cyran, l'oracle de » Port-Royal et de la famille Arnauld; Mme de Sévigné se » mit, avec le public, à admirer passionnément cette fa- » mille, et désireuse dès l'enfance de *marcher à la lu-* » *mière des saints*, elle crut l'avoir trouvée là, et prit de » la dévotion des Arnauld, tout ce qui pouvoit s'allier » avec les qualités de son esprit, très-douces, un peu » mondaines, et fort aimables. »

On peut conclure de tout ce qu'a dit M. de V. que Mme de Sévigné s'intéressa au parti bien plus qu'elle ne l'épousa, qu'elle plaignoit ces *messieurs* bien plus qu'elle ne les suivoit, qu'elle mit ici plus de bon ton et d'imitation que de persuasion, et ne fit, dans son doctorat, que sacrifier à la mode, cette divinité frivole, qui, chez les femmes, domine trop souvent leurs opinions comme leurs pompons.

Il faut avouer cependant que cette mode n'étoit pas aussi répandue que les *Réflexions* semblent d'abord nous le faire croire. Nous ne voyons pas que les Miramion, les Pollalion, les Legras, les Lamoignon, les duchesses de Montmorenci, d'Aiguillon et de Mantoue, toutes ces femmes véritablement chrétiennes et si éminemment charitables, se passionnassent beaucoup pour *la charité de ces messieurs*. Il est vrai qu'elles ne brilloient pas à l'hôtel de Rambouillet; mais on les voyoit dans les hôpitaux, dans les prisons, dans tous les asiles de la douleur et de la misère, pour y répandre les bienfaits et les consolations; et, supérieures mille fois à ces femmes savantes auxquelles Molière donnoit de si bons conseils, elles

faisoient bien plus que de *veiller sur leur pot au feu :* elles veilloient sur celui des autres.

Heureux cependant le siècle où, pour avoir quelque renom, les femmes avoient besoin de se faire théologiennes ! M. de V. qui paroît aimer les rapprochemens et les parallèles, et qui les fait avec beaucoup d'esprit, auroit pu comparer un instant ces docteurs en cornettes, *qui marchoient à la lumière des saints,* avec nos femmes politiques, idéologues et démagogues, qui marchent aujourd'hui à la lumière des sages. Ce n'eût pas été peut-être sans intérêt, et même hors de propos, d'examiner combien cette différence de disputes et d'opinions a dû en mettre dans leurs mœurs, et de nous demander ensuite lesquelles de ces femmes se sont montrées plus estimables dans le monde, lesquelles ont plus contribué à l'honneur de leur sexe, et lesquelles enfin, ridicule pour ridicule, valent encore mieux, ou de ces pédantes qui dissertoient alors sur le libre arbitre, ou de ces merveilleuses qui se passionnent aujourd'hui pour la *liberté ;* ou de ces théologiennes qui s'endormoient quelquefois sur saint Augustin qu'elles n'entendoient pas, ou de ces dévotes à la philosophie qui font des commentaires sur Jean-Jacques et des gloses sur Raynal, qu'elles n'entendent que trop bien.

L'auteur des *Réflexions* n'a point sacrifié à la mode, comme son héroïne, puisque son style est sage et ses sentimens modérés ; mais peut-être a-t-il sacrifié un peu au goût particulier que l'on remarque en lui pour les anecdotes, pour les traits ou mots piquans, dussent-ils même quelquefois être hors de son sujet. Rarement il résiste au plaisir de s'y livrer. Ces excursions fréquentes peuvent bien réveiller agréablement l'attention du lecteur, mais elles peuvent nuire aussi à la dignité du discours ; elles embarrassent du moins la suite des idées, et y répandent

un certain désordre que l'auteur semble reconnoître lui-même, quand il nous parle de ses *pensées vagabondes*, et quand il dit qu'*il laisse courir sa plume vaguement et librement, comme les lettres* dont il s'agit. C'est peut-être par une suite de cette liberté, qu'il nous cite le trait de M^me^ de Sévigné, qui, apprenant la nomination de Bossuet à l'abbaye de Rebais, soupire et dit : *Le pauvre homme!* Nous regrettons qu'il n'ait pas résisté à la tentation de relever cette plaisanterie, qui, sans faire honneur à M^me^ de Sévigné, peut tendre à diminuer le respect qu'on doit avoir pour ce grand homme, qui ne fut jamais soupçonné d'ambitionner les richesses du sanctuaire. M. de V. nous dit lui-même qu'*il a été étonné de la trouver* dans les lettres, quoiqu'elle cesse d'être *étonnante* quand on sait qu'à cette époque Bossuet avoit un peu démérité de ces *messieurs*, et qu'on étoit fort mécontent de lui à l'occasion du Formulaire. M. de V. sera sans doute d'autant moins offensé de notre réflexion, que le respect pour l'illustre évêque de Meaux est plus profondément gravé dans son esprit, qu'il est plus fait qu'un autre pour en être pénétré, et qu'à cet égard son intention est d'autant plus à l'abri de tout soupçon, qu'il dit bientôt après que « quiconque est sensible à l'éloquence, ne peut pro-» noncer le nom de Bossuet qu'avec une sorte d'étonne-» ment respectueux. »

49.

SUR DES OBSERVATIONS

PUBLIÉES SOUS LE NOM D'ALBIGNI,

CONTRE LE PROJET DE RÉTABLIR LA RELIGION, A L'OCCASION D'UNE PÉTITION PRÉSENTÉE AU PRÉFET PAR DERUBIGNY, TANNEUR DU FAUBOURG SAINT-MARCEAU.

Nous avons rendu compte, dans un de nos derniers cahiers, de cette pétition dans laquelle l'auteur, se confiant à la sagesse et aux lumières du préfet de la capitale, lui expose, avec autant de modération que de bon sens, la nécessité de rétablir en France la religion catholique. Ce rétablissement est le vœu de tous les bons citoyens, de tous les bons pères de famille, de tous les amis des bonnes mœurs, de tous ceux qui désirent la restauration de l'ordre public et le maintien des lois; le vœu, enfin, de la presque totalité de la nation, pleinement convaincue qu'un peuple ne sauroit exister sans religion, et que, pour le peuple français, il ne peut y avoir de religion à rétablir que celle qu'il professe, c'est-à-dire la religion catholique. Mais trop de gens sont intéressés à contrarier un dessein aussi salutaire, pour qu'il ne trouve pas beaucoup de contradicteurs; et de ce nombre est l'auteur des *Observations*, sous le nom supposé d'Albigni l'aîné. Au seul nom de rétablissement de la religion catholique, *il a frémi*, et les cheveux lui en ont dressé sur la tête. La peur qu'il en a est si grande, qu'il se réveille en sursaut toutes les nuits, se croyant poursuivi par le légat qui lui donne sa

bénédiction, et par les prêtres de sa suite, qui lui jetent de l'eau bénite ; et c'est pour calmer tant de frayeurs, et mettre fin à tant d'insomnies, qu'il s'est imaginé d'adresser au préfet une contre-pétition, dans laquelle il crie comme un perdu, que la patrie est en danger, qu'il est temps de tirer le canon d'alarme, et que c'en est fait de notre commerce, si on rétablit le dimanche ; de nos campagnes, si on ressuscite les *Rogations;* des pauvres, si jamais nous avions le malheur de ravoir nos curés; de l'instruction publique, si jamais le *Credo* se glissoit dans nos collèges; de nos sciences, si jamais les congrégations savantes reprenoient leurs travaux; et de notre repos, s'il arrivoit jamais qu'on sonnât l'*Angelus.*

Dans la crainte qu'un préfet aussi juste ne lui oppose le vœu bien prononcé de la nation, notre contre-pétitionnaire va au-devant de la difficulté, et il lui dit que ce vœu n'est qu'une chimère; que *ce vœu forcené ne peut être celui d'une nation sensible et éclairée;* qu'en demandant le rétablissement de la religion catholique, cette nation éclairée ne sait ce qu'elle dit, et se ment à elle-même; que cette joie qu'elle a manifestée à la seule nouvelle de ce rétablissement, n'est qu'une joie factice et de commande; que ce concours et cette affluence dans nos temples ne sont qu'imaginaires; que *les uns n'y vont que par habitude, les autres que par crainte,* et parce qu'on les y pousse l'épée dans les reins; que, pour connoître exactement le vœu de trente millions d'hommes, il ne faut point d'acclamation, mais un *vœu motivé,* et surtout par scrutin ; qu'ainsi, malgré la volonté bien évidente de ces trente millions de Français, il faut toujours en appeler du peuple mal instruit, au peuple mieux informé ; et que, quoique le peuple soit souverain, il faut, de toute nécessité, que les philosophes le mènent par le nez, sans quoi il ne feroit que des sottises, et ne demanderoit ja-

mais plus fortement les choses que lorsqu'il les désireroit le moins.

Si vous lui demandez quel est donc le culte que réclame le peuple souverain, il vous dira que c'est *la religion chrétienne dans sa pureté primitive*, c'est-à-dire *la religion chrétienne sans temples et sans autels, sans prêtres, sans sacrifices, sans aucunes cérémonies religieuses, telle enfin qu'elle a été dans les deux premiers siècles de l'Église*, ainsi que tout le monde sait ; c'est-à-dire l'évangile de la raison, qui a été transmis de main en main des premiers disciples d'Orphée aux Egyptiens, des Egyptiens aux Grecs, des Grecs aux Romains, des Romains aux Gaulois, des Gaulois aux Manichéens, des Manichéens aux Vaudois, des Vaudois aux Camisards, des Camisards aux sans-culottes, des sans-culottes aux théophilantropes, des théophilantropes à Albigni, chargé de transmettre à la nation ce précieux dépôt ainsi *purifié* en passant par cette filière, et d'autant plus digne de lui être présenté, que l'on n'y trouve, comme on voit, ni ombre de *papisme*, ni soupçon de catholicisme.

Que si vous insistez pour savoir comment il faut s'y prendre pour rétablir cette *pureté primitive*, il se gardera bien de vous révéler son fin mot, et de vous dire crument que c'est en courant sus aux prêtres, et en faisant main basse sur la religion catholique : mais il vous répondra que c'est *en rétablissant les bonnes mœurs, l'amour des lois, la concorde et toutes les vertus ;* et si vous le pressez de vous faire connoître quels moyens il a pour opérer sans nul obstacle cet heureux rétablissement, il vous apprendra qu'on ne peut mieux rétablir les bonnes mœurs que par les bonnes mœurs, l'amour des lois que par l'amour des lois, la concorde que par la concorde; et que la marche la plus infaillible pour inspirer au peuple toutes les vertus, c'est de commencer par les avoir toutes.

Telles sont en somme les vues théologiques et politiques d'Albigni l'aîné. Que si, à tout ce riche fonds, vous ajoutez des accessoires non moins riches, les déclamations fanatiques contre le fanatisme, les lieux communs sur la superstition, l'humanité, la tolérance, la fraternité, l'amour de Dieu et des hommes, qu'il vous prêche en grinçant des dents ; ces furibondes excursions sur les papes, *vrais ennemis du genre humain*, et tous plus cruels que les Néron et les Caligula ; sur les bûchers de l'Inquisition, quoiqu'ils n'aient jamais été allumés en France ; sur ces milliards et milliards d'hommes bien comptés qu'a fait périr l'intolérance du clergé ; sur les persécutions qu'il n'a cessé de susciter aux philosophes, au point que si Helvétius est mort dans son lit, et que Raynal, Jean-Jacques et Diderot aient échappé à la potence, ce n'est évidemment que par miracle ; sur les disputes interminables des théologiens, tandis que les philosophes ne disputoient jamais sur rien ; sur l'audace de la Sorbonne, qui censuroit les philosophes, lesquels ne censuroient jamais personne ; sur les richesses des moines qui mangeoient tout, tandis que les philosophes mouroient de faim ; sur les guerres de religion, qui n'ont jamais cessé de nous armer les uns contre les autres, et n'ont fait de la France entière qu'un vaste champ de bataille, sans cesse ensanglanté pour des opinions : de sorte que si la révolution ne fût venue à propos pour nous séparer, et nous apprendre à nous moquer de toutes les opinions, la guerre auroit fini, faute de combattans ; enfin, sur la barbarie des prêtres, qui n'ont fait de la religion catholique *qu'un terrorisme perpétuel, lequel, depuis quinze cents ans, n'a cessé d'organiser en système religieux les assassinats*, et autres sottises niaisement atroces, où la décence n'est pas moins bafouée que la vérité : vous aurez une idée de ce libelle, qui, arrivé six ans plus tôt, auroit

pu faire les beaux jours des charniers révolutionnaires.

Comme son antagoniste est un tanneur, il a trouvé fort plaisant de se faire menuisier; et effectivement, à n'en juger que par son style raboteux et par ses raisonnemens à coup de hache, on est fort porté à l'en croire. On est même souvent tenté de soupçonner qu'il pourroit bien être un de ces menuisiers de certains faubourgs, qui, sous le règne de la *pureté primitive, travailloient la marchandise.* Mais s'il est très-permis à un homme de son état d'être ignorant et de raisonner comme un coffre, il n'a pas pour cela le droit de calomnier, à la faveur de l'anonyme, et son état ne le dispense pas d'être vrai et même d'être honnête. Il ne peut pas se déshonorer, au point de supposer que la nation française, *si sensible et si éclairée,* n'a professé, pendant quinze cents ans, qu'une religion d'anthropophages, et au point de nous donner comme aûtant d'imbéciles ou de fripons, tous ces grands personnages qui l'ont, pendant quinze cents ans, ou défendue par leurs écrits sublimes, ou propagée par leurs vertus plus sublimes encore. Il ne peut pas imputer à cette religion tous les crimes qu'elle proscrit, tous les excès qu'elle condamne, et les malheurs dont elle seule nous a délivrés. Il ne peut pas appeler guerres de religion celles que faisoient, sous son nom, l'ambition, l'intérêt, la vengeance, la fausse politique, c'est-à-dire la philosophie elle-même, et prendre ainsi le prétexte pour la cause, et le masque pour la réalité. Il ne peut pas rejeter sur cette religion les troubles qu'ont produits l'esprit d'orgueil et de parti, le faux enthousiasme, le fanatisme des nouveautés, c'est-à-dire ces passions mêmes qu'exalte l'incrédulité, et que la seule religion comprime. Il ne peut pas, sans réunir à la plus insigne mauvaise foi la plus monstrueuse ingratitude, oublier les bienfaits en tout genre dont la nation est redevable aux prêtres catholiques, et transformer *en bour-*

reaux et en bêtes féroces nos maîtres, nos instituteurs, nos consolateurs; ces tuteurs-nés de l'humanité souffrante, en faveur desquels les pierres mêmes crieront si les langues se taisent, et qui ont formé plus d'établissemens précieux, laissé plus de monumens de leur active charité, que tous nos philosophes n'ont fabriqué de livres inutiles, et n'ont fait de vains rêves sur le bonheur public.

Albigni nous dira sans doute qu'il a pris tout cela dans Voltaire. Nous le savons; mais, 1° Voltaire a dit tout cela avec esprit, ce qui, aux yeux de bien des gens, est un tort de moins qu'il a eu; et Albigni n'est qu'un fou sérieux qui blasphème tout platement, ce que les impies mêmes ne lui pardonneront pas. 2° Voltaire, en accumulant tant d'horreurs et de calomnies contre la religion, n'a fait que flétrir ses talens, et déshonorer à jamais sa mémoire; et Albigni, tout menuisier qu'il est, a son honneur à garder tout comme un autre. 3° Voltaire étoit un *modéré* auprès de son insipide copiste; et renchérir sur Voltaire en passion et en frénésie, est le dernier degré de l'infamie et de l'opprobre.

Ce que l'auteur pardonne le moins à son antagoniste, c'est d'avoir dit que nous ne devons la gloire où est parvenu le nom français qu'à la simplicité des lois que les Gaulois adoptèrent pour servir de base à leur gouvernement, après qu'ils eurent été éclairés des lumières de l'Evangile; que les Francs, leurs vainqueurs, furent civilisés par ces mêmes lumières; et qu'ainsi la seule religion a la gloire d'avoir dompté ces barbares qui domptoient tout. Il le taxe d'avancer ici *autant de bévues ou d'impostures que de mots.* Il prétend que les Gaulois valoient mille fois mieux avant d'être devenus catholiques; qu'ils étoient depuis long-temps le peuple le plus heureux et le plus florissant par leurs lois, leurs arts et même leur religion; qu'ils n'adoptèrent point le catho-

licisme, mais qu'ils y furent forcés par la violence des Barbares, secondés par celle des prêtres, qui, bien loin de les civiliser, les rendirent plus barbares encore qu'ils ne l'étoient auparavant; et c'est après avoir avancé *tant de bévues et d'impostures*, qu'il s'écrie avec une assurance vraiment risible : *Ouvrez un livre quelconque sur l'histoire de France, et vous y verrez tout cela.*

Nous acceptons donc le défi. Nous ouvrons un livre quelconque, le premier qui nous tombe sous la main, celui du président Hénault, et nous y trouvons ce qui suit : « Les Gaulois n'avoient ni lois ni gouvernement. » Les empereurs d'Orient, qui en étoient les seuls maî- » tres, laissoient ce peuple se gouverner par les factions : » tout étoit dans l'anarchie, lorsque Clovis parut avec » son armée; le clergé favorisa ses conquêtes, lui fit » abandonner ses faux dieux, négocia son mariage avec » Clotilde, princesse aussi distinguée par l'élévation de » son esprit que par sa prudence et sa piété. Alors le » gouvernement féodal rendoit les grands vassaux op- » presseurs, multiplioit les serfs, et outrageoit la dignité » de l'homme. Le clergé s'occupa à détruire l'autorité » de ces tyrans, et se servit de la religion pour donner » au peuple quelques lumières et quelques vertus. Voilà » des bienfaits qui méritent la justice du prince et la re- » connoissance de la nation. »

Voilà ce que nous dit *un livre quelconque*, sur mille autres que nous pourrions citer, et il n'y a pas de menuisier quelconque qui ne sache cela presque aussi bien que le président Hénault. Notre *chrétien* gaulois aura beau nous opposer la férocité des premiers rois catholiques francs, il aura beau exagérer les crimes dont ils se souillèrent malgré la religion qu'ils avoient embrassée, l'injustice et la barbarie des lois Ripuaires et Bourguignones sous lesquelles nos pères ont vécu : tout cela prouvera que

le christianisme n'empêcha pas d'abord tous les crimes des Francs, comme il ne les civilisa que par degrés, et suivant l'ordre établi par la Providence, et qu'il ne put d'abord leur donner que *quelques lumières et quelques vertus.* Mais ce n'est pas moins un fait constant, attesté par toutes les pages de notre histoire, que ces vertus et ces lumières s'accrurent en proportion des progrès de la religion; qu'elle seule opposa à l'introduction des Barbares cette digue puissante qui en arrêta le cours; qu'elle seule sauva la France d'une totale dissolution; et qu'à travers tant de crimes et de malheurs, s'éleva, par ses soins, cet empire des Francs, si solide en sa base qu'il a duré quinze cents ans, si puissant qu'il faisoit l'envie de toutes les nations, et si robuste qu'en tombant, il a ébranlé le monde.

Le citoyen Albigni ne peut pas plus obscurcir cette vérité, qu'il ne lui est donné d'obscurcir le soleil. Nous concevons sans doute qu'un homme comme lui soit enchanté du gouvernement des Gaulois, ainsi que de leur religion; nous concevons qu'il ait un goût particulier pour les sacrifices humains dont cette religion faisoit ses plus chères délices, pour toutes les folies du culte idolâtrique, pour toutes les sales abominations de ses mystères; et que, pour plus grande *pureté primitive*, il ne tienne pas à lui qu'on ne substitue aux pasteurs catholiques ces Druides féroces, ces magiciens bouchers et philosophes, éternel déshonneur de la nature humaine: mais ce que nous ne concevons pas, c'est qu'il songe sérieusement à nous en imposer par ses grossiers mensonges, et qu'il croie nos têtes tellement dérangées par la révolution, qu'une chose doive y trouver d'autant plus naturellement sa place, qu'elle est plus maladroite et plus extravagante.

Si l'auteur est enchanté de la pureté des Gaulois et de l'humanité des Druides, il ne l'est pas moins des vertus

touchantes des Manichéens, des Albigeois et des Vaudois, *restes précieux de cette multitude de chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs usages de la primitive Église.* En vain toute l'histoire dépose contre ces sectaires fanatiques, et nous les peint comme les Marats de leur temps, prêchant la loi agraire, la mort des riches, l'égalité évangélique, sous le prétexte du bonheur commun, et proclamant les droits de l'homme, une torche à la main; Albigni, armé contre toute l'histoire, ne veut pas moins qu'ils aient été *des hommes respectables, de doux philantropes,* victimes de leurs devoirs, et martyrs de *leurs usages;* et on sent, en effet, qu'un patriote pur comme lui, et par conséquent opprimé, doit voir toujours des *philantropes* partout où se trouvent les séditieux, et des *hommes respectables* partout où combattent les anarchistes. A ses yeux, c'étoient autant d'agneaux égorgés par autant de tigres, à la tête desquels il place saint Dominique, qu'il appelle *un monstre,* et qu'il peint, suivant la figure de rhétorique mise en vogue par nos philantropes, *un crucifix en main, encourageant les croisés au carnage:* par où l'on voit qu'il a lu son Voltaire, et que, s'il est aussi furieux que son maître, il n'est pas moins ignorant (1). Nous pourrions ici l'accabler de tous les monumens affreux que ses doux protégés ont laissés de leurs

(1) Voltaire étoit si ignorant dans les choses dont il vouloit parler le plus, qu'il a constamment confondu saint Dominique, fondateur des Frères-Prêcheurs, dont il s'agit ici, avec saint Dominique *Loricat* ou l'encuirassé, mort plus de cent ans avant lui, et ainsi appelé parce qu'il portoit une chemise de mailles de fer, en esprit de pénitence. Voltaire auroit pu sans doute vérifier le fait, et s'assurer de la différence des deux personnages; mais le nom d'*encuirassé* alloit si bien à un homme qu'il vouloit transformer en chef de missionnaires soldats, et cette cuirasse lui paroissoit si plaisante, qu'il n'hésitoit pas de l'en affubler, comptant pour rien une bévue de plus ou de moins, dès qu'il s'agissoit d'éblouir les ignorans et de faire rire les sots.

usages; mais dans l'embarras où nous laisse la multitude des témoignages qui déposent contre lui, nous nous contenterons de prendre encore *un livre quelconque,* dont le titre seul le réjouira, c'est le grand *Dictionnaire,* c'est l'*Encyclopédie méthodique,* à l'article *Dominicains.*

« Les incrédules, copistes des Protestans, ont déclamé » contre saint Dominique de la manière la plus indé- » cente ; ils l'ont peint comme un prédicateur fougueux » et fanatique, qui préféra d'employer, contre les héré- » tiques, le bras séculier plutôt que la persuasion ; qui » fut l'auteur de la guerre que l'on fit aux Albigeois, et » des cruautés dont elle fut accompagnée ; qui, pour » perpétuer dans l'Eglise le zèle persécuteur, suggéra le » tribunal de l'Inquisition. La vérité est que saint Domi- » nique n'employa jamais, contre les Albigeois, que les » sermons, les conférences, la charité et la patience. » En arrivant dans cette mission, il représenta aux abbés » de Cîteaux qui y travailloient, que le seul moyen d'y » réussir étoit d'imiter la douceur, le zèle et la pau- » vreté des apôtres ; il leur persuada de renvoyer leurs » équipages, et leur donna l'exemple de la charité apo- » stolique. Il n'eut aucune part à la guerre que l'on fit » aux Albigeois : ces hérétiques l'avoient eux-mêmes pro- » voquée, en prenant les armes sous la protection des » comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de » Béarn, en chassant les évêques, les prêtres et les moi- » nes, en pillant et en détruisant les monastères et les » églises, et en répandant le sang des catholiques. »

Voilà le *monstre* qu'Albigni déteste, et les bons apôtres qu'il caresse si tendrement ; et ce passage vient ici d'autant plus à propos, qu'à quelques circonstances près, il peut s'appliquer, non-seulement à saint Dominique, mais à tant d'autres ministres de la religion, dont les impies n'ont cessé de calomnier le zèle, et de mécon-

noître la magnanime charité; non-seulement aux Albigeois, mais à tant d'autres hérétiques qu'on veut toujours justifier aux dépens du clergé, et qui, dans leur *douce philantropie*, ont prêché la réformation par le crime, la tolérance par le fer et le feu, et *la pureté primitive* par les scandales et les profanations.

De ce nombre sont sans doute ceux du seizième siècle, que notre auteur prend encore sous sa protection. De là les éloges qu'il leur donne; éloges non moins flatteurs, mais non moins insensés que ceux qu'il prodigue à ses chers Albigeois. De là son injustice à ne vouloir jamais envisager dans ces sectaires, qu'une religion persécutée, et non une faction comprimée; que des rebelles aux lois de l'Eglise, dont on violentoit les consciences, et non des brouillons et des révolutionnaires, dont on prévenoit les machinations. De là ces déclamations usées contre Louis XIV, qu'il appelle *un forcené, qui vouloit forcer les chrétiens d'aller à la messe;* calomnie que Voltaire lui-même n'a pas osé se permettre, et qui nous prouve qu'Albigni nous *forceroit tous à ne pas y aller*, si jamais il avoit la puissance de Louis XIV. Seroit-il par hasard un Protestant? beaucoup de gens sont tentés de le croire. Pour nous, nous pensons qu'il n'est Protestant que parce qu'il proteste, comme Bayle, contre toutes les religions. Nous croyons que les Protestans sont devenus trop raisonnables pour se servir d'un défenseur aussi maladroit, et d'un prédicant aussi fougueux, lequel, confondant tout dans ses emportemens, les idées comme les faits, perd tout droit d'être cru, sur ses injures comme sur ses éloges; aux yeux de qui tout catholique *ne se repaît que de crimes*, fût-il un saint, et qui canonise tout hérétique, ne vécût-il que de crimes; qui feint de voir partout des échafauds et des bûchers dressés par des prêtres, à peu près comme don Quichotte ne voyoit plus que des châ-

teaux élevés par des fantômes ; et qui, l'humanité au bout de la plume et la passion dans le cœur, ne se plaît à rappeler d'anciens malheurs, si heureusement oubliés, que pour réveiller de nouvelles haines, ranimer de nouveaux partis, et provoquer de nouvelles vengeances.

Notre auteur, qui peut-être a souvent sonné le tocsin, n'en a pas moins une invincible horreur pour les cloches. Il ne veut pas qu'on leur permette de *troubler son repos;* tant il aime son repos, qu'il faille que toutes les cloches se taisent quand il veut dormir, même celles qui sont à trente lieues de lui. *Il craint que chaque coup de battant ne lui rappelle la Saint-Barthélemi,* et il feint d'ignorer que c'est depuis que les cloches ne sonnent plus, qu'on a tant fait de Saint-Barthélemis. Il ne se résigne pas davantage à voir ressusciter les processions. Il ne peut pas se faire à cette idée, que les processions des Rogations et de la Fête-Dieu passeront dans les mêmes rues où naguère passoient majestueusement celles de Mirabeau, de Voltaire, de Marat et de Jean-Jacques, auxquelles il ne manquoit pas d'assister en grande cérémonie. Il ne peut pas se mettre dans la tête que si une commune, un canton, un département demandoit au gouvernement la renaissance des processions, de ces spectacles aussi doux qu'innocens, si nécessaires à la multitude, et que tous les *opéras* de la terre ne sauroient remplacer; il y a autant de justice que de politique à les leur accorder. Il s'oppose surtout à ce qu'on porte publiquement le viatique, parce qu'il faudroit qu'il s'agenouillât, ce qui est contraire à son culte, quoiqu'il n'ait point de culte, et à l'attitude imposante qui convient à un philosophe. Par où l'on voit bien clairement, que toute la nation doit immoler ses opinions et ses principes, ses habitudes les plus chères, ses sentimens les

plus doux, ses plaisirs les plus honnêtes, à tous les vains caprices de maître Albigni ; et se condamner elle-même à tenir sa religion en chartre privée, de peur qu'un menuisier, ou ne se réveille, ou ne s'agenouille, ou ne se découvre, et par conséquent ne s'enrhume.

Qui le croiroit ? c'est cependant ce beau raisonnement qui est le plus accrédité parmi les adversaires de la publicité du culte ; c'est celui du moins que nous avons entendu répéter le plus souvent. Vous n'ôteriez pas de la tête de tous nos jeunes écervelés, de tous nos jeunes libertins qui aspirent au doctorat philosophique, qu'une cloche sonnant l'*Angelus*, fût-ce même le gros bourdon de Notre-Dame, annonçant un *Te Deum* en l'honneur de la paix, viole le pacte social ; qu'elle est non-seulement un attentat aux droits de l'homme, mais encore une infraction des plus marquées au droit des gens, puisqu'elle peut réveiller l'ambassadeur turc qui se trouve à Paris, ou celui du grand Mogol, si jamais il y vient; et qu'une procession, fût-elle même présidée par le premier consul, n'a pas le droit de leur faire ôter leur chapeau, et moins encore de barrer leur chemin, toutes les fois qu'ils courent au spectacle, ou qu'ils ont un rendez-vous dans quelques mauvais lieux.

Au reste, que notre menuisier se rassure, et qu'il se repose à cet égard sur la sagesse du gouvernement, qui saura bien prendre les arrangemens les plus propres à prévenir ces inconvéniens si redoutés par certaines personnes, et allier ici ce qui est dû à l'ordre public et à la liberté; de sorte que les processions ne nuiront point à son attitude imposante, et qu'il pourra, dans ces sortes de rencontres, faire ce qu'il voudra de son chapeau, pourvu qu'il soit décent, réservé et modeste, autant du moins qu'un philosophe peut l'être.

Il ne sera pas inutile de remarquer, en passant, que

c'est par une marche à peu près semblable, et dérivant du même principe, que jusqu'ici on a sévèrement banni tout exercice de religion dans nos hospices, dans nos collèges nationaux, dans nos établissemens publics, et qu'on y met au rang des actions punissables tout signe de croix, toute prière du matin et du soir : de sorte qu'on n'y veut aucun culte, par la raison que tous les cultes sont libres ; qu'on gêne la religion des uns pour favoriser l'irréligion des autres ; qu'on bannit Dieu de la maison, parce qu'il peut s'y rencontrer, par hasard, un jeune monstre qui tranche de l'athée ; et que, comme il est possible que sur cent enfans il y en ait un que ses parens veulent élever en vaurien, il faut de toute nécessité que l'on fasse autant de vauriens des quatre-vingt-dix-neuf autres. Quelle épouvantable folie !

L'auteur veut bien, cependant, consentir à ce que le préfet nous permette *de fixer les heures de nos rassemblemens, et de hurler des chansons juives, dans une langue que la plupart de nous ne comprennent pas.* Il aimeroit sans doute beaucoup mieux que l'on hurlât la *Marseillaise* et la *Carmagnole*, et nous ne doutons pas que ces douces chansons ne résonnassent beaucoup plus harmonieusement à ses oreilles que les Psaumes de David chantés en faux-bourdon. Mais que veut-il dire avec ses heures fixes? Faut-il encore que, pour plus grande liberté, nous sachions à point nommé si à telle heure nos hurlemens ne l'éveilleront pas, si à telle heure la fumée de notre encens ne l'étourdira pas, et qu'avant de commencer l'office, nous soyons obligés de consulter son nez et ses oreilles? A-t-il lui-même quelque heure à nous fixer pour aller à son tour hurler dans nos églises ? Ne sait-il pas qu'il n'y a plus d'heures à fixer, depuis que, grâce à la sagesse du gouvernement, les temples catholiques sont rendus à leur destination exclu-

sive; et que tous ceux qui n'aiment pas les chansons juives iront hurler où ils voudront leurs chansons païennes, pourvu qu'ils nous laissent tranquilles, et qu'ils aillent ailleurs porter leur pancartes et leurs tréteaux?

Nous ne le suivrons pas dans le rapprochement qu'il fait des crimes et des excès de la révolution, avec tous ceux dont il nous dit que s'est rendue coupable la religion catholique. Que voulez-vous répondre à un homme en délire, qui veut nous faire accroire que *nos révolutionnaires n'étoient que des écoliers, en comparaison de ces égorgeurs de Rome;* que, s'il étoit dur de vivre sous Robespierre, vivre sous le Pape c'est bien pis encore; que les chapeaux rouges des cardinaux, à commencer par celui de saint Charles Borromée, sont mille fois plus redoutables que les bonnets rouges; que les tricoteuses philantropiques, qui voloient les ustensiles des hôpitaux, leur faisoient beaucoup moins de mal que les Filles de la Charité, ces catholiques enragées, qui font bien plus que de les voler, puisqu'elles les fanatisent; qu'il y auroit beaucoup moins de danger à voir ressusciter Joseph Lebon, dût-il faire couper le cou à ce qui reste encore des habitans d'Arras, que l'archevêque de Paris, dût-il encore distribuer aux pauvres ses quatre cent mille livres; et qu'enfin *toute la différence qui existe entre les comités révolutionnaires et les conciles, n'est que de la guillotine au bûcher, de quinze mois à quinze siècles?* Comment songer à convertir un homme qu'il faudroit commencer par exorciser? et qu'y a-t-il à faire avec un pareil énergumène, que de réfuter ses folies, en se contentant de les exposer?

Aussi, en faisant ces réflexions, nous n'avons pas voulu, sans doute, donner à son pamphlet plus d'importance qu'il ne mérite. Nous avons seulement voulu prouver que l'esprit de persécution philosophique n'est point encore éteint, qu'il est encore plus comprimé que guéri, et qu'il

n'attend, pour se montrer, qu'un moment favorable. Nous avons cru utile d'apprendre à nos lecteurs, qu'il est encore quelques menuisiers qui regrettent le bon temps où on leur donnoit des échafauds à raboter, et qui feignent aujourd'hui de craindre, ainsi que leur confrère Albigni, *d'être barthélemisés en détail par les prêtres*, pour nous faire oublier que les prêtres ont été septembrisés en masse. D'où nous tirons cette conséquence morale, que, de tous les fanatismes, celui de l'impiété est le plus incurable; et que, de tous les hommes, les plus incorrigibles sont ces *chrétiens* sans christianisme, ces restaurateurs de la *pureté primitive*, que les plus grands malheurs n'ont pu encore ramener, et pour lesquels sont perdues les plus terribles leçons de l'expérience.

FIN DU TOME SECOND.